RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 08826
Numéro SIREN : 775 670 284
Nom ou dénomination : HSBC FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2017 sous le numéro de dépôt 30949

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 15-05-2017

N° DE DEPOT : 030949

N° GESTION : 1954B08826

N° SIREN : 775670284

DENOMINATION : HSBC FRANCE

ADRESSE : 103 ave des Champs Elysees 75008 Paris

MILLESIME : 2016

HSBC France

Document de référence et Rapport financier annuel 2016

HSBC

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er mars 2017, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Document de référence et Rapport financier annuel 2016

Sommaire

2 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

23 Autres informations concernant HSBC France

24 Les Dirigeants

26 Composition du Conseil d'Administration

39 Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

83 Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

111 Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

180 Gestion du Capital et du Levier

190 Etats financiers consolidés

290 Etats financiers sociaux

335 Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

339 Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 26 avril 2017

344 Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

348 Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

350 Table de concordance et de référence

352 Implantations

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

HSBC France est la filiale française du Groupe HSBC, groupe bancaire parmi les plus solides au monde, dont l'ambition est d'être la première banque internationale. En France, HSBC ambitionne de devenir le partenaire de référence pour accompagner les entreprises françaises dans leur développement international et les particuliers dans la gestion de leur patrimoine.

Missions du Groupe HSBC

Principaux axes stratégiques de développement

Le Groupe HSBC repose sur un modèle de banque universelle et s'appuie sur une offre complète de services bancaires et financiers, destinés à une clientèle d'entreprises et de particuliers souhaitant bénéficier des atouts du Groupe HSBC, l'une des premières banques mondiales, et notamment de sa présence internationale et de sa solidité financière.

La stratégie de HSBC est de maintenir un réseau international afin de connecter les économies développées et celles en développement rapide. La stratégie du Groupe est alignée sur les tendances économiques à long terme et repose sur des avantages concurrentiels uniques.

Tendances à long terme

La stratégie du Groupe HSBC s'appuie sur des tendances à long terme :

- une connectivité globale croissante : les flux internationaux de biens, services et capitaux continuent d'augmenter, soutenus notamment par le développement des technologies et de l'accès à l'information, dans les échanges personnels et commerciaux. Ces flux internationaux devraient atteindre 85 billions USD en 2025, soit trois fois leur valeur de 2012 ;
- une redistribution du pouvoir économique : parmi les 30 premières économies mondiales, HSBC anticipe que 18 d'entre elles seront en Asie, Amérique latine, Moyen-Orient et Afrique, quadruplant en taille d'ici à 2050 ;
- le développement des classes moyennes dans les pays à forte croissance économique : la part de la population mondiale appartenant aux classes moyennes devrait augmenter de plus de trois milliards d'individus, passant de 1,8 milliard en 2010 à 5 milliards en 2030, dont 66 % en Asie ;
- une population mondiale vieillissante : la population mondiale au-dessus de 60 ans devrait plus que doubler d'ici à 2050, passant de moins de 1 milliard en 2015 à plus de 2 milliards en 2050.

Le modèle d'activité de HSBC est basé sur un réseau international qui permet de connecter et de servir un portefeuille de marchés cohérent pour saisir ces opportunités.

Avantages concurrentiels

Dans cet environnement, les avantages concurrentiels de HSBC proviennent :

- d'une présence globale inégalée : le réseau de HSBC procure un accès à près de 90 % des flux de commerce et de capitaux. HSBC permet à ses clients de saisir les opportunités de croissance les plus attractives partout dans le monde et offre des capacités et produits parmi les meilleurs afin de soutenir les flux économiques globaux ;
- d'un modèle de banque universelle à l'échelle du Groupe : HSBC s'adresse à l'ensemble des clients bancaires au travers de ses quatre lignes de métiers globales, des épargnants individuels aux multinationales. Ce modèle permet à HSBC de répondre à l'ensemble des besoins financiers de ses clients et de générer des rendements attractifs pour ses actionnaires.

Priorités stratégiques du Groupe HSBC

HSBC France met en œuvre, en France, la stratégie du Groupe HSBC, dont l'exécution repose sur un plan de dix actions stratégiques, ayant pour objectif, d'ici à fin 2017, de :

- redimensionner et simplifier le Groupe ;
- redéployer le capital et investir dans les activités et marchés stratégiques ;
- mettre en œuvre les *Global Standards*.

Ensemble, ces initiatives visent à créer de la valeur pour ses clients et ses actionnaires et contribuent à la viabilité à long terme de HSBC.

Redimensionner et simplifier le Groupe

Dans le cadre du plan stratégique, le Groupe a entrepris un réalignement de son portefeuille d'activités. Outre la décision de céder ses activités au Brésil, le Groupe vise une réduction significative de ses actifs pondérés des risques (RWA) notamment dans la Banque de financement, d'investissement et de marchés, avec pour objectif que ce métier représente moins d'un tiers des RWA du Groupe. De même, le Groupe a défini des initiatives de réduction de coûts, reposant principalement sur la simplification des processus et procédures, visant une économie annuelle de 4,5-5,0 milliards USD au-delà de 2017, avec, pour atteindre cet objectif, des dépenses non récurrentes estimées à 4,0-4,5 milliards USD sur cette période.

Redéployer le capital et investir

HSBC entend aussi accélérer ses investissements pour garantir le développement durable de ses activités. HSBC cible une croissance supérieure à celle du Produit Intérieur Brut mondial grâce à son réseau international, en continuant d'investir dans les produits et services à caractère international, comme le financement du commerce international, les paiements et la gestion de trésorerie, et les activités de change. HSBC entend aussi profiter des opportunités que lui procure son rôle de leader dans l'internationalisation du Renminbi.

Les investissements concerneront également les marchés à forte croissance, notamment en Asie où HSBC met en place un plan de croissance ambitieux, et permettront de renforcer les échanges entre cette région et le reste du monde.

Mettre en œuvre les *Global Standards*

HSBC s'attache à mettre en œuvre et à déployer partout où elle opère les contrôles les plus exigeants du marché en matière de lutte contre la criminalité financière, à travers son programme *Global Standards*.

Grâce à une protection accrue de la banque et du client, les *Global Standards* représentent une source d'avantages concurrentiels, qui doit venir en soutien des pratiques commerciales mises en place, aujourd'hui et demain. HSBC a pour ambition d'achever la mise en place des *Global Standards* en 2017.

Une stratégie déclinée en France

Le Groupe HSBC a identifié 18 marchés prioritaires, dont la France, où HSBC déploie l'ensemble de ses lignes de métier et a établi des plates-formes mondiales pour certaines activités de marchés.

La stratégie de HSBC en France est de servir ses clients s'appuyant sur un modèle de banque universelle et de se développer grâce à la force du réseau international du Groupe HSBC dans le monde, tout en accélérant la mise en place des *Global Standards* ainsi que la transformation de la banque pour améliorer son efficacité et sa rentabilité. HSBC France entend développer son activité sur tous les métiers en :

- continuant à se concentrer sur la clientèle patrimoniale et investir dans le digital pour le marché des particuliers ;
- s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC, notamment sa forte connectivité internationale, pour accroître ses revenus sur le marché des entreprises ;
- confortant le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC ;
- renforçant les synergies entre les différents métiers ;
- tout en modernisant ses systèmes informatiques pour gagner en efficacité et améliorer la qualité de services pour ses clients.

Initiatives pour soutenir cette stratégie en France

Tout au long de l'année 2016, HSBC France a développé son offre de produits et services dans le but d'améliorer l'expérience client et de mettre en place une approche bancaire omnicanale. L'attention portée au développement de cette relation s'est traduite par la mise en place de nouvelles fonctionnalités sur mobile : les clients particuliers de HSBC France ont notamment été les premiers en France en avril 2016 à avoir accès et gérer leurs comptes bancaires grâce à la technologie biométrique Touch ID, puis en octobre 2016 à disposer d'un service de gestion de budget et d'agrégation de comptes bancaires (application *Personal Economy*). Plus largement, la digitalisation de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine s'est aussi traduite en 2016 par la possibilité d'entrer en relation de façon totalement dématérialisée, le développement de la souscription de crédit immobilier et la souscription de crédit personnel en ligne, et la possibilité de versements conseillés en ligne. En parallèle, HSBC France a ouvert en 2016 une agence directe dédiée aux clients entreprises désireux de solutions simples et digitales.

2016 a également vu le lancement d'un plan de modernisation de l'infrastructure informatique utilisée par HSBC France. Ce plan sur 3 ans permettra une optimisation et une simplification des systèmes et des procédures, fluidifiant ainsi les opérations au sein de la banque, dans le but notamment de continuer à améliorer l'expérience client grâce à des délais de traitement raccourcis et une qualité de service améliorée.

Produits et services proposés

Le Groupe HSBC sert ses clients au travers de quatre lignes de métiers : la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (RBWM), la Banque d'entreprises (CMB), la Banque de financement, d'investissement et de marchés (GBM) et la Banque privée (GPB).

Les lignes de métiers sont responsables du développement, de la mise en œuvre et de la gestion des propositions commerciales de manière uniforme à travers le Groupe HSBC.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine comprend les services financiers aux particuliers, la gestion d'actifs et les activités d'assurance. Elle gère des dépôts et fournit des services bancaires transactionnels permettant aux clients de gérer leurs finances au quotidien et d'épargner pour l'avenir. Elle propose des solutions pour aider les particuliers dans leurs besoins

de financement à court ou à long terme et délivre des conseils financiers, d'assurance et d'investissement pour les assister dans la gestion et la protection de leur avenir financier.

En France, HSBC a pour ambition de devenir la banque patrimoniale de référence, en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, ainsi que de canaux digitaux renforcés, HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et sur des propositions adaptées aux aspirations de chacun. HSBC France met en place de nombreuses initiatives afin de :

– élargir l'offre de solutions et conseils en gestion sous mandat, plate-forme de courtage, et assurance-vie afin d'accompagner les besoins croissants des clients en investissements à long terme, notamment dans le cadre de la préparation de la retraite ;

– continuer de renforcer l'expertise patrimoniale des équipes de conseillers, notamment autour des besoins patrimoniaux de ses clients, afin de proposer des produits et services répondant précisément à leurs attentes, tout en mettant l'accent sur la maîtrise du risque ;

– investir dans le digital et déployer les services à distance, tout en modernisant ses processus pour servir ses clients au travers de parcours omnicanaux simples et efficaces.

Ses trois priorités sont la croissance sur ses segments de clientèle cibles (Clientèle Patrimoniale, Professionnels et Profils Internationaux), l'approfondissement de la relation client grâce à ses capacités de gestion de patrimoine et de crédit, et le renforcement des capacités de distribution, notamment dans le digital.

L'application des *Global Standards*, en améliorant les modèles de contrôle de gestion des risques et en simplifiant les processus, demeure également l'une des priorités de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.

La Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises offre ses services à ses entreprises clientes, de la PME focalisée sur son marché domestique à la grande entreprise internationale. HSBC propose un large éventail de services bancaires et financiers pour aider les entreprises clientes à optimiser la gestion et le développement de leurs activités. La gamme de produits et services proposés inclut des solutions d'optimisation des fonds de roulement, crédits à terme, solutions de paiement et de gestion de trésorerie, produits de financement et de sécurisation des échanges internationaux, solutions de financement de projets, et déploie son expertise en matière de fusion-acquisition ainsi qu'un accès aux marchés du change auprès de ses clients. HSBC est le leader du développement de la monnaie chinoise, le Renminbi, comme monnaie d'échange, avec sa capacité à traiter cette devise dans plus de cinquante pays.

En France, la Banque d'entreprises vise à se positionner comme la banque internationale de référence pour ses clients français. Elle offre un éventail large de produits et solutions bancaires et met à disposition son réseau international ainsi que des conseillers dédiés pour accompagner ses clients dans leur développement.

Sa croissance est portée par quatre axes prioritaires :

– assurer cohérence et efficacité pour ses clients à travers un modèle commercial organisé autour des segments de clientèle et de produits au niveau global ;

– continuer de développer la couverture des besoins internationaux de ses clients, en utilisant et mettant à disposition son réseau géographique unique pour soutenir et faciliter les flux de commerce et de capitaux mondiaux ;

– investir dans de nouveaux produits et de nouveaux systèmes pour renforcer ses propositions clients et sa qualité de service, en particulier dans le financement du commerce international, la gestion de trésorerie et le digital ;

– continuer de renforcer la collaboration avec les autres métiers de la banque.

La Banque d'entreprises continuera de se concentrer sur sa rentabilité, en développant ses activités, notamment sur les clients et activités stratégiques et rentables. La mise en œuvre des *Global Standards*, le renforcement des contrôles et de la gestion des risques et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque d'entreprises.

La Banque de financement, d'investissement et de marchés

La Banque de financement, d'investissement et de marchés opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels. Elle est un partenaire de référence pour accompagner ses clients dans leurs projets et leurs opérations en France et dans le monde grâce à la dimension à la fois locale et internationale du Groupe HSBC. HSBC propose une gamme complète de solutions : activités de conseil, financements simples et structurés, fusions et acquisitions, émissions de dette et d'actions, financement de projets, gestion de trésorerie, financement du commerce international et activités de marchés (taux, change et actions).

En France, le modèle d'activité et la stratégie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont établis dans l'objectif d'être l'une des cinq banques principales pour ses clients prioritaires sur ses produits et zones géographiques stratégiques.

HSBC France continue d'exercer à plein son rôle de plate-forme stratégique du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés de taux en euro et devises, en renforçant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d'offres de produits à destination des très grandes entreprises. HSBC France poursuit l'adaptation de cette activité centrale de la banque à l'évolution de l'environnement réglementaire tout en conservant sa renommée et sa position d'excellence dans les classements.

HSBC France se concentre sur les priorités de croissance suivantes :

- connecter ses clients aux opportunités de croissance à l'international, en tirant parti de son expertise et de son réseau international reliant régions développées et régions à forte croissance ;
- continuer à être bien positionné sur les produits qui bénéficieront des tendances économiques mondiales, notamment sur les produits de change, y compris concernant le Renminbi, de gestion des flux, de financement du commerce international et d'investissement ;
- poursuivre le développement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en maîtrisant les RWA, en continuant, le cas échéant, de réduire les engagements dans les activités non stratégiques et non rentables et d'optimiser sa gestion interne du bilan ;
- renforcer la gestion des risques, mettre en œuvre les *Global Standards*, collaborer avec les autres métiers de la banque et simplifier les opérations.

La Banque privée

En s'appuyant sur la force du Groupe HSBC et les produits les plus adaptés du marché, la Banque privée travaille en collaboration avec ses clients et les autres lignes de métiers du Groupe pour fournir des solutions leur permettant de faire croître, de gérer et de préserver leur patrimoine aujourd'hui et pour l'avenir. Elle propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes de gestion discrétionnaire et conseillée.

En France, la Banque privée vise à continuer à croître en s'appuyant sur les synergies avec les autres lignes de métiers du Groupe pour élargir sa base de clientèle, et en développant son offre de services, notamment dans la gestion sous mandat et l'assurance-vie. L'application des plus hauts standards internationaux, le renforcement des contrôles de gestion des risques, la transparence fiscale et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque privée.

Modification de l'organigramme des structures du groupe HSBC France

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, des cessions ou des fusions intra-groupes de structures, afin de simplifier l'organisation. La politique d'investissement est décrite page 338.

Performance de la banque en 2016

Eléments de contexte

La performance de la banque s'inscrit dans un environnement économique difficile et un contexte réglementaire en profonde mutation.

Contexte macroéconomique

L'activité économique mondiale a décéléré en 2016 pour la seconde année consécutive, le ralentissement en Europe et plus encore aux Etats-Unis n'ayant pu être compensé par la légère accélération de la croissance attendue dans les pays émergents ou en développement. Bien que prévue très légèrement supérieure à 3 %, l'année 2016 devrait voir la croissance mondiale être au plus bas depuis 2009, accompagnée d'une inflation singulièrement basse, sans doute inférieure à 1 % dans les économies développées. Cette faiblesse relative de l'activité, tant réelle que nominale, se reflète dans un commerce mondial de biens et services qui pourrait également afficher sa plus faible progression depuis la crise financière, et cela malgré des politiques monétaires et budgétaires encore très expansionnistes dans la plupart des pays. Toutefois, les marchés actions ont bénéficié d'un net rebond en fin d'année et finissent en progression marquée (+ 7 % pour le CAC40, + 4 % pour l'Eurostoxx 50 et + 15 % pour le Dow Jones), dans l'anticipation d'une conjoncture globalement mieux orientée en 2017 et notamment d'une politique budgétaire américaine plus expansionniste après l'élection présidentielle américaine.

En France, la croissance, bien qu'indéniable, est restée mesurée en 2016 et ne dépassera pas les 1,2 % atteints en 2015. L'activité économique a en effet été particulièrement irrégulière au fil des trimestres, ayant été affectée par des facteurs temporaires. Au premier trimestre, la croissance a bénéficié d'un effet de rattrapage de la consommation des ménages (après le creux du 4e trimestre 2015 lié aux attentats) et d'une stimulation fiscale de l'investissement aux entreprises. Mais ces deux moteurs ont ensuite été quasiment étals sur les deux trimestres suivants, tandis que la contribution du commerce extérieur net à la croissance devrait être en 2016 encore plus négative qu'en 2015. Le climat des affaires s'est pourtant amélioré, essentiellement en seconde partie d'année, dépassant alors sa moyenne

de long terme. Côté ménages, l'indicateur de confiance s'est également redressé après un premier semestre hésitant. Il est vrai que la situation sur le marché du travail s'est améliorée du point de vue tant du nombre de demandeurs d'emploi que du taux de chômage. De même, la politique monétaire de la BCE, encore plus accommodante en 2016 qu'en 2015, a contribué à rendre le crédit bancaire aux entreprises et aux ménages plus dynamique en France que dans d'autres pays de la Zone euro : le taux effectif des crédits nouveaux avoisinait fin 2016 1,6 % pour les prêts à l'habitat à taux fixe et 1,5 % pour les prêts de plus d'un million d'euros aux entreprises. Enfin, le nombre de défaillances d'entreprises, en hausse de 2011 à début 2015, a poursuivi en 2016 sa baisse alors amorcée. Toutefois, le taux d'épargne des ménages français, compris entre 14,5 % et 15 % au cours des derniers trimestres, devrait continuer à rester relativement élevé par rapport aux autres pays développés.

Pour 2017, si une amélioration de l'environnement international est possible, un degré inhabituellement élevé d'incertitude prévaut compte tenu, notamment, des décisions attendues du nouveau gouvernement américain et du déclenchement des négociations en vue de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. En outre, si la croissance pourrait augmenter aux Etats-Unis, l'activité économique en Zone euro sera sans doute également affectée par les élections prévues dans plusieurs pays, notamment en Allemagne et en France. Avec une inflation qui devrait croître plus rapidement outre-Atlantique qu'en Zone euro, la divergence des politiques monétaires entre la Réserve fédérale et la BCE devrait être plus nette encore, la première envisageant une poursuite de la hausse des taux initiée fin 2015, tandis que la seconde s'est engagée fin 2016 à poursuivre ses achats d'actifs jusqu'à fin 2017, voire au-delà si nécessaire. Par ailleurs, l'Asie, qui continuerait de représenter une contribution majeure à la croissance mondiale, pourrait ne pas voir son activité accélérer en 2017 par rapport à 2016, malgré des politiques macroéconomiques toujours favorablement orientées, notamment au Japon et en Chine.

Dans ce contexte, la France verrait son activité économique toujours fonction de la consommation des ménages, qui bénéficierait d'un marché du travail moins déséquilibré mais pâtirait du rebond attendu de l'inflation, et de l'investissement des entreprises, certes favorisé par l'amélioration tendancielle de la profitabilité des sociétés mais toujours limité par le manque de visibilité sur les débouchés. Un redressement de la compétitivité serait également nécessaire pour éviter que le commerce extérieur ne contribue encore négativement à la croissance.

Environnement réglementaire

Depuis l'adoption de l'Union bancaire par les Etats membres de la Zone euro en 2014, HSBC France est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE) en lien avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Cette dernière demeure responsable en propre de certains domaines. HSBC France est également supervisée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans son domaine de compétence. Enfin, en tant que membre du Groupe HSBC, HSBC France est soumise à certaines règles britanniques pour les questions prudentielles (sécurité et solidité) appliquées par la *Prudential Regulation Authority* (PRA) et pour son comportement qui est suivi par la *Financial Conduct Authority* (FCA) (consommateurs et protection du marché).

L'année 2016 a été marquée par l'application progressive des différents textes adoptés au niveau européen en application des décisions du G20. Il s'agit en particulier des normes de Bâle III qui introduisent de nouvelles exigences en matière de liquidité et de solvabilité et ont pour effet d'augmenter le besoin en fonds propres et actifs liquides des banques et de les amener progressivement à adapter leur profil de risque. HSBC France a pris en compte ces nouvelles demandes et les respecte.

Par ailleurs, la mise en œuvre des règles internationales et européennes en matière de prévention des crises bancaires et de résolution constitue un chantier majeur pour les établissements bancaires. Si le cadre global en est désormais connu, des précisions complémentaires ont été apportées en 2016 au niveau national et européen sur l'ordre de mise à contribution des actionnaires et créanciers en cas de difficultés d'un établissement ou sur la capacité d'absorption des pertes par les banques. Les exigences propres à chaque établissement au sein de la Zone euro continuent à faire l'objet de discussion avec les autorités compétentes.

Enfin, la Commission européenne a fait des propositions importantes en fin d'année 2016 qui ont pour objet de mettre en œuvre au niveau européen des décisions prises au niveau international, par exemple sur les risques de marché, ou de préciser les modalités d'application de certaines exigences nouvelles. Les travaux législatifs sur ces textes devraient se poursuivre tout au long de l'année 2017. Par ailleurs, un certain nombre de propositions sont en débat au niveau international (projet du Comité de Bâle sur le recours aux modèles) et au niveau européen (loi de séparation des activités bancaires, taxe sur les transactions financières) qui sont susceptibles d'avoir une influence très forte sur le modèle économique, l'organisation et les activités des établissements bancaires.

Comme chaque année depuis l'entrée en vigueur du Mécanisme de supervision unique (MSU), la Banque centrale européenne a réalisé en 2016 un processus de supervision et d'évaluation. Il s'agit d'un examen approfondi de la situation de l'ensemble des

établissements significatifs de la Zone euro, dont fait partie HSBC France. Dans ce cadre, ont été évalués en particulier le modèle économique de la banque, sa gouvernance et sa gestion des risques, ainsi que sa situation en termes de fonds propres et de liquidité.

A l'issue d'échanges avec la BCE qui se sont déroulés tout au long de l'année 2016, celle-ci a demandé à HSBC France de maintenir un niveau de fonds propres de 10,63 % (ratio phasé) à compter du 1er janvier 2017. Par ailleurs, HSBC France n'a pas fait l'objet de demande en capital au titre du coussin pour les institutions systémiques.

Ce niveau, qui correspond à l'exigence de Pilier 2 ("*Pillar 2 requirement*" - P2R), a fait l'objet d'une publication par HSBC France le 4 novembre 2016, en application des directives de l'Autorité bancaire européenne de décembre 2015.

HSBC France a également fait l'objet d'une indication de Pilier 2 ("*Pillar 2 guidance*" – P2G), de la part de la BCE, conformément au nouveau cadre de mise en œuvre de ce pilier.

Périmètre de la revue de performance

La performance de la banque est analysée ci-après selon le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, la performance sur le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, est analysée dans la Note "Faits significatifs de l'exercice" de l'annexe des états financiers sociaux.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

Compte de résultat

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Marge nette d'intérêt	**1 218**	1 474
Commissions nettes	**648**	665
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction	**516**	223
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur	**258**	327
Résultat net de cession des investissements financiers	**121**	34
Primes d'assurance nettes	**1 763**	1 957
Autres produits d'exploitation	**(9)**	176
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	**4 515**	4 856
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	**(2 198)**	(2 485)
Total du produit net bancaire avant dépréciation des prêts (charges)/reprises et des autres provisions pour risque de crédit	**2 317**	2 371
Dépréciations pour risques de crédit	**(73)**	(121)
Produit net bancaire	**2 244**	2 250
Total des charges d'exploitation	**(1 812)**	(1 632)
Résultat d'exploitation	**432**	618
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	**–**	–
Résultat avant impôt	**432**	618
Impôt sur les bénéfices	**(120)**	(171)
Résultat net	**312**	447
Résultat net part du groupe	**310**	445
Part des intérêts non contrôlants	**2**	2

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

La marge nette d'intérêts s'élève à 1 218 millions EUR à fin décembre 2016 par rapport à 1 474 millions EUR un an auparavant. Dans une conjoncture marquée par un niveau prolongé de taux bas et négatifs sur certaines maturités, les marges sur dépôts, ainsi que les coupons encaissés sur les portefeuilles obligataires de la société d'assurance-vie, poursuivent leur baisse en partie compensée par un effet volume positif sur l'ensemble des métiers. L'activité de crédit progresse en volume sur les différents métiers mais subit également l'impact des taux bas notamment sur le segment des crédits immobiliers de la Banque de particuliers dans un contexte de renégociations et remboursements anticipés qui sont restés élevés en 2016.

Les commissions nettes s'établissent à 648 millions EUR sur l'année 2016, à comparer à 665 millions EUR en 2015. Cette variation provient principalement d'une diminution des commissions perçues sur les activités de flux de la clientèle d'entreprises et de la baisse des commissions de gestion des produits financiers en relation avec l'évolution des indices boursiers. On constate cependant une progression des commissions liées aux activités de conseil et de change.

Les revenus du portefeuille de négociation, passant de 223 millions EUR sur l'année 2015 à 516 millions EUR en 2016, sont en hausse, en raison :

– des revenus de *trading* des activités de marchés de taux, bénéficiant d'un niveau d'activité clientèle favorable ;

– de la hausse des revenus de l'activité de gestion de bilan incluant un produit constaté à l'occasion de la déqualification partielle de relations de macro-couverture au regard de la norme IAS 39 pour 122 millions EUR[1] ;

– d'un impact positif de + 58 millions EUR dû au recyclage en résultat de la réserve de réévaluation lié à l'effet change de l'investissement dans une filiale de leasing située hors de France[1].

– d'éléments de volatilité comptable, parmi lesquels certains éléments significatifs : la variation de valeur de marché des couvertures non éligibles, qui s'établit à - 27 millions EUR, à comparer à + 36 millions EUR en 2015 ; la variation de la réserve de *Debit Valuation Adjustment*, qui se monte à - 3 millions EUR en 2016, par rapport à 15 millions EUR l'année précédente.

Les revenus des instruments financiers sous option juste valeur s'élèvent à 258 millions EUR contre 327 millions EUR l'année précédente. Cette variation comprend la variation de valeur de la dette propre en option juste valeur due au *credit spread* : - 11 millions EUR par rapport à + 35 millions EUR l'an passé. Cette variation comprend également la diminution de la valeur de marché d'actifs détenus par la société d'assurance-vie, en partie dans le cadre des contrats en unités de compte. Cette baisse trouve sa contrepartie au niveau de la variation de dette envers les assurés (voir *infra*).

Le Résultat net de cession des investissements financiers résulte, en 2016, principalement de l'impact de la cession du titre Visa Europe à Visa Inc dont la plus-value s'élève à 108 millions EUR[2].

Les primes d'assurances collectées se sont élevées à 1 763 millions EUR sur l'année, comparées à 1 957 millions EUR l'année précédente.

Les autres produits d'exploitation, à - 9 millions EUR contre 176 millions EUR un an auparavant, reflètent l'évolution de la PVIF[3] comptable des contrats d'assurance (- 26 millions EUR en 2016 et + 152 millions EUR en 2015). La variation de la PVIF est principalement due à la baisse des rendements attendus dans le contexte de taux bas partiellement compensée par un changement d'hypothèses lié à une évolution réglementaire intégrée au modèle de valorisation de la PVIF au deuxième trimestre 2016.

Les engagements nets des sinistres et variation de dette envers les assurés s'élèvent à - 2 198 millions EUR en 2016 contre - 2 485 millions EUR en 2015. Cette variation positive doit être mise en regard, d'une part, de la diminution de la PVIF, et de la valeur de marché des instruments comptabilisés en option juste valeur au niveau de la filiale d'assurances.

Le produit net bancaire (PNB) avant provisions pour risque de crédit s'établit à 2 317 millions EUR sur l'année, comparé à 2 371 millions EUR l'année précédente. Il reflète principalement la baisse de la marge d'intermédiation de l'activité bancaire en France liée à la baisse continue des taux d'intérêts partiellement compensée par la performance de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les dépréciations pour risque de crédit s'élèvent à - 73 millions EUR contre - 121 millions EUR en 2015. Cette baisse est due essentiellement, d'une part, à un faible niveau de dotation aux provisions individuelles au niveau de la Banque d'entreprises et, d'autre part, à des reprises constatées sur les provisions collectives au niveau des Banques d'entreprises et de grande clientèle. Le coût du risque normatif s'établit à 0,21 % des encours moyens de crédit clientèle, contre 0,32 % l'exercice précédent.

1 *Cf. Note 1 annexe aux états financiers consolidés.*
2 *Cf. Note 1 annexe aux états financiers consolidés.*
3 *Present Value of In Force. Cf. Note 16c annexe aux états financiers consolidés.*

Les charges d'exploitation s'élèvent à - 1 812 millions EUR sur l'exercice 2016, à comparer à - 1 632 millions EUR sur l'année 2015. L'exercice 2016 a enregistré la dépréciation d'écarts d'acquisition pour un total de - 127 millions EUR[4] sur les métiers de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de Banque privée. HSBC France poursuit son programme de dépenses et d'investissements pour son développement comprenant les charges au titre du Plan de départ volontaire annoncé en septembre 2016. HSBC France a également comptabilisé une provision nette pour litige de - 13 millions EUR. La cotisation au Fonds de résolution unique européen a augmenté de - 19 millions EUR sur un an. Hors ces éléments, les charges d'exploitation baissent de 2 %, reflétant les efforts entrepris pour améliorer l'efficacité de la banque.

Le résultat avant impôt s'établit à 432 millions EUR, en retrait par rapport aux 618 millions EUR l'année précédente. Sur une base ajustée, en excluant l'impact des éléments significatifs[5], le résultat avant impôt s'élève à 663 millions EUR, en augmentation par rapport aux 548 millions EUR de l'année précédente. Hors éléments non récurrents, cette hausse s'explique principalement par la bonne performance de la Banque de financement d'investissements et de marchés, par la baisse des provisions pour risque de crédit notamment de la Banque d'entreprises compensées partiellement par la baisse des résultats de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine subissant les effets de l'environnement de taux bas.

Le résultat net part du groupe s'affiche à 310 millions EUR pour l'exercice 2016 contre 445 millions EUR pour l'exercice précédent.

Bilan consolidé

ACTIF

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Caisse, banques centrales et CCP	**4 714**	395
Portefeuille de transaction	**23 589**	27 161
Actifs financiers sous option juste valeur	**7 305**	6 768
Instruments dérivés	**47 367**	49 484
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 379**	4 660
Prêts et créances sur la clientèle	**41 327**	38 524
Opérations de prise en pension – hors-trading	**11 862**	10 163
Investissements financiers disponibles à la vente	**26 504**	27 677
Autres actifs	**3 376**	3 626
TOTAL DE L'ACTIF	**169 423**	168 458

PASSIF

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dettes		
Dettes envers les établissements de crédit	**12 061**	7 086
Comptes créditeurs de la clientèle	**34 220**	32 811
Opérations de prise en pension – hors-trading	**7 592**	10 283
Portefeuille de transaction	**26 468**	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur	**8 464**	8 476
Instruments dérivés	**44 013**	46 903
Dettes représentées par un titre	**6 616**	10 501
Passifs des contrats d'assurance	**21 302**	20 943
Autres passifs	**2 814**	2 870
TOTAL DES DETTES	**163 550**	162 520
Total des fonds propres – part du groupe	**5 842**	5 838
Part des intérêts non contrôlants	**31**	100
TOTAL DES FONDS PROPRES	**5 873**	5 938
TOTAL DU PASSIF	**169 423**	168 458

4 *Cf note annexe 16a aux états financiers consolidés.*
5 *Cf. page 13.*

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Le bilan consolidé de HSBC France présente un montant total d'actifs de 169 milliards EUR au 31 décembre 2016 stable par rapport à 168 milliards EUR au 31 décembre 2015.

Les dépôts de HSBC France auprès de la Banque centrale sont en augmentation à 4,7 milliards EUR. Le portefeuille de transaction diminue de 4 milliards EUR à 23,6 milliards EUR et les titres pris en pension augmentent de 1,7 milliard EUR à 11,8 milliards EUR. Les instruments dérivés affichent une baisse de 2 milliards EUR du fait de la baisse des taux d'intérêts et de la gestion active du stock d'opérations. Le portefeuille de crédits à la clientèle continue de progresser de 3 milliards EUR, en raison d'une production de crédits toujours dynamique.

Au passif du bilan, les dépôts des contreparties bancaires sont en hausse à 12,1 milliards EUR, incluant la participation de HSBC France au *Targeted Long Term Refinancing Operation* (TLTRO). Le portefeuille de transactions augmente de 4 milliards EUR en relation avec l'augmentation des valeurs de marché liée à la baisse des taux et les titres mis en pension baissent de 3 milliards EUR, tandis que les instruments dérivés baissent de 3 milliards EUR en relation avec la baisse des taux d'intérêts et la gestion active du stock d'opérations. Le montant des contrats d'assurances souscrits par les clients progresse légèrement.

Les fonds propres sont stables à 5,9 milliards EUR.

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) pour les établissements de crédit du groupe HSBC France (c'est-à-dire HSBC France et HSBC SFH (France)) s'établit à 122 % au 31 décembre 2016. Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à 120 %[4] à fin décembre 2016.

L'encours de financement moyen et long terme (maturité supérieure à 1 an à l'émission) est de 20,2 milliards EUR au 31 décembre 2016, en hausse de 1,6 milliard EUR par rapport au 31 décembre 2015. Au mois de juin 2016, HSBC France a remboursé par anticipation 2,6 milliards EUR au titre du TLTRO I avec une maturité résiduelle supérieure à deux ans et a souscrit 3,0 milliards EUR au titre du TLTRO II avec une maturité de quatre ans. En décembre 2016, HSBC France a souscrit une tranche additionnelle de 0,5 milliard EUR.

En outre, dans le cadre de la stratégie de redéploiement des ressources dites *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC), HSBC France a reçu de sa société mère HSBC Bank plc un montant 2,0 milliards EUR sous la forme d'emprunts interbancaires en mars et septembre 2016. Lorsque les conditions qualifiantes définitives auront été définies, cette ressource pourra être convertie en dette éligible au cadre MREL (*Minimum requirement for own funds and eligible liabilities*).

Le ratio de fonds propres durs (CET1 ratio) "transitionnel" s'inscrit à 13,2 % en 2016 contre 14,9 % fin 2015. Le ratio CET1 "plein" ("*fully loaded*") s'établit à 13,1 %. Au 31 décembre 2016, le ratio de levier s'établit à 4,0 %.

Revue de la performance par ligne métier

Transfert d'activités entre lignes métiers et retraitement des données historiques

En 2016, HSBC a revu le découpage de ses lignes métiers afin de mieux prendre en compte les besoins de ses clients, entraînant le transfert d'un portefeuille de clients de la Banque d'entreprises vers la Banque de financement et d'investissement au cours de l'exercice. Les données financières historiques ont été retraitées en conséquence.

4 *Compte tenu des incertitudes quant aux textes définitifs, le Groupe HSBC a choisi de calculer le ratio selon le texte BCBS295 du Comité de Bâle ; ainsi, les résultats peuvent ne pas être comparables à ceux d'autres banques.*

Informations sur le résultat

(données auditées faisant partie de l'information sectorielle requise selon IFRS 8 dans les comptes consolidés)

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Marge nette d'intérêts	**731**	**337**	**152**	**36**	**(38)**	**–**	**1 218**
Commissions	**289**	**194**	**144**	**21**	**–**	**–**	**648**
Activité de *trading* et de couverture	**(37)**	**(1)**	**555**	**3**	**(4)**	**–**	**516**
Autres produits d'exploitation	**(100)**	**50**	**13**	**(15)**	**(10)**	**(3)**	**(65)**
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	**883**	**580**	**864**	**45**	**(52)**	**(3)**	**2 317**
Dépréciations pour risque de crédit	**(15)**	**(59)**	**2**	**(1)**	**–**		**(73)**
Produit net bancaire	**868**	**521**	**866**	**44**	**(52)**	**(3)**	**2 244**
Charges d'exploitation	**(821)**	**(349)**	**(403)**	**(99)**	**(143)**	**3**	**(1 812)**
Résultat d'exploitation	**47**	**172**	**463**	**(55)**	**(195)**	**–**	**432**
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Résultat avant impôt	**47**	**172**	**463**	**(55)**	**(195)**	**–**	**432**

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Marge nette d'intérêts	873	371	200	36	(6)	–	1 474
Commissions	314	208	119	24	–	–	665
Activité de *trading* et de couverture	5	(3)	234	4	(17)	–	223
Autres produits d'exploitation	(44)	17	26	(13)	25	(2)	9
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	1 148	593	579	51	2	(2)	2 371
Dépréciations pour risque de crédit	(20)	(93)	(7)	(1)	–	–	(121)
Produit net bancaire	1 128	500	572	50	2	(2)	2 250
Charges d'exploitation	(773)	(378)	(420)	(38)	(25)	2	(1 632)
Résultat d'exploitation	355	122	152	12	(23)	–	618
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	–
Résultat avant impôt	355	122	152	12	(23)	–	618

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Produit net bancaire	**868**	**521**	**866**	**44**	**(52)**	**(3)**	**2 244**
– externe	**927**	**456**	**761**	**41**	**61**	**(2)**	**2 244**
– inter-segment	**(59)**	**65**	**105**	**3**	**(113)**	**(1)**	**–**

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Produit net bancaire	1 128	500	572	50	2	(2)	2 250
– externe	1 199	461	518	47	–	25	2 250
– inter-segment	(71)	39	54	3	2	(27)	–

Informations sur le bilan

(données auditées faisant partie de l'information sectorielle requise selon IFRS 8 dans les comptes consolidés)

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations	**17 756**	**10 398**	**11 799**	**1 374**	**–**	**–**	**41 327**
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
Total Actif	**43 396**	**10 603**	**126 563**	**816**	**68**	**(12 023)**	**169 423**
Comptes créditeurs de la clientèle	**14 593**	**10 248**	**8 600**	**779**	**–**	**–**	**34 220**
Total Passif et fonds propres	**43 396**	**10 603**	**126 563**	**816**	**68**	**(12 023)**	**169 423**

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations	17 502	9 798	10 048	1 176	–	–	38 524
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint	2	–	–	–	–	–	2
Total Actif	45 649	13 640	119 254	1 026	46	(11 157)	168 458
Comptes créditeurs de la clientèle	14 063	10 184	7 846	718	–	–	32 811
Total Passif et fonds propres	45 649	13 640	119 254	1 026	46	(11 157)	168 458

Indicateurs alternatifs de performance

Afin d'améliorer la lisibilité de la revue de la performance du Groupe et de ses filiales, HSBC a choisi, en complément des données comptables publiées, de présenter ses principaux agrégats et soldes intermédiaires de gestion selon une vision dite "ajustée". Cette vision consiste à retraiter les données publiées de l'incidence des variations de périmètre et de change entre deux périodes de revue ainsi que de certains éléments significatifs dont la liste et les montants concernant la France sont présentés ci-après :

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités et inter-segment	Total
Produit net bancaire publié	**883**	**580**	**864**	**45**	**(55)**	**2 317**
Eléments significatifs PNB	**59**	**31**	**(10)**	**–**	**(13)**	**67**
– *Credit spread* sur la dette propre sous option juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**(11)**	**(11)**
– Couvertures non éligibles	**(18)**	**–**	**(7)**	**–**	**(2)**	**(27)**
– DVA (*Debit Valuation Adjustment*)	**–**	**–**	**(3)**	**–**	**–**	**(3)**
– Plus-value de cession Visa Europe	**77**	**31**	**–**	**–**	**–**	**108**
Produit net bancaire ajusté	**824**	**549**	**874**	**45**	**(42)**	**2 250**
Dépréciations pour risque de crédit	**(15)**	**(59)**	**2**	**(1)**	**-**	**(73)**
Charges publiées	**(821)**	**(349)**	**(403)**	**(99)**	**(140)**	**(1 812)**
– Eléments significatifs Charges	**(82)**	**(7)**	**(19)**	**(63)**	**(127)**	**(298)**
– Charges liées aux initiatives stratégiques (*Costs to Achieve*)	**(18)**	**(7)**	**(6)**	**–**	**(127)**	**(158)**
– Provisions et charges liées à des litiges	**–**	**–**	**(13)**	**–**	**–**	**(13)**
– Dépréciation des écarts d'acquisition	**(64)**	**–**	**–**	**(63)**	**-**	**(127)**
Charges ajustées	**(739)**	**(342)**	**(384)**	**(36)**	**(13)**	**(1 514)**
Résultat avant impôt publié	**47**	**172**	**463**	**(55)**	**(195)**	**432**
Total éléments significatifs	**(23)**	**24**	**(29)**	**(63)**	**(140)**	**(231)**
Résultat avant impôt ajusté	**70**	**148**	**492**	**8**	**(55)**	**663**

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités et inter-segment	Total
Produit net bancaire publié	1 148	593	579	51	–	2 371
Eléments significatifs PNB	36	–	15	–	35	86
– *Credit spread* sur la dette propre sous option juste valeur	–	–	–	–	35	35
– Couvertures non éligibles	36	–	–	–	–	36
– DVA (*Debit Valuation Adjustment*)	–	–	15	–	–	15
Produit net bancaire ajusté	1 112	593	564	51	(35)	2 285
Dépréciations pour risque de crédit	(20)	(93)	(7)	(1)	–	(121)
Charges publiées	(773)	(378)	(420)	(38)	(23)	(1 632)
– Eléments significatifs Charges	(2)	–	(5)	(2)	(7)	(16)
– Charges liées aux restructurations	(2)	–	(5)	(2)	(7)	(16)
Charges ajustées	(771)	(378)	(415)	(36)	(16)	(1 616)
Résultat avant impôt publié	355	122	152	12	(23)	618
Total éléments significatifs	34	–	10	(2)	28	70
Résultat avant impôt ajusté	321	122	142	14	(51)	548

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
HSBC en France poursuit le déploiement de la stratégie du Groupe HSBC et confirme sa position de banque de référence dans l'accompagnement de la clientèle patrimoniale autour de trois axes : la gestion de patrimoine, le crédit dans le cadre d'une relation bancaire complète, le tout en s'appuyant sur une approche omnicanale.

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Produit net bancaire publié	**883**	1 148
Eléments significatifs PNB	**59**	36
Produit net bancaire ajusté	**824**	1 112
Dépréciations pour risque de crédit	**(15)**	(20)
Charges d'exploitation publiées	**(821)**	(773)
Eléments significatifs Charges	**(82)**	(2)
Charges d'exploitation ajustées	**(739)**	(771)
Résultat avant impôt publié	**47**	355
Eléments significatifs	**(23)**	34
Résultat avant impôt ajusté	**70**	321

Le nombre de clients de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC en France est désormais d'environ 805 000. La clientèle HSBC Premier reste le marché sur lequel HSBC France souhaite porter un effort commercial particulier. Ce segment continue ainsi de faire l'objet d'une conquête dynamique, avec environ 29 000 nouvelles entrées en relation en progression de 5 % par rapport à l'année précédente. La proportion des clients HSBC Premier dans l'ensemble progresse, pour représenter 52 % de la clientèle.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers progresse de 2 % et s'élève, à fin 2016, à 38,1 milliards EUR contre 37,3 milliards EUR un an auparavant, dans un contexte de marchés défavorable sur l'ensemble de l'année.

La Banque de particuliers bénéficie de l'augmentation des dépôts clientèle, dont les encours s'établissent fin 2016 à 14,6 milliards EUR. Les encours moyens sont en progression de 3 %, en particulier les dépôts à vue (+ 7 %).

En 2016, l'activité d'assurance-vie a été marquée par des conditions économiques défavorables. En dépit de cette conjoncture, la collecte brute en assurance-vie s'est élevée à 1,7 milliard EUR et la collecte nette reste positive sur le réseau HSBC France et s'élève à + 146 millions EUR en 2016. Les actifs gérés par la société d'assurance progressent de 3 % et représentent désormais 19,1 milliards EUR. Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte progressent de 4 % et représentent 17,6 % du total.

L'expertise de HSBC Assurances et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance ont été une fois de plus reconnues en 2016 au travers de différentes récompenses, dont le Trophée d'Or des contrats d'assurance-vie (Magazine *Le Revenu*) pour HSBC Stratégie Patrimoine (2e année consécutive) et le Label d'Excellence des Dossiers de L'Epargne pour HSBC Homme Clé (2e année consécutive).

Les encours gérés et distribués par le métier de la Gestion d'actifs pour les clientèles de particuliers, entreprises et institutionnels s'élèvent à 81 milliards EUR contre 78 milliards EUR à fin 2015, soit une hausse de 4 %. Cette hausse est réalisée notamment sur les produits monétaires.

Les expertises du métier de la Gestion d'actifs lui ont permis de développer la clientèle internationale et de recevoir en 2016, notamment :

- le Lipper Fund Award (Thomson Reuters) sur 5 et 10 ans pour 3 OPCVM obligataires ;
- les Globes de la Gestion 2016 (Magazine *Gestion de Fortune*) pour 2 OPCVM obligataires ;
- le Label "excellence, performance, régularité" 2016 (Magazine *Mieux Vivre Votre Argent*), pour la gamme Mix, OPCVM diversifiés ;
- la meilleure performance sur 15 ans et le meilleur service aux associés Victoires de la Pierre Papier de Gestion de Fortune pour la SCPI Elysées Pierre.

Les encours de crédits aux particuliers, à 17,8 milliards EUR, augmentent de près de 2 % sur un an, en ligne avec les tendances de marché avec une production de nouveaux crédits immobiliers de 3,5 milliards EUR.

Ainsi, en vision ajustée, les revenus s'établissent à 824 millions EUR contre 1 112 millions EUR à fin 2015. Ils sont très fortement affectés par la variation de la PVIF économique qui s'établit à - 33 millions EUR contre + 135 millions EUR en 2015. En excluant cette variation, les revenus sont en retrait de 12 % dans le

contexte de taux d'intérêts durablement bas. La Banque de particuliers voit sa marge diminuer sur les dépôts de la clientèle et sur les crédits immobiliers dont le volume de renégociations et de remboursements anticipés est resté élevé en 2016. Par ailleurs, les commissions de gestion et de distribution d'actifs financiers sont en retrait, en relation avec l'évolution des indices boursiers.

Les dépréciations pour risque de crédit de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine sont en baisse à - 15 millions EUR, le coût du risque normatif s'établit 0,13 % de l'encours de crédit.

Les charges d'exploitation ajustées sont en repli de 4 %, à - 739 millions EUR grâce aux efforts entrepris pour améliorer la productivité et l'efficacité de la banque.

Au titre de l'année 2016, le résultat avant impôt publié de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine s'élève à 47 millions EUR contre 355 millions EUR l'année précédente. L'année 2016 comprend notamment la plus-value sur titre Visa Europe (77 millions EUR) et la dépréciation d'écarts d'acquisition en raison de la forte baisse des taux d'intérêts et de leur probable maintien à des niveaux très bas (- 64 millions EUR). En vision ajustée, le résultat avant impôt s'établit à 70 millions EUR contre 321 millions EUR en 2015. Cette forte baisse est principalement due à la diminution des revenus de l'assurance-producteur, liée à la variation négative de la PVIF, à l'impact des taux bas sur les marges et le retrait des commissions de gestion d'actifs, partiellement compensés par la progression des encours de dépôts, de crédits, et des encours d'assurance-vie distribués.

Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises fournit un large éventail de services bancaires et financiers afin de permettre aux clients entreprises de gérer et de développer leurs activités en France et à l'international.

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Produit net bancaire publié	**580**	593
Eléments significatifs PNB	**31**	–
Produit net bancaire ajusté	**549**	593
Dépréciations pour risque de crédit	**(59)**	(93)
Charges d'exploitation publiées	**(349)**	(378)
Eléments significatifs Charges	**(7)**	–
Charges d'exploitation ajustées	**(342)**	(378)
Résultat avant impôt publié	**172**	122
Eléments significatifs	**24**	–
Résultat avant impôt ajusté	**148**	122

HSBC France continue de contribuer au développement des entreprises et a augmenté son encours de crédits à la clientèle de 6 %, à 10,4 milliards EUR, notamment sur le segment des moyennes et grandes entreprises et en particulier pour les crédits à moyen et long terme. Les encours de dépôts s'inscrivent à la hausse à 10,2 milliards EUR. Les encours moyens progressent de 3 %.

En 2016, la Banque d'entreprises a participé au montage de plusieurs opérations financières significatives pour le compte de ses plus importants clients en lien avec la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les revenus générés par les clients français dans les autres entités du Groupe HSBC à l'étranger représentent depuis fin 2015 près d'un tiers des revenus générés en France par ces mêmes entreprises. A fin décembre 2016, ces revenus générés à l'étranger sont en progression de 11 %. Les clients des autres entités du Groupe HSBC ont généré en France des revenus en croissance (5 %). HSBC reste un partenaire clé pour les entreprises françaises cherchant à s'implanter à l'étranger et pour les entreprises étrangères souhaitant se développer en France.

Les revenus avant dépréciations pour risque de crédit ajustés s'établissent à 549 millions EUR. Les revenus subissent l'impact prolongé de taux historiquement bas ainsi que la baisse des commissions de gestion de trésorerie et de change.

Le coût du risque de la Banque d'entreprises s'établit à - 59 millions EUR, en baisse sensible par rapport aux - 93 millions EUR de l'exercice 2015. Le coût du risque normatif s'établit à 0,62 % des encours clientèle contre 0,99 % en 2015.

Les charges d'exploitation ajustées sont en baisse sensible de - 9 % sur l'exercice à - 342 millions EUR, bénéficiant de la baisse des effectifs et d'économies significatives réalisées par les fonctions support.

La Banque d'entreprises présente un résultat avant impôt ajusté à 148 millions EUR contre 122 millions EUR en 2015.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Banque de financement, d'investissement et de marchés
HSBC France accompagne des grandes entreprises, des institutionnels et des Etats dans leurs projets en France et à l'international, et constitue la plate-forme du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés de taux en euro et devises.

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Produit net bancaire publié	**864**	579
Eléments significatifs PNB	**(10)**	15
Produit net bancaire ajusté	**874**	564
Dépréciations pour risque de crédit	**2**	(7)
Charges d'exploitation publiées	**(403)**	(420)
Eléments significatifs Charges	**(19)**	(5)
Charges d'exploitation ajustées	**(384)**	(415)
Résultat avant impôt publié	**463**	152
Eléments significatifs	**(29)**	10
Résultat avant impôt ajusté	**492**	142

2016 a été marquée par la persistance d'un environnement de taux historiquement bas, et d'une importante volatilité sur les marchés en lien notamment avec les incertitudes ou événements politiques et macroéconomiques marquants de l'année (vote du "Brexit", élections aux Etats-Unis…).

Dans cet environnement de marché, le produit net bancaire ajusté de la BFI s'établit à 874 millions EUR. à comparer à 564 millions EUR l'année précédente. La hausse des revenus constatée provient de la bonne performance des activités de marchés notamment des activités de dérivés structurés de taux, de la hausse des revenus de la banque de financement et d'investissement incluant l'impact positif lié à la réserve de réévaluation d'une filiale de *leasing* (58 millions EUR) et de la hausse des revenus de l'activité de gestion de bilan comprenant, par ailleurs, l'impact positif dû à la déqualification partielle de relations de macro-couverture (122 millions EUR).

S'agissant des activités de marchés, l'année a été marquée par une incertitude élevée liée notamment au référendum britannique et aux élections américaines, impactant l'activité clientèle, avant de retrouver un environnement plus favorable en fin d'année. HSBC France cependant affiche une performance très satisfaisante, notamment sur les produits structurés de taux en USD auprès de grands clients institutionnels étrangers, ainsi qu'en maintenant sa position parmi les principaux établissements teneurs de marchés pour les pays émetteurs de dette gouvernementale dans la Zone euro.

En 2016, HSBC a également conforté sa position de première banque internationale sur le marché français des émissions obligataires et de leader pour les émetteurs publics européens, sur les souverains, supranationaux, agences et collectivités locales. HSBC s'est distingué en particulier en dirigeant des émissions de maturités très longues pour les Etats français, italien, belge et espagnol, ainsi que des emprunts multi-tranches, multi-devises ou hybrides. HSBC a par ailleurs continué à accompagner ses clients émetteurs sur d'importantes opérations internationales et sur de nouveaux marchés, notamment sur le compartiment obligations vertes (*Green Bonds*) ou à travers des émissions record de type "*Formosa*" et "*Schuldscheindarlehen*".

Concernant la Banque de financement et d'investissement, ses résultats sont également tirés par l'excellente performance des activités de conseil en fusions-acquisitions ainsi que les résultats satisfaisants des activités de financements d'actifs notamment financements aéronautiques, de projets et crédits structurés. Ces dernières ont plus que compensé la pression qui a continué à s'exercer sur les marges des dépôts et des crédits non structurés aux grandes entreprises.

Les revenus générés par les clients français à l'étranger sont en hausse de 5 % par rapport à 2015 à taux de change constant, et représentent toujours la plus grande part des revenus générés par les clients français au sein du Groupe HSBC. Les revenus générés en France par les clients des autres entités du Groupe sont stables.

Les dépréciations pour risque de crédit sont en reprise nette de 2 millions EUR en 2016, les dotations individuelles, limitées sur cet exercice, sont plus que compensées par des reprises sur dotations antérieures.

Les charges ajustées s'élèvent à - 384 millions EUR. La baisse de 7 % en comparaison de 2015 traduit un effort de maîtrise des charges directes, combiné aux bénéfices des initiatives de transformation des services et supports malgré la hausse de la contribution de HSBC France au Fonds de résolution unique (FRU) européen.

Le résultat avant impôt ajusté de la BFI s'établit à 492 millions EUR contre 142 millions EUR en 2015.

Banque privée

Le métier de Banque privée se concentre sur la clientèle de particuliers fortunés, dont les avoirs confiés sont supérieurs à 3 millions EUR, et auxquels elle propose une gamme étendue et diversifiée de solutions d'investissements et de crédit, renforcée par les synergies fortes avec le réseau du Groupe HSBC, notamment la Banque d'entreprises en France.

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Produit net bancaire publié	**45**	51
Eléments significatifs PNB	**–**	–
Produit net bancaire ajusté	**45**	51
Dépréciations pour risque de crédit	**(1)**	(1)
Charges d'exploitation publiées	**(99)**	(38)
Eléments significatifs Charges	**(63)**	(2)
Charges d'exploitation ajustées	**(36)**	(36)
Résultat avant impôt publié	**(55)**	12
Eléments significatifs	**(63)**	(2)
Résultat avant impôt ajusté	**8**	14

La profession de Banque privée, dans son ensemble, poursuit sa mutation dans un cadre réglementaire exigeant. HSBC s'impose des standards élevés de connaissance de sa clientèle et des opérations qu'elle réalise.

Les encours sous gestion, à 7,2 milliards EUR, progressent de 3 % par rapport à fin 2015, où ils représentaient 6,9 milliards EUR, bénéficiant d'une collecte nette positive de + 195 millions EUR, essentiellement sur la clientèle résidente et provenant, pour la plus grande part, des recommandations des autres lignes métier.

Les revenus bénéficient d'une bonne activité sur les crédits et de l'amélioration du mix produit, mais qui ne compense pas la diminution de la marge sur les dépôts liée à la baisse des taux ni l'impact de la baisse des marchés actions une partie de l'année. Les revenus souffrent également d'une évolution défavorable de la PVIF des activités d'assurance sur ce segment de clientèle de - 4,1 millions EUR. Hors variation de la PVIF, l'évolution des revenus est de - 3 % sur un an.

En vision "ajustée", les charges sont stables par rapport à l'année précédente.

Le résultat avant impôt publié de la Banque privée s'établit à - 55 millions EUR. Il enregistre une dépréciation d'écarts d'acquisition pour - 63 millions EUR en relation avec l'environnement économique difficile couplé au durcissement des réglementations. Le résultat ajusté avant impôt de la Banque privée s'affiche à 8 millions EUR.

Autres activités

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Produit net bancaire publié	**(55)**	–
Eléments significatifs PNB	**(13)**	35
Produit net bancaire ajusté	**(42)**	(35)
Dépréciations pour risque de crédit	**–**	–
Charges d'exploitation publiées	**(140)**	(23)
Eléments significatifs Charges	**(127)**	(7)
Charges d'exploitation ajustées	**(13)**	(16)
Résultat avant impôt publié	**(195)**	(23)
Eléments significatifs	**(140)**	28
Résultat avant impôt ajusté	**(55)**	(51)

La ligne "Autres activités" comprend des éléments de revenus et de charges n'ayant pas vocation à être affectés aux lignes métiers. Il s'agit notamment de la variation de valeur de la dette propre sous option juste valeur due au *spread* de crédit et de l'inefficacité liée à la comptabilisation d'opérations de couverture IAS 39. Ce segment intègre également en 2016 des coûts de restructuration ainsi que des coûts de projets informatiques liés aux initiatives stratégiques dans les domaines de la banque digitale et de la modernisation des outils.

Projet resegmentation

Le Groupe HSBC a revu l'alignement de ses lignes de métier mondiales qui se traduit par l'introduction du métier *Corporate Centre* comprenant principalement : l'actuel segment "Autres activités", l'inter-segment et la Gestion de bilan et trésorerie ("*Balance Sheet Management*" – BSM). A noter que le coût de certaines fonctions, précédemment logées en 'Autres activités', sera réparti vers les métiers.

A l'issue de ce changement, prévu début 2017, les résultats de HSBC France seront présentés selon la segmentation suivante : Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque de financement, d'investissements et de marchés, Banque d'entreprises, Banque privée et *Corporate Centre*.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Données financières historiques (non auditées)

Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2016	2015	2014	2013	2012
Résultat avant impôt	**432**	618	232	546	388
Résultat net part du groupe	**310**	445	198	383	321
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du groupe	**5 842**	5 838	5 733	5 391	5 213
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	**44 706**	43 184	42 262	40 235	76 486[1]
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**46 281**	39 897	40 656	36 974	75 356[2]
Total du bilan	**169 423**	168 458	201 018	208 893	225 208
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	**8 647**	9 217	9 402	9 533	9 570
Ratios					
Ratio total des fonds propres[3]	**13,2 %**	14,9 %	14,1 %	13,7 %	12,6 %
Ratio Common Equity Tier One[3]	**13,2 %**	14,9 %	14,1 %	13,7 %	12,6 %
Coefficient d'exploitation	**72,7 %**	68,8 %	82,2 %	70,9 %	75,9 %

1 *Y* compris titres pris en pension.
2 *Y* compris titres pris en pension.
3 *Ratios* en norme Bâle 2.5 en 2012 et 2013 et ratios en norme Bâle III "phasé" à partir de 2014.

Notations

HSBC France est notée par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et FitchRatings.

	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Notations long terme Dette Senior non sécurisée	AA -	A2	AA -
Notations long terme Dépôts bancaires	AA -	A1	AA -
Perspective	Négative	Négative	Stable
Notations court terme	A-1+	P-1	F1+
Date de mise à jour	7 juillet 2016	28 juin 2016	20 octobre 2016

Pour les agences FitchRatings et Standard & Poor's, les notations de HSBC France sont alignées avec celles de HSBC Bank plc (Standard & Poor's) et HSBC Holdings plc (FitchRatings), en raison du caractère stratégique de HSBC France pour le Groupe HSBC.

Durant l'année 2016, les agences Moody's et Standard & Poor's ont abaissé la perspective des notations long terme de HSBC France à négative en raison de l'abaissement de la perspective de HSBC Holdings plc à négative en relation avec i) la dégradation des perspectives économiques en Chine et ii) l'incertitude liée au vote au Royaume-Uni en faveur de la sortie de l'Union européenne.

Risques Principaux et Emergents

HSBC France veille, en permanence, à identifier et à suivre ses risques. Dans le cadre de ce processus, les risques sont classés en grandes catégories. Les variations dans l'évaluation de ces risques sont prises en compte pour ajuster si nécessaire la stratégie de la banque et éventuellement son appétit au risque.

Les principaux risques liés à l'activité bancaire sont le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque de taux structurel, le risque de non-conformité et le risque de réputation ainsi que le risque de l'assurance. L'exposition à ces différents risques est détaillée au chapitre Facteurs de risque, pages 111 et suivantes.

Chacun de ces risques, tout comme les risques non liés à l'activité bancaire, sont susceptibles d'affecter profondément les résultats financiers de la banque, sa réputation ou encore la viabilité à long terme de son modèle opérationnel.

Risques macroéconomiques

La croissance économique est restée faible en 2016 dans l'ensemble de la Zone euro et notamment en France. Les politiques économiques ont contribué au maintien de taux d'intérêts historiquement bas. L'érosion des revenus qui en découle directement et la concurrence accrue sur les crédits immobiliers aux particuliers, qui entraîne un volume de renégociations et de remboursements anticipés, pèsent sur l'activité d'intermédiation bancaire et aggravent le défi posé

au modèle économique des banques françaises. Sur le long terme, le bas niveau du rendement des actifs pèse également sur la rentabilité des activités d'assurance-vie. Les résultats de HSBC France pourraient être affectés si cette période de taux bas, voire négatifs, et d'inflation très faible devait se prolonger durablement.

Plus généralement, l'impact des mesures réglementaires récentes sur les volumes d'actifs financiers échangés sur les marchés réduit la base de revenus des activités de marché. Par ailleurs, l'environnement économique et géopolitique peut pousser les investisseurs à rechercher du rendement dans des actifs risqués, pouvant engendrer des "bulles financières" dans certains secteurs et exposer HSBC France à des risques de crédit accrus. Enfin, certains pays de la Zone euro restent exposés à des risques systémiques notamment la Grèce et l'Italie. En outre, les conditions de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, qui restent à négocier, ajoutent à l'incertitude.

Face à ces défis, HSBC France a continué en 2016 à conduire un ensemble de mesures destinées à conforter sa rentabilité et la pérennité de son modèle économique :

- maintenir une politique de maîtrise des coûts extrêmement stricte ;
- poursuivre le programme de modernisation de son informatique bancaire, engagé début 2016 et qui doit s'achever courant 2018, devant permettre de dégager d'importants gains d'efficacité ;
- continuer à accroître sa part de marché sur ses différents segments de clientèle ;
- ajuster la tarification de certains services en conformité avec ses principes de traitement équitable de sa clientèle ; par exemple, la banque fixe maintenant un taux d'intérêts négatif sur les dépôts à vue des clients ayant un statut de banque ou d'institution financière ;
- s'agissant de ses activités d'assurance-vie, continuer d'appliquer une politique à long terme de gestion de ses actifs et de couverture ayant pour effet d'atténuer et de différer l'impact des baisses de rendement ;
- poursuivre et développer les outils d'une gestion stricte des risques ;
- maintenir des expositions extrêmement limitées, en termes de risque de marché, dans son portefeuille de négociation (*trading book*) ;
- suivre attentivement l'évolution de la situation économique et réaliser régulièrement des tests de résistance pour évaluer l'impact sur ses activités de divers scénarios économiques afin d'adapter la stratégie de ses métiers.

Risques géopolitiques

Le choix du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne pourrait renforcer la défiance, parfois exprimée en Europe, vis-à-vis des institutions européennes. Des élections nationales se tiendront en 2017 dans plusieurs pays, qui pourraient traduire la progression d'une volonté de remise en cause de la construction européenne. Enfin, le nouveau gouvernement américain pourrait introduire des changements dans les relations internationales. Les conséquences possibles de ces évolutions sont difficiles à évaluer et l'incertitude pèse sur les décisions d'investissement.

HSBC France suit attentivement ces évolutions géopolitiques. Leurs conséquences possibles sur l'économie et les marchés sont prises en compte dans l'évaluation des risques de la banque. S'agissant plus spécifiquement du "Brexit", et bien qu'elle soit relativement peu exposée au marché britannique ou au risque de change sur la livre sterling, HSBC France se tient étroitement informée des différents scénarios envisagés et de leurs conséquences possibles pour le Groupe HSBC. L'un des objectifs de HSBC France reste de soutenir les courants d'affaires avec la Grande-Bretagne.

Une intensification des actions terroristes est possible. Outre ses conséquences économiques, cette menace reste avant tout un risque pour les biens et les personnes.

En ce qui concerne la menace terroriste, HSBC France maintient une veille attentive sur ses évolutions, en lien avec les autorités françaises et les autres équipes spécialisées du Groupe HSBC. Elle continue par ailleurs de renforcer son dispositif de sécurité physique, et s'assure régulièrement que son personnel et son équipe de Direction Générale soient régulièrement formés et restent préparés à faire face en cas d'agression.

Risque technologique

L'industrie bancaire se trouve confrontée à la concurrence d'acteurs non bancaires ("Fintechs", "Assurtechs"…), dotés d'une expertise particulière notamment dans les technologies de l'information qui pourraient capter une part de la "chaîne de valeur" des services proposés par les banques en offrant à leur clientèle des services plus souples, moins coûteux, *via* des smartphones ou des tablettes. La transposition en droit national de la directive européenne des services de paiement dite "PSD2", prévue en janvier 2018, devrait accélérer ce mouvement, encouragé par les entreprises de capital-risque.

Le Groupe HSBC entretient d'étroites relations avec ces nouveaux acteurs. Son équipe spécialisée réalise des investissements dans ces nouvelles sociétés pour le

compte du Groupe, et a engagé une collaboration avec certaines d'entre elles pour intégrer certaines de leurs pratiques dans son approche commerciale. Ainsi, la banque offre déjà à ses clients un service de consultation de comptes "multibanque". HSBC France mène par ailleurs un programme ambitieux de "digitalisation" progressive de ses services.

Risques liés aux exigences réglementaires
Les demandes réglementaires croissantes et les réformes structurelles imposées par les régulateurs bancaires depuis plusieurs années entraînent pour les banques des exigences croissantes en capital, en liquidité et en matière de protection de la clientèle. Elles nécessitent de lourds investissements en moyens humains et informatiques qui pèsent sur la rentabilité. Enfin, en cas d'infraction, la banque s'expose à des sanctions, y compris pénales, et à des amendes, et risque de voir sa réputation entachée.

Le Groupe HSBC et HSBC France suivent et anticipent dans toute la mesure du possible les évolutions réglementaires et entretiennent avec leurs principales autorités de régulation un dialogue régulier et approfondi. L'impact des évolutions sur leurs fonds propres et, plus généralement, sur la situation financière, est régulièrement évalué, puis présenté et discuté dans les différentes instances de direction. En ce qui concerne plus particulièrement ses pratiques commerciales, HSBC France continue de renforcer ses procédures et son dispositif de surveillance sur le traitement de la clientèle fragile.

Risque de modèle
Les exigences réglementaires qui entourent le développement, la validation et le suivi des modèles de calcul des actifs pondérés par les risques (RWA – *Risk Weighted Assets*), ainsi que leur gouvernance, se sont considérablement développées, et nécessitent d'importants travaux de mise à niveau. La BCE a lancé en 2016 un programme de revue approfondie de ces modèles (*Targeted Review of Internal Models* – TRIM) dans le but de les harmoniser autant que possible. Des incertitudes demeurent sur la capacité de HSBC France à conserver, sur la durée, le bénéfice de certains de ses modèles internes ou à faire valider des évolutions qui lui paraîtraient nécessaires. Cette incertitude est accentuée par le fait que HSBC France est également soumise à la supervision du régulateur britannique, la PRA.

Le Comité de Bâle a présenté en 2016 la conclusion de travaux menés en vue de modifier certains paramètres de calcul de RWA. Les simulations réalisées sur cette base ont fait ressortir, pour HSBC France, le risque d'une forte augmentation de ses besoins en capital réglementaire. Des négociations se poursuivent au sein du Comité de Bâle sur ce sujet.

L'ensemble de ces évolutions fait peser sur la banque le risque d'un accroissement de ses besoins en capital réglementaire. Pour faire face au mieux à ces contraintes, HSBC France fait évoluer ses modèles et sa gouvernance afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et fait appel, le cas échéant, aux équipes spécialisées de HSBC Bank plc. La validation interne de ses modèles, préalable à leur soumission aux régulateurs, est assurée par une équipe indépendante dédiée du Groupe HSBC.

Risque de criminalité financière
Un superviseur indépendant (le "*Monitor*") a été nommé en 2013 dans le cadre du *Deferred Prosecution Agreement* – DPA. Il s'agit d'un accord passé en 2012 entre le Groupe HSBC et le *Department of Justice* américain et la *Financial Compliance Authority* britannique pour évaluer chaque année l'efficacité de son programme de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales.

Comme l'ensemble des entités du Groupe HSBC, HSBC France s'inscrit dans le programme de remédiation des défaillances constatées par le *Monitor* dans le dispositif de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales. Ce programme nécessite d'importants investissements en systèmes et en personnel. Sa complexité, qui engendre par ailleurs un risque d'exécution non négligeable, pourrait conduire HSBC à ne pas respecter les délais prévus initialement, constituant potentiellement une infraction au DPA dont les conséquences ne sont pas prévisibles à ce stade.

Pour se protéger au mieux contre cette éventualité, le Groupe HSBC, et HSBC France, poursuivent de façon déterminée les actions de remédiation engagées. HSBC France a ainsi mis en place un suivi très précis de l'ensemble du programme visant à la mise en place intégrale du programme "*Global Standards*" de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales. Ceci s'accompagne d'un ensemble d'actions de formation et de sensibilisation destinées à mettre la lutte contre la criminalité financière au premier plan des priorités de l'ensemble du personnel de la banque.

Risque fiscal
Comme toute entreprise, HSBC France est exposée au risque d'une interprétation ou d'une application erronées des règles fiscales qui s'appliquent à elle, dont la complexité va croissant. Plus spécifiquement, les

autorités fiscales portent une attention de plus en plus grande aux conditions de facturation entre sociétés membres de grands groupes internationaux comme HSBC. D'autre part, certains clients de HSBC France pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité susceptibles d'entraîner des conséquences financières, pénales et pour sa réputation.

La Direction des Affaires Fiscales de HSBC France travaille en étroite collaboration avec les autres fonctions et les différentes lignes de métier ainsi qu'avec les autres entités du groupe pour vérifier que les transactions que HSBC France réalise pour son propre compte ou pour le compte de clients sont bien conformes à la lettre et à l'esprit des règles fiscales.

Risques psycho-sociaux
Les divers programmes de transformation en cours chez HSBC France et touchant une grande partie de son personnel, associés au lancement, en septembre 2016, d'un projet de plan de départs volontaires, créent un environnement que certains collaborateurs peuvent ressentir comme complexe et incertain. Cette situation peut entraîner un désengagement d'une partie du personnel, une augmentation du taux d'absentéisme voire de démissions.

Pour se prémunir contre ces risques, HSBC France s'assure que l'ensemble du personnel reçoive une information régulière et claire sur les réorganisations et les projets en cours. La banque contrôle par ailleurs avec attention la charge de travail et le niveau de stress de ses employés au travers d'enquêtes bi-annuelles et de questionnaires adaptés. L'encadrement de proximité est également sensibilisé régulièrement à ce risque et encouragé à prendre les mesures nécessaires lorsque les indices d'insatisfaction témoignent d'une dégradation des conditions de travail ou de leur perception par les collaborateurs.

Risques d'exécution et risques opérationnels
Les différents projets et programmes peuvent engendrer des conflits de priorités et d'allocation de moyens susceptibles de peser sur leur bon déroulement, voire leur bonne fin, et sur le fonctionnement courant de la banque avec de possibles conséquences financières réputationnelles ou de sanctions réglementaires.

HSBC France met en œuvre les moyens techniques, financiers ou humains nécessaires à la conduite de ses projets. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une gouvernance adaptée à leur nature et à leur niveau de complexité, en tenant compte des interactions possibles avec les autres programmes.

Risque de fraude, d'intrusion et de piratage informatique
HSBC France, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques susceptibles d'affecter ses opérations, tant pour son propre compte que pour celui de sa clientèle. Une intrusion dans nos systèmes informatiques pourrait entraîner des pertes financières et des dommages en termes de réputation. La perte ou le vol de données clients constituerait en outre une infraction réglementaire qui pourrait déboucher sur des amendes et des pénalités.

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires et la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. HSBC France continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à la menace des cyber-attaques.

Risques liés à la gestion de données
HSBC France doit s'assurer qu'elle produit, gère et conserve ses données d'une façon fiable et homogène, pour ses propres besoins mais aussi pour ceux des régulateurs et ceux de sa clientèle qui exigent une communication de données toujours plus fréquente et détaillée. La conservation de ces données, et la capacité de la banque à les répertorier et les récupérer, sont également nécessaires notamment en cas de litige, d'enquête ou de contrôle. En cas de défaillance dans ce domaine, la banque pourrait prendre de mauvaises décisions, communiquer de façon erronée ou subir des condamnations et autres pertes financières.

Dans le cadre d'un programme global d'amélioration de la qualité des données du Groupe HSBC, HSBC France s'efforce de toujours mieux contrôler la qualité des saisies de données, de mieux organiser leur stockage et de rationaliser et fiabiliser leur cheminement dans les systèmes d'information et leur extraction.

Risques des systèmes informatiques
Indépendamment d'actes de malveillance, les systèmes informatiques de la banque sont exposés à des risques de panne ou de mauvais fonctionnement qui pourraient affecter les clients de HSBC France, son fonctionnement ou encore sa capacité à respecter ses obligations réglementaires. Pourraient en découler une grave atteinte à l'image et à la réputation de la banque, éventuellement des pertes opérationnelles significatives du fait des dépenses à engager pour revenir à une situation normale et compenser éventuellement des préjudices, et jusqu'à des sanctions et des amendes.

Pour se prémunir contre ce risque, HSBC France mène en permanence des travaux de maintenance et de mise à jour de ses systèmes et de ses applicatifs

informatiques. HSBC France est engagée dans un programme de modernisation informatique de grande envergure, qui débouchera sur le remplacement de son informatique bancaire actuelle, devenue progressivement trop complexe.

Risques juridiques

En dehors du risque de non-conformité à la législation ou la réglementation, HSBC France est exposée comme toute institution au risque d'entrer en litige avec des tierces parties, quelles qu'elles soient. Ces risques peuvent avoir notamment des conséquences financières – amendes, pénalités – et réputationnelles. Les législations française et européenne ont récemment évolué dans plusieurs domaines importants, notamment :

- les sanctions administratives et le montant des amendes applicables en cas de violation des dispositions relatives au respect des délais de paiement ;
- la protection des données, dont notamment le "droit à l'oubli", la portabilité des données et des restrictions sur les pratiques du "profilage" ;
- l'obligation d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits de l'homme, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement.

Un dispositif de veille juridique et d'information de la Direction Générale est en place au sein de HSBC France pour prévenir les risques nés des évolutions législatives et réglementaires. Un travail d'analyse des textes est mené de façon continue, visant à l'examen des conséquences pratiques et des adaptations à conduire éventuellement pour s'y conformer.

Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la clôture.

Perspectives d'avenir

La croissance économique est restée très faible en 2016 dans l'ensemble de la Zone euro et notamment en France. Les politiques économiques ont contribué à la persistance de taux d'intérêts historiquement bas. Ce contexte d'érosion des revenus, dans un contexte de croissance très faible pèse sur l'activité d'intermédiation bancaire et aggrave le défi posé au modèle économique des banques françaises. Les résultats de HSBC France pourraient être affectés si cette période de taux bas, voire négatifs, et d'inflation très faible devait se prolonger durablement.

HSBC France dispose d'une stratégie bien définie, inscrite dans celle du Groupe HSBC et adaptée au marché prioritaire qu'est la France. Elle s'oriente autour de trois axes principaux :

- dynamiser l'activité, en continuant de développer sa clientèle patrimoniale, en investissant dans le digital dans la Banque de particuliers. S'appuyer sur les atouts du Groupe, notamment sa forte connectivité internationale pour conforter son positionnement dans la Banque d'entreprises et la Banque de financement, d'investissement et de marchés ;
- investir dans le programme *Global Standards* afin de mettre en place les meilleures pratiques en matière de lutte contre la criminalité financière ;
- simplifier les processus et les procédures, pour gagner en efficacité et continuer à améliorer l'expérience client. HSBC France a lancé en 2016 un plan sur 3 ans de modernisation de son infrastructure informatique. HSBC France mène par ailleurs un programme ambitieux de "digitalisation" progressive de ses produits et services.

Le modèle de croissance de HSBC France vise à développer la connectivité entre les entités du Groupe HSBC et à préserver la solidité du bilan.

Autres informations concernant HSBC France

Information relative aux comptes bancaires inactifs

Situation au 31 décembre 2016

(Articles L. 312-19 et R. 312-21 du Code monétaire et financier)

	Nombre	Montant des avoirs
	(unités)	*(milliers d'euros)*
Comptes inactifs ouverts dans nos livres	48 920	88 269
Comptes transférés à la CDC dans l'année	1 884	4 135
Comptes transférés aux Domaines dans l'année	13	68

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2016, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élevaient à 71,1 millions EUR, dont 79 % étaient à échéance inférieure à 30 jours.

Au 31 décembre 2015, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élevaient à 43,6 millions EUR, dont 62 % étaient à échéance inférieure à 30 jours.

Sauf accord particulier avec le fournisseur, le délai de paiement est de 45 jours date de facture.

Les Dirigeants

Administrateurs et membres du Comité Exécutif



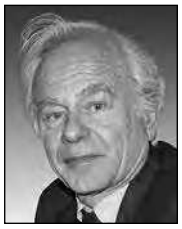
Jean Beunardeau
Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.
Group General Manager *du Groupe HSBC.*

55 ans. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Nommé Directeur des Grands Clients en février 2004, il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en mars 2004, en charge du *Corporate* et de *l'Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En septembre 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. Le 1er février 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. En novembre 2010, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe continentale au sein du Groupe HSBC. Depuis le 10 janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC France et Responsable de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.



Andrew Wild
Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France.
Directeur du Marché des entreprises en France.

46 ans. De nationalité britannique. Diplômé de la *Business School* de l'Université de Nottingham. Il est également expert-comptable diplômé. Il est entré dans le Groupe HSBC en 2005 après avoir été notamment *Senior Manager Transaction Services* chez KPMG puis *Corporate Finance Director* chez KPMG Corporate Finance. En juin 2008, il est nommé Directeur Adjoint de la Banque d'entreprises de HSBC France. En avril 2011, il est nommé *Global Head of Corporate, Business Banking and Products* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC puis il devient, en août 2013, Directeur mondial de *Mid-Market* et *Business Banking* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC. Il est Directeur du Marché des entreprises en France depuis le 2 février 2015 et Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général de HSBC France depuis le 1er mars 2015.



Philippe Pontet
Chairman Investment Banking.

74 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que *Vice-Chairman, Corporate Finance Europe*. Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du Conseil Consultatif Européen de HSBC fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'AREVA, avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est *Chairman Investment Banking*.

Autres membres du Comité Exécutif

Anne-Lise Bapst	Directrice de la Communication
Marine de Bazelaire	Directrice du Développement Durable
Xavier Boisseau	Directeur Adjoint de la Banque de financement, d'investissement et de marchés
Hubert Bouxin	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Myriam Couillaud	Directrice des Ressources Humaines
Eric Emoré	Directeur des Assurances
François Essertel	Directeur de la Banque privée
Emma Evans	Directrice de la Conformité - Lutte contre la criminalité financière
Laurent Facque	Directeur de la Conformité Réglementaire
Sébastien Guillo	Directeur de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
Nathalie Léonard	Directrice des Affaires Fiscales
Philippe Moiroud	*Chief Operating Officer*
François Mongin	Inspecteur Général
Matteo Pardi	Directeur de la Gestion d'actifs
Emmanuel Rémy	*Chief Risk Officer*
Laurence Rogier	Directrice Financière
Thomas Vandeville	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
Simon Vaughan Johnson	*Head of Remediation Management Office*

Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration de HSBC France au 9 février 2017 [1]

Samir Assaf *Né en 1960*
Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2016 : Fin de mandat : 2019.
Président du Conseil d'Administration, HSBC France. Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :
Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC* (*Group Management Board*). Directeur Général *Global Banking and Markets*, Groupe HSBC*.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :
Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG *. Administrateur : The Saudi British Bank* (depuis avril 2016). Mandat ayant pris fin en 2016 : Administrateur : HSBC Bank plc.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :
Mandat ayant pris fin en 2016 : Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.

Biographie :
Il entre au CCF en 1994 après avoir été Directeur de la Trésorerie pour le Groupe Total. En 1998, il prend la Direction des Marchés du CCF. Il rejoint HSBC en 2000 quand la banque acquiert le CCF. Chez HSBC, il démarre comme Directeur des Marchés pour HSBC France et Responsable pour l'Europe du *Fixed Income Trading*. En 2006, il est promu à la tête des activités de marchés pour l'Europe et le Moyen-Orient. En janvier 2008, il prend la Direction des Marchés pour l'ensemble du Groupe et est nommé *Group General Manager* en mai 2008. Le 1er janvier 2011, il est nommé *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Depuis novembre 2012, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

Jean Beunardeau *Né en 1962* [2]
Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2014. Fin de mandat : 2017[3].

Fonction principale :
Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France. *Group General Manager*, Groupe HSBC.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :
Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Membre du Conseil de Surveillance : Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France) (depuis avril 2016).

Andrew Wild *Né en 1970* [2]
Première nomination : 2015. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.

Fonction principale :
Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France. Directeur du Marché des entreprises en France.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Trésorier : Association Française des Banques (depuis septembre 2016). Président Groupement des Banques sous contrôle étranger en France : Fédération Bancaire Française (depuis avril 2016).

1 *Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103 avenue des Champs-Elysées, 75419 Paris Cedex 08, France.*
2 *Cf. biographie page 24.*
3 *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017.*
* *Société cotée.*

Ibtissam Bara *Née en 1982*
Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :
Chargée de mission, Direction Proposition Clients Pro, RBWM, HSBC France.

Biographie :
Entrée chez HSBC France en 2007.

Ludovic Bénard *Né en 1978*
Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :
Conseiller en gestion de patrimoine, Centre patrimonial Opéra, RBWM, HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :
Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Actionnariat.

Biographie :
Entré chez HSBC France en 2009.

Xavier Bertrand *Né en 1960*
Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :
Chargé de mission, Direction Proposition Clients Pro, RBWM, HSBC France.

Biographie :
Entrée chez HSBC France en 1999.

Paule Cellard *Née en 1955*
Première nomination : 2017. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant.

Autres mandats :
Fondatrice et Présidente : Klefi Conseil. Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

Biographie :
Après avoir exercé diverses responsabilités opérationnelles au sein des activités de Banque de financement et d'investissement à la Banque Indosuez, à la Chase Manhattan Bank puis de 1989 à 2000 dans le Groupe Crédit Agricole, elle a été de 2000 à 2005 Directeur de l'équipe centrale d'Inspection Générale de Calyon, de 2006 à 2009 Directeur Général de Gestion Privée Indosuez, puis Directeur mondial de la Conformité au Crédit Agricole Corporate & Investment Bank jusqu'en 2013, date de son départ en retraite. Depuis 2013, elle occupe différents postes de membre de conseil et au sein des comités spécialisés de ces conseils et a créé Klefi Conseil, spécialisé dans le conseil et la formation.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Martine Gerow *Née en 1960*
Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques de HSBC France.

Fonction principale :
Vice-Président exécutif et Directeur Financier, Carlson Wagonlit Travel.

Autres mandats :
Directeur Général : CWT SAS. Administrateur : Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement.

Biographie :
Auditeur interne chez PPG Industries en France et aux Etats-Unis (1983-1985) puis Consultant en stratégie au sein de The Boston Consulting Group, à New York, jusqu'en 1989. De 1989 à 2002, a occupé différents postes au sein de la Direction de la Stratégie et du Développement du Groupe Pepsico puis Directeur Financier de Pepsico en France. Entre 2002 et 2007, Directeur Financier de la division Boissons puis Directeur du Contrôle de Gestion et de la Consolidation du Groupe Danone. De 2008 à 2010, Directeur Financier du Groupe Smithfield puis du Groupe Campofrio Food. De 2010 à 2014, Directeur Général Adjoint en charge des finances, des achats et des systèmes d'information de Solocal Group. Depuis septembre 2014, Vice-Président exécutif et Directeur Financier de Carlson Wagonlit Travel.

Lindsay Gordon *Né en 1952*
Première nomination : 2013. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant. Président du Comité des Risques et Membre du Comité d'Audit de HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research. Mandat ayant pris fin en 2016 : Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique.

Biographie :
De nationalités britannique et canadienne. Il a rejoint HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en décembre 1999 puis Président et Directeur Général de HSBC Bank Canada d'octobre 2003 à janvier 2013, date de son départ en retraite.

Philippe Houzé *Né en 1947*
Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant. Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :
Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats :
Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur : Carrefour *. Administrateur : Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de France (depuis décembre 2016). Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Administrateur : Expofrance 2025. Administrateur : EESC ESCP (depuis décembre 2016).

Biographie :
Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix de 1994 à 2013.

* *Société cotée.*

Anne Méaux *Née en 1954*
Première nomination : 2011. Dernier renouvellement : 2015. Fin de mandat : 2018.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :
Présidente, Anne Méaux Conseil.

Autres mandats :
Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons.

Biographie :
Attachée au service de presse de l'Elysée de 1976 à 1981, puis chargée de communication de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République et du groupe parlementaire UDF à l'Assemblée nationale de 1981 à 1986. De 1986 à 1988, Conseiller technique, chargée de communication auprès d'Alain Madelin (ministre de l'Economie). Jusqu'en 2015, Présidente fondatrice de la société Image 7 créée en 1988.

Thierry Moulonguet *Né en 1951*
Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques de HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :
Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques : HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes[1]. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia[1]. Administrateur : Fimalac *[1], Groupe Lucien Barrière[1], Valeo *, Prodways Group[1], Trois-S Entertainment[1].

Biographie :
Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'en 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'en 2011.

Philippe Pontet *Né en 1942*[2]
Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2015. Fin de mandat : 2018.

Fonction principale :
Chairman Investment Banking, HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :
Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées.

Arnaud Poupart-Lafarge *Né en 1965*
Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :
Directeur Général, Nexans.

Biographie :
Au sein du groupe ArcelorMittal, a dirigé des opérations en Europe, Afrique et CEI ; membre du *Management Council* du groupe ArcelorMittal jusqu'en juillet 2013. Directeur Général de Nexans depuis octobre 2014 après avoir rejoint la société en juillet 2013 en tant que Directeur des Opérations.

1 *Sociétés appartenant au groupe Fimalac.*
2 *Cf. biographie page 24.*
* *Société cotée.*

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Philippe Purdy *Né en 1958*
Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :
Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France.

Biographie :
Entré chez HSBC France en 1982.

Lucile Ribot *Née en 1966*
Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2017[1].
Administrateur indépendant.

Autres mandats :
Mandats ayant pris fin en 2016 : Administrateur : Fives Celes, Fives Cryo, Fives Manufacturing Industries, Fives Proabd, Fives Stein, Fives Solios (représentant permanent de Fives), Fives Cail (représentant permanent de Fives). Mandats ayant pris fin le 15 janvier 2017 : Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.

Biographie :
Directeur de mission chez Arthur Andersen (audit et conseil) de 1989 à 1994. Elle intègre le Groupe Fives en 1995 en tant que Contrôleur de Gestion Groupe. De 1996 à 1997, Directeur Administratif et Financier de la filiale Fives Solios. Chez Fives de 1998 à janvier 2017 en tant que Directeur Financier et membre du Directoire à compter de 2002.

Carola Von Schmettow *Née en 1964*
Première nomination : 2015. Fin de mandat : 2018.

Fonction principale :
Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG *.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Membre du Conseil consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG *, BVV.

Biographie :
De nationalité allemande. Entrée chez HSBC Trinkaus & Burkhardt AG en septembre 1992 en tant que *Associate Trading*. D'octobre 1995 à juillet 1997, Responsable de la Trésorerie puis jusqu'en septembre 1999, Responsable de la coordination de la Banque de marchés. D'octobre 1999 à juin 2003, Directeur Général de HSBC Trinkaus Capital Management GmbH. Elle est également Membre du Comité Exécutif de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG de juin 2001 à mai 2004, d'abord en tant que Responsable de la Banque privée et de la Gestion d'actifs puis Responsable des Clients Institutionnels, des Marchés et de la Gestion d'actifs. De juin 2004 à mai 2006, associé indéfiniment responsable de la société HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA pour laquelle elle est Responsable des Clients Institutionnels, des Marchés et de la Gestion d'actifs. Depuis 2006, Membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et Responsable des métiers de Banque d'investissement, de financement et de marchés et de Gestion d'actifs. Le 2 juin 2015, elle est nommée Président du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

1 *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017.*
* *Société cotée.*

Antonio Simoes *Né en 1975*
Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.

Fonction principale :
Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC * (*Group Management Board*). Directeur Général, HSBC Bank plc. Directeur Général de l'Europe.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :
Administrateur : HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Président : Financial Conduct Authority Practitioner Panel. Membre : Banking Standards Board.

Biographie :
De nationalité portugaise. A rejoint HSBC en 2007, après avoir été *Partner* chez McKinsey & Co à Londres. De septembre 2007 à septembre 2009, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC, HSBC Holdings plc. D'octobre 2009 à décembre 2011, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC et de la Planification et Directeur de cabinet du Directeur Général du Groupe, HSBC Holdings plc. En 2011, il est nommé *Group General Manager*. De décembre 2011 à juin 2014, responsable du Royaume-Uni et de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine Europe. De juin 2014 à septembre 2015, Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Directeur Général du Royaume-Uni. Depuis septembre 2015, Directeur Général, HSBC Bank plc et Directeur Général de l'Europe.

Brigitte Taittinger *Née en 1959*
Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :
Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.

Autres mandats :
Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac *. Mandat ayant pris fin en 2016 : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence.

Biographie :
Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1991. Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012. Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris depuis avril 2013.

Jacques Veyrat *Né en 1962*
Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant. Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :
Président, Impala SAS.

Autres mandats :
Président : Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac *, Nexity *. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo *, Neoen, Pacemar. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Censeur : Sucres et Denrées.

Biographie :
Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le Groupe Louis Dreyfus. En 1998, il crée LDCom, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en avril 2008 lors de la vente de la société à SFR. Il est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en mai 2008. En 2011, il quitte le Groupe Louis Dreyfus et crée le groupe Impala.

* *Société cotée.*

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration (composition au 9 février 2017)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Samir Assaf Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC. Directeur Général *Global Banking and Markets,* Groupe HSBC. Président du Conseil d'Administration, HSBC France.	2012	2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandat hors du Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandat hors du Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.
Jean Beunardeau Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France. *Group General Manager,* Groupe HSBC.	2008	2017[1]	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Membre du Conseil de Surveillance : Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France).	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP.

1 *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017.*

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Andrew Wild Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général, HSBC France. Directeur du Marché des entreprises en France.	2015	2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Trésorier : Association Française des Banques. Président du Groupement des Banques Etrangères en France : Fédération Bancaire Française.	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France.	–	–	–
Ibtissam Bara Chargée de mission, Direction Proposition Clients Pro, RBWM, HSBC France.	2016	2019	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	–	–	–	–
Ludovic Bénard Conseiller en gestion de patrimoine, Centre patrimonial Opéra, RBWM, HSBC France	2016	2019	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	–	–	–	–
Xavier Bertrand Chargé de mission, Direction Proposition Clients Pro, RBWM, HSBC France.	2016	2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Actionnariat.	–	–	–	–
Martine Gerow Vice-Président exécutif et Directeur Financier, Carlson Wagonlit Travel.	2012	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Directeur Général : CWT SAS. Administrateur : Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Directeur Général : CWT SAS. Administrateur : Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Lindsay Gordon Administrateur de sociétés.	2013	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Centre of Excellence for Marine Transportation.	–

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Philippe Houzé Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.	1999	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de de France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD, Expofrance 2025, EESC ESCP. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Didier Guérin. Administrateur : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD, Expofrance 2025. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines. Administrateur : iDbyMe, Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Censeur : Carrefour. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Président du Conseil : INSEAD France. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Anne Méaux Présidente, Anne Méaux Conseil.	2011	2018	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Anne Méaux Conseil. Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Anne Méaux Conseil. Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Com Sept Finance, Anne Méaux Conseil. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.
Thierry Moulonguet Administrateur de sociétés.	2009	2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Trois-S Entertainment.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.
Philippe Pontet *Chairman Investment Banking,* HSBC France.	2005	2018	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.
Arnaud Poupart-Lafarge Directeur Général, Nexans.	2016	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur Indépendant, HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Directeur Général : Nexans.	–	–	–	–
Philippe Purdy Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France.	2004	2019	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Lucile Ribot	2016	2017[1]	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Ltd, Fives UK Holding Limited.	–	–	–	–
Carola Von Schmettow Président du Directoire, HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	2015	2018	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.	–	–	–
Antonio Simoes Directeur Général, HSBC Bank plc, et Directeur Général de l'Europe.	2012	2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général et Administrateur : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Financial Conduct Authority Practitioner Panel. Membre : Banking Standards Board.	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général et Administrateur : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Financial Conduct Authority Practitioner Panel. Membre : Banking Standards Board.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.

1 *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017.*

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Brigitte Taittinger Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.	2008	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique, Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.
Jacques Veyrat Président, Impala SAS.	2009	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Pacemar. Censeur : Sucres et Denrées.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Pacemar. Censeur : Sucres et Denrées.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Président du Conseil d'Administration : Maison Lejaby SA. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen. Censeur : Sucres et Denrées.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Imerys, Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Sucres et Denrées.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS. Administrateur : Poweo Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

L'article L. 225-37 du Code de commerce impose au Président du Conseil d'Administration de toute société, dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Ce rapport indique, en outre, les éventuelles limitations apportées, par le Conseil d'Administration, aux pouvoirs du Directeur Général. Il rend compte également des risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité.

Vous trouverez ci-après le rapport établi à ce titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques adéquates et efficaces.

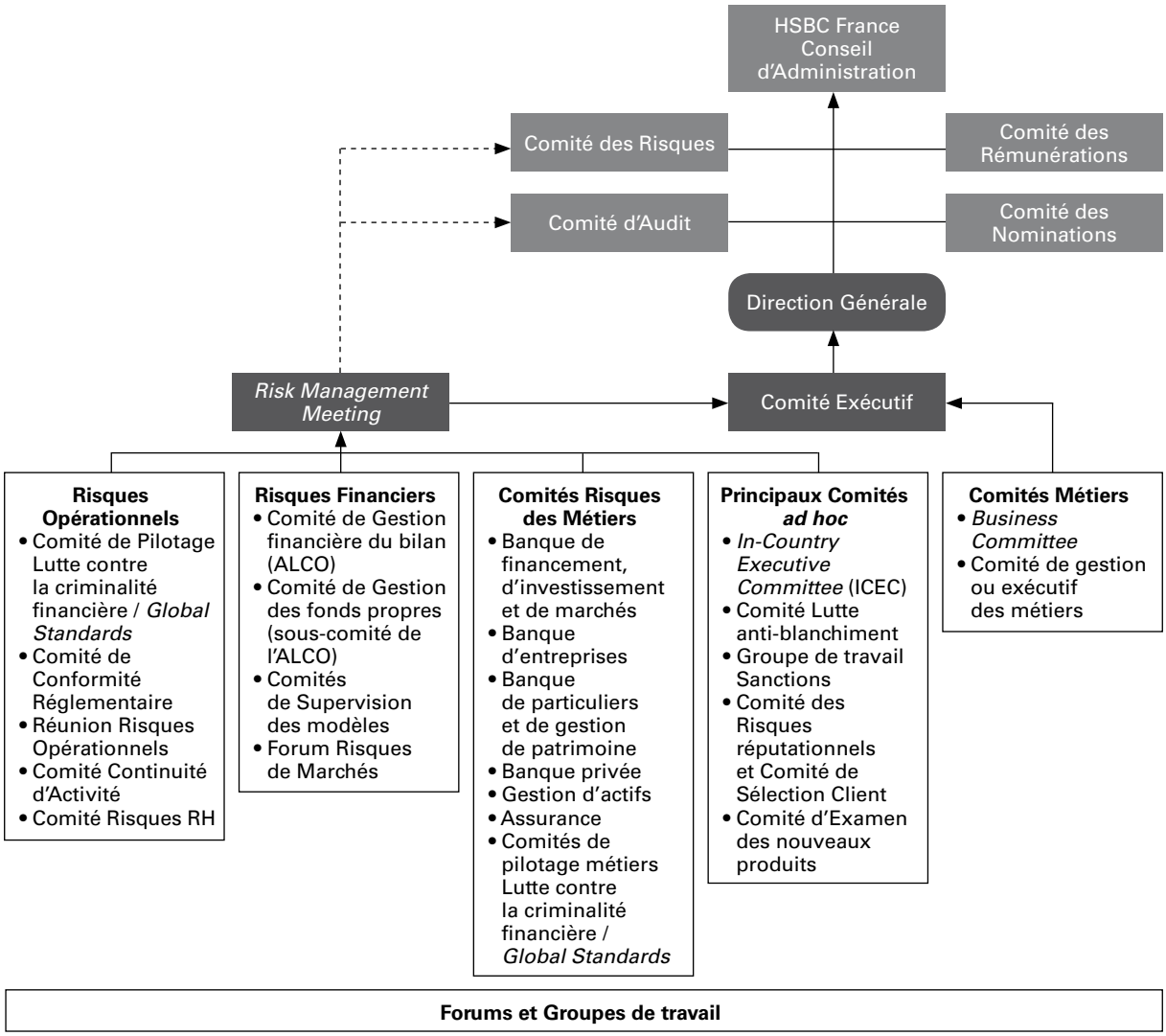
La première partie de ce rapport, concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les rémunérations, a été soumise au Comité des Nominations et au Comité des Rémunérations le 30 janvier 2017, et la seconde partie, portant sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, au Comité d'Audit et au Comité des Risques le 6 février 2017. Le Conseil d'Administration a, ensuite, approuvé le rapport dans son ensemble, dans sa séance du 8 février 2017.

Les règles et procédures de contrôle interne et de gestion des risques, décrites dans ce rapport, sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Structure et principes de gouvernance

Gouvernance et structure des Comités



La composition du Conseil d'Administration est détaillée en pages 26 et suivantes du Document de référence et présentée dans le présent Rapport du Président (cf. page 42).

La composition, les missions et les travaux des Comités du Conseil d'Administration sont présentés dans les sections respectives du présent Rapport du Président (voir pages 47, 49, 52 et 53).

La composition de la Direction Générale et du Comité Exécutif figure en pages 24 et suivantes du présent Document de référence.

Régime de gouvernement d'entreprise

Code de gouvernement d'entreprise
Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel HSBC France se réfère, en priorité, est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC (le "Code"), adopté par le Conseil d'Administration de HSBC France lors de sa séance du 14 février 2014. L'objectif de ce code est d'homogénéiser des pratiques de gouvernement d'entreprise d'un standard élevé dans l'ensemble du Groupe HSBC et correspond à la situation spécifique de HSBC France, filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et dont les titres de capital ne sont pas admis sur un marché réglementé.

Les informations relatives à la structure de la gouvernance, au rôle du Président du Conseil d'Administration, à la composition, au fonctionnement, à l'organisation et aux travaux du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la rémunération des mandataires sociaux sont présentées dans les différentes rubriques concernées du présent Rapport.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration
Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place. En 2016, le Conseil a mis à jour ce règlement intérieur à deux reprises, lors de ses séances des 8 février et 22 juillet 2016, afin de prendre en compte la revue, par le Groupe HSBC, des termes de référence de base des comités du Conseil et l'entrée en vigueur du Règlement européen relatif aux abus de marché.

Le règlement intérieur définit le fonctionnement et l'information du Conseil d'Administration. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d'Audit, du Comité des Risques, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (tels que précisés, ci-après, dans les parties relatives à chacun de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France, en précisant leurs droits et devoirs.

Présidence du Conseil et Direction Générale

Depuis 2007, le Conseil d'Administration de HSBC France a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit depuis 2014.

Missions du Président
Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance de HSBC France. En particulier, il organise et dirige les travaux du Conseil, qu'il coordonne avec ceux des Comités spécialisés. Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et, notamment, il veille à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Pouvoirs du Directeur Général
Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais, en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à Jean Beunardeau (Directeur Général), à Andrew Wild (Directeur Général Délégué) et à un certain nombre de responsables de la Banque de marchés, des pouvoirs en matière d'émissions obligataires.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs au Directeur Général Délégué et aux personnes sous son autorité hiérarchique directe qui, eux-mêmes, peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

– les pouvoirs de représentation de la banque ;

– les opérations de banque ;

– les opérations connexes aux activités bancaires ;

– les actions en justice.

Les pouvoirs ainsi délégués doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit [1] et de marché [2], le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration comprend 19 Administrateurs, dont 15 élus par l'Assemblée Générale et 4 élus par les salariés. Un représentant du Comité central d'entreprise assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale ou élus par les salariés est de trois ans.

Changements intervenus au cours de l'année 2016

Le Comité des Nominations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016 : Samir Assaf, Martine Gerow, Lindsay Gordon, Philippe Houzé, Alan Keir, Thierry Moulonguet, Antonio Simoes, Brigitte Taittinger, Jacques Veyrat et Andrew Wild, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur performance, de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil. L'Assemblée Générale du 19 avril 2016 a renouvelé les mandats de ces Administrateurs.

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'Administrateur, Lucile Ribot, lors de sa séance du 19 avril 2016, en remplacement de Gilles Denoyel démissionnaire.

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 22 juillet 2016, de soumettre à l'Assemblée Générale la nomination d'Arnaud Poupart-Lafarge en tant qu'Administrateur de HSBC France.

L'Assemblée Générale du 22 septembre 2016 a nommé Arnaud Poupart-Lafarge Administrateur, pour une durée de trois ans, et a ratifié la cooptation de Lucile Ribot.

Le 26 septembre 2016, les salariés de HSBC France ont élu Ibtissam Bara, Ludovic Bénard et Xavier Bertrand en tant qu'Administrateurs représentant les salariés et ont réélu Philippe Purdy, pour une durée de trois ans. Les mandats de Véronique Duquesne, Michel Gauduffe et Guillaume Praud ont pris fin à cette date.

Lors de sa séance du 26 octobre 2016, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission d'Alan Keir de son mandat d'Administrateur en date du 12 octobre 2016.

Diversité du Conseil

La composition du Conseil d'Administration vise à un équilibre et une complémentarité d'expérience, de compétence, de connaissance, d'indépendance et de diversité. Ainsi, la composition globale du Conseil d'Administration doit refléter un éventail d'expériences et de profils suffisamment large. La compétence et l'expérience du monde financier, de la gestion d'entreprise, et de la dimension internationale sont des critères de base de la sélection des Administrateurs.

Cinq nationalités sont représentées au sein du Conseil et l'âge moyen des Administrateurs est de 55 ans.

Le Conseil compte, hors Administrateurs élus par les salariés, cinq femmes et dix hommes. L'objectif pour la composition du Conseil, fixé par le Comité des Nominations, est d'atteindre au moins 40 % pour les femmes et autant pour les hommes (à l'exception des Administrateurs élus par les salariés) au plus tard lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2017. Le Comité a organisé le plan de succession des Administrateurs afin d'atteindre cet objectif.

Administrateurs indépendants

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, le Conseil d'Administration décide si chacun des Administrateurs non exécutifs, lors de sa nomination et ensuite une fois par an, est une personne indépendante de caractère et de jugement. Pour ce faire, il examine s'il existe des liens personnels ou des circonstances susceptibles d'affecter, ou pouvant paraître affecter le jugement de l'Administrateur. Le Conseil expose par écrit ses raisons s'il décide qu'un Administrateur, malgré l'existence de liens ou de

1 *Cf. Les facteurs de risque page 122.*
2 *Cf. Les facteurs de risque page 150.*

circonstances en rapport apparent avec sa décision, est indépendant, y compris si l'Administrateur :

(i) est un ancien employé de la société ou du Groupe, dans une période antérieure de cinq ans au plus, ou si tout autre lien important a cessé durant cette période ;

(ii) a ou a eu, dans les trois dernières années, des relations significatives d'affaires avec une société du Groupe HSBC, directement ou en tant qu'associé, actionnaire, administrateur ou dirigeant d'un organisme ayant de telles relations avec cette société (y compris si l'administrateur a été administrateur, associé ou collaborateur d'un conseiller professionnel qui fournit actuellement ou a fourni des services dans l'année précédant la date de la nomination de l'administrateur, ou si l'administrateur est l'employé de ce conseiller professionnel ayant fourni des prestations de services à cette société) ;

(iii) a perçu ou perçoit une rémunération supplémentaire de la société autre que les jetons de présence d'administrateur, ou une rémunération supplémentaire de toute autre société du Groupe HSBC, bénéficie d'un dispositif d'options de souscription d'actions ou de rémunération liée à la performance d'une société du Groupe HSBC ou fait partie d'un plan de retraite du Groupe HSBC ou dépend financièrement d'une société du Groupe HSBC ;

(iv) a des liens familiaux étroits avec un conseiller, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société du Groupe HSBC ;

(v) est titulaire de mandats croisés d'administrateur ou a des liens importants avec d'autres administrateurs de la société en raison de son implication dans d'autres sociétés ou organes ;

(vi) ou représente un actionnaire extérieur important.

Par ailleurs, le Conseil examine rigoureusement toutes les circonstances pertinentes avant de décider qu'un Administrateur non exécutif qui a siégé au conseil pendant plus de neuf ans est néanmoins indépendant.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport de son Comité des Nominations, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2016 au regard des critères énoncés ci-dessus. Il a considéré que neuf Administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants. Toutefois, l'un d'entre eux exerce son mandat d'Administrateur depuis plus de neuf ans. Néanmoins, il est apparu au Conseil d'Administration que ce seul critère ne mettait pas en cause son indépendance vis-à-vis de l'entreprise.

Cette proportion d'Administrateurs indépendants est supérieure à celle d'un tiers (hors Président du Conseil d'Administration) recommandée par le Code.

Conflits d'intérêts et déontologie

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de HSBC France des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter que Samir Assaf est Président du Conseil d'Administration de HSBC France et Directeur Général de *Global Banking and Markets* pour le Groupe HSBC et membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc (*Group Management Board*).

Dans sa séance du 8 février 2016, le Conseil d'Administration a adopté une nouvelle politique en matière de conflits d'intérêts afin, notamment, de prendre en compte les principes de gouvernance d'entreprise à l'intention des banques publiés par le Comité de Bâle en juillet 2015. Cette politique est annexée au Règlement intérieur du Conseil et comprend, notamment, une liste de questions afin d'aider les Administrateurs à identifier les situations de conflits d'intérêts, des exemples de situations pouvant donner lieu à conflit d'intérêts et de situations que le Conseil jugera généralement comme n'étant pas des situations de conflits d'intérêts, et un formulaire de demande d'autorisation et de déclaration d'une situation potentielle de conflit d'intérêts. Afin de renforcer le dispositif de prévention des conflits d'intérêts, les Administrateurs doivent demander l'autorisation au Conseil avant d'accepter un mandat ou des fonctions dans une société ou une organisation en dehors du Groupe HSBC et un processus d'autorisation, de revue et éventuellement de retrait d'autorisation par le Conseil est en place.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations du Code, une évaluation du Conseil a été conduite en interne fin 2015, sous la responsabilité du Comité des Nominations, sur la base d'un questionnaire comprenant cinq thèmes : performance de l'activité, ressources humaines, clients, *"Conduct"* et culture, risques et pérennité, leadership du Conseil, et efficacité du Conseil. Les résultats ont été débattus par le Comité des Nominations puis par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 février 2016.

L'opinion générale sur le Conseil et son fonctionnement demeure largement favorable. En particulier, les Administrateurs soulignent la culture de franchise et de débat favorisée par le Président et l'efficacité des

Comités du Conseil, ainsi que le souhait de dédier plus de temps aux sujets liés à l'orientation clients, couvrant les ressources humaines, la culture et les valeurs, y compris le traitement juste et équitable des clients (*"Conduct"*) et l'attention à porter sur la lisibilité des supports de présentations des risques.

Une nouvelle évaluation du Conseil a été conduite fin 2016 sur la base d'un questionnaire. Les résultats en seront présentés au Conseil d'Administration au cours du 1er trimestre 2017.

La formation et l'information des Administrateurs

En application du règlement intérieur du Conseil, chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. En particulier, le Conseil et les Comités du Conseil peuvent demander une présentation sur un sujet particulier pour une séance ultérieure.

Lors de son entrée en fonction, le nouvel Administrateur reçoit un dossier d'information sur HSBC France, comprenant, notamment, des éléments d'information juridiques sur la société et le rôle de l'administrateur ainsi que le dernier document de référence et les procès-verbaux du Conseil sur les douze derniers mois. En outre, le Secrétaire du Conseil organise, à son intention, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de rencontres de travail avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC France.

En 2016, l'ensemble des Administrateurs a suivi des formations, en *e-learning*, sur les sujets de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre la corruption, de sanctions internationales, de la protection des informations, de la reconstruction de la confiance dans la banque, et d'intégration de comportements permettant le traitement juste et équitable des clients ("*Embedding Good Conduct*").

Les séances du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont, également, mises à profit afin d'apporter aux Administrateurs les éléments d'information indispensables à leur mission et d'actualiser leurs connaissances.

Par ailleurs, certains Administrateurs extérieurs au Groupe HSBC sont invités, chaque année, au forum organisé par le Groupe HSBC pour les Administrateurs non exécutifs. Deux forums sont, également, organisés chaque année à l'attention des Présidents de Comités d'Audit et des Risques, l'un par le Groupe HSBC et l'autre par HSBC Bank plc pour l'Europe.

Jetons de présence

Le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs s'élève à 600 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007.

Les jetons de présence sont répartis selon les règles suivantes, décidées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 6 février 2015 :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 35 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire à hauteur de :
  - 22 500 EUR pour les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
  - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
  - 7 000 EUR pour les Présidents du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations ;
  - 6 000 EUR pour les membres du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2016, au titre de l'exercice 2015, Jean Beunardeau, Gilles Denoyel, Alan Keir, Philippe Pontet, Carola von Schmettow, Antonio Simoes et Andrew Wild ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit pas de jeton de présence de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant des jetons de présence, net des prélèvements sociaux, acompte au titre de l'impôt sur le revenu et retenue à la source, qui seront effectivement versés aux Administrateurs en 2017, au titre de l'exercice 2016, s'établit à 0,39 million EUR, contre 0,35 million EUR versés en 2016 au titre de 2015.

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

	Jetons de présence versés en 2015 au titre de 2014	Jetons de présence versés en 2016 au titre de 2015	Autres rémunérations versées en 2015 [1]	Autres rémunérations versées en 2016 [1]
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC				
Gilles Denoyel [2]	–	–	1 111 635 EUR	584 749 EUR
Alan Keir [3, 4]	–	–	3 325 881 GBP	187 362 GBP
Philippe Pontet	–	–	965 319 EUR	510 317 EUR
Carola von Schmettow [5, 6]	–	–	–	–
Antonio Simoes [3]	–	–	2 285 712 GBP	3 340 237 GBP
Administrateurs salariés				
Ibtissam Bara [7]	–	–		
Ludovic Bénard [7]	–	–		
Xavier Bertrand [7]	–	–		
Véronique Duquesne [8, 9]	22 815 EUR	29 575 EUR		
Michel Gauduffe [9, 10]	17 145 EUR	25 082 EUR		
Guillaume Praud [9, 10]	17 145 EUR	22 225 EUR		
Philippe Purdy [8]	22 815 EUR	29 575 EUR		
Administrateurs indépendants [10]				
Martine Gerow	28 575 EUR	41 275 EUR	–	–
Lindsay Gordon	31 500 EUR	45 500 EUR	–	–
Philippe Houzé	26 035 EUR	31 115 EUR	–	–
Anne Méaux	17 145 EUR	22 225 EUR	–	–
Thierry Moulonguet	247 289 EUR[11]	232 076 EUR[12]	–	–
Arnaud Poupart-Lafarge[13]	–	–	–	–
Lucile Ribot [14]	–	–	–	–
Peter Shawyer [15]	31 500 EUR	–	–	–
Brigitte Taittinger	17 145 EUR	22 225 EUR	–	–
Jacques Veyrat	24 765 EUR	29 845 EUR	–	–

1 *Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.*
2 *Directeur Général Délégué jusqu'au 1er mars 2015. Fin de son mandat d'Administrateur le 19 avril 2016.*
3 *Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.*
4 *Démission de son mandat d'Administrateur le 12 octobre 2016.*
5 *Nommée le 23 avril 2015.*
6 *Ne perçoit pas de rémunérations de la part des sociétés contrôlées par HSBC France ni des sociétés qui contrôlent HSBC France.*
7 *Administrateur élu par les salariés le 26 septembre 2016.*
8 *Jetons de présence reversés à une organisation syndicale, nets de prélèvements sociaux.*
9 *Fin de mandat le 26 septembre 2016.*
10 *Montants versés nets de prélèvements sociaux, d'acompte d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de retenue à la source.*
11 *Dont 36 195 EUR versés par HSBC France.*
12 *Dont 50 800 EUR versés par HSBC France.*
13 *Nommé le 22 septembre 2016.*
14 *Cooptée le 19 avril 2016.*
15 *Fin de mandat le 31 décembre 2014.*

Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Le Conseil tient compte, dans son fonctionnement, de la position de HSBC France, détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC :

- il détermine les orientations, à partir de la stratégie élaborée par HSBC France, sur proposition du Président, et contrôle leur mise en œuvre par les dirigeants effectifs ;
- il approuve les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés au travers du Rapport financier annuel ;
- il fixe les valeurs et les principes de HSBC France ;
- en matière de surveillance du dispositif de gouvernance et de contrôle des risques, il :
  - procède à l'examen du dispositif de gouvernance de la société, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
  - approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;

- approuve les limites globales de risque ;
    - est informé, par les dirigeants effectifs, de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci ;
    - contrôle le processus de publication et de communication ;
- il veille à la réputation du Groupe HSBC en France ;
- il délibère sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et des dispositions statutaires.

Dans les huit jours qui précèdent la séance, les Administrateurs reçoivent le dossier, comprenant l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que les présentations relatives aux points de l'agenda qui seront discutés en séance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2016. Le taux d'assiduité moyen des Administrateurs aux séances du Conseil a été de 89,5 %, par rapport à 80,4 % en 2015, année au cours de laquelle il y avait eu trois séances exceptionnelles du Conseil :

- le 8 février 2016 (taux d'assiduité : 89,4 %) ;
- le 19 avril 2016 (taux d'assiduité : 89,5 %) ;
- le 22 juillet 2016 (taux d'assiduité : 84,2 %) ;
- le 26 octobre 2016 (taux d'assiduité : 94,7 %).

Travaux du Conseil d'Administration

Activités et stratégie

A chacune de ses séances, le Conseil a été informé de l'évolution des activités, de la position du groupe, des enjeux pour chacune de ses activités et de l'exécution de la stratégie, en particulier en matière de projets informatiques et de transformation digitale. Ainsi, des présentations spécifiques ont été faites au Conseil d'Administration sur un projet de modernisation de l'infrastructure informatique engagé par HSBC France en 2016 et sur le programme de transformation digitale de la Banque de particuliers (séance du 19 avril 2016). Le Conseil a, en outre, été particulièrement attentif aux impacts de l'environnement de taux notamment sur les activités, sur la performance financière et sur les modèles internes, ainsi qu'aux mesures prises en réponse.

Dans sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil d'Administration a approuvé les orientations stratégiques de l'entreprise puis a répondu à l'avis émis par le Comité Central d'Entreprise sur ces orientations stratégiques.

En matière de valeurs, le Conseil a été informé de l'élaboration, par le Groupe HSBC, d'une Charte destinée à aider les salariés à comprendre et à évaluer les impacts potentiels de leurs décisions sur la banque, ses clients, ses salariés et les différentes parties prenantes (séance du 22 juillet 2016). Lors de la séance du 26 octobre 2016, les résultats de l'enquête annuelle d'engagement des salariés ont été présentés au Conseil.

La politique de HSBC France en matière de développement durable a été présentée au Conseil lors de sa séance du 8 février 2016.

Le Président du Conseil, qui est également membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC, et Directeur Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés du Groupe HSBC, a commenté régulièrement l'évolution, les résultats, l'actualité, ainsi que l'évolution du contexte économique mondial et réglementaire. Les Administrateurs indépendants ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

Contexte réglementaire et supervision

Compte tenu d'une actualité restée riche en 2016 dans ce domaine, le Conseil a été informé, à chacune de ses séances, des principales évolutions et principaux projets réglementaires, de leur mise en œuvre et de leurs impacts sur HSBC France, en particulier en matière de trajectoire des fonds propres, de liquidité, de modèle structurel bancaire, et de résolution.

Le Conseil a été régulièrement informé des échanges avec les différentes autorités de supervision, ainsi que de leurs missions et enquêtes, en particulier la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de leurs conclusions, des lettres de suite reçues, et des réponses faites par HSBC France. Il a également été tenu informé du déroulement et des résultats de l'exercice annuel de revue et d'évaluation (*Supervisory review and evaluation process*) réalisé par l'équipe conjointe de supervision en charge de la supervision de HSBC France.

Le Conseil a, en outre, accueilli, lors de sa séance du 22 juillet 2016, des représentants de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Finance
En 2016, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a examiné les revenus, les coûts, les résultats, ainsi que le bilan de HSBC France. Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu les conclusions des Commissaires aux comptes, qui sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Dans sa séance du 8 février 2016, le Conseil a examiné et approuvé le budget ainsi que l'appétence au risque pour l'exercice 2016 et dans celle du 26 octobre 2016, il a examiné les premières orientations budgétaires ainsi qu'une première version de l'appétence au risque pour l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration a été informé de l'évolution des fonds propres réglementaires et des ratios réglementaires, en particulier de capital, de liquidité, de solvabilité, et de levier, ainsi que des impacts des différentes évolutions réglementaires dans ces domaines, notamment en termes de revenus et de bilan. A chacune de ses séances, le Conseil a eu communication du plan de financement, de la position de refinancement et de l'évolution de la dette à moyen long terme et a autorisé certaines opérations dans ces domaines. Le Conseil a, par ailleurs, examiné et validé la politique en matière de dividende et les rapports ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) au 30 septembre 2015 (séance du 8 février 2016) et au 31 décembre 2015 (séance du 19 avril 2016) et ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) au 31 décembre 2015 (séance du 19 avril 2016).

Gestion des risques
Lors de chaque séance, sur la base, en particulier, des principaux documents de synthèse des risques (cartographie des risques, risques principaux et émergents et tableau de bord de suivi de l'appétence au risque), et des rapports faits en séance par le Directeur des Risques et le Président du Comité des Risques, le Conseil a revu la situation du groupe en matière de risques, notamment financiers, tels que tests de résistance, crédit, marchés, modèles, fonds propres, liquidité et taux, et opérationnels, y compris de sécurité et de fraude, informatiques, de litiges, fiscaux, de ressources humaines. Les Administrateurs ont, en outre, accès aux dossiers des séances du Comité des Risques.

Dans le domaine de la Conformité - Lutte contre la criminalité financière, le Conseil a suivi, notamment, la mise en œuvre des *Global Standards* et des actions décidées suite au rapport du *Monitor*. Lors de sa séance du 26 octobre 2016, le rapport au Conseil d'Administration sur la Conformité – Lutte contre la criminalité financière a été fait par le Directeur de la Conformité – Lutte contre la criminalité financière et le Directeur du *Remediation Management Office* a fait, à cette occasion, le point sur l'avancement du programme de transformation culturelle en matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière.

Concernant la Conformité réglementaire, le Conseil a suivi, notamment, les évolutions dans l'organisation de cette fonction et la mise en œuvre du programme *"Conduct"*. Lors de sa séance du 8 février 2016, le rapport au Conseil d'Administration sur la Conformité réglementaire a été fait par le Directeur de la Conformité réglementaire. Le Conseil a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2015 (séance du 22 juillet 2016).

Le Conseil d'Administration a examiné et approuvé le Rapport annuel sur le contrôle interne, préparé conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 (séance du 19 avril 2016), adressé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ainsi que la mise à jour du plan de rétablissement de HSBC France (séance du 26 octobre 2016).

Les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation défavorable et l'évolution du nombre de recommandations ouvertes, ont été commentés par le Directeur Général et par le Président du Comité d'Audit lors de chaque séance, à l'exception de la séance du 22 juillet 2016. En effet, lors de cette séance, ces travaux ont été présentés, de manière détaillée, au Conseil d'Administration par le Directeur de l'Audit interne.

Gouvernance
Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et le Comité des Risques, notamment en matière de sujets comptables, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité, et de contrôle permanent.

Au début de chacune des séances du Conseil, est présenté le suivi des points d'action demandés par le Conseil lors de séances précédentes, qui donnent lieu, le cas échéant, à des présentations spécifiques.

Par ailleurs, le Conseil a été informé de l'avancement du programme de simplification de l'organigramme juridique du groupe HSBC France et a été amené à être informé ou à approuver certaines opérations.

Outre ces points, le Conseil a délibéré sur les différents travaux qui relèvent de sa responsabilité, conformément aux lois et réglementations en vigueur, en particulier en matière de rémunérations, de composition du Conseil, de révision du règlement intérieur du Conseil, d'évaluation du fonctionnement du Conseil, et d'autorisation de services non-audit rendus par les Commissaires aux comptes. Ainsi, il a approuvé le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place pour l'exercice 2015 (séance du 8 février 2016), ainsi que le rapport semestriel du Conseil au 30 juin 2016 (séance du 22 juillet 2016). De même, le Conseil a examiné les conventions conclues et autorisées par le Conseil au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie, conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce et a autorisé une nouvelle convention réglementée (séance du 22 juillet 2016).

En 2016, le Conseil a adopté trois politiques du Conseil en matière de conflits d'intérêts, de diversité et de formation.

Comités du Conseil d'Administration

Suite à une décision du Conseil d'Administration et en conformité avec la Directive CRD IV, le Conseil est assisté, depuis début 2015, par quatre Comités spécialisés : Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité des Nominations et Comité des Rémunérations.

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Président :

– Thierry Moulonguet (indépendant)	Nomination 2009 et 2010 en tant que Président

Membres :

– Martine Gerow (indépendante)	Nomination 2012
– Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2013

Les trois membres du Comité d'Audit sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, comptable et de contrôle pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président-Directeur Général d'une banque, de membre de Comités d'Audit, y compris de banques, ou de Directeur Financier.

Missions du Comité d'Audit

Les missions du Comité d'Audit ont été revues, pour la dernière fois, en juillet 2016, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées au budget, à l'information financière, aux contrôles sur l'information financière, aux ratios de fonds propres et de liquidité en appui du Comité des Risques, à la politique de dividende et l'allocation des fonds propres, à la gestion de la fonction Finance et à l'Audit interne, et de conseiller le Conseil sur ces sujets, en particulier :

- contrôler l'intégrité des états financiers et des comptes, en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise, et examiner les conclusions des rapports émis par les équipes de contrôle permanent, périodique et de conformité et portant sur la comptabilité et les informations financières ;
- revoir les politiques et pratiques financières et comptables ;
- revoir et débattre, avec la Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne concernant l'information financière ;
- surveiller et revoir l'efficacité de la fonction d'Audit interne, examiner les principales conclusions des enquêtes internes et les réponses de la Direction et s'assurer que la fonction Audit interne dispose de ressources adéquates et d'un positionnement approprié ;
- discuter avec les Commissaires aux comptes de leur approche générale, de la nature et de l'étendue de leurs diligences en matière d'audit et de rapports, notamment de la nature de tout problème comptable et d'audit non résolus et des questions soulevées lors de leurs contrôles intérimaires et audits finals, des principaux domaines d'appréciation, de toutes les options de traitement comptable qui ont fait l'objet de discussions avec la Direction, la nature d'éventuels ajustements significatifs, la conformité avec les normes comptables et les autres réglementations et toute autre question que les Commissaires aux comptes peuvent souhaiter aborder (si nécessaire en l'absence de la Direction) ;
- formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission ;

– revoir et contrôler l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit ;

– assurer l'application des règles déontologiques et de la politique du Groupe HSBC relative à la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes ;

– examiner le rapport annuel et la lettre de recommandations des Commissaires aux comptes et les réponses apportées par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés ;

– s'assurer de la conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit, dans la mesure du possible, quelques jours avant le Conseil.

Enfin, à la demande du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, le Président du Comité d'Audit de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne relatif au *reporting* financier paraît approprié. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité d'Audit de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités d'Audit ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité d'Audit en 2016
En 2016, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 100 %, identique à 2015 :

– le 5 février 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 18 avril 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 20 juillet 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 24 octobre 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité, de l'Inspecteur Général, et du Directeur des Risques. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président ou l'ensemble des membres du Comité d'Audit ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux quatre séances du Comité.

Le premier volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés. Il a été informé, par la Direction Financière, des principaux points d'attention comptables et a discuté des options retenues par l'entreprise dans le cadre de l'arrêté des comptes et vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés. Lors de sa séance du 24 octobre 2016, une présentation de la nouvelle norme comptable IFRS 9 sur les instruments financiers et de ses impacts sur HSBC France a été faite au Comité.

Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les actifs pondérés des risques, les différents ratios réglementaires et internes de capital, de liquidité et de levier, la situation de liquidité et de financement de la banque et le risque structurel de taux d'intérêts.

Le Comité a, de nouveau en 2016, été attentif au suivi de la base de coûts et des initiatives d'économies mises en œuvre.

Le Comité a, par ailleurs, examiné le projet de transformation de la Direction Financière (séance du 24 octobre 2016).

Le deuxième volet des travaux du Comité a porté sur les contrôles. Dans ce cadre, les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2015. Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées en 2015 par le groupe HSBC France aux Commissaires aux comptes (séance du 5 février 2016).

Les Commissaires aux comptes ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2016, au 30 juin 2016 et au 30 septembre 2016 (séances des 18 avril, 20 juillet et 24 octobre 2016), ainsi que leur plan annuel d'audit (séances des 20 juillet et 24 octobre 2016).

Le Comité a également pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley : la liste des

processus concernés et son évolution, les faiblesses identifiées, leur impact et leur suivi. Il a revu les points relevés dans les certificats de contrôle comptable et par les missions d'assurance qualité comptable, ainsi que l'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises par les Commissaires aux comptes.

Le Comité a été informé des implications de l'entrée en vigueur le 17 juin 2016 de la réforme de l'audit et a autorisé la fourniture d'une liste de services non-audit par les Commissaires aux comptes à HSBC France et ses filiales (séance du 20 juillet 2016).

Lors de sa séance du 20 juillet 2016, le Comité a examiné un projet de nouvelle convention réglementée et a recommandé son approbation au Conseil d'Administration.

Le troisième volet des travaux du Comité a porté sur la revue détaillée, à chacune de ses séances, des travaux de l'Audit interne. Il a revu les conclusions des principales missions d'audit, en particulier celles défavorablement notées. Le Comité est resté particulièrement attentif à la bonne mise en œuvre des recommandations d'audit. Il a, par ailleurs, approuvé la mise à jour de la charte d'audit et le plan annuel d'audit pour 2016 (séance du 5 février 2016) ainsi que l'accord en matière d'Audit interne entre HSBC France et le Groupe HSBC.

S'agissant des sujets de gouvernance, dernier volet des travaux du Comité, ce dernier a examiné les parties du rapport du Président relatives à l'information financière et à l'Audit interne et a procédé à la revue de la partie du règlement intérieur du Conseil d'Administration le concernant. Le Comité a également été informé de l'avancement du programme de simplification de l'organigramme juridique de HSBC France (séance du 20 juillet 2016).

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit dans les séances du Conseil d'Administration des 8 février, 19 avril, 22 juillet et 26 octobre 2016.

Comité des Risques

Composition du Comité des Risques

Président :

– Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination novembre 2015 et membre de 2013 à 2015

Membres :

– Martine Gerow (indépendante)	Nomination 2012
– Thierry Moulonguet (indépendant)	Nomination 2009 et Président de 2010 à 2015

Les trois membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président-Directeur Général d'une banque, de membre de Comités de Risques ou de Directeur Financier.

Missions du Comité des Risques

Les missions du Comité des Risques ont été revues, pour la dernière fois, en février 2016, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées aux risques de niveau élevé ainsi que de la gouvernance des risques, et de conseiller le Conseil sur ces sujets :

- surveiller et conseiller le Conseil d'Administration sur les expositions aux risques actuelles et prévisionnelles, l'appétence au risque du groupe HSBC France et la stratégie future en matière de risques, y compris la stratégie concernant le capital et la gestion de la liquidité, et la gestion des risques au sein du groupe HSBC France ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur l'appétence et la tolérance au risque lorsqu'il définit la stratégie ;
- conseiller le Conseil d'Administration et/ou le Comité des Rémunérations sur l'alignement des rémunérations avec l'appétence au risque, et examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations de la banque sont compatibles avec la situation de cette dernière ;
- examiner les rapports réguliers sur la gestion des risques liés aux activités du groupe HSBC France, et la manière dont ils sont contrôlés et suivis par la Direction, et sur les risques émergents ;
- examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques du groupe HSBC France et des systèmes de contrôle interne (autres que les systèmes de contrôle financier interne) ;
- examiner si les prix des produits et services concernés et proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques ;
- approuver la nomination et la révocation du responsable de la fonction de gestion des risques (*Chief Risk Officer*) et s'assurer du rôle effectif de celui-ci ;
- chercher à intégrer et maintenir, dans l'ensemble du groupe HSBC France, une culture favorable à la gestion des risques et au maintien des contrôles internes en même temps qu'aux règles et procédures requises ;

– revoir tout sujet soulevé par un rapport de l'Audit interne, le rapport annuel des Commissaires aux comptes et toute question soulevée par les Commissaires aux comptes, ainsi que les réponses de la Direction concernant la gestion des risques ou le contrôle interne ;

– examiner les rapports et déclarations de la Direction concernant le contrôle interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

A la demande du Comité des Risques de HSBC Bank plc, le Président du Comité des Risques de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité des Risques de HSBC Bank plc, confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité des Risques de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités des Risques ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité des Risques en 2016

En 2016, le Comité des Risques s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 100 % par rapport à 96,4 % en 2015 :

– le 5 février 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 18 avril 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 20 juillet 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 24 octobre 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur des Risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président ou l'ensemble des membres du Comité des Risques ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux quatre séances trimestrielles du Comité (séances des 5 février, 18 avril, 20 juillet et 24 octobre 2016).

Le Comité est resté, en 2016, extrêmement attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et de supervision dans lequel opère HSBC France et à ses impacts, notamment :

– les travaux du Comité de Bâle et de l'Autorité bancaire européenne, regroupés sous le vocable "Bâle IV", sur les risques de crédit, de marché (notamment la revue fondamentale du *trading book*) et opérationnels, la définition de planchers d'exigences de fonds propres, et la révision de la CRR (*Capital Requirement Regulation*) ;

– concernant le rétablissement et la résolution, les futures règles en matière de MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) et de TLAC (*Total Loss-Absorbing Capacity*) et les impacts en termes de financement pour HSBC France ;

– le mécanisme européen de supervision unique, qui a, notamment, lancé en 2016 une revue des modèles internes (*Targeted Review of Internal Models*) ;

– l'application de la loi française de séparation et de régulation des activités bancaires et de la règle américaine Volcker, et les autres textes, sur le même thème de la structure des banques, adoptés ou en projet ;

– les textes portant sur la structure des marchés, tels que EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*), ou MiFID II (*Markets in Financial Instruments Directive*) ;

– les travaux de préparation à l'entrée en vigueur de diverses réglementations, tels que le Règlement Abus de Marché, PRIIPS (*Packages Retail and Insurance-based Investments Products*) ou MiFID II (*Markets in Financial Instruments Directive*).

Le Comité a été informé, de manière régulière, des travaux préparatoires menés dans le cadre du référendum britannique sur la sortie de l'Union européenne et des impacts du résultat du vote. De même, le Comité a été extrêmement attentif aux impacts de l'environnement de taux d'intérêts sur HSBC France et aux actions prises pour y répondre.

S'agissant du dispositif de gestion des risques, le Comité a examiné le nouveau dispositif de gestion des risques de l'entreprise déployé par le Groupe HSBC (séance du 18 avril 2016). Il a approuvé la mise à jour du plan de rétablissement (*recovery plan*) de HSBC France (séance du 24 octobre 2016).

Le Comité a approuvé l'appétence au risque de HSBC France pour l'exercice 2016 (séance du 5 février 2016) et sa mise à jour semestrielle (séance du 20 juillet 2016), puis a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord de suivi, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Lors de sa séance du 24 octobre 2016, il a examiné un premier projet d'appétence au risque pour l'année 2017. Il a revu, à chacune de ses séances, la cartographie des risques, les risques principaux et ceux émergents, ainsi que leur évaluation, accompagnée des plans d'actions mis en œuvre.

A chacune de ses séances, le Comité des Risques a continué à procéder à la revue des risques financiers et opérationnels, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances douteuses et contentieuses par métier, l'évolution des risques pondérés, du coût du risque et des dossiers et secteurs préoccupants. En lien avec l'actualité économique et géopolitique, le Comité a examiné les expositions de HSBC France à certains secteurs ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des exercices internes de stress. Le Comité a été informé des échanges, avec les autorités de tutelle, en matière de risques de marché, en particulier concernant une demande d'agrément pour un nouveau modèle interne ;
- les risques de liquidité, de fonds propres et de taux d'intérêts du *banking book*. Le Comité a, notamment, approuvé les rapports ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) au 30 septembre 2015 et au 31 décembre 2015 (séances des 5 février et 18 avril 2016) et ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) au 31 décembre 2015 (séance du 18 avril 2016) ;
- les pertes opérationnelles ;
- les risques juridiques, y compris les risques émergents, et les litiges ;
- les risques de sécurité et de fraude, y compris la sécurité physique des locaux, la cybersécurité, la gestion des accès à haut privilège, la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
- l'informatique, y compris les principaux incidents et risques ainsi que l'avancement des principaux projets. Le Comité a consacré une part importante de ses travaux au projet de modernisation de l'infrastructure informatique engagé par HSBC France en 2016, une présentation spécifique lui ayant été consacrée lors de chaque séance.

A chacune de ses séances, le Comité a revu les travaux réalisés dans le cadre du programme de tests internes et des contributions de HSBC France aux exercices de stress du Groupe HSBC réalisés par l'Autorité bancaire européenne et la *Prudential Regulation Authority*, ainsi que les résultats de ces tests.

Dans les domaines du contrôle permanent, de la conformité, et des relations avec les régulateurs, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des plans de contrôle interne et des principaux sujets de faiblesse identifiés, ainsi que des plans d'action élaborés en réponse.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des travaux engagés par la Direction des Risques Opérationnels, notamment l'avancement du déploiement du programme du Groupe HSBC de transformation de la gestion des risques opérationnels, et de l'avancement et des résultats des plans de contrôle. Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Comité a été informé du dispositif de gouvernance des prestations essentielles, qu'elles soient sous-traitées au sein du Groupe HSBC ou auprès de fournisseurs extérieurs, ainsi que la liste des prestations essentielles sous-traitées à l'extérieur et les résultats des contrôles réalisés (séance du 24 octobre 2016).

En matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et font le point sur ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. En particulier, le Comité a été informé, de manière détaillée, des évolutions dans l'organisation de la lutte contre la criminalité financière, des conclusions du rapport EWRA (*Enterprise Wide Risk Assessment*) pour l'année 2015, de la situation en matière de traitement des alertes, de documentation de la connaissance des clients (*Know Your Customer* – KYC), d'outils, d'application des sanctions internationales et de lutte contre la corruption, ainsi que de l'avancement des plans d'action et de la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle de la banque concernant la Conformité – Lutte contre la criminalité financière. En outre, le Comité a pris connaissance, à chacune de ses séances, de l'avancement du programme *Global Standards*, l'une des priorités stratégiques du Groupe HSBC, qui vise à appliquer, de manière homogène dans l'ensemble du Groupe HSBC, les normes les plus élevées en matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, des actions décidées suite à la visite du *Monitor* (contrôleur indépendant nommé dans le cadre des accords conclus, en 2012, par le Groupe HSBC, avec les autorités américaines et britanniques et qui évalue les progrès réalisés par HSBC dans la mise en œuvre complète de ses obligations prévues dans ces accords et produit régulièrement des évaluations de l'efficacité de la fonction Conformité de HSBC) chez HSBC France en 2015 puis de leur avancement, y compris le programme de transformation culturelle en matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière.

En matière de Conformité réglementaire, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et font le point sur ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. Il a également examiné l'avancement de la mise en œuvre, en France, du programme "*Conduct*" du Groupe HSBC, ainsi que le rapport annuel du médiateur (séance du 20 juillet 2016). Par ailleurs, il a revu les résultats des travaux de revue d'assurance conformité et des contrôles du dispositif de surveillance des contributions de HSBC France aux benchmarks de marchés. Il a été informé du plan de la Conformité réglementaire pour l'année 2016 (séance du 6 février 2016) et a suivi l'évolution des indicateurs d'appétence au risque en matière de Conformité réglementaire.

Le Comité a approuvé le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 5 février 2016) et le rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le contrôle interne (séance du 18 avril 2016) et a pris connaissance des autres rapports destinés aux autorités de tutelle, tels que les rapports annuels à l'Autorité des marchés financiers sur la conformité des prestataires de services d'investissement et sur la protection des avoirs en instruments financiers des clients (séance du 20 juillet 2016), les questionnaires destinés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (séance du 24 octobre 2016) et sur les comptes et coffres-forts inactifs et l'organisation et le dispositif de contrôle (séance du 24 octobre 2016).

Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de tutelle et des conclusions de diverses missions et revues menées par les autorités de tutelle, et a eu communication des lettres de suite et réponses sur ces missions : Autorité des marchés financiers, Banque centrale européenne, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et *Prudential Regulation Authority*, et des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

En termes de gouvernance, le Comité a procédé à la revue de la partie du règlement intérieur du Conseil d'Administration le concernant. Le Président du Comité des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 8 février, 19 avril, 22 juillet et 26 octobre 2016.

Comité des Nominations

Composition du Comité des Nominations

Président :

– Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 1999 et 2009 comme Président

Membres :

– Samir Assaf	Nomination 2012
– Jacques Veyrat (indépendant)	Nomination 2010

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Nominations est constitué, au moins pour moitié, d'Administrateurs non exécutifs, non salariés du Groupe HSBC et indépendants.

Missions du Comité des Nominations

Les missions du Comité des Nominations ont été revues, pour la dernière fois, en février 2016, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour mission de piloter les processus relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration et d'identifier et de proposer, en vue d'une approbation par le Conseil d'Administration, des candidats. Pour ce faire, il :

- évalue régulièrement la structure, la taille, la composition (y compris les compétences, les connaissances, l'expérience et la diversité) et l'efficacité du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil et formule des recommandations au Conseil d'Administration au sujet de tout changement concernant la nomination ou le renouvellement des mandats des Administrateurs et la composition des Comités du Conseil ;
- prépare toute question relative à la gouvernance d'entreprise en vue de son examen par le Conseil d'Administration ;
- réalise l'évaluation du Conseil d'Administration ;
- évalue l'indépendance des Administrateurs non exécutifs ;
- examine et assure le suivi de la formation et de l'évolution professionnelle des Administrateurs ;

– s'assure de l'existence de plans de succession en vue d'une succession en bon ordre aux postes de dirigeants au sein de HSBC France.

Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Nominations en 2016
Le Comité s'est réuni quatre fois, au cours de l'exercice 2016, avec un taux de présence de 100 %. Ses principaux travaux ont concerné :

– des réflexions sur la composition du Conseil et des Comités du Conseil, basées, notamment, sur des considérations d'équilibre de compétences, de connaissances, d'expérience, d'indépendance et de diversité, la recherche de nouveaux Administrateurs indépendants et des propositions, au Conseil, de cooptation et de nomination de nouveaux Administrateurs : Lucile Ribot, Arnaud Poupart-Lafarge et Paule Cellard (séances des 8 avril, 17 mai et 7 décembre 2016) ;

– des propositions, au Conseil, sur le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration, suite au renouvellement de son mandat d'Administrateur, et du maintien du Directeur Général et du Directeur Général Délégué dans leurs fonctions (séance du 8 avril 2016) ;

– des propositions, au Conseil, sur le renouvellement des mandats d'Administrateur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2017 (séance du 7 décembre 2016) ;

– des propositions, au Conseil, sur le renouvellement du mandat du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, dans le cadre de la proposition de renouvellement du mandat d'Administrateur du Directeur Général (séance du 7 décembre 2016) ;

– l'évaluation des connaissances, des compétences et de l'expérience des Administrateurs et du Conseil d'Administration, y compris l'élaboration d'une matrice d'analyse et l'examen des résultats de cette matrice une fois complétée (séances des 8 avril et 17 mai 2016) ;

– l'évaluation de la composition du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016, basée sur l'évaluation des connaissances, des compétences et de l'expérience des Administrateurs et du Conseil d'Administration, sur l'examen de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, auquel HSBC France se réfère, mais également sur des critères d'expérience, de compétence, d'indépendance d'esprit et d'implication, et sur l'évaluation de la structure, de la taille et de l'efficacité du Conseil (séance du 7 décembre 2016) ;

– l'examen de la première partie du rapport du Président, relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (séance du 1er février 2016) ;

– des propositions, au Conseil, sur la mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'Administration, afin, en particulier, d'y intégrer la mise à jour, par le Groupe HSBC, des termes de référence de base des comités du Conseil (séance du 1er février 2016) ;

– l'examen des résultats de l'évaluation du Conseil conduite fin 2015 et des actions à mettre en œuvre (séance du 1er février 2016) ;

– l'examen et la proposition, au Conseil, d'une politique en matière de formation des Administrateurs (séance du 1er février 2016).

Le Président du Comité des Nominations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors des séances des 8 février, 19 avril et 22 juillet 2016. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Comité des Rémunérations

Composition du Comité des Rémunérations
Président :

– Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 1999 et 2009 comme Président

Membres :

– Samir Assaf	Nomination 2012
– Michel Gauduffe (élu par les salariés)	Nomination 2015
– Jacques Veyrat (indépendant)	Nomination 2010

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations est constitué, au moins, de deux Administrateurs non exécutifs indépendants.

Missions du Comité des Rémunérations
Les missions du Comité des Rémunérations ont été revues, pour la dernière fois, en février 2016, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour mission :

– d'examiner toutes questions relatives aux rémunérations chez HSBC France et ses filiales, dans le contexte de la politique de rémunération du Groupe HSBC et en conformité avec les règles

locales, et d'apporter ses conseils au Conseil d'Administration de HSBC France et au Comité de Rémunération du Groupe HSBC au sujet de la politique et de la structure de rémunération concernant HSBC France, sur la base du contexte réglementaire et des conditions de marché. En particulier, le Comité communique au Conseil d'Administration des recommandations et des propositions concernant la rémunération, les régimes de retraite et d'assurance médicale, les régimes de retraite complémentaire, les avantages en nature et autres émoluments des mandataires sociaux de la société ;

– d'étudier, chaque année, la politique relative à la rémunération des salariés établie conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 et au Code monétaire et financier, en particulier les preneurs de risque, les employés exerçant une fonction de contrôle et tout salarié bénéficiant de niveaux de rémunération similaires, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société, et les professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de la société ;

– de proposer les jetons de présence pour les Administrateurs en vue de leur approbation par le Conseil d'Administration et par l'Assemblée Générale ;

– d'examiner et d'approuver toute déclaration exigée par les régulateurs de HSBC France au sujet de la politique de rémunération. En particulier, le Comité examine le rapport préparé conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et le chapitre du rapport du Président concernant les rémunérations ;

– de solliciter de la part du Comité des Risques, ou du *Chief Risk Officer*, la confirmation que la propension au risque était compatible avec les objectifs de performance fixés dans le contexte des éléments de rémunération incitative.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc ou lui sont ensuite soumises.

Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Rémunérations en 2016
Le Comité s'est réuni deux fois, au cours de l'exercice 2016, avec un taux de présence de 100 %. Ses principaux travaux ont concerné :

– l'examen de la politique générale de rémunération de HSBC en France, au titre des exercices 2015 et 2016, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, l'examen de la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité, ainsi que l'examen des règles et de la rémunération des collaborateurs définis comme preneurs de risques (séances des 1er février et 7 décembre 2016) ;

– l'examen des vingt rémunérations les plus élevées au titre des exercices 2015 et 2016 (séances des 1er février et 7 décembre 2016) ;

– des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau et Andrew Wild, au titre des exercices 2015 et 2016, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions gratuites qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") (séances des 1er février et 7 décembre 2016) ;

– les impacts de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite "Macron", sur le dispositif d'attribution d'actions qualifiées HSBC (séance du 1er février 2016) ;

– l'examen de la partie du rapport du Président relative aux rémunérations (séance du 1er février 2016) ;

– la revue de la partie du règlement intérieur du Conseil d'Administration le concernant (séance du 1er février 2016).

Le Président du Comité des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors de la séance du 8 février 2016. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 21 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et approuvées par le Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés et, d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction de la performance globale du Groupe HSBC et de HSBC France et d'indicateurs qui couvrent une dimension "*Business Performance & Strategic Actions*" (résultats avant impôts, évolution comparative des revenus et des coûts (JAW), rendements des risques pondérés, etc.), une dimension "*Global Standards*", couvrant les domaines risques et conformité (mise en œuvre des *Global Standards*, respect des règles de conformité, notamment en matière de criminalité financière, application appropriée des procédures internes, amélioration de la connaissance clients (KYC), clôture des points d'Audit, gestion active des risques opérationnels, qualité de la relation avec les régulateurs, etc.), et, enfin, une dimension "*Personal*", englobant, en particulier, la mise en œuvre effective des plans de réorganisation, l'amélioration de la culture d'entreprise relative à la criminalité financière, la hausse de la représentation des femmes dans les niveaux élevés de l'organisation (GCB0-3). Ces indicateurs, inscrits dans une "*balanced scorecard*", sont analysés par comparaison aux objectifs fixés au début de l'année. L'ensemble des paramètres pris en compte donne lieu à l'attribution d'une note de performance. A noter que, à compter de 2016, une note spécifique est également attribuée sur la seule dimension "*Global Standards*".

Parallèlement, cette part variable tient compte des tendances de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Le Directeur Général Délégué, responsable du métier CMB, a également des objectifs spécifiques à son métier.

Attribution d'actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2016 de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions gratuites :

– les "*Group Performance Shares*" attribuées jusqu'en 2015 aux cadres dirigeants du Groupe HSBC et qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
  - une période d'acquisition de cinq ans,
  - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
  - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*") ;
– les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme soit d'une période de deux, et trois ans (période applicable pour la France), soit d'une période de 5 ans pour une partie des "*Material Risk Takers*" identifiés par le Groupe.

Au titre de 2016, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France se sont vu attribuer des "*Restricted Shares*" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de cinq ans.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2016, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 7,1 % de sa rémunération fixe 2016 et 3,7 % de sa rémunération totale 2016. Andrew Wild ne bénéficie pas de ce régime de retraite spécifique, étant couvert par des dispositifs relevant de son contrat de travail UK. La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2016, pour un montant de 2,6 millions EUR.

Rémunérations

Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une

autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Les rémunérations de Jean Beunardeau, Directeur Général de HSBC France, et de Andrew Wild, Directeur Général Délégué de HSBC France à compter du 1er mars 2015, sont détaillées dans les pages ci-après.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction, à l'exception de Jean Beunardeau qui utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément aux recommandations publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en décembre 2009 [1].

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général [1]

(en euros)	2013 Rémunération versée en 2013	2014 Rémunération versée en 2014	2015 Rémunération versée en 2015	**2016** **Rémunération versée en 2016**
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	542 007	545 826	545 826	**545 826**
Prime "*Material Risk Taker*" [2, 3]	–	564 000	564 000	**564 000**
Rémunération variable en espèces	342 905	274 324	189 413	**178 140**
Rémunération variable en actions [4]	342 905	274 324	189 413	**178 140**
Rémunération variable différée en espèces [5]	514 358	411 487	284 120	**267 210**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance [6]	514 358	411 487	284 120	**267 210**
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance [7]	–	342 905	105 229	**98 967**
Jetons de présence [8]	–	–	–	**–**
Avantages en nature	–	–	–	**–**
Total	2 256 533	2 824 353	2 162 121	**2 099 493**

(en euros)	2013 Rémunération due en 2013	2014 Rémunération due en 2014	2015 Rémunération due en 2015	**2016** **Rémunération due en 2016**
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	542 007	545 826	545 826	**545 826**
Prime "*Material Risk Taker*" [2, 3]	–	564 000	564 000	**564 000**
Rémunération variable en espèces	274 324	189 413	178 140	**244 033**
Rémunération variable en actions [4]	274 324	189 413	178 140	**244 033**
Rémunération variable différée en espèces [5]	411 487	284 120	267 210	**366 049**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance [6]	411 487	284 120	267 210	**366 049**
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance [7]	342 905	105 529	98 967	**–**
Jetons de présence [8]	–	–	–	**–**
Avantages en nature	–	–	–	**–**
Total	2 256 534	2 162 421	2 099 493	**2 329 990**

1 *Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.*
2 *Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la* Prudential Regulatory Authority.
3 *Cette prime a été versée sous forme d'actions et a été soumise à une période de rétention de 5 ans (20 % disponibles à la cession en année N+1 et 80 % en année N+5) jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette prime est versée mensuellement en espèces.*
4 *Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de 6 mois.*
5 *Rémunération variable en espèces différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1).*
6 *Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de 6 mois jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de 6 mois.*
7 *Rémunération variable en actions avec conditions de performance différée sur 5 ans (100 % en année N+5) et soumise à une période de rétention jusqu'à la retraite.*
8 *A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 43).*

1 *Les numéros de tableaux font référence aux modèles de tableaux publiés par l'Autorité des marchés financiers dans sa recommandation 2009-16 du 10 décembre 2009 modifiée pour la dernière fois le 13 avril 2015, relative au guide d'élaboration des documents de référence.*

Directeur Général Délégué [1]

(en euros)	2013 Rémunération versée en 2013	2014 Rémunération versée en 2014	2015 Rémunération versée en 2015	**2016 Rémunération versée en 2016**
Andrew Wild				
Rémunération fixe	–	–	329 167	**395 000**
Prime "*Material Risk Taker*" [2, 3]	–	–	81 667	**98 000**
Rémunération variable en espèces	–	–	–	**76 875**
Rémunération variable en actions [4]	–	–	–	**76 875**
Rémunération variable différée en espèces [5]	–	–	–	**51 251**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance [6]	–	–	–	**51 251**
Jetons de présence [7]	–	–	–	**–**
Avantages en nature [8]	–	–		**4 626**
Total	–	–	410 834	**753 878**

(en euros)	2013 Rémunération due en 2013	2014 Rémunération due en 2014	2015 Rémunération due en 2015	**2016 Rémunération due en 2016**
Andrew Wild				
Rémunération fixe	–	–	329 167	**395 000**
Prime "*Material Risk Taker*" [2, 3]	–	–	81 667	**98 000**
Rémunération variable en espèces	–	–	76 875	**93 000**
Rémunération variable en actions [4]	–	–	76 875	**93 000**
Rémunération variable différée en espèces [5]	–	–	51 251	**62 000**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance [6]	–	–	51 251	**62 000**
Jetons de présence [7]	–	–	–	**–**
Avantages en nature [8]	–	–		**4 626**
Total	–	–	667 085	**807 626**

1 *Directeur Général Délégué depuis le 1er mars 2015.*
2 *Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la* Prudential Regulatory Authority.
3 *Cette prime est versée mensuellement en espèces.*
4 *Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de 6 mois.*
5 *Rémunération variable en espèces différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1).*
6 *Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de 6 mois jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de 6 mois.*
7 *A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 43).*
8 *Voiture de fonction.*

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2017 au titre de 2016 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, avec conditions de performance

Les actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*") ne sont plus attribuées à compter de 2016.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	27.02.2017	ND	366 049 EUR	20 % à chacune des 5 échéances suivantes : 27.02.2018 27.02.2019 27.02.2020 27.02.2021 27.02.2022	20 % à chacune des 5 échéances suivantes : 27.08.2018 27.08.2019 27.08.2020 27.08.2021 27.08.2022
Jean Beunardeau	27.02.2017	ND	244 033 EUR	27.02.2017 pour 100 %	27.08.2017 pour 100 %
Andrew Wild	27.02.2017	ND	62 000 EUR	20 % à chacune des 5 échéances suivantes : 27.02.2018 27.02.2019 27.02.2020 27.02.2021 27.02.2022	20 % à chacune des 5 échéances suivantes : 27.08.2018 27.08.2019 27.08.2020 27.08.2021 27.08.2022
Andrew Wild	27.02.2017	ND	93 000 EUR	27.02.2017 pour 100 %	27.08.2017 pour 100 %

Actions de performance devenues disponibles en 2016 pour chaque mandataire social (Tableau 7)

Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant		

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, acquises en 2016 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 8)

Les actions attribuées en 2013 ont été acquises pour 34 % en 2016

Les actions attribuées en 2014 ont été acquises pour 66 % en 2016.

Les actions immédiates attribuées en 2016 ont été acquises pour 100 % en 2016.

	Date du plan	Nombre d'actions acquises [1]	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau	11.03.2013	20 628	–
Jean Beunardeau	10.03.2014	35 986	–
Jean Beunardeau	29.02.2016	30 136	–
Andrew Wild	29.02.2016	15 605	–

1 *Les actions gratuites attribuées en 2013 et 2014 dans le cadre du sous-plan français sont disponibles à la vente deux ans après l'acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2016 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois après la date d'acquisition.*

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9)

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'échéance
Options CCF consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	–	–	–
Options HSBC consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	–	–	–
Options CCF détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	Néant	–	–	–
Options HSBC détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	–	–	–	–

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2016 au titre de 2015 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires (Tableau 10)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition [1]	Date de disponibilité [1]
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)	29.02.2016	462 973	2 736 719 EUR	13.03.2018 pour 66 % et 13.03.2019 pour 34 % ou 29.02.2016 pour 100 %	13.03.2018 pour 66 % et 13.03.2019 pour 34 % ou 29.08.2016 pour 100 %

1 *Une partie des actions gratuites attribuées aux collaborateurs considérés comme* Material Risk Takers *(cf. page 56) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois après la date d'acquisition.*

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2017 au titre de 2016, aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition [1]	Date de disponibilité [1]
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)	27.02.2017	ND	2 869 266 EUR	27.02.2019 pour 66 % et 27.02.2020 pour 34 % ou 27.02.2017 pour 100 %	27.02.2019 pour 66 % et 27.02.2020 pour 34 % ou 27.08.2017 pour 100 %

1 *Une partie des actions gratuites attribuées aux collaborateurs considérés comme* Material Risk Takers *(cf. page 56) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois après la date d'acquisition.*

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2016

	Nombre d'actions acquises [1]	Dates d'acquisition
Nombre total des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions acquises en 2016 (salariés ou anciens salariés)	738 566	
dont attribution 2013	154 497	11.03.2016
dont attribution 2014	349 447	10.03.2016
dont attribution 2016	234 622	29.02.2016

1 *Les actions gratuites attribuées dans le cadre du sous-plan français sont disponibles à la vente deux ans après l'acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2016 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois après la date d'acquisition.*

Autres informations (Tableau 11)

Dirigeant Mandataire Social Fonction Début de mandat Fin de mandat	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire HSBC France [1]	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Jean Beunardeau Directeur Général [2] 1er février 2010 [3] 2017	Suspendu	Oui	Non	Non
Andrew Wild Directeur Général Délégué 1er mars 2015 2017	Suspendu	Non	Non	Non

1 *Cf. page 56.*
2 *Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.*
3 *Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.*

Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, pris sur le fondement des articles L. 511-64, L. 511-71 et L. 511-72 du Code monétaire et financier et de l'article 450 du règlement (UE) n° 575/2013.

Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale, tout en veillant à respecter les réglementations applicables localement et, en particulier, celles issues de la directive européenne CRD III de juillet 2010 abrogée par la Directive CRD IV de juin 2013, depuis le 1er janvier 2015 de la Directive AIFM, et depuis le 1er janvier 2016 de la Directive Solvabilité II.

Deux instances, le *People Committee* et le Comité des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général également en charge de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge du métier Banque d'entreprises, le Directeur des Risques, le *Chief Operating Officer*, le Directeur Financier, le Directeur des Ressources Humaines et les principaux responsables de Métier), examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixés par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et Banque centrale européenne depuis le 4 novembre 2014, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et des lignes de métier globales, et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes françaises et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, après en avoir validé la liste, il examine et valide la cohérence des rémunérations des "*Material Risk Takers*" (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC. Il examine, les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*), en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur le respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB. Le Comité des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime son avis, en s'appuyant sur les documents relatifs à la politique de rémunération préparée par le *People Committee*, sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec, toutefois, un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Au niveau du Groupe HSBC, la politique de rémunération définie prend en compte, d'une part, la performance financière durable et la compétitivité commerciale de l'entreprise, dans son ensemble et dans chacun de ses métiers, d'autre part, la performance globale en matière de gestion des risques, et, enfin, la capacité de l'entreprise à financer cette politique sur ses propres résultats.

Le principal indicateur de performance retenu par le Groupe HSBC, pour déterminer les enveloppes de rémunérations variables, est le résultat avant impôt, avant rémunérations variables et à l'exclusion de l'impact du *spread* de crédit sur la dette propre sous option juste valeur et des plus ou moins-values de cession d'activités et de filiales. Il intègre, en revanche, les provisions pour risques de modèle et de crédit.

Les enveloppes de rémunérations variables globales et par métiers sont revues et validées par le Directeur des Risques du Groupe (*Group Chief Risk Officer*), le Directeur Général du Groupe (*Group CEO*), le Directeur Financier du Groupe (*Group Chief Finance Officer*) et le Comité des Rémunérations du Groupe.

Après validation, ces enveloppes de rémunérations variables sont ensuite réparties, pour chaque métier/segment/produit//Fonction/Host par Région/Pays, en fonction de leurs performances respectives. Les performances locales sont mesurées au travers, d'une part, d'indicateurs financiers, tels que l'évolution du Résultat avant impôt, l'évolution des revenus, la maîtrise des coûts, l'effet de ciseaux, l'évolution des provisions pour risque, le rendement des risques pondérés, la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe HSBC (en particulier accroissement des revenus issus de la connectivité internationale…) ou des priorités régionales (amélioration de l'expérience client, déploiement des plans de réorganisation quand ils existent…). Elles prévoient, d'autre part, des indicateurs non financiers tels que le respect des obligations liées au DPA (*Deferred Prosecution Agreement*), la mise en œuvre des recommandations du *Monitor* ou des régulateurs, la poursuite de la mise en œuvre des *Global Standards*, les résultats des audits et la mise en œuvre des recommandations, le management du risque évalué au travers de l'évolution des provisions pour risque, du niveau des Risques pondérés RWA et du rendement des risques pondérés correspondant, du ratio de liquidité, du montant des pertes opérationnelles, l'amélioration de l'appropriation par les collaborateurs de la culture du risque, une meilleure représentation des femmes dans les grades HSBC 0 à 4… Ces différents indicateurs sont inscrits dans une *Performance Scorecard* et analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget de l'année.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées de manière différenciée, en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager deux fois par an (en milieu et en fin d'année) et fait l'objet d'une appréciation sur une échelle à quatre positions, mise en œuvre dans le cadre du processus d'évaluation au titre de l'exercice 2014 :

– performance remarquable ;
– performance très satisfaisante ;
– performance satisfaisante ;
– performance irrégulière.

Cette échelle d'évaluation de la performance, sur quatre positions, a pour objectif de favoriser la différenciation des niveaux de performance et donc des niveaux de rémunération variable.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhésion aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit –, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

Conformément aux règles prévues par la directive CRD III abrogée par la Directive CRD IV, certaines catégories de collaborateurs sont soumises à des règles spécifiques en matière d'attribution de rémunération variable. Ces collaborateurs, considérés comme ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise (*Material Risk Takers*), ont été identifiés à partir des critères qualitatifs et quantitatifs définis par l'Autorité bancaire européenne en mars 2014. En application de ces critères, le Groupe HSBC, qui est lui-même soumis à cette réglementation, a identifié, au niveau de la France, une liste de 45 collaborateurs relevant de cette catégorie de *Material Risk Takers*.

Ces nouveaux critères s'appliquant à la fois sur une base consolidée et sur une base individuelle, cette liste de *Material Risk Takers*, identifiée au niveau du Groupe HSBC, a été complétée par une liste addition-

nelle de 37 collaborateurs, pouvant, d'un point de vue local, avoir un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise.

Cette liste globale de 82 collaborateurs comprend, principalement, les dirigeants mandataires sociaux, les responsables de métiers, les responsables des fonctions risque et les opérateurs de marché ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il convient de noter que parmi ces 82 collaborateurs, 7 d'entre eux sont salariés de la succursale de HSBC Bank plc en France.

Pour cette population, les rémunérations variables sont limitées à deux fois la rémunération fixe, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de HSBC France du 13 juin 2014. Afin de maintenir la compétitivité de la rémunération de ces *Material Risk Takers*, le Groupe a modifié la structure de rémunération d'un certain nombre d'entre eux en leur allouant une indemnité fixe mensuelle liée à leur fonction. Par ailleurs, leur rémunération variable est différée d'au moins 40 % voire de 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Enfin, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

Il est à noter que dès lors que le montant de la rémunération variable est inférieur à 33 % de la rémunération totale, la rémunération variable est attribuée sous forme de numéraire versé immédiatement et d'actions différées en application des règles de différé standard du Groupe HSBC.

Pour l'ensemble de cette population, la rémunération variable est globalement différée à 42 % et celle-ci représente 44 % de leur rémunération totale. La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue soit d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels soit d'une période de 2 ans, pour 40 % de l'attribution, de 3 ans pour 20 % de l'attribution, de 4 ans pour 20 % de l'attribution et de 5 ans pour les 20 % de l'attribution résiduelle. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de 6 mois à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

En complément, depuis le 1er janvier 2015, les sociétés de gestion qui remplissent certaines conditions sont soumises à la Directive AIFM. Conformément à cette Directive, certaines catégories de collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France) sont soumis à des règles particulières en matière d'attribution de rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont ceux dont l'activité professionnelle a une incidence significative sur le profil de risque de la Société de Gestion ou du/des Fonds d'Investissement Alternatif géré(s). La liste de ces "*Risk Takers*" comprend principalement les dirigeants mandataires sociaux, les responsables des fonctions risque, finance et juridique, les responsables ventes et les responsables de la gestion. Globalement sur 2016, 40 "*Risk Takers*" ont été identifiés. Pour cette population, sous réserve que leur rémunération variable soit supérieure à 100 000 EUR et qu'elle représente plus de 30 % de leur rémunération fixe, la rémunération variable est différée à 40 %. La partie non différée est constituée pour moitié de variable cash et pour moitié de variable cash indexé sur la performance des fonds. La partie différée est constituée pour moitié d'un variable différé par 1/3 sur 3 ans et indexé sur la performance des fonds, et pour moitié d'un variable différé sous forme de titres. Ces titres sont acquis à l'issue d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels. Le variable attribué sous forme d'actions ou de cash indexé, tant dans la partie non différée que dans la partie différée, est soumis à une période de rétention de 6 mois à compter de la date d'acquisition. Les "*Risk Takers*" qui ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus sont soumis aux règles de différé standard du Groupe.

Enfin depuis le 1er janvier 2016, les sociétés d'assurances considérées comme des entreprises relevant du régime de Solvabilité II doivent respecter les obligations en matière de politique de rémunération prévues dans la directive Solvabilité II (article 275 du règlement délégué (UE) n°2015/35 de la Commission).

Conformément à la directive, certains collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) considérés comme "Preneurs de Risques – Solvabilité II" sont soumis à ces règles particulières en matière d'attribution de leur rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont les membres du Conseil d'Administration [1] ainsi que les collaborateurs qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent une fonction clé ou une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise.

Pour l'activité Assurance, en complément des Membres du Conseil d'Administration d'HSBC Assurances Vie (France) [1], les fonctions ci-dessous ont été identifiées comme ayant un rôle déterminant au sein de l'Assurance et répondant aussi aux critères d'identification "Preneur de Risques - Solvabilité II" :

- les Dirigeants Effectifs : le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints ;
- les Fonctions clés : le Directeur du Risque, Directeur de la Conformité, Directeur de l'Actuariat, Directeur de l'Audit ;
- le Directeur Financier ; membre du Comité Exécutif HSBC Assurances Vie et au titre de sa fonction stratégique dans la société.

1 *A l'exception de 2 Administrateurs qui ont le statut d'administrateur externe "non exécutif".*

Au titre de l'exercice 2016, 15 collaborateurs ont été identifiés "Preneurs de Risques – Solvabilité II". Pour les "Preneurs de Risques – Solvabilité II", une part de la rémunération variable fait l'objet d'un différé de paiement spécifique. La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d'actions ordinaires HSBC et est acquise sur une période de trois ans selon les dispositions ci-dessous :

– un différé de 60 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant total de 500 000 GBP et plus,

– un différé de 40 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant inférieur à 500 000 GBP.

Cependant, les Preneurs de "Risques – Solvabilité II" qui ont une rémunération totale ne dépassant pas 500 000 GBP (ou l'équivalent dans la devise locale) et dont la rémunération variable pour l'exercice concerné ne dépasse pas 33 % de la rémunération totale, sont considérés comme "de minimis". A ce titre, ils sont soumis aux règles de différé standard du Groupe, à savoir un différé sous forme d'actions compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable qui suit les mêmes règles d'acquisition que celle décrites ci-dessous.

Il est à noter aussi que les collaborateurs qui sont déjà identifiés comme "Preneurs de Risques - CRD IV" ("MRT - CRD IV") se voient appliquer les règles plus strictes relevant de ce régime. Pour HSBC Assurances Vie (France), 10 collaborateurs parmi les 15 collaborateurs sont identifiés comme "Preneurs de Risques – CRD IV".

Il est à noter qu'au-delà de cette population de *Risk Takers*, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2016, prévoient un différé sous forme d'actions, compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable, et qui suit les mêmes règles d'acquisition que celles décrites ci-dessus. En revanche, les actions ne sont soumises à aucune période de rétention.

Enfin, depuis 2010, un dispositif de *malus* s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

S'agissant, enfin, des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

Informations prévues par la directive CRD IV

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées à l'ensemble des effectifs

(en euros)	Effectif en ETP[1]	Rémunération totale
Dirigeants effectifs	2	3 132 990
Banque de financement, d'investissement et de marchés	691	109 047 030
Banque de réseau et Fonctions centrales	7 406	436 109 391
Total	**8 098**	**548 289 412**

1 *Effectif HSBC en France au 31/12/2016 hors alternants, CFCS, suspensions de contrats et invalides permanents.*

Rémunération attribuée aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels dont les activités ont un impact sur l'exposition au risque de l'entreprise

Répartition entre part fixe et part variable

(en euros)	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2016	Montant total de la part fixe	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	2	3 132 990	1 602 826	1 530 164
Banque de financement, d'investissement et de marchés	44	30 845 066	16 663 600	14 181 466
Banque de réseau et Fonctions centrales	36	13 427 097	8 494 663	4 932 434
Total	82	47 405 154	26 761 089	20 644 065

Rémunération variable totale : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	765 082	765 082	1 530 164
Banque de financement, d'investissement et de marchés	7 236 476	6 944 991	14 181 467
Banque de réseau et Fonctions centrales	3 042 375	1 890 059	4 932 434
Total	11 043 933	9 600 132	20 644 065

Rémunération variable totale : répartition entre montant non différé et montant différé

(en euros)	Montant non différé	Montant différé	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	674 066	856 098	1 530 164
Banque de financement, d'investissement et de marchés	8 113 722	6 067 744	14 181 466
Banque de réseau et Fonctions centrales	3 228 319	1 704 115	4 932 434
Total	12 016 107	8 627 957	20 644 064

Rémunération variable totale attribuée en année N et différée : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable différée
Dirigeants effectifs	428 049	428 049	856 098
Banque de financement, d'investissement et de marchés	3 009 168	3 058 577	6 067 744
Banque de réseau et Fonctions centrales	794 494	909 621	1 704 115
Total	4 231 711	4 396 247	8 627 958

Total des encours de rémunération variable différée non encore versée attribuée au cours des années précédentes

(en euros)	Montant des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
Dirigeants effectifs	2 362 527
Banque de financement, d'investissement et de marchés	15 344 393
Banque de réseau et Fonctions centrales	4 190 212
Total	21 897 132

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du *malus* ou à un départ prématuré. La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution. L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Rémunération variable garantie totale

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant total des rémunérations variables garanties
Dirigeants effectifs	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	NC	200 000
Total	NC	200 000

Indemnités de départ versées en année N

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant des indemnités de départ accordées en année N payé en année N
Dirigeants effectifs	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	NC	3 300 697
Total	NC	3 300 697

Prestation de pension discrétionnaire en année N

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant total des contributions aux prestations de pensions discrétion-naires en année N
Dirigeants effectifs	1	402 759
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	–	–
Total	1	402 759

Informations sur les hautes rémunérations

Rémunération totale

(en euros)	Nombre de preneurs de risques
Entre 1 million et 1,5 million non compris	3
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	2
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	1
Total	6

Informations prévues par la directive AIFM

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise dans les sociétés de gestion HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Montant total
Ensemble des collaborateurs (nombre : 385)	26 220 430	8 574 404	34 794 834
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (nombre : 40)[1]	5 592 491	3 206 913	8 799 404
Dont cadres supérieurs (20 collaborateurs)	2 987 742	1 642 340	4 630 082

1 *Dont 3 dirigeants également inclus dans les preneurs de risques CRD IV.*

Informations prévues par la directive Solvabilité II

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II dans la société HSBC Assurances Vie (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

(en euros)	Rémunération fixe	Montant total	Rémunération totale
Collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II (nombre: 15)[1]	3 816 897	3 193 251	7 061 665

1 *Dont 9 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD IV.*

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE INCLUANT LE RISQUE CLIMATIQUE

Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

A partir de fin 2012, le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les Trois Lignes de Défense, afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs commerciaux tout en respectant les exigences légales et réglementaires et ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel.

Ce dispositif a été mis à jour en 2015 dans le cadre du programme ORTP (*Operational Risk Transformation Programme*) et précisé en décembre 2015 dans le *Global Risk FIM (Functional Instructions Manual)* afin de clarifier les responsabilités en matière d'identification, d'évaluation, de mesure, de surveillance et d'atténuation des risques opérationnels pour soutenir le renforcement de la gestion des risques opérationnels. Cette clarification des rôles et responsabilités vise notamment à renforcer l'articulation des différents niveaux de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels et de coordonner efficacement les activités comportant des risques avec les activités de contrôle. Cette mise à jour a conduit HSBC France à revoir la définition et la structure des filières de risques telles qu'elles avaient été définies depuis 2009. Par ailleurs, afin de se conformer aux exigences spécifiques de la réglementation française (arrêté du 3 novembre 2014 notamment), les filières de risques ont été renommées pour adopter la terminologie de "fonctions de gestion des risques".

Ce programme sera complété et achevé en 2017 avec la mise en place d'un nouveau système de gestion du risque opérationnel, Helios, sous-jacent au cadre de gestion des risques opérationnels ORMF (*Operational Risk Management Framework*).

La première ligne de défense est constituée des métiers, fonctions et HOST qui sont responsables, dans leurs activités et processus quotidiens, de la gestion des risques opérationnels en découlant et des contrôles de premier niveau pour atténuer ces risques. Dans la mesure où certains processus et certaines activités peuvent être sous-traités, en externe ou en interne à HOST ou à une autre fonction, cette responsabilité s'étend aux activités sous-traitées et externalisées afin d'assurer une gestion complète des risques et de leur maîtrise.

Les trois lignes de défense sont indépendantes l'une de l'autre. Les métiers, fonctions et HOST sont responsables en premier lieu de s'assurer que tous les risques liés à leurs activités et opérations sont identifiés, gérés et atténués par un dispositif de contrôle de premier niveau approprié en ligne avec l'appétit pour le risque.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions et de HOST, dont le rôle est de s'assurer que les risques du domaine qu'elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC France sont gérés de manière efficace par la première ligne et dans les limites du "*risk appetite*" tel que défini par HSBC France. Elles assument une responsabilité importante afin de garantir que HSBC France satisfait à ses responsabilités de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne en ce qui concerne les risques placés sous leur surveillance. Elles ont un rôle de conseil et d'expertise et s'assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la première ligne de défense sont appropriées. La seconde ligne de défense est indépendante des risques pris par la première ligne de défense dans le cadre de ses activités.

La troisième ligne de défense est l'Audit interne, dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'investigations indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet. Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la seconde ligne.

Le Contrôle permanent

Le Contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, lesquels sont destinés à s'assurer que l'activité est exercée conformément à l'ensemble des règles externes et internes, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, la responsabilité première du contrôle incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HOST, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement menés, conformément au *Global Standards Manual* (GSM) du Groupe HSBC qui indique que "les contrôles doivent être considérés comme faisant partie intégrante des activités".

Au-delà des contrôles de premier niveau, le contrôle permanent du groupe HSBC France repose sur un dispositif placé sous la responsabilité du Directeur des fonctions risques, le *Chief Risk Officer,* qui comprend principalement :

– les équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et fonctions (*Business Risk and Control Management* – BRCM), assurant le contrôle et la gestion des risques de leur métier/fonction ;

– les fonctions exerçant un rôle de seconde ligne de défense. En particulier, la fonction Conformité qui veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;

– la fonction *Operational Risk*, chargée de superviser le dispositif de gestion des risques opérationnels. A ce titre, la fonction *Operational Risk* exerce un rôle de supervision des travaux effectués par les équipes BRCM situées dans les métiers, fonctions et HOST et hiérarchiquement rattachées aux responsables de ces métiers et fonctions. Par ailleurs, elle travaille en étroite collaboration avec les fonctions agissant en seconde ligne de défense, responsables de la supervision des risques de leur périmètre ;

– et, enfin, un certain nombre de comités, forums et groupes de travail qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements constatés.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le *SOX 4 Way Meeting*, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Responsable du contrôle périodique et le *Chief Operating Officer* (COO) de HSBC France, examine :

– les défaillances identifiées par les travaux SOX (documentation et autoévaluation ("*self-assessment*") des métiers et fonctions dans le périmètre) ;

– le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;

– l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles permanents et périodiques, de l'évolution et du suivi des risques ainsi que des conclusions des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

Dispositif général du contrôle permanent

La première ligne de défense

Les principales activités de première ligne de défense menées par les métiers, fonctions et HOST sont :

– d'identifier les risques et s'assurer, au moyen de cartographies de risques exhaustives, que les contrôles de 1er niveau sont en place pour atténuer ces derniers ;

– de s'assurer que les faiblesses et défaillances sont rapidement et effectivement évaluées, signalées à la ligne hiérarchique concernée, à la fonction *Operational Risk*, aux autres fonctions pertinentes de la seconde ligne de défense et que des actions sont engagées pour y remédier ;

– de communiquer et former en matière de risques, afin d'améliorer la prise de conscience, la compréhension et la connaissance des risques ;

– de mettre en place des équipes dédiées et indépendantes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BRCM – *Business Risk and Control Management*) pour les assister dans la surveillance des risques et des contrôles en veillant à ce qu'elles disposent de suffisamment de moyens en ressources qualifiées et compétentes ;

– d'évaluer, avec l'assistance des BRCM, l'efficacité des contrôles afin de s'assurer qu'ils sont effectifs. Cette évaluation peut prendre la forme d'indicateurs, de tests ou de revues thématiques détaillés. Ils doivent être formalisés dans un plan de contrôle (ICM – *Independent Control Monitoring*) ;

– de veiller à l'adéquation des moyens mis en œuvre dans le cadre de cette surveillance selon une approche par les risques documentée ;

– de s'assurer que les activités et processus s'exercent conformément à l'intégralité des règles externes et internes.

La deuxième ligne de défense

Les principales missions dévolues aux fonctions agissant en seconde ligne de défense dans leur domaine de surveillance sont les suivantes :

– élaborer le cadre, les politiques et les normes nécessaires pour gérer les risques dans le cadre de l'appétence et des tolérances de HSBC France en matière de risques, et superviser leur mise en œuvre effective ;

– coordonner le dispositif de contrôle permanent des risques dont elles ont la surveillance dans l'ensemble des métiers, fonctions et HOST ;

– surveiller de manière indépendante et remettre en question objectivement l'efficacité des contrôles et des actions correctrices menées par les métiers, HOST et les autres fonctions, tels des examens critiques des évaluations des risques et de contrôle, des indicateurs de risques et d'autres travaux d'examen ;

– analyser les risques, les documenter et en assurer le suivi auprès des instances de gouvernance, en particulier le *Risk Management Meeting*, notamment à travers l'élaboration de cartographies des principaux risques transverses de leur fonction, "*Top Risks*" ;

– préparer et animer les instances de risques spécialisées.

Parmi ces fonctions, la fonction Risque supervisée par le *Chief Risk Officer* (CRO) joue un rôle majeur. Elle est composée de directions spécialisées :

– *Financial Crime Compliance* en charge de la supervision des risques relatifs à la criminalité financière ;

– *Regulatory Compliance* en matière de conformité réglementaire ;

– *Security and Fraud Risk* sur les risques de fraude, de sécurité physique, de sécurité de l'information et de continuité d'activité ;

– *Retail Credit Risk* qui supervise le risque de crédit sur le marché des particuliers ;

– *Wholesale Credit and Market Risk* qui supervise les risques de crédit sur les marchés des entreprises et le risque de marché ;

– la fonction *Operational Risk* qui supervise et coordonne le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels (ORMF – *Operational Risk Management Framework*).

Le Directeur des Risques, en tant que responsable de la fonction de gestion des risques, se repose également sur d'autres fonctions pour assurer une couverture exhaustive de la surveillance des risques (Direction des Affaires Juridiques, Ressources Humaines, Finance pour les risques comptables, les risques de liquidité, les risques de taux et change structurels et les risques fiscaux, et HOST qui supervise notamment l'informatique et les prestations externalisées).

Depuis 2015, la Direction des Affaires Juridiques ainsi que les directions *Financial Crime Compliance* (FCC) et *Regulatory Compliance* (RC) rapportent toutes trois directement au Directeur Général (*Chief Executive Officer* - CEO), conformément au modèle du Groupe HSBC. Les Directeurs FCC et RC sont également rattachés fonctionnellement au Directeur des fonctions risques (Responsable du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) et aux Responsables FCC et RC de la région. Selon ce modèle, la Direction des Affaires Fiscales est intégrée, elle, à la fonction Finance.

Les manuels et circulaires du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe HSBC (*Global Standards Manual* – GSM) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe HSBC, dans le monde entier. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation sans l'accord spécifique du Président du Groupe HSBC.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (*Functional Instruction Manuals* – FIMs) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC.

En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques spécifiques (*Business Instruction Manuals* – BIMs – ou équivalent et circulaires internes). Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France. Elles sont aisément accessibles sur l'intranet de HSBC France. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – également formalisées dans une circulaire – et actualisées régulièrement.

Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

En 2016, HSBC a mis en place une Charte afin de compléter les codes locaux de déontologie et permettre une prise de décision fondée sur les valeurs et objectifs communs à HSBC.

Les Comités, Forums et Groupes de travail internes
La supervision des risques et du contrôle interne s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités, forums et groupes de travail dédiés.

La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanent et périodique, notamment dans le cadre de différents comités et groupes de travail dédiés.

Parmi ces instances, figurent en particulier le *Risk Management Meeting* (RMM), l'*Operational Risk Meeting* (instance relative au contrôle et à la gestion des risques opérationnels) et les Comités de Conformité et Forums de Conformité.

Présidé par le CRO et réunissant les membres du Comité Exécutif, le RMM constitue le comité faîtier de gestion des risques et de contrôle interne. Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi.

Le RMM rapporte fonctionnellement à son équivalent au niveau européen du Groupe HSBC à travers la communication des comptes-rendus.

Localement, les travaux relatifs à l'ensemble des risques et présentés au RMM permettent d'alimenter le Comité Exécutif, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration de HSBC France. Le RMM couvre l'ensemble des entités présentes en France.

Le RMM s'appuie sur les travaux des comités de risques de chaque métier, qui couvrent mensuellement l'ensemble des risques (voir organigramme Gouvernance et structure des Comités page 39).

Enfin, ce dispositif est complété par des forums et groupes de travail sur les risques spécifiques au sein des métiers et fonctions, qui réunissent les différents niveaux du contrôle interne, de façon à permettre la gestion, le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC en France. Les principales fonctions agissant en seconde ligne de défense tiennent une instance mensuelle ou trimestrielle, présidée par le responsable de la fonction et à laquelle participent les membres et experts de la fonction, des représentants des métiers, de la fonction *Operational Risk* et, pour certains d'entre eux, le *Chief Risk Officer*.

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels – *Operational Risk Management Framework* (ORMF)

Les missions de la fonction Operational Risk
Au sein de la seconde ligne de défense, la fonction *Operational Risk* assume des responsabilités spécifiques concernant le dispositif de gestion du risque opérationnel ; il s'agit notamment de définir le cadre et la politique de gestion des risques opérationnels, de superviser leur mise en œuvre et d'assurer une surveillance indépendante du dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel.

La fonction *Operational Risk France*, sous la supervision du CRO, est chargée d'avoir une vision holistique des risques. Elle joue un rôle de consolidation et d'harmonisation et assure la synthèse des principaux risques opérationnels et des travaux de contrôle permanent auprès de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Groupe HSBC, notamment en liaison avec l'équipe *Operational Risk* régionale à laquelle elle est fonctionnellement rattachée. Elle travaille en coopération active avec les équipes BRCM et les fonctions agissant en seconde ligne de défense sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques, la définition et le suivi des plans d'action, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risques, ou encore des plans de contrôle.

Le dispositif d'identification des risques et de remontées des incidents est détaillé dans la section risques opérationnels du chapitre Facteurs de risque du document de référence en page 161.

Elle assure ce rôle également au travers du secrétariat du RMM "*Risk Management Meeting*" de HSBC France présidé par le CRO, qui constitue le Comité faîtier de gestion des risques et de contrôle permanent. Elle a pour mission principale d'aider la Direction Générale de HSBC France, et en premier lieu le CRO, à acquérir une vue d'ensemble, à la fois complète et hiérarchisée et, si possible, prospective des sujets de risques opérationnels de l'ensemble des entités en France.

Enfin, cette équipe joue un rôle d'interface vis-à-vis de la fonction O*perational Risk* du Groupe HSBC, s'agissant notamment de son échelon européen. Elle procède, en particulier, à la diffusion en France des instructions et des meilleures pratiques communiquées par le Groupe.

La fonction *Operational Risk*, à l'instar de son homologue régional HBEU *Operational Risk*, est organisée par métiers, fonctions et HOST afin de faciliter les échanges avec la première ligne de défense. Elle veille à ce que le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels soit conforme aux exigences réglementaires françaises et de l'Union européenne.

Les instances de suivi
L'ORM (*Operational Risk Meeting)* se réunit trimestriellement sous la présidence du *Chief Risk Officer*. Il a pour objet d'assurer une coordination et une animation transversales en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels.

Dans ce cadre, il lui revient en matière de risque opérationnel :

- d'informer des principales évolutions en matière de dispositif de gestion des risques ;
- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que l'évaluation des risques, l'outil de pilotage), de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel ;
- de promouvoir la culture du risque et la connaissance en matière de risques opérationnels en facilitant les échanges entre les acteurs de la première ligne et de la seconde ligne ;
- d'examiner les résultats des travaux d'analyse menés par la fonction *Operational Risk*, comme le suivi de risques transverses, l'analyse de RCA, les incidents ou encore les résultats des contrôles BRCM.

Le HSBC France ORM réunit :

- les secrétaires généraux des métiers de HSBC France, le responsable CRAO (*Chief Risk and Administrative Office*) HOST et CRAO GBM ;
- les responsables des principales fonctions, *Risk Stewards* ;
- l'Inspecteur Général, responsable de *Global Internal Audit* France (INA FRA) ;
- le Secrétaire du Conseil de HSBC France ;
- la fonction *Operational Risk*, qui en assure la préparation, l'animation et le secrétariat.

Les travaux de l'ORM permettent d'alimenter les états de synthèse préparés par la fonction *Operational Risk* à destination du *Risk Management Meeting*, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC France.

Les travaux du HSBC France ORM se fondent notamment sur la synthèse des travaux du Forum *Operational Risk* de HSBC France, qui réunit l'équipe *Operational Risk* et les équipes BRCM, ainsi que des représentants des principales fonctions de seconde ligne de défense, en la présence d'un représentant de l'Inspection Générale.

Le Forum *Operational Risk* de HSBC France se réunit trimestriellement suivant un agenda défini par la fonction *Operational Risk*, quelques jours avant le HSBC France ORM. Les échanges et partages des problématiques permettent à la fonction *Operational Risk* de réaliser une synthèse des faits marquants à destination du HSBC France ORM.

L'organisation de la fonction Conformité et les instances de contrôle dédiées

L'organisation de la fonction Conformité

Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par la fonction de Conformité dont l'organisation a évolué en 2014 dans le cadre du programme "*Global Standards*" mis en œuvre par le Groupe HSBC à travers le monde. La fonction de Conformité est organisée autour de deux directions d'expertise rattachées respectivement aux Directeurs de la Conformité - Lutte contre la criminalité financière ou au Directeur de la Conformité réglementaire.

Cette nouvelle organisation de la fonction Conformité répond aux principaux objectifs suivants :

- la création d'une organisation homogène de la fonction Conformité au sein du Groupe HSBC au niveau local, régional et global ;
- un meilleur alignement de la fonction Conformité avec les métiers et les fonctions ;
- la distinction des missions de conseils et d'accompagnement des métiers de la fonction de contrôles de conformité.

HSBC France a poursuivi en 2016 le renforcement de ses dispositifs en matière de Conformité - Lutte contre la criminalité financière et de Conformité Réglementaire dans le cadre des programmes de transformation du Groupe et l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe. Ces évolutions ont concerné notamment la poursuite de la séparation des équipes métiers vers des équipes dédiées RC et FCC métiers et par l'évolution des équipes partagées entre les deux Directions RC et FCC (Secrétariat Général et l'équipe de Contrôles et Revues de Conformité – *Compliance Monitoring and Testing* – CMAT) vers des équipes dédiées au sein de chaque direction.

La Direction Conformité - Lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Compliance*, FCC) regroupe la lutte anti-blanchiment, la lutte antiterroriste, les sanctions financières internationales et la lutte contre la corruption. Cette direction est organisée autour d'équipes centrales expertes dans les domaines précités et d'équipes dédiées dans chaque ligne de métier (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances).

La Direction Conformité réglementaire (*Regulatory Compliance*, RC) est responsable du dispositif de contrôle des risques de non-conformité réglementaire du groupe HSBC France.

Cette direction est composée des équipes suivantes :

- d'équipes RC dédiées par ligne de métiers et fonctions globales (Banque de particuliers et de

gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances, HSBC *Operations, Services and Technology* et Fonctions Globales) qui assurent auprès de leurs métiers / fonctions respectifs un rôle de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire ;

– d'un responsable RC *Conduct* qui assure un rôle d'accompagnement des RC métiers dans le cadre du programme *Conduct* du Groupe HSBC ;

– d'une équipe appelée *Compliance Monitoring and Testing* (CMAT) dédiée aux contrôles de conformité réglementaires afin de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité des métiers et fonctions globales ;

– d'une équipe de Secrétariat Général en charge de l'organisation de la fonction RC, de la synthèse du contrôle permanent de conformité réglementaire, du suivi des projets et d'une équipe Affaires Réglementaires en charge de la veille des évolutions réglementaires, la coordination des relations avec les autorités de tutelle s'agissant du risque de non-conformité réglementaire et l'élaboration des politiques encadrant le risque de non-conformité.

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la Direction de la Conformité s'élevait à 160 dont 64 collaborateurs pour Direction de la Conformité réglementaire et 96 collaborateurs pour la fonction Lutte contre la Criminalité financière (*Financial Crime Compliance* – FCC).

Les équipes de conformité de ces deux Directions sont rattachées respectivement aux Directeurs FCC et RC et couvrent les filiales de leur périmètre.

Les Directeurs FCC et RC sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des fonctions risques (Responsable du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) et aux Responsables FCC et RC de la région.

Les Directeurs FCC et RC rendent compte de l'exercice de leur mission directement aux dirigeants effectifs ainsi qu'à l'organe de surveillance par le biais du Comité des Risques et du Conseil d'Administration conformément aux articles 30 et 31 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Ils assurent la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 28 de l'arrêté susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France pour leurs domaines de responsabilités respectives. Par ailleurs, le Directeur de la Conformité réglementaire assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) de HSBC France au titre des articles 313-3 et 313-4 du règlement général de l'AMF.

Les différents Responsables de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI), Responsables de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) ainsi que la plupart des déclarants et correspondants TRACFIN de toutes les entités juridiques du groupe HSBC France, sont placés sous la responsabilité des Directeurs FCC et RC ou de leurs collaborateurs directs.

Le dispositif de maîtrise du risque de non-conformité

La fonction Conformité est chargée de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques.

• Identification des risques de non-conformité

La fonction Conformité s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les sanctions financières internationales, la corruption, la protection de la clientèle, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, le traitement des réclamations, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs, les risques liés à la politique de rémunération, la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles applicables en matière de commercialisation transfrontalière.

En 2016, dans le cadre du projet d'évolution de la fonction RC au sein du Groupe HSBC, plusieurs projets ont été initiés ou mis en œuvre avec pour objectif d'améliorer l'identification et la gestion des risques de non-conformité réglementaire.

Ainsi, le projet RAPid vise à centraliser au sein d'un outil dédié les évolutions législatives et réglementaires et permettra à terme de suivre les évaluations d'impact et les plans d'actions associés à la mise en œuvre de ces évolutions. Par ailleurs, le projet *Regulatory mapping* vise

à identifier les dispositions législatives et réglementaires relevant du risque de non-conformité et à les rattacher à la taxonomie des risques de non-conformité. Cet outil sera opérationnel courant 2017 et permettra aux équipes RC d'alimenter la cartographie des risques et de disposer d'un inventaire des dispositions réglementaires sur lequel les équipes RC s'appuient pour conseiller leur métier.

L'identification et la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombent au sein du groupe HSBC France aux fonctions de la seconde ligne de défense disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Le champ de compétence de la fonction Conformité ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier (droit du travail et de la sécurité sociale, réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.) et dont la surveillance relève d'autres fonctions de seconde ligne de défense de HSBC France. Néanmoins, la fonction Conformité a vocation à être informée, dans le cadre des procédures de reporting ou d'escalade en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

- Formation et sensibilisation du personnel

La fonction Conformité, en lien avec la Direction de la Formation, établit chaque année un plan de formation du personnel aux risques de non-conformité. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme de *e-learning*, sont organisées dans les différents métiers et fonctions.

En 2016, des formations ont été dispensées sur les thèmes suivants soit sous forme de *e-learning* soit en présentiel :

– formation de l'ensemble des collaborateurs de la banque sur les thèmes suivants : la lutte contre le blanchiment, sanctions financières internationales, lutte contre la corruption, risque de réputation, *Conduct*.

– formation en présentiel selon les lignes de métiers aux thématiques suivantes : formation dans le cadre du déploiement des *Global Standards* notamment des collaborateurs les plus exposés à la gestion de ces risques, formation dans le cadre du déploiement de la politique *Conduct* en matière de protection de la clientèle, intégrité des marchés (abus de marché), devoir de conseil, conflit d'intérêts, avantages et rémunérations, protection des avoirs de la clientèle, etc.

Tout au long de l'année 2016, HSBC France a déployé auprès de l'ensemble de son personnel neuf formations obligatoires en *e-learning* (dont cinq relatives à des risques de non-conformité), chacun de ces *e-learning* devant être réalisé dans un délai imparti. La Direction de l'entreprise a suivi le taux de réalisation de ces formations chaque mois et a pris les mesures correctives le cas échéant permettant une réalisation par l'ensemble des personnels dans des délais courts.

- Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

Ainsi, dans le cadre du projet d'évolution de l'organisation de la fonction *Regulatory Compliance* du Groupe HSBC, un nouvel outil appelé Consilium a été mis en œuvre afin d'améliorer la formalisation et le suivi des conseils considérés comme "matériels" des équipes RC auprès de leurs lignes de métiers respectives.

- Dispositif de contrôle

La fonction Conformité est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

– d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;

– d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes *Compliance Monitoring and Testing* (CMAT) spécifiques à chaque direction RC et FCC.

- La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de reporting en vigueur au sein de la fonction Conformité ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

- La remontée des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font l'objet de l'élaboration, d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé IRIS (*Integrated Regulatory Information System*). Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité, la fonction Conformité assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France.

• Les instances de gouvernance et comités

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels. Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées.

– Instance de gouvernance du risque de non-conformité réglementaire (RC)

Les risques de non-conformité sont revus dans le cadre du *Risk Management Meeting* (RMM), comité faîtier de gestion des risques et de contrôle permanent au niveau de HSBC France qui a un rôle décisionnaire en matière de pilotage des dispositifs de gestion et de contrôle des risques.

Par ailleurs, le Forum *Conduct* et Conformité Réglementaire se réunit trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Ce comité joue un rôle d'information de la Direction Générale sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

Les thématiques revues par ce Forum sont notamment :

– la mise en œuvre du programme *Conduct* sur la protection de la clientèle et l'intégrité des marchés par ligne de métier ;

– les relations avec les autorités de tutelle ;

– les points d'attention transverses dont la veille réglementaire ;

– les points d'attention par ligne de métier et fonctions globales et les résultats des contrôles ;

– les indicateurs de risque de non-conformité réglementaires ;

– les risques de non-conformité sont également revus dans le cadre d'instances de gouvernance en matière de gestion des risques au sein de lignes de métiers/fonctions.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des produits et services. Au niveau du groupe HSBC France, les nouveaux produits et services répondant à certains critères sont, en outre, soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la fonction Conformité réglementaire assure le secrétariat.

– Instance de gouvernance du risque de non-conformité lutte contre la criminalité financière

Le Comité Exécutif FCC HSBC France, présidé par le Responsable FCC France, est de fréquence mensuelle. Il couvre un périmètre reprenant l'entité HSBC France ainsi que ses filiales HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Global Asset Management (France). Il a pour objectifs la supervision, le management et la communication des risques, issues et évolutions FCC qui impactent les lignes métier en France. Cela inclut la lutte anti-blanchiment, les Sanctions et *Anti-Bribery & Corruption* (ABC).

Le Comité Exécutif de Lutte Anti-Blanchiment du Groupe HSBC en France, qui réunit le Directeur FCC, le responsable lutte anti-blanchiment ainsi que les responsables FCC des métiers, a pour objectif notamment :

– de suivre et gérer les risques en matière de Lutte Anti-Blanchiment susceptibles d'avoir une incidence sur le dispositif ;

– d'identifier et encadrer les nouvelles typologies de risques.

Le Comité Exécutif de Sanctions et de lutte contre la corruption, qui réunit le Directeur FCC, le responsable Sanctions et les responsables FCC des métiers, a pour objectif notamment :

– de communiquer sur les évolutions réglementaires et les politiques du Groupe HSBC et de mesurer l'impact opérationnel ;

– de suivre et gérer les risques en matière de sanctions susceptibles d'avoir une incidence sur le dispositif.

Par ailleurs, dans le cadre du programme "*Global Standards*" mis en œuvre par le Groupe HSBC, un comité dédié à la Conformité - Lutte contre la criminalité financière (*FCC Steering Committee*) a été mis en œuvre afin d'assurer le suivi de l'implémentation du plan d'action en matière de lutte contre la criminalité financière et du programme "*Global Standards*" en France. Ce comité est par ailleurs décliné dans chaque ligne de métier.

En outre, les comités trimestriels lutte anti-blanchiment/sanctions, mis en place dans chaque métier, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la fonction Conformité - Lutte contre la criminalité financière, ont été supprimés au profit de la mise en place d'une contribution FCC mensuelle dans le Comité Métier adapté. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif général de simplification et de rationalisation de la Gouvernance s'articulant autour des sujets FCC. Elle permet une discussion avec les responsables et représentants de chaque fonction FCC Métier, une mise à jour mensuelle au Métier en matière de FCC, des discussions et des prises de décision en matière de FCC dans une instance "purement" Métier, le Métier étant le "*risk owner*", et un alignement avec les autres pays.

L'organisation comptable

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'exhaustivité et la validité des comptes de bilan et de hors-bilan en support à l'établissement des états financiers.

Le suivi de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté au travers de diverses procédures et documentations établies sous la responsabilité des départements *Financial Control* et des autres départements de la Direction Financière. Il s'agit notamment de documents relatifs aux outils et interfaces comptables, aux schémas comptables, à la certification des comptes, aux modalités d'exploitation de la piste d'audit.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des procédures et circulaires comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS). Ces principes sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, des textes comptables français, des normes IFRS.

La mise en œuvre des normes IFRS par toutes les entités du groupe HSBC France est également menée en conformité avec les principes comptables du Groupe HSBC.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée. Ces *reportings* présentent les données réalisées en comparaison à celles de l'année précédente.

Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises. Le logiciel de consolidation intégré "SARACEN" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour le régulateur local que pour la maison mère.

L'existence d'un entrepôt de données, ou "*Datawarehouse*", de *reportings* bilantiels et financiers facilite le rapprochement et la cohérence des reportings comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de la plupart de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents reportings réglementaires français *via* le logiciel *Report Authority*.

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

– le dispositif de certification comptable mensuelle ;

– la validation des états financiers ;

– le contrôle interne financier Sarbanes-Oxley (SOX).

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes de bilan et de hors-bilan, représente la synthèse des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable AssureNET, utilisé au sein de HSBC France et de ses principales filiales.

Ce *reporting* de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Le service *Quality Assurance* de la Direction Financière mène des revues au sein des métiers et fonctions de HSBC France et ses filiales, destinées à vérifier la qualité des justificatifs en support à la réconciliation.

Des revues analytiques du bilan et du compte de résultats sont réalisées par les équipes des départements de la comptabilité et du contrôle de gestion. Le contrôle de gestion prépare mensuellement les *reportings* de gestion, des analyses de variations sont menées par rapport aux données budgétaires, aux tendances antérieures et les principaux écarts sont analysés et expliqués. Les *reportings* financiers mensuels sont présentés par le Directeur Financier au Comité Exécutif du groupe HSBC France et par le Directeur Général de HSBC France au Comité Exécutif de HSBC Bank plc. Les rapports financiers trimestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de HSBC France qui arrête les comptes.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), auxquelles est soumis le Groupe HSBC, la Direction de HSBC France évalue de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les principaux

processus en support à l'établissement de ces états financiers font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif périodique de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les délais définis par les responsables des plans d'actions correctrices et font l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle interne SOX de la Direction Financière.

L'Audit interne prend une part active à la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. Le contrôle interne SOX au sein de la Direction Financière a accès, *via* la base de données d'audit du Groupe HSBC (*Audit Issues Database* – AID), aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les plans d'action du management suite aux constats du contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC France à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Dispositif général de contrôle périodique

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC France une assurance objective sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions (*Risk Owners, Control Owners*, et *Business Risk and Control Managers*) puis les équipes de la seconde ligne de défense (*Operational Risk* et *Risk Stewards* : Conformité, Affaires Juridiques, Sécurité, DRH, etc.). Les interventions des deux premières lignes de défense ne préjugent naturellement pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir aux dirigeants au Comité d'Audit et au Comité des Risques de la Banque, une assurance indépendante sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise par leurs responsables. A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, en premier lieu, au respect de la réglementation nationale applicable au domaine audité, en second lieu, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, et enfin, à la conformité des activités et *process* audités à l'appétence pour le risque ("*Risk Appetite*") qui les gouverne.

En vertu de l'article 27 de l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

L'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit* – GBL INA) compte aujourd'hui une quinzaine d'équipes d'audit globales couvrant, de façon experte, les différents métiers et fonctions du Groupe HSBC.

Ces entités d'audit expertes sont consolidées dans un ensemble qui comporte en outre, quatre groupes d'audit à compétence géographique régionale (Europe et Moyen-Orient, Etats-Unis, Asie-Pacifique, Amérique latine et Canada), ainsi que des groupes d'audit pays auxquels "*Global Internal Audit France*" (INA FRA), qui a pour champ de compétences le périmètre de HSBC France, appartient.

Le contrôle périodique de HSBC France est donc assuré conjointement par deux entités de GBL INA, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- d'une part, INA FRA, équipe d'audit à vocation généraliste établie en France, intervenant historiquement pour l'essentiel sur l'audit des fonctions centrales, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de la Banque d'entreprises, des opérations bancaires, de l'informatique et des projets stratégiques. L'effectif budgétaire d'INA FRA, de 33 personnes, est pour l'essentiel réparti entre un groupe d'auditeurs "métiers" et un groupe d'auditeurs "informatiques" ;
- d'autre part, des équipes globales spécialisées par métier et/ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong, qui ont vocation à intervenir

selon les entités de rattachement et domaines de compétences listés ci-après :

- "*Europe, Middle East and GBM Audit*", en charge de l'audit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la zone géographique Europe et Moyen-Orient ;
- "*RBWM and GPB Audit*", en charge de l'audit de la Banque Privée, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de l'Assurance et des risques liés aux dispositifs de retraite, de la Gestion d'actifs et des mécanismes de protection de la clientèle de la Banque de détail ;
- "*Risk and Finance Audit*", en charge de l'audit du risque de crédit aux grandes entreprises et aux particuliers, des risques de marchés et modèles, de la Conformité et du risque juridique, des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel, du risque de sécurité physique et de l'information, du risque de fraude, des besoins en fonds propres et liquidités, de la gestion actif-passif, de la comptabilité, du contrôle de gestion et de la situation fiscale ;
- "*CMB and Technology Services and Functions Audit*", en charge de l'audit de la Banque d'entreprises, des principales fonctions centrales, de la production bancaire et des risques fournisseurs, des infrastructures et systèmes informatiques et de communication et de leur sécurité, des données informatiques, des développements applicatifs, des projets informatiques et changements d'organisation en appui des équipes d'audit métiers.

En outre, comme indiqué *supra*, au-delà des niveaux fonctionnel et régional, l'organisation de l'Audit Groupe prend appui sur ses composantes locales, présentes dans de nombreux pays.

Le rôle joué par les groupes d'audit pays dans le dispositif d'Audit interne constitue un axe majeur de la stratégie de GBL INA. En effet, d'une part les équipes locales ont une connaissance de la réglementation nationale les mettant en situation d'adapter la couverture des risques aux exigences correspondantes, d'autre part leur appartenance à GBL INA renforce leur indépendance au travers de la mise en œuvre de méthodes d'audit uniformes et alignées sur des standards élevés (tels que traduits et régulièrement actualisés dans le "*Global Internal Audit Standards Manual*" – GASM). L'appartenance commune à GBL INA favorise également un partage des bonnes pratiques entre les équipes appelées à travailler de façon conjointe.

Dans ce cadre, en 2016, le contrôle périodique sur le périmètre HSBC France a été assuré tantôt directement par GBL INA, tantôt par INA FRA, tantôt encore par ces deux acteurs en conjonction, conformément aux termes de la convention conclue entre eux le 25 mars 2011 et mise à jour le 31 août 2016, qui encadre les modalités de leur coopération et de leurs interventions respectives.

Les équipes globales de GBL INA disposent d'un implant d'auditeurs francophones à Paris, doté de trois personnes et qui sera prochainement porté à cinq, prioritairement affectés aux missions d'audit se déroulant en France dans le domaine de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les interventions de l'Audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d'audit annuel de HSBC France. En tout état de cause, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 susmentionné, toutes les missions d'audit menées en France le sont en coordination avec l'Inspecteur Général de HSBC France, qui veille à leur cohérence et à leur efficacité pour l'établissement et ses filiales assujetties.

L'Inspecteur Général de HSBC France, Directeur de INA FRA, rapporte à la fois au responsable de "*European, Middle East and GBM Audit*" et au Comité d'Audit de HSBC France. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général de HSBC France.

Les travaux d'audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel précité des Standards d'Audit du Groupe (GASM). Le GASM doit être relu, au moins annuellement par tous les auditeurs, et ses prescriptions respectées lors de chacune des missions.

Après avoir beaucoup investi sur le renforcement de sa méthodologie, au cours de l'année 2016, l'Audit Groupe a continué à faire porter une importance particulière à l'amélioration qualitative de ses travaux. A cet effet :

– l'avancement, la clôture et l'éventuelle revue à la baisse du niveau de risque des points de risque élevé identifiés par le management et portés au rapport d'audit (*Management Self-Identified Issues*, MSIIs) sont désormais suivis et validés de manière indépendante par le contrôle périodique de la même manière que le sont les points identifiés par l'Audit ;

– depuis le 1er janvier 2016, la conformité du comportement et des valeurs des collaborateurs avec les valeurs du Groupe (*culture*) font l'objet à la fois d'audits dédiés menés par une équipe centrale et d'une évaluation intégrée dans chaque mission d'audit basée sur les observations des auditeurs. Cette évaluation est prise en compte dans la détermination du "*Management Action Grade*", peut informer les "*root causes*" des points relevés

et affecter l'évaluation du niveau de coopération du management ("*cooperation statement*") ;

– GBL INA a introduit au second trimestre 2016 un nouveau processus de validation des clôtures de fiche dans lequel une équipe centrale "*Audit Validation and Assurance*" s'assure de la correcte mise en œuvre des actions correctrices par le management. Seuls les points d'audit en lien avec le risque de criminalité financière (et ce quel que soit leur niveau de risque) sont pour l'instant concernés. La création de cette équipe vise à renforcer l'harmonisation des critères de clôture des points d'audit et à fournir un avis d'expert sur la correcte mise en œuvre des actions, tout en laissant la décision finale et la responsabilité de la clôture à l'équipe d'audit locale.

Par ailleurs, les normes d'audit du Groupe HSBC sont déclinées, au sein d'INA FRA, dans des procédures internes ou des modes opératoires. Le référentiel constitué par cet ensemble de textes est utilisé, aux côtés du GASM, par les équipes d'audit pour la réalisation des missions. Ce corpus est revu et actualisé annuellement.

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de l'Audit Groupe, plusieurs éléments concourent à la connaissance et la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique en France, en particulier :

– la participation de l'Inspecteur Général de HSBC France au Comité Exécutif, au "*Risk Management Meeting*" (RMM), au Comité de Conformité, "*Operational Risk Meeting*", Comité d'Audit de la Banque et de l'ensemble de ses filiales, ou encore aux "*Global Standards In-Country Execution Committee*", "*FCC Steering Committee*" et Comité *Compliance* ;

– la présence des directeurs, chefs de missions ou auditeurs d'INA FRA dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;

– l'organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les responsables des différents métiers et fonctions ;

– l'organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les Commissaires aux comptes de la Banque.

En termes de remontée d'informations, tous les rapports d'audit sont transmis à la hiérarchie de l'entité ou au responsable du processus audité, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des actions de remédiation convenues, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général, le *Chief Risk Officer*, le Directeur de la Conformité réglementaire, la Directrice de la Conformité – Lutte contre la Criminalité Financière et la Directrice des Risques Opérationnels, sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d'audit relatifs à HSBC France faisant l'objet d'une notation défavorable du contrôle et/ou du *Management Action*, sont systématiquement présentés et commentés par l'Inspecteur Général au Comité d'Audit de HSBC France. Ce comité assure également un suivi des plans d'action se rapportant aux constats de risque très élevé et élevé issus des rapports d'audit et ayant excédé l'échéance de mise en œuvre de six mois.

Enfin, le service de contrôle périodique de HSBC France siège au sein du "Comité Inter-Inspections Générales" (CIIG) qui réunit huit établissements de crédit de la place aux fins de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins quatre d'entre eux, en droite ligne des prescriptions du titre V, chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014. Le Secrétaire Général de l'ACPR s'est déclaré favorable à la démarche de ce comité dans un courrier qu'il a adressé à son président le 7 avril 2015.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par HSBC France pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité

Le réchauffement climatique est avéré. La transition énergétique est nécessaire pour en limiter les effets négatifs. L'industrie financière a un rôle pivot à jouer pour réorienter l'argent d'une économie carbonée vers une économie sobre en carbone. HSBC France s'inscrit pleinement dans l'engagement pris de longue date par le Groupe HSBC sur le changement climatique et à propos duquel il a publié une déclaration en novembre 2016[1].

De ce fait, HSBC France a identifié que ses principales sources d'émissions étaient indirectes, résultant de son activité bancaire en matière de financement de l'économie, au travers des entreprises que la banque accompagne.

Depuis 2004, HSBC France intègre, dans ses procédures de gestion des risques, les politiques volontaires du Groupe pour encadrer son activité dans différents secteurs considérés par ses parties prenantes comme les plus dommageables à l'environnement. Ces secteurs,

1 *Elle est accessible à cette adresse : http://www.hsbc.com/our-approach/sustainability.*

comme leur application, sont présentés en page 89, dans la partie dédiée aux "politique et procédure de gestion des risques environnementaux et sociaux". Ce chapitre présente également les résultats du premier exercice que HSBC France a mené en 2016 pour évaluer son exposition aux risques physiques et de transition liés aux changements climatiques, comme requis par l'ACPR dans le cadre de l'article 173 sur la nouvelle loi de transition énergétique.

La gestion de ces risques est complétée par une première évaluation du mix énergétique, du mix de production et du mix transport financé par HSBC France, comparés aux scénarios 2 °C de l'Agence Internationale de l'Energie. Réalisée également en 2016, l'analyse de ces éléments, incluant le reporting carbone des fonds de son activité de gestion d'actifs, permettra d'enrichir la stratégie bas-carbone du Groupe en France en 2017. Des correspondants Finance Climat dans la Banque d'entreprises et la Banque d'investissement permettent d'ores et déjà le développement de l'activité d'accompagnement d'une économie bas carbone comme présenté dans le sous-chapitre Finance Climat de ce rapport page 90.

HSBC France est par ailleurs engagé depuis 2005 dans la réduction de son empreinte environnementale directe résultant majoritairement de ses déplacements, mais aussi de sa consommation d'électricité et de ses déchets incluant le papier.

Il soutient par ailleurs, au titre du mécénat, des projets de restauration d'habitats naturels dégradés en France, avec l'Office National des Forêts, les Voies navigables de France, Surfrider et Noé Conservation, pour un montant en 2016 de 1,8 million EUR.

Faits marquants de l'année 2016

La fiabilisation, le renforcement et la modernisation du dispositif de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel se sont poursuivis en 2016, avec notamment :

- la poursuite du projet du Groupe HSBC : "*Operational Risk Transformation Programme*" (ORTP), et le lancement de sa phase 1 fin 2016, visant à simplifier et renforcer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, à une meilleure hiérarchisation des risques, au renforcement d'une approche par les risques et à la gestion des risques *via* la définition du *risk appetite*, avec en particulier une simplification accrue des processus de gestion des risques opérationnels, ainsi que des procédures et outils ;
- une meilleure articulation des rôles et responsabilités au sein du dispositif des trois lignes de défense ;
- la mise en place d'une nouvelle méthodologie et grille d'évaluation des risques ;
- la revue des cartographies au fil de l'eau par des experts de la seconde ligne de défense, leur validation par les responsables des métiers et fonctions concernées. Elles sont mises à jour régulièrement en fonction des événements significatifs au cours de l'année et les modifications du profil de risque sont présentées régulièrement dans les comités et forums relatifs aux risques. Les cartographies de risques servent de base au programme annuel de contrôle des équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;
- l'enrichissement et la fiabilisation de certains indicateurs de risques opérationnels pour un meilleur suivi des risques ;
- un travail d'articulation des plans de contrôle entre lignes métiers et fonctions supports ;
- l'amélioration du dispositif d'encadrement et de contrôle des prestations externes ;
- la poursuite du projet du Groupe HSBC concernant la fonction de Conformité Réglementaire "*Regulatory Compliance Transformation Programme*" en termes d'organisation de la fonction et de déploiement de nouveaux dispositifs et outils ;
- la poursuite du renforcement des contrôles dans des domaines tels que la lutte contre la criminalité financière, la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
- le renforcement des formations obligatoires relatives aux risques opérationnels.

En 2016, la poursuite du programme "*Global Standards*" s'est traduite par le déploiement des procédures et process "*Customer Due Diligence*", plus particulièrement au sein des lignes de métier RBWM et CMB, ainsi que Dispositif TMi (*Transaction Monitoring Investigation*), ce dernier dispositif ayant pour vocation de renforcer le dispositif de détection des opérations, d'investigation et de déclaration des soupçons, avec la centralisation des déclarations de soupçons au niveau du service FCC AML Investigation pour toutes les lignes métiers et entités légales du groupe HSBC France.

Dans le domaine de la Conformité Réglementaire, le Groupe HSBC a poursuivi le déploiement du programme *Conduct* qui formalise les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients et de respect de l'intégrité des marchés financiers, à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur la tarification, les caractéristiques des produits & services et les risques associés ;
- concevoir et proposer des produits compétitifs et compréhensibles, générant de la valeur pour les clients, correspondant à leurs besoins et en adéquation avec leurs profils de risque, dans le but d'éviter une vente inappropriée ;
- assurer une gestion des produits et services dans le respect des normes les plus exigeantes avec une facturation juste et équitable et des dispositifs efficaces, transparents et orientés clients ;
- veiller dans les activités concernées au respect des règles d'intégrité vis-à-vis des marchés ;
- maintenir une gouvernance permettant une supervision efficace des dispositifs visant au traitement juste et équitable des clients et au respect de l'intégrité des marchés.

En 2016, ce programme s'est traduit par de nouvelles étapes de mise en œuvre de la politique du Groupe, notamment le renforcement de la gouvernance locale dédiée, l'amélioration des indicateurs de suivi, la formation des équipes et l'évaluation du niveau de maturité des métiers en matière de conduite. Des plans d'actions ont été mis en œuvre durant l'année 2016 et se poursuivront en 2017.

La sensibilisation des collaborateurs à la gestion des risques a été poursuivie en 2016 à travers des formations *e-learning* obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs.

L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Grâce à d'importants efforts déployés dans l'ensemble du groupe HSBC France, la Direction Générale dispose des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Samir Assaf
Président

Paris, le 8 février 2017

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société HSBC FRANCE

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
HSBC FRANCE
103, avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HSBC France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.
Il nous appartient :
– de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
– d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :
– prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
– prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
– déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	BDO France – Léger & Associés
Nicolas Montillot	Fabrice Chaffois
Associé	Associé

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Développement durable

Engagements et stratégies RSE

Démarche du Groupe

Le développement durable est le fondement des priorités stratégiques du Groupe, un levier pour atteindre ses objectifs en tant que banque internationale.

Pour le Groupe HSBC, la manière dont il exerce son activité est aussi importante que l'activité elle-même. Pour lui, un développement durable signifie développer ses activités sur le long terme, en prenant en compte les facteurs sociaux, environnementaux et économiques dans ses décisions. Ceci contribue à la croissance de l'activité comme à la santé et au développement des communautés.

Gouvernance

La Direction du Développement Durable assiste le Président du Groupe, le Directeur Général et le Comité de Direction dans la définition générale des objectifs stratégiques que le Groupe HSBC se fixe en matière de développement durable. Le mécénat est sous le contrôle non exécutif du Comité de Supervision Philanthropie et Mécénat *(Philanthropic and Community Investment Oversight Committee)*, un comité spécialisé du Conseil d'Administration du Groupe HSBC. La supervision des autres activités de cette fonction est confiée au Comité Conduites et Valeurs *(Conduct & Values Committee)*, un comité spécialisé du Conseil d'Administration du Groupe HSBC. Les priorités et programmes de développement durable sont fixés et coordonnés par la fonction globale Développement durable. Les fonctions centrales, opérationnelles et les lignes métiers globales de HSBC assurent ensemble l'intégration et la mise en œuvre du développement durable au cœur des activités et opérations du Groupe. Les dirigeants des fonctions Risques et fonctions opérationnelles ont pour mission spécifique d'exécuter certains aspects du programme de développement durable du Groupe.

Le développement durable s'articule autour de trois axes : l'intégration du développement durable dans les métiers bancaires, l'efficacité environnementale opérationnelle et le soutien aux communautés.

Engagements et reconnaissances

Le Groupe HSBC reconnaît que la réduction des émissions mondiales de dioxyde de carbone constitue un enjeu crucial pour notre société, et que le secteur des services financiers peut favoriser les investissements susceptibles de contribuer à la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone.

Le Groupe HSBC est déterminé à accélérer cette transition en soutenant ses clients dans des secteurs *Climate Business* par un travail continu d'analyse des risques liés au changement climatique et la recherche d'opportunités de développement d'affaires dans des solutions bas carbone.

En 2015, l'émission d'une obligation verte par le Groupe HSBC marque une étape supplémentaire dans sa contribution à une économie bas carbone. A cette occasion, HSBC France a levé 500 millions EUR qui ont permis le financement de projets dans les secteurs de la transition énergétique, en ligne avec les *Green Bond Principles*. Le premier rapport relatif à l'allocation des fonds a été publié en septembre 2016 (disponible sur http://www.hsbc.com/investor-relations/fixed-income-securities/green-bond-reports).

En mars 2016, le Groupe HSBC a été accrédité par le Fonds vert pour le climat des Nations Unies qui investit dans des projets visant à réduire les émissions de carbone et aider les pays en développement à s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Par ailleurs, la ligne de métier Gestion d'actifs a signé en 2015 l'engagement de Montréal faisant obligation aux investisseurs institutionnels de publier l'empreinte carbone annuelle de leur portefeuille d'investissements. Le premier rapport est disponible sur http://www.global.assetmanagement.hsbc.com/about-us/governance-structure/responsible-investment. Le rapport pour l'année 2016 sera disponible en avril 2017.

Le Groupe HSBC a rejoint l'Initiative de Financement à effet Catalyseur *(Catalytic Finance Initiative)* pour accélérer les investissements dans les infrastructures durables. Ceci lui permet d'apporter son expertise en matière de financement des infrastructures, financement de projets, obligations vertes et partenariats public-privé.

Enfin, le Centre d'Excellence sur le Changement Climatique du Groupe HSBC, créé en 2007, fournit aux investisseurs des études sur les conséquences, les risques et les possibilités associés au changement climatique. En 2016, le centre a produit une soixantaine de rapports de recherche variés dont notamment des analyses approfondies sur la ratification et les implications de l'Accord de Paris. D'autres thèmes ont été traités tels que l'évaluation des risques climatiques, les obligations vertes, le 13e plan quinquennal chinois, les problématiques d'adaptation, la raréfaction de l'eau pour la culture du coton, la vulnérabilité climatique du G20.

L'engagement du Groupe HSBC en matière de développement durable est reconnu depuis de nombreuses années et a été de nouveau confirmé par la présence du Groupe dans de récents classements :

- CDP - Edition 2016 ;
- Indice Développement Durable FTSE4Good ;
- Indice Hang Seng Développement Durable ;
- Leader du Forest 500 en 2015 et 2016 dans la catégorie Investisseurs ;

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

– Leader au classement Thomson Reuters Extel, pour la troisième année consécutive, pour les travaux d'analyse effectués par son Centre d'Excellence sur le Changement Climatique.

Respect des Droits de l'Homme

Le Groupe HSBC a publié sa Déclaration sur les Droits de l'Homme en 2015, accessible ici : www.hsbc.com/~/media/hsbc-com/citizenship/our-values/pdfs/150930-hsbc-statement-on-human-rights

Le Groupe HSBC a publié sa première déclaration suite aux dispositions de la Loi britannique sur l'esclavage moderne. Ce rapport est disponible sur le site du Groupe.

Déclinaison de la stratégie en France

HSBC France s'inscrit pleinement dans la ligne de conduite adoptée par le Groupe.

L'intégration des enjeux du développement durable dans ses métiers bancaires consiste à :

– anticiper les impacts des changements climatiques, d'un point de vue des risques et également en termes de financement d'une économie bas carbone ;

– prendre en compte les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance des entreprises dans les produits et services offerts par la banque.

HSBC France participe par ailleurs à l'objectif du Groupe d'être une banque leader en matière d'efficacité énergétique, qui consiste notamment à réduire d'une tonne les émissions annuelles de CO_2, par collaborateur, d'ici à 2020 par rapport à 2012.

Enfin, HSBC France soutient les communautés dans lesquelles il est implanté notamment au travers d'un soutien à des fonds à impacts social et des programmes de mécénat et de bénévolat dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de la santé.

Pilotage de la démarche

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie dans l'Hexagone, HSBC France a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la tutelle du Directeur Général et de la Direction du Développement Durable monde. Elle siège au Comité Exécutif de la banque. Composée de cinq personnes, elle pilote la définition et la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent trimestriellement au sein du Comité Développement Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. Il réunit alternativement les directeurs des lignes de métier afin de valider les orientations stratégiques, et les responsables opérationnels en charge de la mise en place de ces orientations.

Ecoute des parties prenantes et analyse de matérialité

Pour s'adapter aux évolutions en cours et mieux identifier les enjeux clés auxquels les banques se doivent de répondre, HSBC France a souhaité compléter son dispositif d'analyse et d'écoute par une consultation de ses principales parties prenantes. Pour ce faire, elle a réalisé en 2014 :

– une enquête auprès d'un panel de parties prenantes internes et externes afin d'établir une analyse de matérialité de ses principaux enjeux de développement durable ;

– une réunion d'échange entre un panel d'experts resserré de parties prenantes et la Direction Générale de HSBC France pour approfondir deux sujets clés identifiés lors de la première étape.

Ainsi, tout comme pour les autres acteurs du secteur, la responsabilité de HSBC France porte avant tout sur les sujets liés à la gouvernance et à la gestion des risques (voir paragraphe "gestion des risques" page 68). Des thématiques liées aux Ressources Humaines ont été jugées sensiblement plus importantes pour l'interne que pour le panel externe (voir paragraphe "écoute des collaborateurs" page 96).

Les aspects liés au rôle de la banque dans le développement économique, social et environnemental ont été clairement soulignés, notamment par les parties prenantes externes et ont fait l'objet de la réunion avec le panel d'experts.

Ainsi, le panel resserré a invité implicitement HSBC France à :

– mettre plus en avant les preuves de sa compréhension et de son attention à la mutation du monde. Les études sur "l'Avenir des retraites", "*Value of education*", "*Trade Forecast*", "*Power of protection*" sur la prévoyance, "*Expat explorer*" sur l'expatriation, "*Essence of enterprises*" sur la structure de l'entrepreneuriat dans le monde, ou celles publiées par le Centre d'Excellence sur le Changement Climatique, participent année après année et de manière croissante à cette attente ;

– faire preuve de pédagogie sur le rôle et le modèle économique des acteurs financiers, gage de confiance ;

– être un facilitateur de la transition énergétique. Sa politique de gestion des risques environnementaux et sa participation au développement des obligations vertes y contribuent. Les progrès à date sont présentés dans la partie Finance durable (page 88).

Pour faire connaître son engagement, HSBC France s'associe par ailleurs à des événements ciblés lui permettant de transmettre, auprès d'une grande diversité d'interlocuteurs internes et externes, sa vision du développement durable, ainsi que des informations

et des données sur sa politique en ce domaine. Cette approche favorise un dialogue nourri avec toutes les parties prenantes.

Ainsi, en 2016, HSBC France a été, entre autres, le partenaire du journal *Les Echos* pour deux conférences sur la transition énergétique et sur la ville durable, a accueilli la conférence de lancement de Vivapolis/Institut de la Ville Durable, et a organisé une conférence de présentation du rapport annuel commandé par HSBC à la *Climate Bonds Initiative* sur les obligations vertes et une autre dédiée au décryptage des incidences de l'article 173 de la loi sur la Transition énergétique pour les investisseurs.

Pour nourrir son action et contribuer au développement de la finance climat, HSBC France participe à différents travaux de place, comme, en 2016, le *Business Dialogue* organisé par la présidence française dans le cadre de la COP 21, sur le prix du carbone, ou les travaux menés par Paris Europlace sur la finance climat. La banque continue de participer aux travaux du Club Finance de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise). Cet organisme indépendant travaille avec les institutions financières adhérentes, afin de mieux cerner les enjeux et d'identifier les bonnes pratiques dans le domaine du développement durable. Dans la même veine, il participe au club RSE de la Fédération des Banques Françaises (FBF) dont les travaux se sont concentrés cette année sur la proposition à la communauté de donner un cadre prudentiel favorable aux activités "vertes", le *Green supporting factor*. HSBC France siège également au Collège des Directeurs du Développement Durable – C3D, organisme indépendant qui contribue à faire entendre la voix et l'opinion des Directeurs du Développement Durable des moyennes et grandes entreprises et organisations. Enfin, il participe aux travaux du comité RSE de l'Institut Français des Administrateurs aux fins de proposer un cadre d'interrogation sur les questions liées aux enjeux de développement durable à l'usage des administrateurs.

Le rôle de HSBC France dans l'économie

Présentation de HSBC France

HSBC France est une filiale du Groupe HSBC qui est l'un des plus grands groupes bancaires mondiaux comme en atteste, depuis de nombreuses années, le classement du magazine *The Banker* (publié par le *Financial Times*). En 2016, HSBC est classé en 9e position. Lors des présentations de sa stratégie et des points d'étape annuels auprès du public et des investisseurs, le Groupe HSBC confirme chaque année la France comme l'un de ses 18 marchés prioritaires (dont 4 en Europe).

A fin décembre 2016, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) s'établit à 122 %. Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à 120 % et le ratio de fonds propres durs (CET1 ratio) "transitionnel" s'inscrit à 13,2 %.

Enfin, HSBC France bénéficie de notations financières d'un niveau élevé. Ces notations sont attribuées par les plus grandes agences mondiales. Standard & Poor's : AA- ; perspective négative, Moody's : A2 ; perspective négative et Fitch : AA- ; perspective stable.

Impact territorial, économique et social de HSBC France

Par son activité, HSBC France contribue au financement de l'économie et à la bonne marche de la société. En garantissant une activité solide et des revenus durables, la banque peut, en effet, verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs et payer les impôts dont elle est redevable. La banque accompagne une clientèle de particuliers, d'entreprises, d'institutions et de collectivités dans leur développement en France et à l'international par les prêts qui leur sont accordés, assure leur avenir au travers de placements, et sécurise leurs transactions nationales et internationales.

HSBC France – Principaux éléments de ventilation de la Valeur Ajoutée

(en millions d'euros)	**2016**	2015	2014
Contribution aux prélèvements obligatoires	**526**	554	426
Distributions de dividendes	**270**	280	150
Salaires et avantages sociaux (nets de charges)	**790**	742	764

Le marché français du crédit immobilier a connu une année record en 2016 (253 milliards EUR), porté par une forte activité des renégociations/rachats comparable à 2015. Dans cet environnement, le métier de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC France a continué à progresser dans le volume de ses engagements avec une croissance de près de 2 % des encours de crédits.

La Banque d'entreprises continue de favoriser le développement de PME, ETI et Grandes Entreprises en les accompagnant et en finançant leurs projets tant en France qu'à l'international. En 2016, son encours de crédits à la clientèle a progressé de + 6 %, à 10,4 milliards EUR.

HSBC Assurances a pris une part active au déploiement des fonds NOVI, fonds d'investissement pour la croissance et l'innovation des PME ETI, d'une durée de 21 ans, dotés de 580 millions EUR. En effet, HSBC Assurances préside le Conseil d'Administration

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

du fonds NOVI 1 et est également administrateur du fonds NOVI 2. Les fonds d'investissement NOVI financent exclusivement l'investissement de croissance et d'innovation des entreprises qui ont un chiffre d'affaires compris entre 30 et 200 millions EUR, dans l'industrie et les services, notamment les secteurs des 9 Solutions Industrielles Françaises. Ces financements sont d'un montant de 3 à 20 millions EUR. L'objectif est de financer plus de 50 entreprises par an.

Soutien aux collectivités et entreprises locales
Depuis 2011, le recours aux marchés de capitaux permet aux collectivités territoriales françaises de diversifier et d'optimiser le coût de financement de leurs investissements (école, transports, etc.), contribuant ainsi à l'attractivité et au dynamisme de leur territoire.

En 2016, l'usage des marchés obligataires par les collectivités territoriales françaises se maintient à des niveaux historiquement élevés avec 2,1 milliards EUR émis, ce qui représente à lui seul 11-12 % du financement des collectivités locales en 2016. Sur ce compartiment de marché, HSBC France renforce sa position de leader et se classe n° 1 des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises avec une confortable avance grâce à son expérience auprès de cette cible. HSBC France a en effet dirigé 10 transactions sur 60 en 2016 (et 118 transactions sur 394 depuis 2000).

Parmi ces collectivités territoriales, les hôpitaux ou Etablissements Publics de Santé cherchent à diversifier et optimiser leurs financements. HSBC France s'efforce d'accompagner le développement de ce compartiment de marché. Après avoir codirigé en 2015 l'emprunt groupe "CHU 2015" du Groupement de Coopération Sanitaire, CHU de France Finance (100 millions EUR à 10 ans), HSBC France en 2016 innove avec l'introduction sur les marchés obligataires des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg qui constitue le premier emprunt obligataire en nom propre d'un CHU avec cotation et notation (émission obligataire d'un montant de 27 millions EUR à 18 ans).

En 2016, HSBC est également arrangeur n° 1 des programmes EMTN (*Euro Medium Term Note*) des collectivités territoriales françaises (18 programmes sur un total de 23).

Enfin, HSBC France travaille aussi activement à la diversification des financements des collectivités territoriales françaises dans ses rôles de co-arrangeur du programme EMTN et co-chef de file de l'emprunt 2016 de son client l'Agence France Locale (AFL) pour un montant de 500 millions EUR à 7 ans. L'AFL est une banque en ligne détenue par les collectivités locales françaises visant à mutualiser leurs besoins de financement pour lever des emprunts directement sur le marché obligataire.

Politique à l'égard des sous-traitants et fournisseurs
Le Groupe HSBC a mis à jour le Code de bonne conduite éthique et environnementale applicable aux fournisseurs pour intégrer les changements réglementaires sur les Droits de l'Homme et la Loi sur l'esclavage moderne. Plus de 240 fournisseurs ont accepté ce nouveau code accessible à l'adresse suivante : http://www.hsbc.com/our-approach/supplier-code-of-conduct.

Par ailleurs, en 2016, le recours aux plates-formes de *back-office* du Groupe *(Group Service Centres – GSC)* s'est poursuivi pour les principaux métiers de HSBC France (Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque de financement, d'investissement et de marchés) ainsi que certaines fonctions globales (Conformité, Ressources Humaines, Finance, Informatique et Direction des Opérations). Les sites de Cracovie, Bangalore, Hyderabad et du Caire restent les principaux partenaires du Groupe HSBC en France. Les postes majeurs parmi les prestations confiées aux GSC sont le traitement des paiements (*payment services*) et les opérations de gestion et de vie du compte ainsi que les *Customer Due Diligence*.

Fin 2016, l'effectif total des GSC HSBC travaillant pour la France est d'environ 860 ETP (Equivalents Temps Plein).

Loyauté des pratiques et protection de l'intérêt du client

Gouvernance
Pour HSBC France, la gouvernance d'entreprise constitue l'un des fondements de sa stratégie. La société se réfère, en priorité, au Code de gouvernance d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC.

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration de HSBC France était composé de dix-neuf Administrateurs, dont trois exerçant des fonctions au sein du Groupe HSBC, trois membres du Comité Exécutif de HSBC France, neuf Administrateurs indépendants et quatre Administrateurs élus par les salariés. Hors Administrateurs salariés, le Conseil compte cinq femmes et dix hommes. En outre, le Conseil d'Administration est assisté par quatre Comités : un Comité des Risques, un Comité d'Audit, tous deux composés d'Administrateurs indépendants, un Comité des Nominations et un Comité des Rémunérations, le Président de ces deux Comités étant un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration n'a pas constitué de comité RSE dédié et reçoit des mises à jour régulières sur les actions entreprises par HSBC France en matière de développement durable incluant la manière dont les métiers bancaires gèrent les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Conformité

La fonction Conformité, mise en place en 2001 au sein de HSBC France, a pour mission d'assurer que les activités de l'établissement sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France.

Dans le domaine de la Conformité Réglementaire, le Groupe HSBC a poursuivi le déploiement du programme *Conduct* qui formalise les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients et de respect de l'intégrité des marchés financiers, à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur la tarification, les caractéristiques des produits & services et les risques associés ;
- concevoir et proposer des produits compétitifs et compréhensibles, générant de la valeur pour les clients, correspondant à leurs besoins et en adéquation avec leurs profils de risque, dans le but d'éviter une vente inappropriée ;
- assurer une gestion des produits et services dans le respect des normes les plus exigeantes avec une facturation juste et équitable et des dispositifs efficaces, transparents et orientés "client" ;
- veiller dans les activités concernées au respect des règles d'intégrité vis-à-vis des marchés ;
- maintenir une gouvernance permettant une supervision efficace des dispositifs visant à respecter les objectifs ci-dessus.

En 2016, ce programme s'est traduit par de nouvelles étapes de mise en œuvre de la politique du Groupe, notamment le renforcement de la gouvernance locale dédiée, l'amélioration des indicateurs de suivi, la formation des équipes et l'évaluation du niveau de maturité des métiers en matière de conduite. Des plans d'actions ont été mis en œuvre durant l'année 2016 qui ont abouti à des réalisations et certains se poursuivront en 2017.

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité financière (lutte contre le blanchiment de capitaux et sanctions financières internationales), le programme *Global Standards* vise à s'assurer que chaque entité du Groupe HSBC à travers le monde adopte ces règles afin de lutter contre le risque de criminalité financière.

Ce programme s'appuie sur les principes suivants :

- travailler uniquement avec les clients qui sont connus et confirmés par les équipes de la banque ;
- maintenir, partout où HSBC opère, et de façon cohérente, des contrôles efficaces en matière de criminalité financière ;
- la gestion du risque de criminalité financière doit être une seconde nature, comme l'est la gestion du risque de crédit ;
- chacun des collaborateurs doit exercer son jugement. Les règles et les manuels seuls ne suffisent pas ;
- l'efficacité de la lutte contre la criminalité financière est le résultat d'un travail en équipe.

Après le déploiement en 2015 des nouvelles politiques et procédures du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et sanctions financières internationales, avec notamment la formation en présentiel des collaborateurs les plus exposés à la gestion de ces risques, ce programme s'est poursuivi en 2016.

Cela s'est notamment traduit par la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux process et/ou outils liés aux vérifications à réaliser sur les clients, à la surveillance des transactions et bases clients dans l'ensemble des entités du Groupe HSBC et à l'amélioration de la robustesse de la gouvernance de la collecte et du *reporting* des données.

Expérience client et satisfaction/relation clientèle

Expérience client et satisfaction client

HSBC a pour ambition d'être la banque patrimoniale de référence et vise l'excellence en matière de qualité de service. Mesurer et améliorer en continu l'expérience client est un défi permanent qui s'intensifie avec la digitalisation de la relation bancaire notamment.

Des équipes sont dédiées au suivi et à l'amélioration de l'expérience client.

Pour le marché des clients particuliers, un dispositif "voix du client" est au cœur de l'organisation. A titre d'exemple, un baromètre de satisfaction permet de mesurer, deux fois par an, la performance de la banque en termes de satisfaction client sur l'ensemble de ses points de contact, et de la comparer à celle de ses concurrents. Une enquête par *e-mail* est également régulièrement menée pour mesurer la satisfaction des clients, que ce soit en agence, au Centre de Relation Client ou suite à une visite dans l'espace sécurisé de la banque en ligne. L'ensemble des scores et *verbatim* des clients sont communiqués en interne auprès des équipes de *front* et de *back office* afin de les mobiliser sur la qualité de service. Ils sont également utilisés pour mettre en place des plans d'actions auprès des clients de la banque afin d'améliorer leur perception de l'offre d'HSBC France et en faire des ambassadeurs de HSBC.

Fin 2016, 36 % des clients ont dit avoir recommandé HSBC au cours des 2 dernières années, ce qui positionne la banque en première position au-dessus du marché à 20 % (source baromètre HSBC réalisé par CSA en décembre 2016). La recommandation réelle est un gage solide de confiance.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Initié fin 2015, le programme de mesure de la satisfaction clients Entreprises, *Client First*, s'est poursuivi tout au long de l'année 2016. Centré sur les moments clés de la relation comme l'ouverture de compte, les demandes d'assistance ou le changement de chargé d'affaires, il a permis de mieux comprendre l'expérience client et les leviers de satisfaction. Ce programme a donné lieu à un plan d'amélioration de la qualité (avec notamment une revue de bout en bout du processus de changement de chargé d'affaires et des actions devant permettre une amélioration de la joignabilité du réseau) qui est en cours de déploiement.

Par ailleurs concernant le département *Global Trade and Receivable Finance*, la certification ISO 9001, acquise depuis quatre ans sur le périmètre de HSBC Factoring France, a été obtenue en juillet 2016 sur celui du *Trade* (commerce international). L'enquête menée tous les deux ans auprès des clients de HSBC Factoring France a montré une progression de la satisfaction globale à 7,7 en 2015 par rapport à 7,4 en 2013.

Relation clientèle

Le nombre total de réclamations enregistrées en 2016 par le réseau de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine diminue de 16 % par rapport à 2015.

Cette amélioration est principalement liée à un retour à la normale du niveau d'insatisfaction généré en 2015 par l'afflux exceptionnel de demandes de renégociations ou remboursements anticipés des crédits immobiliers et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour réduire l'insatisfaction client relative à la tarification des services de la banque et au suivi des demandes.

En 2016, les réclamations ont concerné, en premier lieu, le fonctionnement du compte courant et sa tarification, à hauteur de 32 % : demandes de remboursement de frais divers ou commissions, retards de clôture de compte et demandes d'explication sur les relevés de compte. En second lieu, viennent les moyens de paiement pour 29 % : remises de chèques, virements internationaux et SEPA, délais ou erreurs liés aux cartes bancaires. 10 % des réclamations sont relatives au suivi et à l'accueil commercial et principalement aux difficultés éprouvées par les clients à joindre leur interlocuteur. Les réclamations concernant les crédits immobiliers représentent, en 2016, 6 % des réclamations contre 11% en 2015.

Le nombre de réclamations adressées au médiateur de HSBC France est en légère baisse (- 3 %) par rapport à 2015, et le nombre de dossiers traités en direct (saisine) par le médiateur est stable.

La Banque d'entreprises a enregistré en 2016 une diminution de 36 % du nombre de réclamations saisies dans l'outil RSC (Réclamations Service Client) (5 731 réclamations au 31 décembre 2016 *vs* 8 951 au 31 décembre 2015).

Les 12 principaux motifs d'insatisfaction représentent 72 % du total des réclamations. Sur cette base, 47 % des motifs de réclamations portent sur les flux et moyens de paiement, 35 % sur la gestion du compte et 12 % sur les services de Banque à Distance.

L'analyse de ces réclamations a donné lieu à l'élaboration de plans d'actions en cours de déploiement afin d'améliorer les procédures et d'augmenter la qualité de service et la satisfaction client.

Accessibilité

Le site Internet www.hsbc.fr, comme tous les sites publics du Groupe HSBC, respecte les *"Web Content Accessibility Guidelines 2.0"* (WCAG 2.0) définies par le *World Wide Web Consortium* (W3C). En complément de ces règles, les sites HSBC sont régulièrement audités par un cabinet indépendant. Ces audits sont directement définis et menés par la Direction du Marketing au niveau du Groupe, pour les sites publics.

Un Bureau de Contrôle, Qualiconsult, a été engagé afin d'établir l'Agenda d'Accessibilité Programmée conformément au nouveau décret.

Les sites concernés sont ceux qui sont sous statut "ERP - Etablissement Recevant du Public" : 248 sites du réseau de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine et de la Banque d'entreprises. Sur ces 248 sites, 3 disposent d'une dérogation, 35 sont conformes et 210 restent à mettre en conformité.

Dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (présenté à l'administration), la mise en conformité des 210 sites restants a été programmée sur 9 ans dont 23 sites traités en 2016.

Finance durable

L'accord de Paris de 2015 a mis en avant le rôle du secteur financier dans la lutte contre le changement climatique.

Le Groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers une économie bas carbone et a publié en octobre une déclaration résumant la façon dont il aborde la problématique du changement climatique et ses principales initiatives dans ce domaine. Elle est accessible sur internet : http://www.hsbc.com/~/media/hsbc-com/our-approach/sustainability/pdf/hsbc-statement-on-climate-change-oct16.pdf

Le Groupe HSBC a obtenu la meilleure note – A – pour sa stratégie climat et son *reporting* climat dans l'évaluation générale réalisée par *Carbon Disclosure Project*. Le CDP encourage la réduction des émissions de gaz à effets de serre, pour le compte de 800 investisseurs institutionnels, par le suivi et la publication des résultats de 2 000 grandes entreprises en matière d'émissions de GES.

Politique et procédure de gestion des risques environnementaux et sociaux

Le Groupe HSBC anticipe et gère les risques et opportunités associés au changement climatique, à l'environnement et à l'économie. Dans un monde en mutation rapide, il doit faire en sorte que son activité anticipe et se prépare aux évolutions des priorités environnementales et attentes sociétales.

Cadre de gestion de risques

Le Groupe HSBC gère le risque que des services financiers fournis à ses clients puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Le risque lié au développement durable peut également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un sérieux risque de réputation pour le Groupe.

Depuis plus de douze ans, le Groupe HSBC a mis au point et appliqué sa propre méthode de travail avec les entreprises clientes afin de comprendre et traiter les questions environnementales et sociales en lien avec des secteurs et thèmes sensibles.

Le cadre de gestion des risques se fonde sur des politiques sectorielles efficaces, des processus formels et des hommes et femmes bien formés et responsables.

Politiques sectorielles

Le Groupe HSBC a mis en place des politiques dans les domaines suivants : les matières premières agricoles, la chimie, la défense, l'énergie, l'industrie forestière, les infrastructures d'eau douce, l'industrie minière et métallurgique, les sites du patrimoine mondial et les zones humides Ramsar. Il applique les Principes de l'Equateur depuis leur origine en 2003 y compris la dernière version (EP3) depuis 2014.

Le Groupe HSBC procède à des évaluations et accompagne les clients en appliquant ses propres politiques qu'il révise et affine régulièrement, notamment par un dialogue constructif établi avec les ONG et les groupes d'action. Il s'engage régulièrement aux côtés de ces derniers sur des questions d'intérêt commun. Après la mise à jour de la politique Industrie Forestière, et l'introduction de nouvelles politiques (Matières Premières Agricoles, Sites du Patrimoine Mondial et Zones Ramsar) en 2014, le Groupe a revu la politique sectorielle Mines et Métaux en 2016. Dans la lignée de l'Accord de Paris de décembre 2015, il a intégré des critères en matière de financement des nouvelles mines de charbon thermique, en complément des politiques existantes sur les centrales à charbon et la déforestation. La politique a également été complétée avec des éléments concernant les impacts préjudiciables aux droits de l'Homme qui pourraient subvenir dans le secteur minier. Ces politiques sont accessibles sur http://www.hsbc.com/our-approach/sustainability/finance.

Des équipes formées

Les *Sustainability Risk Managers* désignés par HSBC sont régulièrement chargés d'assurer la formation des chargés d'affaires dans les métiers des Risques, de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises de chaque région du globe.

Evaluation de l'exposition de HSBC France aux risques physiques et risques de transition liés au changement climatique

Dans le cadre de l'article 173 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique, HSBC France a transmis à l'ACPR des informations relatives à la manière dont il apprécie les risques liés au changement climatique comme exposé plus haut, ainsi que des données sur son exposition aux risques physiques et aux risques de transition. Au terme de cet exercice, il est apparu que, à l'instar des banques françaises, HSBC France est plus exposé aux risques de transition qu'aux risques physiques. Son exposition aux secteurs les plus vulnérables aux risques de transition représente en moyenne 10,1 % des encours (7,1 % de cette exposition est située en France). Les secteurs les plus exposés sont la production d'électricité, gaz, vapeur, air conditionné ; la construction ; les transports terrestres ou oléoducs.

Afin de compléter cette analyse, HSBC France a mené une première évaluation de l'alignement de son portefeuille de financement au scénario 2 °C de l'Agence Internationale de l'Energie, sur deux premiers secteurs à la fois clés pour HSBC France et en même temps critiques pour la décarbonation de l'économie : l'énergie et les transports. Ils représentent 10 % de ses encours bilanciels, et l'échantillon étudié 86 % de cette part, avec un seuil de matérialité pour l'analyse fixé à 2 millions EUR.

Le mix énergétique financé par HSBC France se répartit comme suit : 0 % charbon ; 71 % pétrole et gaz ; 27 % électricité ; 2 % biomasse. Il est en ligne avec un scénario 2 °C de l'AIE au niveau du charbon, mais pas des autres énergies fossiles qui recommande une part de 23 % en Europe sur la période 2014-2035. Le mix électrique financé par HSBC France, avec un facteur d'émission de CO_2 de 97 g CO_2/kWh, est lui en ligne avec la trajectoire 2 °C de l'AIE en étant déjà au niveau des attendus en 2030-2035.

Du côté du secteur des transports, le mix financé par HSBC France se répartit comme suit : 61 % air ; 26 % maritime et ferroviaire ; 9 % route. Il se traduit par un facteur d'émission de 132 g CO_2 par passager et par kilomètre soit un alignement avec la trajectoire 2 °C de l'AIE dès 2020.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Ces résultats donnent un premier éclairage sur l'alignement du portefeuille de financement de HSBC France avec une trajectoire 2° C, résultats qui nourriront la stratégie bas carbone du Groupe en France.

Finance Climat

Obligations vertes

HSBC France est fortement impliqué dans le développement du marché des obligations vertes ou *Green Bonds*, notamment à travers des actions de promotion telles que la conférence organisée en partenariat avec la *Climate Bonds Initiative* sur l'état du marché en 2016.

HSBC France a codirigé l'émission *Green Bond* inaugurale de SNCF Réseau pour un montant de 900 millions EUR à 15 ans. Les fonds levés grâce à cette opération permettront à SNCF Réseau de financer en priorité la rénovation du réseau structurant mais également le développement de nouveaux projets avec une méthodologie spécifique de mesure des impacts en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de préservation des ressources.

En mai 2016, HSBC France a également été mandaté comme *Active Bookrunner* sur l'émission verte inaugurale de 500 millions EUR de Foncière des Régions. Le produit de l'émission a servi à financer des projets immobiliers verts (notamment *BREEAM very good* et/ou *LEED gold*). Plus de 3/4 des investisseurs alloués avaient signé les Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable.

En décembre 2016, HSBC France a assuré le placement privé d'une obligation à caractère environnemental et social d'un montant de 40 millions EUR destinée à financer la construction d'un hôpital public de plus de 1 000 lits dans la ville d'Elazig, dans l'est de la Turquie.

Efficacité énergétique

En 2016, HSBC Assurances a poursuivi, dans sa politique immobilière, une démarche de qualité environnementale soutenue : acquisition de biens répondant aux standards les plus élevés en matière environnementale, restructuration d'immeubles vacants en visant à améliorer leur qualité (notamment en cherchant à obtenir un label tel que BBC - Bâtiment Basse Consommation), incitation de ses locataires à un usage responsable de ses immeubles par la signature d'une "annexe verte" au bail, qui comprend un certain nombre d'engagements en cohérence avec la politique décidée par HSBC Assurances.

La Direction des Affaires Immobilières contribue également à la participation de HSBC France dans le développement d'une économie bas carbone. Elle accompagne notamment ses plus grands clients (promoteurs, foncières, fonds d'investissement, etc.) dans leurs projets de développements immobiliers répondant aux normes énergétiques et environnementales de tout premier ordre.

Parmi les opérations les plus emblématiques, HSBC France a notamment participé au financement de l'opération "Quadrans", à proximité du nouveau Ministère de la Défense, dans le 15e arrondissement de Paris. Ces 92 000 m² de surfaces tertiaires bénéficieront des labels énergétiques HQE®, RT 2012, BBC Effinergie et *BREEAM Very Good*.

Depuis fin 2015, HSBC France propose aux PME/ETI une offre de financement à caractère environnemental en partenariat avec Bpifrance, le Prêt vert de Bpifrance : un dispositif en cofinancement avec HSBC, destiné aux investissements répondant à un enjeu de protection de l'environnement. Le Prêt vert est réservé aux PME/ETI de plus de 3 ans et profite d'un taux bonifié de Bpifrance.

La Banque des particuliers et de gestion de patrimoine propose également un Prêt Travaux Environnement destiné à financer à un taux attractif les équipements permettant des économies d'énergie, ou favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, dans le cadre de travaux de rénovation.

Villes durables et infrastructures

Au niveau de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en 2016, HSBC France a poursuivi ses travaux visant à identifier les modèles économiques, les cadres juridiques et les formats de financements permettant de mettre en œuvre les innovations technologiques en cours de gestation en particulier dans le domaine de la ville durable. Ainsi, dans le cadre de sa collaboration avec l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD), la banque a rejoint la commission "Financement" nouvellement créée qui doit réfléchir sur ces thématiques du financement de la transition énergétique.

Toujours dans le cadre de l'IGD, HSBC France continue à travailler à l'évolution des régimes de concessions et de partenariats public privé, avec l'ambition de contribuer à la faisabilité et à la structuration financière des différents types de projets qui seront identifiés en France ou à l'étranger, que ce soit en Europe dans le cadre du Plan Juncker ou dans les marchés émergents.

HSBC France a également rejoint l'initiative *Buildinterest*, projet européen dont l'objectif est de produire une analyse des freins et des moteurs

du développement de la construction durable et de l'efficacité énergétique et de parvenir à des solutions opérationnelles pour augmenter l'attractivité dans ce domaine.

En 2016, HSBC France a intégré la *task force* ville durable créée sous l'égide du Medef International dont l'objectif est de fédérer une offre intégrée de l'expertise française de la ville durable pour répondre aux opportunités de développement international. HSBC France a également poursuivi son partenariat avec l'Institut de la Ville Durable/Vivapolis et avec le groupe de travail *Michelin Challenge Bibendum Community* qui a publié une note de position sur le financement des infrastructures de recharge.

De manière très opérationnelle, HSBC France, en partenariat avec Bpifrance et avec le soutien de Business France, a accompagné 7 entreprises françaises innovantes à la conquête du marché des *Smart cities* de Hong Kong. Ce programme de huit mois vise à leur ouvrir les portes du marché local, et au-delà, celui de la Chine dont Hong Kong est une vitrine.

Conformément à sa politique d'investissement, HSBC Assurances a cherché à accentuer ses investissements en infrastructures et notamment contribué au financement de la transition énergétique par un engagement à long terme dans un fonds dont la stratégie d'investissement repose exclusivement sur les énergies renouvelables.

Prise en compte croissante des enjeux Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance dans l'évaluation de la performance des entreprises

L'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, a rendu obligatoire la transparence des entreprises en matière sociale et environnementale tant auprès des émetteurs que des sociétés de gestion. L'implication des investisseurs n'était toutefois pas couverte.

La récente loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dans son article 173, comble cette lacune et marque une étape nouvelle en précisant que les investisseurs, assurances, mutuelles, institutions de prévoyance, caisses de retraite, etc. devront mentionner dans leur rapport annuel et mettre à la disposition de leurs souscripteurs une information sur les modalités de prise en compte, dans leur politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Cette loi française s'inscrit dans un mouvement plus large d'exigence de prise en compte de critères ESG, mais aussi d'impact carbone des investissements.

HSBC Global Asset Management (France) a la volonté d'accompagner ces nouvelles attentes au travers de ses engagements (signature le 23 septembre 2015 du *Montreal Carbon Pledge*), de ses services et de ses produits.

En 2017, HSBC Global Asset Management (France) travaillera à la mise en place progressive de *reportings* enrichis d'informations environnementales, sociétales, de gouvernance mais aussi de l'empreinte carbone des portefeuilles pour ses clients institutionnels dans le cadre de la mise en application de l'Article 173.

Prise en compte des critères ESG dans la gestion de portefeuille

Pour satisfaire ses obligations contractées au travers de notre adhésion aux Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, l'analyse des entreprises/émetteurs est devenue en 2012 la responsabilité de tous les analystes Action et Crédit, en lieu et place d'une équipe spécialisée d'analystes ESG. Les efforts de HSBC Global Asset Management en termes d'intégration des critères ESG sont ainsi évalués tous les ans par le secrétariat des PRI qui, en 2016, a particulièrement salué ses avancées dans le domaine du processus de gestion obligataire.

Ainsi, les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active et pas seulement dans les fonds ISR. Environ 6 000 émetteurs dans le monde font l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe.

Les entreprises/émetteurs sont classés en *"Low risk, Medium risk et High risk"*. Les titres classés en *"High risk"* font l'objet d'un examen approfondi. Il s'agit d'entreprises/émetteurs qui ont violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classés dans les 5 derniers pour-cent au sein de leur univers de référence : valeurs des pays émergents, valeur des pays développés. Chaque valeur est rattachée à l'un des 30 secteurs ESG qui ont été déterminés en partant de la segmentation MSCI afin de faciliter leur intégration dans les segmentations déjà existantes. Ces 30 secteurs ESG rassemblent les émetteurs en groupes homogènes, pour lesquels est déterminée une pondération des piliers E, S et G qui s'appuie sur les études approfondies que produisent les analystes Actions/ESG et Crédit/ESG, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG. La question de la détention des valeurs *"High Risk"* dans les portefeuilles est posée et les conclusions sont prises dans le cadre d'un Comité *ad hoc*. Ces conclusions sont consignées et font l'objet d'un contrôle *ex post* par un Comité Global présidé par le *Global Chief Investment Officer*. En cas d'exclusion, les valeurs ne peuvent être détenues dans aucun portefeuille de gestion active qu'il soit ISR ou non ISR. Dans l'hypothèse où,

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

à l'issue de cette analyse, une entreprise ou un émetteur est qualifié pour rester en portefeuille, il fait l'objet d'une mise sous surveillance. Un dialogue est engagé avec l'entreprise qui peut prendre diverses formes : entretiens téléphoniques ou en personne, courriers, etc. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à classer l'entreprise en *"Low Risk"*.

Au niveau mondial, en 2016, HSBC Global Asset Management a poursuivi ses activités engagées dans les domaines suivants :

Intégration ESG (Environnement, Social, Gouvernance)
Dans le prolongement de l'effort entrepris en 2015, HSBC Global Asset Management a activement continué à travailler à la restructuration de l'intégration ESG de ses processus décisionnels des stratégies de gestion active obligataires, actions et, par extension, *multi-asset*. L'intégration ESG constitue désormais l'un des piliers de sa philosophie d'investissement actions ainsi qu'un composant essentiel de son processus de recherche crédit.

Développement de stratégies de gestion ESG
Afin de répondre à la demande croissante des investisseurs institutionnels en matière de stratégies de gestion intégrant une pondération spécifique carbone et/ou ESG, l'équipe de recherche quantitative a construit un modèle qui intègre ces critères à la fois comme éléments de mesure et de contrôle du risque mais également comme facteurs d'optimisation et de recherche de surperformance. Ces stratégies sont construites sur la base d'un modèle propriétaire qui utilise des données ESG/empreinte carbone émanant de fournisseurs externes.

Responsabilité fiduciaire / Engagement actionnarial
En 2016, HSBC Global Asset Management a renforcé son équipe d'engagement actionnarial et mis en place un plan d'action stratégique. Ces avancées structurantes lui ont permis d'accroître sa collaboration aux initiatives de place telles que l'*Institutional Investor Group on Climate Change* (IIGCC). Pour la première fois, il a publiquement prédéclaré son soutien à des résolutions d'actionnaires encourageant la résilience face au changement climatique et entend augmenter son activité en la matière.

Politique Climat
Les équipes de gestion ont soutenu la contribution du Groupe HSBC au groupe de travail sur la transparence financière climatique (TFCD) initié par la FSB (Groupe de Stabilité Financière). HSBC Global Asset Management a également publié une Politique Climat qui expose son approche en termes de changement climatique, consultable à l'adresse suivante : http://www.frinfo.assetmanagement.hsbc.com/25189/PDF/Climate_change_policy-2.pdf

Transparence
La liste de ses fournisseurs de données carbone et de recherche ESG a été étendue afin de satisfaire au mieux ses engagements de *reporting* liés au *Montréal Carbon Pledge* et, en France, à la mise en application de l'Article 173-VI de la Loi de transition énergétique. Cette étape va lui permettre de mettre en place son tout nouveau *reporting* carbone à destination de ses clients institutionnels.

Point sur les fonds d'Investissement Socialement Responsables (ISR)
L'offre ISR HSBC a été conçue pour répondre aux attentes de tous les segments de clientèle de HSBC Global Asset Management (France) : institutionnels, sociétés de gestion, multi gérants, entreprises, associations et clients particuliers.

Les encours sous gestion
En date du 31 décembre 2016, les Fonds *HSBC Sustainable Euroland Equity* et *HSBC Sustainable Euro Bond* détenaient des encours respectifs de 219,68 et 103,79 millions EUR. Par comparaison au 31 décembre 2015, le Fonds *HSBC Sustainable Euroland Equity* a vu ses encours croître de 5,02 % tandis que le Fonds *HSBC Sustainable Euro Bond* a vu les siens croître de 5,12 %. HSBC a continué de développer sa gamme ISR avec la transformation du Fonds HSBC Actions Internationales le 16 décembre 2016 en *HSBC Sustainable Global Equity* dont l'encours s'élevait à 163,9 millions EUR au 31 décembre 2016. Ce FCP a également un FCPE nourricier HSBC EE Actions Monde, ce qui a donc contribué à élargir également l'offre ISR en épargne salariale.

Sur un an à fin décembre 2016, le nombre de salariés investis sur les fonds ISR dans le cadre de l'épargne salariale s'est accru de 12,27 %. L'encours de la gamme de FCPE ISR est de 310 millions EUR soit une progression des encours de 22,71 %.

Les performances
Les performances à fin décembre 2016 sont satisfaisantes et en ligne avec celles de la gestion traditionnelle. Dans la catégorie Morningstar[1] *Eurozone Large-cap Equity*, le fonds *HSBC Sustainable Euroland Equity* est classé en 1er quartile sur un an, 2nd quartile sur trois ans et 2nd quartile sur cinq ans. Dans la catégorie obligataire Morningstar *EUR Diversified Bond*, le fonds Obligataire *HSBC Sustainable Euro Bond* est classé en 2nd quartile sur un an, 2nd sur trois ans et 1er sur cinq ans.

1 *Copyright 2016 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou à ses fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations.*

Epargne salariale

La gamme ISR de HSBC Global Asset Management (France) regroupée au sein du FCPE HSBC EE Socialement Responsable comprend actuellement quatre fonds multi-entreprises : HSBC EE Actions Responsables, HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, HSBC EE Oblig Euro Responsables et Solidaire et HSBC EE Monétaire Etat.

En 2017, cette offre Epargne Salariale ISR sera étoffée avec la création d'un fonds diversifié Equilibre ISR.

Accompagner les collaborateurs

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 alinéa 5 dudit Code.

Les effectifs fin 2016

Effectifs inscrits

	2016	2015	2014	2013[1]	2012
Total groupe HSBC France	**8 956**	9 593	9 793	9 891	9 851
dont HSBC France	**8 382**	8 979	9 144	9 198	9 424
dont filiales et succursales	**574**	614	649	693	427

Effectifs équivalents temps plein

	2016	2015	2014	2013[1]	2012
Total groupe HSBC France	**8 647**	9 217	9 402	9 533	9 570
dont HSBC France	**8 093**	8 621	8 771	8 857	9 152
dont filiales et succursales	**554**	596	631	676	418

** Effectifs exerçant majoritairement leur activité en France, exception faite des personnes expatriées (47 personnes sont expatriées fin 2016).*
1 *L'année 2013 est caractérisée par l'intégration de HSBC Assurances Vie (France) dans le périmètre des filiales de HSBC France.*

L'effectif de HSBC France s'est réduit de 6,6 % (596 salariés) en 2016.

Cette diminution résulte principalement des mouvements entrées/sorties suivants :

– 517 embauches ont été effectuées en 2016, dont 332 recrutements en CDI, 157 en CDD, parmi lesquels 133 recrutements de jeunes en alternance (CDD d'apprentissage et de professionnalisation) ;

– 1 113 salariés ont quitté la société, les départs en retraite ont représenté 19,3 % de ce total, les fins de CDD 28,3 % et les démissions 30 %.

Les licenciements représentent 13 % des départs de CDI.

Le taux de rétention des salariés les plus performants est de 95,8 %.

La structure de la population reste stable : 70,3 % des effectifs sont cadres et le pourcentage de femmes parmi les cadres est de 50,7 %.

Fin 2016, 1 084 salariés travaillaient dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit 13 % de l'effectif inscrit.

Le pourcentage de salariés en situation de handicap selon les définitions retenues dans la déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) au titre de 2015 était de 3,5 %, pour un objectif à atteindre de 6 %. De ce fait, HSBC France a versé à l'Agefiph un montant de 1,12 million EUR en 2016.

Fin 2016, HSBC France emploie 382 travailleurs en situation de handicap (dont 151 bénéficient d'une dispense d'activité).

Rémunérations et schémas d'intéressement

Les rémunérations et leur évolution

En 2015, pour l'année 2016, en l'absence d'accord collectif dans le cadre de la négociation annuelle des salaires, la Direction a décidé d'appliquer unilatéralement une seule mesure. Cette mesure consiste à réserver une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles liées aux situations suivantes :

– pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes (équité salariale et de carrière), ainsi que l'équité entre les collaborateurs à temps plein et les collaborateurs à temps partiel ;

– pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé parental d'éducation ;

– pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des salariés en situation de handicap ;

– pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des collaborateurs ayant plus de 50 ans et n'ayant pas bénéficié d'une augmentation sélective de salaire au cours des cinq dernières années (de 2011 à 2015) ;

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

– pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des représentants du personnel, en application de l'accord du 30 octobre 2007 relatif à l'exercice du droit syndical au sein de HSBC France.

Par ailleurs, conformément à la politique de rémunération, une enveloppe de révision salariale sélective et une enveloppe de variable sont mises à la disposition des managers afin, d'une part, de revoir les situations individuelles de leurs collaborateurs, et d'autre part, d'attribuer des primes basées sur la performance individuelle.

Schémas d'intéressement du personnel

Un dispositif groupe de participation et d'intéressement a été renégocié en 2016. Il reprend le même périmètre que les accords précédents, à savoir qu'il couvre l'ensemble des salariés de HSBC France, de HSBC Global Asset Management (France) et de HSBC Assurances Vie (France) et il s'applique pour trois ans (exercices 2016, 2017 et 2018).

Il reprend le principe de l'accord dit "gigogne", où l'accord d'intéressement englobe l'accord de participation avec un plafond global de distribution reconduit à 8,75 % de la masse salariale au périmètre du groupe (hors variables).

La participation est assise sur le dispositif légal tandis que l'intéressement est fonction d'un pourcentage du résultat avant impôt retraité.

Le mode de répartition individuelle, basé à 50 % sur le temps de présence et à 50 % sur un salaire plafonné, a été maintenu et vise à favoriser les salaires les moins élevés.

Plan d'épargne entreprise HSBC France (PEE)

HSBC France dispose d'un PEE (incluant un volet long terme sur 8 ans appelé le PERF-Plan d'Epargne Retraite Future) dans lequel les collaborateurs peuvent investir leur participation, leur intéressement ou effectuer un versement volontaire et bénéficier de l'abondement de l'entreprise plafonné à 2 424 EUR par an.

Ce PEE propose une gamme de 12 fonds parmi lesquels trois prennent en compte des critères de développement durable en complément des critères financiers habituels.

Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

HSBC France dispose d'un PERCO dans lequel les collaborateurs peuvent faire des versements volontaires ou transférer des jours épargnés sur leur CET Long terme.

Ce PERCO ne bénéficie pas d'abondement de l'entreprise. Il propose une gamme de 14 fonds au sein de la "gestion libre" (incluant 3 fonds prenant en compte des critères de développement durable) à laquelle se rajoute la formule "gestion pilotée" dont le principe est la désensibilisation progressive du risque au fur et à mesure que le titulaire s'approche de son horizon de placement.

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Dans ce cadre, un certain nombre de collaborateurs de HSBC France ont bénéficié de l'attribution de *stock-options* HSBC Holdings plc de 2001 à 2005.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 5* du règlement général) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du *"Group Performance Share Plan"* qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances individuelles. Des attributions peuvent également être proposées dans le cadre de ce plan pour attirer ou retenir des collaborateurs talentueux. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe HSBC distingue deux catégories d'actions gratuites :

– les "*Group Performance Shares*" qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
  - une période d'acquisition de cinq ans,
  - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
  - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*"),

- Les actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*") ne sont plus attribuées à compter de l'année de performance 2016 ;

– les *"Restricted Shares"* qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe soit immédiatement soit au terme d'une période de un, deux ou trois ans.

Augmentation de capital réservée aux salariés (et aux retraités) du Groupe HSBC en France

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital proposée aux salariés (et aux retraités) du Groupe HSBC en France en 2016.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Etablissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3,2 millions EUR en 2016.

Par ailleurs, HSBC France s'est doté d'un fonds social Santé dont le montant correspond à 0,02 % des salaires de base HSBC France. Ce Fonds Social Santé HSBC intervient pour compléter pour les salariés HSBC les aides accordées par Harmonie Santé Service, instance d'aide sociale pour les adhérents d'Harmonie Mutuelle. Le Fonds Social Santé HSBC vise à apporter un soutien financier aux collaborateurs fragilisés par leur situation personnelle. Un Comité Paritaire HSBC de suivi du régime définit les orientations de l'action du fonds social.

Enfin, HSBC France a consacré 8,8 millions EUR en 2016 à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, prime parentale, fidélité et médailles HSBC France).

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

En application de l'accord relatif à la durée du travail, signé en octobre 2008, la durée annuelle de travail des salariés est de 1 592 heures, compte non tenu de la journée de solidarité.

Pour les salariés à décompte horaire, l'organisation du temps de travail s'effectue selon deux modalités possibles :

– sur une durée hebdomadaire de 38 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 36 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2016, de 17,5 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 22,5 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi ;

– sur une durée hebdomadaire de 37 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 24 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 4,5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2016, de 12 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 16 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi.

Les cadres à forfait jour sont les cadres qui occupent un poste impliquant une importante autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, et dont la principale vocation est d'animer et de piloter une équipe et/ou dont la mission nécessite une expertise développée dans leur métier.

Les droits à repos RTT des salariés en forfait annuel en jours varient, comme pour les cadres dirigeants, en fonction de leur rythme de travail sur la semaine.

Heures supplémentaires

En 2016, 75 159 heures supplémentaires et complémentaires ont été déclarées par les salariés de HSBC France, en diminution de 3 % par rapport à 2015.

Le travail au-delà des horaires réglementés est principalement lié aux heures réalisées dans le cadre de l'accord sur le travail exceptionnel, qui représente 68 % des heures en plus réalisées.

Absentéisme

A fin 2016, les congés pour cause de maternité sont en hausse par rapport à 2015, le cumul des jours d'absence pour maternité augmente de 8,2 %.

En 2016, les absences pour cause de maladie sont plus importantes qu'en 2015. Le taux d'absentéisme pour cause de maladie ressort à 4 % à comparer à 3,65 % pour 2015.

Santé et sécurité

Hygiène et sécurité

HSBC France dispose de Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT), de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

Les accords relatifs aux élections des Comités d'entreprise et des Délégués du personnel de 2013 renforcent les moyens dont disposent les CHSCT, notamment en nombre de représentants.

En 2016, les CHSCT ont poursuivi leurs interventions dans le cadre des consultations relatives à la poursuite des rénovations et aménagements d'agences, et des immeubles centraux de la banque, notamment à Cœur Défense où sont présents 4 150 postes de travail ainsi que dans la prise en compte et l'accompagnement des réorganisations sur les conditions de travail des collaborateurs.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Aucun accord spécifique en matière de santé et de sécurité au travail n'a été signé en 2016 ; néanmoins les actions engagées précédemment se sont poursuivies, notamment :

a) Observatoire du stress

Depuis 2004, pour les collaborateurs de la région parisienne, et 2010 pour ceux de province, HSBC France propose de répondre, lors de leur visite médicale périodique, au questionnaire de l'Observatoire médical du stress. Le traitement des données recueillies, étalonné à partir d'une méthodologie scientifique, a été confié à un cabinet indépendant ayant la qualification d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP). En 2015, 1 230 collaborateurs ont participé à l'Observatoire du stress.

Les résultats révèlent des niveaux de stress, d'anxiété et de dépression en augmentation, en comparaison des années précédentes. Ce cabinet d'IPRP constate également que le niveau moyen de stress atteint un niveau supérieur à celui de son propre panel.

Les groupes exprimant un vécu psychologique moins favorable se trouvent parmi les techniciens des métiers traitant les opérations bancaires, les collaborateurs de 59 ans et plus, ainsi que les salariés âgés de moins de 30 ans.

Ces enquêtes ont permis à HSBC France d'identifier des éléments factuels, puis de mettre en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la sensibilisation aux facteurs de stress, et à les réduire, par des actions ciblées, portant notamment sur la charge de travail, l'organisation du travail, l'ergonomie des postes, un accompagnement spécifique lors des changements organisationnels, des parcours de formation adaptés et prenant en compte les évolutions des métiers et l'accompagnement des jeunes lors de leur intégration dans l'entreprise.

b) Dispositif de prévention des risques psychosociaux

Un comité de pilotage paritaire, regroupant la Direction, les organisations syndicales, des représentants des CHSCT, le Service de Santé au Travail et le cabinet en charge de l'Observatoire médical du stress, a poursuivi ses travaux en 2016, avec l'appui du Cabinet Technologia, sur les conditions de travail des salariés de HSBC France.

Le Comité de Pilotage, sur le fondement des résultats du 1er baromètre sur la Qualité de vie au Travail, a poursuivi ses travaux d'analyse des situations des risques à l'appui des résultats de la 4e itération réalisée en novembre 2015.

Ce dernier baromètre a fait ressortir que les salariés ayant répondu à l'enquête dans les métiers des Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises et Direction des Opérations ont perçu des changements bénéfiques pour 21 % d'entre eux sur l'évolution des process. Les indicateurs restent relativement stables par rapport à la précédente itération.

La cartographie des risques psychosociaux, réalisée en 2012, sera de nouveau actualisée à l'issue de la 5e itération lancée en novembre 2016 auprès d'un panel de 3 500 salariés.

Cette dynamique vise à suivre la pertinence des actions menées pour renforcer le bien-être des collaborateurs de HSBC France.

Ecoute des collaborateurs

En complément de l'Observatoire du stress et du dispositif de prévention des risques psychosociaux évoqués ci-dessus, l'écoute des collaborateurs s'appuie sur un dispositif complémentaire au niveau du Groupe HSBC.

HSBC interroge tous les mois ses collaborateurs, partout dans le monde, grâce à un dispositif d'écoute resserré, intitulé *Snapshot*. *Snapshot* a pour objectif d'évaluer la compréhension des priorités stratégiques de l'entreprise et de mesurer la perception des changements en cours à travers différents thèmes : la stratégie, les *Global Standards*, la communication, l'expérience clients, la culture et les méthodes de travail. Tous les mois, elle interroge, partout dans le monde, un échantillon représentatif de collaborateurs. Les résultats sont consolidés tous les trimestres par ligne de métiers, par pays et par régions, et communiqués. Une fois par an, l'enquête est conduite auprès de l'ensemble des collaborateurs et couvre l'ensemble des dimensions clés de l'entreprise, en particulier l'adhésion à la stratégie, la compréhension des normes régissant la lutte contre la criminalité financière, la collaboration et l'inclusion, l'engagement et la facilitation, les comportements du manager direct, le développement des collaborateurs et l'éthique, la gestion de la performance, le respect et la reconnaissance. Le nombre important de réponses donne une analyse plus détaillée par pays. Ainsi, 4 400 collaborateurs ont participé à l'enquête menée du 23 juin au 11 juillet 2016. Le score de "positivité" s'est amélioré de 2 points par rapport aux résultats 2015. La régularité de l'enquête permet de mesurer et suivre l'impact des actions entreprises. Ainsi, les résultats du troisième trimestre 2016 montrent une amélioration continue sur presque tous les items, même si globalement en France les résultats restent bien inférieurs aux résultats du Groupe.

Cette enquête complète la possibilité qui est donnée aux collaborateurs, par le programme *Exchange* lancé en décembre 2012, de faire entendre leur voix. Ce dispositif consiste, pour les managers, à mettre en place des réunions d'échanges entre les membres de leurs équipes. L'ordre du jour de ces réunions est librement fixé par l'équipe. Les éléments qui en ressortent sont

transmis au Groupe HSBC. Depuis le lancement de ce programme, l'entreprise a clairement identifié que les collaborateurs ayant participé à une réunion *Exchange* ont une approche plus positive de leur travail, de la stratégie et comprennent mieux les changements que traverse HSBC.

Accidents du travail et maladies professionnelles
Les maladies professionnelles touchent un nombre très faible de salariés. Leur pourcentage dans le total des maladies est insignifiant.

En 2016, le taux de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêts/nombre de millions d'heures travaillées) est de 9,9 et le taux de gravité des accidents de travail et de trajet (nombre de journées perdues/nombre de milliers d'heures travaillées) est de 0,3.

Equilibre vie professionnelle – vie personnelle
Depuis fin 2010, HSBC France s'est doté d'un dispositif de télétravail qui permet à un collaborateur, si ses fonctions le lui permettent, d'exercer une partie de son activité à domicile. Ce dispositif repose sur le volontariat et le principe de l'alternance sur une même semaine entre un à trois jours de télétravail, et deux jours consécutifs minimum de travail dans l'entreprise.

Fin 2016, 840 collaborateurs (soit 10 % de l'effectif), principalement dans les fonctions supports, ont opté pour cette solution largement mise en place au sein du Groupe HSBC. Leur degré de satisfaction est élevé.

Le télétravail réduit sensiblement le temps de transport hebdomadaire, ce qui favorise la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise, et permet aux collaborateurs de mieux conjuguer vie professionnelle et vie personnelle.

Relations sociales : organisation du dialogue social et bilan des accords collectifs
Tout au long de l'année 2016, la Direction a présenté aux différentes instances représentatives du personnel de HSBC France (CCE, Comités d'établissement, Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) des projets de réorganisation et d'optimisation des process. Ces projets ont principalement concerné la Banque de particuliers et de gestion du patrimoine, la Banque d'entreprises, et la finalisation du regroupement des équipes sur le site de Cœur Défense.

HSBC France a également procédé à une consultation du CCE sur les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences sur l'activité. L'examen des projets, ainsi que les autres travaux menés avec ces instances et avec les Délégués du Personnel, ont donné lieu à la tenue de plus de 450 réunions, et plus de 3 000 questions ont été traitées en 2016.

Au sein de HSBC France, les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont permis d'aboutir à la signature de deux accords et de trois avenants à des accords existants, dont :

– Accord de groupe sur l'intéressement ;

– Accord sur la mise en place du Congé de Fin de carrière et de solidarité.

Au sein de HSBC Global Asset Management, les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont, quant à elles, permis d'aboutir à la signature de deux accords et de trois avenants à des accords existants :

– Avenant n° 3 : accord collectif au règlement de plan d'Epargne d'Entreprise ;

– Avenants n° 3 et 4 : PERCO ;

– Accord relatif aux primes de rentrée scolaire ;

– Accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires HSBC Global Asset Management pour l'Exercice 2016.

Formation
Les formations en 2016 ont visé en priorité l'accompagnement et le développement des compétences des salariés afin de poursuivre le déploiement de la stratégie du Groupe HSBC reposant sur :

– la poursuite de la croissance et l'amélioration de l'efficacité ;

– la mise en place des standards les plus exigeants en matière de conformité, en particulier en ce qui concerne la lutte anti-blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme et la corruption, dans le cadre du programme *Global Standards*.

Les orientations de la formation professionnelle chez HSBC France s'inscrivent logiquement dans ce cadre.

Elles se fondent sur : la maîtrise des risques de la banque, le programme des *Global Standards* (composé de trois volets : connaissance du client, amélioration du dispositif de conformité en matière de criminalité financière, veille et identification de nouveaux schémas de criminalité financière), le renforcement des compétences managériales, des connaissances linguistiques renforcées et le développement des compétences techniques.

Dans le cadre des *Global Standards*, tous les collaborateurs de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine particulièrement exposés au risque de blanchiment ont bénéficié d'une journée de formation en présentiel sur le thème "Lutte anti-blanchiment et respect des sanctions" et adaptée aux différents métiers.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Une formation a également été organisée sur le thème "Criminalité financière : comment en parler à nos clients ?" pour accompagner les métiers du réseau dans le discours clientèle sur les thèmes de la conformité, de la lutte contre la criminalité financière afin de sensibiliser les clients au contexte dans lequel nous opérons.

La Banque privée a poursuivi l'adaptation de ses outils et process aux différentes obligations réglementaires et aux *Global Standards* (KYC/TOMIC). Les collaborateurs ont été accompagnés à ces nouveaux outils/process par des formations adaptées selon leur fonction.

La Banque d'entreprises a, pour sa part, poursuivi le déploiement de ses formations autour de ses axes stratégiques (développement de la connectivité internationale, gestion du risque, gestion de la relation client) en se focalisant sur la montée en compétence des collaborateurs sur les thèmes de l'international, la gestion du risque et la relation client.

Dans la Banque de financement, d'investissement et de marchés, les grandes orientations ont été poursuivies autour des thèmes techniques, produits et relations clients.

HSBC Operations, Services and Technology (HOST) a poursuivi en 2016 le développement des compétences techniques des collaborateurs notamment dans les domaines de l'informatique et la gestion de projet. Dans ce dernier domaine, certains collaborateurs ont pu bénéficier d'une formation qualifiante reconnue sur le marché.

Les formations destinées aux Fonctions Supports ont été concentrées sur les besoins techniques spécifiques de leurs équipes ainsi que sur la montée en compétence en anglais.

HSBC France a par ailleurs continué à investir dans le développement des compétences linguistiques, principalement l'anglais, pour les collaborateurs travaillant de façon récurrente avec des interlocuteurs internationaux. Pour ce faire, la Direction de la Formation a proposé une offre de formation variée en réponse aux différents besoins (stages intensifs, immersions, cours individuels par téléphone, cours individuels en présentiel). Pour compléter cette offre, une formation interculturelle a été mise en place afin de faciliter le travail collaboratif au sein du Groupe HSBC.

Le changement culturel visant à doter collaborateurs et managers d'outils communs et partagés s'appuyant sur les valeurs HSBC a été appuyé par la mise en place de 2 modules :

– "Etre au Top" pour près de 8 000 collaborateurs. Ces sessions sont ouvertes à tous les métiers et fonctions pour enrichir les échanges et s'assurer de l'appropriation commune de ces outils pour accompagner une évolution de la culture au sein du Groupe ;

– "Etre au Top pour manager" pour 1 200 managers sur 2015/2016, tous métiers et fonctions confondus afin de faciliter l'appropriation de nouveaux outils de management par les managers et favoriser la diffusion de nouvelles pratiques dans leurs équipes.

Les formations à caractère obligatoire pour tous ont été déployées sur un rythme soutenu : 9 contenus en *e-learning* pour l'année 2016.

L'entreprise a poursuivi également l'accompagnement des collaborateurs qui ont choisi de s'investir dans le domaine de la formation diplômante bancaire en formation continue. Sont concernées les formations du Brevet Professionnel de Banque, BTS Banque Particuliers, *Bachelor* Conseiller Bancaire Clientèle de Professionnels, ITB, Mastère Spécialisé en Senior Management Bancaire - CESB Management et CESB Gestion de Patrimoine.

Concernant les filiales HSBC Global Asset Management (France) et HSBC Assurances Vie (France), les priorités de formation ont été principalement axées sur :

– les *Global Standards* pour les équipes Risque et Conformité qui ont assisté à *"AML & Sanctions Compliance"* ;

– les formations techniques sur la gestion de portefeuille, la connaissance et l'expertise des produits (OPCVM, fonds de pension) ;

– la capacité professionnelle des connaissances réglementaires des acteurs de marché (certification AMF) ;

– l'actualité réglementaire pour ces métiers.

Diversité et égalité de traitement

L'accord global d'entreprise sur la Diversité et l'Equité signé par les partenaires sociaux en novembre 2014 couvre 4 thèmes :

– la diffusion d'une culture d'inclusion dans l'environnement de travail ;

– la diversité d'origine ethnique et sociale ;

– l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

– l'intégration du handicap dans l'entreprise.

En matière d'égalité professionnelle, les objectifs de la banque consistent à favoriser l'équité entre les hommes et les femmes en matière de carrière, de rémunération, de formation et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité

familiale. Ainsi, HSBC continue d'améliorer le congé de paternité et a pris des engagements chiffrés afin de faire progresser la proportion de femmes dans les niveaux de classification cadre où elles sont sous-représentées.

Pour mieux repérer et combattre les discriminations liées au sexe dans l'évolution des carrières et des rémunérations, les deux diagnostics partagés avec les partenaires sociaux sont reconduits.

L'un porte sur les carrières et consiste à suivre les indicateurs de promotion pour les hommes et les femmes sur plusieurs années.

L'autre porte sur la rémunération et témoigne de l'attention particulière portée à l'équité salariale. De fait, depuis 2004, la banque y a consacré 8 millions EUR. Un même diagnostic égalité salariale est réalisé pour les partenaires sociaux, les personnes en situation de handicap et les salariés de plus de 50 ans.

Avec la même logique, HSBC France a poursuivi, en 2016, la mise en œuvre de son plan d'action axé sur les carrières féminines, visant à favoriser l'accès des femmes aux postes au plus haut niveau de l'entreprise :

– continuer à sensibiliser les managers aux enjeux de la diversité/mixité et aux biais inconscients *via* des ateliers dédiés ;
– accompagner les femmes dans leur développement *via* du *mentoring*, *coaching* individuel et collectif, etc. Leur objectif est de faire évoluer les stéréotypes et de favoriser la progression des collaboratrices au plus haut niveau.

Cette priorité est partagée par le Groupe HSBC, qui la décline à l'échelle mondiale, notamment en inscrivant des objectifs liés à la mixité dans les *balancescorecards* du *CEO* et des patrons de métier.

En outre, HSBC France a continué à mettre l'accent sur une meilleure détection des femmes dans les revues de talents et dans l'élaboration des plans de succession.

Ainsi, fin 2016, six femmes siégeaient au Comité Exécutif de HSBC France, et les femmes représentaient 50,8 % des cadres et 42,2 % des Directeurs de point de vente (Directeurs d'Agences et Directeurs de Centres *Business Banking* et *Corporate business centre*) à comparer à 38 % en 2015.

Intégration des jeunes et transmission des savoirs

Un plan d'action Contrat de Génération a été mis en place par HSBC France, HSBC Global Asset Management (France) et HSBC Assurances Vie (France), en mai 2016. Il couvre la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Il vise à soutenir l'insertion durable des jeunes et à maintenir l'emploi des seniors en facilitant la transmission des savoirs et des compétences au sein de l'entreprise. Entre le 1er janvier 2013 et le 31 mai 2015, ce sont 373 jeunes de 26 ans et moins qui ont été recrutés en CDI chez HSBC France et HSBC Asset Management (France).

Le "Point d'évolution senior" pour les collaborateurs de 55 ans est reconduit. Ce point d'évolution senior a été proposé en décembre 2016 à 227 salariés.

Lutte contre les discriminations

HSBC valorise la méritocratie. A niveau de compétence et de performance égal, toute personne a les mêmes chances d'être recrutée et d'évoluer dans l'entreprise, quelles que soient ses origines ethniques et sociales.

La formation en *e-learning* sur ce thème, destinée aux managers, a été maintenue en 2016.

La formation de sensibilisation, destinée à l'ensemble des collaborateurs, a également été maintenue. Elle vise à leur faire prendre conscience du poids des stéréotypes et des préjugés dans le regard que l'on porte sur l'autre ainsi que sur les actions et décisions de chacun. Elle met l'accent sur différentes causes de discrimination possibles : l'origine, le sexe, la situation familiale, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou encore son mode de travail (télétravail ou non).

La carrière des collaborateurs en situation de handicap bénéficie d'un suivi spécifique.

En parallèle, HSBC France a recruté 10 *"jobs d'été"*, en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : Sciences Po, Fondation Egalité des Chances et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été.

Handicap

Au 31 décembre 2016, HSBC France comptait 382 salariés en situation de handicap dont 151 ne travaillent plus (invalidité 2). 32 nouveaux salariés se sont déclarés en situation de handicap en 2016.

En ce qui concerne le maintien dans l'emploi, chaque situation est traitée de manière personnalisée en liaison avec le chargé de mission handicap. Si un aménagement de poste est nécessaire, il est réalisé par la mission handicap sur son budget. Au cours de l'année 2016, 35 aménagements de postes (fauteuils ergonomiques, reposes avant-bras, souris adaptées, claviers pour malvoyants, zoom texte, écran 27 pouces, casques audio, mise à disposition de places de parking) ont été réalisés.

En matière de recrutement, HSBC a participé à deux Forums Virtuels organisés par *Job In Live* et Talents Handicap ainsi qu'une journée de recrutement appelée "Les Mardis du Handicap". Ces actions ont permis le recrutement de 4 salariés en situation de handicap.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Sur le plan de la vie quotidienne, 455 salariés en situation de handicap ou parents d'un proche en situation de handicap ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC et 8 salariés ont été accompagnés dans le financement d'équipements individuels, dans le cadre de leur handicap : prothèses auditives, équipements divers.

Opérations durables

Dans le cadre de sa politique *Reduce*, qui vise à réduire d'une tonne les émissions de CO_2 annuelles des collaborateurs entre 2012 et 2020, le Groupe réduit ses besoins en consommation d'énergie et accroît la part des énergies renouvelables. En 2016, le Groupe a signé des accords complémentaires pour accroître la part des énergies éoliennes et solaires de nouvelles sources. Au total, le Groupe HSBC a conclu des accords pour assurer 23 % de ses besoins électriques totaux de sources renouvelables en 2018. Le Groupe publie ses résultats en matière d'émission de carbone annuels dans son rapport annuel disponible sur son site internet.

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC, HSBC France concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique ;
- réduire les émissions de CO_2, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- réduire la consommation de papier ;
- réduire la production de déchets non recyclés.

Améliorer l'efficacité énergétique – utilisation durable des ressources

En 2016, les leviers d'action ont notamment porté sur la rénovation des bâtiments, une politique active de recherche d'économies d'énergie dans la gestion des sites HSBC et la promotion du télétravail.

HSBC a finalisé une opération immobilière majeure en regroupant environ 4 300 collaborateurs au sein de l'immeuble Cœur Défense situé à la Défense (92), libérant ainsi deux immeubles (Crystal en 2015 et Ile de France en 2016) et réduisant, par conséquent, de 11 400 m² son empreinte immobilière. Dans la continuité de la certification HQE de Cœur Défense obtenue dès 2011, HSBC France a reçu cette année une nouvelle Certification NF HQE™ Bâtiments Tertiaires en exploitation avec le niveau "Excellent" sur 14 nouvelles thématiques cibles.

Consommation d'eau

En 2016, la consommation d'eau de HSBC France a continué de diminuer essentiellement en raison d'une meilleure collecte des informations. Cet effort d'amélioration de la collecte des informations a permis d'obtenir des résultats plus fiables et plus en ligne avec les objectifs de réduction des consommations.

Réduire les émissions de CO_2

Rejets de gaz à effet de serre et bilan carbone

Conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et au plan climat-énergie territorial, HSBC France a réalisé et publié son *reporting*, avec un montant de tonnes d'équivalent CO_2 produites en diminution pour la cinquième année consécutive.

Les principales sources d'émission de CO_2 de HSBC France sont les émissions liées aux consommations d'énergie et aux transports.

L'édition 2016 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise est accessible sur http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/hsbc-in-france/community.

Réduire les émissions de CO_2 liées aux déplacements professionnels

Depuis 2014, les émissions de CO_2 de HSBC France liées aux voyages professionnels ont été réduites grâce à une application stricte de la politique voyages et à une baisse du nombre de kilomètres parcourus en avion, avec notamment un report vers le train. Les alternatives aux voyages, encouragées parmi les bonnes pratiques, sont plus couramment utilisées par les collaborateurs dans le but de réduire significativement leur niveau de dépenses de voyages et leurs corollaires. Ainsi, l'usage des conférences téléphoniques, webex et surtout visio-conférences s'est largement démocratisé.

Une réorganisation de la gestion du parc de véhicules chez HSBC France est en cours. Un plan d'action pour permettre une réduction des émissions de CO_2 dans les années à venir pourra l'accompagner.

Economie circulaire

Réduire la consommation de papier et en améliorer son recyclage

Les projets de dématérialisation se sont poursuivis en 2016. Un effort tout particulier a été fait sur la rationalisation du courrier envoyé à la clientèle. Ainsi, 64 % des clients particuliers bénéficient maintenant d'e-relevés pour leurs comptes courants et comptes contre 55 % en 2015.

Pour les clients Entreprises, la E-signature pour les clients *BBC Live* permet de ne plus envoyer par courrier des documents mais d'utiliser une plate-forme de signature électronique pour assurer la transaction. Ce sont 3 400 feuilles évitées en 2016 pour un objectif de 200 000 évitées en 2018.

Le projet *Direct to GEODE* mis en place cette année dans tout le réseau commercial a pour but de faciliter le tout numérique en agence en permettant l'intégration de tous les documents reçus des clients de la banque sous format numérique, dans le circuit d'archivage ; jusqu'à présent, ils devaient systématiquement être imprimés et accompagnés d'une fiche également imprimée contenant les coordonnées du client concerné. Il s'agit bien sûr de documents non contractuels et hors instructions. Par ailleurs, il est proposé de numériser plutôt que photocopier les documents originaux remis en agence par les clients de la banque tels que les pièces d'identité, avis d'imposition, justificatifs de domicile et de supprimer leur archivage physique qui était réalisé jusque-là. Ce projet dont le déploiement a été finalisé début décembre 2016 permettra ainsi d'éviter l'impression et l'archivage physique de près de 1 million de pages par an dans les agences et BBC.

En mars 2016, la DRH de HSBC France a mis en place un projet digital RH qui comprend les dispositifs suivants : un nouveau *Workflow* dénommé "e-Demandes RH" avec une signature électronique des documents, une base d'archivage électronique des dossiers du personnel et un coffre-fort électronique pour tous les collaborateurs. Les documents RH sont ainsi dématérialisés. Par là même, la DRH s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable de HSBC en diminuant la consommation de papier, tout en permettant de consulter et d'archiver des documents à tout moment et sans limitation de durée.

Depuis mars 2016, ce sont 45 425 bulletins de paie, 10 352 courriers de rentrée scolaire, 1 093 courriers pour l'investissement du 13e mois en Compte Epargne Temps, près de 3 000 contrats ou avenants ainsi que 1 000 attestations qui ont ainsi été dématérialisés et envoyés dans les coffres-forts électroniques individuels des collaborateurs. Environ 61 000 feuilles (121 ramettes de 500 feuilles) et autant d'enveloppes ont ainsi été économisées.

Réduire la production de déchets non recyclés

L'ensemble des sites centraux est équipé de points de collecte des déchets avec tri sélectif renforcé en 2016. Les déchets informatiques sont revalorisés ou recyclés par une entreprise de reconditionnement de matériel informatique, ayant pour particularité d'employer des personnes handicapées psychiques ou en insertion.

La part des déchets recyclés est de 83 % en 2016, soit une progression de 3 points par rapport à 2015. Cette amélioration est liée à la mise en place de poubelles spécifiques pour le papier et surtout la préconisation de l'utilisation systématique des broyeurs.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Sur le site de Cœur Défense où sont localisés une majorité des collaborateurs de la banque, le partenaire de la banque sur ce site en matière de restauration a mis en place un certain nombre d'actions :

- Gestion hebdomadaire des prévisionnels de fréquentation en intégrant les aléas tels que la météo à venir, l'historique de la semaine écoulée et informations diverses (séminaires, jours de fermeture d'entreprise, RTT obligatoire…) ;
- Contrôle hebdomadaire des stocks pour identifier toute éventuelle Date Limite de Consommation ou Date Limite d'Utilisation Optimale ;
- Cadrage de la production : toute la production est cadrée par des fiches techniques qualitatives et quantitatives, pour éviter l'altération des produits, mauvaises cuissons ou erreur de production ;
- Cadrage du service : les équipes sont sensibilisées au service des plats pour éviter le "trop servi" et donc non consommé.

Le restaurant d'entreprise du Comité d'Etablissement Parisien de HSBC France a mis en place ces mêmes actions. En outre, il s'est doté d'une machine à dessiccation qui permet de convertir les déchets organiques en compost. Ce dernier est relevé par un partenaire, pour l'agriculture. Par ailleurs, le restaurant d'entreprise autogéré privilégie les circuits courts et les produits frais et développe les produits issus de l'agriculture biologique, ce qui est un gage de sécurité alimentaire pour les salariés mais aussi un engagement environnementalement responsable. Le frais nécessite un engagement plus important des équipes, que ce soit pour la préparation ou la recherche culinaire, mais est aussi plus valorisant à travailler et à partager.

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement – Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité – Utilisation des sols

Les principaux risques environnementaux ou de pollution portés par HSBC France sont ceux liés aux activités financées, lesquelles sont engagées dans la maîtrise des impacts environnementaux telle que stipulée dans la partie "Risques financiers liés aux effets du changement climatique", page 79.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

L'activité bancaire ne nécessite pas de processus industriel pouvant affecter l'air, l'eau et le sol. Les seuls impacts de l'activité de HSBC France susceptibles d'affecter l'environnement concernent la gestion des déchets essentiellement informatiques et papier.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Valeurs Mobilières Elysées (précédemment dénommé Nobel), filiale à 100 % de HSBC France acquise en 1986, exerçait historiquement une activité industrielle, qui a pris fin en 1965. Conformément à ses obligations, Valeurs Mobilières Elysées fait procéder, depuis plusieurs années, à des mesures de qualité des eaux souterraines sur la zone où était exercée cette activité. Le suivi de la nappe pour l'année 2016 montre une qualité des eaux souterraines globalement satisfaisante avec la majorité des paramètres sous les valeurs guides. Les prélèvements réalisés par deux des capteurs (piézomètres) font cependant apparaître certaines anomalies de concentration qui sont stables par rapport aux campagnes précédentes.

Prise en compte des nuisances sonores

L'activité bancaire est une activité de service sans processus industriel et ne génère donc pas de nuisance sonore particulière.

Utilisation des sols

HSBC France exerce son activité dans des bâtiments existants et n'entreprend pas de nouveaux projets de construction immobilière pouvant générer de nouveaux usages des sols ou nécessitant une extension de son emprise existante sur les sols.

Par ses programmes de mécénat environnemental (cf. partie "Soutien durable aux communautés"), l'application des Principes de l'Equateur et ses procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux dans ses activités de crédit et de financement de projets (voir "Finance durable", page 88), le Groupe HSBC, dont HSBC France, contribue à la protection de la biodiversité.

Risque financier

Compte tenu de son secteur d'activité, HSBC France n'a pas de provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

Soutien durable aux communautés

Soutien à l'entrepreneuriat social et à l'Economie Sociale et Solidaire

L'entreprise sociale met l'Homme et l'impact social au cœur du projet entrepreneurial. Elle se retrouve de fait au croisement de trois mouvements principaux que sont l'économie sociale et solidaire, le *social business* anglo-saxon (entendu comme l'activité d'entreprises visant à être autosuffisantes financièrement, si ce n'est rentables, dans le but d'atteindre un objectif social déterminé), et la marchandisation de l'action sociale (et notamment le passage d'un mode de fonctionnement par subventions à un mode de fonctionnement par appels à projets). HSBC a un rôle à jouer dans son développement au service d'une plus grande équité sociale.

En matière de microfinance, le partenariat initié en 2007 entre HSBC France et l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) s'est poursuivi en 2016 avec une mise à disposition annuelle de 2,4 millions EUR au même niveau que 2015. Ce sont donc 527 personnes qui ont été accompagnées : 274 microentrepreneurs pour lancer leur activité et 253 personnes en situation de précarité pour retourner à l'emploi grâce à des microcrédits personnels. Sur ces 527 personnes accompagnées, 525 ont pu maintenir ou retrouver un emploi.

Par ailleurs, HSBC France détient des participations dans les fonds de capital-risque à caractère social : *Business Angels* des Cités, d'un montant de 0,5 million EUR depuis 2010, et *Citizen Capital* pour 1 million EUR depuis 2011.

En 2016, l'enveloppe solidaire du fonds HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire a été répartie de la manière suivante : 0,3 million EUR pour la SIFA, 3 millions EUR pour l'Adie et 2,15 millions EUR pour Habitat et Humanisme, sans évolution par rapport à 2015.

En 2016, la Banque privée a poursuivi sa démarche initiée en 2011, qui a consisté à proposer son offre de services philanthropiques. HSBC met à la disposition de ses clients privés, ses partenaires et ses correspondants, son réseau bancaire, son expertise, l'expérience et les connaissances de ses collaborateurs pour les accompagner dans leurs initiatives philanthropiques et les aider à bâtir ou développer leurs projets. Dans le cadre de cet accompagnement, la banque propose à ses clients de participer aux Rencontres des Philanthropes, un cercle exclusif et discret, dans lequel ils peuvent échanger et assister, tous les trimestres, à des rencontres thématiques autour d'un philanthrope et d'un expert.

Soutien à l'éducation, l'environnement et la santé

En 2016, le Groupe HSBC a alloué 137 millions USD à des programmes caritatifs et les collaborateurs ont dédié 255 000 heures à des missions caritatives sur leur temps de travail.

Le programme environnemental quinquennal *HSBC Water Programme* s'est achevé fin 2016 en ayant dépassé ses objectifs. Le prochain programme environnemental sur 5 ans sera annoncé début 2017.

En 2016, le Groupe HSBC a renouvelé son engagement auprès de deux programmes mondiaux sur l'éducation *"the HSBC Youth Opportunities Programme"* et *"Junior Achievement More than Money"* pour trois nouvelles années. Ces programmes ouvrent un accès à l'éducation à des jeunes et les aident à réaliser leur potentiel.

En 2016, HSBC France a dédié plus de 2,8 millions EUR à des programmes caritatifs. 1 375 collaborateurs du Groupe en France ont accompli

plus de 1 700 missions à titre bénévole, ce qui représente près de 10 600 heures, dont 76 % sur le temps de travail. En ligne avec la politique du Groupe HSBC, les dons ont été alloués à des projets en lien avec l'éducation (23 %), l'environnement (55 %) et la santé (22 %).

Education

En matière d'éducation, l'année 2016 a été marquée par :

- le concours apporté par la Fondation HSBC pour l'Education aux 43 institutions scolaires ou associations en lien avec l'école au bénéfice de près de 10 000 enfants de milieux défavorisés en France métropolitaine selon les quatre priorités définies par le Comité Exécutif de la Fondation :
  - prévenir le décrochage scolaire, avec notamment Agir pour l'école, et leur programme Lecture afin de ramener le taux d'échec scolaire à 7 % dans les classes bénéficiant du protocole, où il est actuellement plutôt à 15 ou 20 %,
  - faciliter la réussite scolaire par l'accès à la culture, par le soutien à 13 initiatives différentes sélectionnées par appel à projets partout en France,
  - favoriser le raccrochage scolaire, grâce notamment au Réseau des Ecoles de la deuxième chance (RE2C) par une meilleure reconnaissance et valorisation de l'Attestation de Compétences Acquises (ACA) par les employeurs et/ou les organismes de formation qualifiants,
  - contribuer à l'équité d'accès aux parcours d'excellence en contribuant au développement des conventions d'éducation prioritaire et à l'accès des étudiants en situation de handicap, à Sciences Po ;
- le soutien par la Fondation HSBC pour l'Education aux 19 projets présentés par les collaborateurs impliqués lors de l'appel à projets qui leur est dédié et la sélection du "coup de cœur des collaborateurs" contribuant à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la banque aux actions de la Fondation ;
- l'implication de plus de 300 collaborateurs HSBC dans des missions proposées par la Fondation HSBC pour l'Education, dont 140 volontaires pour être tuteurs de jeunes de milieux défavorisés ;
- la poursuite des programmes d'éducation financière avec :
  - Entreprendre pour Apprendre pour encourager la création d'entreprise dans les collèges et lycées,
  - CRESUS pour accompagner des personnes en situation de difficulté financière, de surendettement ou d'exclusion bancaire.

Environnement

En matière d'environnement, l'année 2016 a été marquée par le rayonnement de la dernière année du Programme Eau HSBC en France :

- la poursuite des journées de formation aux enjeux de l'eau délivrées à 36 collaborateurs en 2016, portant à 305 leur nombre en France et leur mise à contribution subséquente pour collecter des données sur la qualité de l'eau dans leur environnement et ce pour alimenter une recherche mondiale menée par Earthwatch ;
- le partenariat avec l'Office National des Forêts qui permet de contribuer à la préservation et la restauration de 50 sites naturels classés en zones humides et d'impliquer des collaborateurs de HSBC France dans le cadre de chantiers nature partout en France. En 2016, 34 chantiers nature, organisés avec l'ONF, ont permis à près de 646 collaborateurs de participer à la restauration de milieux naturels en forêt française ;
- le soutien apporté à Surfrider pour une 3e année du projet pilote *Riverine Input* visant à identifier l'origine et le volume des déchets aquatiques du bassin versant de l'Adour ; les résultats de cette recherche vont permettre de sensibiliser les acteurs du territoire comme le législateur pour en limiter le volume à l'avenir ;
- le soutien à la restauration des berges, à l'arrachage et à la replantation d'arbres le long du Canal du Midi avec Voies Navigables de France ;
- la participation au renforcement de la biodiversité dans les zones urbaines avec Noé Conservation.

Santé

Dans le domaine de la santé, deux fondations sont soutenues depuis 2015 jusqu'en 2018 :

- la Fondation pour la Recherche Médicale avec un soutien à des travaux de recherche liés à la vieillesse et aux maladies associées ;
- l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) pour contribuer à élucider les bases moléculaires des maladies neurodégénératives, identifier les biomarqueurs de progression, rechercher le rôle physiopathologique des gènes et tester de nouvelles approches thérapeutiques dans des études précliniques et cliniques ainsi que compléter l'équipement des plateformes technologiques.

Le Groupe HSBC en France poursuit par ailleurs sa politique culturelle en faveur des jeunes talents photographiques avec la 22e édition du Prix HSBC pour la Photographie et la 11e année d'accompagnement des jeunes musiciens de l'académie d'Aix. Une centaine de bénéficiaires des programmes de la Fondation HSBC pour l'Education ont ainsi participé à des concerts et des expositions grâce à ces initiatives.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de *reporting*
Le périmètre de *reporting* de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l'indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent le groupe HSBC France ou l'entité juridique HSBC France, tandis que les indicateurs environnementaux concernent le Groupe HSBC en France ou HSBC France hors les sites de bureaux de Reims et du bâtiment Ile de France qui représentent moins de 1 % de la surface totale.

L'indicateur sociétal relatif à l'épargne salariale "Investissements du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires" est communiqué sur le périmètre HSBC Global Asset Management (France), filiale qui gère ces indicateurs pour HSBC en France.

Variation de périmètre
Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d'année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées dès leur date d'entrée dans le Groupe et jusqu'à leur date de sortie de celui-ci.

Période de *reporting*
La période retenue pour le *reporting* annuel est l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, pour les données 2016, la période de *reporting* est du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Outils et procédés de *reporting*

Pour les indicateurs environnementaux
L'outil de *reporting* utilisé par le Groupe HSBC est Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données énergie (kWh) et émissions de CO_2, eau (m^3), papier (tonnes), déchets (tonnes), km parcourus et émissions de CO_2, la collecte d'autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m^2), nombre de sites, effectifs (ETP), actions, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux
La base de données RH utilisée par le Groupe HSBC est *Peoplesoft*. Les informations qui figurent dans le *reporting* sont issues de requêtes effectuées sur cette base. Concernant les heures de formation, le nombre d'heures de formation réelles n'est pas disponible à la date d'édition. Le chiffre provisoire des heures de formation 2016 est constitué d'une part de données réelles arrêtées au 31 octobre 2016 et d'autre part de données estimées, issues du système d'information, en cours de validation.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux
Les émissions de CO_2 liées à l'énergie correspondent aux consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chaud et de froid urbains. Les émissions de CO_2 liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du groupe. L'indicateur "Consommation d'énergie" intègre une part d'estimation liée au décalage de période de comptabilisation entre la facture et le *reporting*.

Indicateurs sociaux
L'effectif total comprend les employés en CDI et en CDD. Les contrats en alternance, les contrats de professionnalisation, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en longue maladie, les employés en invalidité permanente et les expatriés sont inclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus. Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Plusieurs embauches seront comptabilisées pour une personne embauchée plusieurs fois en CDD au cours de la période de *reporting*. De même, une personne qui passe d'un CDD à un CDI au cours de la période de *reporting* sera comptabilisée comme une embauche. Seuls les motifs de départs qui représentaient au moins 20 % des départs sont détaillés. Le nombre de collaborateurs en télétravail prend en compte les collaborateurs ayant signé un avenant à leur contrat leur permettant de travailler en télétravail.

Indicateurs sociétaux
Concernant l'indicateur "Investissements du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires", sont considérées comme entreprises solidaires celles ayant reçu l'agrément "solidaire" de la part de la préfecture ou celles assimilées solidaires, c'est-à-dire dont l'actif est composé pour au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires.

Tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France

		Evolution			Référentiels		
	Indicateur	**2016**	2015	2014	GRI 3[a]	ISO 26000[b]	Principe Pacte Mondial[c]
	Indicateurs financiers (périmètre groupe HSBC France *)						
1	Résultat avant impôt (M EUR)	**432**	618	232			
	Total des fonds propres part du Groupe (M EUR)	**5 842**	5 838	5 732			
	Coefficient d'exploitation (%)	**78**	69	82			
	Liquidity Coverage Ratio (%)	**122**	120	NA			
	Net Stable Funding Ratio (%)	**120**	NA	NA			
	Ratio ACF (*Advances to Core Funding*) (%)	**NA**	98,1	101,0			
	Ratio Common Equity Tier 1 (CET1) (%)	**13,2**	14,9	14,1			
	Economie durable (Indicateurs sociétaux) (périmètre HSBC en France *)						
2	Nombre de financements destinés aux collectivités territoriales sur le marché obligataire	**9**	10	30			
	Nombre de financements pour AFL	**1**	1	–			
	Nombre de financements pour EPS (Etablissement Public de Santé)	**1**	8	1			
3	Principes Equateur – Catégorie A - nombre de financements de projets et valeur (M EUR)	**ND**[1]	0 et 0	0 et 0	FS 3	6.3.5, 6.6.3	2
	Principes Equateur – Catégorie B - nombre de financements de projets et valeur (M EUR)	**ND**[1]	0 et 0	1 et 65			
	Principes Equateur – Catégorie C - nombre de financements de projets et valeur (M EUR)	**ND**[1]	0 et 0	0 et 0			
	Conseils (Nombre)	**ND**[1]	0	0			
4	Lignes de crédit allouées à l'Adie (M EUR)	**2,4**	2,4	2			
	Montant des prêts de microfinance accordés *via* partenariat Adie (M EUR)	**2 105**	1 830	1 818	FS 7		
	Nombre de microcrédits décaissés (Adie)	**571**	554	723			
5	Epargne salariale : encours totaux de la gamme ISR (M EUR)	**310**	222	197	FS 10, 11, 12		
6	Investissement du fonds d'épargne entreprise HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires (K EUR)	**5 462 3 001 Adie, 311 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme**	5 462 3 001 Adie, 311 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	3 960 1 500 Adie, 310 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	FS 10, 11, 12		
7	Nombre de réclamations clients adressées au médiateur	**723**	744	734	PR 8	6.7	
	Nombre de réclamations traitées et signées par le médiateur	**190**	190	164		6.7	
8	Taux de satisfaction de nos clients particuliers : clients se disant "très satisfaits" (%)	**48**	47	44			
	Recommandation clients au cours des deux dernières années (%)	**36**	36	36			
	Empreinte environnementale[2] (périmètre HSBC en France *)						
9	Consommation d'énergie (GWh)	**59**	58	59	EN 3, EN 4	6.5.5	
	Consommation d'énergie en MWh/ETP[3]	**6,8**	6,32	6,25			
10	Transports (millions de km)	**28,81**	34,85	39,33	EN 16	6.5.5	7 & 8
11	Emissions de CO_2 directes (milliers de tonnes éq CO_2)	**6,09**	6,64	7,50			
	- émissions de CO_2 directes (énergie)	**2,91**	2,98	3,24	EN 16	6.5.5	7 & 8
	- émissions de CO_2 directes (transports)	**3,18**	3,66	4,26			
12	Consommation d'eau[4] (milliers de m^3)	**109**	134	152	EN 8	6.5.4	7 & 8
	Consommation d'eau par ETP[3] (m^3)	**12,55**	14,55	16,14			
13	Consommation de papier (tonnes)	**892**	1 146	1 336	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4	
	% de papier *compliant*	**96**	94	93			

* *HSBC France est détenue à 99,9 % par HSBC Bank plc. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque.*
Le *périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, lequel inclut le groupe HSBC France et la succursale de HSBC Bank plc à Paris.*

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Indicateur	Evolution 2016	2015	2014	Référentiels GRI 3[a]	ISO 26000[b]	Principe Pacte Mondial[c]
14 Production de déchets (tonnes)	**1 484**	1 489	1 512		6.5.4	7 & 8
Production de déchets par ETP[3] (kg)	**172**	162	161	EN 1, EN 2, EN 22		
% de déchets recyclés/déchets totaux (%)	**83**	80	86			
Ressources humaines et sécurité (périmètre HSBC France*)						
15 Effectifs totaux[5] (Nombre) :	**4 845 F/**	5 169 F/	5 250 F /			6
Femme (F) / Homme (H)	**3 537 H**	3 810 H	3 894 H	LA 14	6.3.7	7 & 8
Embauches	**517**	953	910			
Licenciements	**103**	85	73			
16 Organisation du temps de travail Absentéisme[6] (%)	**4**	3,6	3,5			
17 Egalité de traitement :						
- nombre de personnes handicapées	**382**	362	343		6.3.7	6
- nombre de recrutements *via* l'IMS et Mozaik RH	**–**	82	101		6.3.7	
- % de collaborateurs de moins de 30 ans	**10,62**	13,1	13,0			
- % de collaborateurs de plus de 50 ans	**30,8**	29,3	29,0			
- % de cadres dirigeants femmes	**18,8**	18,2	18,0			
18 % d'administrateurs non exécutifs au 31.12 (sans fonction dans le Groupe HSBC)	**47**	37	44		6.2	
19 Collaborateurs en télétravail (nombre)	**840**	721	655	LA 7	6.4.6	
20 Santé et sécurité :						
- nombre d'accidents mortels au travail	**0**	0	0	LA 7	6.4.6	
- nombre d'accidents ayant entraîné plus de 3 jours d'incapacité de travail	**123**	116	137	LA 7	6.4.6	
- taux de fréquence des accidents de travail et de trajets[7]	**9,9**	10,7	10,5			
- taux de gravité des accidents de travail et de trajets[8]	**0,3**	0,3	0,3			
21 Effectif par statut, genre et contrat (nombre) :						
Effectif total	**8 382**	8 979	9 144			
- dont CDI	**8 151**	8 586	8 686			
- dont cadres femmes	**2 982**	3 072	3 061			
- dont cadres hommes	**2 899**	3 038	3 084			
- dont techniciens femmes	**1 743**	1 893	1 924			
- dont techniciens hommes	**527**	583	617			
- dont CDD	**231**	393	458			
- dont cadres femmes	**9**	9	20			
- dont cadres hommes	**4**	12	15			
- dont techniciens femmes	**7**	26	54			
- dont techniciens hommes	**5**	9	10			
- dont alternants femmes	**104**	169	191			
- dont alternants hommes	**102**	168	168			
22 Formation (nombre total d'heures)	**367 000**[9]	358 095	289 102			6
Engagement et mécénat (périmètre HSBC en France*)						
23 Budget mécénat (M EUR)	**2,8**	3,2	2,5		6.8	
% du budget mécénat/résultat avant impôt	**0,65**	0,52	1,08		6.8	
% approximatif de salariés ayant participé à une action développement durable à titre bénévole	**15**	16	15		6.8	
Nombre d'heures de bénévolat sur le temps de travail	**8 118**	9 577	8 725		6.8	

1 *Les chiffres 2016 seront publiés sur le site intranet du Groupe HSBC, partie "Citizenship", en avril 2017.*
2 *Chiffres calculés sur la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.*
3 *Equivalent Temps Plein.*
4 *Approvisionnement en eau sur le réseau public pour 100 % de la consommation.*
5 *Cf. également page 93.*
6 *Nombre de jours ouvrés d'absences maladies / nombre de jours ouvrés théoriques totaux.*
7 *Fréquence des accidents de travail et de trajet calculée selon le ratio suivant : (nombre d'accidents avec arrêts / nombre de millions d'heures travaillées).*
8 *Taux de gravité des accidents (travail et trajet) calculé selon le ratio suivant : (nombre de journées ouvrées perdues pour cause d'accidents de travail et de trajet / nombre de milliers d'heures travaillées).*
9 *Chiffre estimé.*
a *https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/G3-Guidelines-Incl-Technical-Protocol.pdf*
b *http://www.iso.org/iso/home/standards/iso26000.htm*
c *http://www.un.org/fr/globalcompact/principles.shtml*

* *HSBC France est détenue à 99,9 % par HSBC Bank plc. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque.*
Le *périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, lequel inclut le groupe HSBC France et la succursale de HSBC Bank plc à Paris.*

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HSBC France, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060[1], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément à la note de procédure (RSE) utilisée par la société (ci-après le "Référentiel"), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

– d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

– d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 5 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2].

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

1 *Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.*
2 *ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.*

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales » du rapport de gestion

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec une trentaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

– d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

– de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[3] :

– au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

– au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées[4] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 94% des effectifs et 99% des informations quantitatives environnementales présentées.

3 *Précisées en annexe.*
4 *Sites centraux basés à La Défense et à Paris (Champs-Elysées), concernant le Groupe HSBC en France, HSBC France, HSBC France et filiales Assurances, HSBC Global Asset Management (France).*

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2017

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot	Sylvain Lambert
Associé	Associé du département Développement Durable

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Annexe

Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes

Social

- Effectifs et répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique ;
- Embauches et licenciements ;
- Rémunérations et évolutions ;
- Organisation du temps de travail ;
- Absentéisme ;
- Organisation du dialogue social ;
- Politiques en matière de formation ;
- Nombre d'heures de formation ;
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;
- Politique de lutte contre les discriminations.

Environnement

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions d'environnement ;
- Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;
- Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;
- Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.

Sociétal

- Impact territorial, économique et social en matière d'emploi et développement régional ;
- Impact territorial, économique et social sur les populations riveraines et locales ;
- Conditions du dialogue avec les parties prenantes ;
- Actions de partenariats ou de mécénat ;
- Prise en compte dans la politique achat des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociétale ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption ;
- Mesures prise en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Sommaire

Page

112 Synthèse des risques

114 Risques principaux et Emergents

119 Gestion des Risques

122 Risque de crédit

143 Risque de contrepartie

146 Risque de liquidité et de financement

150 Risque de marché

157 Risque de taux structurel

159 Risque de change structurel

160 Risques opérationnels

165 Risques de non-conformité

165 Risques juridiques et gestion des litiges

167 Risque fiscal

167 Risque comptable

167 Risques informatiques

169 Sécurité et risque de fraude

170 Ressources humaines

173 Assurances et couverture des risques

173 Risques environnementaux

173 Gestion des risques liés au métier de l'Assurance

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Synthèse des risques

Chiffres clés

1 – Principaux ratios réglementaires

(en %)	Au 31 décembre **2016**	2015
Ratios de Capital (phasé)		
Fonds Propres de Base de Catégorie 1	**13,2 %**	14,9 %
Fonds Propres de Catégorie 1	**13,2 %**	14,9 %
Fonds Propres Totaux	**13,2 %**	14,9 %
Ratio de Levier (phasé)	**4,0 %**	4,1 %
Ratio de Liquidité (phasé)		
Liquidity Coverage Ratio	**127 %**	122 %
Net Stable Funding Ratio	**120 %**	N/A

2 – Actifs Pondérés du Risque (par nature)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre **2016**	2015
Actifs Pondérés du Risque		
Risque de Contrepartie	**2 452**	2 534
Risque d'ajustement de valeur	**1 192**	1 275
Risque de Crédit	**20 865**	20 845
– Approche IRB	**15 894**	15 748
– Approche Standard	**4 971**	5 097
Risque sur fonds défaut	**64**	155
Risque de Marché	**7 907**	2 594
Risque Opérationnel	**3 537**	3 618
Exigence transitoire	**–**	1 470
Total Actifs Pondérés	**36 016**	32 491

3 – Ventilation Expositions Risque de crédit et contrepartie hors Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

	Total		France		Europe (excl. France)		Reste du monde	
(en millions d'euros)	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME
Approche Standard								
Administrations centrales ou banques centrales	**18 009**	**–**	**11 868**	**–**	**6 141**	**–**	**–**	**–**
Entités du secteur public	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Organisations internationales	**2 607**	**–**	**–**	**–**	**2 607**	**–**	**–**	**–**
Etablissements	**5 733**	**582**	**852**	**51**	**4 539**	**436**	**342**	**94**
Entreprises	**1 437**	**1 076**	**917**	**730**	**166**	**56**	**354**	**291**
Clientèle de détail	**771**	**504**	**756**	**495**	**15**	**9**	**–**	**–**
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	**312**	**109**	**312**	**109**	**–**	**–**	**–**	**–**
Expositions en défaut	**50**	**65**	**50**	**65**	**–**	**–**	**–**	**–**
Eléments présentant un risque particulièrement élevé	**322**	**482**	**320**	**481**	**–**	**–**	**1**	**2**
Expositions sur actions	**141**	**141**	**129**	**129**	**4**	**4**	**8**	**8**
Autres expositions	**1 861**	**2 529**	**1 861**	**2 529**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des expositions Standard	**31 243**	**5 488**	**17 065**	**4 589**	**13 472**	**505**	**705**	**395**
Approche IRB								
Administrations centrales ou banques centrales	**1 701**	**234**	**–**	**–**	**1 691**	**228**	**10**	**7**
Etablissements	**3 342**	**1 386**	**2 022**	**665**	**1 015**	**613**	**305**	**108**
Entreprises	**29 171**	**13 317**	**22 870**	**11 338**	**2 795**	**988**	**3 506**	**991**
Clientèle de détail	**21 566**	**2 663**	**21 510**	**2 642**	**12**	**4**	**43**	**17**
Garanties par bien immobilier	**3 895**	**762**	**3 892**	**761**	**–**	**–**	**3**	**1**
– PME	**582**	**171**	**581**	**171**	**–**	**–**	**1**	**–**
– Non-PME	**3 313**	**591**	**3 311**	**590**	**–**	**–**	**2**	**1**
Expositions renouvelables éligibles	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autre clientèle de détail	**17 670**	**1 901**	**17 618**	**1 881**	**12**	**4**	**40**	**16**
– Dont PME	**2 150**	**631**	**2 098**	**611**	**12**	**4**	**40**	**16**
– Non-PME	**15 520**	**1 270**	**15 520**	**1 270**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des expositions IRB	**55 779**	**17 601**	**46 402**	**14 645**	**5 513**	**1 833**	**3 864**	**1 123**
Total des expositions titrisation	**2 724**	**227**	**2 469**	**201**	**255**	**25**	**–**	**–**
Total des expositions	**89 745**	**23 316**	**65 936**	**19 435**	**19 240**	**2 363**	**4 569**	**1 518**

4 – Coût du risque et Encours douteux sur prêts et créances de la clientèle et des établissements de crédit

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros / %)	**2016**	2015
Prêt et créances à la clientèle et aux établissements de crédit	**45 330**	43 870
Créances dépréciées brutes (B)	**1 200**	1 343
Créances dépréciées en % des créances totales	**2,65 %**	3,06 %
Dotations aux provisions sur créances douteuses de l'exercice	**(73)**	(121)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances de la clientèle (A)	**(624)**	(685)
Ratio de provision pour dépréciation sur encours créances douteuses : A / B	**52,00 %**	51,01 %

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Risques principaux et Emergents

(Les Principaux risques et incertitudes sont détaillés aux pages 18 et suivantes du rapport du Conseil d'Administration)

Risques macroéconomiques

La croissance économique est restée très faible en 2016 dans l'ensemble de la Zone euro et notamment en France. La politique d'assouplissement quantitatif poursuivie par la BCE pour redresser la croissance en orientant l'investissement et l'épargne hors de la sphère purement financière a contribué à la persistance de taux d'intérêts voisins de zéro ou négatifs en dépit d'un timide rebond au quatrième trimestre.

Ce contexte économique est susceptible de peser à la fois sur la demande de financement des entreprises et sur les revenus d'intérêts sur dépôts, et représente donc un environnement défavorable pour l'activité d'intermédiation bancaire, qui peut affecter la rentabilité de HSBC France. L'érosion de la rentabilité des actifs financiers peut également affecter, sur le long terme, la rentabilité des activités d'assurance-vie, dans lesquelles HSBC France est présente *via* sa filiale HSBC Assurances Vie (France).

D'autre part, la relative illiquidité des marchés secondaires de dette souveraine et "corporate" – asséchés par les achats massifs opérés par la BCE, et, plus généralement, l'impact des mesures réglementaires récentes sur les volumes d'actifs financiers échangés sur les marchés ("ratio de levier" limitant la taille du bilan des banques par rapport à ses fonds propres, interdiction des opérations pour compte propre sauf dans un cadre extrêmement strict), réduisent la base de revenus des activités de marché.

Ce contexte d'érosion des revenus, qu'ils proviennent des intérêts sur actifs (prêts) ou passifs (dépôts) ou encore des commissions, dans un contexte de croissance quasi-nulle, a tendance à exacerber la concurrence entre banques, notamment sur le plan des marges pratiquées en faveur de la clientèle, aggravant encore le défi posé au modèle économique des banques françaises.

Par ailleurs, par-delà les difficultés persistantes des secteurs directement touchés par la faiblesse des prix du pétrole et autres matières premières et, en France, par la menace terroriste, l'environnement économique peut pousser les investisseurs à rechercher du rendement dans des actifs risqués, ce qui pourrait engendrer des "bulles financières" dans certains secteurs et exposer ultimement HSBC France à des risques de crédit accrus.

Enfin, il convient de souligner que des risques systémiques persistent dans la Zone euro : nombre de pays restent surendettés ; la Grèce tarde à mettre en vigueur les réformes qui conditionnent la poursuite du soutien de l'UE ; le système bancaire italien, très exposé aux créances douteuses, apparaît plus que jamais vulnérable. Les conditions de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, qui restent à négocier, ajoutent à l'incertitude.

Face à ces défis, HSBC France a continué en 2016 à conduire un ensemble de mesures destinées à conforter sa rentabilité et la pérennité de son modèle économique.

Ainsi, outre le maintien d'une politique de maîtrise des coûts extrêmement stricte, HSBC France entend dégager dès 2017 des économies substantielles ainsi que d'importants gains d'efficacité du programme de modernisation de son informatique bancaire engagé début 2016 et qui doit s'achever courant 2018.

En parallèle, la banque entend continuer à accroître sa part de marché sur ses différents segments de clientèle, notamment les grandes entreprises et les PME tournées vers les marchés internationaux, sans concessions sur les critères sélectifs qu'elle s'est toujours imposés. Sur la clientèle de particuliers, cette conquête de parts de marché passe notamment par le développement de la "digitalisation" des services. HSBC France escompte en outre renforcer ses positions de première banque internationale en France sur les activités de marchés, dont la concurrence étrangère s'est largement retirée.

HSBC France a commencé par ailleurs à revoir et, dans la mesure du possible et en conformité avec ses principes de traitement équitable de sa clientèle, à ajuster la tarification de certains services. En outre, selon une pratique de marché désormais largement établie en France, la banque fixe maintenant un taux d'intérêt négatif sur les dépôts à vue des clients ayant un statut de banque ou d'institution financière, compte tenu du coût du placement quotidien des excédents de liquidité auprès de la BCE.

S'agissant de ses activités d'assurance-vie, HSBC France continue d'appliquer une politique à long terme de gestion de ses actifs et de couverture ayant pour effet d'atténuer et de différer l'impact des baisses de rendement. Il convient à cet égard de souligner que HSBC Assurances Vie est la seule compagnie d'assurance en France à intégrer dans ses comptes l'impact des variations de taux sur ses profits futurs liés au portefeuille actuel.

En ce qui concerne les risques sectoriels, la banque, outre un suivi attentif des tendances économiques, a établi de longue date un dispositif de suivi et de contrôle consistant entre autres en la revue des expositions individuelles significatives sur des clients opérant dans une activité exposée, en la fixation de limites ("caps") sectorielles et en un programme de tests destinés à évaluer régulièrement l'effet d'une détérioration exceptionnelle survenant dans certains secteurs économiques auxquels elle est plus particulièrement exposée. Les politiques de crédit sont par ailleurs réexaminées si nécessaire en fonction des évolutions sectorielles constatées ainsi que des conclusions à tirer éventuellement de ces "*stress tests*".

Des tests de résistance plus globaux sont en outre menés annuellement pour mesurer l'impact d'une dégradation économique majeure sur ses résultats et son bilan.

Enfin, face aux fragilités persistantes de la situation économique de la Zone euro, HSBC France continue à maintenir des expositions extrêmement limitées, en termes de risque de marché, dans son portefeuille de négociation (*trading book*) ; celles-ci font l'objet de nombreux et fréquents tests de résistance portant sur divers scenarii, que la banque fait évoluer en fonction de la plausibilité de telles ou telles évolutions ou événements. Les calculs de risque et les limites fixées aux équipes de "*front office*" tiennent compte, enfin, du contexte de relative illiquidité de certains marchés.

Risques géopolitiques

Le choix du Royaume Uni de quitter l'Union européenne pourrait renforcer les mouvements politiques qui, en Europe, expriment une défiance, à des degrés divers, vis-à-vis des institutions Européennes. Les modalités de cette sortie restent à négocier et peuvent déboucher sur des situations très différentes selon les choix qui seront faits de part et d'autre. Des élections se tiendront en 2017 dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, les Pays-Bas et, bien sûr, la France, qui pourraient traduire, là aussi, la progression d'une volonté de remise en cause de la construction européenne, tout au moins dans certaines de ses dimensions économiques ou sociales. Avec la démission de son Premier Ministre, Matteo Renzi, l'Italie est pour sa part entrée dans une nouvelle phase d'instabilité politique. Enfin, les changements dans les relations diplomatiques ou la politique économique que pourrait introduire, aux Etats-Unis, le nouveau gouvernement républicain, achèvent de rendre incertains les équilibres économiques et politiques actuels.

Les conséquences possibles de ces évolutions sont difficiles à évaluer mais cette situation alimente l'incertitude des acteurs économiques et pèse, à tout le moins, sur les décisions d'investissement.

Enfin, avec les revers militaires et les pertes territoriales subis par Daesh, une intensification des actions terroristes est à craindre, que ce soit en Europe ou au Moyen-Orient. Outre ses conséquences économiques, cette menace reste avant tout un risque pour les biens et les personnes, auxquels HSBC France et son personnel sont exposés comme d'autres.

HSBC France suit attentivement ces évolutions géopolitiques. Leurs conséquences possibles sur l'économie et les marchés sont prises en compte dans l'évaluation des risques que la banque porte sur ses clients et sur certains secteurs d'activité et dans ses scenarii de *stress tests*. S'agissant plus spécifiquement du "Brexit", et bien qu'elle soit relativement peu exposée au marché britannique ou au risque de change sur la livre sterling, HSBC France se tient étroitement informée, notamment auprès de sa maison-mère, HSBC Bank plc, des différents scenarii envisagés et de leurs conséquences possibles pour le Groupe HSBC et ses relations avec ses filiales situées en Zone euro, dont HSBC France est la principale. Le cas échéant, les mesures qui pourraient apparaître nécessaires pour permettre au Groupe HSBC et à HSBC France de continuer d'opérer dans les meilleures conditions seront prises en étroite concertation avec sa maison-mère. En tout état de cause, l'un des objectifs de HSBC France reste de soutenir les clients français entretenant un courant d'affaires avec la Grande-Bretagne ou qui y sont implantés, tout comme les entreprises ou particuliers britanniques opérant ou investissant en France ou commerçant avec des entités françaises.

En ce qui concerne la menace terroriste, HSBC France maintient une veille attentive sur ses évolutions, en lien avec les autorités françaises et les autres équipes spécialisées du Groupe HSBC. Elle continue par ailleurs à renforcer son dispositif de sécurité physique, et s'assure régulièrement que son personnel et son équipe de Direction Générale soient régulièrement formés et restent préparés à faire face en cas d'agression.

Risque technologique

L'industrie bancaire commence à se trouver confrontée à l'irruption, sur certaines de ses activités traditionnelles, d'intervenants non bancaires ("Fintechs", "Assurtechs"…), dotés d'une expertise particulière notamment dans les technologies de l'information ou du traitement ou du transfert de données.

Ces concurrents potentiels sont en mesure de capter une part de la "chaîne de valeur" des services ou produits offerts par les banques en offrant à leur clientèle des services potentiellement plus souples, plus réactifs ou moins coûteux, ou mieux adaptés à la "banque à distance" *via* des smartphones ou des tablettes.

La transposition en droit national de la directive européenne sur les services de paiement dite "PSD2", prévue en janvier 2018, va d'ailleurs faciliter en particulier l'accès aux plateformes bancaires de paiement électronique à deux nouveaux types d'acteurs, que sont les AISP (*Account Information Service Providers*) et les PISP (*Payment Initiation Service Providers*). Les AISP sont des "agrégateurs" de données, qui peuvent traiter et regrouper les informations de plusieurs comptes détenus par un même client dans une ou plusieurs banques ; les PISP seront, eux, habilités à recevoir et à traiter des demandes de paiement de clients dès lors que ceux-ci les y auront habilités.

Les entreprises de capital-risque sont prêtes à mettre leurs moyens au service de ces entreprises innovantes, qui représentent pour les banques traditionnelles une concurrence potentielle significative sur certains pans d'activité.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le Groupe HSBC est très au fait de ces évolutions technologiques et entretient d'étroites relations avec "l'écosystème" des "Fintechs". Son équipe spécialisée réalise des investissements dans ces nouvelles sociétés pour le compte du Groupe, et a engagé une collaboration avec certaines d'entre elles pour intégrer certaines de leurs pratiques dans son approche commerciale. Ainsi, la banque offre déjà à ses clients un service de consultation de comptes "multibanque", *via* un contrat passé avec un AISP. HSBC France mène par ailleurs un programme ambitieux de "digitalisation" progressive de ses produits.

Risques liés aux exigences réglementaires
Les demandes réglementaires croissantes et les réformes structurelles imposées par les régulateurs bancaires depuis plusieurs années entraînent pour les banques des exigences en capital et en liquidité de plus en plus grandes, tout en alourdissant les taxes et autres contributions, comme la contribution au Fonds de Résolution Unique. Elles nécessitent par ailleurs de lourds investissements en moyens humains et informatiques qui pèsent sur la rentabilité. Enfin, en cas d'infraction aux exigences réglementaires, la banque s'expose à des sanctions, y compris pénales, et à des amendes, et risque de voir sa réputation entachée. Ce risque est particulièrement élevé depuis une période récente s'agissant de tout ce qui touche aux pratiques commerciales et à la protection de la clientèle, qui attire l'intérêt des médias et à quoi les régulateurs apportent une attention particulière, avec un niveau d'exigence et une sévérité accrus. Le Groupe HSBC et HSBC France suivent et anticipent dans toute la mesure du possible les évolutions réglementaires. Leur impact sur leurs fonds propres et, plus généralement, sur leur situation financière, est régulièrement évalué, puis présenté et discuté dans les différentes instances de direction. La politique de gestion des fonds propres de HSBC France, mais aussi, lorsque cela est pertinent, sa politique commerciale, tiennent bien évidemment compte de ces anticipations, lorsqu'elles sont suffisamment sûres.

Pour ce faire, HSBC France suit attentivement l'évolution des projets de réglementation qui la concernent et entretient avec ses principales entités de régulation un dialogue régulier et approfondi. La banque participe en outre aux consultations menées par celles-ci auprès des banques françaises et participe aux travaux de place sur les principales évolutions réglementaires en cours.

En ce qui concerne plus particulièrement ses pratiques commerciales, HSBC France continue de renforcer ses procédures et son dispositif de surveillance sur le traitement de la clientèle fragile. Par ailleurs, en coordination avec le Groupe HSBC, elle achève la mise en place dans chacune de ses lignes de métier d'un programme dit "*Conduct*" visant à s'assurer en toutes circonstances d'un traitement équitable de ses clients. Ce programme consiste notamment en une sensibilisation continue des collaborateurs et des dirigeants de la banque à cette question, qui fait l'objet d'une communication régulière aux principales instances de gouvernance de la banque, et à l'instauration d'une batterie d'indicateurs spécifiques à chacun des métiers destinés à évaluer le niveau de conformité de la banque à ces exigences.

Risque de modèle
Parmi les risques réglementaires, le risque lié aux modèles de calcul des actifs pondérés par les risques (RWA – *Risk Weighted Assets*) constitue un domaine particulier. En effet, en premier lieu, les exigences réglementaires qui entourent le développement, la validation et le suivi de ces modèles, ainsi que leur gouvernance, se sont considérablement développées, et nécessitent d'importants travaux de mise à niveau sur le plan de la qualité des données et des travaux statistiques. D'autre part, la BCE a lancé en 2016 un programme de revue approfondie de ces modèles destiné à appréhender, dans le but de les harmoniser autant que possible, les approches théoriques et les pratiques dans l'ensemble des pays placés sous sa juridiction. Ce programme, appelé *Targeted Review of Internal Models* TRIM, ne devrait se conclure que courant 2017. D'ici là, il est possible que beaucoup d'incertitudes demeurent sur la capacité de HSBC France à conserver sur la durée le bénéfice de certains de ses modèles internes ou à faire valider des évolutions de ceux-ci qui lui paraîtraient souhaitables, voire nécessaires. Cette incertitude est accentuée, dans le cas de HSBC France, par le fait que la banque soit également soumise à la supervision du régulateur britannique, la PRA, et que la validation de ses modèles nécessite donc une coordination – non encore testée – entre cette dernière et ses deux autres superviseurs en la matière que sont l'ACPR et la BCE.

En deuxième lieu, le Comité de Bâle a présenté au deuxième semestre de 2016 l'avancée de travaux menés en vue de modifier certains paramètres de calcul de RWA, qui déterminent à leur tour les besoins en fonds propres réglementaires des banques concernées. Bien que ces modifications n'aient pas officiellement pour objectif de renforcer les exigences en capital des banques, les simulations réalisées à partir de cette première consultation ont fait ressortir, pour HSBC France, le risque d'une forte augmentation de ses besoins en capital réglementaire en cas de mise en œuvre de ces changements. A ce jour, les négociations se poursuivent au sein du Comité de Bâle en vue de parvenir à une proposition acceptable.

L'ensemble de ces évolutions fait peser sur la banque le risque d'un accroissement de ses besoins en capital réglementaire, soit que ses modèles internes avancés soient ultimement invalidés, la contraignant à adopter des méthodes dites "fondation" ou "standard", soit

qu'elle se voie imposer des marges de prudence supplémentaires de nature diverse, ou des seuils minimums ("*floors*"), dans ses modèles existants, soit encore en conséquence de changements dans les calculs réglementaires de RWA qui s'imposeraient à l'ensemble des banques sous juridiction européenne.

Pour faire face au mieux à ces contraintes, HSBC France fait évoluer ses modèles et sa gouvernance afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires. Pour ce faire, elle fait appel lorsque nécessaire au renfort des équipes spécialisées de HSBC Bank plc. La validation interne de ses modèles, préalable à leur soumission aux régulateurs, est assurée par une équipe indépendante dédiée du Groupe HSBC et répond par ailleurs à des normes extrêmement strictes, communes à l'ensemble du Groupe HSBC.

Risque de criminalité financière
Un superviseur indépendant (le "*Monitor*") a été nommé en 2013 dans le cadre des accords passés en 2012 entre le Groupe HSBC et le *Department of Justice* américain et la *Financial Compliance Authority* britannique pour évaluer chaque année l'efficacité du programme de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales. Le *Monitor* joue également un rôle de consultant indépendant pour HSBC dans le cadre de l'ordonnance passée par le *Federal Reserve Board*.

Comme l'ensemble des entités du Groupe HSBC, HSBC France s'inscrit dans le programme de remédiation, complexe dans sa conception et son exécution, qui vise à remédier les défaillances constatées par le *Monitor* dans le dispositif de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales en vigueur dans le Groupe.

Ce programme nécessite d'importants investissements en systèmes et en personnel. Sa complexité engendre un risque d'exécution non négligeable, qui peut affecter la capacité de HSBC France ou du Groupe HSBC à pallier efficacement dans les délais prévus les déficiences constatées. De ce fait, les attentes du *Monitor* pourraient n'être pas satisfaites et les engagements pris par HSBC dans le cadre de l'accord conclu avec le *Department of Justice* (le *Deferred Prosecution Agreement* - DPA) n'être pas respectés. Rappelons que le *Department of Justice* a toute discrétion pour déterminer si HSBC a enfreint l'accord. Une infraction à cet accord peut avoir pour conséquences que des exigences supplémentaires soient imposées à HSBC, que la durée du DPA soit allongée, ou encore la reprise de poursuites pénales à l'encontre du Groupe, pouvant déboucher à leur tour sur des pénalités financières supplémentaires. Par conséquent, une infraction au DPA pourrait avoir de lourdes conséquences sur les activités et les résultats du Groupe – dont HSBC France –, y compris l'impossibilité de continuer de traiter des opérations en dollar. Même en l'absence d'infraction avérée, un durcissement du DPA ou son prolongement pourrait affecter le fonctionnement ou la réputation du Groupe.

Pour se protéger au mieux contre cette éventualité, le Groupe HSBC, et HSBC France pour la part qui lui incombe, poursuivent de façon déterminée les actions de remédiation engagées. HSBC France a mis en place un suivi très précis de l'ensemble du programme visant à la mise en place intégrale du programme dit "*Global Standards*" de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales, et veille à ce que l'ensemble des déficiences relevées par le *Monitor* lors de sa visite en France en 2015 soient comblées. Ceci s'accompagne d'un ensemble d'actions de formation et de sensibilisation destinées à mettre la lutte contre la criminalité financière au premier plan des priorités de l'ensemble du personnel de la banque.

Risque fiscal
Comme toute entreprise, HSBC France est exposée au risque d'une interprétation ou d'une application erronées des règles fiscales qui s'appliquent à elle, dont la complexité va croissant. Plus spécifiquement, les autorités fiscales portent une attention de plus en plus grande aux conditions de facturation entre sociétés membres de grands groupes internationaux comme HSBC. HSBC France court donc le risque d'un redressement ou de pénalités dans l'hypothèse où elle ne respecterait pas l'ensemble de ces dispositions, notamment l'obligation de traiter avec sa société-mère à des conditions commerciales normales.

D'autre part, certains clients de HSBC France pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité, qui, si elles étaient confirmées, peuvent entraîner de sévères conséquences financières, pénales et pour sa réputation.

La Direction des Affaires Fiscales de HSBC France travaille en étroite collaboration avec les autres fonctions et les différentes lignes de métier, ainsi qu'avec les autres entités du Groupe pour vérifier que les transactions que HSBC France réalise pour son propre compte ou pour le compte de clients sont bien conformes à la lettre et à l'esprit des règles fiscales. Elle veille en outre à ce que les prix de transfert pratiqués avec les autres entités du Groupe soient correctement justifiés et documentés.

Risques psycho-sociaux
Les divers programmes de transformation en cours chez HSBC France et touchant une grande partie de son personnel, associés au lancement, en septembre 2016, d'un projet de plan de départs volontaires, crée un environnement que certains collaborateurs peuvent

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

ressentir comme complexe et incertain. Cette situation peut entraîner un désengagement d'une partie du personnel, une augmentation du taux d'absentéisme et de démissions.

Pour se prémunir contre ces risques, HSBC France s'assure que l'ensemble du personnel reçoit une information régulière et claire sur les réorganisations et les projets en cours, et sur le périmètre, assez circonscrit, du plan de départs volontaires envisagé. La banque contrôle par ailleurs avec attention la charge de travail et le niveau de stress de ses employés au travers d'enquêtes bi-annuelles et, pour ses cadres à forfait jour, par des questionnaires adaptés. L'encadrement de proximité est également sensibilisé régulièrement à ce risque et encouragé à prendre les mesures nécessaires lorsque les indices d'insatisfaction témoignent d'une dégradation des conditions de travail ou de leur perception par les collaborateurs.

S'agissant plus spécifiquement du projet de plan de départs volontaires, la Direction des Ressources Humaines a prévu un dispositif d'information et d'accompagnement adapté aux populations concernées.

Risques d'exécution et risques opérationnels
Les différents projets et programmes de transformation en cours chez HSBC France peuvent engendrer des conflits de priorités et d'allocation de moyens. Ceux-ci peuvent peser en fin de compte à la fois sur le bon déroulement des projets, voire leur bonne fin, et sur le fonctionnement courant de la banque, avec comme conséquences possibles des pertes financières, une réputation entachée ou encore des sanctions réglementaires.

HSBC France met en œuvre les moyens nécessaires à la conduite de ses différents projets, qu'ils soient techniques, financiers ou humains. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une gouvernance adaptée à leur nature et à leur niveau de complexité. Leur planification tient compte des interactions possibles avec les autres programmes de modification. Enfin, les principaux d'entre eux sont suivis au plus haut niveau des instances de gouvernance.

Risque de fraude, d'intrusion et de piratage informatique
HSBC France, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques qui, dans certains cas, peuvent affecter ses opérations, y compris la disponibilité de ses sites informatiques à l'usage de sa clientèle, affecter l'information mise à disposition de la banque ou des clients, ou mettre à jour des faiblesses en termes de sécurité. Une "cyber-attaque" massive résultant d'une intrusion dans les systèmes informatiques pourrait entraîner des pertes financières et des dommages en termes de réputation tels que la confiance des clients, des actionnaires et des partenaires de HSBC France pourrait en être affectée. La perte ou le vol de données clients constituerait en outre une infraction réglementaire qui pourrait déboucher sur des amendes et des pénalités.

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC France continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques. Outre des programmes de renforcement conduits sur la durée, ceci passe entre autres par des tests d'intrusion réalisés par des sociétés extérieures spécialisées, permettant de cibler les points d'amélioration prioritaires.

Risques liés à la gestion de données
HSBC France doit s'assurer qu'elle produit, gère et conserve ses données d'une façon fiable et homogène, pour ses propres besoins mais aussi pour ceux des régulateurs, qui exigent une communication toujours plus fréquente et détaillée de données. A défaut, l'information sur laquelle elle se fonde pour prendre ses décisions de gestion et répondre au mieux aux besoins de ses clients pourrait être erronée, sa communication financière mise en doute, et son incapacité à remplir ses obligations de *reporting* réglementaire pourrait donner lieu à des sanctions.

La conservation de ces données, que ce soit sur des supports physiques ou électroniques, et la capacité de la banque à les répertorier et les récupérer, sont également nécessaires dans certaines circonstances, dont notamment les cas de litige, d'enquête ou de contrôle. En cas de défaillance dans ce domaine, la banque pourrait subir des condamnations et autres pertes financières.

HSBC France s'attache à progresser en permanence dans ce domaine et s'inscrit dans un programme global d'amélioration de la qualité des données du Groupe HSBC. Elle s'efforce de toujours mieux contrôler la qualité des saisies de données, de mieux organiser leur "entreposage" et de rationaliser et fiabiliser leur cheminement dans les systèmes d'information et leur extraction. Ceci afin de limiter les erreurs et la nécessité de procéder à des contrôles de cohérence et autres ajustements manuels.

La banque a également mis en place un programme d'amélioration de la gestion de l'archivage physique comme électronique. Celui-ci est suivi en personne par le *Chief Operating Officer* de la banque, qui en préside les comités de suivi trimestriels.

Risques des systèmes informatiques
Indépendamment d'actes de malveillance, les systèmes informatiques de la banque sont exposés à des risques de panne ou de mauvais fonctionnement, qui pourraient

affecter les clients de HSBC France, son fonctionnement ou encore sa capacité à respecter ses obligations réglementaires. Pourraient en découler une grave atteinte à l'image et à la réputation de la banque, éventuellement des pertes opérationnelles significatives du fait des dépenses à engager pour revenir à une situation normale et compenser éventuellement des préjudices, et jusqu'à des sanctions et des amendes.

Pour se prémunir contre ce risque, HSBC France mène en permanence des travaux de maintenance et de mise à jour de ses systèmes et de ses applicatifs informatiques. Dans ce cadre, la Banque met en œuvre un programme régulier de migration de ses données et de ses applicatifs sur de nouveaux serveurs. Dans certains cas, le choix est fait de confier certains services informatiques à des sous-traitants lorsque cette solution est plus sûre et plus efficace. Il convient enfin de souligner que HSBC France est engagée dans un programme de modernisation informatique de grande envergure, qui débouchera sur le remplacement de son informatique bancaire actuelle, héritée du Groupe HSBC et devenue progressivement trop complexe du fait de multiples adaptations successives, par un système développé par une entreprise tierce et déjà en fonctionnement dans un certain nombre d'autres banques françaises.

Risques juridiques
En dehors du risque de non-conformité à la législation ou la réglementation, HSBC France est exposée comme toute institution au risque d'entrer en litige avec des tierces parties, quelles qu'elles soient. Ces risques peuvent avoir notamment des conséquences financières – amendes, pénalités – et réputationnelles.

Les législations française et européenne ont récemment évolué dans plusieurs domaines importants, notamment :

- dans le cadre de la loi "Sapin II", les sanctions administratives et le montant des amendes applicables en cas de violation des dispositions relatives au respect des délais de paiement sont considérablement renforcées ;
- la réglementation de l'Union européenne sur la protection des données publiée le 4 mai 2016 a introduit des changements significatifs par rapport à la loi précédente sur la protection des données, dont notamment le "droit à l'oubli", la portabilité des données et des restrictions sur les pratiques du "profilage" ;
- un projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale, qui emporterait obligation pour les sociétés et leurs filiales de prendre toutes mesures raisonnables pour identifier et prévenir toute atteinte aux droits de l'homme, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement. Ce projet de loi prévoit la possibilité d'amendes allant jusqu'à 10 millions EUR en cas d'infraction, et la possibilité pour des tiers lésés d'obtenir réparation de la société, qui se verrait également exposée à une amende pouvant aller jusqu'à 30 millions EUR.

Un dispositif de veille juridique et d'information à destination de la Direction Générale est en place au sein de HSBC France pour prévenir les risques nés des évolutions législatives et réglementaires. Celui-ci s'accompagne d'un travail d'analyse des textes, avec l'aide de conseils externes si nécessaire, qui débouche sur l'examen, par ou avec les Directions concernées, de ses conséquences pratiques et des adaptations à conduire éventuellement pour s'y conformer.

Ces principes ont été mis en œuvre pour les lois évoquées ci-dessus, comme pour les autres changements législatifs envisagés ou intervenus au cours de l'année 2016.

Gestion des risques

En tant qu'institution financière, le Groupe HSBC considère la gestion du risque comme une priorité. Ainsi, les risques sont gérés de manière mesurée, en ligne avec l'appétit aux risques défini localement.

HSBC France conserve une position de forte liquidité, qui est avantageuse pour s'adapter à un environnement réglementaire en forte mutation.

HSBC France maintient un profil de risque prudent en réduisant son exposition aux zones dites à risque en :

- évaluant régulièrement son exposition aux dettes souveraines et aux contreparties bancaires pour assurer la solidité et la qualité de son portefeuille ;
- évaluant régulièrement les pays les plus risqués et en adaptant son appétit ainsi que son exposition au risque en conséquence ;
- renforçant son exigence en termes de clientèle dans le but de maîtriser le risque lié à la criminalité financière.

Gérer les risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dispositif
Une gouvernance forte et des responsabilités clairement établies permettent une gestion efficace des risques. La structure de gestion des risques au sein du Groupe HSBC permet une surveillance et une évaluation

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

continue des risques. Le dispositif d'appétit au risque (*Risk Appetite*), la réalisation de tests de résistance et l'identification des risques émergents sont partie intégrante de la gouvernance de gestion des risques.

La gestion des risques de HSBC France est conçue de manière à réaliser une surveillance et une évaluation appropriée du risque.

Le Comité des Risques est composé d'Administrateurs indépendants et a pour mission de superviser pour le compte du Conseil d'Administration l'appétit et la tolérance au risque de la banque, sa gestion des risques, ou encore son dispositif de contrôle interne ou de conformité et de le conseiller dans ces domaines.

Le Comité des Risques entretient et développe une culture qui encourage la gestion des risques, que la Direction met en œuvre au moyen de procédures, de formations et d'actions de management.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques qui est décrit dans le Rapport du Président sur les procédures de gestion des risques.

Le Comité des Risques est soutenu dans l'exercice de ses responsabilités par le *Chief Risk Officer*, le Directeur Financier, le responsable de l'Audit interne et par les responsables Conformité - Lutte contre la criminalité financière et Conformité Réglementaire avec l'aide d'autres fonctions métiers pour les risques entrant dans leurs périmètres respectifs.

La culture risque

Tous les employés ont pour mission d'identifier, d'évaluer et de gérer le risque dans le périmètre de responsabilité qui leur est assigné. Les *Global Standards* visent à doter HSBC de normes communes en matière de lutte contre la criminalité financière, calées sur les standards les plus exigeants au niveau mondial, et à veiller à leur mise en place cohérente dans l'ensemble du Groupe. Le programme "*Conduct*" du Groupe HSBC relatif aux dispositifs de protection de la clientèle formalise quant à lui les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients et de respect de l'intégrité des marchés. La responsabilité de chacun est renforcée par les valeurs HSBC, qui encouragent chacun à agir avec intégrité dans le cadre de son domaine de responsabilité.

La mise en place du dispositif "*HSBC Confidential*" permet aux collaborateurs d'exprimer leurs préoccupations de manière confidentielle en dehors de la voie hiérarchique habituelle. HSBC France dispense également des formations obligatoires à ses collaborateurs afin de promouvoir ses valeurs.

La "Charte" HSBC a été mise en place en 2016 afin de compléter le Code de Conduite et de permettre de mener les activités de la banque en accord avec les valeurs de HSBC.

La gestion de la performance individuelle s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhésion aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

A noter que les cadres supérieurs (classification Groupe 0 et 1) sont également évalués sur leur adhésion aux valeurs du Groupe (fiabilité, ouverture d'esprit, écoute, courage et intégrité).

Le profil de risque

Les risques portés par HSBC France sont suivis dans le cadre de son dispositif d'appétit au risque (*Risk Appetite*). Les risques sont identifiés par le biais d'un système de cartographie des risques, qui établit le profil de risque de HSBC France au regard de grandes catégories de risques. Les risques sont évalués de façon continue *via* le dispositif de *Risk Appetite* et l'examen régulier des risques principaux et émergents par la Direction Générale.

Les risques de crédit, de marché et opérationnels sont évalués conformément au calcul du capital réglementaire et des actifs pondérés selon le Pilier 1 de l'accord Bâle II.

Les autres risques sont également évalués conformément au modèle de capital économique du groupe selon le Pilier 2.

Appétit au risque (*Risk Appetite*)

L'appétit au risque de HSBC France est présenté dans le Rapport d'Appétit au Risque, qui décrit les types et niveaux de risques que HSBC France est prêt à accepter dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie. Le Rapport d'Appétit au Risque de HSBC France couvre les 16 zones principales de risque suivantes, avec des mesures détaillées pour chaque catégorie : conformité contre la criminalité financière, conformité réglementaire, risques opérationnels, risque réputationnel,

systèmes, gestion d'actifs, assurance, coût du risque, diversification du risque, risques de marchés, risques pondérés par type de risque et par ligne métier, capital, liquidité et financement, risque de taux d'intérêt dans le portfeuille bancaire, profitabilité, efficacité des coûts. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont assignés aux catégories de risques ci-dessus. Les mesures de ces indicateurs :

– guident l'activité sous-jacente des métiers, en s'assurant qu'elle reste alignée avec l'appétit au risque ;
– renseignent la rentabilité ajustée du risque ;
– permettent le suivi des principales hypothèses sous-jacentes, et si nécessaire, leur ajustement lors des cycles suivants de planification d'activité ; et
– identifient rapidement les décisions opérationnelles nécessaires afin de diminuer le risque.

Le Rapport d'Appétit au Risque est approuvé par le Conseil d'Administration de HSBC France, sur avis du Comité des Risques. Il est une composante clé du dispositif de gestion des risques. Il constitue un élément central du processus de planification annuelle et vise à être aligné avec la stratégie.

Pour chacun des indicateurs d'appétit au risque, la performance réalisée est suivie mensuellement par le *Risk Management Meeting*, et trimestriellement par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration. Les détails des indicateurs ayant franchi les seuils d'appétit ou de tolérance au risque sont fournis, ainsi que les actions de remédiation.

Tests de résistance (*Stress tests*)
Le programme de tests de résistance de HSBC France constitue un élément central de surveillance des risques principaux et émergents, et de l'évaluation de l'adéquation du capital *via* l'estimation des exigences en capital nécessaires pour absorber les chocs simulés. Ce programme annuel consiste en l'exécution d'exercices de test de résistance internes ainsi que réglementaires.

Le programme de tests de résistance (*stress tests*) comprend des tests de résistance macroéconomiques, dont l'objectif est de mesurer la résilience de HSBC France à des scenarii sévères, exceptionnels mais plausibles, ainsi que des tests de risque de concentration sur des portefeuilles spécifiques, des *stress tests* de marchés et des analyses de sensibilité du capital à certains facteurs de risque. Les résultats des *stress tests* sont soumis au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

En 2016, le programme de tests de résistance de HSBC France (hors activités de marché) s'est concentré sur la réalisation du *stress test* macroéconomique de la Banque d'Angleterre (PRA). Des tests reposant sur des scenarii plus spécifiques à la France, simulant des chocs macroéconomiques, ou envisageant une forte détérioration de certains secteurs d'activité, ou encore destinés à évaluer le risque de concentration dans les portefeuilles de crédits de la banque ont également été présentés à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la banque.

HSBC France a enfin contribué au programme de tests de résistance du Groupe HSBC, notamment le test de résistance inversé. Les tests de résistance inversés visent à définir les scenarii et circonstances qui auraient pour conséquence de rendre le modèle économique de la banque non viable, et ainsi d'identifier les vulnérabilités potentielles de l'activité.

Les scenarii relatifs aux exercices de tests de résistance reposent généralement sur un ensemble de variables macroéconomiques et financières (PIB, inflation, taux d'intérêt et de change, chômage, indice boursier) projetées sur un horizon de temps prédéterminé. Deux scenarii sont habituellement définis :

– un scénario de référence, considéré comme le plus plausible sur la période projetée, et prenant en compte les environnements économique et financier et leur évolution prospective ;
– un scénario défavorable intégrant un ou plusieurs chocs affectant les environnements économique et financier, comme la concrétisation d'un ou plusieurs risques pesant sur le scénario de référence.

Pour les tests de résistance macroéconomiques, les scenarii de référence et défavorable sont généralement coordonnés centralement par les équipes Risques et Finance du Groupe HSBC, et déclinés en scenarii régionaux et nationaux afin d'assurer une cohérence globale.

Des scenarii spécifiques à la France peuvent également être développés par les équipes Risques et Finance de HSBC France, avec la contribution de groupes de spécialistes.

Tests de résistance réglementaires
Les tests de résistance sont pour les superviseurs réglementaires un outil important afin d'évaluer la résilience du secteur bancaire et des banques individuellement face à des évolutions économiques ou financières défavorables.

Les résultats renseignent le superviseur et les Directions sur l'adéquation du capital des établissements individuels. Ils pourraient avoir à l'avenir un effet significatif sur les exigences minimales en matière de capital, ainsi que sur les actions prévues liées au capital, comme la distribution de dividendes.

HSBC France, HSBC Bank plc et le Groupe HSBC ont pris part au programme de test de résistance de la PRA en 2016, impliquant les principales banques britanniques. Les scenarii des tests de résistance 2016

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

comprenaient une crise financière globale et synchrone, une réduction de l'appétit global au risque, avec une augmentation substantielle des primes de risques, notamment les primes à terme, les taux des prêts et les marges aux sociétés, une chute générale des prix de l'immobilier, et un sévère ralentissement de la croissance au Royaume-Uni et à Hong Kong, alors que la croissance en Chine devient brièvement négative. Les résultats pour le Groupe des tests de résistance 2016 de la PRA ont été publiés par la Banque d'Angleterre, au quatrième trimestre 2016, et ont confirmé l'absence d'inadéquation en matière de capital.

Conformité - Lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Compliance*, FCC) et Conformité Réglementaire (*Regulatory Compliance*, RC)
En 2016, la gestion du risque de non-conformité demeure une des priorités majeures de l'industrie bancaire et financière ainsi que de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En effet, ces dernières années, de nombreuses réformes et évolutions réglementaires ont eu un impact significatif sur les processus opérationnels de la banque.

Par ailleurs, dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique, HSBC France est désormais sous la supervision prudentielle de la Banque centrale européenne (BCE) depuis novembre 2014. Dans ce contexte, la BCE s'est intéressée aux procédures et contrôles de conformité de la banque.

Ainsi, dans ce contexte, et en ligne avec les normes et l'organisation du Groupe HSBC, HSBC France a poursuivi en 2016 le renforcement de ses dispositifs en matière de Conformité - Lutte contre la criminalité financière et de Conformité Réglementaire dans le cadre des programmes de transformation du Groupe et l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe, notamment par la scission en des équipes distinctes de plusieurs des équipes précédemment communes aux deux directions RC et FCC. Il s'agit en particulier de leur Secrétariat Général et de l'équipe de Contrôles et Revues de Conformité (*Compliance Monitoring and Testing* – CMAT).

La gestion du risque de non-conformité en matière de Conformité - Lutte contre la criminalité financière et Conformité Réglementaire est présentée dans le Rapport du Président en pages 72 et suivantes.

Réforme structurelle bancaire européenne
Pour rappel, en juin 2015, le Conseil des Ministres des Finances de l'Union européenne avait trouvé un compromis sur la proposition législative de la Commission en matière de réforme structurelle du secteur bancaire. Cet accord prévoyait notamment la mise en place d'une filiale dédiée pour les activités de négociation pour compte propre d'instruments financiers sans lien avec l'activité clientèle, ainsi qu'un mécanisme de suivi précis des activités de marché pour en vérifier la nature, prévenir toute prise de risque excessive et le cas échéant demander la réduction voire la séparation de certaines activités.

A ce stade, le Parlement européen n'a pas trouvé d'accord sur le projet auquel la Commission a rappelé son attachement.

La Commission a réitéré son soutien à ce projet. Les négociations entre co-législateurs ont enregistré des progrès limités.

Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires
La loi dite de séparation et de régulation des activités bancaires prévoit que les établissements bancaires isolent leurs éventuelles activités de négociation pour compte propre au sein d'une filiale dédiée. Un dispositif de contrôle assure au sein de chaque banque le suivi de cette obligation. L'ACPR a conduit plusieurs missions d'inspection en 2015 pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire.

HSBC France ne réalise pas d'opérations pour compte propre. Le dispositif de contrôle interne mis en place en 2015 va évoluer légèrement pour répondre aux recommandations de l'ACPR reçues en 2016 faisant suite à l'inspection conduite au sein de la banque, comme auprès des autres banques de la place.

LES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions résultant de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques, décrit dans le Rapport du Président.

Le risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail.

Gestion du risque de crédit
Parmi tous les risques encourus par HSBC France, le risque de crédit est la source la plus importante en besoins de fonds propres.

La gestion du risque de crédit vise à :

– maintenir au sein du Groupe HSBC une culture forte de politique d'octroi de crédit qui s'appuie sur une politique stricte et un environnement de contrôle robuste ;

– à la fois être un partenaire des lignes de métier globales et les encadrer en définissant, mettant en œuvre et réévaluant régulièrement le *risk appetite* en fonction des conditions du moment et de scenarii ;

– assurer un suivi indépendant et critique du risque, de son coût et des moyens de le réduire efficacement.

Dans la banque, la fonction du Risque de Crédit est sous la responsabilité du Directeur des Risques de HSBC France, qui rapporte localement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des Risques Europe. Ses responsabilités incluent :

– la mise en place de la politique locale d'octroi de crédit, alignée autant que possible sur celle du Groupe HSBC ;

– la validation de l'appétence au risque de crédit sur certains secteurs, activités ou produits spécifiques ;

– la mise en œuvre d'une revue indépendante du risque de crédit ; la fonction Risque de Crédit valide chaque demande de crédit ou, pour les plus modestes d'entre elles (dans la banque de particuliers et la banque commerciale), a fixé au préalable les limites et conditions précises d'exercice des pouvoirs de crédit qu'elle a délégués aux équipes commerciales ;

– la supervision, le suivi de la performance et de la gestion des différents portefeuilles de HSBC France ;

– le contrôle des expositions aux Etats souverains, aux banques et institutions financières, qu'elles soient ou non logées dans des portefeuilles de négociation ;

– la définition et l'application de la politique de HSBC France en matière de grands risques, en s'assurant que les risques de concentration au regard du capital de HSBC France sont bien suivis ;

– le maintien et le développement des modèles internes de notation de crédit de HSBC France *via* le *Model Oversight Committee* qui assure le suivi des modèles appliqués aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers ;

– l'information de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC France en matière de risque de concentration, de provisions et de tests de résistance ;

– la représentation de HSBC France en matière de risque de crédit face aux régulateurs et aux agences de notation.

Dans le groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est organisée et supervisée par quatre fonctions distinctes au sein des fonctions Risques :

– la Direction des Risques de Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) : celle-ci regroupe les équipes Crédit (décision et recouvrement amiable) affectées aux portefeuilles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises, le recouvrement judiciaire pour la clientèle d'entreprises et l'équipe de "Détection et suivi des risques" ;

– la Direction des Risques de Crédit aux Particuliers (*Retail Credit Risk*) : outre une fonction de gestion et d'analyse statistique du portefeuille, celle-ci comprend principalement les équipes Crédit (décision) dédiées à la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et à la clientèle de Banque privée, une fonction élargie de Recouvrement "*Retail*"[1] couvrant à la fois le recouvrement amiable (SRA) et le recouvrement judiciaire des dossiers de particuliers, les équipes Systèmes et Moteurs de décision et l'équipe chargée des modèles de crédit aux particuliers ;

– le Secrétariat Général des fonctions Risques (*Risk Business Management*) : celui-ci regroupe les fonctions support et de contrôle, soit l'administration des fonctions Risques, le *Reporting* des risques de crédit, l'équipe "Audit Crédit", la Comptabilité, le Contrôle Interne (*Business Risk and Control Management*) de la fonction Risque et enfin l'équipe chargée des modèles de crédit aux entreprises ;

– Stratégie des Risques (*Risk Strategy*) : les dispositifs d'appétence au risque, de scenarii de stress et de risques émergents sont traités par cette entité.

Indépendantes des métiers, ces directions dépendent hiérarchiquement du Directeur des Risques, et se trouvent rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques Europe du Groupe HSBC.

Gouvernance
La gestion des risques de crédit de chacun des principaux métiers (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises, Banque de particuliers et Banque privée) est supervisée par le *Risk Management Meeting* (RMM) – précédemment appelé *Risk Management Committee* (RMC) de HSBC France dont le rôle et le fonctionnement sont décrits en page 71 du Rapport du Président.

1 *Cette fonction a été transférée au sein de la ligne métier RBWM au 1er janvier 2017.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Organisation du dispositif
Le Directeur des Risques est responsable du contrôle permanent au sein de la fonction Risque de HSBC France.

Les contrôles de premier niveau sont assurés par les collaborateurs des équipes opérationnelles (responsables et analystes crédit, directeurs d'agence et chargés de relations clientèle, équipes de surveillance) et supervisés par des contrôleurs internes dédiés (BRCM - *Business Risk Control Managers*), ainsi que par l'équipe d'Audit Crédit (*Credit Review*) qui effectuent des contrôles de deuxième niveau.

Les outils
Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, chaque entité en charge du risque de crédit a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques : les risques inhérents et résiduels à l'activité de crédit ont été répertoriés dans des cartographies propres à chaque métier (Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque de particuliers et Banque privée) et dans les cartographies des fonctions Crédit. Ces cartographies spécifient les contrôles attendus par les différents acteurs et leur fréquence.

Cette organisation est complétée d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit des modèles Bâle II qui porte sur :

– la qualité des données utilisées (*data quality*) ;

– le suivi de l'utilisation (*Use Test*) de ces modèles.

La mise à jour du dispositif de contrôle interne, dont notamment les cartographies des risques de crédit, s'effectue au fil de l'eau à chaque fois qu'un changement significatif intervient, qui nécessite des contrôles ou la couverture d'un risque nouveau. Une revue complète a lieu en outre au moins une fois par an. Ces changements ainsi que la revue annuelle sont validés par les responsables du contrôle permanent de la filière Crédit.

Description des procédures d'octroi de crédit

Les pouvoirs de crédit
La faculté d'octroyer des crédits est limitée aux titulaires de pouvoirs de crédit. Les pouvoirs sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Ils sont alloués nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de comité de crédit : les décisions sont individuelles.

En matière de crédit, le Directeur Général de HSBC France exerce ses pouvoirs dans le cadre de limites déterminées par HSBC Bank plc. Il a délégué en totalité ses pouvoirs ainsi encadrés au Directeur des Risques, qui les a lui-même sous-délégués partiellement au sein de chacune des deux Directions du Crédit (particuliers et entreprises). Au-delà de ces limites, les dossiers sont soumis au Département du Crédit de HSBC Bank plc ou à la Direction des Risques Groupe (HSBC Holdings plc) pour demande de "concurrence" (absence d'objection).

En concertation avec le Directeur des Risques, le Directeur Général a également délégué partiellement ses pouvoirs, pour des montants limités, à certains responsables des entités commerciales, avec faculté de les sous-déléguer, selon un cadre prédéterminé, à certains de leurs collaborateurs.

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC et du groupe HSBC France. Au-delà de ses pouvoirs, ou en dehors des directives, il fait remonter la décision au niveau supérieur.

Dispositif de mesure et de surveillance des risques de crédit

Les objectifs de la surveillance et du contrôle des crédits sont :

– d'anticiper les évolutions défavorables des contreparties du groupe HSBC France de façon à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de sauvegarder ses intérêts ;

– d'identifier dans les réseaux les principales zones de risque au regard des principaux indicateurs de risque ;

– de réaliser des missions d'audit crédit dans les réseaux, dans le cadre du dispositif de contrôle permanent.

L'identification, la mesure, la surveillance et le contrôle des risques de crédit sont assurés dans le cadre des directives du Groupe HSBC (*Global Standards Manual* et *Functional Instructions Manual*), des directives locales et de la politique définie par les comités de gestion des risques de chacune des lignes de métier (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises, Banque de particuliers et Banque privée).

Tous les acteurs du processus crédit sont impliqués dans la maîtrise du risque de crédit. Chacun des acteurs du processus de décision porte une part de responsabilité ; toutefois, la responsabilité du suivi d'un crédit incombe, au premier chef, à l'entité qui porte le crédit. Par ailleurs, la hiérarchie de cette entité doit jouer son rôle d'encadrement et de pilotage de la gestion du risque de crédit.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par des équipes dédiées à la surveillance du risque de crédit.

L'équipe d'Audit Crédits, appelée également *Credit Review,* assure un contrôle de seconde ligne de défense des risques de crédit. Elle mène à la fois des missions

d'audit des crédits sur le "terrain" (*Field* ou *Full Scope Reviews*) et des missions "à distance" (*Remote Reviews*) sur l'ensemble de son périmètre. Elle retient le principe d'approche par les risques, à la fois pour sélectionner les entités à contrôler et pour constituer les échantillons de dossiers de crédit à étudier, ainsi que le principe d'un cycle d'audit "terrain" de trois ans maximum pour les entités de la Banque de grande clientèle ainsi que pour l'équipe *Leveraged Finance*, HSBC Factoring (France) et les *Corporate Banking Centres* (CBC) de la Banque d'entreprises, qui gèrent les clients entreprises de taille intermédiaire. Concernant les *Business Banking Centres* (BBC), chargés de la gestion des clients entreprises de plus petite taille et pour les entités de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, le cycle est de deux ans alternativement "à distance" et "sur le terrain". Toutefois, les entités considérées comme les moins risquées sont de préférence auditées à distance. A la demande du Directeur des Risques, l'équipe peut réaliser des missions ponctuelles sur des thématiques diverses concernant le crédit.

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques de crédit du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Renégociation de prêts et "*forbearance*"

Diverses stratégies de négociation et de restructuration sont utilisées pour améliorer la gestion des relations avec les clients en difficulté, en évitant autant que possible le défaut du débiteur et la mise en jeu des garanties éventuellement obtenues, tout en maximisant les chances de recouvrement des sommes dues. Cela inclut notamment des reports d'échéances, une réduction des intérêts ou du capital, des consolidations de dettes ou toute autre forme de modification des conditions et de réaménagement de prêt.

Les politiques et pratiques de HSBC France sont fondées sur des critères destinés à s'assurer autant que possible que le paiement des échéances est susceptible de continuer. Cela induit souvent des modifications dans les conditions de prêt au bénéfice du client. Ces situations de restructuration ne sont appliquées que dans les cas où le client a démontré sa volonté d'honorer ses engagements et qu'il sera en mesure d'y faire face une fois les nouvelles conditions mises en place.

Evaluation des provisions

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des provisions sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de créances, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, ou de défaut de paiement, et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique du moment.

Il existe deux types de provisions sur créances : celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement.

Créances dépréciées – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC France pour déterminer qu'une créance est dépréciée incluent :

- les difficultés de trésorerie éprouvées par l'emprunteur et dont elle aurait connaissance ;
- des impayés en capital ou en intérêts de plus de 90 jours (plus de 180 jours pour les créances sur les acquéreurs de logement et pour les créances sur les collectivités) ;
- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier significatif ;
- une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières, consistant en l'abandon ou en le rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais ; ou encore
- une détérioration de la situation ou des perspectives financières de l'emprunteur telles que sa capacité à rembourser soit considérée comme douteuse.

Passage en perte des prêts et créances

La politique de HSBC France en matière de passage en perte des prêts et créance est présentée à la Note 1.2 c des annexes aux états financiers consolidés.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que ces facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

méthodes comptables. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution. Pour les engagements de financement irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant total maximal des prêts ainsi engagés.

Exposition maximale au risque de crédit

	31.12.2016		
(en millions d'euros)	**Plafond d'exposition [2]**	**Montants pouvant être juridiquement compensés [1]**	**Risque de crédit net total**
Caisse, banques centrales et CCP	**4 714**	**–**	**4 714**
Comptes d'encaissement	**437**	**–**	**437**
Actifs de transaction	**23 589**	**–**	**23 589**
– bons du Trésor et assimilés	**393**	**–**	**393**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**15 610**	**–**	**15 610**
– prêts et créances	**7 586**	**–**	**7 586**
– aux établissements de crédit	**4 658**	**–**	**4 658**
– à la clientèle	**2 928**	**–**	**2 928**
Actifs sous option juste valeur	**1 033**	**–**	**1 033**
– bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**1 028**	**–**	**1 028**
– prêts et créances aux établissements de crédit	**5**	**–**	**5**
Produits dérivés	**47 367**	**(44 014)**	**3 353**
Prêts et créances au coût amorti	**44 706**	**–**	**44 706**
– prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 379**	**–**	**3 379**
– prêts et créances sur la clientèle	**41 327**	**–**	**41 327**
– particuliers	**15 536**	**–**	**15 536**
– sociétés non financières	**24 247**	**–**	**24 247**
– financier	**1 544**	**–**	**1 544**
Pensions hors *trading*	**11 862**	**(2 341)**	**9 521**
Investissements financiers [3]	**26 185**	**–**	**26 185**
– bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**26 185**	**–**	**26 185**
Autres actifs	**985**	**–**	**985**
– endossements et effets acceptés	**–**	**–**	**–**
– créances rattachées et autres	**985**	**–**	**985**
Hors-bilan	**28 459**	**–**	**28 459**
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	**3 040**	**–**	**3 040**
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	**25 419**	**–**	**25 419**
Total	**189 337**	**(46 355)**	**142 982**

1 *Les montants pouvant être juridiquement compensés portent principalement sur les encours de prêts et créances à la clientèle et les encours de prise en pension ; lorsque les conventions cadres ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 ; présentant ainsi une exposition nette dans le cadre de la gestion du risque de crédit.*

2 *Les encours sont présentés après compensation comptable ; lorsque les contrats cadres en vigueur ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 (cf. : note 25 des annexes aux comptes consolidés).*

3 *Les montants présentés excluent les titres de participation.*

(en millions d'euros)	31.12.2015 Plafond d'exposition [2]	Montants pouvant être juridiquement compensés [1]	Risque de crédit net total
Caisse, banques centrales et CCP	395	–	395
Comptes d'encaissement	381	–	381
Actifs de transaction	27 161	–	27 161
– bons du Trésor et assimilés	791	–	791
– obligations et autres titres à revenu fixe	17 831	–	17 831
– prêts et créances	8 539	–	8 539
– Aux établissements de crédit	5 112	–	5 112
– A la clientèle	3 427	–	3 427
Actifs sous option juste valeur	1 118	–	1 118
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 107	–	1 107
– prêts et créances aux établissements de crédit	11	–	11
Produits dérivés	49 484	(47 392)	2 092
Prêts et créances au coût amorti	43 185	–	43 185
– prêts et créances sur les établissements de crédit	4 660	–	4 660
– prêts et créances sur la clientèle	38 525	–	38 525
– particuliers	14 363	–	14 363
– sociétés non financières	22 647	–	22 647
– financier	1 515	–	1 515
Pensions hors *trading*	10 163	(119)	10 044
Investissements financiers [3]	27 350	–	27 350
– bons du Trésor et assimilés	68	–	68
– obligations et autres titres à revenu fixe	27 282	–	27 282
Autres actifs	1 090	–	1 090
– endossements et effets acceptés	–	–	–
– créances rattachées et autres	1 090	–	1 090
Hors-bilan	27 347	–	27 347
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	2 731	–	2 731
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	24 616	–	24 616
Total	187 674	(47 511)	140 163

1 *Les montants pouvant être juridiquement compensés portent principalement sur les encours de prêts et créances à la clientèle et les encours de prise en pension ; lorsque les conventions cadres ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 ; présentant ainsi une exposition nette dans le cadre de la gestion du risque de crédit.*

2 *Les encours sont présentés après compensation comptable ; lorsque les contrats cadres en vigueur ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 (cf. : note 25 des annexes aux comptes consolidés) ;*
Au 31 décembre 2016, le montant total de ces compensations était de 90 milliards EUR (2015 : 92 milliards EUR), dont 34 milliards EUR (2015 : 34 milliards EUR) étaient compensés par un accord de compensation global. 7,9 milliards EUR (2015 : 8,7 milliards EUR) furent reçus en espèces et 46,5 milliards EUR (2015 : 47,6 milliards EUR) étaient en autres garanties. Ces montants ne relèvent pas de la présentation nette en termes de comptabilité car les règlements peuvent en pratique ne pas être réalisés sur une base nette.

3 *Les montants présentés excluent les titres de participation.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Risque de concentration

La concentration du risque de crédit survient lorsque plusieurs contreparties (ou expositions) possèdent des caractéristiques économiques similaires, sont engagées dans des activités similaires ou travaillent dans les mêmes secteurs ou zones géographiques ou, d'une façon plus générale, lorsque la capacité collective des contreparties à respecter leurs engagements économiques est dépendante et peut être affectée par les changements économiques ou politiques.

Un certain nombre de mesures ont été mises en place par le Groupe afin de réduire la concentration des portefeuilles du Groupe, au niveau d'une industrie donnée, d'un pays, et groupes de clients. Ceci se traduit par la mise en place de limites de crédit spécifiques au niveau portefeuille ou client, de procédures d'accord spécifique et de procédures de contrôle ainsi que des *Stress tests*.

Politique de Crédit relative aux Grands Risques

La LCEP (*Large Credit Exposure Policy*) expose la politique relative au contrôle des grands risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de la Banque centrale européenne (BCE). L'objet de la LCEP est de s'assurer que :

- HSBC France respecte les exigences réglementaires en ce qui concerne les grands engagements ;
- il existe un cadre de procédure approprié pour la surveillance et le contrôle des grands engagements et des concentrations de risques ;
- la somme des engagements de la banque sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs liés, ne devienne pas excessif par rapport à ses fonds propres ;
- la surconcentration et/ou le groupement des grandes expositions soient prohibés ;
- les engagements sur les zones géographiques ou des secteurs d'activité particuliers soient étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites de l'exposition au risque sont classifiées en trois catégories :

- catégorie A : tout financement enregistré au bilan, ainsi que les engagements donnés tels que les garanties émises, les crédits documentaires et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : les produits de marché hors-bilan tels que les *swaps* de devise et de taux d'intérêt, mesurés à leur valeur de risque maximale attendue sur leur durée de vie ;
- catégorie S (*settlement risk*) : essentiellement le risque de livraison intra-journalier sur les engagements de paiement et de change avec les clients de la banque ou pour leur compte.

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des gouvernements centraux/banques centrales

Les autorisations en place pour une même contrepartie ou un même groupe de contreparties liées (total des limites de catégorie A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part), après prise en compte des éventuelles atténuations de risques permises par la réglementation, ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France.

Par ailleurs, toute exposition ainsi définie qui excéderait 10 % des fonds propres consolidés de HSBC France doit faire l'objet d'une validation par HSBC Bank plc, indépendamment des pouvoirs de crédit en vigueur.

En outre, s'agissant spécifiquement des institutions financières, les engagements de catégorie A et B concernant :

- les expositions d'une durée supérieure à un an ;
- les expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières ne doivent pas dépasser 10 % des fonds propres de HSBC France.

Un rapport trimestriel de toutes les contreparties, ou groupes de contreparties liées, sur lesquels les engagements de HSBC France (somme des limites de catégories A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part) dépassent 10 % de ses fonds propres, est présenté au RMM, au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC France, de même qu'à différentes instances de contrôle des risques de HSBC Bank plc.

Pour HSBC France au 31 décembre 2016, 15 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (17 groupes au 31 décembre 2015).

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre les mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises

(*Wholesale Credit Risk*) est chargée de surveiller l'application de ce principe. Pour cela, le portefeuille de prêts aux entreprises alloué par secteur d'activité est analysé trimestriellement lors du Comité des Risques, l'appétit au risque par secteur étant limité à 10 % de l'exposition totale (EAD) de HSBC France.

De plus, certains secteurs d'activité tels que l'Immobilier Commercial (*Commercial Real Estate*) sont régis par des limites maximales (*Caps*) et des directives sectorielles définies par HSBC France et/ou le Groupe HSBC. Les limites (*caps*) sont suivies de façon trimestrielle et sont communiquées en *Risk Management Meeting* (RMM) Banque de financement, d'investissement et de marchés. Toute modification de *Cap* est validée en dans la même instance.

Enfin, en fonction de l'environnement macroéconomique, des analyses sectorielles spécifiques sont menées pour déterminer si des mesures correctives sont requises. Par exemple, l'exposition de HSBC France au secteur "Pétrole & Gaz", qui était de 1,5 milliard EUR d'encours à fin 2016, principalement sur des compagnies de production et de distribution, fait l'objet d'un suivi spécifique.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché.

Sur ce type de contreparties, les engagements (groupement des catégories de types A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France à l'exception des cas suivants :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situées dans un pays bénéficiant d'une pondération à 0 % selon l'approche prudentielle Standard ;
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme mentionné dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme indiqué dans les articles 117 et 118 de la CRR) qui bénéficient d'une pondération en risque de 0 % ;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale et bénéficiant aussi d'une pondération nulle (CRR Art. 114 (4)).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les demandes d'exposition sont soumises à un accord préalable sur le risque et les autorisations correspondantes sont enregistrées de la façon habituelle.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales, sur la base des recommandations du Directeur du Crédit aux Entreprises et du Risque de Marché ainsi que des chargés de relation avec les gouvernements centraux et les établissements de crédit. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou plus fréquemment selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque par pays (somme des limites de catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

Concernant l'exercice 2016, conformément à sa politique de crédit, les expositions de HSBC France sur d'autres pays que la France sont limitées. Seuls trois pays représentent un montant d'engagement (de catégorie de types A et B) supérieur à 2 milliards EUR : l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Luxembourg.

Les expositions sur l'Allemagne et le Luxembourg sont principalement constituées de contreparties pondérées à 0 % (articles 115 à 118 de la CRR).

Concernant le Royaume-Uni, l'essentiel de l'exposition s'explique pour moitié par l'exposition sur des chambres de compensation, HSBC France étant la plateforme européenne du Groupe HSBC pour les activités de produits dérivés ; l'autre moitié étant composée de créances vis-à-vis d'autres entités du Groupe HSBC.

Il se pourrait que le niveau d'exposition de HSBC France à des contreparties britanniques évolue, dans un sens ou dans l'autre, dans le contexte du Brexit. A ce stade, alors que l'article 50 du traité de Lisbonne n'a pas été encore formellement invoqué par la Grande-Bretagne pour sa sortie de l'Union européenne et que les négociations officielles n'ont pas débuté – celles-ci peuvent durer 2 ans à compter de l'exercice de son droit de retrait par la Grande-Bretagne –, les conséquences pratiques, pour HSBC France, de ce changement, restent à analyser. Le Groupe HSBC, s'il a publiquement annoncé que HSBC France accueillerait sans doute

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

dans ce cadre un certain nombre d'activités actuellement assurées par HSBC Bank plc depuis Londres, poursuit ses réflexions sur les contours précis de ces changements à venir. Ceux-ci dépendent d'ailleurs de la tournure que prendra la négociation entre la Grande-Bretagne et les autres partenaires de l'Union européenne, mais aussi des implications sur la structure de gouvernance du Groupe HSBC en Europe de la mise en œuvre de la "règle Vickers" en Grande-Bretagne, qui va imposer la séparation juridique de ses activités de banque de détail de celles de banque d'investissement.

Les expositions sur les autres pays, notamment la Chine ou la Turquie, ne sont pas significatives pour HSBC France.

Techniques d'atténuation du risque de crédit
Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation découlant des accords dits "de Bâle".

Elles sont distinguées en deux grandes catégories :

– les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;

– les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier (garanties). Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Pour le périmètre traité en approche *Internal Ratings Based* (IRB), les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD – correspondant à un rehaussement du Taux de recouvrement) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte d'une décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et de la dégradation anticipée de la valeur de l'actif nanti.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe HSBC pour chaque activité.

Sûretés réelles
Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

– les sûretés de nature financière correspondent aux espèces, aux comptes titres et aux contrats d'assurance-vie ; aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;

– les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte dans l'analyse de crédit, les sûretés réelles doivent remplir les conditions suivantes :

– le nantissement doit être documenté ;

– l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;

– la banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;

– la banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Sûretés personnelles
Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit font partie de cette catégorie. L'établissement Crédit Logement couvre le risque de défaillance de l'emprunteur pour les crédits immobiliers.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie et de la force exécutoire de la garantie.

Optimisation de la gestion du risque de crédit par le biais de CDS

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit de Banque de financement, d'investissement et de marchés, *Portfolio Management* (PM) réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de *Credit Default Swaps* (CDS). Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Banking*).

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS s'élèvent à 60 millions EUR au 31 décembre 2016 et entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquence une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés.

Prêts et Créances

Le tableau suivant donne la répartition des prêts et créances par secteur d'activité :

Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

	31.12.2016		31.12.2015	
	Prêts et créances sur la clientèle montant brut *(en millions d'euros)*	**Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales**	Prêts et créances sur la clientèle montant brut *(en millions d'euros)*	Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales
Particuliers	**15 621**	**37,24**	14 459	36,88
– prêts hypothécaires à l'habitat	**2 539**	6,05	3 313	8,45
– crédit logement	**10 108**	24,10	9 167	23,38
– autres prêts	**2 974**	7,08	1 979	5,05
Sociétés non financières	**24 767**	**59,04**	23 223	59,23
– commerce, industrie et commerce international	**13 334**	**31,78**	12 401	31,63
– immobilier commercial	**4 384**	**10,45**	5 332	13,60
– autre immobilier	**570**	**1,36**	245	0,62
– gouvernement	**1 598**	**3,81**	1 162	2,96
– autres	**4 881**	**11,63**	4 083	10,41
Financier	**1 563**	**3,73**	1 528	3,90
– institutions financières hors banques	**1 563**	**3,73**	1 528	3,90
– comptes de règlement	**–**	**–**	–	–
Total prêts et créances à la clientèle	**41 951**	**100,00**	39 210	100,00
Créances dépréciées en % des créances totales	**1 200**	**2,86**	1 343	3,43

Qualité du crédit des instruments financiers

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elles-mêmes en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au *rating* de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Classement par qualité du crédit

	Obligations/autres	Prêts à la grande clientèle et dérivés		Prêts aux particuliers	
	Note de crédit externe	Note de crédit interne	Probabilité de défaut %	Note de crédit interne	Pertes attendues %
Strong	A- et supérieur	CRR 1 à CRR 2	0 – 0,169	EL 1 à EL 2	0 – 0,999
Good	BBB+ à BBB-	CRR 3	0,170 – 0,740	EL 3	1,000 – 4,999
Satisfactory	BB+ à B et non noté	CRR 4 à CRR 5	0,741 – 4,914	EL 4 à EL 5	5,000 – 19,999
Sub-standard	B- et inférieur	CRR 6 à CRR 8	4,915 – 99,999	EL 6 à EL 8	20,000 – 99,999
Créances douteuses et contentieuses	Douteux	CRR 9 à CRR 10	100	EL 9 à EL 10	100+ ou défaut [1]

1 *Le pourcentage de pertes attendues (*Expected Losses - *'EL') est obtenu par une combinaison de probabilités de défaut ('PD') et de Probabilités de pertes données ('PPD') et peut excéder 100 % dans les circonstances où le PPD est au-dessus de 100 % en reflétant le coût de recouvrement.*

Définitions des catégories de notation

"*Strong*" : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n'étant qu'exceptionnelles.

"*Good*" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement, les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

"*Satisfactory*" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

"*Sub-standard*" : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d'impayés pouvant aller jusqu'à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d'une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

"Créances douteuses et contentieuses" : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses. Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus (180 jours pour les crédits immobiliers) comme douteuses.

Echelles fines de notation du risque

Tous les clients distincts de HSBC sont notés au moyen de l'échelle de probabilité de défaut ("PD"), à l'exception de ceux pour lesquels s'applique la méthode standard Bâle II.

Chaque bande "CRR" (*Customer Risk Rating* ou Note de Risque client) correspond à une catégorie de notation externe attribuée par rapport aux taux de défaut à long terme pour cette catégorie, c'est-à-dire à la moyenne des taux de défaut historiques pondérés par émetteur. Les correspondances avec les agences de notations externes sont uniquement indicatives et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Pour les titres de dette et certains autres instruments financiers, les notations externes ont été alignées sur les cinq catégories de qualité de crédit.

Pour les besoins du classement, les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus ne figurent pas dans la catégorie "EL" à laquelle elles correspondent, mais sont classées séparément comme impayées mais non dépréciées. Les tableaux ci-après présentent la répartition des instruments financiers du groupe selon le classement par qualité du crédit.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

	31.12.2016							
	Créances saines							
(en millions d'euros)	Strong	Good	Satis-factory	Sub-standard	Créances saines en impayées	Créances douteuses et conten-tieuses	Dépré-ciations	Total
Caisse, banques centrales et CCP	**4 714**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4 714**
Comptes d'encaissement	**437**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**437**
Portefeuille de transaction actif	**17 232**	**4 084**	**2 256**	**17**	**–**	**–**	**–**	**23 589**
Bons du Trésor et assimilés	**62**	**328**	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**393**
Obligations et autres titres à revenu fixe	**12 923**	**2 343**	**344**	**–**	**–**	**–**	**–**	**15 610**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**1 669**	**1 359**	**1 613**	**17**	**–**	**–**	**–**	**4 658**
Prêts et créances sur la clientèle	**2 578**	**54**	**296**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 928**
Actifs financiers sous option juste valeur	**930**	**84**	**19**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 033**
Bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Obligations et autres titres à revenu fixe	**930**	**84**	**14**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 028**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**–**	**–**	**5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**
Instruments dérivés	**43 163**	**3 684**	**499**	**21**	**–**	**–**	**–**	**47 367**
Prêts et créances au coût amorti	**27 704**	**9 298**	**6 205**	**700**	**223**	**1 200**	**(624)**	**44 706**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**2 470**	**478**	**429**	**2**	**–**	**–**	**–**	**3 379**
Prêts et créances sur la clientèle	**25 234**	**8 820**	**5 776**	**698**	**223**	**1 200**	**(624)**	**41 327**
– particuliers	**14 501**	**534**	**122**	**–**	**156**	**308**	**(85)**	**15 536**
– sociétés non financières	**10 151**	**7 512**	**5 475**	**690**	**67**	**872**	**(520)**	**24 247**
– financier	**582**	**774**	**179**	**8**	**–**	**20**	**(19)**	**1 544**
Pensions hors *trading*	**7 779**	**1 922**	**2 161**	**–**	**–**	**–**	**–**	**11 862**
Investissements financiers	**23 258**	**2 209**	**1 037**	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**26 504**
Bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Obligations et autres titres à revenu fixe	**23 258**	**2 209**	**1 037**	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**26 504**
Autres actifs	**–**	**–**	**985**	**–**	**–**	**–**	**–**	**985**
Avals et endos	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres actifs	**–**	**–**	**985**	**–**	**–**	**–**	**–**	**985**
Total	**125 217**	**21 281**	**13 162**	**738**	**223**	**1 201**	**(625)**	**161 197**
Hors bilan	**15 324**	**7 929**	**4 573**	**582**	**–**	**45**	**6**	**28 459**
Garanties financières et autres contrats similaires	**1 091**	**1 155**	**477**	**286**	**–**	**30**	**1**	**3 040**
Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals	**14 233**	**6 774**	**4 096**	**296**	**–**	**15**	**5**	**25 419**
Total	**140 541**	**29 210**	**17 735**	**1 320**	**223**	**1 246**	**(619)**	**189 656**

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

	31.12.2015							
	Créances saines							
(en millions d'euros)	Strong	Good	Satis-factory	Sub-standard	Créances saines en impayées	Créances douteuses et conten-tieuses	Dépré-ciations	Total
Caisse, banques centrales et CCP	395	–	–	–	–	–	–	395
Comptes d'encaissement	381	–	–	–	–	–	–	381
Portefeuille de transaction actif	20 058	4 482	2 590	31	–	–	–	27 161
Bons du Trésor et assimilés	388	386	17	–	–	–	–	791
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 449	2 700	662	20	–	–	–	17 831
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 394	1 235	1 472	11	–	–	–	5 112
Prêts et créances sur la clientèle	2 827	161	439	–	–	–	–	3 427
Actifs financiers sous option juste valeur	861	177	80	–	–	–	–	1 118
Bons du Trésor et assimilés	–	–	–	–	–	–	–	–
Obligations et autres titres à revenu fixe	861	177	69	–	–	–	–	1 107
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	11	–	–	–	–	11
Instruments dérivés	47 070	1 992	392	30	–	–	–	49 484
Prêts et créances au coût amorti	27 766	6 960	7 048	551	202	1 343	(686)	43 184
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 607	96	952	5	–	–	–	4 660
Prêts et créances sur la clientèle	24 159	6 864	6 096	546	202	1 343	(686)	38 524
– particuliers	13 688	366	15	–	82	308	(96)	14 363
– sociétés non financières	9 922	6 205	5 424	537	116	1 019	(576)	22 647
– financier	549	293	657	9	4	16	(14)	1 514
Pensions hors *trading*	6 673	2 161	1 329	–	–	–	–	10 163
Investissements financiers	23 642	2 179	1 529	–	–	1	(1)	27 350
Bons du Trésor et assimilés	–	–	68	–	–	–	–	68
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 642	2 179	1 461	–	–	1	(1)	27 282
Autres actifs			1 090	–	–	–	–	1 090
Avals et endos	–	–	–	–	–	–	–	
Autres actifs	–	–	1 090	–	–	–	–	1 090
Total	126 846	17 951	14 058	612	202	1 344	(687)	160 326
Hors bilan	14 782	7 476	4 711	288	–	92	5	27 354
Garanties financières et autres contrats similaires	1 321	766	587	35	–	22	1	2 732
Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals	13 461	6 710	4 124	253	–	70	4	24 622
Total	141 628	25 427	18 769	900	202	1 436	(682)	187 680

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines
Sont reportés dans le tableau ci-dessous les montants des impayés sur les prêts et créances saines.

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

(en millions d'euros)	Inférieur à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	De 90 à 179 jours	Supérieur à 180 jours	Total
Au 31 décembre 2016						
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	**146**	**56**	**21**	**–**	**–**	**223**
– particuliers	**99**	**39**	**18**	**–**	**–**	**156**
– sociétés non financières	**47**	**17**	**3**	**–**	**–**	**67**
– financier	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres actifs	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2015						
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	138	44	20	–	–	202
– particuliers	50	22	10	–	–	82
– sociétés non financières	84	22	10	–	–	116
– financier	4	–	–	–	–	4
Autres actifs	–	–	–	–	–	–

Dépréciations des prêts et créances
Pour les détails sur la politique de HSBC France en matière de dépréciations de prêts et créances, veuillez vous reporter à la Note 1.2 des annexe aux états financiers consolidés.

Prêts et créances douteux sur la clientèle et les établissements de crédit par segment de clientèle

	31.12.2016		
(en millions d'euros)	**Evalués individuellement**	**Evalués collectivement**	**Total**
Etablissements de crédit	–	–	–
Clientèle	1 200	–	1 200
– Particuliers	308	–	308
– Sociétés non financières	872	–	872
– Financier	20	–	20
Au 31 décembre	**1 200**	**–**	**1 200**

	31.12.2015		
(en millions d'euros)	Evalués individuellement	Evalués collectivement	Total
Etablissements de crédit	–	–	–
Clientèle	1 343	–	1 343
– Particuliers	308	–	308
– Sociétés non financières	1 019	–	1 019
– Financier	16	–	16
Au 31 décembre	1 343	–	1 343

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Prêts renégociés et concession ("*forbearance*")

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Il peut arriver que les conditions contractuelles d'un prêt soient modifiées en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels de telles concessions ont été accordées sont classés en "prêts renégociés" lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles.

Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation par la banque à se prévaloir du non-respect par l'emprunteur de ratios financiers contractuels (*financial covenants*), ou leur modification temporaire ou définitive, qui ne figurent pas dans cette classification, car elles n'atténuent pas à proprement parler les difficultés financières de l'emprunteur en améliorant sa capacité à honorer ses échéances.

Pour les prêts des clients particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Classification des prêts renégociés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

– une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
– sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation.

Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié pendant au moins un an et jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts des clients particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins six mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession, tels que ceux qui sont souscrits par HSBC Finance, la période minimale de respect des échéances requises peut être sensiblement plus longue.

La vérification des périodes de respect des échéances permet de s'assurer que les échéances restent appropriées compte tenu du niveau de récidive observé au sein du portefeuille. En plus de ces périodes de respect des échéances, deux paiements doivent avoir été reçus au minimum dans un délai de 60 jours pour que l'emprunteur soit initialement admissible à la renégociation. Un nombre minimal de paiements est requis pour démontrer que les conditions renégociées sont gérables pour l'emprunteur. Pour les prêts de la Banque d'entreprises, qui sont évalués individuellement en vue de leur dépréciation et dont le rythme des échéances est fréquemment trimestriel, voire plus long, la durée d'observation du respect des échéances prévues dépendra de la structure des paiements convenue dans le cadre de la restructuration.

Les prêts renégociés sont classés comme non dépréciés lorsque la renégociation résulte de doutes sérieux sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses échéances contractuelles mais que les conditions renégociées correspondent à des conditions de marché normales et qu'il est prévu que les flux de trésorerie contractuels seront collectés en totalité à l'issue de la renégociation. Les prêts renégociés non dépréciés comprennent éga-

lement les prêts renégociés précédemment dépréciés qui ont affiché une performance satisfaisante pendant au moins un an et qui, sur la base de l'ensemble des éléments disponibles, ne présentent plus aucun indice de diminution de valeur.

Les prêts identifiés comme renégociés conservent cette désignation pendant au moins deux années à compter du moment où ils n'ont plus été dépréciés, ou jusqu'à leur décomptabilisation. Lorsqu'un prêt est restructuré dans le cadre d'une stratégie de concession et que la restructuration aboutit à la décomptabilisation du prêt existant, comme cela se produit dans certains cas de consolidation de dette, le nouveau prêt est comptabilisé comme renégocié. Pour déterminer s'il est nécessaire de décomptabiliser un prêt restructuré pour en comptabiliser un nouveau, HSBC France vérifie si les changements apportés aux conditions contractuelles initiales transforment le prêt renégocié, considéré dans sa globalité, en un instrument financier complètement différent. La liste ci-après présente quelques exemples de situations susceptibles de conduire à la satisfaction de ce critère et à la décomptabilisation du prêt :

– un prêt non garanti devient pleinement garanti, ou inversement ;
– l'ajout ou la suppression de clauses de conversion de la dette en capital ou quasi-capital ;
– la consolidation de plusieurs lignes de crédit en une seule ligne nouvelle ;
– un changement d'emprunteur ;
– un changement de la devise dans laquelle le principal ou les intérêts sont libellés réalisé à un taux différent du taux de marché ; ou
– le contrat est modifié de toute autre façon de sorte que les conditions prévues par le contrat nouveau ou modifié sont très différentes de celles du contrat initial.

La liste ci-après présente quelques exemples de facteurs qui, pour HSBC, peuvent indiquer que le prêt révisé est un instrument financier complètement différent, mais qui ont peu de chances d'être considérés à eux seuls comme déterminants :

– un changement substantiel des garanties tel que la principale source de remboursement du prêt ne soit plus la même ;
– un changement de structure ou de référence du taux applicable au prêt ; ou
– une modification dans le rang de la créance, dans l'ordre de priorité en cas de liquidation.

Prêts renégociés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts aux clients particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments. Lorsque les données empiriques indiquent un risque accru de défaut et des pertes plus élevées sur ces comptes, l'utilisation de la méthode du taux de roulement ("*roll rate*") garantit que ces facteurs sont pris en compte dans le calcul des dotations pour dépréciation en appliquant les taux de roulement calculés spécifiquement sur le portefeuille de prêts faisant l'objet d'une concession. Lorsque le portefeuille est de petite taille ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour adopter la méthode du taux de roulement, une approche normée fondée sur la proportion historique de créances douteuses est utilisée. La méthode du "*roll rate*" conduit le groupe à comptabiliser des dotations pour dépréciations collectives sur des groupes de prêts homogènes, incluant les prêts renégociés, lorsqu'il existe des données historiques indiquant que les prêts de ces groupes traverseront les différentes étapes de la défaillance jusqu'à devenir irrécouvrables à cause d'événements survenant avant la date d'arrêté des comptes.

Ce traitement est appliqué que ces prêts soient présentés ou non comme dépréciés conformément à la convention de publication des prêts dépréciés. Lorsque HSBC France considère que certains autres facteurs de risque inhérents aux portefeuilles ne sont pas pleinement pris en compte dans les taux de roulement statistiques ou dans les données historiques, ces facteurs sont pris en compte au moyen d'un ajustement des dotations aux provisions pour créances douteuses ou contentieuses obtenues exclusivement à partir des données statistiques ou historiques.

Dans la Banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières ("*Distressed restructuring*") est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérent aux prêts renégociés.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Prêts et créances renégociées à la clientèle

	Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2015			
(en millions d'euros)	**Créances saines**	**Echéances passées mais non dépré-ciées**	**Créances dépré-ciées**	**Total**	Créances saines	Echéances passées mais non dépré-ciées	Créances dépré-ciées	Total
Prêts hypothécaires	**1**	**–**	**1**	**2**	1	–	–	1
Crédit Logement	**–**	**–**	**4**	**4**	2	–	–	2
Autres prêts personnels	**3**	**–**	**1**	**4**	2	–	1	3
Immobilier commercial	**1**	**–**	**3**	**4**	2	–	4	6
Sociétés non financières	**6**	**2**	**135**	**143**	121	–	107	228
Financier	**–**	**–**	**5**	**5**	–	–	6	6
Total des prêts et créances renégociées	**11**	**2**	**149**	**162**	128	–	118	246
Dépréciations pour créances douteuses sur prêts et créances renégociées en % du total des créances brutes	**–**	**–**	**–**	0,39 %	–	–	–	0,63 %

Ventilation des provisions pour risque de crédit par segment de clientèle

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Prêts personnels	**15**	14
– prêts hypothécaires	**4**	4
– Crédit Logement	**–**	–
– autres prêts personnels	**11**	10
Sociétés non financières	**47**	106
– commerce, industrie et commerce international	**38**	70
– immobilier commercial (y compris SCI familiales)	**4**	11
– autres	**5**	25
Financier	**11**	1
Total des pertes/(reprises) pour dépréciation au 31 décembre	**73**	121
Dépréciations évaluées individuellement	**85**	118
– dotations de l'exercice	**222**	200
– (reprises) de dépréciations disponibles	**(134)**	(80)
– récupération sur créances amorties	**(3)**	(2)
Dépréciations évaluées collectivement	**(12)**	2
– dotations de l'exercice nettes de reprise	**–**	8
– récupération sur créances amorties	**(12)**	(6)
Total des dépréciations	**73**	120
Autres provisions pour risque de crédit	**–**	2
Dépréciation sur les titres à revenus fixes disponibles à la vente	**–**	(1)
Total coût du risque au 31 décembre	**73**	121

Dépréciations pour risques de crédit

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dépréciations évaluées individuellement		
Dotations de l'exercice et pertes non couvertes	**222**	200
(Reprises) de dépréciations disponibles	**(134)**	(80)
Récupérations sur créances amorties	**(3)**	(2)
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	118
Pertes couvertes	**–**	(118)
	85	118
Dépréciations évaluées collectivement		
Dotations de l'exercice	**–**	8
(Reprises) de dépréciations	**(12)**	(6)
Récupérations sur créances amorties	**–**	–
	(12)	2
Total des pertes/(reprises) pour dépréciation	**73**	120
– établissements de crédit	**–**	–
– clientèle	**73**	120
Autres dépréciations pour risques de crédit	**–**	2
Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente	**–**	(1)
Coût du risque	**73**	121
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture	**0,18 %**	0,30 %
Encours de la clientèle et établissements de crédit		
Créances douteuses	**1 200**	1 343
Dépréciations individuelles	**560**	609
Créances brutes	**45 330**	43 870
– banques	**3 379**	4 660
– clientèle	**41 951**	39 210
Total	**45 330**	43 870
Taux de couverture des créances douteuses	**47 %**	45 %

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Evolution des provisions pour dépréciation sur les prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

(en millions d'euros)	Etablissements de crédit	Clientèle		
	Evalués individuellement	Evalués individuellement	Evalués collectivement	Total
Provisions pour dépréciation au 1er janvier 2016	**–**	**(609)**	**(77)**	**(686)**
Reprises de dépréciation utilisées	**–**	**131**	**–**	**131**
Reprises de dépréciation disponibles	**–**	**(3)**	**–**	**(3)**
(Dotations) de l'exercice	**–**	**(85)**	**12**	**(73)**
Variations de change et autres mouvements	**–**	**6**	**1**	**7**
Au 31 décembre 2016	**–**	**(560)**	**(64)**	**(624)**
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances	**–**	**(560)**	**(64)**	**(624)**
– particuliers	**–**	**(78)**	**(7)**	**(85)**
– sociétés non financières	**–**	**(467)**	**(53)**	**(520)**
– financier	**–**	**(15)**	**(4)**	**(19)**
En % des prêts et créances	**–**	**1,33 %**	**0,15 %**	**1,38 %**
Provisions pour dépréciation au 1er janvier 2015	–	(614)	(75)	(689)
Reprises de dépréciation utilisées	–	118	–	118
Reprises de dépréciation disponibles	–	(2)	–	(2)
(Dotations) de l'exercice	–	(118)	(2)	(120)
Variations de change et autres mouvements	–	7	–	7
Au 31 décembre 2015	–	(609)	(77)	(686)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances	–	(609)	(77)	(686)
– particuliers	–	(88)	(8)	(96)
– sociétés non financières	–	(511)	(66)	(577)
– financier	–	(10)	(3)	(13)
En % des prêts et créances	–	1,55 %	0,20 %	1,56 %

Prêts à la grande clientèle

(en millions d'euros)	Encours brut des prêts	Prêts douteux	Prêts douteux / encours des prêts (en %)	Provisions	Provisions / prêts douteux (en %)	Dépréciations	Taux de perte sur crédit (en %)
Au 31 décembre 2016							
Secteur non financier	**24 766**	**872**	**4 %**	**473**	**54 %**	**47**	**0,19 %**
– Industrie	**2 266**	**201**	**9 %**	**77**	**38 %**	**6**	**0,27 %**
– Services et commerce international	**11 067**	**499**	**5 %**	**290**	**58 %**	**20**	**0,18 %**
– Immobilier commercial	**4 384**	**79**	**2 %**	**31**	**39 %**	**4**	**0,09 %**
– Immobilier non commercial	**570**	**33**	**6 %**	**29**	**88 %**	**4**	**0,66 %**
– Gouvernements	**1 598**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– Autres	**4 881**	**60**	**1 %**	**46**	**77 %**	**13**	**0,27 %**
Secteur financier (hors établissements de crédit)	**1 565**	**20**	**1 %**	**19**	**96 %**	**11**	**0,73 %**
Etablissements de crédit	**3 379**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des prêts à la grande clientèle	**29 709**	**891**	**3 %**	**492**	**55 %**	**58**	**0,20 %**
Au 31 décembre 2015							
Secteur non financier	23 223	1 019	4 %	517	51 %	101	0,42 %
– Industrie	2 274	141	6 %	83	59 %	18	0,79 %
– Services et commerce international	10 127	629	6 %	321	51 %	52	0,52 %
– Immobilier commercial	5 332	176	3 %	46	26 %	8	0,16 %
– Immobilier non commercial	245	33	13 %	32	97 %	4	1,49 %
– Gouvernements	1 162	–	–	–	–	–	–
– Autres	4 083	40	1 %	35	87 %	19	0,47 %
Secteur financier (hors établissements de crédit)	1 528	16	1 %	13	80 %	3	0,19 %
Etablissements de crédit	4 660	–	–	–	–	–	–
Total des prêts à la grande clientèle	29 411	1 035	4 %	530	51 %	104	0,35 %

Prêts aux établissements de crédit

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Non garantis	**3 128**	4 612
Totalement garantis	**224**	19
Partiellement garantis	**–**	–
– Valeur de la garantie		–
Au 31 décembre	**3 352**	4 631

Prêts hypothécaires à l'habitat incluant les engagements de financement par niveau de garanties

	31.12.2016	31.12.2015
Prêts et créances saines		
Totalement garantis	**2 310**	2 873
– Inférieur à 50 %.	**812**	932
– 51 % à 60 % LTV	**413**	381
– 61 % à 70 % LTV	**411**	413
– 71 % à 80 % LTV	**356**	441
– 81 % à 90 % LTV	**188**	290
– 91 % à 100 % LTV	**130**	416
Partiellement garantis		
Supérieur à 100 % LTV (A)	**123**	196
– 101 % à 110 % LTV	**33**	78
– 111 % à 120 % LTV	**26**	44
– Supérieur à 120 % LTV	**64**	74
– Valeur de la garantie	**122**	193
Non garantis	**–**	4
Total Prêts et créances saines	**2 433**	3 073
Prêts et créances dépréciés		
Totalement garantis	**44**	123
– Inférieur à 50 %.	**14**	31
– 51 % à 60 % LTV	**8**	12
– 61 % à 70 % LTV	**4**	31
– 71 % à 80 % LTV	**8**	18
– 81 % à 90 % LTV	**7**	18
– 91 % à 100 % LTV	**3**	13
Partiellement garantis	**62**	117
– 101 % à 110 % LTV	**53**	105
– 111 % à 120 % LTV	**1**	5
– Supérieur à 120 % LTV	**8**	7
– Valeur de la garantie	**12**	112
Non garantis	**–**	–
Total au 31 décembre	**2 539**	3 313

Analyse des titres adossés à des actifs (ABS – Asset-Backed Securities)

Valeur comptable des participations du groupe HSBC France dans des titres adossés à des actifs (ABS) :

Exposition globale

(en millions d'euros)	**2016**	2015
– Juste valeur *via* bénéfices et pertes	**–**	–
– Disponible à la vente	**–**	1
– Détenu jusqu'à échéance	**–**	–
– Prêts et créances recouvrables	**–**	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	**–**	1

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le tableau ci-dessous présente les expositions du groupe sur les ABS "*Asset-Backed Securities*" :

(en millions d'euros)	**31.12.2016** Exposition brute [2]	CDS protection brute [3]	Exposition nette [4]	Valeur comptable [5]
– Qualité supérieure [1]	–	–	–	–
– Notation de C à A	–	–	–	–
– Non notés	–		–	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–
– titres disponibles à la vente	–	–	–	–

(en millions d'euros)	31.12.2015 Exposition brute [2]	CDS protection brute [3]	Exposition nette [4]	Valeur comptable [5]
– Qualité supérieure [1]	–	–	–	–
– Notation de C à A	–	–	–	–
– Non notés	9	–	9	1
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	9	–	9	1
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–
– titres disponibles à la vente	9	–	9	1

1 *Actifs notés AA ou AAA.*
2 *L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.*
3 *Un CDS est un* swap *de défaut de contrepartie. "CDS protection brute" est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.*
4 *L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.*
5 *Valeur comptable de l'exposition nette.*

(en millions d'euros)	**31.12.2016** Variation juste valeur par capitaux propres [2]	Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements [3]	Dépré-ciations [4]	31.12.2015 Variation juste valeur par capitaux propres [2]	Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements [3]	Dépré-ciations [4]
– Qualité supérieure [1]	–	–	–	–	–	–
– Notation de C à A	–	–	–	–	–	–
– Non notés	(9)	–	–	3	–	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	(9)	–	–	3	–	–

1 *Actifs notés AA ou AAA.*
2 *Gains et pertes latents de l'exposition nette comptabilisés au cours de l'année résultant de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.*
3 *Reclassement* des titres disponibles à la vente incluant les charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'année résultant de cession ou de paiements.
4 *Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l'exposition nette des titres disponibles à la vente.*

Valeur comptable des participations du groupe HSBC France dans des titres adossés à des actifs (ABS)

(en millions d'euros)	Portefeuille de transaction	Disponible à la vente	Détenu jusqu'à échéance	Juste valeur *via* bénéfices et pertes	Prêts et créances recouvrables	Total
Actifs adossés à des prêts hypothécaires	–	–	–	–	–	–
Actifs adossés à du financement avec effet de levier	–	–	–	–	–	–
Actifs adossés à des prêts étudiants	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2016	–	–	–	–	–	–
Actifs adossés à des prêts hypothécaires	–	–	–	–	–	–
Actifs adossés à du financement avec effet de levier	–	1	–	–	–	1
Actifs adossés à des prêts étudiants	–	–	–	–	–	
Autres actifs	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	–	1	–	–	–	1

Risque de contrepartie

Exposition au risque de contrepartie
Le risque de contrepartie apparaît pour les transactions de dérivés, de pensions ou de prêts et emprunts de titres ainsi que les opérations à règlement différé, qu'elles soient enregistrées dans le portefeuille bancaire ou dans le portefeuille de négociation.

Le risque de contrepartie est défini comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

Le calcul de l'exposition au risque de contrepartie
Les dérivés sont traités par HSBC France selon la méthode de l'évaluation au prix de marché pour déterminer les valeurs exposées au risque (EAD).

La méthode de l'évaluation au prix de marché consiste en l'agrégation des valeurs de marché positives de toutes les transactions, complétée par un "*add-on*". Ce facteur de majoration (dit risque potentiel futur) est établi selon la directive CRD IV, et correspond à un pourcentage fixe appliqué au nominal de l'opération (selon la durée de vie résiduelle et le type de transaction).

Les effets des accords de compensation sont également pris en considération en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés.

Concernant les pensions, les valeurs exposées au risque sont calculées selon la méthode générale fondée sur les sûretés financières (les espèces et titres achetés, empruntés ou reçus sont traités comme des sûretés).

Des ajustements de volatilité forfaitaires, définis dans la directive CRD IV, sont appliqués à la valeur de ces sûretés. Pour le portefeuille bancaire, le collatéral éligible a également des critères plus restrictifs que sur le portefeuille de *trading*.

Les expositions sont utilisées pour déterminer le capital réglementaire au titre du risque de contrepartie et pondérées en fonction des approches notation interne (IRB) ou approche standard.

Cadre et Suivi des Limites
La gestion du risque de contrepartie au sein de HSBC France est réalisée à différents niveaux :

L'autorité de crédit est détenue par *Wholesale Credit Risk* (WCR) qui fait partie de la sous-fonction *Wholesale Credit and Market Risk* (WMR), au sein de la fonction Risques, au niveau local, régional ou au niveau du groupe.

La surveillance du risque de contrepartie sur les activités de dérivés de taux est assurée par l'équipe *Traded Credit Risk* (TCR) au sein de la fonction *Traded Risk*, qui est une sous-fonction de WMR. TCR est divisé en deux équipes : *Traded Credit Risk Management* (TCRM) et *Traded Credit Risk - Run the Bank* (TCR – RTB)

Risque de contrepartie
et Autorité de crédit compétente
Les contreparties de type Entreprises (*Corporates*), Assurances et Gestion d'actifs (*Asset Management*) sont sous l'autorité de *Wholesale Credit Risk*. En fonction de l'appétit ou du niveau de risque demandé, un accord complémentaire doit être demandé à HSBC Bank plc WCR et Group WCR.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les contreparties de type Souverains et Banques sont directement sous l'autorité de crédit de HSBC Bank plc WCR et de Group WCR en cas de dépassement.

Toutes les lignes de crédit sont revues au moins une fois par an, sur la base des responsabilités ci-dessous :

– TCR soumet une recommandation à l'autorité de crédit, sur la base d'une analyse du portefeuille et de l'environnement de marché ;

– HSBC France WCR, HSBC Bank plc WCR et Group WCR sont responsables d'établir la mise à jour de l'appétit au risque, du *rating* et des prévisions sur la contrepartie.

HSBC France TCRM, au sein de HSBC France Traded Risk, n'a aucune autorité de crédit. Les limites de crédit sont décidées et approuvées par l'autorité de crédit compétente comme exposé ci-dessus. HSBC France TCRM recommande seulement les demandes de crédit à 'autorité de crédit compétente, dans le contexte des Revue Annuelles et des demandes de limites ponctuelles. Les recommandations soumises par TCRM mettent en exergue les principaux vecteurs de risques (en se basant sur une analyse fine du portefeuille existant qui inclut les risques de marchés contingents, les *stress tests*…) et incluent éventuellement des propositions pour réduire le risque du portefeuille, etc.

Mise en place des limites de crédit pour la gestion du risque de contrepartie

Les limites de crédit sont accordées par contrepartie et sont scindées en quatre catégories : Catégorie A (risque des marchés comptants, monétaires et obligataires), Catégorie B (risque de fluctuation sur l'activité dérivés), Catégorie S (risque de livraison) et *Loan Look Alike* (transactions assimilées à des prêts, telles que les prêts et emprunts de titres).

Catégorie A : scindée en deux sous-catégories, MM pour le prêt/emprunt d'argent comptant et BON pour l'activité d'émission obligataire. La MM mesure le montant d'argent prêté ou emprunté et la BON mesure l'exposition au défaut de l'émetteur d'un titre obligataire en termes d'*Exposure at default* (EAD), c'est-à-dire le nominal multiplié par le prix du titre.

Catégorie B : quantifie l'évolution potentielle positive du prix du produit dérivé. La Catégorie B est la somme du risque instantané (*Current Exposure*, c'est-à-dire *Mark-to-Market* moins Collatéral si un contrat d'appels de marge est en place) et du risque de fluctuation future du *Mark-to-Market* (*Future Fluctuation of Risk* - FFR). Le FFR est quantifié soit *via* une méthode avancée basée sur une VaR par méthode de Monte-Carlo avec un intervalle de confiance de 95 %, soit *via* une méthode forfaitaire. Ces deux méthodes prennent en compte la présence d'atténuateurs de risque (*risk mitigants*), que sont les contrats cadres et d'appels de marge.

Catégorie S : l'exposition au risque de règlement correspond au nominal échangé sur une transaction de taux de change (Forex), en l'absence de contrat de compensation ou en l'absence d'utilisation d'un agent tiers compensateur.

Loan Look Alike : capture le numéraire échangé dans une opération de *Repo*/*Reverse Repo* ainsi que le montant de financement dans une opération de vente de titres à terme. L'exposition est suivie en termes de "numéraire contre titres" pour le *repo* et de "nominal" pour les ventes de titres à terme.

Les techniques d'atténuation du risque de contrepartie

Afin de réduire son risque de contrepartie, HSBC France conclut, avec la plupart de ses contreparties des accords de compensation. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants.

Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure.

La gestion du collatéral des opérations de dérivés, et des opérations de pensions ou de prêts et emprunts de titres fait l'objet d'un suivi rigoureux : contrôles spécifiques pour s'assurer du bon déroulement du processus de règlement, valeur de l'exposition certifiée de manière quotidienne et réconciliations avec les contreparties établies sur les opérations collatéralisées.

Les ajustements de valeur crédit (*Credit Valuation Adjustment*)

Depuis Bâle 3, la réglementation impose des exigences de fonds propres supplémentaires. Le risque d'ajustement de valeur est le risque de pertes potentielles résultant de la dégradation du *spread* de crédit d'une contrepartie et non pas du défaut d'une contrepartie.

Cette exigence s'applique aux instruments dérivés de gré à gré. Les expositions face à certaines contreparties sont exemptées telles que les souverains et les contreparties non financières.

Deux approches sont définies par le régulateur : une méthode avancée applicable uniquement pour les institutions dotées de modèles internes homologués pour le risque de contrepartie et le risque spécifique, et une approche standard.

Actuellement, HSBC France utilise l'approche standard, et détermine l'exigence en capital au titre de la CVA sur la base d'une formule prédéfinie indexée sur l'exposition au défaut du risque de contrepartie, et de la maturité effective des transactions. Des pondérations sont appliquées dans le calcul sur la base des notations externes de la contrepartie.

Risque de Corrélation défavorable
En plus de ces limites enregistrées par contrepartie, il existe des limites de corrélation (*Wrong Way Risk*).

En effet, la méthode standard de mesure de l'exposition au risque suppose qu'il n'y a pas de corrélation entre la solvabilité d'une contrepartie et le coût de remplacement des transactions effectuées avec cette contrepartie. Toutefois, dans certaines circonstances, une corrélation existe bien et, selon la nature du sous-jacent de la transaction, elle pourrait être considérée comme une transaction "*Wrong-Way Risk*" ou "*Right-Way Risk*". Parmi ces risques, seul le "*Wrong-Way Risk*", dont il existe deux types le "Général" et le "Spécifique", est contrôlé et piloté quotidiennement.

General Wrong Way Risk : fait référence à une transaction où il existe une forte corrélation entre le défaut de contrepartie et le facteur de risque de marché. Pour HSBC France, le *Wrong Way Risk* couvre le *reverse repo* lorsque le pays d'incorporation de la contrepartie est le même que celui du pays de l'émetteur de l'obligation échangée, car le défaut pourrait potentiellement signifier une baisse du prix des obligations échangées. Ce risque est surveillé en termes de cash livré dans le cadre d'opérations de *Reverse Repo* et est agrégé par pays.

Specific Wrong Way Risk : fait référence à une transaction où il existe une corrélation de 100 % entre le défaut de contrepartie et le facteur de risque de marché (*reverse repo* où la banque reçoit un instrument de dette de la contrepartie contre le cash "posté"). Il y a un appétit très limité pour ce risque.

Comme les contrats d'appel de marge disponibles pour sécuriser les activités dérivés et repos de la banque avec ses clients conduisent à recevoir ou à "poster" des obligations, du *Wrong Way Risk* peut être créé et, par conséquent, la garantie est pilotée pour contrôler ces expositions potentielles.

Suivi du risque de contrepartie
Les expositions de risque de contrepartie sont disponibles en temps réel et en date veille dans des outils Groupe. Tout dépassement du niveau de risque approuvé par l'autorité de crédit est remonté par TCR selon une procédure définie. Les principales variations de limites/expositions de crédit sont détaillées une fois par mois dans le cadre du *Risk Management Meeting* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Risque de contrepartie[1] - par type d'exposition et par produit

(en millions d'euros)	**31.12.2016 Actifs Pondérés du Risque**	31.12.2015 Actifs Pondérés du Risque
Par type d'exposition		
Approche IRB Avancée		
Administrations centrales et banques centrales	**–**	1
Etablissements	**866**	916
Approche IRB Fondation		
Entreprises	**1 068**	979
Approche Standard		
Administrations centrales et banques centrales	**–**	–
Etablissements	**449**	427
Entreprises	**1**	1
CVA Ajustement de l'évaluation de crédit - Approche Standard	**1 191**	1 275
Contribution au fonds de défaut des chambres de compensation	**131**	210
Total	**3 707**	3 809
Par produit		
Dérivés	**2 285**	2 247
Opérations de prêts ou d'emprunts de titres	**100**	77
CVA Ajustement de l'évaluation de crédit - Approche Standard	**1 191**	1 275
Contribution au fonds de défaut des chambres de compensation	**131**	210
Total	**3 707**	3 809

1 *Inclut le risque de règlement.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Gestion du risque de liquidité et du risque de financement

Cadre de gestion des risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la banque ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'elle ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance entre les flux de trésorerie ou l'impossibilité de financer des actifs illiquides au moment requis.

L'objectif du cadre interne du Groupe HSBC sur la gestion des risques de liquidité et de financement (*liquidity and funding risk management framework*, LFRF) est de permettre à chaque entité du Groupe de supporter des stress sévères de liquidité et d'être capable d'anticiper les potentielles évolutions des modèles d'activité, des marchés et des cadres réglementaires.

Le Groupe HSBC ne gère pas les risques de liquidité et de financement sur une base consolidée. Ces risques sont gérés par entité opérationnelle de façon autonome, sans appui implicite d'une autre entité du Groupe, sauf accord spécifique et anticipé. Chaque entité opérationnelle doit être autosuffisante dans le financement de ses activités.

Toutes les entités opérationnelles du Groupe HSBC doivent gérer leurs risques de liquidité et de financement en accord avec le LFRF, ce qui implique la mise en place d'un comité de gestion actif-passif (ALCO), en charge du suivi et du pilotage de la liquidité et du financement.

Le groupe HSBC France gère ses risques de liquidité et de financement en accord avec les règles du Groupe HSBC.

Evolutions en 2016

Le Groupe HSBC a mis en œuvre un nouveau cadre de gestion des risques de liquidité et de financement depuis le 1er janvier 2016. Celui-ci repose sur les ratios réglementaires LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) et NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) . Différentes règles, limites et ratios internes complètent le dispositif réglementaire.

Les principes du nouveau cadre de gestion interne pour les risques de liquidité et de financement sont les suivants :

- Gestion indépendante de la liquidité et du financement au niveau de HSBC France ;
- Classification en fonction des catégories de risque inhérent de liquidité (ILR) ;
- Niveau minimum requis pour le LCR en fonction de la catégorie ILR ;
- Niveau minimum requis pour le NSFR en fonction de la catégorie ILR ;
- Limite sur la concentration des déposants ;
- Limites sur les concentrations de maturités contractuelles sur une base glissante de trois mois et de douze mois sur le périmètre des dépôts de banques, dépôts d'entités financières non bancaires, et titres émis ;
- *Individual Liquidity Adequacy Assessment* (ILAA), évaluation annuelle individuelle de l'adéquation de la liquidité) ;
- Niveau minimum requis pour le LCR dans chaque devise significative ;
- Gestion de la liquidité en cours de journée (intraday) ;
- Projection des besoins de financement.

Ce nouveau cadre de gestion et les limites d'appétit au risque ont été approuvés par le Conseil d'Administration sur la recommandation du Comité des Risques.

Le processus d'évaluation interne (ILAA) a pour but :

- d'identifier les risques qui ne seraient pas reflétés dans le LFRF et, si besoin, d'établir des limites locales supplémentaires ; et
- de valider le niveau de tolérance au risque de HSBC France en démontrant que la probabilité d'occurrence de scénarios de stress menant à un défaut (*reverse stress tests*) est suffisamment faible et que les vulnérabilités ont été évaluées *via* l'application de scénarios de stress sévères.

Gestion des risques de liquidité et de financement

Liquidity Coverage Ratio

Le ratio LCR a été conçu pour mesurer la résistance à court terme du profil de liquidité d'une banque et constitue une exigence réglementaire depuis le 1er octobre 2015, date de l'entrée en vigueur de l'Acte Délégué de la Commission européenne 2015/61.

Le LCR incite les banques à disposer de suffisamment d'actifs liquides cessibles d'une qualité de crédit élevée (*High Quality Liquid Assets*, HQLA) afin de résister à un scénario de stress sur 30 jours calendaires. Les actifs HQLA sont composés de liquidités ou d'actifs pouvant être cédés sur les marchés avec une perte de valeur minime voire nulle.

Le calcul du LCR implique la définition et l'évaluation des dépôts opérationnels. HSBC France définit les dépôts opérationnels comme les comptes (courants) transactionnels provenant de services de tenue de compte fournis par le métier *Global Liquidity and Cash Management*. La composante opérationnelle correspond au minimum entre le solde du compte, le cumul des débits et le cumul des crédits sur la période de calcul.

Net Stable Funding Ratio
Le ratio NSFR impose aux institutions bancaires de disposer de suffisamment de ressources stables pour couvrir leurs besoins de ressources stables. Il reflète le profil de financement à long terme de la banque (financement sur des maturités résiduelles supérieures à un an). Ce ratio est conçu comme un complément du LCR.

HSBC France, comme le Groupe HSBC, calcule le NSFR selon la recommandation finale 295 du Comité de Bâle pour la supervision bancaire (BCBS) d'octobre 2014 dans l'attente d'une calibration de ce ratio par les autorités européennes. Ce calcul requiert plusieurs interprétations du texte, ce qui pourrait rendre le NSFR calculé par HSBC France non directement comparable avec les ratios d'autres institutions.

Actifs liquides
Chez HSBC France, les actifs liquides sont principalement détenus et globalement gérés par le département *Balance Sheet Management* (BSM), dans le but de gérer le risque de liquidité en ligne avec la politique interne (LFRF).

Les actifs liquides peuvent également inclure des actifs liquides non grevés détenus par d'autres départements que BSM. Le LFRF garantit à BSM le contrôle de tous les actifs liquides non grevés et de toutes les sources de financement en cas de besoin.

Catégorisation du risque inhérent de liquidité
Le Groupe HSBC classe ses entités opérationnelles en deux catégories, reflétant ainsi son évaluation de leur risque de liquidité inhérent selon des facteurs politiques, économiques et réglementaires du pays de chacune des entités opérationnelles, ainsi que des facteurs spécifiques à l'entité elle-même, comme le marché local, sa part de marché, la solidité de son bilan et son dispositif de contrôle. Cette évaluation est utilisée pour déterminer la sévérité du stress de liquidité que les entités opérationnelles du Groupe doivent pouvoir affronter.

Sources de financement
Les comptes courants et les comptes d'épargne de la clientèle, payables à la demande ou à court terme sont une des principales sources de financement. Le Groupe HSBC attache donc un soin particulier à assurer leur stabilité. Pour les dépôts, cette stabilité dépend de nombreux facteurs, dont la confiance des déposants dans la solidité du capital et de la liquidité de la banque.

HSBC France émet également des dettes sous forme de titres (sécurisées et non sécurisées) sur les marchés ou *via* des placements privés et emprunte sur les marchés de *repo* contre des actifs de bonne qualité pour compléter les dépôts de la clientèle et pour diversifier le mix de devises, de maturités et de bases d'investisseurs.

Le financement de HSBC France peut également s'appuyer sur des émissions de capital, de fonds propres complémentaires (*Tier 2*) et de dettes pouvant absorber les pertes (TLAC, *Total Loss Absorbing Capacity*).

Comportementalisation en liquidité
Tous les dépôts stables sont présumés avoir une durée de vie supérieure à un an dans le cadre de gestion de la banque et représentent une source homogène de financement stable. La comportementalisation des actifs est bien plus granulaire et cherche à déterminer le temps pendant lequel chaque actif requerra du financement stable.

Taux de cession interne
Le Groupe HSBC gère les risques de taux d'intérêt d'une part, et de liquidité et de financement d'autre part, dans des cadres distincts et selon des hypothèses différentes. Ces politiques ont été développées de façon à être cohérentes avec le dispositif de gestion des risques du Groupe. HSBC France applique le cadre du Groupe pour déterminer pour chaque devise significative les courbes de taux de transfert et de *liquidity premium* les plus appropriées. La courbe de *liquidity premium* reflète le coût/la valeur (rendement au-dessus de la courbe de taux) du financement à terme et plus généralement des dépôts stables. Ce coût est facturé aux actifs requérant du financement stable et ensuite crédité aux dépôts stables après le paiement des coûts de la dette externe. Le processus de *liquidity premium* s'appuie sur les exigences du NSFR. En sus, si un actif ou un passif génère une sortie de trésorerie devant être couverte par des actifs liquides (HQLA), cet élément est facturé de la différence entre le rendement du portefeuille d'actifs liquides (HQLA) et la courbe de taux de transfert.

Tests de résistance à des stress de liquidité
Le Groupe HSBC évalue sa résistance à des stress de liquidité pour confirmer l'adéquation de son appétit aux risques, pour valider qu'il peut continuer d'opérer dans différents scénarios de stress et pour confirmer que les hypothèses de stress inclues dans le scénario du LCR

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité du Groupe. Le Groupe conduit également des *reverse stress tests* dans le but spécifique d'évaluer le caractère peu probable de scénarios menant à l'épuisement des sources de liquidité. Si ces scénarios ne sont pas jugés suffisamment peu probables, des actions correctrices sont engagées.

Les scénarios de *stress testing* englobent des hypothèses de stress de natures et de durées différentes. Le comité ALCO valide ces hypothèses et revoit les résultats des tests. Ces informations sont également présentées au Conseil d'Administration *via* le processus d'évaluation du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (ILAAP).

Profil de risque de liquidité et de financement

Gestion des risques de liquidité et de financement en 2016

Liquidity coverage ratio

Au 31 décembre 2016, HSBC France était dans la limite de tolérance du LCR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (LFRF).

HSBC France a déclaré à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) un ratio LCR calculé selon l'Acte Délégué de la Commission européenne de 122 % au 31 décembre 2016.

Le tableau suivant montre le niveau du LCR pour HSBC France (selon l'acte délégué de la Commission européenne).

Liquidity Coverage Ratio

(en %)	**31.12.2016**	31.12.2015
HSBC France	**122**	127

Net Stable Funding Ratio

Au 31 décembre 2016, HSBC France était dans la limite de tolérance du NSFR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (LFRF).

Le tableau suivant montre le niveau du NSFR pour HSBC France (sur la base du texte BCBS 295).

Net Stable Funding Ratio

(en %)	**31.12.2016**
HSBC France	**120**

Concentration des déposants et concentration des remboursements de financements à terme

Les métriques LCR et NSFR s'appuient sur des hypothèses stressées de sorties de trésorerie pour chaque segment de déposants et de produits. La validité de ces hypothèses pourrait être remise en cause s'il existe une concentration élevée des déposants dans un portefeuille donné.

De même, HSBC France serait exposé à un risque de refinancement à terme si le profil de maturité des dettes contenait concentration excessive de remboursements dans une période donnée.

Au 31 décembre 2016, HSBC France respectait les limites de tolérance aux risques définies sur la concentration des déposants et sur la concentration des remboursements de financements à terme définies dans le cadre du LFRF.

Actifs liquides

Le tableau ci-dessous montre la valeur en liquidité non pondérée des actifs considérés comme liquides et utilisés dans le calcul du LCR.

Le niveau d'actifs liquides publié reflète le portefeuille d'actifs liquides non grevés à la date d'arrêté en utilisant la définition réglementaire des actifs liquides.

Actifs liquides

	Valeur en liquidité (avant haircut) estimée	
(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Niveau 1	**19 686**	17 778
Niveau 2a	**760**	2 485
Niveau 2b	**14**	–

Les actifs liquides de niveau 1 incluent les dépôts de HSBC France en banque centrale (hors réserves obligatoires) et les encaisses.

Sources et emplois de financement

Le tableau "sources emplois des fonds" ci-dessous, qui fournit une vue sur le financement du bilan consolidé de HSBC France, doit être lu au regard du LFRF qui requiert que chaque entité opérationnelle du Groupe HSBC gère ses risques de liquidité et de financement de façon autonome.

Le tableau ci-dessous analyse le bilan consolidé de HSBC France en fonction des actifs émanant des activités opérationnelles et des sources de financement supportant ces activités. Les actifs et les passifs ne provenant pas de ces activités opérationnelles sont présentés comme un net entre les sources de financement et leur déploiement. Le niveau des comptes clients et du financement à terme a continué d'excéder le niveau des crédits et avances à la clientèle. L'impasse positive de financement a été principalement déployée en actifs liquides, espèces et soldes créditeurs détenus auprès des banques centrales, ainsi que des investissements financiers, comme requis dans le cadre du LFRF.

Sources et emplois des fonds

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Sources		
Comptes créditeurs de la clientèle	**34 220**	32 811
Dettes envers les établissements de crédit	**12 061**	7 086
Opérations de pension de titres – hors activités de *trading*	**7 592**	10 283
Dettes représentées par un titre	**6 616**	10 501
Dettes subordonnées	**276**	276
Passifs financiers sous option juste valeur	**8 464**	8 476
Passifs des contrats d'assurance-vie	**21 302**	20 943
Portefeuille de transaction	**26 468**	22 647
Total des fonds propres	**5 873**	5 938
Au 31 décembre	**122 872**	118 961

	2016	2015
Emplois		
Prêts et créances sur la clientèle	**41 327**	38 524
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 379**	4 660
Opérations de pension de titres – hors activités de *trading*	**11 862**	10 163
Portefeuille de transaction	**23 589**	27 161
Investissements financiers	**26 504**	27 677
Caisse, banques centrales et CCP	**4 714**	395
Emploi net dans d'autres actifs et passifs du bilan	**11 497**	10 381
Au 31 décembre	**122 872**	118 961

Risque de liquidité contingente provenant des facilités de crédit confirmées

HSBC France fournit à ses clients des lignes confirmées, comme des facilités de crédit et des lignes *backstop* vers des véhicules sponsorisés par le groupe. Les sommes non tirées de ces engagements hors-bilan sont prises en compte dans le calcul du LCR et du NSFR selon les textes réglementaires applicables. Ceci assure que, dans un scénario de stress, les sorties supplémentaires de trésorerie engendrées par une hausse des tirages sur les lignes confirmées n'engendreront pas de risque de liquidité pour HSBC France.

HSBC France a défini des limites sur le montant des facilités non annulables après prise en compte de la capacité de HSBC France à les financer. Ces limites portent sur les emprunteurs, la liquidité des actifs sous-jacents et de la taille des lignes. En relation avec les engagements vers les clients, le tableau suivant montre le niveau des engagements hors-bilan sur les 5 plus grosses lignes et sur le principal secteur d'activité.

Expositions contractuelles de HSBC France au 31 décembre, suivi dans le cadre des limites de liquidité contingente

(en milliards d'euros)	**2016**	2015
Engagements vers des véhicules spécialisés [1]		
- Total	**0,1**	2,4
- Plus grande ligne	**0,0**	0,6
Engagements vers la clientèle		
- 5 plus grandes lignes [2]	**2,9**	2,9
- Plus grand secteur d'activité [3]	**1,3**	2,2

1 *Ces expositions correspondent au conduit Regency. En 2016, le groupe HSBC France a remplacé les facilités hors-bilan par des financements au bilan.*
2 *Somme du montant non tiré pour les 5 plus grandes facilités confirmées, autres que les conduits.*
3 *Somme du montant non tiré pour les facilités confirmées aux clients du plus grand secteur d'activité, autres que les conduits.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Grèvement d'actifs et gestion du collatéral

Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider le groupe à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Le collatéral est géré sur la base du périmètre HSBC France, conformément à l'approche adoptée dans la gestion de liquidité et de financement. Le collatéral disponible est géré comme un pool unique, dont HSBC France cherche à optimiser en permanence l'allocation.

Ces informations visent à mieux identifier les actifs disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan) :

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Total actifs du bilan au 31 décembre	**169 423**	168 458
Moins :		
– opérations de prise en pension / emprunt de titres et actifs dérivés	**(59 330)**	(59 750)
– autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie	**(25 500)**	(32 560)
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	**84 593**	76 148
Plus : actifs hors bilan :		
– juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres / dérivés pouvant être recédés ou redonnés en garantie	**34 408**	36 071
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	**119 001**	112 219
Moins :		
– actifs du bilan donnés en garantie	**(24 225)**	(25 389)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres / dérivés	**(29 036)**	(27 293)
Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	**65 740**	59 537

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque que les taux ou prix de marché sur lesquels la banque a des positions évoluent en la défaveur de ces positions et de ce fait causent des pertes. Toute position ouverte générant du risque de marché doit être encadrée par des limites. Une gouvernance précise assure le respect de cette règle dans toutes les entités du Groupe HSBC.

Ces limites sont définies en termes d'instruments autorisés, d'actifs sous-jacents, de limites de *Value at Risk* (VaR), de niveau de sensibilité aux facteurs de risque, de niveau maximal de pertes, et de *stress tests*. Elles sont révisées annuellement au minimum au cours du processus de revue annuelle des limites et sont présentées au *Market Risk Forum*.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Gouvernance de la gestion du risque de marché

Le risque de marché est géré et contrôlé grâce à des limites approuvées par le *Risk Management Meeting* (RMM) pour HSBC Holdings plc. Ces limites sont ensuite allouées aux différentes lignes de métiers et aux entités légales du Groupe HSBC. Les principales entités, telles que HSBC France, ont des sous-fonctions indépendantes de *Market Risk Management* et *Market Risk Control* qui sont responsables de mesurer et reporter quotidiennement les expositions au regard des limites.

***Wholesale Credit and Market Risk* (WMR)**

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale Credit*

and Market Risk. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, *via* l'entité *Traded Risk*, d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*, une fois celles-ci validées par les instances de gouvernance du Groupe HSBC. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale Credit and Market Risk* comporte un échelon européen et un échelon local dans certains pays, dont la France.

Traded Risk Europe
Le responsable *Traded Risk Europe*, hiérarchiquement rattaché au responsable mondial de *Traded Risk* et au responsable de WMR Europe, supervise le processus de revue des mandats de risques de marchés dans son périmètre géographique. Il les soumet à l'approbation de Group WMR. Il est le responsable fonctionnel du responsable de *Traded Risk France*.

Gouvernance du risque de marché pour HSBC France
Localement, le *Chief Risk Officer* de HSBC France confie à WMR France la gestion des limites de ses risques de marché ainsi que celle de ses différentes lignes de métiers. Ainsi, en plus de la soumission à Group WMR par l'intermédiaire de *Traded Risk Europe*, les mandats de risque sont aussi approuvés par le responsable de WMR France, dans les limites d'appétit au risque approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC France. Ceux-ci font l'objet d'une revue annuelle formelle par le *Market Risk Forum*.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France (MRF)
Le *Market Risk Forum* de HSBC France a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le MRF se réunit mensuellement sous la présidence du responsable de WMR France. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable de *Traded Risk France*, le responsable de *Independent Model Review* (IMR), le Responsable de *Product Control*. *Traded Risk France* assure le secrétariat du comité.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France examine les indicateurs de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites significatives et les demandes d'augmentations temporaires ou permanentes de ces limites.

Le *Risk Management Meeting* (RMM)
Le responsable de l'équipe *Traded Risk* présente mensuellement les principaux points du *Market Risk Forum* à mentionner en matière de risques de marché au RMM de HSBC France.

***Wholesale Credit and Market Risk* (WMR) France**
WMR France est la Direction responsable des risques de crédit aux entreprises et du risque de marché de HSBC France. Le responsable de WMR France préside le *Market Risk Forum*. Il est en outre membre de l'ALCO de HSBC France.

Traded Risk France
Au sein de WMR, *Traded Risk* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein de HSBC France compatibles avec la stratégie et l'appétit au risque du Groupe HSBC ;
- la participation dans l'approbation des nouveaux produits de marché ;
- le calcul des expositions aux risques de marché et des différents indicateurs de risque correspondants, dont notamment celui de la *Value at Risk*.

Le responsable de *Traded Risk France* couvre à la fois la responsabilité de MRMaC (*Market Risk Management and Control*) France et celle de *Traded Credit* (TCR) France. Il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. D'une façon générale, il revient au responsable de *Traded Risk France* de fournir commentaires et explications sur tout dépassement de limites significatives et sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* (MRM), et *Market Risk Control* (MRC).

***Market Risk Management* (MRM)**
Market Risk Management (MRM) définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, *Value at Risk*, scenarii de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination de la Direction Générale, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

L'équipe MRM prépare la revue annuelle des limites en lien avec les responsables d'activité et les soumet pour approbation au responsable de WMR France et à Group WMR *via* le responsable de *Traded Risk Europe*.

***Market Risk Control* (MRC)**
Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du rapport des *stress tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting* de la *Value at Risk*.

Ces équipes produisent et diffusent les rapports consolidés des risques de marché de HSBC France, pour la Direction Générale et pour consolidation au niveau du Groupe HSBC. Elles assurent également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMM, Comité des Risques, Conseil d'Administration, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelle).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du Responsable *Traded Risk France*.

***Traded Credit Risk* (TCR)**
Deux équipes sont chargées d'assurer au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risque de contrepartie pour les activités de marché de HSBC France.

Une première équipe produit et diffuse les rapports nécessaires au suivi des risques de contrepartie pour les activités de marché de HSBC France à destination notamment de la deuxième équipe de *Risk Managers*, *Traded Credit Risk Management* (TCRM).

TCRM analyse la pertinence des mesures de risques utilisées, définit et développe une analyse synthétique des risques de contrepartie à destination de la Direction, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés et de l'environnement économique.

Ces deux équipes sont sous l'autorité hiérarchique du responsable *Traded Risk France*.

***Independent Model Review* (IMR)**
La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche "*front office*". La revue de ces modèles ainsi que des modèles de *Value at Risk*. incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Independent Model Review* (IMR) – précédemment appelée QRVG (*Quantitative Review and Valuation Group*). Son responsable rapporte localement au *Chief Risk Officer* et fonctionnellement au responsable IMR EMEA (*Europe Middle East & Africa*).

***Product Control* (PC)**
La fonction *Product Control* est responsable de la valorisation indépendante des positions. Elle assure quotidiennement la production et l'explication des résultats économiques et les réconcilie en fin de mois avec les résultats issus des chaînes comptables. *Product Control* effectue de surcroît le contrôle des transactions "*off market*" et "*off margin*" et intervient ponctuellement dans le suivi de la résolution de désaccords sur les appels de marge.

La définition et le calcul des ajustements mensuels de valorisation lui incombent, de même que le suivi des recommandations de IMR en termes de limitations de modèles. Le responsable de *Product Control* est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier de HSBC France et fonctionnellement au responsable *Product Control* EMEA.

Le Comité des Valorisations
Le Comité des Valorisations se réunit mensuellement et réunit des représentants du Front office, de MRM, de IMR et de *Product Control*.

Il examine et approuve les contrôles des paramètres de modèles utilisés par le *front office* et les calculs des ajustements mensuels de valorisation et trimestriellement les ajustements de "*Prudent Valuation*". Il revoit en outre les opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office*/*back office*.

Les méthodes de détermination des provisions concernant les opérations de marché sont revues et approuvées par ce comité de manière annuelle au minimum.

Réalité des risques en 2016
Le mandat des risques de marché de HSBC France pour 2016 s'est inscrit dans la continuité de celui de 2015, avec peu de modifications substantielles des principales limites de risque. Pour mémoire, les limites de risque de marché ont été graduellement réduites à la suite de la crise financière de 2008 pour la partie des activités de structurés de taux, et de la crise de liquidité des dettes d'Etats souverains européens de 2011 pour les activités de tenue de marché.

Le programme d'assouplissement quantitatif lancé par la Banque centrale européenne (BCE) en janvier 2015 continue d'avoir un effet significatif sur les taux d'intérêt européens en les portant à de très bas niveaux et même en territoire négatif sur une bonne partie de la courbe de taux, y compris par contagion sur un certain nombre d'émetteurs souverains de très bonne qualité comme l'Allemagne par exemple. Le résultat du référendum anglais en faveur d'une sortie de l'Union

européenne (Brexit) a néanmoins créé une situation de marché volatile au début de l'été et provoqué une remontée des courbes de taux d'intérêt. Ce changement de tendance s'est poursuivi avec le résultat de l'élection présidentielle américaine. Le référendum italien et la démission de Matteo Renzi ont quant à eux provoqué en fin d'année une divergence de la courbe des taux d'intérêt italiens par rapport à celle des autres Etats périphériques.

Comme depuis 2014, HSBC France a participé en 2016 à l'exercice de *stress test* mené par la PRA (*Prudential Regulation Authority*).

Tout au long de l'année 2016, HSBC France a continué de jouer un rôle majeur de plateforme pour le Groupe HSBC dans les activités d'obligations d'Etat de la Zone euro et de dérivés en euros et dollars.

Les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la zone périphérique, ont été maintenues tout au long de l'année 2016 à l'intérieur des limites de risques qui leur avaient été allouées.

Sur l'ensemble de 2016, HSBC France a opéré avec un coefficient multiplicateur minimum pour le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres.

Mesures de risques de marché

Suivi et limites des risques de marché

L'objectif est de gérer et de contrôler les risques de marché en maintenant un profil de risque en ligne avec l'appétit au risque. HSBC utilise une palette d'outils pour surveiller et limiter les risques de marché incluant l'analyse des sensibilités, la *Value at Risk* et les *stress tests*.

Les expositions et les risques maximums que HSBC France accepte de porter sont encadrés par un ensemble de mandats, qui couvrent les limites significatives en termes de :

- *Value at Risk, Stressed Value at Risk*.
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de "*spread*" ;
- expositions en cas de défaut (EaD) des émetteurs pour les obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit "*max-loss*" ;
- liste des instruments autorisés.

Chaque mandat de métier encadre plusieurs mandats d'unités appelées *desks Volcker* ou FBL (pour *French Banking Law*, en référence à la loi bancaire française) qui à leur tour reçoivent un ensemble de limites de la part des *Market Risk Managers* (MRM) après la soumission par le responsable du *desk* d'un document appelé *Trading Desk Profile*. Ce document résume la stratégie du *desk*, les limites de risque demandées ainsi que toutes autres informations pertinentes au fonctionnement du *desk*.

Analyse des sensibilités

L'analyse des sensibilités mesure l'impact de l'évolution de facteurs de risque individuels incluant les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions par exemple. HSBC utilise ces indicateurs pour suivre les positions de risque de marché de différents types. Des limites pour ces sensibilités sont définies pour chaque portefeuille, produit et type de risque.

Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* (VaR). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas de HSBC). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scenarii futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

– par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ;

– la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

HSBC France a travaillé avec le Groupe HSBC sur une amélioration de la méthode actuellement utilisée dans le modèle de VaR et a soumis au début de l'année 2016 à la BCE un nouveau modèle de VaR afin de mieux prendre en compte l'environnement de marché particulier, et notamment des niveaux de taux très faibles, voire parfois négatifs. Ce nouveau modèle est en cours de revue par la BCE.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues des résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède systématiquement et grossièrement les résultats quotidiens.

Les exceptions ou violations de *backtesting* sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % un jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Conformément aux exigences réglementaires, ses résultats sont communiqués trimestriellement au régulateur.

Risque hors du dispositif VaR

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (VaR *Add-on*) au titre des facteurs de risques exotiques.

***Stressed* VaR (SVaR)**

Depuis le 31 décembre 2011, HSBC France calcule une VaR "stressée" (*Stressed* VaR). Comme la VaR, celle-ci est calculée en utilisant des simulations historiques et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la VaR, la *Stressed* VaR se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données en période de stress. Un équivalent 1 jour de la *Stressed* VaR est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

Stress Testing

Les *Stress Tests* sont un outil important, pleinement intégrés dans le dispositif de gestion des risques. Ils servent à évaluer l'impact potentiel sur la valeur des portefeuilles d'événements de marché plus extrêmes, bien que plausibles. Dans de tels scenarii, les pertes peuvent être plus importantes que celles prédites par le modèle de VaR.

Les *Stress Tests* sont mis en œuvre au niveau de HSBC France, de la région Europe et du Groupe HSBC. Des scenarii standards et communs au Groupe HSBC sont utilisés afin d'appréhender des événements de marché extrêmes. Les scenarii sont construits pour capturer des événements significatifs ou des mouvements de marché propres à chaque type d'activité et classe d'actif.

L'instance qui se tient au niveau du groupe, le "*Stress Testing Review*", détermine les scenarii à appliquer au niveau portefeuille et consolidé :

– des scenarii de stress sur les facteurs de risques qui ne sont probablement pas capturés dans la VaR ;

– des scenarii "techniques" qui envisagent des mouvements extrêmes de chaque scénario sans lien avec les mouvements de marchés ;

– des scenarii hypothétiques envisageant des événements macroéconomiques potentiels, par exemple un ralentissement de l'activité en Chine et ses conséquences sur les dettes souveraines, incluant une contagion large ;

– des scenarii historiques incorporant des observations de variations de marché durant des périodes de stress passées et non capturées par la VaR.

D'autres scenarii sont définis localement en tenant compte de la spécificité des activités de HSBC France. L'ensemble des scenarii impactant significativement la valorisation de portefeuilles est discuté et revu lors du *Market Risk Forum*. Des scenarii de *stress test* spécifiques à la Zone euro sont définis localement au niveau de HSBC France (mélangeant différentes déformations des courbes de taux des émetteurs souverains, incluant des tensions sévères de ces s*preads*) et sont régulièrement recalibrés pour être ajustés aux conditions de marché. Des scenarii dédiés comprenant une déformation de la courbe de swap et de la surface de volatilité sont appliqués aux portefeuilles les plus exotiques pour capturer la convexité et les déformations des risques de ces portefeuilles. Ces résultats sont présentés mensuellement au *Market Risk Forum*.

Portefeuilles de *Trading*

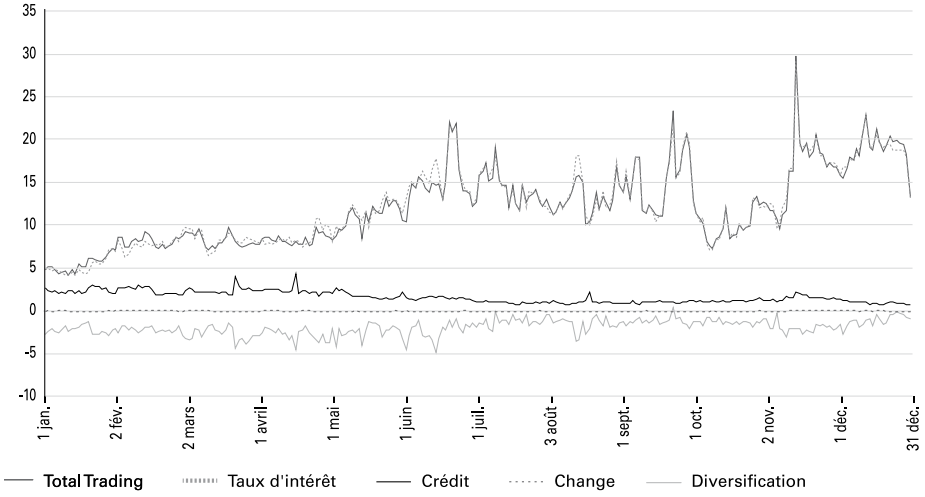
Value at Risk du portefeuille de Trading

Etant donné l'environnement de taux particulièrement bas et les faiblesses identifiées du modèle actuellement utilisé, le niveau de VaR et de *Stressed* VaR

de HSBC France a augmenté en 2016 par rapport à 2015, avec une augmentation particulière au cours du quatrième trimestre de 2016. Cependant, l'analyse quotidienne et granulaire des risques de marché montrent que cette hausse est liée au modèle et non le reflet d'une hausse substantielle du risque de marché non couvert dans les *books* de *trading*. En outre, les niveaux de VaR et *Stressed VaR* substantiellement plus bas dans le nouveau modèle en cours de validation confirment cette conclusion.

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Actions	*Spread* de crédit	Diversification	Total
Année 2016	**0,02**	**13,28**	**–**	**0,77**	**(0,81)**	**14,22**
Moyenne	**0,02**	**12,15**	**–**	**1,66**	**(1,88)**	**13,97**
Maximum	**0,14**	**29,23**	**–**	**4,32**	**(4,85)**	**31,75**
Année 2015	0,02	6,66	–	2,26	(0,60)	8,40
Moyenne	0,02	6,36	–	2,35	(2,01)	6,79
Maximum	0,26	16,71	–	6,22	(4,41)	20,21

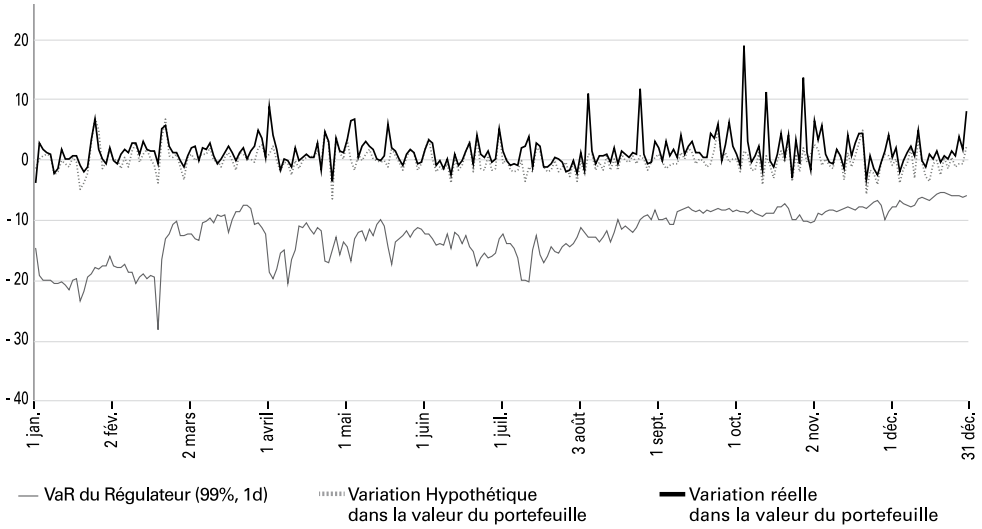


Stressed VaR du portefeuille de trading (10 D SVaR)

(en millions d'euros)	
Moyenne	50,34
Maximum	145,24
Minimum	15,00
Au 30 décembre 2016	44,21

La période utilisée pour la *Stressed VaR* est calibrée régulièrement au cours de l'année et est extraite de la période démarrant en 2007.

Au 31 décembre 2016, la pire période utilisée comprend le deuxième semestre 2007 et le premier semestre 2008.



Aucune exception de *backtesting* n'a été enregistrée en 2016 pour HSBC France.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

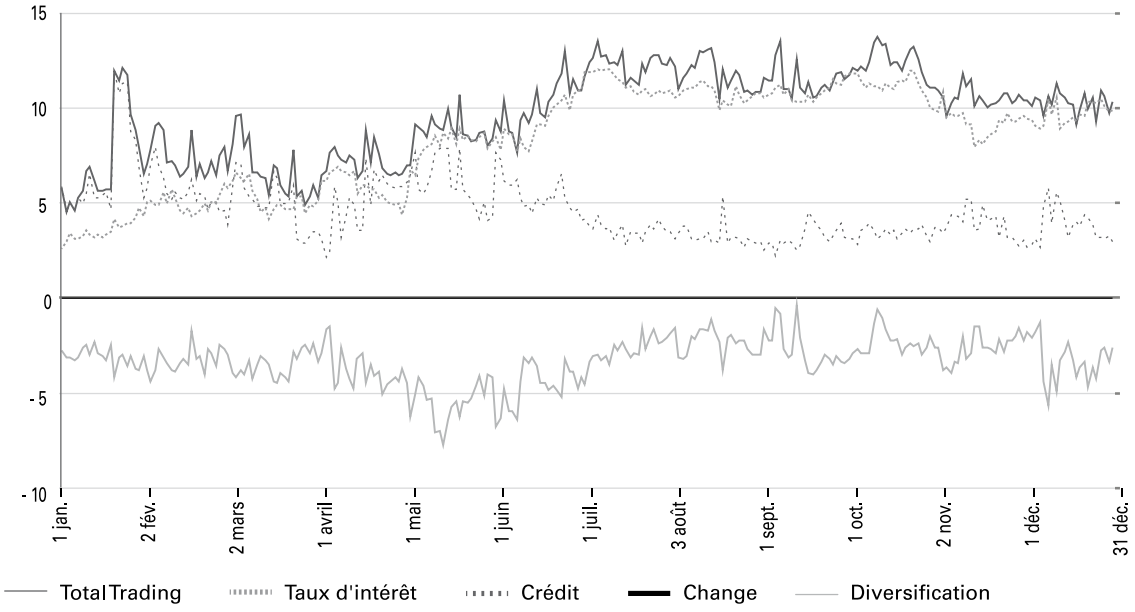
Portefeuilles de *Banking*

Value at Risk du portefeuille de Banking

La VaR des portefeuilles non comptabilisés en *Trading* était plus élevée au 31 décembre 2016 comparée au 31 décembre 2015 pour des raisons similaires à celles affectant la VaR du portefeuille de *trading*.

VaR Accrual des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Actions	*Spread* de crédit	Diversification	Total
Année 2016	–	**9,93**	–	**2,99**	**(2,61)**	**12,99**
Moyenne	–	**8,36**	–	**4,57**	**(3,32)**	**13,01**
Maximum	–	**12,05**	–	**12,01**	**(7,79)**	**17,07**
Année 2015	–	2,77	–	5,36	(2,53)	5,63
Moyenne	–	3,67	–	5,10	(2,67)	6,12
Maximum	–	8,41	–	10,81	(6,28)	12,81



Risques actif pondérés

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Modèle Interne VaR	**2 358**	1 148
Risque de change	**4**	3
Risque général de taux d'intérêt	**2 359**	1 147
Risque général lié aux actions	**–**	–
Effet du *netting*	**(5)**	(3)
Modèle Interne Stress VaR	**5 245**	1 004
Risque de change	**34**	15
Risque général de taux d'intérêt	**5 255**	1 004
Risque général lié aux actions	**–**	–
Effet du *netting*	**(44)**	(15)
Méthode Standard	**304**	442
Risque de change	**–**	–
Risque général de taux d'intérêt	**177**	231
Risque spécifique lié aux taux d'intérêt	**127**	211
Risque général lié aux actions	**–**	–
Risque spécifique lié aux actions	**–**	–
Total	**7 907**	2 594

Le risque de taux structurel

Le risque de taux du portefeuille bancaire est géré conformément aux normes du Groupe HSBC et de manière centralisée par le département *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) au sein de la Direction Financière.

Le risque de taux structurel provient principalement de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque nécessite la formulation d'hypothèses, d'une part, sur les options offertes aux clients pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, et d'autre part, sur le comportement des clients concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales, différentes des éléments contractuels, sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Ce risque de taux structurel est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan et ne concerne pas les opérations de marché. Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux de HSBC France est de réduire la sensibilité du résultat à une variation des taux d'intérêt par la gestion du *gap* de taux issu du déséquilibre entre la position à taux fixe à l'actif et au passif par bandes de maturités.

Les stratégies de couverture du risque de taux global mises en place par la banque sont basées sur la modélisation interne de ce risque. Les caractéristiques comportementales utilisées peuvent être affectées par l'environnement macroéconomique et l'environnement de taux, ce qui n'écarte pas tout risque d'effet sur la rentabilité. En outre, la manière dont les gains et pertes sur opérations de couvertures sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés. La sensibilité résiduelle du résultat fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gouvernance des risques de la gestion de bilan.

Gouvernance

L'instance de surveillance des risques de taux d'intérêt, de liquidité et de change structurels est l'ALCO Bilan dont le secrétariat est assuré par l'ALCM, qui rapporte au *Risk Management Meeting*. L'ALCO Bilan réunit mensuellement le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Directeur en charge des risques, le Directeur Financier et les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la Direction Financière et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier et réglementaire relatif à ces risques.

L'ALCO Bilan a également pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique et de s'assurer que les contrôles adéquats existent. En termes de gestion du risque de taux structurel plus spécifiquement, l'ALCO Bilan revoit et approuve, au moins annuellement, les principales règles de gestion et niveau d'appétit au risque qui font partie du dispositif de surveillance. Les éventuels dysfonctionnements constatés dans les processus de gestion des risques structurels de taux et les actions correctrices sont également présentés à l'ALCO Bilan chaque trimestre.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

HSBC France analyse mensuellement de nombreux indicateurs, sur base consolidée, qui permettent un suivi efficace des risques de taux (parmi lesquels, *gaps* statiques, calcul de sensibilité des résultats, scenarii de stress, etc.). L'ALCM coordonne les travaux du TALCO Taux, un sous-comité de l'ALCO Bilan, qui se réunit mensuellement afin de superviser la gestion du risque de taux structurel des métiers de la Banque commerciale. Le compte rendu du TALCO Taux et tous les indicateurs de risque de taux cités précédemment sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan pour validation.

Les principaux indicateurs du risque de taux présentés et suivis en ALCO Bilan sont commentés au RMM, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

Méthodologie, dispositif de mesure et de suivi du risque de taux

Le processus d'évaluation du risque de taux est mensuel et s'appuie sur l'analyse des *gaps* de taux des différents métiers de la banque concernés. Le *gap* de taux est la présentation échéancée de l'équilibre actif moins passif du bilan, à une date de situation donnée. Chaque échéance du *gap* est calculée en fonction des tombées contractuelles ou des tombées théoriques si une règle de gestion est appliquée. Elle prend en compte la date de prochaine re-fixation du taux d'intérêt. Ces règles résultent de la revue de la comportementalisation de certains actifs ou passifs. C'est notamment le cas des dépôts à vue, ou des options implicites intégrées de remboursements anticipés des prêts à taux fixe. C'est à partir de ce *gap* que les couvertures de risque de taux sont établies.

En effet, sur la base des informations collectées, l'ALCM assure mensuellement la mesure et la surveillance du risque de taux structurel sur base individuelle, lorsque le risque est significatif, et sur base consolidée pour les autres entités. Cette centralisation permet à l'ALCM de gérer ce risque de façon optimale et de définir les règles de transfert de ce risque aux départements *Balance Sheet Management* (BSM) ou *Global Markets* (GM).

L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par BSM ou couverts par GM grâce à une série de transactions internes. Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés traités dans le marché avec des contreparties extérieures au Groupe HSBC.

Les couvertures sous forme d'instruments dérivés sont pour l'essentiel comptabilisées en couvertures de flux de trésorerie futurs d'opérations à taux révisables (*Cash Flow Hedge* – CFH), en couverture de variations de valeur d'actifs et passifs à taux fixe (*Fair Value Hedge* - FVH) ou bien sous forme de couvertures non éligibles au regard des normes IFRS (*Non Qualifying Hedges* – NQH). L'analyse des instruments dérivés par types de contrats utilisés est présentée en Note 12 des Etats financiers consolidés.

Le modèle de gestion du risque structurel de taux définit le cadre des limites opérationnelles à respecter pour la détermination des nouvelles opérations de couverture. Ainsi, le nouveau *gap* après couverture doit respecter une exposition résiduelle par échéance contenue dans des limites.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle sur les douze prochains mois selon divers scenarii de taux d'intérêt :

– Une translation immédiate de la courbe des taux de +/-100 points de base et

– Deux scenarii choc de taux progressifs : translation de +/-25 points de base le premier jour de chaque trimestre.

Par ailleurs, HSBC France mesure chaque trimestre l'impact sur les fonds propres d'un choc uniforme de 200 points de base à la hausse et à la baisse. La sensibilité de l'EVE correspond au mouvement de la valeur de marché du *Banking Book* (hors positions liées aux activités de négociation) lié à une variation des taux d'intérêts. La valeur de marché est définie comme étant la valeur actualisée d'un certain nombre de cash flows futurs.

Ces montants concernent le périmètre d'HSBC France SA. Compte tenu des politiques de gestion du risque de taux appliquées dans les filiales, la prise en compte de ce périmètre est jugée non matérielle, à l'exception de HSBC Assurance France qui dispose de son dispositif propre (Cf. La gestion des risques liée au métier de l'Assurance page 173).

l'ALCM met en œuvre, d'une part, les opérations de couverture nécessaires de manière centralisée et, d'autre part, l'ensemble de contrôles formalisés.

Au quatrième trimestre 2016, une relation de couverture a fait l'objet d'une déqualification comptable partielle dans le contexte de taux d'intérêt négatifs ; la relation de cçuverture étant devenue insuffisamment efficace au sens de la norme IAS 39 (Cf. note annexe aux états financiers consolidés n°1).

Expositions

HSBC France reste exposé à une variation des taux d'intérêt de la Zone euro sur les portefeuilles d'opérations bancaires et les éléments structurels du bilan et verrait sa marge nette d'intérêts baisser de 24 millions EUR au 31 décembre 2016 pour une baisse immédiate de 100 points de base. L'impact d'une hausse de 200 points de base sur ses fonds propres est estimée à - 480 millions EUR au 31 décembre 2016.

Ci-dessous le *gap* de taux par bande de maturités des activités en euro de la banque commerciale, au 31 décembre 2016 avant opérations de couverture.

Banque de détail et commerciale

(en millions d'euros)	1 an	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
Montant du *gap* de taux d'intérêt	2 020	(1 561)	(1 612)	(720)	1 205

Suite au nombre important de renégociations et remboursements anticipés de crédits immobiliers constatés en 2015 et 2016 dans un contexte de forte concurrence et du faible niveau des taux d'intérêt, les taux de gestion prévisionnelle des remboursements anticipés de ces crédits ont été ajustés en 2016. Par ailleurs, l'environnement de taux bas, voire négatifs, ayant eu pour conséquence une hausse des dépôts à vue clientèle non rémunérés, HSBC France a été amené à prendre en compte l'augmentation conjoncturelle des encours en modulant ses échéances de couvertures.

Le contexte de taux d'intérêt historiquement bas, s'il venait à se prolonger, devrait continuer de peser sur la marge d'intermédiation des activités bancaires.

Balance sheet management

La gouvernance de BSM s'articule autour de deux lignes de *reporting* au Directeur adjoint de GB&M et au responsable BSM EMEA. BSM est responsable de la gestion du risque de liquidité et de financement sous la supervision de l'ALCO local.

BSM gère également le risque des positions n'appartenant pas au portefeuille de *trading* qui lui a été transféré dans le cadre d'un mandat de gestion des risques.

Dans sa gestion du risque de liquidité pour le compte de l'ALCO et de la gestion des positions n'appartenant pas au portefeuille de *trading*, BSM investit dans des actifs liquides parmi les mieux notés en ligne avec la politique du Groupe HSBC sur les actifs liquides.

L'essentiel de la liquidité est investie dans les dépôts aux banques centrales et dans des titres gouvernementaux, supranationaux, et d'agences publiques locales, le reste étant investi en prêts interbancaires court terme.

Les dépôts aux banques centrales pouvant être retirés sont comptabilisés en tant que liquidité. Les réserves réglementaires, les prêts interbancaires et aux banques centrales sont comptabilisés comme des "prêts et avances".

Les titres que détient BSM sont comptabilisés comme des positions AFS (*Available for Sale*). Les réserves réglementaires ne sont pas reconnues comme des actifs liquides.

BSM peut utiliser des instruments dérivés conformément à son mandat pour gérer le risque de taux. L'activité sur les instruments dérivés se concentre essentiellement sur les *swaps* de taux d'intérêt utilisés dans des relations comptables de couverture dites de "*cash flow hedge*" ou bien de "*fair value hedge*".

Le risque de crédit de BSM est limité à des positions court terme vis-à-vis d'autres banques *via* les prêts/emprunts interbancaires, aux banques centrales, aux dettes gouvernementales les mieux notées, et enfin aux supranationales et agences publiques locales.

BSM ne gère pas le risque structurel de crédit de l'ensemble du bilan comptable.

La VaR (*Value at Risk*) est calculée sur les positions de *tradings* comme sur celles n'appartenant pas au portefeuille de *trading*. La méthodologie appliquée est la même que celle sur les marchés ainsi que les outils de calculs.

Les positions de BSM dans le portefeuille de *trading* restent très limitées à des cas spécifiques.

Les positions et la VaR associées sont restées à des niveaux moyens en 2016 comme en 2015.

Le risque de change structurel

L'exposition au risque de change structurel de HSBC France est limitée. Elle concerne quelques investissements non significatifs dans les filiales à l'étranger, les positions de change issues de l'activité bancaire étant systématiquement transférées à la salle des marchés, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par le *Risk Management Meeting*.

Il existe un risque de change correspondant au risque de variation des fonds propres dû à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les investissements de HSBC France dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves.

La surveillance de ce risque, selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'un indicateur de sensibilité des expositions et des ratios de capital aux mouvements des principales devises face à l'euro, calculé par la Direction Financière. A fin 2016, environ 12 % des RWAs au titre des risques de crédit et de contrepartie sont libellés en USD et GBP, aucune autre devise ne représentant une exposition significative.

L'impact estimé d'une variation combinée de +/- 20 % du GBP et de l'USD face à l'EUR sur le ratio CET1 serait de l'ordre de +/- 0,35 %.

LES RISQUES OPERATIONNELS

Conformément à la définition de l'arrêté du 3 novembre 2014 et du FIM (*Functional Instruction Manual*), le risque opérationnel est défini dans l'ensemble du Groupe HSBC France comme le risque résultant :

- de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information ;
- ou d'événements extérieurs.

Ce risque inclut notamment le risque de fraude interne ou externe (art 324 du Règlement (EU) N° 575/2013), les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris les événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance, et les risques liés aux modèles.

Le Groupe HSBC a défini une taxonomie de risques dans laquelle les risques opérationnels sont répartis en 16 catégories de risques : Criminalité Financière, Conformité Réglementaire, Fiduciaire, Juridique, Sécurité de l'Information, Comptable, Fiscal, Fraude Externe, Fraude Interne, Ressources Humaines, Politique, Physique, Continuité de l'Activité, Systèmes, Opérations et Projets.

Disposition réglementaire

Les dispositions issues de Bâle II fixent l'obligation pour les établissements bancaires de prendre en compte la gestion du risque opérationnel à trois niveaux :

- en matière d'exigence minimale de fonds propres afin de mieux prendre en compte l'ensemble des risques bancaires et leur réalité économique (pilier 1) ;
- en matière de gestion du risque opérationnel, se traduisant par une exigence de mise en place d'un dispositif interne destiné à assurer la gestion du risque qui reflète le renforcement de la surveillance prudentielle par les superviseurs nationaux (pilier 2) ;
- en matière d'information et de communication financière sur ce sujet, auprès des administrateurs, autorités de tutelle, actionnaires, etc. (pilier 3).

Au-delà des obligations réglementaires, il convient de souligner l'importance que revêt pour HSBC France la gestion de ce risque, dont la maîtrise doit conduire à la réduction des charges du compte de résultat, et représenter un des volets de l'optimisation de la qualité des services rendus à la clientèle, et l'adaptation permanente du dispositif de contrôle aux évolutions des activités et de la réglementation.

Méthodes définies par le régulateur

Les régulateurs ont prévu trois méthodes qui sont, par ordre de sophistication croissante, les suivantes :

- la méthode de base ;
- la méthode standard ;
- la méthode avancée.

Chacune des approches reflète un niveau de complexité plus élevé pour la mesure du capital nécessaire pour couvrir les pertes liées au risque opérationnel, nécessitant également une plus grande complexité en matière de gestion du risque opérationnel. A chaque méthode sont attachées des obligations particulières en matière de gestion qualitative du risque et d'information externe sur le dispositif, dont la mise en œuvre conditionne l'éligibilité à ladite méthode.

A l'instar du Groupe, HSBC France applique actuellement la méthode standard, s'agissant des risques opérationnels.

Cette méthode repose sur l'application de coefficients différents (12 %, 15 % ou 18 %) au PNB moyen (sur trois ans) des 8 lignes de métiers définies par le dispositif Bâle II.

Il en résulte l'obligation de définir une méthode de répartition du PNB global entre les lignes de métier définies par le régulateur.

Parmi les critères qualitatifs d'éligibilité à cette méthode figure la mise en place d'un dispositif interne de gestion du risque opérationnel qui doit, au minimum, assurer les fonctions suivantes :

- recensement périodique des pertes opérationnelles ;
- identification des risques opérationnels potentiels de l'ensemble des entités du groupe ;
- mise en place de procédures de gestion de ces risques, par la définition et la mise en œuvre de plans d'actions en vue de les réduire, et l'examen des indicateurs de suivi de l'exposition à ces risques ;
- établissement d'une structure autonome dédiée à la gestion de ces risques ;
- délivrance d'une information régulière sur l'évolution de ces risques à la Direction Générale.

Volet quantitatif

Le calcul du capital réglementaire relatif au risque opérationnel et sa communication à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et à la BCE sont assurés par la Direction Financière.

Il s'agit d'abord d'allouer le Produit Net Bancaire du groupe entre les 8 lignes de métier définies dans l'accord Bâle II en vue de calculer l'allocation réglementaire de fonds propres. Ces travaux impliquent de répartir les composants du PNB de chaque entité.

Basel Lines of Business	Regulatory Capital Charge
Corporate Finance	18 %
Trading and Sales	18 %
Retail Banking	12 %
Commercial Banking	15 %
Payments and Settlement	18 %
Agency Services	15 %
Asset Management	12 %
Retail Brokerage	12 %

S'agissant des pertes opérationnelles, des états COREP sont produits et adressés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution par la Direction Financière pour HSBC France ; la fonction *Operational Risk* contribue à la production de 2 des 3 états COREP ; *OPR Details* et *OPR Loss Details* sur le périmètre consolidé comptable de l'entité HSBC France à l'exclusion de la filiale HSBC SFH (France), détenue à 100 %, spécialisée dans l'activité d'émission d'obligations sécurisées, qui fait l'objet d'un suivi direct par la Direction Financière.

A cet effet, la fonction *Operational Risk* est en charge, à partir des données enregistrées par les BRCM dans la base de données et de gestion des risques opérationnels :

- de compléter certains états communiqués par la Direction Financière ;
- du contrôle de 1er niveau de la production de ces états.

Volet qualitatif

Les travaux recouvrent les activités suivantes :

- animation d'une organisation spécifique en charge du suivi et de la gestion du risque opérationnel ;
- identification, cotation et actualisation des risques potentiels auxquels sont exposées les entités du groupe et des contrôles de premier niveau destinés à les maîtriser ;
- suivi rapproché des risques considérés comme plus critiques pour le Groupe ou les entités concernées ;
- définition et suivi des plans d'actions destinés à réduire les risques importants ;
- définition annuelle de tolérances au risque opérationnel ;
- enregistrement et analyse des pertes opérationnelles, notamment par rapport à la tolérance, et reporting à la Direction Générale ;
- diffusion de la culture du risque opérationnel auprès de l'ensemble des entités du groupe, au travers notamment des travaux effectués par les équipes *Operational Risk* et BRCM et d'actions de formation ou de sensibilisation ;
- centralisation et coordination des travaux par le HBFR ORM, présidé par le CRO ;
- participation à l'évolution des systèmes de gestion du risque opérationnel ;
- mise en place et suivi d'indicateurs d'exposition au risque opérationnel.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Gouvernance

L'organisation générale du contrôle permanent relève du *Chief Risk Officer* (CRO) responsable de la fonction de gestion des risques, qui s'appuie sur la fonction *Operational Risk*, s'agissant des risques opérationnels. La fonction *Operational Risk* travaille en coopération étroite avec les équipes de contrôle interne indépendantes, BRCM (*Business Risk and Control Management*) des métiers, fonctions et HOST ainsi qu'avec les autres fonctions agissant en seconde ligne de défense.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, le comité faîtier en matière de surveillance des risques est le *Risk Management Meeting*. Ce comité s'appuie sur les travaux des comités de gestion des risques propres à chaque métier et de certaines fonctions de seconde ligne de défense (juridique, Conformité Réglementaire et Conformité - Lutte contre la criminalité financière…). Il examine mensuellement les risques opérationnels des métiers et des fonctions de risques et HOST, l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles. La fonction *Operational Risk* anime à intervalle régulier une réunion spécifique nommée *Operational Risk Meeting* (ORM) qui traite des sujets transverses ayant un impact opérationnel, et dissémine la culture risque au sein des métiers et fonctions.

Ce dispositif s'appuie sur des forums et groupes de travail relatifs au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels au sein des métiers et des fonctions qui ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un *reporting* régulier et approprié ;
- une actualisation régulière de l'identification et d'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting mensuel.

HSBC France est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, HSBC France utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire.

Dispositif général de gestion des risques opérationnels

HSBC France, de par ses activités, est exposé à tous les types de risques opérationnels que rencontre une banque, notamment :

- risques opérationnels liés au processus de conservation des documents et des données clients, ainsi qu'à la capacité à les restaurer en assurant l'intégrité et la complétude dans des délais rapides ;
- risques liés à la qualité et la fiabilité des données ainsi qu'à leur exhaustivité en particulier dans le cadre de nouvelles exigences réglementaires et la production de nouveaux *reportings* ;
- risques opérationnels et d'exécution liés aux changements, évolutions de processus, systèmes et organisation ;
- risques liés à la gestion des prestations déléguées (prestataires externes et au sein du Groupe HSBC) ;
- risques informatiques notamment liés à la sécurité, la résilience, la mise à jour des systèmes et des infrastructures ainsi qu'à la gestion des licences ;
- risques liés à la sécurité de l'information ;
- risques liés à la cybercriminalité (*phishing*, *malware*, cyber-attaques, etc.) ;
- risques de fraude externes, en particulier : fraudes sur carte bancaire, Internet, faux virements, ingénierie sociale ;
- risques d'erreur de traitements des opérations ;
- risques liés aux relations à la clientèle.

Les risques opérationnels peuvent avoir des conséquences sur le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC France dans les normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du Groupe relèvent de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC France.

Cartographies des risques

Les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BRCM) veillent à l'établissement et l'actualisation régulière de cartographies recensant les risques opérationnels identifiés. En vertu du FIM (*Functional Instructions Manual*), la responsabilité de l'établissement des cartographies est dévolue aux opérationnels (*Risk Owners* et *Control Owners*), les équipes BRCM agissant comme des coordinateurs.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, article 100 : "*Ces systèmes et procédures permettent aux entreprises assujetties de mesurer et de gérer toutes les causes et tous les effets significatifs des risques et de disposer d'une cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes"* et article 102 *: "La cartographie mentionnée à l'article 100 : a) prend en compte l'ensemble des risques encourus ; b) est établie par entité ou ligne de métier, au niveau auquel est exercée, le cas échéant, la surveillance consolidée, sous-consolidée ou complémentaire ; c) évalue l'adéquation des risques encourus par rapport aux évolutions de l'activité ; d) identifie les actions en vue de maîtriser les risques encours par : - le renforcement des dispositifs de contrôle permanent ; - la mise en œuvre des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques mentionnés au titre V ; - la définition des plans d'urgence et de continuité de l'activité prévus à l'article 215*.", les cartographies de risques couvrent l'ensemble des entités.

Afin d'établir ces cartographies, les BRCM se conforment notamment aux dispositions du FIM *Operational Risk*, en retenant, pour un périmètre prédéterminé, une méthodologie dénommée RCA (*Risk and Control Assessment*), qui s'appuie sur une évaluation des risques définie dans une matrice de "priorisation" des risques (RPM, *Risk Prioritization Matrix*). L'évaluation des risques opérationnels selon cette méthodologie repose d'une part sur une évaluation de risques inhérents, qui

correspond au niveau de risque en l'absence de contrôle ; d'autre part sur une évaluation de risques résiduels, qui correspond au niveau de risque subsistant compte tenu du système de contrôle en place. Cette dernière évaluation repose sur la prise en compte d'un impact typique (probabilité d'occurrence dans l'année à venir) et d'un impact sévère (probabilité d'occurrence 1 fois dans les 25 années à venir). Les impacts typiques et sévères considérés couvrent les impacts directs/financiers, ainsi que les impacts indirects/qualitatifs en termes de services client, de réputation et de sanctions par les régulateurs.

Pour chaque risque cartographié, les quatre impacts sont évalués sur une échelle de quatre niveaux : A-très élevé/*very high*, B-élevé/*high*, C-moyen/*medium* et D-faible/*low* selon des critères définis par le FIM.

Une cotation synthétique dite "*risk priority*" permettant de hiérarchiser les risques est affectée à chaque risque et correspond à l'impact le plus élevé de tous les impacts confondus (typique, sévère ; direct, indirect).

Cette hiérarchie des risques est un outil de pilotage et de prise de décision pour la Direction Générale, elle permet de définir les priorités des plans de renforcement ou de correction du dispositif. Elle est également utilisée par les équipes de contrôle pour l'élaboration des plans de contrôle de second niveau dans le cadre d'une approche par les risques.

Les cartographies couvrent l'ensemble des risques opérationnels auxquels l'entité est exposée et indique les contrôles clés de premier niveau ainsi que le dispositif des contrôles de second niveau qui permettent de les maîtriser.

Les contrôles de premier niveau ainsi identifiés font l'objet d'une cotation en fonction d'une échelle de trois notes :

- Contrôle opérant ("*effective*") : le contrôle a été conçu de manière efficace et fonctionne comme prévu ;
- Contrôle à améliorer ("*needs improvement*") : la conception ou le fonctionnement du contrôle présente des failles, mais des mesures sont prévues et permettront de les résoudre ;
- Contrôle inopérant ("*ineffective*") : la conception ou le fonctionnement du contrôle présente des failles et aucune mesure n'est prévue ou ne permettra de les résoudre, ou le contrôle est manquant.

Les contrôles cotés "à améliorer" ou "inopérants" donnent lieu à la définition d'un plan d'actions correctrices destiné à rendre le contrôle "opérant".

Les équipes BRCM coordonnent l'établissement des cartographies des risques (RCA) et contrôlent la bonne mise en œuvre de la méthodologie et la mise à jour régulière de ces cartographies. Elles assurent, en outre, une aide méthodologique en matière de RCA et une aide technique en ce qui concerne l'utilisation de la base de données et de gestion des risques opérationnels.

A ce titre, les BRCM organisent des séances de travail avec les principaux acteurs de la 2e ligne de défense et les opérationnels pour s'assurer de la couverture exhaustive et de la correcte évaluation des risques opérationnels de l'entité qu'ils contrôlent. En amont, elles réunissent toutes les informations nécessaires permettant l'analyse des risques de l'entité, parmi lesquelles les incidents opérationnels, les événements externes, les résultats des missions de contrôles internes, des missions de contrôles périodiques, des enquêtes externes (Régulateurs, Commissaires aux comptes…).

L'élaboration et la tenue à jour des cartographies de risques sont donc de la responsabilité première des opérationnels, propriétaires des risques, *Risk Owners*, à qui il revient d'identifier et d'évaluer les risques ainsi que les contrôles de premier niveau à effectuer. Ce travail est réalisé au fil de l'eau en fonction notamment, des résultats des missions de contrôle permanent réalisées par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BRCM) et directives des *Risk Stewards*, des conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs) et des incidents internes ou externes. Les responsables d'entité peuvent s'appuyer sur les BRCM pour la mise à jour au fil de l'eau dans l'outil de gestion des risques opérationnels du groupe, ils restent cependant propriétaires des RCA.

Des "*RCA challenge sessions*" ou des ateliers de revue des risques les plus élevées sont généralement organisés par la fonction *Operational Risk*, en présence des *Risk Stewards*, des BRCM, des responsables de métiers, fonctions et HOST et du CRO, afin de présenter les risques significatifs de l'entité.

Plan de contrôle BRCM : ICM

Sur base des cartographies réalisées par les métiers, les fonctions et HOST, les BRCM élaborent un plan de contrôle de 2nd niveau des activités de leur entité. Ce plan présente les activités de contrôle de 2nd niveau indépendantes qui seront conduites au cours de l'année suivante. Le programme doit faire l'objet de révisions et de mises à jour continues, au fur et à mesure des changements de situation et ce, afin de garantir la pérennité de sa pertinence.

Le plan de contrôle est élaboré selon une approche par les risques afin d'assurer une couverture régulière et adéquate des risques sur un cycle de 2 ans maximum. Les BRCM peuvent à cette fin utiliser différentes techniques d'évaluation : les tests, les revues thématiques ou encore le suivi d'indicateurs ou tout autre méthode d'enquête permettant d'obtenir une assurance raisonnable de l'efficacité des contrôles de premier niveau.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le programme de contrôle doit être approuvé selon un processus de gouvernance approprié impliquant les *Risk Stewards*, leur approbation et leur mise en œuvre font l'objet d'un suivi par la fonction *Operational Risk*. Les modifications apportées au plan de contrôle doivent être signalées dans le cadre des comités des risques du métier concerné.

Le plan de contrôle doit être enregistré dans l'outil de gestion des risques du groupe et l'enregistrement des résultats doit se faire au fur et à mesure de son exécution.

Les BRCM doivent effectuer un suivi permanent de la progression par rapport au programme, et doivent signaler tous retards. Les retards importants devront faire l'objet de mesures correctrices afin de permettre une couverture a minima exhaustive des risques évalués en inhérent *Very High, High* et *Medium*.

Les anomalies significatives relevées dans le cadre du plan de contrôle doivent faire l'objet d'une présentation en comité risques de l'entité ainsi qu'en HBFR ORM. Un suivi formalisé de la mise en œuvre des actions correctrices devra être effectué par les BRCM, notamment via l'enregistrement dans l'outil de gestion des risques opérationnels du Groupe. Par ailleurs, la fonction *Operational Risk* assure la production d'états de synthèse relatifs aux défaillances et aux plans d'actions remontés aux instances de gouvernance : *Risk Management Meeting* (RMM), Comité des Risques et Conseil d'Administration.

Gestion et déclaration des incidents

La Fonction *Operational Risk* prépare les états de reporting mensuels destinés à la Direction Générale de HSBC France ou au Groupe HSBC et assure la présentation des états de synthèse aux instances concernées (*Risk Management Meeting*, Comité d'Audit et Comité des Risques).

Les états de *reporting* sont préparés à partir des déclarations faites dans l'outil de gestion des incidents et risques opérationnels du Groupe HSBC, ORION. Cette application gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'actions décidés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

Nature des incidents opérationnels

Le FIM permet de catégoriser les incidents opérationnels selon différentes natures.

Le FIM permet également de différencier les types d'impact associés aux incidents. Par exemple, les provisions, pertes, reprises de provisions, gains sont enregistrés suivant des types d'impact directs différents, de façon concomitante aux moments comptables. De même, l'ensemble des impacts indirects associés à un incident sont enregistrés dans des catégories distinctes (par exemple, impact client, impact réglementaire, etc.).Les incidents significatifs donnent lieu à une analyse précise des causes originelles et à la revue des autres processus qui pourraient être exposés à ces mêmes causes originelles, afin de les mettre sous contrôle sans tarder. Un diagnostic sur la défaillance des contrôles est mené et la cartographie des risques associés et les procédures afférentes doivent être actualisées en conséquence, L'ensemble de ces tâches est du ressort des BRCM.

Les principaux risques, les incidents et les indicateurs de risque (*Key Risk Indicators* – KRI) donnent lieu le cas échéant à des plans d'actions qui sont intégrés dans le suivi et les missions de contrôles des équipes BRCM. Ces plans d'action sont également suivis par les instances risque des métiers et fonctions concernés ainsi que par le Forum *Operational Risk* BRCM HSBC France.

Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2008

Pertes de 2008 à fin 2016 liées aux risques opérationnels par catégorie de risque (en millions EUR)

	Accounting	Bulk	Business Continuity	External Fraud	Fiduciary Risk	Financial Crime Compliance	Information	Internal Fraud	Legal	Operations	People	Physical	Project	Regulatory Compliance	Systems	Tax	**Total**
2008	0,01	1,86	0,00	4,69	0,00	0,55	0,03	2,20	4,16	17,06	1,21	(3,49)	0,01	11,91	2,28	5,53	**48,02**
2009	1,93	1,72	0,04	25,91	0,00	0,07	0,04	(0,02)	3,84	21,06	(0,03)	0,05	0,32	6,97	2,40	4,19	**68,48**
2010	0,79	1,95	0,00	6,49	0,25	0,00	0,00	0,40	(0,69)	7,47	0,33	0,12	0,18	21,27	(0,21)	0,04	**38,40**
2011	9,02	1,07	0,16	5,39	0,00	0,00	0,00	(0,14)	1,90	9,33	0,85	0,01	0,00	(18,18)	0,50	3,13	**13,04**
2012	1,09	0,85	0,00	10,54	0,02	0,07	0,06	0,47	0,91	12,43	0,74	0,07	0,00	0,50	1,10	1,42	**30,29**
2013	0,35	0,33	0,00	12,15	0,00	0,00	0,15	0,22	1,19	4,77	1,60	0,03	0,01	0,28	2,19	(1,00)	**22,26**[1]
2014	0,00	0,23	0,09	6,35	0,00	0,00	0,01	0,10	0,68	3,14	1,30	(0,03)	0,00	(3,43)	(0,32)	(0,10)	**8,04**
2015	0,11	0,34	0,00	4,83	0,00	0,00	0,00	0,05	1,33	6,97	1,12	0,00	0,13	2,02	0,48	1,31	**18,69**
2016	0,00	0,38	0,00	10,93	0,01	(0,03)	0,00	0,02	2,60	(13,27)	0,60	0,00	0,38	31,63	0,30	0,00	**33,55**

1 *A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.*

Nombre d'événements (impact financier) par catégorie de risque

	Accounting	Bulk	Business Continuity	External Fraud	Fiduciary Risk	Financial Crime Compliance	Information	Internal Fraud	Legal	Operations	People	Physical	Project	Regulatory Compliance	Systems	Tax	**Total**
2008	1	46	–	122	–	2	4	8	58	263	3	10	1	70	26	7	**621**
2009	9	21	4	163	–	2	7	3	37	419	13	6	3	83	22	5	**797**
2010	4	21	–	156	2	–	–	6	41	248	10	6	5	37	13	3	**552**
2011	5	21	7	135	3	–	–	4	14	242	11	1	–	18	10	4	**475**
2012	3	21	–	106	8	1	1	2	14	193	6	1	–	13	9	3	**381**
2013	1	19	–	104	–	–	1	3	21	127	7	1	1	21	11	4	**321**[1]
2014	–	13	1	166	–	–	1	1	16	117	11	–	–	32	5	–	**363**
2015	1	16	–	93	–	–	–	1	25	114	16	–	2	35	3	2	**308**
2016	–	15	–	70	1	0	–	1	12	116	3	–	1	18	2	–	**239**

1 *A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.*

RWA et exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels

Répartition par métier des RWA et exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels

(en milliers d'euros)	RWAs	Exigences de FP
RBWM	1 138 173	91 054
CMB	913 151	73 052
GBM	1 097 166	87 773
PB	63 640	5 091
Corporate Center	325 174	26 014
Total	3 537 303	282 984

Le dispositif de gestion des risques opérationnels sont détaillés dans le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place aux pages 68 et suivantes.

Les risques de non-conformité

La gestion du risque de non-conformité est détaillée dans le Rapport du Président en pages 72 et suivantes.

Les risques juridiques et gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de HSBC France, responsable de la supervision, en tant que seconde ligne de défense, du risque juridique du groupe HSBC France assiste les différents métiers et fonctions du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges.

Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques ou fiscaux spécifiques et significatifs. Elle anime également la Réunion des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe au Comité d'Examen des Produits, aux *Forum Operational Risks* et RMM (*Risk Management Meeting*) du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de due diligence relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ gère également les risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux présidé par le *Chief Risk Officer*, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et du risque fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du groupe. Le Comité examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuelles défaillances et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au *Forum Operational Risk* du groupe HSBC France.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une procédure régulièrement actualisée.

La DAJ intervient en première et en seconde ligne de défense correspondant au dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels. Une taxonomie des risques juridiques a été établie afin d'en harmoniser l'identification et le contrôle. La DAJ est fortement impliquée dans l'identification et le contrôle des risques juridiques mentionnés dans les cartographies des risques opérationnels des métiers et fonctions.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Suivi des litiges relatifs aux entités françaises du Groupe HSBC [1]

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France, donne lieu à un examen trimestriel par un comité présidé par le *Chief Risk Officer* et composé de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité donne un avis motivé sur la base duquel la Direction Générale arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2016 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du groupe HSBC France. Ces dossiers ont fait l'objet de provisions appropriées lorsque nécessaire.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions interbancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques (EIC).

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux 12 membres de cette commission – dont HSBC France – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que les accords relatifs à l'EIC représentaient une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamné à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

Par arrêt en date du 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012. L'unique motif de cassation est de nature procédurale.

Les banques ont eu à reverser les sommes restituées sur le fondement de l'arrêt d'appel du 23 février 2012.

La Cour de cassation a renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris.

L'audience de plaidoirie devant la Cour d'appel de Paris s'est tenue en novembre 2016. La décision est attendue pour mai 2017.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en main" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel (LMP) ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

Cinq notaires ont été mis en examen dans cette affaire pour complicité d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux. HSBC France s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

1 *Cf. Etats financiers consolidés, Note 30 Procédures judiciaires et affaires réglementaires pages 280 et suivantes relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC.*

HSBC France assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur (MMA). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor
Voir Note 30 des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC, dont HSBC France.

Autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage
A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe. En avril 2013, la presse française a mentionné l'ouverture d'une information judiciaire contre X des chefs allégués de démarchage illicite pour des services bancaires et financiers, de blanchiment en bande organisée de fonds provenant du démarchage illicite et de blanchiment en bande organisée à des fins d'évasion fiscale dans une affaire impliquant le vol de données de clients de HSBC en Suisse et concernant des résidents français. En novembre 2014, une entité du Groupe HSBC, qui n'est pas une filiale de HSBC France, HSBC Private Bank Suisse SA, a fait l'objet d'une mise en examen par des magistrats en France. Le 8 avril 2015, HSBC Holdings plc a été informée de sa mise en examen par des magistrats français dans le cadre de l'instruction pénale portant sur les agissements reprochés à sa filiale de banque privée suisse en 2006 et 2007, pour des infractions en relation avec la fraude fiscale alléguée. Un cautionnement d'un montant de 1 milliard EUR a été imposé à HSBC Holdings. Le montant du cautionnement a été réduit à 100 millions EUR à la suite de l'appel interjeté par HSBC Holdings plc contre la décision ordonnant ce cautionnement.

La presse a indiqué qu'en mars 2016, HSBC avait été informée que les magistrats français avaient terminé leur instruction concernant HSBC Private Bank Suisse SA et HSBC Holdings et adressé le dossier au Procureur.

Le risque fiscal

La Direction des Affaires Fiscales (DAF) de HSBC France supervise en deuxième ligne de défense le risque fiscal du groupe HSBC France.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France ainsi que les filiales dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

La Direction a procédé à l'analyse des 5 risques fiscaux majeurs défaut de déclaration, paiement, conformité, évasion et fraudes fiscales et à l'établissement de sa cartographie. Certaines positions fiscales font l'objet de discussions avec les autorités.

Prévention des risques fiscaux
La DAF participe au Comité des Risques Juridiques et Fiscaux animé par la Direction des Affaires Juridiques ainsi qu'aux Comité des Opérations Complexes et Structurées, Comité d'Examen des Produits, Instances relatives au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels et WMOC (*Wealth Management Oversight Committee*) du groupe HSBC France.

Le risque comptable

Le dispositif de contrôle du risque comptable est détaillé dans le Rapport du Président en pages 76 et suivantes.

Les risques informatiques

Enjeu de la gestion du risque informatique
Les conséquences du risque informatique portent principalement sur quatre plans :

- opérationnel : même lorsque l'activité n'est pas directement basée sur un processus informatique, l'arrêt du service informatique a généralement pour conséquence un arrêt ou un ralentissement de la production de la banque ;
- financier : l'investissement informatique (matériel, logiciel, savoir-faire) constitue une part importante des actifs de la banque ;

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

– légal : la réglementation impose de veiller à la sécurité du système d'information (Loi Informatique et Libertés, LCEN, *SOX Act*, LSF, etc.) ;

– projets : une mauvaise conception des projets ou une mauvaise conduite du projet peuvent avoir de graves conséquences et peser lourdement sur l'avenir des opérations.

Les risques informatiques sont cartographiés selon la méthodologie du Groupe HSBC. La maîtrise de ces risques s'appuie sur une gouvernance et une organisation conformes aux standards du Groupe et des référentiels de bonnes pratiques (CMM, ITIL, COBIT) utilisés tout à la fois dans l'environnement des services financiers et dans l'industrie.

Missions et couverture

La fonction Informatique de HSBC France fait partie de HSBC Operations, *Services and Technology* (HOST) et repose sur quatre structures pour supporter les prestations informatiques délivrées aux métiers et fonctions de HSBC France.

A savoir :

– *IT Infrastructure Delivery* (ITID), structure au sein de la direction *Information Technology* qui est responsable de la mise en œuvre et de la maintenance des systèmes et des infrastructures sur lesquels sont hébergées les fonctionnalités bancaires déployées pour les métiers et les fonctions de HSBC France ;

– *Application Development & Maintenance* (ADM), structure au sein de la direction *Information Technology* qui est responsable de l'élaboration et de la maintenance des solutions logicielles, internes au groupe ou tierces ;

– *Business Management IT*, structure au sein de la direction *Information Technology* qui est en charge, notamment, du pilotage des programmes de changements majeurs au sein de l'organisation ;

– *IT Security*, direction qui est responsable de la supervision et du pilotage des risques opérationnels liés à la sécurité des infrastructures et des applications informatiques.

Les missions de la fonction Informatique s'inscrivent dans le cadre des manuels du Groupe HSBC, que sont :

– *Global Standards Manual* (GSM) ;

– *Functional Instruction Manual* de *HOST* (FIM HOST).

La fonction Informatique vise à mettre en œuvre une stratégie de réduction des risques informatiques cohérente avec la stratégie du système d'information. Celle-ci vise également à répondre aux exigences de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité du système d'information vis-à-vis des métiers de la banque. Cette fonction est amenée à suivre les risques selon la typologie suivante :

– le risque de perte d'intégrité du système d'information ;

– le risque de perte de confidentialité sur des données sensibles ;

– le risque de perte de ressources clés ;

– le risque de non-respect des obligations légales dans la conduite de projet, dans la gestion des actifs informatiques ou dans la mise en œuvre d'infrastructures ;

– le risque lié aux erreurs humaines ou aux erreurs de codes ;

– le risque de perte de compétence sur des projets stratégiques et/ou des technologies qui supportent des services essentiels de HSBC en France ;

– le risque d'indisponibilité ou d'altération des performances et des capacités du système d'information ou de services critiques ;

– le risque de vulnérabilités des infrastructures techniques et/ou du logiciel aux menaces internes et externes (cyber) ;

– le risque de perte ou d'absence de contrôle sur des fonctions/processus sensibles externalisés au sein d'autres entités du Groupe HSBC dans le monde ou auprès de partenaires/prestataires de services extérieurs au Groupe ;

– le risque de perte ou d'altération des pistes d'audit sur les ressources informatiques critiques, éligibles à l'exploitation des journaux d'événements ;

– le risque de perte de continuité de services critiques, ou d'altération de la qualité de service pour cause de défaillance de fournisseurs essentiels au sens réglementaire ;

– le risque de fraudes internes ou externes.

Dispositif de contrôle des risques informatiques

L'identification de l'ensemble des risques et contrôles informatiques est effectuée selon la méthodologie RCA (*Risk and Control Assessment*) du Groupe et les librairies de contrôles livrées par l'équipe globale IT Risk.

Chaque cartographie des risques informatiques est actualisée *a minima* une fois par an et mise à jour pour refléter les principales modifications du profil de risque, telles que :

– le niveau global de risque perçu de la fonction Informatique ;

– les incidents internes ou externes et/ou les modifications réglementaires importantes ;

– les activités de la fonction Informatique ayant subi des changements importants ou de nouveaux processus ou systèmes ;

– l'identification d'un problème de contrôle important *via* des processus tels que le suivi et la supervision des contrôles, SOX ou des questions soulevées par les autorités de tutelle, l'audit interne ou externe.

Pour chaque risque informatique important recensé, les fonctions informatiques identifient et documentent les contrôles clés permettant d'atténuer le risque. En outre, une description de la surveillance actuelle concernant chaque contrôle clé est identifiée.

Les informations de contrôle permanent informatique (résultats des missions de contrôle, avancement du plan de contrôle, évolution des évaluations de risques et d'efficience des contrôles, et éventuels dysfonctionnements constatés et mesures correctrices engagées) sont communiquées mensuellement à l'instance de gouvernance de HOST (Comex). Les travaux et les principaux résultats du contrôle permanent sont communiqués au *Risk Management Meeting* (RMM).

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place, sous la coordination de la Direction Financière, un système de documentation et d'évaluation du contrôle permanent, s'agissant des processus IT, qui participent à l'établissement des états financiers.

Surveillance des risques

Les fonctions informatiques HOST élaborent annuellement un plan de contrôle. Ce plan présente les activités de surveillance des contrôles clés qui sont conduites au cours d'un exercice annuel. La surveillance de ceux-ci, par les fonctions informatiques HOST, est effectuée au moyen d'une évaluation détaillée des contrôles, un suivi des indicateurs clés ou des études thématiques.

Les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles constituent la base du plan de contrôle annuel.

Tout problème informatique important, identifié par le biais de la surveillance des contrôles, est remonté au management du contrôle permanent de HOST et à la direction de tutelle des contrôles permanents de HSBC France (équipe *Operational Risk*).

Sécurité et risque de fraude

Les enjeux liés aux risques de sécurité et de fraude sont gérés au niveau Groupe par *Global Security and Fraud Risk*. *Security and Fraud Risk* France dépend fonctionnellement de *Security and Fraud Risk* Europe. Cette unité a la responsabilité de la protection de l'information, de la lutte contre la fraude, de la continuité des activités en cas d'incident majeur, des renseignements financiers et des risques physiques. Cela permet à la direction d'identifier et d'atténuer les conséquences de ces risques et autres risques non financiers sur ses secteurs d'activité dans l'ensemble des juridictions dans lesquelles la banque exerce ses activités.

– ISR (*Information Security Risk*) a la responsabilité de définir la stratégie et la politique par laquelle l'organisation protège ses informations et ses services de la compromission, de la corruption ou de la fuite d'information, qu'elles soient causées délibérément ou accidentellement par des parties internes ou externes. ISR fournit également des conseils, des directives et un suivi auprès des métiers sur l'efficacité des contrôles de la sécurité de l'information et des pratiques en place ou proposées.

– *Fraud Risk* a la responsabilité de s'assurer que des mesures efficaces de prévention, de détection et d'investigation sont en place contre toutes formes d'activités frauduleuses, qu'elles soient d'origine interne ou externe. *Fraud Risk* assiste également tous les métiers de l'entreprise. Pour atteindre cet objectif et parvenir à un niveau d'intégration nécessaire pour faire face à la menace, la gestion de tous les types de fraude (ex. : fraude carte bancaire, fraude financière hors carte bancaire et fraude interne et externe) est assurée au sein d'une équipe unique.
  La banque fait appel à des moyens technologiques de détection des fraudes.
  Par exemple, l'utilisation des cartes bancaires des clients de la banque est systématiquement contrôlée ; ainsi, les transactions suspectes sont signalées pour vérification, les connexions bancaires en ligne sont examinées, les transactions sont surveillées de la même manière et toutes les demandes d'ouverture de compte en ligne sont filtrées pour éviter la fraude.
  La banque a établi une stratégie de lutte contre la fraude conçue pour faciliter le partage des meilleures pratiques afin de détecter les fraudes et minimiser les fausses alertes. A cette fin, les équipes d'investigation de la banque travaillent en liaison avec les forces de l'ordre le cas échéant.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

– BCM (*Business Continuity Management*) a la responsabilité de s'assurer que les systèmes, les processus et les métiers critiques du Groupe ont la résilience nécessaire pour maintenir la continuité des activités face à des incidents majeurs. Dans ce périmètre très large, BCM couvre la planification de la reprise d'activité, en cherchant à minimiser les conséquences néfastes d'une interruption majeure de l'activité que ce soit à l'échelle mondiale, régionale ou locale face aux risques actuels ou émergents. La planification se concentre sur la protection des services clients, du personnel, de la production de revenus, de l'intégrité des données et des documents ainsi que la satisfaction d'exigences réglementaires. Chaque métier définit son propre plan de reprise, lequel est établi d'après la réalisation d'une analyse d'impact métier. Celle-ci détermine combien de temps le métier peut supporter une interruption des activités avant que le niveau de pertes ne devienne inacceptable, c'est-à-dire évalue sa criticité. Ces plans sont revus et testés chaque année. La planification est réalisée selon les politiques et standards du Groupe et chaque métier confirme par le biais d'un certificat de conformité annuel le respect de ce dispositif. S'il devait y avoir des exceptions, celles-ci doivent être signalées et leur résolution à court terme est supervisée par BCM. Il est important que les plans soient mis à jour et couvrent tous les risques, en particulier ceux de nature émergente comme les pandémies ou les cyber-attaques. L'ORMF (*Operational Risk Management Framework*) est utilisé pour mesurer la résilience de la banque à ces risques, laquelle est suivie au Comité des Risques HSBC France. La gestion de la résilience s'effectue grâce à diverses mesures d'atténuation des risques. Parmi celles-ci, figure notamment l'obligation de convenir avec la Direction de l'informatique d'un temps de récupération acceptable des systèmes, de s'assurer que les immeubles critiques de la banque disposent d'une infrastructure adéquate pour continuer à opérer et d'exiger des prestataires critiques de la banque qu'ils aient leurs propres plans de reprise.

– FIU (*Financial Intelligence Unit*) est sous la responsabilité conjointe de *Security and Fraud Risk* et de *Financial Crime Compliance*. FIU s'appuie sur des analyses avancées et sur ses compétences d'expert en la matière pour déceler des indicateurs de criminalité financière au sein des clients du Groupe et des tiers.

– Risques Physiques met en œuvre des solutions physiques, électroniques et opérationnelles afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des informations détenues par HSBC France contre la criminalité, le vol, les attaques et les groupes hostiles aux intérêts de HSBC.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2016, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC France sont les suivants :

– risques psycho-sociaux, engendrés par un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées ou des pratiques managériales inadéquates ;

– risques de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;

– risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;

– risques de non-paiement de contributions sociales ou de taxes liées aux rémunérations.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) de HSBC France constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC France.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non. Ce document est actualisé au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (HR *Operational Risk et People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009, le Forum des risques RH (anciennement *People Risk Committee*) se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de la fonction de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC en France, le correspondant de l'équipe *Operational Risk* de la fonction RH, le Responsable de l'équipe Droit social de la Direction des Affaires Juridiques et le représentant de l'Audit France.

Le Forum présente les sujets de gouvernance portés par les Ressources Humaines et les plans d'actions en cours. Il examine l'état d'avancement des recommandations qui sont adressées à la DRH par l'Audit, d'autres Fonctions ou le Contrôle interne et les points de risques identifiés par les Directions RH. Il analyse les principales pertes opérationnelles et incidents RH.

Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux à "l'*Operational Risk Meeting*".

Les comités

Rôle du People Committee HSBC France

Le *People Committee* assiste le Directeur des Ressources Humaines (DRH) et le Directeur Général pour tout ce qui est relatif aux stratégies, politiques et initiatives en matière de gestion du personnel conformément à la politique RH Groupe approuvée par le *People Committee Groupe* (GPC), tout en tenant compte des pratiques et contraints réglementaires locales.

Le P*eople Committee* a pour principales missions :

- le suivi, de manière transversale au niveau local et dans chaque métier et fonction, de la mise en place des stratégies Groupe en matière de gestion du personnel par exemple en matière de diversité, de mobilité internationale, d'engagement des salariés, de recrutement, de développement, etc. ;
- la revue des éventuelles dispenses auprès du GPC sur l'approche adoptée en termes de mise en œuvre des stratégies et/ou de politiques majeures du Groupe en matière de gestion du personnel ;
- le suivi des principaux risques en matière de gestion du personnel à l'échelle locale (en particulier les cas identifiés de manquements dans le cadre du "*consequence management process*", les statistiques en matière de turn-over, les résultats de l'enquête d'engagement et les plans d'actions recommandés) ;
- l'identification des talents à l'échelle locale, notamment dans le cadre du *Group Talent Pool* (GTP) process, et l'élaboration du plan annuel de succession pour les postes transversaux locaux ;
- le suivi de bonne application de la stratégie Groupe en matière de management de la performance, d'évaluation des potentiels ;
- l'analyse de l'évolution des structures organisationnelles et des décisions qui en découlent à l'échelle locale le cas échéant (par exemple, changements majeurs apportés au *Job Catalogue*, au périmètre de responsabilités des managers) ;
- la revue des mouvements de personnel GCB 0-3 ;
- l'approbation du procès-verbal et revue des plans d'actions du *People Committee* précédent.

En matière de rémunération, le *People Committee* assure différents rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et lignes de métier globales et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes françaises et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, c'est-à-dire la répartition entre cash et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Après en avoir approuvé la liste, Il examine et valide la cohérence des rémunérations des "*Material Risk Takers*" (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents de HSBC France et du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*) en lien avec les organes de décision HSBC France et du Groupe HSBC et les lignes de métier globales.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur le respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

La Direction des Ressources Humaines se chargera de soumettre la politique de rémunération à l'occasion du premier Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee*.

Le Comité des Rémunérations
Le Comité des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération
Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Global Standards Manual* – GSM et *Functional Instruction Manual* – FIM), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération, lors du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable et enfin lors de l'attribution des variables individuels dans le cadre du processus de révision salariale annuelle.

Ainsi, depuis l'année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d'entorse aux règles internes, identifiées par les fonctions de risques et/ou de conformité ont été prises en compte dans la détermination des variables.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l'année, mais plus particulièrement encore pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010, et renforcées significativement en 2015.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- identifier et répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ou de sécurité de l'information ;
- instruire les dossiers de manquement individuel en collaboration avec le management du collaborateur concerné et, si besoin, avec les équipes juridique et social ;
- présenter les dossiers au Comité Risques Opérationnels du métier concerné afin que le Comité puisse d'évaluer, à partir d'une grille de critères par type de risque, le niveau du risque et le niveau de faute du collaborateur au regard de facteurs aggravants ou atténuants. A l'issue du Comité une décision est prise sur les actions à mettre en œuvre sur un plan disciplinaire et/ou managérial ;
- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à d'éventuels ajustements dans les procédures internes et/ou amendements dans la *balanced scorecard* des collaborateurs concernés par ces manquements.

En complément, les Comités annuels de revue des situations individuelles Métier/Fonction, composés du responsable Métier/Fonction, du Directeur des Risques (*Chief Risk Officer*) du Directeur de la Conformité Réglementaire (RC), du Directeur de la Conformité Criminalité Financière (FCC), du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur Performance et Rémunération et du Responsable Ressource Humaine Métier/Fonction se réunissent à l'occasion du processus de révision salariale annuel.

Pour chaque cas de défaillance présenté mais encore plus pour les cas considérés comme significatifs ou très significatifs le Comité statue sur :

- l'incidence éventuelle en matière de note de performance ;
- l'impact sur la rémunération variable des collaborateurs concernés ;

– la nécessité, en fonction de la gravité des faits, de l'application de la règle du "malus" d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement et non encore acquises.

A la suite de ces décisions, la Direction des Ressources Humaines s'assure que l'ajustement validé en Comité est bien pris en compte dans l'outil d'enregistrement des décisions salariales (GPRS) et est assorti d'un commentaire d'explication de la défaillance.

Si nécessaire, il pourra être demandé aux fonctions Risques et Conformité de contribuer, dans le cas où le variable proposé le nécessite (au-delà d'un certain seuil), à l'élaboration et à la rédaction d'un business case précisant le cas d'infraction à la conformité et/ou aux règles internes et son impact sur le variable.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* ainsi qu'au Comité des Rémunérations un relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des programmes internationaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc pour la couverture des risques majeurs (risques bancaires, fraude, cyber, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Les montants de garanties prennent en compte une hypothèse de sinistre de type catastrophe impactant les activités du Groupe.

Les montants de rétention permettent une politique robuste de prévention des risques.

Certains programmes Masters sont souscrits avec une émission de police locale en France, notamment l'assurance des dommages aux biens immobiliers et préjudices d'exploitation associés. Les montants de garanties fixés en valeur de remplacement varient selon les sites. Des visites de risques par des inspecteurs assureurs sont organisées régulièrement.

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit, des programmes locaux, notamment assurances de responsabilité civile des activités réglementées, flotte automobile, etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

– conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession, à la réglementation ;

– en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées, tous programmes confondus, était de l'ordre de 0,32 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2016.

Certains programmes, notamment internationaux, incluent la participation d'une captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité.

Les risques environnementaux

La gestion des risques environnementaux est détaillée dans le chapitre Responsabilité sociale, environnementale et sociétale en pages 89 et suivantes.

La gestion des risques liés au métier de l'Assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l'exposition aux différents risques de l'activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

– l'*Actuarial Control Committee* approuve les changements d'hypothèses, de méthodologie ou de *process* ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;

– le Local Insurance *Model Oversight Committee* effectue la validation et le contrôle des modèles utilisés ;

– l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif passif et le suivi du capital économique et réglementaire ;

– l'*Investment Committee* gère les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

– le *Financial Crime Compliance Committee* couvre les sujets liés à la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment des capitaux ;

– l'*Insurance Risque Committee* suit les risques assurantiels, incluant le suivi des taux de chute (rachats, décès, sinistres), la politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles ;

– le *BRCM Meeting* est en charge des risques opérationnels, réglementaires et de conformité.

La responsabilité du *Risk Management Meeting* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie pour cela sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant. Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France) les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés à ces opérations sont gérés au sein des filiales d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance de HSBC France

HSBC France utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la banque HSBC. Les produits d'assurance sont distribués par les métiers Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises, à travers leurs réseaux d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC France répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, qu'il est en mesure d'identifier grâce aux contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à sa connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement de contrats d'assurance temporaire décès et de contrats d'assurance emprunteur.

Lorsque HSBC France n'accepte pas le risque ou qu'il ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, il fait appel à quelques compagnies d'assurance externes pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Outre la conformité avec la politique d'Assurance du Groupe, HSBC Assurances Vie définit ses propres procédures de contrôle. Le pilotage est exercé par le RMC (*Risk Management Committee*) de la filiale.

Par ailleurs, le Comité de gestion actif-passif (ALCO) de la filiale surveille et examine la concordance des durées et le bon équilibre entre les entrées de trésorerie et les sorties attendues des actifs et des passifs d'assurance de la filiale.

L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur lancement.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC France sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

– risques de marché : risques découlant de la variation de juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;

– risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et

– risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à l'échéance ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que le groupe HSBC France doit conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC France dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs détenus par HSBC Assurances Vie, par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie (France)

	31.12.2016			
(en millions d'euros)	**Contrats liés**	**Contrats non liés**	**Autres actifs**	**Total**
Actifs financiers sous option juste valeur				
– obligations et autres actifs de taux	**–**	**748**	**–**	**748**
– investissements en actions	**57**	**5 777**	**419**	**6 253**
Total	**57**	**6 525**	**419**	**7 001**
Investissements financiers – disponibles à la vente				
– titres de créances	**–**	**12 049**	**1 053**	**13 102**
– investissements en actions	**–**	**–**	**–**	**–**
Total	**–**	**12 049**	**1 053**	**13 102**
Dérivés	**–**	**133**	**44**	**177**
Autres actifs financiers	**–**	**1 749**	**(192)**	**1 557**
Total	**57**	**20 456**	**1 324**	**21 837**

	31.12.2015			
(en millions d'euros)	Contrats liés	Contrats non liés	Autres actifs	Total
Actifs financiers sous option juste valeur				
– obligations et autres actifs de taux	–	712	–	712
– investissements en actions	64	5 188	397	5 649
Total	64	5 901	397	6 362
Investissements financiers – disponibles à la vente				
– titres de créances	–	12 372	969	13 341
– investissements en actions	–	–	–	–
Total	–	12 372	969	13 341
Dérivés	–	102	46	149
Autres actifs financiers	–	1 704	(185)	1 519
Total	64	20 080	1 227	21 370

Environ 63 % des des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2016 et 29 % en actions.

En assurance-vie, les primes nettes sont investies dans des portefeuilles d'actifs. HSBC Assurances Vie (France) gère les risques financiers de ces portefeuilles pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés en fonction de la nature des contrats souscrits.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement et d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent les sociétés.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti est inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le produit des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte. Une hausse de la volatilité du marché peut

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie pour l'assuré.

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police à n'importe quel moment ou de la laisser expirer. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance du Groupe HSBC gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

– pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux de la participation aux bénéfices pour gérer les engagements envers les assurés. Conséquence : une part importante du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;

– en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;

– en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;

– pour les nouveaux produits assortis de garanties de placement, en prenant en compte les coûts lors du calcul du niveau des primes ou de la structure des prix ;

– en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de placement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;

– en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ; et

– en sortant, dans la mesure du possible, des portefeuilles de placement dont le risque est jugé inacceptable.

HSBC Assurances Vie surveille régulièrement l'exposition, selon des exigences préétablies, et soumet un rapport trimestriel à HSBC *Group Insurance*. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les trimestres aux forums de gestion du risque senior de HSBC *Group Insurance*.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

– pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie relatifs à l'actif et au passif attendu, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse ou à la baisse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette, ainsi qu'à une pentification ou un aplatissement de ces courbes de taux ;

– pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs contrats. HSBC Assurances Vie (France) couvre le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement de l'investissement qu'impliquent les garanties accordées.

Par ailleurs, la sensibilité de la valeur de certains actifs à un mouvement de la courbe des taux peut elle-même varier en fonction du niveau des taux. L'impact d'un mouvement important ne pourra donc pas être calculé simplement à partir de l'impact d'un mouvement unitaire, des calculs complémentaires peuvent se révéler nécessaires.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scenarii de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents. Les résultats de ces tests de résistance sont soumis, chaque trimestre, aux comités d'assurance et risque du Groupe HSBC.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scenarii relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux spreads de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres des filiales d'assurance. L'impact des scenarii de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*) est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité. La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress. Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

	Effets sur les capitaux propres	
(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
+ 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux	**49**	(1)
– 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux	**(109)**	(65)
10 % de hausse dans le prix des actions	**13**	14
10 % de baisse dans le prix des actions	**(13)**	(13)
50 points de base sensibilité à la hausse de l'écart des *spreads* de crédit	**47**	31
50 points de base sensibilité à la baisse de l'écart des *spreads* de crédit	**(59)**	(53)

La hausse des sensibilités de la PVIF aux stress de taux et *spread* de crédit est principalement liée à la détérioration des conditions de marché durant 2016 (ie baisse de la courbe des taux et rétrécissement des spreads de crédit) qui a augmenté le coût des options et garanties des contrats d'Epargne. Cet impact négatif a partiellement été compensé par les évolutions du modèle implémentées. Ces évolutions ont permis d'améliorer la modélisation des taux de rendement attendus par les assurés ainsi que leur comportement dynamique (i.e. rachats dynamiques dans certaines situations de marché), d'affiner la modélisation de la provision pour participation aux excédents (PPE) et d'intégrer dans les simulations un partage des richesses/pertes latentes (y compris le traitement de la réserve de capitalisation) entre assureur et assurés au terme des 40 ans de projection.Il existe des scenarii concentrant l'ensemble des sensibilités négatives présentées dans le tableau ci-dessus. Le montant du stock de PVIF pourrait ainsi varier significativement dans certaines conjonctures exceptionnelles.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur des opinions de crédit de réputation internationale et sur d'autres informations rendues publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par rapport aux limites fixées par les filiales d'assurance et sont regroupés et soumis à la fonction Risque de crédit – Assurance Groupe. HSBC Group Insurance soumet les risques de crédit des placements à des *stress tests* en s'appuyant sur les sensibilités de *spread* de crédit et les probabilités de défaut. Un certain nombre d'instruments sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces instruments figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste de surveillance des placements posant des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la direction générale de HSBC Group Insurance et aux Responsables de la filière risques pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations détenus par HSBC Assurances Vie selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 132.

Seuls les actifs couvrant les passifs des contrats d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 81 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés "*Strong*".

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Bons du Trésor et assimilés, obligations détenus par HSBC Assurances Vie

	31.12.2016		
	Strong	**Good / Satisfactory**	**Total**
Actifs financiers sous option juste valeur	**649**	**99**	**748**
– bons du trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations	**649**	**99**	**748**
Investissements financiers disponibles à la vente	**10 878**	**2 224**	**13 102**
– bons du trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations	**10 878**	**2 224**	**13 102**
Total	**11 527**	**2 323**	**13 850**

	31.12.2015		
	Strong	Good / Satisfactory	Total
Actifs financiers sous option juste valeur	467	246	713
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	467	246	713
Investissements financiers disponibles à la vente	10 915	2 426	13 341
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	10 915	2 426	13 341
Total	11 382	2 672	14 054

Risque de liquidité des activités d'assurance

Chaque trimestre, HSBC Assurances Vie est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à HSBC *Group Insurance* aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scenarii de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie. Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renonciations supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance.

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

	Liquidités attendues (inescomptables)				
31 décembre 2016 *(en millions d'euros)*	**< 1 an**	**1-5 ans**	**5-15 ans**	**> 15 ans**	**Total**
Assurances non liées [1]	**35**	**40**	**29**	**16**	**120**
Assurances liées [1]	**2**	**13**	**12**	**13**	**39**
Total	**37**	**53**	**41**	**29**	**160**

	Liquidités attendues (inescomptables)				
31 décembre 2015 *(en millions d'euros)*	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	Total
Assurances non liées [1]	32	28	–	62	123
Assurances liées [1]	–	–	–	45	45
Total	32	28	–	107	168

1 *Les assurances non liées incluent les activités de non-vie.*

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'assureur. Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le profil de risque d'assurance de HSBC Assurances Vie n'a pas connu d'évolution importante au cours de 2016 (20,96 milliards EUR *vs* 20,82 milliards EUR en 2015).

Le principal risque rencontré par HSBC Assurances Vie est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement. Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices [1]	**–**	–
Crédit vie	**40**	45
Rentes	**67**	64
Assurance à terme et autres contrats long terme	**13**	14
Assurance non-vie	**–**	–
Total des assurances non liées [2]	**120**	123
Assurance-vie (liée)	**57**	64
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices [1,3]	**21 142**	20 775
Passifs sous contrats d'assurance	**21 320**	20 962

1 *Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.*

2 *L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.*

3 *Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS 4.*

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*) aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite à la Note 16 des annexes aux comptes consolidés.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

Gestion du Capital et du Levier

Approche et Politique de gestion du Capital

L'approche de HSBC France en termes de gestion du capital découle de sa stratégie et des besoins liés à son organisation. Elle prend en compte l'environnement réglementaire, économique et commercial dans lequel la banque évolue.

Le ratio de Fonds Propres de Base de Catégorie 1 au 31 décembre 2016 s'inscrit à 13,2 % en vision transitionnelle et à 13,1 % en vision Bâle III pleine.

L'objectif de HSBC France est de maintenir une base de fonds propres solide afin de soutenir le développement de son activité et d'assurer le respect des besoins réglementaires en fonds propres qui lui sont applicables. Dans ce but, HSBC France gère ses fonds propres par le biais d'une planification (*"capital plan"*) annuelle validée par le Conseil d'Administration qui vise à déterminer la structure et le niveau adéquat de fonds propres.

Le cadre de la gestion du capital de HSBC France est aligné sur celui du Groupe, et intégré au processus budgétaire annuel tel que validé par le Conseil d'Administration. Il permet à HSBC France de gérer ses fonds propres de façon optimale. Le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (*Internal Capital Adequacy Assessment Process* – ICAAP) comporte différentes méthodes d'évaluation des besoins liés à la gestion et à l'allocation du capital au sein de la banque. Ces dernières s'appuient notamment sur les notions de capital investi, de capital économique, et de fonds propres réglementaires tels que définis ci-dessous :

- le capital investi représente les capitaux propres apportés à la banque par HSBC Bank plc ;
- le capital économique correspond au besoin en fonds propres jugé nécessaire en interne par HSBC France pour couvrir les risques auxquels la banque est exposée ;
- les fonds propres réglementaires correspondent au montant de fonds propres que HSBC France se doit de maintenir pour respecter l'ensemble des règles fixées par les autorités réglementaires.

Les risques énumérés ci-après, couverts par la gestion du capital, ont été identifiés comme significatifs : le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires, et le risque lié à l'activité d'assurance.

Tests de résistance
Les exercices de tests de résistance sont partie intégrante du cadre de la gestion du capital. Ils permettent d'appréhender l'impact sur la position en fonds propres et en liquidité de scénarios économiques défavorables, et d'identifier les réponses disponibles pour y faire face. Ils constituent un outil à la disposition des instances de direction de la banque dans le cadre de la gestion des fonds propres et de la liquidité. Ils leur permettent d'envisager des actions correctrices dans le cas où de tels scénarios viendraient à se réaliser

Les chocs de marché auxquels le système financier a été confronté ces dernières années ont par ailleurs été pris en compte dans le processus de gestion du capital, et ont permis d'enrichir les scénarios des tests de résistance mis en place au sein de HSBC France.

D'autres types de tests de résistance et d'analyses en sensibilité sont réalisés, à la demande des autorités réglementaires sur la base d'hypothèses prédéfinies. HSBC France prend en compte l'ensemble des résultats de ces analyses réglementaires et internes pour l'estimation de ses besoins en fonds propres.

Risques liés aux fonds propres réglementaires
En parallèle à ces tests de résistance, une liste des principaux risques ayant un impact potentiel sur les ratios de fonds propres réglementaires est régulièrement revue. Ces risques peuvent affecter soit les actifs pondérés du risque, soit la position en fonds propres réglementaires. Ils peuvent résulter d'évolutions réglementaires attendues, ou de changements structurels ou de l'activité de la banque. Ces risques sont suivis et font l'objet de rapports réguliers en ALCO et Comité des Risques. Pour certains risques considérés comme particulièrement significatifs, HSBC France met en place des analyses de sensibilité. Leurs impacts sur la position de HSBC France sont identifiés, et des actions de remédiation sont définies et appliquées si nécessaire.

Les équipes en charges de la gestion du capital veillent à ce que la position de HSBC France réponde aux exigences réglementaires actuelles et aux limites internes. Elles s'assurent également de la bonne prise en compte des réglementations futures.

Objectifs d'actifs pondérés des risques
Des objectifs d'actifs pondérés des risques sont mis en place en lien avec la Direction de la Stratégie du Groupe, conformément à l'appétence au risque de la banque, sur les quatre lignes métiers mondiales. Ces objectifs sont validés dans le cadre du processus budgétaire annuel du Groupe.

Une déclinaison opérationnelle de ces objectifs est assurée par leur prise en compte aux niveaux des transactions. Celle-ci prend notamment en compte : la stratégie de croissance de l'activité ; la gestion active des portefeuilles ; la revue de l'activité ; l'amélioration de la précision et de l'allocation des actifs pondérés des risques ; ainsi que les actions visant à limiter les risques.

La rentabilité de l'activité au regard de ses actifs pondérés des risques est suivie dans le cadre d'un rapport mensuel discuté en ALCO et au Comité Exécutif de la Banque.

Génération de Capital
HSBC France se capitalise par la mise en réserve de ses profits et d'éventuels apports en capital et en instruments hybrides de HSBC Bank plc, lorsque nécessaire. Le capital excédentaire généré par HSBC France au regard des exigences futures qui lui sont applicables est remonté à HSBC Bank plc sous la forme de dividendes.

Mesure du capital

Depuis le 1er janvier 2014, les fonds propres réglementaires de HSBC France sont calculés conformément aux règlements et directives CRD IV / CRR.

La BCE, qui assure la supervision de HSBC France, détermine les exigences en fonds propres qui lui sont applicables.

Au cours de l'année 2016, HSBC France a respecté l'ensemble des exigences réglementaires en fonds propres qui lui étaient applicables.

Fonds propres réglementaires
La structure de fonds propres de HSBC France se répartit en trois principales catégories en fonction de la maturité et de la capacité d'absorption des pertes de l'instrument considéré : les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Néanmoins, HSBC France ne détient pas à l'heure actuelle d'instrument de fonds propres additionnels de catégorie 1.

– Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), de meilleure qualité, représentent la grande majorité des fonds propres de HSBC France. Ils comprennent les fonds propres part du groupe, auxquels sont appliqués les retraitements et déductions prudentiels tels définis par la CRD IV / CRR. Ceux-ci incluent notamment les déductions des écarts d'acquisition (goodwill), des actifs incorporels, des actifs d'impôt différé ou le défaut de provisionnement vis-à-vis des pertes attendues modélisées.

  Les instruments de fonds propres de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires au-delà d'un certain un seuil prudentiel défini par la réglementation.

– Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) comprennent les instruments de capital qui n'appartiennent pas aux fonds propres de base de catégorie 1, et toute prime d'émission associée. Les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

– Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) comprennent notamment les emprunts subordonnés éligibles. Les instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

Aperçu du cadre prudentiel des Fonds Propres Réglementaires

Eligibilité des Fonds Propres Réglementaires
Les actifs pondérés des risques au 31 décembre 2016 sont calculés et présentés sur la base de l'interprétation faite par le Groupe HSBC des règles en vigueur et en particulier de celles prévues par la CRD IV et la CRR. Celles-ci prévoient notamment la mise en œuvre progressive, entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2018 d'un certain nombre d'ajustements prudentiels et de déductions.

Gestion du Capital et du Levier (suite)

La réglementation en vigueur inclut en outre des options dont l'application revient aux autorités nationales. Il s'agit en particulier dans le cas de la France des dispositions transitionnelles sur les plus-values latentes des actifs disponibles à la vente (*Available for Sale* – 'AFS'), une prise en compte progressive des actifs d'impôts différés (*Defered Tax Assets* – 'DTA') et l'application du cadre prudentiel prévu pour les institutions détenant des investissements significatifs dans des filiales d'assurance.

En 2016, conformément à la CRD IV / CRR, les banques ont pour obligation de détenir un ratio minimum de 5,125 % de leurs actifs pondérés des risques en fonds propres de catégorie 1 qui incluent :

– Une exigence de base de 4,5 % ;

– et un coussin de conservation de 0,625 %.

Ce ratio atteindra 5,75 % au 1er janvier 2017 du fait d'une hausse du coussin de conservation à 1,25 %.

Elles ont par ailleurs l'obligation de respecter un ratio minimum de 6,625 % en fonds propres élargis de catégorie 1 qui sera porté à 7,25 % au 1er janvier 2017 ; ainsi qu'un ratio minimum de 8,625 % de fonds propres totaux qui sera porté à 9,25 % au 1er janvier 2017.

Pilier 1/ Exigences minimales en fonds propres

Le Pilier 1 couvre les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie, ainsi que le risque de titrisation. Ces exigences sont exprimées sous la forme d'actifs pondérés des risques.

Exigences en fonds propres au titre du risque de crédit

La CRR prévoit trois approches pour le calcul des exigences en fonds propres liées au risque de crédit.

La méthode dite standard prévoit l'utilisation par les banques de notations attribuées par des agences externes pour déterminer les pondérations en risque pour les contreparties disposant d'une notation externe. Les autres contreparties sont regroupées en catégories d'exposition auxquelles sont appliquées des pondérations en risque prédéterminées.

L'approche, dite *Internal Ratings-Based Foundation* (IRBF), permet aux banques de calculer l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur la base de leur évaluation interne de la probabilité de défaut des contreparties (*Probability of Default* – PD), d'une quantification de l'exposition en cas de défaut avéré (*Exposure At Default* – EAD) et d'une estimation du taux de perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD). Ces deux dernières sont néanmoins alignées sur des paramètres prudentiels standardisés.

Enfin, la méthode dite *IRB Advanced* (IRBA), permet aux banques d'utiliser leurs propres évaluations internes non seulement de PD, mais également d'EAD et de LGD.

Les pertes attendues sont calculées en multipliant EAD par PD et LGD. L'exigence de fonds propres résultant de l'approche IRB vise à couvrir les pertes inattendues ; elle est calculée en utilisant une formule définie par la réglementation, et qui prend en compte les facteurs évoqués ci-dessus ainsi que d'autres paramètres tels que la maturité de l'exposition et la corrélation des portefeuilles.

Pour évaluer son risque de crédit, le groupe HSBC France utilise depuis fin 2007, avec l'approbation de l'ACPR, la méthode IRB avancée pour les risques souverains, les expositions bancaires et de clientèle de détail. HSBC France utilise également la méthode IRB avancée sur les entreprises avec l'approbation de l'ACPR (LGD en 2009, EAD en 2012). Seules quelques expositions résiduelles restent dorénavant et à titre exceptionnel évaluées selon les approches fondation ou standard.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est défini comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération. Il s'applique :

– aux instruments dérivés ;

– aux pensions et Prêt / Emprunts de titres ;

– aux opérations à règlement différé.

Le risque de contrepartie s'applique à l'ensemble de ces expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation.

Trois approches sont possibles dans le cadre du calcul des expositions au titre du risque de contrepartie : l'approche en juste valeur, l'approche standard, ainsi que la méthode en modèle interne. Les expositions évaluées selon l'une de ces méthodes sont ensuite utilisées

pour déterminer l'exigence en capital correspondante, selon l'une des approches propres au risque de crédit : l'approche standard, l'approche IRB Fondation et l'approche IRB Avancée.

Les dérivés sont traités par HSBC France selon la méthode de l'évaluation au prix de marché pour déterminer les expositions au défaut et la méthode générale fondée sur les sûretés financières pour les opérations à règlement différé.

En ce qui concerne le calcul de l'exigence additionnelle en capital au titre de l'ajustement de valorisation de crédit (*Credit Valuation Adjustment* – 'CVA'), deux approches sont définies par le régulateur : une méthode avancée applicable par les institutions dotées de modèles internes validés, et une approche standard.

Actuellement, HSBC France utilise la seconde approche, et détermine l'exigence en capital au titre de la CVA sur la base d'une formule prédéfinie indexée sur l'exposition au défaut, et sur la maturité effective des transactions. Des pondérations sont appliquées dans un deuxième temps sur la base des notations externes des contreparties.

Titrisation

HSBC France dispose uniquement de positions de titrisation détenues dans le portefeuille bancaire. La CRR définit deux méthodes de calcul du risque de crédit : l'approche standard, et l'approche IRB. Ces deux méthodes s'appuient sur une cartographie liant les notations des agences à des pondérations en risque, s'étalant de 7 à 1 250 %.

HSBC France utilise la méthode IRB indexée sur les notations, à l'exception des facilités de liquidité et de positions de titrisation garanties par des actifs pour lesquelles l'approche interne est appliquée.

Exigence en fonds propres au titre du risque de marché

Les exigences de fonds propres couvrent :

a) le risque de position et les risques optionnels attachés.

Le risque de position se décompose en deux éléments :

– le risque général (risque lié à une variation de prix provoquée par une fluctuation des taux d'intérêt ou un mouvement général du marché actions) ;
– le risque spécifique (risque lié à une variation de prix sous l'influence de facteurs propres à l'émetteur du titre ou de l'instrument sous-jacent).

b) le risque de change et les risques optionnels attachés.

La CRR permet aux banques de déterminer les exigences en fonds propres au titre du risque de marché selon l'approche standard, ou selon l'approche en modèle interne. Cette dernière s'appuie sur les modèles internes de VaR dans le but de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences associées.

HSBC France mesure ce risque à l'aide de modèles internes de marché, lorsqu'ils ont été validés par la PRA et la BCE, à l'exception du risque spécifique évalué *via* la méthode standard. Les modèles de marché internes s'appuient sur les mesures de VaR et de *Stressed* VaR.

Exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel

La réglementation introduit également des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel qui, là encore, comprennent trois niveaux de sophistication.

Le besoin en fonds propres résultant de l'approche de base correspond à l'application d'un pourcentage du produit net bancaire. L'approche standard prévoit, elle, que les banques appliquent des pourcentages différents au produit net bancaire réparti selon huit catégories d'activités définies par la réglementation. Enfin, l'approche avancée s'appuie sur les outils d'analyse statistique et de modélisation des données de risque opérationnel propres à la banque pour déterminer les exigences en fonds propres. Le groupe HSBC France a opté pour l'approche standard.

Exigence cumulée

Conformément au cadre prudentiel dit de Bâle III, la CRD IV / CRR établit un certain nombre d'exigences de coussins de fonds propres, auxquels doivent se conformer les établissements en y affectant des fonds propres de base de catégorie 1. La CRD IV / CRR précise que ces coussins sont mis en œuvre progressivement à compter du 1er janvier 2016.

Coussin de conservation des fonds propres

Le coussin de conservation des fonds propres ('CCB') a pour but d'assurer que les banques disposent, en dehors des périodes de chocs financiers, d'un montant de fonds propres suffisant pour absorber les pertes potentielles.

Gestion du Capital et du Levier (suite)

Coussin contra-cyclique, et autres coussins macro-prudentiels

Le coussin contra-cyclique ('CCyB') est un outil macro-prudentiel à la disposition des autorités réglementaires nationales. Il est activé en France lorsque le Haut Conseil de Stabilité Financière ('HCSF') estime que des menaces à la stabilité financière sont avérées notamment du fait des évolutions de la conjoncture économique (niveaux non-viables de levier, d'endettement ou de croissance des crédits des établissements) et constituent un risque à l'échelle du système financier. Ce coussin a pour fonction de protéger le secteur bancaire de pertes futures potentielles. Il peut être fixé dans une tranche comprise entre 0 et 2,5 % du montant d'actifs pondérés des risques, bien qu'il ne soit pas en théorie soumis à un plafond. Le HCSF a fixé le CCyB à 0 % tout au long de l'année 2016.

Coussin pour les institutions d'importance systémique mondiale / Autre

Les coussins pour les institutions d'importance systémique mondiale et autre ('G/O-SII'), qui visent à couvrir le risque systémique que peut représenter un établissement bancaire, sont évalués sur une base annuelle en fonction d'un ensemble d'indicateurs tels que son volume d'activité, sa connectivité, l'existence d'alternatives ou de structure d'information financière pour les services qu'il propose, son activité internationale et la complexité de son modèle commercial. Ce coussin n'est pas applicable à HSBC en 2016.

Coussin au titre du risque systémique

Au-delà des mesures mentionnées ci-dessus, la CRD IV / CRR prévoit un coussin au titre du risque systémique ('SRB') activé dès que nécessaire par chaque Etat membre de l'Union européenne en vue d'atténuer le risque macro-prudentiel structurel c'est-à-dire proprement lié à l'activité du secteur financier.

Le coussin SRB peut être appliqué sur une base individuelle, sous-consolidée ou consolidée. HSBC France n'est actuellement pas soumis au SRB.

En cas de non-respect de ces exigences cumulées des restrictions automatiques de distribution de capital s'appliquent à la banque.

Un calendrier des exigences cumulées applicables à HSBC France, année par année est proposé ci-dessous. Les coussins résultant des évolutions de la conjoncture ou de l'activité de l'établissement (contra-cyclique, O-SII, SRB) sont fixés par convention au niveau de 2016 sans que ceci constitue une prévision.

	2016	2017	2018	2019
Exigence en Fonds Propres de Base de Catégorie 1	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Exigence en Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Exigences en Fonds Propres de Catégorie 2	2 %	2 %	2 %	2 %
Coussin de Conservation du Capital	0,625 %	1,25 %	1,875 %	2,5 %
Coussin Contra-cyclique	0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin O-SII	0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin SRB	0 %	0 %	0 %	0 %
Exigence Cumulée	8,625 %	9.25 %	9,875 %	10.5 %

Pilier 2/ Surveillance prudentielle

Le Pilier 2 (procédure de surveillance de la gestion des fonds propres) consiste en l'évaluation interne par les banques et l'évaluation par les autorités de supervision, de l'adéquation des fonds propres vis-à-vis des risques couverts par le Pilier 1 et des risques non couverts par le Pilier 1. Un des outils majeurs du Pilier 2 est le processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (*Internal Capital Adequacy Assessment Process* – ICAAP) qui permet l'identification et la quantification par la banque et par les autorités réglementaires des risques liés à la stratégie, au profil de risque et à la position en fonds propres de l'établissement. Dans cette optique, une série de tests de résistance est appliquée au capital plan. Ces exercices, en sus du cadre du capital économique, et des autres outils de gestion des risques, sont pris en compte dans l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de HSBC France.

Cette évaluation donne lieu à un rapport ICAAP annuel, validé par le Conseil d'Administration qui a la responsabilité en dernière instance de la gestion des risques et du contrôle de l'appétit au risque d'HSBC France. Ce rapport est transmis aux autorités de supervision.

La définition du Pilier 2 s'inscrit de façon plus générale dans le processus de revue et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (*'Supervisory Review and Evaluation Process'* – SREP), aboutissant chaque année à la détermination par la BCE d'une exigence individuelle en fonds propres au titre du Pilier 2 pour chaque établissement, dite exigence de Pilier 2 (*'Pillar 2 requirement'*). Ce processus peut également conduire à des demandes spécifiques en termes de capital, de liquidité ou d'autres aspects de la gestion de la banque. La BCE communique enfin à chaque banque une orientation quant à ses besoins en fonds propres (*'Pillar 2 Guidance'*).

Le non-respect du niveau de fonds propres établi dans le cadre de l'exigence de Pilier 2 ainsi que des coussins évoqués précédemment peut avoir un impact sur la capacité de la banque à verser des dividendes ou à payer les coupons sur ses titres de dette.

Dans le contexte du SREP, l'exigence en fonds propres totaux au titre du Pilier 2 pour HSBC France a été fixée à 10,63 % sur l'année 2017 (*'Pillar 2 requirement'*).

Ratio de Levier

En parallèle, le cadre prudentiel Bâle III prévoit la mise en place d'un ratio de levier. Ce dernier fixe une limite sur une base non ajustée du risque afin de compléter les ratios de capital indexés sur les risques. L'objectif de cette exigence est de prévenir l'accroissement de l'effet de levier dans l'industrie bancaire, et les risques de modèle et de mesure intrinsèques aux ratios de solvabilité. En pratique, le ratio de levier correspond au ratio de fonds propres de catégorie 1 sur le total des expositions inscrites au bilan et des expositions de hors-bilan pondérées. Il est mis en œuvre à ce stade dans l'Union européenne à des fins de publication et d'information réglementaire.

Pilier 3/ Discipline de marché

Le Pilier 3 concerne la discipline de marché et vise à assurer la transparence de la communication financière des banques, *via* la publication d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres. HSBC France ne publie pas de données Pilier 3. Elles font l'objet au niveau de sa société-mère HSBC Bank plc et de HSBC Holdings plc de publications disponibles notamment dans la rubrique *Investor relations* de son site Internet (www.hsbc.com).

Conglomérat Financier

HSBC France, qui détient une filiale exerçant des activités d'assurance vie, a été identifiée par la BCE comme un conglomérat financier. En tant que tel, la banque est soumise à une supervision complémentaire, spécifique aux conglomérats, sous le contrôle de la BCE.

Dans ce contexte, le ratio de conglomérat est défini comme le rapport des fonds propres globaux du conglomérat financier sur les exigences de fonds propres de la banque cumulée avec les exigences de fonds propres de l'assurance. L'exigence minimale fixée pour ce ratio est de 100 %.

L'excédent de fonds propres d'HSBC France vis-à-vis de ce ratio est de 1,7 milliard EUR au 31 décembre 2016.

Aperçu des Variations des Ratios de Fonds Propres

Le tableau ci-dessous met en exergue une comparaison des principaux indicateurs de capital, basés sur les exigences réglementaires en vigueur à chaque période considérée. L'évolution des éléments de fonds propres réglementaires et d'actifs pondérés des risques résulte principalement de l'activité de la Banque.

A fin décembre 2016, les fonds propres de base de catégorie 1 s'établissent à 4 739 millions EUR en vision transitionnelle. Malgré une génération de capital liée au passage en réserve des résultats nets de dividendes pour 42 millions EUR, les fonds propres de base de catégorie 1 sont en légère baisse à la suite du renforcement de certains retraitements prudentiels. Les actifs pondérés du risque ont augmenté de 3 525 millions EUR jusqu'à 36 016 millions EUR en vision transitionnelle. Cette croissance est principalement due à la hausse des actifs pondérés au titre risques de marché, en lien avec l'augmentation des niveaux de VaR et de *Stressed* VaR. Cet effet lié au modèle de marché n'est pas le reflet d'une hausse substantielle du risque de marché non couvert dans les *books* de trading. Les niveaux de VaR et de *Stressed* VaR substantiellement plus bas dans le nouveau modèle en cours de validation confirment par ailleurs cette conclusion.

Gestion du Capital et du Levier (suite)

Indicateurs clés – Fonds propres réglementaires

(en millions d'euros)	Au 31 décembre CRD IV Phasé 2016	2015
Fonds propres disponibles		
Fonds Propres de Base de Catégorie 1	**4 739**	4 825
Fonds Propres de Catégorie 1	**4 739**	4 825
Fonds Propres Totaux	**4 739**	4 825
Actifs Pondérés du Risque		
Risque de Contrepartie	**3 644**	3 654
Risque de Crédit	**20 928**	21 155
– Approche IRB	**15 894**	15 748
– Approche Standard	**5 034**	5 407
Risque de Marché	**7 907**	2 594
Risque Opérationnel	**3 537**	3 618
Exigence transitoire	**–**	1 470
Total Actifs Pondérés	**36 016**	32 491
Ratios de Capital (%)		
Fonds Propres de Base de Catégorie 1	**13,2 %**	14,9 %
Fonds Propres de Catégorie 1	**13,2 %**	14,9 %
Fonds Propres Totaux	**13,2 %**	14,9 %

Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre CRD IV Phasé 2016	2015
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) :		
Capitaux propres part du groupe	**5 842**	5 838
Intérêts non contrôlants	**13**	60
Moins : dividendes versés à la société mère	**(135)**	(30)
Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel	**39**	(82)
Moins : correction de valeur supplémentaire sur les actifs mesurés à la juste valeur	**(145)**	(30)
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	**(264)**	(374)
Moins : déductions au titre des pertes attendues	**(87)**	(85)
Moins : investissements dans des entités du secteur financier excédant le seuil de 10 % des fonds propres réglementaires	**(467)**	(369)
Moins : investissements dans des entités du secteur financier et impôts différés excédant le seuil de 17,65 % des fonds propres réglementaires	**–**	(48)
Excédent Tier 2 à déduire en Tier 1	**(56)**	(56)
Total des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	**4 739**	4 825
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) :		
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente	**–**	–
Dettes subordonnées à durée indéterminée et dettes subordonnées à durée déterminée	**276**	276
Moins : déductions au titre des pertes attendues	**–**	–
Moins : dettes subordonnées dans des entités du secteur financier - dont dettes subordonnées de HSBC Assurances vie (270)	**(332)**	(332)
Excédent Tier 2 à déduire en Tier 1	**56**	56
Total des fonds propres de catégorie 2	**–**	–
Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers	**–**	–
Total des fonds propres	**4 739**	4 825
Total des risques pondérés Bâle III (données non auditées)	**36 016**	32 491
Total des risques pondérés avant exigence au titre des niveaux planchers	**36 016**	31 021

Entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, aucune opération (émission ou remboursement) n'a été réalisée sur la dette subordonnée éligible aux fonds propres de catégorie 2 à l'échelle d'HSBC France.

Les principaux éléments d'ajustement prudentiels entre les fonds propres comptables et les fonds propres de base de catégorie 1 sont notamment :

- L'exclusion de certaines réserves, notamment les réserves de couverture des flux de trésorerie ;
- L'exclusion du stock de la valeur de marché de la dette propre mesurée en option juste valeur ;
- La prise en compte de la *Prudent Valuation Adjustment* ('PVA') ;
- La déduction au titre du *goodwill* et des actifs intangibles ;
- La déduction des pertes attendues dépassant le montant des stocks de provisions comptables ;
- La déduction des détentions significatives de titres de fonds propres de base de catégorie 1 dans d'autres sociétés du secteur financier, au-delà d'un seuil de 10 % des fonds propres de base de catégorie 1 de la banque avant le présent ajustement. La partie restant sous ce seuil étant pondérée en actifs pondérés du risque.

Sur une base transitionnelle, des ajustements temporaires sont également appliqués, notamment :

- L'application d'une prise en compte progressive des plus-values latentes sur actifs disponibles à la vente ;
- L'application d'une prise en compte digressive des intérêts minoritaires non bancaires.

Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des actifs pondérés du risque :

	Au 31 décembre CRD IV Plein	
(en millions d'euros)	**2016**	2015
Banque de Particuliers et de Gestion de Patrimoine	**4 905**	4 927
Risque de Crédit	**2 454**	2 433
Investissements Significatifs	**1 313**	1 271
Risque Opérationnel	**1 138**	1 223
Banque d'entreprises	**10 422**	10 451
Risque de Crédit	**9 470**	9 273
Risque Opérationnel	**952**	1 178
Banque de Financement, d'investissement et de Marchés	**19 859**	14 693
Risque de Crédit	**6 862**	7 137
Risque de Contrepartie	**2 449**	2 378
Credit Valuation Adjustment	**1 192**	1 275
Risque de Règlement	**3**	–
Fonds de défaut	**63**	155
Risque de Marché	**7 907**	2 594
Risque Opérationnel	**1 384**	1 153
Banque privée	**830**	950
Risque de Crédit	**766**	885
Risque Opérationnel	**64**	64
HSBC France	**36 016**	31 021

Gestion du Capital et du Levier (suite)

Facteurs de variation des actifs pondérés du risque au 31 décembre

	Au 31 décembre CRD IV Plein						
(en millions d'euros)	**2016**	2015	Variation	Effet volume	Effet paramètres de risque	Effet périmètre	Effet méthodologique
Actifs pondérés	**36 016**	**31 021**	**4 995**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
Risque de contrepartie (y inclus le risque d'ajustement de valeur)	3 644	3 654	(10)	(21)	11	0	0
Risque de crédit (y inclus fonds de défaut)	20 928	21 155	(227)	311	(538)	0	0
Risque de Marché	7 907	2 594	5 313	N/A	N/A	N/A	N/A
Risque Opérationnel	3 537	3 618	(81)	(81)	0	0	0

Les actifs pondérés du risque ont augmenté de 3 525 millions EUR en vision transitionnelle, principalement portée par l'augmentation des actifs pondérés au titre des risques de marché. Sur le risque de crédit, la variation est une combinaison d'un hausse liée à l'activitié, et d'une baisse liée à une amélioration des paramètres de risque. Sur le risque de contrepartie, la baisse est principalement portée par un effet volume. Enfin, sur le risque opérationnel, la variation est entièrement portée par l'effet volume, les actifs pondérés du risque étant déterminés selon la méthode standard, et en l'absence d'effet périmètre.

Ratio de Levier au 31 décembre

	Au 31 décembre CRD IV Phasé	
(en millions d'euros)	**2016**	2015
Fonds propres de catégorie 1	**4 739**	4 825
Exposition au levier	**118 221**	116 455
Ratio de Levier	**4,0 %**	**4,1 %**

En 2016, les fonds propres de catégorie 1 ont reculé de 86 millions EUR jusqu'à un montant de 4 739 millions EUR, en ligne avec le mouvement des fonds propres de base de catégorie 1. En parallèle, l'exposition au levier a augmenté de 2 milliards EUR, jusqu'à 118 milliards EUR, dynamique principalement portée par la croissance du bilan sur les crédits à la clientèle

Evolutions réglementaires

Au-delà des réglementations en vigueur et publiées à ce jour, des incertitudes perdurent sur les montants de fonds propres que les banques seront tenues de détenir à l'avenir. Les évolutions réglementaires attendues tant au niveau international qu'européen, présentées ci-après, pourraient notamment modifier les exigences applicables au secteur bancaire.

En outre, le niveau de fonds propres minimal applicable à HSBC France dépendra de l'évolution de l'exigence fixée par la BCE au titre du Pilier 2, et de son articulation avec les différents coussins de capital.

Evolutions européennes

La Commission européenne a soumis une proposition de réglementation CRD V / CRR II au Parlement européen et au conseil des Ministres fin 2016. Ces propositions visent notamment à fixer l'exigence minimale de ratio de levier à 3 %, à exclure du dénominateur du ratio de levier certaines expositions, ainsi que le passage à l'approche standard sur le risque de contrepartie ('SA CCR') pour la mesure d'exposition en levier des produits dérivés. Du point de vue du risque de marché, la proposition de la Commission européenne précise les futures méthodologies de calcul des actifs pondérés du risque via la *Fundamental Review of the Trading Book* ('FRTB'). Ces éléments font notamment suite à la publication par le comité de Bâle de ses règles définitives concernant la FRTB en janvier 2016. Enfin, la Commission a également proposé dans ce cadre les futures règles applicables au calcul du ratio de financement à moyen terme (NSFR, *Net Stable Funding Ratio*).

Evolutions internationales

Tout au long de l'année 2016 le Comité de Bâle a poursuivi ses travaux sur le rôle des modèles et la

place respectif des modèles dits standard, fondation et avancés. Les projets discutés portent sur un large spectre comprenant aussi bien le risque de crédit, l'exposition aux entreprises et aux institutions financières, les financements spécialisés, le risque opérationnel ou la CVA. La possibilité d'encadrer *via* un système de seuils l'effet des modèles est également envisagée. A ce stade, ces différents travaux n'ont pas fait l'objet d'un accord et devraient se poursuivre début 2017.

Capacité d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* – TLAC et *Minimum Requirement for Eligible Liabilities* - MREL)
L'objectif de ces nouvelles exigences (i.e. TLAC et MREL) est de garantir que les autorités de résolution disposent en cas de difficultés voire de faillite d'un établissement bancaire des ressources internes nécessaires pour y faire face sans devoir faire appel à des contributions externes et en particulier à des plans de sauvetage financés sur fonds publics (*bail-out*). Ces initiatives reposent en particulier sur la conversion de certains types d'instruments de dette en fonds propres (*bail-in*) en complément des mesures de restructuration interne qui pourraient être prises dans ce contexte.

Le MREL a été mis en place par la Directive relative au rétablissement et à la résolution des banques (*Bank Recovery and Resolution Directive* – 'BRRD'). Il doit faire l'objet d'une mise en œuvre établissement par établissement avec la définition d'un niveau d'exigence spécifique.

Le TLAC a été défini dans le cadre des travaux du Comité de Bâle et du Conseil de Stabilité Financière. Il est applicable aux plus grands établissements internationaux avec un niveau d'exigence standardisé et une entrée en vigueur progressive entre 2019 et 2022.

Dans ce contexte, et dans le cadre de la proposition CRD V / CRR II, la Commission européenne a apporté des précisions à la fois sur la convergence pour les plus grandes banques européennes entre le MREL et le TLAC et sur les modalités de définition du MREL pour les autres établissements. L'autorité bancaire européenne a également publié son rapport d'observation final sur le MREL en décembre 2016.

Pour les G-SIBs (Banques d'Importance Systémique - *Global Systemically Important Banks*) de l'Union européenne, le MREL devrait être fixé à 16 % des actifs pondérés du risque ou à 6 % de l'exposition au levier au 1er janvier 2019, et à 18 % des actifs pondérés du risque ou 6,75 % de l'exposition au levier à compter du 1er janvier 2022. Des coussins pourront par ailleurs s'appliquer sur une base spécifique. Pour les autres établissements, le niveau de MREL devrait être calculé en prenant en compte à la fois les besoins de la résolution et ceux liés au lancement d'un établissement successeur.

HSBC France relève pour les questions de résolution du Conseil de Résolution Unique comme l'ensemble des établissements de la Zone euro. Au 31 décembre 2016, la banque ne s'est pas vu communiqué d'objectif de niveau de MREL par les autorités de résolution.

Enfin, l'adoption de la loi Sapin II fin 2016 prévoit la création d'une nouvelle catégorie de titres subordonnés subordination intitulée 'dette senior non préférentielle'. Les instruments répondant à ce niveau de subordination seront convertibles en capital en cas de résolution et éligibles à l'exigence MREL. Le projet CRD V / CRR II de la Commission européenne s'inscrit dans la même logique.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés		**1 605**	1 792
Intérêts et charges assimilées		**(387)**	(318)
Marge nette d'intérêt		**1 218**	1 474
Commissions (produits)		**898**	906
Commissions (charges)		**(250)**	(241)
Commissions nettes		**648**	665
Opérations des portefeuilles de transaction excluant la marge nette d'intérêt		**504**	(22)
Marge nette d'intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction		**12**	245
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		**516**	223
Variation de la juste valeur des dettes à long terme et des dérivés associés		**(16)**	15
Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur		**274**	312
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur		**258**	327
Résultat net de cession des investissements financiers		**121**	34
Dividendes reçus		**2**	2
Primes d'assurance nettes	*2*	**1 763**	1 957
Autres produits d'exploitation		**(11)**	174
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit		**4 515**	4 856
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	*2*	**(2 198)**	(2 485)
Total du produit net bancaire avant dépréciation des prêts (charges)/reprises et des autres provisions pour risque de crédit		**2 317**	2 371
Dépréciations pour risques de crédit	*3*	**(73)**	(121)
Produit net bancaire	*3*	**2 244**	2 250
Frais de personnel	*4*	**(957)**	(925)
Frais généraux et administratifs		**(680)**	(649)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	*18*	**(40)**	(50)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et perte de valeur sur écarts d'acquisition	*16*	**(135)**	(8)
Total des charges d'exploitation		**(1 812)**	(1 632)
Résultat d'exploitation		**432**	618
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	*15*	**–**	–
Résultat avant impôt		**432**	618
Impôt sur les bénéfices	*6*	**(120)**	(171)
Résultat net d'impôt des activités cédées		**–**	–
Résultat net		**312**	447
Résultat net part du Groupe		**310**	445
Part des intérêts non contrôlant		**2**	2

(en euros)			
Résultat non dilué par action ordinaire	*7*	4,61	6,61
Résultat dilué par action ordinaire	*7*	4,61	6,61
Dividende par action ordinaire	*7*	4,00	4,15

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Résultat net (a)		**312**	447
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres			
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Titres disponibles à la vente : (b)		**(46)**	75
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres		**96**	104
– cessions comptabilisées en compte de résultat		**(127)**	(32)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		**–**	(1)
– impôt différé net passé en capitaux propres		**(15)**	4
Couvertures de flux de trésorerie : (c)		**(61)**	(46)
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres		**(30)**	(36)
– cessions comptabilisées en compte de résultat		**(64)**	(36)
– impôt différé net passé en capitaux propres		**33**	26
Différence de change nette d'impôt différé (d)		**(39)**	39
Total variation d'actifs et de passifs pouvant être reclassés en compte de résultat sous certaines conditions (b) + (c) + (d) = (e)		**(146)**	68
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			
Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies		**2**	(4)
– bénéfices avant intérêt et impôts	*4*	**3**	(6)
– impôt différé net passé en capitaux propres		**(1)**	2
Total variation d'actifs et de passifs ne pouvant être reclassés par la suite en compte de résultats (f)		**2**	(4)
Total du résultat global (a) + (e) + (f)		**168**	511
Total des produits et charges :			
– part du Groupe		**166**	504
– part des intérêts non contrôlant		**2**	7
		168	511

Etats financiers consolidés (suite)

Bilan consolidé au 31 décembre 2016

ACTIF

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Caisse, banques centrales et CCP		**4 714**	395
Comptes d'encaissement		**437**	381
Portefeuille de transaction	*8*	**23 589**	27 161
Actifs financiers sous option juste valeur	*11, 24*	**7 305**	6 768
Instruments dérivés	*12*	**47 367**	49 484
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*24*	**3 379**	4 660
Prêts et créances sur la clientèle	*24*	**41 327**	38 524
Opérations de prise en pension – hors-trading	*24*	**11 862**	10 163
Investissements financiers disponibles à la vente	*13, 24*	**26 504**	27 677
Autres actifs		**214**	258
Impôt courant		**156**	149
Comptes de régularisation		**779**	852
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	*15*	**2**	2
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	*16*	**725**	860
Immobilisations corporelles	*18*	**814**	828
Actifs d'impôt différé	*6*	**249**	296
TOTAL DE L'ACTIF		**169 423**	168 458

PASSIF

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	*24*	**12 061**	7 086
Comptes créditeurs de la clientèle	*24*	**34 220**	32 811
Opérations de mise en pension – hors-trading	*24*	**7 592**	10 283
Comptes d'encaissement		**416**	385
Portefeuille de transaction	*19*	**26 468**	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur	*20, 24*	**8 464**	8 476
Instruments dérivés	*12*	**44 013**	46 903
Dettes représentées par un titre	*24*	**6 616**	10 501
Autres passifs	*21*	**734**	914
Impôt courant		**11**	32
Passifs des contrats d'assurance	*2, 24*	**21 302**	20 943
Comptes de régularisation		**828**	762
Provisions pour risques et charges	*22*	**183**	132
Passifs d'impôt différé	*6*	**201**	204
Provisions pour retraites	*4*	**165**	165
Dettes subordonnées	*23, 24*	**276**	276
TOTAL DES DETTES		**163 550**	162 520
Fonds propres			
Capital social appelé	*26*	**337**	337
Primes d'émission		**16**	16
Autres réserves[1]		**1 618**	1 765
Report à nouveau et résultat de la période[1]		**3 871**	3 720
TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE		**5 842**	5 838
Part des intérêts non contrôlant		**31**	100
TOTAL DES FONDS PROPRES		**5 873**	5 938
TOTAL DU PASSIF		**169 423**	168 458

1 *La borne d'ouverture au 1er janvier 2015 comprend :*
- *un reclassement de 53 millions EUR net d'impôt différé entre les "autres réserves (réserve de couverture des flux de trésorerie)" et le "report à nouveau" lié à la déqualification de couvertures économiques à l'origine qui ne répondaient pas à toutes les conditions définies par la norme IAS 39 pour bénéficier du traitement applicable aux relations de couverture.*
- *un reclassement de 33 millions EUR net d'impôts différés entre le "report à nouveau" et les "autres réserves" et un reclassement de 21 millions EUR net d'impôt différé entre le "report à nouveau" et les "intérêts non contrôlant." HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG est détenue à hauteur de 90 % par le groupe HSBC France et a été mise en liquidation au cours de l'exercice 2015. L'impact sur le résultat de la quote-part de résultat sur les périodes précédentes est non significatif.*

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2016 [1]

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Résultat avant impôt		**432**	618
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**203**	245
Amortissements, dépréciations et provisions		**175**	58
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		**(122)**	(34)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		**–**	–
(Gain)/perte sur cession de filiales		**–**	–
Pertes sur créances douteuses et autres provisions pour risque de crédit		**68**	115
Provisions (y compris provision pour retraites)		**96**	31
Paiement à base d'actions	*4*	**13**	19
Autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		**37**	27
Elimination des écarts de conversion		**(64)**	29
Variation des actifs et passifs d'exploitation		**2 589**	(1 056)
Variation nette sur titres de transaction et dérivés		**6 664**	3 210
Variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle		**(2 116)**	(2 437)
Variation sur opérations de prise en pension - hors trading		**(1 392)**	2 060
Variation des actifs financiers sous option juste valeur		**(537)**	(612)
Variation des autres actifs		**(11)**	(88)
Variations des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		**6 384**	(759)
Variation des opérations de mise en pension - hors trading		**(2 691)**	(5 654)
Variation des dettes représentées par un titre		**(3 885)**	1 264
Variation des passifs financiers sous option juste valeur		**(12)**	1 564
Variation des autres passifs		**236**	534
Dividendes reçus		**–**	–
Prestations versées au titre des régimes de retraite à prestations définies		**–**	–
Impôts payés		**(51)**	(138)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		**3 224**	(193)
Acquisition d'investissements financiers		**(5 512)**	(7 855)
Flux nets sur investissements financiers		**6 673**	4 403
Flux nets de trésorerie sur acquisition d'actifs corporels		**(33)**	(112)
Flux nets sur cessions/acquisitions de Goodwill et actifs incorporels		**(25)**	(8)
Flux nets de trésorerie sur cession de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes		**–**	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		**1 103**	(3 572)
Emissions d'actions et autres instruments de capitaux propres		**–**	–
Rachat/Vente d'actions propres		**–**	–
Rachat d'action préférentielles et autres instruments de capitaux propres		**–**	–
Passifs subordonnés émis		**–**	–
Passifs subordonnés remboursés		**–**	–
Dividendes versés	*7*	**(165)**	(401)
Flux nets de trésorerie sur évolution de la participation dans les filiales		**–**	24
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant		**–**	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements		**(165)**	(377)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**4 162**	(4 142)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier [2]		**5 638**	9 734
Effet de change sur la trésorerie		**7**	46
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre [2]		**9 807**	5 638
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Caisse, banques centrales et CCP		**4 714**	395
Comptes d'encaissement		**437**	381
Prêt et créances sur les établissements de crédit inférieurs à un mois		**1 599**	2 125
Opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois [2]		**3 341**	3 034
Effets publics et valeurs assimilées de moins de 3 mois		**132**	88
Déduction des comptes d'encaissement		**(416)**	(385)

1 *Le format du tableau a été modifié en 2016 pour s'aligner sur le format du Groupe HSBC.*

2 *Les opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois n'étaient pas incluses dans la présentation publiée en 2015. Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2015 intègre désormais les opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois pour un montant de 3 034 millions EUR.*

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2016									
				Autres réserves						
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
Au 1er janvier	**337**	**16**	**3 720**	**208**	**(44)**	**14**	**1 587**	**5 838**	**100**	**5 938**
Résultat net	–	–	310	–	–	–	–	310	2	312
– Titres disponibles à la vente	–	–	–	(46)	–	–	–	(46)	–	(46)
– Couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	(61)	–	–	(61)	–	(61)
– Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	2	–	–	–	–	2	–	2
– Ecart de change	–	–	–	–	–	(39)	–	(39)	–	(39)
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	–	–	2	(46)	(61)	(39)	–	(144)	–	(144)
Total du résultat global	–	–	312	(46)	(61)	(39)	–	166	2	168
– Dividendes	–	–	(165)	–	–	–	–	(165)	–	(165)
– Paiements à base d'actions	–	–	(10)	–	–	–	–	(10)	–	(10)
– Coûts des accords de paiement à base d'actions	–	–	6	–	–	–	–	6	–	6
– Autres mouvements	–	–	8	(1)	–	–	–	7	(71)	(64)
– Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Acquisition et cession de filiales/entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total autres	–	–	(161)	(1)	–	–	–	(162)	(71)	(233)
Au 31 décembre	**337**	**16**	**3 871**	**161**	**(105)**	**(25)**	**1 587**	**5 842**	**31**	**5 873**

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	2015									
				Autres réserves[1]						
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice[1,3]	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie[1]	Ecarts de conversion[2]	Autres réserves[3]	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant[3]	Total des capitaux propres
Au 1er janvier	337	16	3 678	133	2	(20)	1 566	5 712	92	5 804
Résultat net	–	–	445	–	–	–	–	445	2	447
– Titres disponibles à la vente	–	–	–	75	–	–	–	75	–	75
– Couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	(46)	–	–	(46)	–	(46)
– Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	(4)	–	–	–	–	(4)	–	(4)
– Ecart de change	–	–	–	–	–	34	–	34	5	39
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	–	–	(4)	75	(46)	34	–	59	5	64
Total du résultat global	–	–	441	75	(46)	34	–	504	7	511
– Dividendes	–	–	(401)	–	–	–	–	(401)	–	(401)
– Paiements à base d'actions	–	–	(10)	–	–	–	–	(10)	–	(10)
– Coûts des accords de paiement à base d'actions	–	–	9	–	–	–	–	9	–	9
– Autres mouvements	–	–	3	–	–	–	21	24	(23)	1
– Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Acquisition et cession de filiales/entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	24	24
Total autres	–	–	(399)	–	–	–	21	(378)	1	(377)
Au 31 décembre	337	16	3 720	208	(44)	14	1 587	5 838	100	5 938

1 *La borne d'ouverture au 1er janvier 2015 comprend un reclassement de 53 millions EUR net d'impôt différé entre les "autres réserves (réserve de couverture des flux de trésorerie)" et le "report à nouveau" lié à la déqualification de couvertures économiques à l'origine qui ne répondaient pas à toutes les conditions définies par la norme IAS 39 pour bénéficier du traitement applicable aux relations de couverture.*

2 *La variation de la période comprend une correction de 38 millions EUR nette d'impôt différé, liée à des effets de change qui avaient été comptabilisés par résultat et non en "écarts de conversion."*

3 *La borne d'ouverture au 1er janvier 2015 comprend un reclassement de 33 millions EUR net d'impôts différés entre le "report à nouveau" et les "autres réserves" et un reclassement de 21 millions EUR net d'impôt différé entre le "report à nouveau" et les "intérêts non contrôlant". HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG est détenue à hauteur de 90 % par le groupe HSBC France et a été mise en liquidation au cours de l'exercice 2015. L'impact sur le résultat de la quote-part de résultat sur les périodes précédentes est non significatif.*

Etats financiers consolidés (suite)

Notes annexes aux comptes consolidés

Page			
197	Note	1	Base d'établissement et principales méthodes comptables
210	Note	2	Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés
212	Note	3	Produit net bancaire (éléments significatifs)
213	Note	4	Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions
222	Note	5	Honoraires des Commissaires aux comptes
223	Note	6	Impôt sur les bénéfices et impôts différés
227	Note	7	Dividendes versés en 2016 et 2015, bénéfice et dividende par action
228	Note	8	Portefeuille de transaction (Actif)
228	Note	9	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur
244	Note	10	Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur
246	Note	11	Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat
246	Note	12	Instruments dérivés
253	Note	13	Investissements financiers disponibles à la vente
253	Note	14	Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés
255	Note	15	Participations dans les entreprises liées et partenariats
256	Note	16	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
263	Note	17	Informations relatives aux implantations pays par pays
263	Note	18	Autres actifs et immobilisations corporelles
265	Note	19	Portefeuille de transaction (Passif)
265	Note	20	Passifs financiers sous option juste valeur
265	Note	21	Autres passifs
266	Note	22	Provisions pour risques et charges
266	Note	23	Dettes subordonnées
267	Note	24	Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité
271	Note	25	Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif
273	Note	26	Capital social appelé
273	Note	27	Engagements de financement et de garantie
275	Note	28	Opérations de location-financement
277	Note	29	Entités structurées
280	Note	30	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
281	Note	31	Transactions avec des parties liées
283	Note	32	Evénements postérieurs à la clôture
284	Note	33	Liste des sociétés consolidées

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs-Elysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 février 2017.

1.1 Base d'établissement

a *Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"*

Les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS) regroupent les normes comptables publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) ainsi que les interprétations formulées ou adoptées par l'*IFRS Interpretations Committee* (IFRIC).

Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis dans le respect des normes IFRS telles que publiées par l'IASB et validées par l'UE. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2016, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence, concernant HSBC France, entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB. En conséquence, les états financiers du groupe HSBC France pour l'année 2016 sont préparés en accord avec les normes IFRS publiées par l'IASB.

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2016

Il n'y a pas eu de nouvelle norme appliquée durant l'exercice clos au 31 décembre 2016.

b *Evolution des principes comptables*

Principales nouvelles normes IFRS

L'IASB a publié la norme IFRS 9 '' Instruments financiers '', la norme IFRS 15 "Produits provenant de contrats avec les clients" et la norme IFRS 16 ''Contrats de locations''.

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 ont été approuvées pour leur mise en œuvre dans l'Union européenne. La norme IFRS 16 n'a pas encore été approuvée.

IFRS 9 '' Instruments financiers"

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers", qui constituera la norme appelée à remplacer la norme IAS 39 "Instruments financiers". Cette norme introduit de nouvelles exigences relatives à la classification et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classification et évaluation

La classification et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle économique utilisé par l'entité pour la gestion de ses actifs et des caractéristiques contractuelles de leurs flux de trésorerie ; il s'ensuit que les actifs financiers seront au coût amorti (*at amortised cost*), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (*Fair Value through Other Comprehensive Income* –''*FVOCI*'') ou à la juste valeur par le compte de résultat (*fair value through profit or loss* – ''*FVPL*"). L'effet conjugué de l'application du modèle économique et des tests des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie pourra avoir des incidences sur le classement et l'évaluation de certains actifs financiers par rapport à IAS 39. A ce jour et compte tenu des évolutions attendues sur la composition du bilan, HSBC France n'anticipe pas d'impact significatif lié à la mise en œuvre de la phase 1 classification et évaluation. S'agissant des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur sur option, les variations de valeur au titre du risque de crédit propre seront à compter du 1er janvier 2017 comprises dans les autres éléments du résultat global (OCI).

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

Dépréciation

Les exigences en matière de dépréciation s'appliqueront aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI), aux opérations de crédit-bail ainsi qu'à certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, un montant correspondant aux pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois sera comptabilisé. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, le montant comptabilisé correspondra aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument. Les actifs financiers pour lesquels seront comptabilisées des pertes de crédit attendues dans les 12 mois seront considérés comme "stage 1", les actifs financiers qui seront considérés comme ayant subi une augmentation significative du risque de crédit seront en "stage 2", et les actifs financiers présentant un indice objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, seront en "stage 3".

L'évaluation du risque de crédit, tout comme l'estimation des pertes de crédit attendues, seront objectives, pondérées en fonction des probabilités et tiendront compte de toutes les informations disponibles applicables, y compris les données relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux projections raisonnables et documentables de la situation économique future à la date de publication. De plus, l'estimation des pertes de crédit attendues prendra en compte la valeur temps de l'argent. En conséquence, la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation auront vocation à être plus prospectives que sous IAS 39 et auront tendance à être plus volatiles. Une augmentation du montant total des provisions est attendue, dans la mesure où tous les actifs financiers seront évalués sur la base de pertes de crédit attendues au moins pour les 12 mois à venir ; de plus, le volume d'actifs financiers auxquels s'applique la perte de crédit attendue sur la durée de vie restante sera probablement plus importante que celui pour lequel il existe une indication objective de dépréciation conformément à IAS 39.

Comptabilité de couverture

Les conditions générales applicables à la comptabilité de couverture visent à en simplifier les règles, à renforcer le lien entre la comptabilité de couverture et la stratégie de gestion du risque ainsi qu'à permettre l'application de la comptabilité de couverture à un plus large éventail d'instruments de couverture et de risques, mais ne portent pas explicitement sur les stratégies de macrocouverture, qui feront l'objet d'un projet distinct. Sur la base de l'analyse effectuée à ce jour, le Groupe prévoit d'appliquer l'option normative qui permettra de continuer à appliquer les dispositions prévues par IAS 39. Pour autant, HSBC France mettra en œuvre l'ensemble des nouvelles dispositions édictées par les amendements relatifs à IFRS 7 en matière de publications des instruments financiers en annexe.

Transition

Les exigences en matière de classement, d'évaluation et de dépréciation seront appliquées rétrospectivement par ajustement du bilan d'ouverture à la date de première application, sans obligation de retraitement des périodes comparables. Le groupe n'a pas l'intention de retraiter les périodes comparables.

La date butoir d'application de la norme est le 1er janvier 2018, cependant il est possible d'appliquer de façon anticipée la nouvelle présentation de la variation du *own credit spread* sur les dettes en option à la juste valeur à compter du 1er janvier 2017.

Si cette présentation avait été appliquée au 31 décembre 2016, l'impact aurait été une augmentation du bénéfice avant impôt avec pour corollaire une diminution du montant enregistré dans les autres éléments du résultat global (OCI). La Note 20 présente les informations relatives au risque de crédit propre.

Le groupe de travail conjoint Direction Financière et Direction des risques poursuit ses travaux sur la documentation de la politique comptable, le développement des systèmes informatiques et la construction des méthodologies de modélisation des risques pour le calcul des dépréciations.

HSBC France prévoit de réaliser un *parallel run* au second semestre 2017 afin d'avoir une meilleure compréhension de tous les effets potentiels de cette nouvelle norme.

Le groupe a l'intention de quantifier l'impact potentiel de la norme IFRS 9 dès qu'il sera possible de fournir des estimations fiables, qui seront disponibles au plus tard pour l'établissement des comptes 2017.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

IFRS 15 "Produit des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients"

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 "Produit provenant de contrats avec les clients". La date de publication effective a été retardée d'un an, cependant la norme est désormais effective à compter du 1er janvier 2018 avec une application anticipée autorisée. IFRS 15 traite de la reconnaissance des revenus et introduit le principe consistant à associer reconnaissance du revenu et réalisation des prestations.

La norme d'application rétrospective comporte des mesures simplificatrices applicables au titre de la première application.

HSBC France n'attend pas d'impact significatif lié à la mise en œuvre de la norme IFRS 15.

IFRS 16 "Contrats de locations"

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 ''Contrats de locations'' ayant pour date effective les périodes annuelles commençant après le 1er janvier 2019 (inclus). Les impacts attendus de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 concernent les opérations de location en qualité de preneur.

Un droit d'utilisation représentatif de l'actif loué ainsi qu'une dette correspondant à l'engagement de versement des loyers devront être enregistrés.

L'actif sera amorti selon la durée du contrat et le passif financier sera comptabilisé au coût amorti. Le traitement comptable adopté par le bailleur reste identique à celui présenté dans IAS 17.

L'impact de la norme IFRS 16 sur les états financiers d'HSBC France est en cours d'analyse.

Les engagements au titre des contrats de location sont présentés en Note 28.

---

c *Devises*

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la devise d'origine et converties au taux de change en vigueur à la date d'arrêté comptable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Toute composante de change des profits ou pertes sur un élément non monétaire est comptabilisée soit dans les autres éléments du résultat global (OCI) soit dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément non monétaire est inscrit dans les autres éléments du résultat global (OCI) ou dans le compte de résultat.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, ainsi que les engagements des succursales, filiales et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation des comptes du groupe au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes, tandis que les résultats sont convertis en euros au taux de change à la clôture pour la période de déclaration. Les différences de change sur un élément monétaire qui fait partie d'un investissement net sur une opération réalisée à l'étranger sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global dans les états financiers consolidés. A la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

d *Présentation de l'information*

Les informations relatives à IFRS 4 "Contrats d'assurance" et IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" concernant la nature et l'étendue des risques liés aux contrats d'assurance et aux instruments financiers sont publiées dans la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" pages 173 à 179.

Les informations à fournir concernant le capital relatives à IAS 1 "Présentation des états financiers" sont publiées dans la partie "Gestion du Capital et du Levier" pages 180 à 189.

Les informations relatives aux activités de titrisation et aux produits structurés du groupe HSBC France sont publiées dans la Note 29 pages 277 à 279.

La devise fonctionnelle de la banque est l'euro, qui est également la devise de présentation des états financiers consolidés du groupe HSBC France.

Les sections ci-après sont présentées dans la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" :

- Risques de crédit : pages 122 et suivantes.
- Risques de marchés : pages 150 et suivantes.
- Risque de liquidité : pages 146 et suivantes.
- Risques liés aux activités d'assurance : pages 173 et suivantes.
- Gestion et allocation du capital : pages 180 et suivantes.

Les informations relatives aux résultats par métiers (IFRS 8) sont désormais publiées dans le rapport de gestion en pages 11 et 12.

e *Utilisation d'estimations et d'hypothèses*

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments listés ci-dessous, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2016. La direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants pour HSBC France sont listés ci-dessous :

- Dépréciations pour créances douteuses : voir la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" aux pages 131 à 143 ;
- Impôts différés actifs : voir la Note 6 ;
- Evaluation des instruments financiers : voir la Note 9 ;
- Dépréciation des écarts d'acquisition : voir la Note 16a ;
- PVIF : voir la Note 16c ;
- Provisions pour litiges : voir les notes 22 et 30.

f *Analyse sectorielle*

La répartition des actifs, passifs, produits et charges par secteurs opérationnels est effectuée en conformité avec les principes analytiques du Groupe.

Les produits et charges par secteur incluent des transferts entre secteurs effectués à des conditions de marché. Les coûts partagés sont répartis sur la base des refacturations effectuées au coût réel constaté.

Les produits et services générant les revenus des différents secteurs sont décrits dans le rapport de gestion aux pages 13 à 17.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

g *Principe de continuité d'exploitation*

Les états financiers ont été établis dans la perspective d'une continuité d'exploitation, le management considérant que le Groupe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital.

1.2 Principales méthodes comptables

a *Consolidation et préparation des états financiers*

Le groupe HSBC France contrôle et par conséquent consolide une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, une exposition ou des droits aux rendements variables sur l'entité et a la capacité d'agir sur ces rendements. L'analyse du contrôle est effectuée à l'origine en considérant tous les faits et circonstances et réappréciée lorsque l'un des trois éléments susmentionnés vient à être modifié.

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC France consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le contrôle sur les activités pertinentes.

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors du processus de consolidation.

Les états financiers consolidés du groupe HSBC France incluent également la quote-part du résultat et des réserves attribuables aux co-entreprises et entreprises liées sur la base des états financiers produits au 31 décembre.

b *Revenus et charges*

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base de la méthode du taux d'intérêt. La méthode du taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

Autres produits

- Commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

– si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;

– si le fait générateur est une prestation de services, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;

– si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Produits et charges d'intérêts".

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilés, et les dividendes afférents.

• Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend :

– les gains et pertes dus aux variations de juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur, y compris les passifs des contrats d'assurance ;

– les gains et pertes dus aux variations de juste valeur des dérivés qui sont gérés conjointement avec des actifs ou passifs financiers sous option juste valeur ;

– les produits et charges d'intérêt ainsi que les dividendes perçus sur :

• les actifs et passifs financiers sous option juste valeur,

• les dérivés gérés conjointement aux instruments ci-dessus,

• exception faite des intérêts dus aux obligations émises et aux dérivés gérés conjointement avec ces obligations, qui sont inclus dans la ligne "Charge d'intérêt".

• Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis.

---

c *Instruments financiers comptabilisés au coût amorti*

Les prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que la plupart des dettes financières sont comptabilisés au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable de ces instruments financiers inclut les coûts de transaction directement attribuables. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant réglé, comme cela peut être le cas pour certains financements présentant un effet de levier ou dans le cadre des activités de prêts syndiqués, la différence est différée au bilan et étalée dans le compte de résultat sur la durée de vie du prêt, sauf si les prêts font l'objet d'une dépréciation.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Lorsque l'exposition est couverte par des instruments dérivés sous option juste valeur et éligibles à une telle couverture, la valeur comptable des prêts et créances ainsi couverts inclut un ajustement de juste valeur pour le risque couvert uniquement.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en trading, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en trading, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas, par exemple, lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat dans "autres produits d'exploitation". Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

Dépréciations de prêts et créances

Les provisions pour dépréciation de créances reflètent l'estimation la plus juste possible par la Direction de la banque des pertes survenues dans le portefeuille de crédits à la date de clôture. La Direction exerce un jugement critique pour établir les hypothèses et les estimations permettant de calculer ces provisions pour dépréciation.

- Prêts évalués individuellement

Toutes les créances sont évaluées individuellement afin de déterminer si elles présentent des indices objectifs de dépréciation, qui entraînent alors la constitution de provisions pour dépréciation. Déterminer si les indices objectifs de dépréciation sont avérés, ainsi que le montant de la provision associée si de tels indices existent, intègre une part de jugement. Ce jugement s'applique dans l'évaluation de l'ensemble des informations pertinentes concernant les indicateurs d'une dépréciation afin de déterminer s'il existe un indice objectif qu'un événement générateur d'une perte existe, comme des défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que la situation financière des emprunteurs, affectant leur capacité de remboursement.

Le jugement entre encore davantage en ligne de compte pour les créances envers des emprunteurs présentant des signes de difficulté financière dans des secteurs en situation économique difficile et plus particulièrement si les perspectives de refinancement ou de vente d'un actif en particulier affectent la probabilité de remboursement. S'agissant des créances pour lesquelles il existe un indice objectif de dépréciation, la Direction décide du montant de la provision nécessaire en fonction d'un certain nombre de facteurs tels que la valeur de recouvrement de la garantie, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite, la viabilité du modèle économique du client et sa capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité commerciale et à générer une trésorerie suffisante pour assurer le service de la dette.

Il arrive que le groupe HSBC France accorde des mesures de concession en faveur d'emprunteurs en difficulté financière en acceptant de modifier les termes de paiement contractuels, afin d'améliorer la gestion de ses relations avec eux, de maximiser leurs chances de redressement ou encore d'éviter le défaut ou la saisie. Lorsque la portée des concessions est significative, déterminer leur impact sur les provisions pour dépréciation de créances requiert encore davantage de jugement et d'appréciation. Différencier les caractéristiques de ces concessions de crédit implique un jugement y compris dans les cas de débiteurs sortis d'une situation de défaut suite à la renégociation. Les renégociations concernent aussi bien les portefeuilles de prêts aux particuliers que les portefeuilles de prêts aux entreprises.

L'exercice de ce jugement nécessite de prendre des hypothèses hautement subjectives et très sensibles aux facteurs de risque, en particulier aux changements des conditions économiques et des conditions de crédit. Nombre de ces facteurs ont un fort degré d'interdépendance et les provisions pour dépréciations sont la résultante de plusieurs facteurs.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- des difficultés de génération de trésorerie de l'emprunteur ;
- des paiements contractuels, soit en intérêts soit en principal, en retard de plus de 90 jours ;
- le risque d'un dépôt de bilan ou d'une liquidation de l'emprunteur ;
- l'existence d'une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons légales ou économiques en lien avec ses difficultés financières, aboutissant à l'annulation ou à un report du principal, des intérêts ou des frais ;
- une détérioration de la situation ou de la perspective financière de l'emprunteur telle que sa capacité de remboursement puisse être considérée comme douteuse.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

Les dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation. Les pertes de valeur sont calculées sur les créances individuelles et sont inscrites en charges dans le compte de résultat en contrepartie de la réduction de l'encours des créances douteuses au bilan.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimées individuellement tient compte des facteurs suivants :

– exposition totale de HSBC France envers le client ;

– viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;

– dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;

– montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;

– complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;

– montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;

– valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;

– coûts d'obtention et de revente de la garantie lors de la saisie ;

– capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les créances ne sont pas libellées en monnaie locale ; et

– le cas échéant prix de la dette sur le marché secondaire.

La détermination de la valeur de recouvrement de la garantie est fondée sur la valeur de marché à la date où l'évaluation de la dépréciation est réalisée.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, qui inclut l'encaissement des intérêts contractuels attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, à sa valeur comptable actuelle. Lorsqu'elles sont significatives, les provisions pour dépréciation font l'objet d'un examen a minima trimestriel.

• Provision collective

Une provision collective est calculée sur la population des encours sains. Elle a vocation à couvrir des événements de crédit ayant eu lieu mais dont la banque n'a pas encore connaissance.

Le calcul de la provision collective est fondé sur les trois paramètres suivants :

– l'historique des pertes sur des portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit, etc.) ;

– le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une provision individuelle ; et

– l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit du moment induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille. Cette estimation peut varier en fonction de la situation économique, des conditions du marché, du comportement de la clientèle, des informations sur la gestion des portefeuilles, des techniques de gestion du recouvrement et des expériences de recouvrement passées. Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification peut, par conséquent, varier en fonction de l'évolution de ces facteurs dans le temps.

Pour la clientèle de la Banque de particuliers, le calcul de provision collective suit deux méthodes distinctes, selon qu'il s'agit du portefeuille de crédits immobiliers ou du reste des expositions de crédit.

S'agissant des crédits immobiliers, le calcul de provision collective différencie les encours garantis par une sûreté hypothécaire de ceux couverts par une caution d'un organisme spécialisé ; il prend en compte, pour chacun de ces sous-ensembles, les taux de défaillance observés sur les 12 derniers mois et, sur les encours tombés en "créances douteuses", le taux de provisionnement effectivement pratiqué.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

En ce qui concerne les autres types d'exposition au sein du portefeuille de la Banque de particuliers, la méthode de calcul s'appuie sur le modèle du Groupe appelé "*Net Flow Rate*", qui extrapole les pertes prévisibles sur une période donnée, en fonction d'une part des taux de migration observés entre les encours de crédits impayés depuis plus de 30 jours, 60 jours et 90 jours, d'autre part des taux de perte constatés historiquement sur cette dernière catégorie.

- Passage en pertes

Les créances sont passées en pertes (et les provisions correspondantes reprises), partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de créances assorties de garanties, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

- Reprises de provisions

En cas de diminution ultérieure du montant d'une provision et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la provision précédemment inscrite au compte de "Provisions pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

La reprise de la provision est comptabilisée dans le compte de résultat.

- Créances renégociées

Les créances provisionnées sur base individuelle dont les conditions ont été renégociées font l'objet d'une revue régulière pour déterminer si elles restent douteuses ou présentent encore des retards de paiement. Une créance renégociée est décomptabilisée en cas de résiliation de la convention existante qui s'accompagne de la signature d'une nouvelle convention présentant des caractéristiques différentes, ou si les caractéristiques d'une convention existante sont modifiées au point que la créance renégociée soit considérée au plan comptable comme un nouvel instrument financier. Les nouveaux contrats faisant suite à l'annulation d'un contrat existant continuent d'être enregistrés comme des créances renégociées.

---

d *Instruments financiers évalués à la juste valeur*

Investissements financiers disponibles à la vente

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 11) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les titres achetés sont comptabilisés en date de transaction et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres" jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers".

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Dépréciations sur les investissements financiers disponibles à la vente

Des indices de dépréciation sont recherchés à chaque date d'arrêté des comptes sur les instruments financiers disponibles à la vente. Si un événement de défaut qui peut être évalué de manière fiable a un impact sur les flux de trésorerie attendus, une dépréciation est comptabilisée.

Si les titres disponibles à la vente sont dépréciés, la différence entre le coût de l'actif financier (net de tout remboursement ou amortissement) et la valeur actuelle à sa juste valeur, moins toute ancienne perte reconnue au compte de résultat, est retirée des capitaux propres pour être intégrée au compte de résultat.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

Les pertes pour dépréciation sur les titres de créance disponibles à la vente et sur les titres de participation sont comptabilisées au compte de résultat, respectivement aux lignes "Charges pour dépréciation de créances et autres provisions pour risque de crédit" et "Résultat net de cession des investissements financiers". Les méthodes de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente sont exposées plus en détail ci-après :

Titres de créance disponibles à la vente

Lors de la recherche de signes de dépréciations pendant l'évaluation des titres de créance disponibles à la vente, à la date de publication des états financiers, le groupe examine tous les signes disponibles, tels que les données observables ou les informations sur des événements spécifiquement liés aux titres concernés et qui pourraient entraver le recouvrement des flux de trésorerie futurs. Parmi de tels événements se trouvent des difficultés financières significatives de l'émetteur, une rupture de contrat telle que défaut de paiement, faillite ou autre restructuration financière, ou la disparition d'un marché actif pour le titre de créance concerné en raison de difficultés financières affectant l'émetteur.

Ces types d'événements spécifiques, mais aussi d'autres facteurs tels que des informations sur la liquidité de l'émetteur, sur les expositions aux risques financiers et économiques, les niveaux et la tendance des défauts de paiement sur des actifs financiers similaires, les tendances et conditions nationales et locales, ainsi que la juste valeur des biens apportés en nantissement ou en garantie, peuvent être considérés individuellement ou collectivement pour identifier des signes objectifs de dépréciation d'un titre de créance.

Titres de participation disponibles à la vente

Parmi les signes objectifs de dépréciation de titres de participation disponibles à la vente peuvent figurer des informations spécifiques sur l'émetteur telles que décrites en détail ci-dessus, mais aussi des informations concernant des évolutions marquées de technologie, de marchés, de situation économique ou de contexte législatif, qui laissent effectivement à penser que le coût des titres de participation pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse marquée ou prolongée de la juste valeur de l'actif en dessous de son coût constitue un autre signe objectif de dépréciation. Pour évaluer si cette baisse est marquée, l'érosion de la juste valeur est comparée au coût initial de l'actif lors de sa première comptabilisation. Pour évaluer si cette baisse est prolongée, elle est comparée à la durée continue pendant laquelle la juste valeur de l'actif est descendue en dessous de son coût initial lors de sa première comptabilisation.

Lorsqu'une dépréciation a été constatée sur un actif disponible à la vente, la comptabilisation de cette dépréciation dépend de la nature de cet actif financier :

– un titre de créance disponible à la vente verra sa dépréciation comptabilisée en compte de résultat lorsqu'il existe une raison objective de dépréciation et par conséquent le résultat de futures baisses de valeur estimée dans la trésorerie de l'actif financier. Lorsqu'il n'existe pas de raisons objectives de dépréciation, la baisse de la juste valeur des actifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres. Si la juste valeur des titres de créances augmente sur la période suivante et que cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement survenant après la dépréciation de cette dernière, ou que l'instrument financier concerné n'est plus déprécié, la dépréciation sera reprise *via* le compte de résultat ;

– pour un titre action disponible à la vente, toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Les dépréciations reconnues sur les titres de participation ne sont pas reprises. Toute baisse complémentaire dans la juste valeur des titres de participation disponibles à la vente est comptabilisée dans le compte de résultat, en se basant sur toutes les pertes cumulées et encourues et en relation avec le coût d'acquisition des titres de participation.

Actifs financiers sous option à la juste valeur

Un instrument financier, autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel de façon irrévocable à l'initiation de l'opération. Le groupe HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

- élimine ou réduit sensiblement une distorsion dans l'évaluation ou la comptabilisation des instruments financiers ou des gains et pertes réalisés. Selon ce critère, les principales catégories d'instruments financiers comptabilisées par le groupe HSBC France sont les actifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Les engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités de compte. Si aucune estimation de juste valeur n'a été réalisée pour les actifs en question, ces actifs seraient reclassés en tant que disponibles à la vente (AFS), avec leurs variations de juste valeur qui seraient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI). Ces instruments financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la Direction sur cette même base. La désignation sous option juste valeur des actifs dans le cadre de contrats de placement permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne ;
- s'applique à un groupe d'actifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ;
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

Passifs financiers sous option à la juste valeur

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable.

Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de valeur lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur dans les cas suivants :

Emissions de titres de dette long terme

Les intérêts dus sur certains titres de dette émise à long terme et à taux fixe ont été compensés par les intérêts perçus sur les *swaps* de taux d'intérêt de type "réception de taux fixe/paiement de taux variable" dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des taux d'intérêt. Il y aurait discordance comptable si les titres de dette émise étaient comptabilisés au coût amorti, car les instruments dérivés correspondants sont comptabilisés à la juste valeur, avec constatation en compte de résultat des variations de juste valeur. Lorsque la dette long terme est sous option juste valeur, la variation de juste valeur sera également comptabilisée en compte de résultat.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

Passifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte

Le groupe émet des contrats qui contiennent des risques d'assurance, des risques financiers ou une combinaison de ces derniers.

Un contrat selon lequel le groupe accepte un risque d'assurance non significatif sur un tiers n'est pas comptabilisé en contrat d'assurance mais est comptabilisé en passif financier.

Les engagements au titre des contrats d'assurance en unités de compte sont évalués à la "juste valeur" des actifs servant de support à ces contrats, c'est-à-dire à la valeur de rachat ou de transfert calculée en référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents. Le principe de congruence est respecté, c'est-à-dire que les valeurs de référence inscrites à l'actif du bilan coïncident très exactement avec les unités de comptes entre lesquelles il aura été arbitré dans les contrats. Ces actifs sont cantonnés, c'est-à-dire affectés spécifiquement à la couverture de l'engagement pris au titre du contrat d'assurance en unité de compte.

Les plus et moins-values latentes calculées sur ces actifs sont enregistrées dans un compte "ajustement ACAV" au résultat, puis une charge (ou un produit) équivalente est passée par l'augmentation des engagements des assurés au titre de leurs contrats en unité de compte.

Dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou une autre variable. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont considérés comme des éléments actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des éléments passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés.

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des produits dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont inscrits dans le poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions". Les gains et pertes sur les produits dérivés gérés conjointement avec des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sur option sont inscrits dans le poste "gains ou pertes sur instruments financiers" enregistrés à la juste valeur sur option ; ce poste comprend également les gains et pertes correspondants aux instruments bénéficiant de la couverture économique. Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis enregistrés à la juste valeur sur option les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le poste "charges d'intérêts".

1.3 Evénements significatifs de l'année

Revue des relations de macrocouverture

Au cours du quatrième trimestre 2016, dans un contexte de baisse des taux, il est apparu que certaines relations de macrocouverture de flux de trésorerie sont devenues inefficaces au sens de la norme IAS 39. La comptabilité de couverture aurait dû être partiellement interrompue à compter du 30 juin 2015 sur ces contrats. L'impact afférent à l'exercice 2015, considéré non matériel, a été comptabilisé en résultat en 2016, conformément à la norme IAS 8. Courant 2016, la persistance du contexte de taux d'intérêts négatifs a entraîné une discontinuation partielle de ces relations de couverture, comptabilisées désormais en *trading*, qui s'est traduite par un impact de 122 millions EUR (produit) dans le compte de résultat au 31 décembre 2016. Cet impact a été enregistré dans les résultats de l'activité *Balance Sheet Management* au sein de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Si cette situation avait été identifiée au cours du premier semestre 2016, l'impact sur le premier semestre 2016 aurait été de 172 millions EUR (produit) et l'impact sur le deuxième semestre 2016 aurait été de (50) millions EUR (perte) (Note 12). L'identification tardive de ce sujet est liée à un contrôle incomplet dont les procédures ont été renforcées.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

Test de dépréciation des Goodwill

Dans le cadre de l'exercice annuel de dépréciation des écarts d'acquisition, une dépréciation de 127 millions EUR a été comptabilisée sur les écarts d'acquisition de la Banque de Particuliers (64 millions EUR) et de Banque Privée (63 millions EUR). Cet élément est détaillé en Note 16 "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" du présent document.

HSBC Middle East Leasing Partnership (MELP)

En décembre 2016, la gouvernance de HSBC Middle East Leasing Partnership (MELP), partenariat stratégique de leasing aéronautique, conclu entre HSBC Leasing France (85 %) et HSBC Bank Middle East Limited (15 %), a été amendée afin de passer d'un contrôle exclusif à un contrôle conjoint. Conformément à la norme IFRS 3R, ce changement de gouvernance est assimilé à un changement de contrôle, comptabilisé comme une vente de l'investissement, suivie d'une acquisition de 85 % de MELP. Conformément à la norme IAS 21, dans le cas d'une décomptabilisation, la réévaluation de l'impact de change de l'investissement précédemment enregistrée en OCI a été transférée en résultat, générant un produit de 58 millions EUR (cf. tableau de variation des capitaux propres des états financiers consolidés page 194). Ce produit a été enregistré dans les résultats de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Plan de départs volontaires

Un plan de modernisation et d'optimisation des fonctions Opérations, IT, Finance, GTRF (*Global Trade and Receivable Finance*) et Achats, incluant un plan de départs volontaires exclusifs, a été présenté aux partenaires sociaux lors du Comité Central d'Entreprise du 15 septembre 2016. Le coût du plan de départs volontaires a été provisionné dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. En janvier 2017, un accord collectif partiel, portant sur les mesures d'accompagnement du plan de départs volontaires, a été signé par la Direction et toutes les organisations syndicales. Le dispositif a également été validé et homologué par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

EURIBOR

La Commission européenne a condamné HSBC à payer une amende de 33,6 millions EUR dans le cadre du dossier Euribor. Cet élément est détaillé en Note 30 "Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives à l'ensemble du Groupe HSBC" du présent document.

Le Fonds de Résolution Unique (FRU) et Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Au titre du FRU, la contribution de HSBC France pour l'année 2016 s'élève à 67 millions EUR et les dépôts de garantie enregistrés au bilan s'élévent à 26 millions EUR à fin décembre 2016. Au titre du FGDR, le montant des certificats d'associé et d'association s'élève à fin décembre 2016 à 10,8 millions EUR après restitution de 3 millions EUR sur l'exercice 2016 ; le montant des dépôts de garantie s'élève à 15,8 millions EUR après restitution de 12 millions EUR en engagement de paiement sur l'exercice 2016 et enfin la restitution de 6 millions EUR de cotisation comptabilisée en résultat sur l'exercice 2016.

Present Value of In Force long term insurance business (PVIF)

Le modèle de PVIF a été impacté par un changement réglementaire lors du premier semestre 2016. Cet élément est détaillé en Note 16 "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" du présent document.

VISA

Le titre Visa Europe a été cédé le 21 juin 2016 à Visa Inc conformément aux termes du protocole de rachat. L'impact avant impôt sur le compte de résultat s'élève à 108 millions EUR, dont 89 millions EUR avaient fait l'objet d'une comptabilisation par les autres éléments du résultat global (OCI) au 31 décembre 2015.

Resegmentation

Le Groupe HSBC a modifié en fin d'année 2016 la segmentation de ses lignes métiers (*business lines*) ce qui se traduit par la création d'une nouvelle ligne métier appelée *Corporate Centre* ainsi que par le changement de certaines règles d'allocation du résultat et du bilan par métier. Le groupe HSBC France a décidé d'appliquer la resegmentation de ses lignes métiers à compter du 1er janvier 2017. Voir le Rapport de Gestion en page 17.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC France accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

(en millions d'euros)	*Contrats d'assurance non liés*	*Contrats liés*	*Contrats avec participation*	*Total*
Total des primes	**70**		**1 696**	**1 766**
– primes brutes	**70**	**–**	**1 696**	**1 766**
– mouvement des primes non acquises	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des primes brutes cédées aux réassureurs	**(3)**			**(3)**
– primes brutes cédées aux réassureurs	**(3)**	**–**	**–**	**(3)**
– primes non acquises cédées aux réassureurs	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**67**	**–**	**1 696**	**1 763**
Total des primes	72	–	1 889	1 961
– primes brutes	72	–	1 889	1 961
– mouvement des primes non acquises	–	–	–	–
Total des primes brutes cédées aux réassureurs	(4)	–	–	(4)
– primes brutes cédées aux réassureurs	(4)	–	–	(4)
– primes non acquises cédées aux réassureurs	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	68	–	1 889	1 957

2 Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés *(suite)*

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait *via* un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous 8 ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

(en millions d'euros)	*Contrats d'assurance non liés*	*Contrats liés*	*Contrats avec participation*	*Total*
Total des mouvements sur les dettes aux assurés	**19**	**(1)**	**2 181**	**2 199**
– prestations versées	**21**	**5**	**1 823**	**1 849**
– variations des dettes aux assurés	**(2)**	**(6)**	**358**	**350**
Total quote-part des réassureurs	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
– quote-part des réassureurs : prestations	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
– quote-part des réassureurs : autres mouvements	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**18**	**(1)**	**2 181**	**2 198**
Total des mouvements sur les dettes aux assurés	27	2	2 456	2 485
– prestations versées	23	4	1 894	1 921
– variations des dettes aux assurés	4	(2)	562	564
Total quote-part des réassureurs	–	–	–	–
– quote-part des réassureurs : prestations	–	–	–	–
– quote-part des réassureurs : autres mouvements	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	27	2	2 456	2 485

Etats financiers consolidés (suite)

3 Produit net bancaire (éléments significatifs)

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'élève à 2 244 millions EUR (2015 : à 2 250 millions EUR) et inclut notamment (de façon non exhaustive), les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Produits		
Revenus sur les actifs financiers ayant fait l'objet d'une dépréciation	**27**	35
Intérêts et produits assimilés sur les prêts et avances à la clientèle	**900**	1 129
Intérêts et produits assimilés sur les investissements financiers	**433**	482
Commissions perçues sur actifs financiers ou dettes financières non détenus à des fins de transaction ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	**614**	605
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	**217**	227
Charges		
Intérêts sur les instruments financiers hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur	**(136)**	(197)
– sur les comptes de la clientèle	**(84)**	(106)
– sur les titres de créances émis et les dettes subordonnées hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de transaction ou sous option juste valeur	**(14)**	(51)
– autres	**(38)**	(40)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de transaction ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	**(248)**	(237)
Gains / (Pertes)	**8**	17
– Gains / (pertes) sur les actifs destinés à être cédés	**–**	–
– Dépréciation des actions disponibles à la vente	**–**	–
– Gains/(pertes) sur cession d'immobilisations corporelles et des investissements non financiers	**8**	17
Dépréciation pour risques de crédit	**(73)**	(121)
– (pertes)/reprises pour dépréciation sur créances	**(73)**	(120)
– dotations nettes pour dépréciations des titres disponibles à la vente : obligations et autres titres à revenu fixe	**–**	1
– dépréciations nettes au regard des autres dépréciations pour risque de crédit des provisions	**–**	(2)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions

a *Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés*

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Salaires	**723**	673
Charges salariales	**167**	183
Avantages postérieurs à l'emploi	**67**	69
	957	925

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC France durant l'année

	2016	2015
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	**3 803**	3 831
Banque commerciale	**1 366**	1 423
Banque de financement, d'investissement et de marchés	**726**	758
Banque privée	**96**	105
Fonctions support et autres [1]	**3 254**	3 557
Total [2]	**9 245**	9 674

1 *Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.*
2 *CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC France et ses deux filiales HSBC Global Asset Management et HSBC Assurances Vie.*

b *Engagements de retraites et autres avantages assimilés*

1. Principes

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

HSBC France verse à chaque salarié partant à la retraite une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 76 % du total des engagements en France.

HSBC France accorde à certains bénéficiaires un régime de retraite. Ces régimes de retraite prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Ces plans représentent environ 20 % du total des engagements en France.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. HSBC France comptabilise directement les gains et les pertes actuarielles par capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Etats financiers consolidés (suite)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

2. Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2016, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2017, étaient les suivantes :

(en %)	*Taux d'actualisation*	*Réévaluation différée*[1]	*Taux d'inflation*	*Taux de revalorisation des retraites versées et différées*	*Taux de revalorisation des salaires*	*Taux de mortalité*[2]
Au 31.12.2016						
France	**1,65**	**1,65**	**1,50**	**1,50**	**2,65**	**–**
Au 31.12.2015						
France	1,80	1,80	1,50	1,50	2,70	–

1 *Taux de rendement attendu des fonds.*
2 *HSBC France utilise la table de mortalité TGH/TGF05 pour les engagements de retraite et la TV 88/90 pour les indemnités de fin de carrière.*

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

3. Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat

Régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Coût des services de la période	**7**	6
Charges d'intérêt	**3**	3
Marge nette d'intérêts sur régimes d'avantages d'actifs à prestations définies	**–**	–
Coût des services passés	**–**	–
Charge globale nette	**10**	9

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

Actifs/(passifs) nets comptabilisés au bilan sur les régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	***Juste valeur des actifs des régimes de retraite***	***Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi***	***Total***
2016	**9**	**174**	**165**
Total des avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	–	–	–
Total des avantages postérieurs à l'emploi au passif	**9**	**174**	**165**
2015	10	175	165
Total des avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	–	–	–
Total des avantages postérieurs à l'emploi au passif	10	175	165

Gains/(pertes) actuariels cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	**2016**	2015 [1]
Au 1er janvier	**74**	68
Gains/(pertes) actuariels totaux comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**(3)**	6
Au 31 décembre	**71**	74

Les pertes et gains actuariels de l'année se composent de :

– 3 millions EUR de pertes actuarielles de changement d'hypothèses actuarielles : ces effets des changements d'hypothèses actuarielles sont uniquement dus à la baisse du taux d'actualisation de 1,80 % à 1,65 %.

– (6) millions EUR de gains actuariels liés à l'expérience : les effets liés à l'expérience proviennent des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qu'il s'est effectivement produit durant l'exercice.

1 *Le chiffre 2015 comporte un ajustement technique de (2) millions EUR.*

Etats financiers consolidés (suite)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant décrit l'impact des variations des principales hypothèses du régime de retraite. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

	Régimes de retraite à prestations définies	
(en millions d'euros)	**2016**	**2015**
Taux d'actualisation		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**(6)**	(6)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp.	**6**	6
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**–**	–
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp.	**–**	–
Taux d'inflation		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**1**	1
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp.	**(1)**	(1)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**–**	–
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp.	**–**	–
Taux d'augmentation des retraites à prestation		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**1**	1
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp.	**(1)**	(1)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**–**	–
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp.	**–**	–
Taux d'augmentation des salaires		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**5**	3
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp.	**(4)**	(3)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**–**	–
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp.	**–**	–
Mortalité		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi pour chaque année supplémentaire de longévité.	**2**	2

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

Régimes de retraite à prestations définies

Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/ (Passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2016	**10**	**175**	**165**
Coûts des services rendus	**–**	**8**	**8**
Coûts des services passés	**–**	**–**	**–**
Coûts des services	**–**	**8**	**8**
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**–**	**3**	**3**
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	**–**	**(3)**	**(3)**
– (Gains) / Pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	**–**	**(6)**	**(6)**
– (Gains) / Pertes actuariels dus aux variations des hypothèses financières	**–**	**3**	**3**
– (Gains) / Pertes actuariels dus à l'expérience	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Prestations versées	**(1)**	**(9)**	**(8)**
Au 31 décembre 2016	**9**	**174**	**165**
Engagements de retraites au passif du bilan	**–**	**–**	**165**
Engagements de retraites à l'actif du bilan	**–**	**–**	**–**
Valeur actualisée des obligations envers les :	**–**	**174**	**–**
– actifs	**–**	**135**	**–**
– actifs avec bénéfice différé	**–**	**1**	**–**
– retraités	**–**	**38**	**–**

Etats financiers consolidés (suite)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

(en millions d'euros)	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/ (Passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2015	11	169	158
Coûts des services rendus	–	6	6
Coûts des services passés	–	–	–
Coûts des services	–	6	6
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	3	3
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	–	6	6
– Gains/(pertes) actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	–	(1)	(1)
– Gains/(pertes) actuariels dus aux variations des hypothèses financières	–	7	7
– Gains/pertes) actuariels dus à l'expérience	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Prestations versées	(1)	(9)	(8)
Au 31 décembre 2015	10	175	165
Engagements de retraites au passif du bilan	–	–	165
Engagements de retraites à l'actif du bilan	–	–	–
Valeur actualisée des obligations envers les :	–	175	–
– actifs	–	132	–
– actifs avec bénéfice différé	–	7	–
– retraités	–	36	–

Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

(en millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022-2027
Total des régimes de retraite à prestation définie	9	6	8	8	9	47

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	2016				2015			
(en millions d'euros)	***Juste valeur***	***Prix coté observable sur un marché actif***	***Absence de prix coté observable sur un marché actif***	***Dont HSBC***	Juste valeur	*Prix coté observable sur un marché actif*	*Absence de prix coté observable sur un marché actif*	*Dont HSBC*
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	**9**	**9**	**–**	**–**	10	10	–	–
Actions	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Titres	**9**	**9**	**–**	**–**	10	10	–	–
Immobilier	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–

c *Paiements à base d'actions*

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

– jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;

– depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;

– le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'épargne entreprise.

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dette. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Les conditions d'acquisition incluent des critères de service.

Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soit remplie, si toutes les autres conditions sont réunies. Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Les conditions d'acquisition autres que les conditions de performance du marché ne sont pas prises en compte pour l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte à travers l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction, de sorte que le montant finalement comptabilisé pour les services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués repose bien sur le nombre d'instruments de capitaux propres finalement acquis. Sur une base cumulée, aucun montant n'est comptabilisé pour des instruments de capitaux propres qui ne seraient pas attribués parce que certaines conditions de performance ou de service (autres que des conditions de marché) ne seraient pas satisfaites.

Etats financiers consolidés (suite)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

En cas de modification d'une attribution, la dépense de l'attribution initiale reste comptabilisée au minimum comme si aucune modification n'avait eu lieu. Si cette modification a pour effet d'accroître la juste valeur d'une attribution ou d'augmenter le nombre d'instruments de fonds propres attribués, alors le supplément de juste valeur des titres attribués ou des engagements est mesuré comme le montant le plus élevé entre, d'une part la juste valeur initiale retraitée de l'amortissement cumulé et, d'autre part, la meilleure estimation de dépense requise pour s'acquitter de cette obligation.

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions. Cet avantage n'a pas été consenti au personnel en 2016.

Impact sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance ("*Restricted Shares*")	**13**	19
Plan d'Epargne Entreprise – souscription avec décote	**–**	2
Total	**13**	21

Politique d'attribution d'actions gratuites du Groupe

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés.

Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

– les actions avec conditions de performance – "*Group Performance Shares*" ;

– les actions sans conditions de performance – "*Restricted Shares*".

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

Les "*Group Performance Shares*"

	2016	2015
	Nombre (000)	*Nombre (000)*
Attributions nettes au 1er janvier	**58**	45
Augmentation de capital.	**–**	–
Actions attribuées durant l'exercice	**17**	13
Actions levées durant l'exercice	**–**	–
Actions transférées durant l'exercice	**–**	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	**–**	–
Attributions nettes au 31 décembre	**75**	58

Cette catégorie d'actions n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

Les actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*") ne sont plus attribuées à compter de l'année de performance 2016.

Les "*Restricted Shares*" Groupe

Pour les collaborateurs français, ces actions prennent la forme de "*French qualified shares*".

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées depuis 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants.

Les actions attribuées avant janvier 2016 ne pouvaient faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive. Depuis le 1er janvier 2016, cette catégorie d'actions ne fait plus l'objet de période d'indisponibilité et est cessible dès l'acquisition.

Pour les impatriés, ces actions prennent la forme de "r*estricted shares*" qui sont soumises à une période d'acquisition d'un an pour 33 % d'entre elles, de 2 ans pour les 33 % suivants et de trois ans pour les 34 % restants.

De manière spécifique, certains collaborateurs "*Material Risk Taker*" se voient attribuer des "*restricted shares*" acquises immédiatement ainsi que des "*French qualified shares*" soumises à un différé de 3 ou 5 ans. Toutes les actions attribuées aux collaborateurs "*Material Risk Taker*" sont soumises à une période d'indisponibilité fiscale de six mois.

	2016	2015
	Nombre (000)	*Nombre (000)*
Attributions nettes au 1er janvier	**2 875**	3 660
Actions attribuées durant l'exercice	**1 179**	1 499
Actions acquises durant l'exercice	**(2 442)**	(2 273)
Actions transférées durant l'exercice	**–**	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	**(46)**	(11)
Augmentation de capital.	**–**	–
Attributions nettes au 31 décembre	**1 566**	2 875

Etats financiers consolidés (suite)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

En 2016, un montant de (6,3) millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans en cours pour HSBC France (en 2015 : (8,4) millions EUR).

L'environnement réglementaire et les bonnes pratiques ont permis de clarifier la période d'étalement des plans dans les états financiers consolidés du groupe HSBC France. En conséquence, la période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2016 au titre de la performance de l'année 2015 est réputée débuter au 1er janvier 2015. Avant 2011, l'amortissement débutait à compter de la date d'attribution des actions.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2016, le Groupe n'a pas procédé à une émission d'action réservée aux salariés.

5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Exercice 2016	PricewaterhouseCoopers Audit		BDO - Léger&Associés Audit		Autres	
(en milliers d'euros)	*Montant (HT)*	*%*	*Montant (HT)*	*%*	*Montant (HT)*	*%*
Certification des comptes . . .	**2 347**	**88 %**	**586**	**85 %**	**–**	**–**
Services autres que la certification des comptes [1]	**306**	**12 %**	**103**	**15 %**	**–**	**–**
Honoraires versés en 2016 . . .	**2 653**	**100 %**	**689**	**100 %**	**–**	**–**

1 *Inclut les diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes supprimées à compter du 17 juin 2016.*

Exercice 2015	PricewaterhouseCoopers Audit		BDO - Léger&Associés Audit		Autres	
(en milliers d'euros)	*Montant (HT)*	*%*	*Montant (HT)*	*%*	*Montant (HT)*	*%*
Certification des comptes . . .	2 173	90 %	713	95 %	–	–
Services autres que la certification des comptes	239	10 %	34	5 %	44	100 %
Honoraires versés en 2015 . . .	2 412	100 %	747	100 %	44	100 %

La présentation de cette note a été modifiée afin de suivre les nouveaux règlements de l'ANC (homologués le 27 décembre 2016), applicables aux exercices clos le 31 décembre 2016, précisant l'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes qui doit figurer dans les annexes des comptes annuels et consolidés.

6 Impôt sur les bénéfices et impôts différés

a *Charge d'impôt courante et différée*

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés directement en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice calculés sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité légale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à les compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

Le montant d'impôt différé actif a été comptabilisé au 31 décembre 2016 en prenant en compte les perspectives de résultat, telles qu'établies lors du processus budgétaire.

Charge d'impôt courante différée

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Impôts courants	**41**	118
Impôts différés	**79**	53
Total de la charge d'impôt	**120**	171
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage)	**27,7**	27,7

Le projet de la loi de finance 2017, intègre une dégressivité progressive du taux d'IS de 33 1/3 à 28 %. Pour HSBC France, le taux d'IS à 28 % ne s'appliquera qu'à compter de 2020.

La Contribution Sociale sur les bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS à 33 1/3 ou 28 %.

La loi de finance 2016 a supprimé la contribution exceptionnelle de 10,70 % à compter de 2016.

En conséquence, le taux d'imposition en France en 2016 est de 34,43 % (38% en 2015)

En application de la norme IAS 12, pour chaque base soumise à impôt différé, des hypothèses de retournement ont été prises afin de déterminer si ces impôts différés se retourneront ou non avant 2020. Le taux de 34,43 % a été retenu pour les impôts différés se retournant avant 2020 et celui de 28,92 % pour ceux post 01/01/2020.

La diminution de la charge d'impôts courants entre 2015 et 2016 s'explique par la baisse du résultat fiscal, l'augmentation des crédits d'impôts et la baisse du taux d'impôt de 38 % à 34,43 %.

Etats financiers consolidés (suite)

6 Impôt sur les bénéfices et impôts différés *(suite)*

Analyse de la charge d'impôt globale

(en millions d'euros)	**31.12.2016** ***Charge d'impôt globale***	**31.12.2016** ***%***	31.12.2015 *Charge d'impôt globale*	31.12.2015 *%*
Impôt à taux normal de 34,43 % (2015 : 38 %)	**149**	**34,43**	235	38,0
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger	**(17)**	**(3,9)**	(4)	(0,7)
Opérations imposées à taux réduit en France	**(35)**	**(8,2)**	(3)	(0,4)
Ecarts temporaires non présentés sur les impôts différés	**–**	**–**	(1)	(0,1)
Différences permanentes	**60**	**13,9**	17	2,7
Changement du taux d'imposition	**(7)**	**(1,7)**	(11)	(1,7)
Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	**20**	**4,7**	19	3,1
Ajustements au titre des exercices antérieurs	**(4)**	**(0,9)**	8	1,2
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	**(46)**	**(10,6)**	(89)	(14,4)
Charge d'impôt globale comptabilisée au compte de résultat	**120**	**27,7**	171	27,7

Le taux effectif d'impôt pour 2016 à 27,7 % est inférieur au taux d'imposition de 34,43 %, du fait notamment de l'imputation de crédit d'impôt et d'une plus-value sur cession de titres taxée à taux réduit compensées pour partie par des charges non déductibles.

Impôts différés

(en millions d'euros)	**31.12.2016** ***Impôt différé actif***	***Impôt différé passif***	***Total***	31.12.2015 [1] *Impôt différé actif*	*Impôt différé passif*	*Total*
Différences temporaires :						
– engagements de retraite	**38**	**1**	**39**	44	1	45
– crédit-bail	**53**	**(2)**	**51**	86	(2)	84
– réévaluation des immobilisations	**(9)**	**–**	**(9)**	(10)	(1)	(11)
– autres différences temporaires	**167**	**(200)**	**(33)**	176	(202)	(26)
– déficits reportables	**–**	**–**	**–**	–	–	–
	249	**(201)**	**48**	296	(204)	92

1 *La convention de signe a été revue afin de s'aligner sur la présentation du Groupe HSBC.*

Le montant d'impôt différé dans la rubrique "autres différences temporaires" concerne essentiellement les impôts différés actifs sur le Mark to Market des *Covered Bonds* et les impôts différés passifs sur la PVIF.

6 Impôt sur les bénéfices et impôts différés *(suite)*

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015[1]
Couverture de flux de trésorerie	**58**	25
Réserve des titres disponibles à la vente	**(70)**	(52)
Ecarts de change	**–**	(20)
Ecarts actuariels	**20**	21

1 *La convention de signe a été revue afin de s'aligner sur la présentation du Groupe HSBC.*

Evolution des impôts différés actifs/(passifs) nets

(en millions d'euros)	***Engagements de retraite***	***Provisions sur prêts douteux***	***Titres disponibles à la vente***	***Ecarts d'acquisition et immobiliations incorporelles***	***Autres[1]***	***Total***
Actifs	**44**	**44**	**(29)**	**(5)**	**242**	**296**
Passifs	**1**	**–**	**(23)**	**–**	**(182)**	**(204)**
Au 1er janvier 2016	**45**	**44**	**(52)**	**(5)**	**60**	**92**
Compte de résultat	**(5)**	**(1)**	**(2)**	**–**	**(73)**	**(81)**
Autres éléments du résultat global	**(1)**	**–**	**(15)**	**–**	**33**	**17**
Capitaux propres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change et autres mouvements	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**21**	**20**
Variation	**(6)**	**(1)**	**(18)**	**–**	**(19)**	**(44)**
Actifs	**38**	**43**	**(42)**	**(5)**	**215**	**249**
Passifs	**1**	**–**	**(28)**	**–**	**(174)**	**(201)**
Au 31 décembre 2016	**39**	**43**	**(70)**	**(5)**	**41**	**48**

(en millions d'euros)	*Engagements de retraite[2]*	*Provisions sur prêts douteux[2]*	*Titres disponibles à la vente[2]*	*Ecarts d'acquisition et immobiliations incorporelles[2]*	*Autres[2]*	*Total[2]*
Actifs	42	47	(84)	(5)	136	136
Passifs	–	–	–	–	(3)	(3)
Au 1er janvier 2015	42	47	(84)	(5)	133	133
Compte de résultat	1	(3)	1	–	(52)	(53)
Autres éléments du résultat global	2	–	4	–	26	32
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–
Ecarts de change et autres mouvements	–	–	27	–	(47)	(20)
Variation	3	(3)	32	–	(73)	(41)
Actifs	44	44	(29)	(5)	242	296
Passifs	1	–	(23)	–	(182)	(204)
Au 31 décembre 2015	45	44	(52)	(5)	60	92

1 *Le montant d'impôt différé dans la rubrique "Autres" se compose essentiellement pour les impôts différés actifs du Mark to Market des Covered Bonds et de la couverture des flux de trésorerie et pour les impôts différés passifs de la PVIF.*
2 *La convention de signe a été revue afin de s'aligner sur la présentation du Groupe HSBC.*

Etats financiers consolidés (suite)

6 Impôt sur les bénéfices et impôts différés *(suite)*

b *CVAE*

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,6 % de la VA de l'année N).

HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Depuis 2014, la CVAE est classée dans la ligne "Impôt sur les bénéfices". L'impact de cette décision est la comptabilisation, en 2016, d'une charge de 22,3 millions EUR (2015 : 25,7 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 3,8 millions EUR (2015 : 0,4 million EUR).

c *Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)*

Le 1er janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2016, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise et est considéré comme une subvention d'Etat.

A ce titre, le groupe HSBC France a choisi de comptabiliser le CICE en réduction des frais généraux en application de la norme IAS 20.

Le groupe HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 6,6 millions EUR au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2016 (en 2015 : 7,4 millions EUR).

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinés à améliorer la qualité des produits et services proposés à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs ;
- innovations technologiques et informatiques : des dépenses significatives ont été engagées au cours de l'exercice 2016 afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes et mieux intégrées, notamment la refonte du poste de travail des agences, l'accélération de la digitalisation des services proposés à la clientèle ainsi que l'amélioration continuelle des processus de lutte contre la criminalité financière et la réponse à des besoins réglementaires ;
- formation : Les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2016 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques.

7 Dividendes versés en 2016 et 2015, bénéfice et dividende par action

(en millions d'euros)	**31.12.2016** ***EUR par action***	**31.12.2016** ***Montant***	31.12.2015 *EUR par action*	31.12.2015 *Montant*
1er acompte sur dividende versé au titre de l'exercice en cours	**2,00**	**135**	3,71	251
Dividende versé au titre de l'exercice précédent	**0,44**	**30**	2,23	150
Total des dividendes versés		**165**		401

Dividendes au titre de l'exercice 2016

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2016 de 2 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 827 actions en circulation à cette date. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 27 juillet 2016.

Le Conseil d'Administration du 8 février 2017 va proposer à l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2017, de distribuer un dividende d'un montant total de 269 751 308 EUR, au titre des résultats 2016. Le dividende, s'il est approuvé par les actionnaires, sera payable, après déduction de l'acompte sur dividende de 2 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 et déjà versé aux actions en circulation à cette date.

Dividendes au titre de l'exercice 2015

Le Conseil d'Administration du 8 février 2016 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2016, de distribuer un dividende de 4,15 EUR par action au titre de l'exercice 2015, soit un montant total de 279 866 982,05 EUR. Le dividende, approuvé par les actionnaires, a été versé le 28 avril 2016, après déduction de l'acompte sur dividende de 3,71 EUR déjà versé.

Bénéfice et dividende par action

(en euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Bénéfice par action	**4,61**	6,61
Bénéfice par action après dilution	**4,61**	6,61
Dividende par action	**4,00**	4,15

Le bénéfice par action Part du Groupe est calculé en divisant le résultat de 310 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 827 actions (au 31 décembre 2015, le bénéfice était de 445 millions EUR et le nombre d'actions de 67 437 827).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 827 actions (67 437 827 actions au 31 décembre 2015).

Aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise en 2016.

Etats financiers consolidés (suite)

8 Portefeuille de transaction (Actif)

Sont classés comme "Portefeuille de transaction" les actifs financiers acquis dans l'intention de les vendre à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction". Pour les actifs du portefeuille de transaction, les intérêts sont présentés dans la ligne du compte de résultat "Marge nette d'intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction".

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Actifs du portefeuille de transaction :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	**12 044**	13 820
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	**11 545**	13 341
	23 589	27 161

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Bons du Trésor et assimilés	**393**	791
Obligations et autres titres à revenu fixe	**15 610**	17 831
Titres de participation	**–**	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**4 658**	5 112
Prêts et créances sur la clientèle	**2 928**	3 427
Total Actifs du portefeuille de transaction	**23 589**	27 161

Sont inclus dans le tableau ci-dessus pour HSBC France, les titres de créances émis par les banques et autres institutions financières pour un montant de 1 662 millions EUR (2015 : 2 827 millions EUR) dont 634 millions EUR (2015 : 761 millions EUR) sont garantis par divers gouvernements.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

a *Principes comptables*

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait payé pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur initiale d'un instrument financier est égale au prix de transaction.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument sera déterminée d'après d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument ou selon une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les volatilités des options ou les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte ("Day 1") qui correspond à la différence entre le prix de la transaction et la juste valeur. Lorsque des données significatives de marché inobservables ont un impact significatif sur l'évaluation des instruments financiers, l'écart initial entre la juste valeur issue du modèle d'évaluation et le prix de transaction ("Day 1") n'est pas constaté immédiatement en compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

La juste valeur de chaque instrument financier est en général évaluée à partir de chaque instrument pris séparément. Toutefois, lorsque le groupe HSBC France gère un groupe d'actifs et d'engagements financiers sur la base de son exposition nette soit aux risques de marché, soit au risque de crédit, HSBC France évalue la juste valeur du groupe d'instruments financiers sur base nette, mais il présente les actifs et engagements financiers sous-jacents séparément dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation des IFRS, tels que décrits dans la Note 25.

---

b *Estimations et jugements comptables critiques liés à la valorisation des instruments financiers*

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Dans le cas où le marché est inactif, et où les techniques d'évaluation reposent seulement sur des données de marché observables, la fiabilité de l'évaluation à la juste valeur est élevée. Toutefois, si les techniques d'évaluation reposent fortement sur des données de marché inobservables, elles dépendent dans une plus large mesure de l'appréciation de la Direction. En l'absence de données observables, dans la mesure où les transactions similaires sont trop peu nombreuses, voire inexistantes, l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer le prix auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. Pour ce faire, la Direction peut fonder son jugement sur les prix historiques de cet instrument financier particulier, ou sur les prix cotés récemment pour des instruments similaires.

Les hypothèses et estimations principales que la Direction peut prendre en compte pour appliquer un modèle d'évaluation sont les suivantes :

- la probabilité et la date prévue des flux de trésorerie futurs sur cet instrument ; l'appréciation peut s'avérer nécessaire pour évaluer la capacité de la contrepartie à assurer le service de l'instrument conformément à ses obligations contractuelles. Les flux de trésorerie futurs peuvent être sensibles aux variations des taux du marché ;
- le choix d'un taux d'actualisation approprié pour l'instrument : l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer la prime qu'un acteur du marché serait prêt à payer pour un instrument par rapport au taux sans risque ;
- cette appréciation est également nécessaire pour choisir le modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans des domaines où ce choix relève de critères particulièrement subjectifs, tels que la valorisation de produits dérivés complexes.

Lorsque le modèle s'appuie sur des données de marché inobservables, un certain nombre d'estimations doivent être réalisées pour prendre en compte l'incertitude liée à l'absence de données de marché résultant par exemple du manque de liquidité du marché. Pour ces instruments, l'évaluation à la juste valeur est moins fiable. Les valorisations fondées sur des données de marché inobservables comportent un degré inhérent d'incertitude en raison du nombre très limité, voire de l'absence de transactions courantes observables sur le marché permettant de déterminer le niveau auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. En règle générale, toutefois, il est possible d'obtenir des données de marché pour déterminer la juste valeur, par exemple les données historiques, et les justes valeurs de la plupart des instruments financiers comportent une part de données observables même lorsque la part des données de marché inobservables est significative.

De nombreuses méthodes de valorisation sont utilisées selon le type de l'instrument et les données de marché disponibles. La plupart des méthodes de valorisation sont fondées sur des analyses des flux de trésoreries estimés. Avant de considérer le risque de crédit, les flux futurs de trésorerie peuvent être connus, comme par exemple dans le cas de la branche fixe d'un *swap* de taux d'intérêt, ou bien peut être incertaine et nécessiter une projection, comme par exemple dans le cas de la branche variable d'un *swap* de taux d'intérêt. Ces "projections" prennent en compte des courbes de marché à terme, si elles sont disponibles. Par ailleurs, la valeur de certains produits dépend de plusieurs facteurs de marché, et il est souvent nécessaire dans ce cas d'évaluer comment les variations d'un de ces facteurs pourraient influencer les autres facteurs de marché.

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

c *Dispositif de contrôle*

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés inactifs, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le cadre du principe de continuité d'exploitation.

d *Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur*

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (bons du Trésor et assimilés, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

La juste valeur est déterminée selon les méthodes ci-après :

a "*Level 1*" – Cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.

b "*Level 2*" – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.

c "*Level 3*" – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide.

Les critères pouvant être utilisés afin de déterminer si un marché est actif peuvent inclure, mais sans être restrictif, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de son activité de *trading*, la disponibilité de prix et l'importance du *spread bid/offer*. Le *spread bid/offer* représente la différence de prix pour laquelle un acteur du marché accepterait d'acheter, comparé au prix auquel il accepterait de vendre.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Les justes valeurs des instruments financiers cotés sur un marché actif sont basées sur les prix demandés pour les actifs détenus et sur les prix offerts pour les passifs émis. Lorsqu'un instrument financier a un prix issu de cotation et fait partie d'un portefeuille, la juste valeur du portefeuille est calculée comme le produit du nombre d'unité multiplié par le prix de cotation sans application d'une décote.

Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques d'évaluation sont utilisées. Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses concernant les éléments que les autres opérateurs de marchés prendraient en compte dans leurs évaluations, notamment les courbes de taux d'intérêts, les taux de change, la volatilité et le taux de défaut. Pour les dérivés de taux d'intérêt avec les contreparties ayant apporté une garantie, et dans les principales grandes monnaies, le groupe utilise une courbe d'actualisation représentant le taux d'intérêt au jour le jour ("l'actualisation du taux d'intérêt au jour le jour"). Par ailleurs, dans un marché inactif, une analyse additionnelle est nécessaire afin de s'assurer que les prix de transaction sont représentatifs de la juste valeur ou déterminer les ajustements de prix nécessaires.

La majorité des techniques d'évaluation utilise uniquement des données de marchés observables. Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Un instrument entre intégralement dans la catégorie des instruments valorisés à partir de données théoriques significatives si les gérants estiment qu'une part significative du profit initial de cet instrument (le gain ou la perte réalisés le premier jour), ou que plus de 5 % de sa valeur comptable, procèdent de données non observables. Le terme "non observable", dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction dans des conditions normales pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte par un instrument dérivé, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de flux de trésorerie sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Ensuite, à partir de l'actualisation des flux de trésorerie, chaque titre est valorisé à l'aide d'une courbe d'actualisation BOR de la devise considérée. Les écarts de valorisation proviennent du risque de crédit du groupe. Cette méthode est appliquée invariablement pour toutes les valeurs mobilières.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées.

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission sauf en cas de remboursement anticipé.

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

e *Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur*

	Techniques d'évaluation				Contreparties HSBC		
(en millions d'euros)	*Level 1 - Cotation de marché*	*Level 2 - Utilisation de données de marché observables*	*Level 3 - Utilisation de données de marché non observables*	*Total contre-parties externes*	*Montants avec des entités du Groupe HSBC*	*Dont Level 3*[1]	*Total*
Au 31 décembre 2016							
Actifs							
Portefeuille de transaction	**16 001**	**7 055**	**2**	**23 058**	**531**	**–**	**23 589**
Actifs financiers sous option juste valeur	**6 807**	**199**	**19**	**7 025**	**280**	**–**	**7 305**
Instruments dérivés	**17**	**28 228**	**363**	**28 608**	**18 759**	**307**	**47 367**
Titres disponibles à la vente	**25 689**	**14**	**251**	**25 954**	**550**	**–**	**26 504**
Passifs							
Portefeuille de transaction	**14 389**	**8 694**	**246**	**23 329**	**3 139**	**–**	**26 468**
Passifs financiers sous option juste valeur	**2 562**	**5 902**	**–**	**8 464**	**–**	**–**	**8 464**
Instruments dérivés	**3**	**27 827**	**37**	**27 867**	**16 146**	**455**	**44 013**
Au 31 décembre 2015							
Actifs							
Portefeuille de transaction	18 609	7 660	4	26 273	888	–	27 161
Actifs financiers sous option juste valeur	6 087	286	–	6 373	395	–	6 768
Instruments dérivés	68	31 248	262	31 578	17 906	262	49 484
Titres disponibles à la vente	27 038	13	313	27 364	313	–	27 677
Passifs							
Portefeuille de transaction	9 277	9 324	149	18 750	3 897	–	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur	2 556	5 920	–	8 476	–	–	8 476
Instruments dérivés	8	32 575	30	32 613	14 290	296	46 903

1 *Cette colonne présente les montants avec des entités du Groupe HSBC de catégorie "Level 3". Le reste des montants avec des entités du Groupe HSBC hors Level 3 sont en Level 1 ou Level 2.*

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Transfert entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur :

	Actifs				*Passifs*		
(en millions d'euros)	*Disponible à la vente*	*Détenu à fin de transaction*	*Juste valeur par résultat*	*Produits dérivés*	*Détenu à fin de transaction*	*Juste valeur par résultat*	*Produits dérivés*
Au 31 décembre 2016							
Transfert de Level 1 à Level 2	–	–	–	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015							
Transfert de Level 1 à Level 2	–	–	–	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	–	–	–	–	–	2	–

f *Ajustements de juste valeur*

Les ajustements de juste valeur sont adoptés lorsque HSBC identifie des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation. HSBC classifie les ajustements de juste valeur soit comme "liés aux risques" soit comme "liés au modèle". La majeure partie de ces ajustements concerne la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur n'entraînent pas nécessairement la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Par exemple, lorsque les modèles sont améliorés, des ajustements de juste valeur peuvent ne plus être nécessaires. De la même manière, les ajustements de juste valeur diminuent lorsque les positions liées sont liquidées mais ne se traduiront pas nécessairement en profits ou en pertes.

Ajustements liés aux risques

Bid-offer

IFRS 13 nécessite l'utilisation du prix dans l'écart *bid-offer* (ou acheteur/vendeur) qui est le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement *bid-offer* reflète le coût *bid-offer* qui serait supporté si la quasi-totalité des risques de marché résiduels du portefeuille net étaient neutralisés grâce à l'utilisation des instruments de couverture disponibles ou à la vente ou le dénouement de la position.

Incertitude

Certaines des variables du modèle peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et/ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. L'instrument financier ou le paramètre de marché peut alors prendre une série de valeurs possibles et un ajustement peut s'avérer nécessaire pour refléter la probabilité que, lorsqu'ils évaluent la juste valeur de l'instrument financier, les acteurs du marché n'adoptent des valeurs plus prudentes pour les paramètres incertains et/ou les hypothèses du modèle que celles qui sont utilisées dans le modèle de valorisation.

Credit Valuation Adjustment (ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA"))

L'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie est un ajustement de l'estimation de valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que la contrepartie fasse défaut ou que le groupe ne perçoive pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Debit Valuation Adjustment (CVA du risque de contrepartie propre à HSBC ("DVA"))

La DVA est un ajustement de juste valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que le groupe fasse défaut, ou qu'il ne paie pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Ajustements liés au modèle

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques du marché. Par ailleurs, les marchés évoluent et les modèles peuvent devoir être ajustés pour intégrer l'ensemble des caractéristiques significatives du marché dans les conditions actuelles. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC France procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se fonde sur des données de marché inobservables.

Méthode d'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA")

HSBC France calcule la "CVA" en appliquant la probabilité de défaut de la contrepartie, conditionnée à la solvabilité de HSBC France, à l'exposition positive attendue du groupe à cette contrepartie et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. La DVA est obtenue en appliquant la probabilité de défaut propre à HSBC France, et sous réserve de solvabilité de la contrepartie, à l'exposition positive de la contrepartie au groupe et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. Les deux calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle.

Les approximations tiennent compte des pratiques de marché, de données pertinentes telles que les cotations de CDS, les données relatives aux changements de notation et les caractéristiques des CSA (*Credit Support Annex*) définis pour chaque contrepartie.

Pour la plupart des produits, le groupe utilise une méthode de simulation pour calculer l'exposition positive attendue à une contrepartie, identifiant les risques potentiels au sein du portefeuille de transactions avec la contrepartie sur la durée de vie du portefeuille. La méthode de simulation prend en compte les différentes caractéristiques contractuelles atténuant le risque de crédit telles que des conventions de compensation, de collatéralisation et des contrats de garantie avec la contrepartie. En règle générale, une hypothèse standard de perte en cas de défaut de 60 % de l'exposition est adoptée sur les marchés développés, et de 75 % de l'exposition pour les marchés émergents. D'autres hypothèses de perte en cas de défaut peuvent être adoptées si la nature de l'exposition et les données disponibles le justifient.

Pour certains types d'instruments financiers dérivés exotiques pour lesquels il n'est pas possible actuellement de réaliser une simulation, ou pour les expositions aux produits dérivés négociés sur les places financières plus petites où aucun outil de simulation n'est encore disponible, HSBC France adopte des méthodes alternatives. Par exemple, HSBC France peut cartographier les résultats pour des produits similaires à partir de l'outil de simulation ou, si une telle cartographie n'est pas possible, il peut utiliser une méthode simplifiée généralement fondée sur les mêmes principes que la méthode de simulation. Le calcul est appliqué au niveau de l'opération, avec une prise en compte plus limitée des facteurs d'atténuation du risque de crédit tels que les accords de la compensation ou de garantie ou ceux qui servent dans la méthode de simulation.

En règle générale, cette méthode ne prend pas en compte le risque de corrélation ("*wrong-way risk*"). Ce dernier apparaît lorsqu'il existe une corrélation positive entre la valeur du sous-jacent de l'instrument dérivé avant "CVA" et la probabilité de défaut de la contrepartie. Lorsque le risque de corrélation est significatif, HSBC France applique une approche au cas par cas pour intégrer ce risque dans l'évaluation.

Au cours de l'exercice, HSBC France a perfectionné les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA afin de mieux prendre en compte l'impact des abaissements de notation sur les facteurs d'atténuation du risque de crédit. HSBC France vérifie et perfectionne en permanence les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA.

Valorisation des dérivés non collatéralisés

Historiquement, le groupe HSBC France a valorisé les dérivés non collatéralisés en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à un taux d'intérêt de référence, en général l'Euribor ou un équivalent. Pour s'aligner sur l'évolution des pratiques de place, le groupe HSBC France a modifié son approche au cours de l'année 2014.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Le groupe HSBC France considère désormais la courbe des taux au jour le jour (OIS) comme la courbe d'actualisation de base pour tous les dérivés, qu'ils soient collatéralisés ou non et a adopté l'ajustement de la juste valeur de financement (FFVA) pour refléter le financement de l'exposition de dérivés non collatéralisés à des taux autres que ceux au jour le jour (OIS). Au 31 décembre 2016, l'ajustement de la juste valeur de financement (FFVA) était de 64 millions EUR (2015 : 41 millions EUR).

g *Level 3 détaillé*

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

	Actifs				*Passifs*		
(en millions d'euros)	*Titres disponibles à la vente*	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*
Investissements en *private equity*	**251**	**–**	**19**	**–**	**–**	**–**	**–**
Asset-backed securities	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Titres structurés	**–**	**2**	**–**	**–**	**246**	**–**	**–**
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**363**	**–**	**–**	**37**
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Filiales du Groupe HSBC	**–**	**–**	**–**	**307**	**–**	**–**	**455**
Au 31 décembre 2016	**251**	**2**	**19**	**670**	**246**	**–**	**492**
Investissements en *private equity*	313	–	–	–	–	–	–
Asset-backed securities	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	4	–	–	149	–	–
Dérivés	–	–	–	262	–	–	30
Autres	–	–	–	–	–	–	–
Filiales du Groupe HSBC	–	–	–	262	–	–	296
Au 31 décembre 2015	313	4	–	524	149	–	326

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Titres adossés à des actifs (ABS)

Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché. Pour les ABS, y compris les *Residential Mortgage Backed Securities*, les évaluations sont réalisées sur la base de modèles standards prenant en compte des hypothèses retenues relatives au remboursement, aux taux de défaut, à la performance et au niveau de perte du fait de la nature du collatéral. Les évaluations sont comparées à des données observables pour des titres de nature similaire.

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Parmi les données non observables figurent par exemple les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Les produits dérivés évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données de marché observables, notamment certains types de produits de corrélation tels que les options sur un panier de taux de change, les options sur un panier d'actions, les transactions hybrides sur les taux d'intérêt et sur les taux de change et les transactions sur des options à long terme. Il s'agit par exemple d'options sur actions, d'options de taux d'intérêt et d'options de change et de certains dérivés de crédit. Les dérivés de crédit comprennent notamment certains CDS en tranches.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions" hors marge nette d'intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatées en compte de résultat sous "Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés". Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur".

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des cessions des investissements financiers" tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne "Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres" sous "Titres disponibles à la vente" dans l'état du résultat global.

Les passifs de transaction valorisés en utilisant une technique de transaction avec des données non observables significatives sont majoritairement des obligations structurées indexées sur des actions émises par HSBC et qui fournissent à la contrepartie un bénéfice lié à la performance de certaines actions et portefeuilles. Ces titres sont classés comme "*Level 3*" en raison du caractère non-observable de paramètres tels que la volatilité des actions à long terme ou bien la corrélation du prix des actions entre eux, des prix d'actions avec les taux d'intérêt et des taux d'intérêt avec les taux de change.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

	Actifs				*Passifs*		
(en millions d'euros)	*Titres disponibles à la vente*	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*[1]	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*[1]
Au 1er janvier 2016	**313**	**4**	**–**	**524**	**149**	**–**	**326**
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	**(2)**	**(2)**	**–**	**156**	**99**	**–**	**154**
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	**–**	**(2)**	**(1)**	**156**	**99**	**–**	**154**
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	**(2)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	**25**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	**25**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Achats	**27**	**–**	**20**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emissions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ventes	**(115)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Arrivées à échéance	**–**	**–**	**–**	**(14)**	**1**	**–**	**13**
Sorties	**–**	**–**	**–**	**(3)**	**(4)**	**–**	**(1)**
Entrées	**3**	**–**	**–**	**3**	**1**	**–**	**3**
Différences de conversion	**–**	**–**	**–**	**4**	**–**	**–**	**(3)**
Au 31 décembre 2016	**251**	**2**	**19**	**670**	**246**	**–**	**492**
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	**5**	**(2)**	**(1)**	**113**	**130**	**–**	**8**
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	**5**	**(2)**	**(1)**	**113**	**130**	**–**	**8**
– coût du risque et autres provisions sur risques de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

1 *Les dérivés comprennent les montants avec les autres entités du Groupe HSBC.*

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

	Actifs				*Passifs*		
(en millions d'euros)	*Titres disponibles à la vente*	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*[1]	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*[1]
Au 1er janvier 2015	74	–	–	348	–	–	270
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	(8)	–	–	222	–	–	41
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	–	–	–	222	–	–	41
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	(8)	–	–	–	–	–	–
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	15	–	–	–	–	–	–
– titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	15	–	–	–	–	–	–
Achats	42	–	–	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	–	–
Ventes	(12)	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance	–	–	–	(54)	–	–	8
Sorties	–	–	–	(354)	–	–	(257)
Entrées	201	4	–	362	149	–	264
Différences de conversion	1	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	313	4	–	524	149	–	326
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	–	–	–	524	–	–	326
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	–	–	–	524	–	–	326
– coût du risque et autres provisions sur risques de crédit	–	–	–	–	–	–	–
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	–

1 *Les dérivés comprennent les montants avec les autres entités du Groupe HSBC.*

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Sensibilité des justes valeurs des instruments classés en *Level 3* à des hypothèses alternatives probables raisonnables

La juste valeur des instruments financiers est parfois évaluée sur la base de techniques d'évaluation qui comportent des hypothèses qui ne sont pas étayées par les prix des opérations de marché observables sur les mêmes instruments et ne se fondent donc pas sur des données de marché observables.

	Comptabilisés en perte ou profit		*Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global*	
(en millions d'euros)	*Variations favorables*	*Variations défavorables*	*Variations favorables*	*Variations défavorables*
Au 31 décembre 2016				
Dérivés/Portefeuille de transaction[1]	**4**	**(4)**	**–**	**–**
Actifs et passifs financiers sous option juste valeur	**1**	**(1)**	**–**	**–**
Titres disponibles à la vente	**–**	**–**	**26**	**(21)**
Au 31 décembre 2015				
Dérivés/Portefeuille de transaction[1]	5	(5)	–	–
Actifs et passifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	–
Titres disponibles à la vente	2	(2)	23	(23)

1 *Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.*

Le tableau ci-après montre la sensibilité des justes valeurs classées en *Level 3* à des hypothèses alternatives probables et raisonnables.

	Comptabilisés en perte ou profit		*Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global*	
(en millions d'euros)	*Variations favorables*	*Variations défavorables*	*Variations favorables*	*Variations défavorables*
Au 31 décembre 2016				
Investissements en private equity	**1**	**(1)**	**26**	**(21)**
Titres adossés à des actifs (ABS)	**–**	**–**	**–**	**–**
Titres structurés	**–**	**–**	**–**	**–**
Dérivés	**4**	**(4)**	**–**	**–**
Autres portefeuilles	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2015				
Investissements en private equity	2	(2)	23	(23)
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–
Dérivés	5	(5)	–	–
Autres portefeuilles	–	–	–	–

Les variations favorables et défavorables sont calculées sur la base des changements de valeur de l'instrument, obtenus en faisant varier les niveaux des paramètres non observables à l'aide de techniques statistiques. Lorsque les paramètres ne se prêtent pas à une analyse statistique, l'évaluation de l'incertitude repose sur l'exercice du jugement.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de *Level 3*

Le tableau suivant énumère les principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de *Level 3*, et indique la gamme des données utilisées au 31 décembre 2016. Les catégories des données d'entrée non observables sont décrites plus en détail ci-après.

	Juste valeur[1]				*Gamme complète des données*		*Cœur des données*	
(en millions d'euros)	*Actifs*	*Passifs*	*Evaluation technique*	*Principales données non observables*	*Basse*	*Haute*	*Basse*	*Haute*
Au 31 décembre 2016								
Private equity y compris les investissements stratégiques	**270**	**–**	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs)								
– CLO/CDO[2]	**–**	**–**	*Données de marché*	*Cotations à l'achat*	**–**	**–**	**–**	**–**
– Autres ABSs	**–**	**–**						
Produits structurés	**2**	**246**			**–**	**–**	**–**	**–**
– Obligations indexes sur des actions	**–**	**–**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité des actions Corrélation des actions*	**–**	**–**	**–**	**–**
– Titres indexés sur des fonds	**–**	**–**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité des fonds*	**–**	**–**	**–**	**–**
– Titres indexés sur du changes	**–**	**–**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité de change*	**–**	**–**	**–**	**–**
– Autres	**2**	**246**						
Dérivés	**670**	**492**						
Dérivés de taux :								
– *Swaps* de titrisation	**161**	**4**	*Modèle DCF*[3]	*Taux de remboursement anticipé*	**50 %**	**50 %**	**50 %**	**50 %**
– Options sur *swaps* longue durée	**439**	**389**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité du taux d'intérêt*	**9 %**	**24 %**	**10 %**	**23 %**
– Autres	**70**	**99**						
Dérivés de change :								
– options	**–**	**–**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité de change*	**10 %**	**14 %**	**10 %**	**14 %**
Dérivés actions :								
– options longue durée	**–**	**–**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité de change*	**–**	**–**	**–**	**–**
– autres	**–**	**–**						
Dérivés de crédit:								
– autres	**–**	**–**						
Autres portefeuilles	**–**	**–**						
Total Level 3	**942**	**738**						

1 *Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC.*
2 *Collateralised loan obligation / collateralised debt obligation (Option de prêt collatéralisé / Obligation structure adossée à des emprunts).*
3 *Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).*

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

(en millions d'euros)	*Juste valeur*[1] *Actifs*	*Juste valeur*[1] *Passifs*	*Evaluation technique*	*Principales données non observables*	*Gamme complète des données* *Basse*	*Gamme complète des données* *Haute*	*Cœur des données* *Basse*	*Cœur des données* *Haute*
Au 31 décembre 2015								
Private equity y compris les investissements stratégiques	313	–	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs)								
– CLO/CDO[2]	–	–	*Données de marché*	*Cotations à l'achat*	–	–	–	–
– Autres ABSs	–	–			–	–	–	–
Produits structurées	4	149						
– Obligations indexes sur des actions	–	–	*Modèle de valorisation*	*Volatilité des actions Corrélation des actions*	–	–	–	–
– Titres indexés sur des fonds	–	–	*Modèle de valorisation*	*Volatilité des fonds*	–	–	–	–
– Titres indexés sur du changes	–	–	*Modèle de valorisation*	*Volatilité de change*	–	–	–	–
– Autres	4	149						
Dérivés	524	326						
Dérivés de taux :								
– Swaps de titrisation	144	6	*Modèle–DCF*[3]	*Prepayment rate*	50 %	50 %	50 %	50 %
– Options sur swaps longue durée	336	289	*Modèle de valorisation*	*IR volatility*	11 %	35 %	13 %	31 %
– Autres	43	30						
Dérivés de change :								
– options	1	1	*Modèle de valorisation*	*FX volatility*	5 %	14 %	5 %	14 %
Dérivés actions :								
– options longue durée	–	–	*Modèle de valorisation*	*Equity volatility*	–	–	–	–
– autres	–	–						
Dérivés de crédit :								
– autres	–	–						
Autres portefeuilles	–	–						
Total Level 3	841	475						

1 *Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC*
2 *Collateralised loan obligation / collateralised debt obligation (Option de prêt collatéralisé / Obligation structure adossée à des emprunts).*
3 *Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).*

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Les investissements de l'activité de capital risque, y compris stratégiques de HSBC sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé mesurent le rythme futur prévu auquel un portefeuille de prêts sera remboursé par anticipation sur la date d'échéance. Les taux de remboursement anticipé constituent une variable importante dans les modèles d'estimation de valeur des titres adossés à des actifs (ABS). Le prix peut être déterminé par modélisation lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observables pour permettre de déterminer directement un prix de marché. Les taux de remboursement anticipé constituent également une variable importante dans l'évaluation des instruments financiers dérivés liés aux titrisations. Par exemple, la valeur notionnelle des "*swaps* de titrisation" est liée à la taille du portefeuille de prêts titrisés, qui est susceptible de diminuer en cas de remboursements anticipés. Les taux de remboursement anticipé varient en fonction de la nature du portefeuille de prêts, et des conditions de marché futures anticipées. Par exemple, une augmentation du taux de remboursement anticipé sera généralement anticipée en cas de hausse des taux d'intérêt. Les taux de remboursement anticipé peuvent être estimés à partir de divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques, les modèles macroéconomiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Par conséquent, la fourchette de prix utilisée comme variable dans la méthode d'estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être large. Toutefois, la largeur de cette fourchette n'est pas révélatrice du degré d'incertitude associé au prix obtenu pour un titre particulier.

Volatilité

La volatilité mesure la variabilité future anticipée d'un prix coté. Elle tend à augmenter dans les phases de tensions sur les marchés, et à diminuer lorsque les marchés sont plus stables. La volatilité est une variable importante dans l'évaluation du prix d'une option. En règle générale, plus la volatilité est élevée, plus le prix de l'option sera élevé, en raison de la probabilité accrue d'une hausse du rendement de l'option, et des coûts potentiellement plus élevés que pourrait subir HSBC France pour couvrir les risques associés à cette option. Si le prix des options venait à augmenter de manière excessive, cela augmenterait la valeur des positions longues (acheteuses) sur options de HSBC France, tandis que HSBC France subirait des pertes sur ses positions courtes (vendeuses) sur options.

La volatilité varie selon le prix de marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option. Elle varie également dans le temps. De ce fait, il est malaisé de se prononcer de manière générale sur les niveaux de volatilité. Par exemple, s'il est généralement vrai que la volatilité des taux de change est plus faible que celle des actions, cette observation peut s'avérer inexacte pour certaines paires de devises ou pour certaines actions particulières.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Par exemple, les volatilités à long terme peuvent être extrapolées à partir des volatilités à court terme.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

La fourchette des volatilités non observables présentées dans le tableau ci-après reflète l'amplitude des variations des variables de volatilité selon le prix de marché de référence. Par exemple, la volatilité des taux de change pour une devise à cours fixe peut être très faible, tandis que pour les devises non ancrées, la volatilité peut être plus élevée. De même, les volatilités pour les options sur actions profondément dans la monnaie ou profondément hors de la monnaie peuvent être sensiblement plus élevées que pour les options à la monnaie du fait d'un "*skew* de volatilité". Pour une même volatilité non observable, le degré d'incertitude qui intervient dans le calcul de la volatilité est sensiblement moins élevé dans la fourchette évoquée plus haut.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'inter-corrélation qui existe entre deux prix du marché. La corrélation est un nombre compris entre -1 et +1. Une corrélation positive signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans la même direction, une corrélation de +1 indiquant qu'ils varient toujours dans la même direction. Une corrélation négative signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans des directions opposées, une corrélation de -1 indiquant qu'ils varient toujours dans des directions opposées.

La corrélation sert à évaluer des instruments plus complexes lorsque le dividende dépend de plusieurs cours du marché. Par exemple, une option sur panier d'actions a un dividende qui dépend des performances d'un panier d'actions individuelles et la corrélation entre les variations du cours de ces actions représentera une donnée pour l'évaluation. C'est ce que l'on appelle une corrélation actions/actions. La corrélation représente une variable pour un très large éventail d'instruments. Par conséquent, un grand éventail de corrélations d'actifs identiques (une corrélation actions/actions par ex.) et de corrélations d'actifs croisés (une corrélation taux de change/taux d'intérêt par ex.) est utilisé. En général, l'éventail des corrélations d'actifs identiques sera plus petit que celui des corrélations d'actifs croisés.

Il se peut qu'une corrélation soit non observable. Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de cotation par consensus, les prix du marché de HSBC, les corrélations de substitution et l'examen des anciennes relations entre les prix.

Les corrélations non observables figurant dans le tableau reflètent la grande variation des données de corrélation en fonction de la paire de prix du marché. Pour une corrélation non observable, l'incertitude dans la détermination de la corrélation est probablement moindre que celle pour les corrélations indiquées ci-dessus.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché. Il se peut que les *spreads* de crédit soient non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corréler des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres. Par exemple, l'amélioration de la conjoncture économique risque d'entraîner un marché "à risque" dans lequel les prix des actifs risqués, tels que les actions et les obligations à rendement élevé, augmenteront et les valeurs refuges, telles que l'or et les bons du trésor américains, connaîtront une baisse. En outre, l'impact des variables de marché sur le portefeuille de HSBC dépendra de la position en risque nette de HSBC pour chaque variable. Par exemple, l'augmentation des prix des obligations à rendement élevé bénéficiera aux positions longues sur obligations à rendement élevé, mais la valeur des protections sur dérivés de crédit détenues en con-trepartie de ces obligations connaîtra une baisse.

Etats financiers consolidés (suite)

10 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

		Juste valeur			
(en millions d'euros)	*Valeur comptable*	*Level 1 – Cotation de marché*	*Level 2 – Utilisation de données de marché observables*	*Level 3 – Utilisation de données de marché non observables*	*Total*
Au 31 décembre 2016					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	**3 379**	**–**	**3 380**	**–**	**3 380**
Prêts et créances sur la clientèle	**41 327**	**–**	**–**	**41 900**	**41 900**
Opérations de prise en pension - hors *trading*	**11 862**	**–**	**11 862**	**–**	**11 862**
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit.	**12 061**	**–**	**12 061**	**–**	**12 061**
Comptes créditeurs de la clientèle	**34 220**	**–**	**34 245**	**–**	**34 245**
Opérations de mise en pension - hors *trading*	**7 592**	**–**	**7 592**	**–**	**7 592**
Dettes représentées par un titre	**6 616**	**–**	**6 621**	**–**	**6 621**
Dettes subordonnées	**276**	**–**	**276**	**–**	**276**
Au 31 décembre 2015					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	4 660	–	4 660	–	4 660
Prêts et créances sur la clientèle	38 524	–	–	38 054	38 054
Opérations de prise en pension - hors *trading*	10 163	–	10 163	–	10 163
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit.	7 086	–	7 086	–	7 086
Comptes créditeurs de la clientèle	32 811	–	32 833	–	32 833
Opérations de mise en pension - hors *trading*	10 283	–	10 283	–	10 283
Dettes représentées par un titre	10 501	–	10 506	–	10 506
Dettes subordonnées	276	–	276	–	276

La liste ci-après énumère les instruments financiers dont la valeur comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'il s'agisse par nature d'instruments financiers à court terme, ou qu'ils soient fréquemment réévalués aux cours du marché en vigueur :

Actif

- Liquidités et soldes auprès des banques centrales ;
- Eléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à recevoir à court terme dans "Autres actifs" ;
- Produits à recevoir.

Passif

- Eléments en cours de transmission à d'autres banques ;
- Contrats d'investissement comportant des clauses de participation discrétionnaire entrant dans les "Engagements au titre des contrats d'assurance" ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à payer à court terme dans "Autres passifs" ;
- Charges à payer.

10 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur *(suite)*

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC France du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date de la mesure. Elle ne rend pas compte des bénéfices ni des coûts économiques susceptibles de découler des flux de trésorerie des instruments concernés pendant leur durée de vie future escomptée. D'autres entités publiant leurs états financiers peuvent recourir à des méthodes et à des hypothèses de valorisation différentes pour déterminer les justes valeurs, en l'absence de cours de marché observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est calculée à l'aide de modèles tenus à jour par HSBC France et reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie escomptés. L'écart de juste valeur calculé concerne essentiellement des prêts gagés sur des biens immobiliers résidentiels. Sur ce segment de produit, le plus important écart de juste valeur procède des options de remboursement anticipé prévues dans les prêts hypothécaires, qui correspondent au coût pour la banque de l'option intégrée.

Les justes valeurs mentionnées dans la présente note s'entendent à une date donnée et peuvent différer fortement des montants qui seront effectivement versés aux dates d'échéance ou de règlement des instruments financiers concernés. Bien souvent, il ne sera pas possible de réaliser immédiatement la juste valeur estimée en raison de la taille des portefeuilles évalués. De ce fait, ces justes valeurs ne représentent pas la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur les transactions de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. En leur absence, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation qui utilisent de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré, des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs utilisant des hypothèses que HSBC estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données d'échange d'autres acteurs du marché qui incluent des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs matériels, comme l'ancienneté, la période d'origination, des estimations des taux d'intérêts futurs, la vitesse du remboursement anticipé, le taux de défaillance, le rapport prêt-valeur (*"Loan to Value"* ou LTV), la qualité de la garantie, la probabilité de défaut et les notes internes de risque de crédit.

La juste valeur d'un prêt reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan au 31 décembre et les estimations des attentes des acteurs du marché à propos des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts, et l'impact sur la juste valeur de la réévaluation entre la date d'octroi du prêt et la date du bilan de l'exercice.

Dépôts par établissements de crédit et comptes clients

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à maturités similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est approximée par sa valeur comptable.

Dettes représentées par un titre et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors trading

Les justes valeurs sont estimées en utilisant l'actualisation des flux de trésorerie, en appliquant les taux actuels. Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

Etats financiers consolidés (suite)

11 Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Bons du Trésor et assimilés	**–**	–
Obligations et autres titres à revenus fixes	**1 028**	1 107
Actions et autres titres à revenus variables	**6 272**	5 650
Titres sous option de juste valeur	**–**	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**5**	11
Total Actifs financiers sous option juste valeur	**7 305**	6 768

Au 31 décembre 2016, les actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat sont principalement détenus par HSBC Assurances Vie (France).

12 Instruments dérivés

a *Principes comptables*

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, telle que l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement. (Plan Epargne Logement/Compte Epargne Logement) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France.

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si ces dernières sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané à une même date.

12 Instruments dérivés *(suite)*

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et, dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "*carve out*" prévues par le Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres dans les "Autres éléments du résultat global" sous le poste "Couverture de flux de trésorerie". Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassifiés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères requis par la norme et que les cash-flows futurs de l'opération initialement couverte cessent d'être hautement probables tout en restant probables, les gains ou pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont amortis dans le compte de résultat sur la durée de vie restant à courir de l'instrument de couverture. Lorsque les cash-flows de l'opération future cessent d'être probables, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en autres éléments du résultat global sont immédiatement transférés dans le compte de résultat.

Etats financiers consolidés (suite)

12 Instruments dérivés *(suite)*

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée de façon régulière et au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. La méthode qu'une entité de HSBC France adopte pour évaluer l'efficacité de la couverture dépend de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

Les intérêts sur les dérivés sont gérés conjointement avec les titres de créance émis par le groupe et qui sont comptabilisés sous leur juste valeur et reconnus comme charge financière. Tous gains ou pertes sur les dérivés sont reportés en résultat net provenant des instruments financiers sous option de juste valeur.

Les instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture comprennent les instruments de couverture non éligibles pour lesquelles la comptabilité de couverture n'a pas ou n'a pu être appliquée. L'ampleur et l'orientation des variations de juste valeur de ces instruments de couverture peuvent être volatiles d'une année sur l'autre, mais elles ne modifient pas les flux de trésorerie attendus. Les instruments de couvertures non éligibles opèrent comme des couvertures économiques des actifs et passifs concernés.

---

b *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert principalement à créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, pour gérer le portefeuille de risques résultant d'opérations avec la clientèle et gérer et couvrir les risques auxquels le groupe HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés (excepté les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture efficaces tels que définis dans l'IAS 39) sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par le groupe HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, avec les opérations correspondantes utilisées pour y parvenir le cas échéant. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, le groupe HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

12 Instruments dérivés *(suite)*

Le tableau ci-après présente par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

	31.12.2016					
	Actifs			***Passifs***		
(en millions d'euros)	***Transaction***	***Couverture***	***Total***	***Transaction***	***Couverture***	***Total***
Change	**5 099**	**16**	**5 115**	**(5 026)**	**(26)**	**(5 052)**
Taux d'intérêt	**53 514**	**330**	**53 844**	**(50 102)**	**(544)**	**(50 646)**
Actions	**160**	**–**	**160**	**(65)**	**–**	**(65)**
Dérivés de crédit	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**
Matières premières et autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total brut	**58 773**	**346**	**59 119**	**(55 195)**	**(570)**	**(55 765)**
Compensations			**(11 752)**			**11 752**
Total net			**47 367**			**(44 013)**

	31.12.2015					
	Actifs			*Passifs*		
(en millions d'euros)	*Transaction*	*Couverture*	*Total*	*Transaction*	*Couverture*	*Total*
Change	4 972	21	4 993	(4 851)	–	(4 851)
Taux d'intérêt	52 960	402	53 362	(50 352)	(647)	(50 999)
Actions	164	–	164	(85)	–	(85)
Dérivés de crédit	1	–	1	(4)	–	(4)
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–
Total brut	58 097	423	58 520	(55 292)	(647)	(55 939)
Compensations			(9 036)			9 036
Total net			49 484			(46 903)

1. Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par le groupe HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction. Les positions résultent de l'activité avec les clients, y compris en raison de la demande raisonnablement attendue à court terme des clients et de la couverture dynamique des positions.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat et également des dérivés de macro-couverture qui ne peuvent être éligibles à la couverture au sens de la norme IAS 39.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

12 Instruments dérivés *(suite)*

Les plus et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés, intérêt contractuel compris, non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de transaction", excepté les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", avec les produits et charges sur les éléments couverts. Lorsque les produits dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel apparaît dans les "Charges d'intérêts", avec les intérêts dus sur les créances émises.

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Change	**128 202**	145 074
Taux d'intérêt	**2 235 593**	2 270 287
Actions	**8 667**	10 695
Dérivés de crédit	**104**	166
Total des produits dérivés	**2 372 566**	2 426 222

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 104 millions EUR (2015 : 166 millions EUR) correspond notamment à des achats de protection. HSBC France ne vend pas de contrat de protection.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Solde non amorti au 1er janvier	**3**	3
Nouvelles opérations	**–**	–
Intégration dans le compte de résultat sur la période :		
– amortissement	**–**	–
– paramètres inobservables devenus observables	**–**	–
– échéance ou fin, ou dérivés de compensation	**–**	–
Solde non amorti au 31 décembre	**3**	3

2. Comptabilité de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent au groupe d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

12 Instruments dérivés *(suite)*

Au 31 décembre 2016 et 2015, HSBC France ne détenait pas de dérivés classés dans la catégorie "Couverture d'investissements nets en devises".

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

	2016		2015	
(en millions d'euros)	***Couverture de flux de trésorerie***	***Couverture de juste valeur***	*Couverture de flux de trésorerie*	*Couverture de juste valeur*
Taux de change	**63**	**586**	–	334
Taux d'intérêt	**21 137**	**14 661**	24 356	11 085
Au 31 décembre	**21 200**	**15 247**	24 356	11 419

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par le groupe HSBC France correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de titres du portefeuille AFS (*Available for sale*) et de prêts ou emprunts à taux fixe. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 57 millions EUR à l'actif et 473 millions EUR au passif (au 31 décembre 2015 : 42 millions EUR à l'actif et 518 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Sur instruments de couverture	**73**	38
Sur éléments couverts attribuables au risque couvert	**(67)**	(37)
Au 31 décembre	**6**	1

Au 31 décembre 2016, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est un gain de 6 millions EUR (au 31 décembre 2015 : un gain de 1 million EUR).

Couvertures de flux de trésorerie

Le groupe HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les estimations des avances perçues et des défauts de paiement. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie.

Etats financiers consolidés (suite)

12 Instruments dérivés *(suite)*

Juste valeur des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	**2016**		2015	
	Actifs	***Passifs***	*Actifs*	*Passifs*
Change	**–**	**–**	–	–
Taux d'intérêt	**289**	**(97)**	381	(129)
Au 31 décembre	**289**	**(97)**	381	(129)

Echéanciers des flux de trésorerie attendus

(en millions d'euros)	**31.12.2016**			
	3 mois ou moins	***Plus de 3 mois et moins de 1 an***	***Plus de 1 an et moins de 5 ans***	***Plus de 5 ans***
Actifs	**6 703**	**4 420**	**3 210**	**2 268**
Passifs	**(6 821)**	**(6 663)**	**(5 650)**	**(477)**
Exposition aux flux nets de trésorerie	**(118)**	**(2 243)**	**(2 440)**	**1 791**

(en millions d'euros)	31.12.2015			
	3 mois ou moins	*Plus de 3 mois et moins de 1 an*	*Plus de 1 an et moins de 5 ans*	*Plus de 5 ans*
Actifs	7 496	7 193	2 590	122
Passifs	(6 792)	(6 600)	(5 481)	(1 976)
Exposition aux flux nets de trésorerie	704	593	(2 891)	(1 854)

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Au 1er janvier	**(44)**	2
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	**(30)**	(36)
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice	**(64)**	(36)
Impôts différés	**33**	26
Au 31 décembre	**(105)**	(44)

Au 31 décembre 2016, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est un gain de 0,4 million EUR (au 31 décembre 2015 : une perte de 0,4 million EUR).

Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

(i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;

12 Instruments dérivés *(suite)*

(ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :

- le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement),
- le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;

(iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2016, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 6,9 millions EUR (au 31 décembre 2015 : un passif de 6,3 millions EUR).

13 Investissements financiers disponibles à la vente

	31.12.2016		31.12.2015	
(en millions d'euros)	***Valeur nette comptable***	***Juste valeur***	*Valeur nette comptable*	*Juste valeur*
Bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	68	68
Obligations et autres titres à revenu fixe	**26 185**	**26 185**	27 282	27 282
Actions	**319**	**319**	327	327
Total des investissements financiers	**26 504**	**26 504**	27 677	27 677

14 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

a *Actifs remis en garantie de passifs*

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Effets publics et valeurs assimilées	**330**	682
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 502**	3 754
Prêts et créances de la clientèle	**18 008**	18 909
Obligations et autres titres à revenu fixe	**14 083**	16 051
Actions et autres titres à revenu variable	**–**	–
Autres	**–**	–
	35 923	39 396

Le tableau ci-dessus représente les actifs dont une sûreté réelle légale garantit les engagements et notamment l'emprunt TLTRO II et des émissions de *Covered Bonds*. Le montant de tels actifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés en nantissement à des fins de financement ou de couverture des engagements. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus le surdimensionnement obligatoire éventuel, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers disponibles à des fins de financement ou de nantissement dans le groupement d'actifs concerné. Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés, en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations avec garantie, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard et des opérations de pension livrée.

Etats financiers consolidés (suite)

14 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés *(suite)*

b *Collatéraux acceptés en garantie d'actifs*

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 34 293 millions EUR au 31 décembre 2016 (35 815 millions EUR au 31 décembre 2015).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 29 036 millions EUR au 31 décembre 2016 (27 293 millions EUR au 31 décembre 2015). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

c *Transferts d'actifs financiers*

Dans le cadre de son activité, le groupe HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles il a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures *ad hoc*. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

(i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque le groupe HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de transférer ces flux de trésorerie sans délai à une contrepartie existe ;

(ii) la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication du groupe HSBC France continue ;

(iii) Aucune sortie de bilan n'a lieu lorsque HSBC France transfère son droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie issus d'actifs financiers, ou lorsqu'il conserve ce droit, mais s'engage à transférer les flux de trésorerie issus de ces actifs, étant entendu toutefois qu'il doit :

- soit conserver l'essentiel des risques et avantages associés à la propriété de l'actif transféré,
- soit renoncer à toute conservation ou transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, mais en garder le contrôle. Dans ce cas, les actifs financiers sont comptabilisés au bilan à hauteur de l'implication continue du groupe.

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres.

Etant donné que ces transactions concernent principalement des emprunts garantis, le bien apporté en nantissement de l'actif reste comptabilisé en totalité et l'engagement associé, reflet de l'obligation de HSBC France de racheter les actifs transférés à une date ultérieure à un prix fixé d'avance, est comptabilisé dans les dépôts bancaires ou de clients, selon le cas. En conséquence de ces opérations, HSBC France ne peut utiliser, vendre ou mettre en gage les actifs transférés pendant la durée de la transaction. HSBC France reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit de ces instruments apportés en nantissement. Les possibilités de la contrepartie en termes d'action récursoire ne se limitent pas aux actifs transférés.

14 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés *(suite)*

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé.

	31.12.2016		31.12.2015	
(en millions d'euros)	***Montant des actifs***	***Montant des passifs associés***	*Montant des actifs*	*Montant des passifs associés*
Opération de pension de titres	**12 483**	**12 570**	15 053	15 258
Opération de prêt de titres	**2 230**	**2 230**	5 398	5 398
Total	**14 713**	**14 800**	20 451	20 656

15 Participations dans les entreprises liées et partenariats

a *Entreprises liées*

Au 31 décembre 2016, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence que trois entités sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	31.12.2016		
	Activité	***Participation du groupe dans le capital***	***Capital***
HCM Holdings Ltd	**Gestion d'actifs**	**51 %**	**–**
HSBC Global Asset Management (Switzerland)	**Gestion d'actifs**	**50 %**	**–**
Service Epargne Entreprise	**Gestion d'actifs**	**14,4 %**	**–**

	31.12.2015		
	Activité	*Participation du groupe dans le capital*	*Capital*
HCM Holdings Ltd	Gestion d'actifs	51 %	–
HSBC Global Asset Management (Switzerland)	Gestion d'actifs	50 %	–
Service Epargne Entreprise	Gestion d'actifs	15,7 %	–

Etats financiers consolidés (suite)

15 Participations dans les entreprises liées et partenariats *(suite)*

Bien que le groupe HSBC France détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Dans le cas de la société Service Épargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes, le groupe HSBC France participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

b *Partenariats*

En décembre 2016, la gouvernance de HSBC Middle East Leasing Partnership (MELP), partenariat stratégique de leasing aéronautique, conclu entre HSBC Leasing France (85 %) et HSBC Bank Middle East Limited (15 %), a été amendée afin de passer d'un contrôle exclusif à un contrôle conjoint. Conformément à la norme IFRS 3R, ce changement de gouvernance est assimilé à un changement de contrôle, comptabilisé comme une vente de l'investissement, suivie d'une acquisition de 85 % de MELP.

Au 31 décembre 2016, la contribution de MELP dans le total du bilan consolidé du groupe HSBC France est de 533 millions EUR et de 10,6 millions EUR dans le résultat net consolidé.

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Coût		
Ecarts d'acquisition – valeur nette comptable	**235**	337
Autres immobilisations incorporelles – valeur nette comptable	**30**	37
Valeur actualisée des contrats d'assurance existants ('PVIF')	**460**	486
Total	**725**	860

a *Ecarts d'acquisition*

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, en ce compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT du groupe sont basées sur les lignes métier (*global business lines*). L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

Conformément à la norme IAS 36, le groupe HSBC France réalise un test de dépréciation, à chaque arrêté annuel ainsi qu'à chaque indice de perte de valeur. Ce test est réalisé en comparant la valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) avec sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Au 31 décembre 2016, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT ont été réalisés sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière a été déterminée selon l'approche dite du *Discounted Cash Flow* (DCF) qui consiste à valoriser une activité en actualisant, au coût des fonds propres, les flux de trésorerie disponibles pour l'actionnaire.

Les taux d'actualisation utilisés pour valoriser les différentes UGT sont en ligne avec le taux utilisé par le Groupe pour la France. Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs découle d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de variables financières et économiques, dont le taux sans risque ainsi qu'une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces paramètres financiers sont définis par la Direction selon les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

Les valeurs d'utilité ainsi obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés, ainsi qu'aux hypothèses de normalisation dans le temps de ces flux. La réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition implique nécessairement que la Direction recoure dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

	Ecart d'acquisition au 31.12.2016[1]	***Taux d'actualisation***	***Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale***	*Ecart d'acquisition au 31.12.2015[2]*	*Taux d'actualisation*	*Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale*
	En millions d'euros	*%*	*%*	*En millions d'euros*	*%*	*%*
Banques d'entreprises	**169**	**9,5**	**2,0**	169	8,6	2,0
Gestion d'actifs	**66**	**8,5**	**2,0**	66	7	2,0
Banque de détail	**–**	**8,5**	**2,0**	64	7	2,0
Banque privée	**–**	**9**	**2,0**	63	7,9	2,0
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listés ci-dessus	**235**			362		

1 *Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions EUR pour la Gestion d'actifs.*
2 *Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions EUR pour la Gestion d'actifs et 4 millions EUR pour la Banque de détail. Sont également inclus les droits au bail pour un montant de 12 millions EUR pour la Banque de détail.*

Etats financiers consolidés (suite)

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

Au 31 décembre 2016, les écarts d'acquisition suivants sont portés par HSBC France. En 2016, le groupe HSBC France a comptabilisé une dépréciation sur ses écarts d'acquisition de 127 millions EUR.

	Au 31.12.2015	**Au 31.12.2016**		
		Montant brut	Dépréciation	Montant net
Banques d'entreprises	169	**169**	**–**	**169**
Gestion d'actifs	66	**66**	**–**	**66**
Banque de détail	64	**64**	**(64)**	**–**
Banque privée	63	**63**	**(63)**	**–**
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listés ci-dessus	362	**362**	**(127)**	**235**

Banque d'entreprises

La valeur d'utilité de l'UGT Banque d'entreprises basée sur l'actualisation des flux futurs n'amène à constater aucune dépréciation. Le tableau ci-après présente une synthèse de la sensibilité de la valeur aux principaux paramètres financiers (variations en % de la valeur centrale) :

Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme				
	1,0 %	**1,5 %**	**2,0 %**	**2,5 %**	**3,0 %**
8,50 %	+ 3 %	+ 9 %	+ 15 %	+ 23 %	+ 32 %
8,75 %	- 0 %	+ 5 %	+ 11 %	+ 18 %	+ 27 %
9,00 %	- 4 %	+ 1 %	+ 7 %	+ 14 %	+ 21 %
9,50 %	- 9 %	- 5 %	Valeur centrale	+ 6 %	+ 12 %
10,00 %	- 14 %	- 10 %	- 6 %	- 1 %	+ 4 %
10,25 %	- 17 %	- 13 %	- 9 %	- 5 %	+ 0 %
10,50 %	- 19 %	- 15 %	- 12 %	- 8 %	- 3 %

Gestion d'actifs

Le test annuel réalisé n'amène à constater aucune dépréciation.

Banque de détail

La profitabilité de la banque de détail a été négativement affectée par l'environnement macroéconomique et financier dans lequel HSBC France opère, en particulier en raison de la persistance de taux d'intérêts bas voire négatifs qui pèsent sur la marge d'intermédiation et a conduit à un volume soutenu de renégociation de prêts immobiliers.

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

Considérant que cet environnement pourrait perdurer, et malgré le fait que les perspectives de profitabilité de l'activité de la Banque de détail demeurent positives à moyen terme, HSBC France a déprécié l'intégralité de l'écart d'acquisition de 64 millions EUR.

Banque privée

Compte tenu des performances financières de 2016 en deçà des projections attendues, de la persistance du contexte de taux bas et des évolutions réglementaires attendues, l'écart d'acquisition sur la Banque Privée a été déprécié dans son intégralité pour 63 millions EUR.

---

b *Autres immobilisations incorporelles*

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques incluent les logiciels acquis comme ceux conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement imputables et nécessaires à la création, la production et la préparation des logiciels pour être prêts à fonctionner de la manière prévue par la Direction. Les coûts encourus au titre de la maintenance en cours des logiciels sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

- Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ; et
- Les actifs incorporels à durée de vie limitée, hors valeur actualisée des contrats d'assurance à long terme en portefeuille, sont comptabilisés à leur coût retraité de l'amortissement et des pertes de dépréciation cumulées, et amortis sur leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile estimée correspond à la plus courte des deux durées de vie estimées légale et utile. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de la manière suivante :

– Marques commerciales	10 ans
– Logiciels créés	entre 3 et 5 ans
– Logiciels achetés	entre 3 et 5 ans
– Autres	généralement 10 ans

Etats financiers consolidés (suite)

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	***Fonds de commerce*** [1]	***Frais de développements informatiques internes*** [2]	***Acquisitions de logiciels externes***	***Autres***	***Total***
Coût					
Au 1er janvier 2016	**21**	**18**	**90**	**16**	**145**
Acquisitions	**–**	**18**	**8**	**–**	**26**
Cessions	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	**–**	**(2)**	**(1)**	**(3)**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres variations	**(21)**	**–**	**–**	**–**	**(21)**
Au 31 décembre 2016	**–**	**36**	**95**	**15**	**146**
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1er janvier 2016	**(9)**	**(18)**	**(79)**	**(2)**	**(108)**
Charges d'amortissement de l'année	**–**	**–**	**(7)**	**(1)**	**(8)**
Dépréciations de l'année	**–**	**–**	**–**	**(12)**	**(12)**
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	**–**	**2**	**1**	**3**
Cessions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres variations	**9**	**–**	**–**	**–**	**9**
Au 31 décembre 2016	**–**	**(18)**	**(84)**	**(14)**	**(116)**
Valeur comptable au 31 décembre 2016	**–**	**18**	**11**	**1**	**30**

1 *Le fonds de commerce est désormais présenté dans les écarts d'acquisition.*
2 *Concernent principalement les coûts internes de développement sur les projets liés aux initiatives stratégiques.*

(en millions d'euros)	*Fonds de commerce*	*Frais de développements informatiques internes*	*Acquisitions de logiciels externes*	*Autres*	*Total*
Coût					
Au 1er janvier 2015	21	18	82	16	137
Acquisitions	–	–	8	–	8
Cessions	–	–	–	–	–
Reprises de dépréciations utilisées	–	–	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–	–	–
Autres variations	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	21	18	90	16	145
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1er janvier 2015	(9)	(18)	(71)	(1)	(99)
Charges d'amortissement de l'année	–	–	(8)	–	(8)
Dépréciations de l'année	–	–	–	–	–
Reprises de dépréciations utilisées	–	–	–	–	–
Cessions	–	–	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–	–	–
Autres variations	–	–	–	(1)	(1)
Au 31 décembre 2015	(9)	(18)	(79)	(2)	(108)
Valeur comptable au 31 décembre 2015	12	–	11	14	37

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

c *PVIF*

Au sein de HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de *l'embedded value* laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (*Present Value of In-Force*) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurances HSBC Assurance Vie, qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Mouvements de la PVIF

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Au 1er janvier	**486**	334
Vieillissement du portefeuille	**(84)**	(75)
Valeur de la production	**41**	55
Changements d'hypothèses et autres variations	**77**	37
Impact des marchés	**(83)**	117
Ecarts d'expérience	**23**	18
Au 31 décembre	**460**	486

La PVIF passe de 486 millions EUR au 31 décembre 2015 à 460 millions EUR au 31 décembre 2016. Cette variation négative de 26 millions EUR s'explique essentiellement par :

– la détérioration des conditions économiques sur l'année affectant essentiellement le marché obligataire (les marchés actions sont restés stables) ;

– partiellement compensée par les évolutions de modèle :

• Retraitement de fin de projection (y compris traitement de la réserve de capitalisation résiduelle) avec un impact de 35 millions EUR ;

• Mise jour annuelle des hypothèses non-économiques (lois de rachat, lois de décès et frais généraux) avec un impact de 10 millions EUR.

Les autres changements sont non significatifs.

Impact sur la PVIF de modifications raisonnables des hypothèses clés [1]

	2016	2015
Taux moyen pondéré sans risque	**0,99 %**	1,57 %
Taux moyen pondéré d'actualisation des profits futurs	**1,84 %**	2,55 %
Hypothèse d'inflation des frais	**1,66 %**	1,70 %

Les marges pour risque au-delà du taux d'actualisation des profits sont [2]

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Risque opérationnel	**13**	10
Risque de modèle	**15**	15
Risque de volatilité	**68**	26

1 *Pour 2016, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 1,84 % auquel s'ajoute une marge de risque de 96 millions EUR. En 2015, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché est de 2,55 %, auquel s'ajoute une marge de risque de 51 millions EUR.*

2 *Les marges pour risque (risque de modèle, risque opérationnel et volatilité) sont explicitées séparément.*

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de PVIF en millions EUR pour HSBC Assurances Vie.

	PVIF au 31.12.2016	PVIF au 31.12.2015
+ 100 points de bases du taux sans risque	**94**	16
− 100 points de bases du taux sans risque [1]	**(191)**	(121)
+ 100 points de bases du taux d'actualisation	**(20)**	(25)
− 100 points de bases du taux d'actualisation	**24**	28

1 *Lorsqu'une baisse de – 100 points de base du taux sans risque abouti à un taux négatif, l'effet de la PVIF est calculé sur un taux sans risque de 0 %.*

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer les impacts et avant tout changement dans le comportement des assurés.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et/ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéfices et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2016, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures lié à ces renonciations.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF :

(en millions d'euros)	**Impacts sur les gains/ pertes au 31.12.2016[1]**	Impacts sur les gains/ pertes au 31.12.2015[1]
Hausse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	**(6)**	(13)
Baisse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	**7**	13
Hausse de 10 % des taux de rachat	**(17)**	(28)
Baisse de 10 % des taux de rachat	**22**	31
Hausse de 10 % des niveaux de frais	**(30)**	(28)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	**30**	28

1 *Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt en 2016 et 2015.*

La variation des niveaux de frais est entièrement répercutée sur le bénéfice de l'assureur. Ainsi une hausse des frais constitue une charge pour le résultat de l'assureur impactant négativement ses bénéfices.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

17 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

L'article R. 511-16-4, I du Code monétaire et financier dispose que les entreprises ne sont pas tenues de publier ces informations lorsque ces dernières sont publiées par leur société consolidante établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne en application d'un dispositif équivalent.

Ces informations seront mises à disposition sur le site du Groupe HSBC (www.hsbc.com) avant le 31 décembre 2017, ce qui exempte le groupe HSBC France de publier ces informations de façon isolée.

18 Autres actifs et immobilisations corporelles

a *Autres actifs*

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Comptes de régularisation	**779**	852
Actifs destinés à la vente	**–**	–
Autres actifs	**214**	258
Immobilisations corporelles	**814**	828
Au 31 décembre	**1 807**	1 938

b *Immobilisations corporelles*

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

– les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;

– les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;

– les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Etats financiers consolidés (suite)

18 Autres actifs et immobilisations corporelles *(suite)*

(en millions d'euros)	***Terrains et constructions***	***Agencements et installations***	***Total***
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2016	**689**	**615**	**1 304**
Acquisitions	**2**	**30**	**32**
Ajustements de juste valeur	**(7)**	**–**	**(7)**
Cessions	**–**	**(18)**	**(18)**
Transferts	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**684**	**627**	**1 311**
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2016	**(28)**	**(448)**	**(476)**
Dotations aux amortissements de l'exercice	**(2)**	**(38)**	**(40)**
Cessions	**–**	**19**	**19**
Transferts	**–**	**–**	**0**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**(30)**	**(467)**	**(497)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	**654**	**160**	**814**

(en millions d'euros)	*Terrains et constructions*	*Agencements et installations*	*Total*
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2015	548	606	1 154
Acquisitions	84	31	115
Ajustements de juste valeur	60	–	60
Cessions	(3)	(23)	(26)
Ecarts de change	–	1	1
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–
Au 31 décembre 2015	689	615	1 304
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2015	(27)	(421)	(448)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(2)	(48)	(50)
Cessions	1	22	23
Ecarts de change	–	(1)	(1)
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–
Au 31 décembre 2015	(28)	(448)	(476)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	661	167	828

19 Portefeuille de transaction (Passif)

Les passifs du portefeuille de transaction sont classés comme "Portefeuille de transaction" s'ils ont été acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

Ces passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction".

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	**15 042**	9 803
Dépôts interbancaires	**7 436**	8 059
Dépôts clientèle	**1 669**	2 198
Autres dettes représentées par un titre	**2 321**	2 587
Total	**26 468**	22 647

En 2016, le groupe HSBC France a comptabilisé un gain de 16 millions EUR au titre de la réévaluation de son risque de crédit sur la dette comptabilisée en *trading* (gain de 29 millions EUR en 2015).

20 Passifs financiers sous option juste valeur

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	**108**	161
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers	**18**	19
Dettes représentées par un titre	**8 338**	8 296
Dettes subordonnées	**–**	–
Actions préférentielles	**–**	–
	8 464	8 476

Au 31 décembre 2016, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 420 millions EUR pour le groupe HSBC France (404 millions EUR au 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 99 millions EUR pour le groupe HSBC France (91 millions EUR au 31 décembre 2015).

En 2016, HSBC France a comptabilisé en résultat une perte de 11 millions EUR au titre de son propre risque de crédit (gain de 35 millions EUR en 2015).

21 Autres passifs

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés	**419**	398
Dettes sur paiements à base d'actions	**17**	21
Autres éléments de passif d'assurance	**1**	2
Autres éléments de passif	**297**	493
Au 31 décembre	**734**	914

Etats financiers consolidés (suite)

22 Provisions pour risques et charges

HSBC France comptabilise une provision dès lors que les trois éléments suivants sont réunis :

– il existe une obligation actuelle résultant d'événement(s) passé(s) ;

– il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;

– le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

(en millions d'euros)	*Litiges clients*	*Procédures judiciaires et affaires réglementaires*	*Coûts de restructurations*	*Dettes éventuelles et engagement contractuels*	*Autres provisions*	*Total*
Au 1er janvier 2016	**–**	**82**	**19**	**5**	**26**	**132**
Dotations aux provisions	**–**	**41**	**68**	**4**	**25**	**138**
Provisions utilisées	**–**	**(3)**	**(10)**	**-**	**(23)**	**(36)**
Reprise de provisions	**–**	**(25)**	**(13)**	**(3)**	**(11)**	**(52)**
Variations de change, différences et autres mouvements	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**
Au 31 décembre 2016	**–**	**96**	**64**	**6**	**17**	**183**
Au 1er janvier 2015	–	85	32	4	26	147
Dotations aux provisions	–	6	3	4	20	33
Provisions utilisées	–	(5)	(15)	(1)	(16)	(37)
Reprise de provisions	–	(3)	(2)	(2)	(4)	(11)
Variations de change, différences et autres mouvements	–	(1)	1	–	–	–
Au 31 décembre 2015	–	82	19	5	26	132

Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 30.

23 Dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (voir Note 20).

	Valeur comptable	
(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	**276**	276
– sous option juste valeur	**–**	–
	276	276

23 Dettes subordonnées *(suite)*

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

		Valeur comptable	
(en millions d'euros)		**31.12.2016**	31.12.2015
260 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	**260**	260
16 millions EUR	Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable . . .	**16**	16
		276	**276**

24 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Les soldes représentés dans cette note ci-dessous ne correspondront pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés au principal et aux paiements de coupons futurs (sauf pour les passifs et dérivés détenus à des fins de transaction). En outre, les prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, ainsi que les garanties financières et autres contrats similaires, ne figurent généralement pas au bilan.

Les flux de trésorerie exigibles au titre des comptes clients sont principalement remboursables à vue ou suite à un court préavis, conformément aux dispositions contractuelles. Toutefois, en pratique, les soldes de dépôts à court terme restent stables car les entrées et sorties se compensent globalement, tandis qu'une large part des engagements de prêt expirent sans être utilisés. Ainsi, le groupe gère ses produits de bilan dans le respect de ses directives en matière de gestion des liquidités et des conditions agréées par son comité de gestion actif-passif.

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs, passifs et engagements hors bilan consolidés par maturité contractuelle restante à la date du bilan. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse de maturité de la manière suivante :

– A l'exception des opérations de mise ou prise en pension et des dettes représentées par des titres, les actifs et passifs du portefeuille de transactions (y compris les dérivés de transaction) sont inclus dans la rubrique "A vue" et non en fonction de leur maturité contractuelle car les position de *trading* ne sont détenues en général que pour de courtes périodes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité ;

– Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus de 5 ans". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis que la contrepartie de l'instrument doit notifier. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus de 5 ans";

– Les passifs et actifs non financiers qui n'ont pas de maturité contractuelle (tels que les immobilisations corporelles, l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles, les actifs et passifs d'impôt différés et exigibles et les passifs d'avantages postérieurs à l'emploi) sont inclus dans la rubrique "A plus de 5 ans";

– Les instruments financiers inclus dans les actifs et passifs des entités en cours de cession sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la transaction de cession. Les passifs sous contrats d'assurance sont classés dans les rubriques moins de 5 ans. Les passifs sous contrat d'investissement sont classés en accord avec leur maturité contractuelle ;

– Les prêts et autres engagements de crédit sont classés selon la première date à laquelle ils peuvent être utilisés.

Etats financiers consolidés (suite)

24 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité *(suite)*

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

	31.12.2016					
(en millions d'euros)	*A vue*	*A moins de 3 mois*	*Entre 3 et 12 mois*	*Entre 1 et 5 ans*	*A plus de 5 ans*	*Total*
Dettes envers les établissements de crédit [1]	**696**	**3 793**	**553**	**4 819**	**2 308**	**12 169**
Comptes créditeurs de la clientèle [1]	**29 304**	**2 998**	**1 588**	**276**	**103**	**34 269**
Opérations de mise en pension – Hors trading [1]	**–**	**7 479**	**114**	**–**	**–**	**7 593**
Portefeuille de transaction	**26 468**	**–**	**–**	**–**	**–**	**26 468**
Passifs financiers sous option juste valeur	**–**	**1 503**	**2**	**4 214**	**2 775**	**8 494**
Instruments dérivé	**43 376**	**5**	**56**	**513**	**63**	**44 013**
Dettes représentées par un titre	**–**	**926**	**4 479**	**1 211**	**–**	**6 616**
Dettes subordonnées	**–**	**–**	**–**	**–**	**288**	**288**
Autres passifs financiers	**–**	**818**	**400**	**84**	**578**	**1 880**
Sous-total	**99 844**	**17 522**	**7 192**	**11 117**	**6 115**	**141 790**
Engagements de financement	**891**	**487**	**1 242**	**17 055**	**2 823**	**22 498**
Garanties financières	**590**	**–**	**–**	**–**	**–**	**590**
Total au 31 décembre 2016	**101 325**	**18 009**	**8 434**	**28 172**	**8 938**	**164 878**

1 *Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.*

	31.12.2015					
(en millions d'euros)	*A vue*	*A moins de 3 mois*	*Entre 3 et 12 mois*	*Entre 1 et 5 ans*	*A plus de 5 ans*	*Total*
Dettes envers les établissements de crédit [1]	1 658	1 945	417	3 082	38	7 140
Comptes créditeurs de la clientèle [1]	27 309	3 104	2 049	280	122	32 864
Opérations de mise en pension de la clientèle – Hors trading [1]	–	10 097	186	–	–	10 283
Portefeuille de transaction	22 647	–	–	–	–	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur	–	91	16	5 831	2 713	8 651
Instruments dérivés	46 259	5	97	306	236	46 903
Dettes représentées par un titre	–	3 438	4 471	2 595	–	10 504
Dettes subordonnées	–	–	–	–	283	283
Autres passifs financiers	2	668	527	126	512	1 835
Sous-total	97 875	19 348	7 763	12 220	3 904	141 110
Engagements de financement	737	1 347	2 164	16 416	2 996	23 660
Garanties financières	452	–	–	–	–	452
Total au 31 décembre 2015	99 064	20 695	9 927	28 636	6 900	165 222

1 *Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.*

24 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité *(suite)*

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

	31.12.2016						
(en millions d'euros)	*A moins de 1 mois*	*Entre 1 mois et 1 an*	***Sous-total à moins de 1 an***	*Entre 1 et 5 ans*	*Après 5 ans*	*Sous-total après plus de 1 an*	***Total***
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	5	57	**62**	347	6 896	**7 243**	**7 305**
Prêts et créances sur les établissements de crédit [1]	490	1 300	**1 790**	1 458	131	**1 589**	**3 379**
Prêts et créances sur la clientèle [1]	2 675	6 541	**9 216**	18 987	13 124	**32 111**	**41 327**
Opérations de prise en pension– Hors *trading* [1]	7 019	4 843	**11 862**	–	–	**–**	**11 862**
Investissements financiers disponibles à la vente	324	2 370	**2 694**	15 091	8 719	**23 810**	**26 504**
Autres actifs financiers	38	135	**173**	13	22	**35**	**208**
Au 31 décembre 2016	10 551	15 246	**25 797**	35 896	28 892	**64 788**	**90 585**
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit [1]	3 646	1 387	**5 033**	4 760	2 268	**7 028**	**12 061**
Comptes créditeurs de la clientèle [1]	30 602	3 285	**33 887**	263	70	**333**	**34 220**
Opérations de mise en pension – Hors *trading* [1]	7 361	231	**7 592**	–	–	**–**	**7 592**
Passifs financiers sous option juste valeur	1 503	2	**1 505**	4 190	2 769	**6 959**	**8 464**
Dettes représentées par un titre	64	5 341	**5 405**	1 211	–	**1 211**	**6 616**
Passifs des contrats d'assurance	–	1 546	**1 546**	6 967	12 789	**19 756**	**21 302**
Autres passifs financiers	83	129	**212**	26	445	**471**	**683**
Dettes subordonnées	–	–	**–**	–	276	**276**	**276**
Au 31 décembre 2016	43 259	11 921	**55 180**	17 417	18 617	**36 034**	**91 214**

1 *Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.*

Etats financiers consolidés (suite)

24 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité *(suite)*

	31.12.2015						
(en millions d'euros)	*A moins de 1 mois*	*Entre 1 mois et 1 an*	*Sous-total à moins de 1 an*	*Entre 1 et 5 ans*	*Après 5 ans*	*Sous-total après plus de 1 an*	*Total*
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	50	133	183	317	6 268	6 585	6 768
Prêts et créances sur les établissements de crédit [1]	823	560	1 383	3 120	157	3 277	4 660
Prêts et créances sur la clientèle [1]	2 894	5 879	8 773	16 702	13 049	29 751	38 524
Opérations de prise en pension– Hors *trading* [1]	6 428	3 391	9 819	344	–	344	10 163
Investissements financiers disponibles à la vente	308	3 119	3 427	14 977	9 273	24 250	27 677
Autres actifs financiers	27	182	209	17	23	40	249
Au 31 décembre 2015	10 530	13 264	23 794	35 477	28 770	64 247	88 041
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit [1]	3 247	720	3 967	3 081	38	3 119	7 086
Comptes créditeurs de la clientèle [1]	27 892	4 548	32 440	280	91	371	32 811
Opérations de mise en pension – Hors *trading* [1]	9 652	631	10 283	–	–	–	10 283
Passifs financiers sous option juste valeur	91	16	107	5 740	2 629	8 369	8 476
Dettes représentées par un titre	2 350	5 556	7 906	2 595	–	2 595	10 501
Passifs des contrats d'assurance	–	34	34	28	20 881	20 909	20 943
Autres passifs financiers	163	149	312	19	427	446	758
Dettes subordonnées	–	–	–	–	276	276	276
Au 31 décembre 2015	43 395	11 654	55 049	11 743	24 342	36 085	91 134

1 *Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.*

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risque pages 146 et suivantes.

25 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément.

Instruments financiers faisant l'objet de compensation au bilan :

(en millions d'euros)	*Montant brut des instruments financiers*	*Netting brut au bilan*	*Montant net au bilan*	*Valeur non compensée au bilan*			*Valeur nette*
				Instruments financiers	*Autres dépôts de garanties*	*Dépôts garantie espèces*	
Au 31 décembre 2016							
Instruments financiers à l'actif							
Dérivés	**59 119**	**(11 752)**	**47 367**	**36 176**	**112**	**7 726**	**3 353**
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	**34 128**	**(22 165)**	**11 963**	**2 341**	**9 461**	**161**	**–**
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	**101**	**–**	**101**	**–**	**101**	**–**	**–**
– actifs non liés aux activités de marché	**34 027**	**(22 165)**	**11 862**	**2 341**	**9 360**	**161**	**–**
Prêts et créances hors opérations de prise en pension	**744**	**(109)**	**635**	**–**	**–**	**–**	**635**
Total	**93 991**	**(34 026)**	**59 965**	**38 517**	**9 573**	**7 887**	**3 988**
Au 31 décembre 2016							
Instruments financiers au passif							
Dérivés	**55 765**	**(11 752)**	**44 013**	**36 179**	**1 204**	**6 198**	**432**
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	**29 757**	**(22 165)**	**7 592**	**2 341**	**5 097**	**154**	**–**
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– actifs non liés aux activités de marché	**29 757**	**(22 165)**	**7 592**	**2 341**	**5 097**	**154**	**–**
Comptes de la clientèle hors opérations de mise en pension	**109**	**(109)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total	**85 631**	**(34 026)**	**51 605**	**38 520**	**6 301**	**6 352**	**432**

Etats financiers consolidés (suite)

25 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif *(suite)*

(en millions d'euros)	*Montant brut des instruments financiers*	*Netting brut au bilan*	*Montant net au bilan*	*Valeur non compensée au bilan*			*Valeur nette*
				Instruments financiers	*Autres dépôts de garanties*	*Dépôts garantie espèces*[1]	
Au 31 décembre 2015							
Instruments financiers à l'actif							
Dérivés	58 520	(9 036)	49 484	38 842	113	8 437	2 092
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	36 057	(25 791)	10 266	119	9 905	242	–
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	103	–	103	–	103	–	–
– actifs non liés aux activités de marché	35 954	(25 791)	10 163	119	9 802	242	–
Prêts et créances hors opérations de prise en pension	776	(110)	666	–	–	–	666
Total	95 353	(34 397)	60 416	38 961	10 018	8 679	2 758
Au 31 décembre 2015							
Instruments financiers au passif							
Dérivés	55 939	(9 036)	46 903	38 847	637	6 860	559
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	36 409	(25 791)	10 618	119	10 416	83	–
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	335	–	335	–	335	–	–
– actifs non liés aux activités de marché	36 074	(25 791)	10 283	119	10 081	83	–
Dépôts des banques hors opérations de mise en pension	–	–	–	–	–	–	–
Comptes de la clientèle hors opérations de mise en pension	110	(110)	–	–	–	–	–
Total	92 458	(34 937)	57 521	38 966	11 053	6 943	559

1 *En application de la norme IAS 32 §42, HSBC a appliqué la compensation sur les dépôts de garantie espèces à compter du mois de décembre 2015. L'encours de dérivés est présenté net de garantie espèces.*

25 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif *(suite)*

Les dérivés et les opérations de pension inclus dans les montants non compensatoires au bilan concernent les opérations où :

– la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre où un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute où les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits ; et

– les garanties reçues ou données remplissent les critères des opérations décrites ci-dessus.

HSBC France compense certains prêts et créances à la clientèle et comptes de la clientèle quand les critères de compensation sont satisfaits et quand les montants présentés ci-dessus représentent le sous-ensemble du montant total comptabilisé au bilan. Dans ce sous-ensemble, les prêts et créances à la clientèle et les comptes de la clientèle inclus dans le montant non compensé au bilan concerne principalement les opérations où la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre où un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité où de banqueroute où les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits.

26 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2016 à 337 millions EUR divisé en 67 437 827 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	Nombre d'actions de HSBC France	*Montant (en millions d'euros)*
Au 1er janvier 2016	**67 437 827**	**337**
Actions émises	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**67 437 827**	**337**
Au 1er janvier 2015	67 437 827	337
Actions émises	–	–
Au 31 décembre 2015	67 437 827	337

27 Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que garanties ainsi que les passifs éventuels liés aux procédures judiciaires ou aux questions règlementaires sont des obligations possibles qui peuvent provenir d'évènements antérieurs dont la survenance sera confirmée uniquement par la réalisation (ou non) d'un ou plusieurs évènements futurs sur lesquels le groupe HSBC France n'a pas un plein contrôle ; ou bien des obligations présentes qui proviennent d'évènements antérieurs mais qui ne sont pas comptabilisées car il est probable que leur règlement nécessite la cession d'avantages économiques, ou bien car le montant de ces obligations ne peut pas être mesuré de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Etats financiers consolidés (suite)

27 Engagements de financement et de garantie *(suite)*

a *Engagements de financement et de garantie*

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Montants contractuels		
Engagements de garantie donnés		
Garanties et actifs donnés en garantie	**4 373**	4 600
Autres	**–**	–
	4 373	4 600
Engagements de financement donnés[1]		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	**752**	689
Autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements[2]		
– à un an ou moins	**4 785**	6 887
– à plus d'un an	**19 879**	19 410
	25 416	26 986

1 *Hors garanties financières qui sont présentées séparément dans le tableau suivant.*
2 *Sur la base de la maturité contractuelle prévue à l'origine.*

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principaux montants nominaux des opérations hors-bilan pour les comptes de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Les sommes figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale du groupe en vertu d'un grand nombre de garanties accordées individuellement. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures de gestion du risque de crédit globales du groupe. Les garanties arrivant à échéance à plus d'un an sont soumises à l'examen annuel de crédit du groupe.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

Contrats de garantie financière

Les passifs sous contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à la juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à a valeur actualisée des honoraires à percevoir. En conséquence les passifs sous garantie financière sont valorisés à hauteur du montant le plus élevé entre la juste valeur initiale moins les amortissements cumulés et la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre les obligations.

27 Engagements de financement et de garantie *(suite)*

b *Garanties*

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

	31.12.2016		31.12.2015	
(en millions d'euros)	***Garanties au profit de tiers clients***	***Garanties du groupe au profit des filiales HSBC***	*Garanties au profit de tiers clients*	*Garanties du groupe au profit des filiales HSBC*
Type de garantie				
Garanties financières [1]	**590**	**9**	452	6
Substituts de crédit [2]	**2 451**	**80**	2 279	106
Autres garanties [3]	**1 163**	**80**	1 652	105
Total	**4 204**	**169**	4 383	217

1 *Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.*

2 *Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.*

3 *Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.*

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet à une revue annuelle de la Direction du Crédit.

Le groupe HSBC France n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

28 Opérations de location-financement

a *Principes comptables*

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autres qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats, après déduction des charges non acquises, est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Etats financiers consolidés (suite)

28 Opérations de location-financement *(suite)*

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs".

Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

b *Engagements et opérations de location-financement*

Au 31 décembre 2016, les opérations de location-financement s'élèvent à 39 millions EUR pour HSBC France (au 31 décembre 2015 : 10 millions EUR).

Il n'y a pas de paiement futur minimum de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

c *Crédit à recevoir au titre des credits-bails financiers et opérationnels*

HSBC France loue un large éventail d'actifs à des tierces personnes, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à ces tierces parties, ou loués pour une durée supplémentaire. Les preneurs à bail peuvent toucher une participation à tout produit éventuellement réalisé sur la vente. Les redevances touchées pendant la durée du crédit-bail seront soit d'un montant fixe, soit variables pour rendre compte de l'évolution, entre autres, de la fiscalité ou des taux d'intérêt. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégageant un revenu financier.

Contrats de crédit-bail financier

	31.12.2016			31.12.2015		
(en millions d'euros)	***Total paiements futurs minimum***	***Produits financiers non acquis***	***Valeur actuelle***	*Total paiements futurs minimum*	*Produits financiers non acquis*	*Valeur actuelle*
Paiements financiers à recevoir :						
– à moins de 1 an	**471**	**(78)**	**393**	548	(75)	473
– à plus de 1 an et à moins de 5 ans . . .	**1 566**	**(185)**	**1 381**	1 651	(197)	1 454
– à plus de 5 ans	**932**	**(87)**	**845**	1 041	(114)	927
Total	**2 969**	**(350)**	**2 619**	3 240	(386)	2 854

Au 31 décembre 2016, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 138 millions EUR (2015 : 124 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrable.

29 Entités structurées

a *Entités structurées consolidées par HSBC France*

Total des actifs des entités structurées consolidées par le groupe HSBC France, répartis par type d'entité

(en millions d'euros)	*Titrisation*	*Fonds gérés par le groupe HSBC France*	*Autres*	*Total*
Au 31 décembre 2016	**–**	**3**	**3**	**6**
Au 31 décembre 2015	–	2	4	6

b *Principes généraux*

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés ne sont dirigées que par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC France est déterminée selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC France détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par le groupe HSBC France font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. Le groupe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisation

HSBC France fait appel à des entités structurées pour titriser des prêts et avances à la clientèle dans l'objectif de diversifier ses sources de financement. Les prêts et avances sont transférés par HSBC France aux entités structurées en échange d'espèces, et les entités structurées émettent en contrepartie des titres souscrits par des investisseurs.

Fonds gérés par le groupe HSBC France

Le groupe HSBC France met en place et gère des OPCVM monétaires et non monétaires, afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsque HSBC France intervient en tant que principal et non en tant qu'agent, HSBC France contrôle et consolide lesdits fonds.

Fonds non gérés par le groupe HSBC France

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers pour répondre aux besoins de l'activité et à ceux des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC France

On considère que HSBC France est le sponsor d'une autre entité si, outre le maintien d'une participation dans ladite entité, il joue un rôle clé dans la création de cette entité ou dans la réunion des contreparties concernées lors d'une transaction structurée. HSBC France n'est pas considéré comme un sponsor si son unique participation consiste à fournir des services et il cesse d'être un sponsor dès lors qu'il n'a plus de participation dans ladite entité structurée.

Les actifs transférés à ces entités de même que les revenus perçus de ces entités en 2015 et 2014 ne sont pas significatifs.

Etats financiers consolidés (suite)

29 Entités structurées *(suite)*

Autres

HSBC France conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, lors de financements d'actifs et financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

c *Entités structurées non consolidées par HSBC France*

La notion d'"entités structurées non consolidées" se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par HSBC France. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC France entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le total actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles HSBC France détient un intérêt à la date du *reporting*, ainsi que l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte attribuable à cet intérêt.

(en millions d'euros)	*Fonds gérés par HSBC France*	*Fonds non gérés par HSBC France*	*Autres*	*Total*
Au 31 décembre 2016				
Total des actifs des entités structurées non consolidées	**52**	**160**	**2**	**214**
Trésorerie	**–**	**–**	**–**	**–**
Actifs de transaction	**–**	**–**	**–**	**–**
Actifs financiers sous option de juste valeur	**3**	**1**	**–**	**4**
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**
Prêts et créances à la clientèle	**–**	**–**	**–**	**–**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**
Investissements financiers	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres actifs	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	**3**	**1**	**–**	**4**
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	**–**	**–**	**–**	**–**
Exposition maximale du groupe	**3**	**1**	**–**	**4**

29 Entités structurées *(suite)*

(en millions d'euros)	*Fonds gérés par HSBC France*	*Fonds non gérés par HSBC France*	*Autres*	*Total*
Au 31 décembre 2015				
Total des actifs des entités structurées non consolidées	44	134	2	180
Trésorerie	–	–	–	–
Actifs de transaction	–	–	–	–
Actifs financiers sous option de juste valeur	2	1	–	3
Dérivés	–	–	–	–
Prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–
Investissements financiers	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	2	1	–	3
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–
Exposition maximale du groupe	2	1	–	3

L'exposition maximale de HSBC France au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de la perte que HSBC France pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence. Ces intérêts dans des entités structurées non consolidées sont liés aux transactions et peuvent résulter de l'octroi de liquidités ou d'un financement apporté par HSBC France aux entités structurées non consolidées.

– Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au notionnel de l'instrument.

– Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au montant de l'investissement tel qu'affiché au bilan à la date de *reporting*.

Le montant maximum de perte potentielle de HSBC France n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC France au risque de perte.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 166 et suivantes du Document de référence 2016, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2016.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du Groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (US *Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec entre autres le Département américain de la Justice ("DoJ" - *US Department of Justice*), (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB – *Federal Reserve Board*).

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" – *Office of Foreign Assets Control*) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, ainsi qu'un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec un bureau du Département américain du Trésor, le *Financial Crimes Enforcement Network* ("FinCEN"), et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC").

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines, et se sont engagées, entre autres, à continuer de coopérer pleinement avec le DoJ dans toute enquête, à ne pas commettre un crime en vertu du droit fédéral américain après la signature de ces accords, et à désigner un contrôleur indépendant (le "*Monitor*"). Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. En février 2017, le *Monitor* a remis son troisième rapport annuel de suivi. Au travers de son suivi au niveau des pays, le *Monitor* a pu identifier des problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales, qui font l'objet de revue entre le DoJ et HSBC.

HSBC Bank USA a également conclu avec l'OCC un accord homologué par une ordonnance, qui lui impose des mesures correctrices telles que relevées dans le dernier rapport d'analyse de l'OCC précédant l'accord, et restreignant dans une certaine mesure la possibilité pour HSBC Bank USA d'acquérir directement ou indirectement le contrôle ou de détenir une participation dans toute nouvelle filiale financière, ou de commencer toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf accord préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

Les accords conclus avec les autorités américaines et britanniques ont donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'empêchent pas que d'autres procédures contentieuses de droit privé puissent être initiées au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative au BSA, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de BSA, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de sanctions financières internationales ou tout autre sujet non couvert par les différents accords.

30 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC *(suite)*

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen), ainsi que sur les modalités de communication desdits taux.

HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a déterminé que la durée de participation de HSBC à ses pratiques était de 1 mois et a prononcé contre HSBC une amende de 33,6 millions EUR dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres groupes bancaires contribuant à la fixation du taux Euribor, ont été nommées, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, pour le compte de personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers prétendument liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à la contribution à la fixation du taux Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'Etat de New York. En mai 2016, HSBC a conclu un accord de principe avec les plaignants pour mettre un terme à cette action collective sous réserve de la validation par la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis. La charge correspondant au montant de cette transaction a été répartie entre les filiales HSBC concernées par les faits de ce litige, parmi lesquelles HSBC France.

31 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculé au Royaume-Uni.

Un exemplaire du rapport annuel du Groupe HSBC peut être obtenu à l'adresse suivante :
HSBC Holdings plc
8 Canada Square
London
E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

Etats financiers consolidés (suite)

31 Transactions avec des parties liées *(suite)*

a *Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants*

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

	31.12.2016			31.12.2015		
(en milliers d'euros)	***Nombre de personnes***	***Solde le plus élevé pendant l'année*** [1]	***Solde au 31 décembre*** [1]	*Nombre de personnes*	*Solde le plus élevé pendant l'année* [1]	*Solde au 31 décembre* [1]
Prêts	**19**	**22 919**	**7 308**	19	78 861	19 502
Cartes de crédit	**19**	**46**	**26**	19	107	26
Garanties	**19**	**10 112**	**4 961**	19	10 112	10 112

1 *Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.*

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

(en milliers d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Avantages à court terme	**174**	165
Avantages postérieurs à l'emploi	**71**	160
Avantages à long terme	**–**	–
Indemnités de fin de contrat de travail	**45**	178
Paiements en actions	**697**	1 659
	987	2 162

Actions et options détenues par les dirigeants :

	31.12.2016 [1]	31.12.2015 [1]
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées) [2]	**–**	–
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées) [2]	**997 315**	1 802 227

1 *Le nombre de dirigeants principaux (incluant les mandataires sociaux et les administrateurs salariés) était de six personnes au 31 décembre 2016 et de sept personnes au 31 décembre 2015.*
2 *Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.*

Le Rapport du Président contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 57 et suivantes).

31 Transactions avec des parties liées *(suite)*

b *Transactions avec les autres parties liées*

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Les transactions liées avec les entités consolidées par mise en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir du groupe HSBC France et d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	**2016**		2015	
	Montant le plus élevé au cours de l'année	***Solde au 31 décembre***	*Montant le plus élevé au cours de l'année*	*Solde au 31 décembre*
Actif				
Portefeuille de transaction	**9 293**	**531**	4 753	888
Instruments dérivés	**24 949**	**18 759**	24 867	17 906
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**772**	**269**	1 162	809
Prêts et créances sur la clientèle	**953**	**21**	222	186
Opérations de prises et mises en pension de titres	**1 984**	**640**	3 758	1 105
Investissements financiers	**549**	**550**	348	313
Autres actifs	**322**	**215**	340	280
Comptes de régularisation	**65**	**45**	91	47
Actifs financiers sous option juste valeur	**398**	**280**	462	395
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	**4 521**	**4 521**	1 956	566
Comptes créditeurs de la clientèle	**1 055**	**63**	87	67
Opérations de pension	**6 627**	**3 659**	9 962	5 360
Portefeuille de transaction	**8 450**	**3 151**	7 960	3 897
Instruments dérivés	**21 808**	**16 146**	24 164	14 290
Autres passifs	**193**	**97**	216	170
Comptes de régularisation	**143**	**104**	136	124
Passifs financiers sous option juste valeur	**–**	**–**	–	–
Dettes subordonnées	**260**	**260**	260	260
Garanties	**248**	**170**	290	217
Compte de résultat				
Intérêts et produits assimilés [1]		**43**		43
Intérêts et charges assimilées [1]		**31**		14
Commissions (produits)		**89**		87
Commissions (charges)		**115**		99
Résultat net de cession des investissements financiers		**–**		–
Autres produits d'exploitation		**–**		–
Dividendes reçus		**–**		–
Frais généraux et administratifs		**106**		88

1 *Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 6,4 millions EUR en 2016 (2,5 millions EUR en 2015).*

32 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2016.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Liste des sociétés consolidées

Le groupe HSBC France classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. La politique de consolidation du groupe HSBC France est décrite dans la Note 1.2.a.

a *Filiales de HSBC France*

Sociétés consolidées	*Pays de constitution ou d'enregistrement*	*Méthode de consolidation**	*Activité principale*	Part du capital détenu par le groupe HSBC France **% 2016**	% 2015
Réseaux bancaires					
HSBC Factoring (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	IG	Sté de services	**99,9**	99,9
SARL Neuilly Valeurs [1]	France	IG	Sté de portefeuille	**–**	100,0
SCI Hervet Mathurins	France	IG	Sté immobilière	**100,0**	100,0
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT) [1]	France	IG	Sté de services	**–**	100,0
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	**85,0**	85,0
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEM 5	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEM 9	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEM 25	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEMPAR 4	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Elysées Immo Invest	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
FDM 5	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
FDM 6 [1]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
Finanpar 2	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Finanpar 7	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	**100,0**	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Middle East Leasing Partnership [3]	Dubai	IG	Sté financière	**–**	85,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Services (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC SFH (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Trinkaus Gesellschaft für KMl oHG [1]	Allemagne	IG	Sté financière	**–**	90,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI)/compartiment [6]	France	IG	Sté financière	**16,7**	16,7
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang ba [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang er [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang jiu [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang liu [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang qi [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang san [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang shi [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0

* *IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.*
1 *Liquidation.*
2 *Fusion.*
3 *Déconsolidation.*
4 *Entrée dans le périmètre.*
5 *Changement de nom en 2015.*
6 *Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.*

33 Liste des sociétés consolidées *(suite)*

Sociétés consolidées	*Pays de constitution ou d'enregistrement*	*Méthode de consolidation**	*Activité principale*	Part du capital détenu par le groupe HSBC France % **2016**	% 2015
SAF Chang jiang shi'er	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang shiyi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang shi liu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang shi wu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang wu [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang yi [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Palissandre [1]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang ba	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang er	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang jiu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang liu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang qi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang san	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi ba	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi er	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi jiu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi liu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi qi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi wu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shiyi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang wu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang yi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Société Financière et Mobilière (SFM)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Société Immobilière Malesherbes-Anjou [2]	France	IG	Sté immobilière	**–**	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	**60,0**	60,0
Thasosfin	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	MEE	Sté financière	**51,0**	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Service Epargne Entreprise	France	MEE	Sté de services	**14,4**	15,7
HSBC Global Asset Management (France)	France	IG	Sté de gestion	**100,0**	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	MEE	Sté financière	**50,0**	50,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de services	**100,0**	100,0
Sinopia TRS1 [1]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0

* *IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.*
1 *Liquidation.*
2 *Fusion.*
3 *Déconsolidation.*
4 *Entrée dans le périmètre.*
5 *Changement de nom en 2015.*
6 *Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.*

Etats financiers consolidés (suite)

33 Liste des sociétés consolidées *(suite)*

Sociétés consolidées	*Pays de constitution ou d'enregistrement*	*Méthode de consolidation**	*Activité principale*	Part du capital détenu par le groupe HSBC France **% 2016**	% 2015
Assurance					
HSBC Assurances Vie (France)	France	IG	Sté d'assurance	**100,0**	100,0
SCI HSBC Assurances Immo	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
OPCVM6 - Elysées Ecrins FCP	France	IG	Sté financière	**99,8**	100,0
OPCVM8 - Erisa Diversifié N2 FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
OPCVM9 - Erisa Opportunités FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Destination 3-6-8 FCP3DEC[3]	France	IG	Sté financière	**–**	86,0
HSBC Horizon 2013-2015 FCP[3]	France	IG	Sté financière	**–**	71,1
HSBC Horizon 2016-2018 FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	67,8
HSBC Horizon 2034-2036 A FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**90,2**	90,5
HSBC Japane.eq. CL.H EUR C.3DEC[1]	France	IG	Sté financière	**–**	65,1
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**50,2**	50,1
HSBC MUL.AS.DYN.EUR.AD FCP4DEC[4]	France	IG	Sté financière	**63,0**	–
HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC	France	IG	Sté financière	**51,9**	54,6
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC	France	IG	Sté financière	**65,8**	59,4
HHSBC WORLD EQUITY FCP 3DEC[4]	France	IG	Sté financière	**51,8**	–
Autres					
Charterhouse Management Services Limited (CMSL)	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Keyser Ullman Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Valeurs Mobilières Elysées	France	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0

* *IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.*
1 *Liquidation.*
2 *Fusion.*
3 *Déconsolidation.*
4 *Entrée dans le périmètre.*
5 *Changement de nom en 2015.*
6 *Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.*

33 Liste des sociétés consolidées *(suite)*

b *Principales évolutions du périmètre de consolidation*

Cessions ou Liquidations

FDM 6
HSBC Japane.eq.CL.H EUR C.3DEC
HSBC Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG
SAF Palissandre
SARL Neuilly Valeurs
Sinopia TRS 1
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT)

Fusions [1]

SAF Chang jiang ba
SAF Chang jiang er
SAF Chang jiang jiu
SAF Chang jiang liu
SAF Chang jiang qi
SAF Chang jiang san
SAF Chang jiang shi
SAF Chang jiang wu
SAF Chang jiang yi
Société Immobilière Malesherbes-Anjou

Déconsolidations

HSBC Destination 3-6-8 FCP3DEC
HSBC Horizon 2013-2015 FCP
HSBC Middle East Leasing Partnership [2]

Entrées dans le périmètre

HSBC MUL.AS.DYN.EUR.AD FCP4DEC
HSBC WORLD EQUITY FCP 3DEC

1 *Les filiales SAF Chang jiang ba, SAF Chang jiang er, SAF Chang jiang jiu, SAF Chang jiang liu, SAF Chang jiang qi, SAF Chang jiang san, SAF Chang jiang shi, SAF Chang jiang wu, SAF Chang jiang yi ont été fusionnées au sein de l'entité HSBC Leasing (France).*
2 *Le changement de gouvernance de HSBC Leasing Middle East Partnership a entraîné sa déconsolidation. Les actifs, passifs et résultats de ce partenariat sont dorénavant portés directement par HSBC Leasing (France) à hauteur de 85%.*

Etats financiers consolidés (suite)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
HSBC FRANCE
103, avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

– le contrôle des comptes consolidés de la société HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– la justification de nos appréciations ;

– la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.2.c et 1.2.d de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes sur base individuelle et de portefeuille.

– Votre société a constaté des écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises passés. Ces écarts sont affectés aux unités génératrices de trésorerie pour procéder à un test de dépréciation à chaque arrêté annuel ainsi qu'à chaque indice de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 16.a aux états financiers. Nous avons examiné les conditions dans lesquelles cet exercice a été effectué, contrôlé sa correcte réalisation et apprécié la pertinence, la cohérence des paramètres utilisés et des dépréciations comptabilisées.

– Votre société a reconnu des relations de couverture de flux de trésorerie selon les modalités décrites dans la note 12.a aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les conditions dans lesquelles ce traitement a été effectué et le dispositif de contrôle mis en place, et à vérifier le caractère approprié des tests d'efficacité réalisés et des méthodes comptables retenues par votre société.

– Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 1.2.c, 1.2.d, 10, 8, 11, 12, 13, 20, 23, et 19 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

– Votre société procède à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat (note 10 de l'annexe). Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

– Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les incertitudes éventuelles identifiées à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrites de façon appropriée dans la note 30 aux états financiers.

– Votre société comptabilise un actif incorporel qui représente la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance en portefeuille (PVIF ou Present Value of In-Force) (note 16.c de l'annexe). Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Comme indiqué dans la note 16.c de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses économiques et non économiques qui ont, par nature, un caractère volatile et incertain sur la durée de projection du portefeuille de contrats. En conséquence, l'évolution dans le temps de ces paramètres peut conduire à des variations à la hausse ou à la baisse de la valeur du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	BDO France – Léger & Associés
Nicolas Montillot Associé	Fabrice Chaffois Associé

Etats financiers sociaux

Bilans sociaux comparés 2016-2015

ACTIF

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Caisse, banques centrales, CCP		**107**	128
Effets publics et valeurs assimilées	*4*	**22 806**	29 743
Créances sur les établissements de crédit	*2*	**32 069**	27 309
Opérations avec la clientèle	*3*	**50 430**	50 628
Obligations et autres titres à revenu fixe	*4*	**8 897**	12 843
Actions et autres titres à revenu variable	*4*	**85**	51
Participations et autres titres détenus à long terme	*5*	**99**	93
Parts dans les entreprises liées	*5*	**1 361**	1 573
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	*7*	**457**	408
Immobilisations incorporelles	*6*	**129**	246
Immobilisations corporelles	*7*	**200**	200
Autres actifs	*9*	**22 129**	21 158
Comptes de régularisation	*10*	**49 162**	46 274
TOTAL DE L'ACTIF		**187 931**	190 653
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	*21*	**22 447**	24 845
Engagements de garantie donnés	*21*	**4 405**	4 702
Engagements sur titres donnés		**23 029**	30 694

PASSIF

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Banque Centrale, CCP		**19**	21
Dettes envers les établissements de crédit	*11*	**40 160**	35 994
Opérations avec la clientèle	*12*	**42 217**	46 279
Dettes représentées par un titre	*13*	**12 335**	16 349
Autres passifs	*15*	**39 656**	42 140
Comptes de régularisation	*16*	**47 857**	44 181
Provisions	*14*	**431**	376
Dettes subordonnées	*17*	**276**	276
Capital souscrit	*18*	**337**	337
Primes d'émission	*19*	**16**	16
Réserves	*19*	**1 043**	1 043
Provisions réglementées	*19*	**–**	9
Report à nouveau [1]	*19*	**3 602**	3 601
Résultat de l'exercice	*19*	**117**	281
Acompte sur dividende	*19*	**(135)**	(250)
TOTAL DU PASSIF		**187 931**	190 653
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	*21*	**1 796**	1 853
Engagements de garantie reçus	*21*	**13 522**	12 797
Engagements sur titres reçus		**23 484**	26 861

1 *Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.*

La contrevaleur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 22 milliards EUR au 31 décembre 2016.
La contrevaleur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 26 milliards EUR au 31 décembre 2015.

Comptes de résultats sociaux comparés 2016-2015

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Produits/(Charges)			
Intérêts et produits assimilés	*23*	**1 462**	1 805
Intérêts et charges assimilées	*23*	**(769)**	(835)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		**137**	111
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		**(137)**	(109)
Revenus des titres à revenu variable	*24*	**98**	77
Commissions (produits)	*25*	**775**	771
Commissions (charges)	*25*	**(204)**	(195)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	*26*	**338**	222
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	*27*	**19**	20
Autres produits d'exploitation bancaire		**18**	15
Autres charges d'exploitation bancaire		**(4)**	(6)
Produit net bancaire		**1 732**	1 876
Charges générales d'exploitation	*28*	**(1 484)**	(1 410)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		**(179)**	(54)
Résultat brut d'exploitation		**69**	412
Coût du risque	*8*	**(76)**	(116)
Résultat d'exploitation		**(7)**	296
Gains et pertes sur actifs immobilisés	*29*	**103**	12
Résultat courant avant impôt		**97**	308
Résultats exceptionnels			
Impôts sur les bénéfices	*30*	**12**	(38)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		**8**	11
Résultat net		**117**	281

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1976)

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Résultats comptables		
– globaux	**117**	281
– par action *(en euros)* [1,2]	**1,73**	4,17
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2016) (après affectation du résultat pour 2015)		
– variation de l'écart de réévaluation	**–**	–
– variation des réserves et du report à nouveau	**1**	243
– affectation du résultat de l'exercice précédent	**281**	393
– répartition des bénéfices	**(280)**	(150)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	**(9)**	(11)
Variation de la situation nette globale	**(8)**	232
– par action *(en euros)* [1,2]	**–**	3
Dividende proposé		
– global	**270**	280
– par action *(en euros)* [1,2]	**4**	4,15

1 *Le nombre d'actions à la fin de l'exercice s'établit à 67 437 827 pour 2016 et 2015.*
2 *Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, le dividende ressort à 4 EUR pour 2016 (67 437 827 actions) et à 4,15 EUR pour 2015 (67 437 827 actions).*

Etats financiers sociaux (suite)

Notes annexes aux comptes sociaux

Page			
294	Note	1	Principes, règles et méthodes comptables
304	Note	2	Créances sur les établissements de crédit
304	Note	3	Crédits à la clientèle
306	Note	4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement
308	Note	5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées
309	Note	6	Immobilisations incorporelles
311	Note	7	Immobilisations corporelles
312	Note	8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
312	Note	9	Autres actifs
312	Note	10	Comptes de régularisation actif
313	Note	11	Opérations de trésorerie et interbancaires
313	Note	12	Dépôts de la clientèle
313	Note	13	Dettes représentées par un titre
314	Note	14	Provisions
314	Note	15	Autres passifs
315	Note	16	Comptes de régularisation passif
315	Note	17	Dettes subordonnées
316	Note	18	Capital social
316	Note	19	Capitaux propres
317	Note	20	Pensions, plan de retraite
318	Note	21	Hors bilan
319	Note	22	Opérations sur instruments financiers à terme
321	Note	23	Marge d'intérêts
321	Note	24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
321	Note	25	Ventilation des commissions
321	Note	26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
322	Note	27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
322	Note	28	Ventilation des charges générales d'exploitation
323	Note	29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
323	Note	30	Impôt sur les bénéfices
324	Note	31	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC
325	Note	32	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
326	Note	33	Evénements postérieurs à la clôture
326	Note	34	Autres informations

Faits significatifs de l'exercice 2016

Activité
Le produit net bancaire, à 1 732 millions EUR, s'inscrit en baisse d'environ 8 % par rapport à l'année 2015. Il reflète principalement la baisse de la marge d'intermédiation de l'activité bancaire en France liée à la baisse continue des taux d'intérêts partiellement compensée par la performance de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 484 millions EUR, en hausse de près de 5 % par rapport à l'exercice précédent sont affectées par les charges liées aux initiatives stratégiques, par le coût du Plan de départ volontaire annoncé en septembre 2016, et par l'augmentation de la cotisation au Fonds de résolution unique européen pour 19 millions EUR.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 179 millions EUR contre 54 millions EUR en 2015. Cette variation est principalement liée à la dépréciation du mali de fusion sur les métiers de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de Banque privée pour un montant de 127 millions EUR.

Le coût du risque de crédit s'établit à 76 millions EUR contre 116 millions EUR l'année précédente. Le résultat courant avant impôt s'élève, en 2016, à 97 millions EUR.

Les gains et pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 103 millions EUR contre 12 millions EUR en 2015. Cette variation s'explique principalement par la cession du titre Visa Europe à Visa Inc pour 108 millions EUR sur l'exercice 2016.

Le résultat net s'affiche à 117 millions EUR contre 281 millions EUR en 2015. Au titre de l'exercice 2016 il est prévu de distribuer un dividende de 270 millions EUR (dont 135 millions EUR ont été versés en 2016 sous forme d'acompte).

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de HSBC France s'élève à 188 milliards EUR contre 191 milliards EUR au 31 décembre 2015.

Test de dépréciation des fonds de commerce
Dans le cadre de l'exercice annuel de dépréciation des fonds de commerce, une dépréciation de 127 millions EUR a été comptabilisée sur les malis de fusion affectés au fonds de commerce de la Banque de particuliers (64 millions EUR) et de Banque privée (63 millions EUR). Cet élément est détaillé en Note 6 "Immobilisations incorporelles" du présent document.

Plan de départs volontaires
Un plan de modernisation et de restructuration incluant un plan de départs volontaires sur les fonctions Opérations, IT, Finance, GTRF (*Global Trade and Receivable Finance*) et Achats a été présenté aux partenaires sociaux lors du Comité Central d'Entreprise du 7 septembre 2016. Le coût du plan de départs volontaires a été provisionné dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. En janvier et février 2017, le plan de départs volontaires a été approuvé par les instances sociales de la banque et par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

EURIBOR
La Commission européenne a condamné HSBC France à payer une amende de 33,6 millions EUR dans le cadre du dossier Euribor. Cet élément est détaillé en Note 31 "Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives à l'ensemble du Groupe HSBC" du présent document.

Le Fonds de Résolution Unique (FRU) et le fonds de garantie de dépôt et de résolution (FGDR)
La contribution de HSBC France au FRU pour l'année 2016 s'élève à 67 millions EUR et les dépôts de garantie enregistrés au bilan s'élèvent à 26 millions EUR à fin décembre 2016.

Au titre du FGDR, le montant des certificats d'associé et d'association s'élève à fin décembre 2016 à 10,8 millions EUR après restitution de 3 millions EUR sur l'exercice 2016, le montant des dépôts de garantie s'élève à 15,8 millions EUR après restitution de 12 millions EUR en engagement de paiement sur l'exercice 2016 et enfin la restitution de 6 millions EUR de cotisation comptabilisée en résultat sur l'exercice 2016.

VISA
Le titre Visa Europe a été cédé le 21 juin 2016 à Visa Inc conformément aux termes du protocole de rachat. L'impact avant impôt sur le compte de résultat s'élève à 108 millions EUR.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding Plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC France fait partie. HSBC France établit elle-même des comptes consolidés sur le périmètre France dont le siège social est à Paris. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC France sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07 de l'ANC modifiés par le réglement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général et le réglement de l'ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et aux principes comptables généralement admis en France et applicables aux établissements de crédit.

a *Comptabilisation et amortissement des immobilisations*

HSBC France applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Evaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC France applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Conformément aux principes posés par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général applicable de façon prospective depuis le 1er janvier 2016, HSBC France a procédé, dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016, à l'affectation du mali technique calculé selon les modalités prévues à l'article 745-6, aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté. (Voir Note 6 pages 309 et suivantes).

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3 à 5 ans, linéaire

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

– mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;

– matériel informatique : 3 ans ;

– matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

---

b *Portefeuille titres*

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

– les titres de transaction ;

– les titres de placement ;

– les titres d'investissement ;

– les titres de l'activité du portefeuille ;

– les autres titres détenus à long terme ;

– les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Les titres de transaction sont, pour l'essentiel, évalués sur la base de cotations de marché accessibles. Par contre, dans un marché devenu inactif, la banque a recours à des techniques d'évaluation utilisant des données de marché observables. La juste valeur ainsi déterminée contient donc une part de jugement.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles dépréciations.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixes est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

En cas de risque de contrepartie, les titres font l'objet d'une dépréciation.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

– l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;

– l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;

– l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

Enregistrement des résultats

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat, à l'exception des plus-values réalisées dans le cadre de restructuration comptabilisées en résultat exceptionnel.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément à l'article 5 du règlement 89-07 modifié par le règlement 94-05 du CRBF, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de "*Buy and sell back*" et "*sell and buy back*".

Prêts emprunts de titres

Les opérations de prêts emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Hors bilan des pensions au coût

Conformément à l'article 2371-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les opérations de pension sont enregistrées en hors bilan sur les lignes "Engagements sur titres" entre la date de négociation et la date de règlement/livraison.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

c *Créances et dettes*

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC France se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes. Les notations externes n'influencent pas directement la segmentation des encours, si ce n'est qu'une créance dont la note externe traduit une situation de défaut se verra classer dans une catégorie "douteux", sauf circonstances exceptionnelles.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

– les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;

– les créances présentant des critères de risque avéré ;

– les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;

– les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

– le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou

– le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou

– le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit (CDS). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Les flux prévisionnels sont déterminés à dire d'expert en fonction de l'examen individuel de la situation du client, notamment de l'existence ou de la probabilité d'une procédure collective à son encontre ainsi que de la valeur et de la liquidité des garanties détenues. Quant au taux d'actualisation utilisé, il s'agit du taux d'intérêt effectif d'origine des créances pour les crédits à taux fixe et du dernier taux contractuel connu pour les crédits à taux variables.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur base de portefeuille ; les dépréciations sont, quant à elles, évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées dès lors qu'elles ont une incidence significative.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

d *Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle*

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

e *Dettes représentées par un titre*

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

f *Provisions*

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et médaille du travail.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans d'Epargne Logement (PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

– d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;

– de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (Schedule 5 du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Depuis 2006, le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Les plans octroyés à compter de 2009 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

Conformément à l'article 624-1 du règlement 2014-03 de l'ANC :

– la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;

– la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

g *Position de change*

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

h *Contrats de change à terme*

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

i *Instruments financiers à terme*

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement 88-02 modifié du CRBF, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

*Contrats à terme de taux d'intérêts (*Matif, futures, *etc.)*

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* (CDS) ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

---

j *Impôts différés*

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

---

k *Information sectorielle*

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée dans le rapport de gestion en pages 10 et suivantes.

Etats financiers sociaux (suite)

2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
A vue[1]	**11 875**	12 540
A terme	**20 170**	14 754
≤ 3 mois	**16 049**	9 258
> 3 mois et ≤ 1 an	**2 254**	1 391
> 1 an et ≤ 5 ans	**1 604**	3 799
> 5 ans	**262**	307
Créances rattachées	**25**	15
Total général	**32 069**	27 309
Dont titres reçus en pension livrée	***20 857***	*19 644*
Dont prêts subordonnés	***62***	*62*

1 *Y compris les pensions au jour le jour.*

3 Crédits à la clientèle

Encours fin de période

Ventilation des encours par nature

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Créances commerciales	**1 498**	1 058
Comptes ordinaires débiteurs	**1 101**	1 512
Autres concours à la clientèle	**47 832**	48 058
Total	**50 430**	50 628
Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	***14 537***	*14 119*

Ventilation des encours par qualité

	31.12.2016				31.12.2015
(en millions d'euros)	***Encours sains***	***Encours douteux***	***Dépréciation sur encours douteux***	***Total***	*Total*
Crédits aux particuliers	**13 192**	**238**	**(68)**	**13 362**	12 864
Crédits à la clientèle financière	**1 523**	**20**	**(15)**	**1 527**	675
Crédits à la clientèle non financière	**21 766**	**887**	**(455)**	**22 197**	20 603
Titres reçus en pension livrée	**13 269**	**–**	**–**	**13 269**	16 411
Créances rattachées	**75**	**–**	**–**	**75**	74
Total	**49 825**	**1 144**	**(539)**	**50 430**	50 628
Dont prêts subordonnés				***1***	*1*
Dont créances douteuses non compromises brutes				***506***	*580*
Dont créances douteuses compromises brutes				***638***	*700*
Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				***(131)***	*(148)*
Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				***(408)***	*(449)*
Dont crédits restructurés				***157***	*244*

3 Crédits à la clientèle *(suite)*

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
A vue[1]	**5 367**	2 193
A terme	**44 988**	48 361
≤ 3 mois	**9 742**	16 653
> 3 mois et ≤ 1 an	**5 605**	4 744
> 1 an et ≤ 5 ans	**17 499**	14 927
> 5 ans	**12 142**	12 038
Créances rattachées (intérêts à recevoir)	**75**	74
Total	**50 430**	50 628

Ventilation par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Particuliers	**13 530**	13 282
Industries	**1 807**	1 814
Commerce et Services	**9 918**	8 955
Immobilier	**4 328**	5 990
Finance	**14 912**	17 872
Autres	**5 936**	2 716
Total	**50 430**	50 628

Etats financiers sociaux (suite)

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

(en millions d'euros)	**31.12.2016** ***Valeur nette comptable***	31.12.2015 *Valeur nette comptable*
Effets publics et valeurs assimilées	**22 806**	29 743
Titres de transaction	**15 399**	21 082
Titres de placement	**7 377**	8 616
Titres d'investissement	**–**	–
Créances rattachées	**31**	46
Obligations et autres titres à revenu fixe	**8 897**	12 843
Titres de transaction	**3 804**	7 985
– obligations et autres titres cotés	**3 804**	7 985
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Titres de placement	**4 696**	4 558
– obligations cotées	**4 696**	4 558
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Titres d'investissement	**370**	270
– obligations cotées	**370**	270
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Créances rattachées	**27**	30
Dont titres subordonnés	***270***	*270*
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	**85**	51
Titres de transaction	**–**	–
– actions cotées	**–**	–
– actions et autres titres non cotés	**–**	–
Titres de placement	**8**	8
– actions cotées	**–**	–
– actions et autres titres non cotés	**8**	8
Titres de l'activité de portefeuille (TAP)	**78**	43
– TAP cotées	**–**	–
– TAP non cotés	**78**	43
Total	**31 788**	42 637

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	**2 374**	6 925
> 3 mois et ≤ 1 an	**1 092**	2 996
> 1 an et ≤ 5 ans	**10 469**	10 345
> 5 ans	**8 840**	9 431
Créances rattachées	**31**	46
Total	**22 806**	29 743
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	**2 358**	5 062
> 3 mois et ≤ 1 an	**509**	266
> 1 an et ≤ 5 ans	**4 714**	5 421
> 5 ans	**1 289**	2 064
Créances rattachées	**27**	30
Total	**8 897**	12 843

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement *(suite)*

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (TAP)

	31.12.2016		31.12.2015	
(en millions d'euros)	***Valeur nette comptable***	***Valeur estimée***	*Valeur nette comptable*	*Valeur estimée*
Effets publics et valeurs assimilées	**7 376**	**7 733**	8 616	9 032
Obligations et autres titres à revenu fixe	**4 696**	**4 799**	4 558	4 663
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	**85**	**110**	51	62
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	**12 158**	**12 642**	13 225	13 757

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1 b en page 295 et suivantes.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

	31.12.2016		
(en millions d'euros)	***Avant provisions***	***Provisions***	***Plus-values/ moins-values nettes***
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP[1]	**490**	**2**	**492**
– effets publics et valeurs assimilées	**360**	**2**	**362**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**105**	**–**	**105**
– actions et autres titres à revenus variable et TAP	**25**	**–**	**25**
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP[1]	**15**	**7**	**8**
– effets publics et valeurs assimilées	**5**	**–**	**5**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**4**	**2**	**2**
– actions et autres titres à revenus variable et TAP	**5**	**5**	**–**

1 *Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : - 358 millions EUR.*

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014.

Montant des titres d'investissement cédés durant l'exercice

Aucun titre d'investissement n'a été cédé.

Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres

La surcote nette des titres de placement et d'investissement s'élève à 91 millions EUR pour 2016 et à 134 millions EUR pour 2015.

Montant des titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2016 ou en 2015.

Etats financiers sociaux (suite)

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(en millions d'euros)	**31.12.2016** ***Valeur nette comptable***	31.12.2015 *Valeur nette comptable*
Titres de participation	**88**	79
Titres cotés	**–**	–
– établissements de crédit	**–**	–
– autres	**–**	–
Titres non cotés	**88**	79
– établissements de crédit	**45**	45
– autres	**43**	34
Autres titres détenus à long terme	**11**	14
Titres cotés	**–**	–
– établissements de crédit	**–**	–
– autres	**–**	–
Titres non cotés	**11**	14
– établissements de crédit	**–**	–
– autres	**11**	14
Parts dans les entreprises liées	**1 361**	1 573
Titres cotés	**–**	–
– établissements de crédit	**–**	–
– autres	**–**	–
Titres non cotés	**1 361**	1 573
– établissements de crédit	**565**	572
– autres	**796**	1 001
Créances rattachées	**–**	–
Total (y inclus réévaluation légale de 1976)	**1 460**	1 666

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Valeurs brutes au 1er janvier (hors avances et créances rattachées)	**1 791**	1 892
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres/augmentations de capital	**8**	3
– cessions/réductions de capital[1]	**(223)**	(105)
– incidence des différences de conversion	**(3)**	1
– autres mouvements/fusions	**–**	–
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	**1 572**	1 791
Dépréciations au 1er janvier	**(125)**	**(160)**
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice	**(7)**	(3)
– reprises de dépréciations[2]	**19**	39
– autres mouvements	**–**	–
– incidence des différences de conversion	**–**	–
Dépréciations au 31 décembre	**(113)**	**(125)**
Créances rattachées	**–**	–
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	**1 460**	1 666

1 *Concernent principalement la Fusion rétroactive au 1er janvier 2016 de Société Immobilière Malesherbes Anjou pour 49 millions EUR, la Transmission Universelle de Patrimoine de FDM6 vers HBFR pour 129 millions EUR, la Transmission Universelle de Patrimoine de SAF Palissandre vers HBFR pour 42 millions EUR et la restitution du Fonds de Garantie de dépôts et de résolution pour 3 millions EUR.*

2 *Concernent principalement la reprise de provision de 18 millions EUR suite à la fusion rétroactive de Société Immobilière Malesherbes Anjou.*

6 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Valeurs brutes au 1er janvier	**511**	504
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	**(7)**	–
– acquisitions d'immobilisations [1]	**26**	8
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	**(4)**	–
Valeurs brutes au 31 décembre	**526**	511
Amortissements au 1er janvier	**265**	259
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations [2]	**132**	7
– transferts et autres mouvements	**–**	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	**–**	–
Amortissements au 31 décembre	**397**	265
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	**129**	246

1 *Concernent principalement les coûts internes de développement sur les projets liés aux initiatives stratégiques.*
2 *Concernent principalement la dépréciation du mali de fusion de HSBC Hervet et HSBC Private Bank France pour 127 millions EUR.*

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté (art 745-7).

Conformément à l'article 745-3, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Hervet avec HSBC France en 2008, lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011 et lors de la fusion de SI Malesherbes Anjou avec HSBC France en 2016.

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés selon l'article 745-7.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Mali de fusion	***Valeur brute à l'ouverture de l'exercice***	***Augmentations***	***Diminutions***	***Valeur nette à la clôture de l'exercice***
Immobilisations incorporelles	161,4	–	134,1	27,3
Immobilisations corporelles	–	10,4	3,8	6,6
Immobilisations financières	–	0,2	–	0,2
Total	**161,4**	**10,6**	**137,8**	**34,1**

Etats financiers sociaux (suite)

6 Immobilisations incorporelles *(suite)*

Concernant HSBC Hervet

Le mali technique, d'un montant initial de 140 millions EUR, a été affecté extra-comptablement au *prorata* des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

(en millions d'euros)	
Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau	48
Plus-values latentes sur immobilisations	10
Plus-values latentes sur titres	–
Fonds de commerce (non affecté)	82
Total	**140**

A fin 2016, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France en 2008), à l'amortissement du mali affecté aux constructions et à la dépréciation du mali affecté aux fonds de commerce pour 64 millions EUR, le montant du mali s'élève à 23,6 millions EUR au 31 décembre 2016.

Concernant HSBC Private Bank France

A fin 2016, suite à la dépréciation du mali affecté aux fonds de commerce pour un montant de 63 millions EUR, le mali s'élève à 8,8 millions EUR.

Concernant SI Malesherbes Anjou

SI Malesherbes Anjou a fusionné dans HSBC France en septembre 2016. Le mali, lors de la fusion s'élève à 3,5 millions EUR en brut et à 1,7 million EUR après amortissement des constructions.

7 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Valeurs brutes au 1er janvier	**824**	805
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	**7**	–
– acquisitions d'immobilisations	**37**	32
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	**(29)**	(13)
Valeurs brutes au 31 décembre	**839**	824
Amortissements au 1er janvier	**623**	589
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	**44**	47
– transferts et autres mouvements	**–**	(0,1)
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	**(28)**	(13)
Amortissements au 31 décembre	**639**	623
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	**200**	200

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Terrains et constructions d'exploitation	**38**	31
Terrains et constructions hors exploitation	**1**	3
Autres immobilisations corporelles	**161**	167
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	**200**	200

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Immobilisation en cours	**29**	3
Valeurs brutes [1]	**706**	603
Amortissements	**(279)**	(198)
Créances rattachées	**–**	–
Total	**457**	408

1 *Principaux biens financés en 2016 : routier pour 322 millions EUR, BTP pour 83 millions EUR et machines-outils pour 57 millions EUR.*

Au 31 décembre 2016, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 418 millions EUR (369 millions EUR en 2015) et la réserve latente négative avant impôts différés est de 57 millions EUR (49 millions EUR en 2015).

Etats financiers sociaux (suite)

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

(en millions d'euros)	*Encours au 31.12.2015*	*Dotations*	*Reprises utilisées*	*Reprises disponibles*	*Autres variations*	***Encours au 31.12.2016***
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	597	186	(104)	(134)	(7)[1]	**539**
Dépréciations sur titres	1	–	–	–	–	**1**
Provisions pour engagements par signature	5	4	–	(3)	–	**5**
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	603	190	(104)	(137)	(7)	**544**

1 *Dont effet de désactualisation sur douteux compromis en produit net bancaire* *(7)*
Dont effet de variation du taux de change *0*

Coût du risque

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux)[1]	**(79)**	(117)
– risques de contrepartie sur titres	**–**	1
– engagements par signature[2]	**–**	(2)
– récupération sur créances amorties	**3**	2
Total coût du risque[3]	**(76)**	(116)
1 *Dont pertes non couvertes sur créances douteuses*	***(17)***	*(17)*
2 *Dont pertes non couvertes*	**–**	–
3 *Dont pertes couvertes par des provisions*	***(113)***	*(118)*

9 Autres actifs

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**487**	24
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	**21 642**	21 134
Total	**22 129**	21 158

10 Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Comptes d'encaissement	**400**	282
Autres comptes de régularisation[1]	**48 762**	45 992
Total	**49 162**	46 274

1 *Dont valeur de marché des dérivés : 48 287 millions EUR en 2016, contre 45 417 millions EUR en 2015.*

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
A vue	**2 476**	2 832
A terme	**37 599**	33 081
≤ 3 mois	**26 932**	24 692
> 3 mois et ≤ 1 an	**515**	799
> 1 an et ≤ 5 ans	**5 903**	5 384
> 5 ans	**4 250**	2 207
Dettes rattachées	**86**	81
Total	**40 160**	35 994
Dont titres donnés en pension livrée	***22 212***	*23 778*

12 Dépôts de la clientèle

Encours fin de période

Nature des opérations

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dépôts à vue	**22 104**	20 846
Comptes à régime spécial à vue	**7 022**	6 909
Comptes à régime spécial à terme	**696**	668
Comptes à terme	**4 837**	5 209
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	**34 659**	33 632
Titres donnés en pension livrée	**7 545**	12 632
Dettes rattachées	**13**	15
Total des comptes créditeurs de la clientèle	**42 217**	46 279

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
A vue	**29 126**	27 755
A terme	**13 077**	18 509
≤ 3 mois	**10 970**	14 789
> 3 mois et ≤ 1 an	**1 589**	3 232
> 1 an et ≤ 5 ans	**342**	282
> 5 ans	**177**	206
Dettes rattachées	**13**	15
Total	**42 217**	46 279

13 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	**–**	–
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**5 182**	7 023
Emprunts obligataires	**7 130**	9 303
Dettes rattachées	**23**	23
Total	**12 335**	16 349

Etats financiers sociaux (suite)

13 Dettes représentées par un titre *(suite)*

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dettes représentées par un titre	**12 312**	16 326
≤ 3 mois	**1 020**	3 765
> 3 mois et ≤ 1 an	**4 645**	4 677
> 1 an et ≤ 5 ans	**4 772**	5 857
> 5 ans	**1 875**	2 027
Dettes rattachées	**23**	23
Total	**12 335**	16 349

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 6 millions EUR au 31 décembre 2016, contre 9 millions EUR au 31 décembre 2015.

14 Provisions

(en millions d'euros)	*Encours au 31.12.2015*	***Dotations***	***Reprises utilisées***	***Reprises disponibles***	***Autres variations***	***Encours au 31.12.2016***
Provisions pour engagements par signature et litiges	80	41	(2)	(27)	2	**94**
Autres provisions[1]	296	141	(73)	(25)	(1)	**337**
Total	376	182	(75)	(53)	1	**431**

1 *Notamment provision pour engagements sociaux (cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite"), provision pour actions gratuites (cf. commentaires de la Note 28 "Ventilation des charges générales d'exploitation") et provision pour restructuration.*

Provision sur PEL/CEL

	31.12.2016				
	PEL				
(en millions d'euros)	***≤ 4 ans***	***> 4 ans et ≤ 10 ans***	***> 10 ans***	***Total***	***CEL***
Encours collectés	**203**	**117**	**360**	**680**	**96**
Encours de crédit	**–**	**(3)**	**–**	**(4)**	**–**
Provisions	**(6)**	**–**	**(1)**	**(7)**	**–**
Dotations/reprises nettes aux provisions	**(1)**	**–**	**–**	**–**	**–**

15 Autres passifs

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**168**	9
Créditeurs divers et autres[1]	**7 959**	8 799
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	**31 528**	33 332
Total	**39 656**	42 140

1 *Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2016 : 7 891 millions EUR, contre 8 627 millions EUR en 2015.*

16 Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Comptes d'encaissement	**338**	259
Autres comptes de régularisation [1]	**47 519**	43 922
Total	**47 857**	44 181

1 *Dont valeur de marché des dérivés : 46 936 millions EUR en 2016 et 42 768 millions EUR en 2015.*

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Titres subordonnés remboursables	**–**	–
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	**16**	16
Emprunts subordonnés	**260**	260
Dettes rattachées	**0,2**	0,2
Total	**276**	276

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	**31.12.2016**	31.12.2015
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985	perpétuelle	TMO – 0,25	FRF	**16,2**	16,2
Dettes rattachées					**0,1**	0,1
Total (y compris les dettes rattachées)					**16,3**	16,3

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair. Pour autant, l'amortissement par rachat de titres subordonnés est possible par rachat en Bourse.

La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

Emprunts subordonnés

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	**31.12.2016**	31.12.2015
Emprunts subordonnés	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	**260**	260
Dettes rattachées					**0,2**	0,2
Total (y compris dettes rattachées)					**260,2**	260,2

Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024.

La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

Etats financiers sociaux (suite)

18 Capital social

(actions de 5 euros)	31.12.2016 Nombre d'actions	31.12.2016 Montant (en milliers d'euros)	31.12.2015 Nombre d'actions	31.12.2015 Montant (en milliers d'euros)
Au 1er janvier	**67 437 827**	**337 189**	67 437 827	337 189
– exercice d'options de souscription	**–**	**–**	–	–
– augmentation de capital - fusion	**–**	**–**	–	–
– réduction du capital	**–**	**–**	–	–
Au 31 décembre	**67 437 827**	**337 189**	67 437 827	337 189

Droit de vote

Au 31 décembre 2016, le total des droits de vote s'établit à 67 437 827.

19 Capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Capital souscrit	**337**	337
Prime d'émission, fusion, etc.	**16**	16
Réserves	**1 043**	1 043
– réserve légale	**38**	38
– réserve des plus-values à long terme	**406**	406
– réserve de réévaluation	**5**	5
– réserve extraordinaire et autres	**305**	305
– réserve libre	**294**	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	**(5)**	(5)
Report à nouveau [1]	**3 602**	3 601
Acomptes sur dividende	**(135)**	(250)
Provisions réglementées	**–**	9
Résultat de la période	**117**	281
Capitaux propres	**4 980**	5 036

1 *Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.*

Variation des capitaux propres en 2016

(en millions d'euros)	2016
Solde au 1er janvier	**5 036**
Résultat de la période	**117**
Emission liée aux options de souscription d'actions	**–**
Réduction de capital	**–**
Acompte sur dividendes	**(135)**
Autres	**(38)**
Solde au 31 décembre	**4 980**

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

19 Capitaux propres *(suite)*

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1er janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Provision pour engagements sociaux[1]	**160**	161

1 *Dont 3 millions EUR en 2016 d'engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit pour les membres du Conseil d'Administration contre 2 millions EUR en 2015.*

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants sont les suivantes :

(en %)	*Taux d'actualisation*	*Taux de rendement attendu des actifs*	*Hypothèse d'inflation*	*Taux de revalorisation des retraites versées et différées*	*Taux de revalorisation des salaires*	*Table de mortalité*[2]
Au 31 décembre 2016	**1,65**	**1,65**	**1,50**	**1,50**	**2,65**	**–**
Au 31 décembre 2015	1,80	1,80[1]	1,50	1,50	2,70	–

1 *Taux de rendement attendu des fonds.*
2 *HSBC France utilise les tables TGH et TGF2005 pour les engagements de retraite et la TV 88/90 pour les indemnités de fin de carrière.*

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Provision comptabilisée

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	**169**	171
Juste valeur des actifs des régimes	**(9)**	(10)
Passif net comptabilisé	**160**	161

Etats financiers sociaux (suite)

21 Hors bilan

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
A - Engagements de financement		
Engagements donnés	**22 447**	24 845
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	**769**	2 025
En faveur de la clientèle	**21 678**	22 820
– ouvertures de crédits confirmés	**21 634**	22 739
– acceptations à payer et divers	**44**	81
Engagements reçus	**1 796**	1 853
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	**1 796**	1 853
B - Engagements de garantie		
Engagements donnés	**4 405**	4 702
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	**692**	854
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	**3 712**	3 848
Engagements reçus	**13 522**	12 797
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	**13 522**	12 797

Autres valeurs données en garantie

(en millions d'euros)	31.12.2016
Créances données en garantie de *covered bonds*	**7 007**
Créances données en garantie 3G et TRICP	**2 933**
Créances données en garantie CCBM	**5 170**
Titres donnés en garantie	**2 974**
Total	**18 084**

Opérations de change à terme

(en milliards d'euros)	31.12.2016 *Juste valeur nette au 31.12.2016*	31.12.2016 *Opérations de couverture* [1]	31.12.2016 *Opérations de marché* [1]	31.12.2016 *Total* [1]	31.12.2015 *Juste valeur nette au 31.12.2015*	31.12.2015 *Opérations de couverture* [1]	31.12.2015 *Opérations de marché* [1]	31.12.2015 *Total* [1]
Opérations fermes	**1,4**	**57**	**1713**	**1770**	2,2	53	1 855	1 908
Opérations sur marchés organisés	**–**	**–**	**61**	**61**	–	–	83	83
– contrats de taux	**–**	**–**	**61**	**61**	–	–	83	83
– contrats de change	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
– indices et actions	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	**1,4**	**57**	**1652**	**1709**	2,2	53	1 772	1 825
– futures de taux	**–**	**–**	**55**	**55**	–	–	64	64
– *swaps* de taux	**1,3**	**56** [2, 3]	**1 480**	**1 536**	2,1	52	1 535	1 587
– *swaps* de devises et *swaps* cambistes	**(0,1)**	**1**	**39**	**40**	–	1	41	41
– autres contrats à terme	**0,2**	**–**	**77**	**77**	0,1	–	132	132
Opérations conditionnelles	**(0,2)**	**–**	**634**	**634**	(0,7)	–	591	591
Opérations sur marchés organisés	**–**	**–**	**25**	**25**	–	–	30	30
Options de taux	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	2	2
Options de change	**–**	**–**	**25**	**25**	–	–	28	28
Autres options	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	**(0,2)**	**–**	**609**	**609**	(0,7)	–	561	561
Caps et floors	**(0,5)**	**–**	**212**	**212**	(0,6)	–	172	172
Swaptions et options	**0,4**	**–**	**–**	**–**	(0,1)	–	–	–
– achetés	**–**	**–**	**48**	**48**	–	–	49	49
– vendus	**–**	**–**	**349**	**349**	–	–	341	341
Total des opérations sur instruments financiers à terme	**–**	**58**	**2346**	**2404**	–	53	2 446	2 499

1 *Montants des notionnels.*
2 *Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.*
3 *Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "Gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.*

Etats financiers sociaux (suite)

22 Opérations sur instruments financiers à terme *(suite)*

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

(en milliards d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Contrats de couverture individualisée	**23**[1]	23
Contrats de couverture globale	**33**[2]	30
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	**1 480**	1 535
Opérations de marché en position isolée	**–**	–

1 *Cf. note 2 bas de tableau page 319.*
2 *Cf. note 3 bas de tableau page 319.*

Instruments financiers : durée restant à courir

	31.12.2016			
(en milliards d'euros)	***≤ 1 an***	***> 1 an et ≤ 5 ans***	***> 5 ans***	***Total***
Instruments financiers de :				
– devises	**5**	**18**	**17**	**40**
– taux	**728**	**880**	**680**	**2 288**
– autres	**64**	**11**	**1**	**75**
Total	**797**	**909**	**698**	**2 404**

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadre et bénéficiant des effets de compensation	**9 845**	7 857
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE.	**9 718**	7 775
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	**126**	82
B – Autres contrats	**634**	594
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE.	**575**	537
– contrats sur taux d'intérêts	**552**	517
– contrats sur devises	**22**	16
– contrats sur actions	**–**	–
– contrats de dérivés de crédit	**–**	4
– contrats sur produits de base	**–**	–
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	**59**	56
– contrats sur taux d'intérêts	**17**	16
– contrats sur devises	**43**	41
– contrats sur actions	**–**	–
Total des équivalents risques de crédit	**10 479**	8 450
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de	**2 333**	*2 277*

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Equivalents risques avant compensation	**73 013**	70 519
Bénéfices résultant de la liquidation des positions.	**(55 132)**	(53 712)
Bénéfice résultant des garanties reçues.	**(7 403)**	(8 357)
Equivalents risques après compensation	**10 479**	8 450

23 Marge d'intérêts

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	**285**	189
Clientèle	**861**	930
Obligations et autres titres à revenu fixe	**316**	687
Total	**1 462**	1 805
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	**399**	222
Clientèle	**102**	101
Dettes subordonnées	**5**	6
Obligations et autres titres à revenu fixe	**263**	506
Total	**769**	835

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	**–**	–
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	**–**	–
Parts dans les entreprises liées	**98**	77
Total	**98**	77

25 Ventilation des commissions

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Commissions		
Produits	**775**	771
Sur opérations avec les établissements de crédit	**4**	4
Sur opérations avec la clientèle	**89**	91
Sur opérations de change	**2**	2
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	**55**	78
Sur prestations de services pour compte de tiers	**482**	442
Sur engagements	**102**	112
Autres commissions	**43**	43
Charges	**(204)**	(195)
Sur opérations avec les établissements de crédit	**(8)**	(8)
Relatives aux opérations sur titres	**(24)**	(26)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	**(9)**	(12)
Sur prestations de service pour compte de tiers	**(155)**	(133)
Sur engagements	**(4)**	(5)
Autres commissions	**(4)**	(10)
Total des commissions	**571**	576

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Résultats		
Titres de transaction	**258**	(107)
Opérations de change	**43**	96
Instruments financiers à terme	**37**	234
Total	**338**	222

Etats financiers sociaux (suite)

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	**19**	20
Dépréciation	**3**	(2)
– dotations	**(4)**	(4)
– reprises	**6**	3
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	**–**	–
Dépréciation	**(2)**	1
– dotations	**(3)**	–
– reprises	**–**	1
Total	**19**	20

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération [1]	**(733)**	(752)
Charges de retraite	**(95)**	(95)
Participation	**(3)**	(2)
Intéressement	**(19)**	(20)
Sous-total frais de personnel	**(850)**	(869)
Autres frais administratifs [2]	**(635)**	(541)
Total des charges générales d'exploitation	**(1 485)**	(1 410)

1 *Dont 16,4 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif pour 2016 et 18,0 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif pour 2015.*
2 *Dont 57 millions d'euros au titre de la contribution 2016 au Fonds de résolution unique (FRU) contre 37 millions d'euros en 2015.*

Plan d'actions gratuites

La provision a été reprise à hauteur de 34 % pour le plan français 2012, 66 % pour le plan français 2013 et 34 % pour le sous-plan anglais 2012, 33 % pour le sous-plan anglais 2013, 33 % pour le sous-plan anglais 2014, en contrepartie de la remise des actions pour 8,7 millions EUR.

Concernant les plans toujours en cours, la charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le trust.

La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, la provision s'élève à 0,1 million EUR sur le plan 2012, à 4 millions EUR sur le plan 2013, à 4,9 millions EUR sur le plan 2014 et à 4,9 millions EUR sur le plan 2015.

Plans d'actions gratuites 2016

La provision constituée sur ces plans est constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attributions.

Au 31 décembre 2016, la provision s'élève à 1,6 million EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Gains ou pertes sur titres d'investissement	**–**	–
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles[1]	**(1)**	8
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées[2]	**104**	4
Total	**103**	12

1 *En 2016, aucune plus-value ou moins-value significative. En 2015, plus-value de cession de l'agence de Paris Saint Germain pour 7,7 millions EUR et l'agence Avron pour 0,6 million d'EUR.*

2 *En 2016, plus-value de cession d'actions ROBERTET pour 0,9 million EUR, plus-value de cession d'actions VISA pour 108,4 millions EUR, dotation de provision sur S.F.M pour 7,3 millions EUR, reprise de provisions sur MTS AM et Italy pour 1,2 million EUR, reprise de provision sur Foncière Elysées et HSBC Securities pour 0,4 million EUR. En 2015, plus-value de cession d'actions ROBERTET pour 0,6 million EUR, plus-value de cession d'actions UGT pour 0,1 million EUR, plus-value de cession d'actions VME pour 1,4 million EUR, plus-value de cession d'actions HSBC Services pour 1,8 million EUR, dotation de provision sur HSBC Services pour 1,8 million EUR, diverses plus-values sur cessions de titres pour 0,1 million EUR, reprise de provision sur SFS pour 1,1 million EUR, reprise de provision sur Foncière Elysées pour 0,8 million EUR.*

30 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Impôts courants		
A taux normal	**(2)**	(30)
A taux réduit	**–**	–
Impôts différés	**15**	(9)
Total	**12**	(38)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 j page 303.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

(en %)	**Echéance 2017**	**Echéance 2016**	Echéance 2015
Impôts courants	**33,33**	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	**4,0**	4,0	4,0
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	**19,0**	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	**15,0**	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	**3,3**	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle		10,7	5,0
Impôts différés			
ID taux normal avant 01/01/2020	**33,3**	33,33	33,33
ID taux normal après 01/01/2020	**28,0**	–	–
ID taux réduit	**4,0**	4,0	4,0
ID taux réduit après 01/01/2020	**3,4**	–	–

Plus contributions sur l'impôt applicables sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisées ou les passifs réglés

Au 31 décembre 2016, les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts d'imposition générés par des différences temporaires.

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2016, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 75 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 34 millions EUR.

Au titre de 2015, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 99 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 54 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

Etats financiers sociaux (suite)

30 Impôt sur les bénéfices *(suite)*

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2016 à 99 millions EUR contre 86 millions EUR au 31 décembre 2015. Cette créance se décompose au 31 décembre 2016 en un impôt différé actif de 130 millions EUR contre 120,7 millions EUR au 31 décembre 2015 et en un impôt différé passif de 31 millions EUR contre 35 millions EUR au 31 décembre 2015.

Remploi du CICE

Le 1er janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt. Pour 2016, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise. A ce titre, HSBC France le comptabilise en réduction des charges de personnel.

HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 6 millions EUR (7 millions EUR au niveau du groupe HSBC France) au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2016.

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinés à améliorer la qualité des produits et services proposés à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- innovations technologiques et informatiques : des dépenses significatives ont été engagées au cours de l'exercice 2016 afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes, et mieux intégrées notamment la refonte du poste de travail des agences, l'accélération de la digitalisation des services proposés à la clientèle ainsi que l'amélioration continuelle de nos processus de lutte contre la criminalité financière et la réponse à des besoins réglementaires ;
- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs ;
- formation : les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2016 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques .

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 166 et suivantes du Document de référence 2016, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2016.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du Groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (US *Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec entre autres le Département américain de la Justice ("DoJ" - US *Department of Justice*), (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB – *Federal Reserve Board*).

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" – *Office of Foreign Assets Control*) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC *(suite)*

soumises à des sanctions de l'OFAC, ainsi qu'un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec un bureau du Département américain du Trésor, le *Financial Crimes Enforcement Network* ("FinCEN"), et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC").

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines, et se sont engagées, entre autres, à continuer de coopérer pleinement avec le DoJ dans toute enquête, à ne pas commettre un crime en vertu du droit fédéral américain après la signature de ces accords, et à désigner un contrôleur indépendant (le "*Monitor*"). Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. En février 2017, le *Monitor* a remis son troisième rapport annuel de suivi. Au travers de son suivi au niveau des pays, le *Monitor* a pu identifier des problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales, qui font l'objet de revue entre le DoJ et HSBC.

HSBC Bank USA a également conclu avec l'OCC un accord homologué par une ordonnance, qui lui impose des mesures correctrices telles que relevées dans le dernier rapport d'analyse de l'OCC précédant l'accord, et restreignant dans une certaine mesure la possibilité pour HSBC Bank USA d'acquérir directement ou indirectement le contrôle ou de détenir une participation dans toute nouvelle filiale financière, ou de commencer toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf accord préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

Les accords conclus avec les autorités américaines et britanniques ont donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'empêchent pas que d'autres procédures contentieuses de droit privé puissent être initiées au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative au BSA, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de BSA, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de sanctions financières internationales ou tout autre sujet non couvert par les différents accords.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen), ainsi que sur les modalités de communication desdits taux.

HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a déterminé que la durée de participation de HSBC à ses pratiques était de 1 mois et a prononcé contre HSBC une amende de 33,6 millions EUR, dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres groupes bancaires contribuant à la fixation du taux Euribor, ont été nommées, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, pour le compte de personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers prétendument liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à la contribution à la fixation du taux Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'Etat de New York. En mai 2016, HSBC a conclu un accord de principe avec les plaignants pour mettre un terme à cette action collective sous réserve de la validation par la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis. La charge correspondant au montant de cette transaction a été répartie entre les filiales HSBC concernées par les faits de ce litige, parmi lesquelles HSBC France.

32 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Etats financiers sociaux (suite)

33 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

34 Autres informations

34.1 Répartition et affectation des bénéfices

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents	**3 602**	3 601
– bénéfice de l'exercice	**117**	281
TOTAL (A)	**3 719**	3 882
Affectation des bénéfices		
– dividendes	**270**	280
– réserve légale	**–**	–
– réserve libre	**–**	–
TOTAL (B)	**270**	280
Report à nouveau (A - B)	**3 449**	3 602

34.2 Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

(en millions d'euros)	**2016**	2015	2014	2013	2012
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	**337**	337	337	337	337
Nombre d'actions émises	**67 437 827**	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	**5**	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	**2 847**	3 020	2 903	3 063	3 264
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**292**	459	698	644	799
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**117**	281	393	331	601
Résultats des opérations ramenés à une seule action *(en euros)*					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	**4,5**	6,0	8,6	7,9	8,6
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**1,7**	4,2	5,8	4,9	8,9
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1er janvier	**4,0**	4,15	2,23	1,78	3,56
Personnel (France)					
Nombre de salariés [1]	**8 382**	8 979	9 144	9 198	9 424
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) [2]	**8 652**	9 056	9 158	9 207	9 645
Montant de la masse salariale	**515**	529	534	554	560
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	**249**	259	257	267	289
Taxe sur les salaires et taxes diverses	**63**	60	70	60	63
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise [3]	**23**	25	27	38	–

1 *Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.*
2 *Dont 5 991 cadres et 2 661 non-cadres en 2016, 6 165 cadres et 2 891 non-cadres en 2015, 6 194 cadres et 2 964 non-cadres en 2014, 6 202 cadres et 3 005 non-cadres en 2013, 6 402 cadres et 3 243 non-cadres en 2012.*
3 *Au titre des résultats de l'exercice précédent.*

34 Autres informations *(suite)*

34.3 Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2016 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2016
A - Titre d'investissement	**370**
Valeurs à revenu fixe	**370**
Bons du trésor	–
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	**370**
Créances rattachées	–
B - Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	**12 216**
Valeurs à revenu fixe	**12 130**
Bons du trésor	–
Autres effets publics	**7 377**
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds Communs de créances	–
Obligations et assimilés	**4 696**
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	–
Créances rattachées	**58**
Valeurs à revenu variable	**85**
Actions et assimilés	**85**
Parts ou actions d'OPCVM	–
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	**12 586**

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2016
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	**99**
Valeurs cotées à la cote officielle	–
Valeurs françaises non cotées	**99**
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	–
Valeurs étrangères non cotées	–
Total des créances rattachées	–
B – Parts dans les entreprises liées	**1 361**
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	**1 344**
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	**17**
Total des créances rattachées	–
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	**1 460**

Etats financiers sociaux (suite)

34 Autres informations *(suite)*

34-4 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A –Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales (+ 50 %)					
HSBC SFH (France) (ex - HSBC Covered Bonds). . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	340	100,00
HSBC Factoring (France) . . . . . 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	77 381	100,00
Société Française et Suisse . . . . . 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	7 847	100,00
SAPC UFIPRO Recouvrement . . . . . 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SARL	Société commerciale	7 619	1 608	99,98
HSBC Epargne Entreprise (France). . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Epargne salariale	16 000	11 858	100,00
HSBC Global Asset Management (France) . . . 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	22 369	93,67
HSBC Services (France) (ex - HSBC Securities) . . . . . 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442	2 507	100,00
Valeurs Mobilières Elysées (ex - Nobel). . . . . 109, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	8 215	100,00
HSBC Leasing (France) . . . . . 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	4 200	100,00
Société Financière et Mobilière . . . . . 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de participation	40 000	36 657	100,00
Foncière Elysées S.A. . . . . 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	14 639	100,00

1 *Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.*

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés [1]	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France [1]	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice
Brute	Nette					
113 239	113 239	667 650		113 978	579	3 775
39 236	39 236	980 353	–	32 703	3 586	–
60 384	10 488	–	–	–	71	–
16 260	9 184	–	–	–	(6)	–
15 148	15 148	–	–	8 479	(1 751)	–
134 546	134 546	331	–	208 248	40 270	27 807
36 877	4 954	–	–	–	(25)	–
67 757	67 757	3 618	–	–	8 298	4 978
281 756	281 756	259 519	–	31 433	34 113	36 100
84 052	76 758	38 394	–	131	(1 731)	–
44 478	38 763	–	–	586	921	1 574

Etats financiers sociaux (suite)

34 Autres informations *(suite)*

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
Charterhouse Management Services Ltd. . . . . 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	10 000 GBP	1 695 GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) . . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	40 335	80,98
CCF & Partners Asset Management Ltd. . . . . 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	5 000 GBP	848 GBP	100,00
HSBC Assurances Vie (France) . . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Compagnie d'assurances	115 000	393 204	100,00
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales non reprises au paragraphe 1					
a) Filiales françaises (ensemble)	–		–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–		–	–	–
2 – Participations non reprises au paragraphe 2					
a) Participations françaises (ensemble)	–		–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–		–	–	–

1 *Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.*

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés [1]	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France [1]	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice
Brute	Nette					
11 680	11 680	–	–	54	36	–
37 190	37 190	–	–	129 105	9 273	4 066
4 947	4 947	–	–	15	1	–
513 999	513 999	–	–	1 762 287	63 506	–
32	32	–	–	–	–	343
1 819	1 360	–	–	–	–	–
4	4	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–

Etats financiers sociaux (suite)

34 Autres informations *(suite)*

34.5 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31.12.2016	
(en millions d'euros)	Filiales	Autres entreprises liées
ACTIF		
Effets publics et valeurs assimilées	**–**	**2 043**
Créances sur les établissements de crédit	**3 508**	**5 092**
Opérations avec la clientèle	**379**	**662**
Obligations et autres titres à revenu fixe	**371**	**2 006**
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	**6 186**	**15 629**
Opérations avec la clientèle	**512**	**63**
Dettes représentées par un titre	**–**	**–**
Autres passifs	**–**	**3 326**
Dettes subordonnées	**–**	**260**
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	**160**	**–**
Engagements de garantie donnés	**31**	**170**
Engagements sur titres donnés	**–**	**–**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
HSBC FRANCE
103, avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

– le contrôle des comptes annuels de la société HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– la justification de nos appréciations ;

– les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 1.a de l'annexe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– Votre société a constaté des malis techniques de fusion qui résultent de regroupements d'entreprises passés. Ces malis de fusion sont principalement affectés aux fonds de commerce des activités auxquelles ils se rapportent et votre société procède à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 1.a et 6 aux états financiers.
Nous avons examiné les conditions dans lesquelles cet exercice a été effectué, contrôlé sa correcte réalisation et apprécié la pertinence, la cohérence des paramètres utilisés et des dépréciations comptabilisées.

– Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note 1.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations.

– Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 1.b, 1.h et 1.i de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Etats financiers sociaux (suite)

– Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les incertitudes éventuelles identifiées à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrites de façon appropriée dans la note 31 aux états financiers.

– La note 1.a de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de commerce et aux malis de fusion. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionnée ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	BDO France – Léger & Associés
Nicolas Montillot Associé	Fabrice Chaffois Associé

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2016

Banque d'entreprises	
Distribution	HSBC Factoring (France) (100 %)
Banque de financement, d'investissement et de marchés	
Affaires immobilières	Foncière Elysées (100 %)
	HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)
Montages structurés et Banque de financement et d'investissement	HSBC SFH (France) (100 %)
	Société Financière et Mobilière (100 %)
	HSBC Leasing (France) (100 %)
Gestion d'actifs	
En France	HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
	HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
	HSBC REIM (France) (100 %)
A l'étranger	HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)
Assurance	
En France	HSBC Assurances Vie (France) (100 %)
Filiales et participations	
En France	Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
	Société Française Suisse (100 %)
A l'étranger	Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

Résumé synthétique des activités des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2016

Banque d'entreprises
(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2016	2015	**2016**	2015	**2016**	2015	**2016**	2015
HSBC Factoring (France)	**2 185 412**	2 088 937	**90 207**	86 621	**3 586**	5 467	**100,0**	100,0

L'activité d'HSBC Factoring (France) est restée relativement stable en 2016, avec un chiffre d'affaires brut acheté de 13,3 milliards EUR à fin décembre 2016.
Le produit net bancaire comptable avant provisions s'élève à 26,4 millions EUR, niveau similaire à 2015. Les coûts sont en baisse significative sur l'année après avoir supporté en 2015 des investissements informatiques. Le coût du risque est en hausse importante suite à une dotation pour fraude, mais reste dans les normes de la profession.
Au 31 décembre 2016, le coefficient d'exploitation comptable de la structure retrouve les 44 % de 2014 après une hausse à 55 % en 2015.

Banque de financement, d'investissement et de marchés
(en milliers d'euros)

HSBC SFH (France)	**5 969 872**	5 301 132	**114 169**	117 365	**579**	1 639	**100,0**	100,0

HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (pool collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé sa première émission le 20 janvier 2010 pour un montant de 1,5 milliard EUR, suivie par trois émissions de 200 millions CHF au cours de la même année. Au cours de l'année 2013, la société a procédé à deux émissions : en avril, pour un montant de 1,25 milliard EUR et en octobre, pour un montant de 1 milliard EUR. Le 11 mars 2015, la Société a réalisé une émission pour un montant de 1 milliard EUR. Le 7 septembre 2015, l'une des deux émissions de 200 millions CHF, émise le 7 avril 2010, est arrivée à échéance et a donc été remboursée.
Au 31 décembre 2016, le montant global des émissions s'élève à 5,1 milliards EUR pour un montant de pool collatéralisé de 7,0 milliards EUR.

HSBC Leasing (France)	**1 721 979**	2 136 910	**229 919**	231 906	**34 113**	87 973	**100,0**	100,0

HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2016 s'élève à 1,6 milliard EUR, en diminution de 17 % comparativement à 2015.

HSBC Real Estate Leasing (France)	**1 275 025**	1 239 922	**87 863**	83 610	**9 273**	9 683	**100,0**	100,0

En dépit du contexte de taux bas, le résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier se maintient grâce à la maîtrise du coût du risque et des frais généraux en baisse.

Gestion d'actifs
(en milliers d'euros)

HSBC Global Asset Management (France)	**151 981**	148 046	**70 630**	60 105	**40 211**	41 437	**100,0**	100,0

Le résultat avant impôt s'inscrit en repli, reflétant l'impact de la décollecte sur les produits diversifiés et la variation des marchés durant le 1er semestre.
Les encours gérés et distribués s'élèvent à 79 milliards EUR contre 76 milliards EUR à fin 2015, soit une hausse de 4 %. Cette hausse est due à une collecte de 4,2 milliards EUR sur les produits monétaires, une collecte de 0,7 milliard EUR sur les produits de taux ainsi qu'une décollecte de 2,4 milliards EUR sur les actions et les diversifiés et un effet prix positif de 0,9 milliard EUR.
Les expertises de HSBC Global Asset Management (France) lui ont permis de développer la clientèle internationale et de recevoir en 2016, plusieurs récompenses :
– le Lipper Fund Award (Thomson Reuters) sur 5 et 10 ans pour 3 OPCVM obligataires ;
– les Globes de la Gestion 2016 pour 2 OPCVM obligataires ;
– le Label "excellence, performance, régularité" 2016, pour la gamme Mix, OPCVM diversifiés.

* *Avant affectation du résultat.*

Gestion d'actifs (suite)
(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2016	2015	**2016**	2015	**2016**	2015	**2016**	2015
HSBC Epargne Entreprise (France)	**55 247**	112 906	**26 107**	27 858	**(1 751)**	(880)	**100,0**	100,0
	HSBC Epargne Entreprise (France), établissement de crédit spécialisé teneur de comptes d'épargne salariale du Groupe HSBC en France et filiale à 100 % de HSBC France, a une clientèle de 3 500 entreprises et gère 235 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France). Au 31 décembre 2016, cet encours s'élevait à 3,6 milliards EUR et situait le Groupe au 7e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée *via* le réseau de distribution du Groupe HSBC en France. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.							
HSBC REIM (France)	**12 791**	13 665	**9 086**	9 013	**5 573**	5 923	**100,0**	100,0
	HSBC REIM (France) est la filiale des activités de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2016, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 2,65 milliards EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, doté de 125 immeubles, est une société civile de placement immobilier de bureaux en Ile-de-France. Ce fonds a une stratégie de rendement qui s'est traduite ces neuf dernières années par un dividende stable. La collecte brute de l'exercice 2016 est de 163 millions EUR. Après avoir augmenté de 15 % en 2015, le prix de la part de la SCPI Elysées Pierre s'est à nouveau valorisé de 7 % en 2016. Le résultat net de HSBC REIM (France) est en baisse de 6,0 % par rapport à 2015 en raison d'une collecte légèrement inférieure à celle de 2015 (163 millions EUR en 2016 vs. 185 millions EUR en 2015) et à la stabilisation des dépenses de frais généraux. Son produit net bancaire, de 15,1 millions EUR (*vs* 15,3 millions EUR en2015) repose pour 74 % sur des commissions récurrentes de gestion d'immeubles et pour 26 % sur des commissions de collecte de la SCPI Elysées Pierre.							

Assurance
(en milliers d'euros)

HSBC Assurances Vie (France)	**21 171 874**	20 826 669	**703 954**	641 139	**63 506**	62 515	**100,0**	100,0
	HSBC Assurances Vie (France) conçoit une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance. En 2016, l'activité d'assurance-vie a été marquée par un environnement de taux extrêmement et durablement bas. Cette conjoncture qui pénalise aussi les rendements des fonds en euros a entraîné une importante variation de la PVIF, dont d'une part les hypothèses économiques et conditions de marché défavorables et d'autre part le ralentissement de la collecte Epargne, nonobstant la bonne contribution des contrats libellés en unités et le dynamisme commercial sur l'activité Assurances-Crédit. La collecte nette en assurance-vie reste positive sur le réseau HSBC France et s'élève à + 146 millions EUR en 2016, dont + 108 millions EUR (74 %) portant sur les contrats libellés en unités de compte. Les actifs gérés par la société d'assurance représentent désormais 19,1 milliards EUR contre 18,6 milliards EUR un an plus tôt (+ 3 %). Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte sont en augmentation de 4 % par rapport à 2015 et représentent 17,6 %, (17,4 % en 2015). L'expertise d'HSBC Assurances et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises ont été reconnues en 2016 au travers différentes récompenses : – le trophée d'Or des contrats d'assurance Vie (Magazine *Le Revenu*) pour HSBC Stratégie Patrimoine (2e année consécutive) ; – le Label d'Excellence des Dossiers de L'Epargne pour HSBC Homme Clé pour la 2e année consécutive. Le résultat net avant impôt s'élève à 87 millions EUR en normes françaises et à 68 millions EUR en normes IFRS (dont - 35 millions EUR de variation PVIF économique).							

Activités de portefeuille
(en milliers d'euros)

Société Française et Suisse (SFS)	**8 554**	8 524	**8 517**	8 446	**71**	117	**100,0**	100,0
	En 2016, la Société Française et Suisse a réalisé un bénéfice en baisse du fait principalement de la baisse des produits financiers (environnement de taux défavorable). Le total bilan est composé majoritairement de disponibilités.							
Valeurs Mobilières Elysées	**63 933**	62 955	**58 434**	55 113	**8 298**	4 985	**100,0**	100,0
	Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle sont effectués des investissements sur actions, en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portent sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de Private Equity. Le Groupe HSBC ayant décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations sur des valeurs cotées de taille moyenne, Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Aucun nouvel investissement en Private Equity ne sera fait sur le bilan de Valeurs Mobilières Elysées, en conséquence ce portefeuille sera lui aussi en diminution progressive. Le montant total des actifs du Private Equity et des valeurs cotées représentait 72 millions EUR en janvier 2016 et ne représente plus que 55 millions EUR fin décembre 2016. Les plus-values réalisées sur les fonds sont de 6,7 millions EUR et de 0,5 million EUR sur les valeurs cotées.							

* *Avant affectation du résultat.*

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

Politique d'investissement

2011

- Acquisition par HSBC France de 5,26 % de Citizen Capital.
  Montant de l'investissement : 1 million EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited.
  Montant de la cession : 17,5 millions EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited.
  Montant de la cession : 9,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG.
  Montant de l'investissement : 145 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à deux augmentations de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Bankbeteiligungen oHG.
  Montants des investissements : 135 millions EUR et 35 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
  Montant de l'investissement : 20 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.
  Montant de la cession : 15 millions GBP.

2012

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Factoring (France).
  Montant de l'investissement : 34 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
  Montant de l'investissement : 6,7 millions EUR.
- Réduction de capital de SAF Palissandre.
  Montant de la cession : 458,4 millions EUR.
- Augmentation par HSBC France de sa participation dans le capital de Oséo SA.
  Montant de l'investissement : 1,3 million EUR.

2013

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
  Montant de l'investissement : 58,5 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Assurances Vie (France) détenus par HSBC Bank plc Paris Branch.
  Montant de l'investissement : 514 millions EUR.

2014

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de Beau Soleil Limited Partnership.
  Montant de l'investissement : 22,1 millions EUR.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
  Montant de la cession : 51,7 millions EUR.
- Réduction de capital de la Société de Financement de l'Economie Française.
  Montant de la cession : 4,7 millions EUR.
- Réductions de capital de HSBC Trinkhaus Gesellschaft für Kapitalmarketinvestments oHG, filiale à 90 % de Société Financière et Mobilière, elle-même filiale à 100 % de HSBC France.
  Montant des cessions : 299,7 millions EUR.

2015

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de HSBC Middle East Leasing Partnership.
  Montant de l'investissement : 150,5 millions USD.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
  Montant de la cession : 50,0 millions EUR.
- Réduction de capital de HSBC Services (France).
  Montant de la cession : 20,9 millions EUR.

2016

- Réduction de capital de CCF Charterhouse GmbH & Co. Asset Leasing KG, filiale à 99 % de HSBC Leasing (France).
  Montant de la cession : 36,8 millions EUR.
- Cession du titre Visa Europe à Visa Inc.
  Montant de la plus-value : 108 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 26 avril 2017

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions autorisées au cours de l'exercice 2016

Une nouvelle convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce a été approuvée par le Conseil d'Administration de HSBC France lors de sa séance du 22 juillet 2016 et conclue le 26 janvier 2017.

Cette convention, entre HSBC France, HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, fixe la répartition entre les trois sociétés du règlement de l'Action Collective sur l'Euribor engagée aux Etats-Unis.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2016

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2016.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2016.

La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2016.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 26 avril 2017 (suite)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
HSBC FRANCE
103, avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé
En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec HSBC Holdings Plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Nature et objet :
Votre conseil d'administration du 22 juillet 2016 a autorisé une nouvelle convention entre HSBC France, HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc. L'accord a été signé en date du 26 janvier 2017.

Cette convention fixe la répartition entre les trois sociétés du règlement de l'indemnité transactionnelle destinée à mettre fin à l'Action Collective sur l'Euribor engagée aux Etats-Unis.

Modalités :
Les parties de l'accord se sont mis d'accord sur l'allocation du règlement de l'indemnité transactionnelle destinée à mettre fin à l'Action Collective sur l'Euribor.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :
Les faits sous-jacents – constitutifs ou non d'un cas de manipulation – sont imputables à HSBC France, ce qui justifie l'intérêt de cette convention pour HSBC France.

Au titre de cette convention, une dotation aux provisions pour risques et charges a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2016 pour un montant de 34,2 millions d'euros.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs
En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Holdings Plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

La convention renouvelée en 2007 et assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales n'a pas eu d'impact dans les comptes d'HSBC France au cours de l'exercice 2016.

Avec HSBC Bank Plc Paris Branch, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2016 :

– Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.

– Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2016 a représenté 0,7 million d'euros.

– Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC France.

Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 33,6 millions d'euros a été comptabilisé en 2016.

Convention concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies de quatre dirigeants de HSBC France. La situation de chacun de ces dirigeants, au regard de ce régime, est différente. Monsieur Filippi et Monsieur Denoyel perçoivent une rente depuis leur départ de l'entreprise, Monsieur de Backer en a perdu le bénéfice au moment de son départ de l'entreprise et enfin Monsieur Beunardeau a continué à acquérir de nouveaux droits sur l'année 2016.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagement de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2016 pour un montant de 0,4 million d'euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	BDO France – Léger & Associés
Nicolas Montillot Associé	Fabrice Chaffois Associé

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 26 avril 2017 (suite)

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte

Première résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que du rapport du Président relatif à la composition du Conseil d'Administration et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux risques financiers liés aux effets du changement climatique et aux mesures prises par la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité et du rapport des Commissaires aux comptes relatif au rapport du Président précité, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

Le bénéfice de l'exercice arrêté à	116 568 185,53 EUR
Augmenté du report à nouveau	3 601 668 338,74 EUR
Soit au total	3 718 236 524,27 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende à payer aux actionnaires : 4 EUR par action	269 751 308,00 EUR
Dotation du compte report à nouveau	3 448 485 216,27 EUR

Le dividende sera mis en paiement à compter du 26 avril 2017, après déduction de l'acompte de 2 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 juillet 2016 et versé aux actions émises à cette date.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2013	1,78 EUR
2014	2,23 EUR
2015	4,15 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation de Madame Paule Cellard en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 8 février 2017, en remplacement de Monsieur Alan Keir démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

Sixième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Beunardeau arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Septième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Lucile Ribot arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Huitième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice 2016, aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 52 002 084 EUR.

Neuvième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce, présenté dans le Document de référence.

Dixième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour, à décider toute augmentation de capital selon les modalités ci-après prévues, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, jusqu'à concurrence d'une somme de cent millions d'euros, étant précisé que ne sont pas comprises dans la limite de cent millions d'euros ci-dessus, les augmentations de capital qui pourraient être décidées au titre du paiement du dividende en actions ou qui résulteraient de levées d'options de souscription d'actions par les salariés.

Si le Conseil use de cette délégation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, soit par incorporation de bénéfices, réserves ou primes au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes, soit par émission d'actions à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par voie de compensation, dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires, soit encore par l'emploi successif ou simultané de ces deux procédés.

En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions de numéraire, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à :

1. Instituer un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.

2. Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, pour autant qu'il le jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente délégation, d'en arrêter les modalités et conditions et, notamment, de fixer le taux d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ; d'une façon générale, le Conseil d'Administration prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

L'Assemblée prend acte que la présente délégation prive d'effet celle conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée du 23 avril 2015.

Onzième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de dix millions d'euros.

L'Assemblée décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société.

Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

Douzième résolution
L'Assemblée Générale statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale
HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1er novembre 2005.

Nom commercial
HSBC depuis le 1er novembre 2005 et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Bank depuis le 31 octobre 2011.

Date de constitution
1894.

Siège social
103 avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris – France.

Forme
Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée
La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)
La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE
Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z.

Cadre légal et réglementaire
Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public
Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103 avenue des Champs-Elysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

Exercice social
Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices
Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions
Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote
Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions
La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renonciations, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voix d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société
HSBC France.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Octobre 2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

Décembre 2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élevait à 337 189 135 EUR, divisé en 67 437 827 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

	Avec maintien du droit préférentiel de souscription
Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	23 avril 2015
Date d'échéance de l'autorisation	23 juin 2017
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	100 millions EUR
Montant utilisé	0 EUR

Tableau d'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1er janvier 2016	**67 437 827**	**337 189 135**	**–**
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**67 437 827**	**337 189 135**	**–**
Au 1er janvier 2015	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2015	67 437 827	337 189 135	–
Au 1er janvier 20134	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2014	67 437 827	337 189 135	–
Au 1er janvier 2013	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2013	67 437 827	337 189 135	–
Au 1er janvier 2012	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2012	67 437 827	337 189 135	–

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2016

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre d'actions au 31 décembre	**67 437 827**	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	**67 437 827**	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
BNA consolidé part du Groupe[1]	**4,61 EUR**	6,61 EUR	2,94 EUR	5,68 EUR	4,75 EUR
Dividende net	**4 EUR**	4,15 EUR	2,23 EUR	1,78 EUR	3,56 EUR
Dividende exceptionnel	**–**	–	–	–	–
Dividende versé + avoir fiscal	**–**	–	–	–	–
Payout[2]	**86,8 %**	62,8 %	75,9 %	31,3 %	74,9 %

1 *Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.*
2 *Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.*

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 26 avril 2017, la mise en distribution d'un dividende de 4 EUR par action de 5 EUR nominal, qui sera réalisée après déduction de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil d'Administration lors sa séance du 22 juillet 2016 et versé aux actions émises à cette date.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure à la page 351 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Paris, 1er mars 2017

Jean Beunardeau, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires			
PricewaterhouseCoopers Audit[1] Représenté par Nicolas Montillot 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	–	2018
BDO France – Léger & Associés[2] Représenté par Fabrice Chaffois[3] 113, rue de l'Université 75007 Paris	2007	2012	2018
Suppléants			
Jean-Baptiste Deschryver[1] 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	–	2018
François Allain[1] 2, rue Hélène-Boucher 78286 Guyancourt Cedex	2007	2012	2018

1 *Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.*
2 *Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.*
3 *BDO représenté par Fabrice Chaffois à compter de l'exercice 2013.*

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2016 dans le groupe HSBC France sont disponibles à la Note 5 des Etats financiers consolidés, page 222.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence
1. Personnes responsables	348
2. Contrôleurs légaux des comptes	349
3. Facteurs de risques	18 à 22 et 111 à 179
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	346
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	3 à 18 et 293
5.2. Principaux marchés	3 à 18 et 293
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	2 à 22 328 à 331 et 335 à 337
6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	336 à 346
7. Informations sur les tendances	22
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
9.1. Organes d'administration et de direction	24 à 38
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	42
10. Principaux actionnaires	
10.1. Contrôle de l'émetteur	40, 347
10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	18, 326
11.2. Etats financiers	190 à 287 et 290 à 332
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	288 à 289 et 333 à 334
11.4. Date des dernières informations financières	18
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	–
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	166 à 167
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	283
12. Contrats importants	346
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
14. Documents accessibles au public	344

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 166 à 273 et 274 à 275 du Document de référence n° D.16-0110 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016 ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 276 à 317 et 318 à 319 du Document de référence n° D.16-0110 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :

– états financiers sociaux	pages 290 à 332
– états financiers consolidés	pages 190 à 287
– rapport de gestion	Cf. table de concordance du Rapport de gestion
– attestation du responsable	page 348
– rapport des contrôleurs légaux des comptes	pages 288 à 289 et 333 à 334

Table de concordance du Rapport de gestion :

– analyse des activités, des résultats et de la situation financière	pages 2 à 23, 208 à 209 et 293
– facteurs de risques	pages 111 à 179
– gestion du Capital et du Levier	pages 180 à 189
– liste des délégations en matière d'augmentation de capital	pages 347
– responsabilité sociale, environnementale et sociétale	pages 83 à 110
– rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place	pages 39 à 82
– rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	pages 44, 56 à 60
– mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux	pages 24 à 38
– activité des filiales et des participations et mention des prises de participation	pages 284 à 287 et 335 à 338
– tableau des résultats des cinq derniers exercices	pages 18 et 326
– informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs	page 23
– informations relatives aux comptes bancaires inactifs	page 23
– autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 26 avril 2017	pages 339 à 343
– renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital	pages 344 à 347

Implantations

RESEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France
Nombre d'implantations : 319
103 avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
www.hsbc.fr

FILIALES DE HSBC FRANCE

DISTRIBUTION

HSBC Factoring (France)
103 avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 72 00

GESTION D'ACTIFS

HSBC Global Asset Management (France)
4 place de la Pyramide – La Défense 9
92800 Puteaux
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)
15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 27 17

HSBC REIM (France)
15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 39 44

ASSURANCE

HSBC Assurances Vie (France)
15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 41 02 40 40

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC EN FRANCE

HSBC Bank plc Paris Branch
15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

ESPAGNE
HSBC Global Asset Management (France), succursale espagnole
Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso
28020 Madrid
Téléphone : 34 914 566 979

ITALIE
HSBC Global Asset Management (France), succursale italienne
Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : 39 02 72 437 496

SUEDE
HSBC Global Asset Management (France), succursale suédoise
Birger Jarlsgatan 25
SE-111 45 Stockholm
Téléphone : 46 8 4545435

SUISSE
HSBC Global Asset Management (Suisse) AG
Bederstrasse 49
CH-8027 Zürich
Téléphone : 41 44 206 26 00

© Copyright HSBC France 2017
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction Financière, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Black Sun Plc, Londres ; pages intérieures conçues par Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Sequoia, Paris, France

Fabrication : Paragon Transaction

Impression et fabrication en France.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.

Photographies
Jean Beunardeau : Tina Merandon
Andrew Wild, Philippe Pontet : HSBC France

HSBC France
103 avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08
France
Téléphone : (33 1) 40 70 70 40
www.hsbc.fr

HSBC France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger & Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
HSBC France
103, avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 1.a de l'annexe.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société a constaté des malis techniques de fusion qui résultent de regroupements d'entreprises passés. Ces malis de fusion sont principalement affectés aux fonds de commerce des activités auxquelles ils se rapportent et votre société procède à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 1.a et 6 aux états financiers. Nous avons examiné les conditions dans lesquelles cet exercice a été effectué, contrôlé sa correcte réalisation et apprécié la pertinence, la cohérence des paramètres utilisés et des dépréciations comptabilisées.
- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note 1.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations.
- Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 1.b, 1.h et 1.i de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les incertitudes éventuelles identifiées à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrites de façon appropriée dans la note 31 aux états financiers.
- La note 1.a de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de commerce et aux malis de fusion. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionnée ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 27 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot

Associé

BDO France – Léger & Associés

Fabrice Chaffois

Associé

Etats financiers sociaux

Bilans sociaux comparés 2016-2015

ACTIF

(en millions d'euros)	*Notes*	31.12.2016	31.12.2015
Caisse, banques centrales, CCP		107	128
Effets publics et valeurs assimilées	*4*	22 806	29 743
Créances sur les établissements de crédit	*2*	32 069	27 309
Opérations avec la clientèle	*3*	50 430	50 628
Obligations et autres titres à revenu fixe	*4*	8 897	12 843
Actions et autres titres à revenu variable	*4*	85	51
Participations et autres titres détenus à long terme	*5*	99	93
Parts dans les entreprises liées	*5*	1 361	1 573
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	*7*	457	408
Immobilisations incorporelles	*6*	129	246
Immobilisations corporelles	*7*	200	200
Autres actifs	*9*	22 129	21 158
Comptes de régularisation	*10*	49 162	46 274
TOTAL DE L'ACTIF		**187 931**	190 653
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	*21*	22 447	24 845
Engagements de garantie donnés	*21*	4 405	4 702
Engagements sur titres donnés		23 029	30 694

PASSIF

(en millions d'euros)	*Notes*	31.12.2016	31.12.2015
Banque Centrale, CCP		19	21
Dettes envers les établissements de crédit	*11*	40 160	35 994
Opérations avec la clientèle	*12*	42 217	46 279
Dettes représentées par un titre	*13*	12 335	16 349
Autres passifs	*15*	39 656	42 140
Comptes de régularisation	*16*	47 857	44 181
Provisions	*14*	431	376
Dettes subordonnées	*17*	276	276
Capital souscrit	*18*	337	337
Primes d'émission	*19*	16	16
Réserves	*19*	1 043	1 043
Provisions réglementées	*19*	–	9
Report à nouveau[1]	*19*	3 602	3 601
Résultat de l'exercice	*19*	117	281
Acompte sur dividende	*19*	(135)	(250)
TOTAL DU PASSIF		**187 931**	190 653
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	*21*	1 796	1 853
Engagements de garantie reçus	*21*	13 522	12 797
Engagements sur titres reçus		23 484	26 861

1 *Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.*

La contrevaleur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 22 milliards EUR au 31 décembre 2016.
La contrevaleur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 26 milliards EUR au 31 décembre 2015.

Comptes de résultats sociaux comparés 2016-2015

(en millions d'euros)	*Notes*	31.12.2016	31.12.2015
Produits/(Charges)			
Intérêts et produits assimilés	*23*	1 462	1 805
Intérêts et charges assimilées	*23*	(769)	(835)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		137	111
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(137)	(109)
Revenus des titres à revenu variable	*24*	98	77
Commissions (produits)	*25*	775	771
Commissions (charges)	*25*	(204)	(195)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	*26*	338	222
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	*27*	19	20
Autres produits d'exploitation bancaire		18	15
Autres charges d'exploitation bancaire		(4)	(6)
Produit net bancaire		1 732	1 876
Charges générales d'exploitation	*28*	(1 484)	(1 410)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(179)	(54)
Résultat brut d'exploitation		69	412
Coût du risque	*8*	(76)	(116)
Résultat d'exploitation		(7)	296
Gains et pertes sur actifs immobilisés	*29*	103	12
Résultat courant avant impôt		97	308
Résultats exceptionnels			
Impôts sur les bénéfices	*30*	12	(38)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		8	11
Résultat net		117	281

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1976)

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultats comptables		
– globaux	117	281
– par action *(en euros)* [1,2]	1,73	4,17
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2016) (après affectation du résultat pour 2015)		
– variation de l'écart de réévaluation	–	–
– variation des réserves et du report à nouveau	1	243
– affectation du résultat de l'exercice précédent	281	393
– répartition des bénéfices	(280)	(150)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	(9)	(11)
Variation de la situation nette globale	(8)	232
– par action *(en euros)* [1,2]	–	3
Dividende proposé		
– global	270	280
– par action *(en euros)* [1,2]	4	4,15

1 *Le nombre d'actions à la fin de l'exercice s'établit à 67 437 827 pour 2016 et 2015.*
2 *Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, le dividende ressort à 4 EUR pour 2016 (67 437 827 actions) et à 4,15 EUR pour 2015 (67 437 827 actions).*

Etats financiers sociaux (suite)

Notes annexes aux comptes sociaux

Page			
294	Note	1	Principes, règles et méthodes comptables
304	Note	2	Créances sur les établissements de crédit
304	Note	3	Crédits à la clientèle
306	Note	4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement
308	Note	5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées
309	Note	6	Immobilisations incorporelles
311	Note	7	Immobilisations corporelles
312	Note	8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
312	Note	9	Autres actifs
312	Note	10	Comptes de régularisation actif
313	Note	11	Opérations de trésorerie et interbancaires
313	Note	12	Dépôts de la clientèle
313	Note	13	Dettes représentées par un titre
314	Note	14	Provisions
314	Note	15	Autres passifs
315	Note	16	Comptes de régularisation passif
315	Note	17	Dettes subordonnées
316	Note	18	Capital social
316	Note	19	Capitaux propres
317	Note	20	Pensions, plan de retraite
318	Note	21	Hors bilan
319	Note	22	Opérations sur instruments financiers à terme
321	Note	23	Marge d'intérêts
321	Note	24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
321	Note	25	Ventilation des commissions
321	Note	26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
322	Note	27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
322	Note	28	Ventilation des charges générales d'exploitation
323	Note	29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
323	Note	30	Impôt sur les bénéfices
324	Note	31	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC
325	Note	32	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
326	Note	33	Evénements postérieurs à la clôture
326	Note	34	Autres informations

Faits significatifs de l'exercice 2016

Activité

Le produit net bancaire, à 1 732 millions EUR, s'inscrit en baisse d'environ 8 % par rapport à l'année 2015. Il reflète principalement la baisse de la marge d'intermédiation de l'activité bancaire en France liée à la baisse continue des taux d'intérêts partiellement compensée par la performance de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 484 millions EUR, en hausse de près de 5 % par rapport à l'exercice précédent sont affectées par les charges liées aux initiatives stratégiques, par le coût du Plan de départ volontaire annoncé en septembre 2016, et par l'augmentation de la cotisation au Fonds de résolution unique européen pour 19 millions EUR.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 179 millions EUR contre 54 millions EUR en 2015. Cette variation est principalement liée à la dépréciation du mali de fusion sur les métiers de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de Banque privée pour un montant de 127 millions EUR.

Le coût du risque de crédit s'établit à 76 millions EUR contre 116 millions EUR l'année précédente. Le résultat courant avant impôt s'élève, en 2016, à 97 millions EUR.

Les gains et pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 103 millions EUR contre 12 millions EUR en 2015. Cette variation s'explique principalement par la cession du titre Visa Europe à Visa Inc pour 108 millions EUR sur l'exercice 2016.

Le résultat net s'affiche à 117 millions EUR contre 281 millions EUR en 2015. Au titre de l'exercice 2016 il est prévu de distribuer un dividende de 270 millions EUR (dont 135 millions EUR ont été versés en 2016 sous forme d'acompte).

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de HSBC France s'élève à 188 milliards EUR contre 191 milliards EUR au 31 décembre 2015.

Test de dépréciation des fonds de commerce

Dans le cadre de l'exercice annuel de dépréciation des fonds de commerce, une dépréciation de 127 millions EUR a été comptabilisée sur les malis de fusion affectés au fonds de commerce de la Banque de particuliers (64 millions EUR) et de Banque privée (63 millions EUR). Cet élément est détaillé en Note 6 "Immobilisations incorporelles" du présent document.

Plan de départs volontaires

Un plan de modernisation et de restructuration incluant un plan de départs volontaires sur les fonctions Opérations, IT, Finance, GTRF (*Global Trade and Receivable Finance*) et Achats a été présenté aux partenaires sociaux lors du Comité Central d'Entreprise du 7 septembre 2016. Le coût du plan de départs volontaires a été provisionné dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. En janvier et février 2017, le plan de départs volontaires a été approuvé par les instances sociales de la banque et par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

EURIBOR

La Commission européenne a condamné HSBC France à payer une amende de 33,6 millions EUR dans le cadre du dossier Euribor. Cet élément est détaillé en Note 31 "Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives à l'ensemble du Groupe HSBC" du présent document.

Le Fonds de Résolution Unique (FRU) et le fonds de garantie de dépôt et de résolution (FGDR)

La contribution de HSBC France au FRU pour l'année 2016 s'élève à 67 millions EUR et les dépôts de garantie enregistrés au bilan s'élèvent à 26 millions EUR à fin décembre 2016.

Au titre du FGDR, le montant des certificats d'associé et d'association s'élève à fin décembre 2016 à 10,8 millions EUR après restitution de 3 millions EUR sur l'exercice 2016, le montant des dépôts de garantie s'élève à 15,8 millions EUR après restitution de 12 millions EUR en engagement de paiement sur l'exercice 2016 et enfin la restitution de 6 millions EUR de cotisation comptabilisée en résultat sur l'exercice 2016.

VISA

Le titre Visa Europe a été cédé le 21 juin 2016 à Visa Inc conformément aux termes du protocole de rachat. L'impact avant impôt sur le compte de résultat s'élève à 108 millions EUR.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding Plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC France fait partie. HSBC France établit elle-même des comptes consolidés sur le périmètre France dont le siège social est à Paris. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC France sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07 de l'ANC modifiés par le réglement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général et le réglement de l'ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et aux principes comptables généralement admis en France et applicables aux établissements de crédit.

a *Comptabilisation et amortissement des immobilisations*

HSBC France applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Evaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC France applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Conformément aux principes posés par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général applicable de façon prospective depuis le 1er janvier 2016, HSBC France a procédé, dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016, à l'affectation du mali technique calculé selon les modalités prévues à l'article 745-6, aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté. (Voir Note 6 pages 309 et suivantes).

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3 à 5 ans, linéaire

1 **Principes, règles et méthodes comptables** *(suite)*

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

---

b *Portefeuille titres*

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). À la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Les titres de transaction sont, pour l'essentiel, évalués sur la base de cotations de marché accessibles. Par contre, dans un marché devenu inactif, la banque a recours à des techniques d'évaluation utilisant des données de marché observables. La juste valeur ainsi déterminée contient donc une part de jugement.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles dépréciations.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixes est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

En cas de risque de contrepartie, les titres font l'objet d'une dépréciation.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

Enregistrement des résultats

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat, à l'exception des plus-values réalisées dans le cadre de restructuration comptabilisées en résultat exceptionnel.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément à l'article 5 du règlement 89-07 modifié par le règlement 94-05 du CRBF, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de "*Buy and sell back*" et "*sell and buy back*".

Prêts emprunts de titres

Les opérations de prêts emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Hors bilan des pensions au coût

Conformément à l'article 2371-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les opérations de pension sont enregistrées en hors bilan sur les lignes "Engagements sur titres" entre la date de négociation et la date de règlement/livraison.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

c *Créances et dettes*

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC France se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes. Les notations externes n'influencent pas directement la segmentation des encours, si ce n'est qu'une créance dont la note externe traduit une situation de défaut se verra classer dans une catégorie "douteux", sauf circonstances exceptionnelles.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit (CDS). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Les flux prévisionnels sont déterminés à dire d'expert en fonction de l'examen individuel de la situation du client, notamment de l'existence ou de la probabilité d'une procédure collective à son encontre ainsi que de la valeur et de la liquidité des garanties détenues. Quant au taux d'actualisation utilisé, il s'agit du taux d'intérêt effectif d'origine des créances pour les crédits à taux fixe et du dernier taux contractuel connu pour les crédits à taux variables.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur base de portefeuille ; les dépréciations sont, quant à elles, évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées dès lors qu'elles ont une incidence significative.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

d *Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle*

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

e *Dettes représentées par un titre*

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

f *Provisions*

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et médaille du travail.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans d'Epargne Logement (PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (Schedule 5 du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Depuis 2006, le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Les plans octroyés à compter de 2009 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

Conformément à l'article 624-1 du règlement 2014-03 de l'ANC :

- la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;
- la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

g *Position de change*

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

h *Contrats de change à terme*

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

i *Instruments financiers à terme*

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement 88-02 modifié du CRBF, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

1 **Principes, règles et méthodes comptables** *(suite)*

Contrats à terme de taux d'intérêts (Matif, futures, *etc.*)

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* (CDS) ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

---

j *Impôts différés*

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

---

k *Information sectorielle*

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée dans le rapport de gestion en pages 10 et suivantes.

Etats financiers sociaux (suite)

2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
A vue[1]	**11 875**	12 540
A terme	**20 170**	14 754
≤ 3 mois	**16 049**	9 258
> 3 mois et ≤ 1 an	**2 254**	1 391
> 1 an et ≤ 5 ans	**1 604**	3 799
> 5 ans	**262**	307
Créances rattachées	**25**	15
Total général	**32 069**	27 309
Dont titres reçus en pension livrée	*20 857*	*19 644*
Dont prêts subordonnés	*62*	*62*

1 *Y compris les pensions au jour le jour.*

3 Crédits à la clientèle

Encours fin de période

Ventilation des encours par nature

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Créances commerciales	**1 498**	1 058
Comptes ordinaires débiteurs	**1 101**	1 512
Autres concours à la clientèle	**47 832**	48 058
Total	**50 430**	50 628
Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	*14 537*	*14 119*

Ventilation des encours par qualité

	31.12.2016				31.12.2015
(en millions d'euros)	*Encours sains*	*Encours douteux*	*Dépréciation sur encours douteux*	*Total*	*Total*
Crédits aux particuliers	**13 192**	**238**	**(68)**	**13 362**	12 864
Crédits à la clientèle financière	**1 523**	**20**	**(15)**	**1 527**	675
Crédits à la clientèle non financière	**21 766**	**887**	**(455)**	**22 197**	20 603
Titres reçus en pension livrée	**13 269**	**–**	**–**	**13 269**	16 411
Créances rattachées	**75**	**–**	**–**	**75**	74
Total	**49 825**	**1 144**	**(539)**	**50 430**	50 628
Dont prêts subordonnés				*1*	*1*
Dont créances douteuses non compromises brutes				*506*	*580*
Dont créances douteuses compromises brutes				*638*	*700*
Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				*(131)*	*(148)*
Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				*(408)*	*(449)*
Dont crédits restructurés				*157*	*244*

3 Crédits à la clientèle *(suite)*

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
A vue[1]	**5 367**	2 193
A terme	**44 988**	48 361
≤ 3 mois	**9 742**	16 653
> 3 mois et ≤ 1 an	**5 605**	4 744
> 1 an et ≤ 5 ans	**17 499**	14 927
> 5 ans	**12 142**	12 038
Créances rattachées (intérêts à recevoir)	**75**	74
Total	**50 430**	50 628

Ventilation par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Particuliers	**13 530**	13 282
Industries	**1 807**	1 814
Commerce et Services	**9 918**	8 955
Immobilier	**4 328**	5 990
Finance	**14 912**	17 872
Autres	**5 936**	2 716
Total	**50 430**	50 628

Etats financiers sociaux (suite)

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

(en millions d'euros)	31.12.2016 *Valeur nette comptable*	31.12.2015 *Valeur nette comptable*
Effets publics et valeurs assimilées	**22 806**	29 743
Titres de transaction	**15 399**	21 082
Titres de placement	**7 377**	8 616
Titres d'investissement	**–**	–
Créances rattachées	**31**	46
Obligations et autres titres à revenu fixe	**8 897**	12 843
Titres de transaction	**3 804**	7 985
– obligations et autres titres cotés	**3 804**	7 985
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Titres de placement	**4 696**	4 558
– obligations cotées	**4 696**	4 558
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Titres d'investissement	**370**	270
– obligations cotées	**370**	270
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Créances rattachées	**27**	30
Dont titres subordonnés	***270***	*270*
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	**85**	51
Titres de transaction	**–**	–
– actions cotées	**–**	–
– actions et autres titres non cotés	**–**	–
Titres de placement	**8**	8
– actions cotées	**–**	–
– actions et autres titres non cotés	**8**	8
Titres de l'activité de portefeuille (TAP)	**78**	43
– TAP cotées	**–**	–
– TAP non cotés	**78**	43
Total	**31 788**	42 637

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	**2 374**	6 925
> 3 mois et ≤ 1 an	**1 092**	2 996
> 1 an et ≤ 5 ans	**10 469**	10 345
> 5 ans	**8 840**	9 431
Créances rattachées	**31**	46
Total	**22 806**	29 743
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	**2 358**	5 062
> 3 mois et ≤ 1 an	**509**	266
> 1 an et ≤ 5 ans	**4 714**	5 421
> 5 ans	**1 289**	2 064
Créances rattachées	**27**	30
Total	**8 897**	12 843

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement *(suite)*

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (TAP)

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur nette comptable	*Valeur estimée*	*Valeur nette comptable*	*Valeur estimée*
Effets publics et valeurs assimilées	7 376	7 733	8 616	9 032
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 696	4 799	4 558	4 663
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	85	110	51	62
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	12 158	12 642	13 225	13 757

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1 b en page 295 et suivantes.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

(en millions d'euros)	31.12.2016		
	Avant provisions	*Provisions*	*Plus-values/ moins-values nettes*
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP[1]	490	2	492
– effets publics et valeurs assimilées	360	2	362
– obligations et autres titres à revenu fixe	105	–	105
– actions et autres titres à revenus variable et TAP	25	–	25
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP[1]	15	7	8
– effets publics et valeurs assimilées	5	–	5
– obligations et autres titres à revenu fixe	4	2	2
– actions et autres titres à revenus variable et TAP	5	5	–

1 *Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : - 358 millions EUR.*

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014.

Montant des titres d'investissement cédés durant l'exercice

Aucun titre d'investissement n'a été cédé.

Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres

La surcote nette des titres de placement et d'investissement s'élève à 91 millions EUR pour 2016 et à 134 millions EUR pour 2015.

Montant des titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2016 ou en 2015.

Etats financiers sociaux (suite)

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(en millions d'euros)	31.12.2016 *Valeur nette comptable*	31.12.2015 *Valeur nette comptable*
Titres de participation	**88**	79
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	**88**	79
– établissements de crédit	**45**	45
– autres	**43**	34
Autres titres détenus à long terme	**11**	14
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	**11**	14
– établissements de crédit	–	–
– autres	**11**	14
Parts dans les entreprises liées	**1 361**	1 573
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	**1 361**	1 573
– établissements de crédit	**565**	572
– autres	**796**	1 001
Créances rattachées	–	–
Total (y inclus réévaluation légale de 1976)	**1 460**	1 666

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Valeurs brutes au 1er janvier (hors avances et créances rattachées)	**1 791**	1 892
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres/augmentations de capital	**8**	3
– cessions/réductions de capital[1]	**(223)**	(105)
– incidence des différences de conversion	**(3)**	1
– autres mouvements/fusions	–	–
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	**1 572**	1 791
Dépréciations au 1er janvier	**(125)**	(160)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice	**(7)**	(3)
– reprises de dépréciations[2]	**19**	39
– autres mouvements	–	–
– incidence des différences de conversion	–	–
Dépréciations au 31 décembre	**(113)**	(125)
Créances rattachées	–	–
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	**1 460**	1 666

1 *Concernent principalement la Fusion rétroactive au 1er janvier 2016 de Société Immobilière Malesherbes Anjou pour 49 millions EUR, la Transmission Universelle de Patrimoine de FDM6 vers HBFR pour 129 millions EUR, la Transmission Universelle de Patrimoine de SAF Palissandre vers HBFR pour 42 millions EUR et la restitution du Fonds de Garantie de dépôts et de résolution pour 3 millions EUR.*

2 *Concernent principalement la reprise de provision de 18 millions EUR suite à la fusion rétroactive de Société Immobilière Malesherbes Anjou.*

6 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Valeurs brutes au 1er janvier	**511**	504
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	(7)	–
– acquisitions d'immobilisations[1]	26	8
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(4)	–
Valeurs brutes au 31 décembre	**526**	511
Amortissements au 1er janvier	**265**	259
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations[2]	132	7
– transferts et autres mouvements	–	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	–	–
Amortissements au 31 décembre	**397**	265
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	**129**	246

1 *Concernent principalement les coûts internes de développement sur les projets liés aux initiatives stratégiques.*
2 *Concernent principalement la dépréciation du mali de fusion de HSBC Hervet et HSBC Private Bank France pour 127 millions EUR.*

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté (art 745-7).

Conformément à l'article 745-3, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Hervet avec HSBC France en 2008, lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011 et lors de la fusion de SI Malesherbes Anjou avec HSBC France en 2016.

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés selon l'article 745-7.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Mali de fusion	*Valeur brute à l'ouverture de l'exercice*	*Augmentations*	*Diminutions*	*Valeur nette à la clôture de l'exercice*
Immobilisations incorporelles	161,4	–	134,1	27,3
Immobilisations corporelles	–	10,4	3,8	6,6
Immobilisations financières	–	0,2	–	0,2
Total	**161,4**	**10,6**	**137,8**	**34,1**

Etats financiers sociaux (suite)

6 Immobilisations incorporelles *(suite)*

Concernant HSBC Hervet

Le mali technique, d'un montant initial de 140 millions EUR, a été affecté extra-comptablement au *prorata* des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

(en millions d'euros)	
Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau	48
Plus-values latentes sur immobilisations	10
Plus-values latentes sur titres	–
Fonds de commerce (non affecté)	82
Total	**140**

A fin 2016, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France en 2008), à l'amortissement du mali affecté aux constructions et à la dépréciation du mali affecté aux fonds de commerce pour 64 millions EUR, le montant du mali s'élève à 23,6 millions EUR au 31 décembre 2016.

Concernant HSBC Private Bank France

A fin 2016, suite à la dépréciation du mali affecté aux fonds de commerce pour un montant de 63 millions EUR, le mali s'élève à 8,8 millions EUR.

Concernant SI Malesherbes Anjou

SI Malesherbes Anjou a fusionné dans HSBC France en septembre 2016. Le mali, lors de la fusion s'élève à 3,5 millions EUR en brut et à 1,7 million EUR après amortissement des constructions.

7 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Valeurs brutes au 1er janvier	**824**	805
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	**7**	–
– acquisitions d'immobilisations	**37**	32
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	**(29)**	(13)
Valeurs brutes au 31 décembre	**839**	824
Amortissements au 1er janvier	**623**	589
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	**44**	47
– transferts et autres mouvements	**–**	(0,1)
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	**(28)**	(13)
Amortissements au 31 décembre	**639**	623
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	**200**	200

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Terrains et constructions d'exploitation	**38**	31
Terrains et constructions hors exploitation	**1**	3
Autres immobilisations corporelles	**161**	167
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	**200**	200

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisation en cours	**29**	3
Valeurs brutes [1]	**706**	603
Amortissements	**(279)**	(198)
Créances rattachées	**–**	–
Total	**457**	408

1 *Principaux biens financés en 2016 : routier pour 322 millions EUR, BTP pour 83 millions EUR et machines-outils pour 57 millions EUR*

Au 31 décembre 2016, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 418 millions EUR (369 millions EUR en 2015) et la réserve latente négative avant impôts différés est de 57 millions EUR (49 millions EUR en 2015).

Etats financiers sociaux (suite)

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

(en millions d'euros)	*Encours au 31.12.2015*	*Dotations*	*Reprises utilisées*	*Reprises disponibles*	*Autres variations*	*Encours au 31.12.2016*
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	597	186	(104)	(134)	(7)[1]	539
Dépréciations sur titres	1	–	–	–	–	1
Provisions pour engagements par signature	5	4	–	(3)	–	5
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	603	190	(104)	(137)	(7)	544

1 *Dont effet de désactualisation sur douteux compromis en produit net bancaire* *(7)*
Dont effet de variation du taux de change *0*

Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux)[1]	(79)	(117)
– risques de contrepartie sur titres	–	1
– engagements par signature[2]	–	(2)
– récupération sur créances amorties	3	2
Total coût du risque[3]	(76)	(116)
1 *Dont pertes non couvertes sur créances douteuses*	*(17)*	*(17)*
2 *Dont pertes non couvertes*	–	–
3 *Dont pertes couvertes par des provisions*	*(113)*	*(118)*

9 Autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	487	24
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	21 642	21 134
Total	22 129	21 158

10 Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes d'encaissement	400	282
Autres comptes de régularisation[1]	48 762	45 992
Total	49 162	46 274

1 *Dont valeur de marché des dérivés : 48 287 millions EUR en 2016, contre 45 417 millions EUR en 2015.*

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
A vue	2 476	2 832
A terme	37 599	33 081
≤ 3 mois	26 932	24 692
> 3 mois et ≤ 1 an	515	799
> 1 an et ≤ 5 ans	5 903	5 384
> 5 ans	4 250	2 207
Dettes rattachées	86	81
Total	40 160	35 994
Dont titres donnés en pension livrée	*22 212*	*23 778*

12 Dépôts de la clientèle

Encours fin de période

Nature des opérations

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dépôts à vue	22 104	20 846
Comptes à régime spécial à vue	7 022	6 909
Comptes à régime spécial à terme	696	668
Comptes à terme	4 837	5 209
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	34 659	33 632
Titres donnés en pension livrée	7 545	12 632
Dettes rattachées	13	15
Total des comptes créditeurs de la clientèle	42 217	46 279

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
A vue	29 126	27 755
A terme	13 077	18 509
≤ 3 mois	10 970	14 789
> 3 mois et ≤ 1 an	1 589	3 232
> 1 an et ≤ 5 ans	342	282
> 5 ans	177	206
Dettes rattachées	13	15
Total	42 217	46 279

13 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	–	–
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5 182	7 023
Emprunts obligataires	7 130	9 303
Dettes rattachées	23	23
Total	12 335	16 349

Etats financiers sociaux (suite)

13 Dettes représentées par un titre *(suite)*

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dettes représentées par un titre	**12 312**	16 326
≤ 3 mois	**1 020**	3 765
> 3 mois et ≤ 1 an	**4 645**	4 677
> 1 an et ≤ 5 ans	**4 772**	5 857
> 5 ans	**1 875**	2 027
Dettes rattachées	**23**	23
Total	**12 335**	16 349

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 6 millions EUR au 31 décembre 2016, contre 9 millions EUR au 31 décembre 2015.

14 Provisions

(en millions d'euros)	*Encours au 31.12.2015*	*Dotations*	*Reprises utilisées*	*Reprises disponibles*	*Autres variations*	*Encours au 31.12.2016*
Provisions pour engagements par signature et litiges	80	41	(2)	(27)	2	**94**
Autres provisions[1]	296	141	(73)	(25)	(1)	**337**
Total	376	182	(75)	(53)	1	**431**

1. *Notamment provision pour engagements sociaux (cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite"), provision pour actions gratuites (cf. commentaires de la Note 28 "Ventilation des charges générales d'exploitation") et provision pour restructuration.*

Provision sur PEL/CEL

	31.12.2016				
	PEL				
(en millions d'euros)	*≤ 4 ans*	*> 4 ans et ≤ 10 ans*	*> 10 ans*	*Total*	*CEL*
Encours collectés	**203**	**117**	**360**	**680**	**96**
Encours de crédit	–	(3)	–	(4)	–
Provisions	(6)	–	(1)	(7)	–
Dotations/reprises nettes aux provisions	(1)	–	–	–	–

15 Autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**168**	9
Créditeurs divers et autres[1]	**7 959**	8 799
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	**31 528**	33 332
Total	**39 656**	42 140

1 *Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2016 : 7 891 millions EUR, contre 8 627 millions EUR en 2015.*

16 Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes d'encaissement	338	259
Autres comptes de régularisation[1]	47 519	43 922
Total	**47 857**	44 181

1 *Dont valeur de marché des dérivés : 46 936 millions EUR en 2016 et 42 768 millions EUR en 2015.*

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Titres subordonnés remboursables	–	–
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	260	260
Dettes rattachées	0,2	0,2
Total	**276**	276

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31.12.2016	31.12.2015
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985	perpétuelle	TMO – 0,25	FRF	16,2	16,2
Dettes rattachées					0,1	0,1
Total (y compris les dettes rattachées)					**16,3**	16,3

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair. Pour autant, l'amortissement par rachat de titres subordonnés est possible par rachat en Bourse.

La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

Emprunts subordonnés

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts subordonnés	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260	260
Dettes rattachées					0,2	0,2
Total (y compris dettes rattachées)					**260,2**	260,2

Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024.

La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

Etats financiers sociaux (suite)

18 Capital social

(actions de 5 euros)	31.12.2016 Nombre d'actions	31.12.2016 Montant (en milliers d'euros)	31.12.2015 Nombre d'actions	31.12.2015 Montant (en milliers d'euros)
Au 1er janvier	67 437 827	337 189	67 437 827	337 189
– exercice d'options de souscription	–	–	–	–
– augmentation de capital - fusion	–	–	–	–
– réduction du capital	–	–	–	–
Au 31 décembre	67 437 827	337 189	67 437 827	337 189

Droit de vote

Au 31 décembre 2016, le total des droits de vote s'établit à 67 437 827.

19 Capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Capital souscrit	337	337
Prime d'émission, fusion, etc.	16	16
Réserves	1 043	1 043
– réserve légale	38	38
– réserve des plus-values à long terme	406	406
– réserve de réévaluation	5	5
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	294	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	(5)	(5)
Report à nouveau[1]	3 602	3 601
Acomptes sur dividende	(135)	(250)
Provisions réglementées	–	9
Résultat de la période	117	281
Capitaux propres	4 980	5 036

1 *Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.*

Variation des capitaux propres en 2016

(en millions d'euros)	2016
Solde au 1er janvier	5 036
Résultat de la période	117
Emission liée aux options de souscription d'actions	–
Réduction de capital	–
Acompte sur dividendes	(135)
Autres	(38)
Solde au 31 décembre	4 980

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

19 Capitaux propres *(suite)*

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1er janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Provision pour engagements sociaux[1]	160	161

1 *Dont 3 millions EUR en 2016 d'engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit pour les membres du Conseil d'Administration contre 2 millions EUR en 2015.*

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants sont les suivantes :

(en %)	*Taux d'actualisation*	*Taux de rendement attendu des actifs*	*Hypothèse d'inflation*	*Taux de revalorisation des retraites versées et différées*	*Taux de revalorisation des salaires*	*Table de mortalité*[2]
Au 31 décembre 2016	**1,65**	**1,65**	**1,50**	**1,50**	**2,65**	–
Au 31 décembre 2015	1,80	1,80[1]	1,50	1,50	2,70	–

1 *Taux de rendement attendu des fonds.*
2 *HSBC France utilise les tables TGH et TGF2005 pour les engagements de retraite et la TV 88/90 pour les indemnités de fin de carrière.*

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Provision comptabilisée

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	169	171
Juste valeur des actifs des régimes	(9)	(10)
Passif net comptabilisé	160	161

Etats financiers sociaux (suite)

21 Hors bilan

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
A - Engagements de financement		
Engagements donnés	**22 447**	24 845
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	**769**	2 025
En faveur de la clientèle	**21 678**	22 820
– ouvertures de crédits confirmés	**21 634**	22 739
– acceptations à payer et divers	**44**	81
Engagements reçus	**1 796**	1 853
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	**1 796**	1 853
B - Engagements de garantie		
Engagements donnés	**4 405**	4 702
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	**692**	854
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	**3 712**	3 848
Engagements reçus	**13 522**	12 797
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	**13 522**	12 797

Autres valeurs données en garantie

(en millions d'euros)	31.12.2016
Créances données en garantie de *covered bonds*	**7 007**
Créances données en garantie 3G et TRICP	**2 933**
Créances données en garantie CCBM	**5 170**
Titres donnés en garantie	**2 974**
Total	**18 084**

22 Opérations sur instruments financiers à terme

Opérations de change à terme

(en milliards d'euros)	31.12.2016 *Juste valeur nette au 31.12.2016*	31.12.2016 *Opérations de couverture*[1]	31.12.2016 *Opérations de marché*[1]	31.12.2016 *Total*[1]	31.12.2015 *Juste valeur nette au 31.12.2015*	31.12.2015 *Opérations de couverture*[1]	31.12.2015 *Opérations de marché*[1]	31.12.2015 *Total*[1]
Opérations fermes	**1,4**	**57**	**1713**	**1770**	2,2	53	1 855	1 908
Opérations sur marchés organisés	–	–	61	61	–	–	83	83
– contrats de taux	–	–	61	61	–	–	83	83
– contrats de change	–	–	–	–	–	–	–	–
– indices et actions	–	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	1,4	57	1652	1709	2,2	53	1 772	1 825
– futures de taux	–	–	55	55	–	–	64	64
– *swaps* de taux	1,3	56[2,3]	1 480	1 536	2,1	52	1 535	1 587
– *swaps* de devises et *swaps* cambistes	(0,1)	1	39	40	–	1	41	41
– autres contrats à terme	0,2	–	77	77	0,1	–	132	132
Opérations conditionnelles	(0,2)	–	634	634	(0,7)	–	591	591
Opérations sur marchés organisés	–	–	25	25	–	–	30	30
Options de taux	–	–	–	–	–	–	2	2
Options de change	–	–	25	25	–	–	28	28
Autres options	–	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	(0,2)	–	609	609	(0,7)	–	561	561
Caps et floors	(0,5)	–	212	212	(0,6)	–	172	172
Swaptions et options	0,4	–	–	–	(0,1)	–	–	–
– achetés	–	–	48	48	–	–	49	49
– vendus	–	–	349	349	–	–	341	341
Total des opérations sur instruments financiers à terme	–	58	2346	2404	–	53	2 446	2 499

1 *Montants des notionnels.*
2 *Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.*
3 *Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "Gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.*

Etats financiers sociaux (suite)

22 Opérations sur instruments financiers à terme *(suite)*

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

(en milliards d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Contrats de couverture individualisée	23[1]	23
Contrats de couverture globale	33[2]	30
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	1 480	1 535
Opérations de marché en position isolée	–	–

1 *Cf. note 2 bas de tableau page 319.*
2 *Cf. note 3 bas de tableau page 319.*

Instruments financiers : durée restant à courir

	31.12.2016			
(en milliards d'euros)	*≤ 1 an*	*> 1 an et ≤ 5 ans*	*> 5 ans*	*Total*
Instruments financiers de :				
– devises	5	18	17	40
– taux	728	880	680	2 288
– autres	64	11	1	75
Total	**797**	**909**	**698**	**2 404**

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadre et bénéficiant des effets de compensation	9 845	7 857
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	9 718	7 775
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	126	82
B – Autres contrats	634	594
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	575	537
– contrats sur taux d'intérêts	552	517
– contrats sur devises	22	16
– contrats sur actions	–	–
– contrats de dérivés de crédit	–	4
– contrats sur produits de base	–	–
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	59	56
– contrats sur taux d'intérêts	17	16
– contrats sur devises	43	41
– contrats sur actions	–	–
Total des équivalents risques de crédit	10 479	8 450
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de	2 333	*2 277*

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Equivalents risques avant compensation	73 013	70 519
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(55 132)	(53 712)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(7 403)	(8 357)
Equivalents risques après compensation	10 479	8 450

23 Marge d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	285	189
Clientèle	861	930
Obligations et autres titres à revenu fixe	316	687
Total	1 462	1 805
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	399	222
Clientèle	102	101
Dettes subordonnées	5	6
Obligations et autres titres à revenu fixe	263	506
Total	769	835

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	–	–
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	–	–
Parts dans les entreprises liées	98	77
Total	98	77

25 Ventilation des commissions

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Commissions		
Produits	775	771
Sur opérations avec les établissements de crédit	4	4
Sur opérations avec la clientèle	89	91
Sur opérations de change	2	2
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	55	78
Sur prestations de services pour compte de tiers	482	442
Sur engagements	102	112
Autres commissions	43	43
Charges	(204)	(195)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(8)	(8)
Relatives aux opérations sur titres	(24)	(26)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(9)	(12)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(155)	(133)
Sur engagements	(4)	(5)
Autres commissions	(4)	(10)
Total des commissions	571	576

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultats		
Titres de transaction	258	(107)
Opérations de change	43	96
Instruments financiers à terme	37	234
Total	338	222

Etats financiers sociaux (suite)

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	19	20
Dépréciation	3	(2)
– dotations	(4)	(4)
– reprises	6	3
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	–	–
Dépréciation	(2)	1
– dotations	(3)	–
– reprises	–	1
Total	19	20

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération[1]	(733)	(752)
Charges de retraite	(95)	(95)
Participation	(3)	(2)
Intéressement	(19)	(20)
Sous-total frais de personnel	(850)	(869)
Autres frais administratifs[2]	(635)	(541)
Total des charges générales d'exploitation	(1 485)	(1 410)

1 *Dont 16,4 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif pour 2016 et 18,0 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif pour 2015.*
2 *Dont 57 millions d'euros au titre de la contribution 2016 au Fonds de résolution unique (FRU) contre 37 millions d'euros en 2015.*

Plan d'actions gratuites

La provision a été reprise à hauteur de 34 % pour le plan français 2012, 66 % pour le plan français 2013 et 34 % pour le sous-plan anglais 2012, 33 % pour le sous-plan anglais 2013, 33 % pour le sous-plan anglais 2014, en contrepartie de la remise des actions pour 8,7 millions EUR.

Concernant les plans toujours en cours, la charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le trust.

La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, la provision s'élève à 0,1 million EUR sur le plan 2012, à 4 millions EUR sur le plan 2013, à 4,9 millions EUR sur le plan 2014 et à 4,9 millions EUR sur le plan 2015.

Plans d'actions gratuites 2016

La provision constituée sur ces plans est constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attributions.

Au 31 décembre 2016, la provision s'élève à 1,6 million EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Gains ou pertes sur titres d'investissement	–	–
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles[1]	(1)	8
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées[2]	104	4
Total	103	12

1 *En 2016, aucune plus-value ou moins-value significative. En 2015, plus-value de cession de l'agence de Paris Saint Germain pour 7,7 millions EUR et l'agence Avron pour 0,6 million d'EUR.*

2 *En 2016, plus-value de cession d'actions ROBERTET pour 0,9 million EUR, plus-value de cession d'actions VISA pour 108,4 millions EUR, dotation de provision sur S.F.M pour 7,3 millions EUR, reprise de provisions sur MTS AM et Italy pour 1,2 million EUR, reprise de provision sur Foncière Elysées et HSBC Securities pour 0,4 million EUR. En 2015, plus-value de cession d'actions ROBERTET pour 0,6 million EUR, plus-value de cession d'actions UGT pour 0,1 million EUR, plus-value de cession d'actions VME pour 1,4 million EUR, plus-value de cession d'actions HSBC Services pour 1,8 million EUR, dotation de provision sur HSBC Services pour 1,8 million EUR, diverses plus-values sur cessions de titres pour 0,1 million EUR, reprise de provision sur SFS pour 1,1 million EUR, reprise de provision sur Foncière Elysées pour 0,8 million EUR.*

30 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Impôts courants		
A taux normal	(2)	(30)
A taux réduit	–	–
Impôts différés	15	(9)
Total	12	(38)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 j page 303.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

(en %)	Echéance 2017	Echéance 2016	Echéance 2015
Impôts courants	33,33	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	4,0	4,0	4,0
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle		10,7	5,0
Impôts différés			
ID taux normal avant 01/01/2020	33,3	33,33	33,33
ID taux normal après 01/01/2020	28,0	–	–
ID taux réduit	4,0	4,0	4,0
ID taux réduit après 01/01/2020	3,4	–	–

Plus contributions sur l'impôt applicables sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisées ou les passifs réglés

Au 31 décembre 2016, les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts d'imposition générés par des différences temporaires.

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2016, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 75 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 34 millions EUR.

Au titre de 2015, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 99 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 54 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

Etats financiers sociaux (suite)

30 Impôt sur les bénéfices *(suite)*

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2016 à 99 millions EUR contre 86 millions EUR au 31 décembre 2015. Cette créance se décompose au 31 décembre 2016 en un impôt différé actif de 130 millions EUR contre 120,7 millions EUR au 31 décembre 2015 et en un impôt différé passif de 31 millions EUR contre 35 millions EUR au 31 décembre 2015.

Remploi du CICE

Le 1er janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt. Pour 2016, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise. A ce titre, HSBC France le comptabilise en réduction des charges de personnel.

HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 6 millions EUR (7 millions EUR au niveau du groupe HSBC France) au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2016.

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinés à améliorer la qualité des produits et services proposés à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- innovations technologiques et informatiques : des dépenses significatives ont été engagées au cours de l'exercice 2016 afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes, et mieux intégrées notamment la refonte du poste de travail des agences, l'accélération de la digitalisation des services proposés à la clientèle ainsi que l'amélioration continuelle de nos processus de lutte contre la criminalité financière et la réponse à des besoins réglementaires ;
- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs ;
- formation : les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2016 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques.

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 166 et suivantes du Document de référence 2016, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2016.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du Groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (US *Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec entre autres le Département américain de la Justice ("DoJ" - US *Department of Justice*), (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB – *Federal Reserve Board*).

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" – *Office of Foreign Assets Control*) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC *(suite)*

soumises à des sanctions de l'OFAC, ainsi qu'un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec un bureau du Département américain du Trésor, le *Financial Crimes Enforcement Network* ("FinCEN"), et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC").

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines, et se sont engagées, entre autres, à continuer de coopérer pleinement avec le DoJ dans toute enquête, à ne pas commettre un crime en vertu du droit fédéral américain après la signature de ces accords, et à désigner un contrôleur indépendant (le "*Monitor*"). Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. En février 2017, le *Monitor* a remis son troisième rapport annuel de suivi. Au travers de son suivi au niveau des pays, le *Monitor* a pu identifier des problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales, qui font l'objet de revue entre le DoJ et HSBC.

HSBC Bank USA a également conclu avec l'OCC un accord homologué par une ordonnance, qui lui impose des mesures correctrices telles que relevées dans le dernier rapport d'analyse de l'OCC précédant l'accord, et restreignant dans une certaine mesure la possibilité pour HSBC Bank USA d'acquérir directement ou indirectement le contrôle ou de détenir une participation dans toute nouvelle filiale financière, ou de commencer toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf accord préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

Les accords conclus avec les autorités américaines et britanniques ont donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'empêchent pas que d'autres procédures contentieuses de droit privé puissent être initiées au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative au BSA, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de BSA, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de sanctions financières internationales ou tout autre sujet non couvert par les différents accords.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen), ainsi que sur les modalités de communication desdits taux.

HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a déterminé que la durée de participation de HSBC à ses pratiques était de 1 mois et a prononcé contre HSBC une amende de 33,6 millions EUR, dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres groupes bancaires contribuant à la fixation du taux Euribor, ont été nommées, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, pour le compte de personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers prétendument liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à la contribution à la fixation du taux Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'Etat de New York. En mai 2016, HSBC a conclu un accord de principe avec les plaignants pour mettre un terme à cette action collective sous réserve de la validation par la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis. La charge correspondant au montant de cette transaction a été répartie entre les filiales HSBC concernées par les faits de ce litige, parmi lesquelles HSBC France.

32 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Etats financiers sociaux (suite)

33 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

34 Autres informations

34.1 Répartition et affectation des bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents	**3 602**	3 601
– bénéfice de l'exercice	**117**	281
TOTAL (A)	**3 719**	3 882
Affectation des bénéfices		
– dividendes	**270**	280
– réserve légale	**–**	–
– réserve libre	**–**	–
TOTAL (B)	**270**	280
Report à nouveau (A - B)	**3 449**	3 602

34.2 Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

(en millions d'euros)	**2016**	2015	2014	2013	2012
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	**337**	337	337	337	337
Nombre d'actions émises	**67 437 827**	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	**5**	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	**2 847**	3 020	2 903	3 063	3 264
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**292**	459	698	644	799
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**117**	281	393	331	601
Résultats des opérations ramenés à une seule action *(en euros)*					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	**4,5**	6,0	8,6	7,9	8,6
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**1,7**	4,2	5,8	4,9	8,9
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1er janvier	**4,0**	4,15	2,23	1,78	3,56
Personnel (France)					
Nombre de salariés[1]	**8 382**	8 979	9 144	9 198	9 424
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)[2]	**8 652**	9 056	9 158	9 207	9 645
Montant de la masse salariale	**515**	529	534	554	560
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	**249**	259	257	267	289
Taxe sur les salaires et taxes diverses	**63**	60	70	60	63
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise[3]	**23**	25	27	38	–

1 *Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.*
2 *Dont 5 991 cadres et 2 661 non-cadres en 2016, 6 165 cadres et 2 891 non-cadres en 2015, 6 194 cadres et 2 964 non-cadres en 2014, 6 202 cadres et 3 005 non-cadres en 2013, 6 402 cadres et 3 243 non-cadres en 2012.*
3 *Au titre des résultats de l'exercice précédent.*

34 Autres informations *(suite)*

34.3 Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2016 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2016
A - Titre d'investissement	**370**
Valeurs à revenu fixe	**370**
Bons du trésor	–
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	370
Créances rattachées	–
B - Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	**12 216**
Valeurs à revenu fixe	**12 130**
Bons du trésor	–
Autres effets publics	7 377
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds Communs de créances	–
Obligations et assimilés	4 696
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	–
Créances rattachées	58
Valeurs à revenu variable	**85**
Actions et assimilés	85
Parts ou actions d'OPCVM	–
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	**12 586**

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2016
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	**99**
Valeurs cotées à la cote officielle	–
Valeurs françaises non cotées	99
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	–
Valeurs étrangères non cotées	–
Total des créances rattachées	–
B – Parts dans les entreprises liées	**1 361**
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	1 344
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	17
Total des créances rattachées	–
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	**1 460**

Etats financiers sociaux (suite)

34 Autres informations *(suite)*

34-4 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales (+ 50 %)					
HSBC SFH (France) (ex - HSBC Covered Bonds) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	340	100,00
HSBC Factoring (France) 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	77 381	100,00
Société Française et Suisse 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	7 847	100,00
SAPC UFIPRO Recouvrement 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SARL	Société commerciale	7 619	1 608	99,98
HSBC Epargne Entreprise (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Epargne salariale	16 000	11 858	100,00
HSBC Global Asset Management (France) 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	22 369	93,67
HSBC Services (France) (ex - HSBC Securities) 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442	2 507	100,00
Valeurs Mobilières Elysées (ex - Nobel) 109, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	8 215	100,00
HSBC Leasing (France) 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	4 200	100,00
Société Financière et Mobilière 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de participation	40 000	36 657	100,00
Foncière Elysées S.A. 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	14 639	100,00

1 *Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.*

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés [1]	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France [1]	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice
Brute	Nette					
113 239	113 239	667 650		113 978	579	3 775
39 236	39 236	980 353	–	32 703	3 586	–
60 384	10 488	–	–	–	71	–
16 260	9 184	–	–	–	(6)	–
15 148	15 148	–	–	8 479	(1 751)	–
134 546	134 546	331	–	208 248	40 270	27 807
36 877	4 954	–	–	–	(25)	–
67 757	67 757	3 618	–	–	8 298	4 978
281 756	281 756	259 519	–	31 433	34 113	36 100
84 052	76 758	38 394	–	131	(1 731)	–
44 478	38 763	–	–	586	921	1 574

Etats financiers sociaux (suite)

34 Autres informations *(suite)*

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
Charterhouse Management Services Ltd..... 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	10 000 GBP	1 695 GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) ..... 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	40 335	80,98
CCF & Partners Asset Management Ltd..... 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	5 000 GBP	848 GBP	100,00
HSBC Assurances Vie (France) ..... 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Compagnie d'assurances	115 000	393 204	100,00
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales non reprises au paragraphe 1					
a) Filiales françaises (ensemble)	–		–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble).....	–		–	–	–
2 – Participations non reprises au paragraphe 2					
a) Participations françaises (ensemble).....	–		–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–		–	–	–

1 *Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.*

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés [1]	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France [1]	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice
Brute	Nette					
11 680	11 680	–	–	54	36	–
37 190	37 190	–	–	129 105	9 273	4 066
4 947	4 947	–	–	15	1	–
513 999	513 999	–	–	1 762 287	63 506	–
32	32	–	–	–	–	343
1 819	1 360	–	–	–	–	–
4	4	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–

Etats financiers sociaux (suite)

34 Autres informations *(suite)*

34.5 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31.12.2016	
(en millions d'euros)	Filiales	Autres entreprises liées
ACTIF		
Effets publics et valeurs assimilées	–	2 043
Créances sur les établissements de crédit	3 508	5 092
Opérations avec la clientèle	379	662
Obligations et autres titres à revenu fixe	371	2 006
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	6 186	15 629
Opérations avec la clientèle	512	63
Dettes représentées par un titre	–	–
Autres passifs	–	3 326
Dettes subordonnées	–	260
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	160	–
Engagements de garantie donnés	31	170
Engagements sur titres donnés	–	–

HSBC France
Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros
Siège social : 103, avenue des Champs-Elysées 75008 PARIS
SIREN 775 670 284 RCS PARIS

EXTRAIT DU

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 26 AVRIL 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que du rapport du Président relatif à la composition du Conseil d'Administration et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux risques financiers liés aux effets du changement climatique et aux mesures prises par la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité et du rapport des Commissaires aux comptes relatif au rapport du Président précité, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

Le bénéfice de l'exercice arrêté à	116 568 185,53 EUR
Augmenté du report à nouveau	3 601 668 338,74 EUR
Soit au total	3 718 236 524,27 EUR
Sera réparti de la manière suivante :	
Dividende à payer aux actionnaires :	
4 EUR par action	269 751 308,00 EUR
Dotation du compte report à nouveau	3 448 485 216,27 EUR

Le dividende sera mis en paiement à compter du 26 avril 2017, après déduction de l'acompte de 2 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 juillet 2016 et versé aux actions émises à cette date.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2013	1,78 EUR
2014	2,23 EUR
2015	4,15 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que :

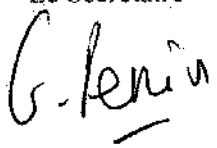
- HSBC Bank plc n'a pas pris part au vote et que ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire



HSBC France

Document de référence et Rapport financier annuel 2016

HSBC

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er mars 2017, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Document de référence et Rapport financier annuel 2016

Sommaire

2 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

23 Autres informations concernant HSBC France

24 Les Dirigeants

26 Composition du Conseil d'Administration

39 Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

83 Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

111 Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

180 Gestion du Capital et du Levier

190 Etats financiers consolidés

290 Etats financiers sociaux

335 Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

339 Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 26 avril 2017

344 Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

348 Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

350 Table de concordance et de référence

352 Implantations

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

HSBC France est la filiale française du Groupe HSBC, groupe bancaire parmi les plus solides au monde, dont l'ambition est d'être la première banque internationale. En France, HSBC ambitionne de devenir le partenaire de référence pour accompagner les entreprises françaises dans leur développement international et les particuliers dans la gestion de leur patrimoine.

Missions du Groupe HSBC

Principaux axes stratégiques de développement

Le Groupe HSBC repose sur un modèle de banque universelle et s'appuie sur une offre complète de services bancaires et financiers, destinés à une clientèle d'entreprises et de particuliers souhaitant bénéficier des atouts du Groupe HSBC, l'une des premières banques mondiales, et notamment de sa présence internationale et de sa solidité financière.

La stratégie de HSBC est de maintenir un réseau international afin de connecter les économies développées et celles en développement rapide. La stratégie du Groupe est alignée sur les tendances économiques à long terme et repose sur des avantages concurrentiels uniques.

Tendances à long terme

La stratégie du Groupe HSBC s'appuie sur des tendances à long terme :

- une connectivité globale croissante : les flux internationaux de biens, services et capitaux continuent d'augmenter, soutenus notamment par le développement des technologies et de l'accès à l'information, dans les échanges personnels et commerciaux. Ces flux internationaux devraient atteindre 85 billions USD en 2025, soit trois fois leur valeur de 2012 ;
- une redistribution du pouvoir économique : parmi les 30 premières économies mondiales, HSBC anticipe que 18 d'entre elles seront en Asie, Amérique latine, Moyen-Orient et Afrique, quadruplant en taille d'ici à 2050 ;
- le développement des classes moyennes dans les pays à forte croissance économique : la part de la population mondiale appartenant aux classes moyennes devrait augmenter de plus de trois milliards d'individus, passant de 1,8 milliard en 2010 à 5 milliards en 2030, dont 66 % en Asie ;
- une population mondiale vieillissante : la population mondiale au-dessus de 60 ans devrait plus que doubler d'ici à 2050, passant de moins de 1 milliard en 2015 à plus de 2 milliards en 2050.

Le modèle d'activité de HSBC est basé sur un réseau international qui permet de connecter et de servir un portefeuille de marchés cohérent pour saisir ces opportunités.

Avantages concurrentiels

Dans cet environnement, les avantages concurrentiels de HSBC proviennent :

- d'une présence globale inégalée : le réseau de HSBC procure un accès à près de 90 % des flux de commerce et de capitaux. HSBC permet à ses clients de saisir les opportunités de croissance les plus attractives partout dans le monde et offre des capacités et produits parmi les meilleurs afin de soutenir les flux économiques globaux ;
- d'un modèle de banque universelle à l'échelle du Groupe : HSBC s'adresse à l'ensemble des clients bancaires au travers de ses quatre lignes de métiers globales, des épargnants individuels aux multinationales. Ce modèle permet à HSBC de répondre à l'ensemble des besoins financiers de ses clients et de générer des rendements attractifs pour ses actionnaires.

Priorités stratégiques du Groupe HSBC

HSBC France met en œuvre, en France, la stratégie du Groupe HSBC, dont l'exécution repose sur un plan de dix actions stratégiques, ayant pour objectif, d'ici à fin 2017, de :

- redimensionner et simplifier le Groupe ;
- redéployer le capital et investir dans les activités et marchés stratégiques ;
- mettre en œuvre les *Global Standards*.

Ensemble, ces initiatives visent à créer de la valeur pour ses clients et ses actionnaires et contribuent à la viabilité à long terme de HSBC.

Redimensionner et simplifier le Groupe

Dans le cadre du plan stratégique, le Groupe a entrepris un réalignement de son portefeuille d'activités. Outre la décision de céder ses activités au Brésil, le Groupe vise une réduction significative de ses actifs pondérés des risques (RWA) notamment dans la Banque de financement, d'investissement et de marchés, avec pour objectif que ce métier représente moins d'un tiers des RWA du Groupe. De même, le Groupe a défini des initiatives de réduction de coûts, reposant principalement sur la simplification des processus et procédures, visant une économie annuelle de 4,5-5,0 milliards USD au-delà de 2017, avec, pour atteindre cet objectif, des dépenses non récurrentes estimées à 4,0-4,5 milliards USD sur cette période.

Redéployer le capital et investir

HSBC entend aussi accélérer ses investissements pour garantir le développement durable de ses activités. HSBC cible une croissance supérieure à celle du Produit Intérieur Brut mondial grâce à son réseau international, en continuant d'investir dans les produits et services à caractère international, comme le financement du commerce international, les paiements et la gestion de trésorerie, et les activités de change. HSBC entend aussi profiter des opportunités que lui procure son rôle de leader dans l'internationalisation du Renminbi.

Les investissements concerneront également les marchés à forte croissance, notamment en Asie où HSBC met en place un plan de croissance ambitieux, et permettront de renforcer les échanges entre cette région et le reste du monde.

Mettre en œuvre les *Global Standards*

HSBC s'attache à mettre en œuvre et à déployer partout où elle opère les contrôles les plus exigeants du marché en matière de lutte contre la criminalité financière, à travers son programme *Global Standards*.

Grâce à une protection accrue de la banque et du client, les *Global Standards* représentent une source d'avantages concurrentiels, qui doit venir en soutien des pratiques commerciales mises en place, aujourd'hui et demain. HSBC a pour ambition d'achever la mise en place des *Global Standards* en 2017.

Une stratégie déclinée en France

Le Groupe HSBC a identifié 18 marchés prioritaires, dont la France, où HSBC déploie l'ensemble de ses lignes de métier et a établi des plates-formes mondiales pour certaines activités de marchés.

La stratégie de HSBC en France est de servir ses clients s'appuyant sur un modèle de banque universelle et de se développer grâce à la force du réseau international du Groupe HSBC dans le monde, tout en accélérant la mise en place des *Global Standards* ainsi que la transformation de la banque pour améliorer son efficacité et sa rentabilité. HSBC France entend développer son activité sur tous les métiers en :

- continuant à se concentrer sur la clientèle patrimoniale et investir dans le digital pour le marché des particuliers ;
- s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC, notamment sa forte connectivité internationale, pour accroître ses revenus sur le marché des entreprises ;
- confortant le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC ;
- renforçant les synergies entre les différents métiers ;
- tout en modernisant ses systèmes informatiques pour gagner en efficacité et améliorer la qualité de services pour ses clients.

Initiatives pour soutenir cette stratégie en France

Tout au long de l'année 2016, HSBC France a développé son offre de produits et services dans le but d'améliorer l'expérience client et de mettre en place une approche bancaire omnicanale. L'attention portée au développement de cette relation s'est traduite par la mise en place de nouvelles fonctionnalités sur mobile : les clients particuliers de HSBC France ont notamment été les premiers en France en avril 2016 à avoir accès et gérer leurs comptes bancaires grâce à la technologie biométrique Touch ID, puis en octobre 2016 à disposer d'un service de gestion de budget et d'agrégation de comptes bancaires (application *Personal Economy*). Plus largement, la digitalisation de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine s'est aussi traduite en 2016 par la possibilité d'entrer en relation de façon totalement dématérialisée, le développement de la souscription de crédit immobilier et la souscription de crédit personnel en ligne, et la possibilité de versements conseillés en ligne. En parallèle, HSBC France a ouvert en 2016 une agence directe dédiée aux clients entreprises désireux de solutions simples et digitales.

2016 a également vu le lancement d'un plan de modernisation de l'infrastructure informatique utilisée par HSBC France. Ce plan sur 3 ans permettra une optimisation et une simplification des systèmes et des procédures, fluidifiant ainsi les opérations au sein de la banque, dans le but notamment de continuer à améliorer l'expérience client grâce à des délais de traitement raccourcis et une qualité de service améliorée.

Produits et services proposés

Le Groupe HSBC sert ses clients au travers de quatre lignes de métiers : la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (RBWM), la Banque d'entreprises (CMB), la Banque de financement, d'investissement et de marchés (GBM) et la Banque privée (GPB).

Les lignes de métiers sont responsables du développement, de la mise en œuvre et de la gestion des propositions commerciales de manière uniforme à travers le Groupe HSBC.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine comprend les services financiers aux particuliers, la gestion d'actifs et les activités d'assurance. Elle gère des dépôts et fournit des services bancaires transactionnels permettant aux clients de gérer leurs finances au quotidien et d'épargner pour l'avenir. Elle propose des solutions pour aider les particuliers dans leurs besoins

de financement à court ou à long terme et délivre des conseils financiers, d'assurance et d'investissement pour les assister dans la gestion et la protection de leur avenir financier.

En France, HSBC a pour ambition de devenir la banque patrimoniale de référence, en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, ainsi que de canaux digitaux renforcés, HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et sur des propositions adaptées aux aspirations de chacun. HSBC France met en place de nombreuses initiatives afin de :

– élargir l'offre de solutions et conseils en gestion sous mandat, plate-forme de courtage, et assurance-vie afin d'accompagner les besoins croissants des clients en investissements à long terme, notamment dans le cadre de la préparation de la retraite ;

– continuer de renforcer l'expertise patrimoniale des équipes de conseillers, notamment autour des besoins patrimoniaux de ses clients, afin de proposer des produits et services répondant précisément à leurs attentes, tout en mettant l'accent sur la maîtrise du risque ;

– investir dans le digital et déployer les services à distance, tout en modernisant ses processus pour servir ses clients au travers de parcours omnicanaux simples et efficaces.

Ses trois priorités sont la croissance sur ses segments de clientèle cibles (Clientèle Patrimoniale, Professionnels et Profils Internationaux), l'approfondissement de la relation client grâce à ses capacités de gestion de patrimoine et de crédit, et le renforcement des capacités de distribution, notamment dans le digital.

L'application des *Global Standards*, en améliorant les modèles de contrôle de gestion des risques et en simplifiant les processus, demeure également l'une des priorités de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.

La Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises offre ses services à ses entreprises clientes, de la PME focalisée sur son marché domestique à la grande entreprise internationale. HSBC propose un large éventail de services bancaires et financiers pour aider les entreprises clientes à optimiser la gestion et le développement de leurs activités. La gamme de produits et services proposés inclut des solutions d'optimisation des fonds de roulement, crédits à terme, solutions de paiement et de gestion de trésorerie, produits de financement et de sécurisation des échanges internationaux, solutions de financement de projets, et déploie son expertise en matière de fusion-acquisition ainsi qu'un accès aux marchés du change auprès de ses clients. HSBC est le leader du développement de la monnaie chinoise, le Renminbi, comme monnaie d'échange, avec sa capacité à traiter cette devise dans plus de cinquante pays.

En France, la Banque d'entreprises vise à se positionner comme la banque internationale de référence pour ses clients français. Elle offre un éventail large de produits et solutions bancaires et met à disposition son réseau international ainsi que des conseillers dédiés pour accompagner ses clients dans leur développement.

Sa croissance est portée par quatre axes prioritaires :

– assurer cohérence et efficacité pour ses clients à travers un modèle commercial organisé autour des segments de clientèle et de produits au niveau global ;

– continuer de développer la couverture des besoins internationaux de ses clients, en utilisant et mettant à disposition son réseau géographique unique pour soutenir et faciliter les flux de commerce et de capitaux mondiaux ;

– investir dans de nouveaux produits et de nouveaux systèmes pour renforcer ses propositions clients et sa qualité de service, en particulier dans le financement du commerce international, la gestion de trésorerie et le digital ;

– continuer de renforcer la collaboration avec les autres métiers de la banque.

La Banque d'entreprises continuera de se concentrer sur sa rentabilité, en développant ses activités, notamment sur les clients et activités stratégiques et rentables. La mise en œuvre des *Global Standards*, le renforcement des contrôles et de la gestion des risques et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque d'entreprises.

La Banque de financement, d'investissement et de marchés

La Banque de financement, d'investissement et de marchés opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels. Elle est un partenaire de référence pour accompagner ses clients dans leurs projets et leurs opérations en France et dans le monde grâce à la dimension à la fois locale et internationale du Groupe HSBC. HSBC propose une gamme complète de solutions : activités de conseil, financements simples et structurés, fusions et acquisitions, émissions de dette et d'actions, financement de projets, gestion de trésorerie, financement du commerce international et activités de marchés (taux, change et actions).

En France, le modèle d'activité et la stratégie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont établis dans l'objectif d'être l'une des cinq banques principales pour ses clients prioritaires sur ses produits et zones géographiques stratégiques.

HSBC France continue d'exercer à plein son rôle de plate-forme stratégique du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés de taux en euro et devises, en renforçant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d'offres de produits à destination des très grandes entreprises. HSBC France poursuit l'adaptation de cette activité centrale de la banque à l'évolution de l'environnement réglementaire tout en conservant sa renommée et sa position d'excellence dans les classements.

HSBC France se concentre sur les priorités de croissance suivantes :

- connecter ses clients aux opportunités de croissance à l'international, en tirant parti de son expertise et de son réseau international reliant régions développées et régions à forte croissance ;
- continuer à être bien positionné sur les produits qui bénéficieront des tendances économiques mondiales, notamment sur les produits de change, y compris concernant le Renminbi, de gestion des flux, de financement du commerce international et d'investissement ;
- poursuivre le développement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en maîtrisant les RWA, en continuant, le cas échéant, de réduire les engagements dans les activités non stratégiques et non rentables et d'optimiser sa gestion interne du bilan ;
- renforcer la gestion des risques, mettre en œuvre les *Global Standards*, collaborer avec les autres métiers de la banque et simplifier les opérations.

La Banque privée

En s'appuyant sur la force du Groupe HSBC et les produits les plus adaptés du marché, la Banque privée travaille en collaboration avec ses clients et les autres lignes de métiers du Groupe pour fournir des solutions leur permettant de faire croître, de gérer et de préserver leur patrimoine aujourd'hui et pour l'avenir. Elle propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes de gestion discrétionnaire et conseillée.

En France, la Banque privée vise à continuer à croître en s'appuyant sur les synergies avec les autres lignes de métiers du Groupe pour élargir sa base de clientèle, et en développant son offre de services, notamment dans la gestion sous mandat et l'assurance-vie. L'application des plus hauts standards internationaux, le renforcement des contrôles de gestion des risques, la transparence fiscale et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque privée.

Modification de l'organigramme des structures du groupe HSBC France

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, des cessions ou des fusions intra-groupes de structures, afin de simplifier l'organisation. La politique d'investissement est décrite page 338.

Performance de la banque en 2016

Eléments de contexte

La performance de la banque s'inscrit dans un environnement économique difficile et un contexte réglementaire en profonde mutation.

Contexte macroéconomique

L'activité économique mondiale a décéléré en 2016 pour la seconde année consécutive, le ralentissement en Europe et plus encore aux Etats-Unis n'ayant pu être compensé par la légère accélération de la croissance attendue dans les pays émergents ou en développement. Bien que prévue très légèrement supérieure à 3 %, l'année 2016 devrait voir la croissance mondiale être au plus bas depuis 2009, accompagnée d'une inflation singulièrement basse, sans doute inférieure à 1 % dans les économies développées. Cette faiblesse relative de l'activité, tant réelle que nominale, se reflète dans un commerce mondial de biens et services qui pourrait également afficher sa plus faible progression depuis la crise financière, et cela malgré des politiques monétaires et budgétaires encore très expansionnistes dans la plupart des pays. Toutefois, les marchés actions ont bénéficié d'un net rebond en fin d'année et finissent en progression marquée (+ 7 % pour le CAC40, + 4 % pour l'Eurostoxx 50 et + 15 % pour le Dow Jones), dans l'anticipation d'une conjoncture globalement mieux orientée en 2017 et notamment d'une politique budgétaire américaine plus expansionniste après l'élection présidentielle américaine.

En France, la croissance, bien qu'indéniable, est restée mesurée en 2016 et ne dépassera pas les 1,2 % atteints en 2015. L'activité économique a en effet été particulièrement irrégulière au fil des trimestres, ayant été affectée par des facteurs temporaires. Au premier trimestre, la croissance a bénéficié d'un effet de rattrapage de la consommation des ménages (après le creux du 4e trimestre 2015 lié aux attentats) et d'une stimulation fiscale de l'investissement aux entreprises. Mais ces deux moteurs ont ensuite été quasiment étals sur les deux trimestres suivants, tandis que la contribution du commerce extérieur net à la croissance devrait être en 2016 encore plus négative qu'en 2015. Le climat des affaires s'est pourtant amélioré, essentiellement en seconde partie d'année, dépassant alors sa moyenne

de long terme. Côté ménages, l'indicateur de confiance s'est également redressé après un premier semestre hésitant. Il est vrai que la situation sur le marché du travail s'est améliorée du point de vue tant du nombre de demandeurs d'emploi que du taux de chômage. De même, la politique monétaire de la BCE, encore plus accommodante en 2016 qu'en 2015, a contribué à rendre le crédit bancaire aux entreprises et aux ménages plus dynamique en France que dans d'autres pays de la Zone euro : le taux effectif des crédits nouveaux avoisinait fin 2016 1,6 % pour les prêts à l'habitat à taux fixe et 1,5 % pour les prêts de plus d'un million d'euros aux entreprises. Enfin, le nombre de défaillances d'entreprises, en hausse de 2011 à début 2015, a poursuivi en 2016 sa baisse alors amorcée. Toutefois, le taux d'épargne des ménages français, compris entre 14,5 % et 15 % au cours des derniers trimestres, devrait continuer à rester relativement élevé par rapport aux autres pays développés.

Pour 2017, si une amélioration de l'environnement international est possible, un degré inhabituellement élevé d'incertitude prévaut compte tenu, notamment, des décisions attendues du nouveau gouvernement américain et du déclenchement des négociations en vue de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. En outre, si la croissance pourrait augmenter aux Etats-Unis, l'activité économique en Zone euro sera sans doute également affectée par les élections prévues dans plusieurs pays, notamment en Allemagne et en France. Avec une inflation qui devrait croître plus rapidement outre-Atlantique qu'en Zone euro, la divergence des politiques monétaires entre la Réserve fédérale et la BCE devrait être plus nette encore, la première envisageant une poursuite de la hausse des taux initiée fin 2015, tandis que la seconde s'est engagée fin 2016 à poursuivre ses achats d'actifs jusqu'à fin 2017, voire au-delà si nécessaire. Par ailleurs, l'Asie, qui continuerait de représenter une contribution majeure à la croissance mondiale, pourrait ne pas voir son activité accélérer en 2017 par rapport à 2016, malgré des politiques macroéconomiques toujours favorablement orientées, notamment au Japon et en Chine.

Dans ce contexte, la France verrait son activité économique toujours fonction de la consommation des ménages, qui bénéficierait d'un marché du travail moins déséquilibré mais pâtirait du rebond attendu de l'inflation, et de l'investissement des entreprises, certes favorisé par l'amélioration tendancielle de la profitabilité des sociétés mais toujours limité par le manque de visibilité sur les débouchés. Un redressement de la compétitivité serait également nécessaire pour éviter que le commerce extérieur ne contribue encore négativement à la croissance.

Environnement réglementaire

Depuis l'adoption de l'Union bancaire par les Etats membres de la Zone euro en 2014, HSBC France est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE) en lien avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Cette dernière demeure responsable en propre de certains domaines. HSBC France est également supervisée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans son domaine de compétence. Enfin, en tant que membre du Groupe HSBC, HSBC France est soumise à certaines règles britanniques pour les questions prudentielles (sécurité et solidité) appliquées par la *Prudential Regulation Authority* (PRA) et pour son comportement qui est suivi par la *Financial Conduct Authority* (FCA) (consommateurs et protection du marché).

L'année 2016 a été marquée par l'application progressive des différents textes adoptés au niveau européen en application des décisions du G20. Il s'agit en particulier des normes de Bâle III qui introduisent de nouvelles exigences en matière de liquidité et de solvabilité et ont pour effet d'augmenter le besoin en fonds propres et actifs liquides des banques et de les amener progressivement à adapter leur profil de risque. HSBC France a pris en compte ces nouvelles demandes et les respecte.

Par ailleurs, la mise en œuvre des règles internationales et européennes en matière de prévention des crises bancaires et de résolution constitue un chantier majeur pour les établissements bancaires. Si le cadre global en est désormais connu, des précisions complémentaires ont été apportées en 2016 au niveau national et européen sur l'ordre de mise à contribution des actionnaires et créanciers en cas de difficultés d'un établissement ou sur la capacité d'absorption des pertes par les banques. Les exigences propres à chaque établissement au sein de la Zone euro continuent à faire l'objet de discussion avec les autorités compétentes.

Enfin, la Commission européenne a fait des propositions importantes en fin d'année 2016 qui ont pour objet de mettre en œuvre au niveau européen des décisions prises au niveau international, par exemple sur les risques de marché, ou de préciser les modalités d'application de certaines exigences nouvelles. Les travaux législatifs sur ces textes devraient se poursuivre tout au long de l'année 2017. Par ailleurs, un certain nombre de propositions sont en débat au niveau international (projet du Comité de Bâle sur le recours aux modèles) et au niveau européen (loi de séparation des activités bancaires, taxe sur les transactions financières) qui sont susceptibles d'avoir une influence très forte sur le modèle économique, l'organisation et les activités des établissements bancaires.

Comme chaque année depuis l'entrée en vigueur du Mécanisme de supervision unique (MSU), la Banque centrale européenne a réalisé en 2016 un processus de supervision et d'évaluation. Il s'agit d'un examen approfondi de la situation de l'ensemble des

établissements significatifs de la Zone euro, dont fait partie HSBC France. Dans ce cadre, ont été évalués en particulier le modèle économique de la banque, sa gouvernance et sa gestion des risques, ainsi que sa situation en termes de fonds propres et de liquidité.

A l'issue d'échanges avec la BCE qui se sont déroulés tout au long de l'année 2016, celle-ci a demandé à HSBC France de maintenir un niveau de fonds propres de 10,63 % (ratio phasé) à compter du 1er janvier 2017. Par ailleurs, HSBC France n'a pas fait l'objet de demande en capital au titre du coussin pour les institutions systémiques.

Ce niveau, qui correspond à l'exigence de Pilier 2 ("*Pillar 2 requirement*" - P2R), a fait l'objet d'une publication par HSBC France le 4 novembre 2016, en application des directives de l'Autorité bancaire européenne de décembre 2015.

HSBC France a également fait l'objet d'une indication de Pilier 2 ("*Pillar 2 guidance*" – P2G), de la part de la BCE, conformément au nouveau cadre de mise en œuvre de ce pilier.

Périmètre de la revue de performance

La performance de la banque est analysée ci-après selon le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, la performance sur le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, est analysée dans la Note "Faits significatifs de l'exercice" de l'annexe des états financiers sociaux.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

Compte de résultat

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Marge nette d'intérêt	**1 218**	1 474
Commissions nettes	**648**	665
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction	**516**	223
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur	**258**	327
Résultat net de cession des investissements financiers	**121**	34
Primes d'assurance nettes	**1 763**	1 957
Autres produits d'exploitation	**(9)**	176
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	**4 515**	4 856
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	**(2 198)**	(2 485)
Total du produit net bancaire avant dépréciation des prêts (charges)/reprises et des autres provisions pour risque de crédit	**2 317**	2 371
Dépréciations pour risques de crédit	**(73)**	(121)
Produit net bancaire	**2 244**	2 250
Total des charges d'exploitation	**(1 812)**	(1 632)
Résultat d'exploitation	**432**	618
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	**–**	–
Résultat avant impôt	**432**	618
Impôt sur les bénéfices	**(120)**	(171)
Résultat net	**312**	447
Résultat net part du groupe	**310**	445
Part des intérêts non contrôlants	**2**	2

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

La marge nette d'intérêts s'élève à 1 218 millions EUR à fin décembre 2016 par rapport à 1 474 millions EUR un an auparavant. Dans une conjoncture marquée par un niveau prolongé de taux bas et négatifs sur certaines maturités, les marges sur dépôts, ainsi que les coupons encaissés sur les portefeuilles obligataires de la société d'assurance-vie, poursuivent leur baisse en partie compensée par un effet volume positif sur l'ensemble des métiers. L'activité de crédit progresse en volume sur les différents métiers mais subit également l'impact des taux bas notamment sur le segment des crédits immobiliers de la Banque de particuliers dans un contexte de renégociations et remboursements anticipés qui sont restés élevés en 2016.

Les commissions nettes s'établissent à 648 millions EUR sur l'année 2016, à comparer à 665 millions EUR en 2015. Cette variation provient principalement d'une diminution des commissions perçues sur les activités de flux de la clientèle d'entreprises et de la baisse des commissions de gestion des produits financiers en relation avec l'évolution des indices boursiers. On constate cependant une progression des commissions liées aux activités de conseil et de change.

Les revenus du portefeuille de négociation, passant de 223 millions EUR sur l'année 2015 à 516 millions EUR en 2016, sont en hausse, en raison :

– des revenus de *trading* des activités de marchés de taux, bénéficiant d'un niveau d'activité clientèle favorable ;

– de la hausse des revenus de l'activité de gestion de bilan incluant un produit constaté à l'occasion de la déqualification partielle de relations de macro-couverture au regard de la norme IAS 39 pour 122 millions EUR[1] ;

– d'un impact positif de + 58 millions EUR dû au recyclage en résultat de la réserve de réévaluation lié à l'effet change de l'investissement dans une filiale de leasing située hors de France[1].

– d'éléments de volatilité comptable, parmi lesquels certains éléments significatifs : la variation de valeur de marché des couvertures non éligibles, qui s'établit à - 27 millions EUR, à comparer à + 36 millions EUR en 2015 ; la variation de la réserve de *Debit Valuation Adjustment*, qui se monte à - 3 millions EUR en 2016, par rapport à 15 millions EUR l'année précédente.

Les revenus des instruments financiers sous option juste valeur s'élèvent à 258 millions EUR contre 327 millions EUR l'année précédente. Cette variation comprend la variation de valeur de la dette propre en option juste valeur due au *credit spread* : - 11 millions EUR par rapport à + 35 millions EUR l'an passé. Cette variation comprend également la diminution de la valeur de marché d'actifs détenus par la société d'assurance-vie, en partie dans le cadre des contrats en unités de compte. Cette baisse trouve sa contrepartie au niveau de la variation de dette envers les assurés (voir *infra*).

Le Résultat net de cession des investissements financiers résulte, en 2016, principalement de l'impact de la cession du titre Visa Europe à Visa Inc dont la plus-value s'élève à 108 millions EUR[2].

Les primes d'assurances collectées se sont élevées à 1 763 millions EUR sur l'année, comparées à 1 957 millions EUR l'année précédente.

Les autres produits d'exploitation, à - 9 millions EUR contre 176 millions EUR un an auparavant, reflètent l'évolution de la PVIF[3] comptable des contrats d'assurance (- 26 millions EUR en 2016 et + 152 millions EUR en 2015). La variation de la PVIF est principalement due à la baisse des rendements attendus dans le contexte de taux bas partiellement compensée par un changement d'hypothèses lié à une évolution réglementaire intégrée au modèle de valorisation de la PVIF au deuxième trimestre 2016.

Les engagements nets des sinistres et variation de dette envers les assurés s'élèvent à - 2 198 millions EUR en 2016 contre - 2 485 millions EUR en 2015. Cette variation positive doit être mise en regard, d'une part, de la diminution de la PVIF, et de la valeur de marché des instruments comptabilisés en option juste valeur au niveau de la filiale d'assurances.

Le produit net bancaire (PNB) avant provisions pour risque de crédit s'établit à 2 317 millions EUR sur l'année, comparé à 2 371 millions EUR l'année précédente. Il reflète principalement la baisse de la marge d'intermédiation de l'activité bancaire en France liée à la baisse continue des taux d'intérêts partiellement compensée par la performance de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les dépréciations pour risque de crédit s'élèvent à - 73 millions EUR contre - 121 millions EUR en 2015. Cette baisse est due essentiellement, d'une part, à un faible niveau de dotation aux provisions individuelles au niveau de la Banque d'entreprises et, d'autre part, à des reprises constatées sur les provisions collectives au niveau des Banques d'entreprises et de grande clientèle. Le coût du risque normatif s'établit à 0,21 % des encours moyens de crédit clientèle, contre 0,32 % l'exercice précédent.

1 *Cf. Note 1 annexe aux états financiers consolidés.*
2 *Cf. Note 1 annexe aux états financiers consolidés.*
3 *Present Value of In Force. Cf. Note 16c annexe aux états financiers consolidés.*

Les charges d'exploitation s'élèvent à - 1 812 millions EUR sur l'exercice 2016, à comparer à - 1 632 millions EUR sur l'année 2015. L'exercice 2016 a enregistré la dépréciation d'écarts d'acquisition pour un total de - 127 millions EUR[4] sur les métiers de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de Banque privée. HSBC France poursuit son programme de dépenses et d'investissements pour son développement comprenant les charges au titre du Plan de départ volontaire annoncé en septembre 2016. HSBC France a également comptabilisé une provision nette pour litige de - 13 millions EUR. La cotisation au Fonds de résolution unique européen a augmenté de - 19 millions EUR sur un an. Hors ces éléments, les charges d'exploitation baissent de 2 %, reflétant les efforts entrepris pour améliorer l'efficacité de la banque.

Le résultat avant impôt s'établit à 432 millions EUR, en retrait par rapport aux 618 millions EUR l'année précédente. Sur une base ajustée, en excluant l'impact des éléments significatifs[5], le résultat avant impôt s'élève à 663 millions EUR, en augmentation par rapport aux 548 millions EUR de l'année précédente. Hors éléments non récurrents, cette hausse s'explique principalement par la bonne performance de la Banque de financement d'investissements et de marchés, par la baisse des provisions pour risque de crédit notamment de la Banque d'entreprises compensées partiellement par la baisse des résultats de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine subissant les effets de l'environnement de taux bas.

Le résultat net part du groupe s'affiche à 310 millions EUR pour l'exercice 2016 contre 445 millions EUR pour l'exercice précédent.

Bilan consolidé

ACTIF

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Caisse, banques centrales et CCP	**4 714**	395
Portefeuille de transaction	**23 589**	27 161
Actifs financiers sous option juste valeur	**7 305**	6 768
Instruments dérivés	**47 367**	49 484
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 379**	4 660
Prêts et créances sur la clientèle	**41 327**	38 524
Opérations de prise en pension – hors-trading	**11 862**	10 163
Investissements financiers disponibles à la vente	**26 504**	27 677
Autres actifs	**3 376**	3 626
TOTAL DE L'ACTIF	**169 423**	168 458

PASSIF

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dettes		
Dettes envers les établissements de crédit	**12 061**	7 086
Comptes créditeurs de la clientèle	**34 220**	32 811
Opérations de prise en pension – hors-trading	**7 592**	10 283
Portefeuille de transaction	**26 468**	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur	**8 464**	8 476
Instruments dérivés	**44 013**	46 903
Dettes représentées par un titre	**6 616**	10 501
Passifs des contrats d'assurance	**21 302**	20 943
Autres passifs	**2 814**	2 870
TOTAL DES DETTES	**163 550**	162 520
Total des fonds propres – part du groupe	**5 842**	5 838
Part des intérêts non contrôlants	**31**	100
TOTAL DES FONDS PROPRES	**5 873**	5 938
TOTAL DU PASSIF	**169 423**	168 458

4 *Cf note annexe 16a aux états financiers consolidés.*
5 *Cf. page 13.*

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Le bilan consolidé de HSBC France présente un montant total d'actifs de 169 milliards EUR au 31 décembre 2016 stable par rapport à 168 milliards EUR au 31 décembre 2015.

Les dépôts de HSBC France auprès de la Banque centrale sont en augmentation à 4,7 milliards EUR. Le portefeuille de transaction diminue de 4 milliards EUR à 23,6 milliards EUR et les titres pris en pension augmentent de 1,7 milliard EUR à 11,8 milliards EUR. Les instruments dérivés affichent une baisse de 2 milliards EUR du fait de la baisse des taux d'intérêts et de la gestion active du stock d'opérations. Le portefeuille de crédits à la clientèle continue de progresser de 3 milliards EUR, en raison d'une production de crédits toujours dynamique.

Au passif du bilan, les dépôts des contreparties bancaires sont en hausse à 12,1 milliards EUR, incluant la participation de HSBC France au *Targeted Long Term Refinancing Operation* (TLTRO). Le portefeuille de transactions augmente de 4 milliards EUR en relation avec l'augmentation des valeurs de marché liée à la baisse des taux et les titres mis en pension baissent de 3 milliards EUR, tandis que les instruments dérivés baissent de 3 milliards EUR en relation avec la baisse des taux d'intérêts et la gestion active du stock d'opérations. Le montant des contrats d'assurances souscrits par les clients progresse légèrement.

Les fonds propres sont stables à 5,9 milliards EUR.

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) pour les établissements de crédit du groupe HSBC France (c'est-à-dire HSBC France et HSBC SFH (France)) s'établit à 122 % au 31 décembre 2016. Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à 120 %[4] à fin décembre 2016.

L'encours de financement moyen et long terme (maturité supérieure à 1 an à l'émission) est de 20,2 milliards EUR au 31 décembre 2016, en hausse de 1,6 milliard EUR par rapport au 31 décembre 2015. Au mois de juin 2016, HSBC France a remboursé par anticipation 2,6 milliards EUR au titre du TLTRO I avec une maturité résiduelle supérieure à deux ans et a souscrit 3,0 milliards EUR au titre du TLTRO II avec une maturité de quatre ans. En décembre 2016, HSBC France a souscrit une tranche additionnelle de 0,5 milliard EUR.

En outre, dans le cadre de la stratégie de redéploiement des ressources dites *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC), HSBC France a reçu de sa société mère HSBC Bank plc un montant 2,0 milliards EUR sous la forme d'emprunts interbancaires en mars et septembre 2016. Lorsque les conditions qualifiantes définitives auront été définies, cette ressource pourra être convertie en dette éligible au cadre MREL (*Minimum requirement for own funds and eligible liabilities*).

Le ratio de fonds propres durs (CET1 ratio) "transitionnel" s'inscrit à 13,2 % en 2016 contre 14,9 % fin 2015. Le ratio CET1 "plein" ("*fully loaded*") s'établit à 13,1 %. Au 31 décembre 2016, le ratio de levier s'établit à 4,0 %.

Revue de la performance par ligne métier

Transfert d'activités entre lignes métiers et retraitement des données historiques

En 2016, HSBC a revu le découpage de ses lignes métiers afin de mieux prendre en compte les besoins de ses clients, entraînant le transfert d'un portefeuille de clients de la Banque d'entreprises vers la Banque de financement et d'investissement au cours de l'exercice. Les données financières historiques ont été retraitées en conséquence.

4 *Compte tenu des incertitudes quant aux textes définitifs, le Groupe HSBC a choisi de calculer le ratio selon le texte BCBS295 du Comité de Bâle ; ainsi, les résultats peuvent ne pas être comparables à ceux d'autres banques.*

Informations sur le résultat

(données auditées faisant partie de l'information sectorielle requise selon IFRS 8 dans les comptes consolidés)

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Marge nette d'intérêts	**731**	**337**	**152**	**36**	**(38)**	**–**	**1 218**
Commissions	**289**	**194**	**144**	**21**	**–**	**–**	**648**
Activité de *trading* et de couverture	**(37)**	**(1)**	**555**	**3**	**(4)**	**–**	**516**
Autres produits d'exploitation	**(100)**	**50**	**13**	**(15)**	**(10)**	**(3)**	**(65)**
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	**883**	**580**	**864**	**45**	**(52)**	**(3)**	**2 317**
Dépréciations pour risque de crédit	**(15)**	**(59)**	**2**	**(1)**	**–**		**(73)**
Produit net bancaire	**868**	**521**	**866**	**44**	**(52)**	**(3)**	**2 244**
Charges d'exploitation	**(821)**	**(349)**	**(403)**	**(99)**	**(143)**	**3**	**(1 812)**
Résultat d'exploitation	**47**	**172**	**463**	**(55)**	**(195)**	**–**	**432**
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Résultat avant impôt	**47**	**172**	**463**	**(55)**	**(195)**	**–**	**432**

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Marge nette d'intérêts	873	371	200	36	(6)	–	1 474
Commissions	314	208	119	24	–	–	665
Activité de *trading* et de couverture	5	(3)	234	4	(17)	–	223
Autres produits d'exploitation	(44)	17	26	(13)	25	(2)	9
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	1 148	593	579	51	2	(2)	2 371
Dépréciations pour risque de crédit	(20)	(93)	(7)	(1)	–	–	(121)
Produit net bancaire	1 128	500	572	50	2	(2)	2 250
Charges d'exploitation	(773)	(378)	(420)	(38)	(25)	2	(1 632)
Résultat d'exploitation	355	122	152	12	(23)	–	618
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	–
Résultat avant impôt	355	122	152	12	(23)	–	618

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Produit net bancaire	**868**	**521**	**866**	**44**	**(52)**	**(3)**	**2 244**
– externe	**927**	**456**	**761**	**41**	**61**	**(2)**	**2 244**
– inter-segment	**(59)**	**65**	**105**	**3**	**(113)**	**(1)**	**–**

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Produit net bancaire	1 128	500	572	50	2	(2)	2 250
– externe	1 199	461	518	47	–	25	2 250
– inter-segment	(71)	39	54	3	2	(27)	–

Informations sur le bilan

(données auditées faisant partie de l'information sectorielle requise selon IFRS 8 dans les comptes consolidés)

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations	**17 756**	**10 398**	**11 799**	**1 374**	**–**	**–**	**41 327**
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
Total Actif	**43 396**	**10 603**	**126 563**	**816**	**68**	**(12 023)**	**169 423**
Comptes créditeurs de la clientèle	**14 593**	**10 248**	**8 600**	**779**	**–**	**–**	**34 220**
Total Passif et fonds propres	**43 396**	**10 603**	**126 563**	**816**	**68**	**(12 023)**	**169 423**

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités	Inter-segment	Total
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations	17 502	9 798	10 048	1 176	–	–	38 524
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint	2	–	–	–	–	–	2
Total Actif	45 649	13 640	119 254	1 026	46	(11 157)	168 458
Comptes créditeurs de la clientèle	14 063	10 184	7 846	718	–	–	32 811
Total Passif et fonds propres	45 649	13 640	119 254	1 026	46	(11 157)	168 458

Indicateurs alternatifs de performance

Afin d'améliorer la lisibilité de la revue de la performance du Groupe et de ses filiales, HSBC a choisi, en complément des données comptables publiées, de présenter ses principaux agrégats et soldes intermédiaires de gestion selon une vision dite "ajustée". Cette vision consiste à retraiter les données publiées de l'incidence des variations de périmètre et de change entre deux périodes de revue ainsi que de certains éléments significatifs dont la liste et les montants concernant la France sont présentés ci-après :

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités et inter-segment	Total
Produit net bancaire publié	**883**	**580**	**864**	**45**	**(55)**	**2 317**
Eléments significatifs PNB	**59**	**31**	**(10)**	**–**	**(13)**	**67**
– *Credit spread* sur la dette propre sous option juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**(11)**	**(11)**
– Couvertures non éligibles	**(18)**	**–**	**(7)**	**–**	**(2)**	**(27)**
– DVA (*Debit Valuation Adjustment*)	**–**	**–**	**(3)**	**–**	**–**	**(3)**
– Plus-value de cession Visa Europe	**77**	**31**	**–**	**–**	**–**	**108**
Produit net bancaire ajusté	**824**	**549**	**874**	**45**	**(42)**	**2 250**
Dépréciations pour risque de crédit	**(15)**	**(59)**	**2**	**(1)**	**-**	**(73)**
Charges publiées	**(821)**	**(349)**	**(403)**	**(99)**	**(140)**	**(1 812)**
– Eléments significatifs Charges	**(82)**	**(7)**	**(19)**	**(63)**	**(127)**	**(298)**
– Charges liées aux initiatives stratégiques (*Costs to Achieve*)	**(18)**	**(7)**	**(6)**	**–**	**(127)**	**(158)**
– Provisions et charges liées à des litiges	**–**	**–**	**(13)**	**–**	**–**	**(13)**
– Dépréciation des écarts d'acquisition	**(64)**	**–**	**–**	**(63)**	**-**	**(127)**
Charges ajustées	**(739)**	**(342)**	**(384)**	**(36)**	**(13)**	**(1 514)**
Résultat avant impôt publié	**47**	**172**	**463**	**(55)**	**(195)**	**432**
Total éléments significatifs	**(23)**	**24**	**(29)**	**(63)**	**(140)**	**(231)**
Résultat avant impôt ajusté	**70**	**148**	**492**	**8**	**(55)**	**663**

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres activités et inter-segment	Total
Produit net bancaire publié	1 148	593	579	51	–	2 371
Eléments significatifs PNB	36	–	15	–	35	86
– *Credit spread* sur la dette propre sous option juste valeur	–	–	–	–	35	35
– Couvertures non éligibles	36	–	–	–	–	36
– DVA (*Debit Valuation Adjustment*)	–	–	15	–	–	15
Produit net bancaire ajusté	1 112	593	564	51	(35)	2 285
Dépréciations pour risque de crédit	(20)	(93)	(7)	(1)	–	(121)
Charges publiées	(773)	(378)	(420)	(38)	(23)	(1 632)
– Eléments significatifs Charges	(2)	–	(5)	(2)	(7)	(16)
– Charges liées aux restructurations	(2)	–	(5)	(2)	(7)	(16)
Charges ajustées	(771)	(378)	(415)	(36)	(16)	(1 616)
Résultat avant impôt publié	355	122	152	12	(23)	618
Total éléments significatifs	34	–	10	(2)	28	70
Résultat avant impôt ajusté	321	122	142	14	(51)	548

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
HSBC en France poursuit le déploiement de la stratégie du Groupe HSBC et confirme sa position de banque de référence dans l'accompagnement de la clientèle patrimoniale autour de trois axes : la gestion de patrimoine, le crédit dans le cadre d'une relation bancaire complète, le tout en s'appuyant sur une approche omnicanale.

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Produit net bancaire publié	**883**	1 148
Eléments significatifs PNB	**59**	36
Produit net bancaire ajusté	**824**	1 112
Dépréciations pour risque de crédit	**(15)**	(20)
Charges d'exploitation publiées	**(821)**	(773)
Eléments significatifs Charges	**(82)**	(2)
Charges d'exploitation ajustées	**(739)**	(771)
Résultat avant impôt publié	**47**	355
Eléments significatifs	**(23)**	34
Résultat avant impôt ajusté	**70**	321

Le nombre de clients de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC en France est désormais d'environ 805 000. La clientèle HSBC Premier reste le marché sur lequel HSBC France souhaite porter un effort commercial particulier. Ce segment continue ainsi de faire l'objet d'une conquête dynamique, avec environ 29 000 nouvelles entrées en relation en progression de 5 % par rapport à l'année précédente. La proportion des clients HSBC Premier dans l'ensemble progresse, pour représenter 52 % de la clientèle.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers progresse de 2 % et s'élève, à fin 2016, à 38,1 milliards EUR contre 37,3 milliards EUR un an auparavant, dans un contexte de marchés défavorable sur l'ensemble de l'année.

La Banque de particuliers bénéficie de l'augmentation des dépôts clientèle, dont les encours s'établissent fin 2016 à 14,6 milliards EUR. Les encours moyens sont en progression de 3 %, en particulier les dépôts à vue (+ 7 %).

En 2016, l'activité d'assurance-vie a été marquée par des conditions économiques défavorables. En dépit de cette conjoncture, la collecte brute en assurance-vie s'est élevée à 1,7 milliard EUR et la collecte nette reste positive sur le réseau HSBC France et s'élève à + 146 millions EUR en 2016. Les actifs gérés par la société d'assurance progressent de 3 % et représentent désormais 19,1 milliards EUR. Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte progressent de 4 % et représentent 17,6 % du total.

L'expertise de HSBC Assurances et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance ont été une fois de plus reconnues en 2016 au travers de différentes récompenses, dont le Trophée d'Or des contrats d'assurance-vie (Magazine *Le Revenu*) pour HSBC Stratégie Patrimoine (2e année consécutive) et le Label d'Excellence des Dossiers de L'Epargne pour HSBC Homme Clé (2e année consécutive).

Les encours gérés et distribués par le métier de la Gestion d'actifs pour les clientèles de particuliers, entreprises et institutionnels s'élèvent à 81 milliards EUR contre 78 milliards EUR à fin 2015, soit une hausse de 4 %. Cette hausse est réalisée notamment sur les produits monétaires.

Les expertises du métier de la Gestion d'actifs lui ont permis de développer la clientèle internationale et de recevoir en 2016, notamment :

- le Lipper Fund Award (Thomson Reuters) sur 5 et 10 ans pour 3 OPCVM obligataires ;
- les Globes de la Gestion 2016 (Magazine *Gestion de Fortune*) pour 2 OPCVM obligataires ;
- le Label "excellence, performance, régularité" 2016 (Magazine *Mieux Vivre Votre Argent*), pour la gamme Mix, OPCVM diversifiés ;
- la meilleure performance sur 15 ans et le meilleur service aux associés Victoires de la Pierre Papier de Gestion de Fortune pour la SCPI Elysées Pierre.

Les encours de crédits aux particuliers, à 17,8 milliards EUR, augmentent de près de 2 % sur un an, en ligne avec les tendances de marché avec une production de nouveaux crédits immobiliers de 3,5 milliards EUR.

Ainsi, en vision ajustée, les revenus s'établissent à 824 millions EUR contre 1 112 millions EUR à fin 2015. Ils sont très fortement affectés par la variation de la PVIF économique qui s'établit à - 33 millions EUR contre + 135 millions EUR en 2015. En excluant cette variation, les revenus sont en retrait de 12 % dans le

contexte de taux d'intérêts durablement bas. La Banque de particuliers voit sa marge diminuer sur les dépôts de la clientèle et sur les crédits immobiliers dont le volume de renégociations et de remboursements anticipés est resté élevé en 2016. Par ailleurs, les commissions de gestion et de distribution d'actifs financiers sont en retrait, en relation avec l'évolution des indices boursiers.

Les dépréciations pour risque de crédit de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine sont en baisse à - 15 millions EUR, le coût du risque normatif s'établit 0,13 % de l'encours de crédit.

Les charges d'exploitation ajustées sont en repli de 4 %, à - 739 millions EUR grâce aux efforts entrepris pour améliorer la productivité et l'efficacité de la banque.

Au titre de l'année 2016, le résultat avant impôt publié de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine s'élève à 47 millions EUR contre 355 millions EUR l'année précédente. L'année 2016 comprend notamment la plus-value sur titre Visa Europe (77 millions EUR) et la dépréciation d'écarts d'acquisition en raison de la forte baisse des taux d'intérêts et de leur probable maintien à des niveaux très bas (- 64 millions EUR). En vision ajustée, le résultat avant impôt s'établit à 70 millions EUR contre 321 millions EUR en 2015. Cette forte baisse est principalement due à la diminution des revenus de l'assurance-producteur, liée à la variation négative de la PVIF, à l'impact des taux bas sur les marges et le retrait des commissions de gestion d'actifs, partiellement compensés par la progression des encours de dépôts, de crédits, et des encours d'assurance-vie distribués.

Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises fournit un large éventail de services bancaires et financiers afin de permettre aux clients entreprises de gérer et de développer leurs activités en France et à l'international.

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Produit net bancaire publié	**580**	593
Eléments significatifs PNB	**31**	–
Produit net bancaire ajusté	**549**	593
Dépréciations pour risque de crédit	**(59)**	(93)
Charges d'exploitation publiées	**(349)**	(378)
Eléments significatifs Charges	**(7)**	–
Charges d'exploitation ajustées	**(342)**	(378)
Résultat avant impôt publié	**172**	122
Eléments significatifs	**24**	–
Résultat avant impôt ajusté	**148**	122

HSBC France continue de contribuer au développement des entreprises et a augmenté son encours de crédits à la clientèle de 6 %, à 10,4 milliards EUR, notamment sur le segment des moyennes et grandes entreprises et en particulier pour les crédits à moyen et long terme. Les encours de dépôts s'inscrivent à la hausse à 10,2 milliards EUR. Les encours moyens progressent de 3 %.

En 2016, la Banque d'entreprises a participé au montage de plusieurs opérations financières significatives pour le compte de ses plus importants clients en lien avec la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les revenus générés par les clients français dans les autres entités du Groupe HSBC à l'étranger représentent depuis fin 2015 près d'un tiers des revenus générés en France par ces mêmes entreprises. A fin décembre 2016, ces revenus générés à l'étranger sont en progression de 11 %. Les clients des autres entités du Groupe HSBC ont généré en France des revenus en croissance (5 %). HSBC reste un partenaire clé pour les entreprises françaises cherchant à s'implanter à l'étranger et pour les entreprises étrangères souhaitant se développer en France.

Les revenus avant dépréciations pour risque de crédit ajustés s'établissent à 549 millions EUR. Les revenus subissent l'impact prolongé de taux historiquement bas ainsi que la baisse des commissions de gestion de trésorerie et de change.

Le coût du risque de la Banque d'entreprises s'établit à - 59 millions EUR, en baisse sensible par rapport aux - 93 millions EUR de l'exercice 2015. Le coût du risque normatif s'établit à 0,62 % des encours clientèle contre 0,99 % en 2015.

Les charges d'exploitation ajustées sont en baisse sensible de - 9 % sur l'exercice à - 342 millions EUR, bénéficiant de la baisse des effectifs et d'économies significatives réalisées par les fonctions support.

La Banque d'entreprises présente un résultat avant impôt ajusté à 148 millions EUR contre 122 millions EUR en 2015.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Banque de financement, d'investissement et de marchés
HSBC France accompagne des grandes entreprises, des institutionnels et des Etats dans leurs projets en France et à l'international, et constitue la plate-forme du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés de taux en euro et devises.

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Produit net bancaire publié	**864**	579
Eléments significatifs PNB	**(10)**	15
Produit net bancaire ajusté	**874**	564
Dépréciations pour risque de crédit	**2**	(7)
Charges d'exploitation publiées	**(403)**	(420)
Eléments significatifs Charges	**(19)**	(5)
Charges d'exploitation ajustées	**(384)**	(415)
Résultat avant impôt publié	**463**	152
Eléments significatifs	**(29)**	10
Résultat avant impôt ajusté	**492**	142

2016 a été marquée par la persistance d'un environnement de taux historiquement bas, et d'une importante volatilité sur les marchés en lien notamment avec les incertitudes ou événements politiques et macroéconomiques marquants de l'année (vote du "Brexit", élections aux Etats-Unis…).

Dans cet environnement de marché, le produit net bancaire ajusté de la BFI s'établit à 874 millions EUR. à comparer à 564 millions EUR l'année précédente. La hausse des revenus constatée provient de la bonne performance des activités de marchés notamment des activités de dérivés structurés de taux, de la hausse des revenus de la banque de financement et d'investissement incluant l'impact positif lié à la réserve de réévaluation d'une filiale de *leasing* (58 millions EUR) et de la hausse des revenus de l'activité de gestion de bilan comprenant, par ailleurs, l'impact positif dû à la déqualification partielle de relations de macro-couverture (122 millions EUR).

S'agissant des activités de marchés, l'année a été marquée par une incertitude élevée liée notamment au référendum britannique et aux élections américaines, impactant l'activité clientèle, avant de retrouver un environnement plus favorable en fin d'année. HSBC France cependant affiche une performance très satisfaisante, notamment sur les produits structurés de taux en USD auprès de grands clients institutionnels étrangers, ainsi qu'en maintenant sa position parmi les principaux établissements teneurs de marchés pour les pays émetteurs de dette gouvernementale dans la Zone euro.

En 2016, HSBC a également conforté sa position de première banque internationale sur le marché français des émissions obligataires et de leader pour les émetteurs publics européens, sur les souverains, supranationaux, agences et collectivités locales. HSBC s'est distingué en particulier en dirigeant des émissions de maturités très longues pour les Etats français, italien, belge et espagnol, ainsi que des emprunts multi-tranches, multi-devises ou hybrides. HSBC a par ailleurs continué à accompagner ses clients émetteurs sur d'importantes opérations internationales et sur de nouveaux marchés, notamment sur le compartiment obligations vertes (*Green Bonds*) ou à travers des émissions record de type "*Formosa*" et "*Schuldscheindarlehen*".

Concernant la Banque de financement et d'investissement, ses résultats sont également tirés par l'excellente performance des activités de conseil en fusions-acquisitions ainsi que les résultats satisfaisants des activités de financements d'actifs notamment financements aéronautiques, de projets et crédits structurés. Ces dernières ont plus que compensé la pression qui a continué à s'exercer sur les marges des dépôts et des crédits non structurés aux grandes entreprises.

Les revenus générés par les clients français à l'étranger sont en hausse de 5 % par rapport à 2015 à taux de change constant, et représentent toujours la plus grande part des revenus générés par les clients français au sein du Groupe HSBC. Les revenus générés en France par les clients des autres entités du Groupe sont stables.

Les dépréciations pour risque de crédit sont en reprise nette de 2 millions EUR en 2016, les dotations individuelles, limitées sur cet exercice, sont plus que compensées par des reprises sur dotations antérieures.

Les charges ajustées s'élèvent à - 384 millions EUR. La baisse de 7 % en comparaison de 2015 traduit un effort de maîtrise des charges directes, combiné aux bénéfices des initiatives de transformation des services et supports malgré la hausse de la contribution de HSBC France au Fonds de résolution unique (FRU) européen.

Le résultat avant impôt ajusté de la BFI s'établit à 492 millions EUR contre 142 millions EUR en 2015.

Banque privée

Le métier de Banque privée se concentre sur la clientèle de particuliers fortunés, dont les avoirs confiés sont supérieurs à 3 millions EUR, et auxquels elle propose une gamme étendue et diversifiée de solutions d'investissements et de crédit, renforcée par les synergies fortes avec le réseau du Groupe HSBC, notamment la Banque d'entreprises en France.

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Produit net bancaire publié	**45**	51
Eléments significatifs PNB	**–**	–
Produit net bancaire ajusté	**45**	51
Dépréciations pour risque de crédit	**(1)**	(1)
Charges d'exploitation publiées	**(99)**	(38)
Eléments significatifs Charges	**(63)**	(2)
Charges d'exploitation ajustées	**(36)**	(36)
Résultat avant impôt publié	**(55)**	12
Eléments significatifs	**(63)**	(2)
Résultat avant impôt ajusté	**8**	14

La profession de Banque privée, dans son ensemble, poursuit sa mutation dans un cadre réglementaire exigeant. HSBC s'impose des standards élevés de connaissance de sa clientèle et des opérations qu'elle réalise.

Les encours sous gestion, à 7,2 milliards EUR, progressent de 3 % par rapport à fin 2015, où ils représentaient 6,9 milliards EUR, bénéficiant d'une collecte nette positive de + 195 millions EUR, essentiellement sur la clientèle résidente et provenant, pour la plus grande part, des recommandations des autres lignes métier.

Les revenus bénéficient d'une bonne activité sur les crédits et de l'amélioration du mix produit, mais qui ne compense pas la diminution de la marge sur les dépôts liée à la baisse des taux ni l'impact de la baisse des marchés actions une partie de l'année. Les revenus souffrent également d'une évolution défavorable de la PVIF des activités d'assurance sur ce segment de clientèle de - 4,1 millions EUR. Hors variation de la PVIF, l'évolution des revenus est de - 3 % sur un an.

En vision "ajustée", les charges sont stables par rapport à l'année précédente.

Le résultat avant impôt publié de la Banque privée s'établit à - 55 millions EUR. Il enregistre une dépréciation d'écarts d'acquisition pour - 63 millions EUR en relation avec l'environnement économique difficile couplé au durcissement des réglementations. Le résultat ajusté avant impôt de la Banque privée s'affiche à 8 millions EUR.

Autres activités

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Produit net bancaire publié	**(55)**	–
Eléments significatifs PNB	**(13)**	35
Produit net bancaire ajusté	**(42)**	(35)
Dépréciations pour risque de crédit	**–**	–
Charges d'exploitation publiées	**(140)**	(23)
Eléments significatifs Charges	**(127)**	(7)
Charges d'exploitation ajustées	**(13)**	(16)
Résultat avant impôt publié	**(195)**	(23)
Eléments significatifs	**(140)**	28
Résultat avant impôt ajusté	**(55)**	(51)

La ligne "Autres activités" comprend des éléments de revenus et de charges n'ayant pas vocation à être affectés aux lignes métiers. Il s'agit notamment de la variation de valeur de la dette propre sous option juste valeur due au *spread* de crédit et de l'inefficacité liée à la comptabilisation d'opérations de couverture IAS 39. Ce segment intègre également en 2016 des coûts de restructuration ainsi que des coûts de projets informatiques liés aux initiatives stratégiques dans les domaines de la banque digitale et de la modernisation des outils.

Projet resegmentation

Le Groupe HSBC a revu l'alignement de ses lignes de métier mondiales qui se traduit par l'introduction du métier *Corporate Centre* comprenant principalement : l'actuel segment "Autres activités", l'inter-segment et la Gestion de bilan et trésorerie ("*Balance Sheet Management*" – BSM). A noter que le coût de certaines fonctions, précédemment logées en 'Autres activités', sera réparti vers les métiers.

A l'issue de ce changement, prévu début 2017, les résultats de HSBC France seront présentés selon la segmentation suivante : Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque de financement, d'investissements et de marchés, Banque d'entreprises, Banque privée et *Corporate Centre*.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Données financières historiques (non auditées)

Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2016	2015	2014	2013	2012
Résultat avant impôt	**432**	618	232	546	388
Résultat net part du groupe	**310**	445	198	383	321
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du groupe	**5 842**	5 838	5 733	5 391	5 213
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	**44 706**	43 184	42 262	40 235	76 486[1]
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**46 281**	39 897	40 656	36 974	75 356[2]
Total du bilan	**169 423**	168 458	201 018	208 893	225 208
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	**8 647**	9 217	9 402	9 533	9 570
Ratios					
Ratio total des fonds propres[3]	**13,2 %**	14,9 %	14,1 %	13,7 %	12,6 %
Ratio Common Equity Tier One[3]	**13,2 %**	14,9 %	14,1 %	13,7 %	12,6 %
Coefficient d'exploitation	**72,7 %**	68,8 %	82,2 %	70,9 %	75,9 %

1 *Y* compris titres pris en pension.
2 *Y* compris titres pris en pension.
3 *Ratios* en norme Bâle 2.5 en 2012 et 2013 et ratios en norme Bâle III "phasé" à partir de 2014.

Notations

HSBC France est notée par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et FitchRatings.

	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Notations long terme Dette Senior non sécurisée	AA -	A2	AA -
Notations long terme Dépôts bancaires	AA -	A1	AA -
Perspective	Négative	Négative	Stable
Notations court terme	A-1+	P-1	F1+
Date de mise à jour	7 juillet 2016	28 juin 2016	20 octobre 2016

Pour les agences FitchRatings et Standard & Poor's, les notations de HSBC France sont alignées avec celles de HSBC Bank plc (Standard & Poor's) et HSBC Holdings plc (FitchRatings), en raison du caractère stratégique de HSBC France pour le Groupe HSBC.

Durant l'année 2016, les agences Moody's et Standard & Poor's ont abaissé la perspective des notations long terme de HSBC France à négative en raison de l'abaissement de la perspective de HSBC Holdings plc à négative en relation avec i) la dégradation des perspectives économiques en Chine et ii) l'incertitude liée au vote au Royaume-Uni en faveur de la sortie de l'Union européenne.

Risques Principaux et Emergents

HSBC France veille, en permanence, à identifier et à suivre ses risques. Dans le cadre de ce processus, les risques sont classés en grandes catégories. Les variations dans l'évaluation de ces risques sont prises en compte pour ajuster si nécessaire la stratégie de la banque et éventuellement son appétit au risque.

Les principaux risques liés à l'activité bancaire sont le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque de taux structurel, le risque de non-conformité et le risque de réputation ainsi que le risque de l'assurance. L'exposition à ces différents risques est détaillée au chapitre Facteurs de risque, pages 111 et suivantes.

Chacun de ces risques, tout comme les risques non liés à l'activité bancaire, sont susceptibles d'affecter profondément les résultats financiers de la banque, sa réputation ou encore la viabilité à long terme de son modèle opérationnel.

Risques macroéconomiques

La croissance économique est restée faible en 2016 dans l'ensemble de la Zone euro et notamment en France. Les politiques économiques ont contribué au maintien de taux d'intérêts historiquement bas. L'érosion des revenus qui en découle directement et la concurrence accrue sur les crédits immobiliers aux particuliers, qui entraîne un volume de renégociations et de remboursements anticipés, pèsent sur l'activité d'intermédiation bancaire et aggravent le défi posé

au modèle économique des banques françaises. Sur le long terme, le bas niveau du rendement des actifs pèse également sur la rentabilité des activités d'assurance-vie. Les résultats de HSBC France pourraient être affectés si cette période de taux bas, voire négatifs, et d'inflation très faible devait se prolonger durablement.

Plus généralement, l'impact des mesures réglementaires récentes sur les volumes d'actifs financiers échangés sur les marchés réduit la base de revenus des activités de marché. Par ailleurs, l'environnement économique et géopolitique peut pousser les investisseurs à rechercher du rendement dans des actifs risqués, pouvant engendrer des "bulles financières" dans certains secteurs et exposer HSBC France à des risques de crédit accrus. Enfin, certains pays de la Zone euro restent exposés à des risques systémiques notamment la Grèce et l'Italie. En outre, les conditions de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, qui restent à négocier, ajoutent à l'incertitude.

Face à ces défis, HSBC France a continué en 2016 à conduire un ensemble de mesures destinées à conforter sa rentabilité et la pérennité de son modèle économique :

- maintenir une politique de maîtrise des coûts extrêmement stricte ;
- poursuivre le programme de modernisation de son informatique bancaire, engagé début 2016 et qui doit s'achever courant 2018, devant permettre de dégager d'importants gains d'efficacité ;
- continuer à accroître sa part de marché sur ses différents segments de clientèle ;
- ajuster la tarification de certains services en conformité avec ses principes de traitement équitable de sa clientèle ; par exemple, la banque fixe maintenant un taux d'intérêts négatif sur les dépôts à vue des clients ayant un statut de banque ou d'institution financière ;
- s'agissant de ses activités d'assurance-vie, continuer d'appliquer une politique à long terme de gestion de ses actifs et de couverture ayant pour effet d'atténuer et de différer l'impact des baisses de rendement ;
- poursuivre et développer les outils d'une gestion stricte des risques ;
- maintenir des expositions extrêmement limitées, en termes de risque de marché, dans son portefeuille de négociation (*trading book*) ;
- suivre attentivement l'évolution de la situation économique et réaliser régulièrement des tests de résistance pour évaluer l'impact sur ses activités de divers scénarios économiques afin d'adapter la stratégie de ses métiers.

Risques géopolitiques

Le choix du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne pourrait renforcer la défiance, parfois exprimée en Europe, vis-à-vis des institutions européennes. Des élections nationales se tiendront en 2017 dans plusieurs pays, qui pourraient traduire la progression d'une volonté de remise en cause de la construction européenne. Enfin, le nouveau gouvernement américain pourrait introduire des changements dans les relations internationales. Les conséquences possibles de ces évolutions sont difficiles à évaluer et l'incertitude pèse sur les décisions d'investissement.

HSBC France suit attentivement ces évolutions géopolitiques. Leurs conséquences possibles sur l'économie et les marchés sont prises en compte dans l'évaluation des risques de la banque. S'agissant plus spécifiquement du "Brexit", et bien qu'elle soit relativement peu exposée au marché britannique ou au risque de change sur la livre sterling, HSBC France se tient étroitement informée des différents scénarios envisagés et de leurs conséquences possibles pour le Groupe HSBC. L'un des objectifs de HSBC France reste de soutenir les courants d'affaires avec la Grande-Bretagne.

Une intensification des actions terroristes est possible. Outre ses conséquences économiques, cette menace reste avant tout un risque pour les biens et les personnes.

En ce qui concerne la menace terroriste, HSBC France maintient une veille attentive sur ses évolutions, en lien avec les autorités françaises et les autres équipes spécialisées du Groupe HSBC. Elle continue par ailleurs de renforcer son dispositif de sécurité physique, et s'assure régulièrement que son personnel et son équipe de Direction Générale soient régulièrement formés et restent préparés à faire face en cas d'agression.

Risque technologique

L'industrie bancaire se trouve confrontée à la concurrence d'acteurs non bancaires ("Fintechs", "Assurtechs"…), dotés d'une expertise particulière notamment dans les technologies de l'information qui pourraient capter une part de la "chaîne de valeur" des services proposés par les banques en offrant à leur clientèle des services plus souples, moins coûteux, *via* des smartphones ou des tablettes. La transposition en droit national de la directive européenne des services de paiement dite "PSD2", prévue en janvier 2018, devrait accélérer ce mouvement, encouragé par les entreprises de capital-risque.

Le Groupe HSBC entretient d'étroites relations avec ces nouveaux acteurs. Son équipe spécialisée réalise des investissements dans ces nouvelles sociétés pour le

compte du Groupe, et a engagé une collaboration avec certaines d'entre elles pour intégrer certaines de leurs pratiques dans son approche commerciale. Ainsi, la banque offre déjà à ses clients un service de consultation de comptes "multibanque". HSBC France mène par ailleurs un programme ambitieux de "digitalisation" progressive de ses services.

Risques liés aux exigences réglementaires
Les demandes réglementaires croissantes et les réformes structurelles imposées par les régulateurs bancaires depuis plusieurs années entraînent pour les banques des exigences croissantes en capital, en liquidité et en matière de protection de la clientèle. Elles nécessitent de lourds investissements en moyens humains et informatiques qui pèsent sur la rentabilité. Enfin, en cas d'infraction, la banque s'expose à des sanctions, y compris pénales, et à des amendes, et risque de voir sa réputation entachée.

Le Groupe HSBC et HSBC France suivent et anticipent dans toute la mesure du possible les évolutions réglementaires et entretiennent avec leurs principales autorités de régulation un dialogue régulier et approfondi. L'impact des évolutions sur leurs fonds propres et, plus généralement, sur la situation financière, est régulièrement évalué, puis présenté et discuté dans les différentes instances de direction. En ce qui concerne plus particulièrement ses pratiques commerciales, HSBC France continue de renforcer ses procédures et son dispositif de surveillance sur le traitement de la clientèle fragile.

Risque de modèle
Les exigences réglementaires qui entourent le développement, la validation et le suivi des modèles de calcul des actifs pondérés par les risques (RWA – *Risk Weighted Assets*), ainsi que leur gouvernance, se sont considérablement développées, et nécessitent d'importants travaux de mise à niveau. La BCE a lancé en 2016 un programme de revue approfondie de ces modèles (*Targeted Review of Internal Models* – TRIM) dans le but de les harmoniser autant que possible. Des incertitudes demeurent sur la capacité de HSBC France à conserver, sur la durée, le bénéfice de certains de ses modèles internes ou à faire valider des évolutions qui lui paraîtraient nécessaires. Cette incertitude est accentuée par le fait que HSBC France est également soumise à la supervision du régulateur britannique, la PRA.

Le Comité de Bâle a présenté en 2016 la conclusion de travaux menés en vue de modifier certains paramètres de calcul de RWA. Les simulations réalisées sur cette base ont fait ressortir, pour HSBC France, le risque d'une forte augmentation de ses besoins en capital réglementaire. Des négociations se poursuivent au sein du Comité de Bâle sur ce sujet.

L'ensemble de ces évolutions fait peser sur la banque le risque d'un accroissement de ses besoins en capital réglementaire. Pour faire face au mieux à ces contraintes, HSBC France fait évoluer ses modèles et sa gouvernance afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et fait appel, le cas échéant, aux équipes spécialisées de HSBC Bank plc. La validation interne de ses modèles, préalable à leur soumission aux régulateurs, est assurée par une équipe indépendante dédiée du Groupe HSBC.

Risque de criminalité financière
Un superviseur indépendant (le "*Monitor*") a été nommé en 2013 dans le cadre du *Deferred Prosecution Agreement* – DPA. Il s'agit d'un accord passé en 2012 entre le Groupe HSBC et le *Department of Justice* américain et la *Financial Compliance Authority* britannique pour évaluer chaque année l'efficacité de son programme de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales.

Comme l'ensemble des entités du Groupe HSBC, HSBC France s'inscrit dans le programme de remédiation des défaillances constatées par le *Monitor* dans le dispositif de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales. Ce programme nécessite d'importants investissements en systèmes et en personnel. Sa complexité, qui engendre par ailleurs un risque d'exécution non négligeable, pourrait conduire HSBC à ne pas respecter les délais prévus initialement, constituant potentiellement une infraction au DPA dont les conséquences ne sont pas prévisibles à ce stade.

Pour se protéger au mieux contre cette éventualité, le Groupe HSBC, et HSBC France, poursuivent de façon déterminée les actions de remédiation engagées. HSBC France a ainsi mis en place un suivi très précis de l'ensemble du programme visant à la mise en place intégrale du programme "*Global Standards*" de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales. Ceci s'accompagne d'un ensemble d'actions de formation et de sensibilisation destinées à mettre la lutte contre la criminalité financière au premier plan des priorités de l'ensemble du personnel de la banque.

Risque fiscal
Comme toute entreprise, HSBC France est exposée au risque d'une interprétation ou d'une application erronées des règles fiscales qui s'appliquent à elle, dont la complexité va croissant. Plus spécifiquement, les

autorités fiscales portent une attention de plus en plus grande aux conditions de facturation entre sociétés membres de grands groupes internationaux comme HSBC. D'autre part, certains clients de HSBC France pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité susceptibles d'entraîner des conséquences financières, pénales et pour sa réputation.

La Direction des Affaires Fiscales de HSBC France travaille en étroite collaboration avec les autres fonctions et les différentes lignes de métier ainsi qu'avec les autres entités du groupe pour vérifier que les transactions que HSBC France réalise pour son propre compte ou pour le compte de clients sont bien conformes à la lettre et à l'esprit des règles fiscales.

Risques psycho-sociaux
Les divers programmes de transformation en cours chez HSBC France et touchant une grande partie de son personnel, associés au lancement, en septembre 2016, d'un projet de plan de départs volontaires, créent un environnement que certains collaborateurs peuvent ressentir comme complexe et incertain. Cette situation peut entraîner un désengagement d'une partie du personnel, une augmentation du taux d'absentéisme voire de démissions.

Pour se prémunir contre ces risques, HSBC France s'assure que l'ensemble du personnel reçoive une information régulière et claire sur les réorganisations et les projets en cours. La banque contrôle par ailleurs avec attention la charge de travail et le niveau de stress de ses employés au travers d'enquêtes bi-annuelles et de questionnaires adaptés. L'encadrement de proximité est également sensibilisé régulièrement à ce risque et encouragé à prendre les mesures nécessaires lorsque les indices d'insatisfaction témoignent d'une dégradation des conditions de travail ou de leur perception par les collaborateurs.

Risques d'exécution et risques opérationnels
Les différents projets et programmes peuvent engendrer des conflits de priorités et d'allocation de moyens susceptibles de peser sur leur bon déroulement, voire leur bonne fin, et sur le fonctionnement courant de la banque avec de possibles conséquences financières réputationnelles ou de sanctions réglementaires.

HSBC France met en œuvre les moyens techniques, financiers ou humains nécessaires à la conduite de ses projets. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une gouvernance adaptée à leur nature et à leur niveau de complexité, en tenant compte des interactions possibles avec les autres programmes.

Risque de fraude, d'intrusion et de piratage informatique
HSBC France, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques susceptibles d'affecter ses opérations, tant pour son propre compte que pour celui de sa clientèle. Une intrusion dans nos systèmes informatiques pourrait entraîner des pertes financières et des dommages en termes de réputation. La perte ou le vol de données clients constituerait en outre une infraction réglementaire qui pourrait déboucher sur des amendes et des pénalités.

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires et la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. HSBC France continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à la menace des cyber-attaques.

Risques liés à la gestion de données
HSBC France doit s'assurer qu'elle produit, gère et conserve ses données d'une façon fiable et homogène, pour ses propres besoins mais aussi pour ceux des régulateurs et ceux de sa clientèle qui exigent une communication de données toujours plus fréquente et détaillée. La conservation de ces données, et la capacité de la banque à les répertorier et les récupérer, sont également nécessaires notamment en cas de litige, d'enquête ou de contrôle. En cas de défaillance dans ce domaine, la banque pourrait prendre de mauvaises décisions, communiquer de façon erronée ou subir des condamnations et autres pertes financières.

Dans le cadre d'un programme global d'amélioration de la qualité des données du Groupe HSBC, HSBC France s'efforce de toujours mieux contrôler la qualité des saisies de données, de mieux organiser leur stockage et de rationaliser et fiabiliser leur cheminement dans les systèmes d'information et leur extraction.

Risques des systèmes informatiques
Indépendamment d'actes de malveillance, les systèmes informatiques de la banque sont exposés à des risques de panne ou de mauvais fonctionnement qui pourraient affecter les clients de HSBC France, son fonctionnement ou encore sa capacité à respecter ses obligations réglementaires. Pourraient en découler une grave atteinte à l'image et à la réputation de la banque, éventuellement des pertes opérationnelles significatives du fait des dépenses à engager pour revenir à une situation normale et compenser éventuellement des préjudices, et jusqu'à des sanctions et des amendes.

Pour se prémunir contre ce risque, HSBC France mène en permanence des travaux de maintenance et de mise à jour de ses systèmes et de ses applicatifs

informatiques. HSBC France est engagée dans un programme de modernisation informatique de grande envergure, qui débouchera sur le remplacement de son informatique bancaire actuelle, devenue progressivement trop complexe.

Risques juridiques

En dehors du risque de non-conformité à la législation ou la réglementation, HSBC France est exposée comme toute institution au risque d'entrer en litige avec des tierces parties, quelles qu'elles soient. Ces risques peuvent avoir notamment des conséquences financières – amendes, pénalités – et réputationnelles. Les législations française et européenne ont récemment évolué dans plusieurs domaines importants, notamment :

- les sanctions administratives et le montant des amendes applicables en cas de violation des dispositions relatives au respect des délais de paiement ;
- la protection des données, dont notamment le "droit à l'oubli", la portabilité des données et des restrictions sur les pratiques du "profilage" ;
- l'obligation d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits de l'homme, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement.

Un dispositif de veille juridique et d'information de la Direction Générale est en place au sein de HSBC France pour prévenir les risques nés des évolutions législatives et réglementaires. Un travail d'analyse des textes est mené de façon continue, visant à l'examen des conséquences pratiques et des adaptations à conduire éventuellement pour s'y conformer.

Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la clôture.

Perspectives d'avenir

La croissance économique est restée très faible en 2016 dans l'ensemble de la Zone euro et notamment en France. Les politiques économiques ont contribué à la persistance de taux d'intérêts historiquement bas. Ce contexte d'érosion des revenus, dans un contexte de croissance très faible pèse sur l'activité d'intermédiation bancaire et aggrave le défi posé au modèle économique des banques françaises. Les résultats de HSBC France pourraient être affectés si cette période de taux bas, voire négatifs, et d'inflation très faible devait se prolonger durablement.

HSBC France dispose d'une stratégie bien définie, inscrite dans celle du Groupe HSBC et adaptée au marché prioritaire qu'est la France. Elle s'oriente autour de trois axes principaux :

- dynamiser l'activité, en continuant de développer sa clientèle patrimoniale, en investissant dans le digital dans la Banque de particuliers. S'appuyer sur les atouts du Groupe, notamment sa forte connectivité internationale pour conforter son positionnement dans la Banque d'entreprises et la Banque de financement, d'investissement et de marchés ;
- investir dans le programme *Global Standards* afin de mettre en place les meilleures pratiques en matière de lutte contre la criminalité financière ;
- simplifier les processus et les procédures, pour gagner en efficacité et continuer à améliorer l'expérience client. HSBC France a lancé en 2016 un plan sur 3 ans de modernisation de son infrastructure informatique. HSBC France mène par ailleurs un programme ambitieux de "digitalisation" progressive de ses produits et services.

Le modèle de croissance de HSBC France vise à développer la connectivité entre les entités du Groupe HSBC et à préserver la solidité du bilan.

Autres informations concernant HSBC France

Information relative aux comptes bancaires inactifs

Situation au 31 décembre 2016

(Articles L. 312-19 et R. 312-21 du Code monétaire et financier)

	Nombre	Montant des avoirs
	(unités)	*(milliers d'euros)*
Comptes inactifs ouverts dans nos livres	48 920	88 269
Comptes transférés à la CDC dans l'année	1 884	4 135
Comptes transférés aux Domaines dans l'année	13	68

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2016, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élevaient à 71,1 millions EUR, dont 79 % étaient à échéance inférieure à 30 jours.

Au 31 décembre 2015, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élevaient à 43,6 millions EUR, dont 62 % étaient à échéance inférieure à 30 jours.

Sauf accord particulier avec le fournisseur, le délai de paiement est de 45 jours date de facture.

Les Dirigeants

Administrateurs et membres du Comité Exécutif



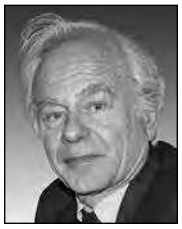
Jean Beunardeau
Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.
Group General Manager *du Groupe HSBC.*

55 ans. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Nommé Directeur des Grands Clients en février 2004, il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en mars 2004, en charge du *Corporate* et de *l'Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En septembre 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. Le 1er février 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. En novembre 2010, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe continentale au sein du Groupe HSBC. Depuis le 10 janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC France et Responsable de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.



Andrew Wild
Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France.
Directeur du Marché des entreprises en France.

46 ans. De nationalité britannique. Diplômé de la *Business School* de l'Université de Nottingham. Il est également expert-comptable diplômé. Il est entré dans le Groupe HSBC en 2005 après avoir été notamment *Senior Manager Transaction Services* chez KPMG puis *Corporate Finance Director* chez KPMG Corporate Finance. En juin 2008, il est nommé Directeur Adjoint de la Banque d'entreprises de HSBC France. En avril 2011, il est nommé *Global Head of Corporate, Business Banking and Products* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC puis il devient, en août 2013, Directeur mondial de *Mid-Market* et *Business Banking* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC. Il est Directeur du Marché des entreprises en France depuis le 2 février 2015 et Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général de HSBC France depuis le 1er mars 2015.



Philippe Pontet
Chairman Investment Banking.

74 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que *Vice-Chairman, Corporate Finance Europe*. Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du Conseil Consultatif Européen de HSBC fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'AREVA, avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est *Chairman Investment Banking*.

Autres membres du Comité Exécutif

Anne-Lise Bapst	Directrice de la Communication
Marine de Bazelaire	Directrice du Développement Durable
Xavier Boisseau	Directeur Adjoint de la Banque de financement, d'investissement et de marchés
Hubert Bouxin	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Myriam Couillaud	Directrice des Ressources Humaines
Eric Emoré	Directeur des Assurances
François Essertel	Directeur de la Banque privée
Emma Evans	Directrice de la Conformité - Lutte contre la criminalité financière
Laurent Facque	Directeur de la Conformité Réglementaire
Sébastien Guillo	Directeur de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
Nathalie Léonard	Directrice des Affaires Fiscales
Philippe Moiroud	*Chief Operating Officer*
François Mongin	Inspecteur Général
Matteo Pardi	Directeur de la Gestion d'actifs
Emmanuel Rémy	*Chief Risk Officer*
Laurence Rogier	Directrice Financière
Thomas Vandeville	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
Simon Vaughan Johnson	*Head of Remediation Management Office*

Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration de HSBC France au 9 février 2017 [1]

Samir Assaf *Né en 1960*
Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2016 : Fin de mandat : 2019.
Président du Conseil d'Administration, HSBC France. Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :
Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC* (*Group Management Board*). Directeur Général *Global Banking and Markets*, Groupe HSBC*.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :
Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG *. Administrateur : The Saudi British Bank* (depuis avril 2016). Mandat ayant pris fin en 2016 : Administrateur : HSBC Bank plc.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :
Mandat ayant pris fin en 2016 : Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.

Biographie :
Il entre au CCF en 1994 après avoir été Directeur de la Trésorerie pour le Groupe Total. En 1998, il prend la Direction des Marchés du CCF. Il rejoint HSBC en 2000 quand la banque acquiert le CCF. Chez HSBC, il démarre comme Directeur des Marchés pour HSBC France et Responsable pour l'Europe du *Fixed Income Trading*. En 2006, il est promu à la tête des activités de marchés pour l'Europe et le Moyen-Orient. En janvier 2008, il prend la Direction des Marchés pour l'ensemble du Groupe et est nommé *Group General Manager* en mai 2008. Le 1er janvier 2011, il est nommé *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Depuis novembre 2012, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

Jean Beunardeau *Né en 1962* [2]
Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2014. Fin de mandat : 2017[3].

Fonction principale :
Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France. *Group General Manager*, Groupe HSBC.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :
Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Membre du Conseil de Surveillance : Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France) (depuis avril 2016).

Andrew Wild *Né en 1970* [2]
Première nomination : 2015. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.

Fonction principale :
Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France. Directeur du Marché des entreprises en France.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Trésorier : Association Française des Banques (depuis septembre 2016). Président Groupement des Banques sous contrôle étranger en France : Fédération Bancaire Française (depuis avril 2016).

1 *Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103 avenue des Champs-Elysées, 75419 Paris Cedex 08, France.*
2 *Cf. biographie page 24.*
3 *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017.*
* *Société cotée.*

Ibtissam Bara *Née en 1982*
Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :
Chargée de mission, Direction Proposition Clients Pro, RBWM, HSBC France.

Biographie :
Entrée chez HSBC France en 2007.

Ludovic Bénard *Né en 1978*
Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :
Conseiller en gestion de patrimoine, Centre patrimonial Opéra, RBWM, HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :
Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Actionnariat.

Biographie :
Entré chez HSBC France en 2009.

Xavier Bertrand *Né en 1960*
Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :
Chargé de mission, Direction Proposition Clients Pro, RBWM, HSBC France.

Biographie :
Entrée chez HSBC France en 1999.

Paule Cellard *Née en 1955*
Première nomination : 2017. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant.

Autres mandats :
Fondatrice et Présidente : Klefi Conseil. Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

Biographie :
Après avoir exercé diverses responsabilités opérationnelles au sein des activités de Banque de financement et d'investissement à la Banque Indosuez, à la Chase Manhattan Bank puis de 1989 à 2000 dans le Groupe Crédit Agricole, elle a été de 2000 à 2005 Directeur de l'équipe centrale d'Inspection Générale de Calyon, de 2006 à 2009 Directeur Général de Gestion Privée Indosuez, puis Directeur mondial de la Conformité au Crédit Agricole Corporate & Investment Bank jusqu'en 2013, date de son départ en retraite. Depuis 2013, elle occupe différents postes de membre de conseil et au sein des comités spécialisés de ces conseils et a créé Klefi Conseil, spécialisé dans le conseil et la formation.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Martine Gerow *Née en 1960*
Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques de HSBC France.

Fonction principale :
Vice-Président exécutif et Directeur Financier, Carlson Wagonlit Travel.

Autres mandats :
Directeur Général : CWT SAS. Administrateur : Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement.

Biographie :
Auditeur interne chez PPG Industries en France et aux Etats-Unis (1983-1985) puis Consultant en stratégie au sein de The Boston Consulting Group, à New York, jusqu'en 1989. De 1989 à 2002, a occupé différents postes au sein de la Direction de la Stratégie et du Développement du Groupe Pepsico puis Directeur Financier de Pepsico en France. Entre 2002 et 2007, Directeur Financier de la division Boissons puis Directeur du Contrôle de Gestion et de la Consolidation du Groupe Danone. De 2008 à 2010, Directeur Financier du Groupe Smithfield puis du Groupe Campofrio Food. De 2010 à 2014, Directeur Général Adjoint en charge des finances, des achats et des systèmes d'information de Solocal Group. Depuis septembre 2014, Vice-Président exécutif et Directeur Financier de Carlson Wagonlit Travel.

Lindsay Gordon *Né en 1952*
Première nomination : 2013. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant. Président du Comité des Risques et Membre du Comité d'Audit de HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research. Mandat ayant pris fin en 2016 : Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique.

Biographie :
De nationalités britannique et canadienne. Il a rejoint HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en décembre 1999 puis Président et Directeur Général de HSBC Bank Canada d'octobre 2003 à janvier 2013, date de son départ en retraite.

Philippe Houzé *Né en 1947*
Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant. Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :
Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats :
Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur : Carrefour *. Administrateur : Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de France (depuis décembre 2016). Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Administrateur : Expofrance 2025. Administrateur : EESC ESCP (depuis décembre 2016).

Biographie :
Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix de 1994 à 2013.

* *Société cotée.*

Anne Méaux *Née en 1954*
Première nomination : 2011. Dernier renouvellement : 2015. Fin de mandat : 2018.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :
Présidente, Anne Méaux Conseil.

Autres mandats :
Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons.

Biographie :
Attachée au service de presse de l'Elysée de 1976 à 1981, puis chargée de communication de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République et du groupe parlementaire UDF à l'Assemblée nationale de 1981 à 1986. De 1986 à 1988, Conseiller technique, chargée de communication auprès d'Alain Madelin (ministre de l'Economie). Jusqu'en 2015, Présidente fondatrice de la société Image 7 créée en 1988.

Thierry Moulonguet *Né en 1951*
Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques de HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :
Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques : HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes[1]. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia[1]. Administrateur : Fimalac *[1], Groupe Lucien Barrière[1], Valeo *, Prodways Group[1], Trois-S Entertainment[1].

Biographie :
Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'en 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'en 2011.

Philippe Pontet *Né en 1942*[2]
Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2015. Fin de mandat : 2018.

Fonction principale :
Chairman Investment Banking, HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :
Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées.

Arnaud Poupart-Lafarge *Né en 1965*
Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :
Directeur Général, Nexans.

Biographie :
Au sein du groupe ArcelorMittal, a dirigé des opérations en Europe, Afrique et CEI ; membre du *Management Council* du groupe ArcelorMittal jusqu'en juillet 2013. Directeur Général de Nexans depuis octobre 2014 après avoir rejoint la société en juillet 2013 en tant que Directeur des Opérations.

1 *Sociétés appartenant au groupe Fimalac.*
2 *Cf. biographie page 24.*
* *Société cotée.*

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Philippe Purdy *Né en 1958*
Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :
Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France.

Biographie :
Entré chez HSBC France en 1982.

Lucile Ribot *Née en 1966*
Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2017[1].
Administrateur indépendant.

Autres mandats :
Mandats ayant pris fin en 2016 : Administrateur : Fives Celes, Fives Cryo, Fives Manufacturing Industries, Fives Proabd, Fives Stein, Fives Solios (représentant permanent de Fives), Fives Cail (représentant permanent de Fives). Mandats ayant pris fin le 15 janvier 2017 : Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.

Biographie :
Directeur de mission chez Arthur Andersen (audit et conseil) de 1989 à 1994. Elle intègre le Groupe Fives en 1995 en tant que Contrôleur de Gestion Groupe. De 1996 à 1997, Directeur Administratif et Financier de la filiale Fives Solios. Chez Fives de 1998 à janvier 2017 en tant que Directeur Financier et membre du Directoire à compter de 2002.

Carola Von Schmettow *Née en 1964*
Première nomination : 2015. Fin de mandat : 2018.

Fonction principale :
Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG *.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Membre du Conseil consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG *, BVV.

Biographie :
De nationalité allemande. Entrée chez HSBC Trinkaus & Burkhardt AG en septembre 1992 en tant que *Associate Trading*. D'octobre 1995 à juillet 1997, Responsable de la Trésorerie puis jusqu'en septembre 1999, Responsable de la coordination de la Banque de marchés. D'octobre 1999 à juin 2003, Directeur Général de HSBC Trinkaus Capital Management GmbH. Elle est également Membre du Comité Exécutif de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG de juin 2001 à mai 2004, d'abord en tant que Responsable de la Banque privée et de la Gestion d'actifs puis Responsable des Clients Institutionnels, des Marchés et de la Gestion d'actifs. De juin 2004 à mai 2006, associé indéfiniment responsable de la société HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA pour laquelle elle est Responsable des Clients Institutionnels, des Marchés et de la Gestion d'actifs. Depuis 2006, Membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et Responsable des métiers de Banque d'investissement, de financement et de marchés et de Gestion d'actifs. Le 2 juin 2015, elle est nommée Président du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

1 *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017.*
* *Société cotée.*

Antonio Simoes *Né en 1975*
Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.

Fonction principale :
Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC * (*Group Management Board*). Directeur Général, HSBC Bank plc. Directeur Général de l'Europe.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :
Administrateur : HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Président : Financial Conduct Authority Practitioner Panel. Membre : Banking Standards Board.

Biographie :
De nationalité portugaise. A rejoint HSBC en 2007, après avoir été *Partner* chez McKinsey & Co à Londres. De septembre 2007 à septembre 2009, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC, HSBC Holdings plc. D'octobre 2009 à décembre 2011, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC et de la Planification et Directeur de cabinet du Directeur Général du Groupe, HSBC Holdings plc. En 2011, il est nommé *Group General Manager*. De décembre 2011 à juin 2014, responsable du Royaume-Uni et de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine Europe. De juin 2014 à septembre 2015, Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Directeur Général du Royaume-Uni. Depuis septembre 2015, Directeur Général, HSBC Bank plc et Directeur Général de l'Europe.

Brigitte Taittinger *Née en 1959*
Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :
Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.

Autres mandats :
Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac *. Mandat ayant pris fin en 2016 : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence.

Biographie :
Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1991. Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012. Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris depuis avril 2013.

Jacques Veyrat *Né en 1962*
Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019.
Administrateur indépendant. Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :
Président, Impala SAS.

Autres mandats :
Président : Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac *, Nexity *. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo *, Neoen, Pacemar. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Censeur : Sucres et Denrées.

Biographie :
Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le Groupe Louis Dreyfus. En 1998, il crée LDCom, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en avril 2008 lors de la vente de la société à SFR. Il est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en mai 2008. En 2011, il quitte le Groupe Louis Dreyfus et crée le groupe Impala.

* *Société cotée.*

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration (composition au 9 février 2017)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Samir Assaf Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC. Directeur Général *Global Banking and Markets,* Groupe HSBC. Président du Conseil d'Administration, HSBC France.	2012	2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandat hors du Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandat hors du Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.
Jean Beunardeau Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France. *Group General Manager,* Groupe HSBC.	2008	2017[1]	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Membre du Conseil de Surveillance : Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France).	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP.

1 *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017.*

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Andrew Wild Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général, HSBC France. Directeur du Marché des entreprises en France.	2015	2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Trésorier : Association Française des Banques. Président du Groupement des Banques Etrangères en France : Fédération Bancaire Française.	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France.	–	–	–
Ibtissam Bara Chargée de mission, Direction Proposition Clients Pro, RBWM, HSBC France.	2016	2019	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	–	–	–	–
Ludovic Bénard Conseiller en gestion de patrimoine, Centre patrimonial Opéra, RBWM, HSBC France	2016	2019	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	–	–	–	–
Xavier Bertrand Chargé de mission, Direction Proposition Clients Pro, RBWM, HSBC France.	2016	2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Actionnariat.	–	–	–	–
Martine Gerow Vice-Président exécutif et Directeur Financier, Carlson Wagonlit Travel.	2012	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Directeur Général : CWT SAS. Administrateur : Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Directeur Général : CWT SAS. Administrateur : Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Lindsay Gordon Administrateur de sociétés.	2013	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Centre of Excellence for Marine Transportation.	–

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Philippe Houzé Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.	1999	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de de France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD, Expofrance 2025, EESC ESCP. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Didier Guérin. Administrateur : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD, Expofrance 2025. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines. Administrateur : iDbyMe, Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Censeur : Carrefour. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Président du Conseil : INSEAD France. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Anne Méaux Présidente, Anne Méaux Conseil.	2011	2018	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Anne Méaux Conseil. Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Anne Méaux Conseil. Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Com Sept Finance, Anne Méaux Conseil. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.
Thierry Moulonguet Administrateur de sociétés.	2009	2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Trois-S Entertainment.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.
Philippe Pontet *Chairman Investment Banking,* HSBC France.	2005	2018	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.
Arnaud Poupart-Lafarge Directeur Général, Nexans.	2016	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur Indépendant, HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Directeur Général : Nexans.	–	–	–	–
Philippe Purdy Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France.	2004	2019	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Lucile Ribot	2016	2017[1]	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Ltd, Fives UK Holding Limited.	–	–	–	–
Carola Von Schmettow Président du Directoire, HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	2015	2018	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.	–	–	–
Antonio Simoes Directeur Général, HSBC Bank plc, et Directeur Général de l'Europe.	2012	2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général et Administrateur : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Financial Conduct Authority Practitioner Panel. Membre : Banking Standards Board.	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général et Administrateur : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Financial Conduct Authority Practitioner Panel. Membre : Banking Standards Board.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.

1 *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017.*

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	**2016**	2015	2014	2013	2012
Brigitte Taittinger Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.	2008	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique, Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.
Jacques Veyrat Président, Impala SAS.	2009	2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Pacemar. Censeur : Sucres et Denrées.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Pacemar. Censeur : Sucres et Denrées.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Président du Conseil d'Administration : Maison Lejaby SA. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen. Censeur : Sucres et Denrées.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Imerys, Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Sucres et Denrées.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS. Administrateur : Poweo Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

L'article L. 225-37 du Code de commerce impose au Président du Conseil d'Administration de toute société, dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Ce rapport indique, en outre, les éventuelles limitations apportées, par le Conseil d'Administration, aux pouvoirs du Directeur Général. Il rend compte également des risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité.

Vous trouverez ci-après le rapport établi à ce titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques adéquates et efficaces.

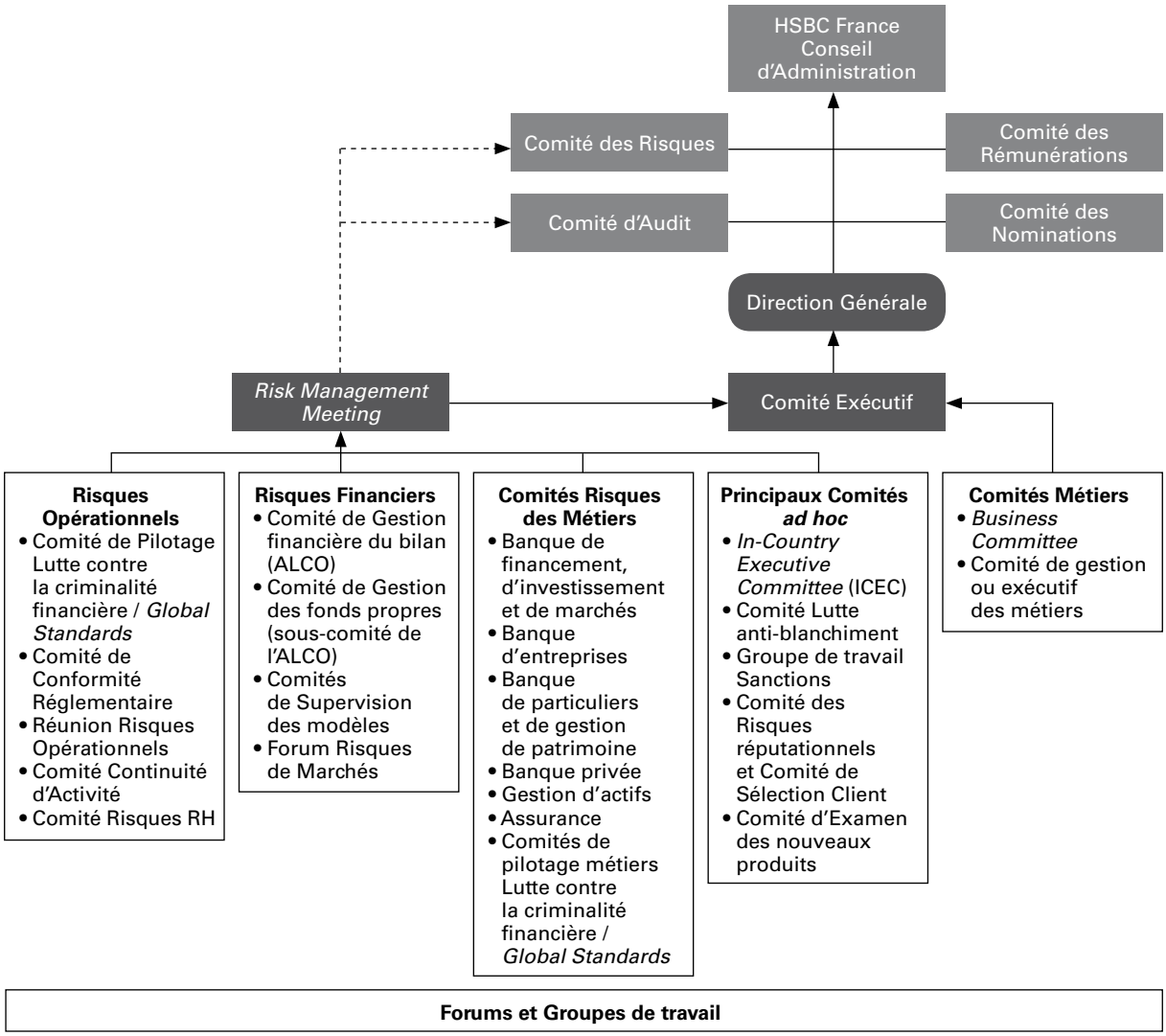
La première partie de ce rapport, concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les rémunérations, a été soumise au Comité des Nominations et au Comité des Rémunérations le 30 janvier 2017, et la seconde partie, portant sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, au Comité d'Audit et au Comité des Risques le 6 février 2017. Le Conseil d'Administration a, ensuite, approuvé le rapport dans son ensemble, dans sa séance du 8 février 2017.

Les règles et procédures de contrôle interne et de gestion des risques, décrites dans ce rapport, sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Structure et principes de gouvernance

Gouvernance et structure des Comités



La composition du Conseil d'Administration est détaillée en pages 26 et suivantes du Document de référence et présentée dans le présent Rapport du Président (cf. page 42).

La composition, les missions et les travaux des Comités du Conseil d'Administration sont présentés dans les sections respectives du présent Rapport du Président (voir pages 47, 49, 52 et 53).

La composition de la Direction Générale et du Comité Exécutif figure en pages 24 et suivantes du présent Document de référence.

Régime de gouvernement d'entreprise

Code de gouvernement d'entreprise
Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel HSBC France se réfère, en priorité, est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC (le "Code"), adopté par le Conseil d'Administration de HSBC France lors de sa séance du 14 février 2014. L'objectif de ce code est d'homogénéiser des pratiques de gouvernement d'entreprise d'un standard élevé dans l'ensemble du Groupe HSBC et correspond à la situation spécifique de HSBC France, filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et dont les titres de capital ne sont pas admis sur un marché réglementé.

Les informations relatives à la structure de la gouvernance, au rôle du Président du Conseil d'Administration, à la composition, au fonctionnement, à l'organisation et aux travaux du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la rémunération des mandataires sociaux sont présentées dans les différentes rubriques concernées du présent Rapport.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration
Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place. En 2016, le Conseil a mis à jour ce règlement intérieur à deux reprises, lors de ses séances des 8 février et 22 juillet 2016, afin de prendre en compte la revue, par le Groupe HSBC, des termes de référence de base des comités du Conseil et l'entrée en vigueur du Règlement européen relatif aux abus de marché.

Le règlement intérieur définit le fonctionnement et l'information du Conseil d'Administration. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d'Audit, du Comité des Risques, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (tels que précisés, ci-après, dans les parties relatives à chacun de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France, en précisant leurs droits et devoirs.

Présidence du Conseil et Direction Générale

Depuis 2007, le Conseil d'Administration de HSBC France a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit depuis 2014.

Missions du Président
Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance de HSBC France. En particulier, il organise et dirige les travaux du Conseil, qu'il coordonne avec ceux des Comités spécialisés. Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et, notamment, il veille à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Pouvoirs du Directeur Général
Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais, en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à Jean Beunardeau (Directeur Général), à Andrew Wild (Directeur Général Délégué) et à un certain nombre de responsables de la Banque de marchés, des pouvoirs en matière d'émissions obligataires.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs au Directeur Général Délégué et aux personnes sous son autorité hiérarchique directe qui, eux-mêmes, peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

– les pouvoirs de représentation de la banque ;

– les opérations de banque ;

– les opérations connexes aux activités bancaires ;

– les actions en justice.

Les pouvoirs ainsi délégués doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit [1] et de marché [2], le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration comprend 19 Administrateurs, dont 15 élus par l'Assemblée Générale et 4 élus par les salariés. Un représentant du Comité central d'entreprise assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale ou élus par les salariés est de trois ans.

Changements intervenus au cours de l'année 2016

Le Comité des Nominations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016 : Samir Assaf, Martine Gerow, Lindsay Gordon, Philippe Houzé, Alan Keir, Thierry Moulonguet, Antonio Simoes, Brigitte Taittinger, Jacques Veyrat et Andrew Wild, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur performance, de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil. L'Assemblée Générale du 19 avril 2016 a renouvelé les mandats de ces Administrateurs.

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'Administrateur, Lucile Ribot, lors de sa séance du 19 avril 2016, en remplacement de Gilles Denoyel démissionnaire.

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 22 juillet 2016, de soumettre à l'Assemblée Générale la nomination d'Arnaud Poupart-Lafarge en tant qu'Administrateur de HSBC France.

L'Assemblée Générale du 22 septembre 2016 a nommé Arnaud Poupart-Lafarge Administrateur, pour une durée de trois ans, et a ratifié la cooptation de Lucile Ribot.

Le 26 septembre 2016, les salariés de HSBC France ont élu Ibtissam Bara, Ludovic Bénard et Xavier Bertrand en tant qu'Administrateurs représentant les salariés et ont réélu Philippe Purdy, pour une durée de trois ans. Les mandats de Véronique Duquesne, Michel Gauduffe et Guillaume Praud ont pris fin à cette date.

Lors de sa séance du 26 octobre 2016, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission d'Alan Keir de son mandat d'Administrateur en date du 12 octobre 2016.

Diversité du Conseil

La composition du Conseil d'Administration vise à un équilibre et une complémentarité d'expérience, de compétence, de connaissance, d'indépendance et de diversité. Ainsi, la composition globale du Conseil d'Administration doit refléter un éventail d'expériences et de profils suffisamment large. La compétence et l'expérience du monde financier, de la gestion d'entreprise, et de la dimension internationale sont des critères de base de la sélection des Administrateurs.

Cinq nationalités sont représentées au sein du Conseil et l'âge moyen des Administrateurs est de 55 ans.

Le Conseil compte, hors Administrateurs élus par les salariés, cinq femmes et dix hommes. L'objectif pour la composition du Conseil, fixé par le Comité des Nominations, est d'atteindre au moins 40 % pour les femmes et autant pour les hommes (à l'exception des Administrateurs élus par les salariés) au plus tard lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2017. Le Comité a organisé le plan de succession des Administrateurs afin d'atteindre cet objectif.

Administrateurs indépendants

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, le Conseil d'Administration décide si chacun des Administrateurs non exécutifs, lors de sa nomination et ensuite une fois par an, est une personne indépendante de caractère et de jugement. Pour ce faire, il examine s'il existe des liens personnels ou des circonstances susceptibles d'affecter, ou pouvant paraître affecter le jugement de l'Administrateur. Le Conseil expose par écrit ses raisons s'il décide qu'un Administrateur, malgré l'existence de liens ou de

1 *Cf. Les facteurs de risque page 122.*
2 *Cf. Les facteurs de risque page 150.*

circonstances en rapport apparent avec sa décision, est indépendant, y compris si l'Administrateur :

(i) est un ancien employé de la société ou du Groupe, dans une période antérieure de cinq ans au plus, ou si tout autre lien important a cessé durant cette période ;

(ii) a ou a eu, dans les trois dernières années, des relations significatives d'affaires avec une société du Groupe HSBC, directement ou en tant qu'associé, actionnaire, administrateur ou dirigeant d'un organisme ayant de telles relations avec cette société (y compris si l'administrateur a été administrateur, associé ou collaborateur d'un conseiller professionnel qui fournit actuellement ou a fourni des services dans l'année précédant la date de la nomination de l'administrateur, ou si l'administrateur est l'employé de ce conseiller professionnel ayant fourni des prestations de services à cette société) ;

(iii) a perçu ou perçoit une rémunération supplémentaire de la société autre que les jetons de présence d'administrateur, ou une rémunération supplémentaire de toute autre société du Groupe HSBC, bénéficie d'un dispositif d'options de souscription d'actions ou de rémunération liée à la performance d'une société du Groupe HSBC ou fait partie d'un plan de retraite du Groupe HSBC ou dépend financièrement d'une société du Groupe HSBC ;

(iv) a des liens familiaux étroits avec un conseiller, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société du Groupe HSBC ;

(v) est titulaire de mandats croisés d'administrateur ou a des liens importants avec d'autres administrateurs de la société en raison de son implication dans d'autres sociétés ou organes ;

(vi) ou représente un actionnaire extérieur important.

Par ailleurs, le Conseil examine rigoureusement toutes les circonstances pertinentes avant de décider qu'un Administrateur non exécutif qui a siégé au conseil pendant plus de neuf ans est néanmoins indépendant.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport de son Comité des Nominations, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2016 au regard des critères énoncés ci-dessus. Il a considéré que neuf Administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants. Toutefois, l'un d'entre eux exerce son mandat d'Administrateur depuis plus de neuf ans. Néanmoins, il est apparu au Conseil d'Administration que ce seul critère ne mettait pas en cause son indépendance vis-à-vis de l'entreprise.

Cette proportion d'Administrateurs indépendants est supérieure à celle d'un tiers (hors Président du Conseil d'Administration) recommandée par le Code.

Conflits d'intérêts et déontologie

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de HSBC France des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter que Samir Assaf est Président du Conseil d'Administration de HSBC France et Directeur Général de *Global Banking and Markets* pour le Groupe HSBC et membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc (*Group Management Board*).

Dans sa séance du 8 février 2016, le Conseil d'Administration a adopté une nouvelle politique en matière de conflits d'intérêts afin, notamment, de prendre en compte les principes de gouvernance d'entreprise à l'intention des banques publiés par le Comité de Bâle en juillet 2015. Cette politique est annexée au Règlement intérieur du Conseil et comprend, notamment, une liste de questions afin d'aider les Administrateurs à identifier les situations de conflits d'intérêts, des exemples de situations pouvant donner lieu à conflit d'intérêts et de situations que le Conseil jugera généralement comme n'étant pas des situations de conflits d'intérêts, et un formulaire de demande d'autorisation et de déclaration d'une situation potentielle de conflit d'intérêts. Afin de renforcer le dispositif de prévention des conflits d'intérêts, les Administrateurs doivent demander l'autorisation au Conseil avant d'accepter un mandat ou des fonctions dans une société ou une organisation en dehors du Groupe HSBC et un processus d'autorisation, de revue et éventuellement de retrait d'autorisation par le Conseil est en place.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations du Code, une évaluation du Conseil a été conduite en interne fin 2015, sous la responsabilité du Comité des Nominations, sur la base d'un questionnaire comprenant cinq thèmes : performance de l'activité, ressources humaines, clients, *"Conduct"* et culture, risques et pérennité, leadership du Conseil, et efficacité du Conseil. Les résultats ont été débattus par le Comité des Nominations puis par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 février 2016.

L'opinion générale sur le Conseil et son fonctionnement demeure largement favorable. En particulier, les Administrateurs soulignent la culture de franchise et de débat favorisée par le Président et l'efficacité des

Comités du Conseil, ainsi que le souhait de dédier plus de temps aux sujets liés à l'orientation clients, couvrant les ressources humaines, la culture et les valeurs, y compris le traitement juste et équitable des clients (*"Conduct"*) et l'attention à porter sur la lisibilité des supports de présentations des risques.

Une nouvelle évaluation du Conseil a été conduite fin 2016 sur la base d'un questionnaire. Les résultats en seront présentés au Conseil d'Administration au cours du 1er trimestre 2017.

La formation et l'information des Administrateurs

En application du règlement intérieur du Conseil, chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. En particulier, le Conseil et les Comités du Conseil peuvent demander une présentation sur un sujet particulier pour une séance ultérieure.

Lors de son entrée en fonction, le nouvel Administrateur reçoit un dossier d'information sur HSBC France, comprenant, notamment, des éléments d'information juridiques sur la société et le rôle de l'administrateur ainsi que le dernier document de référence et les procès-verbaux du Conseil sur les douze derniers mois. En outre, le Secrétaire du Conseil organise, à son intention, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de rencontres de travail avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC France.

En 2016, l'ensemble des Administrateurs a suivi des formations, en *e-learning*, sur les sujets de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre la corruption, de sanctions internationales, de la protection des informations, de la reconstruction de la confiance dans la banque, et d'intégration de comportements permettant le traitement juste et équitable des clients ("*Embedding Good Conduct*").

Les séances du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont, également, mises à profit afin d'apporter aux Administrateurs les éléments d'information indispensables à leur mission et d'actualiser leurs connaissances.

Par ailleurs, certains Administrateurs extérieurs au Groupe HSBC sont invités, chaque année, au forum organisé par le Groupe HSBC pour les Administrateurs non exécutifs. Deux forums sont, également, organisés chaque année à l'attention des Présidents de Comités d'Audit et des Risques, l'un par le Groupe HSBC et l'autre par HSBC Bank plc pour l'Europe.

Jetons de présence

Le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs s'élève à 600 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007.

Les jetons de présence sont répartis selon les règles suivantes, décidées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 6 février 2015 :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 35 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire à hauteur de :
  - 22 500 EUR pour les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
  - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
  - 7 000 EUR pour les Présidents du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations ;
  - 6 000 EUR pour les membres du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2016, au titre de l'exercice 2015, Jean Beunardeau, Gilles Denoyel, Alan Keir, Philippe Pontet, Carola von Schmettow, Antonio Simoes et Andrew Wild ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit pas de jeton de présence de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant des jetons de présence, net des prélèvements sociaux, acompte au titre de l'impôt sur le revenu et retenue à la source, qui seront effectivement versés aux Administrateurs en 2017, au titre de l'exercice 2016, s'établit à 0,39 million EUR, contre 0,35 million EUR versés en 2016 au titre de 2015.

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

	Jetons de présence versés en 2015 au titre de 2014	Jetons de présence versés en 2016 au titre de 2015	Autres rémunérations versées en 2015 [1]	Autres rémunérations versées en 2016 [1]
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC				
Gilles Denoyel [2]	–	–	1 111 635 EUR	584 749 EUR
Alan Keir [3, 4]	–	–	3 325 881 GBP	187 362 GBP
Philippe Pontet	–	–	965 319 EUR	510 317 EUR
Carola von Schmettow [5, 6]	–	–	–	–
Antonio Simoes [3]	–	–	2 285 712 GBP	3 340 237 GBP
Administrateurs salariés				
Ibtissam Bara [7]	–	–		
Ludovic Bénard [7]	–	–		
Xavier Bertrand [7]	–	–		
Véronique Duquesne [8, 9]	22 815 EUR	29 575 EUR		
Michel Gauduffe [9, 10]	17 145 EUR	25 082 EUR		
Guillaume Praud [9, 10]	17 145 EUR	22 225 EUR		
Philippe Purdy [8]	22 815 EUR	29 575 EUR		
Administrateurs indépendants [10]				
Martine Gerow	28 575 EUR	41 275 EUR	–	–
Lindsay Gordon	31 500 EUR	45 500 EUR	–	–
Philippe Houzé	26 035 EUR	31 115 EUR	–	–
Anne Méaux	17 145 EUR	22 225 EUR	–	–
Thierry Moulonguet	247 289 EUR[11]	232 076 EUR[12]	–	–
Arnaud Poupart-Lafarge[13]	–	–	–	–
Lucile Ribot [14]	–	–	–	–
Peter Shawyer [15]	31 500 EUR	–	–	–
Brigitte Taittinger	17 145 EUR	22 225 EUR	–	–
Jacques Veyrat	24 765 EUR	29 845 EUR	–	–

1 *Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.*
2 *Directeur Général Délégué jusqu'au 1er mars 2015. Fin de son mandat d'Administrateur le 19 avril 2016.*
3 *Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.*
4 *Démission de son mandat d'Administrateur le 12 octobre 2016.*
5 *Nommée le 23 avril 2015.*
6 *Ne perçoit pas de rémunérations de la part des sociétés contrôlées par HSBC France ni des sociétés qui contrôlent HSBC France.*
7 *Administrateur élu par les salariés le 26 septembre 2016.*
8 *Jetons de présence reversés à une organisation syndicale, nets de prélèvements sociaux.*
9 *Fin de mandat le 26 septembre 2016.*
10 *Montants versés nets de prélèvements sociaux, d'acompte d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de retenue à la source.*
11 *Dont 36 195 EUR versés par HSBC France.*
12 *Dont 50 800 EUR versés par HSBC France.*
13 *Nommé le 22 septembre 2016.*
14 *Cooptée le 19 avril 2016.*
15 *Fin de mandat le 31 décembre 2014.*

Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Le Conseil tient compte, dans son fonctionnement, de la position de HSBC France, détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC :

- il détermine les orientations, à partir de la stratégie élaborée par HSBC France, sur proposition du Président, et contrôle leur mise en œuvre par les dirigeants effectifs ;
- il approuve les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés au travers du Rapport financier annuel ;
- il fixe les valeurs et les principes de HSBC France ;
- en matière de surveillance du dispositif de gouvernance et de contrôle des risques, il :
  - procède à l'examen du dispositif de gouvernance de la société, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
  - approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;

- approuve les limites globales de risque ;
    - est informé, par les dirigeants effectifs, de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci ;
    - contrôle le processus de publication et de communication ;
- il veille à la réputation du Groupe HSBC en France ;
- il délibère sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et des dispositions statutaires.

Dans les huit jours qui précèdent la séance, les Administrateurs reçoivent le dossier, comprenant l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que les présentations relatives aux points de l'agenda qui seront discutés en séance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2016. Le taux d'assiduité moyen des Administrateurs aux séances du Conseil a été de 89,5 %, par rapport à 80,4 % en 2015, année au cours de laquelle il y avait eu trois séances exceptionnelles du Conseil :

- le 8 février 2016 (taux d'assiduité : 89,4 %) ;
- le 19 avril 2016 (taux d'assiduité : 89,5 %) ;
- le 22 juillet 2016 (taux d'assiduité : 84,2 %) ;
- le 26 octobre 2016 (taux d'assiduité : 94,7 %).

Travaux du Conseil d'Administration

Activités et stratégie

A chacune de ses séances, le Conseil a été informé de l'évolution des activités, de la position du groupe, des enjeux pour chacune de ses activités et de l'exécution de la stratégie, en particulier en matière de projets informatiques et de transformation digitale. Ainsi, des présentations spécifiques ont été faites au Conseil d'Administration sur un projet de modernisation de l'infrastructure informatique engagé par HSBC France en 2016 et sur le programme de transformation digitale de la Banque de particuliers (séance du 19 avril 2016). Le Conseil a, en outre, été particulièrement attentif aux impacts de l'environnement de taux notamment sur les activités, sur la performance financière et sur les modèles internes, ainsi qu'aux mesures prises en réponse.

Dans sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil d'Administration a approuvé les orientations stratégiques de l'entreprise puis a répondu à l'avis émis par le Comité Central d'Entreprise sur ces orientations stratégiques.

En matière de valeurs, le Conseil a été informé de l'élaboration, par le Groupe HSBC, d'une Charte destinée à aider les salariés à comprendre et à évaluer les impacts potentiels de leurs décisions sur la banque, ses clients, ses salariés et les différentes parties prenantes (séance du 22 juillet 2016). Lors de la séance du 26 octobre 2016, les résultats de l'enquête annuelle d'engagement des salariés ont été présentés au Conseil.

La politique de HSBC France en matière de développement durable a été présentée au Conseil lors de sa séance du 8 février 2016.

Le Président du Conseil, qui est également membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC, et Directeur Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés du Groupe HSBC, a commenté régulièrement l'évolution, les résultats, l'actualité, ainsi que l'évolution du contexte économique mondial et réglementaire. Les Administrateurs indépendants ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

Contexte réglementaire et supervision

Compte tenu d'une actualité restée riche en 2016 dans ce domaine, le Conseil a été informé, à chacune de ses séances, des principales évolutions et principaux projets réglementaires, de leur mise en œuvre et de leurs impacts sur HSBC France, en particulier en matière de trajectoire des fonds propres, de liquidité, de modèle structurel bancaire, et de résolution.

Le Conseil a été régulièrement informé des échanges avec les différentes autorités de supervision, ainsi que de leurs missions et enquêtes, en particulier la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de leurs conclusions, des lettres de suite reçues, et des réponses faites par HSBC France. Il a également été tenu informé du déroulement et des résultats de l'exercice annuel de revue et d'évaluation (*Supervisory review and evaluation process*) réalisé par l'équipe conjointe de supervision en charge de la supervision de HSBC France.

Le Conseil a, en outre, accueilli, lors de sa séance du 22 juillet 2016, des représentants de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Finance
En 2016, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a examiné les revenus, les coûts, les résultats, ainsi que le bilan de HSBC France. Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu les conclusions des Commissaires aux comptes, qui sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Dans sa séance du 8 février 2016, le Conseil a examiné et approuvé le budget ainsi que l'appétence au risque pour l'exercice 2016 et dans celle du 26 octobre 2016, il a examiné les premières orientations budgétaires ainsi qu'une première version de l'appétence au risque pour l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration a été informé de l'évolution des fonds propres réglementaires et des ratios réglementaires, en particulier de capital, de liquidité, de solvabilité, et de levier, ainsi que des impacts des différentes évolutions réglementaires dans ces domaines, notamment en termes de revenus et de bilan. A chacune de ses séances, le Conseil a eu communication du plan de financement, de la position de refinancement et de l'évolution de la dette à moyen long terme et a autorisé certaines opérations dans ces domaines. Le Conseil a, par ailleurs, examiné et validé la politique en matière de dividende et les rapports ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) au 30 septembre 2015 (séance du 8 février 2016) et au 31 décembre 2015 (séance du 19 avril 2016) et ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) au 31 décembre 2015 (séance du 19 avril 2016).

Gestion des risques
Lors de chaque séance, sur la base, en particulier, des principaux documents de synthèse des risques (cartographie des risques, risques principaux et émergents et tableau de bord de suivi de l'appétence au risque), et des rapports faits en séance par le Directeur des Risques et le Président du Comité des Risques, le Conseil a revu la situation du groupe en matière de risques, notamment financiers, tels que tests de résistance, crédit, marchés, modèles, fonds propres, liquidité et taux, et opérationnels, y compris de sécurité et de fraude, informatiques, de litiges, fiscaux, de ressources humaines. Les Administrateurs ont, en outre, accès aux dossiers des séances du Comité des Risques.

Dans le domaine de la Conformité - Lutte contre la criminalité financière, le Conseil a suivi, notamment, la mise en œuvre des *Global Standards* et des actions décidées suite au rapport du *Monitor*. Lors de sa séance du 26 octobre 2016, le rapport au Conseil d'Administration sur la Conformité – Lutte contre la criminalité financière a été fait par le Directeur de la Conformité – Lutte contre la criminalité financière et le Directeur du *Remediation Management Office* a fait, à cette occasion, le point sur l'avancement du programme de transformation culturelle en matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière.

Concernant la Conformité réglementaire, le Conseil a suivi, notamment, les évolutions dans l'organisation de cette fonction et la mise en œuvre du programme *"Conduct"*. Lors de sa séance du 8 février 2016, le rapport au Conseil d'Administration sur la Conformité réglementaire a été fait par le Directeur de la Conformité réglementaire. Le Conseil a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2015 (séance du 22 juillet 2016).

Le Conseil d'Administration a examiné et approuvé le Rapport annuel sur le contrôle interne, préparé conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 (séance du 19 avril 2016), adressé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ainsi que la mise à jour du plan de rétablissement de HSBC France (séance du 26 octobre 2016).

Les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation défavorable et l'évolution du nombre de recommandations ouvertes, ont été commentés par le Directeur Général et par le Président du Comité d'Audit lors de chaque séance, à l'exception de la séance du 22 juillet 2016. En effet, lors de cette séance, ces travaux ont été présentés, de manière détaillée, au Conseil d'Administration par le Directeur de l'Audit interne.

Gouvernance
Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et le Comité des Risques, notamment en matière de sujets comptables, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité, et de contrôle permanent.

Au début de chacune des séances du Conseil, est présenté le suivi des points d'action demandés par le Conseil lors de séances précédentes, qui donnent lieu, le cas échéant, à des présentations spécifiques.

Par ailleurs, le Conseil a été informé de l'avancement du programme de simplification de l'organigramme juridique du groupe HSBC France et a été amené à être informé ou à approuver certaines opérations.

Outre ces points, le Conseil a délibéré sur les différents travaux qui relèvent de sa responsabilité, conformément aux lois et réglementations en vigueur, en particulier en matière de rémunérations, de composition du Conseil, de révision du règlement intérieur du Conseil, d'évaluation du fonctionnement du Conseil, et d'autorisation de services non-audit rendus par les Commissaires aux comptes. Ainsi, il a approuvé le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place pour l'exercice 2015 (séance du 8 février 2016), ainsi que le rapport semestriel du Conseil au 30 juin 2016 (séance du 22 juillet 2016). De même, le Conseil a examiné les conventions conclues et autorisées par le Conseil au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie, conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce et a autorisé une nouvelle convention réglementée (séance du 22 juillet 2016).

En 2016, le Conseil a adopté trois politiques du Conseil en matière de conflits d'intérêts, de diversité et de formation.

Comités du Conseil d'Administration

Suite à une décision du Conseil d'Administration et en conformité avec la Directive CRD IV, le Conseil est assisté, depuis début 2015, par quatre Comités spécialisés : Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité des Nominations et Comité des Rémunérations.

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Président :

– Thierry Moulonguet (indépendant)	Nomination 2009 et 2010 en tant que Président

Membres :

– Martine Gerow (indépendante)	Nomination 2012
– Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2013

Les trois membres du Comité d'Audit sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, comptable et de contrôle pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président-Directeur Général d'une banque, de membre de Comités d'Audit, y compris de banques, ou de Directeur Financier.

Missions du Comité d'Audit

Les missions du Comité d'Audit ont été revues, pour la dernière fois, en juillet 2016, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées au budget, à l'information financière, aux contrôles sur l'information financière, aux ratios de fonds propres et de liquidité en appui du Comité des Risques, à la politique de dividende et l'allocation des fonds propres, à la gestion de la fonction Finance et à l'Audit interne, et de conseiller le Conseil sur ces sujets, en particulier :

- contrôler l'intégrité des états financiers et des comptes, en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise, et examiner les conclusions des rapports émis par les équipes de contrôle permanent, périodique et de conformité et portant sur la comptabilité et les informations financières ;
- revoir les politiques et pratiques financières et comptables ;
- revoir et débattre, avec la Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne concernant l'information financière ;
- surveiller et revoir l'efficacité de la fonction d'Audit interne, examiner les principales conclusions des enquêtes internes et les réponses de la Direction et s'assurer que la fonction Audit interne dispose de ressources adéquates et d'un positionnement approprié ;
- discuter avec les Commissaires aux comptes de leur approche générale, de la nature et de l'étendue de leurs diligences en matière d'audit et de rapports, notamment de la nature de tout problème comptable et d'audit non résolus et des questions soulevées lors de leurs contrôles intérimaires et audits finals, des principaux domaines d'appréciation, de toutes les options de traitement comptable qui ont fait l'objet de discussions avec la Direction, la nature d'éventuels ajustements significatifs, la conformité avec les normes comptables et les autres réglementations et toute autre question que les Commissaires aux comptes peuvent souhaiter aborder (si nécessaire en l'absence de la Direction) ;
- formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission ;

– revoir et contrôler l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit ;

– assurer l'application des règles déontologiques et de la politique du Groupe HSBC relative à la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes ;

– examiner le rapport annuel et la lettre de recommandations des Commissaires aux comptes et les réponses apportées par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés ;

– s'assurer de la conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit, dans la mesure du possible, quelques jours avant le Conseil.

Enfin, à la demande du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, le Président du Comité d'Audit de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne relatif au *reporting* financier paraît approprié. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité d'Audit de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités d'Audit ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité d'Audit en 2016
En 2016, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 100 %, identique à 2015 :

– le 5 février 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 18 avril 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 20 juillet 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 24 octobre 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité, de l'Inspecteur Général, et du Directeur des Risques. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président ou l'ensemble des membres du Comité d'Audit ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux quatre séances du Comité.

Le premier volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés. Il a été informé, par la Direction Financière, des principaux points d'attention comptables et a discuté des options retenues par l'entreprise dans le cadre de l'arrêté des comptes et vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés. Lors de sa séance du 24 octobre 2016, une présentation de la nouvelle norme comptable IFRS 9 sur les instruments financiers et de ses impacts sur HSBC France a été faite au Comité.

Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les actifs pondérés des risques, les différents ratios réglementaires et internes de capital, de liquidité et de levier, la situation de liquidité et de financement de la banque et le risque structurel de taux d'intérêts.

Le Comité a, de nouveau en 2016, été attentif au suivi de la base de coûts et des initiatives d'économies mises en œuvre.

Le Comité a, par ailleurs, examiné le projet de transformation de la Direction Financière (séance du 24 octobre 2016).

Le deuxième volet des travaux du Comité a porté sur les contrôles. Dans ce cadre, les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2015. Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées en 2015 par le groupe HSBC France aux Commissaires aux comptes (séance du 5 février 2016).

Les Commissaires aux comptes ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2016, au 30 juin 2016 et au 30 septembre 2016 (séances des 18 avril, 20 juillet et 24 octobre 2016), ainsi que leur plan annuel d'audit (séances des 20 juillet et 24 octobre 2016).

Le Comité a également pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley : la liste des

processus concernés et son évolution, les faiblesses identifiées, leur impact et leur suivi. Il a revu les points relevés dans les certificats de contrôle comptable et par les missions d'assurance qualité comptable, ainsi que l'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises par les Commissaires aux comptes.

Le Comité a été informé des implications de l'entrée en vigueur le 17 juin 2016 de la réforme de l'audit et a autorisé la fourniture d'une liste de services non-audit par les Commissaires aux comptes à HSBC France et ses filiales (séance du 20 juillet 2016).

Lors de sa séance du 20 juillet 2016, le Comité a examiné un projet de nouvelle convention réglementée et a recommandé son approbation au Conseil d'Administration.

Le troisième volet des travaux du Comité a porté sur la revue détaillée, à chacune de ses séances, des travaux de l'Audit interne. Il a revu les conclusions des principales missions d'audit, en particulier celles défavorablement notées. Le Comité est resté particulièrement attentif à la bonne mise en œuvre des recommandations d'audit. Il a, par ailleurs, approuvé la mise à jour de la charte d'audit et le plan annuel d'audit pour 2016 (séance du 5 février 2016) ainsi que l'accord en matière d'Audit interne entre HSBC France et le Groupe HSBC.

S'agissant des sujets de gouvernance, dernier volet des travaux du Comité, ce dernier a examiné les parties du rapport du Président relatives à l'information financière et à l'Audit interne et a procédé à la revue de la partie du règlement intérieur du Conseil d'Administration le concernant. Le Comité a également été informé de l'avancement du programme de simplification de l'organigramme juridique de HSBC France (séance du 20 juillet 2016).

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit dans les séances du Conseil d'Administration des 8 février, 19 avril, 22 juillet et 26 octobre 2016.

Comité des Risques

Composition du Comité des Risques

Président :

– Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination novembre 2015 et membre de 2013 à 2015

Membres :

– Martine Gerow (indépendante)	Nomination 2012
– Thierry Moulonguet (indépendant)	Nomination 2009 et Président de 2010 à 2015

Les trois membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président-Directeur Général d'une banque, de membre de Comités de Risques ou de Directeur Financier.

Missions du Comité des Risques

Les missions du Comité des Risques ont été revues, pour la dernière fois, en février 2016, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées aux risques de niveau élevé ainsi que de la gouvernance des risques, et de conseiller le Conseil sur ces sujets :

- surveiller et conseiller le Conseil d'Administration sur les expositions aux risques actuelles et prévisionnelles, l'appétence au risque du groupe HSBC France et la stratégie future en matière de risques, y compris la stratégie concernant le capital et la gestion de la liquidité, et la gestion des risques au sein du groupe HSBC France ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur l'appétence et la tolérance au risque lorsqu'il définit la stratégie ;
- conseiller le Conseil d'Administration et/ou le Comité des Rémunérations sur l'alignement des rémunérations avec l'appétence au risque, et examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations de la banque sont compatibles avec la situation de cette dernière ;
- examiner les rapports réguliers sur la gestion des risques liés aux activités du groupe HSBC France, et la manière dont ils sont contrôlés et suivis par la Direction, et sur les risques émergents ;
- examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques du groupe HSBC France et des systèmes de contrôle interne (autres que les systèmes de contrôle financier interne) ;
- examiner si les prix des produits et services concernés et proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques ;
- approuver la nomination et la révocation du responsable de la fonction de gestion des risques (*Chief Risk Officer*) et s'assurer du rôle effectif de celui-ci ;
- chercher à intégrer et maintenir, dans l'ensemble du groupe HSBC France, une culture favorable à la gestion des risques et au maintien des contrôles internes en même temps qu'aux règles et procédures requises ;

– revoir tout sujet soulevé par un rapport de l'Audit interne, le rapport annuel des Commissaires aux comptes et toute question soulevée par les Commissaires aux comptes, ainsi que les réponses de la Direction concernant la gestion des risques ou le contrôle interne ;

– examiner les rapports et déclarations de la Direction concernant le contrôle interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

A la demande du Comité des Risques de HSBC Bank plc, le Président du Comité des Risques de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité des Risques de HSBC Bank plc, confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité des Risques de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités des Risques ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité des Risques en 2016

En 2016, le Comité des Risques s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 100 % par rapport à 96,4 % en 2015 :

– le 5 février 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 18 avril 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 20 juillet 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

– le 24 octobre 2016 (taux d'assiduité : 100 %) ;

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur des Risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président ou l'ensemble des membres du Comité des Risques ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux quatre séances trimestrielles du Comité (séances des 5 février, 18 avril, 20 juillet et 24 octobre 2016).

Le Comité est resté, en 2016, extrêmement attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et de supervision dans lequel opère HSBC France et à ses impacts, notamment :

– les travaux du Comité de Bâle et de l'Autorité bancaire européenne, regroupés sous le vocable "Bâle IV", sur les risques de crédit, de marché (notamment la revue fondamentale du *trading book*) et opérationnels, la définition de planchers d'exigences de fonds propres, et la révision de la CRR (*Capital Requirement Regulation*) ;

– concernant le rétablissement et la résolution, les futures règles en matière de MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) et de TLAC (*Total Loss-Absorbing Capacity*) et les impacts en termes de financement pour HSBC France ;

– le mécanisme européen de supervision unique, qui a, notamment, lancé en 2016 une revue des modèles internes (*Targeted Review of Internal Models*) ;

– l'application de la loi française de séparation et de régulation des activités bancaires et de la règle américaine Volcker, et les autres textes, sur le même thème de la structure des banques, adoptés ou en projet ;

– les textes portant sur la structure des marchés, tels que EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*), ou MiFID II (*Markets in Financial Instruments Directive*) ;

– les travaux de préparation à l'entrée en vigueur de diverses réglementations, tels que le Règlement Abus de Marché, PRIIPS (*Packages Retail and Insurance-based Investments Products*) ou MiFID II (*Markets in Financial Instruments Directive*).

Le Comité a été informé, de manière régulière, des travaux préparatoires menés dans le cadre du référendum britannique sur la sortie de l'Union européenne et des impacts du résultat du vote. De même, le Comité a été extrêmement attentif aux impacts de l'environnement de taux d'intérêts sur HSBC France et aux actions prises pour y répondre.

S'agissant du dispositif de gestion des risques, le Comité a examiné le nouveau dispositif de gestion des risques de l'entreprise déployé par le Groupe HSBC (séance du 18 avril 2016). Il a approuvé la mise à jour du plan de rétablissement (*recovery plan*) de HSBC France (séance du 24 octobre 2016).

Le Comité a approuvé l'appétence au risque de HSBC France pour l'exercice 2016 (séance du 5 février 2016) et sa mise à jour semestrielle (séance du 20 juillet 2016), puis a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord de suivi, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Lors de sa séance du 24 octobre 2016, il a examiné un premier projet d'appétence au risque pour l'année 2017. Il a revu, à chacune de ses séances, la cartographie des risques, les risques principaux et ceux émergents, ainsi que leur évaluation, accompagnée des plans d'actions mis en œuvre.

A chacune de ses séances, le Comité des Risques a continué à procéder à la revue des risques financiers et opérationnels, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances douteuses et contentieuses par métier, l'évolution des risques pondérés, du coût du risque et des dossiers et secteurs préoccupants. En lien avec l'actualité économique et géopolitique, le Comité a examiné les expositions de HSBC France à certains secteurs ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des exercices internes de stress. Le Comité a été informé des échanges, avec les autorités de tutelle, en matière de risques de marché, en particulier concernant une demande d'agrément pour un nouveau modèle interne ;
- les risques de liquidité, de fonds propres et de taux d'intérêts du *banking book*. Le Comité a, notamment, approuvé les rapports ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) au 30 septembre 2015 et au 31 décembre 2015 (séances des 5 février et 18 avril 2016) et ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) au 31 décembre 2015 (séance du 18 avril 2016) ;
- les pertes opérationnelles ;
- les risques juridiques, y compris les risques émergents, et les litiges ;
- les risques de sécurité et de fraude, y compris la sécurité physique des locaux, la cybersécurité, la gestion des accès à haut privilège, la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
- l'informatique, y compris les principaux incidents et risques ainsi que l'avancement des principaux projets. Le Comité a consacré une part importante de ses travaux au projet de modernisation de l'infrastructure informatique engagé par HSBC France en 2016, une présentation spécifique lui ayant été consacrée lors de chaque séance.

A chacune de ses séances, le Comité a revu les travaux réalisés dans le cadre du programme de tests internes et des contributions de HSBC France aux exercices de stress du Groupe HSBC réalisés par l'Autorité bancaire européenne et la *Prudential Regulation Authority*, ainsi que les résultats de ces tests.

Dans les domaines du contrôle permanent, de la conformité, et des relations avec les régulateurs, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des plans de contrôle interne et des principaux sujets de faiblesse identifiés, ainsi que des plans d'action élaborés en réponse.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des travaux engagés par la Direction des Risques Opérationnels, notamment l'avancement du déploiement du programme du Groupe HSBC de transformation de la gestion des risques opérationnels, et de l'avancement et des résultats des plans de contrôle. Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Comité a été informé du dispositif de gouvernance des prestations essentielles, qu'elles soient sous-traitées au sein du Groupe HSBC ou auprès de fournisseurs extérieurs, ainsi que la liste des prestations essentielles sous-traitées à l'extérieur et les résultats des contrôles réalisés (séance du 24 octobre 2016).

En matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et font le point sur ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. En particulier, le Comité a été informé, de manière détaillée, des évolutions dans l'organisation de la lutte contre la criminalité financière, des conclusions du rapport EWRA (*Enterprise Wide Risk Assessment*) pour l'année 2015, de la situation en matière de traitement des alertes, de documentation de la connaissance des clients (*Know Your Customer* – KYC), d'outils, d'application des sanctions internationales et de lutte contre la corruption, ainsi que de l'avancement des plans d'action et de la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle de la banque concernant la Conformité – Lutte contre la criminalité financière. En outre, le Comité a pris connaissance, à chacune de ses séances, de l'avancement du programme *Global Standards*, l'une des priorités stratégiques du Groupe HSBC, qui vise à appliquer, de manière homogène dans l'ensemble du Groupe HSBC, les normes les plus élevées en matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, des actions décidées suite à la visite du *Monitor* (contrôleur indépendant nommé dans le cadre des accords conclus, en 2012, par le Groupe HSBC, avec les autorités américaines et britanniques et qui évalue les progrès réalisés par HSBC dans la mise en œuvre complète de ses obligations prévues dans ces accords et produit régulièrement des évaluations de l'efficacité de la fonction Conformité de HSBC) chez HSBC France en 2015 puis de leur avancement, y compris le programme de transformation culturelle en matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière.

En matière de Conformité réglementaire, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et font le point sur ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. Il a également examiné l'avancement de la mise en œuvre, en France, du programme "*Conduct*" du Groupe HSBC, ainsi que le rapport annuel du médiateur (séance du 20 juillet 2016). Par ailleurs, il a revu les résultats des travaux de revue d'assurance conformité et des contrôles du dispositif de surveillance des contributions de HSBC France aux benchmarks de marchés. Il a été informé du plan de la Conformité réglementaire pour l'année 2016 (séance du 6 février 2016) et a suivi l'évolution des indicateurs d'appétence au risque en matière de Conformité réglementaire.

Le Comité a approuvé le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 5 février 2016) et le rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le contrôle interne (séance du 18 avril 2016) et a pris connaissance des autres rapports destinés aux autorités de tutelle, tels que les rapports annuels à l'Autorité des marchés financiers sur la conformité des prestataires de services d'investissement et sur la protection des avoirs en instruments financiers des clients (séance du 20 juillet 2016), les questionnaires destinés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (séance du 24 octobre 2016) et sur les comptes et coffres-forts inactifs et l'organisation et le dispositif de contrôle (séance du 24 octobre 2016).

Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de tutelle et des conclusions de diverses missions et revues menées par les autorités de tutelle, et a eu communication des lettres de suite et réponses sur ces missions : Autorité des marchés financiers, Banque centrale européenne, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et *Prudential Regulation Authority*, et des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

En termes de gouvernance, le Comité a procédé à la revue de la partie du règlement intérieur du Conseil d'Administration le concernant. Le Président du Comité des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 8 février, 19 avril, 22 juillet et 26 octobre 2016.

Comité des Nominations

Composition du Comité des Nominations

Président :

– Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 1999 et 2009 comme Président

Membres :

– Samir Assaf	Nomination 2012
– Jacques Veyrat (indépendant)	Nomination 2010

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Nominations est constitué, au moins pour moitié, d'Administrateurs non exécutifs, non salariés du Groupe HSBC et indépendants.

Missions du Comité des Nominations

Les missions du Comité des Nominations ont été revues, pour la dernière fois, en février 2016, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour mission de piloter les processus relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration et d'identifier et de proposer, en vue d'une approbation par le Conseil d'Administration, des candidats. Pour ce faire, il :

- évalue régulièrement la structure, la taille, la composition (y compris les compétences, les connaissances, l'expérience et la diversité) et l'efficacité du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil et formule des recommandations au Conseil d'Administration au sujet de tout changement concernant la nomination ou le renouvellement des mandats des Administrateurs et la composition des Comités du Conseil ;
- prépare toute question relative à la gouvernance d'entreprise en vue de son examen par le Conseil d'Administration ;
- réalise l'évaluation du Conseil d'Administration ;
- évalue l'indépendance des Administrateurs non exécutifs ;
- examine et assure le suivi de la formation et de l'évolution professionnelle des Administrateurs ;

– s'assure de l'existence de plans de succession en vue d'une succession en bon ordre aux postes de dirigeants au sein de HSBC France.

Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Nominations en 2016
Le Comité s'est réuni quatre fois, au cours de l'exercice 2016, avec un taux de présence de 100 %. Ses principaux travaux ont concerné :

– des réflexions sur la composition du Conseil et des Comités du Conseil, basées, notamment, sur des considérations d'équilibre de compétences, de connaissances, d'expérience, d'indépendance et de diversité, la recherche de nouveaux Administrateurs indépendants et des propositions, au Conseil, de cooptation et de nomination de nouveaux Administrateurs : Lucile Ribot, Arnaud Poupart-Lafarge et Paule Cellard (séances des 8 avril, 17 mai et 7 décembre 2016) ;

– des propositions, au Conseil, sur le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration, suite au renouvellement de son mandat d'Administrateur, et du maintien du Directeur Général et du Directeur Général Délégué dans leurs fonctions (séance du 8 avril 2016) ;

– des propositions, au Conseil, sur le renouvellement des mandats d'Administrateur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2017 (séance du 7 décembre 2016) ;

– des propositions, au Conseil, sur le renouvellement du mandat du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, dans le cadre de la proposition de renouvellement du mandat d'Administrateur du Directeur Général (séance du 7 décembre 2016) ;

– l'évaluation des connaissances, des compétences et de l'expérience des Administrateurs et du Conseil d'Administration, y compris l'élaboration d'une matrice d'analyse et l'examen des résultats de cette matrice une fois complétée (séances des 8 avril et 17 mai 2016) ;

– l'évaluation de la composition du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016, basée sur l'évaluation des connaissances, des compétences et de l'expérience des Administrateurs et du Conseil d'Administration, sur l'examen de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, auquel HSBC France se réfère, mais également sur des critères d'expérience, de compétence, d'indépendance d'esprit et d'implication, et sur l'évaluation de la structure, de la taille et de l'efficacité du Conseil (séance du 7 décembre 2016) ;

– l'examen de la première partie du rapport du Président, relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (séance du 1er février 2016) ;

– des propositions, au Conseil, sur la mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'Administration, afin, en particulier, d'y intégrer la mise à jour, par le Groupe HSBC, des termes de référence de base des comités du Conseil (séance du 1er février 2016) ;

– l'examen des résultats de l'évaluation du Conseil conduite fin 2015 et des actions à mettre en œuvre (séance du 1er février 2016) ;

– l'examen et la proposition, au Conseil, d'une politique en matière de formation des Administrateurs (séance du 1er février 2016).

Le Président du Comité des Nominations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors des séances des 8 février, 19 avril et 22 juillet 2016. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Comité des Rémunérations

Composition du Comité des Rémunérations
Président :

– Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 1999 et 2009 comme Président

Membres :

– Samir Assaf	Nomination 2012
– Michel Gauduffe (élu par les salariés)	Nomination 2015
– Jacques Veyrat (indépendant)	Nomination 2010

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations est constitué, au moins, de deux Administrateurs non exécutifs indépendants.

Missions du Comité des Rémunérations
Les missions du Comité des Rémunérations ont été revues, pour la dernière fois, en février 2016, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour mission :

– d'examiner toutes questions relatives aux rémunérations chez HSBC France et ses filiales, dans le contexte de la politique de rémunération du Groupe HSBC et en conformité avec les règles

locales, et d'apporter ses conseils au Conseil d'Administration de HSBC France et au Comité de Rémunération du Groupe HSBC au sujet de la politique et de la structure de rémunération concernant HSBC France, sur la base du contexte réglementaire et des conditions de marché. En particulier, le Comité communique au Conseil d'Administration des recommandations et des propositions concernant la rémunération, les régimes de retraite et d'assurance médicale, les régimes de retraite complémentaire, les avantages en nature et autres émoluments des mandataires sociaux de la société ;

– d'étudier, chaque année, la politique relative à la rémunération des salariés établie conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 et au Code monétaire et financier, en particulier les preneurs de risque, les employés exerçant une fonction de contrôle et tout salarié bénéficiant de niveaux de rémunération similaires, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société, et les professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de la société ;

– de proposer les jetons de présence pour les Administrateurs en vue de leur approbation par le Conseil d'Administration et par l'Assemblée Générale ;

– d'examiner et d'approuver toute déclaration exigée par les régulateurs de HSBC France au sujet de la politique de rémunération. En particulier, le Comité examine le rapport préparé conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et le chapitre du rapport du Président concernant les rémunérations ;

– de solliciter de la part du Comité des Risques, ou du *Chief Risk Officer*, la confirmation que la propension au risque était compatible avec les objectifs de performance fixés dans le contexte des éléments de rémunération incitative.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc ou lui sont ensuite soumises.

Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Rémunérations en 2016
Le Comité s'est réuni deux fois, au cours de l'exercice 2016, avec un taux de présence de 100 %. Ses principaux travaux ont concerné :

– l'examen de la politique générale de rémunération de HSBC en France, au titre des exercices 2015 et 2016, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, l'examen de la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité, ainsi que l'examen des règles et de la rémunération des collaborateurs définis comme preneurs de risques (séances des 1er février et 7 décembre 2016) ;

– l'examen des vingt rémunérations les plus élevées au titre des exercices 2015 et 2016 (séances des 1er février et 7 décembre 2016) ;

– des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau et Andrew Wild, au titre des exercices 2015 et 2016, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions gratuites qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") (séances des 1er février et 7 décembre 2016) ;

– les impacts de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite "Macron", sur le dispositif d'attribution d'actions qualifiées HSBC (séance du 1er février 2016) ;

– l'examen de la partie du rapport du Président relative aux rémunérations (séance du 1er février 2016) ;

– la revue de la partie du règlement intérieur du Conseil d'Administration le concernant (séance du 1er février 2016).

Le Président du Comité des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors de la séance du 8 février 2016. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 21 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et approuvées par le Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés et, d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction de la performance globale du Groupe HSBC et de HSBC France et d'indicateurs qui couvrent une dimension "*Business Performance & Strategic Actions*" (résultats avant impôts, évolution comparative des revenus et des coûts (JAW), rendements des risques pondérés, etc.), une dimension "*Global Standards*", couvrant les domaines risques et conformité (mise en œuvre des *Global Standards*, respect des règles de conformité, notamment en matière de criminalité financière, application appropriée des procédures internes, amélioration de la connaissance clients (KYC), clôture des points d'Audit, gestion active des risques opérationnels, qualité de la relation avec les régulateurs, etc.), et, enfin, une dimension "*Personal*", englobant, en particulier, la mise en œuvre effective des plans de réorganisation, l'amélioration de la culture d'entreprise relative à la criminalité financière, la hausse de la représentation des femmes dans les niveaux élevés de l'organisation (GCB0-3). Ces indicateurs, inscrits dans une "*balanced scorecard*", sont analysés par comparaison aux objectifs fixés au début de l'année. L'ensemble des paramètres pris en compte donne lieu à l'attribution d'une note de performance. A noter que, à compter de 2016, une note spécifique est également attribuée sur la seule dimension "*Global Standards*".

Parallèlement, cette part variable tient compte des tendances de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Le Directeur Général Délégué, responsable du métier CMB, a également des objectifs spécifiques à son métier.

Attribution d'actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2016 de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions gratuites :

– les "*Group Performance Shares*" attribuées jusqu'en 2015 aux cadres dirigeants du Groupe HSBC et qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
  - une période d'acquisition de cinq ans,
  - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
  - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*") ;
– les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme soit d'une période de deux, et trois ans (période applicable pour la France), soit d'une période de 5 ans pour une partie des "*Material Risk Takers*" identifiés par le Groupe.

Au titre de 2016, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France se sont vu attribuer des "*Restricted Shares*" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de cinq ans.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2016, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 7,1 % de sa rémunération fixe 2016 et 3,7 % de sa rémunération totale 2016. Andrew Wild ne bénéficie pas de ce régime de retraite spécifique, étant couvert par des dispositifs relevant de son contrat de travail UK. La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2016, pour un montant de 2,6 millions EUR.

Rémunérations

Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une

autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Les rémunérations de Jean Beunardeau, Directeur Général de HSBC France, et de Andrew Wild, Directeur Général Délégué de HSBC France à compter du 1er mars 2015, sont détaillées dans les pages ci-après.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction, à l'exception de Jean Beunardeau qui utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément aux recommandations publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en décembre 2009 [1].

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général [1]

(en euros)	2013 Rémunération versée en 2013	2014 Rémunération versée en 2014	2015 Rémunération versée en 2015	**2016** **Rémunération versée en 2016**
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	542 007	545 826	545 826	**545 826**
Prime "*Material Risk Taker*" [2, 3]	–	564 000	564 000	**564 000**
Rémunération variable en espèces	342 905	274 324	189 413	**178 140**
Rémunération variable en actions [4]	342 905	274 324	189 413	**178 140**
Rémunération variable différée en espèces [5]	514 358	411 487	284 120	**267 210**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance [6]	514 358	411 487	284 120	**267 210**
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance [7]	–	342 905	105 229	**98 967**
Jetons de présence [8]	–	–	–	**–**
Avantages en nature	–	–	–	**–**
Total	2 256 533	2 824 353	2 162 121	**2 099 493**

(en euros)	2013 Rémunération due en 2013	2014 Rémunération due en 2014	2015 Rémunération due en 2015	**2016** **Rémunération due en 2016**
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	542 007	545 826	545 826	**545 826**
Prime "*Material Risk Taker*" [2, 3]	–	564 000	564 000	**564 000**
Rémunération variable en espèces	274 324	189 413	178 140	**244 033**
Rémunération variable en actions [4]	274 324	189 413	178 140	**244 033**
Rémunération variable différée en espèces [5]	411 487	284 120	267 210	**366 049**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance [6]	411 487	284 120	267 210	**366 049**
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance [7]	342 905	105 529	98 967	**–**
Jetons de présence [8]	–	–	–	**–**
Avantages en nature	–	–	–	**–**
Total	2 256 534	2 162 421	2 099 493	**2 329 990**

1 *Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.*
2 *Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la* Prudential Regulatory Authority.
3 *Cette prime a été versée sous forme d'actions et a été soumise à une période de rétention de 5 ans (20 % disponibles à la cession en année N+1 et 80 % en année N+5) jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette prime est versée mensuellement en espèces.*
4 *Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de 6 mois.*
5 *Rémunération variable en espèces différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1).*
6 *Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de 6 mois jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de 6 mois.*
7 *Rémunération variable en actions avec conditions de performance différée sur 5 ans (100 % en année N+5) et soumise à une période de rétention jusqu'à la retraite.*
8 *A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 43).*

1 *Les numéros de tableaux font référence aux modèles de tableaux publiés par l'Autorité des marchés financiers dans sa recommandation 2009-16 du 10 décembre 2009 modifiée pour la dernière fois le 13 avril 2015, relative au guide d'élaboration des documents de référence.*

Directeur Général Délégué [1]

(en euros)	2013 Rémunération versée en 2013	2014 Rémunération versée en 2014	2015 Rémunération versée en 2015	**2016** **Rémunération versée en 2016**
Andrew Wild				
Rémunération fixe	–	–	329 167	**395 000**
Prime "*Material Risk Taker*" [2, 3]	–	–	81 667	**98 000**
Rémunération variable en espèces	–	–	–	**76 875**
Rémunération variable en actions [4]	–	–	–	**76 875**
Rémunération variable différée en espèces [5]	–	–	–	**51 251**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance [6]	–	–	–	**51 251**
Jetons de présence [7]	–	–	–	**–**
Avantages en nature [8]	–	–		**4 626**
Total	–	–	410 834	**753 878**

(en euros)	2013 Rémunération due en 2013	2014 Rémunération due en 2014	2015 Rémunération due en 2015	**2016** **Rémunération due en 2016**
Andrew Wild				
Rémunération fixe	–	–	329 167	**395 000**
Prime "*Material Risk Taker*" [2, 3]	–	–	81 667	**98 000**
Rémunération variable en espèces	–	–	76 875	**93 000**
Rémunération variable en actions [4]	–	–	76 875	**93 000**
Rémunération variable différée en espèces [5]	–	–	51 251	**62 000**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance [6]	–	–	51 251	**62 000**
Jetons de présence [7]	–	–	–	**–**
Avantages en nature [8]	–	–		**4 626**
Total	–	–	667 085	**807 626**

1 *Directeur Général Délégué depuis le 1er mars 2015.*
2 *Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la* Prudential Regulatory Authority.
3 *Cette prime est versée mensuellement en espèces.*
4 *Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de 6 mois.*
5 *Rémunération variable en espèces différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1).*
6 *Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de 6 mois jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de 6 mois.*
7 *A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 43).*
8 *Voiture de fonction.*

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2017 au titre de 2016 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, avec conditions de performance

Les actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*") ne sont plus attribuées à compter de 2016.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	27.02.2017	ND	366 049 EUR	20 % à chacune des 5 échéances suivantes : 27.02.2018 27.02.2019 27.02.2020 27.02.2021 27.02.2022	20 % à chacune des 5 échéances suivantes : 27.08.2018 27.08.2019 27.08.2020 27.08.2021 27.08.2022
Jean Beunardeau	27.02.2017	ND	244 033 EUR	27.02.2017 pour 100 %	27.08.2017 pour 100 %
Andrew Wild	27.02.2017	ND	62 000 EUR	20 % à chacune des 5 échéances suivantes : 27.02.2018 27.02.2019 27.02.2020 27.02.2021 27.02.2022	20 % à chacune des 5 échéances suivantes : 27.08.2018 27.08.2019 27.08.2020 27.08.2021 27.08.2022
Andrew Wild	27.02.2017	ND	93 000 EUR	27.02.2017 pour 100 %	27.08.2017 pour 100 %

Actions de performance devenues disponibles en 2016 pour chaque mandataire social (Tableau 7)

Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant		

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, acquises en 2016 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 8)

Les actions attribuées en 2013 ont été acquises pour 34 % en 2016

Les actions attribuées en 2014 ont été acquises pour 66 % en 2016.

Les actions immédiates attribuées en 2016 ont été acquises pour 100 % en 2016.

	Date du plan	Nombre d'actions acquises [1]	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau	11.03.2013	20 628	–
Jean Beunardeau	10.03.2014	35 986	–
Jean Beunardeau	29.02.2016	30 136	–
Andrew Wild	29.02.2016	15 605	–

1 *Les actions gratuites attribuées en 2013 et 2014 dans le cadre du sous-plan français sont disponibles à la vente deux ans après l'acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2016 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois après la date d'acquisition.*

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9)

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'échéance
Options CCF consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	–	–	–
Options HSBC consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	–	–	–
Options CCF détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	Néant	–	–	–
Options HSBC détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	–	–	–	–

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2016 au titre de 2015 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires (Tableau 10)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition [1]	Date de disponibilité [1]
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)	29.02.2016	462 973	2 736 719 EUR	13.03.2018 pour 66 % et 13.03.2019 pour 34 % ou 29.02.2016 pour 100 %	13.03.2018 pour 66 % et 13.03.2019 pour 34 % ou 29.08.2016 pour 100 %

1 *Une partie des actions gratuites attribuées aux collaborateurs considérés comme* Material Risk Takers *(cf. page 56) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois après la date d'acquisition.*

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2017 au titre de 2016, aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition [1]	Date de disponibilité [1]
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)	27.02.2017	ND	2 869 266 EUR	27.02.2019 pour 66 % et 27.02.2020 pour 34 % ou 27.02.2017 pour 100 %	27.02.2019 pour 66 % et 27.02.2020 pour 34 % ou 27.08.2017 pour 100 %

1 *Une partie des actions gratuites attribuées aux collaborateurs considérés comme* Material Risk Takers *(cf. page 56) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois après la date d'acquisition.*

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2016

	Nombre d'actions acquises [1]	Dates d'acquisition
Nombre total des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions acquises en 2016 (salariés ou anciens salariés)	738 566	
dont attribution 2013	154 497	11.03.2016
dont attribution 2014	349 447	10.03.2016
dont attribution 2016	234 622	29.02.2016

1 *Les actions gratuites attribuées dans le cadre du sous-plan français sont disponibles à la vente deux ans après l'acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2016 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois après la date d'acquisition.*

Autres informations (Tableau 11)

Dirigeant Mandataire Social Fonction Début de mandat Fin de mandat	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire HSBC France [1]	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Jean Beunardeau Directeur Général [2] 1er février 2010 [3] 2017	Suspendu	Oui	Non	Non
Andrew Wild Directeur Général Délégué 1er mars 2015 2017	Suspendu	Non	Non	Non

1 *Cf. page 56.*
2 *Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.*
3 *Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.*

Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, pris sur le fondement des articles L. 511-64, L. 511-71 et L. 511-72 du Code monétaire et financier et de l'article 450 du règlement (UE) n° 575/2013.

Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale, tout en veillant à respecter les réglementations applicables localement et, en particulier, celles issues de la directive européenne CRD III de juillet 2010 abrogée par la Directive CRD IV de juin 2013, depuis le 1er janvier 2015 de la Directive AIFM, et depuis le 1er janvier 2016 de la Directive Solvabilité II.

Deux instances, le *People Committee* et le Comité des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général également en charge de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge du métier Banque d'entreprises, le Directeur des Risques, le *Chief Operating Officer*, le Directeur Financier, le Directeur des Ressources Humaines et les principaux responsables de Métier), examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixés par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et Banque centrale européenne depuis le 4 novembre 2014, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et des lignes de métier globales, et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes françaises et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, après en avoir validé la liste, il examine et valide la cohérence des rémunérations des "*Material Risk Takers*" (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC. Il examine, les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*), en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur le respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB. Le Comité des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime son avis, en s'appuyant sur les documents relatifs à la politique de rémunération préparée par le *People Committee*, sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec, toutefois, un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Au niveau du Groupe HSBC, la politique de rémunération définie prend en compte, d'une part, la performance financière durable et la compétitivité commerciale de l'entreprise, dans son ensemble et dans chacun de ses métiers, d'autre part, la performance globale en matière de gestion des risques, et, enfin, la capacité de l'entreprise à financer cette politique sur ses propres résultats.

Le principal indicateur de performance retenu par le Groupe HSBC, pour déterminer les enveloppes de rémunérations variables, est le résultat avant impôt, avant rémunérations variables et à l'exclusion de l'impact du *spread* de crédit sur la dette propre sous option juste valeur et des plus ou moins-values de cession d'activités et de filiales. Il intègre, en revanche, les provisions pour risques de modèle et de crédit.

Les enveloppes de rémunérations variables globales et par métiers sont revues et validées par le Directeur des Risques du Groupe (*Group Chief Risk Officer*), le Directeur Général du Groupe (*Group CEO*), le Directeur Financier du Groupe (*Group Chief Finance Officer*) et le Comité des Rémunérations du Groupe.

Après validation, ces enveloppes de rémunérations variables sont ensuite réparties, pour chaque métier/segment/produit//Fonction/Host par Région/Pays, en fonction de leurs performances respectives. Les performances locales sont mesurées au travers, d'une part, d'indicateurs financiers, tels que l'évolution du Résultat avant impôt, l'évolution des revenus, la maîtrise des coûts, l'effet de ciseaux, l'évolution des provisions pour risque, le rendement des risques pondérés, la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe HSBC (en particulier accroissement des revenus issus de la connectivité internationale…) ou des priorités régionales (amélioration de l'expérience client, déploiement des plans de réorganisation quand ils existent…). Elles prévoient, d'autre part, des indicateurs non financiers tels que le respect des obligations liées au DPA (*Deferred Prosecution Agreement*), la mise en œuvre des recommandations du *Monitor* ou des régulateurs, la poursuite de la mise en œuvre des *Global Standards*, les résultats des audits et la mise en œuvre des recommandations, le management du risque évalué au travers de l'évolution des provisions pour risque, du niveau des Risques pondérés RWA et du rendement des risques pondérés correspondant, du ratio de liquidité, du montant des pertes opérationnelles, l'amélioration de l'appropriation par les collaborateurs de la culture du risque, une meilleure représentation des femmes dans les grades HSBC 0 à 4… Ces différents indicateurs sont inscrits dans une *Performance Scorecard* et analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget de l'année.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées de manière différenciée, en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager deux fois par an (en milieu et en fin d'année) et fait l'objet d'une appréciation sur une échelle à quatre positions, mise en œuvre dans le cadre du processus d'évaluation au titre de l'exercice 2014 :

– performance remarquable ;
– performance très satisfaisante ;
– performance satisfaisante ;
– performance irrégulière.

Cette échelle d'évaluation de la performance, sur quatre positions, a pour objectif de favoriser la différenciation des niveaux de performance et donc des niveaux de rémunération variable.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhésion aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit –, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

Conformément aux règles prévues par la directive CRD III abrogée par la Directive CRD IV, certaines catégories de collaborateurs sont soumises à des règles spécifiques en matière d'attribution de rémunération variable. Ces collaborateurs, considérés comme ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise (*Material Risk Takers*), ont été identifiés à partir des critères qualitatifs et quantitatifs définis par l'Autorité bancaire européenne en mars 2014. En application de ces critères, le Groupe HSBC, qui est lui-même soumis à cette réglementation, a identifié, au niveau de la France, une liste de 45 collaborateurs relevant de cette catégorie de *Material Risk Takers*.

Ces nouveaux critères s'appliquant à la fois sur une base consolidée et sur une base individuelle, cette liste de *Material Risk Takers*, identifiée au niveau du Groupe HSBC, a été complétée par une liste addition-

nelle de 37 collaborateurs, pouvant, d'un point de vue local, avoir un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise.

Cette liste globale de 82 collaborateurs comprend, principalement, les dirigeants mandataires sociaux, les responsables de métiers, les responsables des fonctions risque et les opérateurs de marché ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il convient de noter que parmi ces 82 collaborateurs, 7 d'entre eux sont salariés de la succursale de HSBC Bank plc en France.

Pour cette population, les rémunérations variables sont limitées à deux fois la rémunération fixe, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de HSBC France du 13 juin 2014. Afin de maintenir la compétitivité de la rémunération de ces *Material Risk Takers*, le Groupe a modifié la structure de rémunération d'un certain nombre d'entre eux en leur allouant une indemnité fixe mensuelle liée à leur fonction. Par ailleurs, leur rémunération variable est différée d'au moins 40 % voire de 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Enfin, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

Il est à noter que dès lors que le montant de la rémunération variable est inférieur à 33 % de la rémunération totale, la rémunération variable est attribuée sous forme de numéraire versé immédiatement et d'actions différées en application des règles de différé standard du Groupe HSBC.

Pour l'ensemble de cette population, la rémunération variable est globalement différée à 42 % et celle-ci représente 44 % de leur rémunération totale. La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue soit d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels soit d'une période de 2 ans, pour 40 % de l'attribution, de 3 ans pour 20 % de l'attribution, de 4 ans pour 20 % de l'attribution et de 5 ans pour les 20 % de l'attribution résiduelle. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de 6 mois à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

En complément, depuis le 1er janvier 2015, les sociétés de gestion qui remplissent certaines conditions sont soumises à la Directive AIFM. Conformément à cette Directive, certaines catégories de collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France) sont soumis à des règles particulières en matière d'attribution de rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont ceux dont l'activité professionnelle a une incidence significative sur le profil de risque de la Société de Gestion ou du/des Fonds d'Investissement Alternatif géré(s). La liste de ces "*Risk Takers*" comprend principalement les dirigeants mandataires sociaux, les responsables des fonctions risque, finance et juridique, les responsables ventes et les responsables de la gestion. Globalement sur 2016, 40 "*Risk Takers*" ont été identifiés. Pour cette population, sous réserve que leur rémunération variable soit supérieure à 100 000 EUR et qu'elle représente plus de 30 % de leur rémunération fixe, la rémunération variable est différée à 40 %. La partie non différée est constituée pour moitié de variable cash et pour moitié de variable cash indexé sur la performance des fonds. La partie différée est constituée pour moitié d'un variable différé par 1/3 sur 3 ans et indexé sur la performance des fonds, et pour moitié d'un variable différé sous forme de titres. Ces titres sont acquis à l'issue d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels. Le variable attribué sous forme d'actions ou de cash indexé, tant dans la partie non différée que dans la partie différée, est soumis à une période de rétention de 6 mois à compter de la date d'acquisition. Les "*Risk Takers*" qui ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus sont soumis aux règles de différé standard du Groupe.

Enfin depuis le 1er janvier 2016, les sociétés d'assurances considérées comme des entreprises relevant du régime de Solvabilité II doivent respecter les obligations en matière de politique de rémunération prévues dans la directive Solvabilité II (article 275 du règlement délégué (UE) n°2015/35 de la Commission).

Conformément à la directive, certains collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) considérés comme "Preneurs de Risques – Solvabilité II" sont soumis à ces règles particulières en matière d'attribution de leur rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont les membres du Conseil d'Administration [1] ainsi que les collaborateurs qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent une fonction clé ou une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise.

Pour l'activité Assurance, en complément des Membres du Conseil d'Administration d'HSBC Assurances Vie (France) [1], les fonctions ci-dessous ont été identifiées comme ayant un rôle déterminant au sein de l'Assurance et répondant aussi aux critères d'identification "Preneur de Risques - Solvabilité II" :

- les Dirigeants Effectifs : le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints ;
- les Fonctions clés : le Directeur du Risque, Directeur de la Conformité, Directeur de l'Actuariat, Directeur de l'Audit ;
- le Directeur Financier ; membre du Comité Exécutif HSBC Assurances Vie et au titre de sa fonction stratégique dans la société.

1 *A l'exception de 2 Administrateurs qui ont le statut d'administrateur externe "non exécutif".*

Au titre de l'exercice 2016, 15 collaborateurs ont été identifiés "Preneurs de Risques – Solvabilité II". Pour les "Preneurs de Risques – Solvabilité II", une part de la rémunération variable fait l'objet d'un différé de paiement spécifique. La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d'actions ordinaires HSBC et est acquise sur une période de trois ans selon les dispositions ci-dessous :

– un différé de 60 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant total de 500 000 GBP et plus,

– un différé de 40 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant inférieur à 500 000 GBP.

Cependant, les Preneurs de "Risques – Solvabilité II" qui ont une rémunération totale ne dépassant pas 500 000 GBP (ou l'équivalent dans la devise locale) et dont la rémunération variable pour l'exercice concerné ne dépasse pas 33 % de la rémunération totale, sont considérés comme "de minimis". A ce titre, ils sont soumis aux règles de différé standard du Groupe, à savoir un différé sous forme d'actions compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable qui suit les mêmes règles d'acquisition que celle décrites ci-dessous.

Il est à noter aussi que les collaborateurs qui sont déjà identifiés comme "Preneurs de Risques - CRD IV" ("MRT - CRD IV") se voient appliquer les règles plus strictes relevant de ce régime. Pour HSBC Assurances Vie (France), 10 collaborateurs parmi les 15 collaborateurs sont identifiés comme "Preneurs de Risques – CRD IV".

Il est à noter qu'au-delà de cette population de *Risk Takers*, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2016, prévoient un différé sous forme d'actions, compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable, et qui suit les mêmes règles d'acquisition que celles décrites ci-dessus. En revanche, les actions ne sont soumises à aucune période de rétention.

Enfin, depuis 2010, un dispositif de *malus* s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

S'agissant, enfin, des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

Informations prévues par la directive CRD IV

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées à l'ensemble des effectifs

(en euros)	Effectif en ETP[1]	Rémunération totale
Dirigeants effectifs	2	3 132 990
Banque de financement, d'investissement et de marchés	691	109 047 030
Banque de réseau et Fonctions centrales	7 406	436 109 391
Total	**8 098**	**548 289 412**

1 *Effectif HSBC en France au 31/12/2016 hors alternants, CFCS, suspensions de contrats et invalides permanents.*

Rémunération attribuée aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels dont les activités ont un impact sur l'exposition au risque de l'entreprise

Répartition entre part fixe et part variable

(en euros)	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2016	Montant total de la part fixe	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	2	3 132 990	1 602 826	1 530 164
Banque de financement, d'investissement et de marchés	44	30 845 066	16 663 600	14 181 466
Banque de réseau et Fonctions centrales	36	13 427 097	8 494 663	4 932 434
Total	82	47 405 154	26 761 089	20 644 065

Rémunération variable totale : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	765 082	765 082	1 530 164
Banque de financement, d'investissement et de marchés	7 236 476	6 944 991	14 181 467
Banque de réseau et Fonctions centrales	3 042 375	1 890 059	4 932 434
Total	11 043 933	9 600 132	20 644 065

Rémunération variable totale : répartition entre montant non différé et montant différé

(en euros)	Montant non différé	Montant différé	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	674 066	856 098	1 530 164
Banque de financement, d'investissement et de marchés	8 113 722	6 067 744	14 181 466
Banque de réseau et Fonctions centrales	3 228 319	1 704 115	4 932 434
Total	12 016 107	8 627 957	20 644 064

Rémunération variable totale attribuée en année N et différée : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable différée
Dirigeants effectifs	428 049	428 049	856 098
Banque de financement, d'investissement et de marchés	3 009 168	3 058 577	6 067 744
Banque de réseau et Fonctions centrales	794 494	909 621	1 704 115
Total	4 231 711	4 396 247	8 627 958

Total des encours de rémunération variable différée non encore versée attribuée au cours des années précédentes

(en euros)	Montant des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
Dirigeants effectifs	2 362 527
Banque de financement, d'investissement et de marchés	15 344 393
Banque de réseau et Fonctions centrales	4 190 212
Total	21 897 132

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du *malus* ou à un départ prématuré. La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution. L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Rémunération variable garantie totale

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant total des rémunérations variables garanties
Dirigeants effectifs	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	NC	200 000
Total	NC	200 000

Indemnités de départ versées en année N

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant des indemnités de départ accordées en année N payé en année N
Dirigeants effectifs	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	NC	3 300 697
Total	NC	3 300 697

Prestation de pension discrétionnaire en année N

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant total des contributions aux prestations de pensions discrétion-naires en année N
Dirigeants effectifs	1	402 759
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	–	–
Total	1	402 759

Informations sur les hautes rémunérations

Rémunération totale

(en euros)	Nombre de preneurs de risques
Entre 1 million et 1,5 million non compris	3
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	2
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	1
Total	6

Informations prévues par la directive AIFM

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise dans les sociétés de gestion HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Montant total
Ensemble des collaborateurs (nombre : 385)	26 220 430	8 574 404	34 794 834
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (nombre : 40)[1]	5 592 491	3 206 913	8 799 404
Dont cadres supérieurs (20 collaborateurs)	2 987 742	1 642 340	4 630 082

1 *Dont 3 dirigeants également inclus dans les preneurs de risques CRD IV.*

Informations prévues par la directive Solvabilité II

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II dans la société HSBC Assurances Vie (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

(en euros)	Rémunération fixe	Montant total	Rémunération totale
Collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II (nombre: 15)[1]	3 816 897	3 193 251	7 061 665

1 *Dont 9 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD IV.*

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE INCLUANT LE RISQUE CLIMATIQUE

Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

A partir de fin 2012, le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les Trois Lignes de Défense, afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs commerciaux tout en respectant les exigences légales et réglementaires et ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel.

Ce dispositif a été mis à jour en 2015 dans le cadre du programme ORTP (*Operational Risk Transformation Programme*) et précisé en décembre 2015 dans le *Global Risk FIM (Functional Instructions Manual)* afin de clarifier les responsabilités en matière d'identification, d'évaluation, de mesure, de surveillance et d'atténuation des risques opérationnels pour soutenir le renforcement de la gestion des risques opérationnels. Cette clarification des rôles et responsabilités vise notamment à renforcer l'articulation des différents niveaux de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels et de coordonner efficacement les activités comportant des risques avec les activités de contrôle. Cette mise à jour a conduit HSBC France à revoir la définition et la structure des filières de risques telles qu'elles avaient été définies depuis 2009. Par ailleurs, afin de se conformer aux exigences spécifiques de la réglementation française (arrêté du 3 novembre 2014 notamment), les filières de risques ont été renommées pour adopter la terminologie de "fonctions de gestion des risques".

Ce programme sera complété et achevé en 2017 avec la mise en place d'un nouveau système de gestion du risque opérationnel, Helios, sous-jacent au cadre de gestion des risques opérationnels ORMF (*Operational Risk Management Framework*).

La première ligne de défense est constituée des métiers, fonctions et HOST qui sont responsables, dans leurs activités et processus quotidiens, de la gestion des risques opérationnels en découlant et des contrôles de premier niveau pour atténuer ces risques. Dans la mesure où certains processus et certaines activités peuvent être sous-traités, en externe ou en interne à HOST ou à une autre fonction, cette responsabilité s'étend aux activités sous-traitées et externalisées afin d'assurer une gestion complète des risques et de leur maîtrise.

Les trois lignes de défense sont indépendantes l'une de l'autre. Les métiers, fonctions et HOST sont responsables en premier lieu de s'assurer que tous les risques liés à leurs activités et opérations sont identifiés, gérés et atténués par un dispositif de contrôle de premier niveau approprié en ligne avec l'appétit pour le risque.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions et de HOST, dont le rôle est de s'assurer que les risques du domaine qu'elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC France sont gérés de manière efficace par la première ligne et dans les limites du "*risk appetite*" tel que défini par HSBC France. Elles assument une responsabilité importante afin de garantir que HSBC France satisfait à ses responsabilités de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne en ce qui concerne les risques placés sous leur surveillance. Elles ont un rôle de conseil et d'expertise et s'assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la première ligne de défense sont appropriées. La seconde ligne de défense est indépendante des risques pris par la première ligne de défense dans le cadre de ses activités.

La troisième ligne de défense est l'Audit interne, dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'investigations indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet. Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la seconde ligne.

Le Contrôle permanent

Le Contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, lesquels sont destinés à s'assurer que l'activité est exercée conformément à l'ensemble des règles externes et internes, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, la responsabilité première du contrôle incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HOST, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement menés, conformément au *Global Standards Manual* (GSM) du Groupe HSBC qui indique que "les contrôles doivent être considérés comme faisant partie intégrante des activités".

Au-delà des contrôles de premier niveau, le contrôle permanent du groupe HSBC France repose sur un dispositif placé sous la responsabilité du Directeur des fonctions risques, le *Chief Risk Officer,* qui comprend principalement :

– les équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et fonctions (*Business Risk and Control Management* – BRCM), assurant le contrôle et la gestion des risques de leur métier/fonction ;

– les fonctions exerçant un rôle de seconde ligne de défense. En particulier, la fonction Conformité qui veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;

– la fonction *Operational Risk*, chargée de superviser le dispositif de gestion des risques opérationnels. A ce titre, la fonction *Operational Risk* exerce un rôle de supervision des travaux effectués par les équipes BRCM situées dans les métiers, fonctions et HOST et hiérarchiquement rattachées aux responsables de ces métiers et fonctions. Par ailleurs, elle travaille en étroite collaboration avec les fonctions agissant en seconde ligne de défense, responsables de la supervision des risques de leur périmètre ;

– et, enfin, un certain nombre de comités, forums et groupes de travail qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements constatés.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le *SOX 4 Way Meeting*, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Responsable du contrôle périodique et le *Chief Operating Officer* (COO) de HSBC France, examine :

– les défaillances identifiées par les travaux SOX (documentation et autoévaluation ("*self-assessment*") des métiers et fonctions dans le périmètre) ;

– le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;

– l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles permanents et périodiques, de l'évolution et du suivi des risques ainsi que des conclusions des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

Dispositif général du contrôle permanent

La première ligne de défense

Les principales activités de première ligne de défense menées par les métiers, fonctions et HOST sont :

– d'identifier les risques et s'assurer, au moyen de cartographies de risques exhaustives, que les contrôles de 1er niveau sont en place pour atténuer ces derniers ;

– de s'assurer que les faiblesses et défaillances sont rapidement et effectivement évaluées, signalées à la ligne hiérarchique concernée, à la fonction *Operational Risk*, aux autres fonctions pertinentes de la seconde ligne de défense et que des actions sont engagées pour y remédier ;

– de communiquer et former en matière de risques, afin d'améliorer la prise de conscience, la compréhension et la connaissance des risques ;

– de mettre en place des équipes dédiées et indépendantes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BRCM – *Business Risk and Control Management*) pour les assister dans la surveillance des risques et des contrôles en veillant à ce qu'elles disposent de suffisamment de moyens en ressources qualifiées et compétentes ;

– d'évaluer, avec l'assistance des BRCM, l'efficacité des contrôles afin de s'assurer qu'ils sont effectifs. Cette évaluation peut prendre la forme d'indicateurs, de tests ou de revues thématiques détaillés. Ils doivent être formalisés dans un plan de contrôle (ICM – *Independent Control Monitoring*) ;

– de veiller à l'adéquation des moyens mis en œuvre dans le cadre de cette surveillance selon une approche par les risques documentée ;

– de s'assurer que les activités et processus s'exercent conformément à l'intégralité des règles externes et internes.

La deuxième ligne de défense

Les principales missions dévolues aux fonctions agissant en seconde ligne de défense dans leur domaine de surveillance sont les suivantes :

– élaborer le cadre, les politiques et les normes nécessaires pour gérer les risques dans le cadre de l'appétence et des tolérances de HSBC France en matière de risques, et superviser leur mise en œuvre effective ;

– coordonner le dispositif de contrôle permanent des risques dont elles ont la surveillance dans l'ensemble des métiers, fonctions et HOST ;

– surveiller de manière indépendante et remettre en question objectivement l'efficacité des contrôles et des actions correctrices menées par les métiers, HOST et les autres fonctions, tels des examens critiques des évaluations des risques et de contrôle, des indicateurs de risques et d'autres travaux d'examen ;

– analyser les risques, les documenter et en assurer le suivi auprès des instances de gouvernance, en particulier le *Risk Management Meeting*, notamment à travers l'élaboration de cartographies des principaux risques transverses de leur fonction, "*Top Risks*" ;

– préparer et animer les instances de risques spécialisées.

Parmi ces fonctions, la fonction Risque supervisée par le *Chief Risk Officer* (CRO) joue un rôle majeur. Elle est composée de directions spécialisées :

– *Financial Crime Compliance* en charge de la supervision des risques relatifs à la criminalité financière ;

– *Regulatory Compliance* en matière de conformité réglementaire ;

– *Security and Fraud Risk* sur les risques de fraude, de sécurité physique, de sécurité de l'information et de continuité d'activité ;

– *Retail Credit Risk* qui supervise le risque de crédit sur le marché des particuliers ;

– *Wholesale Credit and Market Risk* qui supervise les risques de crédit sur les marchés des entreprises et le risque de marché ;

– la fonction *Operational Risk* qui supervise et coordonne le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels (ORMF – *Operational Risk Management Framework*).

Le Directeur des Risques, en tant que responsable de la fonction de gestion des risques, se repose également sur d'autres fonctions pour assurer une couverture exhaustive de la surveillance des risques (Direction des Affaires Juridiques, Ressources Humaines, Finance pour les risques comptables, les risques de liquidité, les risques de taux et change structurels et les risques fiscaux, et HOST qui supervise notamment l'informatique et les prestations externalisées).

Depuis 2015, la Direction des Affaires Juridiques ainsi que les directions *Financial Crime Compliance* (FCC) et *Regulatory Compliance* (RC) rapportent toutes trois directement au Directeur Général (*Chief Executive Officer* - CEO), conformément au modèle du Groupe HSBC. Les Directeurs FCC et RC sont également rattachés fonctionnellement au Directeur des fonctions risques (Responsable du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) et aux Responsables FCC et RC de la région. Selon ce modèle, la Direction des Affaires Fiscales est intégrée, elle, à la fonction Finance.

Les manuels et circulaires du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe HSBC (*Global Standards Manual* – GSM) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe HSBC, dans le monde entier. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation sans l'accord spécifique du Président du Groupe HSBC.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (*Functional Instruction Manuals* – FIMs) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC.

En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques spécifiques (*Business Instruction Manuals* – BIMs – ou équivalent et circulaires internes). Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France. Elles sont aisément accessibles sur l'intranet de HSBC France. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – également formalisées dans une circulaire – et actualisées régulièrement.

Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

En 2016, HSBC a mis en place une Charte afin de compléter les codes locaux de déontologie et permettre une prise de décision fondée sur les valeurs et objectifs communs à HSBC.

Les Comités, Forums et Groupes de travail internes
La supervision des risques et du contrôle interne s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités, forums et groupes de travail dédiés.

La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanent et périodique, notamment dans le cadre de différents comités et groupes de travail dédiés.

Parmi ces instances, figurent en particulier le *Risk Management Meeting* (RMM), l'*Operational Risk Meeting* (instance relative au contrôle et à la gestion des risques opérationnels) et les Comités de Conformité et Forums de Conformité.

Présidé par le CRO et réunissant les membres du Comité Exécutif, le RMM constitue le comité faîtier de gestion des risques et de contrôle interne. Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi.

Le RMM rapporte fonctionnellement à son équivalent au niveau européen du Groupe HSBC à travers la communication des comptes-rendus.

Localement, les travaux relatifs à l'ensemble des risques et présentés au RMM permettent d'alimenter le Comité Exécutif, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration de HSBC France. Le RMM couvre l'ensemble des entités présentes en France.

Le RMM s'appuie sur les travaux des comités de risques de chaque métier, qui couvrent mensuellement l'ensemble des risques (voir organigramme Gouvernance et structure des Comités page 39).

Enfin, ce dispositif est complété par des forums et groupes de travail sur les risques spécifiques au sein des métiers et fonctions, qui réunissent les différents niveaux du contrôle interne, de façon à permettre la gestion, le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC en France. Les principales fonctions agissant en seconde ligne de défense tiennent une instance mensuelle ou trimestrielle, présidée par le responsable de la fonction et à laquelle participent les membres et experts de la fonction, des représentants des métiers, de la fonction *Operational Risk* et, pour certains d'entre eux, le *Chief Risk Officer*.

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels – *Operational Risk Management Framework* (ORMF)

Les missions de la fonction Operational Risk
Au sein de la seconde ligne de défense, la fonction *Operational Risk* assume des responsabilités spécifiques concernant le dispositif de gestion du risque opérationnel ; il s'agit notamment de définir le cadre et la politique de gestion des risques opérationnels, de superviser leur mise en œuvre et d'assurer une surveillance indépendante du dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel.

La fonction *Operational Risk France*, sous la supervision du CRO, est chargée d'avoir une vision holistique des risques. Elle joue un rôle de consolidation et d'harmonisation et assure la synthèse des principaux risques opérationnels et des travaux de contrôle permanent auprès de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Groupe HSBC, notamment en liaison avec l'équipe *Operational Risk* régionale à laquelle elle est fonctionnellement rattachée. Elle travaille en coopération active avec les équipes BRCM et les fonctions agissant en seconde ligne de défense sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques, la définition et le suivi des plans d'action, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risques, ou encore des plans de contrôle.

Le dispositif d'identification des risques et de remontées des incidents est détaillé dans la section risques opérationnels du chapitre Facteurs de risque du document de référence en page 161.

Elle assure ce rôle également au travers du secrétariat du RMM "*Risk Management Meeting*" de HSBC France présidé par le CRO, qui constitue le Comité faîtier de gestion des risques et de contrôle permanent. Elle a pour mission principale d'aider la Direction Générale de HSBC France, et en premier lieu le CRO, à acquérir une vue d'ensemble, à la fois complète et hiérarchisée et, si possible, prospective des sujets de risques opérationnels de l'ensemble des entités en France.

Enfin, cette équipe joue un rôle d'interface vis-à-vis de la fonction O*perational Risk* du Groupe HSBC, s'agissant notamment de son échelon européen. Elle procède, en particulier, à la diffusion en France des instructions et des meilleures pratiques communiquées par le Groupe.

La fonction *Operational Risk*, à l'instar de son homologue régional HBEU *Operational Risk*, est organisée par métiers, fonctions et HOST afin de faciliter les échanges avec la première ligne de défense. Elle veille à ce que le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels soit conforme aux exigences réglementaires françaises et de l'Union européenne.

Les instances de suivi
L'ORM (*Operational Risk Meeting)* se réunit trimestriellement sous la présidence du *Chief Risk Officer*. Il a pour objet d'assurer une coordination et une animation transversales en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels.

Dans ce cadre, il lui revient en matière de risque opérationnel :

- d'informer des principales évolutions en matière de dispositif de gestion des risques ;
- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que l'évaluation des risques, l'outil de pilotage), de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel ;
- de promouvoir la culture du risque et la connaissance en matière de risques opérationnels en facilitant les échanges entre les acteurs de la première ligne et de la seconde ligne ;
- d'examiner les résultats des travaux d'analyse menés par la fonction *Operational Risk*, comme le suivi de risques transverses, l'analyse de RCA, les incidents ou encore les résultats des contrôles BRCM.

Le HSBC France ORM réunit :

- les secrétaires généraux des métiers de HSBC France, le responsable CRAO (*Chief Risk and Administrative Office*) HOST et CRAO GBM ;
- les responsables des principales fonctions, *Risk Stewards* ;
- l'Inspecteur Général, responsable de *Global Internal Audit* France (INA FRA) ;
- le Secrétaire du Conseil de HSBC France ;
- la fonction *Operational Risk*, qui en assure la préparation, l'animation et le secrétariat.

Les travaux de l'ORM permettent d'alimenter les états de synthèse préparés par la fonction *Operational Risk* à destination du *Risk Management Meeting*, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC France.

Les travaux du HSBC France ORM se fondent notamment sur la synthèse des travaux du Forum *Operational Risk* de HSBC France, qui réunit l'équipe *Operational Risk* et les équipes BRCM, ainsi que des représentants des principales fonctions de seconde ligne de défense, en la présence d'un représentant de l'Inspection Générale.

Le Forum *Operational Risk* de HSBC France se réunit trimestriellement suivant un agenda défini par la fonction *Operational Risk*, quelques jours avant le HSBC France ORM. Les échanges et partages des problématiques permettent à la fonction *Operational Risk* de réaliser une synthèse des faits marquants à destination du HSBC France ORM.

L'organisation de la fonction Conformité et les instances de contrôle dédiées

L'organisation de la fonction Conformité

Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par la fonction de Conformité dont l'organisation a évolué en 2014 dans le cadre du programme "*Global Standards*" mis en œuvre par le Groupe HSBC à travers le monde. La fonction de Conformité est organisée autour de deux directions d'expertise rattachées respectivement aux Directeurs de la Conformité - Lutte contre la criminalité financière ou au Directeur de la Conformité réglementaire.

Cette nouvelle organisation de la fonction Conformité répond aux principaux objectifs suivants :

- la création d'une organisation homogène de la fonction Conformité au sein du Groupe HSBC au niveau local, régional et global ;
- un meilleur alignement de la fonction Conformité avec les métiers et les fonctions ;
- la distinction des missions de conseils et d'accompagnement des métiers de la fonction de contrôles de conformité.

HSBC France a poursuivi en 2016 le renforcement de ses dispositifs en matière de Conformité - Lutte contre la criminalité financière et de Conformité Réglementaire dans le cadre des programmes de transformation du Groupe et l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe. Ces évolutions ont concerné notamment la poursuite de la séparation des équipes métiers vers des équipes dédiées RC et FCC métiers et par l'évolution des équipes partagées entre les deux Directions RC et FCC (Secrétariat Général et l'équipe de Contrôles et Revues de Conformité – *Compliance Monitoring and Testing* – CMAT) vers des équipes dédiées au sein de chaque direction.

La Direction Conformité - Lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Compliance*, FCC) regroupe la lutte anti-blanchiment, la lutte antiterroriste, les sanctions financières internationales et la lutte contre la corruption. Cette direction est organisée autour d'équipes centrales expertes dans les domaines précités et d'équipes dédiées dans chaque ligne de métier (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances).

La Direction Conformité réglementaire (*Regulatory Compliance*, RC) est responsable du dispositif de contrôle des risques de non-conformité réglementaire du groupe HSBC France.

Cette direction est composée des équipes suivantes :

- d'équipes RC dédiées par ligne de métiers et fonctions globales (Banque de particuliers et de

gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances, HSBC *Operations, Services and Technology* et Fonctions Globales) qui assurent auprès de leurs métiers / fonctions respectifs un rôle de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire ;

– d'un responsable RC *Conduct* qui assure un rôle d'accompagnement des RC métiers dans le cadre du programme *Conduct* du Groupe HSBC ;

– d'une équipe appelée *Compliance Monitoring and Testing* (CMAT) dédiée aux contrôles de conformité réglementaires afin de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité des métiers et fonctions globales ;

– d'une équipe de Secrétariat Général en charge de l'organisation de la fonction RC, de la synthèse du contrôle permanent de conformité réglementaire, du suivi des projets et d'une équipe Affaires Réglementaires en charge de la veille des évolutions réglementaires, la coordination des relations avec les autorités de tutelle s'agissant du risque de non-conformité réglementaire et l'élaboration des politiques encadrant le risque de non-conformité.

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la Direction de la Conformité s'élevait à 160 dont 64 collaborateurs pour Direction de la Conformité réglementaire et 96 collaborateurs pour la fonction Lutte contre la Criminalité financière (*Financial Crime Compliance* – FCC).

Les équipes de conformité de ces deux Directions sont rattachées respectivement aux Directeurs FCC et RC et couvrent les filiales de leur périmètre.

Les Directeurs FCC et RC sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des fonctions risques (Responsable du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) et aux Responsables FCC et RC de la région.

Les Directeurs FCC et RC rendent compte de l'exercice de leur mission directement aux dirigeants effectifs ainsi qu'à l'organe de surveillance par le biais du Comité des Risques et du Conseil d'Administration conformément aux articles 30 et 31 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Ils assurent la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 28 de l'arrêté susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France pour leurs domaines de responsabilités respectives. Par ailleurs, le Directeur de la Conformité réglementaire assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) de HSBC France au titre des articles 313-3 et 313-4 du règlement général de l'AMF.

Les différents Responsables de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI), Responsables de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) ainsi que la plupart des déclarants et correspondants TRACFIN de toutes les entités juridiques du groupe HSBC France, sont placés sous la responsabilité des Directeurs FCC et RC ou de leurs collaborateurs directs.

Le dispositif de maîtrise du risque de non-conformité

La fonction Conformité est chargée de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques.

• Identification des risques de non-conformité

La fonction Conformité s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les sanctions financières internationales, la corruption, la protection de la clientèle, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, le traitement des réclamations, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs, les risques liés à la politique de rémunération, la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles applicables en matière de commercialisation transfrontalière.

En 2016, dans le cadre du projet d'évolution de la fonction RC au sein du Groupe HSBC, plusieurs projets ont été initiés ou mis en œuvre avec pour objectif d'améliorer l'identification et la gestion des risques de non-conformité réglementaire.

Ainsi, le projet RAPid vise à centraliser au sein d'un outil dédié les évolutions législatives et réglementaires et permettra à terme de suivre les évaluations d'impact et les plans d'actions associés à la mise en œuvre de ces évolutions. Par ailleurs, le projet *Regulatory mapping* vise

à identifier les dispositions législatives et réglementaires relevant du risque de non-conformité et à les rattacher à la taxonomie des risques de non-conformité. Cet outil sera opérationnel courant 2017 et permettra aux équipes RC d'alimenter la cartographie des risques et de disposer d'un inventaire des dispositions réglementaires sur lequel les équipes RC s'appuient pour conseiller leur métier.

L'identification et la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombent au sein du groupe HSBC France aux fonctions de la seconde ligne de défense disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Le champ de compétence de la fonction Conformité ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier (droit du travail et de la sécurité sociale, réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.) et dont la surveillance relève d'autres fonctions de seconde ligne de défense de HSBC France. Néanmoins, la fonction Conformité a vocation à être informée, dans le cadre des procédures de reporting ou d'escalade en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

- Formation et sensibilisation du personnel

La fonction Conformité, en lien avec la Direction de la Formation, établit chaque année un plan de formation du personnel aux risques de non-conformité. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme de *e-learning*, sont organisées dans les différents métiers et fonctions.

En 2016, des formations ont été dispensées sur les thèmes suivants soit sous forme de *e-learning* soit en présentiel :

– formation de l'ensemble des collaborateurs de la banque sur les thèmes suivants : la lutte contre le blanchiment, sanctions financières internationales, lutte contre la corruption, risque de réputation, *Conduct*.

– formation en présentiel selon les lignes de métiers aux thématiques suivantes : formation dans le cadre du déploiement des *Global Standards* notamment des collaborateurs les plus exposés à la gestion de ces risques, formation dans le cadre du déploiement de la politique *Conduct* en matière de protection de la clientèle, intégrité des marchés (abus de marché), devoir de conseil, conflit d'intérêts, avantages et rémunérations, protection des avoirs de la clientèle, etc.

Tout au long de l'année 2016, HSBC France a déployé auprès de l'ensemble de son personnel neuf formations obligatoires en *e-learning* (dont cinq relatives à des risques de non-conformité), chacun de ces *e-learning* devant être réalisé dans un délai imparti. La Direction de l'entreprise a suivi le taux de réalisation de ces formations chaque mois et a pris les mesures correctives le cas échéant permettant une réalisation par l'ensemble des personnels dans des délais courts.

- Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

Ainsi, dans le cadre du projet d'évolution de l'organisation de la fonction *Regulatory Compliance* du Groupe HSBC, un nouvel outil appelé Consilium a été mis en œuvre afin d'améliorer la formalisation et le suivi des conseils considérés comme "matériels" des équipes RC auprès de leurs lignes de métiers respectives.

- Dispositif de contrôle

La fonction Conformité est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

– d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;

– d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes *Compliance Monitoring and Testing* (CMAT) spécifiques à chaque direction RC et FCC.

- La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de reporting en vigueur au sein de la fonction Conformité ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

- La remontée des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font l'objet de l'élaboration, d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé IRIS (*Integrated Regulatory Information System*). Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité, la fonction Conformité assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France.

• Les instances de gouvernance et comités

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels. Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées.

– Instance de gouvernance du risque de non-conformité réglementaire (RC)

Les risques de non-conformité sont revus dans le cadre du *Risk Management Meeting* (RMM), comité faîtier de gestion des risques et de contrôle permanent au niveau de HSBC France qui a un rôle décisionnaire en matière de pilotage des dispositifs de gestion et de contrôle des risques.

Par ailleurs, le Forum *Conduct* et Conformité Réglementaire se réunit trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Ce comité joue un rôle d'information de la Direction Générale sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

Les thématiques revues par ce Forum sont notamment :

– la mise en œuvre du programme *Conduct* sur la protection de la clientèle et l'intégrité des marchés par ligne de métier ;

– les relations avec les autorités de tutelle ;

– les points d'attention transverses dont la veille réglementaire ;

– les points d'attention par ligne de métier et fonctions globales et les résultats des contrôles ;

– les indicateurs de risque de non-conformité réglementaires ;

– les risques de non-conformité sont également revus dans le cadre d'instances de gouvernance en matière de gestion des risques au sein de lignes de métiers/fonctions.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des produits et services. Au niveau du groupe HSBC France, les nouveaux produits et services répondant à certains critères sont, en outre, soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la fonction Conformité réglementaire assure le secrétariat.

– Instance de gouvernance du risque de non-conformité lutte contre la criminalité financière

Le Comité Exécutif FCC HSBC France, présidé par le Responsable FCC France, est de fréquence mensuelle. Il couvre un périmètre reprenant l'entité HSBC France ainsi que ses filiales HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Global Asset Management (France). Il a pour objectifs la supervision, le management et la communication des risques, issues et évolutions FCC qui impactent les lignes métier en France. Cela inclut la lutte anti-blanchiment, les Sanctions et *Anti-Bribery & Corruption* (ABC).

Le Comité Exécutif de Lutte Anti-Blanchiment du Groupe HSBC en France, qui réunit le Directeur FCC, le responsable lutte anti-blanchiment ainsi que les responsables FCC des métiers, a pour objectif notamment :

– de suivre et gérer les risques en matière de Lutte Anti-Blanchiment susceptibles d'avoir une incidence sur le dispositif ;

– d'identifier et encadrer les nouvelles typologies de risques.

Le Comité Exécutif de Sanctions et de lutte contre la corruption, qui réunit le Directeur FCC, le responsable Sanctions et les responsables FCC des métiers, a pour objectif notamment :

– de communiquer sur les évolutions réglementaires et les politiques du Groupe HSBC et de mesurer l'impact opérationnel ;

– de suivre et gérer les risques en matière de sanctions susceptibles d'avoir une incidence sur le dispositif.

Par ailleurs, dans le cadre du programme "*Global Standards*" mis en œuvre par le Groupe HSBC, un comité dédié à la Conformité - Lutte contre la criminalité financière (*FCC Steering Committee*) a été mis en œuvre afin d'assurer le suivi de l'implémentation du plan d'action en matière de lutte contre la criminalité financière et du programme "*Global Standards*" en France. Ce comité est par ailleurs décliné dans chaque ligne de métier.

En outre, les comités trimestriels lutte anti-blanchiment/sanctions, mis en place dans chaque métier, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la fonction Conformité - Lutte contre la criminalité financière, ont été supprimés au profit de la mise en place d'une contribution FCC mensuelle dans le Comité Métier adapté. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif général de simplification et de rationalisation de la Gouvernance s'articulant autour des sujets FCC. Elle permet une discussion avec les responsables et représentants de chaque fonction FCC Métier, une mise à jour mensuelle au Métier en matière de FCC, des discussions et des prises de décision en matière de FCC dans une instance "purement" Métier, le Métier étant le "*risk owner*", et un alignement avec les autres pays.

L'organisation comptable

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'exhaustivité et la validité des comptes de bilan et de hors-bilan en support à l'établissement des états financiers.

Le suivi de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté au travers de diverses procédures et documentations établies sous la responsabilité des départements *Financial Control* et des autres départements de la Direction Financière. Il s'agit notamment de documents relatifs aux outils et interfaces comptables, aux schémas comptables, à la certification des comptes, aux modalités d'exploitation de la piste d'audit.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des procédures et circulaires comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS). Ces principes sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, des textes comptables français, des normes IFRS.

La mise en œuvre des normes IFRS par toutes les entités du groupe HSBC France est également menée en conformité avec les principes comptables du Groupe HSBC.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée. Ces *reportings* présentent les données réalisées en comparaison à celles de l'année précédente.

Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises. Le logiciel de consolidation intégré "SARACEN" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour le régulateur local que pour la maison mère.

L'existence d'un entrepôt de données, ou "*Datawarehouse*", de *reportings* bilantiels et financiers facilite le rapprochement et la cohérence des reportings comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de la plupart de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents reportings réglementaires français *via* le logiciel *Report Authority*.

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

– le dispositif de certification comptable mensuelle ;

– la validation des états financiers ;

– le contrôle interne financier Sarbanes-Oxley (SOX).

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes de bilan et de hors-bilan, représente la synthèse des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable AssureNET, utilisé au sein de HSBC France et de ses principales filiales.

Ce *reporting* de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Le service *Quality Assurance* de la Direction Financière mène des revues au sein des métiers et fonctions de HSBC France et ses filiales, destinées à vérifier la qualité des justificatifs en support à la réconciliation.

Des revues analytiques du bilan et du compte de résultats sont réalisées par les équipes des départements de la comptabilité et du contrôle de gestion. Le contrôle de gestion prépare mensuellement les *reportings* de gestion, des analyses de variations sont menées par rapport aux données budgétaires, aux tendances antérieures et les principaux écarts sont analysés et expliqués. Les *reportings* financiers mensuels sont présentés par le Directeur Financier au Comité Exécutif du groupe HSBC France et par le Directeur Général de HSBC France au Comité Exécutif de HSBC Bank plc. Les rapports financiers trimestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de HSBC France qui arrête les comptes.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), auxquelles est soumis le Groupe HSBC, la Direction de HSBC France évalue de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les principaux

processus en support à l'établissement de ces états financiers font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif périodique de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les délais définis par les responsables des plans d'actions correctrices et font l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle interne SOX de la Direction Financière.

L'Audit interne prend une part active à la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. Le contrôle interne SOX au sein de la Direction Financière a accès, *via* la base de données d'audit du Groupe HSBC (*Audit Issues Database* – AID), aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les plans d'action du management suite aux constats du contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC France à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Dispositif général de contrôle périodique

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC France une assurance objective sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions (*Risk Owners, Control Owners*, et *Business Risk and Control Managers*) puis les équipes de la seconde ligne de défense (*Operational Risk* et *Risk Stewards* : Conformité, Affaires Juridiques, Sécurité, DRH, etc.). Les interventions des deux premières lignes de défense ne préjugent naturellement pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir aux dirigeants au Comité d'Audit et au Comité des Risques de la Banque, une assurance indépendante sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise par leurs responsables. A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, en premier lieu, au respect de la réglementation nationale applicable au domaine audité, en second lieu, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, et enfin, à la conformité des activités et *process* audités à l'appétence pour le risque ("*Risk Appetite*") qui les gouverne.

En vertu de l'article 27 de l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

L'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit* – GBL INA) compte aujourd'hui une quinzaine d'équipes d'audit globales couvrant, de façon experte, les différents métiers et fonctions du Groupe HSBC.

Ces entités d'audit expertes sont consolidées dans un ensemble qui comporte en outre, quatre groupes d'audit à compétence géographique régionale (Europe et Moyen-Orient, Etats-Unis, Asie-Pacifique, Amérique latine et Canada), ainsi que des groupes d'audit pays auxquels "*Global Internal Audit France*" (INA FRA), qui a pour champ de compétences le périmètre de HSBC France, appartient.

Le contrôle périodique de HSBC France est donc assuré conjointement par deux entités de GBL INA, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- d'une part, INA FRA, équipe d'audit à vocation généraliste établie en France, intervenant historiquement pour l'essentiel sur l'audit des fonctions centrales, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de la Banque d'entreprises, des opérations bancaires, de l'informatique et des projets stratégiques. L'effectif budgétaire d'INA FRA, de 33 personnes, est pour l'essentiel réparti entre un groupe d'auditeurs "métiers" et un groupe d'auditeurs "informatiques" ;
- d'autre part, des équipes globales spécialisées par métier et/ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong, qui ont vocation à intervenir

selon les entités de rattachement et domaines de compétences listés ci-après :

- "*Europe, Middle East and GBM Audit*", en charge de l'audit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la zone géographique Europe et Moyen-Orient ;
- "*RBWM and GPB Audit*", en charge de l'audit de la Banque Privée, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de l'Assurance et des risques liés aux dispositifs de retraite, de la Gestion d'actifs et des mécanismes de protection de la clientèle de la Banque de détail ;
- "*Risk and Finance Audit*", en charge de l'audit du risque de crédit aux grandes entreprises et aux particuliers, des risques de marchés et modèles, de la Conformité et du risque juridique, des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel, du risque de sécurité physique et de l'information, du risque de fraude, des besoins en fonds propres et liquidités, de la gestion actif-passif, de la comptabilité, du contrôle de gestion et de la situation fiscale ;
- "*CMB and Technology Services and Functions Audit*", en charge de l'audit de la Banque d'entreprises, des principales fonctions centrales, de la production bancaire et des risques fournisseurs, des infrastructures et systèmes informatiques et de communication et de leur sécurité, des données informatiques, des développements applicatifs, des projets informatiques et changements d'organisation en appui des équipes d'audit métiers.

En outre, comme indiqué *supra*, au-delà des niveaux fonctionnel et régional, l'organisation de l'Audit Groupe prend appui sur ses composantes locales, présentes dans de nombreux pays.

Le rôle joué par les groupes d'audit pays dans le dispositif d'Audit interne constitue un axe majeur de la stratégie de GBL INA. En effet, d'une part les équipes locales ont une connaissance de la réglementation nationale les mettant en situation d'adapter la couverture des risques aux exigences correspondantes, d'autre part leur appartenance à GBL INA renforce leur indépendance au travers de la mise en œuvre de méthodes d'audit uniformes et alignées sur des standards élevés (tels que traduits et régulièrement actualisés dans le "*Global Internal Audit Standards Manual*" – GASM). L'appartenance commune à GBL INA favorise également un partage des bonnes pratiques entre les équipes appelées à travailler de façon conjointe.

Dans ce cadre, en 2016, le contrôle périodique sur le périmètre HSBC France a été assuré tantôt directement par GBL INA, tantôt par INA FRA, tantôt encore par ces deux acteurs en conjonction, conformément aux termes de la convention conclue entre eux le 25 mars 2011 et mise à jour le 31 août 2016, qui encadre les modalités de leur coopération et de leurs interventions respectives.

Les équipes globales de GBL INA disposent d'un implant d'auditeurs francophones à Paris, doté de trois personnes et qui sera prochainement porté à cinq, prioritairement affectés aux missions d'audit se déroulant en France dans le domaine de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les interventions de l'Audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d'audit annuel de HSBC France. En tout état de cause, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 susmentionné, toutes les missions d'audit menées en France le sont en coordination avec l'Inspecteur Général de HSBC France, qui veille à leur cohérence et à leur efficacité pour l'établissement et ses filiales assujetties.

L'Inspecteur Général de HSBC France, Directeur de INA FRA, rapporte à la fois au responsable de "*European, Middle East and GBM Audit*" et au Comité d'Audit de HSBC France. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général de HSBC France.

Les travaux d'audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel précité des Standards d'Audit du Groupe (GASM). Le GASM doit être relu, au moins annuellement par tous les auditeurs, et ses prescriptions respectées lors de chacune des missions.

Après avoir beaucoup investi sur le renforcement de sa méthodologie, au cours de l'année 2016, l'Audit Groupe a continué à faire porter une importance particulière à l'amélioration qualitative de ses travaux. A cet effet :

– l'avancement, la clôture et l'éventuelle revue à la baisse du niveau de risque des points de risque élevé identifiés par le management et portés au rapport d'audit (*Management Self-Identified Issues*, MSIIs) sont désormais suivis et validés de manière indépendante par le contrôle périodique de la même manière que le sont les points identifiés par l'Audit ;

– depuis le 1er janvier 2016, la conformité du comportement et des valeurs des collaborateurs avec les valeurs du Groupe (*culture*) font l'objet à la fois d'audits dédiés menés par une équipe centrale et d'une évaluation intégrée dans chaque mission d'audit basée sur les observations des auditeurs. Cette évaluation est prise en compte dans la détermination du "*Management Action Grade*", peut informer les "*root causes*" des points relevés

et affecter l'évaluation du niveau de coopération du management ("*cooperation statement*") ;

– GBL INA a introduit au second trimestre 2016 un nouveau processus de validation des clôtures de fiche dans lequel une équipe centrale "*Audit Validation and Assurance*" s'assure de la correcte mise en œuvre des actions correctrices par le management. Seuls les points d'audit en lien avec le risque de criminalité financière (et ce quel que soit leur niveau de risque) sont pour l'instant concernés. La création de cette équipe vise à renforcer l'harmonisation des critères de clôture des points d'audit et à fournir un avis d'expert sur la correcte mise en œuvre des actions, tout en laissant la décision finale et la responsabilité de la clôture à l'équipe d'audit locale.

Par ailleurs, les normes d'audit du Groupe HSBC sont déclinées, au sein d'INA FRA, dans des procédures internes ou des modes opératoires. Le référentiel constitué par cet ensemble de textes est utilisé, aux côtés du GASM, par les équipes d'audit pour la réalisation des missions. Ce corpus est revu et actualisé annuellement.

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de l'Audit Groupe, plusieurs éléments concourent à la connaissance et la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique en France, en particulier :

– la participation de l'Inspecteur Général de HSBC France au Comité Exécutif, au "*Risk Management Meeting*" (RMM), au Comité de Conformité, "*Operational Risk Meeting*", Comité d'Audit de la Banque et de l'ensemble de ses filiales, ou encore aux "*Global Standards In-Country Execution Committee*", "*FCC Steering Committee*" et Comité *Compliance* ;

– la présence des directeurs, chefs de missions ou auditeurs d'INA FRA dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;

– l'organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les responsables des différents métiers et fonctions ;

– l'organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les Commissaires aux comptes de la Banque.

En termes de remontée d'informations, tous les rapports d'audit sont transmis à la hiérarchie de l'entité ou au responsable du processus audité, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des actions de remédiation convenues, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général, le *Chief Risk Officer*, le Directeur de la Conformité réglementaire, la Directrice de la Conformité – Lutte contre la Criminalité Financière et la Directrice des Risques Opérationnels, sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d'audit relatifs à HSBC France faisant l'objet d'une notation défavorable du contrôle et/ou du *Management Action*, sont systématiquement présentés et commentés par l'Inspecteur Général au Comité d'Audit de HSBC France. Ce comité assure également un suivi des plans d'action se rapportant aux constats de risque très élevé et élevé issus des rapports d'audit et ayant excédé l'échéance de mise en œuvre de six mois.

Enfin, le service de contrôle périodique de HSBC France siège au sein du "Comité Inter-Inspections Générales" (CIIG) qui réunit huit établissements de crédit de la place aux fins de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins quatre d'entre eux, en droite ligne des prescriptions du titre V, chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014. Le Secrétaire Général de l'ACPR s'est déclaré favorable à la démarche de ce comité dans un courrier qu'il a adressé à son président le 7 avril 2015.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par HSBC France pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité

Le réchauffement climatique est avéré. La transition énergétique est nécessaire pour en limiter les effets négatifs. L'industrie financière a un rôle pivot à jouer pour réorienter l'argent d'une économie carbonée vers une économie sobre en carbone. HSBC France s'inscrit pleinement dans l'engagement pris de longue date par le Groupe HSBC sur le changement climatique et à propos duquel il a publié une déclaration en novembre 2016[1].

De ce fait, HSBC France a identifié que ses principales sources d'émissions étaient indirectes, résultant de son activité bancaire en matière de financement de l'économie, au travers des entreprises que la banque accompagne.

Depuis 2004, HSBC France intègre, dans ses procédures de gestion des risques, les politiques volontaires du Groupe pour encadrer son activité dans différents secteurs considérés par ses parties prenantes comme les plus dommageables à l'environnement. Ces secteurs,

1 *Elle est accessible à cette adresse : http://www.hsbc.com/our-approach/sustainability.*

comme leur application, sont présentés en page 89, dans la partie dédiée aux "politique et procédure de gestion des risques environnementaux et sociaux". Ce chapitre présente également les résultats du premier exercice que HSBC France a mené en 2016 pour évaluer son exposition aux risques physiques et de transition liés aux changements climatiques, comme requis par l'ACPR dans le cadre de l'article 173 sur la nouvelle loi de transition énergétique.

La gestion de ces risques est complétée par une première évaluation du mix énergétique, du mix de production et du mix transport financé par HSBC France, comparés aux scénarios 2 °C de l'Agence Internationale de l'Energie. Réalisée également en 2016, l'analyse de ces éléments, incluant le reporting carbone des fonds de son activité de gestion d'actifs, permettra d'enrichir la stratégie bas-carbone du Groupe en France en 2017. Des correspondants Finance Climat dans la Banque d'entreprises et la Banque d'investissement permettent d'ores et déjà le développement de l'activité d'accompagnement d'une économie bas carbone comme présenté dans le sous-chapitre Finance Climat de ce rapport page 90.

HSBC France est par ailleurs engagé depuis 2005 dans la réduction de son empreinte environnementale directe résultant majoritairement de ses déplacements, mais aussi de sa consommation d'électricité et de ses déchets incluant le papier.

Il soutient par ailleurs, au titre du mécénat, des projets de restauration d'habitats naturels dégradés en France, avec l'Office National des Forêts, les Voies navigables de France, Surfrider et Noé Conservation, pour un montant en 2016 de 1,8 million EUR.

Faits marquants de l'année 2016

La fiabilisation, le renforcement et la modernisation du dispositif de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel se sont poursuivis en 2016, avec notamment :

- la poursuite du projet du Groupe HSBC : "*Operational Risk Transformation Programme*" (ORTP), et le lancement de sa phase 1 fin 2016, visant à simplifier et renforcer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, à une meilleure hiérarchisation des risques, au renforcement d'une approche par les risques et à la gestion des risques *via* la définition du *risk appetite*, avec en particulier une simplification accrue des processus de gestion des risques opérationnels, ainsi que des procédures et outils ;
- une meilleure articulation des rôles et responsabilités au sein du dispositif des trois lignes de défense ;
- la mise en place d'une nouvelle méthodologie et grille d'évaluation des risques ;
- la revue des cartographies au fil de l'eau par des experts de la seconde ligne de défense, leur validation par les responsables des métiers et fonctions concernées. Elles sont mises à jour régulièrement en fonction des événements significatifs au cours de l'année et les modifications du profil de risque sont présentées régulièrement dans les comités et forums relatifs aux risques. Les cartographies de risques servent de base au programme annuel de contrôle des équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;
- l'enrichissement et la fiabilisation de certains indicateurs de risques opérationnels pour un meilleur suivi des risques ;
- un travail d'articulation des plans de contrôle entre lignes métiers et fonctions supports ;
- l'amélioration du dispositif d'encadrement et de contrôle des prestations externes ;
- la poursuite du projet du Groupe HSBC concernant la fonction de Conformité Réglementaire "*Regulatory Compliance Transformation Programme*" en termes d'organisation de la fonction et de déploiement de nouveaux dispositifs et outils ;
- la poursuite du renforcement des contrôles dans des domaines tels que la lutte contre la criminalité financière, la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
- le renforcement des formations obligatoires relatives aux risques opérationnels.

En 2016, la poursuite du programme "*Global Standards*" s'est traduite par le déploiement des procédures et process "*Customer Due Diligence*", plus particulièrement au sein des lignes de métier RBWM et CMB, ainsi que Dispositif TMi (*Transaction Monitoring Investigation*), ce dernier dispositif ayant pour vocation de renforcer le dispositif de détection des opérations, d'investigation et de déclaration des soupçons, avec la centralisation des déclarations de soupçons au niveau du service FCC AML Investigation pour toutes les lignes métiers et entités légales du groupe HSBC France.

Dans le domaine de la Conformité Réglementaire, le Groupe HSBC a poursuivi le déploiement du programme *Conduct* qui formalise les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients et de respect de l'intégrité des marchés financiers, à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur la tarification, les caractéristiques des produits & services et les risques associés ;
- concevoir et proposer des produits compétitifs et compréhensibles, générant de la valeur pour les clients, correspondant à leurs besoins et en adéquation avec leurs profils de risque, dans le but d'éviter une vente inappropriée ;
- assurer une gestion des produits et services dans le respect des normes les plus exigeantes avec une facturation juste et équitable et des dispositifs efficaces, transparents et orientés clients ;
- veiller dans les activités concernées au respect des règles d'intégrité vis-à-vis des marchés ;
- maintenir une gouvernance permettant une supervision efficace des dispositifs visant au traitement juste et équitable des clients et au respect de l'intégrité des marchés.

En 2016, ce programme s'est traduit par de nouvelles étapes de mise en œuvre de la politique du Groupe, notamment le renforcement de la gouvernance locale dédiée, l'amélioration des indicateurs de suivi, la formation des équipes et l'évaluation du niveau de maturité des métiers en matière de conduite. Des plans d'actions ont été mis en œuvre durant l'année 2016 et se poursuivront en 2017.

La sensibilisation des collaborateurs à la gestion des risques a été poursuivie en 2016 à travers des formations *e-learning* obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs.

L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Grâce à d'importants efforts déployés dans l'ensemble du groupe HSBC France, la Direction Générale dispose des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Samir Assaf
Président

Paris, le 8 février 2017

Rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société HSBC FRANCE

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
HSBC FRANCE
103, avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HSBC France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.
Il nous appartient :
– de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
– d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :
– prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
– prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
– déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	BDO France – Léger & Associés
Nicolas Montillot	Fabrice Chaffois
Associé	Associé

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Développement durable

Engagements et stratégies RSE

Démarche du Groupe

Le développement durable est le fondement des priorités stratégiques du Groupe, un levier pour atteindre ses objectifs en tant que banque internationale.

Pour le Groupe HSBC, la manière dont il exerce son activité est aussi importante que l'activité elle-même. Pour lui, un développement durable signifie développer ses activités sur le long terme, en prenant en compte les facteurs sociaux, environnementaux et économiques dans ses décisions. Ceci contribue à la croissance de l'activité comme à la santé et au développement des communautés.

Gouvernance

La Direction du Développement Durable assiste le Président du Groupe, le Directeur Général et le Comité de Direction dans la définition générale des objectifs stratégiques que le Groupe HSBC se fixe en matière de développement durable. Le mécénat est sous le contrôle non exécutif du Comité de Supervision Philanthropie et Mécénat *(Philanthropic and Community Investment Oversight Committee)*, un comité spécialisé du Conseil d'Administration du Groupe HSBC. La supervision des autres activités de cette fonction est confiée au Comité Conduites et Valeurs *(Conduct & Values Committee)*, un comité spécialisé du Conseil d'Administration du Groupe HSBC. Les priorités et programmes de développement durable sont fixés et coordonnés par la fonction globale Développement durable. Les fonctions centrales, opérationnelles et les lignes métiers globales de HSBC assurent ensemble l'intégration et la mise en œuvre du développement durable au cœur des activités et opérations du Groupe. Les dirigeants des fonctions Risques et fonctions opérationnelles ont pour mission spécifique d'exécuter certains aspects du programme de développement durable du Groupe.

Le développement durable s'articule autour de trois axes : l'intégration du développement durable dans les métiers bancaires, l'efficacité environnementale opérationnelle et le soutien aux communautés.

Engagements et reconnaissances

Le Groupe HSBC reconnaît que la réduction des émissions mondiales de dioxyde de carbone constitue un enjeu crucial pour notre société, et que le secteur des services financiers peut favoriser les investissements susceptibles de contribuer à la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone.

Le Groupe HSBC est déterminé à accélérer cette transition en soutenant ses clients dans des secteurs *Climate Business* par un travail continu d'analyse des risques liés au changement climatique et la recherche d'opportunités de développement d'affaires dans des solutions bas carbone.

En 2015, l'émission d'une obligation verte par le Groupe HSBC marque une étape supplémentaire dans sa contribution à une économie bas carbone. A cette occasion, HSBC France a levé 500 millions EUR qui ont permis le financement de projets dans les secteurs de la transition énergétique, en ligne avec les *Green Bond Principles*. Le premier rapport relatif à l'allocation des fonds a été publié en septembre 2016 (disponible sur http://www.hsbc.com/investor-relations/fixed-income-securities/green-bond-reports).

En mars 2016, le Groupe HSBC a été accrédité par le Fonds vert pour le climat des Nations Unies qui investit dans des projets visant à réduire les émissions de carbone et aider les pays en développement à s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Par ailleurs, la ligne de métier Gestion d'actifs a signé en 2015 l'engagement de Montréal faisant obligation aux investisseurs institutionnels de publier l'empreinte carbone annuelle de leur portefeuille d'investissements. Le premier rapport est disponible sur http://www.global.assetmanagement.hsbc.com/about-us/governance-structure/responsible-investment. Le rapport pour l'année 2016 sera disponible en avril 2017.

Le Groupe HSBC a rejoint l'Initiative de Financement à effet Catalyseur *(Catalytic Finance Initiative)* pour accélérer les investissements dans les infrastructures durables. Ceci lui permet d'apporter son expertise en matière de financement des infrastructures, financement de projets, obligations vertes et partenariats public-privé.

Enfin, le Centre d'Excellence sur le Changement Climatique du Groupe HSBC, créé en 2007, fournit aux investisseurs des études sur les conséquences, les risques et les possibilités associés au changement climatique. En 2016, le centre a produit une soixantaine de rapports de recherche variés dont notamment des analyses approfondies sur la ratification et les implications de l'Accord de Paris. D'autres thèmes ont été traités tels que l'évaluation des risques climatiques, les obligations vertes, le 13e plan quinquennal chinois, les problématiques d'adaptation, la raréfaction de l'eau pour la culture du coton, la vulnérabilité climatique du G20.

L'engagement du Groupe HSBC en matière de développement durable est reconnu depuis de nombreuses années et a été de nouveau confirmé par la présence du Groupe dans de récents classements :

- CDP - Edition 2016 ;
- Indice Développement Durable FTSE4Good ;
- Indice Hang Seng Développement Durable ;
- Leader du Forest 500 en 2015 et 2016 dans la catégorie Investisseurs ;

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

– Leader au classement Thomson Reuters Extel, pour la troisième année consécutive, pour les travaux d'analyse effectués par son Centre d'Excellence sur le Changement Climatique.

Respect des Droits de l'Homme

Le Groupe HSBC a publié sa Déclaration sur les Droits de l'Homme en 2015, accessible ici : www.hsbc.com/~/media/hsbc-com/citizenship/our-values/pdfs/150930-hsbc-statement-on-human-rights

Le Groupe HSBC a publié sa première déclaration suite aux dispositions de la Loi britannique sur l'esclavage moderne. Ce rapport est disponible sur le site du Groupe.

Déclinaison de la stratégie en France

HSBC France s'inscrit pleinement dans la ligne de conduite adoptée par le Groupe.

L'intégration des enjeux du développement durable dans ses métiers bancaires consiste à :

– anticiper les impacts des changements climatiques, d'un point de vue des risques et également en termes de financement d'une économie bas carbone ;

– prendre en compte les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance des entreprises dans les produits et services offerts par la banque.

HSBC France participe par ailleurs à l'objectif du Groupe d'être une banque leader en matière d'efficacité énergétique, qui consiste notamment à réduire d'une tonne les émissions annuelles de CO_2, par collaborateur, d'ici à 2020 par rapport à 2012.

Enfin, HSBC France soutient les communautés dans lesquelles il est implanté notamment au travers d'un soutien à des fonds à impacts social et des programmes de mécénat et de bénévolat dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de la santé.

Pilotage de la démarche

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie dans l'Hexagone, HSBC France a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la tutelle du Directeur Général et de la Direction du Développement Durable monde. Elle siège au Comité Exécutif de la banque. Composée de cinq personnes, elle pilote la définition et la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent trimestriellement au sein du Comité Développement Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. Il réunit alternativement les directeurs des lignes de métier afin de valider les orientations stratégiques, et les responsables opérationnels en charge de la mise en place de ces orientations.

Ecoute des parties prenantes et analyse de matérialité

Pour s'adapter aux évolutions en cours et mieux identifier les enjeux clés auxquels les banques se doivent de répondre, HSBC France a souhaité compléter son dispositif d'analyse et d'écoute par une consultation de ses principales parties prenantes. Pour ce faire, elle a réalisé en 2014 :

– une enquête auprès d'un panel de parties prenantes internes et externes afin d'établir une analyse de matérialité de ses principaux enjeux de développement durable ;

– une réunion d'échange entre un panel d'experts resserré de parties prenantes et la Direction Générale de HSBC France pour approfondir deux sujets clés identifiés lors de la première étape.

Ainsi, tout comme pour les autres acteurs du secteur, la responsabilité de HSBC France porte avant tout sur les sujets liés à la gouvernance et à la gestion des risques (voir paragraphe "gestion des risques" page 68). Des thématiques liées aux Ressources Humaines ont été jugées sensiblement plus importantes pour l'interne que pour le panel externe (voir paragraphe "écoute des collaborateurs" page 96).

Les aspects liés au rôle de la banque dans le développement économique, social et environnemental ont été clairement soulignés, notamment par les parties prenantes externes et ont fait l'objet de la réunion avec le panel d'experts.

Ainsi, le panel resserré a invité implicitement HSBC France à :

– mettre plus en avant les preuves de sa compréhension et de son attention à la mutation du monde. Les études sur "l'Avenir des retraites", "*Value of education*", "*Trade Forecast*", "*Power of protection*" sur la prévoyance, "*Expat explorer*" sur l'expatriation, "*Essence of enterprises*" sur la structure de l'entrepreneuriat dans le monde, ou celles publiées par le Centre d'Excellence sur le Changement Climatique, participent année après année et de manière croissante à cette attente ;

– faire preuve de pédagogie sur le rôle et le modèle économique des acteurs financiers, gage de confiance ;

– être un facilitateur de la transition énergétique. Sa politique de gestion des risques environnementaux et sa participation au développement des obligations vertes y contribuent. Les progrès à date sont présentés dans la partie Finance durable (page 88).

Pour faire connaître son engagement, HSBC France s'associe par ailleurs à des événements ciblés lui permettant de transmettre, auprès d'une grande diversité d'interlocuteurs internes et externes, sa vision du développement durable, ainsi que des informations

et des données sur sa politique en ce domaine. Cette approche favorise un dialogue nourri avec toutes les parties prenantes.

Ainsi, en 2016, HSBC France a été, entre autres, le partenaire du journal *Les Echos* pour deux conférences sur la transition énergétique et sur la ville durable, a accueilli la conférence de lancement de Vivapolis/Institut de la Ville Durable, et a organisé une conférence de présentation du rapport annuel commandé par HSBC à la *Climate Bonds Initiative* sur les obligations vertes et une autre dédiée au décryptage des incidences de l'article 173 de la loi sur la Transition énergétique pour les investisseurs.

Pour nourrir son action et contribuer au développement de la finance climat, HSBC France participe à différents travaux de place, comme, en 2016, le *Business Dialogue* organisé par la présidence française dans le cadre de la COP 21, sur le prix du carbone, ou les travaux menés par Paris Europlace sur la finance climat. La banque continue de participer aux travaux du Club Finance de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise). Cet organisme indépendant travaille avec les institutions financières adhérentes, afin de mieux cerner les enjeux et d'identifier les bonnes pratiques dans le domaine du développement durable. Dans la même veine, il participe au club RSE de la Fédération des Banques Françaises (FBF) dont les travaux se sont concentrés cette année sur la proposition à la communauté de donner un cadre prudentiel favorable aux activités "vertes", le *Green supporting factor*. HSBC France siège également au Collège des Directeurs du Développement Durable – C3D, organisme indépendant qui contribue à faire entendre la voix et l'opinion des Directeurs du Développement Durable des moyennes et grandes entreprises et organisations. Enfin, il participe aux travaux du comité RSE de l'Institut Français des Administrateurs aux fins de proposer un cadre d'interrogation sur les questions liées aux enjeux de développement durable à l'usage des administrateurs.

Le rôle de HSBC France dans l'économie

Présentation de HSBC France

HSBC France est une filiale du Groupe HSBC qui est l'un des plus grands groupes bancaires mondiaux comme en atteste, depuis de nombreuses années, le classement du magazine *The Banker* (publié par le *Financial Times*). En 2016, HSBC est classé en 9e position. Lors des présentations de sa stratégie et des points d'étape annuels auprès du public et des investisseurs, le Groupe HSBC confirme chaque année la France comme l'un de ses 18 marchés prioritaires (dont 4 en Europe).

A fin décembre 2016, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) s'établit à 122 %. Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à 120 % et le ratio de fonds propres durs (CET1 ratio) "transitionnel" s'inscrit à 13,2 %.

Enfin, HSBC France bénéficie de notations financières d'un niveau élevé. Ces notations sont attribuées par les plus grandes agences mondiales. Standard & Poor's : AA- ; perspective négative, Moody's : A2 ; perspective négative et Fitch : AA- ; perspective stable.

Impact territorial, économique et social de HSBC France

Par son activité, HSBC France contribue au financement de l'économie et à la bonne marche de la société. En garantissant une activité solide et des revenus durables, la banque peut, en effet, verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs et payer les impôts dont elle est redevable. La banque accompagne une clientèle de particuliers, d'entreprises, d'institutions et de collectivités dans leur développement en France et à l'international par les prêts qui leur sont accordés, assure leur avenir au travers de placements, et sécurise leurs transactions nationales et internationales.

HSBC France – Principaux éléments de ventilation de la Valeur Ajoutée

(en millions d'euros)	**2016**	2015	2014
Contribution aux prélèvements obligatoires	**526**	554	426
Distributions de dividendes	**270**	280	150
Salaires et avantages sociaux (nets de charges)	**790**	742	764

Le marché français du crédit immobilier a connu une année record en 2016 (253 milliards EUR), porté par une forte activité des renégociations/rachats comparable à 2015. Dans cet environnement, le métier de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC France a continué à progresser dans le volume de ses engagements avec une croissance de près de 2 % des encours de crédits.

La Banque d'entreprises continue de favoriser le développement de PME, ETI et Grandes Entreprises en les accompagnant et en finançant leurs projets tant en France qu'à l'international. En 2016, son encours de crédits à la clientèle a progressé de + 6 %, à 10,4 milliards EUR.

HSBC Assurances a pris une part active au déploiement des fonds NOVI, fonds d'investissement pour la croissance et l'innovation des PME ETI, d'une durée de 21 ans, dotés de 580 millions EUR. En effet, HSBC Assurances préside le Conseil d'Administration

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

du fonds NOVI 1 et est également administrateur du fonds NOVI 2. Les fonds d'investissement NOVI financent exclusivement l'investissement de croissance et d'innovation des entreprises qui ont un chiffre d'affaires compris entre 30 et 200 millions EUR, dans l'industrie et les services, notamment les secteurs des 9 Solutions Industrielles Françaises. Ces financements sont d'un montant de 3 à 20 millions EUR. L'objectif est de financer plus de 50 entreprises par an.

Soutien aux collectivités et entreprises locales
Depuis 2011, le recours aux marchés de capitaux permet aux collectivités territoriales françaises de diversifier et d'optimiser le coût de financement de leurs investissements (école, transports, etc.), contribuant ainsi à l'attractivité et au dynamisme de leur territoire.

En 2016, l'usage des marchés obligataires par les collectivités territoriales françaises se maintient à des niveaux historiquement élevés avec 2,1 milliards EUR émis, ce qui représente à lui seul 11-12 % du financement des collectivités locales en 2016. Sur ce compartiment de marché, HSBC France renforce sa position de leader et se classe n° 1 des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises avec une confortable avance grâce à son expérience auprès de cette cible. HSBC France a en effet dirigé 10 transactions sur 60 en 2016 (et 118 transactions sur 394 depuis 2000).

Parmi ces collectivités territoriales, les hôpitaux ou Etablissements Publics de Santé cherchent à diversifier et optimiser leurs financements. HSBC France s'efforce d'accompagner le développement de ce compartiment de marché. Après avoir codirigé en 2015 l'emprunt groupe "CHU 2015" du Groupement de Coopération Sanitaire, CHU de France Finance (100 millions EUR à 10 ans), HSBC France en 2016 innove avec l'introduction sur les marchés obligataires des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg qui constitue le premier emprunt obligataire en nom propre d'un CHU avec cotation et notation (émission obligataire d'un montant de 27 millions EUR à 18 ans).

En 2016, HSBC est également arrangeur n° 1 des programmes EMTN (*Euro Medium Term Note*) des collectivités territoriales françaises (18 programmes sur un total de 23).

Enfin, HSBC France travaille aussi activement à la diversification des financements des collectivités territoriales françaises dans ses rôles de co-arrangeur du programme EMTN et co-chef de file de l'emprunt 2016 de son client l'Agence France Locale (AFL) pour un montant de 500 millions EUR à 7 ans. L'AFL est une banque en ligne détenue par les collectivités locales françaises visant à mutualiser leurs besoins de financement pour lever des emprunts directement sur le marché obligataire.

Politique à l'égard des sous-traitants et fournisseurs
Le Groupe HSBC a mis à jour le Code de bonne conduite éthique et environnementale applicable aux fournisseurs pour intégrer les changements réglementaires sur les Droits de l'Homme et la Loi sur l'esclavage moderne. Plus de 240 fournisseurs ont accepté ce nouveau code accessible à l'adresse suivante : http://www.hsbc.com/our-approach/supplier-code-of-conduct.

Par ailleurs, en 2016, le recours aux plates-formes de *back-office* du Groupe *(Group Service Centres – GSC)* s'est poursuivi pour les principaux métiers de HSBC France (Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque de financement, d'investissement et de marchés) ainsi que certaines fonctions globales (Conformité, Ressources Humaines, Finance, Informatique et Direction des Opérations). Les sites de Cracovie, Bangalore, Hyderabad et du Caire restent les principaux partenaires du Groupe HSBC en France. Les postes majeurs parmi les prestations confiées aux GSC sont le traitement des paiements (*payment services*) et les opérations de gestion et de vie du compte ainsi que les *Customer Due Diligence*.

Fin 2016, l'effectif total des GSC HSBC travaillant pour la France est d'environ 860 ETP (Equivalents Temps Plein).

Loyauté des pratiques et protection de l'intérêt du client

Gouvernance
Pour HSBC France, la gouvernance d'entreprise constitue l'un des fondements de sa stratégie. La société se réfère, en priorité, au Code de gouvernance d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC.

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration de HSBC France était composé de dix-neuf Administrateurs, dont trois exerçant des fonctions au sein du Groupe HSBC, trois membres du Comité Exécutif de HSBC France, neuf Administrateurs indépendants et quatre Administrateurs élus par les salariés. Hors Administrateurs salariés, le Conseil compte cinq femmes et dix hommes. En outre, le Conseil d'Administration est assisté par quatre Comités : un Comité des Risques, un Comité d'Audit, tous deux composés d'Administrateurs indépendants, un Comité des Nominations et un Comité des Rémunérations, le Président de ces deux Comités étant un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration n'a pas constitué de comité RSE dédié et reçoit des mises à jour régulières sur les actions entreprises par HSBC France en matière de développement durable incluant la manière dont les métiers bancaires gèrent les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Conformité

La fonction Conformité, mise en place en 2001 au sein de HSBC France, a pour mission d'assurer que les activités de l'établissement sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France.

Dans le domaine de la Conformité Réglementaire, le Groupe HSBC a poursuivi le déploiement du programme *Conduct* qui formalise les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients et de respect de l'intégrité des marchés financiers, à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur la tarification, les caractéristiques des produits & services et les risques associés ;
- concevoir et proposer des produits compétitifs et compréhensibles, générant de la valeur pour les clients, correspondant à leurs besoins et en adéquation avec leurs profils de risque, dans le but d'éviter une vente inappropriée ;
- assurer une gestion des produits et services dans le respect des normes les plus exigeantes avec une facturation juste et équitable et des dispositifs efficaces, transparents et orientés "client" ;
- veiller dans les activités concernées au respect des règles d'intégrité vis-à-vis des marchés ;
- maintenir une gouvernance permettant une supervision efficace des dispositifs visant à respecter les objectifs ci-dessus.

En 2016, ce programme s'est traduit par de nouvelles étapes de mise en œuvre de la politique du Groupe, notamment le renforcement de la gouvernance locale dédiée, l'amélioration des indicateurs de suivi, la formation des équipes et l'évaluation du niveau de maturité des métiers en matière de conduite. Des plans d'actions ont été mis en œuvre durant l'année 2016 qui ont abouti à des réalisations et certains se poursuivront en 2017.

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité financière (lutte contre le blanchiment de capitaux et sanctions financières internationales), le programme *Global Standards* vise à s'assurer que chaque entité du Groupe HSBC à travers le monde adopte ces règles afin de lutter contre le risque de criminalité financière.

Ce programme s'appuie sur les principes suivants :

- travailler uniquement avec les clients qui sont connus et confirmés par les équipes de la banque ;
- maintenir, partout où HSBC opère, et de façon cohérente, des contrôles efficaces en matière de criminalité financière ;
- la gestion du risque de criminalité financière doit être une seconde nature, comme l'est la gestion du risque de crédit ;
- chacun des collaborateurs doit exercer son jugement. Les règles et les manuels seuls ne suffisent pas ;
- l'efficacité de la lutte contre la criminalité financière est le résultat d'un travail en équipe.

Après le déploiement en 2015 des nouvelles politiques et procédures du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et sanctions financières internationales, avec notamment la formation en présentiel des collaborateurs les plus exposés à la gestion de ces risques, ce programme s'est poursuivi en 2016.

Cela s'est notamment traduit par la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux process et/ou outils liés aux vérifications à réaliser sur les clients, à la surveillance des transactions et bases clients dans l'ensemble des entités du Groupe HSBC et à l'amélioration de la robustesse de la gouvernance de la collecte et du *reporting* des données.

Expérience client et satisfaction/relation clientèle

Expérience client et satisfaction client

HSBC a pour ambition d'être la banque patrimoniale de référence et vise l'excellence en matière de qualité de service. Mesurer et améliorer en continu l'expérience client est un défi permanent qui s'intensifie avec la digitalisation de la relation bancaire notamment.

Des équipes sont dédiées au suivi et à l'amélioration de l'expérience client.

Pour le marché des clients particuliers, un dispositif "voix du client" est au cœur de l'organisation. A titre d'exemple, un baromètre de satisfaction permet de mesurer, deux fois par an, la performance de la banque en termes de satisfaction client sur l'ensemble de ses points de contact, et de la comparer à celle de ses concurrents. Une enquête par *e-mail* est également régulièrement menée pour mesurer la satisfaction des clients, que ce soit en agence, au Centre de Relation Client ou suite à une visite dans l'espace sécurisé de la banque en ligne. L'ensemble des scores et *verbatim* des clients sont communiqués en interne auprès des équipes de *front* et de *back office* afin de les mobiliser sur la qualité de service. Ils sont également utilisés pour mettre en place des plans d'actions auprès des clients de la banque afin d'améliorer leur perception de l'offre d'HSBC France et en faire des ambassadeurs de HSBC.

Fin 2016, 36 % des clients ont dit avoir recommandé HSBC au cours des 2 dernières années, ce qui positionne la banque en première position au-dessus du marché à 20 % (source baromètre HSBC réalisé par CSA en décembre 2016). La recommandation réelle est un gage solide de confiance.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Initié fin 2015, le programme de mesure de la satisfaction clients Entreprises, *Client First*, s'est poursuivi tout au long de l'année 2016. Centré sur les moments clés de la relation comme l'ouverture de compte, les demandes d'assistance ou le changement de chargé d'affaires, il a permis de mieux comprendre l'expérience client et les leviers de satisfaction. Ce programme a donné lieu à un plan d'amélioration de la qualité (avec notamment une revue de bout en bout du processus de changement de chargé d'affaires et des actions devant permettre une amélioration de la joignabilité du réseau) qui est en cours de déploiement.

Par ailleurs concernant le département *Global Trade and Receivable Finance*, la certification ISO 9001, acquise depuis quatre ans sur le périmètre de HSBC Factoring France, a été obtenue en juillet 2016 sur celui du *Trade* (commerce international). L'enquête menée tous les deux ans auprès des clients de HSBC Factoring France a montré une progression de la satisfaction globale à 7,7 en 2015 par rapport à 7,4 en 2013.

Relation clientèle

Le nombre total de réclamations enregistrées en 2016 par le réseau de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine diminue de 16 % par rapport à 2015.

Cette amélioration est principalement liée à un retour à la normale du niveau d'insatisfaction généré en 2015 par l'afflux exceptionnel de demandes de renégociations ou remboursements anticipés des crédits immobiliers et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour réduire l'insatisfaction client relative à la tarification des services de la banque et au suivi des demandes.

En 2016, les réclamations ont concerné, en premier lieu, le fonctionnement du compte courant et sa tarification, à hauteur de 32 % : demandes de remboursement de frais divers ou commissions, retards de clôture de compte et demandes d'explication sur les relevés de compte. En second lieu, viennent les moyens de paiement pour 29 % : remises de chèques, virements internationaux et SEPA, délais ou erreurs liés aux cartes bancaires. 10 % des réclamations sont relatives au suivi et à l'accueil commercial et principalement aux difficultés éprouvées par les clients à joindre leur interlocuteur. Les réclamations concernant les crédits immobiliers représentent, en 2016, 6 % des réclamations contre 11% en 2015.

Le nombre de réclamations adressées au médiateur de HSBC France est en légère baisse (- 3 %) par rapport à 2015, et le nombre de dossiers traités en direct (saisine) par le médiateur est stable.

La Banque d'entreprises a enregistré en 2016 une diminution de 36 % du nombre de réclamations saisies dans l'outil RSC (Réclamations Service Client) (5 731 réclamations au 31 décembre 2016 *vs* 8 951 au 31 décembre 2015).

Les 12 principaux motifs d'insatisfaction représentent 72 % du total des réclamations. Sur cette base, 47 % des motifs de réclamations portent sur les flux et moyens de paiement, 35 % sur la gestion du compte et 12 % sur les services de Banque à Distance.

L'analyse de ces réclamations a donné lieu à l'élaboration de plans d'actions en cours de déploiement afin d'améliorer les procédures et d'augmenter la qualité de service et la satisfaction client.

Accessibilité

Le site Internet www.hsbc.fr, comme tous les sites publics du Groupe HSBC, respecte les *"Web Content Accessibility Guidelines 2.0"* (WCAG 2.0) définies par le *World Wide Web Consortium* (W3C). En complément de ces règles, les sites HSBC sont régulièrement audités par un cabinet indépendant. Ces audits sont directement définis et menés par la Direction du Marketing au niveau du Groupe, pour les sites publics.

Un Bureau de Contrôle, Qualiconsult, a été engagé afin d'établir l'Agenda d'Accessibilité Programmée conformément au nouveau décret.

Les sites concernés sont ceux qui sont sous statut "ERP - Etablissement Recevant du Public" : 248 sites du réseau de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine et de la Banque d'entreprises. Sur ces 248 sites, 3 disposent d'une dérogation, 35 sont conformes et 210 restent à mettre en conformité.

Dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (présenté à l'administration), la mise en conformité des 210 sites restants a été programmée sur 9 ans dont 23 sites traités en 2016.

Finance durable

L'accord de Paris de 2015 a mis en avant le rôle du secteur financier dans la lutte contre le changement climatique.

Le Groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers une économie bas carbone et a publié en octobre une déclaration résumant la façon dont il aborde la problématique du changement climatique et ses principales initiatives dans ce domaine. Elle est accessible sur internet : http://www.hsbc.com/~/media/hsbc-com/our-approach/sustainability/pdf/hsbc-statement-on-climate-change-oct16.pdf

Le Groupe HSBC a obtenu la meilleure note – A – pour sa stratégie climat et son *reporting* climat dans l'évaluation générale réalisée par *Carbon Disclosure Project*. Le CDP encourage la réduction des émissions de gaz à effets de serre, pour le compte de 800 investisseurs institutionnels, par le suivi et la publication des résultats de 2 000 grandes entreprises en matière d'émissions de GES.

Politique et procédure de gestion des risques environnementaux et sociaux

Le Groupe HSBC anticipe et gère les risques et opportunités associés au changement climatique, à l'environnement et à l'économie. Dans un monde en mutation rapide, il doit faire en sorte que son activité anticipe et se prépare aux évolutions des priorités environnementales et attentes sociétales.

Cadre de gestion de risques

Le Groupe HSBC gère le risque que des services financiers fournis à ses clients puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Le risque lié au développement durable peut également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un sérieux risque de réputation pour le Groupe.

Depuis plus de douze ans, le Groupe HSBC a mis au point et appliqué sa propre méthode de travail avec les entreprises clientes afin de comprendre et traiter les questions environnementales et sociales en lien avec des secteurs et thèmes sensibles.

Le cadre de gestion des risques se fonde sur des politiques sectorielles efficaces, des processus formels et des hommes et femmes bien formés et responsables.

Politiques sectorielles

Le Groupe HSBC a mis en place des politiques dans les domaines suivants : les matières premières agricoles, la chimie, la défense, l'énergie, l'industrie forestière, les infrastructures d'eau douce, l'industrie minière et métallurgique, les sites du patrimoine mondial et les zones humides Ramsar. Il applique les Principes de l'Equateur depuis leur origine en 2003 y compris la dernière version (EP3) depuis 2014.

Le Groupe HSBC procède à des évaluations et accompagne les clients en appliquant ses propres politiques qu'il révise et affine régulièrement, notamment par un dialogue constructif établi avec les ONG et les groupes d'action. Il s'engage régulièrement aux côtés de ces derniers sur des questions d'intérêt commun. Après la mise à jour de la politique Industrie Forestière, et l'introduction de nouvelles politiques (Matières Premières Agricoles, Sites du Patrimoine Mondial et Zones Ramsar) en 2014, le Groupe a revu la politique sectorielle Mines et Métaux en 2016. Dans la lignée de l'Accord de Paris de décembre 2015, il a intégré des critères en matière de financement des nouvelles mines de charbon thermique, en complément des politiques existantes sur les centrales à charbon et la déforestation. La politique a également été complétée avec des éléments concernant les impacts préjudiciables aux droits de l'Homme qui pourraient subvenir dans le secteur minier. Ces politiques sont accessibles sur http://www.hsbc.com/our-approach/sustainability/finance.

Des équipes formées

Les *Sustainability Risk Managers* désignés par HSBC sont régulièrement chargés d'assurer la formation des chargés d'affaires dans les métiers des Risques, de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises de chaque région du globe.

Evaluation de l'exposition de HSBC France aux risques physiques et risques de transition liés au changement climatique

Dans le cadre de l'article 173 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique, HSBC France a transmis à l'ACPR des informations relatives à la manière dont il apprécie les risques liés au changement climatique comme exposé plus haut, ainsi que des données sur son exposition aux risques physiques et aux risques de transition. Au terme de cet exercice, il est apparu que, à l'instar des banques françaises, HSBC France est plus exposé aux risques de transition qu'aux risques physiques. Son exposition aux secteurs les plus vulnérables aux risques de transition représente en moyenne 10,1 % des encours (7,1 % de cette exposition est située en France). Les secteurs les plus exposés sont la production d'électricité, gaz, vapeur, air conditionné ; la construction ; les transports terrestres ou oléoducs.

Afin de compléter cette analyse, HSBC France a mené une première évaluation de l'alignement de son portefeuille de financement au scénario 2 °C de l'Agence Internationale de l'Energie, sur deux premiers secteurs à la fois clés pour HSBC France et en même temps critiques pour la décarbonation de l'économie : l'énergie et les transports. Ils représentent 10 % de ses encours bilanciels, et l'échantillon étudié 86 % de cette part, avec un seuil de matérialité pour l'analyse fixé à 2 millions EUR.

Le mix énergétique financé par HSBC France se répartit comme suit : 0 % charbon ; 71 % pétrole et gaz ; 27 % électricité ; 2 % biomasse. Il est en ligne avec un scénario 2 °C de l'AIE au niveau du charbon, mais pas des autres énergies fossiles qui recommande une part de 23 % en Europe sur la période 2014-2035. Le mix électrique financé par HSBC France, avec un facteur d'émission de CO_2 de 97 g CO_2/kWh, est lui en ligne avec la trajectoire 2 °C de l'AIE en étant déjà au niveau des attendus en 2030-2035.

Du côté du secteur des transports, le mix financé par HSBC France se répartit comme suit : 61 % air ; 26 % maritime et ferroviaire ; 9 % route. Il se traduit par un facteur d'émission de 132 g CO_2 par passager et par kilomètre soit un alignement avec la trajectoire 2 °C de l'AIE dès 2020.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Ces résultats donnent un premier éclairage sur l'alignement du portefeuille de financement de HSBC France avec une trajectoire 2° C, résultats qui nourriront la stratégie bas carbone du Groupe en France.

Finance Climat

Obligations vertes

HSBC France est fortement impliqué dans le développement du marché des obligations vertes ou *Green Bonds*, notamment à travers des actions de promotion telles que la conférence organisée en partenariat avec la *Climate Bonds Initiative* sur l'état du marché en 2016.

HSBC France a codirigé l'émission *Green Bond* inaugurale de SNCF Réseau pour un montant de 900 millions EUR à 15 ans. Les fonds levés grâce à cette opération permettront à SNCF Réseau de financer en priorité la rénovation du réseau structurant mais également le développement de nouveaux projets avec une méthodologie spécifique de mesure des impacts en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de préservation des ressources.

En mai 2016, HSBC France a également été mandaté comme *Active Bookrunner* sur l'émission verte inaugurale de 500 millions EUR de Foncière des Régions. Le produit de l'émission a servi à financer des projets immobiliers verts (notamment *BREEAM very good* et/ou *LEED gold*). Plus de 3/4 des investisseurs alloués avaient signé les Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable.

En décembre 2016, HSBC France a assuré le placement privé d'une obligation à caractère environnemental et social d'un montant de 40 millions EUR destinée à financer la construction d'un hôpital public de plus de 1 000 lits dans la ville d'Elazig, dans l'est de la Turquie.

Efficacité énergétique

En 2016, HSBC Assurances a poursuivi, dans sa politique immobilière, une démarche de qualité environnementale soutenue : acquisition de biens répondant aux standards les plus élevés en matière environnementale, restructuration d'immeubles vacants en visant à améliorer leur qualité (notamment en cherchant à obtenir un label tel que BBC - Bâtiment Basse Consommation), incitation de ses locataires à un usage responsable de ses immeubles par la signature d'une "annexe verte" au bail, qui comprend un certain nombre d'engagements en cohérence avec la politique décidée par HSBC Assurances.

La Direction des Affaires Immobilières contribue également à la participation de HSBC France dans le développement d'une économie bas carbone. Elle accompagne notamment ses plus grands clients (promoteurs, foncières, fonds d'investissement, etc.) dans leurs projets de développements immobiliers répondant aux normes énergétiques et environnementales de tout premier ordre.

Parmi les opérations les plus emblématiques, HSBC France a notamment participé au financement de l'opération "Quadrans", à proximité du nouveau Ministère de la Défense, dans le 15e arrondissement de Paris. Ces 92 000 m² de surfaces tertiaires bénéficieront des labels énergétiques HQE®, RT 2012, BBC Effinergie et *BREEAM Very Good*.

Depuis fin 2015, HSBC France propose aux PME/ETI une offre de financement à caractère environnemental en partenariat avec Bpifrance, le Prêt vert de Bpifrance : un dispositif en cofinancement avec HSBC, destiné aux investissements répondant à un enjeu de protection de l'environnement. Le Prêt vert est réservé aux PME/ETI de plus de 3 ans et profite d'un taux bonifié de Bpifrance.

La Banque des particuliers et de gestion de patrimoine propose également un Prêt Travaux Environnement destiné à financer à un taux attractif les équipements permettant des économies d'énergie, ou favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, dans le cadre de travaux de rénovation.

Villes durables et infrastructures

Au niveau de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en 2016, HSBC France a poursuivi ses travaux visant à identifier les modèles économiques, les cadres juridiques et les formats de financements permettant de mettre en œuvre les innovations technologiques en cours de gestation en particulier dans le domaine de la ville durable. Ainsi, dans le cadre de sa collaboration avec l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD), la banque a rejoint la commission "Financement" nouvellement créée qui doit réfléchir sur ces thématiques du financement de la transition énergétique.

Toujours dans le cadre de l'IGD, HSBC France continue à travailler à l'évolution des régimes de concessions et de partenariats public privé, avec l'ambition de contribuer à la faisabilité et à la structuration financière des différents types de projets qui seront identifiés en France ou à l'étranger, que ce soit en Europe dans le cadre du Plan Juncker ou dans les marchés émergents.

HSBC France a également rejoint l'initiative *Buildinterest*, projet européen dont l'objectif est de produire une analyse des freins et des moteurs

du développement de la construction durable et de l'efficacité énergétique et de parvenir à des solutions opérationnelles pour augmenter l'attractivité dans ce domaine.

En 2016, HSBC France a intégré la *task force* ville durable créée sous l'égide du Medef International dont l'objectif est de fédérer une offre intégrée de l'expertise française de la ville durable pour répondre aux opportunités de développement international. HSBC France a également poursuivi son partenariat avec l'Institut de la Ville Durable/Vivapolis et avec le groupe de travail *Michelin Challenge Bibendum Community* qui a publié une note de position sur le financement des infrastructures de recharge.

De manière très opérationnelle, HSBC France, en partenariat avec Bpifrance et avec le soutien de Business France, a accompagné 7 entreprises françaises innovantes à la conquête du marché des *Smart cities* de Hong Kong. Ce programme de huit mois vise à leur ouvrir les portes du marché local, et au-delà, celui de la Chine dont Hong Kong est une vitrine.

Conformément à sa politique d'investissement, HSBC Assurances a cherché à accentuer ses investissements en infrastructures et notamment contribué au financement de la transition énergétique par un engagement à long terme dans un fonds dont la stratégie d'investissement repose exclusivement sur les énergies renouvelables.

Prise en compte croissante des enjeux Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance dans l'évaluation de la performance des entreprises

L'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, a rendu obligatoire la transparence des entreprises en matière sociale et environnementale tant auprès des émetteurs que des sociétés de gestion. L'implication des investisseurs n'était toutefois pas couverte.

La récente loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dans son article 173, comble cette lacune et marque une étape nouvelle en précisant que les investisseurs, assurances, mutuelles, institutions de prévoyance, caisses de retraite, etc. devront mentionner dans leur rapport annuel et mettre à la disposition de leurs souscripteurs une information sur les modalités de prise en compte, dans leur politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Cette loi française s'inscrit dans un mouvement plus large d'exigence de prise en compte de critères ESG, mais aussi d'impact carbone des investissements.

HSBC Global Asset Management (France) a la volonté d'accompagner ces nouvelles attentes au travers de ses engagements (signature le 23 septembre 2015 du *Montreal Carbon Pledge*), de ses services et de ses produits.

En 2017, HSBC Global Asset Management (France) travaillera à la mise en place progressive de *reportings* enrichis d'informations environnementales, sociétales, de gouvernance mais aussi de l'empreinte carbone des portefeuilles pour ses clients institutionnels dans le cadre de la mise en application de l'Article 173.

Prise en compte des critères ESG dans la gestion de portefeuille

Pour satisfaire ses obligations contractées au travers de notre adhésion aux Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, l'analyse des entreprises/émetteurs est devenue en 2012 la responsabilité de tous les analystes Action et Crédit, en lieu et place d'une équipe spécialisée d'analystes ESG. Les efforts de HSBC Global Asset Management en termes d'intégration des critères ESG sont ainsi évalués tous les ans par le secrétariat des PRI qui, en 2016, a particulièrement salué ses avancées dans le domaine du processus de gestion obligataire.

Ainsi, les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active et pas seulement dans les fonds ISR. Environ 6 000 émetteurs dans le monde font l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe.

Les entreprises/émetteurs sont classés en *"Low risk, Medium risk et High risk"*. Les titres classés en *"High risk"* font l'objet d'un examen approfondi. Il s'agit d'entreprises/émetteurs qui ont violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classés dans les 5 derniers pour-cent au sein de leur univers de référence : valeurs des pays émergents, valeur des pays développés. Chaque valeur est rattachée à l'un des 30 secteurs ESG qui ont été déterminés en partant de la segmentation MSCI afin de faciliter leur intégration dans les segmentations déjà existantes. Ces 30 secteurs ESG rassemblent les émetteurs en groupes homogènes, pour lesquels est déterminée une pondération des piliers E, S et G qui s'appuie sur les études approfondies que produisent les analystes Actions/ESG et Crédit/ESG, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG. La question de la détention des valeurs *"High Risk"* dans les portefeuilles est posée et les conclusions sont prises dans le cadre d'un Comité *ad hoc*. Ces conclusions sont consignées et font l'objet d'un contrôle *ex post* par un Comité Global présidé par le *Global Chief Investment Officer*. En cas d'exclusion, les valeurs ne peuvent être détenues dans aucun portefeuille de gestion active qu'il soit ISR ou non ISR. Dans l'hypothèse où,

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

à l'issue de cette analyse, une entreprise ou un émetteur est qualifié pour rester en portefeuille, il fait l'objet d'une mise sous surveillance. Un dialogue est engagé avec l'entreprise qui peut prendre diverses formes : entretiens téléphoniques ou en personne, courriers, etc. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à classer l'entreprise en *"Low Risk"*.

Au niveau mondial, en 2016, HSBC Global Asset Management a poursuivi ses activités engagées dans les domaines suivants :

Intégration ESG (Environnement, Social, Gouvernance)
Dans le prolongement de l'effort entrepris en 2015, HSBC Global Asset Management a activement continué à travailler à la restructuration de l'intégration ESG de ses processus décisionnels des stratégies de gestion active obligataires, actions et, par extension, *multi-asset*. L'intégration ESG constitue désormais l'un des piliers de sa philosophie d'investissement actions ainsi qu'un composant essentiel de son processus de recherche crédit.

Développement de stratégies de gestion ESG
Afin de répondre à la demande croissante des investisseurs institutionnels en matière de stratégies de gestion intégrant une pondération spécifique carbone et/ou ESG, l'équipe de recherche quantitative a construit un modèle qui intègre ces critères à la fois comme éléments de mesure et de contrôle du risque mais également comme facteurs d'optimisation et de recherche de surperformance. Ces stratégies sont construites sur la base d'un modèle propriétaire qui utilise des données ESG/empreinte carbone émanant de fournisseurs externes.

Responsabilité fiduciaire / Engagement actionnarial
En 2016, HSBC Global Asset Management a renforcé son équipe d'engagement actionnarial et mis en place un plan d'action stratégique. Ces avancées structurantes lui ont permis d'accroître sa collaboration aux initiatives de place telles que l'*Institutional Investor Group on Climate Change* (IIGCC). Pour la première fois, il a publiquement prédéclaré son soutien à des résolutions d'actionnaires encourageant la résilience face au changement climatique et entend augmenter son activité en la matière.

Politique Climat
Les équipes de gestion ont soutenu la contribution du Groupe HSBC au groupe de travail sur la transparence financière climatique (TFCD) initié par la FSB (Groupe de Stabilité Financière). HSBC Global Asset Management a également publié une Politique Climat qui expose son approche en termes de changement climatique, consultable à l'adresse suivante : http://www.frinfo.assetmanagement.hsbc.com/25189/PDF/Climate_change_policy-2.pdf

Transparence
La liste de ses fournisseurs de données carbone et de recherche ESG a été étendue afin de satisfaire au mieux ses engagements de *reporting* liés au *Montréal Carbon Pledge* et, en France, à la mise en application de l'Article 173-VI de la Loi de transition énergétique. Cette étape va lui permettre de mettre en place son tout nouveau *reporting* carbone à destination de ses clients institutionnels.

Point sur les fonds d'Investissement Socialement Responsables (ISR)
L'offre ISR HSBC a été conçue pour répondre aux attentes de tous les segments de clientèle de HSBC Global Asset Management (France) : institutionnels, sociétés de gestion, multi gérants, entreprises, associations et clients particuliers.

Les encours sous gestion
En date du 31 décembre 2016, les Fonds *HSBC Sustainable Euroland Equity* et *HSBC Sustainable Euro Bond* détenaient des encours respectifs de 219,68 et 103,79 millions EUR. Par comparaison au 31 décembre 2015, le Fonds *HSBC Sustainable Euroland Equity* a vu ses encours croître de 5,02 % tandis que le Fonds *HSBC Sustainable Euro Bond* a vu les siens croître de 5,12 %. HSBC a continué de développer sa gamme ISR avec la transformation du Fonds HSBC Actions Internationales le 16 décembre 2016 en *HSBC Sustainable Global Equity* dont l'encours s'élevait à 163,9 millions EUR au 31 décembre 2016. Ce FCP a également un FCPE nourricier HSBC EE Actions Monde, ce qui a donc contribué à élargir également l'offre ISR en épargne salariale.

Sur un an à fin décembre 2016, le nombre de salariés investis sur les fonds ISR dans le cadre de l'épargne salariale s'est accru de 12,27 %. L'encours de la gamme de FCPE ISR est de 310 millions EUR soit une progression des encours de 22,71 %.

Les performances
Les performances à fin décembre 2016 sont satisfaisantes et en ligne avec celles de la gestion traditionnelle. Dans la catégorie Morningstar[1] *Eurozone Large-cap Equity*, le fonds *HSBC Sustainable Euroland Equity* est classé en 1er quartile sur un an, 2nd quartile sur trois ans et 2nd quartile sur cinq ans. Dans la catégorie obligataire Morningstar *EUR Diversified Bond*, le fonds Obligataire *HSBC Sustainable Euro Bond* est classé en 2nd quartile sur un an, 2nd sur trois ans et 1er sur cinq ans.

1 *Copyright 2016 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou à ses fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations.*

Epargne salariale

La gamme ISR de HSBC Global Asset Management (France) regroupée au sein du FCPE HSBC EE Socialement Responsable comprend actuellement quatre fonds multi-entreprises : HSBC EE Actions Responsables, HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, HSBC EE Oblig Euro Responsables et Solidaire et HSBC EE Monétaire Etat.

En 2017, cette offre Epargne Salariale ISR sera étoffée avec la création d'un fonds diversifié Equilibre ISR.

Accompagner les collaborateurs

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 alinéa 5 dudit Code.

Les effectifs fin 2016

Effectifs inscrits

	2016	2015	2014	2013[1]	2012
Total groupe HSBC France	**8 956**	9 593	9 793	9 891	9 851
dont HSBC France	**8 382**	8 979	9 144	9 198	9 424
dont filiales et succursales	**574**	614	649	693	427

Effectifs équivalents temps plein

	2016	2015	2014	2013[1]	2012
Total groupe HSBC France	**8 647**	9 217	9 402	9 533	9 570
dont HSBC France	**8 093**	8 621	8 771	8 857	9 152
dont filiales et succursales	**554**	596	631	676	418

** Effectifs exerçant majoritairement leur activité en France, exception faite des personnes expatriées (47 personnes sont expatriées fin 2016).*
1 *L'année 2013 est caractérisée par l'intégration de HSBC Assurances Vie (France) dans le périmètre des filiales de HSBC France.*

L'effectif de HSBC France s'est réduit de 6,6 % (596 salariés) en 2016.

Cette diminution résulte principalement des mouvements entrées/sorties suivants :

– 517 embauches ont été effectuées en 2016, dont 332 recrutements en CDI, 157 en CDD, parmi lesquels 133 recrutements de jeunes en alternance (CDD d'apprentissage et de professionnalisation) ;

– 1 113 salariés ont quitté la société, les départs en retraite ont représenté 19,3 % de ce total, les fins de CDD 28,3 % et les démissions 30 %.

Les licenciements représentent 13 % des départs de CDI.

Le taux de rétention des salariés les plus performants est de 95,8 %.

La structure de la population reste stable : 70,3 % des effectifs sont cadres et le pourcentage de femmes parmi les cadres est de 50,7 %.

Fin 2016, 1 084 salariés travaillaient dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit 13 % de l'effectif inscrit.

Le pourcentage de salariés en situation de handicap selon les définitions retenues dans la déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) au titre de 2015 était de 3,5 %, pour un objectif à atteindre de 6 %. De ce fait, HSBC France a versé à l'Agefiph un montant de 1,12 million EUR en 2016.

Fin 2016, HSBC France emploie 382 travailleurs en situation de handicap (dont 151 bénéficient d'une dispense d'activité).

Rémunérations et schémas d'intéressement

Les rémunérations et leur évolution

En 2015, pour l'année 2016, en l'absence d'accord collectif dans le cadre de la négociation annuelle des salaires, la Direction a décidé d'appliquer unilatéralement une seule mesure. Cette mesure consiste à réserver une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles liées aux situations suivantes :

– pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes (équité salariale et de carrière), ainsi que l'équité entre les collaborateurs à temps plein et les collaborateurs à temps partiel ;

– pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé parental d'éducation ;

– pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des salariés en situation de handicap ;

– pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des collaborateurs ayant plus de 50 ans et n'ayant pas bénéficié d'une augmentation sélective de salaire au cours des cinq dernières années (de 2011 à 2015) ;

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

– pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des représentants du personnel, en application de l'accord du 30 octobre 2007 relatif à l'exercice du droit syndical au sein de HSBC France.

Par ailleurs, conformément à la politique de rémunération, une enveloppe de révision salariale sélective et une enveloppe de variable sont mises à la disposition des managers afin, d'une part, de revoir les situations individuelles de leurs collaborateurs, et d'autre part, d'attribuer des primes basées sur la performance individuelle.

Schémas d'intéressement du personnel

Un dispositif groupe de participation et d'intéressement a été renégocié en 2016. Il reprend le même périmètre que les accords précédents, à savoir qu'il couvre l'ensemble des salariés de HSBC France, de HSBC Global Asset Management (France) et de HSBC Assurances Vie (France) et il s'applique pour trois ans (exercices 2016, 2017 et 2018).

Il reprend le principe de l'accord dit "gigogne", où l'accord d'intéressement englobe l'accord de participation avec un plafond global de distribution reconduit à 8,75 % de la masse salariale au périmètre du groupe (hors variables).

La participation est assise sur le dispositif légal tandis que l'intéressement est fonction d'un pourcentage du résultat avant impôt retraité.

Le mode de répartition individuelle, basé à 50 % sur le temps de présence et à 50 % sur un salaire plafonné, a été maintenu et vise à favoriser les salaires les moins élevés.

Plan d'épargne entreprise HSBC France (PEE)

HSBC France dispose d'un PEE (incluant un volet long terme sur 8 ans appelé le PERF-Plan d'Epargne Retraite Future) dans lequel les collaborateurs peuvent investir leur participation, leur intéressement ou effectuer un versement volontaire et bénéficier de l'abondement de l'entreprise plafonné à 2 424 EUR par an.

Ce PEE propose une gamme de 12 fonds parmi lesquels trois prennent en compte des critères de développement durable en complément des critères financiers habituels.

Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

HSBC France dispose d'un PERCO dans lequel les collaborateurs peuvent faire des versements volontaires ou transférer des jours épargnés sur leur CET Long terme.

Ce PERCO ne bénéficie pas d'abondement de l'entreprise. Il propose une gamme de 14 fonds au sein de la "gestion libre" (incluant 3 fonds prenant en compte des critères de développement durable) à laquelle se rajoute la formule "gestion pilotée" dont le principe est la désensibilisation progressive du risque au fur et à mesure que le titulaire s'approche de son horizon de placement.

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Dans ce cadre, un certain nombre de collaborateurs de HSBC France ont bénéficié de l'attribution de *stock-options* HSBC Holdings plc de 2001 à 2005.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 5* du règlement général) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du *"Group Performance Share Plan"* qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances individuelles. Des attributions peuvent également être proposées dans le cadre de ce plan pour attirer ou retenir des collaborateurs talentueux. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe HSBC distingue deux catégories d'actions gratuites :

– les "*Group Performance Shares*" qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
  - une période d'acquisition de cinq ans,
  - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
  - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*"),

- Les actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*") ne sont plus attribuées à compter de l'année de performance 2016 ;

– les *"Restricted Shares"* qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe soit immédiatement soit au terme d'une période de un, deux ou trois ans.

Augmentation de capital réservée aux salariés (et aux retraités) du Groupe HSBC en France

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital proposée aux salariés (et aux retraités) du Groupe HSBC en France en 2016.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Etablissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3,2 millions EUR en 2016.

Par ailleurs, HSBC France s'est doté d'un fonds social Santé dont le montant correspond à 0,02 % des salaires de base HSBC France. Ce Fonds Social Santé HSBC intervient pour compléter pour les salariés HSBC les aides accordées par Harmonie Santé Service, instance d'aide sociale pour les adhérents d'Harmonie Mutuelle. Le Fonds Social Santé HSBC vise à apporter un soutien financier aux collaborateurs fragilisés par leur situation personnelle. Un Comité Paritaire HSBC de suivi du régime définit les orientations de l'action du fonds social.

Enfin, HSBC France a consacré 8,8 millions EUR en 2016 à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, prime parentale, fidélité et médailles HSBC France).

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

En application de l'accord relatif à la durée du travail, signé en octobre 2008, la durée annuelle de travail des salariés est de 1 592 heures, compte non tenu de la journée de solidarité.

Pour les salariés à décompte horaire, l'organisation du temps de travail s'effectue selon deux modalités possibles :

– sur une durée hebdomadaire de 38 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 36 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2016, de 17,5 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 22,5 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi ;

– sur une durée hebdomadaire de 37 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 24 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 4,5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2016, de 12 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 16 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi.

Les cadres à forfait jour sont les cadres qui occupent un poste impliquant une importante autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, et dont la principale vocation est d'animer et de piloter une équipe et/ou dont la mission nécessite une expertise développée dans leur métier.

Les droits à repos RTT des salariés en forfait annuel en jours varient, comme pour les cadres dirigeants, en fonction de leur rythme de travail sur la semaine.

Heures supplémentaires

En 2016, 75 159 heures supplémentaires et complémentaires ont été déclarées par les salariés de HSBC France, en diminution de 3 % par rapport à 2015.

Le travail au-delà des horaires réglementés est principalement lié aux heures réalisées dans le cadre de l'accord sur le travail exceptionnel, qui représente 68 % des heures en plus réalisées.

Absentéisme

A fin 2016, les congés pour cause de maternité sont en hausse par rapport à 2015, le cumul des jours d'absence pour maternité augmente de 8,2 %.

En 2016, les absences pour cause de maladie sont plus importantes qu'en 2015. Le taux d'absentéisme pour cause de maladie ressort à 4 % à comparer à 3,65 % pour 2015.

Santé et sécurité

Hygiène et sécurité

HSBC France dispose de Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT), de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

Les accords relatifs aux élections des Comités d'entreprise et des Délégués du personnel de 2013 renforcent les moyens dont disposent les CHSCT, notamment en nombre de représentants.

En 2016, les CHSCT ont poursuivi leurs interventions dans le cadre des consultations relatives à la poursuite des rénovations et aménagements d'agences, et des immeubles centraux de la banque, notamment à Cœur Défense où sont présents 4 150 postes de travail ainsi que dans la prise en compte et l'accompagnement des réorganisations sur les conditions de travail des collaborateurs.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Aucun accord spécifique en matière de santé et de sécurité au travail n'a été signé en 2016 ; néanmoins les actions engagées précédemment se sont poursuivies, notamment :

a) Observatoire du stress

Depuis 2004, pour les collaborateurs de la région parisienne, et 2010 pour ceux de province, HSBC France propose de répondre, lors de leur visite médicale périodique, au questionnaire de l'Observatoire médical du stress. Le traitement des données recueillies, étalonné à partir d'une méthodologie scientifique, a été confié à un cabinet indépendant ayant la qualification d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP). En 2015, 1 230 collaborateurs ont participé à l'Observatoire du stress.

Les résultats révèlent des niveaux de stress, d'anxiété et de dépression en augmentation, en comparaison des années précédentes. Ce cabinet d'IPRP constate également que le niveau moyen de stress atteint un niveau supérieur à celui de son propre panel.

Les groupes exprimant un vécu psychologique moins favorable se trouvent parmi les techniciens des métiers traitant les opérations bancaires, les collaborateurs de 59 ans et plus, ainsi que les salariés âgés de moins de 30 ans.

Ces enquêtes ont permis à HSBC France d'identifier des éléments factuels, puis de mettre en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la sensibilisation aux facteurs de stress, et à les réduire, par des actions ciblées, portant notamment sur la charge de travail, l'organisation du travail, l'ergonomie des postes, un accompagnement spécifique lors des changements organisationnels, des parcours de formation adaptés et prenant en compte les évolutions des métiers et l'accompagnement des jeunes lors de leur intégration dans l'entreprise.

b) Dispositif de prévention des risques psychosociaux

Un comité de pilotage paritaire, regroupant la Direction, les organisations syndicales, des représentants des CHSCT, le Service de Santé au Travail et le cabinet en charge de l'Observatoire médical du stress, a poursuivi ses travaux en 2016, avec l'appui du Cabinet Technologia, sur les conditions de travail des salariés de HSBC France.

Le Comité de Pilotage, sur le fondement des résultats du 1er baromètre sur la Qualité de vie au Travail, a poursuivi ses travaux d'analyse des situations des risques à l'appui des résultats de la 4e itération réalisée en novembre 2015.

Ce dernier baromètre a fait ressortir que les salariés ayant répondu à l'enquête dans les métiers des Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises et Direction des Opérations ont perçu des changements bénéfiques pour 21 % d'entre eux sur l'évolution des process. Les indicateurs restent relativement stables par rapport à la précédente itération.

La cartographie des risques psychosociaux, réalisée en 2012, sera de nouveau actualisée à l'issue de la 5e itération lancée en novembre 2016 auprès d'un panel de 3 500 salariés.

Cette dynamique vise à suivre la pertinence des actions menées pour renforcer le bien-être des collaborateurs de HSBC France.

Ecoute des collaborateurs

En complément de l'Observatoire du stress et du dispositif de prévention des risques psychosociaux évoqués ci-dessus, l'écoute des collaborateurs s'appuie sur un dispositif complémentaire au niveau du Groupe HSBC.

HSBC interroge tous les mois ses collaborateurs, partout dans le monde, grâce à un dispositif d'écoute resserré, intitulé *Snapshot*. *Snapshot* a pour objectif d'évaluer la compréhension des priorités stratégiques de l'entreprise et de mesurer la perception des changements en cours à travers différents thèmes : la stratégie, les *Global Standards*, la communication, l'expérience clients, la culture et les méthodes de travail. Tous les mois, elle interroge, partout dans le monde, un échantillon représentatif de collaborateurs. Les résultats sont consolidés tous les trimestres par ligne de métiers, par pays et par régions, et communiqués. Une fois par an, l'enquête est conduite auprès de l'ensemble des collaborateurs et couvre l'ensemble des dimensions clés de l'entreprise, en particulier l'adhésion à la stratégie, la compréhension des normes régissant la lutte contre la criminalité financière, la collaboration et l'inclusion, l'engagement et la facilitation, les comportements du manager direct, le développement des collaborateurs et l'éthique, la gestion de la performance, le respect et la reconnaissance. Le nombre important de réponses donne une analyse plus détaillée par pays. Ainsi, 4 400 collaborateurs ont participé à l'enquête menée du 23 juin au 11 juillet 2016. Le score de "positivité" s'est amélioré de 2 points par rapport aux résultats 2015. La régularité de l'enquête permet de mesurer et suivre l'impact des actions entreprises. Ainsi, les résultats du troisième trimestre 2016 montrent une amélioration continue sur presque tous les items, même si globalement en France les résultats restent bien inférieurs aux résultats du Groupe.

Cette enquête complète la possibilité qui est donnée aux collaborateurs, par le programme *Exchange* lancé en décembre 2012, de faire entendre leur voix. Ce dispositif consiste, pour les managers, à mettre en place des réunions d'échanges entre les membres de leurs équipes. L'ordre du jour de ces réunions est librement fixé par l'équipe. Les éléments qui en ressortent sont

transmis au Groupe HSBC. Depuis le lancement de ce programme, l'entreprise a clairement identifié que les collaborateurs ayant participé à une réunion *Exchange* ont une approche plus positive de leur travail, de la stratégie et comprennent mieux les changements que traverse HSBC.

Accidents du travail et maladies professionnelles
Les maladies professionnelles touchent un nombre très faible de salariés. Leur pourcentage dans le total des maladies est insignifiant.

En 2016, le taux de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêts/nombre de millions d'heures travaillées) est de 9,9 et le taux de gravité des accidents de travail et de trajet (nombre de journées perdues/nombre de milliers d'heures travaillées) est de 0,3.

Equilibre vie professionnelle – vie personnelle
Depuis fin 2010, HSBC France s'est doté d'un dispositif de télétravail qui permet à un collaborateur, si ses fonctions le lui permettent, d'exercer une partie de son activité à domicile. Ce dispositif repose sur le volontariat et le principe de l'alternance sur une même semaine entre un à trois jours de télétravail, et deux jours consécutifs minimum de travail dans l'entreprise.

Fin 2016, 840 collaborateurs (soit 10 % de l'effectif), principalement dans les fonctions supports, ont opté pour cette solution largement mise en place au sein du Groupe HSBC. Leur degré de satisfaction est élevé.

Le télétravail réduit sensiblement le temps de transport hebdomadaire, ce qui favorise la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise, et permet aux collaborateurs de mieux conjuguer vie professionnelle et vie personnelle.

Relations sociales : organisation du dialogue social et bilan des accords collectifs
Tout au long de l'année 2016, la Direction a présenté aux différentes instances représentatives du personnel de HSBC France (CCE, Comités d'établissement, Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) des projets de réorganisation et d'optimisation des process. Ces projets ont principalement concerné la Banque de particuliers et de gestion du patrimoine, la Banque d'entreprises, et la finalisation du regroupement des équipes sur le site de Cœur Défense.

HSBC France a également procédé à une consultation du CCE sur les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences sur l'activité. L'examen des projets, ainsi que les autres travaux menés avec ces instances et avec les Délégués du Personnel, ont donné lieu à la tenue de plus de 450 réunions, et plus de 3 000 questions ont été traitées en 2016.

Au sein de HSBC France, les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont permis d'aboutir à la signature de deux accords et de trois avenants à des accords existants, dont :

– Accord de groupe sur l'intéressement ;

– Accord sur la mise en place du Congé de Fin de carrière et de solidarité.

Au sein de HSBC Global Asset Management, les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont, quant à elles, permis d'aboutir à la signature de deux accords et de trois avenants à des accords existants :

– Avenant n° 3 : accord collectif au règlement de plan d'Epargne d'Entreprise ;

– Avenants n° 3 et 4 : PERCO ;

– Accord relatif aux primes de rentrée scolaire ;

– Accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires HSBC Global Asset Management pour l'Exercice 2016.

Formation
Les formations en 2016 ont visé en priorité l'accompagnement et le développement des compétences des salariés afin de poursuivre le déploiement de la stratégie du Groupe HSBC reposant sur :

– la poursuite de la croissance et l'amélioration de l'efficacité ;

– la mise en place des standards les plus exigeants en matière de conformité, en particulier en ce qui concerne la lutte anti-blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme et la corruption, dans le cadre du programme *Global Standards*.

Les orientations de la formation professionnelle chez HSBC France s'inscrivent logiquement dans ce cadre.

Elles se fondent sur : la maîtrise des risques de la banque, le programme des *Global Standards* (composé de trois volets : connaissance du client, amélioration du dispositif de conformité en matière de criminalité financière, veille et identification de nouveaux schémas de criminalité financière), le renforcement des compétences managériales, des connaissances linguistiques renforcées et le développement des compétences techniques.

Dans le cadre des *Global Standards*, tous les collaborateurs de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine particulièrement exposés au risque de blanchiment ont bénéficié d'une journée de formation en présentiel sur le thème "Lutte anti-blanchiment et respect des sanctions" et adaptée aux différents métiers.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Une formation a également été organisée sur le thème "Criminalité financière : comment en parler à nos clients ?" pour accompagner les métiers du réseau dans le discours clientèle sur les thèmes de la conformité, de la lutte contre la criminalité financière afin de sensibiliser les clients au contexte dans lequel nous opérons.

La Banque privée a poursuivi l'adaptation de ses outils et process aux différentes obligations réglementaires et aux *Global Standards* (KYC/TOMIC). Les collaborateurs ont été accompagnés à ces nouveaux outils/process par des formations adaptées selon leur fonction.

La Banque d'entreprises a, pour sa part, poursuivi le déploiement de ses formations autour de ses axes stratégiques (développement de la connectivité internationale, gestion du risque, gestion de la relation client) en se focalisant sur la montée en compétence des collaborateurs sur les thèmes de l'international, la gestion du risque et la relation client.

Dans la Banque de financement, d'investissement et de marchés, les grandes orientations ont été poursuivies autour des thèmes techniques, produits et relations clients.

HSBC Operations, Services and Technology (HOST) a poursuivi en 2016 le développement des compétences techniques des collaborateurs notamment dans les domaines de l'informatique et la gestion de projet. Dans ce dernier domaine, certains collaborateurs ont pu bénéficier d'une formation qualifiante reconnue sur le marché.

Les formations destinées aux Fonctions Supports ont été concentrées sur les besoins techniques spécifiques de leurs équipes ainsi que sur la montée en compétence en anglais.

HSBC France a par ailleurs continué à investir dans le développement des compétences linguistiques, principalement l'anglais, pour les collaborateurs travaillant de façon récurrente avec des interlocuteurs internationaux. Pour ce faire, la Direction de la Formation a proposé une offre de formation variée en réponse aux différents besoins (stages intensifs, immersions, cours individuels par téléphone, cours individuels en présentiel). Pour compléter cette offre, une formation interculturelle a été mise en place afin de faciliter le travail collaboratif au sein du Groupe HSBC.

Le changement culturel visant à doter collaborateurs et managers d'outils communs et partagés s'appuyant sur les valeurs HSBC a été appuyé par la mise en place de 2 modules :

– "Etre au Top" pour près de 8 000 collaborateurs. Ces sessions sont ouvertes à tous les métiers et fonctions pour enrichir les échanges et s'assurer de l'appropriation commune de ces outils pour accompagner une évolution de la culture au sein du Groupe ;

– "Etre au Top pour manager" pour 1 200 managers sur 2015/2016, tous métiers et fonctions confondus afin de faciliter l'appropriation de nouveaux outils de management par les managers et favoriser la diffusion de nouvelles pratiques dans leurs équipes.

Les formations à caractère obligatoire pour tous ont été déployées sur un rythme soutenu : 9 contenus en *e-learning* pour l'année 2016.

L'entreprise a poursuivi également l'accompagnement des collaborateurs qui ont choisi de s'investir dans le domaine de la formation diplômante bancaire en formation continue. Sont concernées les formations du Brevet Professionnel de Banque, BTS Banque Particuliers, *Bachelor* Conseiller Bancaire Clientèle de Professionnels, ITB, Mastère Spécialisé en Senior Management Bancaire - CESB Management et CESB Gestion de Patrimoine.

Concernant les filiales HSBC Global Asset Management (France) et HSBC Assurances Vie (France), les priorités de formation ont été principalement axées sur :

– les *Global Standards* pour les équipes Risque et Conformité qui ont assisté à *"AML & Sanctions Compliance"* ;

– les formations techniques sur la gestion de portefeuille, la connaissance et l'expertise des produits (OPCVM, fonds de pension) ;

– la capacité professionnelle des connaissances réglementaires des acteurs de marché (certification AMF) ;

– l'actualité réglementaire pour ces métiers.

Diversité et égalité de traitement

L'accord global d'entreprise sur la Diversité et l'Equité signé par les partenaires sociaux en novembre 2014 couvre 4 thèmes :

– la diffusion d'une culture d'inclusion dans l'environnement de travail ;

– la diversité d'origine ethnique et sociale ;

– l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

– l'intégration du handicap dans l'entreprise.

En matière d'égalité professionnelle, les objectifs de la banque consistent à favoriser l'équité entre les hommes et les femmes en matière de carrière, de rémunération, de formation et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité

familiale. Ainsi, HSBC continue d'améliorer le congé de paternité et a pris des engagements chiffrés afin de faire progresser la proportion de femmes dans les niveaux de classification cadre où elles sont sous-représentées.

Pour mieux repérer et combattre les discriminations liées au sexe dans l'évolution des carrières et des rémunérations, les deux diagnostics partagés avec les partenaires sociaux sont reconduits.

L'un porte sur les carrières et consiste à suivre les indicateurs de promotion pour les hommes et les femmes sur plusieurs années.

L'autre porte sur la rémunération et témoigne de l'attention particulière portée à l'équité salariale. De fait, depuis 2004, la banque y a consacré 8 millions EUR. Un même diagnostic égalité salariale est réalisé pour les partenaires sociaux, les personnes en situation de handicap et les salariés de plus de 50 ans.

Avec la même logique, HSBC France a poursuivi, en 2016, la mise en œuvre de son plan d'action axé sur les carrières féminines, visant à favoriser l'accès des femmes aux postes au plus haut niveau de l'entreprise :

– continuer à sensibiliser les managers aux enjeux de la diversité/mixité et aux biais inconscients *via* des ateliers dédiés ;
– accompagner les femmes dans leur développement *via* du *mentoring*, *coaching* individuel et collectif, etc. Leur objectif est de faire évoluer les stéréotypes et de favoriser la progression des collaboratrices au plus haut niveau.

Cette priorité est partagée par le Groupe HSBC, qui la décline à l'échelle mondiale, notamment en inscrivant des objectifs liés à la mixité dans les *balancescorecards* du *CEO* et des patrons de métier.

En outre, HSBC France a continué à mettre l'accent sur une meilleure détection des femmes dans les revues de talents et dans l'élaboration des plans de succession.

Ainsi, fin 2016, six femmes siégeaient au Comité Exécutif de HSBC France, et les femmes représentaient 50,8 % des cadres et 42,2 % des Directeurs de point de vente (Directeurs d'Agences et Directeurs de Centres *Business Banking* et *Corporate business centre*) à comparer à 38 % en 2015.

Intégration des jeunes et transmission des savoirs

Un plan d'action Contrat de Génération a été mis en place par HSBC France, HSBC Global Asset Management (France) et HSBC Assurances Vie (France), en mai 2016. Il couvre la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Il vise à soutenir l'insertion durable des jeunes et à maintenir l'emploi des seniors en facilitant la transmission des savoirs et des compétences au sein de l'entreprise. Entre le 1er janvier 2013 et le 31 mai 2015, ce sont 373 jeunes de 26 ans et moins qui ont été recrutés en CDI chez HSBC France et HSBC Asset Management (France).

Le "Point d'évolution senior" pour les collaborateurs de 55 ans est reconduit. Ce point d'évolution senior a été proposé en décembre 2016 à 227 salariés.

Lutte contre les discriminations

HSBC valorise la méritocratie. A niveau de compétence et de performance égal, toute personne a les mêmes chances d'être recrutée et d'évoluer dans l'entreprise, quelles que soient ses origines ethniques et sociales.

La formation en *e-learning* sur ce thème, destinée aux managers, a été maintenue en 2016.

La formation de sensibilisation, destinée à l'ensemble des collaborateurs, a également été maintenue. Elle vise à leur faire prendre conscience du poids des stéréotypes et des préjugés dans le regard que l'on porte sur l'autre ainsi que sur les actions et décisions de chacun. Elle met l'accent sur différentes causes de discrimination possibles : l'origine, le sexe, la situation familiale, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou encore son mode de travail (télétravail ou non).

La carrière des collaborateurs en situation de handicap bénéficie d'un suivi spécifique.

En parallèle, HSBC France a recruté 10 *"jobs d'été"*, en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : Sciences Po, Fondation Egalité des Chances et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été.

Handicap

Au 31 décembre 2016, HSBC France comptait 382 salariés en situation de handicap dont 151 ne travaillent plus (invalidité 2). 32 nouveaux salariés se sont déclarés en situation de handicap en 2016.

En ce qui concerne le maintien dans l'emploi, chaque situation est traitée de manière personnalisée en liaison avec le chargé de mission handicap. Si un aménagement de poste est nécessaire, il est réalisé par la mission handicap sur son budget. Au cours de l'année 2016, 35 aménagements de postes (fauteuils ergonomiques, reposes avant-bras, souris adaptées, claviers pour malvoyants, zoom texte, écran 27 pouces, casques audio, mise à disposition de places de parking) ont été réalisés.

En matière de recrutement, HSBC a participé à deux Forums Virtuels organisés par *Job In Live* et Talents Handicap ainsi qu'une journée de recrutement appelée "Les Mardis du Handicap". Ces actions ont permis le recrutement de 4 salariés en situation de handicap.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Sur le plan de la vie quotidienne, 455 salariés en situation de handicap ou parents d'un proche en situation de handicap ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC et 8 salariés ont été accompagnés dans le financement d'équipements individuels, dans le cadre de leur handicap : prothèses auditives, équipements divers.

Opérations durables

Dans le cadre de sa politique *Reduce*, qui vise à réduire d'une tonne les émissions de CO_2 annuelles des collaborateurs entre 2012 et 2020, le Groupe réduit ses besoins en consommation d'énergie et accroît la part des énergies renouvelables. En 2016, le Groupe a signé des accords complémentaires pour accroître la part des énergies éoliennes et solaires de nouvelles sources. Au total, le Groupe HSBC a conclu des accords pour assurer 23 % de ses besoins électriques totaux de sources renouvelables en 2018. Le Groupe publie ses résultats en matière d'émission de carbone annuels dans son rapport annuel disponible sur son site internet.

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC, HSBC France concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique ;
- réduire les émissions de CO_2, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- réduire la consommation de papier ;
- réduire la production de déchets non recyclés.

Améliorer l'efficacité énergétique – utilisation durable des ressources

En 2016, les leviers d'action ont notamment porté sur la rénovation des bâtiments, une politique active de recherche d'économies d'énergie dans la gestion des sites HSBC et la promotion du télétravail.

HSBC a finalisé une opération immobilière majeure en regroupant environ 4 300 collaborateurs au sein de l'immeuble Cœur Défense situé à la Défense (92), libérant ainsi deux immeubles (Crystal en 2015 et Ile de France en 2016) et réduisant, par conséquent, de 11 400 m² son empreinte immobilière. Dans la continuité de la certification HQE de Cœur Défense obtenue dès 2011, HSBC France a reçu cette année une nouvelle Certification NF HQE™ Bâtiments Tertiaires en exploitation avec le niveau "Excellent" sur 14 nouvelles thématiques cibles.

Consommation d'eau

En 2016, la consommation d'eau de HSBC France a continué de diminuer essentiellement en raison d'une meilleure collecte des informations. Cet effort d'amélioration de la collecte des informations a permis d'obtenir des résultats plus fiables et plus en ligne avec les objectifs de réduction des consommations.

Réduire les émissions de CO_2

Rejets de gaz à effet de serre et bilan carbone

Conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et au plan climat-énergie territorial, HSBC France a réalisé et publié son *reporting*, avec un montant de tonnes d'équivalent CO_2 produites en diminution pour la cinquième année consécutive.

Les principales sources d'émission de CO_2 de HSBC France sont les émissions liées aux consommations d'énergie et aux transports.

L'édition 2016 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise est accessible sur http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/hsbc-in-france/community.

Réduire les émissions de CO_2 liées aux déplacements professionnels

Depuis 2014, les émissions de CO_2 de HSBC France liées aux voyages professionnels ont été réduites grâce à une application stricte de la politique voyages et à une baisse du nombre de kilomètres parcourus en avion, avec notamment un report vers le train. Les alternatives aux voyages, encouragées parmi les bonnes pratiques, sont plus couramment utilisées par les collaborateurs dans le but de réduire significativement leur niveau de dépenses de voyages et leurs corollaires. Ainsi, l'usage des conférences téléphoniques, webex et surtout visio-conférences s'est largement démocratisé.

Une réorganisation de la gestion du parc de véhicules chez HSBC France est en cours. Un plan d'action pour permettre une réduction des émissions de CO_2 dans les années à venir pourra l'accompagner.

Economie circulaire

Réduire la consommation de papier et en améliorer son recyclage

Les projets de dématérialisation se sont poursuivis en 2016. Un effort tout particulier a été fait sur la rationalisation du courrier envoyé à la clientèle. Ainsi, 64 % des clients particuliers bénéficient maintenant d'e-relevés pour leurs comptes courants et comptes contre 55 % en 2015.

Pour les clients Entreprises, la E-signature pour les clients *BBC Live* permet de ne plus envoyer par courrier des documents mais d'utiliser une plate-forme de signature électronique pour assurer la transaction. Ce sont 3 400 feuilles évitées en 2016 pour un objectif de 200 000 évitées en 2018.

Le projet *Direct to GEODE* mis en place cette année dans tout le réseau commercial a pour but de faciliter le tout numérique en agence en permettant l'intégration de tous les documents reçus des clients de la banque sous format numérique, dans le circuit d'archivage ; jusqu'à présent, ils devaient systématiquement être imprimés et accompagnés d'une fiche également imprimée contenant les coordonnées du client concerné. Il s'agit bien sûr de documents non contractuels et hors instructions. Par ailleurs, il est proposé de numériser plutôt que photocopier les documents originaux remis en agence par les clients de la banque tels que les pièces d'identité, avis d'imposition, justificatifs de domicile et de supprimer leur archivage physique qui était réalisé jusque-là. Ce projet dont le déploiement a été finalisé début décembre 2016 permettra ainsi d'éviter l'impression et l'archivage physique de près de 1 million de pages par an dans les agences et BBC.

En mars 2016, la DRH de HSBC France a mis en place un projet digital RH qui comprend les dispositifs suivants : un nouveau *Workflow* dénommé "e-Demandes RH" avec une signature électronique des documents, une base d'archivage électronique des dossiers du personnel et un coffre-fort électronique pour tous les collaborateurs. Les documents RH sont ainsi dématérialisés. Par là même, la DRH s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable de HSBC en diminuant la consommation de papier, tout en permettant de consulter et d'archiver des documents à tout moment et sans limitation de durée.

Depuis mars 2016, ce sont 45 425 bulletins de paie, 10 352 courriers de rentrée scolaire, 1 093 courriers pour l'investissement du 13e mois en Compte Epargne Temps, près de 3 000 contrats ou avenants ainsi que 1 000 attestations qui ont ainsi été dématérialisés et envoyés dans les coffres-forts électroniques individuels des collaborateurs. Environ 61 000 feuilles (121 ramettes de 500 feuilles) et autant d'enveloppes ont ainsi été économisées.

Réduire la production de déchets non recyclés

L'ensemble des sites centraux est équipé de points de collecte des déchets avec tri sélectif renforcé en 2016. Les déchets informatiques sont revalorisés ou recyclés par une entreprise de reconditionnement de matériel informatique, ayant pour particularité d'employer des personnes handicapées psychiques ou en insertion.

La part des déchets recyclés est de 83 % en 2016, soit une progression de 3 points par rapport à 2015. Cette amélioration est liée à la mise en place de poubelles spécifiques pour le papier et surtout la préconisation de l'utilisation systématique des broyeurs.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Sur le site de Cœur Défense où sont localisés une majorité des collaborateurs de la banque, le partenaire de la banque sur ce site en matière de restauration a mis en place un certain nombre d'actions :

- Gestion hebdomadaire des prévisionnels de fréquentation en intégrant les aléas tels que la météo à venir, l'historique de la semaine écoulée et informations diverses (séminaires, jours de fermeture d'entreprise, RTT obligatoire…) ;
- Contrôle hebdomadaire des stocks pour identifier toute éventuelle Date Limite de Consommation ou Date Limite d'Utilisation Optimale ;
- Cadrage de la production : toute la production est cadrée par des fiches techniques qualitatives et quantitatives, pour éviter l'altération des produits, mauvaises cuissons ou erreur de production ;
- Cadrage du service : les équipes sont sensibilisées au service des plats pour éviter le "trop servi" et donc non consommé.

Le restaurant d'entreprise du Comité d'Etablissement Parisien de HSBC France a mis en place ces mêmes actions. En outre, il s'est doté d'une machine à dessiccation qui permet de convertir les déchets organiques en compost. Ce dernier est relevé par un partenaire, pour l'agriculture. Par ailleurs, le restaurant d'entreprise autogéré privilégie les circuits courts et les produits frais et développe les produits issus de l'agriculture biologique, ce qui est un gage de sécurité alimentaire pour les salariés mais aussi un engagement environnementalement responsable. Le frais nécessite un engagement plus important des équipes, que ce soit pour la préparation ou la recherche culinaire, mais est aussi plus valorisant à travailler et à partager.

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement – Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité – Utilisation des sols

Les principaux risques environnementaux ou de pollution portés par HSBC France sont ceux liés aux activités financées, lesquelles sont engagées dans la maîtrise des impacts environnementaux telle que stipulée dans la partie "Risques financiers liés aux effets du changement climatique", page 79.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

L'activité bancaire ne nécessite pas de processus industriel pouvant affecter l'air, l'eau et le sol. Les seuls impacts de l'activité de HSBC France susceptibles d'affecter l'environnement concernent la gestion des déchets essentiellement informatiques et papier.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Valeurs Mobilières Elysées (précédemment dénommé Nobel), filiale à 100 % de HSBC France acquise en 1986, exerçait historiquement une activité industrielle, qui a pris fin en 1965. Conformément à ses obligations, Valeurs Mobilières Elysées fait procéder, depuis plusieurs années, à des mesures de qualité des eaux souterraines sur la zone où était exercée cette activité. Le suivi de la nappe pour l'année 2016 montre une qualité des eaux souterraines globalement satisfaisante avec la majorité des paramètres sous les valeurs guides. Les prélèvements réalisés par deux des capteurs (piézomètres) font cependant apparaître certaines anomalies de concentration qui sont stables par rapport aux campagnes précédentes.

Prise en compte des nuisances sonores

L'activité bancaire est une activité de service sans processus industriel et ne génère donc pas de nuisance sonore particulière.

Utilisation des sols

HSBC France exerce son activité dans des bâtiments existants et n'entreprend pas de nouveaux projets de construction immobilière pouvant générer de nouveaux usages des sols ou nécessitant une extension de son emprise existante sur les sols.

Par ses programmes de mécénat environnemental (cf. partie "Soutien durable aux communautés"), l'application des Principes de l'Equateur et ses procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux dans ses activités de crédit et de financement de projets (voir "Finance durable", page 88), le Groupe HSBC, dont HSBC France, contribue à la protection de la biodiversité.

Risque financier

Compte tenu de son secteur d'activité, HSBC France n'a pas de provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

Soutien durable aux communautés

Soutien à l'entrepreneuriat social et à l'Economie Sociale et Solidaire

L'entreprise sociale met l'Homme et l'impact social au cœur du projet entrepreneurial. Elle se retrouve de fait au croisement de trois mouvements principaux que sont l'économie sociale et solidaire, le *social business* anglo-saxon (entendu comme l'activité d'entreprises visant à être autosuffisantes financièrement, si ce n'est rentables, dans le but d'atteindre un objectif social déterminé), et la marchandisation de l'action sociale (et notamment le passage d'un mode de fonctionnement par subventions à un mode de fonctionnement par appels à projets). HSBC a un rôle à jouer dans son développement au service d'une plus grande équité sociale.

En matière de microfinance, le partenariat initié en 2007 entre HSBC France et l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) s'est poursuivi en 2016 avec une mise à disposition annuelle de 2,4 millions EUR au même niveau que 2015. Ce sont donc 527 personnes qui ont été accompagnées : 274 microentrepreneurs pour lancer leur activité et 253 personnes en situation de précarité pour retourner à l'emploi grâce à des microcrédits personnels. Sur ces 527 personnes accompagnées, 525 ont pu maintenir ou retrouver un emploi.

Par ailleurs, HSBC France détient des participations dans les fonds de capital-risque à caractère social : *Business Angels* des Cités, d'un montant de 0,5 million EUR depuis 2010, et *Citizen Capital* pour 1 million EUR depuis 2011.

En 2016, l'enveloppe solidaire du fonds HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire a été répartie de la manière suivante : 0,3 million EUR pour la SIFA, 3 millions EUR pour l'Adie et 2,15 millions EUR pour Habitat et Humanisme, sans évolution par rapport à 2015.

En 2016, la Banque privée a poursuivi sa démarche initiée en 2011, qui a consisté à proposer son offre de services philanthropiques. HSBC met à la disposition de ses clients privés, ses partenaires et ses correspondants, son réseau bancaire, son expertise, l'expérience et les connaissances de ses collaborateurs pour les accompagner dans leurs initiatives philanthropiques et les aider à bâtir ou développer leurs projets. Dans le cadre de cet accompagnement, la banque propose à ses clients de participer aux Rencontres des Philanthropes, un cercle exclusif et discret, dans lequel ils peuvent échanger et assister, tous les trimestres, à des rencontres thématiques autour d'un philanthrope et d'un expert.

Soutien à l'éducation, l'environnement et la santé

En 2016, le Groupe HSBC a alloué 137 millions USD à des programmes caritatifs et les collaborateurs ont dédié 255 000 heures à des missions caritatives sur leur temps de travail.

Le programme environnemental quinquennal *HSBC Water Programme* s'est achevé fin 2016 en ayant dépassé ses objectifs. Le prochain programme environnemental sur 5 ans sera annoncé début 2017.

En 2016, le Groupe HSBC a renouvelé son engagement auprès de deux programmes mondiaux sur l'éducation *"the HSBC Youth Opportunities Programme"* et *"Junior Achievement More than Money"* pour trois nouvelles années. Ces programmes ouvrent un accès à l'éducation à des jeunes et les aident à réaliser leur potentiel.

En 2016, HSBC France a dédié plus de 2,8 millions EUR à des programmes caritatifs. 1 375 collaborateurs du Groupe en France ont accompli

plus de 1 700 missions à titre bénévole, ce qui représente près de 10 600 heures, dont 76 % sur le temps de travail. En ligne avec la politique du Groupe HSBC, les dons ont été alloués à des projets en lien avec l'éducation (23 %), l'environnement (55 %) et la santé (22 %).

Education

En matière d'éducation, l'année 2016 a été marquée par :

- le concours apporté par la Fondation HSBC pour l'Education aux 43 institutions scolaires ou associations en lien avec l'école au bénéfice de près de 10 000 enfants de milieux défavorisés en France métropolitaine selon les quatre priorités définies par le Comité Exécutif de la Fondation :
  - prévenir le décrochage scolaire, avec notamment Agir pour l'école, et leur programme Lecture afin de ramener le taux d'échec scolaire à 7 % dans les classes bénéficiant du protocole, où il est actuellement plutôt à 15 ou 20 %,
  - faciliter la réussite scolaire par l'accès à la culture, par le soutien à 13 initiatives différentes sélectionnées par appel à projets partout en France,
  - favoriser le raccrochage scolaire, grâce notamment au Réseau des Ecoles de la deuxième chance (RE2C) par une meilleure reconnaissance et valorisation de l'Attestation de Compétences Acquises (ACA) par les employeurs et/ou les organismes de formation qualifiants,
  - contribuer à l'équité d'accès aux parcours d'excellence en contribuant au développement des conventions d'éducation prioritaire et à l'accès des étudiants en situation de handicap, à Sciences Po ;
- le soutien par la Fondation HSBC pour l'Education aux 19 projets présentés par les collaborateurs impliqués lors de l'appel à projets qui leur est dédié et la sélection du "coup de cœur des collaborateurs" contribuant à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la banque aux actions de la Fondation ;
- l'implication de plus de 300 collaborateurs HSBC dans des missions proposées par la Fondation HSBC pour l'Education, dont 140 volontaires pour être tuteurs de jeunes de milieux défavorisés ;
- la poursuite des programmes d'éducation financière avec :
  - Entreprendre pour Apprendre pour encourager la création d'entreprise dans les collèges et lycées,
  - CRESUS pour accompagner des personnes en situation de difficulté financière, de surendettement ou d'exclusion bancaire.

Environnement

En matière d'environnement, l'année 2016 a été marquée par le rayonnement de la dernière année du Programme Eau HSBC en France :

- la poursuite des journées de formation aux enjeux de l'eau délivrées à 36 collaborateurs en 2016, portant à 305 leur nombre en France et leur mise à contribution subséquente pour collecter des données sur la qualité de l'eau dans leur environnement et ce pour alimenter une recherche mondiale menée par Earthwatch ;
- le partenariat avec l'Office National des Forêts qui permet de contribuer à la préservation et la restauration de 50 sites naturels classés en zones humides et d'impliquer des collaborateurs de HSBC France dans le cadre de chantiers nature partout en France. En 2016, 34 chantiers nature, organisés avec l'ONF, ont permis à près de 646 collaborateurs de participer à la restauration de milieux naturels en forêt française ;
- le soutien apporté à Surfrider pour une 3e année du projet pilote *Riverine Input* visant à identifier l'origine et le volume des déchets aquatiques du bassin versant de l'Adour ; les résultats de cette recherche vont permettre de sensibiliser les acteurs du territoire comme le législateur pour en limiter le volume à l'avenir ;
- le soutien à la restauration des berges, à l'arrachage et à la replantation d'arbres le long du Canal du Midi avec Voies Navigables de France ;
- la participation au renforcement de la biodiversité dans les zones urbaines avec Noé Conservation.

Santé

Dans le domaine de la santé, deux fondations sont soutenues depuis 2015 jusqu'en 2018 :

- la Fondation pour la Recherche Médicale avec un soutien à des travaux de recherche liés à la vieillesse et aux maladies associées ;
- l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) pour contribuer à élucider les bases moléculaires des maladies neurodégénératives, identifier les biomarqueurs de progression, rechercher le rôle physiopathologique des gènes et tester de nouvelles approches thérapeutiques dans des études précliniques et cliniques ainsi que compléter l'équipement des plateformes technologiques.

Le Groupe HSBC en France poursuit par ailleurs sa politique culturelle en faveur des jeunes talents photographiques avec la 22e édition du Prix HSBC pour la Photographie et la 11e année d'accompagnement des jeunes musiciens de l'académie d'Aix. Une centaine de bénéficiaires des programmes de la Fondation HSBC pour l'Education ont ainsi participé à des concerts et des expositions grâce à ces initiatives.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de *reporting*
Le périmètre de *reporting* de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l'indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent le groupe HSBC France ou l'entité juridique HSBC France, tandis que les indicateurs environnementaux concernent le Groupe HSBC en France ou HSBC France hors les sites de bureaux de Reims et du bâtiment Ile de France qui représentent moins de 1 % de la surface totale.

L'indicateur sociétal relatif à l'épargne salariale "Investissements du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires" est communiqué sur le périmètre HSBC Global Asset Management (France), filiale qui gère ces indicateurs pour HSBC en France.

Variation de périmètre
Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d'année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées dès leur date d'entrée dans le Groupe et jusqu'à leur date de sortie de celui-ci.

Période de *reporting*
La période retenue pour le *reporting* annuel est l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, pour les données 2016, la période de *reporting* est du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Outils et procédés de *reporting*

Pour les indicateurs environnementaux
L'outil de *reporting* utilisé par le Groupe HSBC est Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données énergie (kWh) et émissions de CO_2, eau (m^3), papier (tonnes), déchets (tonnes), km parcourus et émissions de CO_2, la collecte d'autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m^2), nombre de sites, effectifs (ETP), actions, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux
La base de données RH utilisée par le Groupe HSBC est *Peoplesoft*. Les informations qui figurent dans le *reporting* sont issues de requêtes effectuées sur cette base. Concernant les heures de formation, le nombre d'heures de formation réelles n'est pas disponible à la date d'édition. Le chiffre provisoire des heures de formation 2016 est constitué d'une part de données réelles arrêtées au 31 octobre 2016 et d'autre part de données estimées, issues du système d'information, en cours de validation.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux
Les émissions de CO_2 liées à l'énergie correspondent aux consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chaud et de froid urbains. Les émissions de CO_2 liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du groupe. L'indicateur "Consommation d'énergie" intègre une part d'estimation liée au décalage de période de comptabilisation entre la facture et le *reporting*.

Indicateurs sociaux
L'effectif total comprend les employés en CDI et en CDD. Les contrats en alternance, les contrats de professionnalisation, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en longue maladie, les employés en invalidité permanente et les expatriés sont inclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus. Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Plusieurs embauches seront comptabilisées pour une personne embauchée plusieurs fois en CDD au cours de la période de *reporting*. De même, une personne qui passe d'un CDD à un CDI au cours de la période de *reporting* sera comptabilisée comme une embauche. Seuls les motifs de départs qui représentaient au moins 20 % des départs sont détaillés. Le nombre de collaborateurs en télétravail prend en compte les collaborateurs ayant signé un avenant à leur contrat leur permettant de travailler en télétravail.

Indicateurs sociétaux
Concernant l'indicateur "Investissements du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires", sont considérées comme entreprises solidaires celles ayant reçu l'agrément "solidaire" de la part de la préfecture ou celles assimilées solidaires, c'est-à-dire dont l'actif est composé pour au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires.

Tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France

		Evolution			Référentiels		
	Indicateur	**2016**	2015	2014	GRI 3[a]	ISO 26000[b]	Principe Pacte Mondial[c]
	Indicateurs financiers (périmètre groupe HSBC France *)						
1	Résultat avant impôt (M EUR)	**432**	618	232			
	Total des fonds propres part du Groupe (M EUR)	**5 842**	5 838	5 732			
	Coefficient d'exploitation (%)	**78**	69	82			
	Liquidity Coverage Ratio (%)	**122**	120	NA			
	Net Stable Funding Ratio (%)	**120**	NA	NA			
	Ratio ACF (*Advances to Core Funding*) (%)	**NA**	98,1	101,0			
	Ratio Common Equity Tier 1 (CET1) (%)	**13,2**	14,9	14,1			
	Economie durable (Indicateurs sociétaux) (périmètre HSBC en France *)						
2	Nombre de financements destinés aux collectivités territoriales sur le marché obligataire	**9**	10	30			
	Nombre de financements pour AFL	**1**	1	–			
	Nombre de financements pour EPS (Etablissement Public de Santé)	**1**	8	1			
3	Principes Equateur – Catégorie A - nombre de financements de projets et valeur (M EUR)	**ND**[1]	0 et 0	0 et 0	FS 3	6.3.5, 6.6.3	2
	Principes Equateur – Catégorie B - nombre de financements de projets et valeur (M EUR)	**ND**[1]	0 et 0	1 et 65			
	Principes Equateur – Catégorie C - nombre de financements de projets et valeur (M EUR)	**ND**[1]	0 et 0	0 et 0			
	Conseils (Nombre)	**ND**[1]	0	0			
4	Lignes de crédit allouées à l'Adie (M EUR)	**2,4**	2,4	2			
	Montant des prêts de microfinance accordés *via* partenariat Adie (M EUR)	**2 105**	1 830	1 818	FS 7		
	Nombre de microcrédits décaissés (Adie)	**571**	554	723			
5	Epargne salariale : encours totaux de la gamme ISR (M EUR)	**310**	222	197	FS 10, 11, 12		
6	Investissement du fonds d'épargne entreprise HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires (K EUR)	**5 462 3 001 Adie, 311 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme**	5 462 3 001 Adie, 311 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	3 960 1 500 Adie, 310 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	FS 10, 11, 12		
7	Nombre de réclamations clients adressées au médiateur	**723**	744	734	PR 8	6.7	
	Nombre de réclamations traitées et signées par le médiateur	**190**	190	164		6.7	
8	Taux de satisfaction de nos clients particuliers : clients se disant "très satisfaits" (%)	**48**	47	44			
	Recommandation clients au cours des deux dernières années (%)	**36**	36	36			
	Empreinte environnementale[2] (périmètre HSBC en France *)						
9	Consommation d'énergie (GWh)	**59**	58	59	EN 3, EN 4	6.5.5	
	Consommation d'énergie en MWh/ETP[3]	**6,8**	6,32	6,25			
10	Transports (millions de km)	**28,81**	34,85	39,33	EN 16	6.5.5	7 & 8
11	Emissions de CO_2 directes (milliers de tonnes éq CO_2)	**6,09**	6,64	7,50			
	- émissions de CO_2 directes (énergie)	**2,91**	2,98	3,24	EN 16	6.5.5	7 & 8
	- émissions de CO_2 directes (transports)	**3,18**	3,66	4,26			
12	Consommation d'eau[4] (milliers de m^3)	**109**	134	152	EN 8	6.5.4	7 & 8
	Consommation d'eau par ETP[3] (m^3)	**12,55**	14,55	16,14			
13	Consommation de papier (tonnes)	**892**	1 146	1 336	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4	
	% de papier *compliant*	**96**	94	93			

* *HSBC France est détenue à 99,9 % par HSBC Bank plc. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque.*
Le *périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, lequel inclut le groupe HSBC France et la succursale de HSBC Bank plc à Paris.*

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Indicateur	Evolution 2016	2015	2014	Référentiels GRI 3[a]	ISO 26000[b]	Principe Pacte Mondial[c]
14 Production de déchets (tonnes)	**1 484**	1 489	1 512		6.5.4	7 & 8
Production de déchets par ETP[3] (kg)	**172**	162	161	EN 1, EN 2, EN 22		
% de déchets recyclés/déchets totaux (%)	**83**	80	86			
Ressources humaines et sécurité (périmètre HSBC France*)						
15 Effectifs totaux[5] (Nombre) :	**4 845 F/**	5 169 F/	5 250 F /			6
Femme (F) / Homme (H)	**3 537 H**	3 810 H	3 894 H	LA 14	6.3.7	7 & 8
Embauches	**517**	953	910			
Licenciements	**103**	85	73			
16 Organisation du temps de travail Absentéisme[6] (%)	**4**	3,6	3,5			
17 Egalité de traitement :						
- nombre de personnes handicapées	**382**	362	343		6.3.7	6
- nombre de recrutements *via* l'IMS et Mozaik RH	**–**	82	101		6.3.7	
- % de collaborateurs de moins de 30 ans	**10,62**	13,1	13,0			
- % de collaborateurs de plus de 50 ans	**30,8**	29,3	29,0			
- % de cadres dirigeants femmes	**18,8**	18,2	18,0			
18 % d'administrateurs non exécutifs au 31.12 (sans fonction dans le Groupe HSBC)	**47**	37	44		6.2	
19 Collaborateurs en télétravail (nombre)	**840**	721	655	LA 7	6.4.6	
20 Santé et sécurité :						
- nombre d'accidents mortels au travail	**0**	0	0	LA 7	6.4.6	
- nombre d'accidents ayant entraîné plus de 3 jours d'incapacité de travail	**123**	116	137	LA 7	6.4.6	
- taux de fréquence des accidents de travail et de trajets[7]	**9,9**	10,7	10,5			
- taux de gravité des accidents de travail et de trajets[8]	**0,3**	0,3	0,3			
21 Effectif par statut, genre et contrat (nombre) :						
Effectif total	**8 382**	8 979	9 144			
- dont CDI	**8 151**	8 586	8 686			
- dont cadres femmes	**2 982**	3 072	3 061			
- dont cadres hommes	**2 899**	3 038	3 084			
- dont techniciens femmes	**1 743**	1 893	1 924			
- dont techniciens hommes	**527**	583	617			
- dont CDD	**231**	393	458			
- dont cadres femmes	**9**	9	20			
- dont cadres hommes	**4**	12	15			
- dont techniciens femmes	**7**	26	54			
- dont techniciens hommes	**5**	9	10			
- dont alternants femmes	**104**	169	191			
- dont alternants hommes	**102**	168	168			
22 Formation (nombre total d'heures)	**367 000**[9]	358 095	289 102			6
Engagement et mécénat (périmètre HSBC en France*)						
23 Budget mécénat (M EUR)	**2,8**	3,2	2,5		6.8	
% du budget mécénat/résultat avant impôt	**0,65**	0,52	1,08		6.8	
% approximatif de salariés ayant participé à une action développement durable à titre bénévole	**15**	16	15		6.8	
Nombre d'heures de bénévolat sur le temps de travail	**8 118**	9 577	8 725		6.8	

1 *Les chiffres 2016 seront publiés sur le site intranet du Groupe HSBC, partie "Citizenship", en avril 2017.*
2 *Chiffres calculés sur la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.*
3 *Equivalent Temps Plein.*
4 *Approvisionnement en eau sur le réseau public pour 100 % de la consommation.*
5 *Cf. également page 93.*
6 *Nombre de jours ouvrés d'absences maladies / nombre de jours ouvrés théoriques totaux.*
7 *Fréquence des accidents de travail et de trajet calculée selon le ratio suivant : (nombre d'accidents avec arrêts / nombre de millions d'heures travaillées).*
8 *Taux de gravité des accidents (travail et trajet) calculé selon le ratio suivant : (nombre de journées ouvrées perdues pour cause d'accidents de travail et de trajet / nombre de milliers d'heures travaillées).*
9 *Chiffre estimé.*
a *https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/G3-Guidelines-Incl-Technical-Protocol.pdf*
b *http://www.iso.org/iso/home/standards/iso26000.htm*
c *http://www.un.org/fr/globalcompact/principles.shtml*

* *HSBC France est détenue à 99,9 % par HSBC Bank plc. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque.*
Le *périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, lequel inclut le groupe HSBC France et la succursale de HSBC Bank plc à Paris.*

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HSBC France, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060[1], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément à la note de procédure (RSE) utilisée par la société (ci-après le "Référentiel"), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

– d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

– d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 5 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2].

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

1 *Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.*
2 *ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.*

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales » du rapport de gestion

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec une trentaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

– d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

– de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[3] :

– au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

– au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées[4] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 94% des effectifs et 99% des informations quantitatives environnementales présentées.

3 *Précisées en annexe.*
4 *Sites centraux basés à La Défense et à Paris (Champs-Elysées), concernant le Groupe HSBC en France, HSBC France, HSBC France et filiales Assurances, HSBC Global Asset Management (France).*

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2017

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot	Sylvain Lambert
Associé	Associé du département Développement Durable

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Annexe

Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes

Social

- Effectifs et répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique ;
- Embauches et licenciements ;
- Rémunérations et évolutions ;
- Organisation du temps de travail ;
- Absentéisme ;
- Organisation du dialogue social ;
- Politiques en matière de formation ;
- Nombre d'heures de formation ;
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;
- Politique de lutte contre les discriminations.

Environnement

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions d'environnement ;
- Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;
- Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;
- Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.

Sociétal

- Impact territorial, économique et social en matière d'emploi et développement régional ;
- Impact territorial, économique et social sur les populations riveraines et locales ;
- Conditions du dialogue avec les parties prenantes ;
- Actions de partenariats ou de mécénat ;
- Prise en compte dans la politique achat des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociétale ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption ;
- Mesures prise en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Sommaire

Page

112 Synthèse des risques

114 Risques principaux et Emergents

119 Gestion des Risques

122 Risque de crédit

143 Risque de contrepartie

146 Risque de liquidité et de financement

150 Risque de marché

157 Risque de taux structurel

159 Risque de change structurel

160 Risques opérationnels

165 Risques de non-conformité

165 Risques juridiques et gestion des litiges

167 Risque fiscal

167 Risque comptable

167 Risques informatiques

169 Sécurité et risque de fraude

170 Ressources humaines

173 Assurances et couverture des risques

173 Risques environnementaux

173 Gestion des risques liés au métier de l'Assurance

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Synthèse des risques

Chiffres clés

1 – Principaux ratios réglementaires

(en %)	Au 31 décembre **2016**	2015
Ratios de Capital (phasé)		
Fonds Propres de Base de Catégorie 1	**13,2 %**	14,9 %
Fonds Propres de Catégorie 1	**13,2 %**	14,9 %
Fonds Propres Totaux	**13,2 %**	14,9 %
Ratio de Levier (phasé)	**4,0 %**	4,1 %
Ratio de Liquidité (phasé)		
Liquidity Coverage Ratio	**127 %**	122 %
Net Stable Funding Ratio	**120 %**	N/A

2 – Actifs Pondérés du Risque (par nature)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre **2016**	2015
Actifs Pondérés du Risque		
Risque de Contrepartie	**2 452**	2 534
Risque d'ajustement de valeur	**1 192**	1 275
Risque de Crédit	**20 865**	20 845
– Approche IRB	**15 894**	15 748
– Approche Standard	**4 971**	5 097
Risque sur fonds défaut	**64**	155
Risque de Marché	**7 907**	2 594
Risque Opérationnel	**3 537**	3 618
Exigence transitoire	**–**	1 470
Total Actifs Pondérés	**36 016**	32 491

3 – Ventilation Expositions Risque de crédit et contrepartie hors Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

	Total		France		Europe (excl. France)		Reste du monde	
(en millions d'euros)	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME
Approche Standard								
Administrations centrales ou banques centrales	**18 009**	**–**	**11 868**	**–**	**6 141**	**–**	**–**	**–**
Entités du secteur public	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Organisations internationales	**2 607**	**–**	**–**	**–**	**2 607**	**–**	**–**	**–**
Etablissements	**5 733**	**582**	**852**	**51**	**4 539**	**436**	**342**	**94**
Entreprises	**1 437**	**1 076**	**917**	**730**	**166**	**56**	**354**	**291**
Clientèle de détail	**771**	**504**	**756**	**495**	**15**	**9**	**–**	**–**
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	**312**	**109**	**312**	**109**	**–**	**–**	**–**	**–**
Expositions en défaut	**50**	**65**	**50**	**65**	**–**	**–**	**–**	**–**
Eléments présentant un risque particulièrement élevé	**322**	**482**	**320**	**481**	**–**	**–**	**1**	**2**
Expositions sur actions	**141**	**141**	**129**	**129**	**4**	**4**	**8**	**8**
Autres expositions	**1 861**	**2 529**	**1 861**	**2 529**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des expositions Standard	**31 243**	**5 488**	**17 065**	**4 589**	**13 472**	**505**	**705**	**395**
Approche IRB								
Administrations centrales ou banques centrales	**1 701**	**234**	**–**	**–**	**1 691**	**228**	**10**	**7**
Etablissements	**3 342**	**1 386**	**2 022**	**665**	**1 015**	**613**	**305**	**108**
Entreprises	**29 171**	**13 317**	**22 870**	**11 338**	**2 795**	**988**	**3 506**	**991**
Clientèle de détail	**21 566**	**2 663**	**21 510**	**2 642**	**12**	**4**	**43**	**17**
Garanties par bien immobilier	**3 895**	**762**	**3 892**	**761**	**–**	**–**	**3**	**1**
– PME	**582**	**171**	**581**	**171**	**–**	**–**	**1**	**–**
– Non-PME	**3 313**	**591**	**3 311**	**590**	**–**	**–**	**2**	**1**
Expositions renouvelables éligibles	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autre clientèle de détail	**17 670**	**1 901**	**17 618**	**1 881**	**12**	**4**	**40**	**16**
– Dont PME	**2 150**	**631**	**2 098**	**611**	**12**	**4**	**40**	**16**
– Non-PME	**15 520**	**1 270**	**15 520**	**1 270**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des expositions IRB	**55 779**	**17 601**	**46 402**	**14 645**	**5 513**	**1 833**	**3 864**	**1 123**
Total des expositions titrisation	**2 724**	**227**	**2 469**	**201**	**255**	**25**	**–**	**–**
Total des expositions	**89 745**	**23 316**	**65 936**	**19 435**	**19 240**	**2 363**	**4 569**	**1 518**

4 – Coût du risque et Encours douteux sur prêts et créances de la clientèle et des établissements de crédit

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros / %)	**2016**	2015
Prêt et créances à la clientèle et aux établissements de crédit	**45 330**	43 870
Créances dépréciées brutes (B)	**1 200**	1 343
Créances dépréciées en % des créances totales	**2,65 %**	3,06 %
Dotations aux provisions sur créances douteuses de l'exercice	**(73)**	(121)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances de la clientèle (A)	**(624)**	(685)
Ratio de provision pour dépréciation sur encours créances douteuses : A / B	**52,00 %**	51,01 %

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Risques principaux et Emergents

(Les Principaux risques et incertitudes sont détaillés aux pages 18 et suivantes du rapport du Conseil d'Administration)

Risques macroéconomiques

La croissance économique est restée très faible en 2016 dans l'ensemble de la Zone euro et notamment en France. La politique d'assouplissement quantitatif poursuivie par la BCE pour redresser la croissance en orientant l'investissement et l'épargne hors de la sphère purement financière a contribué à la persistance de taux d'intérêts voisins de zéro ou négatifs en dépit d'un timide rebond au quatrième trimestre.

Ce contexte économique est susceptible de peser à la fois sur la demande de financement des entreprises et sur les revenus d'intérêts sur dépôts, et représente donc un environnement défavorable pour l'activité d'intermédiation bancaire, qui peut affecter la rentabilité de HSBC France. L'érosion de la rentabilité des actifs financiers peut également affecter, sur le long terme, la rentabilité des activités d'assurance-vie, dans lesquelles HSBC France est présente *via* sa filiale HSBC Assurances Vie (France).

D'autre part, la relative illiquidité des marchés secondaires de dette souveraine et "corporate" – asséchés par les achats massifs opérés par la BCE, et, plus généralement, l'impact des mesures réglementaires récentes sur les volumes d'actifs financiers échangés sur les marchés ("ratio de levier" limitant la taille du bilan des banques par rapport à ses fonds propres, interdiction des opérations pour compte propre sauf dans un cadre extrêmement strict), réduisent la base de revenus des activités de marché.

Ce contexte d'érosion des revenus, qu'ils proviennent des intérêts sur actifs (prêts) ou passifs (dépôts) ou encore des commissions, dans un contexte de croissance quasi-nulle, a tendance à exacerber la concurrence entre banques, notamment sur le plan des marges pratiquées en faveur de la clientèle, aggravant encore le défi posé au modèle économique des banques françaises.

Par ailleurs, par-delà les difficultés persistantes des secteurs directement touchés par la faiblesse des prix du pétrole et autres matières premières et, en France, par la menace terroriste, l'environnement économique peut pousser les investisseurs à rechercher du rendement dans des actifs risqués, ce qui pourrait engendrer des "bulles financières" dans certains secteurs et exposer ultimement HSBC France à des risques de crédit accrus.

Enfin, il convient de souligner que des risques systémiques persistent dans la Zone euro : nombre de pays restent surendettés ; la Grèce tarde à mettre en vigueur les réformes qui conditionnent la poursuite du soutien de l'UE ; le système bancaire italien, très exposé aux créances douteuses, apparaît plus que jamais vulnérable. Les conditions de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, qui restent à négocier, ajoutent à l'incertitude.

Face à ces défis, HSBC France a continué en 2016 à conduire un ensemble de mesures destinées à conforter sa rentabilité et la pérennité de son modèle économique.

Ainsi, outre le maintien d'une politique de maîtrise des coûts extrêmement stricte, HSBC France entend dégager dès 2017 des économies substantielles ainsi que d'importants gains d'efficacité du programme de modernisation de son informatique bancaire engagé début 2016 et qui doit s'achever courant 2018.

En parallèle, la banque entend continuer à accroître sa part de marché sur ses différents segments de clientèle, notamment les grandes entreprises et les PME tournées vers les marchés internationaux, sans concessions sur les critères sélectifs qu'elle s'est toujours imposés. Sur la clientèle de particuliers, cette conquête de parts de marché passe notamment par le développement de la "digitalisation" des services. HSBC France escompte en outre renforcer ses positions de première banque internationale en France sur les activités de marchés, dont la concurrence étrangère s'est largement retirée.

HSBC France a commencé par ailleurs à revoir et, dans la mesure du possible et en conformité avec ses principes de traitement équitable de sa clientèle, à ajuster la tarification de certains services. En outre, selon une pratique de marché désormais largement établie en France, la banque fixe maintenant un taux d'intérêt négatif sur les dépôts à vue des clients ayant un statut de banque ou d'institution financière, compte tenu du coût du placement quotidien des excédents de liquidité auprès de la BCE.

S'agissant de ses activités d'assurance-vie, HSBC France continue d'appliquer une politique à long terme de gestion de ses actifs et de couverture ayant pour effet d'atténuer et de différer l'impact des baisses de rendement. Il convient à cet égard de souligner que HSBC Assurances Vie est la seule compagnie d'assurance en France à intégrer dans ses comptes l'impact des variations de taux sur ses profits futurs liés au portefeuille actuel.

En ce qui concerne les risques sectoriels, la banque, outre un suivi attentif des tendances économiques, a établi de longue date un dispositif de suivi et de contrôle consistant entre autres en la revue des expositions individuelles significatives sur des clients opérant dans une activité exposée, en la fixation de limites ("caps") sectorielles et en un programme de tests destinés à évaluer régulièrement l'effet d'une détérioration exceptionnelle survenant dans certains secteurs économiques auxquels elle est plus particulièrement exposée. Les politiques de crédit sont par ailleurs réexaminées si nécessaire en fonction des évolutions sectorielles constatées ainsi que des conclusions à tirer éventuellement de ces "*stress tests*".

Des tests de résistance plus globaux sont en outre menés annuellement pour mesurer l'impact d'une dégradation économique majeure sur ses résultats et son bilan.

Enfin, face aux fragilités persistantes de la situation économique de la Zone euro, HSBC France continue à maintenir des expositions extrêmement limitées, en termes de risque de marché, dans son portefeuille de négociation (*trading book*) ; celles-ci font l'objet de nombreux et fréquents tests de résistance portant sur divers scenarii, que la banque fait évoluer en fonction de la plausibilité de telles ou telles évolutions ou événements. Les calculs de risque et les limites fixées aux équipes de "*front office*" tiennent compte, enfin, du contexte de relative illiquidité de certains marchés.

Risques géopolitiques

Le choix du Royaume Uni de quitter l'Union européenne pourrait renforcer les mouvements politiques qui, en Europe, expriment une défiance, à des degrés divers, vis-à-vis des institutions Européennes. Les modalités de cette sortie restent à négocier et peuvent déboucher sur des situations très différentes selon les choix qui seront faits de part et d'autre. Des élections se tiendront en 2017 dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, les Pays-Bas et, bien sûr, la France, qui pourraient traduire, là aussi, la progression d'une volonté de remise en cause de la construction européenne, tout au moins dans certaines de ses dimensions économiques ou sociales. Avec la démission de son Premier Ministre, Matteo Renzi, l'Italie est pour sa part entrée dans une nouvelle phase d'instabilité politique. Enfin, les changements dans les relations diplomatiques ou la politique économique que pourrait introduire, aux Etats-Unis, le nouveau gouvernement républicain, achèvent de rendre incertains les équilibres économiques et politiques actuels.

Les conséquences possibles de ces évolutions sont difficiles à évaluer mais cette situation alimente l'incertitude des acteurs économiques et pèse, à tout le moins, sur les décisions d'investissement.

Enfin, avec les revers militaires et les pertes territoriales subis par Daesh, une intensification des actions terroristes est à craindre, que ce soit en Europe ou au Moyen-Orient. Outre ses conséquences économiques, cette menace reste avant tout un risque pour les biens et les personnes, auxquels HSBC France et son personnel sont exposés comme d'autres.

HSBC France suit attentivement ces évolutions géopolitiques. Leurs conséquences possibles sur l'économie et les marchés sont prises en compte dans l'évaluation des risques que la banque porte sur ses clients et sur certains secteurs d'activité et dans ses scenarii de *stress tests*. S'agissant plus spécifiquement du "Brexit", et bien qu'elle soit relativement peu exposée au marché britannique ou au risque de change sur la livre sterling, HSBC France se tient étroitement informée, notamment auprès de sa maison-mère, HSBC Bank plc, des différents scenarii envisagés et de leurs conséquences possibles pour le Groupe HSBC et ses relations avec ses filiales situées en Zone euro, dont HSBC France est la principale. Le cas échéant, les mesures qui pourraient apparaître nécessaires pour permettre au Groupe HSBC et à HSBC France de continuer d'opérer dans les meilleures conditions seront prises en étroite concertation avec sa maison-mère. En tout état de cause, l'un des objectifs de HSBC France reste de soutenir les clients français entretenant un courant d'affaires avec la Grande-Bretagne ou qui y sont implantés, tout comme les entreprises ou particuliers britanniques opérant ou investissant en France ou commerçant avec des entités françaises.

En ce qui concerne la menace terroriste, HSBC France maintient une veille attentive sur ses évolutions, en lien avec les autorités françaises et les autres équipes spécialisées du Groupe HSBC. Elle continue par ailleurs à renforcer son dispositif de sécurité physique, et s'assure régulièrement que son personnel et son équipe de Direction Générale soient régulièrement formés et restent préparés à faire face en cas d'agression.

Risque technologique

L'industrie bancaire commence à se trouver confrontée à l'irruption, sur certaines de ses activités traditionnelles, d'intervenants non bancaires ("Fintechs", "Assurtechs"…), dotés d'une expertise particulière notamment dans les technologies de l'information ou du traitement ou du transfert de données.

Ces concurrents potentiels sont en mesure de capter une part de la "chaîne de valeur" des services ou produits offerts par les banques en offrant à leur clientèle des services potentiellement plus souples, plus réactifs ou moins coûteux, ou mieux adaptés à la "banque à distance" *via* des smartphones ou des tablettes.

La transposition en droit national de la directive européenne sur les services de paiement dite "PSD2", prévue en janvier 2018, va d'ailleurs faciliter en particulier l'accès aux plateformes bancaires de paiement électronique à deux nouveaux types d'acteurs, que sont les AISP (*Account Information Service Providers*) et les PISP (*Payment Initiation Service Providers*). Les AISP sont des "agrégateurs" de données, qui peuvent traiter et regrouper les informations de plusieurs comptes détenus par un même client dans une ou plusieurs banques ; les PISP seront, eux, habilités à recevoir et à traiter des demandes de paiement de clients dès lors que ceux-ci les y auront habilités.

Les entreprises de capital-risque sont prêtes à mettre leurs moyens au service de ces entreprises innovantes, qui représentent pour les banques traditionnelles une concurrence potentielle significative sur certains pans d'activité.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le Groupe HSBC est très au fait de ces évolutions technologiques et entretient d'étroites relations avec "l'écosystème" des "Fintechs". Son équipe spécialisée réalise des investissements dans ces nouvelles sociétés pour le compte du Groupe, et a engagé une collaboration avec certaines d'entre elles pour intégrer certaines de leurs pratiques dans son approche commerciale. Ainsi, la banque offre déjà à ses clients un service de consultation de comptes "multibanque", *via* un contrat passé avec un AISP. HSBC France mène par ailleurs un programme ambitieux de "digitalisation" progressive de ses produits.

Risques liés aux exigences réglementaires
Les demandes réglementaires croissantes et les réformes structurelles imposées par les régulateurs bancaires depuis plusieurs années entraînent pour les banques des exigences en capital et en liquidité de plus en plus grandes, tout en alourdissant les taxes et autres contributions, comme la contribution au Fonds de Résolution Unique. Elles nécessitent par ailleurs de lourds investissements en moyens humains et informatiques qui pèsent sur la rentabilité. Enfin, en cas d'infraction aux exigences réglementaires, la banque s'expose à des sanctions, y compris pénales, et à des amendes, et risque de voir sa réputation entachée. Ce risque est particulièrement élevé depuis une période récente s'agissant de tout ce qui touche aux pratiques commerciales et à la protection de la clientèle, qui attire l'intérêt des médias et à quoi les régulateurs apportent une attention particulière, avec un niveau d'exigence et une sévérité accrus. Le Groupe HSBC et HSBC France suivent et anticipent dans toute la mesure du possible les évolutions réglementaires. Leur impact sur leurs fonds propres et, plus généralement, sur leur situation financière, est régulièrement évalué, puis présenté et discuté dans les différentes instances de direction. La politique de gestion des fonds propres de HSBC France, mais aussi, lorsque cela est pertinent, sa politique commerciale, tiennent bien évidemment compte de ces anticipations, lorsqu'elles sont suffisamment sûres.

Pour ce faire, HSBC France suit attentivement l'évolution des projets de réglementation qui la concernent et entretient avec ses principales entités de régulation un dialogue régulier et approfondi. La banque participe en outre aux consultations menées par celles-ci auprès des banques françaises et participe aux travaux de place sur les principales évolutions réglementaires en cours.

En ce qui concerne plus particulièrement ses pratiques commerciales, HSBC France continue de renforcer ses procédures et son dispositif de surveillance sur le traitement de la clientèle fragile. Par ailleurs, en coordination avec le Groupe HSBC, elle achève la mise en place dans chacune de ses lignes de métier d'un programme dit "*Conduct*" visant à s'assurer en toutes circonstances d'un traitement équitable de ses clients. Ce programme consiste notamment en une sensibilisation continue des collaborateurs et des dirigeants de la banque à cette question, qui fait l'objet d'une communication régulière aux principales instances de gouvernance de la banque, et à l'instauration d'une batterie d'indicateurs spécifiques à chacun des métiers destinés à évaluer le niveau de conformité de la banque à ces exigences.

Risque de modèle
Parmi les risques réglementaires, le risque lié aux modèles de calcul des actifs pondérés par les risques (RWA – *Risk Weighted Assets*) constitue un domaine particulier. En effet, en premier lieu, les exigences réglementaires qui entourent le développement, la validation et le suivi de ces modèles, ainsi que leur gouvernance, se sont considérablement développées, et nécessitent d'importants travaux de mise à niveau sur le plan de la qualité des données et des travaux statistiques. D'autre part, la BCE a lancé en 2016 un programme de revue approfondie de ces modèles destiné à appréhender, dans le but de les harmoniser autant que possible, les approches théoriques et les pratiques dans l'ensemble des pays placés sous sa juridiction. Ce programme, appelé *Targeted Review of Internal Models* TRIM, ne devrait se conclure que courant 2017. D'ici là, il est possible que beaucoup d'incertitudes demeurent sur la capacité de HSBC France à conserver sur la durée le bénéfice de certains de ses modèles internes ou à faire valider des évolutions de ceux-ci qui lui paraîtraient souhaitables, voire nécessaires. Cette incertitude est accentuée, dans le cas de HSBC France, par le fait que la banque soit également soumise à la supervision du régulateur britannique, la PRA, et que la validation de ses modèles nécessite donc une coordination – non encore testée – entre cette dernière et ses deux autres superviseurs en la matière que sont l'ACPR et la BCE.

En deuxième lieu, le Comité de Bâle a présenté au deuxième semestre de 2016 l'avancée de travaux menés en vue de modifier certains paramètres de calcul de RWA, qui déterminent à leur tour les besoins en fonds propres réglementaires des banques concernées. Bien que ces modifications n'aient pas officiellement pour objectif de renforcer les exigences en capital des banques, les simulations réalisées à partir de cette première consultation ont fait ressortir, pour HSBC France, le risque d'une forte augmentation de ses besoins en capital réglementaire en cas de mise en œuvre de ces changements. A ce jour, les négociations se poursuivent au sein du Comité de Bâle en vue de parvenir à une proposition acceptable.

L'ensemble de ces évolutions fait peser sur la banque le risque d'un accroissement de ses besoins en capital réglementaire, soit que ses modèles internes avancés soient ultimement invalidés, la contraignant à adopter des méthodes dites "fondation" ou "standard", soit

qu'elle se voie imposer des marges de prudence supplémentaires de nature diverse, ou des seuils minimums ("*floors*"), dans ses modèles existants, soit encore en conséquence de changements dans les calculs réglementaires de RWA qui s'imposeraient à l'ensemble des banques sous juridiction européenne.

Pour faire face au mieux à ces contraintes, HSBC France fait évoluer ses modèles et sa gouvernance afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires. Pour ce faire, elle fait appel lorsque nécessaire au renfort des équipes spécialisées de HSBC Bank plc. La validation interne de ses modèles, préalable à leur soumission aux régulateurs, est assurée par une équipe indépendante dédiée du Groupe HSBC et répond par ailleurs à des normes extrêmement strictes, communes à l'ensemble du Groupe HSBC.

Risque de criminalité financière
Un superviseur indépendant (le "*Monitor*") a été nommé en 2013 dans le cadre des accords passés en 2012 entre le Groupe HSBC et le *Department of Justice* américain et la *Financial Compliance Authority* britannique pour évaluer chaque année l'efficacité du programme de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales. Le *Monitor* joue également un rôle de consultant indépendant pour HSBC dans le cadre de l'ordonnance passée par le *Federal Reserve Board*.

Comme l'ensemble des entités du Groupe HSBC, HSBC France s'inscrit dans le programme de remédiation, complexe dans sa conception et son exécution, qui vise à remédier les défaillances constatées par le *Monitor* dans le dispositif de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales en vigueur dans le Groupe.

Ce programme nécessite d'importants investissements en systèmes et en personnel. Sa complexité engendre un risque d'exécution non négligeable, qui peut affecter la capacité de HSBC France ou du Groupe HSBC à pallier efficacement dans les délais prévus les déficiences constatées. De ce fait, les attentes du *Monitor* pourraient n'être pas satisfaites et les engagements pris par HSBC dans le cadre de l'accord conclu avec le *Department of Justice* (le *Deferred Prosecution Agreement* - DPA) n'être pas respectés. Rappelons que le *Department of Justice* a toute discrétion pour déterminer si HSBC a enfreint l'accord. Une infraction à cet accord peut avoir pour conséquences que des exigences supplémentaires soient imposées à HSBC, que la durée du DPA soit allongée, ou encore la reprise de poursuites pénales à l'encontre du Groupe, pouvant déboucher à leur tour sur des pénalités financières supplémentaires. Par conséquent, une infraction au DPA pourrait avoir de lourdes conséquences sur les activités et les résultats du Groupe – dont HSBC France –, y compris l'impossibilité de continuer de traiter des opérations en dollar. Même en l'absence d'infraction avérée, un durcissement du DPA ou son prolongement pourrait affecter le fonctionnement ou la réputation du Groupe.

Pour se protéger au mieux contre cette éventualité, le Groupe HSBC, et HSBC France pour la part qui lui incombe, poursuivent de façon déterminée les actions de remédiation engagées. HSBC France a mis en place un suivi très précis de l'ensemble du programme visant à la mise en place intégrale du programme dit "*Global Standards*" de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales, et veille à ce que l'ensemble des déficiences relevées par le *Monitor* lors de sa visite en France en 2015 soient comblées. Ceci s'accompagne d'un ensemble d'actions de formation et de sensibilisation destinées à mettre la lutte contre la criminalité financière au premier plan des priorités de l'ensemble du personnel de la banque.

Risque fiscal
Comme toute entreprise, HSBC France est exposée au risque d'une interprétation ou d'une application erronées des règles fiscales qui s'appliquent à elle, dont la complexité va croissant. Plus spécifiquement, les autorités fiscales portent une attention de plus en plus grande aux conditions de facturation entre sociétés membres de grands groupes internationaux comme HSBC. HSBC France court donc le risque d'un redressement ou de pénalités dans l'hypothèse où elle ne respecterait pas l'ensemble de ces dispositions, notamment l'obligation de traiter avec sa société-mère à des conditions commerciales normales.

D'autre part, certains clients de HSBC France pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité, qui, si elles étaient confirmées, peuvent entraîner de sévères conséquences financières, pénales et pour sa réputation.

La Direction des Affaires Fiscales de HSBC France travaille en étroite collaboration avec les autres fonctions et les différentes lignes de métier, ainsi qu'avec les autres entités du Groupe pour vérifier que les transactions que HSBC France réalise pour son propre compte ou pour le compte de clients sont bien conformes à la lettre et à l'esprit des règles fiscales. Elle veille en outre à ce que les prix de transfert pratiqués avec les autres entités du Groupe soient correctement justifiés et documentés.

Risques psycho-sociaux
Les divers programmes de transformation en cours chez HSBC France et touchant une grande partie de son personnel, associés au lancement, en septembre 2016, d'un projet de plan de départs volontaires, crée un environnement que certains collaborateurs peuvent

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

ressentir comme complexe et incertain. Cette situation peut entraîner un désengagement d'une partie du personnel, une augmentation du taux d'absentéisme et de démissions.

Pour se prémunir contre ces risques, HSBC France s'assure que l'ensemble du personnel reçoit une information régulière et claire sur les réorganisations et les projets en cours, et sur le périmètre, assez circonscrit, du plan de départs volontaires envisagé. La banque contrôle par ailleurs avec attention la charge de travail et le niveau de stress de ses employés au travers d'enquêtes bi-annuelles et, pour ses cadres à forfait jour, par des questionnaires adaptés. L'encadrement de proximité est également sensibilisé régulièrement à ce risque et encouragé à prendre les mesures nécessaires lorsque les indices d'insatisfaction témoignent d'une dégradation des conditions de travail ou de leur perception par les collaborateurs.

S'agissant plus spécifiquement du projet de plan de départs volontaires, la Direction des Ressources Humaines a prévu un dispositif d'information et d'accompagnement adapté aux populations concernées.

Risques d'exécution et risques opérationnels
Les différents projets et programmes de transformation en cours chez HSBC France peuvent engendrer des conflits de priorités et d'allocation de moyens. Ceux-ci peuvent peser en fin de compte à la fois sur le bon déroulement des projets, voire leur bonne fin, et sur le fonctionnement courant de la banque, avec comme conséquences possibles des pertes financières, une réputation entachée ou encore des sanctions réglementaires.

HSBC France met en œuvre les moyens nécessaires à la conduite de ses différents projets, qu'ils soient techniques, financiers ou humains. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une gouvernance adaptée à leur nature et à leur niveau de complexité. Leur planification tient compte des interactions possibles avec les autres programmes de modification. Enfin, les principaux d'entre eux sont suivis au plus haut niveau des instances de gouvernance.

Risque de fraude, d'intrusion et de piratage informatique
HSBC France, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques qui, dans certains cas, peuvent affecter ses opérations, y compris la disponibilité de ses sites informatiques à l'usage de sa clientèle, affecter l'information mise à disposition de la banque ou des clients, ou mettre à jour des faiblesses en termes de sécurité. Une "cyber-attaque" massive résultant d'une intrusion dans les systèmes informatiques pourrait entraîner des pertes financières et des dommages en termes de réputation tels que la confiance des clients, des actionnaires et des partenaires de HSBC France pourrait en être affectée. La perte ou le vol de données clients constituerait en outre une infraction réglementaire qui pourrait déboucher sur des amendes et des pénalités.

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC France continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques. Outre des programmes de renforcement conduits sur la durée, ceci passe entre autres par des tests d'intrusion réalisés par des sociétés extérieures spécialisées, permettant de cibler les points d'amélioration prioritaires.

Risques liés à la gestion de données
HSBC France doit s'assurer qu'elle produit, gère et conserve ses données d'une façon fiable et homogène, pour ses propres besoins mais aussi pour ceux des régulateurs, qui exigent une communication toujours plus fréquente et détaillée de données. A défaut, l'information sur laquelle elle se fonde pour prendre ses décisions de gestion et répondre au mieux aux besoins de ses clients pourrait être erronée, sa communication financière mise en doute, et son incapacité à remplir ses obligations de *reporting* réglementaire pourrait donner lieu à des sanctions.

La conservation de ces données, que ce soit sur des supports physiques ou électroniques, et la capacité de la banque à les répertorier et les récupérer, sont également nécessaires dans certaines circonstances, dont notamment les cas de litige, d'enquête ou de contrôle. En cas de défaillance dans ce domaine, la banque pourrait subir des condamnations et autres pertes financières.

HSBC France s'attache à progresser en permanence dans ce domaine et s'inscrit dans un programme global d'amélioration de la qualité des données du Groupe HSBC. Elle s'efforce de toujours mieux contrôler la qualité des saisies de données, de mieux organiser leur "entreposage" et de rationaliser et fiabiliser leur cheminement dans les systèmes d'information et leur extraction. Ceci afin de limiter les erreurs et la nécessité de procéder à des contrôles de cohérence et autres ajustements manuels.

La banque a également mis en place un programme d'amélioration de la gestion de l'archivage physique comme électronique. Celui-ci est suivi en personne par le *Chief Operating Officer* de la banque, qui en préside les comités de suivi trimestriels.

Risques des systèmes informatiques
Indépendamment d'actes de malveillance, les systèmes informatiques de la banque sont exposés à des risques de panne ou de mauvais fonctionnement, qui pourraient

affecter les clients de HSBC France, son fonctionnement ou encore sa capacité à respecter ses obligations réglementaires. Pourraient en découler une grave atteinte à l'image et à la réputation de la banque, éventuellement des pertes opérationnelles significatives du fait des dépenses à engager pour revenir à une situation normale et compenser éventuellement des préjudices, et jusqu'à des sanctions et des amendes.

Pour se prémunir contre ce risque, HSBC France mène en permanence des travaux de maintenance et de mise à jour de ses systèmes et de ses applicatifs informatiques. Dans ce cadre, la Banque met en œuvre un programme régulier de migration de ses données et de ses applicatifs sur de nouveaux serveurs. Dans certains cas, le choix est fait de confier certains services informatiques à des sous-traitants lorsque cette solution est plus sûre et plus efficace. Il convient enfin de souligner que HSBC France est engagée dans un programme de modernisation informatique de grande envergure, qui débouchera sur le remplacement de son informatique bancaire actuelle, héritée du Groupe HSBC et devenue progressivement trop complexe du fait de multiples adaptations successives, par un système développé par une entreprise tierce et déjà en fonctionnement dans un certain nombre d'autres banques françaises.

Risques juridiques
En dehors du risque de non-conformité à la législation ou la réglementation, HSBC France est exposée comme toute institution au risque d'entrer en litige avec des tierces parties, quelles qu'elles soient. Ces risques peuvent avoir notamment des conséquences financières – amendes, pénalités – et réputationnelles.

Les législations française et européenne ont récemment évolué dans plusieurs domaines importants, notamment :

- dans le cadre de la loi "Sapin II", les sanctions administratives et le montant des amendes applicables en cas de violation des dispositions relatives au respect des délais de paiement sont considérablement renforcées ;
- la réglementation de l'Union européenne sur la protection des données publiée le 4 mai 2016 a introduit des changements significatifs par rapport à la loi précédente sur la protection des données, dont notamment le "droit à l'oubli", la portabilité des données et des restrictions sur les pratiques du "profilage" ;
- un projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale, qui emporterait obligation pour les sociétés et leurs filiales de prendre toutes mesures raisonnables pour identifier et prévenir toute atteinte aux droits de l'homme, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement. Ce projet de loi prévoit la possibilité d'amendes allant jusqu'à 10 millions EUR en cas d'infraction, et la possibilité pour des tiers lésés d'obtenir réparation de la société, qui se verrait également exposée à une amende pouvant aller jusqu'à 30 millions EUR.

Un dispositif de veille juridique et d'information à destination de la Direction Générale est en place au sein de HSBC France pour prévenir les risques nés des évolutions législatives et réglementaires. Celui-ci s'accompagne d'un travail d'analyse des textes, avec l'aide de conseils externes si nécessaire, qui débouche sur l'examen, par ou avec les Directions concernées, de ses conséquences pratiques et des adaptations à conduire éventuellement pour s'y conformer.

Ces principes ont été mis en œuvre pour les lois évoquées ci-dessus, comme pour les autres changements législatifs envisagés ou intervenus au cours de l'année 2016.

Gestion des risques

En tant qu'institution financière, le Groupe HSBC considère la gestion du risque comme une priorité. Ainsi, les risques sont gérés de manière mesurée, en ligne avec l'appétit aux risques défini localement.

HSBC France conserve une position de forte liquidité, qui est avantageuse pour s'adapter à un environnement réglementaire en forte mutation.

HSBC France maintient un profil de risque prudent en réduisant son exposition aux zones dites à risque en :

- évaluant régulièrement son exposition aux dettes souveraines et aux contreparties bancaires pour assurer la solidité et la qualité de son portefeuille ;
- évaluant régulièrement les pays les plus risqués et en adaptant son appétit ainsi que son exposition au risque en conséquence ;
- renforçant son exigence en termes de clientèle dans le but de maîtriser le risque lié à la criminalité financière.

Gérer les risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dispositif
Une gouvernance forte et des responsabilités clairement établies permettent une gestion efficace des risques. La structure de gestion des risques au sein du Groupe HSBC permet une surveillance et une évaluation

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

continue des risques. Le dispositif d'appétit au risque (*Risk Appetite*), la réalisation de tests de résistance et l'identification des risques émergents sont partie intégrante de la gouvernance de gestion des risques.

La gestion des risques de HSBC France est conçue de manière à réaliser une surveillance et une évaluation appropriée du risque.

Le Comité des Risques est composé d'Administrateurs indépendants et a pour mission de superviser pour le compte du Conseil d'Administration l'appétit et la tolérance au risque de la banque, sa gestion des risques, ou encore son dispositif de contrôle interne ou de conformité et de le conseiller dans ces domaines.

Le Comité des Risques entretient et développe une culture qui encourage la gestion des risques, que la Direction met en œuvre au moyen de procédures, de formations et d'actions de management.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques qui est décrit dans le Rapport du Président sur les procédures de gestion des risques.

Le Comité des Risques est soutenu dans l'exercice de ses responsabilités par le *Chief Risk Officer*, le Directeur Financier, le responsable de l'Audit interne et par les responsables Conformité - Lutte contre la criminalité financière et Conformité Réglementaire avec l'aide d'autres fonctions métiers pour les risques entrant dans leurs périmètres respectifs.

La culture risque

Tous les employés ont pour mission d'identifier, d'évaluer et de gérer le risque dans le périmètre de responsabilité qui leur est assigné. Les *Global Standards* visent à doter HSBC de normes communes en matière de lutte contre la criminalité financière, calées sur les standards les plus exigeants au niveau mondial, et à veiller à leur mise en place cohérente dans l'ensemble du Groupe. Le programme "*Conduct*" du Groupe HSBC relatif aux dispositifs de protection de la clientèle formalise quant à lui les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients et de respect de l'intégrité des marchés. La responsabilité de chacun est renforcée par les valeurs HSBC, qui encouragent chacun à agir avec intégrité dans le cadre de son domaine de responsabilité.

La mise en place du dispositif "*HSBC Confidential*" permet aux collaborateurs d'exprimer leurs préoccupations de manière confidentielle en dehors de la voie hiérarchique habituelle. HSBC France dispense également des formations obligatoires à ses collaborateurs afin de promouvoir ses valeurs.

La "Charte" HSBC a été mise en place en 2016 afin de compléter le Code de Conduite et de permettre de mener les activités de la banque en accord avec les valeurs de HSBC.

La gestion de la performance individuelle s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhésion aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

A noter que les cadres supérieurs (classification Groupe 0 et 1) sont également évalués sur leur adhésion aux valeurs du Groupe (fiabilité, ouverture d'esprit, écoute, courage et intégrité).

Le profil de risque

Les risques portés par HSBC France sont suivis dans le cadre de son dispositif d'appétit au risque (*Risk Appetite*). Les risques sont identifiés par le biais d'un système de cartographie des risques, qui établit le profil de risque de HSBC France au regard de grandes catégories de risques. Les risques sont évalués de façon continue *via* le dispositif de *Risk Appetite* et l'examen régulier des risques principaux et émergents par la Direction Générale.

Les risques de crédit, de marché et opérationnels sont évalués conformément au calcul du capital réglementaire et des actifs pondérés selon le Pilier 1 de l'accord Bâle II.

Les autres risques sont également évalués conformément au modèle de capital économique du groupe selon le Pilier 2.

Appétit au risque (*Risk Appetite*)

L'appétit au risque de HSBC France est présenté dans le Rapport d'Appétit au Risque, qui décrit les types et niveaux de risques que HSBC France est prêt à accepter dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie. Le Rapport d'Appétit au Risque de HSBC France couvre les 16 zones principales de risque suivantes, avec des mesures détaillées pour chaque catégorie : conformité contre la criminalité financière, conformité réglementaire, risques opérationnels, risque réputationnel,

systèmes, gestion d'actifs, assurance, coût du risque, diversification du risque, risques de marchés, risques pondérés par type de risque et par ligne métier, capital, liquidité et financement, risque de taux d'intérêt dans le portfeuille bancaire, profitabilité, efficacité des coûts. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont assignés aux catégories de risques ci-dessus. Les mesures de ces indicateurs :

– guident l'activité sous-jacente des métiers, en s'assurant qu'elle reste alignée avec l'appétit au risque ;
– renseignent la rentabilité ajustée du risque ;
– permettent le suivi des principales hypothèses sous-jacentes, et si nécessaire, leur ajustement lors des cycles suivants de planification d'activité ; et
– identifient rapidement les décisions opérationnelles nécessaires afin de diminuer le risque.

Le Rapport d'Appétit au Risque est approuvé par le Conseil d'Administration de HSBC France, sur avis du Comité des Risques. Il est une composante clé du dispositif de gestion des risques. Il constitue un élément central du processus de planification annuelle et vise à être aligné avec la stratégie.

Pour chacun des indicateurs d'appétit au risque, la performance réalisée est suivie mensuellement par le *Risk Management Meeting*, et trimestriellement par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration. Les détails des indicateurs ayant franchi les seuils d'appétit ou de tolérance au risque sont fournis, ainsi que les actions de remédiation.

Tests de résistance (*Stress tests*)
Le programme de tests de résistance de HSBC France constitue un élément central de surveillance des risques principaux et émergents, et de l'évaluation de l'adéquation du capital *via* l'estimation des exigences en capital nécessaires pour absorber les chocs simulés. Ce programme annuel consiste en l'exécution d'exercices de test de résistance internes ainsi que réglementaires.

Le programme de tests de résistance (*stress tests*) comprend des tests de résistance macroéconomiques, dont l'objectif est de mesurer la résilience de HSBC France à des scenarii sévères, exceptionnels mais plausibles, ainsi que des tests de risque de concentration sur des portefeuilles spécifiques, des *stress tests* de marchés et des analyses de sensibilité du capital à certains facteurs de risque. Les résultats des *stress tests* sont soumis au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

En 2016, le programme de tests de résistance de HSBC France (hors activités de marché) s'est concentré sur la réalisation du *stress test* macroéconomique de la Banque d'Angleterre (PRA). Des tests reposant sur des scenarii plus spécifiques à la France, simulant des chocs macroéconomiques, ou envisageant une forte détérioration de certains secteurs d'activité, ou encore destinés à évaluer le risque de concentration dans les portefeuilles de crédits de la banque ont également été présentés à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la banque.

HSBC France a enfin contribué au programme de tests de résistance du Groupe HSBC, notamment le test de résistance inversé. Les tests de résistance inversés visent à définir les scenarii et circonstances qui auraient pour conséquence de rendre le modèle économique de la banque non viable, et ainsi d'identifier les vulnérabilités potentielles de l'activité.

Les scenarii relatifs aux exercices de tests de résistance reposent généralement sur un ensemble de variables macroéconomiques et financières (PIB, inflation, taux d'intérêt et de change, chômage, indice boursier) projetées sur un horizon de temps prédéterminé. Deux scenarii sont habituellement définis :

– un scénario de référence, considéré comme le plus plausible sur la période projetée, et prenant en compte les environnements économique et financier et leur évolution prospective ;
– un scénario défavorable intégrant un ou plusieurs chocs affectant les environnements économique et financier, comme la concrétisation d'un ou plusieurs risques pesant sur le scénario de référence.

Pour les tests de résistance macroéconomiques, les scenarii de référence et défavorable sont généralement coordonnés centralement par les équipes Risques et Finance du Groupe HSBC, et déclinés en scenarii régionaux et nationaux afin d'assurer une cohérence globale.

Des scenarii spécifiques à la France peuvent également être développés par les équipes Risques et Finance de HSBC France, avec la contribution de groupes de spécialistes.

Tests de résistance réglementaires
Les tests de résistance sont pour les superviseurs réglementaires un outil important afin d'évaluer la résilience du secteur bancaire et des banques individuellement face à des évolutions économiques ou financières défavorables.

Les résultats renseignent le superviseur et les Directions sur l'adéquation du capital des établissements individuels. Ils pourraient avoir à l'avenir un effet significatif sur les exigences minimales en matière de capital, ainsi que sur les actions prévues liées au capital, comme la distribution de dividendes.

HSBC France, HSBC Bank plc et le Groupe HSBC ont pris part au programme de test de résistance de la PRA en 2016, impliquant les principales banques britanniques. Les scenarii des tests de résistance 2016

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

comprenaient une crise financière globale et synchrone, une réduction de l'appétit global au risque, avec une augmentation substantielle des primes de risques, notamment les primes à terme, les taux des prêts et les marges aux sociétés, une chute générale des prix de l'immobilier, et un sévère ralentissement de la croissance au Royaume-Uni et à Hong Kong, alors que la croissance en Chine devient brièvement négative. Les résultats pour le Groupe des tests de résistance 2016 de la PRA ont été publiés par la Banque d'Angleterre, au quatrième trimestre 2016, et ont confirmé l'absence d'inadéquation en matière de capital.

Conformité - Lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Compliance*, FCC) et Conformité Réglementaire (*Regulatory Compliance*, RC)
En 2016, la gestion du risque de non-conformité demeure une des priorités majeures de l'industrie bancaire et financière ainsi que de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En effet, ces dernières années, de nombreuses réformes et évolutions réglementaires ont eu un impact significatif sur les processus opérationnels de la banque.

Par ailleurs, dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique, HSBC France est désormais sous la supervision prudentielle de la Banque centrale européenne (BCE) depuis novembre 2014. Dans ce contexte, la BCE s'est intéressée aux procédures et contrôles de conformité de la banque.

Ainsi, dans ce contexte, et en ligne avec les normes et l'organisation du Groupe HSBC, HSBC France a poursuivi en 2016 le renforcement de ses dispositifs en matière de Conformité - Lutte contre la criminalité financière et de Conformité Réglementaire dans le cadre des programmes de transformation du Groupe et l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe, notamment par la scission en des équipes distinctes de plusieurs des équipes précédemment communes aux deux directions RC et FCC. Il s'agit en particulier de leur Secrétariat Général et de l'équipe de Contrôles et Revues de Conformité (*Compliance Monitoring and Testing* – CMAT).

La gestion du risque de non-conformité en matière de Conformité - Lutte contre la criminalité financière et Conformité Réglementaire est présentée dans le Rapport du Président en pages 72 et suivantes.

Réforme structurelle bancaire européenne
Pour rappel, en juin 2015, le Conseil des Ministres des Finances de l'Union européenne avait trouvé un compromis sur la proposition législative de la Commission en matière de réforme structurelle du secteur bancaire. Cet accord prévoyait notamment la mise en place d'une filiale dédiée pour les activités de négociation pour compte propre d'instruments financiers sans lien avec l'activité clientèle, ainsi qu'un mécanisme de suivi précis des activités de marché pour en vérifier la nature, prévenir toute prise de risque excessive et le cas échéant demander la réduction voire la séparation de certaines activités.

A ce stade, le Parlement européen n'a pas trouvé d'accord sur le projet auquel la Commission a rappelé son attachement.

La Commission a réitéré son soutien à ce projet. Les négociations entre co-législateurs ont enregistré des progrès limités.

Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires
La loi dite de séparation et de régulation des activités bancaires prévoit que les établissements bancaires isolent leurs éventuelles activités de négociation pour compte propre au sein d'une filiale dédiée. Un dispositif de contrôle assure au sein de chaque banque le suivi de cette obligation. L'ACPR a conduit plusieurs missions d'inspection en 2015 pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire.

HSBC France ne réalise pas d'opérations pour compte propre. Le dispositif de contrôle interne mis en place en 2015 va évoluer légèrement pour répondre aux recommandations de l'ACPR reçues en 2016 faisant suite à l'inspection conduite au sein de la banque, comme auprès des autres banques de la place.

LES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions résultant de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques, décrit dans le Rapport du Président.

Le risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail.

Gestion du risque de crédit
Parmi tous les risques encourus par HSBC France, le risque de crédit est la source la plus importante en besoins de fonds propres.

La gestion du risque de crédit vise à :

– maintenir au sein du Groupe HSBC une culture forte de politique d'octroi de crédit qui s'appuie sur une politique stricte et un environnement de contrôle robuste ;

– à la fois être un partenaire des lignes de métier globales et les encadrer en définissant, mettant en œuvre et réévaluant régulièrement le *risk appetite* en fonction des conditions du moment et de scenarii ;

– assurer un suivi indépendant et critique du risque, de son coût et des moyens de le réduire efficacement.

Dans la banque, la fonction du Risque de Crédit est sous la responsabilité du Directeur des Risques de HSBC France, qui rapporte localement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des Risques Europe. Ses responsabilités incluent :

– la mise en place de la politique locale d'octroi de crédit, alignée autant que possible sur celle du Groupe HSBC ;

– la validation de l'appétence au risque de crédit sur certains secteurs, activités ou produits spécifiques ;

– la mise en œuvre d'une revue indépendante du risque de crédit ; la fonction Risque de Crédit valide chaque demande de crédit ou, pour les plus modestes d'entre elles (dans la banque de particuliers et la banque commerciale), a fixé au préalable les limites et conditions précises d'exercice des pouvoirs de crédit qu'elle a délégués aux équipes commerciales ;

– la supervision, le suivi de la performance et de la gestion des différents portefeuilles de HSBC France ;

– le contrôle des expositions aux Etats souverains, aux banques et institutions financières, qu'elles soient ou non logées dans des portefeuilles de négociation ;

– la définition et l'application de la politique de HSBC France en matière de grands risques, en s'assurant que les risques de concentration au regard du capital de HSBC France sont bien suivis ;

– le maintien et le développement des modèles internes de notation de crédit de HSBC France *via* le *Model Oversight Committee* qui assure le suivi des modèles appliqués aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers ;

– l'information de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC France en matière de risque de concentration, de provisions et de tests de résistance ;

– la représentation de HSBC France en matière de risque de crédit face aux régulateurs et aux agences de notation.

Dans le groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est organisée et supervisée par quatre fonctions distinctes au sein des fonctions Risques :

– la Direction des Risques de Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) : celle-ci regroupe les équipes Crédit (décision et recouvrement amiable) affectées aux portefeuilles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises, le recouvrement judiciaire pour la clientèle d'entreprises et l'équipe de "Détection et suivi des risques" ;

– la Direction des Risques de Crédit aux Particuliers (*Retail Credit Risk*) : outre une fonction de gestion et d'analyse statistique du portefeuille, celle-ci comprend principalement les équipes Crédit (décision) dédiées à la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et à la clientèle de Banque privée, une fonction élargie de Recouvrement "*Retail*"[1] couvrant à la fois le recouvrement amiable (SRA) et le recouvrement judiciaire des dossiers de particuliers, les équipes Systèmes et Moteurs de décision et l'équipe chargée des modèles de crédit aux particuliers ;

– le Secrétariat Général des fonctions Risques (*Risk Business Management*) : celui-ci regroupe les fonctions support et de contrôle, soit l'administration des fonctions Risques, le *Reporting* des risques de crédit, l'équipe "Audit Crédit", la Comptabilité, le Contrôle Interne (*Business Risk and Control Management*) de la fonction Risque et enfin l'équipe chargée des modèles de crédit aux entreprises ;

– Stratégie des Risques (*Risk Strategy*) : les dispositifs d'appétence au risque, de scenarii de stress et de risques émergents sont traités par cette entité.

Indépendantes des métiers, ces directions dépendent hiérarchiquement du Directeur des Risques, et se trouvent rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques Europe du Groupe HSBC.

Gouvernance
La gestion des risques de crédit de chacun des principaux métiers (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises, Banque de particuliers et Banque privée) est supervisée par le *Risk Management Meeting* (RMM) – précédemment appelé *Risk Management Committee* (RMC) de HSBC France dont le rôle et le fonctionnement sont décrits en page 71 du Rapport du Président.

1 *Cette fonction a été transférée au sein de la ligne métier RBWM au 1er janvier 2017.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Organisation du dispositif
Le Directeur des Risques est responsable du contrôle permanent au sein de la fonction Risque de HSBC France.

Les contrôles de premier niveau sont assurés par les collaborateurs des équipes opérationnelles (responsables et analystes crédit, directeurs d'agence et chargés de relations clientèle, équipes de surveillance) et supervisés par des contrôleurs internes dédiés (BRCM - *Business Risk Control Managers*), ainsi que par l'équipe d'Audit Crédit (*Credit Review*) qui effectuent des contrôles de deuxième niveau.

Les outils
Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, chaque entité en charge du risque de crédit a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques : les risques inhérents et résiduels à l'activité de crédit ont été répertoriés dans des cartographies propres à chaque métier (Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque de particuliers et Banque privée) et dans les cartographies des fonctions Crédit. Ces cartographies spécifient les contrôles attendus par les différents acteurs et leur fréquence.

Cette organisation est complétée d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit des modèles Bâle II qui porte sur :

– la qualité des données utilisées (*data quality*) ;

– le suivi de l'utilisation (*Use Test*) de ces modèles.

La mise à jour du dispositif de contrôle interne, dont notamment les cartographies des risques de crédit, s'effectue au fil de l'eau à chaque fois qu'un changement significatif intervient, qui nécessite des contrôles ou la couverture d'un risque nouveau. Une revue complète a lieu en outre au moins une fois par an. Ces changements ainsi que la revue annuelle sont validés par les responsables du contrôle permanent de la filière Crédit.

Description des procédures d'octroi de crédit

Les pouvoirs de crédit
La faculté d'octroyer des crédits est limitée aux titulaires de pouvoirs de crédit. Les pouvoirs sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Ils sont alloués nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de comité de crédit : les décisions sont individuelles.

En matière de crédit, le Directeur Général de HSBC France exerce ses pouvoirs dans le cadre de limites déterminées par HSBC Bank plc. Il a délégué en totalité ses pouvoirs ainsi encadrés au Directeur des Risques, qui les a lui-même sous-délégués partiellement au sein de chacune des deux Directions du Crédit (particuliers et entreprises). Au-delà de ces limites, les dossiers sont soumis au Département du Crédit de HSBC Bank plc ou à la Direction des Risques Groupe (HSBC Holdings plc) pour demande de "concurrence" (absence d'objection).

En concertation avec le Directeur des Risques, le Directeur Général a également délégué partiellement ses pouvoirs, pour des montants limités, à certains responsables des entités commerciales, avec faculté de les sous-déléguer, selon un cadre prédéterminé, à certains de leurs collaborateurs.

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC et du groupe HSBC France. Au-delà de ses pouvoirs, ou en dehors des directives, il fait remonter la décision au niveau supérieur.

Dispositif de mesure et de surveillance des risques de crédit

Les objectifs de la surveillance et du contrôle des crédits sont :

– d'anticiper les évolutions défavorables des contreparties du groupe HSBC France de façon à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de sauvegarder ses intérêts ;

– d'identifier dans les réseaux les principales zones de risque au regard des principaux indicateurs de risque ;

– de réaliser des missions d'audit crédit dans les réseaux, dans le cadre du dispositif de contrôle permanent.

L'identification, la mesure, la surveillance et le contrôle des risques de crédit sont assurés dans le cadre des directives du Groupe HSBC (*Global Standards Manual* et *Functional Instructions Manual*), des directives locales et de la politique définie par les comités de gestion des risques de chacune des lignes de métier (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises, Banque de particuliers et Banque privée).

Tous les acteurs du processus crédit sont impliqués dans la maîtrise du risque de crédit. Chacun des acteurs du processus de décision porte une part de responsabilité ; toutefois, la responsabilité du suivi d'un crédit incombe, au premier chef, à l'entité qui porte le crédit. Par ailleurs, la hiérarchie de cette entité doit jouer son rôle d'encadrement et de pilotage de la gestion du risque de crédit.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par des équipes dédiées à la surveillance du risque de crédit.

L'équipe d'Audit Crédits, appelée également *Credit Review,* assure un contrôle de seconde ligne de défense des risques de crédit. Elle mène à la fois des missions

d'audit des crédits sur le "terrain" (*Field* ou *Full Scope Reviews*) et des missions "à distance" (*Remote Reviews*) sur l'ensemble de son périmètre. Elle retient le principe d'approche par les risques, à la fois pour sélectionner les entités à contrôler et pour constituer les échantillons de dossiers de crédit à étudier, ainsi que le principe d'un cycle d'audit "terrain" de trois ans maximum pour les entités de la Banque de grande clientèle ainsi que pour l'équipe *Leveraged Finance*, HSBC Factoring (France) et les *Corporate Banking Centres* (CBC) de la Banque d'entreprises, qui gèrent les clients entreprises de taille intermédiaire. Concernant les *Business Banking Centres* (BBC), chargés de la gestion des clients entreprises de plus petite taille et pour les entités de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, le cycle est de deux ans alternativement "à distance" et "sur le terrain". Toutefois, les entités considérées comme les moins risquées sont de préférence auditées à distance. A la demande du Directeur des Risques, l'équipe peut réaliser des missions ponctuelles sur des thématiques diverses concernant le crédit.

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques de crédit du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Renégociation de prêts et "*forbearance*"

Diverses stratégies de négociation et de restructuration sont utilisées pour améliorer la gestion des relations avec les clients en difficulté, en évitant autant que possible le défaut du débiteur et la mise en jeu des garanties éventuellement obtenues, tout en maximisant les chances de recouvrement des sommes dues. Cela inclut notamment des reports d'échéances, une réduction des intérêts ou du capital, des consolidations de dettes ou toute autre forme de modification des conditions et de réaménagement de prêt.

Les politiques et pratiques de HSBC France sont fondées sur des critères destinés à s'assurer autant que possible que le paiement des échéances est susceptible de continuer. Cela induit souvent des modifications dans les conditions de prêt au bénéfice du client. Ces situations de restructuration ne sont appliquées que dans les cas où le client a démontré sa volonté d'honorer ses engagements et qu'il sera en mesure d'y faire face une fois les nouvelles conditions mises en place.

Evaluation des provisions

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des provisions sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de créances, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, ou de défaut de paiement, et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique du moment.

Il existe deux types de provisions sur créances : celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement.

Créances dépréciées – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC France pour déterminer qu'une créance est dépréciée incluent :

- les difficultés de trésorerie éprouvées par l'emprunteur et dont elle aurait connaissance ;
- des impayés en capital ou en intérêts de plus de 90 jours (plus de 180 jours pour les créances sur les acquéreurs de logement et pour les créances sur les collectivités) ;
- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier significatif ;
- une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières, consistant en l'abandon ou en le rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais ; ou encore
- une détérioration de la situation ou des perspectives financières de l'emprunteur telles que sa capacité à rembourser soit considérée comme douteuse.

Passage en perte des prêts et créances

La politique de HSBC France en matière de passage en perte des prêts et créance est présentée à la Note 1.2 c des annexes aux états financiers consolidés.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que ces facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

méthodes comptables. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution. Pour les engagements de financement irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant total maximal des prêts ainsi engagés.

Exposition maximale au risque de crédit

	31.12.2016		
(en millions d'euros)	**Plafond d'exposition [2]**	**Montants pouvant être juridiquement compensés [1]**	**Risque de crédit net total**
Caisse, banques centrales et CCP	**4 714**	**–**	**4 714**
Comptes d'encaissement	**437**	**–**	**437**
Actifs de transaction	**23 589**	**–**	**23 589**
– bons du Trésor et assimilés	**393**	**–**	**393**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**15 610**	**–**	**15 610**
– prêts et créances	**7 586**	**–**	**7 586**
– aux établissements de crédit	**4 658**	**–**	**4 658**
– à la clientèle	**2 928**	**–**	**2 928**
Actifs sous option juste valeur	**1 033**	**–**	**1 033**
– bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**1 028**	**–**	**1 028**
– prêts et créances aux établissements de crédit	**5**	**–**	**5**
Produits dérivés	**47 367**	**(44 014)**	**3 353**
Prêts et créances au coût amorti	**44 706**	**–**	**44 706**
– prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 379**	**–**	**3 379**
– prêts et créances sur la clientèle	**41 327**	**–**	**41 327**
– particuliers	**15 536**	**–**	**15 536**
– sociétés non financières	**24 247**	**–**	**24 247**
– financier	**1 544**	**–**	**1 544**
Pensions hors *trading*	**11 862**	**(2 341)**	**9 521**
Investissements financiers [3]	**26 185**	**–**	**26 185**
– bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**26 185**	**–**	**26 185**
Autres actifs	**985**	**–**	**985**
– endossements et effets acceptés	**–**	**–**	**–**
– créances rattachées et autres	**985**	**–**	**985**
Hors-bilan	**28 459**	**–**	**28 459**
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	**3 040**	**–**	**3 040**
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	**25 419**	**–**	**25 419**
Total	**189 337**	**(46 355)**	**142 982**

1 *Les montants pouvant être juridiquement compensés portent principalement sur les encours de prêts et créances à la clientèle et les encours de prise en pension ; lorsque les conventions cadres ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 ; présentant ainsi une exposition nette dans le cadre de la gestion du risque de crédit.*

2 *Les encours sont présentés après compensation comptable ; lorsque les contrats cadres en vigueur ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 (cf. : note 25 des annexes aux comptes consolidés).*

3 *Les montants présentés excluent les titres de participation.*

(en millions d'euros)	31.12.2015 Plafond d'exposition [2]	Montants pouvant être juridiquement compensés [1]	Risque de crédit net total
Caisse, banques centrales et CCP	395	–	395
Comptes d'encaissement	381	–	381
Actifs de transaction	27 161	–	27 161
– bons du Trésor et assimilés	791	–	791
– obligations et autres titres à revenu fixe	17 831	–	17 831
– prêts et créances	8 539	–	8 539
– Aux établissements de crédit	5 112	–	5 112
– A la clientèle	3 427	–	3 427
Actifs sous option juste valeur	1 118	–	1 118
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 107	–	1 107
– prêts et créances aux établissements de crédit	11	–	11
Produits dérivés	49 484	(47 392)	2 092
Prêts et créances au coût amorti	43 185	–	43 185
– prêts et créances sur les établissements de crédit	4 660	–	4 660
– prêts et créances sur la clientèle	38 525	–	38 525
– particuliers	14 363	–	14 363
– sociétés non financières	22 647	–	22 647
– financier	1 515	–	1 515
Pensions hors *trading*	10 163	(119)	10 044
Investissements financiers [3]	27 350	–	27 350
– bons du Trésor et assimilés	68	–	68
– obligations et autres titres à revenu fixe	27 282	–	27 282
Autres actifs	1 090	–	1 090
– endossements et effets acceptés	–	–	–
– créances rattachées et autres	1 090	–	1 090
Hors-bilan	27 347	–	27 347
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	2 731	–	2 731
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	24 616	–	24 616
Total	187 674	(47 511)	140 163

1 *Les montants pouvant être juridiquement compensés portent principalement sur les encours de prêts et créances à la clientèle et les encours de prise en pension ; lorsque les conventions cadres ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 ; présentant ainsi une exposition nette dans le cadre de la gestion du risque de crédit.*

2 *Les encours sont présentés après compensation comptable ; lorsque les contrats cadres en vigueur ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 (cf. : note 25 des annexes aux comptes consolidés) ;*
Au 31 décembre 2016, le montant total de ces compensations était de 90 milliards EUR (2015 : 92 milliards EUR), dont 34 milliards EUR (2015 : 34 milliards EUR) étaient compensés par un accord de compensation global. 7,9 milliards EUR (2015 : 8,7 milliards EUR) furent reçus en espèces et 46,5 milliards EUR (2015 : 47,6 milliards EUR) étaient en autres garanties. Ces montants ne relèvent pas de la présentation nette en termes de comptabilité car les règlements peuvent en pratique ne pas être réalisés sur une base nette.

3 *Les montants présentés excluent les titres de participation.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Risque de concentration

La concentration du risque de crédit survient lorsque plusieurs contreparties (ou expositions) possèdent des caractéristiques économiques similaires, sont engagées dans des activités similaires ou travaillent dans les mêmes secteurs ou zones géographiques ou, d'une façon plus générale, lorsque la capacité collective des contreparties à respecter leurs engagements économiques est dépendante et peut être affectée par les changements économiques ou politiques.

Un certain nombre de mesures ont été mises en place par le Groupe afin de réduire la concentration des portefeuilles du Groupe, au niveau d'une industrie donnée, d'un pays, et groupes de clients. Ceci se traduit par la mise en place de limites de crédit spécifiques au niveau portefeuille ou client, de procédures d'accord spécifique et de procédures de contrôle ainsi que des *Stress tests*.

Politique de Crédit relative aux Grands Risques

La LCEP (*Large Credit Exposure Policy*) expose la politique relative au contrôle des grands risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de la Banque centrale européenne (BCE). L'objet de la LCEP est de s'assurer que :

- HSBC France respecte les exigences réglementaires en ce qui concerne les grands engagements ;
- il existe un cadre de procédure approprié pour la surveillance et le contrôle des grands engagements et des concentrations de risques ;
- la somme des engagements de la banque sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs liés, ne devienne pas excessif par rapport à ses fonds propres ;
- la surconcentration et/ou le groupement des grandes expositions soient prohibés ;
- les engagements sur les zones géographiques ou des secteurs d'activité particuliers soient étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites de l'exposition au risque sont classifiées en trois catégories :

- catégorie A : tout financement enregistré au bilan, ainsi que les engagements donnés tels que les garanties émises, les crédits documentaires et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : les produits de marché hors-bilan tels que les *swaps* de devise et de taux d'intérêt, mesurés à leur valeur de risque maximale attendue sur leur durée de vie ;
- catégorie S (*settlement risk*) : essentiellement le risque de livraison intra-journalier sur les engagements de paiement et de change avec les clients de la banque ou pour leur compte.

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des gouvernements centraux/banques centrales

Les autorisations en place pour une même contrepartie ou un même groupe de contreparties liées (total des limites de catégorie A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part), après prise en compte des éventuelles atténuations de risques permises par la réglementation, ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France.

Par ailleurs, toute exposition ainsi définie qui excéderait 10 % des fonds propres consolidés de HSBC France doit faire l'objet d'une validation par HSBC Bank plc, indépendamment des pouvoirs de crédit en vigueur.

En outre, s'agissant spécifiquement des institutions financières, les engagements de catégorie A et B concernant :

- les expositions d'une durée supérieure à un an ;
- les expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières ne doivent pas dépasser 10 % des fonds propres de HSBC France.

Un rapport trimestriel de toutes les contreparties, ou groupes de contreparties liées, sur lesquels les engagements de HSBC France (somme des limites de catégories A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part) dépassent 10 % de ses fonds propres, est présenté au RMM, au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC France, de même qu'à différentes instances de contrôle des risques de HSBC Bank plc.

Pour HSBC France au 31 décembre 2016, 15 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (17 groupes au 31 décembre 2015).

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre les mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises

(*Wholesale Credit Risk*) est chargée de surveiller l'application de ce principe. Pour cela, le portefeuille de prêts aux entreprises alloué par secteur d'activité est analysé trimestriellement lors du Comité des Risques, l'appétit au risque par secteur étant limité à 10 % de l'exposition totale (EAD) de HSBC France.

De plus, certains secteurs d'activité tels que l'Immobilier Commercial (*Commercial Real Estate*) sont régis par des limites maximales (*Caps*) et des directives sectorielles définies par HSBC France et/ou le Groupe HSBC. Les limites (*caps*) sont suivies de façon trimestrielle et sont communiquées en *Risk Management Meeting* (RMM) Banque de financement, d'investissement et de marchés. Toute modification de *Cap* est validée en dans la même instance.

Enfin, en fonction de l'environnement macroéconomique, des analyses sectorielles spécifiques sont menées pour déterminer si des mesures correctives sont requises. Par exemple, l'exposition de HSBC France au secteur "Pétrole & Gaz", qui était de 1,5 milliard EUR d'encours à fin 2016, principalement sur des compagnies de production et de distribution, fait l'objet d'un suivi spécifique.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché.

Sur ce type de contreparties, les engagements (groupement des catégories de types A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France à l'exception des cas suivants :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situées dans un pays bénéficiant d'une pondération à 0 % selon l'approche prudentielle Standard ;
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme mentionné dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme indiqué dans les articles 117 et 118 de la CRR) qui bénéficient d'une pondération en risque de 0 % ;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale et bénéficiant aussi d'une pondération nulle (CRR Art. 114 (4)).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les demandes d'exposition sont soumises à un accord préalable sur le risque et les autorisations correspondantes sont enregistrées de la façon habituelle.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales, sur la base des recommandations du Directeur du Crédit aux Entreprises et du Risque de Marché ainsi que des chargés de relation avec les gouvernements centraux et les établissements de crédit. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou plus fréquemment selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque par pays (somme des limites de catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

Concernant l'exercice 2016, conformément à sa politique de crédit, les expositions de HSBC France sur d'autres pays que la France sont limitées. Seuls trois pays représentent un montant d'engagement (de catégorie de types A et B) supérieur à 2 milliards EUR : l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Luxembourg.

Les expositions sur l'Allemagne et le Luxembourg sont principalement constituées de contreparties pondérées à 0 % (articles 115 à 118 de la CRR).

Concernant le Royaume-Uni, l'essentiel de l'exposition s'explique pour moitié par l'exposition sur des chambres de compensation, HSBC France étant la plateforme européenne du Groupe HSBC pour les activités de produits dérivés ; l'autre moitié étant composée de créances vis-à-vis d'autres entités du Groupe HSBC.

Il se pourrait que le niveau d'exposition de HSBC France à des contreparties britanniques évolue, dans un sens ou dans l'autre, dans le contexte du Brexit. A ce stade, alors que l'article 50 du traité de Lisbonne n'a pas été encore formellement invoqué par la Grande-Bretagne pour sa sortie de l'Union européenne et que les négociations officielles n'ont pas débuté – celles-ci peuvent durer 2 ans à compter de l'exercice de son droit de retrait par la Grande-Bretagne –, les conséquences pratiques, pour HSBC France, de ce changement, restent à analyser. Le Groupe HSBC, s'il a publiquement annoncé que HSBC France accueillerait sans doute

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

dans ce cadre un certain nombre d'activités actuellement assurées par HSBC Bank plc depuis Londres, poursuit ses réflexions sur les contours précis de ces changements à venir. Ceux-ci dépendent d'ailleurs de la tournure que prendra la négociation entre la Grande-Bretagne et les autres partenaires de l'Union européenne, mais aussi des implications sur la structure de gouvernance du Groupe HSBC en Europe de la mise en œuvre de la "règle Vickers" en Grande-Bretagne, qui va imposer la séparation juridique de ses activités de banque de détail de celles de banque d'investissement.

Les expositions sur les autres pays, notamment la Chine ou la Turquie, ne sont pas significatives pour HSBC France.

Techniques d'atténuation du risque de crédit
Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation découlant des accords dits "de Bâle".

Elles sont distinguées en deux grandes catégories :

– les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;

– les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier (garanties). Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Pour le périmètre traité en approche *Internal Ratings Based* (IRB), les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD – correspondant à un rehaussement du Taux de recouvrement) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte d'une décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et de la dégradation anticipée de la valeur de l'actif nanti.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe HSBC pour chaque activité.

Sûretés réelles
Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

– les sûretés de nature financière correspondent aux espèces, aux comptes titres et aux contrats d'assurance-vie ; aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;

– les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte dans l'analyse de crédit, les sûretés réelles doivent remplir les conditions suivantes :

– le nantissement doit être documenté ;

– l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;

– la banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;

– la banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Sûretés personnelles
Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit font partie de cette catégorie. L'établissement Crédit Logement couvre le risque de défaillance de l'emprunteur pour les crédits immobiliers.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie et de la force exécutoire de la garantie.

Optimisation de la gestion du risque de crédit par le biais de CDS

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit de Banque de financement, d'investissement et de marchés, *Portfolio Management* (PM) réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de *Credit Default Swaps* (CDS). Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Banking*).

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS s'élèvent à 60 millions EUR au 31 décembre 2016 et entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquence une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés.

Prêts et Créances

Le tableau suivant donne la répartition des prêts et créances par secteur d'activité :

Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

	31.12.2016		31.12.2015	
	Prêts et créances sur la clientèle montant brut *(en millions d'euros)*	**Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales**	Prêts et créances sur la clientèle montant brut *(en millions d'euros)*	Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales
Particuliers	**15 621**	**37,24**	14 459	36,88
– prêts hypothécaires à l'habitat	**2 539**	6,05	3 313	8,45
– crédit logement	**10 108**	24,10	9 167	23,38
– autres prêts	**2 974**	7,08	1 979	5,05
Sociétés non financières	**24 767**	**59,04**	23 223	59,23
– commerce, industrie et commerce international	**13 334**	**31,78**	12 401	31,63
– immobilier commercial	**4 384**	**10,45**	5 332	13,60
– autre immobilier	**570**	**1,36**	245	0,62
– gouvernement	**1 598**	**3,81**	1 162	2,96
– autres	**4 881**	**11,63**	4 083	10,41
Financier	**1 563**	**3,73**	1 528	3,90
– institutions financières hors banques	**1 563**	**3,73**	1 528	3,90
– comptes de règlement	**–**	**–**	–	–
Total prêts et créances à la clientèle	**41 951**	**100,00**	39 210	100,00
Créances dépréciées en % des créances totales	**1 200**	**2,86**	1 343	3,43

Qualité du crédit des instruments financiers

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elles-mêmes en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au *rating* de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Classement par qualité du crédit

	Obligations/autres	Prêts à la grande clientèle et dérivés		Prêts aux particuliers	
	Note de crédit externe	Note de crédit interne	Probabilité de défaut %	Note de crédit interne	Pertes attendues %
Strong	A- et supérieur	CRR 1 à CRR 2	0 – 0,169	EL 1 à EL 2	0 – 0,999
Good	BBB+ à BBB-	CRR 3	0,170 – 0,740	EL 3	1,000 – 4,999
Satisfactory	BB+ à B et non noté	CRR 4 à CRR 5	0,741 – 4,914	EL 4 à EL 5	5,000 – 19,999
Sub-standard	B- et inférieur	CRR 6 à CRR 8	4,915 – 99,999	EL 6 à EL 8	20,000 – 99,999
Créances douteuses et contentieuses	Douteux	CRR 9 à CRR 10	100	EL 9 à EL 10	100+ ou défaut [1]

1 *Le pourcentage de pertes attendues (*Expected Losses - *'EL') est obtenu par une combinaison de probabilités de défaut ('PD') et de Probabilités de pertes données ('PPD') et peut excéder 100 % dans les circonstances où le PPD est au-dessus de 100 % en reflétant le coût de recouvrement.*

Définitions des catégories de notation

"*Strong*" : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n'étant qu'exceptionnelles.

"*Good*" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement, les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

"*Satisfactory*" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

"*Sub-standard*" : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d'impayés pouvant aller jusqu'à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d'une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

"Créances douteuses et contentieuses" : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses. Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus (180 jours pour les crédits immobiliers) comme douteuses.

Echelles fines de notation du risque

Tous les clients distincts de HSBC sont notés au moyen de l'échelle de probabilité de défaut ("PD"), à l'exception de ceux pour lesquels s'applique la méthode standard Bâle II.

Chaque bande "CRR" (*Customer Risk Rating* ou Note de Risque client) correspond à une catégorie de notation externe attribuée par rapport aux taux de défaut à long terme pour cette catégorie, c'est-à-dire à la moyenne des taux de défaut historiques pondérés par émetteur. Les correspondances avec les agences de notations externes sont uniquement indicatives et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Pour les titres de dette et certains autres instruments financiers, les notations externes ont été alignées sur les cinq catégories de qualité de crédit.

Pour les besoins du classement, les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus ne figurent pas dans la catégorie "EL" à laquelle elles correspondent, mais sont classées séparément comme impayées mais non dépréciées. Les tableaux ci-après présentent la répartition des instruments financiers du groupe selon le classement par qualité du crédit.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

	31.12.2016							
	Créances saines							
(en millions d'euros)	Strong	Good	Satis-factory	Sub-standard	Créances saines en impayées	Créances douteuses et conten-tieuses	Dépré-ciations	Total
Caisse, banques centrales et CCP	**4 714**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4 714**
Comptes d'encaissement	**437**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**437**
Portefeuille de transaction actif	**17 232**	**4 084**	**2 256**	**17**	**–**	**–**	**–**	**23 589**
Bons du Trésor et assimilés	**62**	**328**	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**393**
Obligations et autres titres à revenu fixe	**12 923**	**2 343**	**344**	**–**	**–**	**–**	**–**	**15 610**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**1 669**	**1 359**	**1 613**	**17**	**–**	**–**	**–**	**4 658**
Prêts et créances sur la clientèle	**2 578**	**54**	**296**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 928**
Actifs financiers sous option juste valeur	**930**	**84**	**19**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 033**
Bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Obligations et autres titres à revenu fixe	**930**	**84**	**14**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 028**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**–**	**–**	**5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**
Instruments dérivés	**43 163**	**3 684**	**499**	**21**	**–**	**–**	**–**	**47 367**
Prêts et créances au coût amorti	**27 704**	**9 298**	**6 205**	**700**	**223**	**1 200**	**(624)**	**44 706**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**2 470**	**478**	**429**	**2**	**–**	**–**	**–**	**3 379**
Prêts et créances sur la clientèle	**25 234**	**8 820**	**5 776**	**698**	**223**	**1 200**	**(624)**	**41 327**
– particuliers	**14 501**	**534**	**122**	**–**	**156**	**308**	**(85)**	**15 536**
– sociétés non financières	**10 151**	**7 512**	**5 475**	**690**	**67**	**872**	**(520)**	**24 247**
– financier	**582**	**774**	**179**	**8**	**–**	**20**	**(19)**	**1 544**
Pensions hors *trading*	**7 779**	**1 922**	**2 161**	**–**	**–**	**–**	**–**	**11 862**
Investissements financiers	**23 258**	**2 209**	**1 037**	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**26 504**
Bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Obligations et autres titres à revenu fixe	**23 258**	**2 209**	**1 037**	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**26 504**
Autres actifs	**–**	**–**	**985**	**–**	**–**	**–**	**–**	**985**
Avals et endos	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres actifs	**–**	**–**	**985**	**–**	**–**	**–**	**–**	**985**
Total	**125 217**	**21 281**	**13 162**	**738**	**223**	**1 201**	**(625)**	**161 197**
Hors bilan	**15 324**	**7 929**	**4 573**	**582**	**–**	**45**	**6**	**28 459**
Garanties financières et autres contrats similaires	**1 091**	**1 155**	**477**	**286**	**–**	**30**	**1**	**3 040**
Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals	**14 233**	**6 774**	**4 096**	**296**	**–**	**15**	**5**	**25 419**
Total	**140 541**	**29 210**	**17 735**	**1 320**	**223**	**1 246**	**(619)**	**189 656**

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

	31.12.2015							
	Créances saines							
(en millions d'euros)	Strong	Good	Satis-factory	Sub-standard	Créances saines en impayées	Créances douteuses et conten-tieuses	Dépré-ciations	Total
Caisse, banques centrales et CCP	395	–	–	–	–	–	–	395
Comptes d'encaissement	381	–	–	–	–	–	–	381
Portefeuille de transaction actif	20 058	4 482	2 590	31	–	–	–	27 161
Bons du Trésor et assimilés	388	386	17	–	–	–	–	791
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 449	2 700	662	20	–	–	–	17 831
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 394	1 235	1 472	11	–	–	–	5 112
Prêts et créances sur la clientèle	2 827	161	439	–	–	–	–	3 427
Actifs financiers sous option juste valeur	861	177	80	–	–	–	–	1 118
Bons du Trésor et assimilés	–	–	–	–	–	–	–	–
Obligations et autres titres à revenu fixe	861	177	69	–	–	–	–	1 107
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	11	–	–	–	–	11
Instruments dérivés	47 070	1 992	392	30	–	–	–	49 484
Prêts et créances au coût amorti	27 766	6 960	7 048	551	202	1 343	(686)	43 184
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 607	96	952	5	–	–	–	4 660
Prêts et créances sur la clientèle	24 159	6 864	6 096	546	202	1 343	(686)	38 524
– particuliers	13 688	366	15	–	82	308	(96)	14 363
– sociétés non financières	9 922	6 205	5 424	537	116	1 019	(576)	22 647
– financier	549	293	657	9	4	16	(14)	1 514
Pensions hors *trading*	6 673	2 161	1 329	–	–	–	–	10 163
Investissements financiers	23 642	2 179	1 529	–	–	1	(1)	27 350
Bons du Trésor et assimilés	–	–	68	–	–	–	–	68
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 642	2 179	1 461	–	–	1	(1)	27 282
Autres actifs			1 090	–	–	–	–	1 090
Avals et endos	–	–	–	–	–	–	–	
Autres actifs	–	–	1 090	–	–	–	–	1 090
Total	126 846	17 951	14 058	612	202	1 344	(687)	160 326
Hors bilan	14 782	7 476	4 711	288	–	92	5	27 354
Garanties financières et autres contrats similaires	1 321	766	587	35	–	22	1	2 732
Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals	13 461	6 710	4 124	253	–	70	4	24 622
Total	141 628	25 427	18 769	900	202	1 436	(682)	187 680

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines
Sont reportés dans le tableau ci-dessous les montants des impayés sur les prêts et créances saines.

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

(en millions d'euros)	Inférieur à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	De 90 à 179 jours	Supérieur à 180 jours	Total
Au 31 décembre 2016						
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	**146**	**56**	**21**	**–**	**–**	**223**
– particuliers	**99**	**39**	**18**	**–**	**–**	**156**
– sociétés non financières	**47**	**17**	**3**	**–**	**–**	**67**
– financier	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres actifs	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2015						
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	138	44	20	–	–	202
– particuliers	50	22	10	–	–	82
– sociétés non financières	84	22	10	–	–	116
– financier	4	–	–	–	–	4
Autres actifs	–	–	–	–	–	–

Dépréciations des prêts et créances
Pour les détails sur la politique de HSBC France en matière de dépréciations de prêts et créances, veuillez vous reporter à la Note 1.2 des annexe aux états financiers consolidés.

Prêts et créances douteux sur la clientèle et les établissements de crédit par segment de clientèle

	31.12.2016		
(en millions d'euros)	**Evalués individuellement**	**Evalués collectivement**	**Total**
Etablissements de crédit	–	–	–
Clientèle	1 200	–	1 200
– Particuliers	308	–	308
– Sociétés non financières	872	–	872
– Financier	20	–	20
Au 31 décembre	**1 200**	**–**	**1 200**

	31.12.2015		
(en millions d'euros)	Evalués individuellement	Evalués collectivement	Total
Etablissements de crédit	–	–	–
Clientèle	1 343	–	1 343
– Particuliers	308	–	308
– Sociétés non financières	1 019	–	1 019
– Financier	16	–	16
Au 31 décembre	1 343	–	1 343

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Prêts renégociés et concession ("*forbearance*")

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Il peut arriver que les conditions contractuelles d'un prêt soient modifiées en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels de telles concessions ont été accordées sont classés en "prêts renégociés" lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles.

Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation par la banque à se prévaloir du non-respect par l'emprunteur de ratios financiers contractuels (*financial covenants*), ou leur modification temporaire ou définitive, qui ne figurent pas dans cette classification, car elles n'atténuent pas à proprement parler les difficultés financières de l'emprunteur en améliorant sa capacité à honorer ses échéances.

Pour les prêts des clients particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Classification des prêts renégociés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

– une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
– sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation.

Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié pendant au moins un an et jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts des clients particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins six mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession, tels que ceux qui sont souscrits par HSBC Finance, la période minimale de respect des échéances requises peut être sensiblement plus longue.

La vérification des périodes de respect des échéances permet de s'assurer que les échéances restent appropriées compte tenu du niveau de récidive observé au sein du portefeuille. En plus de ces périodes de respect des échéances, deux paiements doivent avoir été reçus au minimum dans un délai de 60 jours pour que l'emprunteur soit initialement admissible à la renégociation. Un nombre minimal de paiements est requis pour démontrer que les conditions renégociées sont gérables pour l'emprunteur. Pour les prêts de la Banque d'entreprises, qui sont évalués individuellement en vue de leur dépréciation et dont le rythme des échéances est fréquemment trimestriel, voire plus long, la durée d'observation du respect des échéances prévues dépendra de la structure des paiements convenue dans le cadre de la restructuration.

Les prêts renégociés sont classés comme non dépréciés lorsque la renégociation résulte de doutes sérieux sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses échéances contractuelles mais que les conditions renégociées correspondent à des conditions de marché normales et qu'il est prévu que les flux de trésorerie contractuels seront collectés en totalité à l'issue de la renégociation. Les prêts renégociés non dépréciés comprennent éga-

lement les prêts renégociés précédemment dépréciés qui ont affiché une performance satisfaisante pendant au moins un an et qui, sur la base de l'ensemble des éléments disponibles, ne présentent plus aucun indice de diminution de valeur.

Les prêts identifiés comme renégociés conservent cette désignation pendant au moins deux années à compter du moment où ils n'ont plus été dépréciés, ou jusqu'à leur décomptabilisation. Lorsqu'un prêt est restructuré dans le cadre d'une stratégie de concession et que la restructuration aboutit à la décomptabilisation du prêt existant, comme cela se produit dans certains cas de consolidation de dette, le nouveau prêt est comptabilisé comme renégocié. Pour déterminer s'il est nécessaire de décomptabiliser un prêt restructuré pour en comptabiliser un nouveau, HSBC France vérifie si les changements apportés aux conditions contractuelles initiales transforment le prêt renégocié, considéré dans sa globalité, en un instrument financier complètement différent. La liste ci-après présente quelques exemples de situations susceptibles de conduire à la satisfaction de ce critère et à la décomptabilisation du prêt :

– un prêt non garanti devient pleinement garanti, ou inversement ;
– l'ajout ou la suppression de clauses de conversion de la dette en capital ou quasi-capital ;
– la consolidation de plusieurs lignes de crédit en une seule ligne nouvelle ;
– un changement d'emprunteur ;
– un changement de la devise dans laquelle le principal ou les intérêts sont libellés réalisé à un taux différent du taux de marché ; ou
– le contrat est modifié de toute autre façon de sorte que les conditions prévues par le contrat nouveau ou modifié sont très différentes de celles du contrat initial.

La liste ci-après présente quelques exemples de facteurs qui, pour HSBC, peuvent indiquer que le prêt révisé est un instrument financier complètement différent, mais qui ont peu de chances d'être considérés à eux seuls comme déterminants :

– un changement substantiel des garanties tel que la principale source de remboursement du prêt ne soit plus la même ;
– un changement de structure ou de référence du taux applicable au prêt ; ou
– une modification dans le rang de la créance, dans l'ordre de priorité en cas de liquidation.

Prêts renégociés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts aux clients particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments. Lorsque les données empiriques indiquent un risque accru de défaut et des pertes plus élevées sur ces comptes, l'utilisation de la méthode du taux de roulement ("*roll rate*") garantit que ces facteurs sont pris en compte dans le calcul des dotations pour dépréciation en appliquant les taux de roulement calculés spécifiquement sur le portefeuille de prêts faisant l'objet d'une concession. Lorsque le portefeuille est de petite taille ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour adopter la méthode du taux de roulement, une approche normée fondée sur la proportion historique de créances douteuses est utilisée. La méthode du "*roll rate*" conduit le groupe à comptabiliser des dotations pour dépréciations collectives sur des groupes de prêts homogènes, incluant les prêts renégociés, lorsqu'il existe des données historiques indiquant que les prêts de ces groupes traverseront les différentes étapes de la défaillance jusqu'à devenir irrécouvrables à cause d'événements survenant avant la date d'arrêté des comptes.

Ce traitement est appliqué que ces prêts soient présentés ou non comme dépréciés conformément à la convention de publication des prêts dépréciés. Lorsque HSBC France considère que certains autres facteurs de risque inhérents aux portefeuilles ne sont pas pleinement pris en compte dans les taux de roulement statistiques ou dans les données historiques, ces facteurs sont pris en compte au moyen d'un ajustement des dotations aux provisions pour créances douteuses ou contentieuses obtenues exclusivement à partir des données statistiques ou historiques.

Dans la Banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières ("*Distressed restructuring*") est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérent aux prêts renégociés.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Prêts et créances renégociées à la clientèle

	Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2015			
(en millions d'euros)	**Créances saines**	**Echéances passées mais non dépré-ciées**	**Créances dépré-ciées**	**Total**	Créances saines	Echéances passées mais non dépré-ciées	Créances dépré-ciées	Total
Prêts hypothécaires	**1**	**–**	**1**	**2**	1	–	–	1
Crédit Logement	**–**	**–**	**4**	**4**	2	–	–	2
Autres prêts personnels	**3**	**–**	**1**	**4**	2	–	1	3
Immobilier commercial	**1**	**–**	**3**	**4**	2	–	4	6
Sociétés non financières	**6**	**2**	**135**	**143**	121	–	107	228
Financier	**–**	**–**	**5**	**5**	–	–	6	6
Total des prêts et créances renégociées	**11**	**2**	**149**	**162**	128	–	118	246
Dépréciations pour créances douteuses sur prêts et créances renégociées en % du total des créances brutes	**–**	**–**	**–**	0,39 %	–	–	–	0,63 %

Ventilation des provisions pour risque de crédit par segment de clientèle

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Prêts personnels	**15**	14
– prêts hypothécaires	**4**	4
– Crédit Logement	**–**	–
– autres prêts personnels	**11**	10
Sociétés non financières	**47**	106
– commerce, industrie et commerce international	**38**	70
– immobilier commercial (y compris SCI familiales)	**4**	11
– autres	**5**	25
Financier	**11**	1
Total des pertes/(reprises) pour dépréciation au 31 décembre	**73**	121
Dépréciations évaluées individuellement	**85**	118
– dotations de l'exercice	**222**	200
– (reprises) de dépréciations disponibles	**(134)**	(80)
– récupération sur créances amorties	**(3)**	(2)
Dépréciations évaluées collectivement	**(12)**	2
– dotations de l'exercice nettes de reprise	**–**	8
– récupération sur créances amorties	**(12)**	(6)
Total des dépréciations	**73**	120
Autres provisions pour risque de crédit	**–**	2
Dépréciation sur les titres à revenus fixes disponibles à la vente	**–**	(1)
Total coût du risque au 31 décembre	**73**	121

Dépréciations pour risques de crédit

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dépréciations évaluées individuellement		
Dotations de l'exercice et pertes non couvertes	**222**	200
(Reprises) de dépréciations disponibles	**(134)**	(80)
Récupérations sur créances amorties	**(3)**	(2)
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	118
Pertes couvertes	**–**	(118)
	85	118
Dépréciations évaluées collectivement		
Dotations de l'exercice	**–**	8
(Reprises) de dépréciations	**(12)**	(6)
Récupérations sur créances amorties	**–**	–
	(12)	2
Total des pertes/(reprises) pour dépréciation	**73**	120
– établissements de crédit	**–**	–
– clientèle	**73**	120
Autres dépréciations pour risques de crédit	**–**	2
Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente	**–**	(1)
Coût du risque	**73**	121
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture	**0,18 %**	0,30 %
Encours de la clientèle et établissements de crédit		
Créances douteuses	**1 200**	1 343
Dépréciations individuelles	**560**	609
Créances brutes	**45 330**	43 870
– banques	**3 379**	4 660
– clientèle	**41 951**	39 210
Total	**45 330**	43 870
Taux de couverture des créances douteuses	**47 %**	45 %

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Evolution des provisions pour dépréciation sur les prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

(en millions d'euros)	Etablissements de crédit	Clientèle		
	Evalués individuellement	Evalués individuellement	Evalués collectivement	Total
Provisions pour dépréciation au 1er janvier 2016	**–**	**(609)**	**(77)**	**(686)**
Reprises de dépréciation utilisées	**–**	**131**	**–**	**131**
Reprises de dépréciation disponibles	**–**	**(3)**	**–**	**(3)**
(Dotations) de l'exercice	**–**	**(85)**	**12**	**(73)**
Variations de change et autres mouvements	**–**	**6**	**1**	**7**
Au 31 décembre 2016	**–**	**(560)**	**(64)**	**(624)**
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances	**–**	**(560)**	**(64)**	**(624)**
– particuliers	**–**	**(78)**	**(7)**	**(85)**
– sociétés non financières	**–**	**(467)**	**(53)**	**(520)**
– financier	**–**	**(15)**	**(4)**	**(19)**
En % des prêts et créances	**–**	**1,33 %**	**0,15 %**	**1,38 %**
Provisions pour dépréciation au 1er janvier 2015	–	(614)	(75)	(689)
Reprises de dépréciation utilisées	–	118	–	118
Reprises de dépréciation disponibles	–	(2)	–	(2)
(Dotations) de l'exercice	–	(118)	(2)	(120)
Variations de change et autres mouvements	–	7	–	7
Au 31 décembre 2015	–	(609)	(77)	(686)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances	–	(609)	(77)	(686)
– particuliers	–	(88)	(8)	(96)
– sociétés non financières	–	(511)	(66)	(577)
– financier	–	(10)	(3)	(13)
En % des prêts et créances	–	1,55 %	0,20 %	1,56 %

Prêts à la grande clientèle

(en millions d'euros)	Encours brut des prêts	Prêts douteux	Prêts douteux / encours des prêts (en %)	Provisions	Provisions / prêts douteux (en %)	Dépréciations	Taux de perte sur crédit (en %)
Au 31 décembre 2016							
Secteur non financier	**24 766**	**872**	**4 %**	**473**	**54 %**	**47**	**0,19 %**
– Industrie	**2 266**	**201**	**9 %**	**77**	**38 %**	**6**	**0,27 %**
– Services et commerce international	**11 067**	**499**	**5 %**	**290**	**58 %**	**20**	**0,18 %**
– Immobilier commercial	**4 384**	**79**	**2 %**	**31**	**39 %**	**4**	**0,09 %**
– Immobilier non commercial	**570**	**33**	**6 %**	**29**	**88 %**	**4**	**0,66 %**
– Gouvernements	**1 598**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– Autres	**4 881**	**60**	**1 %**	**46**	**77 %**	**13**	**0,27 %**
Secteur financier (hors établissements de crédit)	**1 565**	**20**	**1 %**	**19**	**96 %**	**11**	**0,73 %**
Etablissements de crédit	**3 379**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des prêts à la grande clientèle	**29 709**	**891**	**3 %**	**492**	**55 %**	**58**	**0,20 %**
Au 31 décembre 2015							
Secteur non financier	23 223	1 019	4 %	517	51 %	101	0,42 %
– Industrie	2 274	141	6 %	83	59 %	18	0,79 %
– Services et commerce international	10 127	629	6 %	321	51 %	52	0,52 %
– Immobilier commercial	5 332	176	3 %	46	26 %	8	0,16 %
– Immobilier non commercial	245	33	13 %	32	97 %	4	1,49 %
– Gouvernements	1 162	–	–	–	–	–	–
– Autres	4 083	40	1 %	35	87 %	19	0,47 %
Secteur financier (hors établissements de crédit)	1 528	16	1 %	13	80 %	3	0,19 %
Etablissements de crédit	4 660	–	–	–	–	–	–
Total des prêts à la grande clientèle	29 411	1 035	4 %	530	51 %	104	0,35 %

Prêts aux établissements de crédit

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Non garantis	**3 128**	4 612
Totalement garantis	**224**	19
Partiellement garantis	**–**	–
– Valeur de la garantie		–
Au 31 décembre	**3 352**	4 631

Prêts hypothécaires à l'habitat incluant les engagements de financement par niveau de garanties

	31.12.2016	31.12.2015
Prêts et créances saines		
Totalement garantis	**2 310**	2 873
– Inférieur à 50 %.	**812**	932
– 51 % à 60 % LTV	**413**	381
– 61 % à 70 % LTV	**411**	413
– 71 % à 80 % LTV	**356**	441
– 81 % à 90 % LTV	**188**	290
– 91 % à 100 % LTV	**130**	416
Partiellement garantis		
Supérieur à 100 % LTV (A)	**123**	196
– 101 % à 110 % LTV	**33**	78
– 111 % à 120 % LTV	**26**	44
– Supérieur à 120 % LTV	**64**	74
– Valeur de la garantie	**122**	193
Non garantis	**–**	4
Total Prêts et créances saines	**2 433**	3 073
Prêts et créances dépréciés		
Totalement garantis	**44**	123
– Inférieur à 50 %.	**14**	31
– 51 % à 60 % LTV	**8**	12
– 61 % à 70 % LTV	**4**	31
– 71 % à 80 % LTV	**8**	18
– 81 % à 90 % LTV	**7**	18
– 91 % à 100 % LTV	**3**	13
Partiellement garantis	**62**	117
– 101 % à 110 % LTV	**53**	105
– 111 % à 120 % LTV	**1**	5
– Supérieur à 120 % LTV	**8**	7
– Valeur de la garantie	**12**	112
Non garantis	**–**	–
Total au 31 décembre	**2 539**	3 313

Analyse des titres adossés à des actifs (ABS – Asset-Backed Securities)

Valeur comptable des participations du groupe HSBC France dans des titres adossés à des actifs (ABS) :

Exposition globale

(en millions d'euros)	**2016**	2015
– Juste valeur *via* bénéfices et pertes	**–**	–
– Disponible à la vente	**–**	1
– Détenu jusqu'à échéance	**–**	–
– Prêts et créances recouvrables	**–**	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	**–**	1

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le tableau ci-dessous présente les expositions du groupe sur les ABS "*Asset-Backed Securities*" :

(en millions d'euros)	**31.12.2016** Exposition brute [2]	CDS protection brute [3]	Exposition nette [4]	Valeur comptable [5]
– Qualité supérieure [1]	–	–	–	–
– Notation de C à A	–	–	–	–
– Non notés	–		–	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–
– titres disponibles à la vente	–	–	–	–

(en millions d'euros)	31.12.2015 Exposition brute [2]	CDS protection brute [3]	Exposition nette [4]	Valeur comptable [5]
– Qualité supérieure [1]	–	–	–	–
– Notation de C à A	–	–	–	–
– Non notés	9	–	9	1
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	9	–	9	1
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–
– titres disponibles à la vente	9	–	9	1

1 *Actifs notés AA ou AAA.*
2 *L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.*
3 *Un CDS est un* swap *de défaut de contrepartie. "CDS protection brute" est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.*
4 *L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.*
5 *Valeur comptable de l'exposition nette.*

(en millions d'euros)	**31.12.2016** Variation juste valeur par capitaux propres [2]	Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements [3]	Dépré-ciations [4]	31.12.2015 Variation juste valeur par capitaux propres [2]	Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements [3]	Dépré-ciations [4]
– Qualité supérieure [1]	–	–	–	–	–	–
– Notation de C à A	–	–	–	–	–	–
– Non notés	(9)	–	–	3	–	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	(9)	–	–	3	–	–

1 *Actifs notés AA ou AAA.*
2 *Gains et pertes latents de l'exposition nette comptabilisés au cours de l'année résultant de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.*
3 *Reclassement* des titres disponibles à la vente incluant les charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'année résultant de cession ou de paiements.
4 *Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l'exposition nette des titres disponibles à la vente.*

Valeur comptable des participations du groupe HSBC France dans des titres adossés à des actifs (ABS)

(en millions d'euros)	Portefeuille de transaction	Disponible à la vente	Détenu jusqu'à échéance	Juste valeur *via* bénéfices et pertes	Prêts et créances recouvrables	Total
Actifs adossés à des prêts hypothécaires	–	–	–	–	–	–
Actifs adossés à du financement avec effet de levier	–	–	–	–	–	–
Actifs adossés à des prêts étudiants	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2016	–	–	–	–	–	–
Actifs adossés à des prêts hypothécaires	–	–	–	–	–	–
Actifs adossés à du financement avec effet de levier	–	1	–	–	–	1
Actifs adossés à des prêts étudiants	–	–	–	–	–	
Autres actifs	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	–	1	–	–	–	1

Risque de contrepartie

Exposition au risque de contrepartie
Le risque de contrepartie apparaît pour les transactions de dérivés, de pensions ou de prêts et emprunts de titres ainsi que les opérations à règlement différé, qu'elles soient enregistrées dans le portefeuille bancaire ou dans le portefeuille de négociation.

Le risque de contrepartie est défini comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

Le calcul de l'exposition au risque de contrepartie
Les dérivés sont traités par HSBC France selon la méthode de l'évaluation au prix de marché pour déterminer les valeurs exposées au risque (EAD).

La méthode de l'évaluation au prix de marché consiste en l'agrégation des valeurs de marché positives de toutes les transactions, complétée par un "*add-on*". Ce facteur de majoration (dit risque potentiel futur) est établi selon la directive CRD IV, et correspond à un pourcentage fixe appliqué au nominal de l'opération (selon la durée de vie résiduelle et le type de transaction).

Les effets des accords de compensation sont également pris en considération en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés.

Concernant les pensions, les valeurs exposées au risque sont calculées selon la méthode générale fondée sur les sûretés financières (les espèces et titres achetés, empruntés ou reçus sont traités comme des sûretés).

Des ajustements de volatilité forfaitaires, définis dans la directive CRD IV, sont appliqués à la valeur de ces sûretés. Pour le portefeuille bancaire, le collatéral éligible a également des critères plus restrictifs que sur le portefeuille de *trading*.

Les expositions sont utilisées pour déterminer le capital réglementaire au titre du risque de contrepartie et pondérées en fonction des approches notation interne (IRB) ou approche standard.

Cadre et Suivi des Limites
La gestion du risque de contrepartie au sein de HSBC France est réalisée à différents niveaux :

L'autorité de crédit est détenue par *Wholesale Credit Risk* (WCR) qui fait partie de la sous-fonction *Wholesale Credit and Market Risk* (WMR), au sein de la fonction Risques, au niveau local, régional ou au niveau du groupe.

La surveillance du risque de contrepartie sur les activités de dérivés de taux est assurée par l'équipe *Traded Credit Risk* (TCR) au sein de la fonction *Traded Risk*, qui est une sous-fonction de WMR. TCR est divisé en deux équipes : *Traded Credit Risk Management* (TCRM) et *Traded Credit Risk - Run the Bank* (TCR – RTB)

Risque de contrepartie
et Autorité de crédit compétente
Les contreparties de type Entreprises (*Corporates*), Assurances et Gestion d'actifs (*Asset Management*) sont sous l'autorité de *Wholesale Credit Risk*. En fonction de l'appétit ou du niveau de risque demandé, un accord complémentaire doit être demandé à HSBC Bank plc WCR et Group WCR.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les contreparties de type Souverains et Banques sont directement sous l'autorité de crédit de HSBC Bank plc WCR et de Group WCR en cas de dépassement.

Toutes les lignes de crédit sont revues au moins une fois par an, sur la base des responsabilités ci-dessous :

– TCR soumet une recommandation à l'autorité de crédit, sur la base d'une analyse du portefeuille et de l'environnement de marché ;

– HSBC France WCR, HSBC Bank plc WCR et Group WCR sont responsables d'établir la mise à jour de l'appétit au risque, du *rating* et des prévisions sur la contrepartie.

HSBC France TCRM, au sein de HSBC France Traded Risk, n'a aucune autorité de crédit. Les limites de crédit sont décidées et approuvées par l'autorité de crédit compétente comme exposé ci-dessus. HSBC France TCRM recommande seulement les demandes de crédit à 'autorité de crédit compétente, dans le contexte des Revue Annuelles et des demandes de limites ponctuelles. Les recommandations soumises par TCRM mettent en exergue les principaux vecteurs de risques (en se basant sur une analyse fine du portefeuille existant qui inclut les risques de marchés contingents, les *stress tests*…) et incluent éventuellement des propositions pour réduire le risque du portefeuille, etc.

Mise en place des limites de crédit pour la gestion du risque de contrepartie

Les limites de crédit sont accordées par contrepartie et sont scindées en quatre catégories : Catégorie A (risque des marchés comptants, monétaires et obligataires), Catégorie B (risque de fluctuation sur l'activité dérivés), Catégorie S (risque de livraison) et *Loan Look Alike* (transactions assimilées à des prêts, telles que les prêts et emprunts de titres).

Catégorie A : scindée en deux sous-catégories, MM pour le prêt/emprunt d'argent comptant et BON pour l'activité d'émission obligataire. La MM mesure le montant d'argent prêté ou emprunté et la BON mesure l'exposition au défaut de l'émetteur d'un titre obligataire en termes d'*Exposure at default* (EAD), c'est-à-dire le nominal multiplié par le prix du titre.

Catégorie B : quantifie l'évolution potentielle positive du prix du produit dérivé. La Catégorie B est la somme du risque instantané (*Current Exposure*, c'est-à-dire *Mark-to-Market* moins Collatéral si un contrat d'appels de marge est en place) et du risque de fluctuation future du *Mark-to-Market* (*Future Fluctuation of Risk* - FFR). Le FFR est quantifié soit *via* une méthode avancée basée sur une VaR par méthode de Monte-Carlo avec un intervalle de confiance de 95 %, soit *via* une méthode forfaitaire. Ces deux méthodes prennent en compte la présence d'atténuateurs de risque (*risk mitigants*), que sont les contrats cadres et d'appels de marge.

Catégorie S : l'exposition au risque de règlement correspond au nominal échangé sur une transaction de taux de change (Forex), en l'absence de contrat de compensation ou en l'absence d'utilisation d'un agent tiers compensateur.

Loan Look Alike : capture le numéraire échangé dans une opération de *Repo*/*Reverse Repo* ainsi que le montant de financement dans une opération de vente de titres à terme. L'exposition est suivie en termes de "numéraire contre titres" pour le *repo* et de "nominal" pour les ventes de titres à terme.

Les techniques d'atténuation du risque de contrepartie

Afin de réduire son risque de contrepartie, HSBC France conclut, avec la plupart de ses contreparties des accords de compensation. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants.

Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure.

La gestion du collatéral des opérations de dérivés, et des opérations de pensions ou de prêts et emprunts de titres fait l'objet d'un suivi rigoureux : contrôles spécifiques pour s'assurer du bon déroulement du processus de règlement, valeur de l'exposition certifiée de manière quotidienne et réconciliations avec les contreparties établies sur les opérations collatéralisées.

Les ajustements de valeur crédit (*Credit Valuation Adjustment*)

Depuis Bâle 3, la réglementation impose des exigences de fonds propres supplémentaires. Le risque d'ajustement de valeur est le risque de pertes potentielles résultant de la dégradation du *spread* de crédit d'une contrepartie et non pas du défaut d'une contrepartie.

Cette exigence s'applique aux instruments dérivés de gré à gré. Les expositions face à certaines contreparties sont exemptées telles que les souverains et les contreparties non financières.

Deux approches sont définies par le régulateur : une méthode avancée applicable uniquement pour les institutions dotées de modèles internes homologués pour le risque de contrepartie et le risque spécifique, et une approche standard.

Actuellement, HSBC France utilise l'approche standard, et détermine l'exigence en capital au titre de la CVA sur la base d'une formule prédéfinie indexée sur l'exposition au défaut du risque de contrepartie, et de la maturité effective des transactions. Des pondérations sont appliquées dans le calcul sur la base des notations externes de la contrepartie.

Risque de Corrélation défavorable
En plus de ces limites enregistrées par contrepartie, il existe des limites de corrélation (*Wrong Way Risk*).

En effet, la méthode standard de mesure de l'exposition au risque suppose qu'il n'y a pas de corrélation entre la solvabilité d'une contrepartie et le coût de remplacement des transactions effectuées avec cette contrepartie. Toutefois, dans certaines circonstances, une corrélation existe bien et, selon la nature du sous-jacent de la transaction, elle pourrait être considérée comme une transaction "*Wrong-Way Risk*" ou "*Right-Way Risk*". Parmi ces risques, seul le "*Wrong-Way Risk*", dont il existe deux types le "Général" et le "Spécifique", est contrôlé et piloté quotidiennement.

General Wrong Way Risk : fait référence à une transaction où il existe une forte corrélation entre le défaut de contrepartie et le facteur de risque de marché. Pour HSBC France, le *Wrong Way Risk* couvre le *reverse repo* lorsque le pays d'incorporation de la contrepartie est le même que celui du pays de l'émetteur de l'obligation échangée, car le défaut pourrait potentiellement signifier une baisse du prix des obligations échangées. Ce risque est surveillé en termes de cash livré dans le cadre d'opérations de *Reverse Repo* et est agrégé par pays.

Specific Wrong Way Risk : fait référence à une transaction où il existe une corrélation de 100 % entre le défaut de contrepartie et le facteur de risque de marché (*reverse repo* où la banque reçoit un instrument de dette de la contrepartie contre le cash "posté"). Il y a un appétit très limité pour ce risque.

Comme les contrats d'appel de marge disponibles pour sécuriser les activités dérivés et repos de la banque avec ses clients conduisent à recevoir ou à "poster" des obligations, du *Wrong Way Risk* peut être créé et, par conséquent, la garantie est pilotée pour contrôler ces expositions potentielles.

Suivi du risque de contrepartie
Les expositions de risque de contrepartie sont disponibles en temps réel et en date veille dans des outils Groupe. Tout dépassement du niveau de risque approuvé par l'autorité de crédit est remonté par TCR selon une procédure définie. Les principales variations de limites/expositions de crédit sont détaillées une fois par mois dans le cadre du *Risk Management Meeting* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Risque de contrepartie[1] - par type d'exposition et par produit

(en millions d'euros)	**31.12.2016 Actifs Pondérés du Risque**	31.12.2015 Actifs Pondérés du Risque
Par type d'exposition		
Approche IRB Avancée		
Administrations centrales et banques centrales	**–**	1
Etablissements	**866**	916
Approche IRB Fondation		
Entreprises	**1 068**	979
Approche Standard		
Administrations centrales et banques centrales	**–**	–
Etablissements	**449**	427
Entreprises	**1**	1
CVA Ajustement de l'évaluation de crédit - Approche Standard	**1 191**	1 275
Contribution au fonds de défaut des chambres de compensation	**131**	210
Total	**3 707**	3 809
Par produit		
Dérivés	**2 285**	2 247
Opérations de prêts ou d'emprunts de titres	**100**	77
CVA Ajustement de l'évaluation de crédit - Approche Standard	**1 191**	1 275
Contribution au fonds de défaut des chambres de compensation	**131**	210
Total	**3 707**	3 809

1 *Inclut le risque de règlement.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Gestion du risque de liquidité et du risque de financement

Cadre de gestion des risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la banque ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'elle ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance entre les flux de trésorerie ou l'impossibilité de financer des actifs illiquides au moment requis.

L'objectif du cadre interne du Groupe HSBC sur la gestion des risques de liquidité et de financement (*liquidity and funding risk management framework*, LFRF) est de permettre à chaque entité du Groupe de supporter des stress sévères de liquidité et d'être capable d'anticiper les potentielles évolutions des modèles d'activité, des marchés et des cadres réglementaires.

Le Groupe HSBC ne gère pas les risques de liquidité et de financement sur une base consolidée. Ces risques sont gérés par entité opérationnelle de façon autonome, sans appui implicite d'une autre entité du Groupe, sauf accord spécifique et anticipé. Chaque entité opérationnelle doit être autosuffisante dans le financement de ses activités.

Toutes les entités opérationnelles du Groupe HSBC doivent gérer leurs risques de liquidité et de financement en accord avec le LFRF, ce qui implique la mise en place d'un comité de gestion actif-passif (ALCO), en charge du suivi et du pilotage de la liquidité et du financement.

Le groupe HSBC France gère ses risques de liquidité et de financement en accord avec les règles du Groupe HSBC.

Evolutions en 2016

Le Groupe HSBC a mis en œuvre un nouveau cadre de gestion des risques de liquidité et de financement depuis le 1er janvier 2016. Celui-ci repose sur les ratios réglementaires LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) et NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) . Différentes règles, limites et ratios internes complètent le dispositif réglementaire.

Les principes du nouveau cadre de gestion interne pour les risques de liquidité et de financement sont les suivants :

- Gestion indépendante de la liquidité et du financement au niveau de HSBC France ;
- Classification en fonction des catégories de risque inhérent de liquidité (ILR) ;
- Niveau minimum requis pour le LCR en fonction de la catégorie ILR ;
- Niveau minimum requis pour le NSFR en fonction de la catégorie ILR ;
- Limite sur la concentration des déposants ;
- Limites sur les concentrations de maturités contractuelles sur une base glissante de trois mois et de douze mois sur le périmètre des dépôts de banques, dépôts d'entités financières non bancaires, et titres émis ;
- *Individual Liquidity Adequacy Assessment* (ILAA), évaluation annuelle individuelle de l'adéquation de la liquidité) ;
- Niveau minimum requis pour le LCR dans chaque devise significative ;
- Gestion de la liquidité en cours de journée (intraday) ;
- Projection des besoins de financement.

Ce nouveau cadre de gestion et les limites d'appétit au risque ont été approuvés par le Conseil d'Administration sur la recommandation du Comité des Risques.

Le processus d'évaluation interne (ILAA) a pour but :

- d'identifier les risques qui ne seraient pas reflétés dans le LFRF et, si besoin, d'établir des limites locales supplémentaires ; et
- de valider le niveau de tolérance au risque de HSBC France en démontrant que la probabilité d'occurrence de scénarios de stress menant à un défaut (*reverse stress tests*) est suffisamment faible et que les vulnérabilités ont été évaluées *via* l'application de scénarios de stress sévères.

Gestion des risques de liquidité et de financement

Liquidity Coverage Ratio

Le ratio LCR a été conçu pour mesurer la résistance à court terme du profil de liquidité d'une banque et constitue une exigence réglementaire depuis le 1er octobre 2015, date de l'entrée en vigueur de l'Acte Délégué de la Commission européenne 2015/61.

Le LCR incite les banques à disposer de suffisamment d'actifs liquides cessibles d'une qualité de crédit élevée (*High Quality Liquid Assets*, HQLA) afin de résister à un scénario de stress sur 30 jours calendaires. Les actifs HQLA sont composés de liquidités ou d'actifs pouvant être cédés sur les marchés avec une perte de valeur minime voire nulle.

Le calcul du LCR implique la définition et l'évaluation des dépôts opérationnels. HSBC France définit les dépôts opérationnels comme les comptes (courants) transactionnels provenant de services de tenue de compte fournis par le métier *Global Liquidity and Cash Management*. La composante opérationnelle correspond au minimum entre le solde du compte, le cumul des débits et le cumul des crédits sur la période de calcul.

Net Stable Funding Ratio
Le ratio NSFR impose aux institutions bancaires de disposer de suffisamment de ressources stables pour couvrir leurs besoins de ressources stables. Il reflète le profil de financement à long terme de la banque (financement sur des maturités résiduelles supérieures à un an). Ce ratio est conçu comme un complément du LCR.

HSBC France, comme le Groupe HSBC, calcule le NSFR selon la recommandation finale 295 du Comité de Bâle pour la supervision bancaire (BCBS) d'octobre 2014 dans l'attente d'une calibration de ce ratio par les autorités européennes. Ce calcul requiert plusieurs interprétations du texte, ce qui pourrait rendre le NSFR calculé par HSBC France non directement comparable avec les ratios d'autres institutions.

Actifs liquides
Chez HSBC France, les actifs liquides sont principalement détenus et globalement gérés par le département *Balance Sheet Management* (BSM), dans le but de gérer le risque de liquidité en ligne avec la politique interne (LFRF).

Les actifs liquides peuvent également inclure des actifs liquides non grevés détenus par d'autres départements que BSM. Le LFRF garantit à BSM le contrôle de tous les actifs liquides non grevés et de toutes les sources de financement en cas de besoin.

Catégorisation du risque inhérent de liquidité
Le Groupe HSBC classe ses entités opérationnelles en deux catégories, reflétant ainsi son évaluation de leur risque de liquidité inhérent selon des facteurs politiques, économiques et réglementaires du pays de chacune des entités opérationnelles, ainsi que des facteurs spécifiques à l'entité elle-même, comme le marché local, sa part de marché, la solidité de son bilan et son dispositif de contrôle. Cette évaluation est utilisée pour déterminer la sévérité du stress de liquidité que les entités opérationnelles du Groupe doivent pouvoir affronter.

Sources de financement
Les comptes courants et les comptes d'épargne de la clientèle, payables à la demande ou à court terme sont une des principales sources de financement. Le Groupe HSBC attache donc un soin particulier à assurer leur stabilité. Pour les dépôts, cette stabilité dépend de nombreux facteurs, dont la confiance des déposants dans la solidité du capital et de la liquidité de la banque.

HSBC France émet également des dettes sous forme de titres (sécurisées et non sécurisées) sur les marchés ou *via* des placements privés et emprunte sur les marchés de *repo* contre des actifs de bonne qualité pour compléter les dépôts de la clientèle et pour diversifier le mix de devises, de maturités et de bases d'investisseurs.

Le financement de HSBC France peut également s'appuyer sur des émissions de capital, de fonds propres complémentaires (*Tier 2*) et de dettes pouvant absorber les pertes (TLAC, *Total Loss Absorbing Capacity*).

Comportementalisation en liquidité
Tous les dépôts stables sont présumés avoir une durée de vie supérieure à un an dans le cadre de gestion de la banque et représentent une source homogène de financement stable. La comportementalisation des actifs est bien plus granulaire et cherche à déterminer le temps pendant lequel chaque actif requerra du financement stable.

Taux de cession interne
Le Groupe HSBC gère les risques de taux d'intérêt d'une part, et de liquidité et de financement d'autre part, dans des cadres distincts et selon des hypothèses différentes. Ces politiques ont été développées de façon à être cohérentes avec le dispositif de gestion des risques du Groupe. HSBC France applique le cadre du Groupe pour déterminer pour chaque devise significative les courbes de taux de transfert et de *liquidity premium* les plus appropriées. La courbe de *liquidity premium* reflète le coût/la valeur (rendement au-dessus de la courbe de taux) du financement à terme et plus généralement des dépôts stables. Ce coût est facturé aux actifs requérant du financement stable et ensuite crédité aux dépôts stables après le paiement des coûts de la dette externe. Le processus de *liquidity premium* s'appuie sur les exigences du NSFR. En sus, si un actif ou un passif génère une sortie de trésorerie devant être couverte par des actifs liquides (HQLA), cet élément est facturé de la différence entre le rendement du portefeuille d'actifs liquides (HQLA) et la courbe de taux de transfert.

Tests de résistance à des stress de liquidité
Le Groupe HSBC évalue sa résistance à des stress de liquidité pour confirmer l'adéquation de son appétit aux risques, pour valider qu'il peut continuer d'opérer dans différents scénarios de stress et pour confirmer que les hypothèses de stress inclues dans le scénario du LCR

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité du Groupe. Le Groupe conduit également des *reverse stress tests* dans le but spécifique d'évaluer le caractère peu probable de scénarios menant à l'épuisement des sources de liquidité. Si ces scénarios ne sont pas jugés suffisamment peu probables, des actions correctrices sont engagées.

Les scénarios de *stress testing* englobent des hypothèses de stress de natures et de durées différentes. Le comité ALCO valide ces hypothèses et revoit les résultats des tests. Ces informations sont également présentées au Conseil d'Administration *via* le processus d'évaluation du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (ILAAP).

Profil de risque de liquidité et de financement

Gestion des risques de liquidité et de financement en 2016

Liquidity coverage ratio

Au 31 décembre 2016, HSBC France était dans la limite de tolérance du LCR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (LFRF).

HSBC France a déclaré à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) un ratio LCR calculé selon l'Acte Délégué de la Commission européenne de 122 % au 31 décembre 2016.

Le tableau suivant montre le niveau du LCR pour HSBC France (selon l'acte délégué de la Commission européenne).

Liquidity Coverage Ratio

(en %)	**31.12.2016**	31.12.2015
HSBC France	**122**	127

Net Stable Funding Ratio

Au 31 décembre 2016, HSBC France était dans la limite de tolérance du NSFR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (LFRF).

Le tableau suivant montre le niveau du NSFR pour HSBC France (sur la base du texte BCBS 295).

Net Stable Funding Ratio

(en %)	**31.12.2016**
HSBC France	**120**

Concentration des déposants et concentration des remboursements de financements à terme

Les métriques LCR et NSFR s'appuient sur des hypothèses stressées de sorties de trésorerie pour chaque segment de déposants et de produits. La validité de ces hypothèses pourrait être remise en cause s'il existe une concentration élevée des déposants dans un portefeuille donné.

De même, HSBC France serait exposé à un risque de refinancement à terme si le profil de maturité des dettes contenait concentration excessive de remboursements dans une période donnée.

Au 31 décembre 2016, HSBC France respectait les limites de tolérance aux risques définies sur la concentration des déposants et sur la concentration des remboursements de financements à terme définies dans le cadre du LFRF.

Actifs liquides

Le tableau ci-dessous montre la valeur en liquidité non pondérée des actifs considérés comme liquides et utilisés dans le calcul du LCR.

Le niveau d'actifs liquides publié reflète le portefeuille d'actifs liquides non grevés à la date d'arrêté en utilisant la définition réglementaire des actifs liquides.

Actifs liquides

	Valeur en liquidité (avant haircut) estimée	
(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Niveau 1	**19 686**	17 778
Niveau 2a	**760**	2 485
Niveau 2b	**14**	–

Les actifs liquides de niveau 1 incluent les dépôts de HSBC France en banque centrale (hors réserves obligatoires) et les encaisses.

Sources et emplois de financement

Le tableau "sources emplois des fonds" ci-dessous, qui fournit une vue sur le financement du bilan consolidé de HSBC France, doit être lu au regard du LFRF qui requiert que chaque entité opérationnelle du Groupe HSBC gère ses risques de liquidité et de financement de façon autonome.

Le tableau ci-dessous analyse le bilan consolidé de HSBC France en fonction des actifs émanant des activités opérationnelles et des sources de financement supportant ces activités. Les actifs et les passifs ne provenant pas de ces activités opérationnelles sont présentés comme un net entre les sources de financement et leur déploiement. Le niveau des comptes clients et du financement à terme a continué d'excéder le niveau des crédits et avances à la clientèle. L'impasse positive de financement a été principalement déployée en actifs liquides, espèces et soldes créditeurs détenus auprès des banques centrales, ainsi que des investissements financiers, comme requis dans le cadre du LFRF.

Sources et emplois des fonds

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Sources		
Comptes créditeurs de la clientèle	**34 220**	32 811
Dettes envers les établissements de crédit	**12 061**	7 086
Opérations de pension de titres – hors activités de *trading*	**7 592**	10 283
Dettes représentées par un titre	**6 616**	10 501
Dettes subordonnées	**276**	276
Passifs financiers sous option juste valeur	**8 464**	8 476
Passifs des contrats d'assurance-vie	**21 302**	20 943
Portefeuille de transaction	**26 468**	22 647
Total des fonds propres	**5 873**	5 938
Au 31 décembre	**122 872**	118 961

	2016	2015
Emplois		
Prêts et créances sur la clientèle	**41 327**	38 524
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 379**	4 660
Opérations de pension de titres – hors activités de *trading*	**11 862**	10 163
Portefeuille de transaction	**23 589**	27 161
Investissements financiers	**26 504**	27 677
Caisse, banques centrales et CCP	**4 714**	395
Emploi net dans d'autres actifs et passifs du bilan	**11 497**	10 381
Au 31 décembre	**122 872**	118 961

Risque de liquidité contingente provenant des facilités de crédit confirmées

HSBC France fournit à ses clients des lignes confirmées, comme des facilités de crédit et des lignes *backstop* vers des véhicules sponsorisés par le groupe. Les sommes non tirées de ces engagements hors-bilan sont prises en compte dans le calcul du LCR et du NSFR selon les textes réglementaires applicables. Ceci assure que, dans un scénario de stress, les sorties supplémentaires de trésorerie engendrées par une hausse des tirages sur les lignes confirmées n'engendreront pas de risque de liquidité pour HSBC France.

HSBC France a défini des limites sur le montant des facilités non annulables après prise en compte de la capacité de HSBC France à les financer. Ces limites portent sur les emprunteurs, la liquidité des actifs sous-jacents et de la taille des lignes. En relation avec les engagements vers les clients, le tableau suivant montre le niveau des engagements hors-bilan sur les 5 plus grosses lignes et sur le principal secteur d'activité.

Expositions contractuelles de HSBC France au 31 décembre, suivi dans le cadre des limites de liquidité contingente

(en milliards d'euros)	**2016**	2015
Engagements vers des véhicules spécialisés [1]		
- Total	**0,1**	2,4
- Plus grande ligne	**0,0**	0,6
Engagements vers la clientèle		
- 5 plus grandes lignes [2]	**2,9**	2,9
- Plus grand secteur d'activité [3]	**1,3**	2,2

1 *Ces expositions correspondent au conduit Regency. En 2016, le groupe HSBC France a remplacé les facilités hors-bilan par des financements au bilan.*
2 *Somme du montant non tiré pour les 5 plus grandes facilités confirmées, autres que les conduits.*
3 *Somme du montant non tiré pour les facilités confirmées aux clients du plus grand secteur d'activité, autres que les conduits.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Grèvement d'actifs et gestion du collatéral

Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider le groupe à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Le collatéral est géré sur la base du périmètre HSBC France, conformément à l'approche adoptée dans la gestion de liquidité et de financement. Le collatéral disponible est géré comme un pool unique, dont HSBC France cherche à optimiser en permanence l'allocation.

Ces informations visent à mieux identifier les actifs disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan) :

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Total actifs du bilan au 31 décembre	**169 423**	168 458
Moins :		
– opérations de prise en pension / emprunt de titres et actifs dérivés	**(59 330)**	(59 750)
– autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie	**(25 500)**	(32 560)
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	**84 593**	76 148
Plus : actifs hors bilan :		
– juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres / dérivés pouvant être recédés ou redonnés en garantie	**34 408**	36 071
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	**119 001**	112 219
Moins :		
– actifs du bilan donnés en garantie	**(24 225)**	(25 389)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres / dérivés	**(29 036)**	(27 293)
Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	**65 740**	59 537

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque que les taux ou prix de marché sur lesquels la banque a des positions évoluent en la défaveur de ces positions et de ce fait causent des pertes. Toute position ouverte générant du risque de marché doit être encadrée par des limites. Une gouvernance précise assure le respect de cette règle dans toutes les entités du Groupe HSBC.

Ces limites sont définies en termes d'instruments autorisés, d'actifs sous-jacents, de limites de *Value at Risk* (VaR), de niveau de sensibilité aux facteurs de risque, de niveau maximal de pertes, et de *stress tests*. Elles sont révisées annuellement au minimum au cours du processus de revue annuelle des limites et sont présentées au *Market Risk Forum*.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Gouvernance de la gestion du risque de marché

Le risque de marché est géré et contrôlé grâce à des limites approuvées par le *Risk Management Meeting* (RMM) pour HSBC Holdings plc. Ces limites sont ensuite allouées aux différentes lignes de métiers et aux entités légales du Groupe HSBC. Les principales entités, telles que HSBC France, ont des sous-fonctions indépendantes de *Market Risk Management* et *Market Risk Control* qui sont responsables de mesurer et reporter quotidiennement les expositions au regard des limites.

***Wholesale Credit and Market Risk* (WMR)**

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale Credit*

and Market Risk. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, *via* l'entité *Traded Risk*, d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*, une fois celles-ci validées par les instances de gouvernance du Groupe HSBC. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale Credit and Market Risk* comporte un échelon européen et un échelon local dans certains pays, dont la France.

Traded Risk Europe
Le responsable *Traded Risk Europe*, hiérarchiquement rattaché au responsable mondial de *Traded Risk* et au responsable de WMR Europe, supervise le processus de revue des mandats de risques de marchés dans son périmètre géographique. Il les soumet à l'approbation de Group WMR. Il est le responsable fonctionnel du responsable de *Traded Risk France*.

Gouvernance du risque de marché pour HSBC France
Localement, le *Chief Risk Officer* de HSBC France confie à WMR France la gestion des limites de ses risques de marché ainsi que celle de ses différentes lignes de métiers. Ainsi, en plus de la soumission à Group WMR par l'intermédiaire de *Traded Risk Europe*, les mandats de risque sont aussi approuvés par le responsable de WMR France, dans les limites d'appétit au risque approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC France. Ceux-ci font l'objet d'une revue annuelle formelle par le *Market Risk Forum*.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France (MRF)
Le *Market Risk Forum* de HSBC France a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le MRF se réunit mensuellement sous la présidence du responsable de WMR France. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable de *Traded Risk France*, le responsable de *Independent Model Review* (IMR), le Responsable de *Product Control*. *Traded Risk France* assure le secrétariat du comité.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France examine les indicateurs de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites significatives et les demandes d'augmentations temporaires ou permanentes de ces limites.

Le *Risk Management Meeting* (RMM)
Le responsable de l'équipe *Traded Risk* présente mensuellement les principaux points du *Market Risk Forum* à mentionner en matière de risques de marché au RMM de HSBC France.

***Wholesale Credit and Market Risk* (WMR) France**
WMR France est la Direction responsable des risques de crédit aux entreprises et du risque de marché de HSBC France. Le responsable de WMR France préside le *Market Risk Forum*. Il est en outre membre de l'ALCO de HSBC France.

Traded Risk France
Au sein de WMR, *Traded Risk* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein de HSBC France compatibles avec la stratégie et l'appétit au risque du Groupe HSBC ;
- la participation dans l'approbation des nouveaux produits de marché ;
- le calcul des expositions aux risques de marché et des différents indicateurs de risque correspondants, dont notamment celui de la *Value at Risk*.

Le responsable de *Traded Risk France* couvre à la fois la responsabilité de MRMaC (*Market Risk Management and Control*) France et celle de *Traded Credit* (TCR) France. Il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. D'une façon générale, il revient au responsable de *Traded Risk France* de fournir commentaires et explications sur tout dépassement de limites significatives et sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* (MRM), et *Market Risk Control* (MRC).

***Market Risk Management* (MRM)**
Market Risk Management (MRM) définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, *Value at Risk*, scenarii de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination de la Direction Générale, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

L'équipe MRM prépare la revue annuelle des limites en lien avec les responsables d'activité et les soumet pour approbation au responsable de WMR France et à Group WMR *via* le responsable de *Traded Risk Europe*.

***Market Risk Control* (MRC)**
Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du rapport des *stress tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting* de la *Value at Risk*.

Ces équipes produisent et diffusent les rapports consolidés des risques de marché de HSBC France, pour la Direction Générale et pour consolidation au niveau du Groupe HSBC. Elles assurent également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMM, Comité des Risques, Conseil d'Administration, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelle).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du Responsable *Traded Risk France*.

***Traded Credit Risk* (TCR)**
Deux équipes sont chargées d'assurer au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risque de contrepartie pour les activités de marché de HSBC France.

Une première équipe produit et diffuse les rapports nécessaires au suivi des risques de contrepartie pour les activités de marché de HSBC France à destination notamment de la deuxième équipe de *Risk Managers*, *Traded Credit Risk Management* (TCRM).

TCRM analyse la pertinence des mesures de risques utilisées, définit et développe une analyse synthétique des risques de contrepartie à destination de la Direction, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés et de l'environnement économique.

Ces deux équipes sont sous l'autorité hiérarchique du responsable *Traded Risk France*.

***Independent Model Review* (IMR)**
La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche "*front office*". La revue de ces modèles ainsi que des modèles de *Value at Risk*. incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Independent Model Review* (IMR) – précédemment appelée QRVG (*Quantitative Review and Valuation Group*). Son responsable rapporte localement au *Chief Risk Officer* et fonctionnellement au responsable IMR EMEA (*Europe Middle East & Africa*).

***Product Control* (PC)**
La fonction *Product Control* est responsable de la valorisation indépendante des positions. Elle assure quotidiennement la production et l'explication des résultats économiques et les réconcilie en fin de mois avec les résultats issus des chaînes comptables. *Product Control* effectue de surcroît le contrôle des transactions "*off market*" et "*off margin*" et intervient ponctuellement dans le suivi de la résolution de désaccords sur les appels de marge.

La définition et le calcul des ajustements mensuels de valorisation lui incombent, de même que le suivi des recommandations de IMR en termes de limitations de modèles. Le responsable de *Product Control* est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier de HSBC France et fonctionnellement au responsable *Product Control* EMEA.

Le Comité des Valorisations
Le Comité des Valorisations se réunit mensuellement et réunit des représentants du Front office, de MRM, de IMR et de *Product Control*.

Il examine et approuve les contrôles des paramètres de modèles utilisés par le *front office* et les calculs des ajustements mensuels de valorisation et trimestriellement les ajustements de "*Prudent Valuation*". Il revoit en outre les opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office*/*back office*.

Les méthodes de détermination des provisions concernant les opérations de marché sont revues et approuvées par ce comité de manière annuelle au minimum.

Réalité des risques en 2016
Le mandat des risques de marché de HSBC France pour 2016 s'est inscrit dans la continuité de celui de 2015, avec peu de modifications substantielles des principales limites de risque. Pour mémoire, les limites de risque de marché ont été graduellement réduites à la suite de la crise financière de 2008 pour la partie des activités de structurés de taux, et de la crise de liquidité des dettes d'Etats souverains européens de 2011 pour les activités de tenue de marché.

Le programme d'assouplissement quantitatif lancé par la Banque centrale européenne (BCE) en janvier 2015 continue d'avoir un effet significatif sur les taux d'intérêt européens en les portant à de très bas niveaux et même en territoire négatif sur une bonne partie de la courbe de taux, y compris par contagion sur un certain nombre d'émetteurs souverains de très bonne qualité comme l'Allemagne par exemple. Le résultat du référendum anglais en faveur d'une sortie de l'Union

européenne (Brexit) a néanmoins créé une situation de marché volatile au début de l'été et provoqué une remontée des courbes de taux d'intérêt. Ce changement de tendance s'est poursuivi avec le résultat de l'élection présidentielle américaine. Le référendum italien et la démission de Matteo Renzi ont quant à eux provoqué en fin d'année une divergence de la courbe des taux d'intérêt italiens par rapport à celle des autres Etats périphériques.

Comme depuis 2014, HSBC France a participé en 2016 à l'exercice de *stress test* mené par la PRA (*Prudential Regulation Authority*).

Tout au long de l'année 2016, HSBC France a continué de jouer un rôle majeur de plateforme pour le Groupe HSBC dans les activités d'obligations d'Etat de la Zone euro et de dérivés en euros et dollars.

Les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la zone périphérique, ont été maintenues tout au long de l'année 2016 à l'intérieur des limites de risques qui leur avaient été allouées.

Sur l'ensemble de 2016, HSBC France a opéré avec un coefficient multiplicateur minimum pour le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres.

Mesures de risques de marché

Suivi et limites des risques de marché

L'objectif est de gérer et de contrôler les risques de marché en maintenant un profil de risque en ligne avec l'appétit au risque. HSBC utilise une palette d'outils pour surveiller et limiter les risques de marché incluant l'analyse des sensibilités, la *Value at Risk* et les *stress tests*.

Les expositions et les risques maximums que HSBC France accepte de porter sont encadrés par un ensemble de mandats, qui couvrent les limites significatives en termes de :

- *Value at Risk, Stressed Value at Risk*.
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de "*spread*" ;
- expositions en cas de défaut (EaD) des émetteurs pour les obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit "*max-loss*" ;
- liste des instruments autorisés.

Chaque mandat de métier encadre plusieurs mandats d'unités appelées *desks Volcker* ou FBL (pour *French Banking Law*, en référence à la loi bancaire française) qui à leur tour reçoivent un ensemble de limites de la part des *Market Risk Managers* (MRM) après la soumission par le responsable du *desk* d'un document appelé *Trading Desk Profile*. Ce document résume la stratégie du *desk*, les limites de risque demandées ainsi que toutes autres informations pertinentes au fonctionnement du *desk*.

Analyse des sensibilités

L'analyse des sensibilités mesure l'impact de l'évolution de facteurs de risque individuels incluant les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions par exemple. HSBC utilise ces indicateurs pour suivre les positions de risque de marché de différents types. Des limites pour ces sensibilités sont définies pour chaque portefeuille, produit et type de risque.

Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* (VaR). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas de HSBC). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scenarii futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

– par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ;

– la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

HSBC France a travaillé avec le Groupe HSBC sur une amélioration de la méthode actuellement utilisée dans le modèle de VaR et a soumis au début de l'année 2016 à la BCE un nouveau modèle de VaR afin de mieux prendre en compte l'environnement de marché particulier, et notamment des niveaux de taux très faibles, voire parfois négatifs. Ce nouveau modèle est en cours de revue par la BCE.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues des résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède systématiquement et grossièrement les résultats quotidiens.

Les exceptions ou violations de *backtesting* sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % un jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Conformément aux exigences réglementaires, ses résultats sont communiqués trimestriellement au régulateur.

Risque hors du dispositif VaR

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (VaR *Add-on*) au titre des facteurs de risques exotiques.

***Stressed* VaR (SVaR)**

Depuis le 31 décembre 2011, HSBC France calcule une VaR "stressée" (*Stressed* VaR). Comme la VaR, celle-ci est calculée en utilisant des simulations historiques et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la VaR, la *Stressed* VaR se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données en période de stress. Un équivalent 1 jour de la *Stressed* VaR est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

Stress Testing

Les *Stress Tests* sont un outil important, pleinement intégrés dans le dispositif de gestion des risques. Ils servent à évaluer l'impact potentiel sur la valeur des portefeuilles d'événements de marché plus extrêmes, bien que plausibles. Dans de tels scenarii, les pertes peuvent être plus importantes que celles prédites par le modèle de VaR.

Les *Stress Tests* sont mis en œuvre au niveau de HSBC France, de la région Europe et du Groupe HSBC. Des scenarii standards et communs au Groupe HSBC sont utilisés afin d'appréhender des événements de marché extrêmes. Les scenarii sont construits pour capturer des événements significatifs ou des mouvements de marché propres à chaque type d'activité et classe d'actif.

L'instance qui se tient au niveau du groupe, le "*Stress Testing Review*", détermine les scenarii à appliquer au niveau portefeuille et consolidé :

– des scenarii de stress sur les facteurs de risques qui ne sont probablement pas capturés dans la VaR ;

– des scenarii "techniques" qui envisagent des mouvements extrêmes de chaque scénario sans lien avec les mouvements de marchés ;

– des scenarii hypothétiques envisageant des événements macroéconomiques potentiels, par exemple un ralentissement de l'activité en Chine et ses conséquences sur les dettes souveraines, incluant une contagion large ;

– des scenarii historiques incorporant des observations de variations de marché durant des périodes de stress passées et non capturées par la VaR.

D'autres scenarii sont définis localement en tenant compte de la spécificité des activités de HSBC France. L'ensemble des scenarii impactant significativement la valorisation de portefeuilles est discuté et revu lors du *Market Risk Forum*. Des scenarii de *stress test* spécifiques à la Zone euro sont définis localement au niveau de HSBC France (mélangeant différentes déformations des courbes de taux des émetteurs souverains, incluant des tensions sévères de ces s*preads*) et sont régulièrement recalibrés pour être ajustés aux conditions de marché. Des scenarii dédiés comprenant une déformation de la courbe de swap et de la surface de volatilité sont appliqués aux portefeuilles les plus exotiques pour capturer la convexité et les déformations des risques de ces portefeuilles. Ces résultats sont présentés mensuellement au *Market Risk Forum*.

Portefeuilles de *Trading*

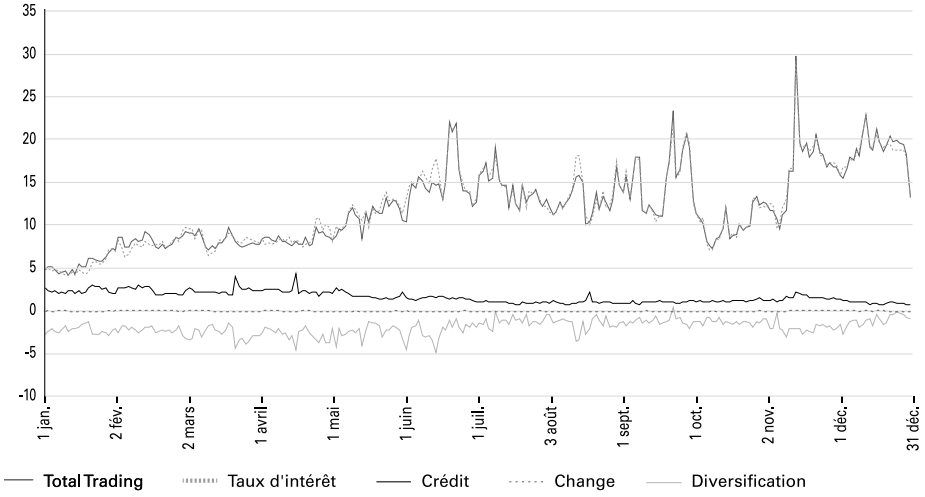
Value at Risk du portefeuille de Trading

Etant donné l'environnement de taux particulièrement bas et les faiblesses identifiées du modèle actuellement utilisé, le niveau de VaR et de *Stressed* VaR

de HSBC France a augmenté en 2016 par rapport à 2015, avec une augmentation particulière au cours du quatrième trimestre de 2016. Cependant, l'analyse quotidienne et granulaire des risques de marché montrent que cette hausse est liée au modèle et non le reflet d'une hausse substantielle du risque de marché non couvert dans les *books* de *trading*. En outre, les niveaux de VaR et *Stressed VaR* substantiellement plus bas dans le nouveau modèle en cours de validation confirment cette conclusion.

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Actions	*Spread* de crédit	Diversification	Total
Année 2016	**0,02**	**13,28**	**–**	**0,77**	**(0,81)**	**14,22**
Moyenne	**0,02**	**12,15**	**–**	**1,66**	**(1,88)**	**13,97**
Maximum	**0,14**	**29,23**	**–**	**4,32**	**(4,85)**	**31,75**
Année 2015	0,02	6,66	–	2,26	(0,60)	8,40
Moyenne	0,02	6,36	–	2,35	(2,01)	6,79
Maximum	0,26	16,71	–	6,22	(4,41)	20,21

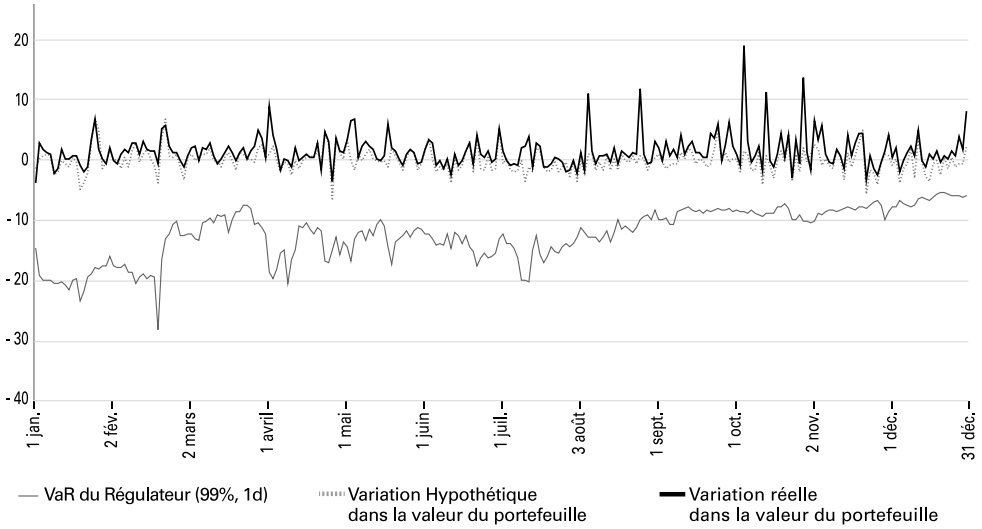


Stressed VaR du portefeuille de trading (10 D SVaR)

(en millions d'euros)	
Moyenne	50,34
Maximum	145,24
Minimum	15,00
Au 30 décembre 2016	44,21

La période utilisée pour la *Stressed VaR* est calibrée régulièrement au cours de l'année et est extraite de la période démarrant en 2007.

Au 31 décembre 2016, la pire période utilisée comprend le deuxième semestre 2007 et le premier semestre 2008.



Aucune exception de *backtesting* n'a été enregistrée en 2016 pour HSBC France.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

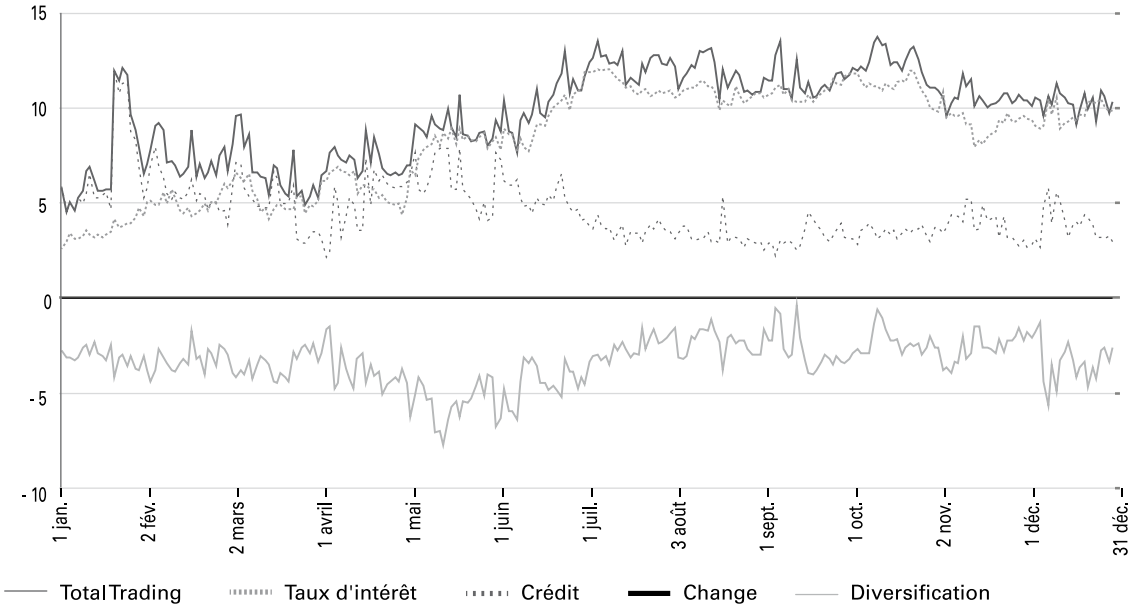
Portefeuilles de *Banking*

Value at Risk du portefeuille de Banking

La VaR des portefeuilles non comptabilisés en *Trading* était plus élevée au 31 décembre 2016 comparée au 31 décembre 2015 pour des raisons similaires à celles affectant la VaR du portefeuille de *trading*.

VaR Accrual des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Actions	*Spread* de crédit	Diversification	Total
Année 2016	–	**9,93**	–	**2,99**	**(2,61)**	**12,99**
Moyenne	–	**8,36**	–	**4,57**	**(3,32)**	**13,01**
Maximum	–	**12,05**	–	**12,01**	**(7,79)**	**17,07**
Année 2015	–	2,77	–	5,36	(2,53)	5,63
Moyenne	–	3,67	–	5,10	(2,67)	6,12
Maximum	–	8,41	–	10,81	(6,28)	12,81



Risques actif pondérés

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Modèle Interne VaR	**2 358**	1 148
Risque de change	**4**	3
Risque général de taux d'intérêt	**2 359**	1 147
Risque général lié aux actions	**–**	–
Effet du *netting*	**(5)**	(3)
Modèle Interne Stress VaR	**5 245**	1 004
Risque de change	**34**	15
Risque général de taux d'intérêt	**5 255**	1 004
Risque général lié aux actions	**–**	–
Effet du *netting*	**(44)**	(15)
Méthode Standard	**304**	442
Risque de change	**–**	–
Risque général de taux d'intérêt	**177**	231
Risque spécifique lié aux taux d'intérêt	**127**	211
Risque général lié aux actions	**–**	–
Risque spécifique lié aux actions	**–**	–
Total	**7 907**	2 594

Le risque de taux structurel

Le risque de taux du portefeuille bancaire est géré conformément aux normes du Groupe HSBC et de manière centralisée par le département *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) au sein de la Direction Financière.

Le risque de taux structurel provient principalement de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque nécessite la formulation d'hypothèses, d'une part, sur les options offertes aux clients pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, et d'autre part, sur le comportement des clients concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales, différentes des éléments contractuels, sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Ce risque de taux structurel est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan et ne concerne pas les opérations de marché. Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux de HSBC France est de réduire la sensibilité du résultat à une variation des taux d'intérêt par la gestion du *gap* de taux issu du déséquilibre entre la position à taux fixe à l'actif et au passif par bandes de maturités.

Les stratégies de couverture du risque de taux global mises en place par la banque sont basées sur la modélisation interne de ce risque. Les caractéristiques comportementales utilisées peuvent être affectées par l'environnement macroéconomique et l'environnement de taux, ce qui n'écarte pas tout risque d'effet sur la rentabilité. En outre, la manière dont les gains et pertes sur opérations de couvertures sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés. La sensibilité résiduelle du résultat fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gouvernance des risques de la gestion de bilan.

Gouvernance

L'instance de surveillance des risques de taux d'intérêt, de liquidité et de change structurels est l'ALCO Bilan dont le secrétariat est assuré par l'ALCM, qui rapporte au *Risk Management Meeting*. L'ALCO Bilan réunit mensuellement le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Directeur en charge des risques, le Directeur Financier et les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la Direction Financière et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier et réglementaire relatif à ces risques.

L'ALCO Bilan a également pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique et de s'assurer que les contrôles adéquats existent. En termes de gestion du risque de taux structurel plus spécifiquement, l'ALCO Bilan revoit et approuve, au moins annuellement, les principales règles de gestion et niveau d'appétit au risque qui font partie du dispositif de surveillance. Les éventuels dysfonctionnements constatés dans les processus de gestion des risques structurels de taux et les actions correctrices sont également présentés à l'ALCO Bilan chaque trimestre.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

HSBC France analyse mensuellement de nombreux indicateurs, sur base consolidée, qui permettent un suivi efficace des risques de taux (parmi lesquels, *gaps* statiques, calcul de sensibilité des résultats, scenarii de stress, etc.). L'ALCM coordonne les travaux du TALCO Taux, un sous-comité de l'ALCO Bilan, qui se réunit mensuellement afin de superviser la gestion du risque de taux structurel des métiers de la Banque commerciale. Le compte rendu du TALCO Taux et tous les indicateurs de risque de taux cités précédemment sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan pour validation.

Les principaux indicateurs du risque de taux présentés et suivis en ALCO Bilan sont commentés au RMM, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

Méthodologie, dispositif de mesure et de suivi du risque de taux

Le processus d'évaluation du risque de taux est mensuel et s'appuie sur l'analyse des *gaps* de taux des différents métiers de la banque concernés. Le *gap* de taux est la présentation échéancée de l'équilibre actif moins passif du bilan, à une date de situation donnée. Chaque échéance du *gap* est calculée en fonction des tombées contractuelles ou des tombées théoriques si une règle de gestion est appliquée. Elle prend en compte la date de prochaine re-fixation du taux d'intérêt. Ces règles résultent de la revue de la comportementalisation de certains actifs ou passifs. C'est notamment le cas des dépôts à vue, ou des options implicites intégrées de remboursements anticipés des prêts à taux fixe. C'est à partir de ce *gap* que les couvertures de risque de taux sont établies.

En effet, sur la base des informations collectées, l'ALCM assure mensuellement la mesure et la surveillance du risque de taux structurel sur base individuelle, lorsque le risque est significatif, et sur base consolidée pour les autres entités. Cette centralisation permet à l'ALCM de gérer ce risque de façon optimale et de définir les règles de transfert de ce risque aux départements *Balance Sheet Management* (BSM) ou *Global Markets* (GM).

L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par BSM ou couverts par GM grâce à une série de transactions internes. Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés traités dans le marché avec des contreparties extérieures au Groupe HSBC.

Les couvertures sous forme d'instruments dérivés sont pour l'essentiel comptabilisées en couvertures de flux de trésorerie futurs d'opérations à taux révisables (*Cash Flow Hedge* – CFH), en couverture de variations de valeur d'actifs et passifs à taux fixe (*Fair Value Hedge* - FVH) ou bien sous forme de couvertures non éligibles au regard des normes IFRS (*Non Qualifying Hedges* – NQH). L'analyse des instruments dérivés par types de contrats utilisés est présentée en Note 12 des Etats financiers consolidés.

Le modèle de gestion du risque structurel de taux définit le cadre des limites opérationnelles à respecter pour la détermination des nouvelles opérations de couverture. Ainsi, le nouveau *gap* après couverture doit respecter une exposition résiduelle par échéance contenue dans des limites.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle sur les douze prochains mois selon divers scenarii de taux d'intérêt :

– Une translation immédiate de la courbe des taux de +/-100 points de base et

– Deux scenarii choc de taux progressifs : translation de +/-25 points de base le premier jour de chaque trimestre.

Par ailleurs, HSBC France mesure chaque trimestre l'impact sur les fonds propres d'un choc uniforme de 200 points de base à la hausse et à la baisse. La sensibilité de l'EVE correspond au mouvement de la valeur de marché du *Banking Book* (hors positions liées aux activités de négociation) lié à une variation des taux d'intérêts. La valeur de marché est définie comme étant la valeur actualisée d'un certain nombre de cash flows futurs.

Ces montants concernent le périmètre d'HSBC France SA. Compte tenu des politiques de gestion du risque de taux appliquées dans les filiales, la prise en compte de ce périmètre est jugée non matérielle, à l'exception de HSBC Assurance France qui dispose de son dispositif propre (Cf. La gestion des risques liée au métier de l'Assurance page 173).

l'ALCM met en œuvre, d'une part, les opérations de couverture nécessaires de manière centralisée et, d'autre part, l'ensemble de contrôles formalisés.

Au quatrième trimestre 2016, une relation de couverture a fait l'objet d'une déqualification comptable partielle dans le contexte de taux d'intérêt négatifs ; la relation de cçuverture étant devenue insuffisamment efficace au sens de la norme IAS 39 (Cf. note annexe aux états financiers consolidés n°1).

Expositions

HSBC France reste exposé à une variation des taux d'intérêt de la Zone euro sur les portefeuilles d'opérations bancaires et les éléments structurels du bilan et verrait sa marge nette d'intérêts baisser de 24 millions EUR au 31 décembre 2016 pour une baisse immédiate de 100 points de base. L'impact d'une hausse de 200 points de base sur ses fonds propres est estimée à - 480 millions EUR au 31 décembre 2016.

Ci-dessous le *gap* de taux par bande de maturités des activités en euro de la banque commerciale, au 31 décembre 2016 avant opérations de couverture.

Banque de détail et commerciale

(en millions d'euros)	1 an	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
Montant du *gap* de taux d'intérêt	2 020	(1 561)	(1 612)	(720)	1 205

Suite au nombre important de renégociations et remboursements anticipés de crédits immobiliers constatés en 2015 et 2016 dans un contexte de forte concurrence et du faible niveau des taux d'intérêt, les taux de gestion prévisionnelle des remboursements anticipés de ces crédits ont été ajustés en 2016. Par ailleurs, l'environnement de taux bas, voire négatifs, ayant eu pour conséquence une hausse des dépôts à vue clientèle non rémunérés, HSBC France a été amené à prendre en compte l'augmentation conjoncturelle des encours en modulant ses échéances de couvertures.

Le contexte de taux d'intérêt historiquement bas, s'il venait à se prolonger, devrait continuer de peser sur la marge d'intermédiation des activités bancaires.

Balance sheet management

La gouvernance de BSM s'articule autour de deux lignes de *reporting* au Directeur adjoint de GB&M et au responsable BSM EMEA. BSM est responsable de la gestion du risque de liquidité et de financement sous la supervision de l'ALCO local.

BSM gère également le risque des positions n'appartenant pas au portefeuille de *trading* qui lui a été transféré dans le cadre d'un mandat de gestion des risques.

Dans sa gestion du risque de liquidité pour le compte de l'ALCO et de la gestion des positions n'appartenant pas au portefeuille de *trading*, BSM investit dans des actifs liquides parmi les mieux notés en ligne avec la politique du Groupe HSBC sur les actifs liquides.

L'essentiel de la liquidité est investie dans les dépôts aux banques centrales et dans des titres gouvernementaux, supranationaux, et d'agences publiques locales, le reste étant investi en prêts interbancaires court terme.

Les dépôts aux banques centrales pouvant être retirés sont comptabilisés en tant que liquidité. Les réserves réglementaires, les prêts interbancaires et aux banques centrales sont comptabilisés comme des "prêts et avances".

Les titres que détient BSM sont comptabilisés comme des positions AFS (*Available for Sale*). Les réserves réglementaires ne sont pas reconnues comme des actifs liquides.

BSM peut utiliser des instruments dérivés conformément à son mandat pour gérer le risque de taux. L'activité sur les instruments dérivés se concentre essentiellement sur les *swaps* de taux d'intérêt utilisés dans des relations comptables de couverture dites de "*cash flow hedge*" ou bien de "*fair value hedge*".

Le risque de crédit de BSM est limité à des positions court terme vis-à-vis d'autres banques *via* les prêts/emprunts interbancaires, aux banques centrales, aux dettes gouvernementales les mieux notées, et enfin aux supranationales et agences publiques locales.

BSM ne gère pas le risque structurel de crédit de l'ensemble du bilan comptable.

La VaR (*Value at Risk*) est calculée sur les positions de *tradings* comme sur celles n'appartenant pas au portefeuille de *trading*. La méthodologie appliquée est la même que celle sur les marchés ainsi que les outils de calculs.

Les positions de BSM dans le portefeuille de *trading* restent très limitées à des cas spécifiques.

Les positions et la VaR associées sont restées à des niveaux moyens en 2016 comme en 2015.

Le risque de change structurel

L'exposition au risque de change structurel de HSBC France est limitée. Elle concerne quelques investissements non significatifs dans les filiales à l'étranger, les positions de change issues de l'activité bancaire étant systématiquement transférées à la salle des marchés, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par le *Risk Management Meeting*.

Il existe un risque de change correspondant au risque de variation des fonds propres dû à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les investissements de HSBC France dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves.

La surveillance de ce risque, selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'un indicateur de sensibilité des expositions et des ratios de capital aux mouvements des principales devises face à l'euro, calculé par la Direction Financière. A fin 2016, environ 12 % des RWAs au titre des risques de crédit et de contrepartie sont libellés en USD et GBP, aucune autre devise ne représentant une exposition significative.

L'impact estimé d'une variation combinée de +/- 20 % du GBP et de l'USD face à l'EUR sur le ratio CET1 serait de l'ordre de +/- 0,35 %.

LES RISQUES OPERATIONNELS

Conformément à la définition de l'arrêté du 3 novembre 2014 et du FIM (*Functional Instruction Manual*), le risque opérationnel est défini dans l'ensemble du Groupe HSBC France comme le risque résultant :

- de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information ;
- ou d'événements extérieurs.

Ce risque inclut notamment le risque de fraude interne ou externe (art 324 du Règlement (EU) N° 575/2013), les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris les événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance, et les risques liés aux modèles.

Le Groupe HSBC a défini une taxonomie de risques dans laquelle les risques opérationnels sont répartis en 16 catégories de risques : Criminalité Financière, Conformité Réglementaire, Fiduciaire, Juridique, Sécurité de l'Information, Comptable, Fiscal, Fraude Externe, Fraude Interne, Ressources Humaines, Politique, Physique, Continuité de l'Activité, Systèmes, Opérations et Projets.

Disposition réglementaire

Les dispositions issues de Bâle II fixent l'obligation pour les établissements bancaires de prendre en compte la gestion du risque opérationnel à trois niveaux :

- en matière d'exigence minimale de fonds propres afin de mieux prendre en compte l'ensemble des risques bancaires et leur réalité économique (pilier 1) ;
- en matière de gestion du risque opérationnel, se traduisant par une exigence de mise en place d'un dispositif interne destiné à assurer la gestion du risque qui reflète le renforcement de la surveillance prudentielle par les superviseurs nationaux (pilier 2) ;
- en matière d'information et de communication financière sur ce sujet, auprès des administrateurs, autorités de tutelle, actionnaires, etc. (pilier 3).

Au-delà des obligations réglementaires, il convient de souligner l'importance que revêt pour HSBC France la gestion de ce risque, dont la maîtrise doit conduire à la réduction des charges du compte de résultat, et représenter un des volets de l'optimisation de la qualité des services rendus à la clientèle, et l'adaptation permanente du dispositif de contrôle aux évolutions des activités et de la réglementation.

Méthodes définies par le régulateur

Les régulateurs ont prévu trois méthodes qui sont, par ordre de sophistication croissante, les suivantes :

- la méthode de base ;
- la méthode standard ;
- la méthode avancée.

Chacune des approches reflète un niveau de complexité plus élevé pour la mesure du capital nécessaire pour couvrir les pertes liées au risque opérationnel, nécessitant également une plus grande complexité en matière de gestion du risque opérationnel. A chaque méthode sont attachées des obligations particulières en matière de gestion qualitative du risque et d'information externe sur le dispositif, dont la mise en œuvre conditionne l'éligibilité à ladite méthode.

A l'instar du Groupe, HSBC France applique actuellement la méthode standard, s'agissant des risques opérationnels.

Cette méthode repose sur l'application de coefficients différents (12 %, 15 % ou 18 %) au PNB moyen (sur trois ans) des 8 lignes de métiers définies par le dispositif Bâle II.

Il en résulte l'obligation de définir une méthode de répartition du PNB global entre les lignes de métier définies par le régulateur.

Parmi les critères qualitatifs d'éligibilité à cette méthode figure la mise en place d'un dispositif interne de gestion du risque opérationnel qui doit, au minimum, assurer les fonctions suivantes :

- recensement périodique des pertes opérationnelles ;
- identification des risques opérationnels potentiels de l'ensemble des entités du groupe ;
- mise en place de procédures de gestion de ces risques, par la définition et la mise en œuvre de plans d'actions en vue de les réduire, et l'examen des indicateurs de suivi de l'exposition à ces risques ;
- établissement d'une structure autonome dédiée à la gestion de ces risques ;
- délivrance d'une information régulière sur l'évolution de ces risques à la Direction Générale.

Volet quantitatif

Le calcul du capital réglementaire relatif au risque opérationnel et sa communication à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et à la BCE sont assurés par la Direction Financière.

Il s'agit d'abord d'allouer le Produit Net Bancaire du groupe entre les 8 lignes de métier définies dans l'accord Bâle II en vue de calculer l'allocation réglementaire de fonds propres. Ces travaux impliquent de répartir les composants du PNB de chaque entité.

Basel Lines of Business	Regulatory Capital Charge
Corporate Finance	18 %
Trading and Sales	18 %
Retail Banking	12 %
Commercial Banking	15 %
Payments and Settlement	18 %
Agency Services	15 %
Asset Management	12 %
Retail Brokerage	12 %

S'agissant des pertes opérationnelles, des états COREP sont produits et adressés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution par la Direction Financière pour HSBC France ; la fonction *Operational Risk* contribue à la production de 2 des 3 états COREP ; *OPR Details* et *OPR Loss Details* sur le périmètre consolidé comptable de l'entité HSBC France à l'exclusion de la filiale HSBC SFH (France), détenue à 100 %, spécialisée dans l'activité d'émission d'obligations sécurisées, qui fait l'objet d'un suivi direct par la Direction Financière.

A cet effet, la fonction *Operational Risk* est en charge, à partir des données enregistrées par les BRCM dans la base de données et de gestion des risques opérationnels :

- de compléter certains états communiqués par la Direction Financière ;
- du contrôle de 1er niveau de la production de ces états.

Volet qualitatif

Les travaux recouvrent les activités suivantes :

- animation d'une organisation spécifique en charge du suivi et de la gestion du risque opérationnel ;
- identification, cotation et actualisation des risques potentiels auxquels sont exposées les entités du groupe et des contrôles de premier niveau destinés à les maîtriser ;
- suivi rapproché des risques considérés comme plus critiques pour le Groupe ou les entités concernées ;
- définition et suivi des plans d'actions destinés à réduire les risques importants ;
- définition annuelle de tolérances au risque opérationnel ;
- enregistrement et analyse des pertes opérationnelles, notamment par rapport à la tolérance, et reporting à la Direction Générale ;
- diffusion de la culture du risque opérationnel auprès de l'ensemble des entités du groupe, au travers notamment des travaux effectués par les équipes *Operational Risk* et BRCM et d'actions de formation ou de sensibilisation ;
- centralisation et coordination des travaux par le HBFR ORM, présidé par le CRO ;
- participation à l'évolution des systèmes de gestion du risque opérationnel ;
- mise en place et suivi d'indicateurs d'exposition au risque opérationnel.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Gouvernance

L'organisation générale du contrôle permanent relève du *Chief Risk Officer* (CRO) responsable de la fonction de gestion des risques, qui s'appuie sur la fonction *Operational Risk*, s'agissant des risques opérationnels. La fonction *Operational Risk* travaille en coopération étroite avec les équipes de contrôle interne indépendantes, BRCM (*Business Risk and Control Management*) des métiers, fonctions et HOST ainsi qu'avec les autres fonctions agissant en seconde ligne de défense.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, le comité faîtier en matière de surveillance des risques est le *Risk Management Meeting*. Ce comité s'appuie sur les travaux des comités de gestion des risques propres à chaque métier et de certaines fonctions de seconde ligne de défense (juridique, Conformité Réglementaire et Conformité - Lutte contre la criminalité financière…). Il examine mensuellement les risques opérationnels des métiers et des fonctions de risques et HOST, l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles. La fonction *Operational Risk* anime à intervalle régulier une réunion spécifique nommée *Operational Risk Meeting* (ORM) qui traite des sujets transverses ayant un impact opérationnel, et dissémine la culture risque au sein des métiers et fonctions.

Ce dispositif s'appuie sur des forums et groupes de travail relatifs au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels au sein des métiers et des fonctions qui ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un *reporting* régulier et approprié ;
- une actualisation régulière de l'identification et d'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting mensuel.

HSBC France est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, HSBC France utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire.

Dispositif général de gestion des risques opérationnels

HSBC France, de par ses activités, est exposé à tous les types de risques opérationnels que rencontre une banque, notamment :

- risques opérationnels liés au processus de conservation des documents et des données clients, ainsi qu'à la capacité à les restaurer en assurant l'intégrité et la complétude dans des délais rapides ;
- risques liés à la qualité et la fiabilité des données ainsi qu'à leur exhaustivité en particulier dans le cadre de nouvelles exigences réglementaires et la production de nouveaux *reportings* ;
- risques opérationnels et d'exécution liés aux changements, évolutions de processus, systèmes et organisation ;
- risques liés à la gestion des prestations déléguées (prestataires externes et au sein du Groupe HSBC) ;
- risques informatiques notamment liés à la sécurité, la résilience, la mise à jour des systèmes et des infrastructures ainsi qu'à la gestion des licences ;
- risques liés à la sécurité de l'information ;
- risques liés à la cybercriminalité (*phishing*, *malware*, cyber-attaques, etc.) ;
- risques de fraude externes, en particulier : fraudes sur carte bancaire, Internet, faux virements, ingénierie sociale ;
- risques d'erreur de traitements des opérations ;
- risques liés aux relations à la clientèle.

Les risques opérationnels peuvent avoir des conséquences sur le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC France dans les normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du Groupe relèvent de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC France.

Cartographies des risques

Les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BRCM) veillent à l'établissement et l'actualisation régulière de cartographies recensant les risques opérationnels identifiés. En vertu du FIM (*Functional Instructions Manual*), la responsabilité de l'établissement des cartographies est dévolue aux opérationnels (*Risk Owners* et *Control Owners*), les équipes BRCM agissant comme des coordinateurs.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, article 100 : "*Ces systèmes et procédures permettent aux entreprises assujetties de mesurer et de gérer toutes les causes et tous les effets significatifs des risques et de disposer d'une cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes"* et article 102 *: "La cartographie mentionnée à l'article 100 : a) prend en compte l'ensemble des risques encourus ; b) est établie par entité ou ligne de métier, au niveau auquel est exercée, le cas échéant, la surveillance consolidée, sous-consolidée ou complémentaire ; c) évalue l'adéquation des risques encourus par rapport aux évolutions de l'activité ; d) identifie les actions en vue de maîtriser les risques encours par : - le renforcement des dispositifs de contrôle permanent ; - la mise en œuvre des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques mentionnés au titre V ; - la définition des plans d'urgence et de continuité de l'activité prévus à l'article 215*.", les cartographies de risques couvrent l'ensemble des entités.

Afin d'établir ces cartographies, les BRCM se conforment notamment aux dispositions du FIM *Operational Risk*, en retenant, pour un périmètre prédéterminé, une méthodologie dénommée RCA (*Risk and Control Assessment*), qui s'appuie sur une évaluation des risques définie dans une matrice de "priorisation" des risques (RPM, *Risk Prioritization Matrix*). L'évaluation des risques opérationnels selon cette méthodologie repose d'une part sur une évaluation de risques inhérents, qui

correspond au niveau de risque en l'absence de contrôle ; d'autre part sur une évaluation de risques résiduels, qui correspond au niveau de risque subsistant compte tenu du système de contrôle en place. Cette dernière évaluation repose sur la prise en compte d'un impact typique (probabilité d'occurrence dans l'année à venir) et d'un impact sévère (probabilité d'occurrence 1 fois dans les 25 années à venir). Les impacts typiques et sévères considérés couvrent les impacts directs/financiers, ainsi que les impacts indirects/qualitatifs en termes de services client, de réputation et de sanctions par les régulateurs.

Pour chaque risque cartographié, les quatre impacts sont évalués sur une échelle de quatre niveaux : A-très élevé/*very high*, B-élevé/*high*, C-moyen/*medium* et D-faible/*low* selon des critères définis par le FIM.

Une cotation synthétique dite "*risk priority*" permettant de hiérarchiser les risques est affectée à chaque risque et correspond à l'impact le plus élevé de tous les impacts confondus (typique, sévère ; direct, indirect).

Cette hiérarchie des risques est un outil de pilotage et de prise de décision pour la Direction Générale, elle permet de définir les priorités des plans de renforcement ou de correction du dispositif. Elle est également utilisée par les équipes de contrôle pour l'élaboration des plans de contrôle de second niveau dans le cadre d'une approche par les risques.

Les cartographies couvrent l'ensemble des risques opérationnels auxquels l'entité est exposée et indique les contrôles clés de premier niveau ainsi que le dispositif des contrôles de second niveau qui permettent de les maîtriser.

Les contrôles de premier niveau ainsi identifiés font l'objet d'une cotation en fonction d'une échelle de trois notes :

- Contrôle opérant ("*effective*") : le contrôle a été conçu de manière efficace et fonctionne comme prévu ;
- Contrôle à améliorer ("*needs improvement*") : la conception ou le fonctionnement du contrôle présente des failles, mais des mesures sont prévues et permettront de les résoudre ;
- Contrôle inopérant ("*ineffective*") : la conception ou le fonctionnement du contrôle présente des failles et aucune mesure n'est prévue ou ne permettra de les résoudre, ou le contrôle est manquant.

Les contrôles cotés "à améliorer" ou "inopérants" donnent lieu à la définition d'un plan d'actions correctrices destiné à rendre le contrôle "opérant".

Les équipes BRCM coordonnent l'établissement des cartographies des risques (RCA) et contrôlent la bonne mise en œuvre de la méthodologie et la mise à jour régulière de ces cartographies. Elles assurent, en outre, une aide méthodologique en matière de RCA et une aide technique en ce qui concerne l'utilisation de la base de données et de gestion des risques opérationnels.

A ce titre, les BRCM organisent des séances de travail avec les principaux acteurs de la 2e ligne de défense et les opérationnels pour s'assurer de la couverture exhaustive et de la correcte évaluation des risques opérationnels de l'entité qu'ils contrôlent. En amont, elles réunissent toutes les informations nécessaires permettant l'analyse des risques de l'entité, parmi lesquelles les incidents opérationnels, les événements externes, les résultats des missions de contrôles internes, des missions de contrôles périodiques, des enquêtes externes (Régulateurs, Commissaires aux comptes…).

L'élaboration et la tenue à jour des cartographies de risques sont donc de la responsabilité première des opérationnels, propriétaires des risques, *Risk Owners*, à qui il revient d'identifier et d'évaluer les risques ainsi que les contrôles de premier niveau à effectuer. Ce travail est réalisé au fil de l'eau en fonction notamment, des résultats des missions de contrôle permanent réalisées par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BRCM) et directives des *Risk Stewards*, des conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs) et des incidents internes ou externes. Les responsables d'entité peuvent s'appuyer sur les BRCM pour la mise à jour au fil de l'eau dans l'outil de gestion des risques opérationnels du groupe, ils restent cependant propriétaires des RCA.

Des "*RCA challenge sessions*" ou des ateliers de revue des risques les plus élevées sont généralement organisés par la fonction *Operational Risk*, en présence des *Risk Stewards*, des BRCM, des responsables de métiers, fonctions et HOST et du CRO, afin de présenter les risques significatifs de l'entité.

Plan de contrôle BRCM : ICM

Sur base des cartographies réalisées par les métiers, les fonctions et HOST, les BRCM élaborent un plan de contrôle de 2nd niveau des activités de leur entité. Ce plan présente les activités de contrôle de 2nd niveau indépendantes qui seront conduites au cours de l'année suivante. Le programme doit faire l'objet de révisions et de mises à jour continues, au fur et à mesure des changements de situation et ce, afin de garantir la pérennité de sa pertinence.

Le plan de contrôle est élaboré selon une approche par les risques afin d'assurer une couverture régulière et adéquate des risques sur un cycle de 2 ans maximum. Les BRCM peuvent à cette fin utiliser différentes techniques d'évaluation : les tests, les revues thématiques ou encore le suivi d'indicateurs ou tout autre méthode d'enquête permettant d'obtenir une assurance raisonnable de l'efficacité des contrôles de premier niveau.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le programme de contrôle doit être approuvé selon un processus de gouvernance approprié impliquant les *Risk Stewards*, leur approbation et leur mise en œuvre font l'objet d'un suivi par la fonction *Operational Risk*. Les modifications apportées au plan de contrôle doivent être signalées dans le cadre des comités des risques du métier concerné.

Le plan de contrôle doit être enregistré dans l'outil de gestion des risques du groupe et l'enregistrement des résultats doit se faire au fur et à mesure de son exécution.

Les BRCM doivent effectuer un suivi permanent de la progression par rapport au programme, et doivent signaler tous retards. Les retards importants devront faire l'objet de mesures correctrices afin de permettre une couverture a minima exhaustive des risques évalués en inhérent *Very High, High* et *Medium*.

Les anomalies significatives relevées dans le cadre du plan de contrôle doivent faire l'objet d'une présentation en comité risques de l'entité ainsi qu'en HBFR ORM. Un suivi formalisé de la mise en œuvre des actions correctrices devra être effectué par les BRCM, notamment via l'enregistrement dans l'outil de gestion des risques opérationnels du Groupe. Par ailleurs, la fonction *Operational Risk* assure la production d'états de synthèse relatifs aux défaillances et aux plans d'actions remontés aux instances de gouvernance : *Risk Management Meeting* (RMM), Comité des Risques et Conseil d'Administration.

Gestion et déclaration des incidents

La Fonction *Operational Risk* prépare les états de reporting mensuels destinés à la Direction Générale de HSBC France ou au Groupe HSBC et assure la présentation des états de synthèse aux instances concernées (*Risk Management Meeting*, Comité d'Audit et Comité des Risques).

Les états de *reporting* sont préparés à partir des déclarations faites dans l'outil de gestion des incidents et risques opérationnels du Groupe HSBC, ORION. Cette application gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'actions décidés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

Nature des incidents opérationnels

Le FIM permet de catégoriser les incidents opérationnels selon différentes natures.

Le FIM permet également de différencier les types d'impact associés aux incidents. Par exemple, les provisions, pertes, reprises de provisions, gains sont enregistrés suivant des types d'impact directs différents, de façon concomitante aux moments comptables. De même, l'ensemble des impacts indirects associés à un incident sont enregistrés dans des catégories distinctes (par exemple, impact client, impact réglementaire, etc.).Les incidents significatifs donnent lieu à une analyse précise des causes originelles et à la revue des autres processus qui pourraient être exposés à ces mêmes causes originelles, afin de les mettre sous contrôle sans tarder. Un diagnostic sur la défaillance des contrôles est mené et la cartographie des risques associés et les procédures afférentes doivent être actualisées en conséquence, L'ensemble de ces tâches est du ressort des BRCM.

Les principaux risques, les incidents et les indicateurs de risque (*Key Risk Indicators* – KRI) donnent lieu le cas échéant à des plans d'actions qui sont intégrés dans le suivi et les missions de contrôles des équipes BRCM. Ces plans d'action sont également suivis par les instances risque des métiers et fonctions concernés ainsi que par le Forum *Operational Risk* BRCM HSBC France.

Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2008

Pertes de 2008 à fin 2016 liées aux risques opérationnels par catégorie de risque (en millions EUR)

	Accounting	Bulk	Business Continuity	External Fraud	Fiduciary Risk	Financial Crime Compliance	Information	Internal Fraud	Legal	Operations	People	Physical	Project	Regulatory Compliance	Systems	Tax	**Total**
2008	0,01	1,86	0,00	4,69	0,00	0,55	0,03	2,20	4,16	17,06	1,21	(3,49)	0,01	11,91	2,28	5,53	**48,02**
2009	1,93	1,72	0,04	25,91	0,00	0,07	0,04	(0,02)	3,84	21,06	(0,03)	0,05	0,32	6,97	2,40	4,19	**68,48**
2010	0,79	1,95	0,00	6,49	0,25	0,00	0,00	0,40	(0,69)	7,47	0,33	0,12	0,18	21,27	(0,21)	0,04	**38,40**
2011	9,02	1,07	0,16	5,39	0,00	0,00	0,00	(0,14)	1,90	9,33	0,85	0,01	0,00	(18,18)	0,50	3,13	**13,04**
2012	1,09	0,85	0,00	10,54	0,02	0,07	0,06	0,47	0,91	12,43	0,74	0,07	0,00	0,50	1,10	1,42	**30,29**
2013	0,35	0,33	0,00	12,15	0,00	0,00	0,15	0,22	1,19	4,77	1,60	0,03	0,01	0,28	2,19	(1,00)	**22,26**[1]
2014	0,00	0,23	0,09	6,35	0,00	0,00	0,01	0,10	0,68	3,14	1,30	(0,03)	0,00	(3,43)	(0,32)	(0,10)	**8,04**
2015	0,11	0,34	0,00	4,83	0,00	0,00	0,00	0,05	1,33	6,97	1,12	0,00	0,13	2,02	0,48	1,31	**18,69**
2016	0,00	0,38	0,00	10,93	0,01	(0,03)	0,00	0,02	2,60	(13,27)	0,60	0,00	0,38	31,63	0,30	0,00	**33,55**

1 *A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.*

Nombre d'événements (impact financier) par catégorie de risque

	Accounting	Bulk	Business Continuity	External Fraud	Fiduciary Risk	Financial Crime Compliance	Information	Internal Fraud	Legal	Operations	People	Physical	Project	Regulatory Compliance	Systems	Tax	**Total**
2008	1	46	–	122	–	2	4	8	58	263	3	10	1	70	26	7	**621**
2009	9	21	4	163	–	2	7	3	37	419	13	6	3	83	22	5	**797**
2010	4	21	–	156	2	–	–	6	41	248	10	6	5	37	13	3	**552**
2011	5	21	7	135	3	–	–	4	14	242	11	1	–	18	10	4	**475**
2012	3	21	–	106	8	1	1	2	14	193	6	1	–	13	9	3	**381**
2013	1	19	–	104	–	–	1	3	21	127	7	1	1	21	11	4	**321**[1]
2014	–	13	1	166	–	–	1	1	16	117	11	–	–	32	5	–	**363**
2015	1	16	–	93	–	–	–	1	25	114	16	–	2	35	3	2	**308**
2016	–	15	–	70	1	0	–	1	12	116	3	–	1	18	2	–	**239**

1 *A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.*

RWA et exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels

Répartition par métier des RWA et exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels

(en milliers d'euros)	RWAs	Exigences de FP
RBWM	1 138 173	91 054
CMB	913 151	73 052
GBM	1 097 166	87 773
PB	63 640	5 091
Corporate Center	325 174	26 014
Total	3 537 303	282 984

Le dispositif de gestion des risques opérationnels sont détaillés dans le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place aux pages 68 et suivantes.

Les risques de non-conformité

La gestion du risque de non-conformité est détaillée dans le Rapport du Président en pages 72 et suivantes.

Les risques juridiques et gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de HSBC France, responsable de la supervision, en tant que seconde ligne de défense, du risque juridique du groupe HSBC France assiste les différents métiers et fonctions du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges.

Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques ou fiscaux spécifiques et significatifs. Elle anime également la Réunion des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe au Comité d'Examen des Produits, aux *Forum Operational Risks* et RMM (*Risk Management Meeting*) du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de due diligence relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ gère également les risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux présidé par le *Chief Risk Officer*, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et du risque fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du groupe. Le Comité examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuelles défaillances et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au *Forum Operational Risk* du groupe HSBC France.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une procédure régulièrement actualisée.

La DAJ intervient en première et en seconde ligne de défense correspondant au dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels. Une taxonomie des risques juridiques a été établie afin d'en harmoniser l'identification et le contrôle. La DAJ est fortement impliquée dans l'identification et le contrôle des risques juridiques mentionnés dans les cartographies des risques opérationnels des métiers et fonctions.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Suivi des litiges relatifs aux entités françaises du Groupe HSBC [1]

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France, donne lieu à un examen trimestriel par un comité présidé par le *Chief Risk Officer* et composé de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité donne un avis motivé sur la base duquel la Direction Générale arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2016 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du groupe HSBC France. Ces dossiers ont fait l'objet de provisions appropriées lorsque nécessaire.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions interbancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques (EIC).

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux 12 membres de cette commission – dont HSBC France – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que les accords relatifs à l'EIC représentaient une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamné à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

Par arrêt en date du 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012. L'unique motif de cassation est de nature procédurale.

Les banques ont eu à reverser les sommes restituées sur le fondement de l'arrêt d'appel du 23 février 2012.

La Cour de cassation a renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris.

L'audience de plaidoirie devant la Cour d'appel de Paris s'est tenue en novembre 2016. La décision est attendue pour mai 2017.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en main" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel (LMP) ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

Cinq notaires ont été mis en examen dans cette affaire pour complicité d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux. HSBC France s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

1 *Cf. Etats financiers consolidés, Note 30 Procédures judiciaires et affaires réglementaires pages 280 et suivantes relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC.*

HSBC France assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur (MMA). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor
Voir Note 30 des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC, dont HSBC France.

Autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage
A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe. En avril 2013, la presse française a mentionné l'ouverture d'une information judiciaire contre X des chefs allégués de démarchage illicite pour des services bancaires et financiers, de blanchiment en bande organisée de fonds provenant du démarchage illicite et de blanchiment en bande organisée à des fins d'évasion fiscale dans une affaire impliquant le vol de données de clients de HSBC en Suisse et concernant des résidents français. En novembre 2014, une entité du Groupe HSBC, qui n'est pas une filiale de HSBC France, HSBC Private Bank Suisse SA, a fait l'objet d'une mise en examen par des magistrats en France. Le 8 avril 2015, HSBC Holdings plc a été informée de sa mise en examen par des magistrats français dans le cadre de l'instruction pénale portant sur les agissements reprochés à sa filiale de banque privée suisse en 2006 et 2007, pour des infractions en relation avec la fraude fiscale alléguée. Un cautionnement d'un montant de 1 milliard EUR a été imposé à HSBC Holdings. Le montant du cautionnement a été réduit à 100 millions EUR à la suite de l'appel interjeté par HSBC Holdings plc contre la décision ordonnant ce cautionnement.

La presse a indiqué qu'en mars 2016, HSBC avait été informée que les magistrats français avaient terminé leur instruction concernant HSBC Private Bank Suisse SA et HSBC Holdings et adressé le dossier au Procureur.

Le risque fiscal

La Direction des Affaires Fiscales (DAF) de HSBC France supervise en deuxième ligne de défense le risque fiscal du groupe HSBC France.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France ainsi que les filiales dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

La Direction a procédé à l'analyse des 5 risques fiscaux majeurs défaut de déclaration, paiement, conformité, évasion et fraudes fiscales et à l'établissement de sa cartographie. Certaines positions fiscales font l'objet de discussions avec les autorités.

Prévention des risques fiscaux
La DAF participe au Comité des Risques Juridiques et Fiscaux animé par la Direction des Affaires Juridiques ainsi qu'aux Comité des Opérations Complexes et Structurées, Comité d'Examen des Produits, Instances relatives au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels et WMOC (*Wealth Management Oversight Committee*) du groupe HSBC France.

Le risque comptable

Le dispositif de contrôle du risque comptable est détaillé dans le Rapport du Président en pages 76 et suivantes.

Les risques informatiques

Enjeu de la gestion du risque informatique
Les conséquences du risque informatique portent principalement sur quatre plans :

- opérationnel : même lorsque l'activité n'est pas directement basée sur un processus informatique, l'arrêt du service informatique a généralement pour conséquence un arrêt ou un ralentissement de la production de la banque ;
- financier : l'investissement informatique (matériel, logiciel, savoir-faire) constitue une part importante des actifs de la banque ;

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

– légal : la réglementation impose de veiller à la sécurité du système d'information (Loi Informatique et Libertés, LCEN, *SOX Act*, LSF, etc.) ;

– projets : une mauvaise conception des projets ou une mauvaise conduite du projet peuvent avoir de graves conséquences et peser lourdement sur l'avenir des opérations.

Les risques informatiques sont cartographiés selon la méthodologie du Groupe HSBC. La maîtrise de ces risques s'appuie sur une gouvernance et une organisation conformes aux standards du Groupe et des référentiels de bonnes pratiques (CMM, ITIL, COBIT) utilisés tout à la fois dans l'environnement des services financiers et dans l'industrie.

Missions et couverture

La fonction Informatique de HSBC France fait partie de HSBC Operations, *Services and Technology* (HOST) et repose sur quatre structures pour supporter les prestations informatiques délivrées aux métiers et fonctions de HSBC France.

A savoir :

– *IT Infrastructure Delivery* (ITID), structure au sein de la direction *Information Technology* qui est responsable de la mise en œuvre et de la maintenance des systèmes et des infrastructures sur lesquels sont hébergées les fonctionnalités bancaires déployées pour les métiers et les fonctions de HSBC France ;

– *Application Development & Maintenance* (ADM), structure au sein de la direction *Information Technology* qui est responsable de l'élaboration et de la maintenance des solutions logicielles, internes au groupe ou tierces ;

– *Business Management IT*, structure au sein de la direction *Information Technology* qui est en charge, notamment, du pilotage des programmes de changements majeurs au sein de l'organisation ;

– *IT Security*, direction qui est responsable de la supervision et du pilotage des risques opérationnels liés à la sécurité des infrastructures et des applications informatiques.

Les missions de la fonction Informatique s'inscrivent dans le cadre des manuels du Groupe HSBC, que sont :

– *Global Standards Manual* (GSM) ;

– *Functional Instruction Manual* de *HOST* (FIM HOST).

La fonction Informatique vise à mettre en œuvre une stratégie de réduction des risques informatiques cohérente avec la stratégie du système d'information. Celle-ci vise également à répondre aux exigences de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité du système d'information vis-à-vis des métiers de la banque. Cette fonction est amenée à suivre les risques selon la typologie suivante :

– le risque de perte d'intégrité du système d'information ;

– le risque de perte de confidentialité sur des données sensibles ;

– le risque de perte de ressources clés ;

– le risque de non-respect des obligations légales dans la conduite de projet, dans la gestion des actifs informatiques ou dans la mise en œuvre d'infrastructures ;

– le risque lié aux erreurs humaines ou aux erreurs de codes ;

– le risque de perte de compétence sur des projets stratégiques et/ou des technologies qui supportent des services essentiels de HSBC en France ;

– le risque d'indisponibilité ou d'altération des performances et des capacités du système d'information ou de services critiques ;

– le risque de vulnérabilités des infrastructures techniques et/ou du logiciel aux menaces internes et externes (cyber) ;

– le risque de perte ou d'absence de contrôle sur des fonctions/processus sensibles externalisés au sein d'autres entités du Groupe HSBC dans le monde ou auprès de partenaires/prestataires de services extérieurs au Groupe ;

– le risque de perte ou d'altération des pistes d'audit sur les ressources informatiques critiques, éligibles à l'exploitation des journaux d'événements ;

– le risque de perte de continuité de services critiques, ou d'altération de la qualité de service pour cause de défaillance de fournisseurs essentiels au sens réglementaire ;

– le risque de fraudes internes ou externes.

Dispositif de contrôle des risques informatiques

L'identification de l'ensemble des risques et contrôles informatiques est effectuée selon la méthodologie RCA (*Risk and Control Assessment*) du Groupe et les librairies de contrôles livrées par l'équipe globale IT Risk.

Chaque cartographie des risques informatiques est actualisée *a minima* une fois par an et mise à jour pour refléter les principales modifications du profil de risque, telles que :

– le niveau global de risque perçu de la fonction Informatique ;

– les incidents internes ou externes et/ou les modifications réglementaires importantes ;

– les activités de la fonction Informatique ayant subi des changements importants ou de nouveaux processus ou systèmes ;

– l'identification d'un problème de contrôle important *via* des processus tels que le suivi et la supervision des contrôles, SOX ou des questions soulevées par les autorités de tutelle, l'audit interne ou externe.

Pour chaque risque informatique important recensé, les fonctions informatiques identifient et documentent les contrôles clés permettant d'atténuer le risque. En outre, une description de la surveillance actuelle concernant chaque contrôle clé est identifiée.

Les informations de contrôle permanent informatique (résultats des missions de contrôle, avancement du plan de contrôle, évolution des évaluations de risques et d'efficience des contrôles, et éventuels dysfonctionnements constatés et mesures correctrices engagées) sont communiquées mensuellement à l'instance de gouvernance de HOST (Comex). Les travaux et les principaux résultats du contrôle permanent sont communiqués au *Risk Management Meeting* (RMM).

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place, sous la coordination de la Direction Financière, un système de documentation et d'évaluation du contrôle permanent, s'agissant des processus IT, qui participent à l'établissement des états financiers.

Surveillance des risques

Les fonctions informatiques HOST élaborent annuellement un plan de contrôle. Ce plan présente les activités de surveillance des contrôles clés qui sont conduites au cours d'un exercice annuel. La surveillance de ceux-ci, par les fonctions informatiques HOST, est effectuée au moyen d'une évaluation détaillée des contrôles, un suivi des indicateurs clés ou des études thématiques.

Les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles constituent la base du plan de contrôle annuel.

Tout problème informatique important, identifié par le biais de la surveillance des contrôles, est remonté au management du contrôle permanent de HOST et à la direction de tutelle des contrôles permanents de HSBC France (équipe *Operational Risk*).

Sécurité et risque de fraude

Les enjeux liés aux risques de sécurité et de fraude sont gérés au niveau Groupe par *Global Security and Fraud Risk*. *Security and Fraud Risk* France dépend fonctionnellement de *Security and Fraud Risk* Europe. Cette unité a la responsabilité de la protection de l'information, de la lutte contre la fraude, de la continuité des activités en cas d'incident majeur, des renseignements financiers et des risques physiques. Cela permet à la direction d'identifier et d'atténuer les conséquences de ces risques et autres risques non financiers sur ses secteurs d'activité dans l'ensemble des juridictions dans lesquelles la banque exerce ses activités.

– ISR (*Information Security Risk*) a la responsabilité de définir la stratégie et la politique par laquelle l'organisation protège ses informations et ses services de la compromission, de la corruption ou de la fuite d'information, qu'elles soient causées délibérément ou accidentellement par des parties internes ou externes. ISR fournit également des conseils, des directives et un suivi auprès des métiers sur l'efficacité des contrôles de la sécurité de l'information et des pratiques en place ou proposées.

– *Fraud Risk* a la responsabilité de s'assurer que des mesures efficaces de prévention, de détection et d'investigation sont en place contre toutes formes d'activités frauduleuses, qu'elles soient d'origine interne ou externe. *Fraud Risk* assiste également tous les métiers de l'entreprise. Pour atteindre cet objectif et parvenir à un niveau d'intégration nécessaire pour faire face à la menace, la gestion de tous les types de fraude (ex. : fraude carte bancaire, fraude financière hors carte bancaire et fraude interne et externe) est assurée au sein d'une équipe unique.
  La banque fait appel à des moyens technologiques de détection des fraudes.
  Par exemple, l'utilisation des cartes bancaires des clients de la banque est systématiquement contrôlée ; ainsi, les transactions suspectes sont signalées pour vérification, les connexions bancaires en ligne sont examinées, les transactions sont surveillées de la même manière et toutes les demandes d'ouverture de compte en ligne sont filtrées pour éviter la fraude.
  La banque a établi une stratégie de lutte contre la fraude conçue pour faciliter le partage des meilleures pratiques afin de détecter les fraudes et minimiser les fausses alertes. A cette fin, les équipes d'investigation de la banque travaillent en liaison avec les forces de l'ordre le cas échéant.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

– BCM (*Business Continuity Management*) a la responsabilité de s'assurer que les systèmes, les processus et les métiers critiques du Groupe ont la résilience nécessaire pour maintenir la continuité des activités face à des incidents majeurs. Dans ce périmètre très large, BCM couvre la planification de la reprise d'activité, en cherchant à minimiser les conséquences néfastes d'une interruption majeure de l'activité que ce soit à l'échelle mondiale, régionale ou locale face aux risques actuels ou émergents. La planification se concentre sur la protection des services clients, du personnel, de la production de revenus, de l'intégrité des données et des documents ainsi que la satisfaction d'exigences réglementaires. Chaque métier définit son propre plan de reprise, lequel est établi d'après la réalisation d'une analyse d'impact métier. Celle-ci détermine combien de temps le métier peut supporter une interruption des activités avant que le niveau de pertes ne devienne inacceptable, c'est-à-dire évalue sa criticité. Ces plans sont revus et testés chaque année. La planification est réalisée selon les politiques et standards du Groupe et chaque métier confirme par le biais d'un certificat de conformité annuel le respect de ce dispositif. S'il devait y avoir des exceptions, celles-ci doivent être signalées et leur résolution à court terme est supervisée par BCM. Il est important que les plans soient mis à jour et couvrent tous les risques, en particulier ceux de nature émergente comme les pandémies ou les cyber-attaques. L'ORMF (*Operational Risk Management Framework*) est utilisé pour mesurer la résilience de la banque à ces risques, laquelle est suivie au Comité des Risques HSBC France. La gestion de la résilience s'effectue grâce à diverses mesures d'atténuation des risques. Parmi celles-ci, figure notamment l'obligation de convenir avec la Direction de l'informatique d'un temps de récupération acceptable des systèmes, de s'assurer que les immeubles critiques de la banque disposent d'une infrastructure adéquate pour continuer à opérer et d'exiger des prestataires critiques de la banque qu'ils aient leurs propres plans de reprise.

– FIU (*Financial Intelligence Unit*) est sous la responsabilité conjointe de *Security and Fraud Risk* et de *Financial Crime Compliance*. FIU s'appuie sur des analyses avancées et sur ses compétences d'expert en la matière pour déceler des indicateurs de criminalité financière au sein des clients du Groupe et des tiers.

– Risques Physiques met en œuvre des solutions physiques, électroniques et opérationnelles afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des informations détenues par HSBC France contre la criminalité, le vol, les attaques et les groupes hostiles aux intérêts de HSBC.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2016, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC France sont les suivants :

– risques psycho-sociaux, engendrés par un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées ou des pratiques managériales inadéquates ;

– risques de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;

– risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;

– risques de non-paiement de contributions sociales ou de taxes liées aux rémunérations.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) de HSBC France constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC France.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non. Ce document est actualisé au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (HR *Operational Risk et People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009, le Forum des risques RH (anciennement *People Risk Committee*) se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de la fonction de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC en France, le correspondant de l'équipe *Operational Risk* de la fonction RH, le Responsable de l'équipe Droit social de la Direction des Affaires Juridiques et le représentant de l'Audit France.

Le Forum présente les sujets de gouvernance portés par les Ressources Humaines et les plans d'actions en cours. Il examine l'état d'avancement des recommandations qui sont adressées à la DRH par l'Audit, d'autres Fonctions ou le Contrôle interne et les points de risques identifiés par les Directions RH. Il analyse les principales pertes opérationnelles et incidents RH.

Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux à "l'*Operational Risk Meeting*".

Les comités

Rôle du People Committee HSBC France

Le *People Committee* assiste le Directeur des Ressources Humaines (DRH) et le Directeur Général pour tout ce qui est relatif aux stratégies, politiques et initiatives en matière de gestion du personnel conformément à la politique RH Groupe approuvée par le *People Committee Groupe* (GPC), tout en tenant compte des pratiques et contraints réglementaires locales.

Le P*eople Committee* a pour principales missions :

- le suivi, de manière transversale au niveau local et dans chaque métier et fonction, de la mise en place des stratégies Groupe en matière de gestion du personnel par exemple en matière de diversité, de mobilité internationale, d'engagement des salariés, de recrutement, de développement, etc. ;
- la revue des éventuelles dispenses auprès du GPC sur l'approche adoptée en termes de mise en œuvre des stratégies et/ou de politiques majeures du Groupe en matière de gestion du personnel ;
- le suivi des principaux risques en matière de gestion du personnel à l'échelle locale (en particulier les cas identifiés de manquements dans le cadre du "*consequence management process*", les statistiques en matière de turn-over, les résultats de l'enquête d'engagement et les plans d'actions recommandés) ;
- l'identification des talents à l'échelle locale, notamment dans le cadre du *Group Talent Pool* (GTP) process, et l'élaboration du plan annuel de succession pour les postes transversaux locaux ;
- le suivi de bonne application de la stratégie Groupe en matière de management de la performance, d'évaluation des potentiels ;
- l'analyse de l'évolution des structures organisationnelles et des décisions qui en découlent à l'échelle locale le cas échéant (par exemple, changements majeurs apportés au *Job Catalogue*, au périmètre de responsabilités des managers) ;
- la revue des mouvements de personnel GCB 0-3 ;
- l'approbation du procès-verbal et revue des plans d'actions du *People Committee* précédent.

En matière de rémunération, le *People Committee* assure différents rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et lignes de métier globales et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes françaises et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, c'est-à-dire la répartition entre cash et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Après en avoir approuvé la liste, Il examine et valide la cohérence des rémunérations des "*Material Risk Takers*" (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents de HSBC France et du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*) en lien avec les organes de décision HSBC France et du Groupe HSBC et les lignes de métier globales.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur le respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

La Direction des Ressources Humaines se chargera de soumettre la politique de rémunération à l'occasion du premier Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee*.

Le Comité des Rémunérations
Le Comité des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération
Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Global Standards Manual* – GSM et *Functional Instruction Manual* – FIM), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération, lors du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable et enfin lors de l'attribution des variables individuels dans le cadre du processus de révision salariale annuelle.

Ainsi, depuis l'année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d'entorse aux règles internes, identifiées par les fonctions de risques et/ou de conformité ont été prises en compte dans la détermination des variables.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l'année, mais plus particulièrement encore pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010, et renforcées significativement en 2015.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- identifier et répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ou de sécurité de l'information ;
- instruire les dossiers de manquement individuel en collaboration avec le management du collaborateur concerné et, si besoin, avec les équipes juridique et social ;
- présenter les dossiers au Comité Risques Opérationnels du métier concerné afin que le Comité puisse d'évaluer, à partir d'une grille de critères par type de risque, le niveau du risque et le niveau de faute du collaborateur au regard de facteurs aggravants ou atténuants. A l'issue du Comité une décision est prise sur les actions à mettre en œuvre sur un plan disciplinaire et/ou managérial ;
- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à d'éventuels ajustements dans les procédures internes et/ou amendements dans la *balanced scorecard* des collaborateurs concernés par ces manquements.

En complément, les Comités annuels de revue des situations individuelles Métier/Fonction, composés du responsable Métier/Fonction, du Directeur des Risques (*Chief Risk Officer*) du Directeur de la Conformité Réglementaire (RC), du Directeur de la Conformité Criminalité Financière (FCC), du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur Performance et Rémunération et du Responsable Ressource Humaine Métier/Fonction se réunissent à l'occasion du processus de révision salariale annuel.

Pour chaque cas de défaillance présenté mais encore plus pour les cas considérés comme significatifs ou très significatifs le Comité statue sur :

- l'incidence éventuelle en matière de note de performance ;
- l'impact sur la rémunération variable des collaborateurs concernés ;

– la nécessité, en fonction de la gravité des faits, de l'application de la règle du "malus" d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement et non encore acquises.

A la suite de ces décisions, la Direction des Ressources Humaines s'assure que l'ajustement validé en Comité est bien pris en compte dans l'outil d'enregistrement des décisions salariales (GPRS) et est assorti d'un commentaire d'explication de la défaillance.

Si nécessaire, il pourra être demandé aux fonctions Risques et Conformité de contribuer, dans le cas où le variable proposé le nécessite (au-delà d'un certain seuil), à l'élaboration et à la rédaction d'un business case précisant le cas d'infraction à la conformité et/ou aux règles internes et son impact sur le variable.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* ainsi qu'au Comité des Rémunérations un relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des programmes internationaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc pour la couverture des risques majeurs (risques bancaires, fraude, cyber, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Les montants de garanties prennent en compte une hypothèse de sinistre de type catastrophe impactant les activités du Groupe.

Les montants de rétention permettent une politique robuste de prévention des risques.

Certains programmes Masters sont souscrits avec une émission de police locale en France, notamment l'assurance des dommages aux biens immobiliers et préjudices d'exploitation associés. Les montants de garanties fixés en valeur de remplacement varient selon les sites. Des visites de risques par des inspecteurs assureurs sont organisées régulièrement.

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit, des programmes locaux, notamment assurances de responsabilité civile des activités réglementées, flotte automobile, etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

– conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession, à la réglementation ;

– en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées, tous programmes confondus, était de l'ordre de 0,32 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2016.

Certains programmes, notamment internationaux, incluent la participation d'une captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité.

Les risques environnementaux

La gestion des risques environnementaux est détaillée dans le chapitre Responsabilité sociale, environnementale et sociétale en pages 89 et suivantes.

La gestion des risques liés au métier de l'Assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l'exposition aux différents risques de l'activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

– l'*Actuarial Control Committee* approuve les changements d'hypothèses, de méthodologie ou de *process* ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;

– le Local Insurance *Model Oversight Committee* effectue la validation et le contrôle des modèles utilisés ;

– l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif passif et le suivi du capital économique et réglementaire ;

– l'*Investment Committee* gère les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

– le *Financial Crime Compliance Committee* couvre les sujets liés à la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment des capitaux ;

– l'*Insurance Risque Committee* suit les risques assurantiels, incluant le suivi des taux de chute (rachats, décès, sinistres), la politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles ;

– le *BRCM Meeting* est en charge des risques opérationnels, réglementaires et de conformité.

La responsabilité du *Risk Management Meeting* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie pour cela sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant. Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France) les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés à ces opérations sont gérés au sein des filiales d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance de HSBC France

HSBC France utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la banque HSBC. Les produits d'assurance sont distribués par les métiers Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises, à travers leurs réseaux d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC France répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, qu'il est en mesure d'identifier grâce aux contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à sa connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement de contrats d'assurance temporaire décès et de contrats d'assurance emprunteur.

Lorsque HSBC France n'accepte pas le risque ou qu'il ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, il fait appel à quelques compagnies d'assurance externes pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Outre la conformité avec la politique d'Assurance du Groupe, HSBC Assurances Vie définit ses propres procédures de contrôle. Le pilotage est exercé par le RMC (*Risk Management Committee*) de la filiale.

Par ailleurs, le Comité de gestion actif-passif (ALCO) de la filiale surveille et examine la concordance des durées et le bon équilibre entre les entrées de trésorerie et les sorties attendues des actifs et des passifs d'assurance de la filiale.

L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur lancement.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC France sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

– risques de marché : risques découlant de la variation de juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;

– risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et

– risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à l'échéance ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que le groupe HSBC France doit conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC France dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs détenus par HSBC Assurances Vie, par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie (France)

	31.12.2016			
(en millions d'euros)	**Contrats liés**	**Contrats non liés**	**Autres actifs**	**Total**
Actifs financiers sous option juste valeur				
– obligations et autres actifs de taux	**–**	**748**	**–**	**748**
– investissements en actions	**57**	**5 777**	**419**	**6 253**
Total	**57**	**6 525**	**419**	**7 001**
Investissements financiers – disponibles à la vente				
– titres de créances	**–**	**12 049**	**1 053**	**13 102**
– investissements en actions	**–**	**–**	**–**	**–**
Total	**–**	**12 049**	**1 053**	**13 102**
Dérivés	**–**	**133**	**44**	**177**
Autres actifs financiers	**–**	**1 749**	**(192)**	**1 557**
Total	**57**	**20 456**	**1 324**	**21 837**

	31.12.2015			
(en millions d'euros)	Contrats liés	Contrats non liés	Autres actifs	Total
Actifs financiers sous option juste valeur				
– obligations et autres actifs de taux	–	712	–	712
– investissements en actions	64	5 188	397	5 649
Total	64	5 901	397	6 362
Investissements financiers – disponibles à la vente				
– titres de créances	–	12 372	969	13 341
– investissements en actions	–	–	–	–
Total	–	12 372	969	13 341
Dérivés	–	102	46	149
Autres actifs financiers	–	1 704	(185)	1 519
Total	64	20 080	1 227	21 370

Environ 63 % des des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2016 et 29 % en actions.

En assurance-vie, les primes nettes sont investies dans des portefeuilles d'actifs. HSBC Assurances Vie (France) gère les risques financiers de ces portefeuilles pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés en fonction de la nature des contrats souscrits.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement et d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent les sociétés.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti est inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le produit des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte. Une hausse de la volatilité du marché peut

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie pour l'assuré.

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police à n'importe quel moment ou de la laisser expirer. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance du Groupe HSBC gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

– pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux de la participation aux bénéfices pour gérer les engagements envers les assurés. Conséquence : une part importante du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;

– en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;

– en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;

– pour les nouveaux produits assortis de garanties de placement, en prenant en compte les coûts lors du calcul du niveau des primes ou de la structure des prix ;

– en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de placement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;

– en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ; et

– en sortant, dans la mesure du possible, des portefeuilles de placement dont le risque est jugé inacceptable.

HSBC Assurances Vie surveille régulièrement l'exposition, selon des exigences préétablies, et soumet un rapport trimestriel à HSBC *Group Insurance*. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les trimestres aux forums de gestion du risque senior de HSBC *Group Insurance*.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

– pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie relatifs à l'actif et au passif attendu, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse ou à la baisse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette, ainsi qu'à une pentification ou un aplatissement de ces courbes de taux ;

– pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs contrats. HSBC Assurances Vie (France) couvre le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement de l'investissement qu'impliquent les garanties accordées.

Par ailleurs, la sensibilité de la valeur de certains actifs à un mouvement de la courbe des taux peut elle-même varier en fonction du niveau des taux. L'impact d'un mouvement important ne pourra donc pas être calculé simplement à partir de l'impact d'un mouvement unitaire, des calculs complémentaires peuvent se révéler nécessaires.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scenarii de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents. Les résultats de ces tests de résistance sont soumis, chaque trimestre, aux comités d'assurance et risque du Groupe HSBC.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scenarii relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux spreads de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres des filiales d'assurance. L'impact des scenarii de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*) est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité. La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress. Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

	Effets sur les capitaux propres	
(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
+ 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux	**49**	(1)
– 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux	**(109)**	(65)
10 % de hausse dans le prix des actions	**13**	14
10 % de baisse dans le prix des actions	**(13)**	(13)
50 points de base sensibilité à la hausse de l'écart des *spreads* de crédit	**47**	31
50 points de base sensibilité à la baisse de l'écart des *spreads* de crédit	**(59)**	(53)

La hausse des sensibilités de la PVIF aux stress de taux et *spread* de crédit est principalement liée à la détérioration des conditions de marché durant 2016 (ie baisse de la courbe des taux et rétrécissement des spreads de crédit) qui a augmenté le coût des options et garanties des contrats d'Epargne. Cet impact négatif a partiellement été compensé par les évolutions du modèle implémentées. Ces évolutions ont permis d'améliorer la modélisation des taux de rendement attendus par les assurés ainsi que leur comportement dynamique (i.e. rachats dynamiques dans certaines situations de marché), d'affiner la modélisation de la provision pour participation aux excédents (PPE) et d'intégrer dans les simulations un partage des richesses/pertes latentes (y compris le traitement de la réserve de capitalisation) entre assureur et assurés au terme des 40 ans de projection.Il existe des scenarii concentrant l'ensemble des sensibilités négatives présentées dans le tableau ci-dessus. Le montant du stock de PVIF pourrait ainsi varier significativement dans certaines conjonctures exceptionnelles.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur des opinions de crédit de réputation internationale et sur d'autres informations rendues publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par rapport aux limites fixées par les filiales d'assurance et sont regroupés et soumis à la fonction Risque de crédit – Assurance Groupe. HSBC Group Insurance soumet les risques de crédit des placements à des *stress tests* en s'appuyant sur les sensibilités de *spread* de crédit et les probabilités de défaut. Un certain nombre d'instruments sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces instruments figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste de surveillance des placements posant des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la direction générale de HSBC Group Insurance et aux Responsables de la filière risques pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations détenus par HSBC Assurances Vie selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 132.

Seuls les actifs couvrant les passifs des contrats d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 81 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés "*Strong*".

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Bons du Trésor et assimilés, obligations détenus par HSBC Assurances Vie

	31.12.2016		
	Strong	**Good / Satisfactory**	**Total**
Actifs financiers sous option juste valeur	**649**	**99**	**748**
– bons du trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations	**649**	**99**	**748**
Investissements financiers disponibles à la vente	**10 878**	**2 224**	**13 102**
– bons du trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations	**10 878**	**2 224**	**13 102**
Total	**11 527**	**2 323**	**13 850**

	31.12.2015		
	Strong	Good / Satisfactory	Total
Actifs financiers sous option juste valeur	467	246	713
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	467	246	713
Investissements financiers disponibles à la vente	10 915	2 426	13 341
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	10 915	2 426	13 341
Total	11 382	2 672	14 054

Risque de liquidité des activités d'assurance

Chaque trimestre, HSBC Assurances Vie est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à HSBC *Group Insurance* aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scenarii de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie. Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renonciations supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance.

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

	Liquidités attendues (inescomptables)				
31 décembre 2016 *(en millions d'euros)*	**< 1 an**	**1-5 ans**	**5-15 ans**	**> 15 ans**	**Total**
Assurances non liées [1]	**35**	**40**	**29**	**16**	**120**
Assurances liées [1]	**2**	**13**	**12**	**13**	**39**
Total	**37**	**53**	**41**	**29**	**160**

	Liquidités attendues (inescomptables)				
31 décembre 2015 *(en millions d'euros)*	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	Total
Assurances non liées [1]	32	28	–	62	123
Assurances liées [1]	–	–	–	45	45
Total	32	28	–	107	168

1 *Les assurances non liées incluent les activités de non-vie.*

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'assureur. Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le profil de risque d'assurance de HSBC Assurances Vie n'a pas connu d'évolution importante au cours de 2016 (20,96 milliards EUR *vs* 20,82 milliards EUR en 2015).

Le principal risque rencontré par HSBC Assurances Vie est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement. Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices [1]	**–**	–
Crédit vie	**40**	45
Rentes	**67**	64
Assurance à terme et autres contrats long terme	**13**	14
Assurance non-vie	**–**	–
Total des assurances non liées [2]	**120**	123
Assurance-vie (liée)	**57**	64
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices [1,3]	**21 142**	20 775
Passifs sous contrats d'assurance	**21 320**	20 962

1 *Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.*

2 *L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.*

3 *Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS 4.*

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*) aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite à la Note 16 des annexes aux comptes consolidés.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

Gestion du Capital et du Levier

Approche et Politique de gestion du Capital

L'approche de HSBC France en termes de gestion du capital découle de sa stratégie et des besoins liés à son organisation. Elle prend en compte l'environnement réglementaire, économique et commercial dans lequel la banque évolue.

Le ratio de Fonds Propres de Base de Catégorie 1 au 31 décembre 2016 s'inscrit à 13,2 % en vision transitionnelle et à 13,1 % en vision Bâle III pleine.

L'objectif de HSBC France est de maintenir une base de fonds propres solide afin de soutenir le développement de son activité et d'assurer le respect des besoins réglementaires en fonds propres qui lui sont applicables. Dans ce but, HSBC France gère ses fonds propres par le biais d'une planification (*"capital plan"*) annuelle validée par le Conseil d'Administration qui vise à déterminer la structure et le niveau adéquat de fonds propres.

Le cadre de la gestion du capital de HSBC France est aligné sur celui du Groupe, et intégré au processus budgétaire annuel tel que validé par le Conseil d'Administration. Il permet à HSBC France de gérer ses fonds propres de façon optimale. Le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (*Internal Capital Adequacy Assessment Process* – ICAAP) comporte différentes méthodes d'évaluation des besoins liés à la gestion et à l'allocation du capital au sein de la banque. Ces dernières s'appuient notamment sur les notions de capital investi, de capital économique, et de fonds propres réglementaires tels que définis ci-dessous :

- le capital investi représente les capitaux propres apportés à la banque par HSBC Bank plc ;
- le capital économique correspond au besoin en fonds propres jugé nécessaire en interne par HSBC France pour couvrir les risques auxquels la banque est exposée ;
- les fonds propres réglementaires correspondent au montant de fonds propres que HSBC France se doit de maintenir pour respecter l'ensemble des règles fixées par les autorités réglementaires.

Les risques énumérés ci-après, couverts par la gestion du capital, ont été identifiés comme significatifs : le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires, et le risque lié à l'activité d'assurance.

Tests de résistance
Les exercices de tests de résistance sont partie intégrante du cadre de la gestion du capital. Ils permettent d'appréhender l'impact sur la position en fonds propres et en liquidité de scénarios économiques défavorables, et d'identifier les réponses disponibles pour y faire face. Ils constituent un outil à la disposition des instances de direction de la banque dans le cadre de la gestion des fonds propres et de la liquidité. Ils leur permettent d'envisager des actions correctrices dans le cas où de tels scénarios viendraient à se réaliser

Les chocs de marché auxquels le système financier a été confronté ces dernières années ont par ailleurs été pris en compte dans le processus de gestion du capital, et ont permis d'enrichir les scénarios des tests de résistance mis en place au sein de HSBC France.

D'autres types de tests de résistance et d'analyses en sensibilité sont réalisés, à la demande des autorités réglementaires sur la base d'hypothèses prédéfinies. HSBC France prend en compte l'ensemble des résultats de ces analyses réglementaires et internes pour l'estimation de ses besoins en fonds propres.

Risques liés aux fonds propres réglementaires
En parallèle à ces tests de résistance, une liste des principaux risques ayant un impact potentiel sur les ratios de fonds propres réglementaires est régulièrement revue. Ces risques peuvent affecter soit les actifs pondérés du risque, soit la position en fonds propres réglementaires. Ils peuvent résulter d'évolutions réglementaires attendues, ou de changements structurels ou de l'activité de la banque. Ces risques sont suivis et font l'objet de rapports réguliers en ALCO et Comité des Risques. Pour certains risques considérés comme particulièrement significatifs, HSBC France met en place des analyses de sensibilité. Leurs impacts sur la position de HSBC France sont identifiés, et des actions de remédiation sont définies et appliquées si nécessaire.

Les équipes en charges de la gestion du capital veillent à ce que la position de HSBC France réponde aux exigences réglementaires actuelles et aux limites internes. Elles s'assurent également de la bonne prise en compte des réglementations futures.

Objectifs d'actifs pondérés des risques
Des objectifs d'actifs pondérés des risques sont mis en place en lien avec la Direction de la Stratégie du Groupe, conformément à l'appétence au risque de la banque, sur les quatre lignes métiers mondiales. Ces objectifs sont validés dans le cadre du processus budgétaire annuel du Groupe.

Une déclinaison opérationnelle de ces objectifs est assurée par leur prise en compte aux niveaux des transactions. Celle-ci prend notamment en compte : la stratégie de croissance de l'activité ; la gestion active des portefeuilles ; la revue de l'activité ; l'amélioration de la précision et de l'allocation des actifs pondérés des risques ; ainsi que les actions visant à limiter les risques.

La rentabilité de l'activité au regard de ses actifs pondérés des risques est suivie dans le cadre d'un rapport mensuel discuté en ALCO et au Comité Exécutif de la Banque.

Génération de Capital
HSBC France se capitalise par la mise en réserve de ses profits et d'éventuels apports en capital et en instruments hybrides de HSBC Bank plc, lorsque nécessaire. Le capital excédentaire généré par HSBC France au regard des exigences futures qui lui sont applicables est remonté à HSBC Bank plc sous la forme de dividendes.

Mesure du capital

Depuis le 1er janvier 2014, les fonds propres réglementaires de HSBC France sont calculés conformément aux règlements et directives CRD IV / CRR.

La BCE, qui assure la supervision de HSBC France, détermine les exigences en fonds propres qui lui sont applicables.

Au cours de l'année 2016, HSBC France a respecté l'ensemble des exigences réglementaires en fonds propres qui lui étaient applicables.

Fonds propres réglementaires
La structure de fonds propres de HSBC France se répartit en trois principales catégories en fonction de la maturité et de la capacité d'absorption des pertes de l'instrument considéré : les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Néanmoins, HSBC France ne détient pas à l'heure actuelle d'instrument de fonds propres additionnels de catégorie 1.

– Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), de meilleure qualité, représentent la grande majorité des fonds propres de HSBC France. Ils comprennent les fonds propres part du groupe, auxquels sont appliqués les retraitements et déductions prudentiels tels définis par la CRD IV / CRR. Ceux-ci incluent notamment les déductions des écarts d'acquisition (goodwill), des actifs incorporels, des actifs d'impôt différé ou le défaut de provisionnement vis-à-vis des pertes attendues modélisées.

  Les instruments de fonds propres de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires au-delà d'un certain un seuil prudentiel défini par la réglementation.

– Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) comprennent les instruments de capital qui n'appartiennent pas aux fonds propres de base de catégorie 1, et toute prime d'émission associée. Les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

– Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) comprennent notamment les emprunts subordonnés éligibles. Les instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

Aperçu du cadre prudentiel des Fonds Propres Réglementaires

Eligibilité des Fonds Propres Réglementaires
Les actifs pondérés des risques au 31 décembre 2016 sont calculés et présentés sur la base de l'interprétation faite par le Groupe HSBC des règles en vigueur et en particulier de celles prévues par la CRD IV et la CRR. Celles-ci prévoient notamment la mise en œuvre progressive, entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2018 d'un certain nombre d'ajustements prudentiels et de déductions.

Gestion du Capital et du Levier (suite)

La réglementation en vigueur inclut en outre des options dont l'application revient aux autorités nationales. Il s'agit en particulier dans le cas de la France des dispositions transitionnelles sur les plus-values latentes des actifs disponibles à la vente (*Available for Sale* – 'AFS'), une prise en compte progressive des actifs d'impôts différés (*Defered Tax Assets* – 'DTA') et l'application du cadre prudentiel prévu pour les institutions détenant des investissements significatifs dans des filiales d'assurance.

En 2016, conformément à la CRD IV / CRR, les banques ont pour obligation de détenir un ratio minimum de 5,125 % de leurs actifs pondérés des risques en fonds propres de catégorie 1 qui incluent :

– Une exigence de base de 4,5 % ;

– et un coussin de conservation de 0,625 %.

Ce ratio atteindra 5,75 % au 1er janvier 2017 du fait d'une hausse du coussin de conservation à 1,25 %.

Elles ont par ailleurs l'obligation de respecter un ratio minimum de 6,625 % en fonds propres élargis de catégorie 1 qui sera porté à 7,25 % au 1er janvier 2017 ; ainsi qu'un ratio minimum de 8,625 % de fonds propres totaux qui sera porté à 9,25 % au 1er janvier 2017.

Pilier 1/ Exigences minimales en fonds propres

Le Pilier 1 couvre les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie, ainsi que le risque de titrisation. Ces exigences sont exprimées sous la forme d'actifs pondérés des risques.

Exigences en fonds propres au titre du risque de crédit

La CRR prévoit trois approches pour le calcul des exigences en fonds propres liées au risque de crédit.

La méthode dite standard prévoit l'utilisation par les banques de notations attribuées par des agences externes pour déterminer les pondérations en risque pour les contreparties disposant d'une notation externe. Les autres contreparties sont regroupées en catégories d'exposition auxquelles sont appliquées des pondérations en risque prédéterminées.

L'approche, dite *Internal Ratings-Based Foundation* (IRBF), permet aux banques de calculer l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur la base de leur évaluation interne de la probabilité de défaut des contreparties (*Probability of Default* – PD), d'une quantification de l'exposition en cas de défaut avéré (*Exposure At Default* – EAD) et d'une estimation du taux de perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD). Ces deux dernières sont néanmoins alignées sur des paramètres prudentiels standardisés.

Enfin, la méthode dite *IRB Advanced* (IRBA), permet aux banques d'utiliser leurs propres évaluations internes non seulement de PD, mais également d'EAD et de LGD.

Les pertes attendues sont calculées en multipliant EAD par PD et LGD. L'exigence de fonds propres résultant de l'approche IRB vise à couvrir les pertes inattendues ; elle est calculée en utilisant une formule définie par la réglementation, et qui prend en compte les facteurs évoqués ci-dessus ainsi que d'autres paramètres tels que la maturité de l'exposition et la corrélation des portefeuilles.

Pour évaluer son risque de crédit, le groupe HSBC France utilise depuis fin 2007, avec l'approbation de l'ACPR, la méthode IRB avancée pour les risques souverains, les expositions bancaires et de clientèle de détail. HSBC France utilise également la méthode IRB avancée sur les entreprises avec l'approbation de l'ACPR (LGD en 2009, EAD en 2012). Seules quelques expositions résiduelles restent dorénavant et à titre exceptionnel évaluées selon les approches fondation ou standard.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est défini comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération. Il s'applique :

– aux instruments dérivés ;

– aux pensions et Prêt / Emprunts de titres ;

– aux opérations à règlement différé.

Le risque de contrepartie s'applique à l'ensemble de ces expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation.

Trois approches sont possibles dans le cadre du calcul des expositions au titre du risque de contrepartie : l'approche en juste valeur, l'approche standard, ainsi que la méthode en modèle interne. Les expositions évaluées selon l'une de ces méthodes sont ensuite utilisées

pour déterminer l'exigence en capital correspondante, selon l'une des approches propres au risque de crédit : l'approche standard, l'approche IRB Fondation et l'approche IRB Avancée.

Les dérivés sont traités par HSBC France selon la méthode de l'évaluation au prix de marché pour déterminer les expositions au défaut et la méthode générale fondée sur les sûretés financières pour les opérations à règlement différé.

En ce qui concerne le calcul de l'exigence additionnelle en capital au titre de l'ajustement de valorisation de crédit (*Credit Valuation Adjustment* – 'CVA'), deux approches sont définies par le régulateur : une méthode avancée applicable par les institutions dotées de modèles internes validés, et une approche standard.

Actuellement, HSBC France utilise la seconde approche, et détermine l'exigence en capital au titre de la CVA sur la base d'une formule prédéfinie indexée sur l'exposition au défaut, et sur la maturité effective des transactions. Des pondérations sont appliquées dans un deuxième temps sur la base des notations externes des contreparties.

Titrisation

HSBC France dispose uniquement de positions de titrisation détenues dans le portefeuille bancaire. La CRR définit deux méthodes de calcul du risque de crédit : l'approche standard, et l'approche IRB. Ces deux méthodes s'appuient sur une cartographie liant les notations des agences à des pondérations en risque, s'étalant de 7 à 1 250 %.

HSBC France utilise la méthode IRB indexée sur les notations, à l'exception des facilités de liquidité et de positions de titrisation garanties par des actifs pour lesquelles l'approche interne est appliquée.

Exigence en fonds propres au titre du risque de marché

Les exigences de fonds propres couvrent :

a) le risque de position et les risques optionnels attachés.

Le risque de position se décompose en deux éléments :

– le risque général (risque lié à une variation de prix provoquée par une fluctuation des taux d'intérêt ou un mouvement général du marché actions) ;
– le risque spécifique (risque lié à une variation de prix sous l'influence de facteurs propres à l'émetteur du titre ou de l'instrument sous-jacent).

b) le risque de change et les risques optionnels attachés.

La CRR permet aux banques de déterminer les exigences en fonds propres au titre du risque de marché selon l'approche standard, ou selon l'approche en modèle interne. Cette dernière s'appuie sur les modèles internes de VaR dans le but de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences associées.

HSBC France mesure ce risque à l'aide de modèles internes de marché, lorsqu'ils ont été validés par la PRA et la BCE, à l'exception du risque spécifique évalué *via* la méthode standard. Les modèles de marché internes s'appuient sur les mesures de VaR et de *Stressed* VaR.

Exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel

La réglementation introduit également des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel qui, là encore, comprennent trois niveaux de sophistication.

Le besoin en fonds propres résultant de l'approche de base correspond à l'application d'un pourcentage du produit net bancaire. L'approche standard prévoit, elle, que les banques appliquent des pourcentages différents au produit net bancaire réparti selon huit catégories d'activités définies par la réglementation. Enfin, l'approche avancée s'appuie sur les outils d'analyse statistique et de modélisation des données de risque opérationnel propres à la banque pour déterminer les exigences en fonds propres. Le groupe HSBC France a opté pour l'approche standard.

Exigence cumulée

Conformément au cadre prudentiel dit de Bâle III, la CRD IV / CRR établit un certain nombre d'exigences de coussins de fonds propres, auxquels doivent se conformer les établissements en y affectant des fonds propres de base de catégorie 1. La CRD IV / CRR précise que ces coussins sont mis en œuvre progressivement à compter du 1er janvier 2016.

Coussin de conservation des fonds propres

Le coussin de conservation des fonds propres ('CCB') a pour but d'assurer que les banques disposent, en dehors des périodes de chocs financiers, d'un montant de fonds propres suffisant pour absorber les pertes potentielles.

Gestion du Capital et du Levier (suite)

Coussin contra-cyclique, et autres coussins macro-prudentiels

Le coussin contra-cyclique ('CCyB') est un outil macro-prudentiel à la disposition des autorités réglementaires nationales. Il est activé en France lorsque le Haut Conseil de Stabilité Financière ('HCSF') estime que des menaces à la stabilité financière sont avérées notamment du fait des évolutions de la conjoncture économique (niveaux non-viables de levier, d'endettement ou de croissance des crédits des établissements) et constituent un risque à l'échelle du système financier. Ce coussin a pour fonction de protéger le secteur bancaire de pertes futures potentielles. Il peut être fixé dans une tranche comprise entre 0 et 2,5 % du montant d'actifs pondérés des risques, bien qu'il ne soit pas en théorie soumis à un plafond. Le HCSF a fixé le CCyB à 0 % tout au long de l'année 2016.

Coussin pour les institutions d'importance systémique mondiale / Autre

Les coussins pour les institutions d'importance systémique mondiale et autre ('G/O-SII'), qui visent à couvrir le risque systémique que peut représenter un établissement bancaire, sont évalués sur une base annuelle en fonction d'un ensemble d'indicateurs tels que son volume d'activité, sa connectivité, l'existence d'alternatives ou de structure d'information financière pour les services qu'il propose, son activité internationale et la complexité de son modèle commercial. Ce coussin n'est pas applicable à HSBC en 2016.

Coussin au titre du risque systémique

Au-delà des mesures mentionnées ci-dessus, la CRD IV / CRR prévoit un coussin au titre du risque systémique ('SRB') activé dès que nécessaire par chaque Etat membre de l'Union européenne en vue d'atténuer le risque macro-prudentiel structurel c'est-à-dire proprement lié à l'activité du secteur financier.

Le coussin SRB peut être appliqué sur une base individuelle, sous-consolidée ou consolidée. HSBC France n'est actuellement pas soumis au SRB.

En cas de non-respect de ces exigences cumulées des restrictions automatiques de distribution de capital s'appliquent à la banque.

Un calendrier des exigences cumulées applicables à HSBC France, année par année est proposé ci-dessous. Les coussins résultant des évolutions de la conjoncture ou de l'activité de l'établissement (contra-cyclique, O-SII, SRB) sont fixés par convention au niveau de 2016 sans que ceci constitue une prévision.

	2016	2017	2018	2019
Exigence en Fonds Propres de Base de Catégorie 1	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Exigence en Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Exigences en Fonds Propres de Catégorie 2	2 %	2 %	2 %	2 %
Coussin de Conservation du Capital	0,625 %	1,25 %	1,875 %	2,5 %
Coussin Contra-cyclique	0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin O-SII	0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin SRB	0 %	0 %	0 %	0 %
Exigence Cumulée	8,625 %	9.25 %	9,875 %	10.5 %

Pilier 2/ Surveillance prudentielle

Le Pilier 2 (procédure de surveillance de la gestion des fonds propres) consiste en l'évaluation interne par les banques et l'évaluation par les autorités de supervision, de l'adéquation des fonds propres vis-à-vis des risques couverts par le Pilier 1 et des risques non couverts par le Pilier 1. Un des outils majeurs du Pilier 2 est le processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (*Internal Capital Adequacy Assessment Process* – ICAAP) qui permet l'identification et la quantification par la banque et par les autorités réglementaires des risques liés à la stratégie, au profil de risque et à la position en fonds propres de l'établissement. Dans cette optique, une série de tests de résistance est appliquée au capital plan. Ces exercices, en sus du cadre du capital économique, et des autres outils de gestion des risques, sont pris en compte dans l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de HSBC France.

Cette évaluation donne lieu à un rapport ICAAP annuel, validé par le Conseil d'Administration qui a la responsabilité en dernière instance de la gestion des risques et du contrôle de l'appétit au risque d'HSBC France. Ce rapport est transmis aux autorités de supervision.

La définition du Pilier 2 s'inscrit de façon plus générale dans le processus de revue et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (*'Supervisory Review and Evaluation Process'* – SREP), aboutissant chaque année à la détermination par la BCE d'une exigence individuelle en fonds propres au titre du Pilier 2 pour chaque établissement, dite exigence de Pilier 2 (*'Pillar 2 requirement'*). Ce processus peut également conduire à des demandes spécifiques en termes de capital, de liquidité ou d'autres aspects de la gestion de la banque. La BCE communique enfin à chaque banque une orientation quant à ses besoins en fonds propres (*'Pillar 2 Guidance'*).

Le non-respect du niveau de fonds propres établi dans le cadre de l'exigence de Pilier 2 ainsi que des coussins évoqués précédemment peut avoir un impact sur la capacité de la banque à verser des dividendes ou à payer les coupons sur ses titres de dette.

Dans le contexte du SREP, l'exigence en fonds propres totaux au titre du Pilier 2 pour HSBC France a été fixée à 10,63 % sur l'année 2017 (*'Pillar 2 requirement'*).

Ratio de Levier

En parallèle, le cadre prudentiel Bâle III prévoit la mise en place d'un ratio de levier. Ce dernier fixe une limite sur une base non ajustée du risque afin de compléter les ratios de capital indexés sur les risques. L'objectif de cette exigence est de prévenir l'accroissement de l'effet de levier dans l'industrie bancaire, et les risques de modèle et de mesure intrinsèques aux ratios de solvabilité. En pratique, le ratio de levier correspond au ratio de fonds propres de catégorie 1 sur le total des expositions inscrites au bilan et des expositions de hors-bilan pondérées. Il est mis en œuvre à ce stade dans l'Union européenne à des fins de publication et d'information réglementaire.

Pilier 3/ Discipline de marché

Le Pilier 3 concerne la discipline de marché et vise à assurer la transparence de la communication financière des banques, *via* la publication d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres. HSBC France ne publie pas de données Pilier 3. Elles font l'objet au niveau de sa société-mère HSBC Bank plc et de HSBC Holdings plc de publications disponibles notamment dans la rubrique *Investor relations* de son site Internet (www.hsbc.com).

Conglomérat Financier

HSBC France, qui détient une filiale exerçant des activités d'assurance vie, a été identifiée par la BCE comme un conglomérat financier. En tant que tel, la banque est soumise à une supervision complémentaire, spécifique aux conglomérats, sous le contrôle de la BCE.

Dans ce contexte, le ratio de conglomérat est défini comme le rapport des fonds propres globaux du conglomérat financier sur les exigences de fonds propres de la banque cumulée avec les exigences de fonds propres de l'assurance. L'exigence minimale fixée pour ce ratio est de 100 %.

L'excédent de fonds propres d'HSBC France vis-à-vis de ce ratio est de 1,7 milliard EUR au 31 décembre 2016.

Aperçu des Variations des Ratios de Fonds Propres

Le tableau ci-dessous met en exergue une comparaison des principaux indicateurs de capital, basés sur les exigences réglementaires en vigueur à chaque période considérée. L'évolution des éléments de fonds propres réglementaires et d'actifs pondérés des risques résulte principalement de l'activité de la Banque.

A fin décembre 2016, les fonds propres de base de catégorie 1 s'établissent à 4 739 millions EUR en vision transitionnelle. Malgré une génération de capital liée au passage en réserve des résultats nets de dividendes pour 42 millions EUR, les fonds propres de base de catégorie 1 sont en légère baisse à la suite du renforcement de certains retraitements prudentiels. Les actifs pondérés du risque ont augmenté de 3 525 millions EUR jusqu'à 36 016 millions EUR en vision transitionnelle. Cette croissance est principalement due à la hausse des actifs pondérés au titre risques de marché, en lien avec l'augmentation des niveaux de VaR et de *Stressed* VaR. Cet effet lié au modèle de marché n'est pas le reflet d'une hausse substantielle du risque de marché non couvert dans les *books* de trading. Les niveaux de VaR et de *Stressed* VaR substantiellement plus bas dans le nouveau modèle en cours de validation confirment par ailleurs cette conclusion.

Gestion du Capital et du Levier (suite)

Indicateurs clés – Fonds propres réglementaires

(en millions d'euros)	Au 31 décembre CRD IV Phasé 2016	2015
Fonds propres disponibles		
Fonds Propres de Base de Catégorie 1	**4 739**	4 825
Fonds Propres de Catégorie 1	**4 739**	4 825
Fonds Propres Totaux	**4 739**	4 825
Actifs Pondérés du Risque		
Risque de Contrepartie	**3 644**	3 654
Risque de Crédit	**20 928**	21 155
– Approche IRB	**15 894**	15 748
– Approche Standard	**5 034**	5 407
Risque de Marché	**7 907**	2 594
Risque Opérationnel	**3 537**	3 618
Exigence transitoire	**–**	1 470
Total Actifs Pondérés	**36 016**	32 491
Ratios de Capital (%)		
Fonds Propres de Base de Catégorie 1	**13,2 %**	14,9 %
Fonds Propres de Catégorie 1	**13,2 %**	14,9 %
Fonds Propres Totaux	**13,2 %**	14,9 %

Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre CRD IV Phasé 2016	2015
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) :		
Capitaux propres part du groupe	**5 842**	5 838
Intérêts non contrôlants	**13**	60
Moins : dividendes versés à la société mère	**(135)**	(30)
Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel	**39**	(82)
Moins : correction de valeur supplémentaire sur les actifs mesurés à la juste valeur	**(145)**	(30)
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	**(264)**	(374)
Moins : déductions au titre des pertes attendues	**(87)**	(85)
Moins : investissements dans des entités du secteur financier excédant le seuil de 10 % des fonds propres réglementaires	**(467)**	(369)
Moins : investissements dans des entités du secteur financier et impôts différés excédant le seuil de 17,65 % des fonds propres réglementaires	**–**	(48)
Excédent Tier 2 à déduire en Tier 1	**(56)**	(56)
Total des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	**4 739**	4 825
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) :		
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente	**–**	–
Dettes subordonnées à durée indéterminée et dettes subordonnées à durée déterminée	**276**	276
Moins : déductions au titre des pertes attendues	**–**	–
Moins : dettes subordonnées dans des entités du secteur financier - dont dettes subordonnées de HSBC Assurances vie (270)	**(332)**	(332)
Excédent Tier 2 à déduire en Tier 1	**56**	56
Total des fonds propres de catégorie 2	**–**	–
Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers	**–**	–
Total des fonds propres	**4 739**	4 825
Total des risques pondérés Bâle III (données non auditées)	**36 016**	32 491
Total des risques pondérés avant exigence au titre des niveaux planchers	**36 016**	31 021

Entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, aucune opération (émission ou remboursement) n'a été réalisée sur la dette subordonnée éligible aux fonds propres de catégorie 2 à l'échelle d'HSBC France.

Les principaux éléments d'ajustement prudentiels entre les fonds propres comptables et les fonds propres de base de catégorie 1 sont notamment :

- L'exclusion de certaines réserves, notamment les réserves de couverture des flux de trésorerie ;
- L'exclusion du stock de la valeur de marché de la dette propre mesurée en option juste valeur ;
- La prise en compte de la *Prudent Valuation Adjustment* ('PVA') ;
- La déduction au titre du *goodwill* et des actifs intangibles ;
- La déduction des pertes attendues dépassant le montant des stocks de provisions comptables ;
- La déduction des détentions significatives de titres de fonds propres de base de catégorie 1 dans d'autres sociétés du secteur financier, au-delà d'un seuil de 10 % des fonds propres de base de catégorie 1 de la banque avant le présent ajustement. La partie restant sous ce seuil étant pondérée en actifs pondérés du risque.

Sur une base transitionnelle, des ajustements temporaires sont également appliqués, notamment :

- L'application d'une prise en compte progressive des plus-values latentes sur actifs disponibles à la vente ;
- L'application d'une prise en compte digressive des intérêts minoritaires non bancaires.

Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des actifs pondérés du risque :

	Au 31 décembre CRD IV Plein	
(en millions d'euros)	**2016**	2015
Banque de Particuliers et de Gestion de Patrimoine	**4 905**	4 927
Risque de Crédit	**2 454**	2 433
Investissements Significatifs	**1 313**	1 271
Risque Opérationnel	**1 138**	1 223
Banque d'entreprises	**10 422**	10 451
Risque de Crédit	**9 470**	9 273
Risque Opérationnel	**952**	1 178
Banque de Financement, d'investissement et de Marchés	**19 859**	14 693
Risque de Crédit	**6 862**	7 137
Risque de Contrepartie	**2 449**	2 378
Credit Valuation Adjustment	**1 192**	1 275
Risque de Règlement	**3**	–
Fonds de défaut	**63**	155
Risque de Marché	**7 907**	2 594
Risque Opérationnel	**1 384**	1 153
Banque privée	**830**	950
Risque de Crédit	**766**	885
Risque Opérationnel	**64**	64
HSBC France	**36 016**	31 021

Gestion du Capital et du Levier (suite)

Facteurs de variation des actifs pondérés du risque au 31 décembre

	Au 31 décembre CRD IV Plein						
(en millions d'euros)	**2016**	2015	Variation	Effet volume	Effet paramètres de risque	Effet périmètre	Effet méthodologique
Actifs pondérés	**36 016**	**31 021**	**4 995**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
Risque de contrepartie (y inclus le risque d'ajustement de valeur)	3 644	3 654	(10)	(21)	11	0	0
Risque de crédit (y inclus fonds de défaut)	20 928	21 155	(227)	311	(538)	0	0
Risque de Marché	7 907	2 594	5 313	N/A	N/A	N/A	N/A
Risque Opérationnel	3 537	3 618	(81)	(81)	0	0	0

Les actifs pondérés du risque ont augmenté de 3 525 millions EUR en vision transitionnelle, principalement portée par l'augmentation des actifs pondérés au titre des risques de marché. Sur le risque de crédit, la variation est une combinaison d'un hausse liée à l'activitié, et d'une baisse liée à une amélioration des paramètres de risque. Sur le risque de contrepartie, la baisse est principalement portée par un effet volume. Enfin, sur le risque opérationnel, la variation est entièrement portée par l'effet volume, les actifs pondérés du risque étant déterminés selon la méthode standard, et en l'absence d'effet périmètre.

Ratio de Levier au 31 décembre

	Au 31 décembre CRD IV Phasé	
(en millions d'euros)	**2016**	2015
Fonds propres de catégorie 1	**4 739**	4 825
Exposition au levier	**118 221**	116 455
Ratio de Levier	**4,0 %**	**4,1 %**

En 2016, les fonds propres de catégorie 1 ont reculé de 86 millions EUR jusqu'à un montant de 4 739 millions EUR, en ligne avec le mouvement des fonds propres de base de catégorie 1. En parallèle, l'exposition au levier a augmenté de 2 milliards EUR, jusqu'à 118 milliards EUR, dynamique principalement portée par la croissance du bilan sur les crédits à la clientèle

Evolutions réglementaires

Au-delà des réglementations en vigueur et publiées à ce jour, des incertitudes perdurent sur les montants de fonds propres que les banques seront tenues de détenir à l'avenir. Les évolutions réglementaires attendues tant au niveau international qu'européen, présentées ci-après, pourraient notamment modifier les exigences applicables au secteur bancaire.

En outre, le niveau de fonds propres minimal applicable à HSBC France dépendra de l'évolution de l'exigence fixée par la BCE au titre du Pilier 2, et de son articulation avec les différents coussins de capital.

Evolutions européennes

La Commission européenne a soumis une proposition de réglementation CRD V / CRR II au Parlement européen et au conseil des Ministres fin 2016. Ces propositions visent notamment à fixer l'exigence minimale de ratio de levier à 3 %, à exclure du dénominateur du ratio de levier certaines expositions, ainsi que le passage à l'approche standard sur le risque de contrepartie ('SA CCR') pour la mesure d'exposition en levier des produits dérivés. Du point de vue du risque de marché, la proposition de la Commission européenne précise les futures méthodologies de calcul des actifs pondérés du risque via la *Fundamental Review of the Trading Book* ('FRTB'). Ces éléments font notamment suite à la publication par le comité de Bâle de ses règles définitives concernant la FRTB en janvier 2016. Enfin, la Commission a également proposé dans ce cadre les futures règles applicables au calcul du ratio de financement à moyen terme (NSFR, *Net Stable Funding Ratio*).

Evolutions internationales

Tout au long de l'année 2016 le Comité de Bâle a poursuivi ses travaux sur le rôle des modèles et la

place respectif des modèles dits standard, fondation et avancés. Les projets discutés portent sur un large spectre comprenant aussi bien le risque de crédit, l'exposition aux entreprises et aux institutions financières, les financements spécialisés, le risque opérationnel ou la CVA. La possibilité d'encadrer *via* un système de seuils l'effet des modèles est également envisagée. A ce stade, ces différents travaux n'ont pas fait l'objet d'un accord et devraient se poursuivre début 2017.

Capacité d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* – TLAC et *Minimum Requirement for Eligible Liabilities* - MREL)
L'objectif de ces nouvelles exigences (i.e. TLAC et MREL) est de garantir que les autorités de résolution disposent en cas de difficultés voire de faillite d'un établissement bancaire des ressources internes nécessaires pour y faire face sans devoir faire appel à des contributions externes et en particulier à des plans de sauvetage financés sur fonds publics (*bail-out*). Ces initiatives reposent en particulier sur la conversion de certains types d'instruments de dette en fonds propres (*bail-in*) en complément des mesures de restructuration interne qui pourraient être prises dans ce contexte.

Le MREL a été mis en place par la Directive relative au rétablissement et à la résolution des banques (*Bank Recovery and Resolution Directive* – 'BRRD'). Il doit faire l'objet d'une mise en œuvre établissement par établissement avec la définition d'un niveau d'exigence spécifique.

Le TLAC a été défini dans le cadre des travaux du Comité de Bâle et du Conseil de Stabilité Financière. Il est applicable aux plus grands établissements internationaux avec un niveau d'exigence standardisé et une entrée en vigueur progressive entre 2019 et 2022.

Dans ce contexte, et dans le cadre de la proposition CRD V / CRR II, la Commission européenne a apporté des précisions à la fois sur la convergence pour les plus grandes banques européennes entre le MREL et le TLAC et sur les modalités de définition du MREL pour les autres établissements. L'autorité bancaire européenne a également publié son rapport d'observation final sur le MREL en décembre 2016.

Pour les G-SIBs (Banques d'Importance Systémique - *Global Systemically Important Banks*) de l'Union européenne, le MREL devrait être fixé à 16 % des actifs pondérés du risque ou à 6 % de l'exposition au levier au 1er janvier 2019, et à 18 % des actifs pondérés du risque ou 6,75 % de l'exposition au levier à compter du 1er janvier 2022. Des coussins pourront par ailleurs s'appliquer sur une base spécifique. Pour les autres établissements, le niveau de MREL devrait être calculé en prenant en compte à la fois les besoins de la résolution et ceux liés au lancement d'un établissement successeur.

HSBC France relève pour les questions de résolution du Conseil de Résolution Unique comme l'ensemble des établissements de la Zone euro. Au 31 décembre 2016, la banque ne s'est pas vu communiqué d'objectif de niveau de MREL par les autorités de résolution.

Enfin, l'adoption de la loi Sapin II fin 2016 prévoit la création d'une nouvelle catégorie de titres subordonnés subordination intitulée 'dette senior non préférentielle'. Les instruments répondant à ce niveau de subordination seront convertibles en capital en cas de résolution et éligibles à l'exigence MREL. Le projet CRD V / CRR II de la Commission européenne s'inscrit dans la même logique.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés		**1 605**	1 792
Intérêts et charges assimilées		**(387)**	(318)
Marge nette d'intérêt		**1 218**	1 474
Commissions (produits)		**898**	906
Commissions (charges)		**(250)**	(241)
Commissions nettes		**648**	665
Opérations des portefeuilles de transaction excluant la marge nette d'intérêt		**504**	(22)
Marge nette d'intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction		**12**	245
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		**516**	223
Variation de la juste valeur des dettes à long terme et des dérivés associés		**(16)**	15
Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur		**274**	312
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur		**258**	327
Résultat net de cession des investissements financiers		**121**	34
Dividendes reçus		**2**	2
Primes d'assurance nettes	*2*	**1 763**	1 957
Autres produits d'exploitation		**(11)**	174
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit		**4 515**	4 856
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	*2*	**(2 198)**	(2 485)
Total du produit net bancaire avant dépréciation des prêts (charges)/reprises et des autres provisions pour risque de crédit		**2 317**	2 371
Dépréciations pour risques de crédit	*3*	**(73)**	(121)
Produit net bancaire	*3*	**2 244**	2 250
Frais de personnel	*4*	**(957)**	(925)
Frais généraux et administratifs		**(680)**	(649)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	*18*	**(40)**	(50)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et perte de valeur sur écarts d'acquisition	*16*	**(135)**	(8)
Total des charges d'exploitation		**(1 812)**	(1 632)
Résultat d'exploitation		**432**	618
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	*15*	**–**	–
Résultat avant impôt		**432**	618
Impôt sur les bénéfices	*6*	**(120)**	(171)
Résultat net d'impôt des activités cédées		**–**	–
Résultat net		**312**	447
Résultat net part du Groupe		**310**	445
Part des intérêts non contrôlant		**2**	2

(en euros)			
Résultat non dilué par action ordinaire	*7*	4,61	6,61
Résultat dilué par action ordinaire	*7*	4,61	6,61
Dividende par action ordinaire	*7*	4,00	4,15

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Résultat net (a)		**312**	447
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres			
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Titres disponibles à la vente : (b)		**(46)**	75
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres		**96**	104
– cessions comptabilisées en compte de résultat		**(127)**	(32)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		**–**	(1)
– impôt différé net passé en capitaux propres		**(15)**	4
Couvertures de flux de trésorerie : (c)		**(61)**	(46)
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres		**(30)**	(36)
– cessions comptabilisées en compte de résultat		**(64)**	(36)
– impôt différé net passé en capitaux propres		**33**	26
Différence de change nette d'impôt différé (d)		**(39)**	39
Total variation d'actifs et de passifs pouvant être reclassés en compte de résultat sous certaines conditions (b) + (c) + (d) = (e)		**(146)**	68
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			
Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies		**2**	(4)
– bénéfices avant intérêt et impôts	*4*	**3**	(6)
– impôt différé net passé en capitaux propres		**(1)**	2
Total variation d'actifs et de passifs ne pouvant être reclassés par la suite en compte de résultats (f)		**2**	(4)
Total du résultat global (a) + (e) + (f)		**168**	511
Total des produits et charges :			
– part du Groupe		**166**	504
– part des intérêts non contrôlant		**2**	7
		168	511

Etats financiers consolidés (suite)

Bilan consolidé au 31 décembre 2016

ACTIF

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Caisse, banques centrales et CCP		**4 714**	395
Comptes d'encaissement		**437**	381
Portefeuille de transaction	*8*	**23 589**	27 161
Actifs financiers sous option juste valeur	*11, 24*	**7 305**	6 768
Instruments dérivés	*12*	**47 367**	49 484
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*24*	**3 379**	4 660
Prêts et créances sur la clientèle	*24*	**41 327**	38 524
Opérations de prise en pension – hors-trading	*24*	**11 862**	10 163
Investissements financiers disponibles à la vente	*13, 24*	**26 504**	27 677
Autres actifs		**214**	258
Impôt courant		**156**	149
Comptes de régularisation		**779**	852
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	*15*	**2**	2
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	*16*	**725**	860
Immobilisations corporelles	*18*	**814**	828
Actifs d'impôt différé	*6*	**249**	296
TOTAL DE L'ACTIF		**169 423**	168 458

PASSIF

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	*24*	**12 061**	7 086
Comptes créditeurs de la clientèle	*24*	**34 220**	32 811
Opérations de mise en pension – hors-trading	*24*	**7 592**	10 283
Comptes d'encaissement		**416**	385
Portefeuille de transaction	*19*	**26 468**	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur	*20, 24*	**8 464**	8 476
Instruments dérivés	*12*	**44 013**	46 903
Dettes représentées par un titre	*24*	**6 616**	10 501
Autres passifs	*21*	**734**	914
Impôt courant		**11**	32
Passifs des contrats d'assurance	*2, 24*	**21 302**	20 943
Comptes de régularisation		**828**	762
Provisions pour risques et charges	*22*	**183**	132
Passifs d'impôt différé	*6*	**201**	204
Provisions pour retraites	*4*	**165**	165
Dettes subordonnées	*23, 24*	**276**	276
TOTAL DES DETTES		**163 550**	162 520
Fonds propres			
Capital social appelé	*26*	**337**	337
Primes d'émission		**16**	16
Autres réserves[1]		**1 618**	1 765
Report à nouveau et résultat de la période[1]		**3 871**	3 720
TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE		**5 842**	5 838
Part des intérêts non contrôlant		**31**	100
TOTAL DES FONDS PROPRES		**5 873**	5 938
TOTAL DU PASSIF		**169 423**	168 458

1 *La borne d'ouverture au 1er janvier 2015 comprend :*
- *un reclassement de 53 millions EUR net d'impôt différé entre les "autres réserves (réserve de couverture des flux de trésorerie)" et le "report à nouveau" lié à la déqualification de couvertures économiques à l'origine qui ne répondaient pas à toutes les conditions définies par la norme IAS 39 pour bénéficier du traitement applicable aux relations de couverture.*
- *un reclassement de 33 millions EUR net d'impôts différés entre le "report à nouveau" et les "autres réserves" et un reclassement de 21 millions EUR net d'impôt différé entre le "report à nouveau" et les "intérêts non contrôlant." HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG est détenue à hauteur de 90 % par le groupe HSBC France et a été mise en liquidation au cours de l'exercice 2015. L'impact sur le résultat de la quote-part de résultat sur les périodes précédentes est non significatif.*

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2016 [1]

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Résultat avant impôt		**432**	618
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**203**	245
Amortissements, dépréciations et provisions		**175**	58
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		**(122)**	(34)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		**–**	–
(Gain)/perte sur cession de filiales		**–**	–
Pertes sur créances douteuses et autres provisions pour risque de crédit		**68**	115
Provisions (y compris provision pour retraites)		**96**	31
Paiement à base d'actions	*4*	**13**	19
Autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		**37**	27
Elimination des écarts de conversion		**(64)**	29
Variation des actifs et passifs d'exploitation		**2 589**	(1 056)
Variation nette sur titres de transaction et dérivés		**6 664**	3 210
Variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle		**(2 116)**	(2 437)
Variation sur opérations de prise en pension - hors trading		**(1 392)**	2 060
Variation des actifs financiers sous option juste valeur		**(537)**	(612)
Variation des autres actifs		**(11)**	(88)
Variations des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		**6 384**	(759)
Variation des opérations de mise en pension - hors trading		**(2 691)**	(5 654)
Variation des dettes représentées par un titre		**(3 885)**	1 264
Variation des passifs financiers sous option juste valeur		**(12)**	1 564
Variation des autres passifs		**236**	534
Dividendes reçus		**–**	–
Prestations versées au titre des régimes de retraite à prestations définies		**–**	–
Impôts payés		**(51)**	(138)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		**3 224**	(193)
Acquisition d'investissements financiers		**(5 512)**	(7 855)
Flux nets sur investissements financiers		**6 673**	4 403
Flux nets de trésorerie sur acquisition d'actifs corporels		**(33)**	(112)
Flux nets sur cessions/acquisitions de Goodwill et actifs incorporels		**(25)**	(8)
Flux nets de trésorerie sur cession de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes		**–**	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		**1 103**	(3 572)
Emissions d'actions et autres instruments de capitaux propres		**–**	–
Rachat/Vente d'actions propres		**–**	–
Rachat d'action préférentielles et autres instruments de capitaux propres		**–**	–
Passifs subordonnés émis		**–**	–
Passifs subordonnés remboursés		**–**	–
Dividendes versés	*7*	**(165)**	(401)
Flux nets de trésorerie sur évolution de la participation dans les filiales		**–**	24
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant		**–**	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements		**(165)**	(377)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**4 162**	(4 142)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier [2]		**5 638**	9 734
Effet de change sur la trésorerie		**7**	46
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre [2]		**9 807**	5 638
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Caisse, banques centrales et CCP		**4 714**	395
Comptes d'encaissement		**437**	381
Prêt et créances sur les établissements de crédit inférieurs à un mois		**1 599**	2 125
Opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois [2]		**3 341**	3 034
Effets publics et valeurs assimilées de moins de 3 mois		**132**	88
Déduction des comptes d'encaissement		**(416)**	(385)

1 *Le format du tableau a été modifié en 2016 pour s'aligner sur le format du Groupe HSBC.*

2 *Les opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois n'étaient pas incluses dans la présentation publiée en 2015. Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2015 intègre désormais les opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois pour un montant de 3 034 millions EUR.*

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2016									
				Autres réserves						
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
Au 1er janvier	**337**	**16**	**3 720**	**208**	**(44)**	**14**	**1 587**	**5 838**	**100**	**5 938**
Résultat net	–	–	310	–	–	–	–	310	2	312
– Titres disponibles à la vente	–	–	–	(46)	–	–	–	(46)	–	(46)
– Couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	(61)	–	–	(61)	–	(61)
– Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	2	–	–	–	–	2	–	2
– Ecart de change	–	–	–	–	–	(39)	–	(39)	–	(39)
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	–	–	2	(46)	(61)	(39)	–	(144)	–	(144)
Total du résultat global	–	–	312	(46)	(61)	(39)	–	166	2	168
– Dividendes	–	–	(165)	–	–	–	–	(165)	–	(165)
– Paiements à base d'actions	–	–	(10)	–	–	–	–	(10)	–	(10)
– Coûts des accords de paiement à base d'actions	–	–	6	–	–	–	–	6	–	6
– Autres mouvements	–	–	8	(1)	–	–	–	7	(71)	(64)
– Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Acquisition et cession de filiales/entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total autres	–	–	(161)	(1)	–	–	–	(162)	(71)	(233)
Au 31 décembre	**337**	**16**	**3 871**	**161**	**(105)**	**(25)**	**1 587**	**5 842**	**31**	**5 873**

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	2015									
				Autres réserves[1]						
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice[1,3]	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie[1]	Ecarts de conversion[2]	Autres réserves[3]	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant[3]	Total des capitaux propres
Au 1er janvier	337	16	3 678	133	2	(20)	1 566	5 712	92	5 804
Résultat net	–	–	445	–	–	–	–	445	2	447
– Titres disponibles à la vente	–	–	–	75	–	–	–	75	–	75
– Couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	(46)	–	–	(46)	–	(46)
– Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	(4)	–	–	–	–	(4)	–	(4)
– Ecart de change	–	–	–	–	–	34	–	34	5	39
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	–	–	(4)	75	(46)	34	–	59	5	64
Total du résultat global	–	–	441	75	(46)	34	–	504	7	511
– Dividendes	–	–	(401)	–	–	–	–	(401)	–	(401)
– Paiements à base d'actions	–	–	(10)	–	–	–	–	(10)	–	(10)
– Coûts des accords de paiement à base d'actions	–	–	9	–	–	–	–	9	–	9
– Autres mouvements	–	–	3	–	–	–	21	24	(23)	1
– Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Acquisition et cession de filiales/entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	24	24
Total autres	–	–	(399)	–	–	–	21	(378)	1	(377)
Au 31 décembre	337	16	3 720	208	(44)	14	1 587	5 838	100	5 938

1 *La borne d'ouverture au 1er janvier 2015 comprend un reclassement de 53 millions EUR net d'impôt différé entre les "autres réserves (réserve de couverture des flux de trésorerie)" et le "report à nouveau" lié à la déqualification de couvertures économiques à l'origine qui ne répondaient pas à toutes les conditions définies par la norme IAS 39 pour bénéficier du traitement applicable aux relations de couverture.*

2 *La variation de la période comprend une correction de 38 millions EUR nette d'impôt différé, liée à des effets de change qui avaient été comptabilisés par résultat et non en "écarts de conversion."*

3 *La borne d'ouverture au 1er janvier 2015 comprend un reclassement de 33 millions EUR net d'impôts différés entre le "report à nouveau" et les "autres réserves" et un reclassement de 21 millions EUR net d'impôt différé entre le "report à nouveau" et les "intérêts non contrôlant". HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG est détenue à hauteur de 90 % par le groupe HSBC France et a été mise en liquidation au cours de l'exercice 2015. L'impact sur le résultat de la quote-part de résultat sur les périodes précédentes est non significatif.*

Etats financiers consolidés (suite)

Notes annexes aux comptes consolidés

Page			
197	Note	1	Base d'établissement et principales méthodes comptables
210	Note	2	Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés
212	Note	3	Produit net bancaire (éléments significatifs)
213	Note	4	Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions
222	Note	5	Honoraires des Commissaires aux comptes
223	Note	6	Impôt sur les bénéfices et impôts différés
227	Note	7	Dividendes versés en 2016 et 2015, bénéfice et dividende par action
228	Note	8	Portefeuille de transaction (Actif)
228	Note	9	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur
244	Note	10	Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur
246	Note	11	Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat
246	Note	12	Instruments dérivés
253	Note	13	Investissements financiers disponibles à la vente
253	Note	14	Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés
255	Note	15	Participations dans les entreprises liées et partenariats
256	Note	16	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
263	Note	17	Informations relatives aux implantations pays par pays
263	Note	18	Autres actifs et immobilisations corporelles
265	Note	19	Portefeuille de transaction (Passif)
265	Note	20	Passifs financiers sous option juste valeur
265	Note	21	Autres passifs
266	Note	22	Provisions pour risques et charges
266	Note	23	Dettes subordonnées
267	Note	24	Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité
271	Note	25	Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif
273	Note	26	Capital social appelé
273	Note	27	Engagements de financement et de garantie
275	Note	28	Opérations de location-financement
277	Note	29	Entités structurées
280	Note	30	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
281	Note	31	Transactions avec des parties liées
283	Note	32	Evénements postérieurs à la clôture
284	Note	33	Liste des sociétés consolidées

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs-Elysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 février 2017.

1.1 Base d'établissement

a *Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"*

Les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS) regroupent les normes comptables publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) ainsi que les interprétations formulées ou adoptées par l'*IFRS Interpretations Committee* (IFRIC).

Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis dans le respect des normes IFRS telles que publiées par l'IASB et validées par l'UE. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2016, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence, concernant HSBC France, entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB. En conséquence, les états financiers du groupe HSBC France pour l'année 2016 sont préparés en accord avec les normes IFRS publiées par l'IASB.

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2016

Il n'y a pas eu de nouvelle norme appliquée durant l'exercice clos au 31 décembre 2016.

b *Evolution des principes comptables*

Principales nouvelles normes IFRS

L'IASB a publié la norme IFRS 9 '' Instruments financiers '', la norme IFRS 15 "Produits provenant de contrats avec les clients" et la norme IFRS 16 ''Contrats de locations''.

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 ont été approuvées pour leur mise en œuvre dans l'Union européenne. La norme IFRS 16 n'a pas encore été approuvée.

IFRS 9 '' Instruments financiers"

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers", qui constituera la norme appelée à remplacer la norme IAS 39 "Instruments financiers". Cette norme introduit de nouvelles exigences relatives à la classification et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classification et évaluation

La classification et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle économique utilisé par l'entité pour la gestion de ses actifs et des caractéristiques contractuelles de leurs flux de trésorerie ; il s'ensuit que les actifs financiers seront au coût amorti (*at amortised cost*), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (*Fair Value through Other Comprehensive Income* –''*FVOCI*'') ou à la juste valeur par le compte de résultat (*fair value through profit or loss* – ''*FVPL*"). L'effet conjugué de l'application du modèle économique et des tests des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie pourra avoir des incidences sur le classement et l'évaluation de certains actifs financiers par rapport à IAS 39. A ce jour et compte tenu des évolutions attendues sur la composition du bilan, HSBC France n'anticipe pas d'impact significatif lié à la mise en œuvre de la phase 1 classification et évaluation. S'agissant des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur sur option, les variations de valeur au titre du risque de crédit propre seront à compter du 1er janvier 2017 comprises dans les autres éléments du résultat global (OCI).

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

Dépréciation

Les exigences en matière de dépréciation s'appliqueront aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI), aux opérations de crédit-bail ainsi qu'à certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, un montant correspondant aux pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois sera comptabilisé. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, le montant comptabilisé correspondra aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument. Les actifs financiers pour lesquels seront comptabilisées des pertes de crédit attendues dans les 12 mois seront considérés comme "stage 1", les actifs financiers qui seront considérés comme ayant subi une augmentation significative du risque de crédit seront en "stage 2", et les actifs financiers présentant un indice objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, seront en "stage 3".

L'évaluation du risque de crédit, tout comme l'estimation des pertes de crédit attendues, seront objectives, pondérées en fonction des probabilités et tiendront compte de toutes les informations disponibles applicables, y compris les données relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux projections raisonnables et documentables de la situation économique future à la date de publication. De plus, l'estimation des pertes de crédit attendues prendra en compte la valeur temps de l'argent. En conséquence, la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation auront vocation à être plus prospectives que sous IAS 39 et auront tendance à être plus volatiles. Une augmentation du montant total des provisions est attendue, dans la mesure où tous les actifs financiers seront évalués sur la base de pertes de crédit attendues au moins pour les 12 mois à venir ; de plus, le volume d'actifs financiers auxquels s'applique la perte de crédit attendue sur la durée de vie restante sera probablement plus importante que celui pour lequel il existe une indication objective de dépréciation conformément à IAS 39.

Comptabilité de couverture

Les conditions générales applicables à la comptabilité de couverture visent à en simplifier les règles, à renforcer le lien entre la comptabilité de couverture et la stratégie de gestion du risque ainsi qu'à permettre l'application de la comptabilité de couverture à un plus large éventail d'instruments de couverture et de risques, mais ne portent pas explicitement sur les stratégies de macrocouverture, qui feront l'objet d'un projet distinct. Sur la base de l'analyse effectuée à ce jour, le Groupe prévoit d'appliquer l'option normative qui permettra de continuer à appliquer les dispositions prévues par IAS 39. Pour autant, HSBC France mettra en œuvre l'ensemble des nouvelles dispositions édictées par les amendements relatifs à IFRS 7 en matière de publications des instruments financiers en annexe.

Transition

Les exigences en matière de classement, d'évaluation et de dépréciation seront appliquées rétrospectivement par ajustement du bilan d'ouverture à la date de première application, sans obligation de retraitement des périodes comparables. Le groupe n'a pas l'intention de retraiter les périodes comparables.

La date butoir d'application de la norme est le 1er janvier 2018, cependant il est possible d'appliquer de façon anticipée la nouvelle présentation de la variation du *own credit spread* sur les dettes en option à la juste valeur à compter du 1er janvier 2017.

Si cette présentation avait été appliquée au 31 décembre 2016, l'impact aurait été une augmentation du bénéfice avant impôt avec pour corollaire une diminution du montant enregistré dans les autres éléments du résultat global (OCI). La Note 20 présente les informations relatives au risque de crédit propre.

Le groupe de travail conjoint Direction Financière et Direction des risques poursuit ses travaux sur la documentation de la politique comptable, le développement des systèmes informatiques et la construction des méthodologies de modélisation des risques pour le calcul des dépréciations.

HSBC France prévoit de réaliser un *parallel run* au second semestre 2017 afin d'avoir une meilleure compréhension de tous les effets potentiels de cette nouvelle norme.

Le groupe a l'intention de quantifier l'impact potentiel de la norme IFRS 9 dès qu'il sera possible de fournir des estimations fiables, qui seront disponibles au plus tard pour l'établissement des comptes 2017.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

IFRS 15 "Produit des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients"

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 "Produit provenant de contrats avec les clients". La date de publication effective a été retardée d'un an, cependant la norme est désormais effective à compter du 1er janvier 2018 avec une application anticipée autorisée. IFRS 15 traite de la reconnaissance des revenus et introduit le principe consistant à associer reconnaissance du revenu et réalisation des prestations.

La norme d'application rétrospective comporte des mesures simplificatrices applicables au titre de la première application.

HSBC France n'attend pas d'impact significatif lié à la mise en œuvre de la norme IFRS 15.

IFRS 16 "Contrats de locations"

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 ''Contrats de locations'' ayant pour date effective les périodes annuelles commençant après le 1er janvier 2019 (inclus). Les impacts attendus de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 concernent les opérations de location en qualité de preneur.

Un droit d'utilisation représentatif de l'actif loué ainsi qu'une dette correspondant à l'engagement de versement des loyers devront être enregistrés.

L'actif sera amorti selon la durée du contrat et le passif financier sera comptabilisé au coût amorti. Le traitement comptable adopté par le bailleur reste identique à celui présenté dans IAS 17.

L'impact de la norme IFRS 16 sur les états financiers d'HSBC France est en cours d'analyse.

Les engagements au titre des contrats de location sont présentés en Note 28.

---

c *Devises*

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la devise d'origine et converties au taux de change en vigueur à la date d'arrêté comptable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Toute composante de change des profits ou pertes sur un élément non monétaire est comptabilisée soit dans les autres éléments du résultat global (OCI) soit dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément non monétaire est inscrit dans les autres éléments du résultat global (OCI) ou dans le compte de résultat.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, ainsi que les engagements des succursales, filiales et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation des comptes du groupe au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes, tandis que les résultats sont convertis en euros au taux de change à la clôture pour la période de déclaration. Les différences de change sur un élément monétaire qui fait partie d'un investissement net sur une opération réalisée à l'étranger sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global dans les états financiers consolidés. A la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

d *Présentation de l'information*

Les informations relatives à IFRS 4 "Contrats d'assurance" et IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" concernant la nature et l'étendue des risques liés aux contrats d'assurance et aux instruments financiers sont publiées dans la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" pages 173 à 179.

Les informations à fournir concernant le capital relatives à IAS 1 "Présentation des états financiers" sont publiées dans la partie "Gestion du Capital et du Levier" pages 180 à 189.

Les informations relatives aux activités de titrisation et aux produits structurés du groupe HSBC France sont publiées dans la Note 29 pages 277 à 279.

La devise fonctionnelle de la banque est l'euro, qui est également la devise de présentation des états financiers consolidés du groupe HSBC France.

Les sections ci-après sont présentées dans la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" :

- Risques de crédit : pages 122 et suivantes.
- Risques de marchés : pages 150 et suivantes.
- Risque de liquidité : pages 146 et suivantes.
- Risques liés aux activités d'assurance : pages 173 et suivantes.
- Gestion et allocation du capital : pages 180 et suivantes.

Les informations relatives aux résultats par métiers (IFRS 8) sont désormais publiées dans le rapport de gestion en pages 11 et 12.

e *Utilisation d'estimations et d'hypothèses*

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments listés ci-dessous, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2016. La direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants pour HSBC France sont listés ci-dessous :

- Dépréciations pour créances douteuses : voir la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" aux pages 131 à 143 ;
- Impôts différés actifs : voir la Note 6 ;
- Evaluation des instruments financiers : voir la Note 9 ;
- Dépréciation des écarts d'acquisition : voir la Note 16a ;
- PVIF : voir la Note 16c ;
- Provisions pour litiges : voir les notes 22 et 30.

f *Analyse sectorielle*

La répartition des actifs, passifs, produits et charges par secteurs opérationnels est effectuée en conformité avec les principes analytiques du Groupe.

Les produits et charges par secteur incluent des transferts entre secteurs effectués à des conditions de marché. Les coûts partagés sont répartis sur la base des refacturations effectuées au coût réel constaté.

Les produits et services générant les revenus des différents secteurs sont décrits dans le rapport de gestion aux pages 13 à 17.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

g *Principe de continuité d'exploitation*

Les états financiers ont été établis dans la perspective d'une continuité d'exploitation, le management considérant que le Groupe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital.

1.2 Principales méthodes comptables

a *Consolidation et préparation des états financiers*

Le groupe HSBC France contrôle et par conséquent consolide une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, une exposition ou des droits aux rendements variables sur l'entité et a la capacité d'agir sur ces rendements. L'analyse du contrôle est effectuée à l'origine en considérant tous les faits et circonstances et réappréciée lorsque l'un des trois éléments susmentionnés vient à être modifié.

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC France consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le contrôle sur les activités pertinentes.

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors du processus de consolidation.

Les états financiers consolidés du groupe HSBC France incluent également la quote-part du résultat et des réserves attribuables aux co-entreprises et entreprises liées sur la base des états financiers produits au 31 décembre.

b *Revenus et charges*

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base de la méthode du taux d'intérêt. La méthode du taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

Autres produits

- Commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

– si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;

– si le fait générateur est une prestation de services, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;

– si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Produits et charges d'intérêts".

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilés, et les dividendes afférents.

• Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend :

– les gains et pertes dus aux variations de juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur, y compris les passifs des contrats d'assurance ;

– les gains et pertes dus aux variations de juste valeur des dérivés qui sont gérés conjointement avec des actifs ou passifs financiers sous option juste valeur ;

– les produits et charges d'intérêt ainsi que les dividendes perçus sur :

• les actifs et passifs financiers sous option juste valeur,

• les dérivés gérés conjointement aux instruments ci-dessus,

• exception faite des intérêts dus aux obligations émises et aux dérivés gérés conjointement avec ces obligations, qui sont inclus dans la ligne "Charge d'intérêt".

• Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis.

---

c *Instruments financiers comptabilisés au coût amorti*

Les prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que la plupart des dettes financières sont comptabilisés au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable de ces instruments financiers inclut les coûts de transaction directement attribuables. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant réglé, comme cela peut être le cas pour certains financements présentant un effet de levier ou dans le cadre des activités de prêts syndiqués, la différence est différée au bilan et étalée dans le compte de résultat sur la durée de vie du prêt, sauf si les prêts font l'objet d'une dépréciation.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Lorsque l'exposition est couverte par des instruments dérivés sous option juste valeur et éligibles à une telle couverture, la valeur comptable des prêts et créances ainsi couverts inclut un ajustement de juste valeur pour le risque couvert uniquement.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en trading, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en trading, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas, par exemple, lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat dans "autres produits d'exploitation". Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

Dépréciations de prêts et créances

Les provisions pour dépréciation de créances reflètent l'estimation la plus juste possible par la Direction de la banque des pertes survenues dans le portefeuille de crédits à la date de clôture. La Direction exerce un jugement critique pour établir les hypothèses et les estimations permettant de calculer ces provisions pour dépréciation.

- Prêts évalués individuellement

Toutes les créances sont évaluées individuellement afin de déterminer si elles présentent des indices objectifs de dépréciation, qui entraînent alors la constitution de provisions pour dépréciation. Déterminer si les indices objectifs de dépréciation sont avérés, ainsi que le montant de la provision associée si de tels indices existent, intègre une part de jugement. Ce jugement s'applique dans l'évaluation de l'ensemble des informations pertinentes concernant les indicateurs d'une dépréciation afin de déterminer s'il existe un indice objectif qu'un événement générateur d'une perte existe, comme des défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que la situation financière des emprunteurs, affectant leur capacité de remboursement.

Le jugement entre encore davantage en ligne de compte pour les créances envers des emprunteurs présentant des signes de difficulté financière dans des secteurs en situation économique difficile et plus particulièrement si les perspectives de refinancement ou de vente d'un actif en particulier affectent la probabilité de remboursement. S'agissant des créances pour lesquelles il existe un indice objectif de dépréciation, la Direction décide du montant de la provision nécessaire en fonction d'un certain nombre de facteurs tels que la valeur de recouvrement de la garantie, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite, la viabilité du modèle économique du client et sa capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité commerciale et à générer une trésorerie suffisante pour assurer le service de la dette.

Il arrive que le groupe HSBC France accorde des mesures de concession en faveur d'emprunteurs en difficulté financière en acceptant de modifier les termes de paiement contractuels, afin d'améliorer la gestion de ses relations avec eux, de maximiser leurs chances de redressement ou encore d'éviter le défaut ou la saisie. Lorsque la portée des concessions est significative, déterminer leur impact sur les provisions pour dépréciation de créances requiert encore davantage de jugement et d'appréciation. Différencier les caractéristiques de ces concessions de crédit implique un jugement y compris dans les cas de débiteurs sortis d'une situation de défaut suite à la renégociation. Les renégociations concernent aussi bien les portefeuilles de prêts aux particuliers que les portefeuilles de prêts aux entreprises.

L'exercice de ce jugement nécessite de prendre des hypothèses hautement subjectives et très sensibles aux facteurs de risque, en particulier aux changements des conditions économiques et des conditions de crédit. Nombre de ces facteurs ont un fort degré d'interdépendance et les provisions pour dépréciations sont la résultante de plusieurs facteurs.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- des difficultés de génération de trésorerie de l'emprunteur ;
- des paiements contractuels, soit en intérêts soit en principal, en retard de plus de 90 jours ;
- le risque d'un dépôt de bilan ou d'une liquidation de l'emprunteur ;
- l'existence d'une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons légales ou économiques en lien avec ses difficultés financières, aboutissant à l'annulation ou à un report du principal, des intérêts ou des frais ;
- une détérioration de la situation ou de la perspective financière de l'emprunteur telle que sa capacité de remboursement puisse être considérée comme douteuse.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

Les dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation. Les pertes de valeur sont calculées sur les créances individuelles et sont inscrites en charges dans le compte de résultat en contrepartie de la réduction de l'encours des créances douteuses au bilan.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimées individuellement tient compte des facteurs suivants :

– exposition totale de HSBC France envers le client ;

– viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;

– dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;

– montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;

– complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;

– montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;

– valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;

– coûts d'obtention et de revente de la garantie lors de la saisie ;

– capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les créances ne sont pas libellées en monnaie locale ; et

– le cas échéant prix de la dette sur le marché secondaire.

La détermination de la valeur de recouvrement de la garantie est fondée sur la valeur de marché à la date où l'évaluation de la dépréciation est réalisée.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, qui inclut l'encaissement des intérêts contractuels attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, à sa valeur comptable actuelle. Lorsqu'elles sont significatives, les provisions pour dépréciation font l'objet d'un examen a minima trimestriel.

• Provision collective

Une provision collective est calculée sur la population des encours sains. Elle a vocation à couvrir des événements de crédit ayant eu lieu mais dont la banque n'a pas encore connaissance.

Le calcul de la provision collective est fondé sur les trois paramètres suivants :

– l'historique des pertes sur des portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit, etc.) ;

– le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une provision individuelle ; et

– l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit du moment induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille. Cette estimation peut varier en fonction de la situation économique, des conditions du marché, du comportement de la clientèle, des informations sur la gestion des portefeuilles, des techniques de gestion du recouvrement et des expériences de recouvrement passées. Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification peut, par conséquent, varier en fonction de l'évolution de ces facteurs dans le temps.

Pour la clientèle de la Banque de particuliers, le calcul de provision collective suit deux méthodes distinctes, selon qu'il s'agit du portefeuille de crédits immobiliers ou du reste des expositions de crédit.

S'agissant des crédits immobiliers, le calcul de provision collective différencie les encours garantis par une sûreté hypothécaire de ceux couverts par une caution d'un organisme spécialisé ; il prend en compte, pour chacun de ces sous-ensembles, les taux de défaillance observés sur les 12 derniers mois et, sur les encours tombés en "créances douteuses", le taux de provisionnement effectivement pratiqué.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

En ce qui concerne les autres types d'exposition au sein du portefeuille de la Banque de particuliers, la méthode de calcul s'appuie sur le modèle du Groupe appelé "*Net Flow Rate*", qui extrapole les pertes prévisibles sur une période donnée, en fonction d'une part des taux de migration observés entre les encours de crédits impayés depuis plus de 30 jours, 60 jours et 90 jours, d'autre part des taux de perte constatés historiquement sur cette dernière catégorie.

- Passage en pertes

Les créances sont passées en pertes (et les provisions correspondantes reprises), partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de créances assorties de garanties, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

- Reprises de provisions

En cas de diminution ultérieure du montant d'une provision et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la provision précédemment inscrite au compte de "Provisions pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

La reprise de la provision est comptabilisée dans le compte de résultat.

- Créances renégociées

Les créances provisionnées sur base individuelle dont les conditions ont été renégociées font l'objet d'une revue régulière pour déterminer si elles restent douteuses ou présentent encore des retards de paiement. Une créance renégociée est décomptabilisée en cas de résiliation de la convention existante qui s'accompagne de la signature d'une nouvelle convention présentant des caractéristiques différentes, ou si les caractéristiques d'une convention existante sont modifiées au point que la créance renégociée soit considérée au plan comptable comme un nouvel instrument financier. Les nouveaux contrats faisant suite à l'annulation d'un contrat existant continuent d'être enregistrés comme des créances renégociées.

---

d *Instruments financiers évalués à la juste valeur*

Investissements financiers disponibles à la vente

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 11) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les titres achetés sont comptabilisés en date de transaction et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres" jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers".

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Dépréciations sur les investissements financiers disponibles à la vente

Des indices de dépréciation sont recherchés à chaque date d'arrêté des comptes sur les instruments financiers disponibles à la vente. Si un événement de défaut qui peut être évalué de manière fiable a un impact sur les flux de trésorerie attendus, une dépréciation est comptabilisée.

Si les titres disponibles à la vente sont dépréciés, la différence entre le coût de l'actif financier (net de tout remboursement ou amortissement) et la valeur actuelle à sa juste valeur, moins toute ancienne perte reconnue au compte de résultat, est retirée des capitaux propres pour être intégrée au compte de résultat.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

Les pertes pour dépréciation sur les titres de créance disponibles à la vente et sur les titres de participation sont comptabilisées au compte de résultat, respectivement aux lignes "Charges pour dépréciation de créances et autres provisions pour risque de crédit" et "Résultat net de cession des investissements financiers". Les méthodes de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente sont exposées plus en détail ci-après :

Titres de créance disponibles à la vente

Lors de la recherche de signes de dépréciations pendant l'évaluation des titres de créance disponibles à la vente, à la date de publication des états financiers, le groupe examine tous les signes disponibles, tels que les données observables ou les informations sur des événements spécifiquement liés aux titres concernés et qui pourraient entraver le recouvrement des flux de trésorerie futurs. Parmi de tels événements se trouvent des difficultés financières significatives de l'émetteur, une rupture de contrat telle que défaut de paiement, faillite ou autre restructuration financière, ou la disparition d'un marché actif pour le titre de créance concerné en raison de difficultés financières affectant l'émetteur.

Ces types d'événements spécifiques, mais aussi d'autres facteurs tels que des informations sur la liquidité de l'émetteur, sur les expositions aux risques financiers et économiques, les niveaux et la tendance des défauts de paiement sur des actifs financiers similaires, les tendances et conditions nationales et locales, ainsi que la juste valeur des biens apportés en nantissement ou en garantie, peuvent être considérés individuellement ou collectivement pour identifier des signes objectifs de dépréciation d'un titre de créance.

Titres de participation disponibles à la vente

Parmi les signes objectifs de dépréciation de titres de participation disponibles à la vente peuvent figurer des informations spécifiques sur l'émetteur telles que décrites en détail ci-dessus, mais aussi des informations concernant des évolutions marquées de technologie, de marchés, de situation économique ou de contexte législatif, qui laissent effectivement à penser que le coût des titres de participation pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse marquée ou prolongée de la juste valeur de l'actif en dessous de son coût constitue un autre signe objectif de dépréciation. Pour évaluer si cette baisse est marquée, l'érosion de la juste valeur est comparée au coût initial de l'actif lors de sa première comptabilisation. Pour évaluer si cette baisse est prolongée, elle est comparée à la durée continue pendant laquelle la juste valeur de l'actif est descendue en dessous de son coût initial lors de sa première comptabilisation.

Lorsqu'une dépréciation a été constatée sur un actif disponible à la vente, la comptabilisation de cette dépréciation dépend de la nature de cet actif financier :

– un titre de créance disponible à la vente verra sa dépréciation comptabilisée en compte de résultat lorsqu'il existe une raison objective de dépréciation et par conséquent le résultat de futures baisses de valeur estimée dans la trésorerie de l'actif financier. Lorsqu'il n'existe pas de raisons objectives de dépréciation, la baisse de la juste valeur des actifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres. Si la juste valeur des titres de créances augmente sur la période suivante et que cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement survenant après la dépréciation de cette dernière, ou que l'instrument financier concerné n'est plus déprécié, la dépréciation sera reprise *via* le compte de résultat ;

– pour un titre action disponible à la vente, toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Les dépréciations reconnues sur les titres de participation ne sont pas reprises. Toute baisse complémentaire dans la juste valeur des titres de participation disponibles à la vente est comptabilisée dans le compte de résultat, en se basant sur toutes les pertes cumulées et encourues et en relation avec le coût d'acquisition des titres de participation.

Actifs financiers sous option à la juste valeur

Un instrument financier, autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel de façon irrévocable à l'initiation de l'opération. Le groupe HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

- élimine ou réduit sensiblement une distorsion dans l'évaluation ou la comptabilisation des instruments financiers ou des gains et pertes réalisés. Selon ce critère, les principales catégories d'instruments financiers comptabilisées par le groupe HSBC France sont les actifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Les engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités de compte. Si aucune estimation de juste valeur n'a été réalisée pour les actifs en question, ces actifs seraient reclassés en tant que disponibles à la vente (AFS), avec leurs variations de juste valeur qui seraient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI). Ces instruments financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la Direction sur cette même base. La désignation sous option juste valeur des actifs dans le cadre de contrats de placement permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne ;
- s'applique à un groupe d'actifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ;
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

Passifs financiers sous option à la juste valeur

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable.

Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de valeur lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur dans les cas suivants :

Emissions de titres de dette long terme

Les intérêts dus sur certains titres de dette émise à long terme et à taux fixe ont été compensés par les intérêts perçus sur les *swaps* de taux d'intérêt de type "réception de taux fixe/paiement de taux variable" dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des taux d'intérêt. Il y aurait discordance comptable si les titres de dette émise étaient comptabilisés au coût amorti, car les instruments dérivés correspondants sont comptabilisés à la juste valeur, avec constatation en compte de résultat des variations de juste valeur. Lorsque la dette long terme est sous option juste valeur, la variation de juste valeur sera également comptabilisée en compte de résultat.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

Passifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte

Le groupe émet des contrats qui contiennent des risques d'assurance, des risques financiers ou une combinaison de ces derniers.

Un contrat selon lequel le groupe accepte un risque d'assurance non significatif sur un tiers n'est pas comptabilisé en contrat d'assurance mais est comptabilisé en passif financier.

Les engagements au titre des contrats d'assurance en unités de compte sont évalués à la "juste valeur" des actifs servant de support à ces contrats, c'est-à-dire à la valeur de rachat ou de transfert calculée en référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents. Le principe de congruence est respecté, c'est-à-dire que les valeurs de référence inscrites à l'actif du bilan coïncident très exactement avec les unités de comptes entre lesquelles il aura été arbitré dans les contrats. Ces actifs sont cantonnés, c'est-à-dire affectés spécifiquement à la couverture de l'engagement pris au titre du contrat d'assurance en unité de compte.

Les plus et moins-values latentes calculées sur ces actifs sont enregistrées dans un compte "ajustement ACAV" au résultat, puis une charge (ou un produit) équivalente est passée par l'augmentation des engagements des assurés au titre de leurs contrats en unité de compte.

Dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou une autre variable. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont considérés comme des éléments actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des éléments passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés.

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des produits dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont inscrits dans le poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions". Les gains et pertes sur les produits dérivés gérés conjointement avec des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sur option sont inscrits dans le poste "gains ou pertes sur instruments financiers" enregistrés à la juste valeur sur option ; ce poste comprend également les gains et pertes correspondants aux instruments bénéficiant de la couverture économique. Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis enregistrés à la juste valeur sur option les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le poste "charges d'intérêts".

1.3 Evénements significatifs de l'année

Revue des relations de macrocouverture

Au cours du quatrième trimestre 2016, dans un contexte de baisse des taux, il est apparu que certaines relations de macrocouverture de flux de trésorerie sont devenues inefficaces au sens de la norme IAS 39. La comptabilité de couverture aurait dû être partiellement interrompue à compter du 30 juin 2015 sur ces contrats. L'impact afférent à l'exercice 2015, considéré non matériel, a été comptabilisé en résultat en 2016, conformément à la norme IAS 8. Courant 2016, la persistance du contexte de taux d'intérêts négatifs a entraîné une discontinuation partielle de ces relations de couverture, comptabilisées désormais en *trading*, qui s'est traduite par un impact de 122 millions EUR (produit) dans le compte de résultat au 31 décembre 2016. Cet impact a été enregistré dans les résultats de l'activité *Balance Sheet Management* au sein de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Si cette situation avait été identifiée au cours du premier semestre 2016, l'impact sur le premier semestre 2016 aurait été de 172 millions EUR (produit) et l'impact sur le deuxième semestre 2016 aurait été de (50) millions EUR (perte) (Note 12). L'identification tardive de ce sujet est liée à un contrôle incomplet dont les procédures ont été renforcées.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables *(suite)*

Test de dépréciation des Goodwill

Dans le cadre de l'exercice annuel de dépréciation des écarts d'acquisition, une dépréciation de 127 millions EUR a été comptabilisée sur les écarts d'acquisition de la Banque de Particuliers (64 millions EUR) et de Banque Privée (63 millions EUR). Cet élément est détaillé en Note 16 "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" du présent document.

HSBC Middle East Leasing Partnership (MELP)

En décembre 2016, la gouvernance de HSBC Middle East Leasing Partnership (MELP), partenariat stratégique de leasing aéronautique, conclu entre HSBC Leasing France (85 %) et HSBC Bank Middle East Limited (15 %), a été amendée afin de passer d'un contrôle exclusif à un contrôle conjoint. Conformément à la norme IFRS 3R, ce changement de gouvernance est assimilé à un changement de contrôle, comptabilisé comme une vente de l'investissement, suivie d'une acquisition de 85 % de MELP. Conformément à la norme IAS 21, dans le cas d'une décomptabilisation, la réévaluation de l'impact de change de l'investissement précédemment enregistrée en OCI a été transférée en résultat, générant un produit de 58 millions EUR (cf. tableau de variation des capitaux propres des états financiers consolidés page 194). Ce produit a été enregistré dans les résultats de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Plan de départs volontaires

Un plan de modernisation et d'optimisation des fonctions Opérations, IT, Finance, GTRF (*Global Trade and Receivable Finance*) et Achats, incluant un plan de départs volontaires exclusifs, a été présenté aux partenaires sociaux lors du Comité Central d'Entreprise du 15 septembre 2016. Le coût du plan de départs volontaires a été provisionné dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. En janvier 2017, un accord collectif partiel, portant sur les mesures d'accompagnement du plan de départs volontaires, a été signé par la Direction et toutes les organisations syndicales. Le dispositif a également été validé et homologué par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

EURIBOR

La Commission européenne a condamné HSBC à payer une amende de 33,6 millions EUR dans le cadre du dossier Euribor. Cet élément est détaillé en Note 30 "Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives à l'ensemble du Groupe HSBC" du présent document.

Le Fonds de Résolution Unique (FRU) et Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Au titre du FRU, la contribution de HSBC France pour l'année 2016 s'élève à 67 millions EUR et les dépôts de garantie enregistrés au bilan s'élévent à 26 millions EUR à fin décembre 2016. Au titre du FGDR, le montant des certificats d'associé et d'association s'élève à fin décembre 2016 à 10,8 millions EUR après restitution de 3 millions EUR sur l'exercice 2016 ; le montant des dépôts de garantie s'élève à 15,8 millions EUR après restitution de 12 millions EUR en engagement de paiement sur l'exercice 2016 et enfin la restitution de 6 millions EUR de cotisation comptabilisée en résultat sur l'exercice 2016.

Present Value of In Force long term insurance business (PVIF)

Le modèle de PVIF a été impacté par un changement réglementaire lors du premier semestre 2016. Cet élément est détaillé en Note 16 "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" du présent document.

VISA

Le titre Visa Europe a été cédé le 21 juin 2016 à Visa Inc conformément aux termes du protocole de rachat. L'impact avant impôt sur le compte de résultat s'élève à 108 millions EUR, dont 89 millions EUR avaient fait l'objet d'une comptabilisation par les autres éléments du résultat global (OCI) au 31 décembre 2015.

Resegmentation

Le Groupe HSBC a modifié en fin d'année 2016 la segmentation de ses lignes métiers (*business lines*) ce qui se traduit par la création d'une nouvelle ligne métier appelée *Corporate Centre* ainsi que par le changement de certaines règles d'allocation du résultat et du bilan par métier. Le groupe HSBC France a décidé d'appliquer la resegmentation de ses lignes métiers à compter du 1er janvier 2017. Voir le Rapport de Gestion en page 17.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC France accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

(en millions d'euros)	*Contrats d'assurance non liés*	*Contrats liés*	*Contrats avec participation*	*Total*
Total des primes	**70**		**1 696**	**1 766**
– primes brutes	**70**	**–**	**1 696**	**1 766**
– mouvement des primes non acquises	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des primes brutes cédées aux réassureurs	**(3)**			**(3)**
– primes brutes cédées aux réassureurs	**(3)**	**–**	**–**	**(3)**
– primes non acquises cédées aux réassureurs	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**67**	**–**	**1 696**	**1 763**
Total des primes	72	–	1 889	1 961
– primes brutes	72	–	1 889	1 961
– mouvement des primes non acquises	–	–	–	–
Total des primes brutes cédées aux réassureurs	(4)	–	–	(4)
– primes brutes cédées aux réassureurs	(4)	–	–	(4)
– primes non acquises cédées aux réassureurs	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	68	–	1 889	1 957

2 Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés *(suite)*

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait *via* un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous 8 ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

(en millions d'euros)	*Contrats d'assurance non liés*	*Contrats liés*	*Contrats avec participation*	*Total*
Total des mouvements sur les dettes aux assurés	**19**	**(1)**	**2 181**	**2 199**
– prestations versées	**21**	**5**	**1 823**	**1 849**
– variations des dettes aux assurés	**(2)**	**(6)**	**358**	**350**
Total quote-part des réassureurs	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
– quote-part des réassureurs : prestations	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
– quote-part des réassureurs : autres mouvements	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**18**	**(1)**	**2 181**	**2 198**
Total des mouvements sur les dettes aux assurés	27	2	2 456	2 485
– prestations versées	23	4	1 894	1 921
– variations des dettes aux assurés	4	(2)	562	564
Total quote-part des réassureurs	–	–	–	–
– quote-part des réassureurs : prestations	–	–	–	–
– quote-part des réassureurs : autres mouvements	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	27	2	2 456	2 485

Etats financiers consolidés (suite)

3 Produit net bancaire (éléments significatifs)

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'élève à 2 244 millions EUR (2015 : à 2 250 millions EUR) et inclut notamment (de façon non exhaustive), les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Produits		
Revenus sur les actifs financiers ayant fait l'objet d'une dépréciation	**27**	35
Intérêts et produits assimilés sur les prêts et avances à la clientèle	**900**	1 129
Intérêts et produits assimilés sur les investissements financiers	**433**	482
Commissions perçues sur actifs financiers ou dettes financières non détenus à des fins de transaction ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	**614**	605
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	**217**	227
Charges		
Intérêts sur les instruments financiers hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur	**(136)**	(197)
– sur les comptes de la clientèle	**(84)**	(106)
– sur les titres de créances émis et les dettes subordonnées hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de transaction ou sous option juste valeur	**(14)**	(51)
– autres	**(38)**	(40)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de transaction ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	**(248)**	(237)
Gains / (Pertes)	**8**	17
– Gains / (pertes) sur les actifs destinés à être cédés	**–**	–
– Dépréciation des actions disponibles à la vente	**–**	–
– Gains/(pertes) sur cession d'immobilisations corporelles et des investissements non financiers	**8**	17
Dépréciation pour risques de crédit	**(73)**	(121)
– (pertes)/reprises pour dépréciation sur créances	**(73)**	(120)
– dotations nettes pour dépréciations des titres disponibles à la vente : obligations et autres titres à revenu fixe	**–**	1
– dépréciations nettes au regard des autres dépréciations pour risque de crédit des provisions	**–**	(2)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions

a *Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés*

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Salaires	**723**	673
Charges salariales	**167**	183
Avantages postérieurs à l'emploi	**67**	69
	957	925

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC France durant l'année

	2016	2015
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	**3 803**	3 831
Banque commerciale	**1 366**	1 423
Banque de financement, d'investissement et de marchés	**726**	758
Banque privée	**96**	105
Fonctions support et autres [1]	**3 254**	3 557
Total [2]	**9 245**	9 674

1 *Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.*
2 *CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC France et ses deux filiales HSBC Global Asset Management et HSBC Assurances Vie.*

b *Engagements de retraites et autres avantages assimilés*

1. Principes

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

HSBC France verse à chaque salarié partant à la retraite une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 76 % du total des engagements en France.

HSBC France accorde à certains bénéficiaires un régime de retraite. Ces régimes de retraite prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Ces plans représentent environ 20 % du total des engagements en France.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. HSBC France comptabilise directement les gains et les pertes actuarielles par capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Etats financiers consolidés (suite)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

2. Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2016, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2017, étaient les suivantes :

(en %)	*Taux d'actualisation*	*Réévaluation différée*[1]	*Taux d'inflation*	*Taux de revalorisation des retraites versées et différées*	*Taux de revalorisation des salaires*	*Taux de mortalité*[2]
Au 31.12.2016						
France	**1,65**	**1,65**	**1,50**	**1,50**	**2,65**	**–**
Au 31.12.2015						
France	1,80	1,80	1,50	1,50	2,70	–

1 *Taux de rendement attendu des fonds.*
2 *HSBC France utilise la table de mortalité TGH/TGF05 pour les engagements de retraite et la TV 88/90 pour les indemnités de fin de carrière.*

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

3. Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat

Régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Coût des services de la période	**7**	6
Charges d'intérêt	**3**	3
Marge nette d'intérêts sur régimes d'avantages d'actifs à prestations définies	**–**	–
Coût des services passés	**–**	–
Charge globale nette	**10**	9

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

Actifs/(passifs) nets comptabilisés au bilan sur les régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	***Juste valeur des actifs des régimes de retraite***	***Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi***	***Total***
2016	**9**	**174**	**165**
Total des avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	–	–	–
Total des avantages postérieurs à l'emploi au passif	**9**	**174**	**165**
2015	10	175	165
Total des avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	–	–	–
Total des avantages postérieurs à l'emploi au passif	10	175	165

Gains/(pertes) actuariels cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	**2016**	2015 [1]
Au 1er janvier	**74**	68
Gains/(pertes) actuariels totaux comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**(3)**	6
Au 31 décembre	**71**	74

Les pertes et gains actuariels de l'année se composent de :

– 3 millions EUR de pertes actuarielles de changement d'hypothèses actuarielles : ces effets des changements d'hypothèses actuarielles sont uniquement dus à la baisse du taux d'actualisation de 1,80 % à 1,65 %.

– (6) millions EUR de gains actuariels liés à l'expérience : les effets liés à l'expérience proviennent des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qu'il s'est effectivement produit durant l'exercice.

1 *Le chiffre 2015 comporte un ajustement technique de (2) millions EUR.*

Etats financiers consolidés (suite)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant décrit l'impact des variations des principales hypothèses du régime de retraite. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

	Régimes de retraite à prestations définies	
(en millions d'euros)	**2016**	**2015**
Taux d'actualisation		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**(6)**	(6)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp.	**6**	6
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**–**	–
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp.	**–**	–
Taux d'inflation		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**1**	1
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp.	**(1)**	(1)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**–**	–
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp.	**–**	–
Taux d'augmentation des retraites à prestation		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**1**	1
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp.	**(1)**	(1)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**–**	–
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp.	**–**	–
Taux d'augmentation des salaires		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**5**	3
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp.	**(4)**	(3)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**–**	–
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp.	**–**	–
Mortalité		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi pour chaque année supplémentaire de longévité.	**2**	2

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

Régimes de retraite à prestations définies

Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/ (Passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2016	**10**	**175**	**165**
Coûts des services rendus	**–**	**8**	**8**
Coûts des services passés	**–**	**–**	**–**
Coûts des services	**–**	**8**	**8**
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**–**	**3**	**3**
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	**–**	**(3)**	**(3)**
– (Gains) / Pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	**–**	**(6)**	**(6)**
– (Gains) / Pertes actuariels dus aux variations des hypothèses financières	**–**	**3**	**3**
– (Gains) / Pertes actuariels dus à l'expérience	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Prestations versées	**(1)**	**(9)**	**(8)**
Au 31 décembre 2016	**9**	**174**	**165**
Engagements de retraites au passif du bilan	**–**	**–**	**165**
Engagements de retraites à l'actif du bilan	**–**	**–**	**–**
Valeur actualisée des obligations envers les :	**–**	**174**	**–**
– actifs	**–**	**135**	**–**
– actifs avec bénéfice différé	**–**	**1**	**–**
– retraités	**–**	**38**	**–**

Etats financiers consolidés (suite)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

(en millions d'euros)	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/ (Passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2015	11	169	158
Coûts des services rendus	–	6	6
Coûts des services passés	–	–	–
Coûts des services	–	6	6
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	3	3
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	–	6	6
– Gains/(pertes) actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	–	(1)	(1)
– Gains/(pertes) actuariels dus aux variations des hypothèses financières	–	7	7
– Gains/pertes) actuariels dus à l'expérience	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Prestations versées	(1)	(9)	(8)
Au 31 décembre 2015	10	175	165
Engagements de retraites au passif du bilan	–	–	165
Engagements de retraites à l'actif du bilan	–	–	–
Valeur actualisée des obligations envers les :	–	175	–
– actifs	–	132	–
– actifs avec bénéfice différé	–	7	–
– retraités	–	36	–

Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

(en millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022-2027
Total des régimes de retraite à prestation définie	9	6	8	8	9	47

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	2016				2015			
(en millions d'euros)	***Juste valeur***	***Prix coté observable sur un marché actif***	***Absence de prix coté observable sur un marché actif***	***Dont HSBC***	Juste valeur	*Prix coté observable sur un marché actif*	*Absence de prix coté observable sur un marché actif*	*Dont HSBC*
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	**9**	**9**	**–**	**–**	10	10	–	–
Actions	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Titres	**9**	**9**	**–**	**–**	10	10	–	–
Immobilier	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–

c *Paiements à base d'actions*

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

– jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;

– depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;

– le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'épargne entreprise.

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dette. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Les conditions d'acquisition incluent des critères de service.

Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soit remplie, si toutes les autres conditions sont réunies. Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Les conditions d'acquisition autres que les conditions de performance du marché ne sont pas prises en compte pour l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte à travers l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction, de sorte que le montant finalement comptabilisé pour les services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués repose bien sur le nombre d'instruments de capitaux propres finalement acquis. Sur une base cumulée, aucun montant n'est comptabilisé pour des instruments de capitaux propres qui ne seraient pas attribués parce que certaines conditions de performance ou de service (autres que des conditions de marché) ne seraient pas satisfaites.

Etats financiers consolidés (suite)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

En cas de modification d'une attribution, la dépense de l'attribution initiale reste comptabilisée au minimum comme si aucune modification n'avait eu lieu. Si cette modification a pour effet d'accroître la juste valeur d'une attribution ou d'augmenter le nombre d'instruments de fonds propres attribués, alors le supplément de juste valeur des titres attribués ou des engagements est mesuré comme le montant le plus élevé entre, d'une part la juste valeur initiale retraitée de l'amortissement cumulé et, d'autre part, la meilleure estimation de dépense requise pour s'acquitter de cette obligation.

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions. Cet avantage n'a pas été consenti au personnel en 2016.

Impact sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance ("*Restricted Shares*")	**13**	19
Plan d'Epargne Entreprise – souscription avec décote	**–**	2
Total	**13**	21

Politique d'attribution d'actions gratuites du Groupe

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés.

Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

– les actions avec conditions de performance – "*Group Performance Shares*" ;

– les actions sans conditions de performance – "*Restricted Shares*".

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

Les "*Group Performance Shares*"

	2016	2015
	Nombre (000)	*Nombre (000)*
Attributions nettes au 1er janvier	**58**	45
Augmentation de capital.	**–**	–
Actions attribuées durant l'exercice	**17**	13
Actions levées durant l'exercice	**–**	–
Actions transférées durant l'exercice	**–**	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	**–**	–
Attributions nettes au 31 décembre	**75**	58

Cette catégorie d'actions n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

Les actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*") ne sont plus attribuées à compter de l'année de performance 2016.

Les "*Restricted Shares*" Groupe

Pour les collaborateurs français, ces actions prennent la forme de "*French qualified shares*".

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées depuis 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants.

Les actions attribuées avant janvier 2016 ne pouvaient faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive. Depuis le 1er janvier 2016, cette catégorie d'actions ne fait plus l'objet de période d'indisponibilité et est cessible dès l'acquisition.

Pour les impatriés, ces actions prennent la forme de "r*estricted shares*" qui sont soumises à une période d'acquisition d'un an pour 33 % d'entre elles, de 2 ans pour les 33 % suivants et de trois ans pour les 34 % restants.

De manière spécifique, certains collaborateurs "*Material Risk Taker*" se voient attribuer des "*restricted shares*" acquises immédiatement ainsi que des "*French qualified shares*" soumises à un différé de 3 ou 5 ans. Toutes les actions attribuées aux collaborateurs "*Material Risk Taker*" sont soumises à une période d'indisponibilité fiscale de six mois.

	2016	2015
	Nombre (000)	*Nombre (000)*
Attributions nettes au 1er janvier	**2 875**	3 660
Actions attribuées durant l'exercice	**1 179**	1 499
Actions acquises durant l'exercice	**(2 442)**	(2 273)
Actions transférées durant l'exercice	**–**	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	**(46)**	(11)
Augmentation de capital.	**–**	–
Attributions nettes au 31 décembre	**1 566**	2 875

Etats financiers consolidés (suite)

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions *(suite)*

En 2016, un montant de (6,3) millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans en cours pour HSBC France (en 2015 : (8,4) millions EUR).

L'environnement réglementaire et les bonnes pratiques ont permis de clarifier la période d'étalement des plans dans les états financiers consolidés du groupe HSBC France. En conséquence, la période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2016 au titre de la performance de l'année 2015 est réputée débuter au 1er janvier 2015. Avant 2011, l'amortissement débutait à compter de la date d'attribution des actions.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2016, le Groupe n'a pas procédé à une émission d'action réservée aux salariés.

5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Exercice 2016	PricewaterhouseCoopers Audit		BDO - Léger&Associés Audit		Autres	
(en milliers d'euros)	*Montant (HT)*	*%*	*Montant (HT)*	*%*	*Montant (HT)*	*%*
Certification des comptes . . .	**2 347**	**88 %**	**586**	**85 %**	**–**	**–**
Services autres que la certification des comptes [1]	**306**	**12 %**	**103**	**15 %**	**–**	**–**
Honoraires versés en 2016 . . .	**2 653**	**100 %**	**689**	**100 %**	**–**	**–**

1 *Inclut les diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes supprimées à compter du 17 juin 2016.*

Exercice 2015	PricewaterhouseCoopers Audit		BDO - Léger&Associés Audit		Autres	
(en milliers d'euros)	*Montant (HT)*	*%*	*Montant (HT)*	*%*	*Montant (HT)*	*%*
Certification des comptes . . .	2 173	90 %	713	95 %	–	–
Services autres que la certification des comptes	239	10 %	34	5 %	44	100 %
Honoraires versés en 2015 . . .	2 412	100 %	747	100 %	44	100 %

La présentation de cette note a été modifiée afin de suivre les nouveaux règlements de l'ANC (homologués le 27 décembre 2016), applicables aux exercices clos le 31 décembre 2016, précisant l'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes qui doit figurer dans les annexes des comptes annuels et consolidés.

6 Impôt sur les bénéfices et impôts différés

a *Charge d'impôt courante et différée*

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés directement en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice calculés sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité légale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à les compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

Le montant d'impôt différé actif a été comptabilisé au 31 décembre 2016 en prenant en compte les perspectives de résultat, telles qu'établies lors du processus budgétaire.

Charge d'impôt courante différée

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Impôts courants	**41**	118
Impôts différés	**79**	53
Total de la charge d'impôt	**120**	171
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage)	**27,7**	27,7

Le projet de la loi de finance 2017, intègre une dégressivité progressive du taux d'IS de 33 1/3 à 28 %. Pour HSBC France, le taux d'IS à 28 % ne s'appliquera qu'à compter de 2020.

La Contribution Sociale sur les bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS à 33 1/3 ou 28 %.

La loi de finance 2016 a supprimé la contribution exceptionnelle de 10,70 % à compter de 2016.

En conséquence, le taux d'imposition en France en 2016 est de 34,43 % (38% en 2015)

En application de la norme IAS 12, pour chaque base soumise à impôt différé, des hypothèses de retournement ont été prises afin de déterminer si ces impôts différés se retourneront ou non avant 2020. Le taux de 34,43 % a été retenu pour les impôts différés se retournant avant 2020 et celui de 28,92 % pour ceux post 01/01/2020.

La diminution de la charge d'impôts courants entre 2015 et 2016 s'explique par la baisse du résultat fiscal, l'augmentation des crédits d'impôts et la baisse du taux d'impôt de 38 % à 34,43 %.

Etats financiers consolidés (suite)

6 Impôt sur les bénéfices et impôts différés *(suite)*

Analyse de la charge d'impôt globale

(en millions d'euros)	**31.12.2016** ***Charge d'impôt globale***	**31.12.2016** ***%***	31.12.2015 *Charge d'impôt globale*	31.12.2015 *%*
Impôt à taux normal de 34,43 % (2015 : 38 %)	**149**	**34,43**	235	38,0
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger	**(17)**	**(3,9)**	(4)	(0,7)
Opérations imposées à taux réduit en France	**(35)**	**(8,2)**	(3)	(0,4)
Ecarts temporaires non présentés sur les impôts différés	**–**	**–**	(1)	(0,1)
Différences permanentes	**60**	**13,9**	17	2,7
Changement du taux d'imposition	**(7)**	**(1,7)**	(11)	(1,7)
Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	**20**	**4,7**	19	3,1
Ajustements au titre des exercices antérieurs	**(4)**	**(0,9)**	8	1,2
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	**(46)**	**(10,6)**	(89)	(14,4)
Charge d'impôt globale comptabilisée au compte de résultat	**120**	**27,7**	171	27,7

Le taux effectif d'impôt pour 2016 à 27,7 % est inférieur au taux d'imposition de 34,43 %, du fait notamment de l'imputation de crédit d'impôt et d'une plus-value sur cession de titres taxée à taux réduit compensées pour partie par des charges non déductibles.

Impôts différés

(en millions d'euros)	**31.12.2016** ***Impôt différé actif***	***Impôt différé passif***	***Total***	31.12.2015 [1] *Impôt différé actif*	*Impôt différé passif*	*Total*
Différences temporaires :						
– engagements de retraite	**38**	**1**	**39**	44	1	45
– crédit-bail	**53**	**(2)**	**51**	86	(2)	84
– réévaluation des immobilisations	**(9)**	**–**	**(9)**	(10)	(1)	(11)
– autres différences temporaires	**167**	**(200)**	**(33)**	176	(202)	(26)
– déficits reportables	**–**	**–**	**–**	–	–	–
	249	**(201)**	**48**	296	(204)	92

1 *La convention de signe a été revue afin de s'aligner sur la présentation du Groupe HSBC.*

Le montant d'impôt différé dans la rubrique "autres différences temporaires" concerne essentiellement les impôts différés actifs sur le Mark to Market des *Covered Bonds* et les impôts différés passifs sur la PVIF.

6 Impôt sur les bénéfices et impôts différés *(suite)*

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015[1]
Couverture de flux de trésorerie	**58**	25
Réserve des titres disponibles à la vente	**(70)**	(52)
Ecarts de change	**–**	(20)
Ecarts actuariels	**20**	21

1 *La convention de signe a été revue afin de s'aligner sur la présentation du Groupe HSBC.*

Evolution des impôts différés actifs/(passifs) nets

(en millions d'euros)	***Engagements de retraite***	***Provisions sur prêts douteux***	***Titres disponibles à la vente***	***Ecarts d'acquisition et immobiliations incorporelles***	***Autres[1]***	***Total***
Actifs	**44**	**44**	**(29)**	**(5)**	**242**	**296**
Passifs	**1**	**–**	**(23)**	**–**	**(182)**	**(204)**
Au 1er janvier 2016	**45**	**44**	**(52)**	**(5)**	**60**	**92**
Compte de résultat	**(5)**	**(1)**	**(2)**	**–**	**(73)**	**(81)**
Autres éléments du résultat global	**(1)**	**–**	**(15)**	**–**	**33**	**17**
Capitaux propres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change et autres mouvements	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**21**	**20**
Variation	**(6)**	**(1)**	**(18)**	**–**	**(19)**	**(44)**
Actifs	**38**	**43**	**(42)**	**(5)**	**215**	**249**
Passifs	**1**	**–**	**(28)**	**–**	**(174)**	**(201)**
Au 31 décembre 2016	**39**	**43**	**(70)**	**(5)**	**41**	**48**

(en millions d'euros)	*Engagements de retraite[2]*	*Provisions sur prêts douteux[2]*	*Titres disponibles à la vente[2]*	*Ecarts d'acquisition et immobiliations incorporelles[2]*	*Autres[2]*	*Total[2]*
Actifs	42	47	(84)	(5)	136	136
Passifs	–	–	–	–	(3)	(3)
Au 1er janvier 2015	42	47	(84)	(5)	133	133
Compte de résultat	1	(3)	1	–	(52)	(53)
Autres éléments du résultat global	2	–	4	–	26	32
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–
Ecarts de change et autres mouvements	–	–	27	–	(47)	(20)
Variation	3	(3)	32	–	(73)	(41)
Actifs	44	44	(29)	(5)	242	296
Passifs	1	–	(23)	–	(182)	(204)
Au 31 décembre 2015	45	44	(52)	(5)	60	92

1 *Le montant d'impôt différé dans la rubrique "Autres" se compose essentiellement pour les impôts différés actifs du Mark to Market des Covered Bonds et de la couverture des flux de trésorerie et pour les impôts différés passifs de la PVIF.*
2 *La convention de signe a été revue afin de s'aligner sur la présentation du Groupe HSBC.*

Etats financiers consolidés (suite)

6 Impôt sur les bénéfices et impôts différés *(suite)*

b *CVAE*

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,6 % de la VA de l'année N).

HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Depuis 2014, la CVAE est classée dans la ligne "Impôt sur les bénéfices". L'impact de cette décision est la comptabilisation, en 2016, d'une charge de 22,3 millions EUR (2015 : 25,7 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 3,8 millions EUR (2015 : 0,4 million EUR).

c *Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)*

Le 1er janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2016, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise et est considéré comme une subvention d'Etat.

A ce titre, le groupe HSBC France a choisi de comptabiliser le CICE en réduction des frais généraux en application de la norme IAS 20.

Le groupe HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 6,6 millions EUR au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2016 (en 2015 : 7,4 millions EUR).

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinés à améliorer la qualité des produits et services proposés à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs ;
- innovations technologiques et informatiques : des dépenses significatives ont été engagées au cours de l'exercice 2016 afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes et mieux intégrées, notamment la refonte du poste de travail des agences, l'accélération de la digitalisation des services proposés à la clientèle ainsi que l'amélioration continuelle des processus de lutte contre la criminalité financière et la réponse à des besoins réglementaires ;
- formation : Les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2016 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques.

7 Dividendes versés en 2016 et 2015, bénéfice et dividende par action

(en millions d'euros)	**31.12.2016** ***EUR par action***	**31.12.2016** ***Montant***	31.12.2015 *EUR par action*	31.12.2015 *Montant*
1er acompte sur dividende versé au titre de l'exercice en cours	**2,00**	**135**	3,71	251
Dividende versé au titre de l'exercice précédent	**0,44**	**30**	2,23	150
Total des dividendes versés		**165**		401

Dividendes au titre de l'exercice 2016

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2016 de 2 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 827 actions en circulation à cette date. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 27 juillet 2016.

Le Conseil d'Administration du 8 février 2017 va proposer à l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2017, de distribuer un dividende d'un montant total de 269 751 308 EUR, au titre des résultats 2016. Le dividende, s'il est approuvé par les actionnaires, sera payable, après déduction de l'acompte sur dividende de 2 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 et déjà versé aux actions en circulation à cette date.

Dividendes au titre de l'exercice 2015

Le Conseil d'Administration du 8 février 2016 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2016, de distribuer un dividende de 4,15 EUR par action au titre de l'exercice 2015, soit un montant total de 279 866 982,05 EUR. Le dividende, approuvé par les actionnaires, a été versé le 28 avril 2016, après déduction de l'acompte sur dividende de 3,71 EUR déjà versé.

Bénéfice et dividende par action

(en euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Bénéfice par action	**4,61**	6,61
Bénéfice par action après dilution	**4,61**	6,61
Dividende par action	**4,00**	4,15

Le bénéfice par action Part du Groupe est calculé en divisant le résultat de 310 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 827 actions (au 31 décembre 2015, le bénéfice était de 445 millions EUR et le nombre d'actions de 67 437 827).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 827 actions (67 437 827 actions au 31 décembre 2015).

Aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise en 2016.

Etats financiers consolidés (suite)

8 Portefeuille de transaction (Actif)

Sont classés comme "Portefeuille de transaction" les actifs financiers acquis dans l'intention de les vendre à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction". Pour les actifs du portefeuille de transaction, les intérêts sont présentés dans la ligne du compte de résultat "Marge nette d'intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction".

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Actifs du portefeuille de transaction :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	**12 044**	13 820
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	**11 545**	13 341
	23 589	27 161

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Bons du Trésor et assimilés	**393**	791
Obligations et autres titres à revenu fixe	**15 610**	17 831
Titres de participation	**–**	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**4 658**	5 112
Prêts et créances sur la clientèle	**2 928**	3 427
Total Actifs du portefeuille de transaction	**23 589**	27 161

Sont inclus dans le tableau ci-dessus pour HSBC France, les titres de créances émis par les banques et autres institutions financières pour un montant de 1 662 millions EUR (2015 : 2 827 millions EUR) dont 634 millions EUR (2015 : 761 millions EUR) sont garantis par divers gouvernements.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

a *Principes comptables*

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait payé pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur initiale d'un instrument financier est égale au prix de transaction.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument sera déterminée d'après d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument ou selon une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les volatilités des options ou les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte ("Day 1") qui correspond à la différence entre le prix de la transaction et la juste valeur. Lorsque des données significatives de marché inobservables ont un impact significatif sur l'évaluation des instruments financiers, l'écart initial entre la juste valeur issue du modèle d'évaluation et le prix de transaction ("Day 1") n'est pas constaté immédiatement en compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

La juste valeur de chaque instrument financier est en général évaluée à partir de chaque instrument pris séparément. Toutefois, lorsque le groupe HSBC France gère un groupe d'actifs et d'engagements financiers sur la base de son exposition nette soit aux risques de marché, soit au risque de crédit, HSBC France évalue la juste valeur du groupe d'instruments financiers sur base nette, mais il présente les actifs et engagements financiers sous-jacents séparément dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation des IFRS, tels que décrits dans la Note 25.

---

b *Estimations et jugements comptables critiques liés à la valorisation des instruments financiers*

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Dans le cas où le marché est inactif, et où les techniques d'évaluation reposent seulement sur des données de marché observables, la fiabilité de l'évaluation à la juste valeur est élevée. Toutefois, si les techniques d'évaluation reposent fortement sur des données de marché inobservables, elles dépendent dans une plus large mesure de l'appréciation de la Direction. En l'absence de données observables, dans la mesure où les transactions similaires sont trop peu nombreuses, voire inexistantes, l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer le prix auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. Pour ce faire, la Direction peut fonder son jugement sur les prix historiques de cet instrument financier particulier, ou sur les prix cotés récemment pour des instruments similaires.

Les hypothèses et estimations principales que la Direction peut prendre en compte pour appliquer un modèle d'évaluation sont les suivantes :

- la probabilité et la date prévue des flux de trésorerie futurs sur cet instrument ; l'appréciation peut s'avérer nécessaire pour évaluer la capacité de la contrepartie à assurer le service de l'instrument conformément à ses obligations contractuelles. Les flux de trésorerie futurs peuvent être sensibles aux variations des taux du marché ;
- le choix d'un taux d'actualisation approprié pour l'instrument : l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer la prime qu'un acteur du marché serait prêt à payer pour un instrument par rapport au taux sans risque ;
- cette appréciation est également nécessaire pour choisir le modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans des domaines où ce choix relève de critères particulièrement subjectifs, tels que la valorisation de produits dérivés complexes.

Lorsque le modèle s'appuie sur des données de marché inobservables, un certain nombre d'estimations doivent être réalisées pour prendre en compte l'incertitude liée à l'absence de données de marché résultant par exemple du manque de liquidité du marché. Pour ces instruments, l'évaluation à la juste valeur est moins fiable. Les valorisations fondées sur des données de marché inobservables comportent un degré inhérent d'incertitude en raison du nombre très limité, voire de l'absence de transactions courantes observables sur le marché permettant de déterminer le niveau auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. En règle générale, toutefois, il est possible d'obtenir des données de marché pour déterminer la juste valeur, par exemple les données historiques, et les justes valeurs de la plupart des instruments financiers comportent une part de données observables même lorsque la part des données de marché inobservables est significative.

De nombreuses méthodes de valorisation sont utilisées selon le type de l'instrument et les données de marché disponibles. La plupart des méthodes de valorisation sont fondées sur des analyses des flux de trésoreries estimés. Avant de considérer le risque de crédit, les flux futurs de trésorerie peuvent être connus, comme par exemple dans le cas de la branche fixe d'un *swap* de taux d'intérêt, ou bien peut être incertaine et nécessiter une projection, comme par exemple dans le cas de la branche variable d'un *swap* de taux d'intérêt. Ces "projections" prennent en compte des courbes de marché à terme, si elles sont disponibles. Par ailleurs, la valeur de certains produits dépend de plusieurs facteurs de marché, et il est souvent nécessaire dans ce cas d'évaluer comment les variations d'un de ces facteurs pourraient influencer les autres facteurs de marché.

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

c *Dispositif de contrôle*

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés inactifs, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le cadre du principe de continuité d'exploitation.

d *Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur*

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (bons du Trésor et assimilés, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

La juste valeur est déterminée selon les méthodes ci-après :

a "*Level 1*" – Cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.

b "*Level 2*" – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.

c "*Level 3*" – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide.

Les critères pouvant être utilisés afin de déterminer si un marché est actif peuvent inclure, mais sans être restrictif, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de son activité de *trading*, la disponibilité de prix et l'importance du *spread bid/offer*. Le *spread bid/offer* représente la différence de prix pour laquelle un acteur du marché accepterait d'acheter, comparé au prix auquel il accepterait de vendre.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Les justes valeurs des instruments financiers cotés sur un marché actif sont basées sur les prix demandés pour les actifs détenus et sur les prix offerts pour les passifs émis. Lorsqu'un instrument financier a un prix issu de cotation et fait partie d'un portefeuille, la juste valeur du portefeuille est calculée comme le produit du nombre d'unité multiplié par le prix de cotation sans application d'une décote.

Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques d'évaluation sont utilisées. Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses concernant les éléments que les autres opérateurs de marchés prendraient en compte dans leurs évaluations, notamment les courbes de taux d'intérêts, les taux de change, la volatilité et le taux de défaut. Pour les dérivés de taux d'intérêt avec les contreparties ayant apporté une garantie, et dans les principales grandes monnaies, le groupe utilise une courbe d'actualisation représentant le taux d'intérêt au jour le jour ("l'actualisation du taux d'intérêt au jour le jour"). Par ailleurs, dans un marché inactif, une analyse additionnelle est nécessaire afin de s'assurer que les prix de transaction sont représentatifs de la juste valeur ou déterminer les ajustements de prix nécessaires.

La majorité des techniques d'évaluation utilise uniquement des données de marchés observables. Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Un instrument entre intégralement dans la catégorie des instruments valorisés à partir de données théoriques significatives si les gérants estiment qu'une part significative du profit initial de cet instrument (le gain ou la perte réalisés le premier jour), ou que plus de 5 % de sa valeur comptable, procèdent de données non observables. Le terme "non observable", dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction dans des conditions normales pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte par un instrument dérivé, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de flux de trésorerie sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Ensuite, à partir de l'actualisation des flux de trésorerie, chaque titre est valorisé à l'aide d'une courbe d'actualisation BOR de la devise considérée. Les écarts de valorisation proviennent du risque de crédit du groupe. Cette méthode est appliquée invariablement pour toutes les valeurs mobilières.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées.

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission sauf en cas de remboursement anticipé.

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

e *Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur*

	Techniques d'évaluation				Contreparties HSBC		
(en millions d'euros)	*Level 1 - Cotation de marché*	*Level 2 - Utilisation de données de marché observables*	*Level 3 - Utilisation de données de marché non observables*	*Total contre-parties externes*	*Montants avec des entités du Groupe HSBC*	*Dont Level 3*[1]	*Total*
Au 31 décembre 2016							
Actifs							
Portefeuille de transaction	**16 001**	**7 055**	**2**	**23 058**	**531**	**–**	**23 589**
Actifs financiers sous option juste valeur	**6 807**	**199**	**19**	**7 025**	**280**	**–**	**7 305**
Instruments dérivés	**17**	**28 228**	**363**	**28 608**	**18 759**	**307**	**47 367**
Titres disponibles à la vente	**25 689**	**14**	**251**	**25 954**	**550**	**–**	**26 504**
Passifs							
Portefeuille de transaction	**14 389**	**8 694**	**246**	**23 329**	**3 139**	**–**	**26 468**
Passifs financiers sous option juste valeur	**2 562**	**5 902**	**–**	**8 464**	**–**	**–**	**8 464**
Instruments dérivés	**3**	**27 827**	**37**	**27 867**	**16 146**	**455**	**44 013**
Au 31 décembre 2015							
Actifs							
Portefeuille de transaction	18 609	7 660	4	26 273	888	–	27 161
Actifs financiers sous option juste valeur	6 087	286	–	6 373	395	–	6 768
Instruments dérivés	68	31 248	262	31 578	17 906	262	49 484
Titres disponibles à la vente	27 038	13	313	27 364	313	–	27 677
Passifs							
Portefeuille de transaction	9 277	9 324	149	18 750	3 897	–	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur	2 556	5 920	–	8 476	–	–	8 476
Instruments dérivés	8	32 575	30	32 613	14 290	296	46 903

1 *Cette colonne présente les montants avec des entités du Groupe HSBC de catégorie "Level 3". Le reste des montants avec des entités du Groupe HSBC hors Level 3 sont en Level 1 ou Level 2.*

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Transfert entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur :

	Actifs				*Passifs*		
(en millions d'euros)	*Disponible à la vente*	*Détenu à fin de transaction*	*Juste valeur par résultat*	*Produits dérivés*	*Détenu à fin de transaction*	*Juste valeur par résultat*	*Produits dérivés*
Au 31 décembre 2016							
Transfert de Level 1 à Level 2	–	–	–	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015							
Transfert de Level 1 à Level 2	–	–	–	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	–	–	–	–	–	2	–

f *Ajustements de juste valeur*

Les ajustements de juste valeur sont adoptés lorsque HSBC identifie des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation. HSBC classifie les ajustements de juste valeur soit comme "liés aux risques" soit comme "liés au modèle". La majeure partie de ces ajustements concerne la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur n'entraînent pas nécessairement la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Par exemple, lorsque les modèles sont améliorés, des ajustements de juste valeur peuvent ne plus être nécessaires. De la même manière, les ajustements de juste valeur diminuent lorsque les positions liées sont liquidées mais ne se traduiront pas nécessairement en profits ou en pertes.

Ajustements liés aux risques

Bid-offer

IFRS 13 nécessite l'utilisation du prix dans l'écart *bid-offer* (ou acheteur/vendeur) qui est le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement *bid-offer* reflète le coût *bid-offer* qui serait supporté si la quasi-totalité des risques de marché résiduels du portefeuille net étaient neutralisés grâce à l'utilisation des instruments de couverture disponibles ou à la vente ou le dénouement de la position.

Incertitude

Certaines des variables du modèle peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et/ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. L'instrument financier ou le paramètre de marché peut alors prendre une série de valeurs possibles et un ajustement peut s'avérer nécessaire pour refléter la probabilité que, lorsqu'ils évaluent la juste valeur de l'instrument financier, les acteurs du marché n'adoptent des valeurs plus prudentes pour les paramètres incertains et/ou les hypothèses du modèle que celles qui sont utilisées dans le modèle de valorisation.

Credit Valuation Adjustment (ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA"))

L'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie est un ajustement de l'estimation de valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que la contrepartie fasse défaut ou que le groupe ne perçoive pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Debit Valuation Adjustment (CVA du risque de contrepartie propre à HSBC ("DVA"))

La DVA est un ajustement de juste valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que le groupe fasse défaut, ou qu'il ne paie pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Ajustements liés au modèle

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques du marché. Par ailleurs, les marchés évoluent et les modèles peuvent devoir être ajustés pour intégrer l'ensemble des caractéristiques significatives du marché dans les conditions actuelles. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC France procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se fonde sur des données de marché inobservables.

Méthode d'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA")

HSBC France calcule la "CVA" en appliquant la probabilité de défaut de la contrepartie, conditionnée à la solvabilité de HSBC France, à l'exposition positive attendue du groupe à cette contrepartie et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. La DVA est obtenue en appliquant la probabilité de défaut propre à HSBC France, et sous réserve de solvabilité de la contrepartie, à l'exposition positive de la contrepartie au groupe et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. Les deux calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle.

Les approximations tiennent compte des pratiques de marché, de données pertinentes telles que les cotations de CDS, les données relatives aux changements de notation et les caractéristiques des CSA (*Credit Support Annex*) définis pour chaque contrepartie.

Pour la plupart des produits, le groupe utilise une méthode de simulation pour calculer l'exposition positive attendue à une contrepartie, identifiant les risques potentiels au sein du portefeuille de transactions avec la contrepartie sur la durée de vie du portefeuille. La méthode de simulation prend en compte les différentes caractéristiques contractuelles atténuant le risque de crédit telles que des conventions de compensation, de collatéralisation et des contrats de garantie avec la contrepartie. En règle générale, une hypothèse standard de perte en cas de défaut de 60 % de l'exposition est adoptée sur les marchés développés, et de 75 % de l'exposition pour les marchés émergents. D'autres hypothèses de perte en cas de défaut peuvent être adoptées si la nature de l'exposition et les données disponibles le justifient.

Pour certains types d'instruments financiers dérivés exotiques pour lesquels il n'est pas possible actuellement de réaliser une simulation, ou pour les expositions aux produits dérivés négociés sur les places financières plus petites où aucun outil de simulation n'est encore disponible, HSBC France adopte des méthodes alternatives. Par exemple, HSBC France peut cartographier les résultats pour des produits similaires à partir de l'outil de simulation ou, si une telle cartographie n'est pas possible, il peut utiliser une méthode simplifiée généralement fondée sur les mêmes principes que la méthode de simulation. Le calcul est appliqué au niveau de l'opération, avec une prise en compte plus limitée des facteurs d'atténuation du risque de crédit tels que les accords de la compensation ou de garantie ou ceux qui servent dans la méthode de simulation.

En règle générale, cette méthode ne prend pas en compte le risque de corrélation ("*wrong-way risk*"). Ce dernier apparaît lorsqu'il existe une corrélation positive entre la valeur du sous-jacent de l'instrument dérivé avant "CVA" et la probabilité de défaut de la contrepartie. Lorsque le risque de corrélation est significatif, HSBC France applique une approche au cas par cas pour intégrer ce risque dans l'évaluation.

Au cours de l'exercice, HSBC France a perfectionné les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA afin de mieux prendre en compte l'impact des abaissements de notation sur les facteurs d'atténuation du risque de crédit. HSBC France vérifie et perfectionne en permanence les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA.

Valorisation des dérivés non collatéralisés

Historiquement, le groupe HSBC France a valorisé les dérivés non collatéralisés en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à un taux d'intérêt de référence, en général l'Euribor ou un équivalent. Pour s'aligner sur l'évolution des pratiques de place, le groupe HSBC France a modifié son approche au cours de l'année 2014.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Le groupe HSBC France considère désormais la courbe des taux au jour le jour (OIS) comme la courbe d'actualisation de base pour tous les dérivés, qu'ils soient collatéralisés ou non et a adopté l'ajustement de la juste valeur de financement (FFVA) pour refléter le financement de l'exposition de dérivés non collatéralisés à des taux autres que ceux au jour le jour (OIS). Au 31 décembre 2016, l'ajustement de la juste valeur de financement (FFVA) était de 64 millions EUR (2015 : 41 millions EUR).

g *Level 3 détaillé*

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

	Actifs				*Passifs*		
(en millions d'euros)	*Titres disponibles à la vente*	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*
Investissements en *private equity*	**251**	**–**	**19**	**–**	**–**	**–**	**–**
Asset-backed securities	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Titres structurés	**–**	**2**	**–**	**–**	**246**	**–**	**–**
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**363**	**–**	**–**	**37**
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Filiales du Groupe HSBC	**–**	**–**	**–**	**307**	**–**	**–**	**455**
Au 31 décembre 2016	**251**	**2**	**19**	**670**	**246**	**–**	**492**
Investissements en *private equity*	313	–	–	–	–	–	–
Asset-backed securities	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	4	–	–	149	–	–
Dérivés	–	–	–	262	–	–	30
Autres	–	–	–	–	–	–	–
Filiales du Groupe HSBC	–	–	–	262	–	–	296
Au 31 décembre 2015	313	4	–	524	149	–	326

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Titres adossés à des actifs (ABS)

Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché. Pour les ABS, y compris les *Residential Mortgage Backed Securities*, les évaluations sont réalisées sur la base de modèles standards prenant en compte des hypothèses retenues relatives au remboursement, aux taux de défaut, à la performance et au niveau de perte du fait de la nature du collatéral. Les évaluations sont comparées à des données observables pour des titres de nature similaire.

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Parmi les données non observables figurent par exemple les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Les produits dérivés évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données de marché observables, notamment certains types de produits de corrélation tels que les options sur un panier de taux de change, les options sur un panier d'actions, les transactions hybrides sur les taux d'intérêt et sur les taux de change et les transactions sur des options à long terme. Il s'agit par exemple d'options sur actions, d'options de taux d'intérêt et d'options de change et de certains dérivés de crédit. Les dérivés de crédit comprennent notamment certains CDS en tranches.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions" hors marge nette d'intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatées en compte de résultat sous "Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés". Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur".

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des cessions des investissements financiers" tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne "Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres" sous "Titres disponibles à la vente" dans l'état du résultat global.

Les passifs de transaction valorisés en utilisant une technique de transaction avec des données non observables significatives sont majoritairement des obligations structurées indexées sur des actions émises par HSBC et qui fournissent à la contrepartie un bénéfice lié à la performance de certaines actions et portefeuilles. Ces titres sont classés comme "*Level 3*" en raison du caractère non-observable de paramètres tels que la volatilité des actions à long terme ou bien la corrélation du prix des actions entre eux, des prix d'actions avec les taux d'intérêt et des taux d'intérêt avec les taux de change.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

	Actifs				*Passifs*		
(en millions d'euros)	*Titres disponibles à la vente*	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*[1]	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*[1]
Au 1er janvier 2016	**313**	**4**	**–**	**524**	**149**	**–**	**326**
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	**(2)**	**(2)**	**–**	**156**	**99**	**–**	**154**
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	**–**	**(2)**	**(1)**	**156**	**99**	**–**	**154**
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	**(2)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	**25**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	**25**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Achats	**27**	**–**	**20**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emissions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ventes	**(115)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Arrivées à échéance	**–**	**–**	**–**	**(14)**	**1**	**–**	**13**
Sorties	**–**	**–**	**–**	**(3)**	**(4)**	**–**	**(1)**
Entrées	**3**	**–**	**–**	**3**	**1**	**–**	**3**
Différences de conversion	**–**	**–**	**–**	**4**	**–**	**–**	**(3)**
Au 31 décembre 2016	**251**	**2**	**19**	**670**	**246**	**–**	**492**
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	**5**	**(2)**	**(1)**	**113**	**130**	**–**	**8**
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	**5**	**(2)**	**(1)**	**113**	**130**	**–**	**8**
– coût du risque et autres provisions sur risques de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

1 *Les dérivés comprennent les montants avec les autres entités du Groupe HSBC.*

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

	Actifs				*Passifs*		
(en millions d'euros)	*Titres disponibles à la vente*	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*[1]	*Titres de transaction*	*Titres sous option juste valeur*	*Dérivés*[1]
Au 1er janvier 2015	74	–	–	348	–	–	270
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	(8)	–	–	222	–	–	41
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	–	–	–	222	–	–	41
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	(8)	–	–	–	–	–	–
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	15	–	–	–	–	–	–
– titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	15	–	–	–	–	–	–
Achats	42	–	–	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	–	–
Ventes	(12)	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance	–	–	–	(54)	–	–	8
Sorties	–	–	–	(354)	–	–	(257)
Entrées	201	4	–	362	149	–	264
Différences de conversion	1	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	313	4	–	524	149	–	326
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	–	–	–	524	–	–	326
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	–	–	–	524	–	–	326
– coût du risque et autres provisions sur risques de crédit	–	–	–	–	–	–	–
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	–

1 *Les dérivés comprennent les montants avec les autres entités du Groupe HSBC.*

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Sensibilité des justes valeurs des instruments classés en *Level 3* à des hypothèses alternatives probables raisonnables

La juste valeur des instruments financiers est parfois évaluée sur la base de techniques d'évaluation qui comportent des hypothèses qui ne sont pas étayées par les prix des opérations de marché observables sur les mêmes instruments et ne se fondent donc pas sur des données de marché observables.

	Comptabilisés en perte ou profit		*Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global*	
(en millions d'euros)	*Variations favorables*	*Variations défavorables*	*Variations favorables*	*Variations défavorables*
Au 31 décembre 2016				
Dérivés/Portefeuille de transaction[1]	**4**	**(4)**	**–**	**–**
Actifs et passifs financiers sous option juste valeur	**1**	**(1)**	**–**	**–**
Titres disponibles à la vente	**–**	**–**	**26**	**(21)**
Au 31 décembre 2015				
Dérivés/Portefeuille de transaction[1]	5	(5)	–	–
Actifs et passifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	–
Titres disponibles à la vente	2	(2)	23	(23)

1 *Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.*

Le tableau ci-après montre la sensibilité des justes valeurs classées en *Level 3* à des hypothèses alternatives probables et raisonnables.

	Comptabilisés en perte ou profit		*Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global*	
(en millions d'euros)	*Variations favorables*	*Variations défavorables*	*Variations favorables*	*Variations défavorables*
Au 31 décembre 2016				
Investissements en private equity	**1**	**(1)**	**26**	**(21)**
Titres adossés à des actifs (ABS)	**–**	**–**	**–**	**–**
Titres structurés	**–**	**–**	**–**	**–**
Dérivés	**4**	**(4)**	**–**	**–**
Autres portefeuilles	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2015				
Investissements en private equity	2	(2)	23	(23)
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–
Dérivés	5	(5)	–	–
Autres portefeuilles	–	–	–	–

Les variations favorables et défavorables sont calculées sur la base des changements de valeur de l'instrument, obtenus en faisant varier les niveaux des paramètres non observables à l'aide de techniques statistiques. Lorsque les paramètres ne se prêtent pas à une analyse statistique, l'évaluation de l'incertitude repose sur l'exercice du jugement.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de *Level 3*

Le tableau suivant énumère les principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de *Level 3*, et indique la gamme des données utilisées au 31 décembre 2016. Les catégories des données d'entrée non observables sont décrites plus en détail ci-après.

	Juste valeur[1]				*Gamme complète des données*		*Cœur des données*	
(en millions d'euros)	*Actifs*	*Passifs*	*Evaluation technique*	*Principales données non observables*	*Basse*	*Haute*	*Basse*	*Haute*
Au 31 décembre 2016								
Private equity y compris les investissements stratégiques	**270**	**–**	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs)								
– CLO/CDO[2]	**–**	**–**	*Données de marché*	*Cotations à l'achat*	**–**	**–**	**–**	**–**
– Autres ABSs	**–**	**–**						
Produits structurés	**2**	**246**			**–**	**–**	**–**	**–**
– Obligations indexes sur des actions	**–**	**–**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité des actions Corrélation des actions*	**–**	**–**	**–**	**–**
– Titres indexés sur des fonds	**–**	**–**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité des fonds*	**–**	**–**	**–**	**–**
– Titres indexés sur du changes	**–**	**–**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité de change*	**–**	**–**	**–**	**–**
– Autres	**2**	**246**						
Dérivés	**670**	**492**						
Dérivés de taux :								
– *Swaps* de titrisation	**161**	**4**	*Modèle DCF*[3]	*Taux de remboursement anticipé*	**50 %**	**50 %**	**50 %**	**50 %**
– Options sur *swaps* longue durée	**439**	**389**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité du taux d'intérêt*	**9 %**	**24 %**	**10 %**	**23 %**
– Autres	**70**	**99**						
Dérivés de change :								
– options	**–**	**–**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité de change*	**10 %**	**14 %**	**10 %**	**14 %**
Dérivés actions :								
– options longue durée	**–**	**–**	*Modèle de valorisation*	*Volatilité de change*	**–**	**–**	**–**	**–**
– autres	**–**	**–**						
Dérivés de crédit:								
– autres	**–**	**–**						
Autres portefeuilles	**–**	**–**						
Total Level 3	**942**	**738**						

1 *Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC.*
2 *Collateralised loan obligation / collateralised debt obligation (Option de prêt collatéralisé / Obligation structure adossée à des emprunts).*
3 *Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).*

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

(en millions d'euros)	*Juste valeur*[1] *Actifs*	*Juste valeur*[1] *Passifs*	*Evaluation technique*	*Principales données non observables*	*Gamme complète des données* *Basse*	*Gamme complète des données* *Haute*	*Cœur des données* *Basse*	*Cœur des données* *Haute*
Au 31 décembre 2015								
Private equity y compris les investissements stratégiques	313	–	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs)								
– CLO/CDO[2]	–	–	*Données de marché*	*Cotations à l'achat*	–	–	–	–
– Autres ABSs	–	–			–	–	–	–
Produits structurées	4	149						
– Obligations indexes sur des actions	–	–	*Modèle de valorisation*	*Volatilité des actions Corrélation des actions*	–	–	–	–
– Titres indexés sur des fonds	–	–	*Modèle de valorisation*	*Volatilité des fonds*	–	–	–	–
– Titres indexés sur du changes	–	–	*Modèle de valorisation*	*Volatilité de change*	–	–	–	–
– Autres	4	149						
Dérivés	524	326						
Dérivés de taux :								
– Swaps de titrisation	144	6	*Modèle–DCF*[3]	*Prepayment rate*	50 %	50 %	50 %	50 %
– Options sur swaps longue durée	336	289	*Modèle de valorisation*	*IR volatility*	11 %	35 %	13 %	31 %
– Autres	43	30						
Dérivés de change :								
– options	1	1	*Modèle de valorisation*	*FX volatility*	5 %	14 %	5 %	14 %
Dérivés actions :								
– options longue durée	–	–	*Modèle de valorisation*	*Equity volatility*	–	–	–	–
– autres	–	–						
Dérivés de crédit :								
– autres	–	–						
Autres portefeuilles	–	–						
Total Level 3	841	475						

1 *Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC*
2 *Collateralised loan obligation / collateralised debt obligation (Option de prêt collatéralisé / Obligation structure adossée à des emprunts).*
3 *Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).*

Etats financiers consolidés (suite)

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Les investissements de l'activité de capital risque, y compris stratégiques de HSBC sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé mesurent le rythme futur prévu auquel un portefeuille de prêts sera remboursé par anticipation sur la date d'échéance. Les taux de remboursement anticipé constituent une variable importante dans les modèles d'estimation de valeur des titres adossés à des actifs (ABS). Le prix peut être déterminé par modélisation lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observables pour permettre de déterminer directement un prix de marché. Les taux de remboursement anticipé constituent également une variable importante dans l'évaluation des instruments financiers dérivés liés aux titrisations. Par exemple, la valeur notionnelle des "*swaps* de titrisation" est liée à la taille du portefeuille de prêts titrisés, qui est susceptible de diminuer en cas de remboursements anticipés. Les taux de remboursement anticipé varient en fonction de la nature du portefeuille de prêts, et des conditions de marché futures anticipées. Par exemple, une augmentation du taux de remboursement anticipé sera généralement anticipée en cas de hausse des taux d'intérêt. Les taux de remboursement anticipé peuvent être estimés à partir de divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques, les modèles macroéconomiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Par conséquent, la fourchette de prix utilisée comme variable dans la méthode d'estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être large. Toutefois, la largeur de cette fourchette n'est pas révélatrice du degré d'incertitude associé au prix obtenu pour un titre particulier.

Volatilité

La volatilité mesure la variabilité future anticipée d'un prix coté. Elle tend à augmenter dans les phases de tensions sur les marchés, et à diminuer lorsque les marchés sont plus stables. La volatilité est une variable importante dans l'évaluation du prix d'une option. En règle générale, plus la volatilité est élevée, plus le prix de l'option sera élevé, en raison de la probabilité accrue d'une hausse du rendement de l'option, et des coûts potentiellement plus élevés que pourrait subir HSBC France pour couvrir les risques associés à cette option. Si le prix des options venait à augmenter de manière excessive, cela augmenterait la valeur des positions longues (acheteuses) sur options de HSBC France, tandis que HSBC France subirait des pertes sur ses positions courtes (vendeuses) sur options.

La volatilité varie selon le prix de marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option. Elle varie également dans le temps. De ce fait, il est malaisé de se prononcer de manière générale sur les niveaux de volatilité. Par exemple, s'il est généralement vrai que la volatilité des taux de change est plus faible que celle des actions, cette observation peut s'avérer inexacte pour certaines paires de devises ou pour certaines actions particulières.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Par exemple, les volatilités à long terme peuvent être extrapolées à partir des volatilités à court terme.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur *(suite)*

La fourchette des volatilités non observables présentées dans le tableau ci-après reflète l'amplitude des variations des variables de volatilité selon le prix de marché de référence. Par exemple, la volatilité des taux de change pour une devise à cours fixe peut être très faible, tandis que pour les devises non ancrées, la volatilité peut être plus élevée. De même, les volatilités pour les options sur actions profondément dans la monnaie ou profondément hors de la monnaie peuvent être sensiblement plus élevées que pour les options à la monnaie du fait d'un "*skew* de volatilité". Pour une même volatilité non observable, le degré d'incertitude qui intervient dans le calcul de la volatilité est sensiblement moins élevé dans la fourchette évoquée plus haut.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'inter-corrélation qui existe entre deux prix du marché. La corrélation est un nombre compris entre -1 et +1. Une corrélation positive signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans la même direction, une corrélation de +1 indiquant qu'ils varient toujours dans la même direction. Une corrélation négative signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans des directions opposées, une corrélation de -1 indiquant qu'ils varient toujours dans des directions opposées.

La corrélation sert à évaluer des instruments plus complexes lorsque le dividende dépend de plusieurs cours du marché. Par exemple, une option sur panier d'actions a un dividende qui dépend des performances d'un panier d'actions individuelles et la corrélation entre les variations du cours de ces actions représentera une donnée pour l'évaluation. C'est ce que l'on appelle une corrélation actions/actions. La corrélation représente une variable pour un très large éventail d'instruments. Par conséquent, un grand éventail de corrélations d'actifs identiques (une corrélation actions/actions par ex.) et de corrélations d'actifs croisés (une corrélation taux de change/taux d'intérêt par ex.) est utilisé. En général, l'éventail des corrélations d'actifs identiques sera plus petit que celui des corrélations d'actifs croisés.

Il se peut qu'une corrélation soit non observable. Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de cotation par consensus, les prix du marché de HSBC, les corrélations de substitution et l'examen des anciennes relations entre les prix.

Les corrélations non observables figurant dans le tableau reflètent la grande variation des données de corrélation en fonction de la paire de prix du marché. Pour une corrélation non observable, l'incertitude dans la détermination de la corrélation est probablement moindre que celle pour les corrélations indiquées ci-dessus.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché. Il se peut que les *spreads* de crédit soient non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corréler des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres. Par exemple, l'amélioration de la conjoncture économique risque d'entraîner un marché "à risque" dans lequel les prix des actifs risqués, tels que les actions et les obligations à rendement élevé, augmenteront et les valeurs refuges, telles que l'or et les bons du trésor américains, connaîtront une baisse. En outre, l'impact des variables de marché sur le portefeuille de HSBC dépendra de la position en risque nette de HSBC pour chaque variable. Par exemple, l'augmentation des prix des obligations à rendement élevé bénéficiera aux positions longues sur obligations à rendement élevé, mais la valeur des protections sur dérivés de crédit détenues en con-trepartie de ces obligations connaîtra une baisse.

Etats financiers consolidés (suite)

10 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

		Juste valeur			
(en millions d'euros)	*Valeur comptable*	*Level 1 – Cotation de marché*	*Level 2 – Utilisation de données de marché observables*	*Level 3 – Utilisation de données de marché non observables*	*Total*
Au 31 décembre 2016					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	**3 379**	**–**	**3 380**	**–**	**3 380**
Prêts et créances sur la clientèle	**41 327**	**–**	**–**	**41 900**	**41 900**
Opérations de prise en pension - hors *trading*	**11 862**	**–**	**11 862**	**–**	**11 862**
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit.	**12 061**	**–**	**12 061**	**–**	**12 061**
Comptes créditeurs de la clientèle	**34 220**	**–**	**34 245**	**–**	**34 245**
Opérations de mise en pension - hors *trading*	**7 592**	**–**	**7 592**	**–**	**7 592**
Dettes représentées par un titre	**6 616**	**–**	**6 621**	**–**	**6 621**
Dettes subordonnées	**276**	**–**	**276**	**–**	**276**
Au 31 décembre 2015					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	4 660	–	4 660	–	4 660
Prêts et créances sur la clientèle	38 524	–	–	38 054	38 054
Opérations de prise en pension - hors *trading*	10 163	–	10 163	–	10 163
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit.	7 086	–	7 086	–	7 086
Comptes créditeurs de la clientèle	32 811	–	32 833	–	32 833
Opérations de mise en pension - hors *trading*	10 283	–	10 283	–	10 283
Dettes représentées par un titre	10 501	–	10 506	–	10 506
Dettes subordonnées	276	–	276	–	276

La liste ci-après énumère les instruments financiers dont la valeur comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'il s'agisse par nature d'instruments financiers à court terme, ou qu'ils soient fréquemment réévalués aux cours du marché en vigueur :

Actif

- Liquidités et soldes auprès des banques centrales ;
- Eléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à recevoir à court terme dans "Autres actifs" ;
- Produits à recevoir.

Passif

- Eléments en cours de transmission à d'autres banques ;
- Contrats d'investissement comportant des clauses de participation discrétionnaire entrant dans les "Engagements au titre des contrats d'assurance" ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à payer à court terme dans "Autres passifs" ;
- Charges à payer.

10 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur *(suite)*

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC France du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date de la mesure. Elle ne rend pas compte des bénéfices ni des coûts économiques susceptibles de découler des flux de trésorerie des instruments concernés pendant leur durée de vie future escomptée. D'autres entités publiant leurs états financiers peuvent recourir à des méthodes et à des hypothèses de valorisation différentes pour déterminer les justes valeurs, en l'absence de cours de marché observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est calculée à l'aide de modèles tenus à jour par HSBC France et reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie escomptés. L'écart de juste valeur calculé concerne essentiellement des prêts gagés sur des biens immobiliers résidentiels. Sur ce segment de produit, le plus important écart de juste valeur procède des options de remboursement anticipé prévues dans les prêts hypothécaires, qui correspondent au coût pour la banque de l'option intégrée.

Les justes valeurs mentionnées dans la présente note s'entendent à une date donnée et peuvent différer fortement des montants qui seront effectivement versés aux dates d'échéance ou de règlement des instruments financiers concernés. Bien souvent, il ne sera pas possible de réaliser immédiatement la juste valeur estimée en raison de la taille des portefeuilles évalués. De ce fait, ces justes valeurs ne représentent pas la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur les transactions de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. En leur absence, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation qui utilisent de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré, des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs utilisant des hypothèses que HSBC estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données d'échange d'autres acteurs du marché qui incluent des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs matériels, comme l'ancienneté, la période d'origination, des estimations des taux d'intérêts futurs, la vitesse du remboursement anticipé, le taux de défaillance, le rapport prêt-valeur (*"Loan to Value"* ou LTV), la qualité de la garantie, la probabilité de défaut et les notes internes de risque de crédit.

La juste valeur d'un prêt reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan au 31 décembre et les estimations des attentes des acteurs du marché à propos des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts, et l'impact sur la juste valeur de la réévaluation entre la date d'octroi du prêt et la date du bilan de l'exercice.

Dépôts par établissements de crédit et comptes clients

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à maturités similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est approximée par sa valeur comptable.

Dettes représentées par un titre et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors trading

Les justes valeurs sont estimées en utilisant l'actualisation des flux de trésorerie, en appliquant les taux actuels. Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

Etats financiers consolidés (suite)

11 Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Bons du Trésor et assimilés	**–**	–
Obligations et autres titres à revenus fixes	**1 028**	1 107
Actions et autres titres à revenus variables	**6 272**	5 650
Titres sous option de juste valeur	**–**	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**5**	11
Total Actifs financiers sous option juste valeur	**7 305**	6 768

Au 31 décembre 2016, les actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat sont principalement détenus par HSBC Assurances Vie (France).

12 Instruments dérivés

a *Principes comptables*

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, telle que l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement. (Plan Epargne Logement/Compte Epargne Logement) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France.

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si ces dernières sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané à une même date.

12 Instruments dérivés *(suite)*

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et, dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "*carve out*" prévues par le Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres dans les "Autres éléments du résultat global" sous le poste "Couverture de flux de trésorerie". Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassifiés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères requis par la norme et que les cash-flows futurs de l'opération initialement couverte cessent d'être hautement probables tout en restant probables, les gains ou pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont amortis dans le compte de résultat sur la durée de vie restant à courir de l'instrument de couverture. Lorsque les cash-flows de l'opération future cessent d'être probables, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en autres éléments du résultat global sont immédiatement transférés dans le compte de résultat.

Etats financiers consolidés (suite)

12 Instruments dérivés *(suite)*

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée de façon régulière et au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. La méthode qu'une entité de HSBC France adopte pour évaluer l'efficacité de la couverture dépend de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

Les intérêts sur les dérivés sont gérés conjointement avec les titres de créance émis par le groupe et qui sont comptabilisés sous leur juste valeur et reconnus comme charge financière. Tous gains ou pertes sur les dérivés sont reportés en résultat net provenant des instruments financiers sous option de juste valeur.

Les instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture comprennent les instruments de couverture non éligibles pour lesquelles la comptabilité de couverture n'a pas ou n'a pu être appliquée. L'ampleur et l'orientation des variations de juste valeur de ces instruments de couverture peuvent être volatiles d'une année sur l'autre, mais elles ne modifient pas les flux de trésorerie attendus. Les instruments de couvertures non éligibles opèrent comme des couvertures économiques des actifs et passifs concernés.

---

b *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert principalement à créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, pour gérer le portefeuille de risques résultant d'opérations avec la clientèle et gérer et couvrir les risques auxquels le groupe HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés (excepté les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture efficaces tels que définis dans l'IAS 39) sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par le groupe HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, avec les opérations correspondantes utilisées pour y parvenir le cas échéant. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, le groupe HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

12 Instruments dérivés *(suite)*

Le tableau ci-après présente par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

	31.12.2016					
	Actifs			***Passifs***		
(en millions d'euros)	***Transaction***	***Couverture***	***Total***	***Transaction***	***Couverture***	***Total***
Change	**5 099**	**16**	**5 115**	**(5 026)**	**(26)**	**(5 052)**
Taux d'intérêt	**53 514**	**330**	**53 844**	**(50 102)**	**(544)**	**(50 646)**
Actions	**160**	**–**	**160**	**(65)**	**–**	**(65)**
Dérivés de crédit	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**
Matières premières et autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total brut	**58 773**	**346**	**59 119**	**(55 195)**	**(570)**	**(55 765)**
Compensations			**(11 752)**			**11 752**
Total net			**47 367**			**(44 013)**

	31.12.2015					
	Actifs			*Passifs*		
(en millions d'euros)	*Transaction*	*Couverture*	*Total*	*Transaction*	*Couverture*	*Total*
Change	4 972	21	4 993	(4 851)	–	(4 851)
Taux d'intérêt	52 960	402	53 362	(50 352)	(647)	(50 999)
Actions	164	–	164	(85)	–	(85)
Dérivés de crédit	1	–	1	(4)	–	(4)
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–
Total brut	58 097	423	58 520	(55 292)	(647)	(55 939)
Compensations			(9 036)			9 036
Total net			49 484			(46 903)

1. Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par le groupe HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction. Les positions résultent de l'activité avec les clients, y compris en raison de la demande raisonnablement attendue à court terme des clients et de la couverture dynamique des positions.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat et également des dérivés de macro-couverture qui ne peuvent être éligibles à la couverture au sens de la norme IAS 39.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

12 Instruments dérivés *(suite)*

Les plus et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés, intérêt contractuel compris, non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de transaction", excepté les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", avec les produits et charges sur les éléments couverts. Lorsque les produits dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel apparaît dans les "Charges d'intérêts", avec les intérêts dus sur les créances émises.

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Change	**128 202**	145 074
Taux d'intérêt	**2 235 593**	2 270 287
Actions	**8 667**	10 695
Dérivés de crédit	**104**	166
Total des produits dérivés	**2 372 566**	2 426 222

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 104 millions EUR (2015 : 166 millions EUR) correspond notamment à des achats de protection. HSBC France ne vend pas de contrat de protection.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Solde non amorti au 1er janvier	**3**	3
Nouvelles opérations	**–**	–
Intégration dans le compte de résultat sur la période :		
– amortissement	**–**	–
– paramètres inobservables devenus observables	**–**	–
– échéance ou fin, ou dérivés de compensation	**–**	–
Solde non amorti au 31 décembre	**3**	3

2. Comptabilité de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent au groupe d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

12 Instruments dérivés *(suite)*

Au 31 décembre 2016 et 2015, HSBC France ne détenait pas de dérivés classés dans la catégorie "Couverture d'investissements nets en devises".

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

	2016		2015	
(en millions d'euros)	***Couverture de flux de trésorerie***	***Couverture de juste valeur***	*Couverture de flux de trésorerie*	*Couverture de juste valeur*
Taux de change	**63**	**586**	–	334
Taux d'intérêt	**21 137**	**14 661**	24 356	11 085
Au 31 décembre	**21 200**	**15 247**	24 356	11 419

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par le groupe HSBC France correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de titres du portefeuille AFS (*Available for sale*) et de prêts ou emprunts à taux fixe. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 57 millions EUR à l'actif et 473 millions EUR au passif (au 31 décembre 2015 : 42 millions EUR à l'actif et 518 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Sur instruments de couverture	**73**	38
Sur éléments couverts attribuables au risque couvert	**(67)**	(37)
Au 31 décembre	**6**	1

Au 31 décembre 2016, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est un gain de 6 millions EUR (au 31 décembre 2015 : un gain de 1 million EUR).

Couvertures de flux de trésorerie

Le groupe HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les estimations des avances perçues et des défauts de paiement. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie.

Etats financiers consolidés (suite)

12 Instruments dérivés *(suite)*

Juste valeur des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	**2016**		2015	
	Actifs	***Passifs***	*Actifs*	*Passifs*
Change	**–**	**–**	–	–
Taux d'intérêt	**289**	**(97)**	381	(129)
Au 31 décembre	**289**	**(97)**	381	(129)

Echéanciers des flux de trésorerie attendus

(en millions d'euros)	**31.12.2016**			
	3 mois ou moins	***Plus de 3 mois et moins de 1 an***	***Plus de 1 an et moins de 5 ans***	***Plus de 5 ans***
Actifs	**6 703**	**4 420**	**3 210**	**2 268**
Passifs	**(6 821)**	**(6 663)**	**(5 650)**	**(477)**
Exposition aux flux nets de trésorerie	**(118)**	**(2 243)**	**(2 440)**	**1 791**

(en millions d'euros)	31.12.2015			
	3 mois ou moins	*Plus de 3 mois et moins de 1 an*	*Plus de 1 an et moins de 5 ans*	*Plus de 5 ans*
Actifs	7 496	7 193	2 590	122
Passifs	(6 792)	(6 600)	(5 481)	(1 976)
Exposition aux flux nets de trésorerie	704	593	(2 891)	(1 854)

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Au 1er janvier	**(44)**	2
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	**(30)**	(36)
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice	**(64)**	(36)
Impôts différés	**33**	26
Au 31 décembre	**(105)**	(44)

Au 31 décembre 2016, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est un gain de 0,4 million EUR (au 31 décembre 2015 : une perte de 0,4 million EUR).

Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

(i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;

12 Instruments dérivés *(suite)*

(ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :

- le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement),
- le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;

(iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2016, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 6,9 millions EUR (au 31 décembre 2015 : un passif de 6,3 millions EUR).

13 Investissements financiers disponibles à la vente

	31.12.2016		31.12.2015	
(en millions d'euros)	***Valeur nette comptable***	***Juste valeur***	*Valeur nette comptable*	*Juste valeur*
Bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	68	68
Obligations et autres titres à revenu fixe	**26 185**	**26 185**	27 282	27 282
Actions	**319**	**319**	327	327
Total des investissements financiers	**26 504**	**26 504**	27 677	27 677

14 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

a *Actifs remis en garantie de passifs*

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Effets publics et valeurs assimilées	**330**	682
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 502**	3 754
Prêts et créances de la clientèle	**18 008**	18 909
Obligations et autres titres à revenu fixe	**14 083**	16 051
Actions et autres titres à revenu variable	**–**	–
Autres	**–**	–
	35 923	39 396

Le tableau ci-dessus représente les actifs dont une sûreté réelle légale garantit les engagements et notamment l'emprunt TLTRO II et des émissions de *Covered Bonds*. Le montant de tels actifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés en nantissement à des fins de financement ou de couverture des engagements. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus le surdimensionnement obligatoire éventuel, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers disponibles à des fins de financement ou de nantissement dans le groupement d'actifs concerné. Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés, en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations avec garantie, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard et des opérations de pension livrée.

Etats financiers consolidés (suite)

14 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés *(suite)*

b *Collatéraux acceptés en garantie d'actifs*

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 34 293 millions EUR au 31 décembre 2016 (35 815 millions EUR au 31 décembre 2015).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 29 036 millions EUR au 31 décembre 2016 (27 293 millions EUR au 31 décembre 2015). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

c *Transferts d'actifs financiers*

Dans le cadre de son activité, le groupe HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles il a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures *ad hoc*. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

(i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque le groupe HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de transférer ces flux de trésorerie sans délai à une contrepartie existe ;

(ii) la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication du groupe HSBC France continue ;

(iii) Aucune sortie de bilan n'a lieu lorsque HSBC France transfère son droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie issus d'actifs financiers, ou lorsqu'il conserve ce droit, mais s'engage à transférer les flux de trésorerie issus de ces actifs, étant entendu toutefois qu'il doit :

- soit conserver l'essentiel des risques et avantages associés à la propriété de l'actif transféré,
- soit renoncer à toute conservation ou transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, mais en garder le contrôle. Dans ce cas, les actifs financiers sont comptabilisés au bilan à hauteur de l'implication continue du groupe.

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres.

Etant donné que ces transactions concernent principalement des emprunts garantis, le bien apporté en nantissement de l'actif reste comptabilisé en totalité et l'engagement associé, reflet de l'obligation de HSBC France de racheter les actifs transférés à une date ultérieure à un prix fixé d'avance, est comptabilisé dans les dépôts bancaires ou de clients, selon le cas. En conséquence de ces opérations, HSBC France ne peut utiliser, vendre ou mettre en gage les actifs transférés pendant la durée de la transaction. HSBC France reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit de ces instruments apportés en nantissement. Les possibilités de la contrepartie en termes d'action récursoire ne se limitent pas aux actifs transférés.

14 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés *(suite)*

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé.

	31.12.2016		31.12.2015	
(en millions d'euros)	***Montant des actifs***	***Montant des passifs associés***	*Montant des actifs*	*Montant des passifs associés*
Opération de pension de titres	**12 483**	**12 570**	15 053	15 258
Opération de prêt de titres	**2 230**	**2 230**	5 398	5 398
Total	**14 713**	**14 800**	20 451	20 656

15 Participations dans les entreprises liées et partenariats

a *Entreprises liées*

Au 31 décembre 2016, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence que trois entités sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	31.12.2016		
	Activité	***Participation du groupe dans le capital***	***Capital***
HCM Holdings Ltd	**Gestion d'actifs**	**51 %**	**–**
HSBC Global Asset Management (Switzerland)	**Gestion d'actifs**	**50 %**	**–**
Service Epargne Entreprise	**Gestion d'actifs**	**14,4 %**	**–**

	31.12.2015		
	Activité	*Participation du groupe dans le capital*	*Capital*
HCM Holdings Ltd	Gestion d'actifs	51 %	–
HSBC Global Asset Management (Switzerland)	Gestion d'actifs	50 %	–
Service Epargne Entreprise	Gestion d'actifs	15,7 %	–

Etats financiers consolidés (suite)

15 Participations dans les entreprises liées et partenariats *(suite)*

Bien que le groupe HSBC France détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Dans le cas de la société Service Épargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes, le groupe HSBC France participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

b *Partenariats*

En décembre 2016, la gouvernance de HSBC Middle East Leasing Partnership (MELP), partenariat stratégique de leasing aéronautique, conclu entre HSBC Leasing France (85 %) et HSBC Bank Middle East Limited (15 %), a été amendée afin de passer d'un contrôle exclusif à un contrôle conjoint. Conformément à la norme IFRS 3R, ce changement de gouvernance est assimilé à un changement de contrôle, comptabilisé comme une vente de l'investissement, suivie d'une acquisition de 85 % de MELP.

Au 31 décembre 2016, la contribution de MELP dans le total du bilan consolidé du groupe HSBC France est de 533 millions EUR et de 10,6 millions EUR dans le résultat net consolidé.

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Coût		
Ecarts d'acquisition – valeur nette comptable	**235**	337
Autres immobilisations incorporelles – valeur nette comptable	**30**	37
Valeur actualisée des contrats d'assurance existants ('PVIF')	**460**	486
Total	**725**	860

a *Ecarts d'acquisition*

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, en ce compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT du groupe sont basées sur les lignes métier (*global business lines*). L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

Conformément à la norme IAS 36, le groupe HSBC France réalise un test de dépréciation, à chaque arrêté annuel ainsi qu'à chaque indice de perte de valeur. Ce test est réalisé en comparant la valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) avec sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Au 31 décembre 2016, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT ont été réalisés sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière a été déterminée selon l'approche dite du *Discounted Cash Flow* (DCF) qui consiste à valoriser une activité en actualisant, au coût des fonds propres, les flux de trésorerie disponibles pour l'actionnaire.

Les taux d'actualisation utilisés pour valoriser les différentes UGT sont en ligne avec le taux utilisé par le Groupe pour la France. Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs découle d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de variables financières et économiques, dont le taux sans risque ainsi qu'une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces paramètres financiers sont définis par la Direction selon les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

Les valeurs d'utilité ainsi obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés, ainsi qu'aux hypothèses de normalisation dans le temps de ces flux. La réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition implique nécessairement que la Direction recoure dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

	Ecart d'acquisition au 31.12.2016[1]	***Taux d'actualisation***	***Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale***	*Ecart d'acquisition au 31.12.2015[2]*	*Taux d'actualisation*	*Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale*
	En millions d'euros	*%*	*%*	*En millions d'euros*	*%*	*%*
Banques d'entreprises	**169**	**9,5**	**2,0**	169	8,6	2,0
Gestion d'actifs	**66**	**8,5**	**2,0**	66	7	2,0
Banque de détail	**–**	**8,5**	**2,0**	64	7	2,0
Banque privée	**–**	**9**	**2,0**	63	7,9	2,0
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listés ci-dessus	**235**			362		

1 *Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions EUR pour la Gestion d'actifs.*
2 *Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions EUR pour la Gestion d'actifs et 4 millions EUR pour la Banque de détail. Sont également inclus les droits au bail pour un montant de 12 millions EUR pour la Banque de détail.*

Etats financiers consolidés (suite)

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

Au 31 décembre 2016, les écarts d'acquisition suivants sont portés par HSBC France. En 2016, le groupe HSBC France a comptabilisé une dépréciation sur ses écarts d'acquisition de 127 millions EUR.

	Au 31.12.2015	**Au 31.12.2016**		
		Montant brut	Dépréciation	Montant net
Banques d'entreprises	169	**169**	**–**	**169**
Gestion d'actifs	66	**66**	**–**	**66**
Banque de détail	64	**64**	**(64)**	**–**
Banque privée	63	**63**	**(63)**	**–**
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listés ci-dessus	362	**362**	**(127)**	**235**

Banque d'entreprises

La valeur d'utilité de l'UGT Banque d'entreprises basée sur l'actualisation des flux futurs n'amène à constater aucune dépréciation. Le tableau ci-après présente une synthèse de la sensibilité de la valeur aux principaux paramètres financiers (variations en % de la valeur centrale) :

Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme				
	1,0 %	**1,5 %**	**2,0 %**	**2,5 %**	**3,0 %**
8,50 %	+ 3 %	+ 9 %	+ 15 %	+ 23 %	+ 32 %
8,75 %	- 0 %	+ 5 %	+ 11 %	+ 18 %	+ 27 %
9,00 %	- 4 %	+ 1 %	+ 7 %	+ 14 %	+ 21 %
9,50 %	- 9 %	- 5 %	Valeur centrale	+ 6 %	+ 12 %
10,00 %	- 14 %	- 10 %	- 6 %	- 1 %	+ 4 %
10,25 %	- 17 %	- 13 %	- 9 %	- 5 %	+ 0 %
10,50 %	- 19 %	- 15 %	- 12 %	- 8 %	- 3 %

Gestion d'actifs

Le test annuel réalisé n'amène à constater aucune dépréciation.

Banque de détail

La profitabilité de la banque de détail a été négativement affectée par l'environnement macroéconomique et financier dans lequel HSBC France opère, en particulier en raison de la persistance de taux d'intérêts bas voire négatifs qui pèsent sur la marge d'intermédiation et a conduit à un volume soutenu de renégociation de prêts immobiliers.

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

Considérant que cet environnement pourrait perdurer, et malgré le fait que les perspectives de profitabilité de l'activité de la Banque de détail demeurent positives à moyen terme, HSBC France a déprécié l'intégralité de l'écart d'acquisition de 64 millions EUR.

Banque privée

Compte tenu des performances financières de 2016 en deçà des projections attendues, de la persistance du contexte de taux bas et des évolutions réglementaires attendues, l'écart d'acquisition sur la Banque Privée a été déprécié dans son intégralité pour 63 millions EUR.

---

b *Autres immobilisations incorporelles*

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques incluent les logiciels acquis comme ceux conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement imputables et nécessaires à la création, la production et la préparation des logiciels pour être prêts à fonctionner de la manière prévue par la Direction. Les coûts encourus au titre de la maintenance en cours des logiciels sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

- Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ; et
- Les actifs incorporels à durée de vie limitée, hors valeur actualisée des contrats d'assurance à long terme en portefeuille, sont comptabilisés à leur coût retraité de l'amortissement et des pertes de dépréciation cumulées, et amortis sur leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile estimée correspond à la plus courte des deux durées de vie estimées légale et utile. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de la manière suivante :

– Marques commerciales	10 ans
– Logiciels créés	entre 3 et 5 ans
– Logiciels achetés	entre 3 et 5 ans
– Autres	généralement 10 ans

Etats financiers consolidés (suite)

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	***Fonds de commerce*** [1]	***Frais de développements informatiques internes*** [2]	***Acquisitions de logiciels externes***	***Autres***	***Total***
Coût					
Au 1er janvier 2016	**21**	**18**	**90**	**16**	**145**
Acquisitions	**–**	**18**	**8**	**–**	**26**
Cessions	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	**–**	**(2)**	**(1)**	**(3)**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres variations	**(21)**	**–**	**–**	**–**	**(21)**
Au 31 décembre 2016	**–**	**36**	**95**	**15**	**146**
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1er janvier 2016	**(9)**	**(18)**	**(79)**	**(2)**	**(108)**
Charges d'amortissement de l'année	**–**	**–**	**(7)**	**(1)**	**(8)**
Dépréciations de l'année	**–**	**–**	**–**	**(12)**	**(12)**
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	**–**	**2**	**1**	**3**
Cessions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres variations	**9**	**–**	**–**	**–**	**9**
Au 31 décembre 2016	**–**	**(18)**	**(84)**	**(14)**	**(116)**
Valeur comptable au 31 décembre 2016	**–**	**18**	**11**	**1**	**30**

1 *Le fonds de commerce est désormais présenté dans les écarts d'acquisition.*
2 *Concernent principalement les coûts internes de développement sur les projets liés aux initiatives stratégiques.*

(en millions d'euros)	*Fonds de commerce*	*Frais de développements informatiques internes*	*Acquisitions de logiciels externes*	*Autres*	*Total*
Coût					
Au 1er janvier 2015	21	18	82	16	137
Acquisitions	–	–	8	–	8
Cessions	–	–	–	–	–
Reprises de dépréciations utilisées	–	–	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–	–	–
Autres variations	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	21	18	90	16	145
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1er janvier 2015	(9)	(18)	(71)	(1)	(99)
Charges d'amortissement de l'année	–	–	(8)	–	(8)
Dépréciations de l'année	–	–	–	–	–
Reprises de dépréciations utilisées	–	–	–	–	–
Cessions	–	–	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–	–	–
Autres variations	–	–	–	(1)	(1)
Au 31 décembre 2015	(9)	(18)	(79)	(2)	(108)
Valeur comptable au 31 décembre 2015	12	–	11	14	37

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

c *PVIF*

Au sein de HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de *l'embedded value* laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (*Present Value of In-Force*) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurances HSBC Assurance Vie, qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Mouvements de la PVIF

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Au 1er janvier	**486**	334
Vieillissement du portefeuille	**(84)**	(75)
Valeur de la production	**41**	55
Changements d'hypothèses et autres variations	**77**	37
Impact des marchés	**(83)**	117
Ecarts d'expérience	**23**	18
Au 31 décembre	**460**	486

La PVIF passe de 486 millions EUR au 31 décembre 2015 à 460 millions EUR au 31 décembre 2016. Cette variation négative de 26 millions EUR s'explique essentiellement par :

– la détérioration des conditions économiques sur l'année affectant essentiellement le marché obligataire (les marchés actions sont restés stables) ;

– partiellement compensée par les évolutions de modèle :

• Retraitement de fin de projection (y compris traitement de la réserve de capitalisation résiduelle) avec un impact de 35 millions EUR ;

• Mise jour annuelle des hypothèses non-économiques (lois de rachat, lois de décès et frais généraux) avec un impact de 10 millions EUR.

Les autres changements sont non significatifs.

Impact sur la PVIF de modifications raisonnables des hypothèses clés [1]

	2016	2015
Taux moyen pondéré sans risque	**0,99 %**	1,57 %
Taux moyen pondéré d'actualisation des profits futurs	**1,84 %**	2,55 %
Hypothèse d'inflation des frais	**1,66 %**	1,70 %

Les marges pour risque au-delà du taux d'actualisation des profits sont [2]

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Risque opérationnel	**13**	10
Risque de modèle	**15**	15
Risque de volatilité	**68**	26

1 *Pour 2016, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 1,84 % auquel s'ajoute une marge de risque de 96 millions EUR. En 2015, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché est de 2,55 %, auquel s'ajoute une marge de risque de 51 millions EUR.*

2 *Les marges pour risque (risque de modèle, risque opérationnel et volatilité) sont explicitées séparément.*

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles *(suite)*

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de PVIF en millions EUR pour HSBC Assurances Vie.

	PVIF au 31.12.2016	PVIF au 31.12.2015
+ 100 points de bases du taux sans risque	**94**	16
− 100 points de bases du taux sans risque [1]	**(191)**	(121)
+ 100 points de bases du taux d'actualisation	**(20)**	(25)
− 100 points de bases du taux d'actualisation	**24**	28

1 *Lorsqu'une baisse de – 100 points de base du taux sans risque abouti à un taux négatif, l'effet de la PVIF est calculé sur un taux sans risque de 0 %.*

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer les impacts et avant tout changement dans le comportement des assurés.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et/ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéfices et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2016, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures lié à ces renonciations.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF :

(en millions d'euros)	**Impacts sur les gains/ pertes au 31.12.2016[1]**	Impacts sur les gains/ pertes au 31.12.2015[1]
Hausse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	**(6)**	(13)
Baisse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	**7**	13
Hausse de 10 % des taux de rachat	**(17)**	(28)
Baisse de 10 % des taux de rachat	**22**	31
Hausse de 10 % des niveaux de frais	**(30)**	(28)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	**30**	28

1 *Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt en 2016 et 2015.*

La variation des niveaux de frais est entièrement répercutée sur le bénéfice de l'assureur. Ainsi une hausse des frais constitue une charge pour le résultat de l'assureur impactant négativement ses bénéfices.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

17 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

L'article R. 511-16-4, I du Code monétaire et financier dispose que les entreprises ne sont pas tenues de publier ces informations lorsque ces dernières sont publiées par leur société consolidante établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne en application d'un dispositif équivalent.

Ces informations seront mises à disposition sur le site du Groupe HSBC (www.hsbc.com) avant le 31 décembre 2017, ce qui exempte le groupe HSBC France de publier ces informations de façon isolée.

18 Autres actifs et immobilisations corporelles

a *Autres actifs*

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Comptes de régularisation	**779**	852
Actifs destinés à la vente	**–**	–
Autres actifs	**214**	258
Immobilisations corporelles	**814**	828
Au 31 décembre	**1 807**	1 938

b *Immobilisations corporelles*

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

– les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;

– les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;

– les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Etats financiers consolidés (suite)

18 Autres actifs et immobilisations corporelles *(suite)*

(en millions d'euros)	***Terrains et constructions***	***Agencements et installations***	***Total***
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2016	**689**	**615**	**1 304**
Acquisitions	**2**	**30**	**32**
Ajustements de juste valeur	**(7)**	**–**	**(7)**
Cessions	**–**	**(18)**	**(18)**
Transferts	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**684**	**627**	**1 311**
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2016	**(28)**	**(448)**	**(476)**
Dotations aux amortissements de l'exercice	**(2)**	**(38)**	**(40)**
Cessions	**–**	**19**	**19**
Transferts	**–**	**–**	**0**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**(30)**	**(467)**	**(497)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	**654**	**160**	**814**

(en millions d'euros)	*Terrains et constructions*	*Agencements et installations*	*Total*
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2015	548	606	1 154
Acquisitions	84	31	115
Ajustements de juste valeur	60	–	60
Cessions	(3)	(23)	(26)
Ecarts de change	–	1	1
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–
Au 31 décembre 2015	689	615	1 304
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2015	(27)	(421)	(448)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(2)	(48)	(50)
Cessions	1	22	23
Ecarts de change	–	(1)	(1)
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–
Au 31 décembre 2015	(28)	(448)	(476)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	661	167	828

19 Portefeuille de transaction (Passif)

Les passifs du portefeuille de transaction sont classés comme "Portefeuille de transaction" s'ils ont été acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

Ces passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction".

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	**15 042**	9 803
Dépôts interbancaires	**7 436**	8 059
Dépôts clientèle	**1 669**	2 198
Autres dettes représentées par un titre	**2 321**	2 587
Total	**26 468**	22 647

En 2016, le groupe HSBC France a comptabilisé un gain de 16 millions EUR au titre de la réévaluation de son risque de crédit sur la dette comptabilisée en *trading* (gain de 29 millions EUR en 2015).

20 Passifs financiers sous option juste valeur

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	**108**	161
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers	**18**	19
Dettes représentées par un titre	**8 338**	8 296
Dettes subordonnées	**–**	–
Actions préférentielles	**–**	–
	8 464	8 476

Au 31 décembre 2016, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 420 millions EUR pour le groupe HSBC France (404 millions EUR au 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 99 millions EUR pour le groupe HSBC France (91 millions EUR au 31 décembre 2015).

En 2016, HSBC France a comptabilisé en résultat une perte de 11 millions EUR au titre de son propre risque de crédit (gain de 35 millions EUR en 2015).

21 Autres passifs

(en millions d'euros)	**2016**	2015
Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés	**419**	398
Dettes sur paiements à base d'actions	**17**	21
Autres éléments de passif d'assurance	**1**	2
Autres éléments de passif	**297**	493
Au 31 décembre	**734**	914

Etats financiers consolidés (suite)

22 Provisions pour risques et charges

HSBC France comptabilise une provision dès lors que les trois éléments suivants sont réunis :

– il existe une obligation actuelle résultant d'événement(s) passé(s) ;

– il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;

– le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

(en millions d'euros)	*Litiges clients*	*Procédures judiciaires et affaires réglementaires*	*Coûts de restructurations*	*Dettes éventuelles et engagement contractuels*	*Autres provisions*	*Total*
Au 1er janvier 2016	**–**	**82**	**19**	**5**	**26**	**132**
Dotations aux provisions	**–**	**41**	**68**	**4**	**25**	**138**
Provisions utilisées	**–**	**(3)**	**(10)**	**-**	**(23)**	**(36)**
Reprise de provisions	**–**	**(25)**	**(13)**	**(3)**	**(11)**	**(52)**
Variations de change, différences et autres mouvements	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**
Au 31 décembre 2016	**–**	**96**	**64**	**6**	**17**	**183**
Au 1er janvier 2015	–	85	32	4	26	147
Dotations aux provisions	–	6	3	4	20	33
Provisions utilisées	–	(5)	(15)	(1)	(16)	(37)
Reprise de provisions	–	(3)	(2)	(2)	(4)	(11)
Variations de change, différences et autres mouvements	–	(1)	1	–	–	–
Au 31 décembre 2015	–	82	19	5	26	132

Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 30.

23 Dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (voir Note 20).

	Valeur comptable	
(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	**276**	276
– sous option juste valeur	**–**	–
	276	276

23 Dettes subordonnées *(suite)*

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

		Valeur comptable	
(en millions d'euros)		**31.12.2016**	31.12.2015
260 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	**260**	260
16 millions EUR	Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable . . .	**16**	16
		276	**276**

24 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Les soldes représentés dans cette note ci-dessous ne correspondront pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés au principal et aux paiements de coupons futurs (sauf pour les passifs et dérivés détenus à des fins de transaction). En outre, les prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, ainsi que les garanties financières et autres contrats similaires, ne figurent généralement pas au bilan.

Les flux de trésorerie exigibles au titre des comptes clients sont principalement remboursables à vue ou suite à un court préavis, conformément aux dispositions contractuelles. Toutefois, en pratique, les soldes de dépôts à court terme restent stables car les entrées et sorties se compensent globalement, tandis qu'une large part des engagements de prêt expirent sans être utilisés. Ainsi, le groupe gère ses produits de bilan dans le respect de ses directives en matière de gestion des liquidités et des conditions agréées par son comité de gestion actif-passif.

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs, passifs et engagements hors bilan consolidés par maturité contractuelle restante à la date du bilan. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse de maturité de la manière suivante :

– A l'exception des opérations de mise ou prise en pension et des dettes représentées par des titres, les actifs et passifs du portefeuille de transactions (y compris les dérivés de transaction) sont inclus dans la rubrique "A vue" et non en fonction de leur maturité contractuelle car les position de *trading* ne sont détenues en général que pour de courtes périodes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité ;

– Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus de 5 ans". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis que la contrepartie de l'instrument doit notifier. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus de 5 ans";

– Les passifs et actifs non financiers qui n'ont pas de maturité contractuelle (tels que les immobilisations corporelles, l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles, les actifs et passifs d'impôt différés et exigibles et les passifs d'avantages postérieurs à l'emploi) sont inclus dans la rubrique "A plus de 5 ans";

– Les instruments financiers inclus dans les actifs et passifs des entités en cours de cession sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la transaction de cession. Les passifs sous contrats d'assurance sont classés dans les rubriques moins de 5 ans. Les passifs sous contrat d'investissement sont classés en accord avec leur maturité contractuelle ;

– Les prêts et autres engagements de crédit sont classés selon la première date à laquelle ils peuvent être utilisés.

Etats financiers consolidés (suite)

24 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité *(suite)*

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

	31.12.2016					
(en millions d'euros)	*A vue*	*A moins de 3 mois*	*Entre 3 et 12 mois*	*Entre 1 et 5 ans*	*A plus de 5 ans*	*Total*
Dettes envers les établissements de crédit [1]	**696**	**3 793**	**553**	**4 819**	**2 308**	**12 169**
Comptes créditeurs de la clientèle [1]	**29 304**	**2 998**	**1 588**	**276**	**103**	**34 269**
Opérations de mise en pension – Hors trading [1]	**–**	**7 479**	**114**	**–**	**–**	**7 593**
Portefeuille de transaction	**26 468**	**–**	**–**	**–**	**–**	**26 468**
Passifs financiers sous option juste valeur	**–**	**1 503**	**2**	**4 214**	**2 775**	**8 494**
Instruments dérivé	**43 376**	**5**	**56**	**513**	**63**	**44 013**
Dettes représentées par un titre	**–**	**926**	**4 479**	**1 211**	**–**	**6 616**
Dettes subordonnées	**–**	**–**	**–**	**–**	**288**	**288**
Autres passifs financiers	**–**	**818**	**400**	**84**	**578**	**1 880**
Sous-total	**99 844**	**17 522**	**7 192**	**11 117**	**6 115**	**141 790**
Engagements de financement	**891**	**487**	**1 242**	**17 055**	**2 823**	**22 498**
Garanties financières	**590**	**–**	**–**	**–**	**–**	**590**
Total au 31 décembre 2016	**101 325**	**18 009**	**8 434**	**28 172**	**8 938**	**164 878**

1 *Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.*

	31.12.2015					
(en millions d'euros)	*A vue*	*A moins de 3 mois*	*Entre 3 et 12 mois*	*Entre 1 et 5 ans*	*A plus de 5 ans*	*Total*
Dettes envers les établissements de crédit [1]	1 658	1 945	417	3 082	38	7 140
Comptes créditeurs de la clientèle [1]	27 309	3 104	2 049	280	122	32 864
Opérations de mise en pension de la clientèle – Hors trading [1]	–	10 097	186	–	–	10 283
Portefeuille de transaction	22 647	–	–	–	–	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur	–	91	16	5 831	2 713	8 651
Instruments dérivés	46 259	5	97	306	236	46 903
Dettes représentées par un titre	–	3 438	4 471	2 595	–	10 504
Dettes subordonnées	–	–	–	–	283	283
Autres passifs financiers	2	668	527	126	512	1 835
Sous-total	97 875	19 348	7 763	12 220	3 904	141 110
Engagements de financement	737	1 347	2 164	16 416	2 996	23 660
Garanties financières	452	–	–	–	–	452
Total au 31 décembre 2015	99 064	20 695	9 927	28 636	6 900	165 222

1 *Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.*

24 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité *(suite)*

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

	31.12.2016						
(en millions d'euros)	*A moins de 1 mois*	*Entre 1 mois et 1 an*	***Sous-total à moins de 1 an***	*Entre 1 et 5 ans*	*Après 5 ans*	*Sous-total après plus de 1 an*	***Total***
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	5	57	**62**	347	6 896	**7 243**	**7 305**
Prêts et créances sur les établissements de crédit [1]	490	1 300	**1 790**	1 458	131	**1 589**	**3 379**
Prêts et créances sur la clientèle [1]	2 675	6 541	**9 216**	18 987	13 124	**32 111**	**41 327**
Opérations de prise en pension– Hors *trading* [1]	7 019	4 843	**11 862**	–	–	**–**	**11 862**
Investissements financiers disponibles à la vente	324	2 370	**2 694**	15 091	8 719	**23 810**	**26 504**
Autres actifs financiers	38	135	**173**	13	22	**35**	**208**
Au 31 décembre 2016	10 551	15 246	**25 797**	35 896	28 892	**64 788**	**90 585**
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit [1]	3 646	1 387	**5 033**	4 760	2 268	**7 028**	**12 061**
Comptes créditeurs de la clientèle [1]	30 602	3 285	**33 887**	263	70	**333**	**34 220**
Opérations de mise en pension – Hors *trading* [1]	7 361	231	**7 592**	–	–	**–**	**7 592**
Passifs financiers sous option juste valeur	1 503	2	**1 505**	4 190	2 769	**6 959**	**8 464**
Dettes représentées par un titre	64	5 341	**5 405**	1 211	–	**1 211**	**6 616**
Passifs des contrats d'assurance	–	1 546	**1 546**	6 967	12 789	**19 756**	**21 302**
Autres passifs financiers	83	129	**212**	26	445	**471**	**683**
Dettes subordonnées	–	–	**–**	–	276	**276**	**276**
Au 31 décembre 2016	43 259	11 921	**55 180**	17 417	18 617	**36 034**	**91 214**

1 *Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.*

Etats financiers consolidés (suite)

24 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité *(suite)*

	31.12.2015						
(en millions d'euros)	*A moins de 1 mois*	*Entre 1 mois et 1 an*	*Sous-total à moins de 1 an*	*Entre 1 et 5 ans*	*Après 5 ans*	*Sous-total après plus de 1 an*	*Total*
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	50	133	183	317	6 268	6 585	6 768
Prêts et créances sur les établissements de crédit [1]	823	560	1 383	3 120	157	3 277	4 660
Prêts et créances sur la clientèle [1]	2 894	5 879	8 773	16 702	13 049	29 751	38 524
Opérations de prise en pension– Hors *trading* [1]	6 428	3 391	9 819	344	–	344	10 163
Investissements financiers disponibles à la vente	308	3 119	3 427	14 977	9 273	24 250	27 677
Autres actifs financiers	27	182	209	17	23	40	249
Au 31 décembre 2015	10 530	13 264	23 794	35 477	28 770	64 247	88 041
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit [1]	3 247	720	3 967	3 081	38	3 119	7 086
Comptes créditeurs de la clientèle [1]	27 892	4 548	32 440	280	91	371	32 811
Opérations de mise en pension – Hors *trading* [1]	9 652	631	10 283	–	–	–	10 283
Passifs financiers sous option juste valeur	91	16	107	5 740	2 629	8 369	8 476
Dettes représentées par un titre	2 350	5 556	7 906	2 595	–	2 595	10 501
Passifs des contrats d'assurance	–	34	34	28	20 881	20 909	20 943
Autres passifs financiers	163	149	312	19	427	446	758
Dettes subordonnées	–	–	–	–	276	276	276
Au 31 décembre 2015	43 395	11 654	55 049	11 743	24 342	36 085	91 134

1 *Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.*

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risque pages 146 et suivantes.

25 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément.

Instruments financiers faisant l'objet de compensation au bilan :

(en millions d'euros)	*Montant brut des instruments financiers*	*Netting brut au bilan*	*Montant net au bilan*	*Valeur non compensée au bilan*			*Valeur nette*
				Instruments financiers	*Autres dépôts de garanties*	*Dépôts garantie espèces*	
Au 31 décembre 2016							
Instruments financiers à l'actif							
Dérivés	**59 119**	**(11 752)**	**47 367**	**36 176**	**112**	**7 726**	**3 353**
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	**34 128**	**(22 165)**	**11 963**	**2 341**	**9 461**	**161**	**–**
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	**101**	**–**	**101**	**–**	**101**	**–**	**–**
– actifs non liés aux activités de marché	**34 027**	**(22 165)**	**11 862**	**2 341**	**9 360**	**161**	**–**
Prêts et créances hors opérations de prise en pension	**744**	**(109)**	**635**	**–**	**–**	**–**	**635**
Total	**93 991**	**(34 026)**	**59 965**	**38 517**	**9 573**	**7 887**	**3 988**
Au 31 décembre 2016							
Instruments financiers au passif							
Dérivés	**55 765**	**(11 752)**	**44 013**	**36 179**	**1 204**	**6 198**	**432**
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	**29 757**	**(22 165)**	**7 592**	**2 341**	**5 097**	**154**	**–**
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– actifs non liés aux activités de marché	**29 757**	**(22 165)**	**7 592**	**2 341**	**5 097**	**154**	**–**
Comptes de la clientèle hors opérations de mise en pension	**109**	**(109)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total	**85 631**	**(34 026)**	**51 605**	**38 520**	**6 301**	**6 352**	**432**

Etats financiers consolidés (suite)

25 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif *(suite)*

(en millions d'euros)	*Montant brut des instruments financiers*	*Netting brut au bilan*	*Montant net au bilan*	*Valeur non compensée au bilan*			*Valeur nette*
				Instruments financiers	*Autres dépôts de garanties*	*Dépôts garantie espèces*[1]	
Au 31 décembre 2015							
Instruments financiers à l'actif							
Dérivés	58 520	(9 036)	49 484	38 842	113	8 437	2 092
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	36 057	(25 791)	10 266	119	9 905	242	–
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	103	–	103	–	103	–	–
– actifs non liés aux activités de marché	35 954	(25 791)	10 163	119	9 802	242	–
Prêts et créances hors opérations de prise en pension	776	(110)	666	–	–	–	666
Total	95 353	(34 397)	60 416	38 961	10 018	8 679	2 758
Au 31 décembre 2015							
Instruments financiers au passif							
Dérivés	55 939	(9 036)	46 903	38 847	637	6 860	559
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	36 409	(25 791)	10 618	119	10 416	83	–
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	335	–	335	–	335	–	–
– actifs non liés aux activités de marché	36 074	(25 791)	10 283	119	10 081	83	–
Dépôts des banques hors opérations de mise en pension	–	–	–	–	–	–	–
Comptes de la clientèle hors opérations de mise en pension	110	(110)	–	–	–	–	–
Total	92 458	(34 937)	57 521	38 966	11 053	6 943	559

1 *En application de la norme IAS 32 §42, HSBC a appliqué la compensation sur les dépôts de garantie espèces à compter du mois de décembre 2015. L'encours de dérivés est présenté net de garantie espèces.*

25 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif *(suite)*

Les dérivés et les opérations de pension inclus dans les montants non compensatoires au bilan concernent les opérations où :

– la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre où un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute où les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits ; et

– les garanties reçues ou données remplissent les critères des opérations décrites ci-dessus.

HSBC France compense certains prêts et créances à la clientèle et comptes de la clientèle quand les critères de compensation sont satisfaits et quand les montants présentés ci-dessus représentent le sous-ensemble du montant total comptabilisé au bilan. Dans ce sous-ensemble, les prêts et créances à la clientèle et les comptes de la clientèle inclus dans le montant non compensé au bilan concerne principalement les opérations où la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre où un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité où de banqueroute où les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits.

26 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2016 à 337 millions EUR divisé en 67 437 827 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	Nombre d'actions de HSBC France	*Montant (en millions d'euros)*
Au 1er janvier 2016	**67 437 827**	**337**
Actions émises	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**67 437 827**	**337**
Au 1er janvier 2015	67 437 827	337
Actions émises	–	–
Au 31 décembre 2015	67 437 827	337

27 Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que garanties ainsi que les passifs éventuels liés aux procédures judiciaires ou aux questions règlementaires sont des obligations possibles qui peuvent provenir d'évènements antérieurs dont la survenance sera confirmée uniquement par la réalisation (ou non) d'un ou plusieurs évènements futurs sur lesquels le groupe HSBC France n'a pas un plein contrôle ; ou bien des obligations présentes qui proviennent d'évènements antérieurs mais qui ne sont pas comptabilisées car il est probable que leur règlement nécessite la cession d'avantages économiques, ou bien car le montant de ces obligations ne peut pas être mesuré de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Etats financiers consolidés (suite)

27 Engagements de financement et de garantie *(suite)*

a *Engagements de financement et de garantie*

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Montants contractuels		
Engagements de garantie donnés		
Garanties et actifs donnés en garantie	**4 373**	4 600
Autres	**–**	–
	4 373	4 600
Engagements de financement donnés[1]		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	**752**	689
Autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements[2]		
– à un an ou moins	**4 785**	6 887
– à plus d'un an	**19 879**	19 410
	25 416	26 986

1 *Hors garanties financières qui sont présentées séparément dans le tableau suivant.*
2 *Sur la base de la maturité contractuelle prévue à l'origine.*

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principaux montants nominaux des opérations hors-bilan pour les comptes de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Les sommes figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale du groupe en vertu d'un grand nombre de garanties accordées individuellement. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures de gestion du risque de crédit globales du groupe. Les garanties arrivant à échéance à plus d'un an sont soumises à l'examen annuel de crédit du groupe.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

Contrats de garantie financière

Les passifs sous contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à la juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à a valeur actualisée des honoraires à percevoir. En conséquence les passifs sous garantie financière sont valorisés à hauteur du montant le plus élevé entre la juste valeur initiale moins les amortissements cumulés et la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre les obligations.

27 Engagements de financement et de garantie *(suite)*

b *Garanties*

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

	31.12.2016		31.12.2015	
(en millions d'euros)	***Garanties au profit de tiers clients***	***Garanties du groupe au profit des filiales HSBC***	*Garanties au profit de tiers clients*	*Garanties du groupe au profit des filiales HSBC*
Type de garantie				
Garanties financières [1]	**590**	**9**	452	6
Substituts de crédit [2]	**2 451**	**80**	2 279	106
Autres garanties [3]	**1 163**	**80**	1 652	105
Total	**4 204**	**169**	4 383	217

1 *Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.*

2 *Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.*

3 *Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.*

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet à une revue annuelle de la Direction du Crédit.

Le groupe HSBC France n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

28 Opérations de location-financement

a *Principes comptables*

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autres qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats, après déduction des charges non acquises, est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Etats financiers consolidés (suite)

28 Opérations de location-financement *(suite)*

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs".

Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

b *Engagements et opérations de location-financement*

Au 31 décembre 2016, les opérations de location-financement s'élèvent à 39 millions EUR pour HSBC France (au 31 décembre 2015 : 10 millions EUR).

Il n'y a pas de paiement futur minimum de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

c *Crédit à recevoir au titre des credits-bails financiers et opérationnels*

HSBC France loue un large éventail d'actifs à des tierces personnes, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à ces tierces parties, ou loués pour une durée supplémentaire. Les preneurs à bail peuvent toucher une participation à tout produit éventuellement réalisé sur la vente. Les redevances touchées pendant la durée du crédit-bail seront soit d'un montant fixe, soit variables pour rendre compte de l'évolution, entre autres, de la fiscalité ou des taux d'intérêt. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégageant un revenu financier.

Contrats de crédit-bail financier

	31.12.2016			31.12.2015		
(en millions d'euros)	***Total paiements futurs minimum***	***Produits financiers non acquis***	***Valeur actuelle***	*Total paiements futurs minimum*	*Produits financiers non acquis*	*Valeur actuelle*
Paiements financiers à recevoir :						
– à moins de 1 an	**471**	**(78)**	**393**	548	(75)	473
– à plus de 1 an et à moins de 5 ans . . .	**1 566**	**(185)**	**1 381**	1 651	(197)	1 454
– à plus de 5 ans	**932**	**(87)**	**845**	1 041	(114)	927
Total	**2 969**	**(350)**	**2 619**	3 240	(386)	2 854

Au 31 décembre 2016, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 138 millions EUR (2015 : 124 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrable.

29 Entités structurées

a *Entités structurées consolidées par HSBC France*

Total des actifs des entités structurées consolidées par le groupe HSBC France, répartis par type d'entité

(en millions d'euros)	*Titrisation*	*Fonds gérés par le groupe HSBC France*	*Autres*	*Total*
Au 31 décembre 2016	**–**	**3**	**3**	**6**
Au 31 décembre 2015	–	2	4	6

b *Principes généraux*

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés ne sont dirigées que par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC France est déterminée selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC France détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par le groupe HSBC France font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. Le groupe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisation

HSBC France fait appel à des entités structurées pour titriser des prêts et avances à la clientèle dans l'objectif de diversifier ses sources de financement. Les prêts et avances sont transférés par HSBC France aux entités structurées en échange d'espèces, et les entités structurées émettent en contrepartie des titres souscrits par des investisseurs.

Fonds gérés par le groupe HSBC France

Le groupe HSBC France met en place et gère des OPCVM monétaires et non monétaires, afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsque HSBC France intervient en tant que principal et non en tant qu'agent, HSBC France contrôle et consolide lesdits fonds.

Fonds non gérés par le groupe HSBC France

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers pour répondre aux besoins de l'activité et à ceux des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC France

On considère que HSBC France est le sponsor d'une autre entité si, outre le maintien d'une participation dans ladite entité, il joue un rôle clé dans la création de cette entité ou dans la réunion des contreparties concernées lors d'une transaction structurée. HSBC France n'est pas considéré comme un sponsor si son unique participation consiste à fournir des services et il cesse d'être un sponsor dès lors qu'il n'a plus de participation dans ladite entité structurée.

Les actifs transférés à ces entités de même que les revenus perçus de ces entités en 2015 et 2014 ne sont pas significatifs.

Etats financiers consolidés (suite)

29 Entités structurées *(suite)*

Autres

HSBC France conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, lors de financements d'actifs et financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

c *Entités structurées non consolidées par HSBC France*

La notion d'"entités structurées non consolidées" se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par HSBC France. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC France entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le total actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles HSBC France détient un intérêt à la date du *reporting*, ainsi que l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte attribuable à cet intérêt.

(en millions d'euros)	*Fonds gérés par HSBC France*	*Fonds non gérés par HSBC France*	*Autres*	*Total*
Au 31 décembre 2016				
Total des actifs des entités structurées non consolidées	**52**	**160**	**2**	**214**
Trésorerie	**–**	**–**	**–**	**–**
Actifs de transaction	**–**	**–**	**–**	**–**
Actifs financiers sous option de juste valeur	**3**	**1**	**–**	**4**
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**
Prêts et créances à la clientèle	**–**	**–**	**–**	**–**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**
Investissements financiers	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres actifs	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	**3**	**1**	**–**	**4**
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	**–**	**–**	**–**	**–**
Exposition maximale du groupe	**3**	**1**	**–**	**4**

29 Entités structurées *(suite)*

(en millions d'euros)	*Fonds gérés par HSBC France*	*Fonds non gérés par HSBC France*	*Autres*	*Total*
Au 31 décembre 2015				
Total des actifs des entités structurées non consolidées	44	134	2	180
Trésorerie	–	–	–	–
Actifs de transaction	–	–	–	–
Actifs financiers sous option de juste valeur	2	1	–	3
Dérivés	–	–	–	–
Prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–
Investissements financiers	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	2	1	–	3
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–
Exposition maximale du groupe	2	1	–	3

L'exposition maximale de HSBC France au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de la perte que HSBC France pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence. Ces intérêts dans des entités structurées non consolidées sont liés aux transactions et peuvent résulter de l'octroi de liquidités ou d'un financement apporté par HSBC France aux entités structurées non consolidées.

– Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au notionnel de l'instrument.

– Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au montant de l'investissement tel qu'affiché au bilan à la date de *reporting*.

Le montant maximum de perte potentielle de HSBC France n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC France au risque de perte.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 166 et suivantes du Document de référence 2016, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2016.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du Groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (US *Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec entre autres le Département américain de la Justice ("DoJ" - *US Department of Justice*), (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB – *Federal Reserve Board*).

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" – *Office of Foreign Assets Control*) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, ainsi qu'un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec un bureau du Département américain du Trésor, le *Financial Crimes Enforcement Network* ("FinCEN"), et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC").

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines, et se sont engagées, entre autres, à continuer de coopérer pleinement avec le DoJ dans toute enquête, à ne pas commettre un crime en vertu du droit fédéral américain après la signature de ces accords, et à désigner un contrôleur indépendant (le "*Monitor*"). Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. En février 2017, le *Monitor* a remis son troisième rapport annuel de suivi. Au travers de son suivi au niveau des pays, le *Monitor* a pu identifier des problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales, qui font l'objet de revue entre le DoJ et HSBC.

HSBC Bank USA a également conclu avec l'OCC un accord homologué par une ordonnance, qui lui impose des mesures correctrices telles que relevées dans le dernier rapport d'analyse de l'OCC précédant l'accord, et restreignant dans une certaine mesure la possibilité pour HSBC Bank USA d'acquérir directement ou indirectement le contrôle ou de détenir une participation dans toute nouvelle filiale financière, ou de commencer toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf accord préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

Les accords conclus avec les autorités américaines et britanniques ont donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'empêchent pas que d'autres procédures contentieuses de droit privé puissent être initiées au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative au BSA, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de BSA, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de sanctions financières internationales ou tout autre sujet non couvert par les différents accords.

30 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC *(suite)*

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen), ainsi que sur les modalités de communication desdits taux.

HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a déterminé que la durée de participation de HSBC à ses pratiques était de 1 mois et a prononcé contre HSBC une amende de 33,6 millions EUR dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres groupes bancaires contribuant à la fixation du taux Euribor, ont été nommées, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, pour le compte de personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers prétendument liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à la contribution à la fixation du taux Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'Etat de New York. En mai 2016, HSBC a conclu un accord de principe avec les plaignants pour mettre un terme à cette action collective sous réserve de la validation par la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis. La charge correspondant au montant de cette transaction a été répartie entre les filiales HSBC concernées par les faits de ce litige, parmi lesquelles HSBC France.

31 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculé au Royaume-Uni.

Un exemplaire du rapport annuel du Groupe HSBC peut être obtenu à l'adresse suivante :
HSBC Holdings plc
8 Canada Square
London
E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

Etats financiers consolidés (suite)

31 Transactions avec des parties liées *(suite)*

a *Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants*

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

	31.12.2016			31.12.2015		
(en milliers d'euros)	***Nombre de personnes***	***Solde le plus élevé pendant l'année*** [1]	***Solde au 31 décembre*** [1]	*Nombre de personnes*	*Solde le plus élevé pendant l'année* [1]	*Solde au 31 décembre* [1]
Prêts	**19**	**22 919**	**7 308**	19	78 861	19 502
Cartes de crédit	**19**	**46**	**26**	19	107	26
Garanties	**19**	**10 112**	**4 961**	19	10 112	10 112

1 *Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.*

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

(en milliers d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Avantages à court terme	**174**	165
Avantages postérieurs à l'emploi	**71**	160
Avantages à long terme	**–**	–
Indemnités de fin de contrat de travail	**45**	178
Paiements en actions	**697**	1 659
	987	2 162

Actions et options détenues par les dirigeants :

	31.12.2016 [1]	31.12.2015 [1]
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées) [2]	**–**	–
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées) [2]	**997 315**	1 802 227

1 *Le nombre de dirigeants principaux (incluant les mandataires sociaux et les administrateurs salariés) était de six personnes au 31 décembre 2016 et de sept personnes au 31 décembre 2015.*
2 *Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.*

Le Rapport du Président contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 57 et suivantes).

31 Transactions avec des parties liées *(suite)*

b *Transactions avec les autres parties liées*

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Les transactions liées avec les entités consolidées par mise en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir du groupe HSBC France et d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	**2016**		2015	
	Montant le plus élevé au cours de l'année	***Solde au 31 décembre***	*Montant le plus élevé au cours de l'année*	*Solde au 31 décembre*
Actif				
Portefeuille de transaction	**9 293**	**531**	4 753	888
Instruments dérivés	**24 949**	**18 759**	24 867	17 906
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**772**	**269**	1 162	809
Prêts et créances sur la clientèle	**953**	**21**	222	186
Opérations de prises et mises en pension de titres	**1 984**	**640**	3 758	1 105
Investissements financiers	**549**	**550**	348	313
Autres actifs	**322**	**215**	340	280
Comptes de régularisation	**65**	**45**	91	47
Actifs financiers sous option juste valeur	**398**	**280**	462	395
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	**4 521**	**4 521**	1 956	566
Comptes créditeurs de la clientèle	**1 055**	**63**	87	67
Opérations de pension	**6 627**	**3 659**	9 962	5 360
Portefeuille de transaction	**8 450**	**3 151**	7 960	3 897
Instruments dérivés	**21 808**	**16 146**	24 164	14 290
Autres passifs	**193**	**97**	216	170
Comptes de régularisation	**143**	**104**	136	124
Passifs financiers sous option juste valeur	**–**	**–**	–	–
Dettes subordonnées	**260**	**260**	260	260
Garanties	**248**	**170**	290	217
Compte de résultat				
Intérêts et produits assimilés [1]		**43**		43
Intérêts et charges assimilées [1]		**31**		14
Commissions (produits)		**89**		87
Commissions (charges)		**115**		99
Résultat net de cession des investissements financiers		**–**		–
Autres produits d'exploitation		**–**		–
Dividendes reçus		**–**		–
Frais généraux et administratifs		**106**		88

1 *Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 6,4 millions EUR en 2016 (2,5 millions EUR en 2015).*

32 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2016.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Liste des sociétés consolidées

Le groupe HSBC France classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. La politique de consolidation du groupe HSBC France est décrite dans la Note 1.2.a.

a *Filiales de HSBC France*

Sociétés consolidées	*Pays de constitution ou d'enregistrement*	*Méthode de consolidation**	*Activité principale*	Part du capital détenu par le groupe HSBC France **% 2016**	% 2015
Réseaux bancaires					
HSBC Factoring (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	IG	Sté de services	**99,9**	99,9
SARL Neuilly Valeurs [1]	France	IG	Sté de portefeuille	**–**	100,0
SCI Hervet Mathurins	France	IG	Sté immobilière	**100,0**	100,0
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT) [1]	France	IG	Sté de services	**–**	100,0
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	**85,0**	85,0
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEM 5	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEM 9	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEM 25	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEMPAR 4	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Elysées Immo Invest	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
FDM 5	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
FDM 6 [1]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
Finanpar 2	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Finanpar 7	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	**100,0**	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Middle East Leasing Partnership [3]	Dubai	IG	Sté financière	**–**	85,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Services (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC SFH (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Trinkaus Gesellschaft für KMl oHG [1]	Allemagne	IG	Sté financière	**–**	90,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI)/compartiment [6]	France	IG	Sté financière	**16,7**	16,7
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang ba [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang er [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang jiu [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang liu [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang qi [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang san [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang shi [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0

* *IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.*
1 *Liquidation.*
2 *Fusion.*
3 *Déconsolidation.*
4 *Entrée dans le périmètre.*
5 *Changement de nom en 2015.*
6 *Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.*

33 Liste des sociétés consolidées *(suite)*

Sociétés consolidées	*Pays de constitution ou d'enregistrement*	*Méthode de consolidation**	*Activité principale*	Part du capital détenu par le groupe HSBC France % **2016**	% 2015
SAF Chang jiang shi'er	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang shiyi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang shi liu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang shi wu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang wu [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang yi [2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Palissandre [1]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang ba	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang er	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang jiu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang liu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang qi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang san	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi ba	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi er	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi jiu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi liu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi qi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi wu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shiyi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang wu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang yi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Société Financière et Mobilière (SFM)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Société Immobilière Malesherbes-Anjou [2]	France	IG	Sté immobilière	**–**	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	**60,0**	60,0
Thasosfin	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	MEE	Sté financière	**51,0**	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Service Epargne Entreprise	France	MEE	Sté de services	**14,4**	15,7
HSBC Global Asset Management (France)	France	IG	Sté de gestion	**100,0**	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	MEE	Sté financière	**50,0**	50,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de services	**100,0**	100,0
Sinopia TRS1 [1]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0

* *IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.*
1 *Liquidation.*
2 *Fusion.*
3 *Déconsolidation.*
4 *Entrée dans le périmètre.*
5 *Changement de nom en 2015.*
6 *Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.*

Etats financiers consolidés (suite)

33 Liste des sociétés consolidées *(suite)*

Sociétés consolidées	*Pays de constitution ou d'enregistrement*	*Méthode de consolidation**	*Activité principale*	Part du capital détenu par le groupe HSBC France **% 2016**	% 2015
Assurance					
HSBC Assurances Vie (France)	France	IG	Sté d'assurance	**100,0**	100,0
SCI HSBC Assurances Immo	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
OPCVM6 - Elysées Ecrins FCP	France	IG	Sté financière	**99,8**	100,0
OPCVM8 - Erisa Diversifié N2 FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
OPCVM9 - Erisa Opportunités FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Destination 3-6-8 FCP3DEC[3]	France	IG	Sté financière	**–**	86,0
HSBC Horizon 2013-2015 FCP[3]	France	IG	Sté financière	**–**	71,1
HSBC Horizon 2016-2018 FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	67,8
HSBC Horizon 2034-2036 A FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**90,2**	90,5
HSBC Japane.eq. CL.H EUR C.3DEC[1]	France	IG	Sté financière	**–**	65,1
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**50,2**	50,1
HSBC MUL.AS.DYN.EUR.AD FCP4DEC[4]	France	IG	Sté financière	**63,0**	–
HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC	France	IG	Sté financière	**51,9**	54,6
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC	France	IG	Sté financière	**65,8**	59,4
HHSBC WORLD EQUITY FCP 3DEC[4]	France	IG	Sté financière	**51,8**	–
Autres					
Charterhouse Management Services Limited (CMSL)	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Keyser Ullman Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Valeurs Mobilières Elysées	France	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0

* *IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.*
1 *Liquidation.*
2 *Fusion.*
3 *Déconsolidation.*
4 *Entrée dans le périmètre.*
5 *Changement de nom en 2015.*
6 *Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.*

33 Liste des sociétés consolidées *(suite)*

b *Principales évolutions du périmètre de consolidation*

Cessions ou Liquidations

FDM 6
HSBC Japane.eq.CL.H EUR C.3DEC
HSBC Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG
SAF Palissandre
SARL Neuilly Valeurs
Sinopia TRS 1
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT)

Fusions [1]

SAF Chang jiang ba
SAF Chang jiang er
SAF Chang jiang jiu
SAF Chang jiang liu
SAF Chang jiang qi
SAF Chang jiang san
SAF Chang jiang shi
SAF Chang jiang wu
SAF Chang jiang yi
Société Immobilière Malesherbes-Anjou

Déconsolidations

HSBC Destination 3-6-8 FCP3DEC
HSBC Horizon 2013-2015 FCP
HSBC Middle East Leasing Partnership [2]

Entrées dans le périmètre

HSBC MUL.AS.DYN.EUR.AD FCP4DEC
HSBC WORLD EQUITY FCP 3DEC

1 *Les filiales SAF Chang jiang ba, SAF Chang jiang er, SAF Chang jiang jiu, SAF Chang jiang liu, SAF Chang jiang qi, SAF Chang jiang san, SAF Chang jiang shi, SAF Chang jiang wu, SAF Chang jiang yi ont été fusionnées au sein de l'entité HSBC Leasing (France).*
2 *Le changement de gouvernance de HSBC Leasing Middle East Partnership a entraîné sa déconsolidation. Les actifs, passifs et résultats de ce partenariat sont dorénavant portés directement par HSBC Leasing (France) à hauteur de 85%.*

Etats financiers consolidés (suite)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
HSBC FRANCE
103, avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

– le contrôle des comptes consolidés de la société HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– la justification de nos appréciations ;

– la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.2.c et 1.2.d de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes sur base individuelle et de portefeuille.

– Votre société a constaté des écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises passés. Ces écarts sont affectés aux unités génératrices de trésorerie pour procéder à un test de dépréciation à chaque arrêté annuel ainsi qu'à chaque indice de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 16.a aux états financiers. Nous avons examiné les conditions dans lesquelles cet exercice a été effectué, contrôlé sa correcte réalisation et apprécié la pertinence, la cohérence des paramètres utilisés et des dépréciations comptabilisées.

– Votre société a reconnu des relations de couverture de flux de trésorerie selon les modalités décrites dans la note 12.a aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les conditions dans lesquelles ce traitement a été effectué et le dispositif de contrôle mis en place, et à vérifier le caractère approprié des tests d'efficacité réalisés et des méthodes comptables retenues par votre société.

– Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 1.2.c, 1.2.d, 10, 8, 11, 12, 13, 20, 23, et 19 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

– Votre société procède à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat (note 10 de l'annexe). Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

– Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les incertitudes éventuelles identifiées à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrites de façon appropriée dans la note 30 aux états financiers.

– Votre société comptabilise un actif incorporel qui représente la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance en portefeuille (PVIF ou Present Value of In-Force) (note 16.c de l'annexe). Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Comme indiqué dans la note 16.c de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses économiques et non économiques qui ont, par nature, un caractère volatile et incertain sur la durée de projection du portefeuille de contrats. En conséquence, l'évolution dans le temps de ces paramètres peut conduire à des variations à la hausse ou à la baisse de la valeur du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	BDO France – Léger & Associés
Nicolas Montillot Associé	Fabrice Chaffois Associé

Etats financiers sociaux

Bilans sociaux comparés 2016-2015

ACTIF

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Caisse, banques centrales, CCP		**107**	128
Effets publics et valeurs assimilées	*4*	**22 806**	29 743
Créances sur les établissements de crédit	*2*	**32 069**	27 309
Opérations avec la clientèle	*3*	**50 430**	50 628
Obligations et autres titres à revenu fixe	*4*	**8 897**	12 843
Actions et autres titres à revenu variable	*4*	**85**	51
Participations et autres titres détenus à long terme	*5*	**99**	93
Parts dans les entreprises liées	*5*	**1 361**	1 573
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	*7*	**457**	408
Immobilisations incorporelles	*6*	**129**	246
Immobilisations corporelles	*7*	**200**	200
Autres actifs	*9*	**22 129**	21 158
Comptes de régularisation	*10*	**49 162**	46 274
TOTAL DE L'ACTIF		**187 931**	190 653
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	*21*	**22 447**	24 845
Engagements de garantie donnés	*21*	**4 405**	4 702
Engagements sur titres donnés		**23 029**	30 694

PASSIF

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Banque Centrale, CCP		**19**	21
Dettes envers les établissements de crédit	*11*	**40 160**	35 994
Opérations avec la clientèle	*12*	**42 217**	46 279
Dettes représentées par un titre	*13*	**12 335**	16 349
Autres passifs	*15*	**39 656**	42 140
Comptes de régularisation	*16*	**47 857**	44 181
Provisions	*14*	**431**	376
Dettes subordonnées	*17*	**276**	276
Capital souscrit	*18*	**337**	337
Primes d'émission	*19*	**16**	16
Réserves	*19*	**1 043**	1 043
Provisions réglementées	*19*	**–**	9
Report à nouveau [1]	*19*	**3 602**	3 601
Résultat de l'exercice	*19*	**117**	281
Acompte sur dividende	*19*	**(135)**	(250)
TOTAL DU PASSIF		**187 931**	190 653
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	*21*	**1 796**	1 853
Engagements de garantie reçus	*21*	**13 522**	12 797
Engagements sur titres reçus		**23 484**	26 861

1 *Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.*

La contrevaleur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 22 milliards EUR au 31 décembre 2016.
La contrevaleur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 26 milliards EUR au 31 décembre 2015.

Comptes de résultats sociaux comparés 2016-2015

(en millions d'euros)	*Notes*	**31.12.2016**	31.12.2015
Produits/(Charges)			
Intérêts et produits assimilés	*23*	**1 462**	1 805
Intérêts et charges assimilées	*23*	**(769)**	(835)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		**137**	111
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		**(137)**	(109)
Revenus des titres à revenu variable	*24*	**98**	77
Commissions (produits)	*25*	**775**	771
Commissions (charges)	*25*	**(204)**	(195)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	*26*	**338**	222
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	*27*	**19**	20
Autres produits d'exploitation bancaire		**18**	15
Autres charges d'exploitation bancaire		**(4)**	(6)
Produit net bancaire		**1 732**	1 876
Charges générales d'exploitation	*28*	**(1 484)**	(1 410)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		**(179)**	(54)
Résultat brut d'exploitation		**69**	412
Coût du risque	*8*	**(76)**	(116)
Résultat d'exploitation		**(7)**	296
Gains et pertes sur actifs immobilisés	*29*	**103**	12
Résultat courant avant impôt		**97**	308
Résultats exceptionnels			
Impôts sur les bénéfices	*30*	**12**	(38)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		**8**	11
Résultat net		**117**	281

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1976)

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Résultats comptables		
– globaux	**117**	281
– par action *(en euros)* [1,2]	**1,73**	4,17
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2016) (après affectation du résultat pour 2015)		
– variation de l'écart de réévaluation	**–**	–
– variation des réserves et du report à nouveau	**1**	243
– affectation du résultat de l'exercice précédent	**281**	393
– répartition des bénéfices	**(280)**	(150)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	**(9)**	(11)
Variation de la situation nette globale	**(8)**	232
– par action *(en euros)* [1,2]	**–**	3
Dividende proposé		
– global	**270**	280
– par action *(en euros)* [1,2]	**4**	4,15

1 *Le nombre d'actions à la fin de l'exercice s'établit à 67 437 827 pour 2016 et 2015.*
2 *Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, le dividende ressort à 4 EUR pour 2016 (67 437 827 actions) et à 4,15 EUR pour 2015 (67 437 827 actions).*

Etats financiers sociaux (suite)

Notes annexes aux comptes sociaux

Page			
294	Note	1	Principes, règles et méthodes comptables
304	Note	2	Créances sur les établissements de crédit
304	Note	3	Crédits à la clientèle
306	Note	4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement
308	Note	5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées
309	Note	6	Immobilisations incorporelles
311	Note	7	Immobilisations corporelles
312	Note	8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
312	Note	9	Autres actifs
312	Note	10	Comptes de régularisation actif
313	Note	11	Opérations de trésorerie et interbancaires
313	Note	12	Dépôts de la clientèle
313	Note	13	Dettes représentées par un titre
314	Note	14	Provisions
314	Note	15	Autres passifs
315	Note	16	Comptes de régularisation passif
315	Note	17	Dettes subordonnées
316	Note	18	Capital social
316	Note	19	Capitaux propres
317	Note	20	Pensions, plan de retraite
318	Note	21	Hors bilan
319	Note	22	Opérations sur instruments financiers à terme
321	Note	23	Marge d'intérêts
321	Note	24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
321	Note	25	Ventilation des commissions
321	Note	26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
322	Note	27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
322	Note	28	Ventilation des charges générales d'exploitation
323	Note	29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
323	Note	30	Impôt sur les bénéfices
324	Note	31	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC
325	Note	32	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
326	Note	33	Evénements postérieurs à la clôture
326	Note	34	Autres informations

Faits significatifs de l'exercice 2016

Activité
Le produit net bancaire, à 1 732 millions EUR, s'inscrit en baisse d'environ 8 % par rapport à l'année 2015. Il reflète principalement la baisse de la marge d'intermédiation de l'activité bancaire en France liée à la baisse continue des taux d'intérêts partiellement compensée par la performance de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 484 millions EUR, en hausse de près de 5 % par rapport à l'exercice précédent sont affectées par les charges liées aux initiatives stratégiques, par le coût du Plan de départ volontaire annoncé en septembre 2016, et par l'augmentation de la cotisation au Fonds de résolution unique européen pour 19 millions EUR.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 179 millions EUR contre 54 millions EUR en 2015. Cette variation est principalement liée à la dépréciation du mali de fusion sur les métiers de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de Banque privée pour un montant de 127 millions EUR.

Le coût du risque de crédit s'établit à 76 millions EUR contre 116 millions EUR l'année précédente. Le résultat courant avant impôt s'élève, en 2016, à 97 millions EUR.

Les gains et pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 103 millions EUR contre 12 millions EUR en 2015. Cette variation s'explique principalement par la cession du titre Visa Europe à Visa Inc pour 108 millions EUR sur l'exercice 2016.

Le résultat net s'affiche à 117 millions EUR contre 281 millions EUR en 2015. Au titre de l'exercice 2016 il est prévu de distribuer un dividende de 270 millions EUR (dont 135 millions EUR ont été versés en 2016 sous forme d'acompte).

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de HSBC France s'élève à 188 milliards EUR contre 191 milliards EUR au 31 décembre 2015.

Test de dépréciation des fonds de commerce
Dans le cadre de l'exercice annuel de dépréciation des fonds de commerce, une dépréciation de 127 millions EUR a été comptabilisée sur les malis de fusion affectés au fonds de commerce de la Banque de particuliers (64 millions EUR) et de Banque privée (63 millions EUR). Cet élément est détaillé en Note 6 "Immobilisations incorporelles" du présent document.

Plan de départs volontaires
Un plan de modernisation et de restructuration incluant un plan de départs volontaires sur les fonctions Opérations, IT, Finance, GTRF (*Global Trade and Receivable Finance*) et Achats a été présenté aux partenaires sociaux lors du Comité Central d'Entreprise du 7 septembre 2016. Le coût du plan de départs volontaires a été provisionné dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. En janvier et février 2017, le plan de départs volontaires a été approuvé par les instances sociales de la banque et par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

EURIBOR
La Commission européenne a condamné HSBC France à payer une amende de 33,6 millions EUR dans le cadre du dossier Euribor. Cet élément est détaillé en Note 31 "Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives à l'ensemble du Groupe HSBC" du présent document.

Le Fonds de Résolution Unique (FRU) et le fonds de garantie de dépôt et de résolution (FGDR)
La contribution de HSBC France au FRU pour l'année 2016 s'élève à 67 millions EUR et les dépôts de garantie enregistrés au bilan s'élèvent à 26 millions EUR à fin décembre 2016.

Au titre du FGDR, le montant des certificats d'associé et d'association s'élève à fin décembre 2016 à 10,8 millions EUR après restitution de 3 millions EUR sur l'exercice 2016, le montant des dépôts de garantie s'élève à 15,8 millions EUR après restitution de 12 millions EUR en engagement de paiement sur l'exercice 2016 et enfin la restitution de 6 millions EUR de cotisation comptabilisée en résultat sur l'exercice 2016.

VISA
Le titre Visa Europe a été cédé le 21 juin 2016 à Visa Inc conformément aux termes du protocole de rachat. L'impact avant impôt sur le compte de résultat s'élève à 108 millions EUR.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding Plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC France fait partie. HSBC France établit elle-même des comptes consolidés sur le périmètre France dont le siège social est à Paris. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC France sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07 de l'ANC modifiés par le réglement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général et le réglement de l'ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et aux principes comptables généralement admis en France et applicables aux établissements de crédit.

a *Comptabilisation et amortissement des immobilisations*

HSBC France applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Evaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC France applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Conformément aux principes posés par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général applicable de façon prospective depuis le 1er janvier 2016, HSBC France a procédé, dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016, à l'affectation du mali technique calculé selon les modalités prévues à l'article 745-6, aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté. (Voir Note 6 pages 309 et suivantes).

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3 à 5 ans, linéaire

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

– mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;

– matériel informatique : 3 ans ;

– matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

---

b *Portefeuille titres*

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

– les titres de transaction ;

– les titres de placement ;

– les titres d'investissement ;

– les titres de l'activité du portefeuille ;

– les autres titres détenus à long terme ;

– les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Les titres de transaction sont, pour l'essentiel, évalués sur la base de cotations de marché accessibles. Par contre, dans un marché devenu inactif, la banque a recours à des techniques d'évaluation utilisant des données de marché observables. La juste valeur ainsi déterminée contient donc une part de jugement.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles dépréciations.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixes est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

En cas de risque de contrepartie, les titres font l'objet d'une dépréciation.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

– l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;

– l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;

– l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

Enregistrement des résultats

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat, à l'exception des plus-values réalisées dans le cadre de restructuration comptabilisées en résultat exceptionnel.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément à l'article 5 du règlement 89-07 modifié par le règlement 94-05 du CRBF, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de "*Buy and sell back*" et "*sell and buy back*".

Prêts emprunts de titres

Les opérations de prêts emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Hors bilan des pensions au coût

Conformément à l'article 2371-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les opérations de pension sont enregistrées en hors bilan sur les lignes "Engagements sur titres" entre la date de négociation et la date de règlement/livraison.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

c *Créances et dettes*

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC France se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes. Les notations externes n'influencent pas directement la segmentation des encours, si ce n'est qu'une créance dont la note externe traduit une situation de défaut se verra classer dans une catégorie "douteux", sauf circonstances exceptionnelles.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

– les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;

– les créances présentant des critères de risque avéré ;

– les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;

– les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

– le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou

– le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou

– le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit (CDS). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Les flux prévisionnels sont déterminés à dire d'expert en fonction de l'examen individuel de la situation du client, notamment de l'existence ou de la probabilité d'une procédure collective à son encontre ainsi que de la valeur et de la liquidité des garanties détenues. Quant au taux d'actualisation utilisé, il s'agit du taux d'intérêt effectif d'origine des créances pour les crédits à taux fixe et du dernier taux contractuel connu pour les crédits à taux variables.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur base de portefeuille ; les dépréciations sont, quant à elles, évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées dès lors qu'elles ont une incidence significative.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

d *Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle*

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

e *Dettes représentées par un titre*

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

f *Provisions*

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et médaille du travail.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans d'Epargne Logement (PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

– d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;

– de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (Schedule 5 du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Depuis 2006, le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Les plans octroyés à compter de 2009 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

Conformément à l'article 624-1 du règlement 2014-03 de l'ANC :

– la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;

– la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

g *Position de change*

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

h *Contrats de change à terme*

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

i *Instruments financiers à terme*

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement 88-02 modifié du CRBF, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

1 Principes, règles et méthodes comptables *(suite)*

*Contrats à terme de taux d'intérêts (*Matif, futures, *etc.)*

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* (CDS) ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

---

j *Impôts différés*

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

---

k *Information sectorielle*

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée dans le rapport de gestion en pages 10 et suivantes.

Etats financiers sociaux (suite)

2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
A vue[1]	**11 875**	12 540
A terme	**20 170**	14 754
≤ 3 mois	**16 049**	9 258
> 3 mois et ≤ 1 an	**2 254**	1 391
> 1 an et ≤ 5 ans	**1 604**	3 799
> 5 ans	**262**	307
Créances rattachées	**25**	15
Total général	**32 069**	27 309
Dont titres reçus en pension livrée	***20 857***	*19 644*
Dont prêts subordonnés	***62***	*62*

1 *Y compris les pensions au jour le jour.*

3 Crédits à la clientèle

Encours fin de période

Ventilation des encours par nature

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Créances commerciales	**1 498**	1 058
Comptes ordinaires débiteurs	**1 101**	1 512
Autres concours à la clientèle	**47 832**	48 058
Total	**50 430**	50 628
Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	***14 537***	*14 119*

Ventilation des encours par qualité

	31.12.2016				31.12.2015
(en millions d'euros)	***Encours sains***	***Encours douteux***	***Dépréciation sur encours douteux***	***Total***	*Total*
Crédits aux particuliers	**13 192**	**238**	**(68)**	**13 362**	12 864
Crédits à la clientèle financière	**1 523**	**20**	**(15)**	**1 527**	675
Crédits à la clientèle non financière	**21 766**	**887**	**(455)**	**22 197**	20 603
Titres reçus en pension livrée	**13 269**	**–**	**–**	**13 269**	16 411
Créances rattachées	**75**	**–**	**–**	**75**	74
Total	**49 825**	**1 144**	**(539)**	**50 430**	50 628
Dont prêts subordonnés				***1***	*1*
Dont créances douteuses non compromises brutes				***506***	*580*
Dont créances douteuses compromises brutes				***638***	*700*
Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				***(131)***	*(148)*
Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				***(408)***	*(449)*
Dont crédits restructurés				***157***	*244*

3 Crédits à la clientèle *(suite)*

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
A vue[1]	**5 367**	2 193
A terme	**44 988**	48 361
≤ 3 mois	**9 742**	16 653
> 3 mois et ≤ 1 an	**5 605**	4 744
> 1 an et ≤ 5 ans	**17 499**	14 927
> 5 ans	**12 142**	12 038
Créances rattachées (intérêts à recevoir)	**75**	74
Total	**50 430**	50 628

Ventilation par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Particuliers	**13 530**	13 282
Industries	**1 807**	1 814
Commerce et Services	**9 918**	8 955
Immobilier	**4 328**	5 990
Finance	**14 912**	17 872
Autres	**5 936**	2 716
Total	**50 430**	50 628

Etats financiers sociaux (suite)

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

(en millions d'euros)	**31.12.2016** ***Valeur nette comptable***	31.12.2015 *Valeur nette comptable*
Effets publics et valeurs assimilées	**22 806**	29 743
Titres de transaction	**15 399**	21 082
Titres de placement	**7 377**	8 616
Titres d'investissement	**–**	–
Créances rattachées	**31**	46
Obligations et autres titres à revenu fixe	**8 897**	12 843
Titres de transaction	**3 804**	7 985
– obligations et autres titres cotés	**3 804**	7 985
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Titres de placement	**4 696**	4 558
– obligations cotées	**4 696**	4 558
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Titres d'investissement	**370**	270
– obligations cotées	**370**	270
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Créances rattachées	**27**	30
Dont titres subordonnés	***270***	*270*
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	**85**	51
Titres de transaction	**–**	–
– actions cotées	**–**	–
– actions et autres titres non cotés	**–**	–
Titres de placement	**8**	8
– actions cotées	**–**	–
– actions et autres titres non cotés	**8**	8
Titres de l'activité de portefeuille (TAP)	**78**	43
– TAP cotées	**–**	–
– TAP non cotés	**78**	43
Total	**31 788**	42 637

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	**2 374**	6 925
> 3 mois et ≤ 1 an	**1 092**	2 996
> 1 an et ≤ 5 ans	**10 469**	10 345
> 5 ans	**8 840**	9 431
Créances rattachées	**31**	46
Total	**22 806**	29 743
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	**2 358**	5 062
> 3 mois et ≤ 1 an	**509**	266
> 1 an et ≤ 5 ans	**4 714**	5 421
> 5 ans	**1 289**	2 064
Créances rattachées	**27**	30
Total	**8 897**	12 843

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement *(suite)*

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (TAP)

	31.12.2016		31.12.2015	
(en millions d'euros)	***Valeur nette comptable***	***Valeur estimée***	*Valeur nette comptable*	*Valeur estimée*
Effets publics et valeurs assimilées	**7 376**	**7 733**	8 616	9 032
Obligations et autres titres à revenu fixe	**4 696**	**4 799**	4 558	4 663
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	**85**	**110**	51	62
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	**12 158**	**12 642**	13 225	13 757

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1 b en page 295 et suivantes.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

	31.12.2016		
(en millions d'euros)	***Avant provisions***	***Provisions***	***Plus-values/ moins-values nettes***
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP[1]	**490**	**2**	**492**
– effets publics et valeurs assimilées	**360**	**2**	**362**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**105**	**–**	**105**
– actions et autres titres à revenus variable et TAP	**25**	**–**	**25**
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP[1]	**15**	**7**	**8**
– effets publics et valeurs assimilées	**5**	**–**	**5**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**4**	**2**	**2**
– actions et autres titres à revenus variable et TAP	**5**	**5**	**–**

1 *Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : - 358 millions EUR.*

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014.

Montant des titres d'investissement cédés durant l'exercice

Aucun titre d'investissement n'a été cédé.

Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres

La surcote nette des titres de placement et d'investissement s'élève à 91 millions EUR pour 2016 et à 134 millions EUR pour 2015.

Montant des titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2016 ou en 2015.

Etats financiers sociaux (suite)

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(en millions d'euros)	**31.12.2016** ***Valeur nette comptable***	31.12.2015 *Valeur nette comptable*
Titres de participation	**88**	79
Titres cotés	**–**	–
– établissements de crédit	**–**	–
– autres	**–**	–
Titres non cotés	**88**	79
– établissements de crédit	**45**	45
– autres	**43**	34
Autres titres détenus à long terme	**11**	14
Titres cotés	**–**	–
– établissements de crédit	**–**	–
– autres	**–**	–
Titres non cotés	**11**	14
– établissements de crédit	**–**	–
– autres	**11**	14
Parts dans les entreprises liées	**1 361**	1 573
Titres cotés	**–**	–
– établissements de crédit	**–**	–
– autres	**–**	–
Titres non cotés	**1 361**	1 573
– établissements de crédit	**565**	572
– autres	**796**	1 001
Créances rattachées	**–**	–
Total (y inclus réévaluation légale de 1976)	**1 460**	1 666

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Valeurs brutes au 1er janvier (hors avances et créances rattachées)	**1 791**	1 892
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres/augmentations de capital	**8**	3
– cessions/réductions de capital[1]	**(223)**	(105)
– incidence des différences de conversion	**(3)**	1
– autres mouvements/fusions	**–**	–
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	**1 572**	1 791
Dépréciations au 1er janvier	**(125)**	**(160)**
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice	**(7)**	(3)
– reprises de dépréciations[2]	**19**	39
– autres mouvements	**–**	–
– incidence des différences de conversion	**–**	–
Dépréciations au 31 décembre	**(113)**	**(125)**
Créances rattachées	**–**	–
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	**1 460**	1 666

1 *Concernent principalement la Fusion rétroactive au 1er janvier 2016 de Société Immobilière Malesherbes Anjou pour 49 millions EUR, la Transmission Universelle de Patrimoine de FDM6 vers HBFR pour 129 millions EUR, la Transmission Universelle de Patrimoine de SAF Palissandre vers HBFR pour 42 millions EUR et la restitution du Fonds de Garantie de dépôts et de résolution pour 3 millions EUR.*

2 *Concernent principalement la reprise de provision de 18 millions EUR suite à la fusion rétroactive de Société Immobilière Malesherbes Anjou.*

6 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Valeurs brutes au 1er janvier	**511**	504
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	**(7)**	–
– acquisitions d'immobilisations [1]	**26**	8
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	**(4)**	–
Valeurs brutes au 31 décembre	**526**	511
Amortissements au 1er janvier	**265**	259
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations [2]	**132**	7
– transferts et autres mouvements	**–**	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	**–**	–
Amortissements au 31 décembre	**397**	265
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	**129**	246

1 *Concernent principalement les coûts internes de développement sur les projets liés aux initiatives stratégiques.*
2 *Concernent principalement la dépréciation du mali de fusion de HSBC Hervet et HSBC Private Bank France pour 127 millions EUR.*

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté (art 745-7).

Conformément à l'article 745-3, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Hervet avec HSBC France en 2008, lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011 et lors de la fusion de SI Malesherbes Anjou avec HSBC France en 2016.

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés selon l'article 745-7.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Mali de fusion	***Valeur brute à l'ouverture de l'exercice***	***Augmentations***	***Diminutions***	***Valeur nette à la clôture de l'exercice***
Immobilisations incorporelles	161,4	–	134,1	27,3
Immobilisations corporelles	–	10,4	3,8	6,6
Immobilisations financières	–	0,2	–	0,2
Total	**161,4**	**10,6**	**137,8**	**34,1**

Etats financiers sociaux (suite)

6 Immobilisations incorporelles *(suite)*

Concernant HSBC Hervet

Le mali technique, d'un montant initial de 140 millions EUR, a été affecté extra-comptablement au *prorata* des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

(en millions d'euros)	
Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau	48
Plus-values latentes sur immobilisations	10
Plus-values latentes sur titres	–
Fonds de commerce (non affecté)	82
Total	**140**

A fin 2016, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France en 2008), à l'amortissement du mali affecté aux constructions et à la dépréciation du mali affecté aux fonds de commerce pour 64 millions EUR, le montant du mali s'élève à 23,6 millions EUR au 31 décembre 2016.

Concernant HSBC Private Bank France

A fin 2016, suite à la dépréciation du mali affecté aux fonds de commerce pour un montant de 63 millions EUR, le mali s'élève à 8,8 millions EUR.

Concernant SI Malesherbes Anjou

SI Malesherbes Anjou a fusionné dans HSBC France en septembre 2016. Le mali, lors de la fusion s'élève à 3,5 millions EUR en brut et à 1,7 million EUR après amortissement des constructions.

7 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Valeurs brutes au 1er janvier	**824**	805
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	**7**	–
– acquisitions d'immobilisations	**37**	32
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	**(29)**	(13)
Valeurs brutes au 31 décembre	**839**	824
Amortissements au 1er janvier	**623**	589
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	**44**	47
– transferts et autres mouvements	**–**	(0,1)
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	**(28)**	(13)
Amortissements au 31 décembre	**639**	623
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	**200**	200

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Terrains et constructions d'exploitation	**38**	31
Terrains et constructions hors exploitation	**1**	3
Autres immobilisations corporelles	**161**	167
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	**200**	200

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Immobilisation en cours	**29**	3
Valeurs brutes [1]	**706**	603
Amortissements	**(279)**	(198)
Créances rattachées	**–**	–
Total	**457**	408

1 *Principaux biens financés en 2016 : routier pour 322 millions EUR, BTP pour 83 millions EUR et machines-outils pour 57 millions EUR.*

Au 31 décembre 2016, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 418 millions EUR (369 millions EUR en 2015) et la réserve latente négative avant impôts différés est de 57 millions EUR (49 millions EUR en 2015).

Etats financiers sociaux (suite)

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

(en millions d'euros)	*Encours au 31.12.2015*	*Dotations*	*Reprises utilisées*	*Reprises disponibles*	*Autres variations*	***Encours au 31.12.2016***
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	597	186	(104)	(134)	(7)[1]	**539**
Dépréciations sur titres	1	–	–	–	–	**1**
Provisions pour engagements par signature	5	4	–	(3)	–	**5**
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	603	190	(104)	(137)	(7)	**544**

1 *Dont effet de désactualisation sur douteux compromis en produit net bancaire* *(7)*
Dont effet de variation du taux de change *0*

Coût du risque

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux)[1]	**(79)**	(117)
– risques de contrepartie sur titres	**–**	1
– engagements par signature[2]	**–**	(2)
– récupération sur créances amorties	**3**	2
Total coût du risque[3]	**(76)**	(116)
1 *Dont pertes non couvertes sur créances douteuses*	***(17)***	*(17)*
2 *Dont pertes non couvertes*	**–**	–
3 *Dont pertes couvertes par des provisions*	***(113)***	*(118)*

9 Autres actifs

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**487**	24
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	**21 642**	21 134
Total	**22 129**	21 158

10 Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Comptes d'encaissement	**400**	282
Autres comptes de régularisation[1]	**48 762**	45 992
Total	**49 162**	46 274

1 *Dont valeur de marché des dérivés : 48 287 millions EUR en 2016, contre 45 417 millions EUR en 2015.*

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
A vue	**2 476**	2 832
A terme	**37 599**	33 081
≤ 3 mois	**26 932**	24 692
> 3 mois et ≤ 1 an	**515**	799
> 1 an et ≤ 5 ans	**5 903**	5 384
> 5 ans	**4 250**	2 207
Dettes rattachées	**86**	81
Total	**40 160**	35 994
Dont titres donnés en pension livrée	***22 212***	*23 778*

12 Dépôts de la clientèle

Encours fin de période

Nature des opérations

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dépôts à vue	**22 104**	20 846
Comptes à régime spécial à vue	**7 022**	6 909
Comptes à régime spécial à terme	**696**	668
Comptes à terme	**4 837**	5 209
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	**34 659**	33 632
Titres donnés en pension livrée	**7 545**	12 632
Dettes rattachées	**13**	15
Total des comptes créditeurs de la clientèle	**42 217**	46 279

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
A vue	**29 126**	27 755
A terme	**13 077**	18 509
≤ 3 mois	**10 970**	14 789
> 3 mois et ≤ 1 an	**1 589**	3 232
> 1 an et ≤ 5 ans	**342**	282
> 5 ans	**177**	206
Dettes rattachées	**13**	15
Total	**42 217**	46 279

13 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	**–**	–
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**5 182**	7 023
Emprunts obligataires	**7 130**	9 303
Dettes rattachées	**23**	23
Total	**12 335**	16 349

Etats financiers sociaux (suite)

13 Dettes représentées par un titre *(suite)*

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Dettes représentées par un titre	**12 312**	16 326
≤ 3 mois	**1 020**	3 765
> 3 mois et ≤ 1 an	**4 645**	4 677
> 1 an et ≤ 5 ans	**4 772**	5 857
> 5 ans	**1 875**	2 027
Dettes rattachées	**23**	23
Total	**12 335**	16 349

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 6 millions EUR au 31 décembre 2016, contre 9 millions EUR au 31 décembre 2015.

14 Provisions

(en millions d'euros)	*Encours au 31.12.2015*	***Dotations***	***Reprises utilisées***	***Reprises disponibles***	***Autres variations***	***Encours au 31.12.2016***
Provisions pour engagements par signature et litiges	80	41	(2)	(27)	2	**94**
Autres provisions[1]	296	141	(73)	(25)	(1)	**337**
Total	376	182	(75)	(53)	1	**431**

1 *Notamment provision pour engagements sociaux (cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite"), provision pour actions gratuites (cf. commentaires de la Note 28 "Ventilation des charges générales d'exploitation") et provision pour restructuration.*

Provision sur PEL/CEL

	31.12.2016				
	PEL				
(en millions d'euros)	***≤ 4 ans***	***> 4 ans et ≤ 10 ans***	***> 10 ans***	***Total***	***CEL***
Encours collectés	**203**	**117**	**360**	**680**	**96**
Encours de crédit	**–**	**(3)**	**–**	**(4)**	**–**
Provisions	**(6)**	**–**	**(1)**	**(7)**	**–**
Dotations/reprises nettes aux provisions	**(1)**	**–**	**–**	**–**	**–**

15 Autres passifs

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**168**	9
Créditeurs divers et autres[1]	**7 959**	8 799
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	**31 528**	33 332
Total	**39 656**	42 140

1 *Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2016 : 7 891 millions EUR, contre 8 627 millions EUR en 2015.*

16 Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Comptes d'encaissement	**338**	259
Autres comptes de régularisation [1]	**47 519**	43 922
Total	**47 857**	44 181

1 *Dont valeur de marché des dérivés : 46 936 millions EUR en 2016 et 42 768 millions EUR en 2015.*

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Titres subordonnés remboursables	**–**	–
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	**16**	16
Emprunts subordonnés	**260**	260
Dettes rattachées	**0,2**	0,2
Total	**276**	276

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	**31.12.2016**	31.12.2015
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985	perpétuelle	TMO – 0,25	FRF	**16,2**	16,2
Dettes rattachées					**0,1**	0,1
Total (y compris les dettes rattachées)					**16,3**	16,3

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair. Pour autant, l'amortissement par rachat de titres subordonnés est possible par rachat en Bourse.

La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

Emprunts subordonnés

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	**31.12.2016**	31.12.2015
Emprunts subordonnés	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	**260**	260
Dettes rattachées					**0,2**	0,2
Total (y compris dettes rattachées)					**260,2**	260,2

Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024.

La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

Etats financiers sociaux (suite)

18 Capital social

(actions de 5 euros)	31.12.2016 Nombre d'actions	31.12.2016 Montant (en milliers d'euros)	31.12.2015 Nombre d'actions	31.12.2015 Montant (en milliers d'euros)
Au 1er janvier	**67 437 827**	**337 189**	67 437 827	337 189
– exercice d'options de souscription	**–**	**–**	–	–
– augmentation de capital - fusion	**–**	**–**	–	–
– réduction du capital	**–**	**–**	–	–
Au 31 décembre	**67 437 827**	**337 189**	67 437 827	337 189

Droit de vote

Au 31 décembre 2016, le total des droits de vote s'établit à 67 437 827.

19 Capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Capital souscrit	**337**	337
Prime d'émission, fusion, etc.	**16**	16
Réserves	**1 043**	1 043
– réserve légale	**38**	38
– réserve des plus-values à long terme	**406**	406
– réserve de réévaluation	**5**	5
– réserve extraordinaire et autres	**305**	305
– réserve libre	**294**	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	**(5)**	(5)
Report à nouveau [1]	**3 602**	3 601
Acomptes sur dividende	**(135)**	(250)
Provisions réglementées	**–**	9
Résultat de la période	**117**	281
Capitaux propres	**4 980**	5 036

1 *Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.*

Variation des capitaux propres en 2016

(en millions d'euros)	2016
Solde au 1er janvier	**5 036**
Résultat de la période	**117**
Emission liée aux options de souscription d'actions	**–**
Réduction de capital	**–**
Acompte sur dividendes	**(135)**
Autres	**(38)**
Solde au 31 décembre	**4 980**

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

19 Capitaux propres *(suite)*

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1er janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Provision pour engagements sociaux[1]	**160**	161

1 *Dont 3 millions EUR en 2016 d'engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit pour les membres du Conseil d'Administration contre 2 millions EUR en 2015.*

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants sont les suivantes :

(en %)	*Taux d'actualisation*	*Taux de rendement attendu des actifs*	*Hypothèse d'inflation*	*Taux de revalorisation des retraites versées et différées*	*Taux de revalorisation des salaires*	*Table de mortalité*[2]
Au 31 décembre 2016	**1,65**	**1,65**	**1,50**	**1,50**	**2,65**	**–**
Au 31 décembre 2015	1,80	1,80[1]	1,50	1,50	2,70	–

1 *Taux de rendement attendu des fonds.*
2 *HSBC France utilise les tables TGH et TGF2005 pour les engagements de retraite et la TV 88/90 pour les indemnités de fin de carrière.*

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Provision comptabilisée

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	**169**	171
Juste valeur des actifs des régimes	**(9)**	(10)
Passif net comptabilisé	**160**	161

Etats financiers sociaux (suite)

21 Hors bilan

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
A - Engagements de financement		
Engagements donnés	**22 447**	24 845
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	**769**	2 025
En faveur de la clientèle	**21 678**	22 820
– ouvertures de crédits confirmés	**21 634**	22 739
– acceptations à payer et divers	**44**	81
Engagements reçus	**1 796**	1 853
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	**1 796**	1 853
B - Engagements de garantie		
Engagements donnés	**4 405**	4 702
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	**692**	854
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	**3 712**	3 848
Engagements reçus	**13 522**	12 797
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	**13 522**	12 797

Autres valeurs données en garantie

(en millions d'euros)	31.12.2016
Créances données en garantie de *covered bonds*	**7 007**
Créances données en garantie 3G et TRICP	**2 933**
Créances données en garantie CCBM	**5 170**
Titres donnés en garantie	**2 974**
Total	**18 084**

Opérations de change à terme

(en milliards d'euros)	31.12.2016 *Juste valeur nette au 31.12.2016*	31.12.2016 *Opérations de couverture* [1]	31.12.2016 *Opérations de marché* [1]	31.12.2016 *Total* [1]	31.12.2015 *Juste valeur nette au 31.12.2015*	31.12.2015 *Opérations de couverture* [1]	31.12.2015 *Opérations de marché* [1]	31.12.2015 *Total* [1]
Opérations fermes	**1,4**	**57**	**1713**	**1770**	2,2	53	1 855	1 908
Opérations sur marchés organisés	**–**	**–**	**61**	**61**	–	–	83	83
– contrats de taux	**–**	**–**	**61**	**61**	–	–	83	83
– contrats de change	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
– indices et actions	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	**1,4**	**57**	**1652**	**1709**	2,2	53	1 772	1 825
– futures de taux	**–**	**–**	**55**	**55**	–	–	64	64
– *swaps* de taux	**1,3**	**56** [2, 3]	**1 480**	**1 536**	2,1	52	1 535	1 587
– *swaps* de devises et *swaps* cambistes	**(0,1)**	**1**	**39**	**40**	–	1	41	41
– autres contrats à terme	**0,2**	**–**	**77**	**77**	0,1	–	132	132
Opérations conditionnelles	**(0,2)**	**–**	**634**	**634**	(0,7)	–	591	591
Opérations sur marchés organisés	**–**	**–**	**25**	**25**	–	–	30	30
Options de taux	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	2	2
Options de change	**–**	**–**	**25**	**25**	–	–	28	28
Autres options	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	**(0,2)**	**–**	**609**	**609**	(0,7)	–	561	561
Caps et floors	**(0,5)**	**–**	**212**	**212**	(0,6)	–	172	172
Swaptions et options	**0,4**	**–**	**–**	**–**	(0,1)	–	–	–
– achetés	**–**	**–**	**48**	**48**	–	–	49	49
– vendus	**–**	**–**	**349**	**349**	–	–	341	341
Total des opérations sur instruments financiers à terme	**–**	**58**	**2346**	**2404**	–	53	2 446	2 499

1 *Montants des notionnels.*
2 *Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.*
3 *Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "Gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.*

Etats financiers sociaux (suite)

22 Opérations sur instruments financiers à terme *(suite)*

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

(en milliards d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Contrats de couverture individualisée	**23**[1]	23
Contrats de couverture globale	**33**[2]	30
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	**1 480**	1 535
Opérations de marché en position isolée	**–**	–

1 *Cf. note 2 bas de tableau page 319.*
2 *Cf. note 3 bas de tableau page 319.*

Instruments financiers : durée restant à courir

	31.12.2016			
(en milliards d'euros)	***≤ 1 an***	***> 1 an et ≤ 5 ans***	***> 5 ans***	***Total***
Instruments financiers de :				
– devises	**5**	**18**	**17**	**40**
– taux	**728**	**880**	**680**	**2 288**
– autres	**64**	**11**	**1**	**75**
Total	**797**	**909**	**698**	**2 404**

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadre et bénéficiant des effets de compensation	**9 845**	7 857
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE.	**9 718**	7 775
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	**126**	82
B – Autres contrats	**634**	594
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE.	**575**	537
– contrats sur taux d'intérêts	**552**	517
– contrats sur devises	**22**	16
– contrats sur actions	**–**	–
– contrats de dérivés de crédit	**–**	4
– contrats sur produits de base	**–**	–
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	**59**	56
– contrats sur taux d'intérêts	**17**	16
– contrats sur devises	**43**	41
– contrats sur actions	**–**	–
Total des équivalents risques de crédit	**10 479**	8 450
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de	**2 333**	*2 277*

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Equivalents risques avant compensation	**73 013**	70 519
Bénéfices résultant de la liquidation des positions.	**(55 132)**	(53 712)
Bénéfice résultant des garanties reçues.	**(7 403)**	(8 357)
Equivalents risques après compensation	**10 479**	8 450

23 Marge d'intérêts

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	**285**	189
Clientèle	**861**	930
Obligations et autres titres à revenu fixe	**316**	687
Total	**1 462**	1 805
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	**399**	222
Clientèle	**102**	101
Dettes subordonnées	**5**	6
Obligations et autres titres à revenu fixe	**263**	506
Total	**769**	835

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	**–**	–
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	**–**	–
Parts dans les entreprises liées	**98**	77
Total	**98**	77

25 Ventilation des commissions

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Commissions		
Produits	**775**	771
Sur opérations avec les établissements de crédit	**4**	4
Sur opérations avec la clientèle	**89**	91
Sur opérations de change	**2**	2
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	**55**	78
Sur prestations de services pour compte de tiers	**482**	442
Sur engagements	**102**	112
Autres commissions	**43**	43
Charges	**(204)**	(195)
Sur opérations avec les établissements de crédit	**(8)**	(8)
Relatives aux opérations sur titres	**(24)**	(26)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	**(9)**	(12)
Sur prestations de service pour compte de tiers	**(155)**	(133)
Sur engagements	**(4)**	(5)
Autres commissions	**(4)**	(10)
Total des commissions	**571**	576

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Résultats		
Titres de transaction	**258**	(107)
Opérations de change	**43**	96
Instruments financiers à terme	**37**	234
Total	**338**	222

Etats financiers sociaux (suite)

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	**19**	20
Dépréciation	**3**	(2)
– dotations	**(4)**	(4)
– reprises	**6**	3
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	**–**	–
Dépréciation	**(2)**	1
– dotations	**(3)**	–
– reprises	**–**	1
Total	**19**	20

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération [1]	**(733)**	(752)
Charges de retraite	**(95)**	(95)
Participation	**(3)**	(2)
Intéressement	**(19)**	(20)
Sous-total frais de personnel	**(850)**	(869)
Autres frais administratifs [2]	**(635)**	(541)
Total des charges générales d'exploitation	**(1 485)**	(1 410)

1 *Dont 16,4 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif pour 2016 et 18,0 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif pour 2015.*
2 *Dont 57 millions d'euros au titre de la contribution 2016 au Fonds de résolution unique (FRU) contre 37 millions d'euros en 2015.*

Plan d'actions gratuites

La provision a été reprise à hauteur de 34 % pour le plan français 2012, 66 % pour le plan français 2013 et 34 % pour le sous-plan anglais 2012, 33 % pour le sous-plan anglais 2013, 33 % pour le sous-plan anglais 2014, en contrepartie de la remise des actions pour 8,7 millions EUR.

Concernant les plans toujours en cours, la charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le trust.

La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, la provision s'élève à 0,1 million EUR sur le plan 2012, à 4 millions EUR sur le plan 2013, à 4,9 millions EUR sur le plan 2014 et à 4,9 millions EUR sur le plan 2015.

Plans d'actions gratuites 2016

La provision constituée sur ces plans est constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attributions.

Au 31 décembre 2016, la provision s'élève à 1,6 million EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Gains ou pertes sur titres d'investissement	**–**	–
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles[1]	**(1)**	8
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées[2]	**104**	4
Total	**103**	12

1 *En 2016, aucune plus-value ou moins-value significative. En 2015, plus-value de cession de l'agence de Paris Saint Germain pour 7,7 millions EUR et l'agence Avron pour 0,6 million d'EUR.*

2 *En 2016, plus-value de cession d'actions ROBERTET pour 0,9 million EUR, plus-value de cession d'actions VISA pour 108,4 millions EUR, dotation de provision sur S.F.M pour 7,3 millions EUR, reprise de provisions sur MTS AM et Italy pour 1,2 million EUR, reprise de provision sur Foncière Elysées et HSBC Securities pour 0,4 million EUR. En 2015, plus-value de cession d'actions ROBERTET pour 0,6 million EUR, plus-value de cession d'actions UGT pour 0,1 million EUR, plus-value de cession d'actions VME pour 1,4 million EUR, plus-value de cession d'actions HSBC Services pour 1,8 million EUR, dotation de provision sur HSBC Services pour 1,8 million EUR, diverses plus-values sur cessions de titres pour 0,1 million EUR, reprise de provision sur SFS pour 1,1 million EUR, reprise de provision sur Foncière Elysées pour 0,8 million EUR.*

30 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Impôts courants		
A taux normal	**(2)**	(30)
A taux réduit	**–**	–
Impôts différés	**15**	(9)
Total	**12**	(38)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 j page 303.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

(en %)	**Echéance 2017**	**Echéance 2016**	Echéance 2015
Impôts courants	**33,33**	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	**4,0**	4,0	4,0
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	**19,0**	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	**15,0**	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	**3,3**	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle		10,7	5,0
Impôts différés			
ID taux normal avant 01/01/2020	**33,3**	33,33	33,33
ID taux normal après 01/01/2020	**28,0**	–	–
ID taux réduit	**4,0**	4,0	4,0
ID taux réduit après 01/01/2020	**3,4**	–	–

Plus contributions sur l'impôt applicables sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisées ou les passifs réglés

Au 31 décembre 2016, les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts d'imposition générés par des différences temporaires.

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2016, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 75 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 34 millions EUR.

Au titre de 2015, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 99 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 54 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

Etats financiers sociaux (suite)

30 Impôt sur les bénéfices *(suite)*

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2016 à 99 millions EUR contre 86 millions EUR au 31 décembre 2015. Cette créance se décompose au 31 décembre 2016 en un impôt différé actif de 130 millions EUR contre 120,7 millions EUR au 31 décembre 2015 et en un impôt différé passif de 31 millions EUR contre 35 millions EUR au 31 décembre 2015.

Remploi du CICE

Le 1er janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt. Pour 2016, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise. A ce titre, HSBC France le comptabilise en réduction des charges de personnel.

HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 6 millions EUR (7 millions EUR au niveau du groupe HSBC France) au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2016.

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinés à améliorer la qualité des produits et services proposés à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- innovations technologiques et informatiques : des dépenses significatives ont été engagées au cours de l'exercice 2016 afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes, et mieux intégrées notamment la refonte du poste de travail des agences, l'accélération de la digitalisation des services proposés à la clientèle ainsi que l'amélioration continuelle de nos processus de lutte contre la criminalité financière et la réponse à des besoins réglementaires ;
- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs ;
- formation : les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2016 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques .

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 166 et suivantes du Document de référence 2016, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2016.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du Groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (US *Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec entre autres le Département américain de la Justice ("DoJ" - US *Department of Justice*), (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB – *Federal Reserve Board*).

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" – *Office of Foreign Assets Control*) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC *(suite)*

soumises à des sanctions de l'OFAC, ainsi qu'un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec un bureau du Département américain du Trésor, le *Financial Crimes Enforcement Network* ("FinCEN"), et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC").

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines, et se sont engagées, entre autres, à continuer de coopérer pleinement avec le DoJ dans toute enquête, à ne pas commettre un crime en vertu du droit fédéral américain après la signature de ces accords, et à désigner un contrôleur indépendant (le "*Monitor*"). Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. En février 2017, le *Monitor* a remis son troisième rapport annuel de suivi. Au travers de son suivi au niveau des pays, le *Monitor* a pu identifier des problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales, qui font l'objet de revue entre le DoJ et HSBC.

HSBC Bank USA a également conclu avec l'OCC un accord homologué par une ordonnance, qui lui impose des mesures correctrices telles que relevées dans le dernier rapport d'analyse de l'OCC précédant l'accord, et restreignant dans une certaine mesure la possibilité pour HSBC Bank USA d'acquérir directement ou indirectement le contrôle ou de détenir une participation dans toute nouvelle filiale financière, ou de commencer toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf accord préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

Les accords conclus avec les autorités américaines et britanniques ont donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'empêchent pas que d'autres procédures contentieuses de droit privé puissent être initiées au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative au BSA, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de BSA, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de sanctions financières internationales ou tout autre sujet non couvert par les différents accords.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen), ainsi que sur les modalités de communication desdits taux.

HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a déterminé que la durée de participation de HSBC à ses pratiques était de 1 mois et a prononcé contre HSBC une amende de 33,6 millions EUR, dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres groupes bancaires contribuant à la fixation du taux Euribor, ont été nommées, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, pour le compte de personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers prétendument liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à la contribution à la fixation du taux Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'Etat de New York. En mai 2016, HSBC a conclu un accord de principe avec les plaignants pour mettre un terme à cette action collective sous réserve de la validation par la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis. La charge correspondant au montant de cette transaction a été répartie entre les filiales HSBC concernées par les faits de ce litige, parmi lesquelles HSBC France.

32 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Etats financiers sociaux (suite)

33 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

34 Autres informations

34.1 Répartition et affectation des bénéfices

(en millions d'euros)	**31.12.2016**	31.12.2015
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents	**3 602**	3 601
– bénéfice de l'exercice	**117**	281
TOTAL (A)	**3 719**	3 882
Affectation des bénéfices		
– dividendes	**270**	280
– réserve légale	**–**	–
– réserve libre	**–**	–
TOTAL (B)	**270**	280
Report à nouveau (A - B)	**3 449**	3 602

34.2 Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

(en millions d'euros)	**2016**	2015	2014	2013	2012
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	**337**	337	337	337	337
Nombre d'actions émises	**67 437 827**	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	**5**	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	**2 847**	3 020	2 903	3 063	3 264
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**292**	459	698	644	799
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**117**	281	393	331	601
Résultats des opérations ramenés à une seule action *(en euros)*					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	**4,5**	6,0	8,6	7,9	8,6
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**1,7**	4,2	5,8	4,9	8,9
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1er janvier	**4,0**	4,15	2,23	1,78	3,56
Personnel (France)					
Nombre de salariés [1]	**8 382**	8 979	9 144	9 198	9 424
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) [2]	**8 652**	9 056	9 158	9 207	9 645
Montant de la masse salariale	**515**	529	534	554	560
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	**249**	259	257	267	289
Taxe sur les salaires et taxes diverses	**63**	60	70	60	63
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise [3]	**23**	25	27	38	–

1 *Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.*
2 *Dont 5 991 cadres et 2 661 non-cadres en 2016, 6 165 cadres et 2 891 non-cadres en 2015, 6 194 cadres et 2 964 non-cadres en 2014, 6 202 cadres et 3 005 non-cadres en 2013, 6 402 cadres et 3 243 non-cadres en 2012.*
3 *Au titre des résultats de l'exercice précédent.*

34 Autres informations *(suite)*

34.3 Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2016 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2016
A - Titre d'investissement	**370**
Valeurs à revenu fixe	**370**
Bons du trésor	–
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	**370**
Créances rattachées	–
B - Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	**12 216**
Valeurs à revenu fixe	**12 130**
Bons du trésor	–
Autres effets publics	**7 377**
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds Communs de créances	–
Obligations et assimilés	**4 696**
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	–
Créances rattachées	**58**
Valeurs à revenu variable	**85**
Actions et assimilés	**85**
Parts ou actions d'OPCVM	–
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	**12 586**

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2016
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	**99**
Valeurs cotées à la cote officielle	–
Valeurs françaises non cotées	**99**
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	–
Valeurs étrangères non cotées	–
Total des créances rattachées	–
B – Parts dans les entreprises liées	**1 361**
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	**1 344**
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	**17**
Total des créances rattachées	–
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	**1 460**

Etats financiers sociaux (suite)

34 Autres informations *(suite)*

34-4 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A –Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales (+ 50 %)					
HSBC SFH (France) (ex - HSBC Covered Bonds). . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	340	100,00
HSBC Factoring (France) . . . . . 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	77 381	100,00
Société Française et Suisse . . . . . 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	7 847	100,00
SAPC UFIPRO Recouvrement . . . . . 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SARL	Société commerciale	7 619	1 608	99,98
HSBC Epargne Entreprise (France). . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Epargne salariale	16 000	11 858	100,00
HSBC Global Asset Management (France) . . . 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	22 369	93,67
HSBC Services (France) (ex - HSBC Securities) . . . . . 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442	2 507	100,00
Valeurs Mobilières Elysées (ex - Nobel). . . . . 109, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	8 215	100,00
HSBC Leasing (France) . . . . . 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	4 200	100,00
Société Financière et Mobilière . . . . . 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de participation	40 000	36 657	100,00
Foncière Elysées S.A. . . . . 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	14 639	100,00

1 *Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.*

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés [1]	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France [1]	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice
Brute	Nette					
113 239	113 239	667 650		113 978	579	3 775
39 236	39 236	980 353	–	32 703	3 586	–
60 384	10 488	–	–	–	71	–
16 260	9 184	–	–	–	(6)	–
15 148	15 148	–	–	8 479	(1 751)	–
134 546	134 546	331	–	208 248	40 270	27 807
36 877	4 954	–	–	–	(25)	–
67 757	67 757	3 618	–	–	8 298	4 978
281 756	281 756	259 519	–	31 433	34 113	36 100
84 052	76 758	38 394	–	131	(1 731)	–
44 478	38 763	–	–	586	921	1 574

Etats financiers sociaux (suite)

34 Autres informations *(suite)*

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
Charterhouse Management Services Ltd. . . . . 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	10 000 GBP	1 695 GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) . . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	40 335	80,98
CCF & Partners Asset Management Ltd. . . . . 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	5 000 GBP	848 GBP	100,00
HSBC Assurances Vie (France) . . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Compagnie d'assurances	115 000	393 204	100,00
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales non reprises au paragraphe 1					
a) Filiales françaises (ensemble)	–		–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–		–	–	–
2 – Participations non reprises au paragraphe 2					
a) Participations françaises (ensemble)	–		–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–		–	–	–

1 *Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.*

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés [1]	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France [1]	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice
Brute	Nette					
11 680	11 680	–	–	54	36	–
37 190	37 190	–	–	129 105	9 273	4 066
4 947	4 947	–	–	15	1	–
513 999	513 999	–	–	1 762 287	63 506	–
32	32	–	–	–	–	343
1 819	1 360	–	–	–	–	–
4	4	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–

Etats financiers sociaux (suite)

34 Autres informations *(suite)*

34.5 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31.12.2016	
(en millions d'euros)	Filiales	Autres entreprises liées
ACTIF		
Effets publics et valeurs assimilées	**–**	**2 043**
Créances sur les établissements de crédit	**3 508**	**5 092**
Opérations avec la clientèle	**379**	**662**
Obligations et autres titres à revenu fixe	**371**	**2 006**
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	**6 186**	**15 629**
Opérations avec la clientèle	**512**	**63**
Dettes représentées par un titre	**–**	**–**
Autres passifs	**–**	**3 326**
Dettes subordonnées	**–**	**260**
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	**160**	**–**
Engagements de garantie donnés	**31**	**170**
Engagements sur titres donnés	**–**	**–**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
HSBC FRANCE
103, avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

– le contrôle des comptes annuels de la société HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– la justification de nos appréciations ;

– les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 1.a de l'annexe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– Votre société a constaté des malis techniques de fusion qui résultent de regroupements d'entreprises passés. Ces malis de fusion sont principalement affectés aux fonds de commerce des activités auxquelles ils se rapportent et votre société procède à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 1.a et 6 aux états financiers.
Nous avons examiné les conditions dans lesquelles cet exercice a été effectué, contrôlé sa correcte réalisation et apprécié la pertinence, la cohérence des paramètres utilisés et des dépréciations comptabilisées.

– Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note 1.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations.

– Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 1.b, 1.h et 1.i de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Etats financiers sociaux (suite)

– Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les incertitudes éventuelles identifiées à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrites de façon appropriée dans la note 31 aux états financiers.

– La note 1.a de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de commerce et aux malis de fusion. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionnée ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	BDO France – Léger & Associés
Nicolas Montillot Associé	Fabrice Chaffois Associé

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2016

Banque d'entreprises	
Distribution	HSBC Factoring (France) (100 %)
Banque de financement, d'investissement et de marchés	
Affaires immobilières	Foncière Elysées (100 %)
	HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)
Montages structurés et Banque de financement et d'investissement	HSBC SFH (France) (100 %)
	Société Financière et Mobilière (100 %)
	HSBC Leasing (France) (100 %)
Gestion d'actifs	
En France	HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
	HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
	HSBC REIM (France) (100 %)
A l'étranger	HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)
Assurance	
En France	HSBC Assurances Vie (France) (100 %)
Filiales et participations	
En France	Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
	Société Française Suisse (100 %)
A l'étranger	Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

Résumé synthétique des activités des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2016

Banque d'entreprises
(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2016	2015	**2016**	2015	**2016**	2015	**2016**	2015
HSBC Factoring (France)	**2 185 412**	2 088 937	**90 207**	86 621	**3 586**	5 467	**100,0**	100,0

L'activité d'HSBC Factoring (France) est restée relativement stable en 2016, avec un chiffre d'affaires brut acheté de 13,3 milliards EUR à fin décembre 2016.
Le produit net bancaire comptable avant provisions s'élève à 26,4 millions EUR, niveau similaire à 2015. Les coûts sont en baisse significative sur l'année après avoir supporté en 2015 des investissements informatiques. Le coût du risque est en hausse importante suite à une dotation pour fraude, mais reste dans les normes de la profession.
Au 31 décembre 2016, le coefficient d'exploitation comptable de la structure retrouve les 44 % de 2014 après une hausse à 55 % en 2015.

Banque de financement, d'investissement et de marchés
(en milliers d'euros)

HSBC SFH (France)	**5 969 872**	5 301 132	**114 169**	117 365	**579**	1 639	**100,0**	100,0

HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (pool collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé sa première émission le 20 janvier 2010 pour un montant de 1,5 milliard EUR, suivie par trois émissions de 200 millions CHF au cours de la même année. Au cours de l'année 2013, la société a procédé à deux émissions : en avril, pour un montant de 1,25 milliard EUR et en octobre, pour un montant de 1 milliard EUR. Le 11 mars 2015, la Société a réalisé une émission pour un montant de 1 milliard EUR. Le 7 septembre 2015, l'une des deux émissions de 200 millions CHF, émise le 7 avril 2010, est arrivée à échéance et a donc été remboursée.
Au 31 décembre 2016, le montant global des émissions s'élève à 5,1 milliards EUR pour un montant de pool collatéralisé de 7,0 milliards EUR.

HSBC Leasing (France)	**1 721 979**	2 136 910	**229 919**	231 906	**34 113**	87 973	**100,0**	100,0

HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2016 s'élève à 1,6 milliard EUR, en diminution de 17 % comparativement à 2015.

HSBC Real Estate Leasing (France)	**1 275 025**	1 239 922	**87 863**	83 610	**9 273**	9 683	**100,0**	100,0

En dépit du contexte de taux bas, le résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier se maintient grâce à la maîtrise du coût du risque et des frais généraux en baisse.

Gestion d'actifs
(en milliers d'euros)

HSBC Global Asset Management (France)	**151 981**	148 046	**70 630**	60 105	**40 211**	41 437	**100,0**	100,0

Le résultat avant impôt s'inscrit en repli, reflétant l'impact de la décollecte sur les produits diversifiés et la variation des marchés durant le 1er semestre.
Les encours gérés et distribués s'élèvent à 79 milliards EUR contre 76 milliards EUR à fin 2015, soit une hausse de 4 %. Cette hausse est due à une collecte de 4,2 milliards EUR sur les produits monétaires, une collecte de 0,7 milliard EUR sur les produits de taux ainsi qu'une décollecte de 2,4 milliards EUR sur les actions et les diversifiés et un effet prix positif de 0,9 milliard EUR.
Les expertises de HSBC Global Asset Management (France) lui ont permis de développer la clientèle internationale et de recevoir en 2016, plusieurs récompenses :
– le Lipper Fund Award (Thomson Reuters) sur 5 et 10 ans pour 3 OPCVM obligataires ;
– les Globes de la Gestion 2016 pour 2 OPCVM obligataires ;
– le Label "excellence, performance, régularité" 2016, pour la gamme Mix, OPCVM diversifiés.

* *Avant affectation du résultat.*

Gestion d'actifs (suite)
(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2016	2015	**2016**	2015	**2016**	2015	**2016**	2015
HSBC Epargne Entreprise (France)	**55 247**	112 906	**26 107**	27 858	**(1 751)**	(880)	**100,0**	100,0
	HSBC Epargne Entreprise (France), établissement de crédit spécialisé teneur de comptes d'épargne salariale du Groupe HSBC en France et filiale à 100 % de HSBC France, a une clientèle de 3 500 entreprises et gère 235 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France). Au 31 décembre 2016, cet encours s'élevait à 3,6 milliards EUR et situait le Groupe au 7e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée *via* le réseau de distribution du Groupe HSBC en France. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.							
HSBC REIM (France)	**12 791**	13 665	**9 086**	9 013	**5 573**	5 923	**100,0**	100,0
	HSBC REIM (France) est la filiale des activités de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2016, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 2,65 milliards EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, doté de 125 immeubles, est une société civile de placement immobilier de bureaux en Ile-de-France. Ce fonds a une stratégie de rendement qui s'est traduite ces neuf dernières années par un dividende stable. La collecte brute de l'exercice 2016 est de 163 millions EUR. Après avoir augmenté de 15 % en 2015, le prix de la part de la SCPI Elysées Pierre s'est à nouveau valorisé de 7 % en 2016. Le résultat net de HSBC REIM (France) est en baisse de 6,0 % par rapport à 2015 en raison d'une collecte légèrement inférieure à celle de 2015 (163 millions EUR en 2016 vs. 185 millions EUR en 2015) et à la stabilisation des dépenses de frais généraux. Son produit net bancaire, de 15,1 millions EUR (*vs* 15,3 millions EUR en2015) repose pour 74 % sur des commissions récurrentes de gestion d'immeubles et pour 26 % sur des commissions de collecte de la SCPI Elysées Pierre.							

Assurance
(en milliers d'euros)

HSBC Assurances Vie (France)	**21 171 874**	20 826 669	**703 954**	641 139	**63 506**	62 515	**100,0**	100,0
	HSBC Assurances Vie (France) conçoit une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance. En 2016, l'activité d'assurance-vie a été marquée par un environnement de taux extrêmement et durablement bas. Cette conjoncture qui pénalise aussi les rendements des fonds en euros a entraîné une importante variation de la PVIF, dont d'une part les hypothèses économiques et conditions de marché défavorables et d'autre part le ralentissement de la collecte Epargne, nonobstant la bonne contribution des contrats libellés en unités et le dynamisme commercial sur l'activité Assurances-Crédit. La collecte nette en assurance-vie reste positive sur le réseau HSBC France et s'élève à + 146 millions EUR en 2016, dont + 108 millions EUR (74 %) portant sur les contrats libellés en unités de compte. Les actifs gérés par la société d'assurance représentent désormais 19,1 milliards EUR contre 18,6 milliards EUR un an plus tôt (+ 3 %). Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte sont en augmentation de 4 % par rapport à 2015 et représentent 17,6 %, (17,4 % en 2015). L'expertise d'HSBC Assurances et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises ont été reconnues en 2016 au travers différentes récompenses : – le trophée d'Or des contrats d'assurance Vie (Magazine *Le Revenu*) pour HSBC Stratégie Patrimoine (2e année consécutive) ; – le Label d'Excellence des Dossiers de L'Epargne pour HSBC Homme Clé pour la 2e année consécutive. Le résultat net avant impôt s'élève à 87 millions EUR en normes françaises et à 68 millions EUR en normes IFRS (dont - 35 millions EUR de variation PVIF économique).							

Activités de portefeuille
(en milliers d'euros)

Société Française et Suisse (SFS)	**8 554**	8 524	**8 517**	8 446	**71**	117	**100,0**	100,0
	En 2016, la Société Française et Suisse a réalisé un bénéfice en baisse du fait principalement de la baisse des produits financiers (environnement de taux défavorable). Le total bilan est composé majoritairement de disponibilités.							
Valeurs Mobilières Elysées	**63 933**	62 955	**58 434**	55 113	**8 298**	4 985	**100,0**	100,0
	Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle sont effectués des investissements sur actions, en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portent sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de Private Equity. Le Groupe HSBC ayant décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations sur des valeurs cotées de taille moyenne, Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Aucun nouvel investissement en Private Equity ne sera fait sur le bilan de Valeurs Mobilières Elysées, en conséquence ce portefeuille sera lui aussi en diminution progressive. Le montant total des actifs du Private Equity et des valeurs cotées représentait 72 millions EUR en janvier 2016 et ne représente plus que 55 millions EUR fin décembre 2016. Les plus-values réalisées sur les fonds sont de 6,7 millions EUR et de 0,5 million EUR sur les valeurs cotées.							

* *Avant affectation du résultat.*

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

Politique d'investissement

2011

- Acquisition par HSBC France de 5,26 % de Citizen Capital.
  Montant de l'investissement : 1 million EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited.
  Montant de la cession : 17,5 millions EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited.
  Montant de la cession : 9,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG.
  Montant de l'investissement : 145 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à deux augmentations de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Bankbeteiligungen oHG.
  Montants des investissements : 135 millions EUR et 35 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
  Montant de l'investissement : 20 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.
  Montant de la cession : 15 millions GBP.

2012

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Factoring (France).
  Montant de l'investissement : 34 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
  Montant de l'investissement : 6,7 millions EUR.
- Réduction de capital de SAF Palissandre.
  Montant de la cession : 458,4 millions EUR.
- Augmentation par HSBC France de sa participation dans le capital de Oséo SA.
  Montant de l'investissement : 1,3 million EUR.

2013

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
  Montant de l'investissement : 58,5 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Assurances Vie (France) détenus par HSBC Bank plc Paris Branch.
  Montant de l'investissement : 514 millions EUR.

2014

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de Beau Soleil Limited Partnership.
  Montant de l'investissement : 22,1 millions EUR.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
  Montant de la cession : 51,7 millions EUR.
- Réduction de capital de la Société de Financement de l'Economie Française.
  Montant de la cession : 4,7 millions EUR.
- Réductions de capital de HSBC Trinkhaus Gesellschaft für Kapitalmarketinvestments oHG, filiale à 90 % de Société Financière et Mobilière, elle-même filiale à 100 % de HSBC France.
  Montant des cessions : 299,7 millions EUR.

2015

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de HSBC Middle East Leasing Partnership.
  Montant de l'investissement : 150,5 millions USD.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
  Montant de la cession : 50,0 millions EUR.
- Réduction de capital de HSBC Services (France).
  Montant de la cession : 20,9 millions EUR.

2016

- Réduction de capital de CCF Charterhouse GmbH & Co. Asset Leasing KG, filiale à 99 % de HSBC Leasing (France).
  Montant de la cession : 36,8 millions EUR.
- Cession du titre Visa Europe à Visa Inc.
  Montant de la plus-value : 108 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 26 avril 2017

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions autorisées au cours de l'exercice 2016

Une nouvelle convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce a été approuvée par le Conseil d'Administration de HSBC France lors de sa séance du 22 juillet 2016 et conclue le 26 janvier 2017.

Cette convention, entre HSBC France, HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, fixe la répartition entre les trois sociétés du règlement de l'Action Collective sur l'Euribor engagée aux Etats-Unis.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2016

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2016.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2016.

La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2016.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 26 avril 2017 (suite)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
HSBC FRANCE
103, avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé
En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec HSBC Holdings Plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Nature et objet :
Votre conseil d'administration du 22 juillet 2016 a autorisé une nouvelle convention entre HSBC France, HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc. L'accord a été signé en date du 26 janvier 2017.

Cette convention fixe la répartition entre les trois sociétés du règlement de l'indemnité transactionnelle destinée à mettre fin à l'Action Collective sur l'Euribor engagée aux Etats-Unis.

Modalités :
Les parties de l'accord se sont mis d'accord sur l'allocation du règlement de l'indemnité transactionnelle destinée à mettre fin à l'Action Collective sur l'Euribor.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :
Les faits sous-jacents – constitutifs ou non d'un cas de manipulation – sont imputables à HSBC France, ce qui justifie l'intérêt de cette convention pour HSBC France.

Au titre de cette convention, une dotation aux provisions pour risques et charges a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2016 pour un montant de 34,2 millions d'euros.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs
En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Holdings Plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

La convention renouvelée en 2007 et assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales n'a pas eu d'impact dans les comptes d'HSBC France au cours de l'exercice 2016.

Avec HSBC Bank Plc Paris Branch, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2016 :

– Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.

– Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2016 a représenté 0,7 million d'euros.

– Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC France.

Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 33,6 millions d'euros a été comptabilisé en 2016.

Convention concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies de quatre dirigeants de HSBC France. La situation de chacun de ces dirigeants, au regard de ce régime, est différente. Monsieur Filippi et Monsieur Denoyel perçoivent une rente depuis leur départ de l'entreprise, Monsieur de Backer en a perdu le bénéfice au moment de son départ de l'entreprise et enfin Monsieur Beunardeau a continué à acquérir de nouveaux droits sur l'année 2016.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagement de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2016 pour un montant de 0,4 million d'euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	BDO France – Léger & Associés
Nicolas Montillot Associé	Fabrice Chaffois Associé

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 26 avril 2017 (suite)

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte

Première résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que du rapport du Président relatif à la composition du Conseil d'Administration et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux risques financiers liés aux effets du changement climatique et aux mesures prises par la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité et du rapport des Commissaires aux comptes relatif au rapport du Président précité, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

Le bénéfice de l'exercice arrêté à	116 568 185,53 EUR
Augmenté du report à nouveau	3 601 668 338,74 EUR
Soit au total	3 718 236 524,27 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende à payer aux actionnaires : 4 EUR par action	269 751 308,00 EUR
Dotation du compte report à nouveau	3 448 485 216,27 EUR

Le dividende sera mis en paiement à compter du 26 avril 2017, après déduction de l'acompte de 2 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 juillet 2016 et versé aux actions émises à cette date.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2013	1,78 EUR
2014	2,23 EUR
2015	4,15 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation de Madame Paule Cellard en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 8 février 2017, en remplacement de Monsieur Alan Keir démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

Sixième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Beunardeau arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Septième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Lucile Ribot arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Huitième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice 2016, aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 52 002 084 EUR.

Neuvième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce, présenté dans le Document de référence.

Dixième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour, à décider toute augmentation de capital selon les modalités ci-après prévues, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, jusqu'à concurrence d'une somme de cent millions d'euros, étant précisé que ne sont pas comprises dans la limite de cent millions d'euros ci-dessus, les augmentations de capital qui pourraient être décidées au titre du paiement du dividende en actions ou qui résulteraient de levées d'options de souscription d'actions par les salariés.

Si le Conseil use de cette délégation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, soit par incorporation de bénéfices, réserves ou primes au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes, soit par émission d'actions à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par voie de compensation, dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires, soit encore par l'emploi successif ou simultané de ces deux procédés.

En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions de numéraire, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à :

1. Instituer un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.

2. Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, pour autant qu'il le jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente délégation, d'en arrêter les modalités et conditions et, notamment, de fixer le taux d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ; d'une façon générale, le Conseil d'Administration prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

L'Assemblée prend acte que la présente délégation prive d'effet celle conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée du 23 avril 2015.

Onzième résolution
L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de dix millions d'euros.

L'Assemblée décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société.

Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

Douzième résolution
L'Assemblée Générale statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale
HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1er novembre 2005.

Nom commercial
HSBC depuis le 1er novembre 2005 et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Bank depuis le 31 octobre 2011.

Date de constitution
1894.

Siège social
103 avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris – France.

Forme
Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée
La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)
La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE
Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z.

Cadre légal et réglementaire
Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public
Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103 avenue des Champs-Elysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

Exercice social
Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices
Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions
Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote
Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions
La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renonciations, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voix d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société
HSBC France.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Octobre 2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

Décembre 2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élevait à 337 189 135 EUR, divisé en 67 437 827 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

	Avec maintien du droit préférentiel de souscription
Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	23 avril 2015
Date d'échéance de l'autorisation	23 juin 2017
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	100 millions EUR
Montant utilisé	0 EUR

Tableau d'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1er janvier 2016	**67 437 827**	**337 189 135**	**–**
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2016	**67 437 827**	**337 189 135**	**–**
Au 1er janvier 2015	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2015	67 437 827	337 189 135	–
Au 1er janvier 20134	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2014	67 437 827	337 189 135	–
Au 1er janvier 2013	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2013	67 437 827	337 189 135	–
Au 1er janvier 2012	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2012	67 437 827	337 189 135	–

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2016

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre d'actions au 31 décembre	**67 437 827**	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	**67 437 827**	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
BNA consolidé part du Groupe[1]	**4,61 EUR**	6,61 EUR	2,94 EUR	5,68 EUR	4,75 EUR
Dividende net	**4 EUR**	4,15 EUR	2,23 EUR	1,78 EUR	3,56 EUR
Dividende exceptionnel	**–**	–	–	–	–
Dividende versé + avoir fiscal	**–**	–	–	–	–
Payout[2]	**86,8 %**	62,8 %	75,9 %	31,3 %	74,9 %

1 *Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.*
2 *Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.*

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 26 avril 2017, la mise en distribution d'un dividende de 4 EUR par action de 5 EUR nominal, qui sera réalisée après déduction de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil d'Administration lors sa séance du 22 juillet 2016 et versé aux actions émises à cette date.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure à la page 351 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Paris, 1er mars 2017

Jean Beunardeau, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires			
PricewaterhouseCoopers Audit[1] Représenté par Nicolas Montillot 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	–	2018
BDO France – Léger & Associés[2] Représenté par Fabrice Chaffois[3] 113, rue de l'Université 75007 Paris	2007	2012	2018
Suppléants			
Jean-Baptiste Deschryver[1] 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	–	2018
François Allain[1] 2, rue Hélène-Boucher 78286 Guyancourt Cedex	2007	2012	2018

1 *Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.*
2 *Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.*
3 *BDO représenté par Fabrice Chaffois à compter de l'exercice 2013.*

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2016 dans le groupe HSBC France sont disponibles à la Note 5 des Etats financiers consolidés, page 222.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence
1. Personnes responsables	348
2. Contrôleurs légaux des comptes	349
3. Facteurs de risques	18 à 22 et 111 à 179
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	346
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	3 à 18 et 293
5.2. Principaux marchés	3 à 18 et 293
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	2 à 22 328 à 331 et 335 à 337
6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	336 à 346
7. Informations sur les tendances	22
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
9.1. Organes d'administration et de direction	24 à 38
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	42
10. Principaux actionnaires	
10.1. Contrôle de l'émetteur	40, 347
10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	18, 326
11.2. Etats financiers	190 à 287 et 290 à 332
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	288 à 289 et 333 à 334
11.4. Date des dernières informations financières	18
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	–
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	166 à 167
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	283
12. Contrats importants	346
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
14. Documents accessibles au public	344

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 166 à 273 et 274 à 275 du Document de référence n° D.16-0110 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016 ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 276 à 317 et 318 à 319 du Document de référence n° D.16-0110 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :

– états financiers sociaux	pages 290 à 332
– états financiers consolidés	pages 190 à 287
– rapport de gestion	Cf. table de concordance du Rapport de gestion
– attestation du responsable	page 348
– rapport des contrôleurs légaux des comptes	pages 288 à 289 et 333 à 334

Table de concordance du Rapport de gestion :

– analyse des activités, des résultats et de la situation financière	pages 2 à 23, 208 à 209 et 293
– facteurs de risques	pages 111 à 179
– gestion du Capital et du Levier	pages 180 à 189
– liste des délégations en matière d'augmentation de capital	pages 347
– responsabilité sociale, environnementale et sociétale	pages 83 à 110
– rapport du Président sur le Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place	pages 39 à 82
– rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	pages 44, 56 à 60
– mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux	pages 24 à 38
– activité des filiales et des participations et mention des prises de participation	pages 284 à 287 et 335 à 338
– tableau des résultats des cinq derniers exercices	pages 18 et 326
– informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs	page 23
– informations relatives aux comptes bancaires inactifs	page 23
– autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 26 avril 2017	pages 339 à 343
– renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital	pages 344 à 347

Implantations

RESEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France
Nombre d'implantations : 319
103 avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
www.hsbc.fr

FILIALES DE HSBC FRANCE

DISTRIBUTION

HSBC Factoring (France)
103 avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 72 00

GESTION D'ACTIFS

HSBC Global Asset Management (France)
4 place de la Pyramide – La Défense 9
92800 Puteaux
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)
15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 27 17

HSBC REIM (France)
15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 39 44

ASSURANCE

HSBC Assurances Vie (France)
15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 41 02 40 40

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC EN FRANCE

HSBC Bank plc Paris Branch
15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

ESPAGNE
HSBC Global Asset Management (France), succursale espagnole
Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso
28020 Madrid
Téléphone : 34 914 566 979

ITALIE
HSBC Global Asset Management (France), succursale italienne
Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : 39 02 72 437 496

SUEDE
HSBC Global Asset Management (France), succursale suédoise
Birger Jarlsgatan 25
SE-111 45 Stockholm
Téléphone : 46 8 4545435

SUISSE
HSBC Global Asset Management (Suisse) AG
Bederstrasse 49
CH-8027 Zürich
Téléphone : 41 44 206 26 00

© Copyright HSBC France 2017
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction Financière, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Black Sun Plc, Londres ; pages intérieures conçues par Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Sequoia, Paris, France

Fabrication : Paragon Transaction

Impression et fabrication en France.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.

Photographies
Jean Beunardeau : Tina Merandon
Andrew Wild, Philippe Pontet : HSBC France

HSBC France
103 avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08
France
Téléphone : (33 1) 40 70 70 40
www.hsbc.fr